

## TABLE DES MATIERES

<b>III. CHAPITRE 3 : Le Diagnostic Ecologique.....</b>	<b>2</b>
<b>III.1. Les Habitats naturels du site B6 .....</b>	<b>3</b>
III.1.1. Rappel de la méthodologie d'inventaire .....	3
<b>III.2. Des végétations aux unités paysagères .....</b>	<b>4</b>
III.2.1. Rappel de la géomorphologie du site B6 .....	4
III.2.2. Les grands ensembles paysagers .....	9
<b>III.3. Approche globale des végétations .....</b>	<b>11</b>
III.3.1. Les grands types de milieux.....	11
III.3.2. Les grands types d'habitats .....	11
III.3.3. Les différents groupements végétaux présents .....	13
<b>III.4. Les habitats d'intérêt communautaire inscrits à la Directive Habitats.....</b>	<b>14</b>
III.4.1. Les données issues de la bibliographie.....	14
III.4.2. Les données récoltées lors des inventaires de 2013/2014.....	17
III.4.3. Synthèse des habitats présents sur le site B6.....	17
III.4.4. Habitats remarquables non inscrits à la Directive « Habitats-Faune-Flore » .....	17
III.4.5. Habitats remarquables inscrits à la Directive « Habitats, Faune, Flore » .....	18
<b>III.5. La Flore .....</b>	<b>26</b>
III.5.1. Rappel de la méthodologie de récolte des données .....	26
III.5.2. Généralités sur la flore du site B6.....	26
III.5.3. Les espèces exotiques invasives sur le site B6.....	29
<b>III.6. La Faune .....</b>	<b>38</b>
III.6.1. Les mammifères (hors chauves-souris) .....	38
III.6.2. Synthèse des espèces de mammifères présentes sur le site (hors chauves-souris) .....	42
III.6.3. Les chauves-souris .....	43
III.6.4. Rappel des secteurs prospectés .....	45
III.6.5. Les chiroptères du site B6.....	54
III.6.6. Les insectes.....	60
III.6.7. Les oiseaux.....	69
III.6.8. Les amphibiens .....	76
III.6.9. Les reptiles.....	81
III.6.10. Les poissons .....	85
III.6.11. Résultats des pêches électriques.....	96
III.6.12. Espèces exogènes présentes dans le bassin versant de l'Eyrieux .....	109
III.6.13. Inventaire astacicole.....	109
<b>III.7. Etat de conservation des espèces et habitats du site B6 .....</b>	<b>124</b>
III.7.1. Etat de conservation des habitats inscrits à l'annexe I de la Directive Habitats .....	124
III.7.2. Habitats naturels remarquables du site B6, non inscrits à la Directive .....	125
III.7.3. Etat de conservation des espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats présentes sur le site B6 126	126
III.7.4. Etats de conservation des autres espèces patrimoniales présentes sur le site B6 .....	128
III.7.5. Actualisation du FSD .....	132

## I. CHAPITRE 3 : LE DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

---



## I.1. LES HABITATS NATURELS DU SITE B6

### I.1.1. Rappel de la méthodologie d'inventaire

- Atlas : Cartes 9 à 34-

#### Qu'est ce qu'un habitat naturel :

En écologie, un habitat naturel est considéré comme **un support d'équilibres subtils pour toute forme de vie** (faune et/ou flore), dicté par des composantes intrinsèques spécifiques telles que la **nature du sol, le climat** ou les **interactions avec les milieux connexes**.

Considéré ici dans un sens large, on parlera plus précisément de **végétation** lorsqu'il est ordonné par un **assemblage fidèle d'espèces végétales**.

A plus grande échelle, agencés entres eux, ces éléments concourent à **la structuration des paysages locaux**.

#### Qu'est ce qu'un habitat d'espèce:

En écologie, un habitat d'espèce correspond à l'habitat, ou les habitats, dont dépend l'espèce pour assurer sa survie (alimentation, reproduction, etc.) pendant toutes les phases de son développement.

Afin de réaliser les inventaires de terrain pour les habitats naturels du site B6, une trentaine de journées de terrain ont été nécessaires. La méthodologie utilisée pour ces inventaires et les restitutions cartographiques est conforme au guide méthodologique de cartographie des habitats naturels des sites NATURA 2000 (MNHN & FCBN). La version complète est disponible dans le recueil bibliographique. Afin de respecter le guide méthodologique des CBN et du MNHN, le référentiel taxonomique des plantes vasculaires de France métropolitaine disponible sur le site de l'INPN (MNHN, TAXREF v7.0 : <http://inpn.mnhn.fr/programme/referentiel-taxonomique-taxref>) est utilisé pour les inventaires floristiques.

Au préalable aux prospections sur le site B6, un travail de synthèse et de recueil bibliographique a permis de décrire la méthodologie d'inventaire, tant sur la mise en place de la typologie des habitats naturels, acquisition des données de terrain (relevés phytosociologiques et référentiel taxonomique) que sur la méthode de cartographie des habitats naturels. Ce document de « synthèse bibliographique et méthodologie d'inventaires » se trouve en annexe 12.

Enfin, l'ensemble des éléments présents dans le DOCUGE et inhérents aux habitats naturels ainsi qu'à la flore ont été validés par le Conservatoire Botanique National du Massif Central le 15/12/2015. En annexe 15 se trouve le document de validation du CBN MC.

#### Qu'est ce qu'un polygone d'habitat naturel?

A l'issue des inventaires réalisés par Aurélie POUMAILLOUX et Nicolas BIANCHIN, un travail précis de découpage du site d'étude en polygones d'habitats naturels a été réalisé.

Au total, plus de **15 000 polygones** ont été dessinés et renseignés (cf. figure 22). Pour bien comprendre, chaque polygone peut contenir **un** ou **plusieurs** types d'habitats naturels, on parlera dans le second cas d'**habitats en mosaïque**. Leur occurrence est calculée en pourcentage de recouvrement. Ainsi, un polygone peut être occupé par exemple :

- Par un seul habitat naturel, soit un recouvrement de 100% (chênaie verte homogène) ;
- Par 2 habitats, avec par exemple des recouvrements de 75% et 25% ou 55% et 45%, etc. (fourrés en voile sur une pelouse) ;

→ Par 3 habitats au maximum, par exemple des recouvrements de 5%, de 35% et de 60%, etc.

Compte tenu de l'étendue du site et afin de garantir une homogénéisation de la qualité des données produites, Naturalia a posé comme limite un maximum de 3 habitats en mosaïque.

A noter : Les habitats qualifiés de **dominants** indiquent que leur pourcentage de recouvrement dans le polygone est supérieur avec l'autre ou les 2 autres habitats.

Les habitats qualifiés de **dominés** indiquent que leur pourcentage de recouvrement dans le polygone est inférieur à l'autre ou aux 2 autres habitats.

## I.2. DES VÉGÉTATIONS AUX UNITÉS PAYSAGÈRES

- Synthèse bibliographique et méthodologique d'inventaire : ANNEXE 12, III-

### I.2.1. Rappel de la géomorphologie du site B6

Le bassin versant de l'Eyrieux, fruit de profonds bouleversements paléogéographiques ayant affectés à de multiples reprises les grandes structures et la nature des substratums initiaux ou néoformés, offre aujourd'hui une organisation bien spécifique des communautés végétales, animales mais aussi humaines. Trois évènements déterminants de l'histoire paléogéographique de la région peuvent être évoqués pour appréhender les lignes de forces du canevas géomorphologique du bassin de l'Eyrieux et leurs héritages biologiques: (i) l'érosion du socle Hercynien au Tertiaire ; (ii) l'emprise de la mer épicontinentale au Secondaire avec ses dépôts marno-calcaires ; (iii) l'onde de choc du plissement alpin et ses conséquences multiples sur le volcanisme, l'orogénèse et l'érosion.

Le site s'inscrit en effet sur la frange sud-est du socle cristallin du massif central, marges de l'ancienne chaîne de montagnes Hercynienne ayant atteint son apogée il y a environ 320 millions d'années. Sous l'emprise d'un climat de type subtropical, qui associait de fortes précipitations et des températures élevées, des processus d'érosion intenses ont burinés les reliefs durant le Tertiaire. En témoigne l'affleurement contemporain des roches d'origine plutonique normalement profondes comme les granites, migmatites et roches métamorphiques que l'on trouve aujourd'hui très majoritairement sur le site. Cet affleurement a été aussi favorisé par des poussées isostatiques en lien avec la baisse de pression sur la racine crustale. Cet ensemble de roches constitue un matériau parental propice au développement de sols acides et à la concentration importante d'un impluvium restitué par de nombreux écoulements, notamment sur la rive droite de l'Eyrieux (Auzène, L'Eysse...). En outre, les produits d'altération du socle cristallin ont migré dans les bassins avoisinants, formant des dépôts sédimentaires de grès triasiques notamment dans la partie amont du bassin du Boyon (hors site B6).

Au secondaire, les eaux marines gagnent du terrain vers le nord et atteignent le pied des reliefs volcaniques, c'est la transgression marine le long du sillon péri-alpin établie vers 20 millions d'années. La formation d'une mer épicontinentale peu profonde au Jurassique a, par sédimentation, originellement positionné quelques lambeaux marneux et calcaires sur Vernoux mais aussi entre les Ollières-sur-Eyrieux et Privas. Ces rares substrats offrent l'opportunité à une flore plus calciphile de trouver un lieu d'expression au sein d'une trame dominante cristalline.

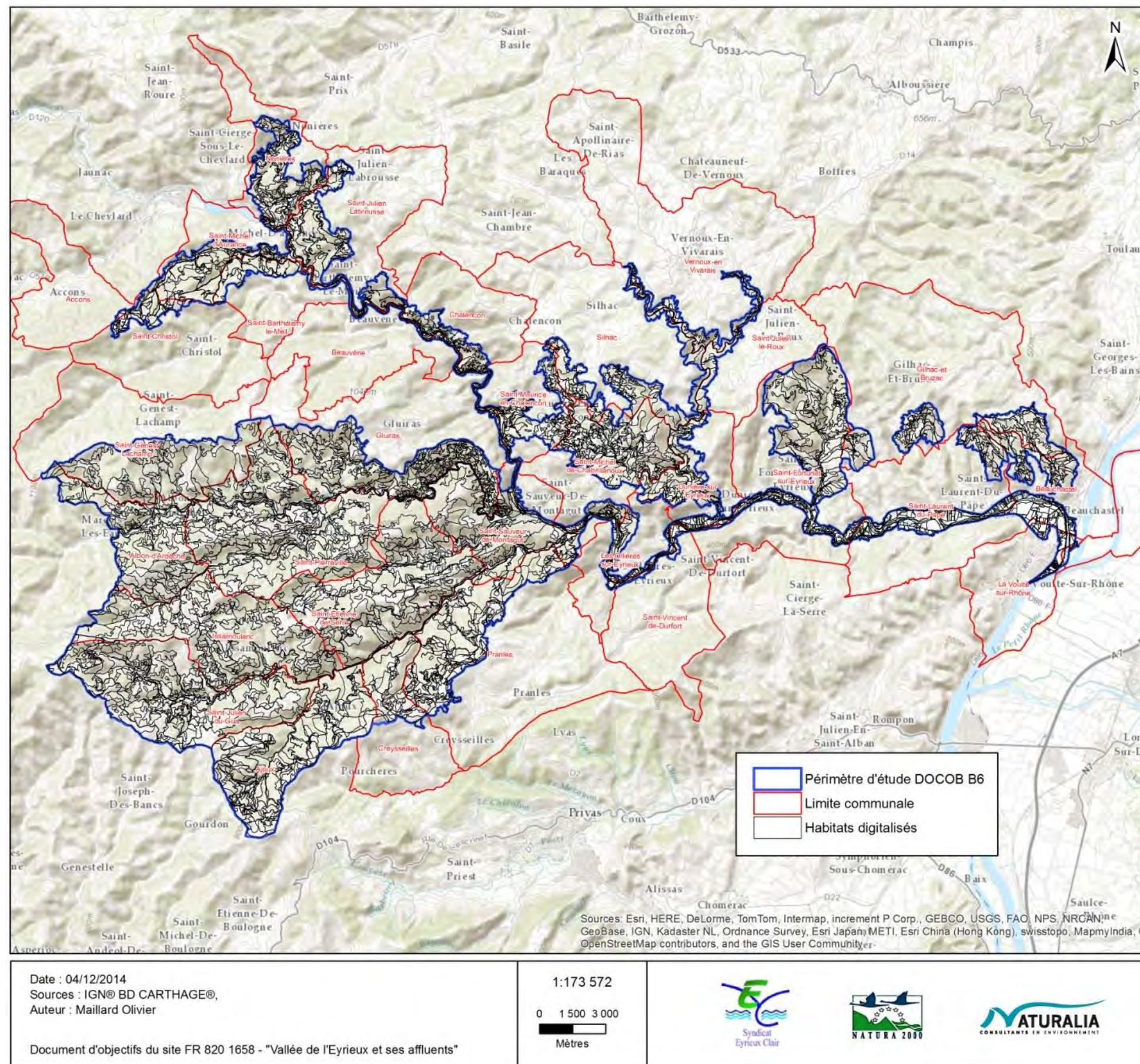


Figure 1 : Polygones vierges représentant la distribution des habitats naturels sur le site d'étude B6

Les alternances de distension et de compression naissant de la confrontation de grands ensembles de l'écorce terrestre que sont l'Eurasie et l'Afrique, poussées sous l'effet de l'ouverture du rift Atlantique ont généré la naissance d'un prisme orogénique et la surrection des montagnes Alpines à l'Oligocène 25-30 millions d'années et au Pliocène ~1,5-2 millions d'années. Durant ces phases de fortes contraintes, les ondes de choc ont eu des répercussions sur le massif central avec une légère mise en relief par flexure crustale. Le niveau des roches s'élevant, les cours d'eau entrent dans des phases dynamiques d'érosion qui participent activement à l'incision des vallées. Cette érosion intense forme ainsi des gorges marquées dessinant des vallées profondément entaillées séparées par des serres élevées caractéristique des Boutières. Cette conformation implique des oppositions marquées de versant, avec des variations importantes de l'exposition (insolation, humidité) mais aussi des variations notables des potentialités trophiques et hydriques des sols.

Ces grandes collisions ont également favorisé l'activité volcanique ancienne et latente, en amincissant et fragilisant la croûte continentale. L'activité volcanique ancienne (15 millions d'années), essentiellement dominée par des coulées de lave, a généré de vastes épandages de basaltes persistant actuellement sur la partie occidentale de la zone, et notamment au niveau des bassins de la Rimande, de l'Eysse et de la Saliouse. Suivant les conditions de températures et de qualité physico-chimique du matériel en fusion, diverses roches volcaniques apparaissent lors d'activités plus récentes. En lien avec une importante viscosité, les formations phonolithiques proposent un relief singulier et des sols superficiels typiques des necks ou sucs, où évoluent des peuplements originaux. Ces roches volcaniques aux caractéristiques structurales et physico-chimiques très différentes du socle cristallin, et dont l'altération génère des sols basiques (pH supérieur à 7), permettent ainsi le développement d'une flore différente et spécifiquement localisée.

La rive gauche du bassin versant de l'Eyrieux est riche en roches métamorphiques formées lors des remontées de laves volcaniques et dont l'âge est postérieur à celui des ensembles cristallins (début de l'Ere secondaire). Les bassins du Turzon et de l'Embroye notamment sont riches en roches cristallophylliennes (schistes et micaschistes), tandis que la partie initiale du bassin de la Dunière est essentiellement constituée de gneiss. A la même époque, la mer gagne du terrain vers le nord et atteint le pied des reliefs volcaniques, favorisant ainsi l'apparition de formations sédimentaires. On les retrouve dans l'extrême partie sud-est du bassin sous forme de calcaire d'âge jurassique, et sous forme de grès d'âge triasique dans la partie amont du bassin du Boyon.

Enfin, les formations récentes Quaternaire, représentées par les dépôts colluvionnaires et alluvionnaires jalonnent par endroit la vallée de l'Eyrieux. Provenant des hautes terrasses rhodaniennes ou des coteaux environnant, les cours d'eau entraînent naturellement vers l'aval les fragments de roches arrachés au substratum et libèrent suivant un granulo-classement les matériaux. Dans le bas Eyrieux, la vallée plus large et la pente moins marquée a permis d'importants dépôts de limons, sables, graviers et galets formant une plaine alluvionnaire.

A l'Ere tertiaire, sous l'influence d'une très forte activité volcanique, des coulées de basaltes vont se répandre sur la partie occidentale de la zone, et notamment au niveau des bassins de la Rimande, de l'Eysse et de la Saliouse. Ces formations volcaniques restent très minoritaires à l'échelle d'un bassin largement dominé par les terrains cristallins et métamorphiques.

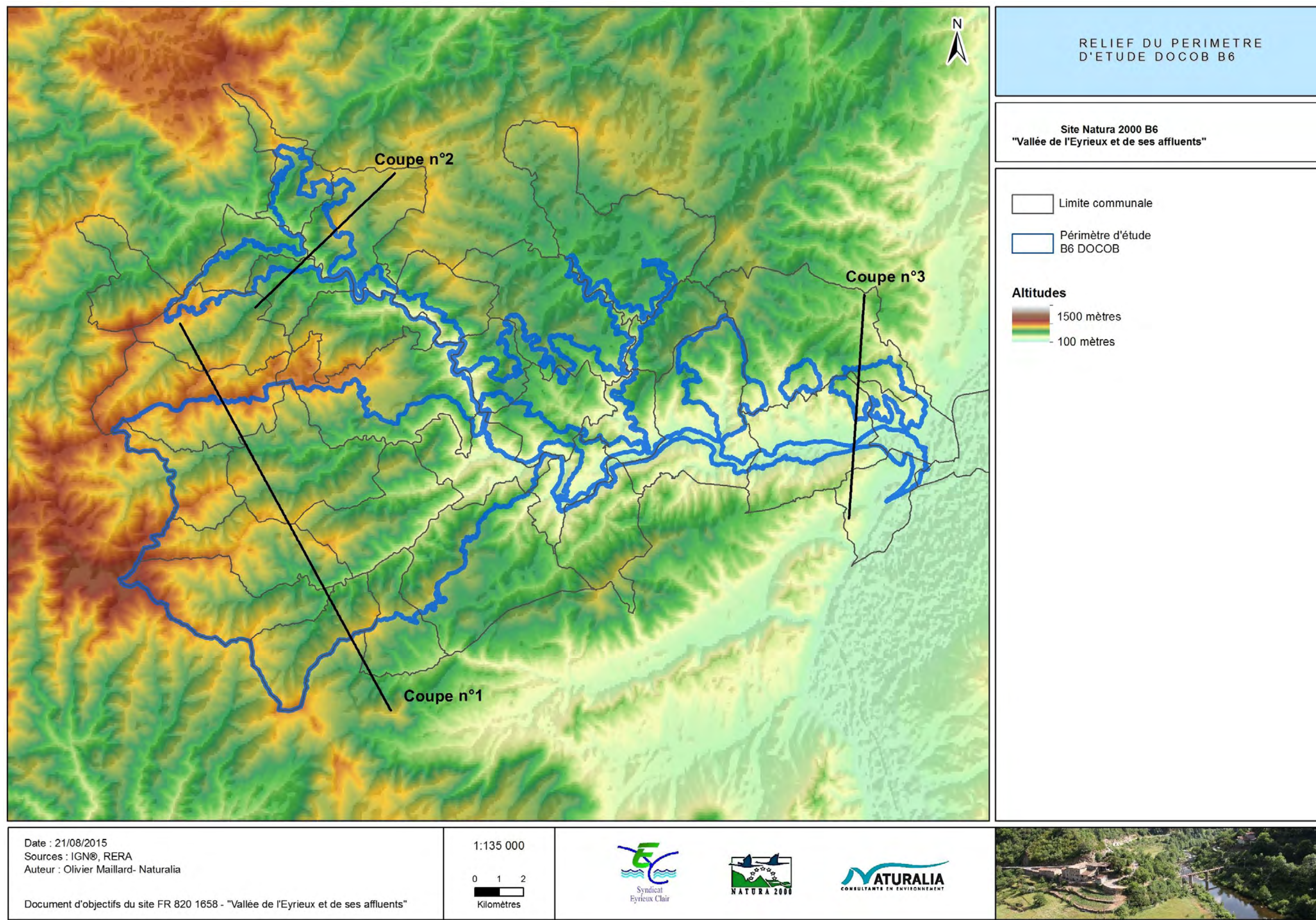


Figure 2 : Cartographie du relief du site B6

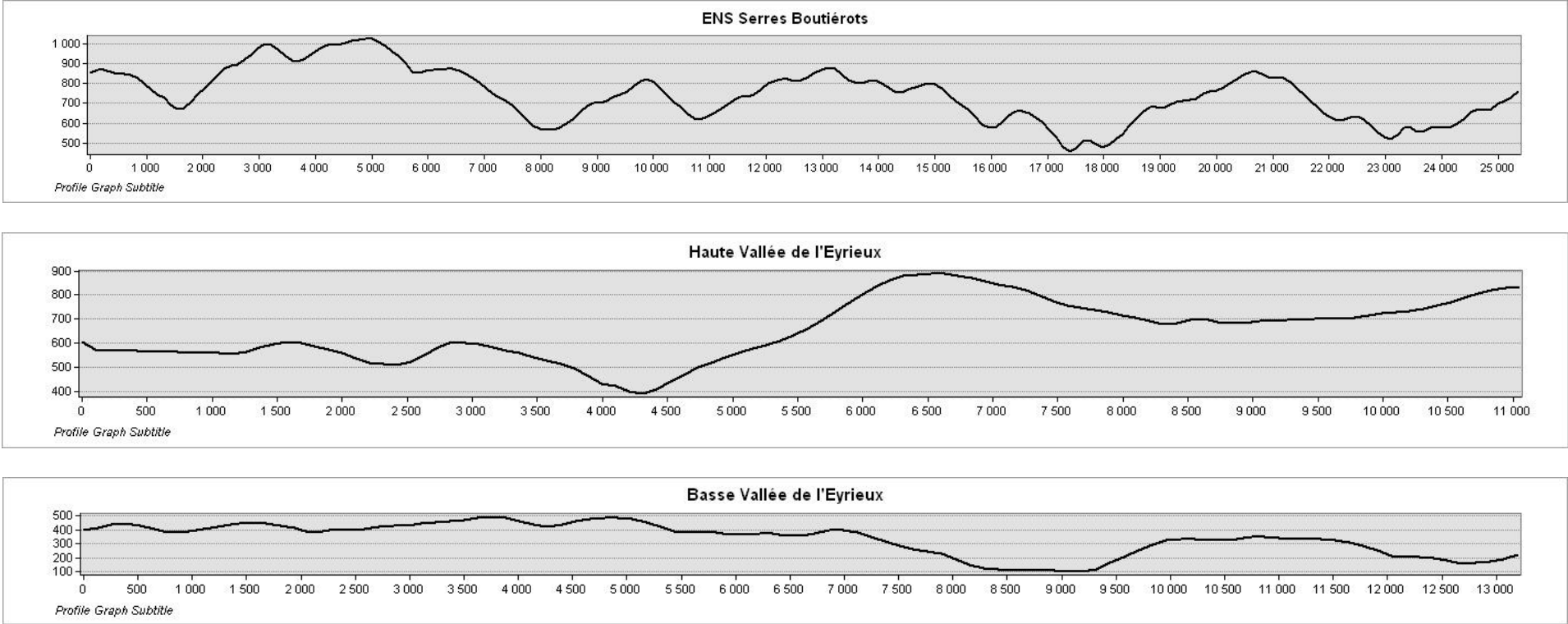


Figure 3 : Profils altimétriques sur le périmètre du site B6 au niveau de l'ENS Serres Boutiérots, au niveau de la Haute Vallée de l'Eyrieux et au niveau de la Basse Vallée de l'Eyrieux



## 1.2.2. Les grands ensembles paysagers

### ➔ Serres Boutiérots et vallées de l'Auzène, de la Gluèyre et de l'Orsanne

Cette entité éco-paysagère correspond à un espace naturel sensible (ENS). L'étage bioclimatique méditerranéen est présent seulement dans la partie est de ce secteur, au dessous de 700 m d'altitude. Ainsi cet espace constitue une zone de transition entre les influences méditerranéennes et continentales (étages collinéen et montagnard).

L'orogénèse et l'érosion de ce massif cristallin ancien mène à la formation de nombreuses petites collines d'altitude assez élevées (la plupart comprises entre 800 et 1000 m) appelées « les serres », séparées par des vallées profondes à pentes abruptes constituant « les Boutières ».

Le paysage s'organise autour de quatre principales séries de végétation, positionnées le long d'un gradient climatique et altimétriques :

- La série acidophile du Chêne vert des étages méso et supra-méditerranéen (adrets partie est du site),
- La série du Chêne pubescent de l'étage supra-méditerranéen,
- La série du Chêne sessile de l'étage collinéen,
- La série du hêtre de l'étage montagnard, souvent substituée par les forêts de Pin sylvestre.

Les dynamiques naturelles de végétation tendent à mettre en place un écosystème forestier évolué (ayant abouti à un état climax), constituant un état optimum d'équilibre avec les conditions climatiques locales. Néanmoins, depuis le néolithique, les influences humaines façonnent le paysage local à travers le développement des activités agro-sylvo-pastorales créant de nouveaux milieux ouverts (landes, pelouses, prairies), plus récemment la castaneiculture a considérablement dictée la dynamique forestière du territoire.

Actuellement, les activités agricoles traditionnelles sont toujours importantes dans les vallées (maraichage, arboriculture) et se maintiennent pour partie sur les reliefs (châtaigneraie, culture de la myrtille, pastoralisme). L'évolution du paysage est marquée par une nette tendance à la fermeture des milieux, phénomène accentué par la déprise et la modification des pratiques pastorales (parcage du bétail). Ainsi, les prairies et les pelouses des parcours sont peu à peu remplacées par des landes à Genêts et des forêts de Pin sylvestre.

### ➔ Moyenne vallée de l'Eyrieux

Cet ensemble s'articule autour d'un sillon étroit et sinueux formant les Gorges de l'Eyrieux, et s'inscrivant de l'aval direct du barrage des Collanges à la confluence Dunière/Eyrieux (commune des Ollières-sur-Eyrieux). Ces gorges sont encadrées par des versants assez abrupts. Pour s'adapter aux fortes contraintes topographiques du secteur, de nombreuses cultures en terrasses ont été mises en place dans le passé.

Le contexte bioclimatique dominant est de type continental (étage collinéen) bien que les expositions chaudes présentent des végétations caractéristiques de l'étage supra-méditerranéen telles que les fourrés à Alisier blanc et à Buis, retrouvées jusqu'à 650 m d'altitude environ. Les communautés supraméditerranéennes laissent progressivement place aux végétations de l'étage collinéen ; les pentes s'adouissent par ailleurs, permettant une exploitation de l'espace ; les châtaigneraies et les plantations de résineux dominant, alors que les surfaces enherbées (pâtures, prairies fauchées), bien que souvent délaissées occupent des surfaces encore significatives.

La dynamique de la végétation est dirigée par l'expansion des fourrés et des forêts au détriment d'anciens espaces agricoles délaissés.

En outre, la moyenne vallée de l'Eyrieux est également touchée par la prolifération des plantes exotiques envahissantes sur les milieux riverains interconnectés.

### ➤ Basse vallée de l'Eyrieux

La basse vallée de l'Eyrieux présente un paysage hétérogène dans un contexte bioclimatique méditerranéen et continental. Elle est encadrée par des versants escarpés, selon une physionomie propre aux vallées cévenoles profondes, mises en place sur un substrat granitique ou schisteux. La basse vallée de l'Eyrieux est quant à elle plus large et les pentes y sont plus faibles.

Par ailleurs, les parties nord-est du site Natura 2000 montrent un relief marqué, constitué de nombreuses lignes de crête en orientation sud à sud-est, séparées par de petits vallons. Cet espace des « Corniches de l'Eyrieux », étendu entre Saint-Laurent-du-Pape et Saint-Julien-le-Roux, offre des expositions variées permettant l'expression d'une flore méditerranéenne sur les adrets. Le secteur compris entre Saint-Michel-de-Chabrillanoux et Vernoux-en-Vivarais présente des expositions moins chaudes et une topographie différente, non découpée en crêtes mais plutôt vallonnée et ponctuée de nombreux petits serres.

Les végétations en places se rattachent à trois séries centrales de végétation, selon leur positionnement topographique :

- La série acidophile du Chêne vert des étages méso et supra-méditerranéen
- La série du Chêne pubescent de l'étage supra-méditerranéen,
- La série du Chêne sessile de l'étage collinéen, localement substituée par la forêt de Pin sylvestre.

Actuellement, la dynamique des végétations a plusieurs tendances avérées. D'une part, les peuplements de Pin maritime (liés initialement aux activités minières) semblent contenu et se mélangent aux formations indigènes de l'étage méditerranéen (Chênaies principalement). D'autre part, la déprise pastorale et le parage du bétail favorisent la fermeture des milieux (prairies, pelouses et landes abandonnées).

Par ailleurs, la basse vallée de l'Eyrieux est directement concernée par la prolifération de plantes exotiques sur les milieux riverains interconnectés. Ce secteur est concerné par une dynamique alluviale naturelle tant l'espace de mobilité est peu contraint par les aménagements anthropiques.

### ➤ Bassin versant de la Dunière et le Doulet

Cette partie du bassin versant de la Dunière et du Doulet se partage entre les étages de végétation supraméditerranéen et collinéen ; le cours de la Dunière, divagant au contact direct de la roche mère est particulièrement remarquable, on y note notamment la présence de mares alimentées par les suintements temporaires. Les gorges sont localement colonisées par des végétations thermophiles. Le sol est peu épais sur ce secteur, limitant le plus souvent la dynamique végétale. Les végétations en place sur ce secteur sont réparties en habitats forestiers composés de Châtaigniers et de forêts alluviales principalement, ainsi que des habitats agropastoraux de pelouses sèches. Les végétations du Doulet sont typiques de l'étage de végétation collinéen, les espaces forestiers sont particulièrement dégradés, les châtaigneraies et plantations de résineux se substituent aux chênaies sessiliflores qui se localisent au niveau des pentes et les pâtures sont également particulièrement bien représentées.

Actuellement, la dynamique des végétations a plusieurs tendances avérées :

- l'artificialisation des peuplements forestiers par des résineux ;
- une pression agricole sur l'ensemble du territoire (pompage et rejets domestiques et agricoles).

### ➤ Bassin versant du Charnut

Le ruisseau du Charnut présente une forte occupation de chênaies pubescentes et quelques plantations de résineux et des châtaigneraies çà et là. Sur ce vallon, la végétation est principalement de type méditerranéen et on assiste à une maturation des peuplements forestiers.

### ➤ Les îlots sur les communes de Gilhac-et-Bruzac, Saint-Laurent-du-Pape et Beauchastel

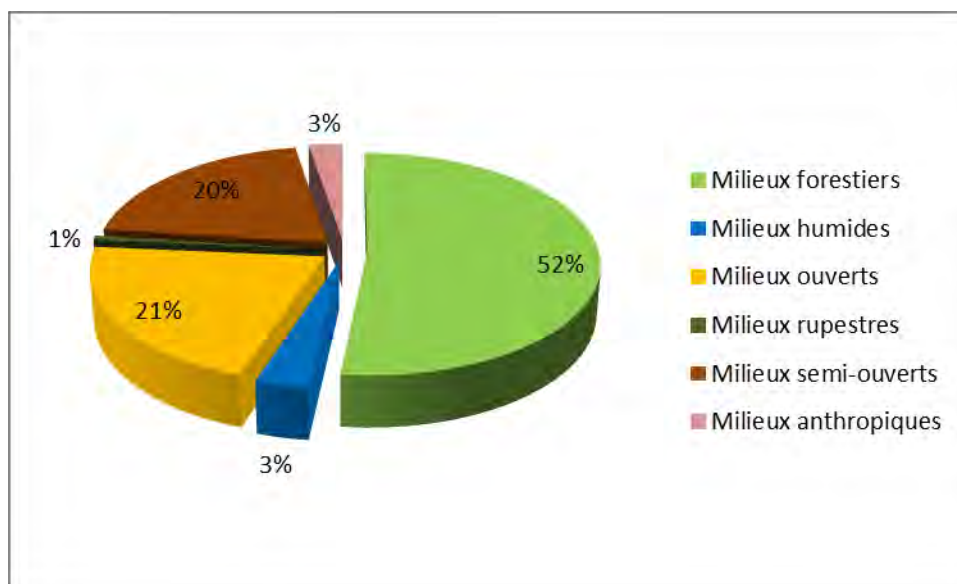
Ce secteur est constitué de végétations de l'étage supraméditerranéen (Chênaies et châtaigneraies), à la charnière avec le collinéen inférieur sur les marges nord, à l'exception de quelques rares milieux pelousaires (notamment aux environs du château de Pierre Gourde et aux abords des fermes). Ces coteaux exposés au sud sont dominés par des forêts sèches et des fourrés. Quelques habitats rocheux sont ponctuellement présents. L'abandon des pratiques agropastorales et l'artificialisation des peuplements par des résineux constituent des menaces sur ce secteur.

## I.3. APPROCHE GLOBALE DES VÉGÉTATIONS

- Atlas : Cartes 9 et 11 -

### I.3.1. Les grands types de milieux

La représentativité des grands types de milieux présents sur le site B6 est donnée dans le graphique ci-dessous.



**Figure 4 : Représentativité des grands types de milieux présents sur le site d'étude DOCUGE B6**

### I.3.2. Les grands types d'habitats

La vallée de l'Eyrieux et ses contreforts affichent une dominance des végétations liées aux sols siliceux mais également de manière plus ponctuelle aux substrats basaltiques (massif de Chirouse par exemple). Bien que relativement homogène sur le plan géologique, l'étagement des végétations est particulièrement marqué, allant des basses plaines de la vallée du Rhône (méso- et supra-méditerranéen) jusqu'aux plateaux ardéchois (montagnard inférieur). De même, on constatera une forte variation des agencements écologiques : peuplements aquatiques, rivulaires, rocheux... Il en découle une forte diversité de formations végétales, ainsi plus de 200 groupements potentiels (dont nombreux sont endémiques\* du Massif Central) ont été mis en exergue dans la pré-typologie fournie par le Conservatoire Botanique National du Massif Central.

Le tableau suivant indique la représentativité de chaque grand type d'habitat naturel sur le site B6. Afin de faciliter la compréhension pour les personnes non-averties, une première colonne faisant référence aux « grands types de milieux » a été ajoutée. Ce regroupement permet de mieux appréhender les grands ensembles paysagers présents sur le site.

Le tableau et la figure présentés ci-dessous mettent en évidence les 6 grands types d'habitats dominants présents sur le site d'étude, leur représentativité est indiquée en hectares mais aussi en pourcentage par rapport à la superficie totale du site B6 (périmètre V2), soit 20 173 ha.

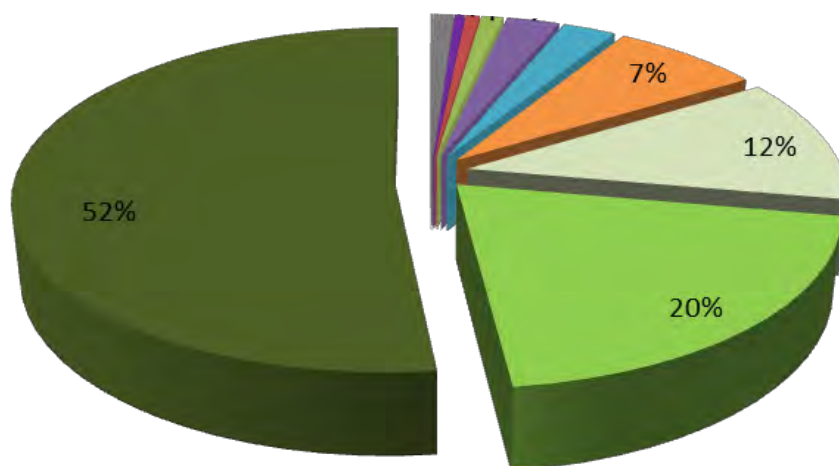
GRANDS MILIEUX	% DE RECOUVREMENT*	INTITULE	SURFACE SUR LE SITE B6 (EN HA)	CODE CORINE
Milieux rupestres	0,64	Végétations chasmophytiques	128,10	62
		Pelouses pionnières des sols squelettiques		34.11
Milieux humides	3,2	Herbiers et autres végétations aquatiques des eaux stagnantes	655,19	22
		Cours d'eau et végétations alluviales associées : Forêts alluviales, Friches pionnières ; Fourrés et Ourlets		24 ; 44.1
		Mégaphorbiaies ; Prairies hygrophiles et méso-hygrophiles ; Pelouse méso hygrophile ; Prairies collinéennes ; Bas-marais ; Molinaies ; Nardaies ; Ourlets des lisères		37
		Roselières ; Cressonnières		53
		Végétations fontinales		54
Milieux ouverts	21,29	Pelouses ; Ourlets pelousaires	4263,06	34 ; 35
		Arrhénathéraies ; Prairies mésophiles		38
		Friches ; Terrains anthropiques rudéralisés		87.2
		Cultures annuelles et pérennes ; Parcs de pâture.		82
Milieux semi-ouverts	20,32	Landes ; Sarothamnaie ; Fourrés ; Ourlets ; Pré-manteaux	4067,67	31 ; 32
		Vergers		83
Milieux forestiers	51,82	Chênaies ; Hêtraies ; Frênaies ; Châtaigneraies ; Pinèdes	10 374,7	41 ; 42 ; 45
Milieu anthropiques	2,64	Zones rudérales ; tissu urbain continu et discontinu	528,6	87
<b>TOTAL</b>			<b>20 017**</b>	

**Tableau 1 : Grands types d'habitats (Naturalia)**

\*Ce pourcentage correspond à la surface cartographique plane

\*\* Cette superficie diffère du périmètre d'étude compte tenu des erreurs survenues lors de la fusion des données ENS du CD 07 et des données de NATURALIA, qui représentent 0,3 % de la surface totale qui est de 20 173 ha. Les systèmes d'information géographique permettent aujourd'hui de détecter les incohérences entre les différents périmètres. Si certaines distorsions mineures sont imputables au processus de numérisation, d'autres sont dues à des erreurs significatives ou à un changement de critères lors de l'élaboration des documents.

- Végétation fontinales
- Roselières, Cressonnières
- Mégaphorbiaies, Prairies hygrophyles et méso hygrophile, Prairies collinéennes, Bas-marais; Molinaies, Nardaies, Ourlets des lisières
- Pelouses pionnières des sols squelettiques
- Friches, Terrains anthropiques rudéralisés
- Végétations chasmophytiques
- Herbiers et autres végétations aquatiques des eaux stagnantes
- Vergers
- Cultures annuelles et pérennes, Parcs de pâture
- Zones rudérales, Tissu urbain continu et discontinu
- Cours d'eau et végétations alluviales associées : Forêts alluviales, Friches pionnières, Fourrés et Ourlets
- Arrhénathéraies, Prairies mésophiles
- Pelouses, Ourlets pelousaires
- Landes, Sarothammaies ; Fourrés ; Ourlets ; Pré-manteaux
- Chênaies, Hêtraies, Frênaies, Châtaigneraies, Pinèdes



**Figure 5 : Représentativité des grands types d'habitats présents sur le site type d'étude DOCUGE B6 (Naturalia)**

### 1.3.3. Les différents groupements végétaux présents

Le site d'étude présente des paysages hétérogènes constitués de végétations particulièrement diversifiées. L'importante richesse des communautés végétales traduit la présence de configurations mésologiques variées, offrant un large panel d'habitats permettant le développement d'un haut niveau de biodiversité en termes d'espèces et de fonctionnalités. Les conditions abiotiques dépendent notamment des paramètres microclimatiques déterminés en grande partie par les variations d'altitude et d'exposition. En addition, les activités humaines jouent un rôle majeur dans la dynamique des végétations.

Les prospections de terrain et leurs analyses ont permis de mettre en exergue la présence d'au minimum 114 groupements végétaux rattachés à 63 alliances phytosociologiques distinctes (Annexe 8). Le travail d'interprétation des formations naturelles a pu bénéficier d'un document pratique de référence : le Catalogue des végétations du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche (Guillaume Choynet et Pierre-Emmanuel Mulot, CBN Massif-central).

## I.4. LES HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE INSCRITS À LA DIRECTIVE HABITATS

### I.4.1. Les données issues de la bibliographie

Synthèse bibliographique et méthodologique d'inventaire - Annexe 12/Fiches habitats - Annexe 8

Seulement **5 habitats** de la Directive étaient signalés dans le FSD de 2012 contre 6 (les maquis à feuilles de Laurier ne relèvent pas de la Directive) dans le porté à connaissances de 1997. Après la première phase du recueil bibliographique ce sont **30 habitats** génériques communautaires qui sont avérés ou potentiels, le **3170\*** : **Mares temporaires méditerranéenne** est par ailleurs absent du site.

GRANDS MILIEUX	HABITAT GÉNÉRIQUE NATURA 2000	COUVERTURE	SUPERFICIE HA
Milieux ouverts et semi-ouverts	4030 - Landes sèches européennes	30%	321,9
	5120 - Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i>	4%	42,92
	5210 - Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp.	1%	10,73
Milieux fermés	91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> )*	10%	107,3
	9340 - Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	5%	53,65

**Tableau 2 : Pourcentage de recouvrement des différents milieux présents sur le site - Source : INPN**

Le tableau ci-après présente les habitats d'intérêt communautaire, avérés ou potentiels, identifiés dans la bibliographie.

Grands milieux	Habitat générique NATURA 2000	FSD	Commentaires
Milieux humides (7 habitats)	3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	Non	<b>Potentiel.</b> Tonsures à jonc des crapauds, à rechercher sur les parties méridionales des principaux cours d'eau.
	3140 - Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	Non	<b>Potentiel.</b> Largement représenté sur la majeure partie du territoire national. A rechercher sur les basses altitudes, dans les secteurs aquatiques temporaires de faible acidité.
	3170* - Mares temporaires méditerranéennes*	Non	<b>Absent.</b> Signalé à tort dans l'ENS « Serres Boutiérots et vallées de l'Auzène, de la Gluèyre et de l'Orsanne ». Les groupements en présence doivent être rattachés à l'habitat communautaire 3130.
	3150 - Lacs eutrophes* naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	Non	<b>Présent.</b> Voiles flottants de lentille d'eau à rechercher en situation naturelle stagnante (gouille, bras morts). Les peuplements en situations artificielles (bassins...) ne relèvent pas de la directive. Confirmé lors des premiers inventaires DOCOB.
	3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion aquatilis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	Non	<b>Présent.</b> Formation à bryophytes* (fontinales) se développant régulièrement dans ce type de configuration sur les sols schisteux ou sur grès notamment. Confirmé lors des premiers inventaires DOCOB.

Grands milieux	Habitat générique NATURA 2000	FSD	Commentaires
Milieux humides (7 habitats)	<b>3280</b> - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i>	Non	<b>Présent.</b> Formation de Saules arbustifs. Confirmé lors des premiers inventaires DOCOB.
	<b>7110</b> - Tourbières hautes actives	Non	<b>Potentiel.</b> Mentionné à l'étage montagnard ENS hors périmètre, à rechercher.
	<b>7120</b> - Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	Non	<b>Potentiel.</b> Mentionné à l'étage montagnard, forme dégradé des peuplements précédents.
Milieux ouverts et semi-ouverts (12 habitats)	<b>4030</b> - Landes sèches européennes	Oui	<b>Présent.</b> Principalement aux étages collinéen et montagnard, potentiellement au supra-méditerranéen. Confirmé lors des premiers inventaires DOCOB.
	<b>5110</b> - Formations stables xérophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses ( <i>Berberidion</i> p.p.)	Non	<b>Potentiel.</b> Peut-être signalé à tort dans la zone d'étude, seuls les peuplements stables relèvent de la Directive.
	<b>5120</b> - Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i>	Oui	<b>Présent.</b> Seules les formations montagnardes sont communautaires. Confirmé lors des premiers inventaires DOCOB.
	<b>5130</b> - Formation à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	Non	<b>Potentiel.</b> A rechercher, remplace les peuplements à genévrier oxycède à partir de l'étage collinéen.
	<b>5210</b> - Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp.	Oui	<b>Potentiel.</b> Cette formation n'est pas rare, fourrés à signaler jusqu'au supra-méditerranéen.
	<b>6120</b> - Pelouses calcaires de sables xériques	Non	<b>Présent.</b> Non mentionné sur le bassin versant, la présence de cet habitat a été mise en évidence récemment sur les alluvions de plusieurs cours d'eau du Massif Central ardéchois. Confirmé lors des premiers inventaires DOCOB.
	<b>6210</b> - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embaumissement sur calcaires ( <i>Festuco-Brometalia</i> )	Non	<b>Présent.</b> Observé çà et là dans la zone d'étude, en plusieurs groupements distincts. Confirmé lors des premiers inventaires DOCOB.
	<b>6230</b> - Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats silicieux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	Non	<b>Potentiel.</b> Observé çà et là au montagnard, hors site d'étude. A rechercher dans les secteurs favorables.
	<b>6410</b> - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ( <i>Molinion caeruleae</i> )	Non	<b>Présent.</b> Çà et là sur la zone d'étude.
	<b>6430</b> - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Non	<b>Présent.</b> Peuplements abondants du supra-méditerranéen (avalais) au montagnard, sous forme de plusieurs groupements distincts. Confirmé lors des premiers inventaires DOCOB.
	<b>6510</b> - Pelouses maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )	Non	<b>Présent.</b> Cet habitat a fait l'objet d'une étude spécifique sur le territoire étudié. Confirmé lors des premiers inventaires DOCOB.
	<b>6520</b> - Prairies de fauche de montagne	Non	<b>Présent.</b> Remplace les peuplements précédents à l'étage montagnard.

Grands milieux	Habitat générique NATURA 2000	FSD	Commentaires
Milieux rocheux (3 habitats)	<b>8110</b> - Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival ( <i>Androsacetalia alpinae</i> et <i>Galeopsietalia ladani</i> )	Non	<b>Potentiel.</b> (Les éboulis non végétalisés ne relèvent pas de la Directive).
	<b>8220</b> - Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	Non	<b>Présent.</b> A la faveur d'escarpements rocheux, ces peuplements sont souvent riches en espèces endémiques. Confirmé lors des premiers inventaires DOCOB.
	<b>8230</b> - Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>	Non	<b>Présent.</b> Souvent en mosaïque avec les peuplements précédemment cités. Confirmé lors des premiers inventaires DOCOB.
	<b>8310</b> - Grottes non exploitées par le tourisme	Non	<b>Potentiel.</b>
Milieux forestiers (8 habitats)	<b>9120</b> - Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois <i>Taxus</i> ( <i>Quercion roboris</i> ou <i>Illici-Fagenion</i> )	Non	<b>Présent.</b> Notamment à l'étage montagnard. Confirmé lors des premiers inventaires DOCOB.
	<b>9130</b> - Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	Non	<b>Potentiel.</b> Chênaie sessile-hêtraie, seuls les peuplements où le hêtre est abondant relèvent de la Directive.
	<b>9160</b> - Chênaies pédonculées ou chênaies charmaies subatlantiques et médio européennes du <i>Carpinion betuli</i>	Non	<b>Potentiel.</b> Rattachement à la Directive à préciser.
	<b>91E0*</b> - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> )*	Oui	<b>Présent.</b> Sur la majeure partie des linéaires des cours d'eau, certains groupements ne pourraient toutefois pas relever de la Directive sur le site d'étude. Confirmé lors des premiers inventaires DOCOB.
	<b>9180</b> - Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	Non	<b>Potentiel.</b> A rechercher dans les fonds de vallons favorables.
	<b>92A0</b> - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	Non	<b>Présent.</b> A la confluence avec le Rhône. Confirmé lors des premiers inventaires DOCOB.
	<b>9260</b> - Forêts de <i>Castanea sativa</i>	Non	<b>Potentiel.</b> A rechercher, seuls les peuplements méditerranéens relèvent de la Directive.
	<b>9340</b> - Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	Oui	<b>A confirmer.</b> Seuls les peuplements du méso-méditerranéen ( <i>Quercion ilicis</i> ) relèvent de la Directive habitat. Les inventaires DOCOB ont révélé cet habitat à proximité immédiate du périmètre.

**Tableau 3 : Les habitats naturels présents ou potentiels sur le périmètre d'étude B6 issus du recueil bibliographique**

Pour rappel : la phase préliminaire a permis d'élaborer la trame cartographique de référence comprenant une pré-délimitation des polygones (fond blanc). Ensuite la mise en place de la typologie (entités potentielles ou avérées) des habitats naturels a été élaborée sur la base des références phytosociologiques disponibles.



#### 1.4.2. Les données récoltées lors des inventaires de 2013/2014

- Atlas : cartes 9 à 34 -

La méthode privilégiée a consisté en l'utilisation simultanée de la photo-interprétation sur un parcours déterminé, d'une visite sur site pour vérification et de l'acquisition de données nouvelles. La saisie des résultats sur SIG a été effectuée dès les jours suivants, permettant de ce fait une avancée méthodique du travail et une finalisation de la cartographie par secteurs.

Afin de valider les groupements végétaux caractéristiques des habitats naturels et semi-naturels, des inventaires phytosociologiques exhaustifs ont été réalisés (*cf. carte 10 de l'Atlas cartographique*). Le nombre de relevés stratifiés à mettre en place pour chaque type de formations a été défini selon la surface couverte par l'habitat. Ils ont permis ainsi d'avoir un échantillonnage représentatif des communautés végétales rencontrées et d'apprécier leur diversité.

Ces relevés ont été établis selon la méthode de coefficient d'abondance-dominance définie par Braun-Blanquet (1928), celle-ci sert à estimer la fréquence de chaque plante dans le relevé. Les inventaires phytosociologiques ont été effectués sur des surfaces homogènes aux plans floristiques et écologiques afin d'éviter les zones de transition en contact avec différentes communautés végétales (problèmes de typicité\* des cortèges floristiques).

Les relevés ont été localisés à l'aide de GPS et cartographiés, explicitement nommés, et leurs informations intégrées dans des fiches spécifiques selon le modèle du CBNMC. Une rencontre avec le Conservatoire a eu lieu sur le terrain lors de la phase d'inventaire le 18 juin 2014.

Afin de prendre en compte au maximum la phénologie\* des espèces et des habitats, ainsi que les délais de restitution de l'étude, les inventaires ont été réalisés sur les périodes de mars à septembre.

#### 1.4.3. Synthèse des habitats présents sur le site B6

Les investigations de terrain ont permis d'identifier **160 unités de végétation** distinctes, caractéristiques des principaux habitats naturels et semi naturels présents sur le site.

Parmi l'ensemble des habitats identifiés (*cf. tableau 14*), **23 habitats d'intérêt communautaire** sont mis en évidence et regroupent chacun plusieurs unités élémentaires.

En outre, d'autres habitats naturels méritent d'être considérés au vu de leur patrimonialité, bien que non inscrits à la Directive. Ces formations végétales fond souvent l'objet d'un manque de connaissance sur le plan de leur délimitation phytosociologique, de leur chorologie et de leur fréquence. Néanmoins, ces **15 habitats patrimoniaux** doivent être pris en compte par les différents acteurs de la conservation de la nature.

#### 1.4.4. Habitats remarquables non inscrits à la Directive « Habitats-Faune-Flore »

Les 15 habitats patrimoniaux sont ici présentés par grandes catégories de végétation. L'évaluation de la valeur patrimoniale se base sur les critères suivants : rareté, vulnérabilité et responsabilité régionale. La région géographique considérée correspond au sud-est du massif central (notamment la Haute-Loire, l'Ardèche et la Drôme).

Les ressources bibliographiques employées sont :

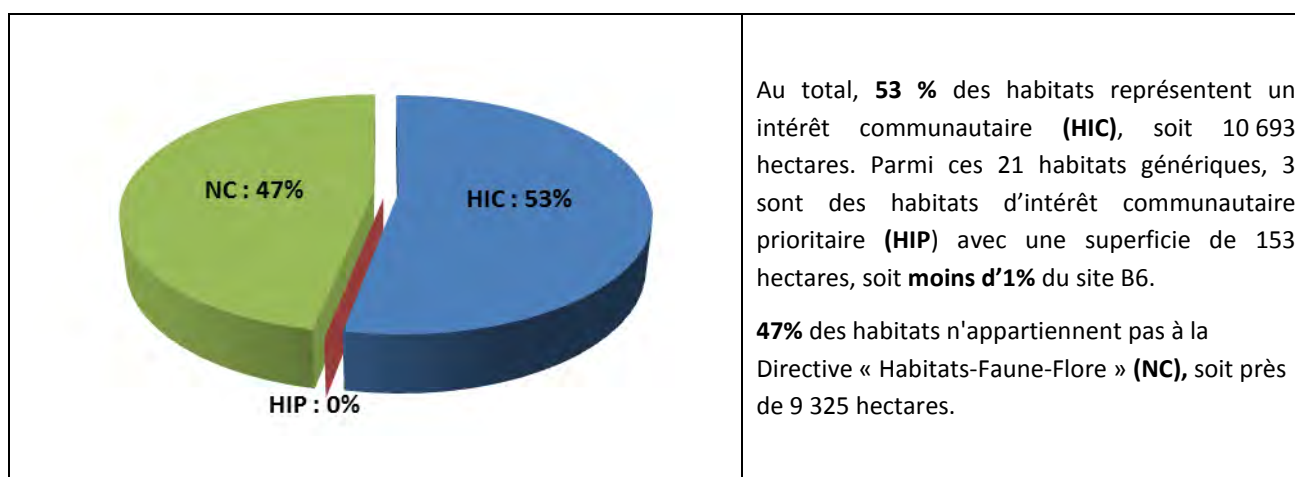
- La liste rouge des habitats naturels de Rhône-Alpes (Conservatoire Botanique National Massif Central et Conservatoire Botanique National Alpin) ;
- Catalogue de la végétation du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche (Choisnet et Mulot, 2010) ;
- Pré-liste rouge des végétations de Rhône-Alpes.

Le résultat obtenu demeure une interprétation sujette à discussion, étant données le manque de connaissances touchant un grand nombre d'habitats patrimoniaux. Cependant, l'expérience acquise par NATURALIA sur le site de la Vallée de l'Eyrieux permet de mettre au point une telle évaluation.

#### I.4.5. Habitats remarquables inscrits à la Directive « Habitats, Faune, Flore »

**A NOTER :** après la phase du recueil bibliographique et les prospections de terrain, ce sont 23 habitats génériques communautaires, dont 4 prioritaires, qui sont avérés sur le site B6. Tel qu'indiqué dans la figure 11 ci-dessous, un peu moins de la moitié des habitats présents sont d'intérêt communautaire (47%).

L'ensemble des données surfaciques et calculs ont été effectués sur la base du périmètre d'étude DOCOB B6 (20 173 ha).



**Figure 6 : Représentativité des habitats (dominants et dominés non-dissociés) inscrits à la Directive Habitat**

Sur la figure 27 (Carte de la distribution des habitats d'intérêt communautaire et des habitats communautaires prioritaires) chaque surface de couleur grise est occupée à 100% par des habitats non communautaires. En revanche, les secteurs colorés en orange ou marron possèdent l'intégralité de leur surface en habitats communautaires (HIC, HIP) ou une portion non dominante d'habitats de l'annexe 1 de la Directive. Afin d'obtenir l'information en détail, merci de vous référer à l'atlas cartographique relatif aux habitats naturels.

Dans le tableau ci-après figure l'ensemble des habitats naturels communautaires inventoriés par NATURALIA en 2013 et 2014. Pour rappel, la superficie totale du site B6 est de **20 273 hectares**. Les habitats à forte valeur patrimoniale (HIC et HIP) sont illustrés à la suite du tableau. La référence de la photographie associée est faite dans l'avant dernière colonne du tableau.

Libellé de végétation	CB	Rattachement phytosociologique	Commentaire	Critères d'évaluation			Valeur patrimoniale
				Rareté régionale	Vulnérabilité régionale	Responsabilité régionale	
<b>Végétations aquatiques, fontinales et amphibies</b>							
Herbier des eaux stagnantes à Potamot crépu ( <i>Potamogeton crispus</i> )	22.422	<i>Potamion pectinati</i> (W.Koch 1926) Libbert 1931	Herbiers aquatiques à potamots peu communs à rare selon les espèces concernées.	Assez rare	Données insuffisantes	Faible	<b>Modéré</b>
Herbier enraciné à Nénuphar jaune ( <i>Nuphar lutea</i> ) et Nénuphar blanc ( <i>Nymphaea alba</i> )	22.4311	<i>Nymphaeion albae</i> Oberdorfer 1957	Herbiers aquatiques rares.	Rare	Vulnérable	Faible	<b>Assez fort</b>
Herbier des eaux stagnantes à <i>Callitrichebrutia</i> ou <i>Callitriche hamulata</i>	22.432	Ranunculion aquatilis Passarge 1964	Herbiers aquatiques assez communs sur le plan d'eau stagnante, constituées d'espèces sous-inventoriées et ainsi mal connues (patrimonialité potentielle)	Données insuffisantes	Données insuffisantes	Faible	<b>Faible</b>
Végétation fontinale collinéenne à Lotier des fanges et Dorine à feuilles opposées	54.11	Caricion remotae Kästner 1941	Formation végétale peu rependue dans la région Rhône Alpes.	Peu Commun	Données insuffisantes	Faible	<b>Faible</b>
<b>Landes</b>							
Sarothamnaie supra-méditerranéenne à Chêne vert	31.841	Sarothamnion scoparii Tüxen ex Oberdorfer 1957	Formation végétale assez mal connue, semble rare dans le Massif central	Assez rare	Données insuffisantes	Faible	<b>Modéré</b>
<b>Pelouses sèches</b>							
Pelouse annuelle à Arnoséris naine et Spergule de Morison	35.21	Thero-Airion Tüxen ex Oberdorfer 1957	Groupement à Arnoséris naine et Spergule de Morison est peu fréquente, sur une aire de répartition restreinte au sud-est de la France, se développant sur substrat rocheux acides, à l'étagé supraméditerranéen,	Peu commun	Non menacé	Forte	<b>Modéré</b>
Pelouse annuelle acidiphile à Silène de France ( <i>Silene gallica</i> ) et Pied-d'oiseau comprimé ( <i>Ornithopus compressus</i> )	35.3	Helianthemion guttati Br.-Bl. Br.-Bl., Molinier & Wagner 1940	Formation rare dont la répartition en France se limite à la frange nord du domaine méditerranéen.	Rare	Quasi-menacé	Moyenne	<b>Assez fort</b>
Pelouse annuelle thermophile à Crucianelle à feuilles étroites ( <i>Crucianella angustifolia</i> ) et Catapode des graviers ( <i>Micropyrum tenellum</i> )	35.3	Helianthemion guttati Br.-Bl. Br.-Bl., Molinier & Wagner 1940	Formation rare dont la répartition en France se limite à la frange nord du domaine méditerranéen.	Rare	Quasi-menacé	Moyenne	<b>Assez fort</b>
<b>Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies</b>							
Prairie collinéenne à Renoncule rampante et Jonc à tépales aigus	37.2	Ranunculo repentis-Juncetum acutifl ori Billy 2000	Groupement assez fréquent mais dont l'aire de répartition se limite au Massif central (formation typique de cette aire géographique)	Peu Commun	Données insuffisantes	Moyenne	<b>Modéré</b>
Prairie du collinéen inférieur à Menthe suave et Jonc à tépales aigus	37.22	Potentillo anserinae-Polygonetalia avicularis Tüxen 1947	Formation présente uniquement dans la partie sud-est du Massif Central, ou elle est peu fréquente.	Assez rare	Données insuffisantes	Forte	<b>Fort</b>
Nardaie mésohygrophile à Sanguisorbe officinale	37.32	Nardo strictae-Juncion squarrosi (Oberdorfer 1957) Passarge 1964	Habitat rare en France et peu fréquent dans le Massif Central, vulnérable à la fertilisation des milieux.	Assez rare	Quasi-menacé	Moyenne	<b>Assez fort</b>
Pelouse mésohygrophile à Sélin des Pyrénées ( <i>Epikeros pyrenaicus</i> ) et Jonc raide ( <i>Juncus squarrosus</i> )	37.32	Nardo strictae-Juncion squarrosi (Oberdorfer 1957) Passarge 1964	Habitat rare en France et peu fréquent dans le Massif Central, vulnérable à la fertilisation des milieux.	Assez rare	Quasi-menacé	Moyenne	<b>Assez fort</b>

Libellé de végétation	CB	Rattachement phytosociologique	Commentaire	Critères d'évaluation			Valeur patrimoniale
				Rareté régionale	Vulnérabilité régionale	Responsabilité régionale	
<b>Forêts</b>							
Chênaie pédonculée - Frênaie à Géranium noueux ( <i>Geranium nodosum</i> )	41.3	Fraxino excelsioris-Quercion roboris Rameau 1996 nom. inval.	Formation forestière méconnue dont la répartition se limite à la frange méridionale du Massif central.	Rare	Données insuffisantes	Moyenne	<b>Assez fort</b>
Chênaie sessiliflore collinéenne acidiphile	41.5	Hieracio praecoci-Quercetum petraea Billy 1997	Forêt climacique, groupement assez typique du Massif Central	Assez rare	Quasi-menacé	Moyenne	<b>Assez fort</b>
Chênaie pubescente neutroclinophile supraméditerranéenne à Sauge glutineuse ( <i>Salvia glutinosa</i> )	41.71	Quercion pubescenti-sessilifl orae Br.-Bl. 1932	Formation peu fréquente dans le Massif Central, retrouvée sur les contreforts méridionaux	Assez Rare	Non menacé	Faible	<b>Modéré</b>

**Tableau 4 : Synthèse des habitats remarquables non-inscrits à la Directive Habitats**

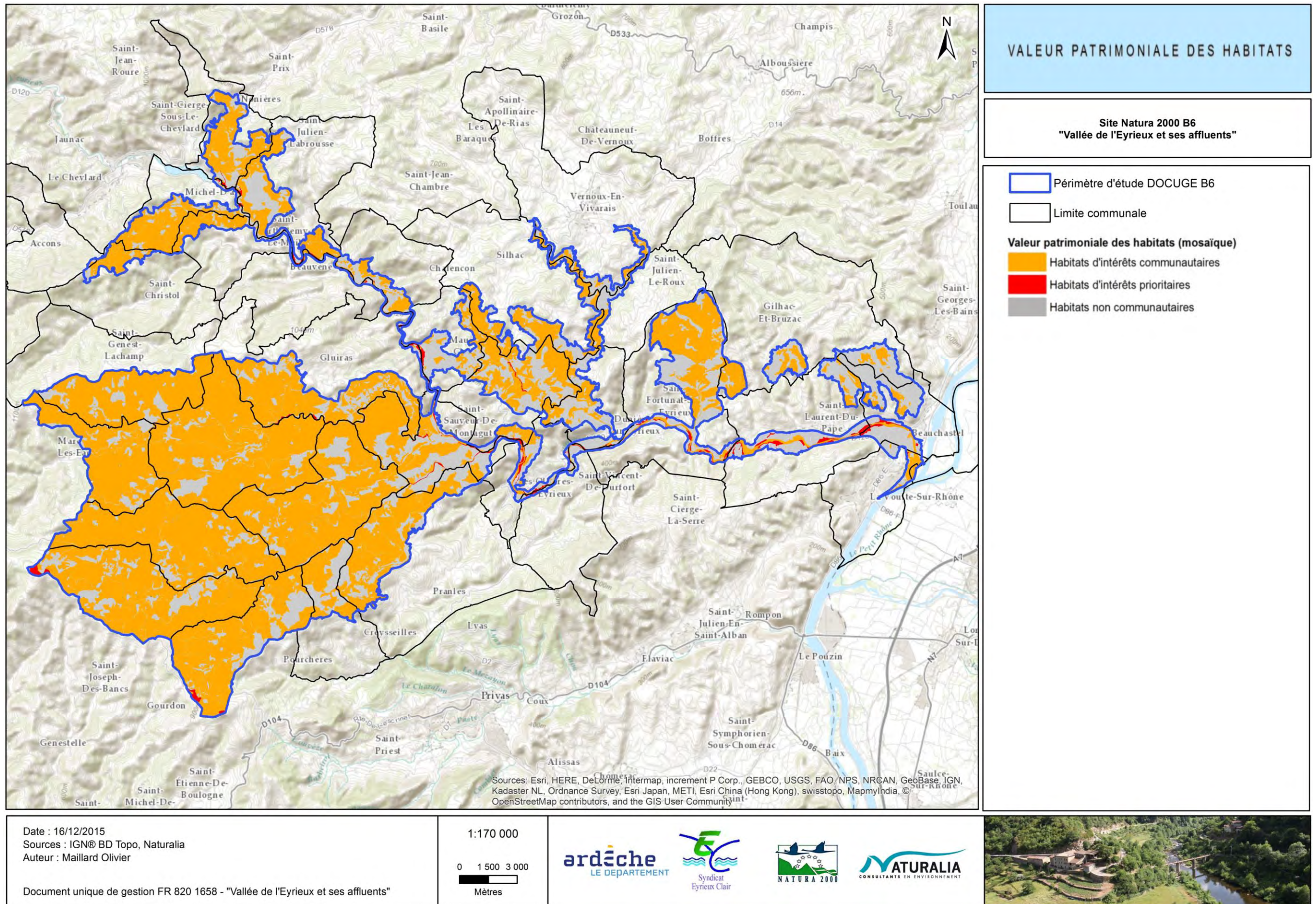


Figure 7 : Distribution des habitats d'intérêt communautaire et communautaire prioritaire (habitats dominants et dominés non-dissociés)

GRANDS TYPES D'HABITATS	CODE N2000	INTITULÉ NATURA 2000	SURFACE (HA)	% SUR LE SITE	Photo	Valeur patrimoniale (1)
Végétations aquatiques, fontinales et amphibiens	3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	3,17	0,02	-	Modérée
	3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion	1,94	0,01	A	Modérée
	3280	Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à Salix et Populus alba	78,50	0,39	B	Assez forte
Landes	4030	Landes sèches européennes	76,09	0,38	C	Assez forte
	5110	Formations stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)	157,16	0,78	D	Assez forte
	5120	Formations montagnardes à Cytisus purgans	1 282,28	6,36	E	Modérée
Pelouses	<b>6120*(2)</b>	<b>Pelouses calcaires de sables xériques*</b>	0,54	0,003	-	Très fort
	6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)*	1 207,35	5,98	F	Forte
	<b>6230*</b>	<b>Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*</b>	9,98	0,05	G	Assez fort
Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies	6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	17,14	0,08	H	Assez forte
	6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin	21,79	0,11	-	Modérée
Prairies mésophiles	6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	760,89	3,77	I	Forte
	6520	Prairies de fauche de montagne	9,00	0,04	J	Assez forte
Formations des escarpements rocheux	8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	81,32	0,4	K	Assez forte
	8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii	75,28	0,37	L	Forte
	8310	Grottes non exploitées par le tourisme et milieux souterrains superficiels (MSS)	Au moins 3 grottes présentes sur le site et différentes failles et éboulis non végétalisés			Assez forte

GRANDS TYPES D'HABITATS	CODE N2000	INTITULÉ NATURA 2000	SURFACE (HA)	% SUR LE SITE	Photo	Valeur patrimoniale (1)
Forêts hygrophiles à mésophiles	9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robur-petraeae ou Ilici-Fagenion)	1 389,42	6,89	N	Assez forte
	9160	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betulii	494,57	2,45	X	Modérée
	<b>91E0*</b>	<b>Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*</b>	142,05	0,7	O	Assez forte
	92A0	Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	41,34	0,2	P	Fort
Forêts sèches	9260	Forêts de <i>Castanea sativa</i>	4 841,55	24	M	Assez forte
	9340	Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	1,36	0,01	X	Modérée
<b>Total</b>			1 0692,72	53 %		

**Tableau 5 : Habitats d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000**

(1) La valeur patrimoniale résulte de la combinaison de différents facteurs concernant le statut intrinsèque de l'habitat (réglementation européenne, liste rouge régionale des végétations de Rhône-Alpes), et portant également sur les aspects qualitatifs locaux (typicité, représentativité, état de conservation).

(2) Les habitats d'intérêt communautaires prioritaires sont représentés en gras avec un astérisque.

Ainsi, le tableau suivant indique la répartition des habitats d'intérêt communautaire selon leur valeur patrimoniale (cf. Atlas cartes 64a et 64b).

Valeur patrimoniale	Faible	Modérée	Assez forte	Forte	Très forte
Pourcentage total	0 %	8,96 %	33,71%	10,32%	0,003 %

**Tableau 6 : Répartition des habitats d'intérêt communautaire selon leur valeur patrimoniale**

Par ailleurs les plans d'eau stagnante observés sur le site ne présentent pas de communauté végétale caractéristique (absence d'herbier aquatique). Ainsi si les biotopes du type mares, bassins et petits étangs sont bien présents mais ne correspondent pas à la définition de l'habitat d'intérêt communautaire des eaux stagnantes (code EUR : 3130).

Le recueil bibliographique mettait en exergue la présence de manteaux arbustifs à *Juniperus oxycedrus* qui étaient alors affiliés à la Directive Habitat 92/43/CEE en tant qu'habitat d'intérêt communautaire 5210-Matorrals arborescents à *Juniperus* spp. Hors, après analyse des relevés phytosociologiques et mise en correspondance avec les référentiels d'usages, cette formation a été retenue comme un faciès à *Juniperus oxycedrus* des fourrés saxicoles à Amélanchier oval et Buis toujours-vert (Alliance du *Berberidion vulgaris*) et ainsi rapportés à l'habitat d'intérêt communautaire 5110-Formations stables xéro-thermophiles à *Buxus sempervirens* des pentes rocheuses (*Berberidion* p.p.).

Après analyse la formation 8110 - Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival et 9340 – Forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia* n'ont pas été mises en évidence.



**A** : 3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion



**B** : 3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à *Salix* et *Populus alba*



**C** : 4030 - Landes sèches européennes



**D** : 5110 - Formations stables xérophiles à *Buxus sempervirens* des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)



**E** : 5120 - Formations montagnardes à *Cytisus purgans*



**F** : 6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia)



**G** : 6230\* - Formations herbacées à *Nardus*, riches en espèces,



**H** : 6410 - Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-



sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)



I : 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude



K : 8220 - Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique



M : 9260 - Forêts de *Castanea sativa*



O : 91E0\* - Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)

limoneux (*Molinion caeruleae*)



J : 6520 - Prairies de fauche de montagne



L : 8230 - Roches siliceuses avec végétation pionnière du *Sedo-Scleranthion* ou du *Sedo albi-Veronicion dillenii*



N : 9120 - Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à *Ilex* et parfois à *Taxus* (*Quercion robori-petraeae* ou *Illici-Fagenion*)



P : 92A0 - Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba*

**Figure 8 : Planche photos des principaux habitats naturels d'intérêt communautaires présents sur site**

Sur la carte ci-après sont indiqués les secteurs de présence d'habitats d'intérêt communautaire, sous forme dominante ou avec des recouvrements inférieurs, en mosaïque avec d'autres groupements non communautaires. Au regard du principe de mosaïque défini précédemment, un même polygone peut héberger un ou plusieurs habitats communautaires, qui seront à considérer quel que soit le niveau de recouvrement (parfois seulement égal à 1% de la surface totale des habitats). Cette cartographie vise à prévenir les porteurs de projet de la présence pour un polygone donné, d'au moins un habitat relevant de l'Annexe I de la Directive « Habitats-Faune-Flore ».

A noter que la présence d'une végétation donnée est étroitement liée à l'évolution naturelle des milieux. Sa présence sur l'atlas cartographique du DOCUGE est l'image d'une situation à l'heure des prospections (2013-2014) justifiant une mise à jour continue de la cartographie sur des pas de temps réguliers afin d'avoir un reflet le plus exact possible de la réalité. Ainsi, bien que le DOCUGE puisse être considéré comme un porté à connaissance essentiel, l'élaboration de projets soumis à évaluation d'incidences justifie la mise en place de nouveaux inventaires de terrain complémentaires.

La fiche de validation de la caractérisation et de la base de données des habitats naturels et semi-naturels par le CBNMC se trouve en annexe 14 du DOCUGE. Les fiches habitats sont en annexe 8.

## I.5. LA FLORE

### - Synthèse bibliographique et méthodologique d'inventaire – ANNEXE 3- III.2-

*La constitution de cette partie repose sur les investigations et analyses de NATURALIA, ainsi que les données recueillies auprès de différents organismes, notamment via le Pôle d'Inventaire Flore. Ainsi que le Conservatoire Botanique National du Massif Central et le Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes.*

#### I.5.1. Rappel de la méthodologie de récolte des données

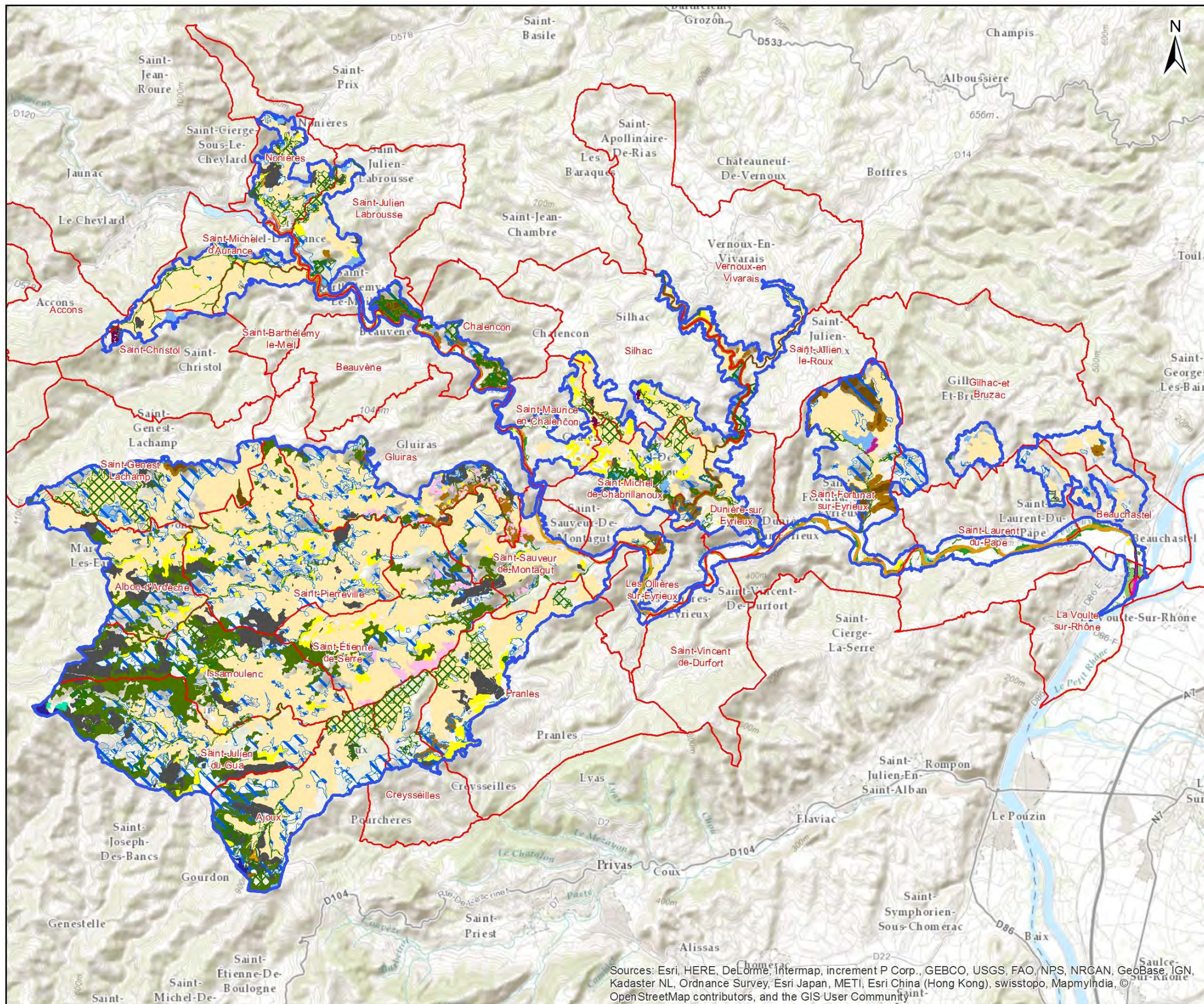
Concernant la flore, aucune espèce de la Directive « Habitats » n'est inscrite au FSD, ni au porté à connaissance de 1997. Aucun inventaire spécifique n'a donc été réalisé pour ce compartiment dans le cadre de cette étude DOCUGE.

Aussi les investigations de terrain concernant le compartiment « flore » se sont focalisées sur la reconnaissance et la localisation des habitats naturels. Toutefois, le recueil bibliographique a permis de mettre en avant la présence d'espèces présentant un intérêt patrimonial sur le site B6, présence validée avec les observations *in situ*.

#### I.5.2. Généralités sur la flore du site B6

Parmi les éléments remarquables, 18 taxons sont classés « En danger » dans la liste rouge de la flore vasculaire de Rhône-Alpes, 7 sont dans la catégorie « Vulnérable » et 21 sont « Quasi menacé ».

Une grande partie des espèces patrimoniales du site sont liées aux habitats ouverts de pelouses sèches, souvent retrouvées en mosaïque avec les affleurements rocheux. Dans ce contexte on rencontre les pelouses maigres rocailleuses sur sols superficiels. Ces pelouses accueillent notamment les taxons remarquables suivant : Centaurée pectinée (*Centaurea pectinata*), Chardon du Vivarais (*Carduus nigrescens* subsp. *vivariensis*), Œillet des terrains granitiques (*Dianthus graniticus*), Sénéçon à feuilles d'Adonis (*Jacobaea adonidifolia*), Marguerite de Montpellier (*Leucanthemum monspeliense*), Réséda de Jacquin (*Reseda jacquini*), Thym luisant (*Thymus nitens*). Sur les parois rocheuses, on observe une végétation chasmophytique dont certains éléments sont patrimoniaux : Épervière étoilée (*Hieracium stelligerum*).



HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE  
HABITATS GÉNÉRIQUES DOMINANTS  
/ DOMINÉS

Site Natura 2000 B6  
"Vallée de l'Eyrieux et ses affluents"

- Périmètre d'étude DOCUGE B6
  - Limite communale
- Habitats d'intérêt communautaire et prioritaire**
- Forêts sèches**
- 9260 - Forêts de *Castanea sativa*
  - 9340 - Forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia*
- Forêts hygrophiles à mésophiles**
- 9120 - Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à *Ilex* et parfois *Taxus* (*Quercion roboris* ou *Ilici-Fagenion*)
  - 92A0 - Forêts-galeries à *Salix alba* et *populus alba*
  - 91E0\* - Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)
  - 9160 - Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du *Carpinion betulii*
- Formations des escarpements rocheux**
- 8220 - Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique
  - 8230 - Roches siliceuses avec végétation pionnière du *Sedo-Scleranthion* ou du *Sedo albi-Veronicion dillenii*
- Prairies mésophiles**
- 6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude
  - 6520 - Prairies de fauche de montagne
- Prairies humides, bas marais et mégaphorbiaies**
- 6410 - Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux
  - 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin
- Landes**
- 5110 - Formations stables xérophiles à *Buxus sempervirens* des pentes rocheuses (*Berberidion p.p*)
  - 5120 - Formations montagnardes à *Cytisus purgans*
  - 4030 - Landes sèches européennes
- Végétations aquatiques, fontinales et amphibies**
- 3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition
  - 3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculon fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion*
  - 3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du *Paspalo-Agrostidion* avec rideaux boisés riverains à *Salix* et *Populus alba*
- Pelouses**
- 6120\* - Pelouses calcaires de sables xériques
  - 6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuisonnement sur calcaire (*Festuco-Brometalia*)
  - 6230\* - Formations herbues à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)

Date : 08/01/2016  
Sources : IGN® Bd topo, site ENS "Serres boutiérotes et vallées de l'Auzène"  
Auteur : Maillard Olivier

Document unique de gestion FR 820 1658 - "Vallée de l'Eyrieux et ses affluents"

1:170 000

0 1 500 3 000  
Mètres



Figure 9 : Distribution des habitats d'intérêt communautaire du site B6 (habitats dominants et dominés non-dissociés)

Ciste à feuilles de laurier (*Cistus laurifolius*) abondant au sein des maquis en bordure de route, le site B6 héberge l'essentiel des populations régionales.

Aux abords des forêts et dans les sous-bois frais, d'autres espèces patrimoniales peuvent être observées : Gagée jaune (*Gagea lutea*), Millepertuis androsème (*Hypericum androsaemum*), Pulmonaire à longues feuilles (*Pulmonaria longifolia*).

L'Epipactis du castor (*Epipactis fibri*) est une endémique du bassin moyen du Rhône, commune pour l'heure seulement de la région Rhône-Alpes qui possède à cet égard une forte responsabilité pour la conservation. Elle a été mentionnée sur le site dans les ripisylves, sur la commune de la Voulte-sur-Rhône.

L'ouverture et l'orientation est/ouest de la vallée de l'Eyrieux sur le couloir Rhodanien permet d'adjoindre au climat dominant des irradiations méridionales, notamment dans le secteur de la basse vallée de l'Eyrieux. La basse vallée de l'Eyrieux est en ce sens représentatif d'un secteur de transition climatique entre le climat méditerranéen et un climat plus tempéré. Ces discontinuités climatiques se retrouvent au sein des assemblages floristiques qui forment des mélanges originaux d'espèces rattachées à des secteurs biogéographiques différents.

C'est au sein des formations supra méditerranéennes appauvries en élément méditerranéen, sur un substratum constitué de roches métamorphiques que s'expriment deux belles populations de ***Cistus pouzolzii*** localisées favorablement sur deux versants des affluents gauche de l'Eyrieux : la Dunière et le Doulet. Ces stations se localisent à plus d'une trentaine de kilomètres au nord de la station la plus septentrionale historiquement connue en Sud Ardèche.

Cette découverte permet de revoir l'aire de distribution de l'espèce mais met également en exergue l'intérêt et l'originalité botanique de la vallée de l'Eyrieux, espace de transition "phytoclimatique". (cf. Annexe 6 POUMAILLOUX A. *Découverte de Cistus pouzolzii Delile, 1840 dans les Boutières*. 2015).

D'autres espèces, peu communes dans le Massif Central et liées à des conditions écologiques précises ou bien sub-endémiques, sont observées sur le site B6. Des cortèges sont liés aux ponctuations basaltiques comme l'Achillée tomenteuse (*Achillea tomentosa*), la Gagée de Bohême (*Gagea bohemica*), l'Orpin velu (*Sedum villosum*), le Jonc en têtes (*Juncus capitus*), Saxifrage de Prost (*Saxifraga pedemontana subsp. prostii*) présente sur les parois rocheuses et les éboulis. Les cortèges inféodés aux prairies humides (fauchées ou pâturées) comme Orchis à fleurs lâches (*Anacamptis laxiflora*), Spirante d'été (*Spiranthes aestivalis*), et les cortèges de milieux tourbeux comme la Laîche appauvrie (*Carex depauperata*), la Gentiane des marais (*Gentiana pneumonanthe*). On notera également le Cerfeuil noueux (*Chaerophyllum nodosu*), Trèfle des bois (*Trifolium sylvaticum*), Venténate douteuse (*Ventenata dubia*).

Par ailleurs, parmi les espèces listées dans la Directive « Habitats Faune Flore », un unique taxon a été mis en évidence dans le secteur d'étude à l'issue du recueil bibliographique préalable et des inventaires de terrain. En effet, la Spirante d'été (*Spiranthes aestivalis*), plante patrimoniale listée dans l'annexe IV de la Directive, est connue sur plusieurs stations regroupant environ une vingtaine d'individus ; une station est localisée sur la commune de Creysseilles et deux autres sur la commune de Saint-Michel-de-Chabrillanoux. Au vu des connaissances actuelles, la présence de l'espèce apparaît réduite à une population de très petite taille et ne représente pas un intérêt majeur pour le réseau NATURA 2000. En effet, le site B6 héberge des populations marginales, dont la conservation ne remet pas en cause le maintien de l'espèce au niveau régional.

Au total, 7 taxons n'ont pas été revus récemment, ni dans l'ENS, ni sur le site Natura 2000. L'essentiel des espèces endémiques ou subendémiques du Massif central recensées sur le site, sont localement communes et n'apparaissent donc pas menacées (*Dianthus graniticus*, *Festuca arvernensis*, *Reseda jacquinii*, *Leucanthemum monspeliense*, ...).

*Chaerophyllum nodosum*, n'est pas indigène sur le site, il investit les vestiges d'une ancienne ferme et les marges de parcours ovins.



A : Ciste à feuilles de Laurier



B : Millepertuis androsème



C : Spiranthe d'été

Le tableau page suivante présente les espèces floristiques patrimoniales qui ont été identifiées lors des inventaires de 2013.

### 1.5.3. Les espèces exotiques invasives sur le site B6

Les végétaux exogènes peuvent avoir une capacité de reproduction et de résistance aux maladies élevée, ainsi qu'une croissance rapide et une forte faculté d'adaptation, concurrençant de ce fait les espèces autochtones et perturbant les écosystèmes naturels. Les invasions biologiques sont la deuxième cause de perte de biodiversité au niveau mondial, après la destruction des habitats (MACNEELY & STRAHM, 1997). A cet égard, elles doivent impérativement être prises en compte dans le cadre de la conservation des écosystèmes naturels.

Ainsi, sont considérées comme invasives sur le territoire national, les plantes qui, par leur prolifération dans des milieux naturels ou semi naturels, y produisent des changements significatifs de composition, de structure et/ou de fonctionnement des écosystèmes (CONK & FULLER, 1996).

Le Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles (CBNMP) a récemment conduit une série d'évaluations en région méditerranéenne française (<http://www.invméd.fr/>) afin d'établir un classement des espèces exotiques rencontrées par ordre de vulnérabilité.

**Liste INVMEDE (Espèces végétales exotiques envahissantes en France méditerranéenne continentale) :** Afin de justifier et d'argumenter les listes d'espèces exotiques envahissantes, le Conservatoire Botanique National Méditerranéen (de Porquerolles) a mis en œuvre un système de hiérarchisation des espèces reposant sur l'analyse du risque encouru par l'environnement lors d'introduction d'espèces exotiques. L'analyse de risque utilisée ici est l'analyse développée par Weber & Gut (Weber, 2004) qui considère 3 niveaux de risques (faible, intermédiaire et fort) pour l'environnement, si l'espèce se naturalise. Elle est basée sur une série de 12 questions portant essentiellement sur la biologie et la biogéographie de l'espèce et identifie 4 niveaux de dangerosité :

- La **liste noire** identifie les espèces pouvant présenter des effets sur la santé animale, végétale ou celle de l'environnement ;
- Les espèces de la **liste grise** sont celles dont le risque ne peut pas être déterminé de façon définitive par manque de données ;
- Les espèces de la **liste d'observation** sont les espèces qui, à l'issue de l'analyse de risques, sont déclarées présenter un risque moyen (ou intermédiaire) pour l'environnement ;
- Les espèces de la **liste blanche** sont celles dont la présence constitue un risque faible pour l'environnement (non publiée à ce jour).

Flore	Réglementation EU	Statut protection	Liste rouge régionale	Remarque	Enjeux de conservation locale
<b>Achillée tomenteuse</b> <i>Achillea tomentosa L., 1753</i>			EN		Assez fort
<b>Égilope cylindrique</b> <i>Aegilops cylindrica Host</i>			NT		Assez fort
<b>Orchis à odeur de punaise</b> <i>Anacamptis coriophora (L.) R.M.Bateman, Pridgeon &amp; M.W.Chase</i>		Protection nationale	EN		Fort
<b>Orchis à odeur de vanille</b> <i>Anacamptis fragrans (Pollini) R.M.Bateman</i>		Protection Nationale	EN	Citation historique (1910)	Fort
<b>Orchis à fleurs lâches</b> <i>Anacamptis laxiflora</i>		Protection régionale Rhône-Alpes	VU		Assez fort
<b>Pulsatille rouge</b> <i>Anemone rubra Lam.</i>		Protection régionale Rhône-Alpes	NT		Assez fort
<b>Anogramma à feuilles minces</b> <i>Anogramma leptophylla (L.) Link</i>			NT	A rechercher (1989)	Modéré
<b>Arnica des montagnes</b> <i>Arnica montana L.</i>	DH V		LC		Négligeable
<b>Laiche appauvrie</b> <i>Carex depauperata</i>		Protection régionale Rhône-Alpes	VU		Modéré
<b>Laiche à deux étamines</b> <i>Carex diandra Schrank</i>			EN		Assez fort
<b>Laiche des borbiers</b> <i>Carex limosa L.</i>		Protection nationale	EN	Citation historique (1905)	Fort
<b>Cerfeuil noueux</b> <i>Chaerophyllum nodosum (L.) Crantz, 1767</i>			VU		Fort
<b>Ciste à feuilles de Laurier</b> <i>Cistus laurifolius L., 1753</i>			VU		Fort

Flore	Réglementation EU	Statut protection	Liste rouge régionale	Remarque	Enjeux de conservation locale
<b>Ciste de Pouzolz</b> <i>Cistus pouzolzii</i> , Delide., 1840		Protection nationale	NT		Très fort
<b>Roquette d'Orient</b> <i>Conringia orientalis</i> (L.) Dumort.			EN	Citation historique (1910)	Fort
<b>Crassule mousse</b> <i>Crassula tillaea</i> Lest.-Garl.			NT		Modéré
<b>Souchet long</b> <i>Cyperus longus</i> L.			NT		Faible
<b>Petit cytise glabre</b> <i>Cytisus elongatus</i> Waldst. & Kit.		Protection nationale	VU	Citation historique (1910)	Fort
<b>Peucédan à feuilles de cumin</b> <i>Dichoropetalum carvifolia</i> (Vill.) Pimenov & Kljuykov		Protection régionale Rhône-Alpes	LC	A rechercher (1998)	Faible
<b>Rosolis à feuilles rondes</b> <i>Drosera rotundifolia</i> L.		Protection nationale	NT		Assez fort
<b>Epipactis du Castor</b> <i>Epipactis fibri</i>			EN	Endémique de la vallée du Rhône	Très fort
<b>Epipactis à petites feuilles</b> <i>Epipactis microphylla</i> (Ehrh.) Sw.		Protection régionale Rhône-Alpes	LC		Modéré
<b>Gagée de Bohème</b> <i>Gagea bohemica</i>		Protection nationale	EN		Assez fort
<b>Gagée jaune</b> <i>Gagea lutea</i>		Protection nationale	LC		Modéré
<b>Gagée des champs</b> <i>Gagea villosa</i> (M.Bieb.) Sweet		Protection nationale	LC	A rechercher (1984)	Modéré
<b>Gentiane jaune</b> <i>Gentiana lutea</i> L.	DH V		LC		Négligeable

Flore	Réglementation EU	Statut protection	Liste rouge régionale	Remarque	Enjeux de conservation locale
<b>Gentiane des marais</b> <i>Gentiana pneumonanthe</i> L., 1753			NT	A rechercher (1992)	Modéré
<b>Millepertuis androsème</b> <i>Hypericum androsaemum</i> L., 1753		Protection régionale Rhône-Alpes	LC		Faible
<b>Illécèbre verticillé</b> <i>Illecebrum verticillatum</i> L., 1753		Protection régionale Rhône-Alpes	EN		Fort
<b>Jonc en têtes</b> <i>Juncus capitatus</i> Weigel, 1772		Protection régionale Rhône-Alpes	EN		Fort
<b>Jonc des marais</b> <i>Juncus tenageia</i> Ehrh. ex L.f.			NT		Modéré
<b>Gesse anguleuse</b> <i>Lathyrus angulatus</i> L.			NT		Faible
<b>Spéculaire miroir de Vénus</b> <i>Legousia hybrida</i> (L.) Delarbre			EN	A rechercher (1987)	Assez fort
<b>Linéaire des champs</b> <i>Linaria arvensis</i> (L.) Desf.			NT		Faible
<b>Muscari botryoïdes</b> <i>Muscari botryoides</i> (L.) Mill.			VU	Citation historique (1912)	Modéré
<b>Myosotis de Balbis</b> <i>Myosotis balbisiana</i> Jord.		Protection régionale Rhône-Alpes	LC		Modéré
<b>Grande Naiade</b> <i>Najas marina</i> L., 1753		Protection régionale Rhône-Alpes	LC		Faible
<b>Petite Naiade</b> <i>Najas minor</i> All., 1773		Protection régionale Rhône-Alpes	NT		Assez fort
<b>Narcisse à feuilles de jonc</b> <i>Narcissus assoanus</i> Dufour	DH V		LC		Négligeable



Flore	Réglementation EU	Statut protection	Liste rouge régionale	Remarque	Enjeux de conservation locale
<b>Oenanthe à feuilles de peucedan</b> <i>Oenanthe peucedanifolia Pollich</i>			NT		Faible
<b>Oenanthe faux boucage</b> <i>Oenanthe pimpinelloides L.</i>			EN		Assez fort
<b>Ophioglosse répandu</b> <i>Ophioglossum vulgatum L.</i>		Protection régionale Rhône-Alpes	LC		Modéré
<b>Ophris occidental</b> <i>Ophrys occidentalis (Scappaticci) Scappaticci &amp; M.Demange</i>			NT		Modéré
<b>Osmonde royale</b> <i>Osmunda regalis L.</i>			NT	A rechercher (1992)	Modéré
<b>Pédiculaire des marais</b> <i>Pedicularis palustris L.</i>			EN		Assez fort
<b>Pois élevé</b> <i>Pisum sativum subsp. biflorum (Raf.) Soldano, 1992</i>		Protection régionale Rhône-Alpes	VU	Taxon à confirmer	Modéré
<b>Pâturin des marais</b> <i>Poa palustris L., 1759</i>		Protection régionale Rhône-Alpes	NT		Modéré
<b>Psilure</b> <i>Psilurus incurvus (Gouan) Schinz &amp; Thell.</i>			EN		Assez fort
<b>Réséda de Jacquini</b> <i>Reseda jacquini Rchb., 1824</i>		Protection régionale Rhône-Alpes	LC		Faible
<b>Fragon</b> <i>Ruscus aculeatus L.</i>	DH V		LC		Négligeable
<b>Saxifrage de Prost</b> <i>Saxifraga pedemontana subsp. prostii (Sternb.) D.A. Webb</i>		Protection régionale Rhône-Alpes	LC		Modéré
<b>Orpin velu</b> <i>Sedum villosum L.</i>		Protection régionale Rhône-Alpes	EN		Fort

Flore	Réglementation EU	Statut protection	Liste rouge régionale	Remarque	Enjeux de conservation locale
<b>Sérapias langue</b> <i>Serapias lingua L.</i>			NT		Faible
<b>Spergulaire des moissons</b> <i>Spergula segetalis (L.) Vill., 1789</i>			EN		Très Fort
<b>Spiranthe d'été</b> <i>Spiranthes aestivalis (Poir.) Rich., 1817</i>	DH IV	Protection nationale	EN		Fort
<b>Trèfle raide</b> <i>Trifolium strictum L.</i>			NT		Modéré
<b>Trèfle patte-de-lièvre</b> <i>Trifolium sylvaticum Gérard ex Loisel.</i>			NT		Assez fort
<b>Venténate douteuse</b> <i>Ventenata dubia (Leers) Coss.</i>			NT		Modéré
<b>Fausse Avoine</b> <i>Ventenata dubia (Leers) Coss., 1855</i>			NT		Modérée
<b>Véronique cymbalaire</b> <i>Veronica cymbalaria Bodard</i>			NT	A rechercher (1980)	Modéré
<b>Vesce à deux graines</b> <i>Vicia disperma DC.</i>			VU	A rechercher (1987)	Modéré

**Tableau 7 : Synthèse des espèces floristiques patrimoniales inventoriées sur le site B6**

Sur le site B6 ont été recensées 33 espèces exotiques, dont 20 présentent un caractère envahissant. Le travail réalisé a permis de mettre en évidence les principaux enjeux relatifs aux plantes exotiques envahissantes, pour autant la réalisation de diagnostics et suivis complémentaires apparaît nécessaire pour gérer leur prolifération. En effet, les prospections de terrains montrent que les milieux riverains constituent le principal corridor d'invasion, auquel s'ajoute dans une moindre mesure le réseau routier.

Les principales espèces exotiques envahissantes (EEE) rencontrées sur le site sont :

- les **renouées asiatiques** (*Reynoutria gr. japonica*) abondantes sur le cours de l'Eyrieux et à la confluence avec le Rhône. Elle occupe en particulier les grèves des cours d'eau et le sous-bois des forêts rivulaires ;
  - le **Robinier faux-acacia** (*Robinia pseudoacacia*) largement planté aux abords de l'ancienne voie ferrée et spontané depuis en de nombreux points du bassin de l'Eyrieux ;
  - l'**Ailante** (*Ailanthus altissima*) qui forme localement d'importantes populations, notamment aux étages collinéen et supra-méditerranéen ;
  - ainsi qu'un lot d'espèces fréquentes surtout à la confluence Rhône-Eyrieux, un secteur hébergeant le plus grand nombre d'EEE, avec en plus de celles déjà citées : *Acer negundo*, *Amorpha fruticosa*, *Artemisia verlotiorum*, *Buddleja davidii*, *Parthenocissus inserta*, *Symphytotrichum x salignum*, *Vitis riparia*
- ...

L'essentiel des EEE est donc lié au complexe de la basse vallée de l'Eyrieux et du Rhône, avec un pic d'invasion au contact du fleuve. A noter que sur cette portion les peupliers sont atteints d'introgressions (pollutions génétiques) par des cultivars horticoles utilisés en populiculture. *Epipactis fibri* est une espèce sensible à la bonne qualité des ripisylves.

Une espèce envahissante exogène, *Achillea crithmifolia*, présente une extension inquiétante en bordure de route et au sein des pelouses sur la partie basse du bassin de l'Eyrieux et une veille est à mettre en oeuvre.

Ceci constitue un facteur de menace significatif vis-à-vis des habitats naturels, la prolifération de ces espèces exotiques ayant tendance à remplacer les végétations riveraines locales autochtones, ou du moins à amoindrir leur richesse spécifique. La prolifération des espèces invasives dans les milieux riverains est un problème dans la basse vallée de l'Eyrieux.

D'autre part, les voies de communications (routes, chemins, voies ferrées) peuvent être localement colonisées par d'autres espèces exotiques invasives, bien que ces corridors apparaissent beaucoup plus discontinus, en comparaison au cours d'eau. Les plantes exotiques envahissantes retrouvées sur les bordures des routes sont notamment : *Ailanthus altissima*, *Phytolacca americana*, *Robinia pseudoacacia* et *Senecio inaequidens*.

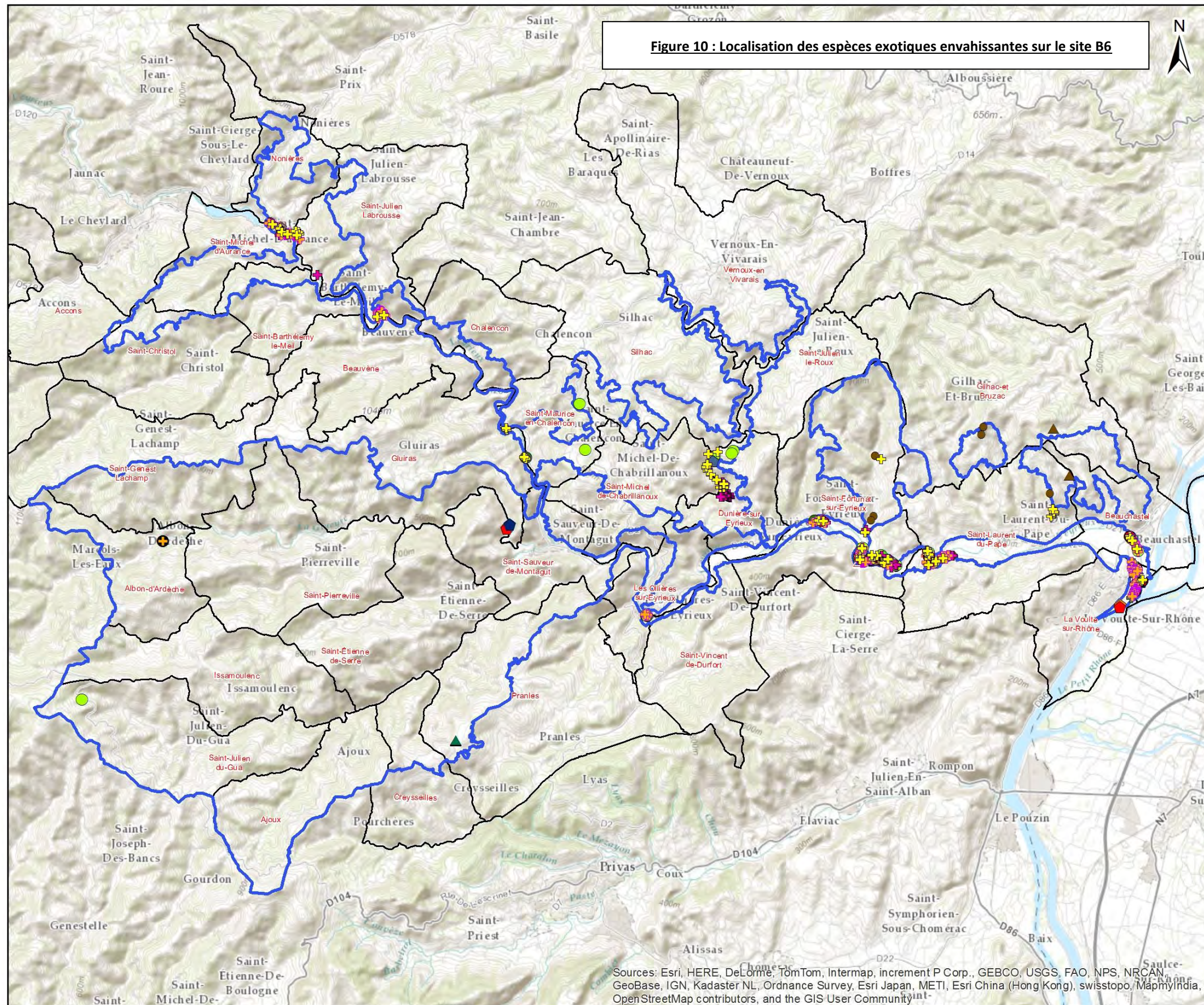
En définitive, pour maîtriser les risques liés à la prolifération des plantes exotiques envahissantes, il apparaît nécessaire de mettre en place un inventaire exhaustif des secteurs sensibles qui portent sur les lits des principaux cours d'eau et les habitats riverains fonctionnellement connectés (fond de vallées cultivées et terrasses alluviales). Cet état de référence est indispensable pour la mise en place d'un suivi des populations de plantes envahissantes.

Le tableau suivant liste les espèces exotiques envahissantes qui ont été identifiées lors des prospections naturalistes en 2013.

Flore	Origine exotique	Caractère invasif avéré	Flore	Origine exotique	Caractère invasif avéré
<b>Erable négondo</b> <i>Acer negundo</i> L., 1753	X	X	<b>Galinsoga cilié</b> <i>Galinsoga quadriradiata</i> Ruiz & Pav., 1798	X	
<b>Achillée à feuilles de criste marine</b> <i>Achillea crithmifolia</i> Waldst. & Kit., 1802	X		<b>Balsamine de Balfour</b> <i>Impatiens balfouri</i> Hook.f., 1903	X	
<b>Ailante</b> <i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	X	X	<b>Balsamine de l'Himalaya</b> <i>Impatiens glandulifera</i> Royle, 1833	X	
<b>Ambroisie à feuilles d'armoise</b> <i>Ambrosia artemisiifolia</i> L., 1753	X	X	<b>Lenticule minuscule</b> <i>Lemna minuta</i> Kunth, 1816	X	
<b>Faux Indigo</b> <i>Amorpha fruticosa</i> L., 1753	X	X	<b>Jussie</b> <i>Ludwigia peploides</i> (Kunth) P.H.Raven, 1963	X	X
<b>Armoise annuelle</b> <i>Artemisia annua</i> L., 1753	X	X	<b>Vigne-vierge</b> <i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	X	X
<b>Armoise de Chine</b> <i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte, 1877	X	X	<b>Paspale à deux épis</b> <i>Paspalum distichum</i> L., 1759	X	X
<b>Asclépiade de Syrie</b> <i>Asclepias syriaca</i> L., 1753	X		<b>Raisin d'Amérique</b> <i>Phytolacca americana</i> L., 1753	X	X
<b>Bident à fruits noirs</b> <i>Bidens frondosa</i> L., 1753	X	X	<b>Buisson ardent</b> <i>Pyracantha coccinea</i> M.Roem., 1847	X	X
<b>Mûrier à papier</b> <i>Broussonetia papyrifera</i> (L.) Vent., 1799	X	X	<b>Renouée à feuilles pointues</b> <i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	X	X
<b>Buddléia de David</b> <i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	X	X	<b>Robinier Faux Acacia</b> <i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	X	X
<b>Souchet robuste</b> <i>Cyperus eragrostis</i> Lam., 1791	X	X	<b>Sauge verticillée</b> <i>Salvia verticillata</i> L., 1753	X	
<b>Éleusine d'Inde</b> <i>Eleusine indica</i> (L.) Gaertn., 1788	X		<b>Séneçon de Mazamet</b> <i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	X	X
<b>Vergerette annuelle</b> <i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804	X		<b>Sporobole tenace</b> <i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br., 1810	X	X
<b>Vergerette du Canada</b> <i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	X		<b>Aster à feuilles de saule</b> <i>Symphotrichum x salignum</i> (Willd.) G.L.Nesom, 1995	X	
<b>Vergerette de Barcelone</b> <i>Erigeron sumatrensis</i> Retz., 1810	X		<b>La vigne des rivages</b> <i>Vitis riparia</i> Michx., 1803	X	X
<b>Euphorbe à feuilles tachées</b> <i>Euphorbia maculata</i> L., 1753	X				

**Tableau 8 : Synthèse des espèces floristiques exotiques et/ou invasives sur le site B6**

Figure 10 : Localisation des espèces exotiques envahissantes sur le site B6



PLANTES INVASIVES  
PROSPECTIONS 2013  
(NON EXHAUSTIVES)

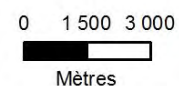
Site Natura 2000 B6  
"Vallée de l'Eyrieux et ses affluents"

- ✚ Acer negundo L., 1753
- ✚ Ailanthus altissima (Mill.) Swingle, 1916
- ✚ Ludwigia peploides (Kunth) P.H. Raven, 1963
- ✚ Reynoutria japonica Houtt., 1777
- ✚ Robinia pseudoacacia L., 1753
- Achillea crithmifolia Waldst. & Kit., 1802
- Ambrosia artemisiifolia L., 1753
- Amorpha fruticosa L., 1753
- Artemisia annua L., 1753
- Artemisia verlotiorum Lamotte, 1877
- Asclepias syriaca L., 1753
- Bidens frondosa L., 1753
- Broussonetia papyrifera (L.) Vent., 1799
- Buddleja davidii Franch., 1887
- Cyperus eragrostis Lam., 1791
- Eleusine indica (L.) Gaertn., 1788
- Erigeron annuus (L.) Desf., 1804
- Erigeron canadensis L., 1753
- Erigeron sumatrensis Retz., 1810
- Euphorbia maculata L., 1753
- Galinsoga quadriradiata Ruiz & Pav., 1798
- Impatiens balfouri Hook. f., 1903
- Impatiens glandulifera Royle, 1833
- Lemna minuta Kunth, 1816
- Parthenocissus inserta (A. Kern.) Fritsch, 1922
- Paspalum distichum L., 1759
- Phytolacca americana L., 1753
- Pyracantha coccinea M. Roem., 1847
- Salvia verticillata L., 1753
- Senecio inaequidens DC., 1838
- Sporobolus indicus (L.) R. Br., 1810
- Symphyotrichum x salignum (Willd.) G.L. Nesom, 1995
- Vitis riparia Michx., 1803

Date : 07/07/2015  
Sources : IGN® BD CARTHAGE®,  
Auteur : Maillard Olivier

Document d'objectifs du site FR 820 1658 - "Vallée de l'Eyrieux et ses affluents"

1:170 000



ardèche  
LE DEPARTEMENT



NATURALIA  
CONSULTANTS EN ENVIRONNEMENT







## I.6. LA FAUNE

Dans le porté à connaissance de 1997 et dans le Formulaire Standard des Données de 1999, seules 11 espèces étaient inscrites à la Directive « Habitats » (cf. *tableau ci-dessous*).

Compte tenu de l'élargissement notable de la zone d'étude par rapport au périmètre règlementaire initial et des investigations menées sur le terrain pour caractériser le contexte naturaliste du site B6, la liste d'espèces présentes sur le site a considérablement évoluée.

Ce sont près de 100 espèces d'intérêt communautaire et remarquables qui ont été identifiées.

Toutes les espèces de l'annexe II de la Directive « Habitats » ont fait l'objet d'une fiche descriptive (Annexe 9 - Fiches espèces). Des fiches plus simplifiées ont été rédigées pour les espèces de la Directive « Oiseaux », pour les espèces de l'annexe IV de la Directive « Habitats » et pour des espèces à forte valeur patrimoniale.

GROUPE D'ESPECES	CODE N2000	ESPECES		
<b>Mammifères</b>	1303	Petit rhinolophe		
	1337	Castor d'Europe		
<b>Amphibiens</b>	1193	Sonneur à ventre jaune		
<b>Poissons</b>	1096	Lamproie de Planer		
	1131	Blageon		
	1138	Barbeau méridional		
	1163	Chabot		
<b>Invertébrés</b>	<b>1078</b>	<b>Ecaille chinée*</b>		
	1041	Cordulie à corps fin		
	1083	Lucane cerf-volant		
	1092	Ecrevisse à patte blanches		

**Tableau 9 : Espèces inscrites au FSD du site B6 - Source : INPN, 1999**

### I.6.1. Les mammifères (hors chauves-souris)

*La constitution de cette partie repose sur les investigations et analyses de NATURALIA, ainsi que les données recueillies auprès de différents organismes (ONCFS, LPO, SMEC, Castor et Homme) et tout particulièrement M. Charles FAUGIER*

- Atlas : Carte 40 -

#### RAPPEL SUR LES ESPÈCES PRÉSENTES OU POTENTIELLES ISSUES DU RECUEIL BIBLIOGRAPHIQUE

- Synthèse bibliographique et méthodologique d'inventaire -ANNEXE 12-

Le tableau ci-après indique les espèces identifiées comme présentes ou potentielles sur le site B6 d'après les données issues du recueil bibliographique.

ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE		COMMUNES OU LA PRESENCE EST AVEREE	SOURCE DES DONNEES
<b>Castor d'Europe</b>	<i>Castor fiber</i>	Aujourd'hui présent sur toute la vallée de l'Eyrieux et ses affluents, le Castor était historiquement connu sur la Gluèyre et l'Auzène où seulement quelques indices ont été retrouvés. Des prospections complémentaires sont donc nécessaires afin d'évaluer la répartition de ces espèces.	ONCFS C. FAUGIER
<b>Loutre d'Europe</b>	<i>Lutra lutra</i>	La Loutre est connue sur les communes à l'Est du site, près de la confluence avec le Rhône. Des indices de présence ont été trouvés sur la Gluèyre (Cf. plan de gestion de la Gluèyre). Communes concernées : Voulte-sur-Rhône, Ollières-sur-Eyrieux, Beauchastel, Saint Laurent-du-Pape, Saint Pierreville.	PNA Loutre C. FAUGIER
<b>Campagnol amphibie</b>	<i>Arvicola sapidus</i>	Beauchastel, Vernoux-en-Vivarais, Saint-Barthelemy-le-Meil.	C. FAUGIER
<b>Genette commune</b>	<i>Genetta genetta</i>	Pranles, Beauchastel, Ollières-sur-Eyrieux, Saint Sauveur-de-Montagut, Issamoulenc, Saint Julien-du-Gua, Creysseilles, Saint Etienne-de-Serre, Saint Laurent-du-Pape, Saint Michel-de- Chabrilanoux, Silhac, Gluiras, Saint Pierreville.	C. FAUGIER
<b>Lynx boréal</b>	<i>Lynx lynx</i>	Châteauneuf-de-Vernoux (hors site B6)	ONCFS C. FAUGIER

**Tableau 10 : Données bibliographiques des mammifères présents sur le site d'étude B6**

#### RAPPEL DES SECTEURS PROSPECTÉS

##### - Synthèse bibliographique et méthodologique d'inventaire -ANNEXE 12-IV.2-

A partir des éléments bibliographiques et des travaux menés dans le cadre de la rédaction du document de méthodologie d'inventaires annexé, les inventaires de terrain ont été répartis au niveau de secteurs précis et spécifiquement orientés. En effet, au regard de la présence de cours d'eau et de zones humides permanentes, les espèces semi-aquatiques ont fait l'objet d'une attention particulière ; le Castor d'Europe et la Loutre d'Europe ont été recherchés en priorité.

Le choix des secteurs à inventorier dans le cadre de l'étude DOCUGE a été fait dans l'optique de compléter les données préexistantes. Ainsi, les secteurs où il n'existait pas de données sur les deux espèces et ceux où le Castor n'avait pas été revu après une première observation ont fait l'objet de prospection durant l'hiver 2013/2014.

#### LES RÉSULTATS DES INVENTAIRES DES MAMMIFÈRES DU SITE B6

##### Le Castor d'Europe et la Loutre d'Europe

➡ La **Loutre d'Europe** est en pleine expansion dans le département de l'Ardèche (LPO). L'espèce est bien présente sur la rivière l'Eyrieux (LPO Rhône-Alpes 2013) et certains de ses affluents comme la **Gluèyre**. Sur les cinq secteurs ciblés pour les prospections, trois ont mis en évidence la présence de l'espèce. Les indices réguliers sur certains linéaires prospectés laissent présager de la bonne installation et colonisation globale de la Loutre d'Europe au sein du réseau hydrographique du territoire du site B6.

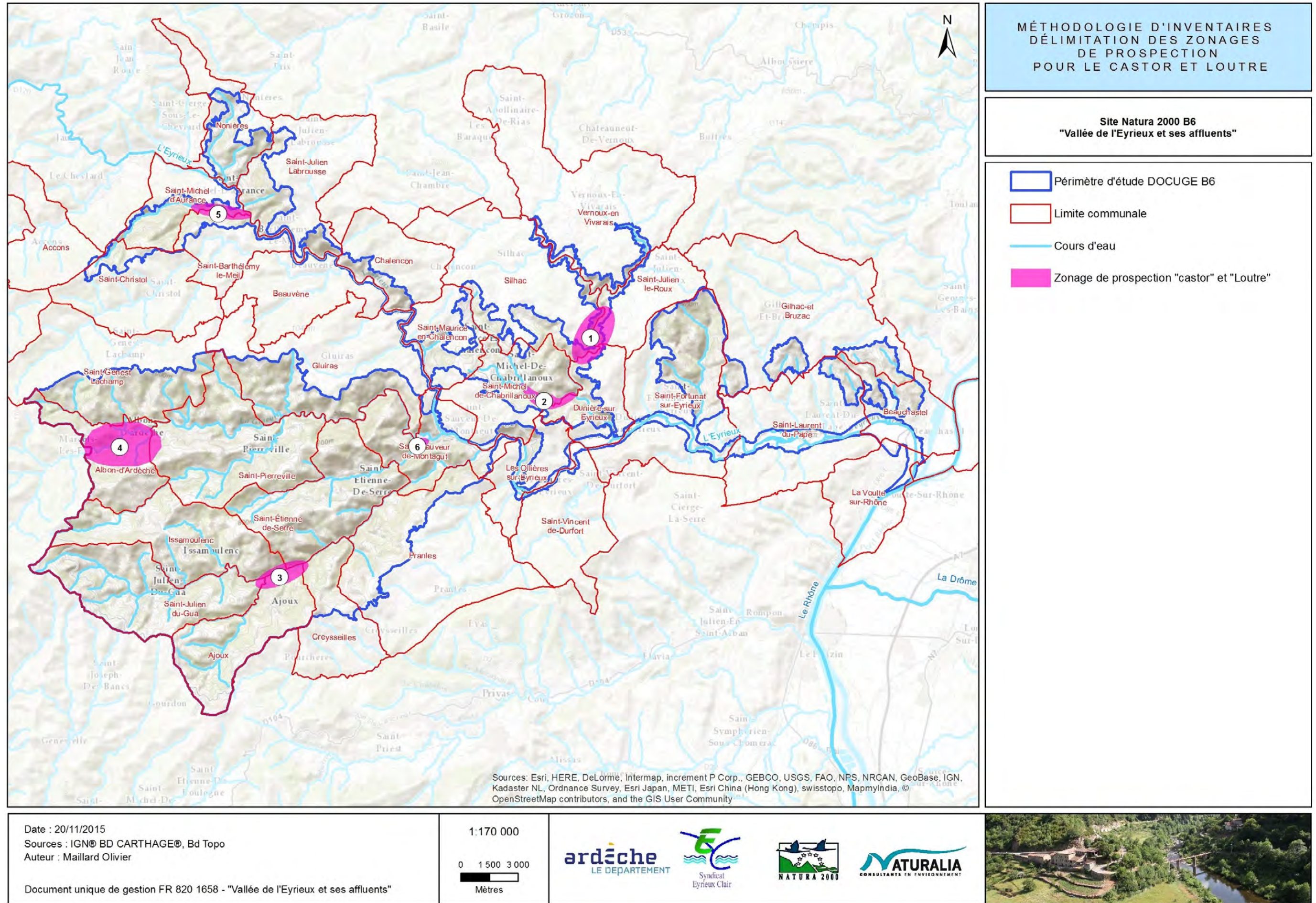


Figure 11 : Cartographie des secteurs prospectés pour le Castor et la Loutre



➔ La répartition du **Castor d'Europe** est encore plus étendue que celle de la Loutre dans le bassin versant de l'Eyrieux. La présence de l'espèce concerne tout le cours de l'Eyrieux et la majorité de ses affluents (ONCFS juin 2013). Néanmoins, certains tronçons de cours d'eau ne présentent pas ou peu d'indices, ou alors la présence est considérée comme douteuse (LPO). Lors des prospections de Naturalia, la présence d'indices réguliers a été avérée sur deux secteurs (la rivière de l'Auzène et la partie amont d'Albon-d'Ardèche sur la Gluèyre). Ces indices ne sont toutefois pas représentatifs de l'installation d'une cellule familiale (hutte, barrage). Au contraire, il s'agit vraisemblablement d'indices secondaires caractéristiques d'individus isolés certainement à la recherche de nouveaux territoires. Concernant les autres tronçons, l'absence ou quasi-absence de salicacées (biotope non favorable) semble représenter un véritable facteur limitant quant à une installation pérenne de l'espèce.

N°	Site d'échantillonnage	Précisions des choix réalisés	Observations réalisées
1	Ruisseau l'Eve	Absence de données Loutre et Castor	<b>Loutre</b> : Des indices de présence anciens et récents ont été observés. Ces éléments permettent d'affirmer son installation sur le secteur et laisse présager son implantation sur la partie aval de la confluence avec la Dunière. <b>Castor</b> : Aucun indice de présence n'a été observé.
2	Ruisseau le Doulet	Absence de données Loutre et Castor	<b>Loutre</b> : Aucun indice de présence n'a été observé. <b>Castor</b> : Aucun indice de présence n'a été observé.
3	Rivière l'Auzène Partie à l'aval de la confluence avec l'Auzenet	Présence douteuse du Castor Observations ponctuelles de Loutre	<b>Loutre</b> : Plusieurs épreintes ont été observées à divers endroits, ainsi qu'un reste de repas de Crapaud commun à proximité du lieu dit « le pont-du-Moulin ». <b>Castor</b> : Plusieurs bois flottés et coupés ont été observés le long du cours d'eau, notamment au lieu dit « Chabre Figère ».
4	Ruisseau la Gluèyre Partie à l'amont d'Albon-d'Ardèche	Castor disparu de cette portion Observations ponctuelles de Loutre	<b>Loutre</b> : Le marquage de la Loutre apparaît moins présent. La fréquentation régulière de l'espèce est toutefois confirmée sur le tronçon prospecté. <b>Castor</b> : Présence de bois coupés et flottés à deux endroits spécifiques (lieu dit Salomony et La Pra Moulinage)
5	Ruisseau d'Aurance	Absence de données Loutre et Castor	<b>Loutre</b> : Aucun indice de Loutre n'a été observé. <b>Castor</b> : Aucun indice de présence n'a été observé

**Tableau 11 : Résultats des inventaires de 2013 par secteurs**



**Figure 12 : Photos d'indices de présences du Castor et de la Loutre**

## AUTRES MAMMIFÈRES

La **Genette commune** étant de réputation très discrète, aucune observation directe d'individus n'a été réalisée. En revanche, un indice de présence caractéristique a été relevé sur le territoire B6, il s'agit d'un crottier observé sur la commune de Saint-Maurice-en-Chalencon.

Concernant le **Campagnol amphibie**, aucune prospection spécifique n'a été programmée. En effet, ce dernier a fait l'objet d'une enquête nationale récente (2009-20012) et déclinée au niveau de chaque région afin de délimiter précisément sa répartition en France métropolitaine. Les données issues de la bibliographie font état de sa présence sur les communes de Beauchastel, Vernoux-en-Vivarais et Saint-Barthelemy-le-Meil (C. FAUGIER, *com. pers.*).

Le **Lynx boréal** est noté comme disparu du Massif-Central depuis le milieu du 19ème siècle, il aurait été observé à plusieurs reprises en Ardèche entre la fin des années 80 et le début des années 90. Une observation d'un jeune individu dans le secteur des Boutières, sur la commune de Châteauneuf de Vernoux en avril 2012 est jugée probable par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Cet individu pourrait provenir de l'Ain ou de la Drôme à la recherche de nouveaux territoires (Mammifères sauvages d'Ardèche - Charles FAUGIER ; 2012). **Il s'agit de la seule observation réalisée à proximité du site d'étude.**

### 1.6.2. Synthèse des espèces de mammifères présentes sur le site (hors chauves-souris)

Le tableau suivant synthétise l'ensemble des données existantes sur le site B6, elles sont issues à la fois des données bibliographiques et des prospections de terrain spécifiques.

DH = Directive Habitats II, IV et V	PN = Protection Nationale		
Les catégories déterminant le statut de conservation de l'IUCN sont :			
<b>EX</b> : Eteint	<b>EN</b> : En danger	<b>LC</b> : Préoccupation mineure	<b>DD</b> : Données insuffisantes
<b>EW</b> : Eteint à l'état sauvage	<b>VU</b> : Vulnérable		
<b>CR</b> : En danger critique d'extinction	<b>NT</b> : Quasi menacé	<b>NE</b> : Non évalué	

Espèce	Statut	Habitats favorables	Localisation sur le site B6 (observations et données bibliographiques)	Valeur patrimoniale locale
<b>Loutre d'Europe</b> <i>Lutra lutra</i>	PN, DH II, DH IV, CR	Milieux aquatiques	Bien représentée dans tout le bassin de l'Eyrieux. Des indices de présence observés en 2013 permettent d'affirmer sa présence sur les rivières de l'Eve vers le lieu dit la Bache, et de la Gluyère (lieu-dit la Pra Moulinage, et d'avérer sa présence sur les rivières de l'Auzène et la Dunière.	<b>Forte</b>
<b>Castor d'Europe</b> <i>Castor fiber</i>	PN, DH II, DH IV et DH V, LC	Cours d'eau avec profondeur minimale de 60cm. Formations boisées rivulaires de type saulaie pour son alimentation Faible pente Absence d'une vitesse permanente élevée du courant	Bien représentée dans tout le bassin de l'Eyrieux, sa présence a été confirmée lors des prospections de terrain sur la Dunière, le Charnut, la Gluyère et l'Auzène ; ces deux dernières ont montré des traces de passage mais aucune trace de sédentarisation.	<b>Assez forte</b>

Espèce	Statut	Habitats favorables	Localisation sur le site B6 (observations et données bibliographiques)	Valeur patrimoniale locale
<b>Campagnol amphibie</b> <i>Arvicola sapidus</i>	PN CR	Rives des milieux aquatiques. Il est également présent dans les marais et les terres cultivées	Présent au niveau de cours d'eau permanant de la commune de Beauchastel, Vernoux-en-Vivarais et Saint Barthelemy-le-Meil	<b>Assez forte</b>
<b>Genette commune</b> <i>Genetta genetta</i>	PN, DH V LC	Milieux fermés et rocaillieux	Un crottier à été observé à Saint-Maurice-en-Chalencon, au lieu dit « Doulet ».	<b>Modérée</b>

**Tableau 12 : Tableau récapitulatif des espèces de mammifères à valeur patrimoniale (Hors chauves-souris)**

Autres espèces présentes sur le site :

Les espèces non protégées en droit français ne sont pas mentionnées, mais sont bien présentes sur le site B6 comme par exemple le Sanglier, la Belette, ou encore la Fouine.

Nom de l'espèce	Statut de conservation	Habitats favorables	Localisation sur le site	Valeur patrimoniale locale
<b>Hérisson d'Europe</b> <i>Erinaceus europaeus</i>	PN NT	Il se retrouve dans différents milieux tels que : bocage, prairies, zones agricoles, jardins et secteurs buissonnants	Sur l'ensemble du site	<b>Faible</b>
<b>Ecureuil roux</b> <i>Sciurus vulgaris</i>	PN LC	Milieux forestiers avec sous-bois dense.	Dans les zones boisées du site	<b>Faible</b>

**Tableau 13 : Autres mammifères contactés sur le site B6 (liste non-exhaustive)**

**1.6.3. Les chauves-souris**

*Cette partie repose sur les prospections de terrains et analyses réalisées par NATURALIA ainsi que les données recueillies auprès du PNR MA dans le cadre de son étude menées avec le GCRA sur les chauves-souris en patrimoine bâti et M. Charles FAUGIER.*

- Atlas : Cartes 37 à 39-

**RAPPEL SUR LES ESPÈCES PRÉSENTES OU POTENTIELLES ISSUES DU RECUEIL BIBLIOGRAPHIQUE**

Le tableau ci-dessous indique les espèces identifiées comme présentes ou potentielles sur le site B6 d'après les données issues du recueil bibliographique.

Statut de conservation de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN):

<b>EX</b> : Eteint	<b>EN</b> : En danger	<b>LC</b> : Préoccupation mineure
<b>EW</b> : Eteint à l'état sauvage	<b>VU</b> : Vulnérable	<b>DD</b> : Données insuffisantes
<b>CR</b> : En danger critique d'extinction	<b>NT</b> : Quasi menacé	<b>NE</b> : Non évalué

Protection :

PR = Protection régionale  
PN = Protection nationale

Directive Habitats :

DH II = Annexe II  
DH IV = Annexe IV

ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE		STATUT LEGISLATIF	STATUT REGIONAL	COMMUNES OU LA PRESENCE EST AVEREE	SOURCE DES DONNEES
<b>Petit rhinolophe</b>	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	PN, DHII, DHIV	EN	Ajoux, Gluiras, Saint-Etienne-de-Serre, Dunière-sur Eyrieux, Pranles, Saint-Barthélemy-le-Meil, Saint-Michel-de-Chabrilanoux, la Voulte-sur-Rhône, les Ollières-sur-Eyrieux, Vernoux-en-Vivarais	C. FAUGIER PNR MA CORA RA
<b>Grand rhinolophe</b>	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	PN, DHII, DHIV	CR	Saint-Michel-de-Chabrilanoux.	PNR MA
<b>Murin de Natterer</b>	<i>Myotis nattereri</i>	PN, DHIV	NT	Pranles, Silhac.	C. FAUGIER et PNR MA
<b>Murin à moustaches</b>	<i>Myotis mystacinus</i>	PN, DHIV	NT	Saint-Laurent-du-Pape, Gluiras.	C. FAUGIER et PNR MA
<b>Murin de Daubenton</b>	<i>Myotis daubentoni</i>	PN, DHIV	LC	Saint-Julien-le-Roux, Ajoux, Gluiras, Silhac.	PNR MA
<b>Pipistrelle de kuhl</b>	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	PN, DHII, DHIV	LC	Saint-Sauveur-de-Montagut, Saint-Michel-de-Chabrilanoux, La Voulte-sur-Rhône, Gluiras, Silhac.	C. FAUGIER
<b>Pipistrelle commune</b>	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	PN, DHII, DHIV	LC	Saint Jean-Chambre, Gluiras, Silhac.	C. FAUGIER
<b>Murin à oreilles échancrées</b>	<i>Myotis emarginatus</i>	PN, DHII, DHIV	CR	Gluiras.	PNR MA
<b>Murin d'alcahoé</b>	<i>Myotis alcahoae</i>	PN, DHIV	NA	Gluiras, Silhac.	PNR MA
<b>Petit/Grand murin</b>	<i>Myotis myotis</i>	PN, DHII, DHIV	VU	Gluiras, La Voulte-sur-Rhône, Silhac, Saint-Sauveur-de-Montagut.	PNR MA
<b>Oreillard gris</b>	<i>Plecotus austriacus</i>	PN, DHIV	NT	Pranles, Saint-Jean-Chambre, La Voulte-sur-Rhône, Saint-Julien-du-Gua.	C. FAUGIER et PNR MA
<b>Barbastelle d'Europe</b>	<i>Barbastella barbastellus</i>	PN, DHII, DHIV	EN	Saint-Julien du Gua, Gluiras, Silhac.	CD 07 ENS, PNR MA
<b>Molosse de Cestoni</b>	<i>Tadarida teniotis</i>	PN, DHIV	LC	Potentielle	CD 07 ENS
<b>Murin de Bechstein</b>	<i>Myotis bechsteinii</i>	PN, DHII, DHIV	CR	Silhac, Vernoux-en-Vivarais	PNR MA
<b>Murin de Brandt</b>	<i>Myotis brandtii</i>	PN, DHIV	EN	Silhac	PNR MA
<b>Noctule de Leisler</b>	<i>Nycatalus leslerii</i>	PN, DHIV	LC	Gluiras, Silhac	PNR MA
<b>Serotine commune</b>	<i>Eptesicus serotinus</i>	PN, DHIV	VU	Gluiras, Silhac	PNR MA
<b>Oreillard roux</b>	<i>Plecatus auritus</i>	PN, DHIV	LC	Gluiras	PNR MA

**Tableau 14 : Espèces de chauves-souris dont la présence est avérée d'après les données bibliographiques sur le site**

#### 1.6.4. Rappel des secteurs prospectés

##### - Synthèse bibliographique et méthodologique d'inventaire –ANNEXE 12 - IV.3-

D'un point de vue méthodologique, l'effort d'échantillonnage a été réparti en deux axes principaux, à savoir : les recherches de gîte (en période diurne) puis les écoutes ultrasonores ou acoustiques (en phase nocturne).

Les inventaires ont été orientés principalement sur les communes n'ayant pas fait l'objet de prospections dans le cadre de l'étude du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche en 2009, dans l'objectif d'obtenir un recueil de données homogène sur l'ensemble du site. Afin de faciliter les recherches et d'obtenir des renseignements plus amples, des « Avis de recherche chiroptères » ont été distribués aux communes concernées par le site NATURA 2000.

Sur cet avis était proposé aux particuliers de contacter le bureau d'études en cas de présence de chauves-souris au sein de leur domicile. Quelques communes ont participées à cet échange et ont permis au chiroptérologue, de visiter certains bâtiments communaux. La participation à l'étude de résidents est également à souligner, elle a permis l'accès à leurs caves, greniers ou autres parties d'habitations occupées par des chauves-souris. Des données importantes ont pu être identifiées au travers de cette méthode participative.

Ainsi, Naturalia s'est déplacé au domicile de chaque particulier ayant répondu à cet appel. De ce fait, la pression d'inventaire a été la suivante :

➔ **4 détecteurs ont été déposés** sur des points stratégiques au niveau des communes de Saint-Pierre-ville, Saint-Vincent-de-Dufort, Saint-Etienne-de-Serre, Saint-Sauveur-de-Montagut, Saint-Michel-d'Aurance, Dunière-sur-Eyrieux, Saint-Julien-Labrousse, Saint-Fortunat-sur-Eyrieux, Etoile-sur-Rhône, Gluiras, Saint-Laurent-du-Pape, La Voulte-sur-Rhône. Au total, l'équivalent de 15 nuits d'écoute et d'enregistrements des ultrasons émis par les chiroptères du **3 au 29 juillet 2013** ont été réalisées (cf. *Figures 35 et 36*). Le traitement de ces enregistrements sont exposés au point suivant.

Ces nuits d'écoutes ultrasonores complètes ont été réalisées à l'aide d'enregistreurs automatisés Wildlife Acoustics SM2 Bat Detector. Ce détecteur enregistre les ultrasons en sons expansés. L'expansion temporelle est similaire à un enregistrement sur un magnétophone à grande vitesse que l'on rejoue à une vitesse plus lente (x10). Le signal est étiré dans le temps, et il devient alors possible d'entendre des détails du son qui ne seraient pas audibles avec d'autres méthodes. L'expansion temporelle est la seule technique de transformation des ultrasons qui conserve l'ensemble des caractéristiques du signal original. Elle est idéale pour l'analyse acoustique ultérieure (logiciel : Batsound 3.3pro). Les fichiers sonores ainsi obtenus peuvent être réécoutés à volonté.

➔ **47 gîtes potentiels ont été prospectés**, dont des caves privées, des églises, des châteaux, des tunnels, des mines, etc. Dans 12 d'entre eux, la présence de chauves-souris a été avérée, lors des journées d'inventaires réalisées du 3 au 4, 9, 23 au 24, 29 et 30 juillet 2013. Les gîtes mis en évidence sur cette période correspondent à des gîtes d'estivage et de reproduction pour les chiroptères.



**Figure 13 : Détecteur automatisé :  
SM2 Bat Detector**

## LES RÉSULTATS DES INVENTAIRES DES CHIROPTÈRES DU SITE B6

## ENS des Serres Boutiérots

Au sein de l'ENS des serres Boutiérots, deux bâtiments ont fait l'objet d'observation. Le premier est un ancien moulinage dont les combles et les caves ont été visitées. Le second est également un ancien moulin, situé dans un secteur relativement bien préservé comprenant une belle ripisylve et d'anciens bâtiments.

Sur ce secteur l'agriculture est de type extensive, les pratiques agraires et pastorales favorisent le développement d'insectes nécessaires à l'alimentation des chauves-souris ; la castaneiculture et la présence de châtaigneraies abandonnées créés de l'habitat pour ces espèces.

Visites de bâti :

COMMUNES	BATIMENT	OBSERVATIONS
Saint-Pierreville	Maison privée	<u>Dans les combles du bâtiment :</u> Petit Rhinolophe <u>Dans une pièce du sous sol :</u> Murin de grande taille, Petit Rhinolophe

**Tableau 15 : Liste du bâti prospecté et occupé par des chiroptères sur l'ENS**

Ecoutes ultrasonores :

Le tableau ci-dessous (Tableau 19) rassemble les résultats obtenus suite à l'analyse des sessions d'écoute ultrasonore menées en phase nocturne entre le 22 et 23 juillet 2013. Deux détecteurs ont été placés sur les communes de Saint-Etienne-de-Serre et Saint-Sauveur-de-Montagut. Ces deux détecteurs ont bien fonctionnés.

COMMUNES	DATES	N° DETECTEUR	LOCALISATION DU DETECTEUR	ESPECES CONTACTEES (NB DE CONTACTS)	NOMBRE TOTAL D'ESPECES
Saint-Etienne-de-serre	22/07/13	6	Le Sablas	Barbastelle d'Europe (6), Sérotine commune (33), Vespère de Savi (30), Murin de grande taille (10), Murin de Daubenton (516), Murin à oreilles échancrées (1), Murin de Natterer (5), Noctule de Leisler (5), Pipistrelle de Kuhl (170), Pipistrelle commune (1190), Pipistrelle pygmée (568), Petit Rhinolophe (3), Oreillard sp (1)	13
Saint-Sauveur-de-Montagut	23/07/13	10	Bouchet	Sérotine commune (21), Vespère de Savi (11), Murin d'Alcathoé (36), Murin de Daubenton (653), Murin à oreilles échancrées (10), Murin de Natterer (3), Noctule de Leisler (9), Pipistrelle de Kuhl (93), Pipistrelle commune (1323), Pipistrelle pygmée (18), Oreillard sp (1)	11

**Tableau 16 : Liste des détecteurs ultrasons disposés sur l'ENS**

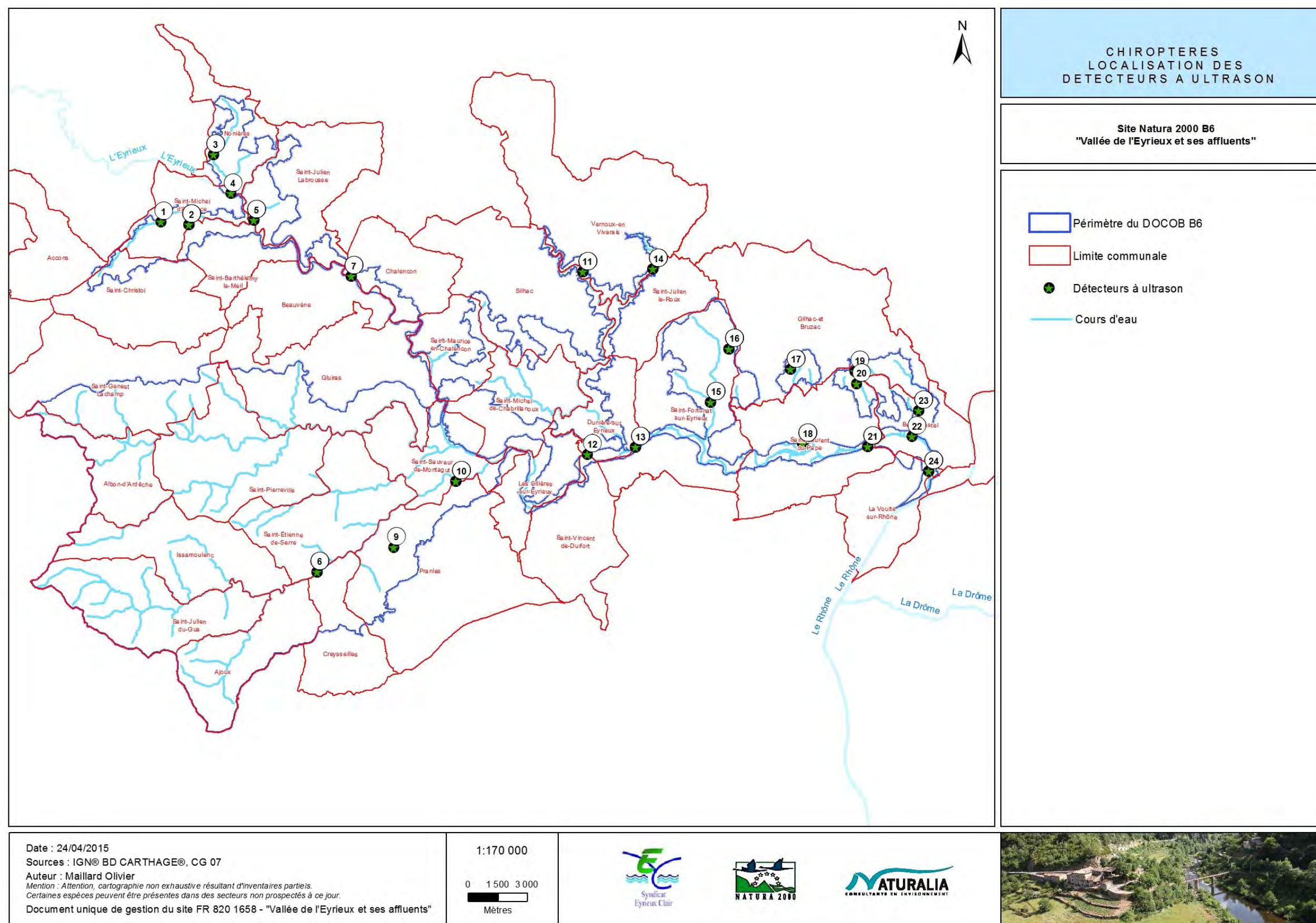


Figure 14 : Localisation des détecteurs à ultrasons

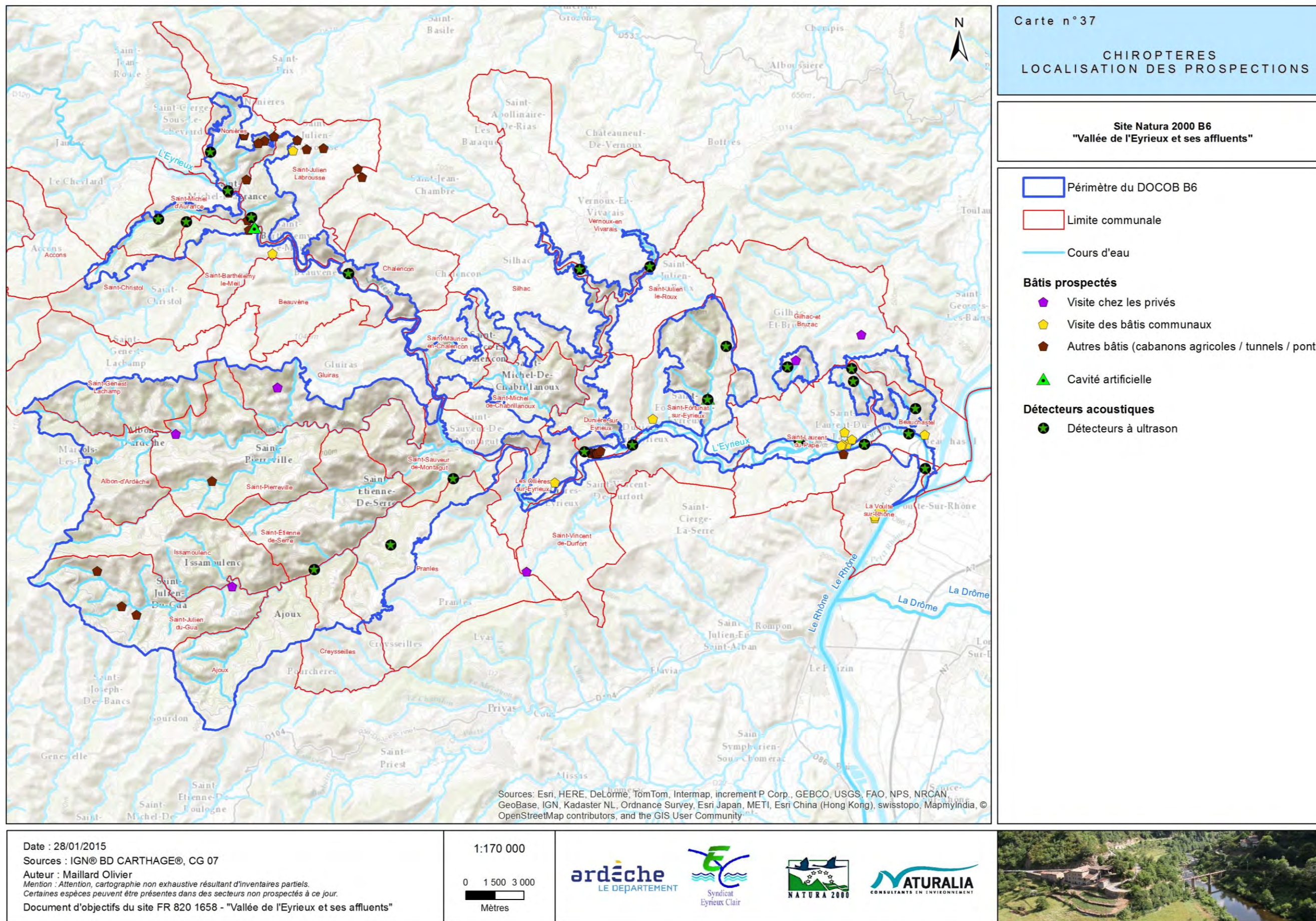


Figure 15 : Localisation des gîtes potentiels prospectés par Naturalia en 2013





**Figure 16 : Planche photos du détecteur N°6 installé à Saint-Etienne-de-Serre**

### VALLÉE DE L'ÉYRIEUX

#### Visites de bâti :

Dans la vallée de l'Éyrieux, huit bâtiments ont fait l'objet d'observation. La Vallée de l'Éyrieux représente une entité linéaire et hydrographique majeure, intriquée au sein du Pays des Boutières, et autour de laquelle s'organise tout un complexe de milieux aquatiques lenticules et lotiques. Ce corridor naturel est très favorable au transit et à l'alimentation des chauves-souris. Le secteur est bien préservé avec la présence de belles ripisylves et d'anciens bâtiments. De nombreux ouvrages présents le long de l'ancienne voie ferrée (CFD reconvertie en Dolce Via) sont autant de gîtes potentiels pour la chiroptérofaune. L'agriculture extensive favorise le développement d'insectes favorable aux chauves-souris.

COMMUNES	BATIMENT	OBSERVATIONS	PHOTO	NB TOTAL D'ESPECES
Saint-Michel-d'Aurance	Pont	<u>Dans un interstice entre deux pierres :</u> Murin de Daubenton	Photo B	1
Dunière sur Eyrieux	Centre de vacances	<u>Dans le grenier :</u> Oreillard gris <u>Derrière un volet :</u> Pipistrelle commune	Photo G	2
Saint-Julien-Labrousse	Eglise Tunnel	<u>Dans le clocher :</u> Oreillard sp <u>Dans des interstices entre deux pierres :</u> Murin de Daubenton et Murin de grande taille	Photo C	3
Saint-Fortunat-sur-Eyrieux	Mine Eglise	<u>Dans une cavité de la mine :</u> Petit Rhinolophe <u>Dans les combles de l'église :</u> Pipistrelle commune	Photo D	2
Saint-Vincent-de-Dufort	Cave privée	<u>Dans une pièce de la cave :</u> Petit Rhinolophe	-	1
Gluiras	Maison privée	<u>Dans un trou en bord de fenêtre :</u> Pipistrelle sp <u>Dans des ruines :</u> Oreillard gris et Petit Rhinolophe	-	2
Saint-Laurent-du-Pape	Local technique	<u>Dans les combles :</u> Pipistrelle sp	Photo F	1
La Voulte-sur-Rhône	Château	<u>Dans le sous sol :</u> Grand Rhinolophe <u>Dans les interstices de la voute de la cours :</u> Pipistrelle sp	Photo E	2

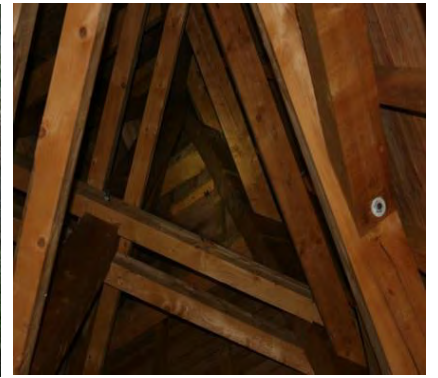
**Tableau 17 : Liste des bâtis prospectés dans la vallée de l'Éyrieux et occupés par des chiroptères**



**A** : Tunnel rive gauche de l'Eyrieux à Saint Barthélémy-le-Meil



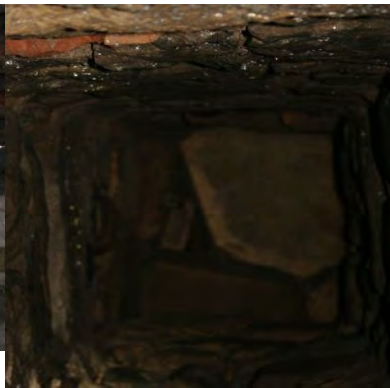
**B** : Pont avec un gîte de murin de Daubenton Saint-Michel-d'Aurance



**C** : Oreillard sp dans l'église de Saint-Julien-Labrousse



**D** : Combles de l'église de Saint-Fortunat-sur-Eyrieux



**E** : Gîte à Grand Rhinolophe, château de la Voulte-sur-Rhône



**F** : Traces de guano, Saint-Laurent-du-Pape



**G** : Centre de vacances de Dunière-sur-Eyrieux

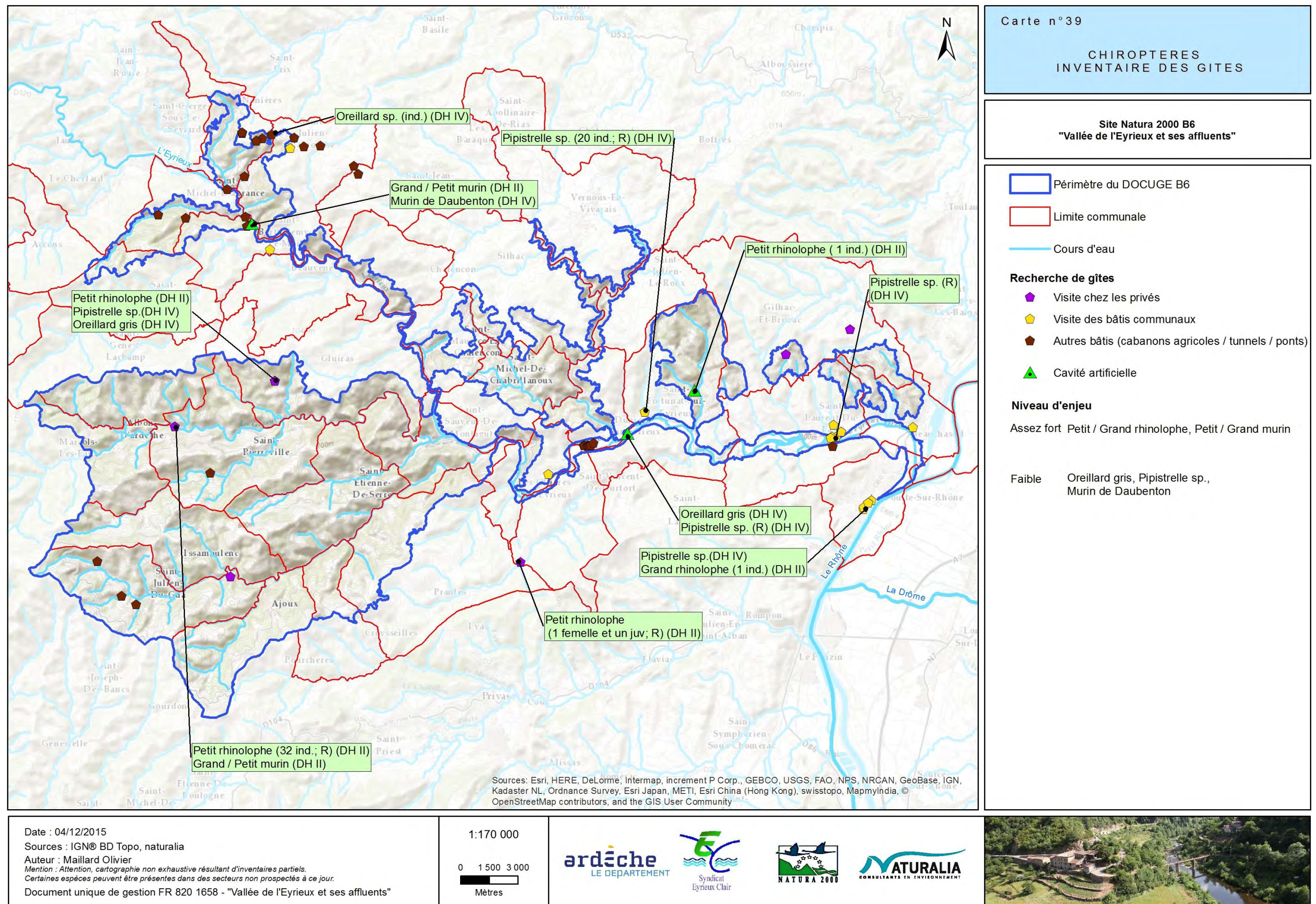
**Figure 17 : Planche photos de gîtes à chauves-souris observés sur le site B6**

La carte ci-après présente les résultats des inventaires des gîtes de chauves-souris des communes du site B6, secteurs de l'ENS et de la vallée de l'Eyrieux.

**Ecoutes ultrasonores :**

Sur la vallée de l'Eyrieux, 23 détecteurs ont été placés au niveau de lisières, de milieux ouverts, de milieux fermés et de bâtis. Cinq détecteurs à ultrasons n'ont pas fonctionné, ce qui n'a pas d'incidence sur le résultat des inventaires compte tenu de l'effort de prospection. Les données sont présentées dans le tableau suivant :

COMMUNES	DATES	N° DETECTEUR	LOCALISATION DU DETECTEUR	ESPECES CONTACTEES (NB DE CONTACTS)	NB TOTAL D'ESPECES
Vernoux- en- Vivaraïs	28/08/13	11	Les petites îles	Barbastelle d'Europe (19), Sérotine commune (2), Vespère de Savi (39), Murin d'Alcathoé (1) Murin de grande taille (5), Murin de Daubenton (282), Pipistrelle de Kuhl (24), Pipistrelle commune (463), Pipistrelle pygmée (9), Petit Rhinolophe (22)	10
	22/07/13	14	Moulin de Lodies	Barbastelle d'Europe (9), Sérotine commune (2), Murin d'Alcathoé (1), Murin de Bechstein (5), Murin de Daubenton (401), Murin à oreilles échancrées (2), Murin de grande taille (1), Murin à moustache (21), Pipistrelle commune (154), Pipistrelle pygmée (21)	10
Saint- Fortunat- sur- Eyrieux	22/07/13	16	La Prat	Barbastelle d'Europe (4), Sérotine commune (41), Vespère de Savi (169), Murin de Bechstein (2), Murin de grande taille (1), Murin de Daubenton (521), Murin à oreilles échancrées (1), Murin à moustaches (14), Noctule de Leisler (41), Pipistrelle de Kuhl (491), Pipistrelle de Nathusius (18), Pipistrelle commune (163), Pipistrelle pygmée (73), Oreillard gris (1)	14
Saint- Laurent- du-Pape	22/07/13	21	Prioron	Sérotine de Nilsson (1), Sérotine commune (10), Vespère de Savi (40), Murin de grande taille (39), Murin de Daubenton (36), Noctule de Leisler (17), Noctule commune (5), Pipistrelle de kuhl (993), Pipistrelle commune (152), Pipistrelle pygmée (124), Grand Rhinolophe (4), Petit Rhinolophe (2), Oreillard sp (2)	13
	03/07/13	18	La Crotte	Sérotine commune (14), Vespère de Savi (28), Minioptère de Schreibers (3), Murin d'alcathoé (1), Murin de grande taille (6), Murin de Daubenton (8), Murin à moustache (2), Noctule commune (2), Pipistrelle de Kuhl (740), Pipistrelle commune (6), Pipistrelle pygmée (21), Oreillard gris (79) Petit Rhinolophe (7), Oreillard sp (10)	14
Saint- Michel- d'Aurance	29/07/13	1 et 2	Leymard	Barbastelle d'Europe (13), Sérotine commune (1), Murin d'Alcathoé (8), Murin de Daubenton (29), Murin à moustaches (14), Murin de Natterer (6), Pipistrelle de Kuhl (2), Pipistrelle commune (166), Oreillard gris (2), Petit Rhinolophe (1)	10
Les Nonières	10/07/13	3	Baumeas	Sérotine commune (1), Murin à oreilles échancrées (5), Pipistrelle commune (1)	3



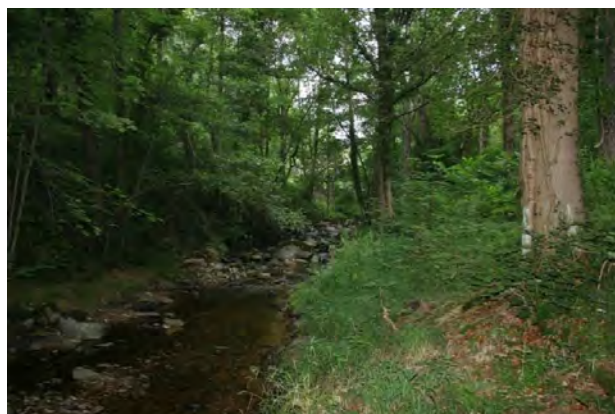
**Figure 18 : Cartographie des prospections et des inventaires de gîtes à chiroptères réalisés sur le site B6**

COMMUNES	DATES	N° DETECT.	LOCALISATION DU DETECTEUR	ESPECES CONTACTEES (NB DE CONTACTS)	NB TOTAL D'ESPECES
<b>Saint-Julien-Labrousse</b>	29/07/13	<b>5</b>	Pra Blanc	Barbastelle d'Europe (19), Sérotine commune (22), Sérotine de Nilsson (1), Vespère de Savi (65), Murin de grande taille (12), Murin de Daubenton (351), Noctule de Leisler (28), Pipistrelle de Kuhl (345), Pipistrelle de Nathusius (10), Pipistrelle commune (3914), Pipistrelle pygmée (255), Petit Rhinolophe (2)	<b>12</b>
<b>Chalencon</b>	29/07/13	<b>7 et 8</b>	Pont de Talaron	Barbastelle d'Europe (3), Sérotine commune (12), Vespère de Savi (5), Murin de grande taille (4), Murin de Daubenton (44), Murin à moustache (4), Pipistrelle de Kuhl (12), Pipistrelle commune (735), Pipistrelle pygmée (23), Petit Rhinolophe (1), Oreillard sp (2)	<b>11</b>
<b>Dunière-sur-Eyrieux</b>	03/07/13	<b>12</b>	La plaine moulinage	Sérotine commune (135), Vespère de Savi (123), Murin de Bechstein (6), Murin de grande taille (4), Murin de Daubenton (31), Murin de Natterer (2), Noctule de Leisler (36), Pipistrelle de Kuhl (1052), Pipistrelle commune (917), Pipistrelle pygmée (90), Oreillard gris (2), Grand Rhinolophe (1), Petit Rhinolophe (4)	<b>13</b>
<b>Saint-Fortunat-sur-Eyrieux</b>	05/07/13	<b>15 et 16</b>	Leymare	Sérotine commune (1), Murin de Daubenton (5), Murin à oreilles échanquées (24), Murin à moustache (3), Pipistrelle de Kuhl (6), Pipistrelle commune (49), Pipistrelle pygmée (27)	<b>7</b>
<b>Gilhac-et-Bruzac</b>	05/07/13	<b>17</b>	La Sablière	Sérotine commune (2), Vespère de Savi (1), Murin à oreilles échanquées (2), Pipistrelle de Kuhl (19), Pipistrelle commune (10)	<b>5</b>
<b>Beauchastel</b>	05/07/13	<b>23</b>	Bois des Layes	Vespère de Savi (2), Noctule de Leisler (9), Pipistrelle de Kuhl (63), Pipistrelle commune (11), Grand Rhinolophe (1)	<b>5</b>
<b>La Voulte-sur-Rhône</b>	03/07/13	<b>24</b>	Saint Michel	Sérotine commune (2), Vespère de Savi (52), Minioptère de Schreibers (14), Murin de grande taille (17), Murin de Daubenton (102), Noctule de Leisler (4), Noctule commune (3), Pipistrelle de Kuhl (419), Pipistrelle de Nathusius (263), Pipistrelle commune (871), Pipistrelle pygmée (161), Oreillard sp (1), Grand Rhinolophe (6)	<b>13</b>

**Tableau 18 : Liste des détecteurs disposés sur la vallée de l'Eyrieux et des chiroptères contactés par les appareils enregistreurs**



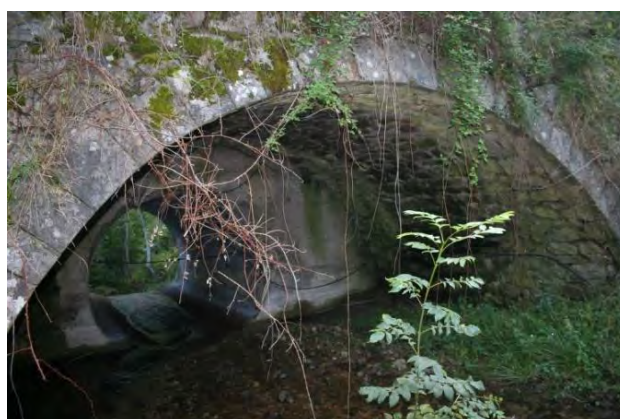
**Détecteur 18** : Saint Laurent du pape



**Détecteur 16** : Saint Fortunat-sur-Eyrieux



**Détecteur 23** : Beauchastel



**Détecteur 2** : Cours d'eau de Saint Michel d'Aurance

**Figure 19** : Planche photos de quelques détecteurs disposés dans différents types de milieux sur le site B6

### 1.6.5. Les chiroptères du site B6

#### LA RICHESSE CHIROPTÉROLOGIQUE DU SITE B6

Au total, 24 espèces de chauves-souris ont été identifiées sur le site B6, sachant que 29 espèces sont présentes dans le département de l'Ardèche. L'occupation du territoire est différente en fonction des taxons et de leur écologie. Ainsi, il est possible de distinguer trois grands types d'habitats en fonction du territoire de chasse et de transit des chiroptères : les milieux aquatiques, les milieux forestiers et les milieux ouverts à semi-ouverts. Les gîtes peuvent être de plusieurs types : cavernicoles, arboricoles, rupestres et bâtis.

Les modes d'exploitations forestiers sont majoritairement représentés par les châtaigneraies, et plus récemment, par la plantation de résineux. Les forêts anciennes sont donc restreintes et localisées. Toutefois, les châtaigneraies abandonnées ainsi que les vieilles chênaies constituent des milieux privilégiés pour la chiroptérofaune du site B6 ; aussi bien en termes de territoires de chasse que de fourniture de gîtes pour les espèces cavernicoles. Les espèces comme le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteini*), le Murin de Natterer (*Myotis nattereri*) et la Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*) sont bien représentées dans ces milieux, notamment dans les secteurs de Silhac, Vernoux-en-Vivarais et Saint-Pierreville.

Le milieu aquatique est un lieu de prédilection pour les Chiroptères, les cours d'eau servent aussi bien de corridor biologique (transit), que de secteurs de chasse et d'abreuvement, au même titre que les étangs, les lacs ou les mares. En effet, l'eau favorise l'émergence d'un grand nombre d'insectes qui s'avèrent être des aliments de choix pour les chauves-souris. Certains taxons ce sont d'ailleurs spécialisés dans ce type de milieu. La présence du Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*) sur l'ensemble des cours d'eau du territoire B6, n'est donc pas surprenante, tout comme la présence d'espèces plus ubiquistes telles que les

Pipistrelles. Quand au Murin de Capaccini (*Myotis capaccinii*), un doute subsiste sur sa présence tant il est difficile de discerner cette espèce avec le Murin de Daubenton (enregistrements acoustiques). L'ensemble du cours d'eau de l'Eyrieux est très utilisé. Les ponts enjambant l'Eyrieux et ses affluents sont des gîtes potentiels pour les chauves-souris, à condition qu'ils n'aient pas été rejointés ou qu'ils présentent des drains. La présence d'un gîte dans un ouvrage sur la commune de Saint-Michel-d'Aurance en est la parfaite illustration.

D'autre part, les bâtis comprenant une partie accessible (combles, toitures, caves, volets, tunnels, ponts, etc....) sont des milieux favorables à l'installation de chauves-souris (gîtes). Les endroits chauds comme les combles, le dessous des toitures ou les revers de volets sont souvent des gîtes d'été, ils peuvent également être des gîtes de reproduction (mise bas et élevage des jeunes) appelés nurserie. La prospection de ces lieux ont permis la découverte de plusieurs colonies ou d'individus isolés. Certaines églises comme celles de Saint-Fortunat-sur-Eyrieux abritent des colonies de Pipistrelle, des combles à Saint-Pierreville accueillent une nurserie de Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) et un individu isolé de Murin de grande taille (*Myotis myotis/blythii*).

Peu de gîtes sont connus actuellement, ceux identifiés sont localisés dans du bâti (Petit Rhinolophe, Pipistrelles sp, Oreillard gris, Murin de grande taille) et comprennent des effectifs faibles pour le département, notamment en comparaison avec les sites du sud (gorges de l'Ardèche, Chassezac). Cependant, des espèces à forte valeur patrimoniale comme le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*), la Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*), Le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), et le Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*) utilisent à minima le site pour chasser et transiter.



Colonie de parturition de pipistrelles dans une grange



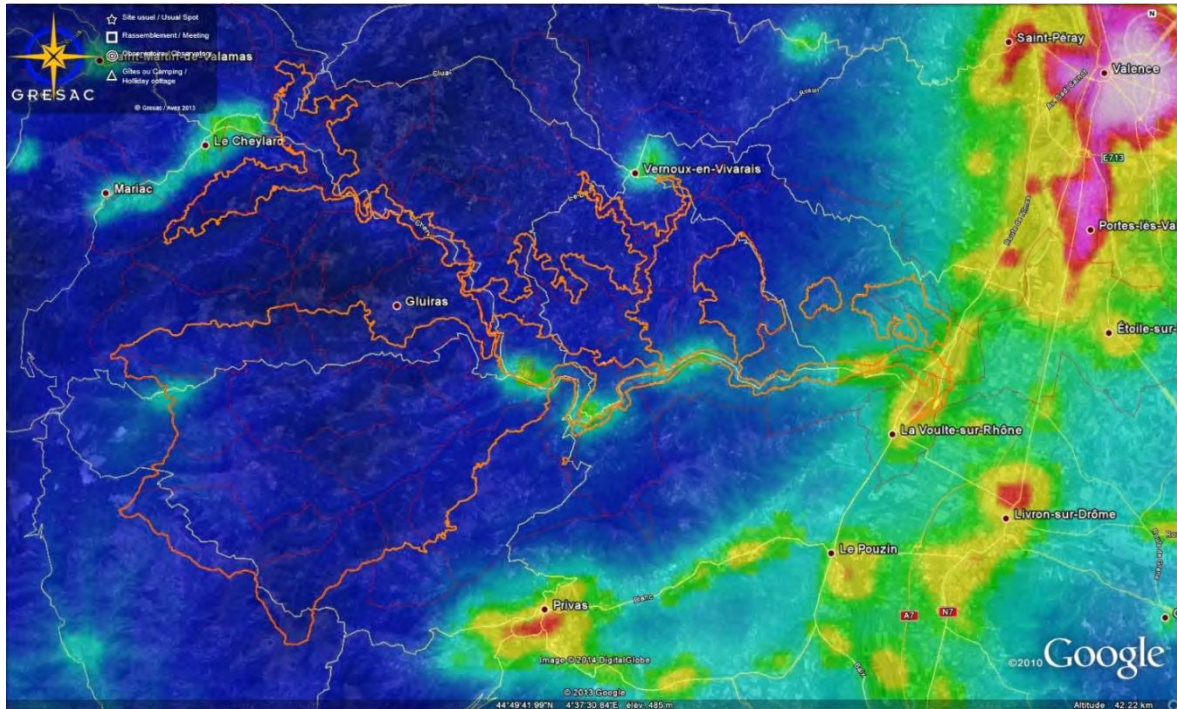
Individu(s) isolé(s) de Murin de Daubenton

**Figure 20 : Planche photos illustrant les types de bâtis utilisés par les chauves-souris sur le site B6**

## LA POLLUTION LUMINEUSE

La fragmentation des habitats, les infrastructures de transport, le déboisement et la pollution lumineuse conduisent à la fragmentation des domaines vitaux de certaines populations (Kerth & Melber, 2009).

La pollution lumineuse entrave de la même manière la libre circulation des individus. Les espèces lucifuges sont restreintes à certains territoires de chasse du fait de cette barrière. Sur le territoire B6, celle-ci demeure éparsée et relativement faible ; elle est essentiellement cantonnée à la basse vallée de l'Eyrieux, de Saint-Sauveur-de-Montagut à La-Voulte-sur-Rhône.



**Figure 21 : Carte AVEX de pollution lumineuse - Version ciel ordinaire © AVEX 2011**  
**source :Frédéric TAPISSIER**



**Synthèse des espèces de chiroptères présentes sur le site B6**

Les espèces listées dans le tableau suivant sont **toutes protégées au niveau national et inscrites à l'Annexe II et IV** de la Directive « Habitats ». Les localisations sur site prennent en compte l'ensemble des données bibliographiques.

Les catégories déterminant le statut de menace de l'IUCN sont :

<b>EX</b> : Eteint	<b>EN</b> : En danger	<b>LC</b> : Préoccupation mineure
<b>EW</b> : Eteint à l'état sauvage	<b>VU</b> : Vulnérable	<b>DD</b> : Données insuffisantes
<b>CR</b> : En danger critique d'extinction	<b>NT</b> : Quasi menacé	<b>NE</b> : Non évalué

Espèce	Code Natura 2000	Statut régional	Habitats favorables	Localisation sur le site (observations et signes de présence)	Menaces identifiées sur le site	Valeur patrimoniale locale
<b>PETIT RHINOLOPHE</b> <i>Rhinolophus hipposideros</i>	<b>1303</b>	<b>EN</b>	<u>Gîtes de mises bas</u> : Ils sont généralement dans du bâti : granges, combles, cabanons, caves chaudes. <u>Gîtes d'hibernation</u> : Cavités naturelles ou artificielles. <u>Alimentation</u> : Paysages semi-ouverts, linéaires arborés de type haies agricoles, vignobles.	<u>Observés en gîte dans des bâtiments</u> : Saint Vincent Dufort, Saint Pierreville. <u>Observés en gîtes cavernicoles</u> : Saint Fortunat sur Eyrieux. <u>Contacts acoustiques</u> : Saint Michel d'Aurance (1), Saint-Barthélémy-le-Meil (2), Saint-Etienne-de-Serre (3), Beauvène (1), Vernoux-en-Vivarais (22), Dunière sur Eyrieux (4), Saint-Laurent du Pape (9).	Perte de gîte suite à la restauration des combles et ou de grange.	<b>Forte</b>
<b>GRAND RHINOLOPHE</b> <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	<b>1304</b>	<b>CR</b>	<u>Gîtes de mises bas</u> : Ils sont généralement dans du bâti : granges, combles, cabanons, caves chaudes. <u>Gîtes d'hibernation</u> : Cavités naturelles ou artificielles. <u>Alimentation</u> : Pâtures entourées de haies hautes et denses.	<u>Observés en gîtes cavernicoles</u> : La Voulte-sur-Rhône (1), dans une cave du château. <u>Contacts acoustiques</u> : Dunière sur Eyrieux (1), Saint-Laurent du Pape (4), Beauchastel (1), La Voulte sur Rhône (6).	Perte de gîte suite à la restauration des combles et ou de grange.	<b>Forte</b>
<b>GRAND/ PETIT MURIN</b> <i>Myotis myotis/ blythii</i>	<b>1307/ 1324</b>	<b>VU</b>	<u>Gîtes de mises bas</u> : Sites épigés (en bâti) secs et chauds (combles, greniers, granges). <u>Gîtes d'hibernation</u> : Strictement cavernicole. <u>Alimentation</u> : Milieux forestiers avec peu de sous-bois (hêtraie, futaie de chênes, pinède) et prairies, pelouses.	<u>Observés en gîte cavernicoles</u> : Saint-Julien-Labrousse (1) dans un tunnel. <u>Contacts acoustiques</u> : Saint-Barthélémy-le-Meil (12), Saint-Etienne-de-Serre (10), Beauvène (4), Vernoux-en-Vivarais (5), Dunière sur Eyrieux (4), Vernoux-en-Vivarais (1), Saint-Julien-le-Roux (1), Saint-Laurent du Pape (40), La Voulte sur Rhône (17).	Perte de gîte avec la restauration des combles et granges, réfection des ponts. Abandon de l'agropastoralisme.	<b>Assez forte</b>

Espèce	Code Natura 2000	Statut régional	Habitats favorables	Localisation sur le site (observations et signes de présence)	Menaces identifiées sur le site	Valeur patrimoniale locale
<b>BARBASTELLE D'EUROPE</b> <i>Barbastella barbastellus</i>	1308	EN	<p><u>Gîtes de mises bas</u> : Fissures des bâtiments, des arbres, entrée des grottes.</p> <p><u>Gîtes d'hibernation</u> : Fissures de falaises, entrée de galeries de mines et de grottes, sous les ponts et anciens tunnels ferroviaires.</p> <p><u>Alimentation</u> : Forêt de feuillus avec sous-strates. La présence de zones humides en milieu forestier semble favoriser l'espèce.</p>	<p><u>Contacts acoustiques</u> : Saint Michel d'Aurance (13), Saint-Barthélémy-le-Meil (19), Saint-Etienne-de-Serre (6), Beauvène (3), Vernoux-en-Vivarais (28), Saint-Julien-le-Roux (4).</p>	<p>Pas de menaces identifiées sur le site B6.</p> <p>L'exploitation forestière ne laissant pas ou très peu d'arbre sénescents.</p>	Assez forte
<b>MINIOPTERE DE SCHREIBERS</b> <i>Miniopterus schreibersii</i>	1310	EN	<p><u>Gîtes de mises bas</u> : Espèce strictement cavernicole.</p> <p><u>Gîtes d'hibernation</u> : Egalement en cavité.</p> <p><u>Alimentation</u> : Lisières forestières, ripisylves, alignements d'arbres et villages éclairés (concentration importante et localisée d'insectes).</p>	<p><u>Contacts acoustiques</u> : Saint-Laurent du Pape (3), La Voulte sur Rhône (14).</p>	<p>Le site B6 ne comprend pas de grottes favorables à son installation en gîte. Cette espèce semble peu menacée sur le site B6 du fait de la présence de milieux de chasse très variés.</p>	Modérée
<b>MURIN A OREILLES ECHANCREES</b> <i>Myotis emarginatus</i>	1321	VU	<p><u>Gîtes de mises bas</u> : Cavités arboricoles, bâtis.</p> <p><u>Gîtes d'hibernation</u> : Strictement cavernicole en hiver.</p> <p><u>Alimentation</u> : Milieux forestiers.</p>	<p><u>Contacts acoustiques</u> : Saint Michel d'Aurance (5), Saint-Etienne-de-Serre (1), Saint-Sauveur de Montagut (10), Vernoux-en-Vivarais (2), Saint-Julien-le-Roux (25), Gilhac-et-Bruzac (2)</p>	<p>Perte de gîte suite à la restauration des combles et ou de granges.</p>	Forte
<b>MURIN DE BECHSTEIN</b> <i>Myotis bechsteinii</i>	1323	EN	<p><u>Gîtes de mises bas</u> : Espèce arboricole.</p> <p><u>Gîtes d'hibernation</u> : Egalement arboricole et en cavité.</p> <p><u>Alimentation</u> : Lisières forestières, ripisylves, alignements d'arbres, Forêts.</p>	<p><u>Contacts acoustiques</u> : Dunière sur Eyrieux (6), Vernoux-en-Vivarais (5), Saint-Julien-le-Roux (2).</p>	<p>L'exploitation forestière peut être une menace pour l'espèce, une attention particulière doit être donnée aux îlots de sénescence.</p>	Forte

Tableau 19 : Inventaire des chauves-souris observées sur le site B6 et inscrites à minima à l'annexe II de la Directive « Habitats »

**Autres espèces présentes sur le site B6 :**

Les 16 espèces listées dans le tableau suivant sont **toutes protégées au niveau national et inscrites à l'Annexe IV de la Directive « Habitats »**. Leur statut régional est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Les catégories déterminant le statut de menace de l'IUCN sont :

<b>EX</b> : Eteint	<b>NT</b> : Quasi menacé
<b>EW</b> : Eteint à l'état sauvage	<b>LC</b> : Préoccupation mineure
<b>CR</b> : En danger critique d'extinction	<b>DD</b> : Données insuffisantes
<b>EN</b> : En danger	<b>NE</b> : Non évalué
<b>VU</b> : Vulnérable	

Espèces	Code Natura 2000	Statut régional	Valeur Patrimoniale locale
<b>Pipistrelle commune</b> , <i>Pipistrellus pipistrellus</i>	1309	LC	Faible
<b>Noctule commune</b> , <i>Nyctalus noctula</i>	1312	DD	Faible
<b>Murin de Daubenton</b> , <i>Myotis daubentonii</i>	1314	LC	Faible
<b>Pipistrelle de Nathusius</b> , <i>Pipistrellus nathusii</i>	1317	DD	Faible
<b>Murin de Brandt</b> , <i>Myotis brandtii</i>	1320		Faible
<b>Murin de Natterer</b> , <i>Myotis nattereri</i>	1322	LC	Faible
<b>Oreillard roux</b> , <i>Plecotus auritus</i>	1326	LC	Faible
<b>Sérotine commune</b> , <i>Eptesicus serotinus</i>	1327	VU	Faible
<b>Grande noctule</b> , <i>Nyctalus lasiopterus</i>	1328	DD	Modéré
<b>Oreillard gris</b> , <i>Plecotus austriacus</i>	1329	LC	Faible
<b>Murin à moustaches</b> , <i>Myotis mystacinus</i>	1330	NA	Faible
<b>Noctule de Leisler</b> , <i>Nyctalus Leisleri</i>	1331	LC	Faible
<b>Molosse de Cestoni</b> , <i>Tadarida teniotis</i>	1333	LC	Faible
<b>Pipistrelle de Kuhl</b> , <i>Pipistrellus kuhlii</i>	2016	LC	Faible
<b>Murin d'Alcathoé</b> , <i>Myotis alcathoe</i>	5003	NA	Faible
<b>Pipistrelle pygmée</b> , <i>Pipistrellus pygmaeus</i>	5009	-	Faible
<b>Vespère de Savi</b> , <i>Hypsugo savii</i>	5365	NT	Faible

**Tableau 20 : Liste des chauves-souris observées sur le B6 et inscrites à l'annexe IV de la Directive « Habitats »**



**PETIT RHINOLOPHE**



**MURIN A OREILLES ECHANCREES**



MURIN A MOUSTACHES



VESPERE DE SAVI



OREILLARD GRIS



PIPISTRELLE DE KUHL

**Figure 22 : Planche photos de quelques chiroptères présents sur le site B6**

### 1.6.6. Les insectes

*Cette partie repose sur les prospections de terrains et analyses réalisées par NATURALIA ainsi que les données recueillies auprès de différents entomologistes (H. P. Aberlenc, P. Richoux, G. Lemperière, A. Ladet), associations (BEED, OPIE, SYMPETRUM, FLAVIA et du Syndicat Mixte Eyrieux Clair). Les rapports d'études, notamment réalisés dans le cadre des inventaires de l'ENS des Boutiérots, ont également été mis à contribution.*

- Atlas : Cartes 41 et 42-

#### RAPPEL SUR LES ESPÈCES PRÉSENTES OU POTENTIELLES ISSUES DU RECUEIL BIBLIOGRAPHIQUE

ESPECE	STATUT LEGISLATIF	STATUT DE PRESENCE	SOURCE DES DONNEES
Cordulie à corps fin	FSD, DH II, PN	Avééré	FSD, SMEC
Agrion de Mercure	DH II, DHIV, PN	Avééré	ENS, SMEC
Gomphe à pattes jaunes	DH II, DHIV, PN	Potentiel	ENS
Cordulie splendide	DH II, DHIV, PN	Faiblement potentiel	-
Gomphe de Graslin	DH II, DHIV, PN	Faiblement potentiel	-
Apollon	DH IV, PN	Potentiel	Demergès (2011)
Semi-apollon	DH IV, PN	Faiblement potentiel	ENS
Damier de la succise	DH II, PN	Potentiel	BEED, CEN RA

ESPECE	STATUT LEGISLATIF	STATUT DE PRESENCE	SOURCE DES DONNEES
Lucane cerf-volant	FSD, DH II	Avéré	FSD, Calmont (2011), OPIE
Grand Capricorne	DH II, DH IV, PN	Avéré	Calmont (2011), OPIE
Pique-prune	DH II, DH IV, PN	Faiblement potentiel	-
Rosalie des Alpes	DH II, DHIV, PN	Faiblement potentiel	-
Magicienne dentelée	DHIV, PN	Potentiel	ONEM
Azuré du serpolet	DH IV, PN	Avéré	SMEC
Diane	DH IV, PN	Avéré à proximité du site B6	BEED
Proserpine	PN	Potentiel	FRAPNA
Ecaille funèbre	PN	Potentiel	FLAVIA
Ecaille chinée	FSD, DH II, PN	Potentiel	FSD, Demergès (2004), SMEC
Laineuse du Prunellier	DH II et DH IV	Avéré	CEN RA (2015)
Azuré des orpins	Espèces patrimoniales	Avéré	ENS
Mercure		Avéré	ENS
Hermite		Potentiel	ENS
Cortège saproxylique		Avéré	Calmont (2011)
Cortège ripicole (coléoptères et orthoptères)		Avéré	ENS
Lépidoptères en limite d'aire septentrionale (Aurore de Provence, Citron de Provence, Thécla du frêne, Petite Coronide, ...).		Avéré	Demergès (2004)
Odonates en limite d'aire de répartition (Pennipate blanchâtre, Onychogomphe à crochets, Caloptéryx hémorroïdal).		Avéré	SMEC, ENS
Orthoptères patrimoniaux ( <i>Anthaxius sorrezensis</i> , <i>Chortippus binotatus</i> ).		Potentiel	Tela Orthoptera

Tableau 21 : Liste des invertébrés recherchés pour l'étude du site B6

## RAPPEL DE LA MÉTHODOLOGIE DE RÉCOLTE DES DONNÉES

- Synthèse bibliographique et méthodologique d'inventaire – ANNEXE 12 -IV.1-

**Méthodologie pour le Grand Capricorne et le Lucane cerf-volant**

L'analyse bibliographique, et principalement le rapport de Calmont (2011) et de l'enquête nationale de l'OPIE concernant le Lucane cerf-volant ont permis d'avoir une bonne idée des habitats fréquentés et de la répartition de ces deux espèces.

Aucun piégeage n'a été entrepris. En effet, ces espèces ne présentaient pas un enjeu suffisant pour mettre en place un protocole de piégeage assez lourd et chronophage. Ainsi, seule une prospection de vieux chênes

a été entreprise en vue d'observer des galeries d'émergence de grands longicornes du genre *Cerambyx*. Si en Ardèche, trois espèces peuvent se développer, les deux espèces méridionales que sont *Cerambyx welenzii* et *Cerambyx miles* apparaissent comme beaucoup plus rares que *Cerambyx cerdo*. D'ailleurs, seul ce dernier a été observé lors de l'inventaire de la hêtraie de Saint-Julien-du-Gua.

Le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) n'a pas fait l'objet de recherche particulière si ce n'est l'observation occasionnelle d'individus volant en période estivale et de restes chitineux d'individus prédatés, fréquemment rencontrés sur les chemins en fin d'été.

### Méthodologie pour les libellules, les papillons et les orthoptères

Le temps imparti aux inventaires entomologiques n'ont pas permis l'étude des papillons de nuit ou hétérocères, bien que les connaissances de ce groupe méritent d'être approfondies et complétées. Les espèces de la directive et les espèces patrimoniales appartenant aux papillons de jour, les efforts de prospections se sont portés sur ces derniers. La méthodologie d'étude *in situ* des invertébrés consiste en un parcours semi-aléatoire de la zone d'étude, aux heures les plus chaudes de la journée, à la recherche d'individus actifs qui sont identifiés à vue ou après capture au filet. La recherche des papillons est associée à une recherche de plantes-hôtes, de pontes, et de chenilles, tandis que celle des libellules est adjointe d'une recherche d'exuvies en bordure d'habitats humides. Les conditions météorologiques optimales pour les relevés odonates sont indiquées dans le tableau suivant.

Les orthoptères sont principalement recherchés en fin d'été, lorsque les adultes apparaissent. Les caractères morphologiques nécessaires à leur identification peuvent alors être observés. Les recherches à vue sont complétées par une écoute des stridulations, signature acoustique caractéristique de chaque espèce. La présence d'espèces patrimoniales était essentiellement attendue dans les landes à genêts que l'on retrouve sur les crêtes, en limite du site B6.

Les invertébrés sont soumis à de grandes variations interannuelles concernant leur phénologie et les densités d'individus. Ceci est notamment influencé par le climat hivernal et printanier (froid, pluviosité...). De plus, concernant les Lépidoptères principalement, l'ensemble des stations de plantes-hôtes sur une zone n'est pas simultanément exploité par les adultes pour la ponte. L'absence d'œufs ou de chenille sur des plantes-hôtes une année ne signifie pas forcément une absence l'année suivante.

		Température			
		< 17°C	17°C – 25°C	> 25°C	> 30°C
Nébulosité	> 75%	non	oui	oui	oui
	< 75%	oui	oui	oui	oui
Pluie		non	non	non	non
Force du vent	> 5 Beaufort	non	non	non	non
Heure		10h -16h	10h -16h	10h – 17h	9h – 18h

**Tableau 22 : Conditions météorologiques optimales pour l'observation des odonates (en rouge :conditions défavorables, en vert : conditions favorables)**

### Méthodologie pour la Cordulie à corps fin

D'après les résultats de la recherche bibliographique, ce sont l'Eyrieux, la Gluèyre aval et la Dunière qui sont apparus les plus favorables à la présence de la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*). Du fait de l'important linéaire favorable, les prospections ont été réalisées sous forme d'échantillonnages semi-aléatoires, en privilégiant les microhabitats apparemment favorables au développement larvaire. Etant donné le caractère fugace des imagos, les relevés se sont concentrés sur la présence d'exuvies sur tous les supports favorables à l'émergence des larves, notamment sur les troncs d'arbres poussant dans l'eau ou à proximité immédiate. Celles-ci ont été identifiées sur place et géolocalisées afin de cerner les principaux sites de reproduction. Le cortège odonatologique en présence a également été relevé.

### Autres espèces potentiellement présentes

Parmi les autres espèces inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats », on retiendra plusieurs espèces d'odonates et un papillon qui peuvent trouver des habitats favorables à leur présence sur le territoire B6, bien qu'aucune mention n'existe dans la bibliographie.

✓ Trois espèces potentielles d'anisoptères ont été recherchées concomitamment aux prospections de la Cordulie à corps fin : le **Gomphe à pattes jaunes** (*Gomphus flavipes*), le **Gomphe de Graslin** (*Gomphus graslinii*) et la **Cordulie splendide** (*Macromia splendens*). Ces trois espèces sont listées aux annexes II et/ou IV de la Directive « Habitats » et représentent un enjeu patrimonial fort. Le premier peut fréquenter le cours aval de l'Eyrieux au niveau du Rhône tandis que les deux autres apprécient des biotopes assez similaires à ceux occupés par la *Cordulie à corps fin*, milieux potentiellement présents sur le cours moyen de l'Eyrieux.

✓ L'**Agrion de Mercure** (*Coenagrion mercuriale*), protégé au niveau national et listée à l'annexe II de la Directive « Habitats », n'est pas rare en Ardèche, bien que ses populations soient souvent isolées et discrètes. Il a été recherché dans ses biotopes de prédilection : cours d'eau lotiques et ensoleillés, riches en hydrophytes.

✓ Le **Damier de la succise** (*Euphydryas aurinia*), protégé au niveau national et listé à l'annexe II de la Directive « Habitats », il semble peu représenté sur le site B6. Une observation de l'espèce a été faite par l'association BEED et le CEN RA au niveau du hameau des Sautaux aux Ollières-sur-Eyrieux (hors site B6, à environ 1 km). Des populations de la sous-espèce *provincialis* sont connues sur les massifs calcaires de La-Voulte-sur-Rhône. En outre, la sous-espèce *aurinia* a été observée en nord Ardèche et peut se développer dans les prairies humides à Succise des prés.

✓ La **Laineuse du Prunellier** (*Eriogaster catax*), protégée au niveau national et listée à l'annexe II et IV de la Directive « Habitats », ce papillon de nuit a été observé sur une station en limite du périmètre B6 sur la commune d'Ajoux par le CEN RA en 2015. L'espèce est surtout présente en zone méditerranéenne, et plusieurs stations sont connues en Ardèche suite à l'enquête réalisée sur l'espèce par l'OPIE. La Laineuse du Prunellier fréquente les zones arbustives des milieux calcaires xériques abrités du vent et à faciès arbustif, jusqu'à 1 500 mètres d'altitude, il est donc probable qu'elle fréquente le site B6.

Enfin les autres espèces patrimoniales que les recherches bibliographiques ont permis d'identifier se concentrent essentiellement sur les rhopalocères, les orthoptères et quelques coléoptères.

*NB : L'Ecaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*) n'est pas prise en compte dans ce diagnostic écologique. Ce taxon polyphage et commun ne présente pas d'intérêt particulier si ce n'est par son inscription à l'Annexe 2 de la Directive Habitat en tant que taxon prioritaire. Rappelons ici que cette inscription ne doit concerner que la sous-espèce de l'île de Rhodes dont l'unique population est gravement menacée d'extinction.*

## LES INSECTES DU SITE B6

## - Atlas : Cartes 41 à 42-

Le site B6 comporte une mosaïque d'habitats, plus ou moins bien représentés et dans des états de conservations variables, qui se structurent en trois grands ensembles : les milieux aquatiques, les milieux ouverts et les milieux forestiers.

Les boisements du site B6 sont largement issus de l'influence humaine et résultent pour une majeure partie d'une sylviculture maîtrisée orientée vers l'introduction d'essences exogènes anciennes (Châtaignier) ou plus récemment de plantations monospécifiques exploitées (Douglas). Par ailleurs, de nombreux boisements relativement jeunes et donc encore peu intéressants en termes de réservoirs de biodiversité, sont issus de la déprise agropastorale. Les poches forestières relictuelles, supports d'une biodiversité remarquables, sont très localisées et sous représentées. La hêtraie de Saint-Julien-du-Gua présente un cortège d'espèces saproxylophages remarquables, indicatrices d'une bonne conservation. Toutefois, ces données intéressantes restent cantonnées à ce secteur forestier relictuel. Aucune méthodologie particulière n'a pu être mise en place au cours des inventaires 2013 (manque de temps, autorisations de captures, etc.), mais il est à noter que des lambeaux de vieilles chênaies se maintiennent çà et là au sein des châtaigneraies. On notera que les vieux vergers de châtaigniers sont considérés comme de très bons supports pour ces cortèges patrimoniaux (Calmont, 2011). Les deux espèces de coléoptères saproxyliques d'intérêts communautaires listées au FSD sont le **Grand Capricorne** (*Cerambyx cerdo*) et le **Lucane cerf-volant** (*Lucanus cervus*). Le premier est connu de Saint-Julien-du-Gua et des adrets de Saint-Laurent-du-Pape (chênes présentant des galeries d'écroulements). Exclusivement rattaché aux chênes sénescents, des arbres favorables ont été observés à Creysseilles en limite extérieure du site B6. La présence çà et là de chênes âgés, plus ou moins isolés permettent à l'espèce de fréquenter durablement le site. Il s'agit de quelques individus taillés en têtars (mûriers, Saules et Frênes) ainsi que de vieux vergers (pommiers, cerisiers, poiriers, noyers, etc.).

Le Lucane cerf-volant a quant à lui fait l'objet d'observations régulières sur 6 communes du site B6. Sa capacité à se développer dans les châtaigniers le rend peu menacé localement.

Les cours d'eau sont l'échine du site B6 et le cortège d'odonates associé doit d'être le mieux caractérisé possible. Un travail important avait déjà été réalisé sur la Gluèyre, l'Auzène et l'Orsanne (FRAPNA 07, 2004). Il a été complété par des prospections ciblées sur l'Eyrieux et la Dunière. Si les recherches se sont focalisées sur la **Cordulie à corps fin** (*Oxygastra curtisii*), seule espèce répertoriée au FSD, tous les taxons observés ont été notés. Le faible nombre relatif de taxons observés (27 espèces) est notamment du aux recherches spécifiques d'exuvies qui se sont focalisées sur les secteurs lentiques et boisés des cours d'eau, excluant de nombreux milieux souvent attractifs pour les odonates (mares, ruisseaux, canaux, ...). Cependant ces prospections ont permis de :

- ✓ Confirmer la bonne représentativité de la **Cordulie à corps fin** sur l'Eyrieux,
- ✓ Découvrir une population reproductrice de **Cordulie splendide** (*Macromia splendens*) sur l'Eyrieux et la Gluèyre au niveau de Saint-Sauveur-de-Montagut. Ces données inédites permettent d'étendre l'aire de répartition de cette espèce vers le nord de plus de 35 kilomètres (AUBIN G. & GAILLARD E., 2014. Première preuve de l'autochtonie de *Macromia splendens* dans le bassin de l'Eyrieux(Ardèche). *Martinia*, 30 :29-34 (cf. annexe 7).
- ✓ Observer quelques individus d'**Agrion de Mercure** (*Coenagrion mercuriale*), apparemment erratiques sur l'Eyrieux ; indice d'une probable population locale restant à découvrir,
- ✓ de compléter la liste de 2004 en rajoutant les espèces précédentes ainsi que la **Cordulie bronzée** (*Cordulia aenea*), espèce localement peu commune.



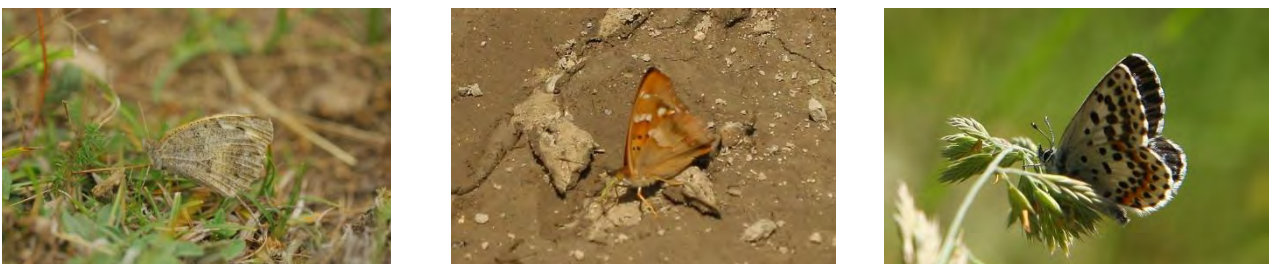
Ces nouvelles données permettent d'amener à trois les espèces d'odonates d'intérêt communautaire sur le site B6.



**Figure 23 : Planche photos des trois odonates d'intérêt communautaire observées sur le site : Agrion de Mercure mâle, exuvie de Cordulie à corps fin et exuvie de Cordulie splendide chevauchée par une exuvie d'Aeschna paisible. Photos sur site**

A l'interface des milieux boisés et humides, on retiendra que le **Petit Mars changeant** (*Apatura ilia* - classé LC sur les listes rouges UICN et France métropolitaine) a été observé ponctuellement sur l'Eyrieux et sur l'Auzène.

Les milieux ouverts intègrent des habitats divers, de la prairie alluviale aux pelouses sèches d'altitude. Les cortèges considérés sont donc très variés, sans prétendre à l'exhaustivité, on peut citer quelques observations intéressantes. Ainsi, des papillons en forte régression sur le territoire national comme le **Mercur** (*Arethusana arethusana*) (Demerges, 2004) ou l'**Hermite** (*Chazara briseis*) (Naturalia, 2013), semblent encore se maintenir localement. Deux espèces de rhopalocères inscrites à l'annexe IV de la Directive Habitats ont fait l'objet d'observations récentes. L'**Azuré du serpolet** (*Maculinea arion*) est connu de plusieurs stations où l'origan (*Origanum vulgare*), sa plante hôte, et *Myrmica sabuletti*, sa fourmi hôte, ont des populations suffisantes pour son développement. L'un des lépidoptères les plus emblématiques du site B6 pourrait être l'**Azuré des orpins** (*Scolitantides orion*), ce petit lycène est en effet inféodé aux affleurements rocheux ensoleillés où pousse sa plante hôte : le Grand Orpin (*Hylotelephium* sp). Les différentes mentions antérieures couplées avec les observations de 2013 témoignent de son assez bonne représentativité sur le site. Il profite des différentes gorges, falaises et talus routiers verticaux pour se développer. Un total de 110 espèces de papillons (cf. Annexe 17) de jour a été recensé jusqu'à présent dont 38 au cours des inventaires 2013.



**Figure 24 : Planche photos des trois espèces patrimoniales de papillons de jour inventoriées sur le site B6 : l'Hermite, le Petit Mars changeant et l'Azuré des orpins (Photos prises sur site)**

Si certaines espèces mentionnées comme potentielles dans le recueil bibliographique n'ont pas été observées comme l'Apollon (*Parnassius apollo*), le Semi-apollo (*Parnassius mnemosyne*), et le Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*), elles ne peuvent pas être considérées comme absentes après seulement quelques journées de prospection. **La Diane** (*Zerynthia polyxena*) et **la Proserpine** (*Zerynthia rumina*) sont deux espèces protégées précoces se développant sur les aristoloches, respectivement *A. rotunda* et *A. pistolochia*. En limite d'aire, la Proserpine n'est pas connue dans la vallée de l'Eyrieux mais se trouve à

moins de 10 km des limites du site B6. En revanche, une prairie à Aristoloche est présente sur la commune des Ollières-sur-Eyrieux (à moins d'un kilomètre du site B6). De nombreux individus de Diane, ainsi que le Damier de la Succise ont été observés par l'association BEED. Cette station est toutefois hors du périmètre d'étude B6, mais la probabilité de présence à même le site est à prendre en compte.

Avec 30 espèces recensées, les inventaires entomologiques ont montré de belles populations d'orthoptères, notamment dans les landes à genêts et les zones humides. Deux espèces patrimoniales y sont bien représentées : le **Dectique des brandes** (*Gampsocleis glabra*) et le **Criquet de l'Aigoual** (*Chortippus saulcyi algoaldensis*). La Magicienne dentelée (*Saga pedo*) n'a pas fait l'objet de prospections spécifiques et n'a pas été trouvée, bien que de petites populations soient capables de se maintenir discrètement.



**Figure 25 : Planche photos des deux orthoptères typiques des landes à genêts : le Dectique des brandes, mâle et femelle et le Criquet de l'Aigoual. Photos sur site**

**SYNTHÈSE DES ESPÈCES D'INSECTES PRÉSENTES SUR LE SITE B6**

**Les espèces inscrites à la directive Habitats-Faune-Flore**

DH = Directive Habitats II, IV et V                      PN = Protection Nationale

Les catégories déterminant le statut de conservation de l'IUCN sont :

<b>EX</b> : Eteint	<b>EN</b> : En danger	<b>LC</b> : Préoccupation mineure
<b>EW</b> : Eteint à l'état sauvage	<b>VU</b> : Vulnérable	<b>DD</b> : Données insuffisantes
<b>CR</b> : En danger critique d'extinction	<b>NT</b> : Quasi menacé	<b>NE</b> : Non évalué

Espèces	Code Natura 2000	Statut	Habitats favorables	Localisation sur le site (observations et bibliographie)	Menaces identifiées sur le site	Valeur patrimoniale
<b>Cordulie splendide</b> <i>Macromia splendens</i>	1036	DHII et DHIV PN	Grands cours d'eau à végétation rivulaire ligneuse présentant des plats lenticulaires assez profonds.	A l'issue des inventaires, semble localisée sur l'Eyrieux et la Gluèyre aval aux environs de Saint-Sauveur-de-Montagut.	Consommation urbaine et industrielle de la plaine alluviale Les zones lenticulaires créées par la gestion hydraulique artificielle sont favorables à l'espèce.	<b>Très forte</b>
<b>Cordulie à corps fin</b> <i>Oxygastra curtisii</i>	1041	DHII et DHIV PN	Cours d'eau à courant lent à modéré, voire dans des canaux riches en végétation rivulaire ligneuse.	Bien réparti sur l'Eyrieux avec la colonisation des cours aval de la Gluèyre et de la Dunière. Manque à l'aval de Saint-Fortunat-sur-Eyrieux.	Consommation urbaine et industrielle de la plaine alluviale Les zones lenticulaires créées par la gestion hydraulique artificielle sont favorables à l'espèce.	<b>Assez forte</b>
<b>Agrion de Mercure</b> <i>Coenagrion mercuriale</i>	1044	DHII, PN	L'espèce vit dans les cours d'eau permanents de faible importance (canaux, ruisseaux et rivières). Elle apprécie les eaux claires, oxygénées, ensoleillées, envahies de végétaux et le plus souvent en terrain calcaire, de la plaine jusqu'en montagne.	Peu commun dans ce secteur de l'Ardèche, une dizaine d'individus mâles ont été observés en rive gauche de l'Eyrieux en amont de Saint-Fortunat-sur-Eyrieux. Un habitat de reproduction reste à découvrir.	Population apparemment isolée, habitats favorables rares dans le site.	<b>Assez forte</b>
<b>Laineuse du Prunellier</b> <i>Eriogaster catax</i>	1074	DHII et DHIV, PN	Zones arbustives des milieux calcaires xériques abrités du vent et à faciès arbustif (haies, buissons, lisières forestières, bois ouverts à strate arbustive importante).	Chenilles dans un nid communautaire observées sur la commune d'Ajoux, en limite du périmètre B6.	Incendie, colonisation des strates arbustives par les ligneux, événements climatiques extrêmes, intensification des pratiques agricoles, disparition des lisières.	<b>Forte</b>
<b>Lucane cerf-volant</b> <i>Lucanus cervus</i>	1083	DHII	L'habitat est le système racinaire des souches ou arbres dépérissant.	Présence mentionnée sur 6 communes du site B6, les habitats favorables sont bien représentés	Observation de moins en moins nombreuses, l'enrésinement et la gestion intensive des forêts lui supprime des habitats à long terme.	<b>Faible</b>
<b>Grand Capricorne</b> <i>Cerambyx cerdo</i>	1088	DHII et DHIV, PN	Chênes sénescents	Il s'agit d'une espèce très commune et assez peu exigeante en région méditerranéenne. Elle exploite tous ses habitats favorables (vieux chênes) sur le site d'étude.	Peu menacé, mais l'enrésinement et la gestion intensive des forêts lui supprime des habitats à long terme.	<b>Faible</b>

**Tableau 23 : Liste des invertébrés du site B6 inscrits à l'annexe II de la Directive « Habitats »**

## AUTRES ESPÈCES À VALEUR PATRIMONIALE PRÉSENTES SUR LE SITE

Espèce	Code Natura 2000	Statut patrimonial	Habitats favorables	Localisation sur le site d'étude (observations et bibliographie)	Menaces identifiées sur le site	Valeur patrimoniale
<b>Coléoptères saproxyliques</b> ( <i>Dermestes sanguinicollis</i> , <i>Brachygonus ruficeps</i> , <i>Lacon quercus</i> , <i>Eucnemis capucina</i> , <i>Hypulus quercinus</i> , <i>Teredus cylindricus</i> , ...)	/	/	Chênes, Châtaigniers, hêtres	Hêtraie de Saint-Julien-du-Gua. Quelques parcelles de châtaigniers abritant de vieux chênes sont susceptibles d'abriter des cortèges similaires.	Exploitation intensive de la forêt, plantation de résineux, disparition de noyaux relais (fragmentation des habitats), disparition de bois morts et vieux arbres	<b>Très Forte</b>
<b>Hermite</b> <i>Chazara briseis</i>	/	VU ZNIEFF RA	Prairie maigre à fétuques	Plusieurs individus ont été vus à Saint-Julien-du-Gua, sous le Serre du Planet	Unique mention de l'espèce dans le site B6, espèce en forte régression au niveau national	<b>Forte</b>
<b>Azuré des orpins</b> <i>Scolitantides orion</i>	/	/	Falaises et talus exposés avec <i>Hylotelephium</i> sp.	Observé à Gluiras, Saint Sauveur de Montagut le long de la Gluèyre, à Saint-Maurice-en-Chalencon le long de l'Eyrieux et à Dunière-sur-Eyrieux et Silhac le long de la Dunière.	Peu menacé dans ses stations naturelles, mais menacé sur les stations le long des routes par le fauchage	<b>Assez Forte</b>
<b>Dectique des brandes</b> <i>Gampsocleis glabra</i>	/	/	Landes à genêts	Présent au Serre du Planet à Saint-Julien-du-Gua et au col de la Faye à Saint-Genest-Lachamp.	Abandon de l'agropastoralisme : colonisation des landes par les ligneux	<b>Modérée</b>
<b>Criquet de l'Aigoual</b> <i>Chortippus saulciy algoaldensis</i>	/	/	Landes à genêts	Présent au Serre du Planet à Saint-Julien-du-Gua et au col de la Faye à Saint-Genest-Lachamp. Susceptible d'exploiter toutes les landes à genêts.	Abandon de l'agropastoralisme : colonisation des landes par les ligneux	<b>Modérée</b>
<b>Azuré du serpolet</b> <i>Maculinea arion</i>	/	DHIV, PN ZNIEFF RA	Prairies et bords de routes à origan	Plusieurs mentions à Saint-Etienne-de-Serre et à Creyseilles. Sans doute plus largement répandu.	Abandon de l'agropastoralisme : colonisation des prairies par les ligneux, fauchage des bords de route non adapté	<b>Modérée</b>
<b>Mercure</b> <i>Arethusana arethusa</i>	/	ZNIEFF RA	Prairie maigre à graminées	Observé en 2004 à Saint-Sauveur-de-Montagut et à Gluiras	Espèce en régression, sans doute sensible à l'embroussaillage de ses habitats	<b>Modérée</b>
<b>Petit Mars changeant</b> <i>Apatura ilia</i>	/	/	Ripisylve à peupliers	Observé à la Voulte-sur-Rhône, le long de l'Eyrieux – prairie dans la basse vallée de l'Auzène (Les Ribettes)	Espèce discrète	<b>Faible</b>
<b>Diane</b> <i>Zerynthia polyxena</i>	1053	DHIV, PN ZNIEFF RA	Plantes hôtes : Aristoloche à feuille ronde et plus rarement Aristoloche pistoloche. Habitat : Prairies et lisières méso à hygrophiles, ripisylves, fossés.	Une population est localisée hors du site B6 (environ à 1 km) au lieu-dit « les Sautaux » aux Ollières-sur-Eyrieux.	Colonisation des prairies à Aristoloche par les ligneux (abandon du pâturage), isolement de la population. Modification du climat (espèce en limite d'aire)	<b>Forte</b>

Tableau 24 : Liste des invertébrés du B6 à forte valeur patrimoniale dont les espèces de l'annexe IV de la DH

## I.6.7. Les oiseaux

Cette partie repose sur les prospections de terrains et analyses réalisées par NATURALIA. Les rapports d'études, notamment réalisés dans le cadre des inventaires de l'ENS des Boutiérots, ont également été mis à contribution. Ainsi que les inventaires ZNIEFF, LPO Faune Ardèche et l'Atlas des oiseaux de Rhône-Alpes.

- Atlas : Cartes 46 et 47 et Tableaux 35 et 36 à suivre

## RAPPEL SUR LES ESPÈCES PRÉSENTES OU POTENTIELLES ISSUES DU RECUEIL BIBLIOGRAPHIQUE

Le tableau ci-dessous indique les espèces identifiées comme présentes ou potentielles sur le site B6 d'après les données issues du recueil bibliographique. La liste provient des inventaires Znieff, du réseau LPO Faune-Ardèche et de l'Atlas des Oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes.

Statut de conservation de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN):

**EX** : Eteint

**EN** : En danger

**LC** : Préoccupation mineure

**EW** : Eteint à l'état sauvage

**VU** : Vulnérable

**DD** : Données insuffisantes **NE** :

**CR** : En danger critique d'extinction

**NT** : Quasi menacé

Non évalué

Protection :

Directive Oiseaux : DO

PR = Protection régionale PN = Protection nationale

Espèces	Statut législatif	Statut régional	Communes où la présence est avérée	Source des données
<b>Alouette lulu</b> <i>Lullula arborea</i>	DO, PN	VU	Beauchastel, Gilhac-et-Bruzac, Saint-Laurent-du-Pape, Silhac, Vernoux-en-Vivaraïs, Saint-Julien-Labrousse, Gluiras, Beauvène, Les Nonières, Saint-Genest-Lachamp, Ajoux, Albon-d'Ardèche, Marcols-les-Eaux, Issamoulenc, Saint-Julien-du-Gua, Saint-Etienne-de-Serre, Creysseilles.	Inventaires Znieff, Faune-Ardèche, Atlas des Oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes
<b>Bruant ortolan</b> <i>Emberiza hortulana</i>	PN	EN	La Voulte-sur-Rhône, Silhac, Gilhac-et-Bruzac, Saint-Laurent-du-Pape, Saint-Cierge-la-Serre, Ajoux, Albon d'Ardèche, Issamoulenc, Marcols-les-Eaux, Saint-Julien-du-Gua.	
<b>Engoulevent d'Europe</b> <i>Caprimulgus europaeus</i>	DO, PN	LC	Silhac, Dunière-sur-Eyrieux, Saint-Julien-Labrousse, Les Nonières, Chalencon, Saint-Pierre-ville, Saint-Etienne-de-Serre, Issamoulenc, Ajoux, Albon-d'Ardèche, Saint-Julien-du-Gua.	
<b>Pipit rousseline</b> <i>Anthus campestris</i>	DO, PN	EN	Gilhac-et-Bruzac, Beauchastel, La Voulte-sur-Rhône, Albon-d'Ardèche, Issamoulenc, Saint-Julien-du-Gua, Saint-Genest-Lachamp, Saint-Etienne-de-Serre, Ajoux.	
<b>Chevêche d'Athéna</b> <i>Athene noctua</i>	PN	VU	Saint-Laurent-du-Pape, La Voulte-sur-Rhône, Beauchastel.	
<b>Milan noir</b> <i>Milvus migrans</i>	DO, PN	LC	Ensemble du site.	
<b>Bondrée apivore</b> <i>Pernis apivorus</i>	DO, PN	NT	Ensemble du site.	
<b>Circaète Jean-le-blanc</b> <i>Circaetus gallicus</i>	DO, PN	NT	Ensemble du site	
<b>Monticole bleu</b> <i>Monticola solitarius</i>	PN	EN	La Voulte-sur-Rhône, Dunière-sur-Eyrieux, Saint-Laurent-du-Pape, Silhac, Saint-Fortunat-sur-Eyrieux, Beauchastel.	

**Tableau 25 : Espèces d'oiseaux dont la présence est avérée d'après les données bibliographiques**

## RAPPEL DE LA MÉTHODOLOGIE DE RÉCOLTE DES DONNÉES

### - Synthèse bibliographique et méthodologique d'inventaire –ANNEXE 12- IV.6-

Afin de couvrir l'ensemble du site d'étude, et ainsi identifier les cortèges avifaunistiques présents, un échantillonnage par stratification a été mis en place. Cette technique permet de répartir, de façon proportionnelle, l'effort de prospection en fonction de la représentativité des différents habitats au sein de la zone concernée.

Cet échantillonnage s'est décliné en deux types d'inventaire qui sont :

- Des points d'écoute fixes standardisés,
- Une prospection aléatoire.

L'utilisation de ces deux techniques permet d'apporter une complémentarité vis-à-vis des espèces ciblées mais aussi de s'adapter aux conditions rencontrées in-situ lors des inventaires. En amont de la phase de terrain, la zone d'étude a été découpée en quatre grandes entités géographiques, afin de déterminer et d'établir un calendrier de l'effort de prospection.

Les huit journées (cf. *Atlas Cartes 46 et 47*) de terrain prévues se sont étalées de début mai à fin juin 2013, dans le but de se caler sur les périodes optimales des rythmes biologiques des espèces visées, et ainsi d'en optimiser la détectabilité. Les sessions de terrain se sont déroulées principalement tôt le matin, en ce qui concerne les passereaux et se sont poursuivies en journée pour les rapaces. Des sessions ont également été réalisées en soirée, dans les zones favorables, afin de cibler des espèces aux mœurs nocturnes comme l'Engoulevent d'Europe et la Chevêche d'Athéna.

## ORGANISATION DU TERRAIN

Les différents sites d'échantillonnages ont été choisis en fonction de l'analyse bibliographique réalisée en amont :

- Représentativité des principaux habitats au sein de la zone d'étude ;
- Secteurs couverts par des inventaires ZNIEFF et qui abritent des espèces faisant partie de la Directive « Oiseaux » et/ ou d'intérêt patrimonial ;
- Secteurs où ils n'existent pas de données circonstanciées mais dont les habitats correspondent aux exigences écologiques des espèces ciblées par les inventaires ;
- Espèces dont l'aire de répartition connue au sein du département est située aux abords du site B6 et qui pourraient potentiellement se trouver dans le périmètre d'étude.

## LES OISEAUX DU SITE B6

Le site d'étude s'inscrit pleinement dans le « Pays des Boutières », entité montagnaise située à l'est du Massif Central et faisant partie des monts du Vivarais. Globalement, les Boutières correspondent aux bassins versants de l'Eyrieux et de ses principaux affluents (la Dorne, la Dunière et la Gluèyre). Les paysages y sont caractérisés par de profondes vallées encaissées, des pentes boisées (conifères, feuillus dont châtaigneraies) et la présence de Serres : montagnes allongées d'altitude moyenne (env. 1 000 mètres) dont les sommets sont souvent recouverts d'une végétation basse (landes, garrigues, prairies).

Les pentes peu marquées sont utilisées pour la production de châtaignes, tout comme les serres qui accueillent l'élevage ovins, les prairies de fauche et quelques parcelles agricoles. Les autres milieux ont un degré de naturalité plus fort avec la présence de landes à genêts, de boisements de feuillus et de conifères, de zones de déprise agricole et d'un réseau hydrographique primaire et secondaire. Cependant, l'abandon du pastoralisme et la déprise agricole survenue dans les années 1970 et qui persiste aujourd'hui, ont entraîné progressivement la fermeture des milieux et la perte de mosaïques d'habitats favorables à

l'avifaune. Il est important de noter que l'uniformisation des milieux conduit à la perte d'habitats d'espèces, et a donc un impact non négligeable sur le site B6.

De part la présence d'une mosaïque d'habitats, dont certains constituent des zones nodales, et la situation biogéographique du site qui se retrouve soumis à des influences à la fois continentales et méditerranéennes, le pays des Boutières a fait l'objet de plusieurs études visant à inventorier les différents taxons concernant l'avifaune. Il convient de citer ici le rapport établi sur l'ENS « Serres Boutiérots et vallées de l'Auzène de la Gluère et de l'Orsanne » ainsi que les mises à jour des documents ZNIEFF.

Dans un souci de clarté des résultats, les cortèges avifaunistiques sont présentés en fonction des grands types d'habitats recensés sur le territoire du site B6 et utilisés pour la mise en place des échantillonnages de terrains.

### **Agrosystèmes, landes, prairies pâturées et de fauche**

Les pratiques agricoles extensives et l'élevage, principalement ovin, ont façonnés les paysages du site B6, notamment dans les parties sommitales des serres et sur les versants présentant un relief peu marqué. Ces configurations se retrouvent souvent associées à des zones de landes à genêts, des prairies pâturées avec la présence de nombreux arbustes (égantiers, genévriers, aubépines) et un réseau de haies structurant l'ensemble du parcellaire.

C'est au sein de cette entité que la diversité spécifique apparaît la plus riche en espèces patrimoniales. Les vastes superficies semi-ouvertes des communes d'Issamoulenc et de Saint-Julien-du-Gua, entre autres, abritent des taxons nicheurs comme le Bruant ortolan (*Emberiza hortulana*), la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), le Busard cendré (*Circus pygargus*), l'Alouette lulu (*Lullula arborea*) et la Fauvette pitchou (*Sylvia undata*). A noter que 3 couples nicheurs de Busard cendré ont été observés au niveau du rocher du Fayard en 2014 avec mention de 6 jeunes à l'envol.

Les espèces communes sont bien représentées avec notamment la présence de la Fauvette passerinette (*Sylvia cantillans*), la Fauvette grisette (*Sylvia communis*), le Bruant fou (*Emberiza cia*), le Bruant jaune (*Emberiza citrinella*), le Tarier pâtre (*Saxicola rubicola*), l'Alouette des champs (*Alauda arvensis*), le Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*) et le Merle noir (*Turdus merula*).

Les parcelles situées à proximité des boisements secondaires et les anciens vergers abandonnés, intriqués au sein des milieux prairiaux, sont favorables au Torcol fourmilier (*Jynx torquilla*) dont plusieurs chanteurs ont été contactés sur la commune d'Issamoulenc.

Ce cortège d'espèces se retrouve en d'autres localités de l'aire d'étude, notamment sur les communes de Gilhac-et-Buzac et Saint-Fortunat-sur-Eyrieux, toujours dans les mêmes configurations de milieux que celles présentées ci-dessus.

A cette liste s'ajoute les espèces notées en transit et/ou en alimentation et notamment les rapaces diurnes qui utilisent ces habitats comme zones de chasse. Les observations réalisées concernent le Circaète-Jean-le-blanc (*Circaetus gallicus*), le Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*), la Buse variable (*Buteo buteo*), l'Epervier d'Europe (*Accipiter nisus*), le Milan noir (*Milvus migrans*), le Milan royal (*Milvus milvus*), le Vautour fauve (*Gyps fulvus*) et la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*). Ces observations viennent confirmer l'attrait et l'importance de la présence de zones ouvertes dans le domaine vital de ces espèces à large rayon d'action.

### **Massifs boisés et habitats de transition**

Le site B6 est caractérisé par la présence de vastes superficies de boisements, structurés différemment en fonction de leurs origines. Les grands types rencontrés sont composés des massifs mixtes implantés sur les versants des vallées formées par les cours d'eau, des châtaigneraies « cultivées » et celles abandonnées, des

plantations de conifères pour la sylviculture et des boisements de feuillus situés dans les zones sommitales des serres. A cela s'ajoute la présence de zones de transition caractérisées par des boisements plus éparses qui constituent un continuum vers les milieux plus ouverts.

Le cortège de fond est constitué des espèces généralistes comme le Grimpereau des jardins (*Certhia brachydactyla*), le Geai des chênes (*Garrulus glandarius*), le Pinson des arbres (*Fringilla coelebs*), le Pic épeiche (*Dendrocopos major*), la Grive musicienne (*Turdus philomelos*), la Sittelle torchepot (*Sitta europae*), la Chouette hulotte (*Srix aluco*) et la Mésange bleue (*Cyanistes caeruleus*).

Les espèces patrimoniales contactées sont surtout des rapaces diurnes avec la découverte de deux aires de Circaète-Jean-le-blanc (*Circaetus gallicus*), au sein des boisements mixtes de feuillus et de conifères, l'observation du Milan noir (*Milvus migrans*) et du Milan royal (*Milvus milvus*) qui peut-être considéré comme un nicheur probable. A cela s'ajoute la présence, comme nicheurs, de la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), de la Buse variable (*Buteo buteo*) et de l'Épervier d'Europe (*Accipiter nisus*).

Les habitats de transition, qui correspondent aux boisements clairsemés, sont favorables à des espèces comme l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*), dont des chanteurs ont été contactés sur la commune de Gilhac-et-Buzac dans la partie est du site d'étude.

### Milieux aquatiques

Le réseau hydrographique du site est composé de cours d'eau primaires et secondaires qui offrent des habitats terrestres et aquatiques singuliers. Les espèces rencontrées sont typiques de ces habitats, comme le Cincle plongeur (*Cinclus cinclus*) et la Bergeronnette des Ruisseaux (*Motacilla cinerea*) qui occupent les zones à la fois lenticules et lotiques de l'Eyrieux et de ses affluents. D'autres espèces, comme le Milan noir (*Milvus milvus*), occupent les boisements rivulaires des cours d'eau. Le reste du cortège avifaunistique se compose de taxons cosmopolites comme la Fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*), le Roitelet triple-bandeau (*Regulus ignicapilla*), le Rossignol philomèle (*Luscinia megarhynchos*), le Lorient d'Europe (*Oriolus oriolus*) et la Bergeronnette grise (*Motacilla alba*). Dans sa partie inférieure, à la confluence avec le Rhône, l'Eyrieux présente des habitats favorables pour le Petit gravelot (*Charadrius dubius*) et le Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*) qui recherche les berges sableuses et limoneuses pour y creuser son nid.

### Milieux rupestres

Les zones de falaises et les affleurements rocheux, présents notamment le long des vallées encaissées, sont favorables à un cortège avifaunistique spécifique de ce type de milieux. Les espèces rupicoles comme le Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*), le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) et le Grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*) peuvent se retrouver en période de nidification à la faveur des secteurs les moins perturbés (falaises, vires, balmes). Le Martinet à ventre blanc (*Tachymarptis melba*) va, quant à lui, rechercher les failles et fissures difficilement accessibles sur les grands pans de roches bien dégagés. Les autres espèces à considérer au sein de ces habitats sont l'Hirondelle de rochers (*Ptyonoprogne rupestris*) qui affectionne tous types de zones rocheuses et le Monticole de roche (*Monticola saxatilis*) qui évolue plutôt sur les affleurements rocheux de grandes tailles localisés sur les Serres.

## SYNTHÈSE DES ESPÈCES D'OISEAUX PRÉSENTES SUR LE SITE B6

Cf. Tableaux 35 et 36 à suivre

### ENS

L'ENS « Serres Boutiérots et vallées de l'Auzène, de la Gluèyre et de l'Orsanne », englobe, de manière générale, une grande partie de l'amont du sud-ouest du bassin versant de l'Eyrieux. La particularité géographique de cet espace conjuguée à une forte diversité de milieux naturels, dont certains restent



relativement préservés de toute interférence humaine, explique l'importante diversité avifaunistique présente. Les inventaires réalisés sur cette zone montre que cette diversité est notamment composée d'espèces à enjeux et/ou patrimoniales, protégées à l'échelle nationale et européenne.

Les macro-insectivores des zones ouvertes sont bien représentés au sein de ce territoire. Il convient de citer ici des densités notables de Pies-grièches écorcheurs (*Lanius collurio*), d'Alouette lulu (*Lullula arborea*), de Bruant Ortolan (*Emberiza hortulana*), d'Alouettes des champs (*Alauda arvensis*) et de Tarier des prés (*Saxicola rubetra*).

A la faveur des zones escarpées (falaises, pierriers) se retrouvent des espèces rupestres comme le Grand-Duc d'Europe (*Bubo bubo*), le Monticole de roche (*Monticola saxatilis*) et le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*).

Les nombreux boisements, qui recouvrent près de la moitié de la superficie de l'ENS, abritent des espèces d'affinité forestière comme le Pic noir (*Dryocopus martius*), la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), l'Autour des palombes (*Accipiter gentilis*) et le Circaète-Jean-le-blanc (*Circaetus gallicus*).

Les réseaux hydrographiques primaire et secondaire sont occupés par des taxons « spécialisés » comme le Cincle plongeur (*Cinclus cinclus*) et la Bergeronnette des ruisseaux (*Motacilla cinerea*).

### Vallée de l'Eyrieux

La Vallée de l'Eyrieux représente une entité linéaire et hydrographique majeure, intriquée au sein du Pays des Boutières, et autour de laquelle s'organise tout un complexe de milieux aquatiques lenticues et lotiques.

Le cours d'eau en lui-même abrite de nombreuses espèces, dont la présence est le plus souvent liée aux différents régimes hydriques existants. Dans la partie amont, l'aspect « torrentiel » convient à des espèces comme le Cincle plongeur (*Cinclus cinclus*) et la Bergeronnette des ruisseaux (*Motacilla cinerea*). Plus en aval, le régime plus calme, du fait de l'élargissement du lit de l'Eyrieux, peut convenir au Petit gravelot (*Charadrius dubius*). Les nombreux boisements rivulaires, présents le long du fleuve, offrent des habitats favorables à des espèces comme le Milan noir (*Milvus migrans*), le Pic épeichette (*Dendrocopos minor*), le Lorient d'Europe (*Oriolus oriolus*) et le Roitelet-triple Bandeau (*Regulus ignicapilla*).

Les boisements plus importants, situés sur les versants de la vallée de l'Eyrieux, qui constituent des milieux d'affinité plus forestière, hébergent, entre autres, la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), le Pic noir (*Dryocopus martius*), la Chouette hulotte (*Strix aluco*) et le Circaète Jean-le-blanc (*Circaetus gallicus*).

NOM FRANCAIS	NOM LATIN	Statut	NOM FRANCAIS	NOM LATIN	Statut
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	LC	Martinet noir	<i>Apus apus</i>	LC
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	LC	Merle noir	<i>Turdus merula</i>	LC
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	LC	Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	LC
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	LC	Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	LC
Bruant fou	<i>Emberiza cia</i>	LC	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	LC
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	NT	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	LC
Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i>	LC	Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>	LC
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	LC	Petit-duc scops	<i>Otus scops</i>	LC
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	LC	Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	LC
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	LC	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	LC
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	LC	Pic vert	<i>Picus viridis</i>	LC

NOM FRANCAIS	NOM LATIN	Statut	NOM FRANCAIS	NOM LATIN	Statut
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	LC	Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	LC
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	LC	Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	LC
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	LC	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelops</i>	LC
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	LC	Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	LC
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	LC	Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	LC
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	NT	Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	LC
Fauvette passerinette	<i>Sylvia cantillans</i>	LC	Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	LC
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	LC	Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	LC
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	LC	Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	LC
Grand corbeau	<i>Corvus corax</i>	LC	Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	LC
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	LC	Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	LC
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	LC	Tarier pâtre	<i>Saxicola torquatus</i>	LC
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	LC	Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	LC
Hirondelle des rochers	<i>Ptyonoprogne rupestris</i>	LC	Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	LC
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	LC	Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	LC
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	LC	Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	LC
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	LC			

**Tableau 26 : Espèces nicheuses contactées lors des inventaires  
(hors annexe I de la DO et espèces à valeur patrimoniale)**

Les catégories déterminant le statut de conservation de l'IUCN sont :

**EX** : Eteint  
**EW** : Eteint à l'état sauvage  
**CR** : En danger critique d'extinction

**EN** : En danger  
**VU** : Vulnérable  
**NT** : Quasi menacé

**LC** : Préoccupation mineure  
**DD** : Données insuffisantes  
**NE** : Non évalué

Espèce	Code N2000	Statut régional	Habitats favorables (exemple sur le site)	Localisation sur le site d'étude (observation et bibliographie)	Menaces identifiées sur le site	Valeur patrimoniale
<b>Martinet à ventre blanc</b> <i>Apus melba</i>	/	LC	Zones de falaises et gorges avec la présence de vires rocheuses. Bâtiments et édifices (Barrages etc.)	L'espèce se reproduit sur la commune des Ollières-sur-Eyrieux (2 couples) et à Saint-Pierreville (3 couples) à la faveur d'habitations situées en bordure de l'Eyrieux. Egalement observé en alimentation sur la commune de Gilhac-et-Bruzac.	Faible effectif, travaux sur les habitations utilisées par l'espèce.	Faible
<b>Bondrée apivore</b> <i>Pernis apivorus</i>	A072	NT	Grands massifs à proximité de zones ouvertes et semi-ouvertes	Notée sur 2 points d'échantillonnage. Présente sur Gilhac-et-Buzac et Issamoulenc, à la faveur des boisements situés sur les versants.	Mauvaise gestion forestière pendant la période de reproduction.	Modérée
<b>Milan noir</b> <i>Milvus migrans</i>	A073	LC	Systèmes agro-pastoraux et zones humides de plaine. Présence de grands arbres indispensables pour la reproduction	Observée sur l'ensemble du site (La Voulte-sur-Rhône, Gilhac-et-Buzac, Saint-Julien-Labrousse, Saint-Maurice-en-Chalencon) à la faveur des boisements rivulaires et des zones de prairies où l'espèce recherche sa nourriture.	Peu menacé, destruction des boisements rivulaires utilisés en période de nidification.	Modérée
<b>Milan royal</b> <i>Milvus milvus</i>	A074	CR	Zone agro-pastorale extensive, avec la présence de boisements et de haies.	Un individu juvénile observé sur Pranles.	Effectif très faible sur le site.	Faible
<b>Vautour fauve</b> <i>Gyps fulvus</i>	A078	VU	Grandes falaises peu dérangées et dotées de vires rocheuses ou de balmes non accessibles	Une curée de plusieurs dizaine d'individus est observée au sommet d'une serre sur la commune de Marcols-les-Eaux, l'espèce reste potentielle sur l'ensemble du site B6.	Réduction de l'élevage et donc de la disponibilité en nourriture, braconnage. Le statut d'erratique sur le site B6 justifie le peu de menaces existantes pour cette espèce.	Faible
<b>Circaète-Jean-le-blanc</b> <i>Circaetus gallicus</i>	A080	NT	Boisements collinéens de conifères, avec la présence de zones ouvertes à tendance thermophiles.	Observé sur les communes de Saint-Pierreville, Saint-Julien-le-Roux, Vernoux-en-Vivarais et Saint-Fortunat-sur-Eyrieux, à la faveur des boisements mixtes et de conifères situés sur les versants des serres.	Gestion forestière inadaptée, disparition des milieux ouverts offrant des zones de chasses.	Modérée
<b>Busard cendré</b> <i>Circus pygargus</i>	A084	EN	Zones agricoles extensives, friches et landes, zones de coupe à blanc.	Un individu contacté sur un serre recouvert de landes à genêts, à proximité de la commune de Vernoux-en-Vivarais. 3 couples nicheurs ont été observés au rocher du Fayard sur les Boutières en 2014.	Diminution des zones de Landes à genêts (ouverture des milieux), effectif relativement faible sur le site B6	Assez forte
<b>Engoulevent d'Europe</b> <i>Caprimulgus europaeus</i>	A224	LC	Milieux de végétation basse, clairsemée, avec des placettes nues voire semi-arides	Noté sur un point d'échantillonnage. Deux individus contactés dans des zones de transitions sur la commune de Gilhac-et-Buzac.	Fermeture trop importante des milieux, mauvaise gestion des îlots boisés.	Modérée
<b>Alouette lulu</b> <i>Lullula arborea</i>	A246	VU	Secteurs ouverts et de transitions sur les sommets et les versants peu accidentés. Zones cultivées de manière extensive et boisements éparses.	Observée sur 4 des 45 points d'échantillonnage. Observée à la faveur des serres cultivés, notamment dans la partie ouest du site (commune d'Issamoulenc).	Abandon du système agropastoral, fermeture des milieux, ou, à contrario, système trop intensif (utilisation de produits phytosanitaires).	Modérée
<b>Fauvette pitchou</b> <i>Sylvia undata</i>	A302	LC	Zones ouvertes de garrigues basses, landes et coupes forestières.	Noté sur 3 points d'échantillonnage. Observée à l'ouest du site, sur la commune d'Issamoulenc, au sein des zones de landes à genêts situées sur les serres.	Disparition des zones de landes ou fermeture trop importante de ces milieux (déprise).	Modérée
<b>Pie-grièche écorcheur</b> <i>Lanius collurio</i>	A338	LC	Zones semi-ouvertes, avec l'alternance de prairies, friches et cultures et de végétations éparses (haies, arbres isolés).	L'espèce a été observée sur 6 des 45 points d'échantillonnage. Répartition sur l'ensemble du site, à la faveur des Serres pâturées et faiblement boisées.	Abandon du système agropastoral, fermeture des milieux, ou, à contrario, système trop intensif (utilisation de phytosanitaire).	Forte
<b>Bruant ortolan</b> <i>Emberiza hortulana</i>	A379	EN	Espaces agricoles diversifiés, prairies pâturées de manière extensive.	Noté sur 2 points d'échantillonnage. Observée sur Issamoulenc, à la faveur des versants composés de prairies pâturées avec la présence d'arbres et de buissons isolés.	Abandon du système agropastoral, fermeture des milieux, ou, à contrario, système trop intensif (utilisation de produits phytosanitaires).	Assez fort

Tableau 27 : Principales espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux contactées lors des inventaires 2014 sur le site B6

1.6.8. Les amphibiens

Cette partie repose sur les prospections de terrains et analyses réalisées par NATURALIA, les études réalisées dans le cadre des inventaires de l'ENS des Serres Boutiérots, le suivi du Sonneur à ventre jaune réalisé par le PNR des Monts d'Ardèche, ainsi que les données de Charles Faugiers et du SMEC.

- Atlas : Cartes 43 et 44 et Tableau 37 et 38 à suivre

**RAPPEL SUR LES ESPÈCES PRÉSENTES OU POTENTIELLES ISSUES DU RECUEIL BIBLIOGRAPHIQUE**

Le tableau ci-dessous indique les espèces identifiées comme présentes ou potentielles sur le site B6 d'après les données issues du recueil bibliographique.

Statut de conservation de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN):

<b>EX</b> : Eteint	<b>NT</b> : Quasi menacé	<u>Protection</u> :
<b>EW</b> : Eteint à l'état sauvage	<b>LC</b> : Préoccupation mineure	PR = Protection régionale
<b>CR</b> : En danger critique d'extinction	<b>DD</b> : Données insuffisantes	PN = Protection nationale
<b>EN</b> : En danger	<b>NE</b> : Non évalué	<u>Directive Habitats</u> :
<b>VU</b> : Vulnérable		DH II = Annexe II
		DH IV = Annexe IV

ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	STATUT LEGISLATIF	STATUT REGIONAL	COMMUNES OU LA PRESENCE EST AVEREE	SOURCE DES DONNEES
<b>Sonneur à ventre jaune</b> <i>Bombina variegata</i>	DH II, DH IV, PN	EN	Saint-Julien-Labrousse, Beauvène, Gluiras, Chalencon, Albion, Saint-Pierre-ville, Saint-Etienne-de-Serre, Saint-Maurice-en-Chalencon, Gilhac-et-Bruzac, Les Nonières	C. FAUGIER CD 07 SMEC PNR MA
<b>Salamandre tachetée</b> <i>Salamandra salamandra</i>	PN	NT	Présente sur l'ensemble des communes concernées.	C. FAUGIER CD 07
<b>Triton palmé</b> <i>Lissotriton helveticus</i>	PN	LC	Beauvène, Saint-Barthelemy-le-Meil, Chalencon, Vernoux-en-Vivarais, Saint-Michel-de-Chabrilanoux, Saint-Fortunat, Gilhac-et Bruzac, La Voulte-sur-Rhône, Saint-Christol, Saint-Julien-Labrousse, Silhac	C. FAUGIER CD 07 BIODIV GAMAR/IN SITU
<b>Triton alpestre</b>	PN	VU	Saint-Julien-Labrousse	GAMAR/IN SITU
<b>Alyte accoucheur</b> <i>Alytes obstetricans</i>	DH IV, PN	NT	Saint-Jean-Chambre, Chalencon, Vernoux-en-Vivarais, Silhac, Chalencon, Beauvène, Saint-Maurice-en-Chalencon, Gluiras, Saint-Genest-Lachamp, Saint-Pierre-ville, Saint-Michel-de-Chabrilanoux, LesOllières-sur-Eyrieux, Saint-Etienne-de-Serre.	C. FAUGIER CD 07 GAMAR/IN SITU
<b>Pélodyte pontué</b> <i>Pelodytes punctatus</i>	PN	VU	Vernoux-en-Vivarais.	C. FAUGIER CD 07
<b>Crapaud commun</b> <i>Bufo bufo</i>	PN	NT	Présent sur l'ensemble des communes concernées.	C. FAUGIER CD 07
<b>Crapaud calamite</b> <i>Bufo calamita</i>	DH IV, PN	VU	Châteauneuf-de-Vernoux (Commune hors de la zone concernée).	C. FAUGIER CD 07

ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	STATUT LEGISLATIF	STATUT REGION AL	COMMUNES OU LA PRESENCE EST AVEREE	SOURCE DES DONNEES
<b>Rainette méridionale</b> <i>Hyla meridionalis</i>	DH IV, PN	LC	Saint-Laurent-du-Pape, les Ollières-sur-Eyrieux.	C. FAUGIER CD 07
<b>Grenouille agile</b> <i>Rana dalmatina</i>	DH IV, PN	NT	Vernoux-en-Vivarais, Saint-Michel-de-Chabrillanoux, Saint-Julien-Labrousse, Chalencon.	C. FAUGIER CD 07 GAMAR/IN SITU
<b>Grenouille rousse</b> <i>Rana temporaria</i>	DH V, PN	LC	Saint-Jean-Chambre, Silhac, Saint-Maurice-en-Chalencon, Chalencon, Saint-Michel-de-Chabrillanoux, Gluiras, Saint-Sauveur-de-Montagut, Pranles, Les-Ollières-sur-Eyrieux, Saint-Laurent-du-pape, Saint-Christol, Saint-Julien-Labrousse	C. FAUGIER CD 07 BIODIV GAMAR/IN SITU
<b>Grenouille rieuse</b> <i>Rana ridubenda</i>	DH V, PN	LC	Présente sur l'ensemble des communes concernées.	C. FAUGIER CD 07

**Tableau 28 : Espèces d'amphibiens dont la présence est avérée d'après les premières données bibliographiques sur le site d'étude B6**

#### RAPPEL DE LA MÉTHODOLOGIE DE RÉCOLTE DES DONNÉES

##### - Synthèse bibliographique et méthodologique d'inventaire - ANNEXE 12 - IV.4-

Dans le périmètre du site B6, six zonages de prospections ont été définis et visités au cours de 5 soirées favorables aux inventaires amphibiens (suite à des épisodes pluvieux importants au début du printemps) intervenues au mois de mars 2013 sur les communes de Saint-Julien-Labrousse, Silhac, Saint-Maurice-en-Chalencon, Saint-Michel-de-Chabrillanoux, Albon-d'Ardèche, Saint-Julien-du-Gua, Saint-Julien-le-Roux, Saint-Fortunat-sur-Eyrieux, Saint-Laurent-du-Pape, Beauchastel, Etoile-sur-Rhône et La-Voulte-sur-Rhône. La méthodologie d'inventaire a consisté en une observation directe d'individus en période de reproduction ainsi qu'à des sessions d'écoute au mois de mars et juin.

#### LES AMPHIBIENS DU SITE B6

##### - Atlas : Cartes 43 à 44-

Dans le périmètre considéré, les zones humides s'expriment sous l'influence des principaux cours d'eau et de leurs bassins versants ou par des aménagements anthropiques (bassins agricoles, fossé de drainage,...). Cette diversité d'habitats aquatiques offre autant de configuration de reproduction et explique la diversité batrachologique rencontrée.

La répartition des amphibiens est différente selon les exigences écologiques des espèces. Certaines espèces privilégient les eaux closes (mare, étang, etc.) d'autres les écoulements d'altitude, ou encore les milieux temporaires, les vasques sur le lit majeur de cours d'eau, etc.

Les espèces à plus faible valeur patrimoniale telles que le Crapaud commun et les Grenouilles rieuses composent le cortège de fond et sont les plus représentées à la faveur des zones humides à mise en eau permanente et à faible originalité (eutrophisation, fermeture, prédateurs).

Plus localement se rencontrent des espèces à valeur patrimoniale notable. L'état actuel des connaissances permet de lister huit espèces d'Anoures : l'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*), le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*), le Pélodyte pontué (*Pelodytes punctatus*), le Crapaud commun (*Bufo bufo*), la Rainette

méridionale (*Hyla meridionalis*), la Grenouille agile (*Rana dalmatina*), la Grenouille rousse (*Rana temporaria*), la Grenouille type verte (*Pelophylax* sp) et trois espèces d'Urodèles présentes sur les communes du secteur d'étude : la Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*), le Triton palmé (*Lissotriton helveticus*) et le Triton alpestre (*Ichthyosaura alpestris*).

La Rainette méridionale s'observe uniquement dans la basse vallée de l'Eyrieux. Le Sonneur à Ventre Jaune, spécialiste des dépressions et vasques sur les rochers du lit majeur des cours d'eau, se rencontre le long de l'Eyrieux et de la Gluèyre. Cette espèce est particulièrement présente sur deux secteurs du site B6 : l'ENS des « Serres Boutiérots et vallées de la Gluèyre, de l'Orsane et de l'Auzène » et la haute et moyenne vallée de l'Eyrieux. Les populations de l'Eyrieux sont réparties le long des rivières selon un système structuré en continuum. Il est probable que les Sonneurs du bassin versant de l'Eyrieux formaient autrefois une grande métapopulation. Aujourd'hui, la présence de nombreux ouvrages hydrauliques (seuils et barrages) constituent des barrières difficilement franchissables pour les amphibiens et particulièrement le Sonneur à ventre jaune. Certains noyaux de populations se retrouvent ainsi isolés des autres. Le Sonneur à ventre jaune fait aujourd'hui l'objet d'un plan régional d'action et d'un programme piloté par le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.

Les milieux humides des hauteurs du site B6, qui comprennent des habitats de types mares permanentes ou temporaires avec, par endroit, des écoulements de surface accueillent des espèces plus précoces. C'est le cas du Pélodyte ponctué, de la Grenouille Agile ou de la Grenouille rousse, qui peuvent être observés dès le mois de février à la faveur des pluies de fin d'hiver. Ils sont notamment présents sur les communes de Vernoux-en-Vivarais, Saint-Michel-de-Chabrillanoux, Silhac, Saint-Maurice-en-Chalencon ou Gluiras.

Certaines espèces, plus ubiquistes, sont présentes sur l'ensemble du territoire, comme le Crapaud commun, la Salamandre tachetée ou la Grenouille verte.



**Figure 26 : Ponte de Grenouille rousse sur la commune d'Issamoulenc**

## ENS

L'ENS est un site remarquable, tant par sa richesse floristique et faunistique que paysagère. Le paysage des Boutières se caractérise par des vallées étroites et encaissées, dont les versants sont occupés par des terrasses et des châtaigneraies. Les monts arrondis par l'érosion, appelés « serres », sont entourés de landes et de vallées boisées. Le site est sillonné par un important réseau hydrographique structuré autour de deux affluents de l'Eyrieux : l'Auzène et la Gluèyre; plus d'une centaine de zones humides y sont recensées. Le secteur de l'ENS « Serres Boutiérots et vallées de la Gluèyre, de l'Orsanne et de l'Auzène » est un secteur très bien renseigné du point de vue faunistique, différents inventaires y ont été menés au travers de la politique des ENS portée par le Département de l'Ardèche.

Une population de Crapaud commun est bien présente sur le cours d'eau de la Gluère, notamment en tête de bassin sur les communes d'Albon-d'Ardèche et de Saint-Pierre-ville. La Salamandre tachetée est également bien présente sur ce secteur, même si les données sont plus éparses.

L'ENS abrite sept espèces d'amphibiens, dont une espèce singulièrement remarquable : le Sonneur à ventre jaune. La population de Sonneur à Ventre Jaune est située majoritairement en aval de Saint-Pierre-ville sur le cours d'eau de la Gluère. Les vasques ou mares cupulaires formées sur les rochers du lit majeur de la Gluère sont des habitats privilégiés par l'espèce, avec peu ou pas de compétition interspécifique. L'eau présente dans ces dépressions se réchauffe très vite permettant le bon développement des têtards. Dans la vallée de l'Eyrieux, la plus grande population de Sonneurs est celle des gorges de la Gluère (Ducasse 2012).

On retrouve la Grenouille rousse au dessus de 700 m d'altitude, cette espèce est présente sur pratiquement tout le plateau ardéchois, sa présence est également avérée à de plus basses altitudes avec toutefois une représentativité moindre. Les données sur la commune d'Issamoulenc concernent donc des situations *a priori* marginales.

### **Vallée de l'Eyrieux**

La répartition des amphibiens sur la vallée de l'Eyrieux au sein du territoire B6 peut être découpée en deux entités géographiques distinctes, fonctions de l'altitude et dont la confluence de la Dunière avec l'Eyrieux en est la limite.

La partie amont, correspondant au tronçon localisé de la commune de Saint-Sauveur-de-Montagut jusqu'au barrage des Collanges (moyenne vallée de l'Eyrieux), abrite une importante population de Sonneur à Ventre Jaune. L'espèce est observée dans le lit majeur de l'Eyrieux, les vasques constituent son habitat de reproduction.

Sur les hauteurs du territoire de la vallée de l'Eyrieux, à la faveur d'une agriculture extensive et de pâtures, des mares subsistent. Deux espèces de tritons y ont été observées, le Triton palmé et le Triton alpestre.

Le Triton alpestre est quant à lui uniquement connu sur la commune de Saint-Julien-Labrousse, malgré les diverses prospections du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche. Les Tritons ont été observés essentiellement dans des mares. Le Triton palmé est aussi retrouvé dans quelques communes de la basse vallée comme par exemple La-Voulte-sur-Rhône et Saint-Fortunat-sur-Eyrieux.

La partie aval, qui s'inscrit de la confluence Dunière/Eyrieux à la confluence Eyrieux/Rhône, correspond à la basse vallée de l'Eyrieux. La Rainette méridionale y a été observée sur les communes de Saint-Laurent-du-Pape et des Ollières-sur-Eyrieux. L'espèce se trouve ici dans ses limites septentrionales de répartition.

Le Pélodyte ponctué est présent au nord du territoire B6, sur la commune de Vernoux-en-Vivarais. L'espèce est sensible à l'intrusion de poissons dans les mares, privilégiant les milieux temporaires pour limiter la prédation.

## SYNTHÈSE DES ESPÈCES D'AMPHIBIENS PRÉSENTES SUR LE SITE

DH = Directive Habitats II, IV et V

PN = Protection Nationale

Les catégories déterminant le statut de conservation de l'IUCN sont :

**EX** : Eteint**EW** : Eteint à l'état sauvage**CR** : En danger critique d'extinction**EN** : En danger**VU** : Vulnérable**NT** : Quasi menacé**LC** : Préoccupation mineure**DD** : Données insuffisantes**NE** : Non évalué

Espèce	Code Natura 2000	Statut patrimonial	Habitats favorables	Localisation sur le site d'étude	Menaces identifiées sur le site	Valeur patrimoniale
<b>Alyte accoucheur</b> <i>Alytes obstreticans</i>	1191	DH IV, PN, NT	Les cours d'eau temporaires situés sur des argiles des pentes des différentes serres sont compatibles avec la reproduction de l'espèce.	Chalencon, Vernoux-en-Vivarais, Silhac, Beauvène, Saint-Maurice-en-Chalencon, Gluiras, Saint-Genest-Lachamp, Saint Pierreville, Saint-Michel-de-Chabrilanoux, Les-Ollières-sur-Eyrieux, Saint-Etienne-de-Serre.	Pas de menaces particulières pour cette espèce au regard de sa répartition.	<b>Faible</b>
<b>Sonneur à ventre jaune</b> <i>Bombina variegata</i>	1193	DH II, DH IV, PN, EN	Espèce pionnière, occupe des milieux temporaires ou récemment créés. Sur le secteur, l'espèce investie des vasques, appelées mares cupulaires, localisées en bord de cours d'eau.	Présent sur l'Eyrieux en amont de Saint-Sauveur-de-Montagut, sur le ruisseau de l'Amas et sur la Gluèyre.	Modification du régime des cours d'eau qui ne permette plus la mise en eau des mares cupulaires.	<b>Assez forte</b>
<b>Rainette méridionale</b> <i>Hyla meridionalis</i>	1205	DH IV, PN, LC	Les plaines agricoles et leurs pièces d'eau artificielles conviennent parfaitement à la reproduction de cette espèce ubiquiste.	Saint Laurent-du-Pape, Les Ollières-sur-Eyrieux.	Comblement, atterrissement des mares.	<b>Faible</b>
<b>Grenouille agile</b> <i>Rana dalmatina</i>	1209	DH IV, PN, NT	Milieux aquatiques permanent ou temporaire, la présence de bois et bosquets est importante pour sa phase terrestre.	Présente sur 4 communes au nord, nord-ouest de Dunière-sur-Eyrieux	Assèchement et atterrissement de mares	<b>Modérée</b>
<b>Grenouille rieuse</b> <i>Rana ridibunda</i>	1212	DH V, PN, LC	Espèce ubiquiste, présente aussi bien dans des milieux courant (faible) ou stagnant. L'espèce est indifférente à la présence de poisson dans les milieux aquatiques qu'elle occupe.	Présente sur l'ensemble des communes concernées.	Pas de menaces particulières pour cette espèce au regard de sa répartition et de son statut.	<b>Faible</b>
<b>Grenouille rousse</b> <i>Rana temporaria</i>	1213	DH V, PN, LC	Milieux aquatiques permanent ou temporaire, la présence de bois et bosquets est importante (phase terrestre).	Présente dans le secteur ouest du territoire de B6, dont l'ENS des Boutières, et la partie amont de la vallée de l'Eyrieux.	Assèchement et atterrissement de mares.	<b>Modérée</b>
<b>Salamandre tachetée</b> <i>Salamandra salamandra</i>	2351	PN, NT	Sources, bassins, cours d'eau et pièces d'eau temporaires (absence de faune piscicole).	Présente sur l'ensemble des communes concernées.	Pas de menaces particulières au regard de sa répartition, hormis la présence de poisson.	<b>Faible</b>
<b>Triton alpestre</b> <i>Triturus alpestris</i>	2353	DH IV, PN, VU	Milieux aquatiques, mares localisées à proximité de haie ou de bois.	Saint-Julien Labrousse (hors site B6).	Comblement, atterrissement des mares, présence de poisson.	<b>Faible</b>
<b>Triton palmé</b> <i>Triturus helveticus</i>	2355	PN, LC	Milieux aquatiques à courant faible ou nul bordés d'un cordon boisé ou arbustif.	Beauvène, Saint Barthelemy-le-Meil, Chalencon, Vernoux-en-Vivarais, Saint Michel-de-Chabrilanoux, Saint Fortunat, Gilhac-et Bruzac, La Voulte-sur-Rhône, Saint-Christol, Saint-Julien Labrousse, Silhac.	Présence de poisson, comblement, atterrissement des mares.	<b>Faible</b>
<b>Pélodyte ponctué</b> <i>Pelodytes punctatus</i>	2360	PN, VU	Les mares et fossés.	Vernoux-en-Vivarais.	Comblement, atterrissement des mares, présence de poissons.	<b>Modérée</b>
<b>Crapaud commun</b> <i>Bufo bufo</i>	2361	PN, NT	Milieux aquatique permanent, la présence de poisson l'importe peu. Bois et bosquets sont importants pour sa phase terrestre.	Présent sur l'ensemble des communes concernées.	Pas de menaces particulières pour cette espèce au regard de sa répartition.	<b>Faible</b>

Tableau 29 : Liste des espèces d'amphibiens présentes sur le site B6



## I.6.9. Les reptiles

Cette partie repose sur les prospections de terrains et analyses réalisées par NATURALIA ainsi que les données recueillies auprès du PNR MA dans le cadre de différent stage et M. Charles FAUGIER. Les rapports d'études, notamment réalisés dans le cadre des inventaires de l'ENS, ont également été mis à contribution.

- Atlas : Cartes 45 et Tableaux 39 et 40 à suivre

### Rappel sur les espèces présentes ou potentielles issues du recueil bibliographique

Le tableau ci-dessous indique les espèces identifiées comme présentes ou potentielles sur le site B6 d'après les données issues du recueil bibliographique.

Statut de conservation de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN):

<b>EX</b> : Eteint	<b>NT</b> : Quasi menacé	<u>Protection</u> :
<b>EW</b> : Eteint à l'état sauvage	<b>LC</b> : Préoccupation mineure	PR = Protection régionale
<b>CR</b> : En danger critique d'extinction	<b>DD</b> : Données insuffisantes	PN = Protection nationale
<b>EN</b> : En danger	<b>NE</b> : Non évalué	<u>Directive Habitats</u> :
<b>VU</b> : Vulnérable		DH II = Annexe II
		DH IV = Annexe IV

ESPECES	STATUT LEGISLATIF	STATUT REGIONAL	LOCALISATION SUR LE SITE D'ETUDE	SOURCE DES DONNEES
<b>Orvet</b> <i>Anguis fragilis</i>	PN	VU (07_2005)	Vernoux-en-Vivarais Cité comme potentiel sur le territoire de l'ENS (anciennes données au Cheylard et à St-Vincent-de-Durfort).	Reptiles et amphibiens d'Ardèche - J.P. THOMAS C. FAUGIER CD 07
<b>Lézard ocellé</b> <i>Timon lepidus</i>	PN	VU (07_2005)	Saint Etienne-de-Serre (pop. isolée), Saint Maurice-en-Chalencon, Saint-Laurent-du-Pape.	
<b>Lézard vert occidental</b> <i>Lacerta billineta</i>	DH IV, PN	LC	Présent sur toutes les communes concernées par B6.	
<b>Lézard des murailles</b> <i>Podarcis muralis</i>	DH IV, PN	LC	Présent sur toutes les communes concernées par B6.	
<b>Lézard catalan</b> <i>Podarcis liolepis</i>	PN	LC	Saint-Julien-le-Roux, Ollières-sur-Eyrieux, Saint Michel-de-Chabrilanoux, Saint-Maurice-en-Chalencon, Saint-Barthelemy-le-Meil, Beauvène, Gluiras, Saint-Sauveur-de-Montagut, Albon, Issamoulenc, Saint-Etienne-de-Serre, Saint-Laurent-du-Pape, La-Voulte-sur-Rhône, Ajoux.	
<b>Couleuvre verte-et-jaune</b> <i>Hierophis viridiflavus</i>	DHIV, PN	NT (07_2005)	Vernoux-en-Vivarais, Gilhac-et-Bruzac, Beauchastel, La-Voulte-sur-Rhône, Saint-Laurent-du-Pape, Saint-Fortunat, Pranles, Saint-Etienne-de-Serre, Saint-Julien-du-Gua, Saint-Sauveur-de-Montagut, Saint-Michel-de-Chabrilanoux, Saint-Pierreville, Gluiras, Saint-Christol, Chalencon, Saint-Maurice-en-Chalencon.	

ESPECES	STATUT LEGISLATIF	STATUT REGIONAL	LOCALISATION SUR LE SITE D'ETUDE	SOURCE DES DONNEES
<b>Couleuvre d'Esculape</b> <i>Zamenis longissimus</i>	DH IV, PN	NT (07_2005)	Gilhac-et Bruzac, La-Voulte-sur-Rhône, Vernoux-en-Vivarais, Silhac, Gluiras, Saint-Maurice-en Chalencon, Saint-Michel-de-Chabrillanoux, Chalencon, Saint-Julien-du-Gua, Saint-Etienne-de-Serre, Pranles, Cresseyllles, Saint Sauveur-de-Montagut.	Reptiles et amphibiens d'Ardèche - J.P. THOMAS C. FAUGIER CD 07
<b>Couleuvre à collier</b> <i>Natrix natrix</i>	PN	NT (07_2005)	Vernoux-en-Vivarais, Saint Jean-Chambre, Saint Barthelemy-le-Meil, Chalencon, Saint Maurice-en Chalencon, Saint Michel-de-Chabrillanoux, Saint Sauveur-de-Montagut, Beauvène, Gluiras, Beauchastel, Les-Ollières-sur-Eyrieux.	Reptiles et amphibiens d'Ardèche - J.P. THOMAS C.FAUGIER
<b>Couleuvre vipérine</b> <i>Natrix maura</i>	PN	VU (07_2005)	Observée sur toutes les communes concernées sauf Saint Jean-Chambre, Silhac, Saint Julien-le-Roux, Gilhac et Bruzac, Issamoulenc.	CD 07 GAMAR/IN SITU
<b>Coronelle girondine</b> <i>Coronella girondica</i>	PN	NT (07_2005)	Beauchastel, Beauvène, Silhac, Saint Maurice-en-Chalencon, Saint Michel-de-Chabrillanoux, Saint Fortunat, Saint Sauveur-de-Montagut, Saint Etienne-de-Serre, Ollières-sur Eyrieux, Pranles.	Reptiles et amphibiens d'Ardèche - J.P. THOMAS CD 07
<b>Coronelle lisse</b> <i>Coronella austriaca</i>	DH IV, PN	NT (07_2005)	Observées sur les communes situées à l'ouest de Saint-Sauveur-de-Montagut	CD 07
<b>Vipère aspic</b> <i>Vipera aspis</i>	PN	LC	Présente sur toutes les communes concernées sauf Silhac, Beauvène, Issamoulenc, Saint-Etienne-de-Serre, Ajoux, Cresseyllles.	

**Tableau 30 : Espèces de reptiles dont la présence est avérée d'après les premières données bibliographiques sur le site d'étude B6**

#### RAPPEL DE LA MÉTHODOLOGIE DE RÉCOLTE DES DONNÉES

##### - Synthèse bibliographique et méthodologique d'inventaire – ANNEXE 12 -IV.5-

Compte tenu de l'absence de reptiles dans la liste des espèces inscrites au FSD du site B6, aucune recherche spécifique n'a été prévue dans le cadre de l'étude DOCUGE sur ce groupe. Les espèces à forte valeur patrimoniale ont fait l'objet d'une attention particulière lorsque leurs milieux préférentiels ont été traversés (Couleuvre d'Esculape, Couleuvre verte et jaune, Lézard ocellé, etc.).

Les reptiles rencontrés lors des prospections réalisées sur les autres groupes ont été géoréférencés et la base de données a été complétée.

#### LES REPTILES DU SITE B6

##### - Atlas : Carte 45-

Le positionnement biogéographique du site étudié induit une grande diversité paysagère et à un mélange d'espèces continentales et méridionales, voire même ibériques. En l'état des connaissances, pas moins de 11 espèces de reptiles ont été inventoriées sur le territoire : la Coronelle girondine (*Coronella girondica*), la Couleuvre d'Esculape (*Zamenis longissima*), la Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*),

la Couleuvre à collier (*Natrix natrix*), la Couleuvre vipérine (*Natrix maura*), la Vipère aspic (*Vipera aspis*), le Lézard ocellé (*Timon lepidus*), le Lézard catalan (*Podarcis liolepis*), le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*), le Lézard vert occidental (*Lacerta bilineata*), l'Orvet (*Anguis fragilis*).

Les espèces rencontrées et présentant la plus forte valeur patrimoniale sont :

✓ **Lézard ocellé** : Cette espèce, dont la valeur patrimoniale au niveau régional est assez forte, fait l'objet d'un Plan National d'Action (2012-2016). Sa présence est connue sur plusieurs communes (Saint-Etienne-de-Serre, Saint-Maurice-en-Chalencon, Saint-Laurent-du-Pape) notamment par Charles FAUGIER. Cette espèce fait également l'objet d'un Plan National d'Action. Les côteaux secs et bien exposés sont localement exploités par ce gros lézard. Une étude réalisée en 2013 par le PNR MA sur la commune de Saint-Etienne-de-Serre fait état de la présence d'au moins 34 individus.

✓ **Lézard catalan** : localement bien représenté notamment sur l'ENS « Serres Boutiérots et vallées de l'Auzène de la Gluèyre et de l'Orsanne », son intérêt réside dans sa situation en limite d'aire de répartition. L'espèce est en effet quasi-absente à l'est du Rhône.

Les autres espèces ayant une valeur patrimoniale moindre sont présentes sur la quasi-totalité du secteur B6, en fonction de leur affinité écologique.

### ENS

Par endroit, le relief est marqué par des falaises escarpées et des éboulis de pierres. Quelques prairies sont encore entretenues tandis que d'autres sont envahies par des landes à genêts. Le secteur de l'ENS est riche en reptiles avec la présence de quatre espèces de lézard et six espèces de serpent, dont l'une d'elle a une forte valeur patrimoniale : le Lézard ocellé. Cette espèce est commune au sud d'Aubenas, on la rencontre plus sporadiquement au nord. La population connue à Saint-Etienne-de-Serre au hameau « La Grange » (population isolée), est positionnée sur les crêtes et sur les pentes de l'adret. La station se situe à 500 mètres d'altitude. L'endroit est sec et dégagé avec la présence d'anciennes terrasses sur les parties pâturées, néanmoins certaines zones se referment et deviennent défavorables à l'espèce.

Le Lézard vert et le Lézard des murailles sont couramment rencontrés sur l'ensemble des communes de l'ENS des Boutiérots ; Le Lézard catalan y est lui en limite de son aire de répartition ce qui en fait une espèce singulière pour le site.

La couleuvre vipérine est l'espèce de colubridae la plus rependue sur l'ENS, notamment dans la partie amont de la Gluèyre et de la Veyruègne, la Coronelle girondine est plutôt rencontrée sur la partie aval.

### Vallée de l'Eyrieux

La vallée de l'Eyrieux regroupe dans son ensemble toutes les espèces citées précédemment. Des effectifs abondant de Couleuvres vipérines sont présents sur certains secteurs, comme par exemple le Charnut.

Le Lézard ocellé est mentionné sur deux communes, l'une dans la moyenne vallée (Saint-Maurice-en-Chalencon) et l'autre dans la basse vallée (Saint-Laurent-du-Pape) sans pour autant avoir plus de précision sur l'état et la localisation des populations.

Le Lézard catalan est également bien présent, notamment dans la basse vallée de l'Eyrieux et la vallée du Rhône.

Les deux coronelles sont en sympatrie sur la vallée de l'Eyrieux. Il semblerait que l'altitude soit le facteur limitant pour la Coronelle girondine.

Enfin, des observations ponctuelles de Vipères aspic dans les endroits les plus xériques ont été faites.

**SYNTHÈSE DES ESPÈCES DE REPTILES PRÉSENTES SUR LE SITE**

Les catégories déterminant le statut de conservation de l'IUCN sont :

**EX** : Eteint  
**EW** : Eteint à l'état sauvage  
**CR** : En danger critique d'extinction  
**EN** : En danger  
**VU** : Vulnérable

**NT** : Quasi menacé  
**LC** : Préoccupation mineure  
**DD** : Données insuffisantes  
**NE** : Non évalué

DH = Directive Habitats II, IV et V  
 PN = Protection Nationale

Espèce	Code Natura 2000	Statut	Habitats favorables	Localisation sur le site d'étude (observations et bibliographie)	Menaces identifiées sur le site	Valeur patrimoniale locale
<b>Lézard catalan</b> <i>Podarcis liolepis</i>		PN, LC	Secteurs rocheux et falaises bien ensoleillées.	Saint-Julien-le-Roux, Les-Ollières-sur Eyrieux, Saint-Michel-de-Chabrilanoux, Saint-Maurice-en-Chalencon, Saint-Barthelemy-le-Meil, Beauvène, Gluiras, Saint-Sauveur-de-Montagut, Albou, Issamoulenc, Saint-Etienne-de-Serre, Saint-Laurent-du-Pape, La-Voulte-sur-Rhône, Ajoux.	Pas de menaces particulières pour cette espèce au regard de sa plasticité écologique et de son statut.	<b>Faible</b>
<b>Lézard des murailles</b> <i>Podarcis muralis</i>	1256	DH IV, PN, LC	Ubiquiste, fréquente aussi bien des milieux naturels que des zones anthropiques.	Présent sur toutes les communes concernées par B6.	Pas de menaces particulières pour cette espèce au regard de sa plasticité écologique et de son statut.	<b>Faible</b>
<b>Coronelle lisse</b> <i>Coronella austriaca</i>	1283	DH IV, PN, NT	Milieux rocaillieux, murs de pierres, pelouse sèches haies, lisières.	Dans les communes situées à l'ouest de Saint-Sauveur-de-Montagut.	Peu menacé dans ses stations naturelles.	<b>Faible</b>
<b>Orvet</b> <i>Anguis fragilis</i>	2432	PN, VU	Milieux frais, haie, bois, lisière.	Vernoux-en-Vivarais.	Espèce discrète.	<b>Faible</b>
<b>Coronelle girondine</b> <i>Coronella girondica</i>	2452	PN, NT	Milieux sec et exposés au soleil où elle dispose de multiples cachettes, zone rocaillieuse mais aussi en bordure de bois voir même dans les prairies.	Saint-Sauveur-de-Montagut, Saint-Etienne-de-Serres.	Faible effectif.	<b>Faible</b>
<b>Couleuvre vipérine</b> <i>Natrix maura</i>	2467	PN, VU	Milieux humides, cours d'eau	Observée sur toutes les communes concernées sauf, Silhac, Saint Julien-le-Roux, Gilhac et Bruzac, Issamoulenc.	Pas de menaces particulières pour cette espèce au regard de sa répartition et de son statut.	<b>Faible</b>
<b>Couleuvre à collier</b> <i>Natrix natrix</i>	2469	PN, NT	Cours d'eau, canaux et formations terrestres associées.	Vernoux-en-Vivarais, Saint-Barthelemy-le-Meil, Chalencon, Saint-Maurice-en-Chalencon, Saint-Michel-de-Chabrilanoux, Saint-Sauveur-de-Montagut, Beauvène, Gluiras, Beauchastel, Les-Ollières-sur-Eyrieux.	Pas de menaces particulières hormis la qualité de l'eau.	<b>Faible</b>
<b>Vipère aspic</b> <i>Vipera aspis</i>	2471	PN, LC	Prairies sèches, pelouses, friches, secteurs rocheux, falaises bien ensoleillées.	Observée sur toutes les communes concernées sauf Silhac, Beauvène, Issamoulenc, Saint-Etienne-de-Serre, Ajoux, Creysseilles.	Collision routière, destruction volontaire.	<b>Faible</b>
<b>Lézard vert</b> <i>Lacerta bilineata</i>	5179	DH IV, PN, LC	Végétation buissonnante bien ensoleillée : bordures de ripisylve, haies, clairières, zones péri-urbaine	Présent sur toutes les communes concernées par B6.	Pas de menaces particulières pour cette espèce au regard de sa répartition et de son statut.	<b>Faible</b>
<b>Couleuvre verte et jaune</b> <i>Hierophis viridiflavus</i>	5670	DH IV, PN, NT	Elle habite dans les endroits secs, ensoleillés, broussailleux et rocheux, mais peut aussi fréquenter des biotopes humides.	Vernoux-en-Vivarais, Gilhac-et-Bruzac, Beauchastel, La-Voulte-sur-Rhône, Saint-Laurent-du-Pape, Saint Fortunat, Pranles, Saint-Etienne-de-Serre, Saint-Julien-du-Gua, Saint-Sauveur-de-Montagut, Saint-Michel-de-Chabrilanoux, Saint-Pierreville, Gluiras, Saint-Christol, Chalencon, Saint-Maurice-en-Chalencon.	Pas de menaces particulières pour cette espèce au regard de sa répartition et de son statut.	<b>Faible</b>
<b>Lézard ocellé</b> <i>Timon lepidus</i>	5883	PN, CR	Hôte des milieux secs et dégagés (steppe, pelouses sèches, murets en pierres sèches).	Saint Etienne-de-Serre (population. isolée), Saint Maurice-en-Chalencon, Saint-Laurent-du-Pape.	Déprise agricole et fermeture des milieux, collision routière.	<b>Assez fort</b>
<b>Couleuvre d'Esculape</b> <i>Zamenis longissimus</i>	6091	DH IV, PN, NT	Côteaux rocheux, les prairies, les bois et leurs lisières.	Gilhac-et Bruzac, La Voulte-sur-Rhône, Vernoux-en-Vivarais, Silhac, Gluiras, Saint-Maurice-en-Chalencon, Saint-Michel-de-Chabrilanoux, Chalencon, Saint-Julien-du-Gua, Saint-Etienne-de-Serre, Pranles, Creysseilles, Saint-Sauveur-de-Montagut.	Collision routière.	<b>Faible</b>

**Tableau 31 : Liste des espèces de reptiles présentes sur le site B6**

## I.6.10. Les poissons

## RAPPEL DE LA MÉTHODOLOGIE DE RÉCOLTE DES DONNÉES POUR LE MILIEU AQUATIQUE

## - Synthèse bibliographique et méthodologique d'inventaire : ANNEXE 12

Le plan d'échantillonnage piscicole a été établi après consultation des différentes données bibliographiques disponibles sur le site B6. Celles-ci proviennent de sources et cadres divers :

- Réseau de suivi, comme le Réseau Hydrobiologique et Piscicole (RHP), dont l'opérateur est l'ONEMA ;
- Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDPPMA 07) ;
- Etudes à large échelle (bassin de l'Eyrieux pour le contrat de rivière, territoire du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche pour l'étude sur la répartition du Barbeau méridional...);
- Données plus ponctuelles, qui concernent une ou deux stations.

Par ailleurs, il a été établi lors d'une réunion avec les différents acteurs et gestionnaires des milieux aquatiques du territoire, de faire un point sur les études de suivi en cours ou en prévision, afin de ne pas créer de doublon lors de nos inventaires.

Ainsi, face aux enjeux concernant l'Anguille européenne (*Anguilla anguilla*), espèce qui ne figure pas dans les annexes de la Directive « Habitats-Faune-Flore » mais qui appartient à la liste rouge de l'UICN des espèces menacées et est considérée comme « en danger critique d'extinction », et aux travaux devant favoriser les migrateurs amphihalins, l'ONEMA a mis en place un suivi de l'Anguille sur la Zone d'Action Prioritaire ZAP de l'Eyrieux. Tous les 3 ans, des pêches d'inventaire propres à cette espèce sont réalisées.

De même, dans le cadre de l'étude de caractérisation des habitats de la rivière Eyrieux, étude complémentaire réalisée dans le cadre de la mise en œuvre du second Contrat de Rivière « Eyrieux-Embroye-Turzon », des pêches d'inventaires piscicoles ont été réalisées en 2014 sur quatre stations de l'Eyrieux incluses au périmètre d'étude DOCUGE. Au niveau départemental, dans le cadre du suivi piscicole des cours d'eau de l'Ardèche mis en œuvre en 2012 par la FDPPMA 07, une pêche d'inventaire a été effectuée sur l'Eyrieux en 2013 et 2014.

Les inventaires piscicoles (cf. figure 49 ci-après) ont été effectués sur la base d'un seul passage et sont donc de **type qualitatif**. En effet, l'absence de plusieurs passages ne permet pas l'utilisation des méthodes classiques d'estimation de densité et de biomasse (De Lury, Carl & Strub).

La pêche électrique est particulièrement adaptée à la recherche d'espèces protégées, rares et/ou menacées sur des tronçons où leur présence est suspectée. Elle permet de caractériser assez rapidement l'ensemble des espèces présentes, en prospectant plusieurs habitats différents.

En raison de la multiplicité de l'acquisition de données à venir sur le linéaire principal de l'Eyrieux, ainsi que de la lourdeur de l'organisation à mettre en place pour inventorier un tel milieu, il a été décidé en accord avec les différentes parties de concentrer l'effort d'échantillonnage sur les affluents, au niveau desquels la majorité des données disponibles peut être considérée comme ancienne.

Les contraintes financières n'ont pas permis d'effectuer des points d'inventaires sur l'Aurance, le Charnut et le Doulet.

Les espèces ciblées sont les espèces qui ont été mentionnées au moins une fois dans la bibliographie et qui ont un intérêt patrimonial :

## LES ESPECES INSCRITES AU FORMULAIRE STANDARD DES DONNEES

- |   |   |
|---|---|
| ✓ Lamproie de Planer ( <i>Lampetra planeri</i> )    | ✓ Blageon ( <i>Leuciscus souffia</i> )  |
| ✓ Barbeau méridional ( <i>Barbus meridionalis</i> ) | ✓ Chabot commun ( <i>Cottus gobio</i> ) |

## AUTRES ESPECES

- |   |                                      |
|---|--------------------------------------|
| ✓ Anguille ( <i>Anguilla anguilla</i> )           | ✓ Bouvière ( <i>Rhodeus amarus</i> ) |
| ✓ Toxostome ( <i>Parachondrostoma toxostoma</i> ) |                                      |

## LOCALISATION ET PRÉSENTATION DES STATIONS D'ÉTUDE

La clé standard de détermination des différents faciès d'écoulement, ainsi que l'échelle granulométrique utilisée sont présentées en annexe 16.

**Bassin versant de la Gluère****RUISSEAU DE ROUBUOL**

Le tronçon échantillonné mesure environ 80 m de longueur sur 2,5 m de largeur moyenne. Le cours d'eau s'y écoule dans une ambiance forestière, où la ripisylve, essentiellement feuillue, y est très fournie. Elle assure ainsi un bon ombrage et de nombreux abris sous berge, au niveau des systèmes racinaires.

Elle est également à la base du réseau trophique, en procurant au système de nombreux débris végétaux qui s'accumulent sous forme de litière en décomposition dans les zones les plus lentes.

Les faciès d'écoulement sont bien diversifiés, et alternent entre les types lents (plat lent) et rapides (radier, chenal lotique). Au niveau de ces derniers, et notamment sur les radiers et les bordures de chenal, la hauteur d'eau peut se montrer limitante (10 cm). Localement, l'écoulement est influencé par de gros blocs cyclopéens ou d'importants embâcles ligneux (cf. figure 48), qui procurent de nombreuses caches à la faune piscicole.

Les éléments granulométriques sont également très hétérogènes, mais l'attractivité générale du substrat, notamment pour la faune macrobenthique, souffre du colmatage et de l'ensablement particulièrement important au niveau des zones lentes et de celles situées en bordure, ainsi de la forte représentativité de la dalle.

A noter également la présence de plusieurs cascades naturelles (Figure 46), infranchissables à la montaison comme à la dévalaison en raison d'une trop grande hauteur de chute et d'un tirant d'eau insuffisant.

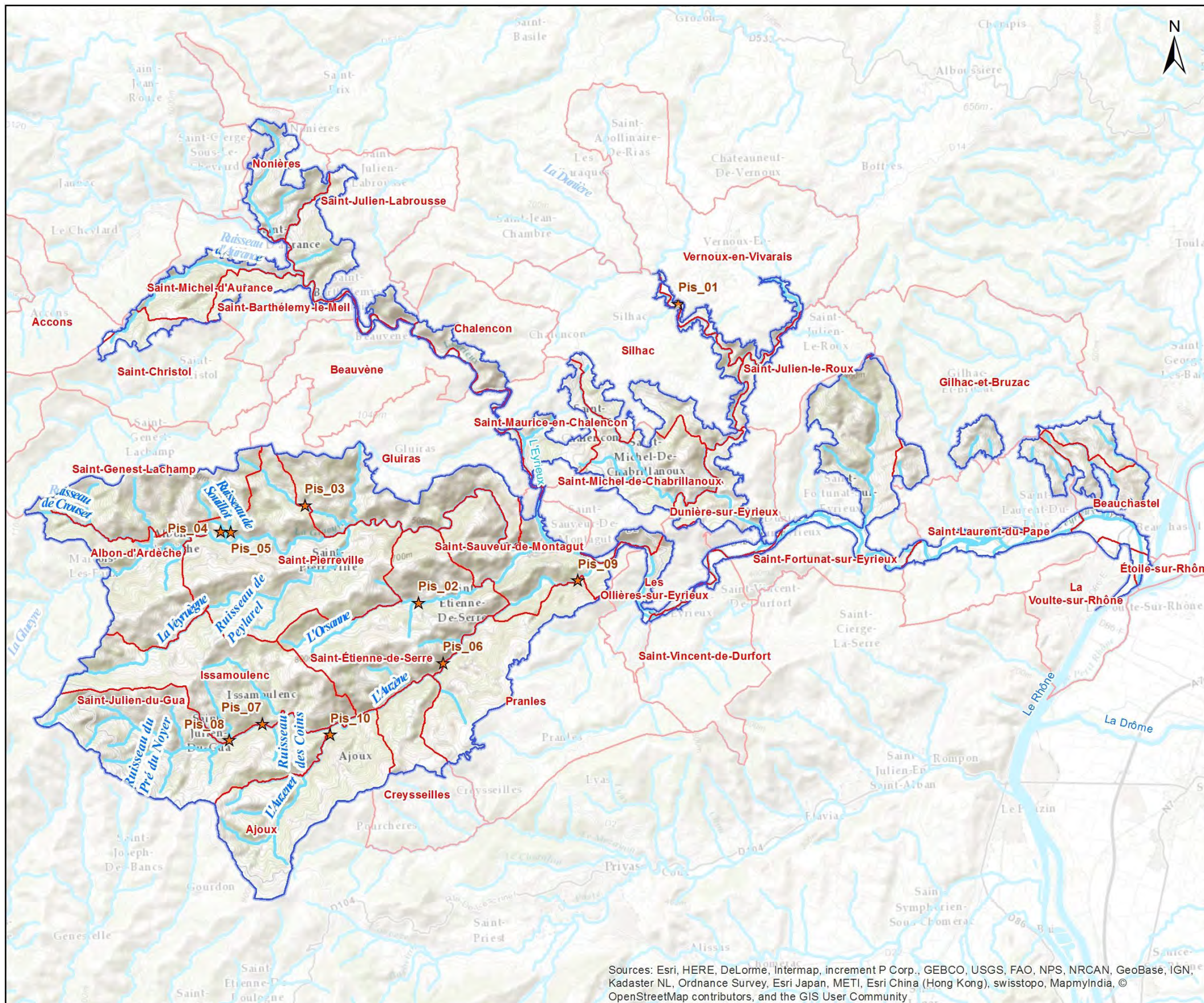
La présence de plusieurs successions de faciès de type cascade/fosse de dissipation indique par ailleurs une pente assez importante sur ce secteur.



**Figure 27 : Cascade naturellement infranchissable et embâcle ligneux**

La station est traversée dans sa partie initiale par un gué, renforcé en rive droite par des blocs d'enrochement, qui influence l'écoulement en amont en le ralentissant.

- ★ Piscicole
- Périmètre du site DOCUGE B6
- Limite communale
- Cours d'eau



Sources: Esri, HERE, DeLorme, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), swisstopo, MapmyIndia, © OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community

Date : 25/11/2015  
Sources : IGN® BD Topo®, ONEMA, MRE, FDP07, SMEC  
Auteur : Maillard Olivier  
  
Document unique de gestion du site FR 820 1658 - "Vallée de l'Eyrieux et ses affluents"

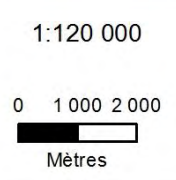


Figure 28 : Localisation des stations d'échantillonnage piscicole

**RUISSEAU DE SOUILLOL**

Le ruisseau de Souillol a été prospecté sur une longueur d'environ 30 m de part et d'autre de la confluence avec le ruisseau sous le Lis, où il s'écoule dans une ambiance très forestière. Il s'agit d'un secteur à forte pente, et le lit du cours d'eau est encaissé, soit entre des berges abruptes, soit entre les parois rocheuses de gros blocs granitiques.

Cet encaissement réduit le développement de la végétation des rives, qui se limite à la végétation de versant essentiellement composée d'essences feuillues. Celle-ci procure au cours d'eau un bon ombrage.

En aval de la confluence avec le ruisseau sous le Lis, sur environ 20 m, la largeur du lit mouillé est restreinte (environ 1,5 m). L'écoulement y est très réduit, et les faciès d'écoulement sont très largement dominés par les successions cascadelles / fosses de dissipation (Figure 46b). Celles-ci sont infranchissables à la montaison comme à la dévalaison en raison d'une trop grande hauteur de chute et d'un tirant d'eau insuffisant (inférieure à 5 cm). Au niveau des radiers, la hauteur d'eau est également limitante (inférieure à 5 cm).

Le substrat est largement dominé par les sables grossiers, d'origine granitique, dont la couche atteint dans certaines fosses plus de 5 cm d'épaisseur (Figure 46a). Seuls les éléments granulométriques les plus grossiers (blocs, pierres grossières) émergent de cette couche de sable, à la surface desquels quelques tâches de bryophytes se développent lorsque la hauteur d'eau le permet.

Le substratum rocheux est par ailleurs affleurant en de nombreux endroits, et sur l'ensemble des faciès, on note de très nombreux dépôts de litières.



**Figure 29 : Planche photos illustrant l'ambiance forestière du tronçon en aval de la confluence**  
**a) Surreprésentation du sable au sein du substrat ; b) Cascatelle infranchissable**

En amont de la confluence avec le ruisseau sous le Lis, le tronçon prospecté se limite à la fosse de dissipation d'une cascade naturelle d'environ 6 m de hauteur, au niveau de laquelle les vestiges d'une ancienne prise d'eau sont encore visibles.

La fosse mesure environ 7 mètres de long sur 5 de large, et la profondeur maximale est d'environ 1 mètre au niveau de la cascade. Le sable représente environ 80% du substrat en termes de surface, mais quelques failles et interstices dans la paroi rocheuse augmentent la disponibilité en cache.





**Figure 30 : Vasque prospectée en amont de la confluence**

#### RUISSEAU SOUS LE LIS

Le ruisseau a été prospecté sur une petite dizaine de mètres, au niveau desquels la morphologie du cours d'eau était très similaire à celle du ruisseau de Souillol en aval de leur confluence, bien que l'écoulement y fût quasiment nul.

#### ORSANNE

Le linéaire prospecté mesure 72 mètres sur lesquels la largeur du lit mouillé est faible (environ 2 m). Il est situé dans une ambiance très forestière et très ombragée, ce qui procure au cours d'eau de nombreux apports trophiques sous formes de litière grossière ou en cours de décomposition.

Le cours d'eau s'écoule dans une vallée resserrée, où le lit est encaissé entre des berges abruptes, ce qui limite le développement de la ripisylve. Les essences arbustives qui arrivent à s'implanter en bordure de cours d'eau présentent un système racinaire apparent, qui offre de bonnes conditions de cache pour la faune piscicole et astacicole.

L'écoulement semble ralenti par la présence, en aval immédiat de la station, d'une cascade d'environ 10 mètres de haut. Les faciès dominant, en termes de superficie, sont de types lents, plat lent et mouille (cf. Figure 52a). Mais la diversité de faciès est intéressante, et l'on retrouve également des faciès d'écoulement plus turbulent (radier et chenal lotique).

L'écoulement est localement influencé par d'imposants embâcles ligneux (cf. Figure 52b), ou des gros blocs cyclopéens. Lorsque le cours d'eau principal se divise en deux bras, la hauteur d'eau devient très faible (5 cm). C'est le cas également au niveau des faciès de type radier.



**Figure 31 : Planche photos de la station prospectée sur l'Orsanne a) Alternance de longs faciès lents et de courts faciès plus rapides ; b) Ecoulement divisé en deux bras sous l'influence d'un important embâcle ligneux**

Le lit du cours d'eau semble incisé et souffrir d'un déficit sédimentaire qui se traduit par la prédominance de la dalle, habitat particulièrement peu biogène pour les différents compartiments biotiques. On note également la forte représentativité du sable, et plus particulièrement dans les zones lentes ou de bordures, où il est associé à des dépôts limoneux.

On note également quelques tâches de bryophytes en développement à la surface des éléments granulométriques les plus grossiers, dans les zones les plus profondes.

### ***Bassin versant de l'Auzène***

#### **AUZENET**

La station au niveau de laquelle le sondage piscicole a été effectué mesure environ 70 mètres de longueur et est située en amont immédiat de la confluence de l'Auzenet avec l'Auzène. La circulation piscicole entre les deux cours d'eau est perturbée par la présence d'une petite cascade à faible tirant d'eau, dont le franchissement à la montaison semble impossible pour les cyprinidés de l'Auzène et possible pour les truites uniquement en période de hautes eaux.

Le lit du cours d'eau est encaissé entre de petites falaises, mais la rive gauche s'adoucit localement lorsque le substratum rocheux plonge en pente douce, ce qui atténue sa contrainte (Photo 49a). La partie amont du tronçon correspond à la sortie de petites gorges, non prospectées. La largeur du lit mouillée y est très faible et le cours d'eau très contraint.

La sortie de ce secteur de gorges correspond à une zone de dissipation de l'énergie hydraulique mise en charge dans celui-ci, les faciès d'écoulement sont dominés par les fosses de dissipation (Photo 49b). La profondeur peut y atteindre 1,2 mètre et la largeur moyenne du lit mouillé est d'environ 5,5 mètres.

Le substrat est constitué d'éléments grossiers (pierres grossières et blocs), ainsi que de quelques chaos de blocs cyclopéens ; les dépôts de sables y sont peu abondants. Localement, la falaise en rive droite est affouillée, ce qui constitue de bonnes caches pour les compartiments piscicoles et astacicoles. Mais le substratum reste malgré tout apparent.



**Figure 32 : Planche photos du tronçon prospecté sur l'Auzenet a) Falaises abruptes en rive droite et dalle plongeante en rive gauche ; b) Sortie de gorges dominée par les fosses**

Au niveau de la partie médiane et amont de la station, la morphologie a changé et l'écoulement est plus rapide. Les faciès sont essentiellement constitués d'une succession de courts radiers (entre 1 et 2 mètres) et plats courants plus longs (une dizaine de mètres). La largeur du lit mouillé et la hauteur d'eau ont diminué, notamment au niveau des radiers (3 mètres de largeur en moyenne pour 15 centimètres de profondeur).

Le substrat est caractérisé par l'augmentation de la représentativité des sables et la diminution du diamètre des éléments granulométriques (pierres fines et grossières), qui assurent une certaine hétérogénéité à l'habitat (cf. figure 54).



**Figure 33 : Substrat bien diversifié dans la partie amont du tronçon**

#### AUZÈNE EN AMONT DE LA CONFLUENCE AVEC LE RIOU NÈGRE

Le tronçon prospecté mesure une soixantaine de mètres environ et se situe dans un secteur où la pente est importante et les berges abruptes. Le talus a récemment fait l'objet d'une coupe de bois, et la végétation de versant est réduite à la strate herbacée, tandis que la ripisylve se limite à un simple cordon rivulaire, qui procure malgré tout un bon ombrage au cours d'eau.

Globalement, les faciès d'écoulement correspondent à des successions de cascades sur dalle (cf. Figure 55a) et de fosses de dissipation, dont certaines se prolongent en mouille lorsque l'écoulement est localement ralenti par de gros blocs cyclopéens (cf. Figure 55b). La profondeur de certaines fosses dépasse les deux mètres, et de nombreux embâcles ligneux provenant des coupes de bois y sont présents.



**Figure 34 : Planche photos de la morphologie générale du tronçon a) Cascade sur dalle ; b) Mouille profonde et embâcle ligneux**

La hauteur de chute des cascades ainsi que leur franchissabilité sont variables, et la circulation piscicole du tronçon reste perturbée. Le substrat est très largement dominé par la dalle et les gros blocs cyclopéens. On constate également de nombreux dépôts de sable enlimonnés, et ce sur l'ensemble du tronçon. Les seules tâches d'éléments granulométriques plus fins (cailloux fins et grossiers) ont été observées dans la partie basse de la station, dans une zone où l'écoulement est plus rapide (chenal lotique et plat courant).

Le colmatage par les limons des zones lentes est par ailleurs très important.

**AUZÈNE EN AMONT DE LA CONFLUENCE AVEC LE RUISSEAU DES COINS**

Le tronçon inventorié mesure une soixantaine de mètres et s'étend entre la confluence avec le ru des Coins en aval et une grande cascade naturelle infranchissable en amont (cf. Figure 56a). Il est situé dans une zone où la vallée est beaucoup plus ouverte, et la pente plus douce.

Globalement, les berges de la rive droite sont influencées par le remblai de la RD261 situé en contrehaut du cours d'eau. La ripisylve y est absente, exceptée dans la partie initiale du tronçon, et remplacée par une strate herbacée issue d'un entretien fréquent. La pente de la berge en rive gauche est très douce, et celle-ci a visiblement été aménagée pour la promenade à destination des usagers du gîte situé à proximité. La végétation y a été entièrement coupée, à l'exception de quelques essences arbustives éparses.

Globalement, la morphologie du tronçon peut être divisée en deux parties bien distinctes. Dans la partie aval, qui mesure une quarantaine de mètres, l'écoulement est faible et influencé par des barrages artificiels plus ou moins hauts (maximum 35 cm). Cela induit une bonne diversité de faciès (chenal lotique, plat courant et lent) mais une hauteur d'eau très limitante (environ 20 cm).

La largeur du lit mouillé est faible (entre 2 et 5 m) et le substrat est très largement dominé par la dalle, ce qui réduit la disponibilité en cache, et par le sable, ce qui diminue l'hétérogénéité des éléments granulométriques plus grossiers. Le colmatage des zones lentes par les limons est particulièrement important. La présence de plusieurs débris ligneux dans le lit du cours d'eau constitue des caches pour les populations piscicoles et astascicoles.

La partie amont, qui mesure une vingtaine de mètres, correspond à une grande mouille également influencée par des barrages manuels (cf. Figure 56b). La profondeur y est beaucoup plus importante qu'en aval (jusqu'à 2 m), de même que la largeur du lit mouillé (jusqu'à 10 m). La dalle est encore dominante, mais la présence d'embâcles ligneux améliore l'attractivité du faciès pour l'ichtyofaune.

La cascade, d'une hauteur d'environ deux mètres, est infranchissable à la montaison comme à la dévalaison. A noter la présence de quelques tâches de bryophytes à ce niveau.



**Figure 35 : Planche photos du tronçon prospecté sur l'Auzène en amont de la confluence avec le ru des Coins a) Cascade infranchissable marquant la limite amont ; b) Barrage manuel démarquant les deux parties du tronçon, et influençant l'écoulement à l'amont comme à l'aval**

**AUZÈNE À FOURGEON**

Le tronçon échantillonné, qui mesure une soixantaine de mètres, est situé à l'intérieur d'une vallée ouverte en forme de V. Il est traversé par un passage à gué, qui influence l'écoulement de part et d'autre. En aval, les faciès d'écoulement sont de type radier, et la vitesse du courant est assez importante, sous l'effet d'une petite rupture de pente (cf. figure 58a).

La largeur du lit mouillé est assez importante (environ 8 m), mais la hauteur d'eau reste faible en raison de l'étalement de la ligne d'eau (maximum 35 cm). Les éléments granulométriques du substrat sont plutôt grossiers (pierres fines et grossières, blocs), et la majorité d'entre eux sont enchâssés dans une couche de sable fin plus ou moins épaisse. On constate également de nombreux dépôts limoneux au niveau des zones de bordure, plus lentes, ainsi que quelques tâches de litière en décomposition.



**Figure 36 : Mouille influencée par le passage à gué**

En aval immédiat du passage à gué se trouve une mouille artificielle, d'une largeur maximum d'une douzaine de mètres (cf. figure 57). La profondeur y est bien plus importante que sur la zone de radier, jusqu'à 70 cm, et sur toute la longueur de l'ouvrage, l'affouillement procure au compartiment piscicole des caches de grande qualité, de même que quelques chevelus racinaires apparents en rive gauche. Le substrat y est bien diversifié, et le sable est abondant dans les zones lentes.

En amont, où l'écoulement est ralenti par l'ouvrage, les faciès d'écoulement sont dominés par les plats courants (cf. figure 58b). La vitesse du courant y est donc moins importante, et les dépôts récents de matières fines et de litières plus nombreux. Le substrat est moins grossier (graviers grossiers, cailloux fins et grossiers) tandis que le substratum est apparent sur une large surface de recouvrement, notamment en rive gauche, et l'ensablement très important. Les berges sont plus ouvertes, et le lit mouillé plus large (une douzaine de mètres en moyenne).



**Figure 37 : Planche photos de l'Auzène de part et d'autre du passage à gué a) En aval, succession de radiers au niveau d'une légère rupture de pente ; b) en amont, écoulement plus lent et dominance de la dalle**

Globalement, la ripisylve est plutôt bien fournie, notamment en aval du passage à gué où elle prend une forme de galerie, assurant un bon ombrage au cours d'eau. En amont, où la largeur mouillée est plus importante, l'augmentation de l'éclairement entraîne celle du développement algal.

#### AUZÈNE EN AMONT DU PONT DE PLANCHERIOI

L'Auzène a été prospectée à ce niveau sur un linéaire d'environ 85 mètres à la morphologie très hétérogène. Le lit majeur du cours d'eau est très important (une vingtaine de mètres), mais contraint par des berges abruptes, notamment en rive droite, où la pente limite le développement des essences arborées. Celles-ci y sont essentiellement présentes à l'intérieur des formations de versant, et la ripisylve est essentiellement arbustives et de petite taille. Seuls quelques arbres arrivent à s'implanter en rive gauche, moins abrupte.



La limite aval du tronçon correspond à une grande mouille d'une dizaine de mètres de large, où la profondeur maximum est d'environ 1,20 mètre. Le substrat est dominé par la dalle et les blocs cyclopéens, mais les dépôts de sables sont également très importants. Ce tronçon reste globalement très colmaté par les limons.

**Figure 38 : Grande mouille dans la partie terminale du tronçon échantillonné sur l'Auzène en amont de Plancheriol**

Plus en amont, l'affleurement de la dalle induit la succession de faciès de type chenal lotique et plat courant ainsi que la création de petites cascates (Figure 56a) majoritairement franchissables même en période d'étiage. Le lit mouillé y est très étroit (2 m maximum), et les caches sont absentes malgré une hauteur d'eau qui reste importante (60 cm). L'ensablement et le colmatage sont également importants.

Le substrat est plus diversifié et moins colmaté au niveau de la zone de radier située plus en amont. La largeur du lit mouillé est plus importante (environ 6 mètres) et la vitesse du courant est très faible, de même que la hauteur d'eau, qui peut se montrer limitante en période d'étiage. On constate également des dépôts de sables entre les éléments granulométriques, et des dépôts sédimentaires grossiers en rive droite du lit majeur (cf. figure 60).



**Figure 39 : Planche photos illustrant l'écoulement plus rapide dans la partie médiane du tronçon prospecté sur l'Auzène en amont de Plancheriol a) Petite cascade suivie d'un chenal lotique ; b) succession de radeurs**

La partie initiale du tronçon est constituée d'une très grande mouille bordée en rives droite et gauche par des falaises. La longueur de cette mouille est supérieure à 100 mètres, elle fait suite à une cascade d'une dizaine de mètres de hauteur. Cette mouille n'a été prospectée que sur ses quinze premiers mètres, après quoi la hauteur d'eau ne permettait pas de continuer la pêche. A noter que l'efficacité de capture est très faible dans de tels milieux ouverts, et l'essentiel des individus ont été contactés au niveau d'embâcles ligneux situés en bordure.



**Figure 40 : Grande mouille débutant le tronçon prospecté sur l'Auzène en amont de Plancheriol**

### ***Bassin versant de la Dunière***

La Dunière au niveau du tronçon prospecté, qui mesure environ 75 m, s'écoule exclusivement sur le substratum apparent au niveau d'une vallée ouverte, ce qui réduit son attractivité pour les compartiments macrobenthique et piscicole. Les berges sont essentiellement minérales, ce qui limite l'implantation de végétation rivulaire, notamment dans la moitié aval du tronçon, mais les versants, plutôt abruptes, sont très boisés. Lorsque le développement de la ripisylve est possible, la très forte incision du lit déconnecte les systèmes racinaires du cours d'eau.

Les faciès d'écoulement sont constitués pour une moitié de la succession de cascade (ou cascetelle)/vasque, et pour une autre moitié de la succession de faciès plus ou moins courant, plat lent / mouille ou plat courant/chenal lotique. C'est au niveau de ces derniers que la diversité des éléments granulométriques est la meilleure, mais l'ensemble du tronçon reste largement dominé par la dalle (cf. figure 62). On note également un colmatage et un ensablement globalement très important. La hauteur d'eau varie selon les types de faciès, et se montre faible au niveau des plats courants.



**Figure 41 : Planche photos illustrant la dominance de la dalle au sein des différents faciès d'écoulement du tronçon prospecté sur la Dunière**

I.6.11. Résultats des pêches électriques

L'ensemble des prospections correspond à des sondages piscicoles, c'est-à-dire qu'un seul passage a été réalisé à chaque fois. Ce protocole ne permet pas d'estimer la densité du peuplement. Les résultats sont fournis en termes de présence (croix)/absence (case grisée).

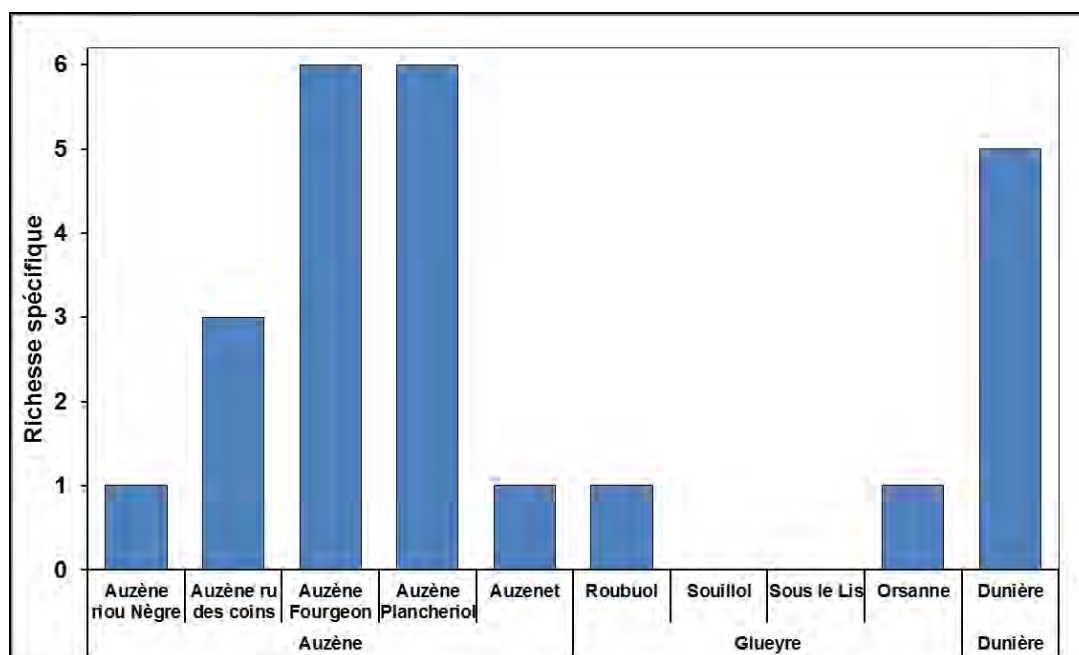
Bassin versant	Auzène					Gluère					Dunière
Cours d'eau	Auzène	Auzène	Auzène	Auzène	Auzenet	Roubuol	Souillol	Souillol	Lis	Orsanne	Dunière
Lieu-dit	Amont confluence riou Nègre	Amont confluence ruisseau des coins	Fourgeon	Amont pont de Plancheriol	Le Trainier	Amont hameau de Roubuol	Amont confluence Ru sous le Lis	Aval confluence Ru sous le Lis	Amont confluence Ru de Souillol	Aval moulin de Tranchat	Aval Moulin du Ranc
Commune	Issamoulenc Saint-Julien-du-Gua	Issamoulenc Saint-Julien-du-Gua	Saint-Etienne-de-Serre Pranles	Saint-Sauveur-de-Montagut	Ajoux	Saint-Pierre-ville Gluiras	Saint-Pierre-ville	Saint-Pierre-ville	Saint-Pierre-ville	Saint-Etienne-de-Serre	Vernoux-en-Vivarais Silhac
X_L2	767 724	769 352	774 444	778 394	771 066	770 199	767 976	767 984	768 007	773 650	781 344
Y_L2	1 976 578	1 977 210	1 979 091	1 981 887	1 977 142	1 983 798	1 982 873	1 982 913	1 982 897	1 980 931	1 989 864
Date	19/09/13	19/09/13	19/09/13	19/09/13	19/09/13	18/09/13	18/09/13	18/09/13	18/09/13	18/09/13	20/09/13
Longueur station	61 m	56 m	57 m	85 m	69 m	79 m	7 m	18 m	7 m	72 m	73 m
Largeur	4,4 m	3,2 m	7,8 m	5,7 m	3,4 m	2,5 m	5,0 m	1,6 m	3,5 m	2,3 m	2,5 m
BAM (DH II)			X								
BLN (DH II)		X	X	X							X
CHE			X	X							X
GOU			X	X							X
LOF				X							
VAI		X	X	X							X
TRF	X	X	X	X	X	X				X	X
Richesse spécifique	1	3	6	6	1	1	0	0	0	1	5

Tableau 32 : Résultats des prospections piscicoles réalisées dans le cadre des inventaires NATURA 2000



## ANALYSE ET INTERPRÉTATIONS DES RÉSULTATS DE PÊCHE D'INVENTAIRE

La richesse spécifique correspond au nombre total d'espèces ; la figure 45 récapitule cette valeur au niveau des différentes stations échantillonnées.



**Figure 42 : Richesse spécifique des différentes stations**

Les valeurs de la richesse spécifique varient de 0 à 6, ce qui représente un peuplement peu diversifié mais correspond au niveau typologique élevé des tronçons échantillonnés.

Au niveau du **bassin versant de la Gluèyre**, où seuls les affluents ont été prospectés, la richesse est très faible. Sur quatre cours d'eau échantillonnés, deux ne semblaient pas posséder de peuplement piscicole (ruisseau de Souilloi et sous le Lis) et deux présentaient un peuplement monospécifique et strictement salmonicole, où seule la Truite fario (*Salmo trutta*) a été capturée.

**Sur le cours principal de l'Auzène**, on constate un gradient longitudinal croissant de richesse spécifique. La tête de bassin, en amont de la confluence avec le Riou Nègre, est également monospécifique et salmonicole. En amont de la confluence avec le ruisseau des Coins, le peuplement reste dominé par la truite, mais on constate l'apparition d'une espèce d'accompagnement de celle-ci, le Vairon (*Phoxinus phoxinus*), et d'une espèce de cyprinidé d'eau vive, le **Blageon** (*Telestes souffia*).

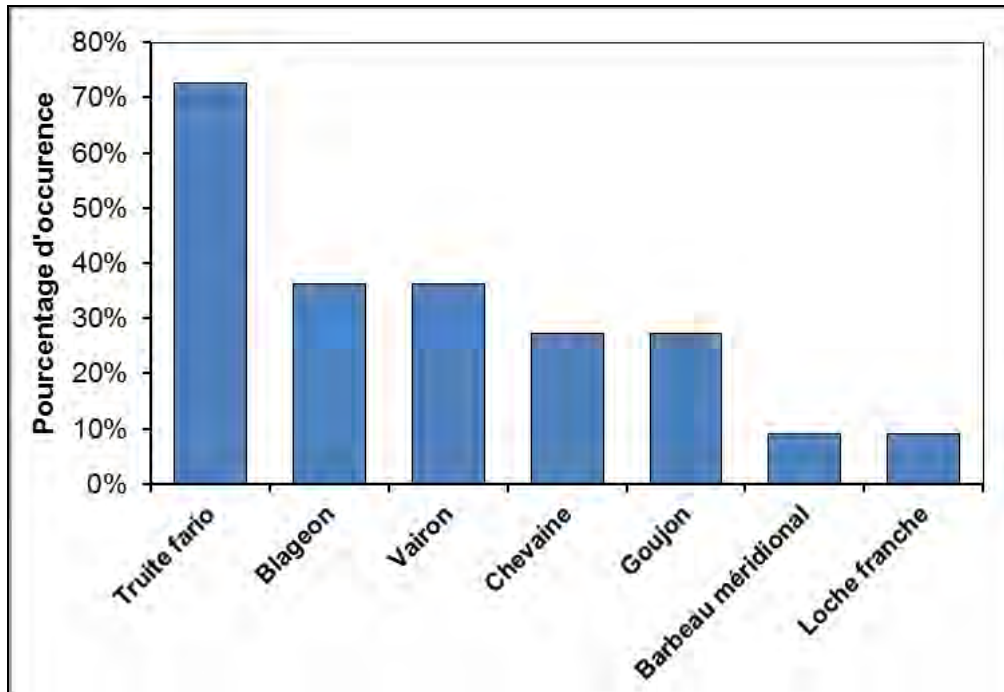
Les deux stations ne sont éloignées que d'un kilomètre environ, et il est possible que le ralentissement de l'écoulement par de petits barrages artificiels favorise l'apparition, en faible effectif, de ces espèces possédant une biotypologie moins élevée.

Sur les parties médiane et basse de l'Auzène, la valeur de la richesse spécifique, égale à 6, est la plus importante des tronçons prospectés. Les peuplements y sont sensiblement similaires et correspondent à une transition entre une typologie salmonicole et intermédiaire. La Truite fario reste dominante, mais le nombre d'espèce de cyprinidés rhéophiles augmente, de même que leurs effectifs. On constate ainsi l'apparition du Chevaine (*Squalius cephalus*), ainsi que de deux espèces benthiques d'accompagnement : le Goujon (*Gobio gobio*) et la Loche franche (*Barbatula Barbatula*), qui possède une forte affinité pour la matière organique.

On note également la présence du **Barbeau méridional** (*Barbus meridionalis*), qui affectionne les eaux courantes mais qui peut tolérer sur la durée de fortes températures et de faibles concentrations en oxygène dissous.

Au niveau de la Dunière, la typologie du peuplement a changé, et celui-ci est dominé par les cyprinidés d'eau vive (Blageon et Chevaine). La richesse spécifique est égale à 5, ce qui est particulièrement faible pour un peuplement de type intermédiaire.

La figure 58 ci-dessous présente le pourcentage d'occurrence des différentes espèces échantillonnées lors des inventaires piscicoles.



**Figure 43 : Pourcentage d'occurrence des différentes espèces**

Au total, sept espèces ont été capturées, ce qui est relativement faible, et parmi elle la truite fario possède la plus forte occurrence puisqu'elle a été contactée à près des trois quarts des stations échantillonnées. Elle est présente dans toutes les stations présentant un peuplement piscicole.

Elle est suivie par un pool d'espèces, comprenant des cyprinidés d'eau vive (Blageon et Chevaine) et des espèces d'accompagnement (Vairon et Goujon), présentes au niveau de quasiment toutes les stations où les peuplements ne sont pas monospécifiques.

Enfin, deux espèces ont été contactées sur une seule station, il s'agit de du **Barbeau méridional** et de la Loche franche. Leur occurrence effective est particulièrement faible par rapport à la composition potentielle des peuplements piscicoles et à la biotypologie des secteurs prospectés. A noter par ailleurs qu'elles n'ont pas été échantillonnées sur la même station.

Au total, deux espèces piscicoles possédant une forte valeur patrimoniale et inscrites dans ce cadre aux annexes de la Directive Habitat-Faune-Flore ont été capturées. Il s'agit :

- ✓ **Barbeau méridional** (*Barbus meridionalis*) : Annexes II et V de la Directive Habitats-Faune-Flore ;
- ✓ **Blageon** (*Telestes souffia*) : Annexe II de la Directive Habitat-Faune-Flore.

Ainsi, deux espèces inscrites au FSD n'ont pas été contactées lors des inventaires. Il s'agit du **Chabot** (*Cottus Gobio*, Annexe II de la Directive) et de la **Lamproie de Planer** (*Lampetra planeri*, Annexe II de la Directive). Il n'existe pas de données bibliographiques précisant leur présence à l'échelle du site Natura 2000.

L'absence du **Chabot** serait donc naturelle, mais difficilement explicable dans la mesure où sa présence est avérée au niveau de cours d'eau proches géographiquement, comme la partie haute de l'Ardèche ou la

Fontaulière. Il est vrai que le contexte géologique de ces bassins versants diffère de ceux du périmètre Natura 2000 puisque les formations sédimentaires y sont dominantes, mais l'espèce est également bien présente dans les cours d'eau granitiques comme ceux du Massif Central.

A noter néanmoins que localement, le Chevaîne est appelé Cabot, aussi peut-être y a-t-il eu une erreur de retranscription entre les données du porté à connaissance du site et le FSD. D'autant, qu'à mémoire de pêcheur, le chabot (*Cottus Gobio*) n'a jamais été capturé sur le bassin versant de l'Eyrieux...

La présence de la **Lamproie de Planer** est beaucoup plus rare dans le département, et semble absente du bassin du Rhône sous influence méditerranéenne, à quelques exceptions près (petits affluents rive gauche du Rhône). Aucune donnée bibliographique n'indique sa présence à l'échelle du site Natura 2000, mais des communications orales de Gilbert Cochet font état de la présence, dans les années 80, de lamproies de petite taille, en aval de la confluence avec la Dunière.

Etant donné les nombreuses caractéristiques morphologiques que le stade larvaire de cette espèce partage avec celui de la Lamproie marine (*Petromyzon marinus*), toutes deux inscrites à la Directive Habitat (annexe II), un doute subsiste sur la détermination de l'espèce. En effet, des données citées également par Gilbert Cochet font état dans les années 70 de la présence de la Lamproie marine au niveau de la plaine des Avallons.

Mais les données récentes concernant cette espèce à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée ne laisse guère d'espoir quant à sa présence actuelle sur les cours d'eau du site B6. En effet, seuls quelques individus sont capturés annuellement dans les lagunes ouest-rhodaniennes, et les observations de migration à l'échelle de Rhône Méditerranée se limitent à quelques fleuves côtiers (observations sporadiques). Les ouvrages du Rhône contraignent l'accès de cette espèce à l'Eyrieux, mais des travaux de franchissements de ses ouvrages sont engagés (horizon 2017).

A noter également des indications, datant de la même époque, de la présence d'un autre grand migrateur amphihalien, **l'Alose feinte du Rhône** (*Alosa fallax rhodenensis*). Sa présence actuelle sur l'Eyrieux pour accomplir sa phase reproductrice est tout à fait envisageable, sa présence étant signalée sur le Rhône en aval du barrage de Charmes. Certains secteurs de l'Eyrieux pourraient d'ailleurs constituer des frayères potentielles, notamment dans le secteur des Ollières (MRM, 2006), où les caractéristiques d'habitats pourraient correspondre aux exigences de l'espèce pour la reproduction (zone de transition plat courant/radier, éléments granulométriques du substrat grossiers, entre 5 et 15 cm de diamètre, largeur du cours d'eau comprise entre 50 et 200 m avec une profondeur de 0,50 m à 3 m, vitesse du courant est comprise entre 0,9 m.s<sup>-1</sup> et 2 m.s<sup>-1</sup> entre mars et juin).

L'utilisation des affluents du Rhône pour la reproduction est conditionnée par des débits d'appel favorables au niveau de la confluence. Le régime hydrologique de l'Eyrieux, et la période de hautes-eaux printanières qui le caractérise lors des fortes pluies d'origine cévennoles, lui procure une attractivité compatible avec la montaison des géniteurs d'alose feinte du Rhône.

Mais sa présence de façon plus pérenne au niveau de l'axe Eyrieux est très largement conditionnée par la réouverture à la colonisation de l'axe rhodanien. En effet, l'équipement des ouvrages du Rhône situés en aval de la confluence avec l'Eyrieux de systèmes de franchissement est engagé dans une stratégie à moyen terme. Avant l'horizon 2016-2017, la présence de l'espèce ne pourra être que sporadique et les éventuelles études de suivi de reproduction ou de capture ne sauraient être mise en œuvre.

A noter que ces deux grands migrateurs sont inscrits à l'annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore, l'Alose feinte du Rhône étant également inscrite à l'annexe V de cette Directive.

Par ailleurs, deux espèces non inscrites au FSD mais inscrites à l'Annexe II de la Directive sont présentes sur le site. Il s'agit du **Toxostome** (*Parachondrostoma toxostoma*) et de la **Bouvière** (*Rhodeus amarus*). Elles ne font pas partie des inventaires, mais apparaissent régulièrement dans la bibliographie, essentiellement sur la partie basse du cours principal de l'Eyrieux.

La stratégie d'inventaire établie préalablement aux opérations de terrain induisait des prospections de secteurs où la présence de ces espèces était très peu probable. C'est pourquoi il n'est pas étonnant de ne pas les retrouver dans les inventaires.

#### A retenir

Les peuplements de la zone d'étude sont de type salmonicole et intermédiaire ;  
 La richesse spécifique est relativement faible pour cette typologie de peuplement ;  
 Quatre espèces sont concernées par les annexes de la Directive Habitat-Faune-Flore : Le Blageon, le Barbeau méridional, le Toxostome et la Bouvière ;  
 La Truite fario possède la plus forte occurrence des espèces contactées, et est présente à chaque fois qu'un peuplement piscicole est en place ;  
 L'occurrence du Barbeau méridional est la plus faible des espèces contactées, et sa distribution semble très restreinte par rapport aux précédents inventaires ;  
 Le Blageon, espèce typique de la zone à Barbeau, est présent à chaque fois que le peuplement n'est pas monospécifique.

#### **SYNTHÈSE DES POISSONS PRÉSENTS SUR LE SITE**

##### - Atlas : Carte 49-

Cette partie présente une analyse fonctionnelle de chaque espèce d'intérêt communautaire présente sur les cours d'eau du site B6, dont une description plus précise est fournie en annexe sous forme de fiches-espèces. Cette analyse s'appuie sur les inventaires de terrains réalisés en fin d'été 2013, mais également sur les données bibliographiques récentes.

En l'absence d'estimation de densité des différentes espèces, celles-ci ont été considérées en termes de présence/absence. Un diagnostic d'expert a malgré tout été donné en termes d'abondance, afin d'estimer la place de la population considérée au sein de sa niche écologique.

En effet, les abondances numériques donnent des indications sur le type de milieu et la distribution de l'espèce. L'espèce sera plus abondante dans son preferendum ou niche écologique et plus résistante aux agressions. A contrario, les espèces sont souvent plus facilement vulnérables quand elles vivent en limite de leur niche écologique.

#### *Barbeau méridional (Barbus meridionalis)*

Cette espèce de Barbeau est strictement limitée au pourtour méditerranéen du sud de la France et du nord-est de l'Espagne. Elle affectionne les eaux fraîches et oxygénées, mais supporte très bien la période estivale où l'eau se réchauffe et l'oxygène baisse.

Les prospections réalisées dans le cadre des inventaires du site Natura 2000 ont mis en évidence la présence de l'espèce à l'état de relique, alors que sa répartition potentielle y est beaucoup plus élargie. Par ailleurs, l'espèce semble en large déclin par rapport aux données bibliographiques disponibles, comme sur l'Orsanne ou la Gluÿre, où elle n'a pas été contactée alors que des inventaires récents (moins de cinq ans) font état de sa présence en bonne densité.

Seuls trois individus ont été capturés, **sur l'Auzène** au niveau de Fourgeon, sur les 60 m de linéaires échantillonnés. Ces effectifs sont insuffisants pour former une réelle population fonctionnelle, mais la présence d'alevins (taille égale à 3 cm) semble malgré tout indiquer l'existence d'un recrutement au niveau de la station.

Dans certains cours d'eau, le Barbeau méridional rentre en compétition avec le barbeau fluviatile (*Barbus barbus*), favorisant le développement d'hybrides. Les études génétiques jouent ici un rôle important dans la connaissance de l'espèce.

Chavanette H. (1993) indique que la compétition entre les Barbeaux fluviatiles et méridionaux aurait influencé la répartition des deux espèces dans le sud de la France : la majorité des Barbeaux méridionaux se rencontrent dans des ruisseaux et rivières de moyennes altitudes entre 300 et 800 m d'altitudes. Par ses exigences écologiques, le Barbeau méridional est le seul à coloniser leur partie amont. Les parties aval peuvent être colonisées par le Barbeau méridional si le fluviatile est absent. Les deux espèces peuvent s'hybrider mais les populations de barbeaux méridionaux restent pures en amont (Berrebi, in Keith et Allardi, 2001).

Le lieu-dit Fourgeon (Auzène), où l'espèce a été contactée, est situé à environ 300 m d'altitude, dans un secteur où les conditions d'habitat conviendraient parfaitement au Barbeau fluviatile. Celui-ci n'a pas été capturé lors des inventaires, mais est présent sur le cours principal de l'Eyrieux ainsi que sur la partie terminale de ses principaux affluents (Gluèyre). Il est donc surprenant de ne pas le voir coloniser de plus grands linéaires sur les affluents, et il n'est pas exclus à terme que cela arrive.

A noter que **sur la Gluèyre**, en amont immédiat de la confluence avec l'Eyrieux, une situation de sympatrie entre ces deux espèces est déjà existante, comme cela a été observé en 2009 et 2010 (pêches d'inventaire réalisées par la FDPMA 07).

Les populations de la zone se trouvent donc dans une dynamique négative, et pourrait avoir à faire face à une concurrence interspécifique avec risque d'introgression génétique.

Sur la Dunière le recueil bibliographique et les prospections n'ont pas permis d'établir une première citation de l'espèce sur ce cour d'eau.

#### **A retenir**

Espèce capturée uniquement sur le bassin de l'Auzène et présente à l'état de relique ; sa présence est donnée sur l'Auzène, la Gluèyre et l'Orsanne (bibliographie) ;

Dynamique négative des populations à l'échelle du site Natura 2000 ; en effet des données bibliographiques récentes font état de l'implantation de bonnes populations sur plusieurs cours d'eau de la zone d'étude, dont certains (Gluèyre) au niveau desquels l'espèce n'a pas été contactée lors de ces inventaires (Orsanne) ;

Habitats potentiellement favorables à l'espèce sur de nombreux cours d'eau à l'échelle de la zone d'étude (Gluèyre, Auzène, Auzenet, Orsanne) ;

Absente du ru sous le Lis, pourtant proposé au classement frayère pour cette espèce au titre de la loi L 432-3 du code de l'environnement ;

Existence d'un risque de compétition interspécifique ainsi que d'hybridation avec le Barbeau fluviatile, absent des affluents mais bien présent sur le cours principal de l'Eyrieux ;

Sur les autres autres cours tels que le Charnut, le Doulet ou l'Aurance aucune donnée bibliographique n'a permis de mettre en avant la présence de l'espèce sur ces cours d'eau.

**Blageon (*Telestes souffia*)**

Le Blageon est une espèce autochtone du bassin rhodanien, mais elle est également présente dans les bassins du Rhin, du Danube jusqu'en Roumanie, ainsi que dans les fleuves côtiers méditerranéens. De récents travaux sur la génétique de l'espèce (Dubut et al., 2009 ; Gilles et al., 2010), ont montré l'existence d'une espèce commune au bassin rhodanien et aux fleuves côtiers méditerranéens (*Telestes souffia*), tandis que la Bévéra, affluent du fleuve Roya (06), abrite un Blageon appartenant à la lignée italienne élevée au rang d'espèce, *Telestes muticellus*.

Le Blageon est une espèce ubiquiste, mais sa présence est indicatrice d'une bonne qualité physico-chimique du milieu, et notamment d'eaux fraîches et bien oxygénées. Elle est typique de zone dite « à Barbeau », dont elle peut éventuellement être considérée comme l'espèce cible dans le sud de la France.

Dans le département, le Blageon est présent sur la majorité des affluents du Rhône, ainsi que sur son cours principal. A l'échelle du bassin versant, sa distribution se déplace vers l'amont au fur et à mesure que l'on descend vers le sud.

Lors des inventaires du site B6, sa présence n'a été mise en évidence qu'au niveau de l'Auzène et de la Dunière, affluents importants de l'Eyrieux. Il est noté que les autres affluents prospectés lors des prospections de 2013, affluents de plus faible régime hydrologique, étaient soit apiscicoles (ruisseaux de Souillol et sous le Lis), soit leur peuplement était monospécifique et strictement salmonicole (ruisseau du Roubuol, Auzenet).

Par ailleurs, la présence du Blageon est également attestée sur certains de leurs affluents (le Belay, affluent rive gauche de la Dunière) et a été mise en évidence dans plusieurs inventaires réalisés sur la Gluère.

**Sur l'Auzène**, la confluence avec le ruisseau des Coins marque probablement la limite amont de la présence du Blageon. Au-dessus, la typologie du peuplement change (monospécifique et salmonicole) et le milieu ne correspond plus à son habitat favorable. A ce niveau, l'espèce y est très peu abondante (trois individus capturés), et profite visiblement de zones où l'écoulement est ralenti et dont la représentativité à l'échelle du tronçon reste marginale.

A partir de ce secteur, le Blageon est présent jusqu'à la confluence avec l'Eyrieux, et présente un gradient longitudinal croissant d'abondance. Il est par ailleurs surprenant de noter son absence sur la partie basse de l'Auzenet, alors que l'espèce est présente sur le tronçon de l'Auzène au niveau duquel elle conflue.

Les populations échantillonnées au niveau de Fourgeon et Plancheriol sont constituées de plusieurs stades de développement allant de l'alevin aux géniteurs, ce qui est en faveur de populations fonctionnelles.

Il est intéressant de noter qu'au niveau de ces deux stations, aucune capture n'a été réalisée dans les zones de radier, dont la représentativité au sein des différents faciès d'écoulement diminue vers l'aval. Il semble ainsi y avoir une utilisation différente de l'habitat entre les espèces du peuplement, seule la Truite fario semble fréquenter ce type de faciès.

**Sur la Dunière**, les données bibliographiques semblent montrer que la limite amont de la répartition de l'espèce correspond à la confluence avec le ruisseau du Belay. Le peuplement y est de type salmonicole et le Blageon est présent en faible densité.

Au niveau du moulin du Ranc, station inventoriée en 2013, la population de Blageon mise en évidence est assez abondante et constituée de plusieurs stades de développement (alevins, juvéniles, adultes). La typologie du peuplement y est légèrement différente par rapport à celle de la confluence avec le Belay, puisque la dominance n'est plus le fait de la Truite fario mais des cyprinidés rhéophiles (Chevaine et surtout Blageon).

On note également sur cette station un changement dans l'habitat physique, et l'espèce trouve ici des conditions d'habitat relativement éloignées de son *habitat favorable*, qui inclut notamment des eaux fraîches et oxygénées, et un substrat bien diversifié. En effet, l'écoulement est beaucoup plus lent, et les faciès du tronçon échantillonné sont dominés par les mouilles et plats lents. Le substrat est très largement dominé par la dalle, et les éléments granulométriques plus fins (cailloux et pierres) sont très colmatés par les sables limoneux.

En fermeture de bassin, en aval immédiat de la confluence avec le Doulet, le peuplement est de type intermédiaire, et la population de Truite fario n'est présente qu'à l'état de relique.

#### A retenir

Sur le cours principal de l'Auzène :

- le Blageon est présent depuis l'amont de la confluence avec le ruisseau des Coins jusqu'à la confluence avec l'Eyrieux, avec un gradient d'abondance croissant vers l'aval ;
- En amont de la confluence avec le ruisseau des Coins, le peuplement est monospécifique et strictement salmonicole, ce qui ne correspond plus à la biotypologie de l'espèce ;
- L'espèce n'a pas été contacté sur la partie terminale de l'Auzenet, au niveau de laquelle les conditions d'habitat lui conviendrait tout à fait ;

Sur l'Auzène, au niveau du pont des Moulins, situé juste en aval de la confluence avec l'Auzenet, les inventaires de 2004 font état de la présence de l'espèce.

Sur la Dunière, bien que les conditions d'habitat soient moins favorables à l'espèce, on note la présence d'une bonne population. Dans le cadre de l'étude piscicole du contrat rivière de 2004, le Blageon a été identifié sur le BV de la Dunière en aval de la confluence avec le Belay et en aval immédiat de la confluence avec le Doulet.

Sa distribution au sein du site Natura 2000 inclut également l'ensemble du linéaire principal de l'Eyrieux.

En 2003, la présence du Blageon sur la Gluèyre a été mise en avant par un inventaire réalisé dans le cadre du renouvellement d'autorisation de la chute de pont d'Orsanne, au lieu-dit Fontugne.

#### *Chabot (Cottus gobio)*

La taxinomie du genre *Cottus* a beaucoup évolué ces dernières années grâce aux apports de la génétique, faisant apparaître une multitude d'identités locales de l'espèce *Cottus gobio*, aux caractéristiques morphologies très proches. Il existe actuellement plus d'une dizaine d'espèces issues de celui-ci, dont la répartition s'étend à toute l'Europe, excepté les péninsules ibériques et balkaniques, les îles britanniques, la Norvège et le Caucase.

A l'échelle nationale, 7 ou 8 espèces sont réparties sur l'ensemble du territoire, à l'exception de la Corse, au niveau de laquelle il n'existe visiblement pas de sympatrie, c'est-à-dire de présence simultanée de plusieurs espèces. Au niveau du bassin rhodanien, l'espèce présente est le Chabot commun ou périalpin (*Cottus gobio*), qui occupe également le bassin du Rhin.

Il s'agit d'une espèce benthique, sténotherme d'eau froide (8-15°C), très exigeante quant à la qualité de l'eau et notamment son oxygénation, ainsi qu'à celle de l'habitat. Elle occupe généralement les parties initiales de hydrosystèmes, qui correspondent essentiellement à la zone dite « à Truite ».

Il est menacé par le réchauffement climatique avec l'augmentation de la température de l'eau et verra certainement son aire de répartition réduite dans les prochaines années. Le Chabot est même considéré par

certaines chercheurs comme un organisme modèle pour étudier les conséquences du réchauffement climatique sur les cours d'eau (Asghar et Pont).

**L'espèce n'a pas été contactée lors des inventaires, et n'a visiblement jamais fréquenté le bassin versant de l'Eyrieux**, alors qu'elle est bien présente à l'échelle départementale, y compris dans le cours du Rhône. On la retrouve aussi bien dans le bassin ligérien que rhodanien, essentiellement au niveau des têtes de bassin (Beaume, Ardèche, Espezonnette, Loire).

#### *Lamproie de Planer (Lampetra planeri)*

Sa distribution actuelle s'étend de l'Europe de l'est et du Nord (bassin du Danube, îles britanniques et du sud de la péninsule scandinave) jusqu'aux côtes portugaises et méditerranéennes de l'Italie. Elle est visiblement absente en Espagne et sur la façade adriatique de l'Italie. En France, elle est largement rependue, à l'exception du pourtour méditerranéen et des zones montagnardes.

Elle est considérée comme rare à l'échelle du bassin Rhône Méditerranée Corse, et au niveau régional, elle fréquente essentiellement les petits affluents du Rhône, essentiellement sur sa partie aval et en rive gauche, notamment au niveau de la Drôme des collines (Galaveyson, Herbasse, Galaure). Au niveau départemental, il semblerait qu'il n'existe qu'un foyer solide de population, sur l'Arros au niveau d'Ozon. Ailleurs, sa capture est rare, comme sur l'Ardèche.

Cette espèce vit dans les têtes de bassin et les ruisseaux. Sa présence est fortement liée aux fonds vaseux-limoneux des zones de dépôts où elle s'enfouit. Sa faible tolérance aux températures élevées (température létale : 29°C) et sa mauvaise résistance à l'entraînement par le courant pourrait expliquer son absence de la frange la plus méridionale du bassin, les régimes hydrologiques méditerranéens combinant étiage sévère et fortes crues, pouvant lui être très préjudiciables.

**L'espèce n'a pas été contactée lors des inventaires et n'a visiblement jamais fréquenté le bassin versant de l'Eyrieux.** Des indications d'observation de jeunes Lamproie, sur la partie terminale de l'Eyrieux nous ont été rapportées (Gilbert Cochet, com. Pers., cf. G. Chevalier), mais il est aussi probable que ces observations correspondent à des juvéniles de Lamproie marine et non de Lamproie de Planer car la confusion avec le stade juvénile de lamproie est aisée.

#### *Toxostome (Parachondrostoma toxostoma)*

Le Toxostome est la seule espèce du genre (*Para*) *Chondrostoma* endémique du sud de la France. Son arrivée en Europe Occidentale avant l'orogénèse des Pyrénées et des Alpes se confirme par l'existence de formes différentes de part et d'autre de ces chaînes de montagnes. Elle y est présente du nord de la péninsule Ibérique (bassin de l'Ebre) jusqu'en Espagne.

En France, elle est autochtone du bassin du Rhône, de la Garonne, de l'Adour et la plupart des fleuves côtiers méditerranéens. Sa présence dans le bassin ligérien est plus récente, sa progression ayant été facilitée par des canaux du centre de la France dans les années 1930-1940.

L'espèce est peu représentée à l'échelle régionale, où elle semble essentiellement cantonnée aux parties basses des cours d'eau les plus importants (Ain, Drôme, Isère, Saône), ainsi que sur le Rhône. Son occurrence présente alors un gradient longitudinal Nord-Sud croissant, et on la retrouve en plus forte abondance dans le Sud des départements de la Drôme et de l'Ardèche. A l'échelle départementale, on le retrouve sur le linéaire de l'Ardèche et de ses principaux affluents (Chassezac), ainsi que les cours d'eau de taille importante et sur le Rhône.



Cette espèce essentiellement phytophage et grégaire affectionne les lits de galets, et bien que sa présence n'ait pas été mise en évidence par les inventaires piscicoles, les données bibliographiques l'indiquent sur le cours principal de l'Eyrieux depuis la sortie des gorges jusqu'à sa confluence avec le Rhône. Elle fréquente également la partie terminale de la Gluèyre, où la circulation piscicole est très réduite mais où des échanges restent possibles avec l'Eyrieux.

A ce niveau, il est difficile de déterminer le rôle que jouent les échanges entre les populations de l'Eyrieux et de ses affluents, ou du Rhône et de l'Eyrieux sur la dynamique de cette espèce. Par contre, il existe visiblement à ce niveau une zone de sympatrie entre le Toxostome et le Hotu (*Chondrostoma nasus*). Ce dernier est originaire d'Europe centrale et de l'Est et profite de la construction de canaux de navigation vers 1860 (Seine) pour voir s'étendre son front de colonisation. Son expansion se poursuit plus tard dans les bassins du Rhône et de la Loire, suite aux connections entre le Rhin et le Rhône.

Les deux espèces se sont alors retrouvées en situation de sympatrie, et des phénomènes d'hybridation introgressive bidirectionnelle (c'est à dire que les mâles et les femelles des deux espèces participent aux phénomènes d'hybridations) ont été observés.

Ils ont donné naissance à des hybrides difficiles à identifier, ce qui risque d'appauvrir la diversité des espèces et des gènes. Cette hybridation peut être à l'origine du déclin des populations de Toxostome déjà observé à l'échelle du bassin du Rhône, en conséquence les enjeux liés à la préservation des gènes de cette espèce sont forts.

#### ***Bouvière (Rhodeus amarus)***

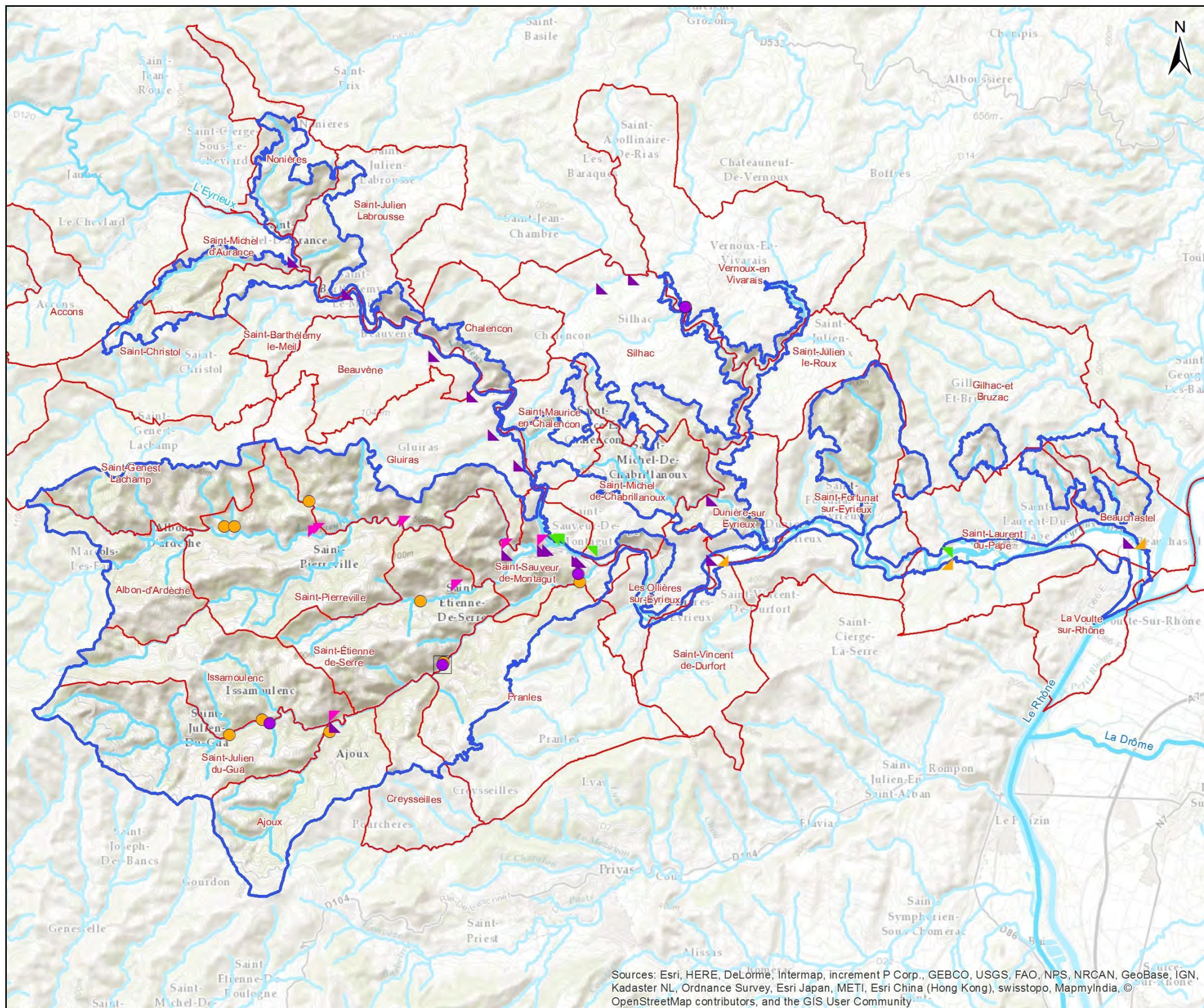
La Bouvière possède une large répartition géographique qui s'étend de l'Europe centrale et orientale jusqu'au nord de l'Asie mineure. En France, elle ne serait autochtone que dans les bassins de la Seine et du Rhin. Mais elle est présente depuis longtemps dans les bassins ligérien et rhodanien, et semble absente des petits fleuves côtiers méditerranéens.

A l'échelle régionale, elle semble essentiellement cantonnée aux parties basses des cours d'eau les plus importants (Ain, Saône, Isère, Ardèche, Doux et Rhône, mais également Loire). Sur le département de l'Ardèche, on la retrouve sur la partie basse de l'Ardèche et du Doux, ainsi que sur le Rhône, mais également dans des affluents de plus petite taille, comme l'Embroye.

La Bouvière est plus lénitophile que les précédentes espèces, elle affectionne les fonds sablo-vaseux riche en végétation aquatique. Elle ne semble présente que sur le cours principal de l'Eyrieux au niveau de sa plaine alluviale. A noter que la limite amont de sa présence semble correspondre au barrage de Baffie.

Elle présente visiblement un gradient longitudinal croissant d'abondance, mais sa présence dépend certainement de la circulation des individus rhodaniens.

Sa reproduction est inféodée à la présence de mollusques bivalves de la famille des Unionidés, et en l'absence de données sur ceux-ci, il est difficile de déterminer si l'espèce réalise l'ensemble de son cycle vital dans l'Eyrieux, ou si elle l'utilise comme lieu de reproduction ou de nurserie.



**Site Natura 2000 B6  
 "Vallée de l'Eyrieux et ses affluents"**

**Données bibliographiques**

**Esèces recensées (DH II)**

- Barbeau méridional
- Blageon
- Bouvière
- Toxostome

**Résultats des inventaires (2013)**

**Esèces recensées (DH II)**

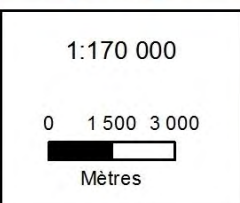
- Barbeau méridional
- Blageon

**Inventaires prévus**

- Station d'inventaire Piscicole

Sources: Esri, HERE, DeLorme, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), swisstopo, MapmyIndia, © OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community

Date : 26/11/2015  
 Sources : IGN® BD Topo, MRE .MRE  
 Auteur : Maillard Olivier  
 Document unique de gestion du site FR 820 1658 - "Vallée de l'Eyrieux et ses affluents"



**Figure 44 : Carte de synthèse des données des espèces piscicoles issues de la bibliographie et des inventaires de 2013**

## Synthèse des espèces piscicoles communautaire et remarquables présentes sur le site

Espèces	Code Natura 2000	Statut	Habitat d'espèce	Localisation sur le site (inventaires 2013 et bibliographie)	Menaces identifiées sur le site	Valeur patrimoniale
<b>Lamproie de planer</b> <i>Lampetra planeri</i>	1096	Annexes II et V de la DH ; Protégé au niveau national par l'arrêté du 8 décembre 1988 ; Art. 1 <sup>er</sup> Menacée à l'échelle du bassin Rhône Méditerranée Corse.	Colonise les têtes de bassin et les ruisseaux, elle affectionne les substrats sablo-limoneux dans lequel elle s'enfouit ; Température létale inférieure à 30°C.	Espèce absente et n'ayant visiblement pas été observée sur le bassin versant de l'Eyrieux, depuis les années 80, et les indications de reproduction de Gilbert Cochet (cf G. Chevalier). Confusion possible avec les stades juvéniles de la Lamproie marine.	Non contactée Problématique de migration de cette espèce en lien avec les ouvrages du Rhône. Les ouvrages de l'Eyrieux et ses affluents présenteraient également une menace pour ses déplacements migratoires dans un second temps.	Non contactée
<b>Toxostome</b> <i>Parachondrostoma toxostoma</i>	1126	Annexe II de la DH. Protégé au niveau national par l'arrêté du 8 décembre 1988 ; Protégé au niveau national par l'arrêté du 8 décembre 1988 ; Art. 1 <sup>er</sup> Menacé à l'échelle du bassin Rhône Méditerranée Corse.	Milieu courant et peu profond, de bonne qualité physico-chimique ; Substrat constitué de pierres et de galets.	Données bibliographiques faisant état de sa présence sur le cours principal de l'Eyrieux depuis la sortie des gorges jusqu'à sa confluence avec le Rhône. ; Elle fréquente également la partie terminale de la Gluère.	Brusques variations hydrologiques déstabilisant le substrat ; Mauvaise qualité de l'accueil benthique, notamment leur teneur en micropolluants, qui pourrait perturber le bon développement de ces espèces benthiques et planctonophages. Compétition et risque d'hybridation avec le Hotu, avec lequel la zone de contact concerne l'ensemble des stations où il est présent.	Forte
<b>Blageon</b> <i>Telestes souffia</i>	1131	Annexe II de la DH ; Protégé au niveau national par l'arrêté du 8 décembre 1988 ; Art. 1 <sup>er</sup> ; Menacé à l'échelle du bassin Rhône Méditerranée Corse.	Espèce à large valence écologique, oxyphile et rhéophile, exigeante en terme de qualité d'eau et d'habitat ; Espèce sténotherme d'eau fraîche ; Reproduction sur les gravières.	Présence au niveau des linéaires principaux échantillonnés (Dunière, Auzène), dans les secteurs où le peuplement est de type intermédiaire ou cyprinicole.	Dégradation des conditions physico-chimiques, notamment lors de la période touristique estivale ; Reste sensible aux contraintes hydrologiques sévères et prolongées, aggravées par les nombreux prélèvements de la ressource (espèce très sensible à l'évolution du climat) ; Sensible au raclage du substrat au niveau des zones de reproduction engendré par la pratique des loisirs aquatiques.	Forte
<b>Bouvière</b> <i>Rhodeus amarus</i>	1134	Annexe II de la DH ; Protégée au niveau national par l'arrêté du 8 décembre 1988 ; Art. 1 <sup>er</sup> . Menacée à l'échelle du bassin RMC.	Espèce lénotophile affectionnant les eaux claires et peu profondes, au substratsablo-limoneux, permettant l'encrage d'hydrophytes. Sa présence est conditionnée par celle de mollusques Unionidae, qui abritent sa ponte.	Espèce non contactée.	Raréfaction des mollusques bivalves (genre <i>Unio</i> et <i>Anodonta</i> ), indispensables à sa reproduction. Ceux-ci ont un mode d'alimentation de type filtreur, et sont sensibles à la qualité de l'eau, et notamment aux micropolluants.	Assez forte
<b>Barbeau méridional</b> <i>Barbus meridionalis</i>	1138	Annexes II et V de la DH ; Protégé au niveau national par l'arrêté du 8 décembre 1988 ; Art. 1 <sup>er</sup> ; Menacé à l'échelle du bassin Rhône Méditerranée Corse.	Espèce rhéophile et oxyphile qui tolère des étiages estivaux sévères, lorsque la thermie augmente et l'oxygène diminue. ; Reproduction sur les gravières ; Exigeante en termes de qualité physico-chimique et d'habitat.	Une seule station, sur le cours principal de l'Auzène au niveau de Fourgeon ; Averée sur la Gluère (données fédé parcour nokill + St Sauveur).	Dégradation des conditions physico-chimiques, notamment lors de la période touristique estivale ; Reste sensible aux contraintes hydrologiques sévères et prolongées, aggravées par les nombreux prélèvements de la ressource ; Risque d'introgression génétique par hybridation avec l'espèce fluviatile, présente sur l'Eyrieux et la partie terminale des affluents les plus importants.	Forte

Espèces	Code Natura 2000	Statut	Habitat d'espèce	Localisation sur le site (inventaires 2013 et bibliographie)	Menaces identifiées sur le site	Valeur patrimoniale
<b>Chabot</b> <i>Cottus gobio</i>	1163	Annexes II et V de la DH ; Espèce fréquente à l'échelle du bassin Rhône Méditerranée Corse.	Espèce benthique, sténotherme d'eau froide, très exigeantes en termes de qualité physico-chimiques et d'habitat. Affectionne les milieux courants et les éléments granulométriques grossiers.	Espèce absente et n'ayant visiblement jamais fréquenté le bassin versant de l'Eyrieux.	Non-contactée.	Non-contactée
<b>Alose feinte du Rhône</b> <i>Alosa fallax rhodanensis</i>	1103	Annexes II et V de la DH ; Protégée au niveau national par l'arrêté du 8 décembre 1988 ; Art. 1 <sup>er</sup> ; VU Liste rouge nationale	L'Alose feinte du Rhône est un poisson marin, pélagique, qui vit sur le plateau continental et en zone littorale. Elle se rapproche des zones côtières durant la période hivernale (à partir du mois de février), avant de réaliser sa migration génésique vers les eaux continentales, lorsque les conditions hydrologiques y sont favorablement stables et la température de l'eau comprise entre 11 et 15°C.	L'espèce n'est très certainement plus présente sur le site qu'elle a fréquenté dans les années 80, avant que les grands aménagements du Rhône ne bloquent sa montaison.	Non contactée. Problématique de migration de cette espèce en lien avec les ouvrages du Rhône.	Non contactée
<b>Lamproie marine</b> <i>Petromyzon marinus</i>	1095	Annexe II de la DH ; Protégée au niveau national par l'arrêté du 8 décembre 1988 ; Art. 1 <sup>er</sup> . NT Liste rouge nationale			Non contactée. Problématique de migration de cette espèce en lien avec les ouvrages du Rhône.	Non contactée
<b>Anguille</b> <i>Anguilla anguilla</i>	3019	CR liste rouge nationale			Non contactée. Problématique de migration de cette espèce en lien avec les ouvrages du Rhône.	Non contactée

**Tableau 33 : Tableau de caractérisation des espèces de poissons du site B6 inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats » et remarquables**

### I.6.12. Espèces exogènes présentes dans le bassin versant de l'Eyrieux

Aucune espèce exogène n'a été capturée lors des inventaires piscicoles. Une observation de Perche soleil (*Lepomis gibbosus*) a été réalisée lors des prospections écrevisse sur la Dunière au niveau du pont du Belay. Cette espèce de Centrarchidé est originaire du Nord-Est du continent américain a été introduite en France vers 1877. Elle est lénotophile et eurytherme (supporte de forte température).

Elle a connu dans les eaux continentales métropolitaines une phase d'explosion démographique qui a amené à la considérer comme susceptible de provoquer un déséquilibre écologique (article R.432-5 du code de l'environnement). Il semblerait qu'elle ait achevé aujourd'hui sa phase d'extension.

D'après les données issues de la bibliographie, il semblerait qu'elle soit bien implantée sur le linéaire principal de l'Eyrieux inclus au site Natura 2000, où le ralentissement de l'écoulement engendré par les aménagements hydrauliques, ainsi que la création de retenues, ont favorisé son développement. C'est également le cas sur la Dunière, pour des raisons sensiblement identiques (présence de retenues pour l'irrigation agricole).

Sur la partie terminale de l'Eyrieux, en connexion avec le Rhône, d'autres espèces exogènes ont été signalées. Il s'agit notamment du Poisson chat (*Ameiurus melas*) et du Pseudorasbora (*Pseudorasbora parva*). Le premier est également originaire d'Amérique du Nord et a été introduit en France en 1871. Après une phase d'explosion démographique qui l'a vu coloniser l'ensemble du réseau hydrographique métropolitain, notamment grâce à sa très forte tolérance aux pollutions, il semblerait qu'il soit actuellement en phase de régression. Cette régression serait notamment liée à sa compétition avec le Silure glane (*Silurus Glanis*), autre espèce introduite et très probablement présente sur le Rhône et éventuellement sur l'Eyrieux, au niveau de la confluence. Mais la réglementation française le maintient sur la liste des espèces susceptibles de provoquer un déséquilibre écologique.

Le Pseudorasbora est originaire du bassin du fleuve Amour en Asie orientale. Son introduction dans les eaux françaises est plus récente (fin des années 70), et il est probable qu'elle continue à être utilisée dans les repeuplements de plans d'eau. Il s'agit d'une espèce très opportuniste, potentiellement envahissante, qui fait l'objet de campagnes d'éradication dans certaines régions.

Ces deux dernières espèces ne doivent leur présence qu'à la proximité avec le Rhône, mais ne présentent *a priori* pas de danger réel pour les peuplements piscicoles des cours d'eau du site.

### I.6.13. Inventaire astacicole

#### RAPPEL DE LA MÉTHODOLOGIE D'INVENTAIRE

##### - Synthèse bibliographique et méthodologique d'inventaire –ANNEXE 12- IV.8-

L'acquisition de données s'est essentiellement portée sur la recherche de l'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*), et les inventaires ont ciblé préférentiellement des secteurs où la donnée était manquante ou ancienne.

L'espèce est historiquement présente sur le site. En comparant sa répartition actuelle avec celle donnée par **Dorier en 1956**, l'espèce a fortement diminué aujourd'hui, notamment sur le bassin de l'Eyrieux. Mais les chiffres restent globalement satisfaisants par rapport au déclin national.

Cet état bibliographique des données concernant l'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) s'appuie largement sur l'étude astacicole très complète du bassin versant de l'Eyrieux réalisée en **2004** par le bureau d'étude **Cincle**, dans le cadre du contrat de rivière Eyrieux.

Les inventaires piscicoles cités précédemment permettent également d'obtenir quelques informations ponctuelles de présence, bien que cette méthode d'échantillonnage présente une efficacité limitée sur les espèces astacicoles.

Les recherches de l'écrevisse à pieds blancs se sont axées sur les cours d'eau qui présentaient des populations en 2005 (étude CINCLE) et les cours d'eau où les données anciennes attestent de la présence de l'espèce mais où l'étude de 2005 n'a pas révélée sa présence. Les cours d'eau visés ici sont l'Aurance, le Chiat et le Doulet.

Les investigations ont consisté à la réalisation de prospections à pied qui se sont déroulées durant les 3 à 4 h qui suivaient le coucher du soleil (de 22h00 à 2h00), période d'activité maximale des écrevisses. Les individus croisés ont été dans la mesure du possible capturés, puis identifiés et leur sexe déterminé. Leur taille a été appréhendée de façon semi-quantitative, selon l'appartenance à l'une des classes préalablement établies et indiquée dans le tableau suivant :

Classe de taille	Taille 1	Taille 2	Taille 3	Taille 4	Taille 5
Longueur (mm)	< 30	30 à 50	50 à 70	70 à 90	> 90

Une évaluation de leur état sanitaire sur la base d'observations visuelles a également été effectuée, ainsi qu'une évaluation de leur densité selon trois degrés : faible, moyenne ou forte.

#### RÉSULTATS DES INVENTAIRES ASTACICOLES

Bassin versant	Aurance	Auzène	Gluèyre				Dunière
Cours d'eau	Aurance	Ru des Coins	Gluèyre	Veyruègne	Veyruègne	Orsanne	Dunière
Lieu-dit	Amont confluence Eyrieux	Amont confluence Auzène	Amont Albon	Amont STEP	Aval STEP	Le Freydier	Pont du Belay
Commune	Saint-Michel-d'Aurance Saint-Barthelemy-le-Meil	Saint-Julien-du-Gua	Albon d'Ardèche	Saint-Pierre-ville	Saint-Pierre-ville	Saint-Etienne-de-Serre	Vernoux-en-Vivarais
<b>X_L2 Amont tronçon</b>	769 923	769 425	765 191	770 472	770 481	771 768	780 799
<b>Y_L2 Amont tronçon</b>	1 990 577	1 977 122	1 982 008	1 981 644	1 981 906	1 980 252	1 990 479
<b>X_L2 Aval tronçon</b>	769 989	769 401	765 067	770 420	770 639	772 058	780 770
<b>Y_L2 Aval tronçon</b>	1 990 635	1 977 211	1 981 892	1 981 806	1 981 851	1 980 613	1 990 219
<b>Date</b>	18/09/13	19/09/13	19/09/13	18/09/13	18/09/13	18/09/13	20/09/13
<b>Longueur</b>	150 m	90 m	200 m	240 m	180 m	250 m	370 m

LOCALISATION DES STATIONS D'ÉTUDES

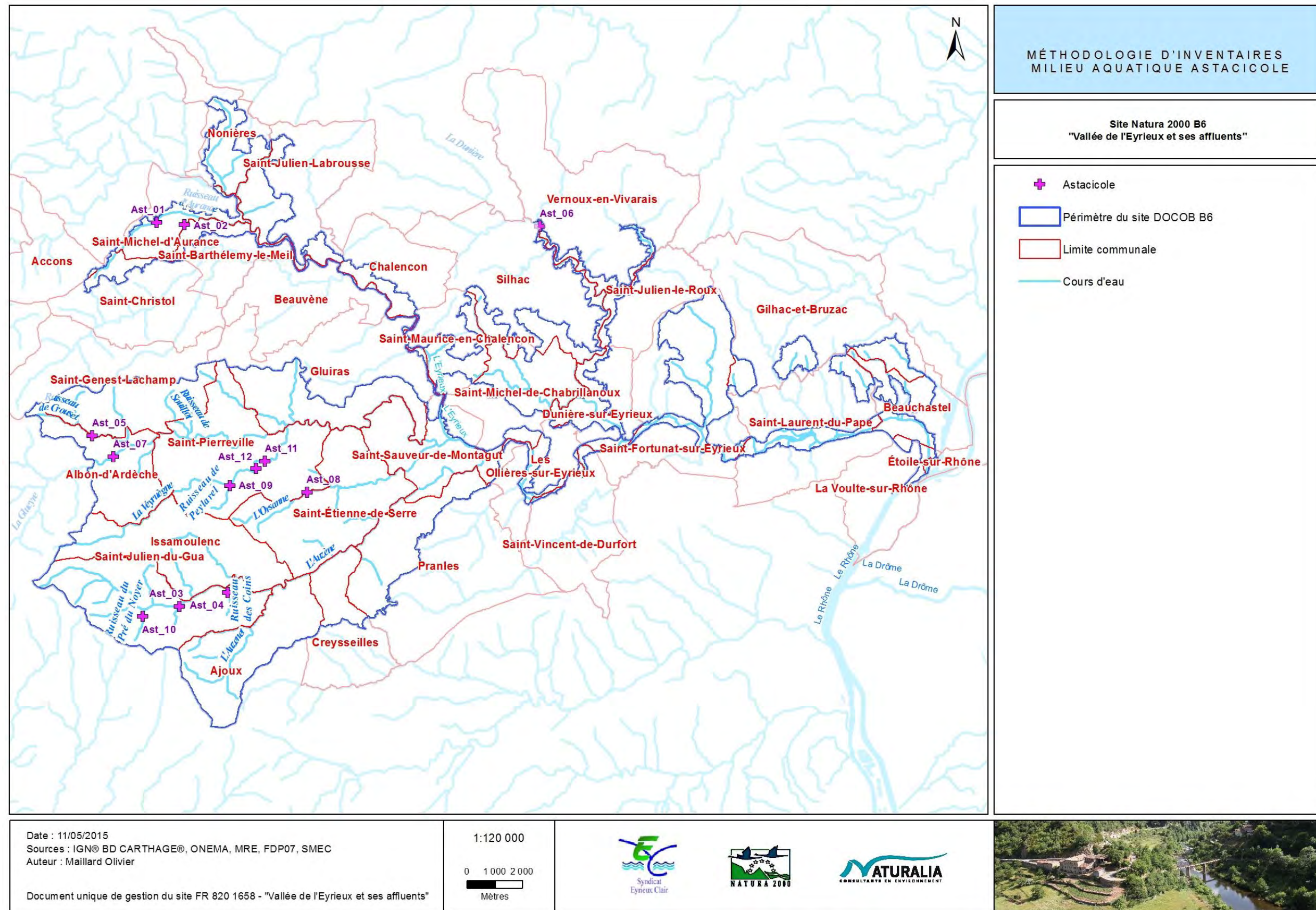


Figure 45 : Localisation des stations d'échantillonnage astacicole

Espèce	Aurance	Auzène	Gluèyre				Dunière
Cours d'eau	Aurance	Ru des Coins	Gluèyre	Veyruègne	Veyruègne	Orsanne	Dunière
APP	X	X	X	X	X	X	
OCL							
PCC							
PFL							X

X : présence de l'espèce

**Tableau 34 : Résultats des prospections astaciques réalisées dans le cadre des inventaires NATURA 2000**

L'abondance de chaque population observée est analysée et interprétée dans le paragraphe suivant.

Code espèce	Nom français
APP	Ecrevisse à pattes blanches
OCL	Ecrevisse américaine
PCC	Ecrevisse de Louisiane
PFL	Ecrevisse californienne

En rouge : espèce inscrite à la Directive Habitat

#### ANALYSES ET INTERPRÉTATIONS

Deux espèces d'écrevisse ont été observées lors des prospections de 2013. Il s'agit de l'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*), espèce autochtone de l'Europe de l'Ouest, et de l'Ecrevisse californienne (*Pacifastacus leniusculus*), espèce invasive originaire de la façade Pacifique du continent nord-américain, et considérée en France comme susceptible de créer des déséquilibres écologiques.

Cette dernière espèce n'a été observée que sur la Dunière, au niveau du pont du Belay, en amont de la station prospectée dans le cadre des inventaires piscicole où d'ailleurs elle a été capturée. Elle est également présente dans le cours principal de l'Eyrieux et sur le Rantoine (affluent rive gauche de la Dunière - hors B6), où elle cohabite sur la partie basse avec une autre espèce invasive, l'écrevisse américaine (*Orconectes limosus*).

Sur l'ensemble des prospections réalisées au niveau de quatorze tronçons, sept n'ont abouti ni à l'observation d'Ecrevisse à pattes blanches, ni à celle d'éventuelles traces signifiant sa présence (cache nettoyée, trace de déplacement, mue...).

L'Ecrevisse à pattes blanches a donc été observée au niveau de six tronçons, mais sa distribution est en réalité bien plus large au niveau du site Natura 2000. L'espèce a effectivement été capturée à l'électricité au niveau de toutes les stations d'inventaire piscicole possédant un peuplement piscicole, à l'exception de la Dunière, soit sept stations.

Sur le bassin versant de l'Aurance, elle n'a été observée qu'au niveau de la partie terminale du cours principal, en amont de la confluence avec l'Eyrieux.

Sur le bassin versant de l'Auzène, elle n'a été observée lors des prospections qu'au niveau de la partie terminale du ruisseau des Coins, en amont de la confluence avec l'Auzène. Mais les inventaires piscicoles ont permis sa capture sur l'Auzène depuis la confluence avec le Riou Nègre jusqu'à la confluence avec l'Eyrieux, ainsi que sur la partie terminale de l'Auzenet.



Sur le bassin versant de la Gluèyre, dont les affluents ont concentré l'essentiel des efforts de prospections, sa présence n'a été mise en évidence que sur les affluents principaux, l'Orsanne et la Veyruègne, ainsi que sur la partie amont de la Gluèyre, en amont d'Albon (limite du site B6).

Les principales caractéristiques de ces différentes populations sont récapitulées dans le tableau ci-dessous

Bassin Versant	Cours d'eau	Lieu-dit	Abondance	sex-ratio
Aurance	Aurance	Amont confluence Eyrieux	Moyenne	3,17 (mâle)
Auzène	Ru des Coins	Amont confluence Auzène	Moyenne	3,20 (mâle)
Gluèyre	Gluèyre	Amont Albon	Forte	1,09 (femelle)
	Veyruègne	Amont STEP	Forte	1,14 (femelle)
	Veyruègne	Aval STEP	Moyenne	2,17 (mâle)
	Orsanne	Le Freydier	Faible	1,00

**Tableau 35 : Principales caractéristiques des populations de l'Ecrevisse à pattes blanches du site Natura 2000 mises en évidences lors des prospections**

Deux linéaires prospectés abritent une population d'Ecrevisse à pattes blanches qui peut être considérée comme fortement abondante. Il s'agit de la Gluèyre en amont d'Albon et de la Veyruègne en amont du rejet de la STEP de Saint-Pierreville. Le sex-ratio y est proche de un, et légèrement en faveur des femelles.

Trois populations possèdent une abondance qui peut être qualifiée de moyenne. Elles ont été observées sur l'Aurance, en amont de la confluence avec l'Eyrieux, sur le ruisseau des Coins en amont de la confluence avec l'Auzène, et sur la Veyruègne en aval du rejet de la STEP de Saint-Pierreville. A noter que cette dernière, bien que moyennement abondante, ne constitue qu'un reliquat de la population observée en amont, dont l'abondance est très importante.

Au sein de ces trois populations, le sex-ratio est déséquilibré, et en faveur des mâles. Ce déséquilibre atteint son maximum à l'échelle du périmètre B6 au niveau du ruisseau des Coins (3,20).

Une seule population observée peut être considérée comme faiblement abondante. Il s'agit de celle de l'Orsanne au niveau du Freydier, où le sex-ratio est absolument égal à un, ce qui doit être pondéré par le très faible nombre d'individus dont le sexe a pu être déterminé. La taille moyenne y est par ailleurs la plus faible observée.

#### **A retenir**

A l'exception du bassin versant de la Dunière, qui présente le plus faible effort de prospection (un seul linéaire), l'écrevisse à pattes blanches est présente sur les trois autres bassins (Aurance, Gluèyre, Auzène) ; L'espèce est présente au niveau de tous les linéaires prospectés sur les cours d'eau les plus importants (Gluèyre, Orsanne, Veyruègne) ;

Sur l'Aurance et le ru des Coins, sa présence n'a été mise en évidence que sur la partie terminale ; ce dernier est d'ailleurs proposé au classement frayère pour cette espèce au titre de la loi L.432-3 ;

Elle est absente des ruisseaux du Pré du Noyer et du Peylarel, pourtant proposés au classement frayère pour cette espèce au titre de la loi L.432-3 ;

La présence de *P. leniusculus*, écrevisse invasive et porteuse saine de la peste de l'écrevisse, a été mise en évidence sur la Dunière.

### SITUATION DE L'ECREVISSE À PATTES BLANCHES (*AUSTROPOTAMOBIOUS PALLIPES*) SUR LE SITE B6

L'aire de répartition de l'Ecrevisse à pattes blanches, est la plus méridionale de la famille des Astacidae. Elle correspond principalement à l'Europe de l'Ouest. En France, elle est encore présente dans la moitié Sud du pays, où elle est parfois abondante mais dans des zones restreintes. Elle y colonise une grande variété de milieux, depuis la plaine jusqu'à la montagne (altitude supérieure à 1000 mètres d'altitude). A noter que le Sud de la France correspondrait à une zone de refuge trouvée par l'espèce lors des dernières glaciations.

L'Ecrevisse à pattes blanches aime les eaux claires de bonne qualité et riches en calcaire, et se retrouve souvent dans les zones de sources. On la retrouve dans les petits ruisseaux peu profonds où l'eau reste fraîche toute l'année et le substrat est graveleux.

Elle affectionne particulièrement les ambiances forestières qui procurent un bon ombrage et de la litière en quantité, ainsi que les sous-berges avec du chevelu racinaire. Ainsi, la disponibilité des caches et la structure des berges jouent un rôle prépondérant dans la densité des populations.

#### Bassin versant de l'Aurance

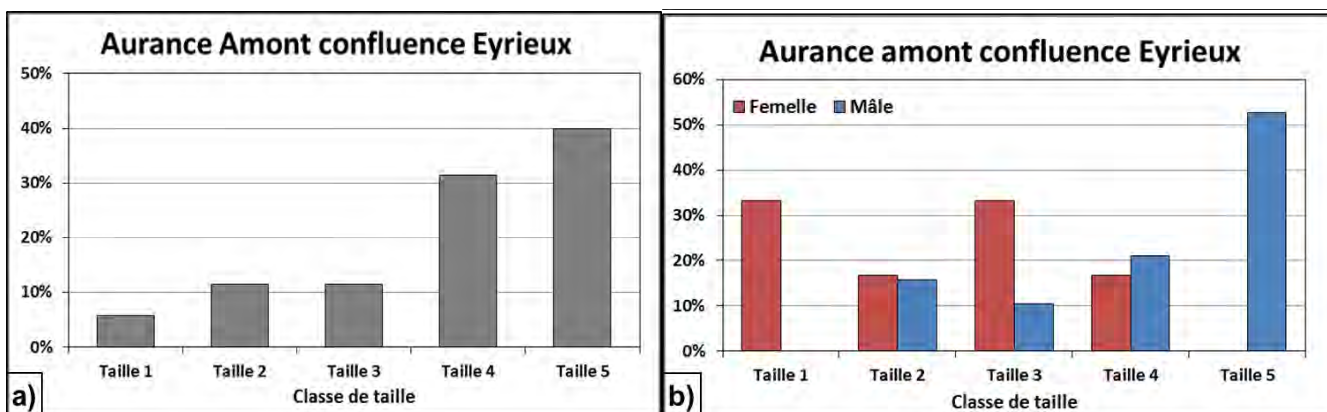
Sur les trois linéaires prospectés (750 m de linéaire), **une seule population** a pu être mise en évidence, sur la partie terminale de l'Aurance, **en amont immédiat de la confluence avec l'Eyrieux**. Les prospections y ont été réalisées en amont d'un grand seuil artificiel, infranchissable pour l'Ecrevisse à pattes blanches à la montaison comme à la dévalaison, sauf accidentelle lors d'épisodes hydrologiques d'importance.

Les prospections menées au niveau de la **tête de bassin**, sur l'Aurance et sur son principal affluent, le ruisseau de Chantelaure, n'ont effectivement pas permis d'établir sa présence. L'habitat y est pourtant particulièrement favorable, notamment sur l'Aurance en amont de pont d'Aurance, où le milieu est exempt de toute perturbation anthropique. Mais seule la Truite fario a été observée.

Le ruisseau de Chantelaure, en amont du pont routier de RD264, présente des conditions d'habitat moins accueillantes, notamment lié à la faiblesse de l'écoulement, qui peut se montrer limitant en période d'étiage sévère. La très faible disponibilité en cache diminue également l'attractivité de ce tronçon pour l'espèce.

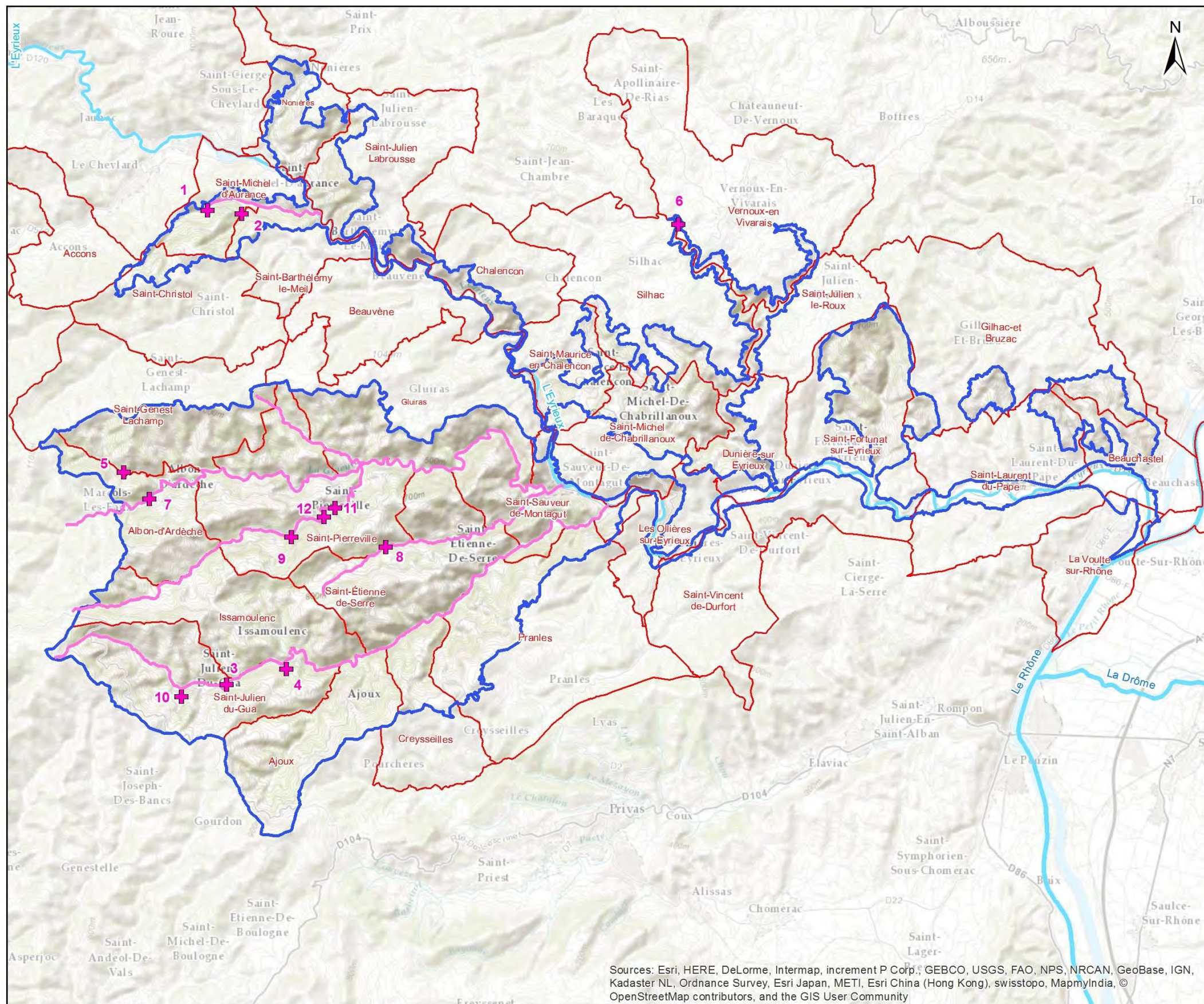
La population de la partie terminale de l'Aurance présente une **abondance moyenne** et un **sex-ratio très déséquilibré** en faveur des mâles (3,17). La **taille** de la population est la plus **élevée** du périmètre Natura 2000 B6, et près des trois-quarts des individus mesurent plus de 70 mm (Figure 62a).

Au niveau des individus dont le sexe a pu être déterminé, les **mâles** possédaient une **taille moyenne plus élevée** que les femelles. Ainsi, l'ensemble des individus appartenant à la classe de taille 5 étaient des mâles, et l'ensemble des individus juvéniles (classe de taille 1) étaient des femelles (Figure 62b).



**Figure 46 : Caractéristiques de la taille des individus d'Ecrevisses à pattes blanches de la population de l'Aurance**

**a) Proportion des différentes classes de taille ; b) Distribution des différentes classes de taille selon le sexe**



Carte n°48

CRUSTACES  
RESULTATS D'INVENTAIRES

Site Natura 2000 B6  
"Vallée de l'Eyrieux et ses affluents"

- Périmètre du DOCUGE B6
- Limite communale
- + Station d'inventaire Astacicole
- Présence avérée de l'Ecrevisse à pattes blanches (DH II : enjeux très fort)

Sources: Esri, HERE, DeLorme, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), swisstopo, MapmyIndia, © OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community

Date : 25/11/2015  
Sources : IGN® BD Topo, MRE  
Auteur : Maillard Olivier

Document unique de gestion du site FR 820 1658 - "Vallée de l'Eyrieux et ses affluents"

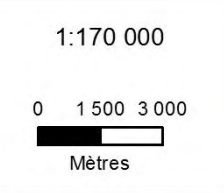


Figure 47 : Localisation des inventaires de l'écrevisse à pattes blanches

A noter que ces observations constituent **une première indication de présence de l'espèce à l'échelle de ce bassin versant**. Son absence de la tête de bassin est conforme à l'inventaire astacicoles du bassin versant de l'Eyrieux réalisé dans le cadre du contrat rivière (2005). Néanmoins, les observations plus récentes réalisées dans le cadre du plan pluriannuel de gestion et d'entretien de la végétation de 2007, n'ont pas été confirmées, aucun individu n'a été observé.

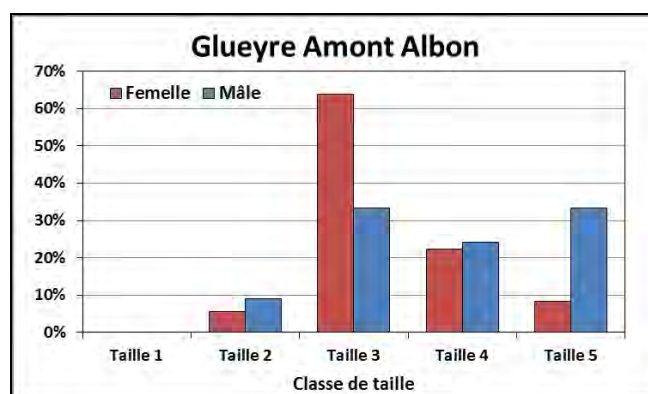
#### Bassin versant de la Gluère

Sur le linéaire principal de la Gluère, une seule prospection a été réalisée dans le cadre des inventaires du site Natura 2000, en amont d'Albon. La **population y est très abondante**, et son état sanitaire globalement satisfaisant, bien que plusieurs individus matures présentant des signes apparents de stade avancé de thélohaniose, ou maladie de la porcelaine, aient été aperçus.

La thélohaniose est une maladie due à un parasite microsporidien du genre *Thelohania*, qui entraîne la mort lente des individus parasités. Mais elle ne peut être responsable de la disparition de populations entières.

Les individus étaient trop nombreux pour que tous soient sexés et leur taille déterminée. Mais ceux pour lesquels ces mesures ont été effectuées (69 individus) caractérisaient une population bien équilibrée quant au sex-ratio (coefficient de 1,09 en faveur des femelles) et dont la taille moyenne des individus est moyennement élevée (plus de la moitié des individus ont une taille inférieure à 70 mm).

Les mâles possèdent par ailleurs une taille supérieure aux femelles, et la proportion d'individus dont la taille est supérieure à 70 mm est deux fois plus élevée chez les mâles (environ 60%) que chez les femelles (environ 30%). A noter qu'aucun individu appartenant à la classe 1 (taille inférieure à 30 mm), qui constitue le stade juvénile, n'a pu être observé (Figure 61).



**Figure 48 : Distribution des différentes classes de taille selon le sexe au sein de la population d'Écrevisses à pattes blanches de la Gluère en amont d'Albon**

En amont d'Albon, l'écrevisse à pattes blanches semble atteindre son pic d'abondance à l'échelle du linéaire de la Gluère. Dans la partie amont du secteur prospecté, les effectifs commencent à chuter sous l'effet d'une morphologie plus contraignante pour l'espèce. La pente est plus importante, le cours d'eau moins large et l'écoulement plus turbulent, ce qui correspond moins à ses préférences en termes d'habitat et limite donc probablement son développement.

Au niveau du pont de la Bastide, situé en limite du périmètre B6, environ 1,3 km en amont du pont d'Albon, l'espèce n'a d'ailleurs pas été capturée à l'électricité lors d'une pêche de sauvetage réalisée en 2007. Une population relictuelle de trois individus a par ailleurs été observée au niveau de la confluence avec le ruisseau du Cros, hors du périmètre B6, lors de prospection astacicole en 2005 (Etude CINCLE).

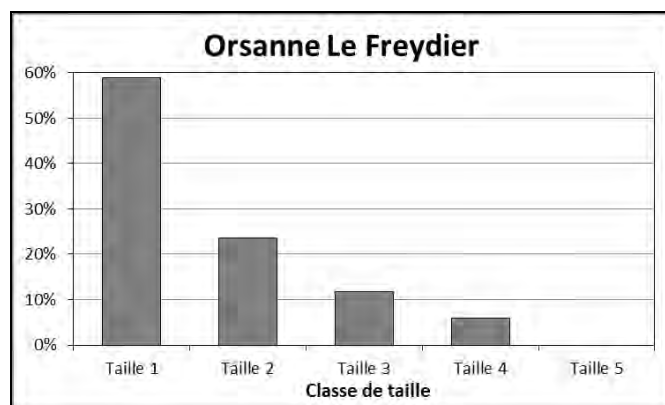
A partir du pont d'Albon, la bibliographie fait état d'un gradient longitudinal décroissant d'abondance. L'espèce est encore présente au niveau du hameau de Chabriols, comme l'atteste la capture à l'électricité en

2013 de plusieurs individus, puis de façon sporadique entre Chabriols et Champlauvier. A ce niveau, l'espèce est visiblement en limite aval de répartition, et aucune observation ni donnée bibliographique ne fait état de sa présence en aval.

**Sur les petits affluents rive gauche de la Gluère**, la situation de de l'Ecrevisse à pattes blanches est critique, et les inventaires ont été négatifs sur les affluents de la partie amont. Sur le ruisseau du Crouzet notamment, sa présence suspectée n'a pas pu être confirmée, malgré la prospection de plusieurs secteurs. Il semblerait donc que la population de ce ruisseau ait disparu. Sur les affluents de la basse Gluère, un seul individu a été capturé à l'électricité sur le Roubuol, ce qui indique une population très faiblement abondante, alors qu'elle était considérée comme assez importante en 2005.

Sur ses affluents principaux, Veyruègne et Orsanne, la situation est plus contrastée. Sur l'Orsanne au niveau du Freydier, la population observée est très faiblement abondante mais en très bon état sanitaire. Sur les 250 mètres de cours d'eau parcourus, 17 individus ont été observés, dont huit seulement ont pu être sexés, pour un sex-ratio égal à 1.

Au sein de cette population, près de 60% des individus mesuraient moins de 3 cm (classe de taille 1), et peuvent donc être considérés avec quasi-certitude comme juvéniles, et plus de 80 % d'entre eux mesuraient moins de 5 cm et ne correspondaient probablement pas à des géniteurs (Figure 62). Les mâles présentaient par ailleurs une taille plus importante que les femelles, mais cette remarque est à pondérer par la très faible abondance de la population.



**Figure 49 : Proportion des différentes classes de taille des individus d'Ecrevisses à pieds Blanc observés sur l'Orsanne**

Bien que la classe d'âge des juvéniles soit supposée être la plus représentée au sein d'une population « normale » d'écrevisses, celle du Freydier présente un potentiel reproducteur quasiment nul. Il est à noter par ailleurs que la technique d'échantillonnage utilisée ne tend pas à sous-estimer les individus de grande taille, notamment en période de pré-reproduction où l'activité nocturne des géniteurs s'intensifie.

L'état relictuelle de la population est d'autant plus surprenant que le secteur du Freydier est quasiment exempt de toute perturbation anthropique. Le tronçon prospecté présentait malgré tout un colmatage très important du substrat par les limons, ce qui réduit l'attractivité de l'habitat pour l'Ecrevisse à pattes blanches.

Les inventaires réalisés à l'électricité sur l'Orsanne au niveau du moulin de Trachat, environ 1,4 km en aval du Freydier, ont permis de mettre en évidence une population très abondante d'Ecrevisse à pattes blanches. De même, le suivi piscicole effectué au niveau des Vernées dans le cadre du Réseau Hydrobiologique et Piscicole fait état d'une solide population, dont la dynamique est positive. Sur la partie terminale de

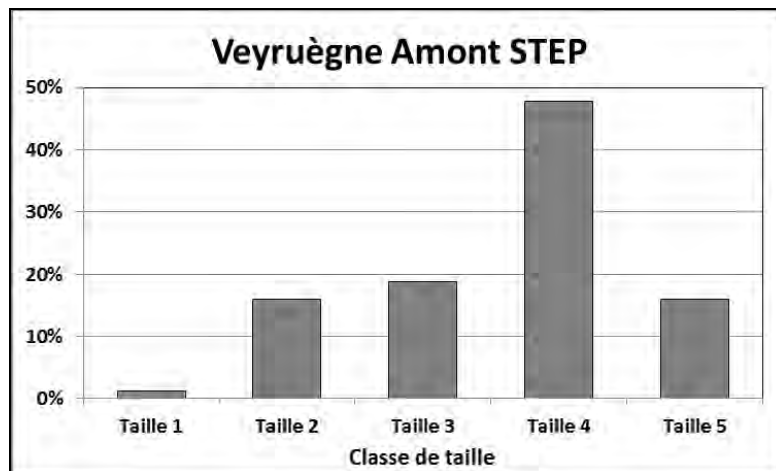
l'Orsanne, au lieu-dit Anchese (2 km en amont de la confluence avec la Gluèyre) les prospections nocturnes de 2004 ont permis de mettre en évidence une population moyennement abondante.

Il est donc possible que l'espèce se situe au Freyrier en limite amont de répartition à l'échelle du linéaire de l'Orsanne, et que sa présence soit effective jusqu'à sa confluence avec la Gluèyre, au niveau de laquelle les conditions d'habitat ne permettent plus à l'espèce de se maintenir. L'Orsanne joue donc un rôle très important dans la dynamique des populations d'Ecrevisse à pattes blanches à l'échelle du site Natura 2000 B6.

**Sur la Veyruègne**, la situation de l'espèce semble très largement dépendante des conditions de qualité physico-chimique de l'eau, et le rejet de la STEP de Saint-Pierreville marque une limite nette. En amont de ce rejet, la population est très abondante et en bon état sanitaire, bien qu'un individu mort ait été observé.

Le sex-ratio est très équilibré (coefficient de 1,14 en faveur des femelles), et la taille moyenne est importante. Près des deux-tiers des individus observés ont une taille supérieure à 70 mm (Figure 65), tandis que le stade juvénile est quasiment absent (2 femelles capturées).

Il n'existe pas de réelle différence de taille entre les deux sexes, à l'exception des plus petits individus (taille inférieure à 50 mm), qui sont très majoritairement des femelles dont il est difficile de dire si elles sont mûres ou pas.



**Figure 50 : Proportion des différentes classes de taille au sein de la population de la Veyruègne en amont du rejet de la STEP de Saint-Pierreville**

En aval du rejet de la STEP de Saint-Pierreville, la population d'Ecrevisses à pattes blanches peut être considérée comme moyennement abondante au vu de ses effectifs (une trentaine d'individus comptabilisés), mais ne constitue qu'un reliquat de la population localisée en amont du rejet, particulièrement abondante.

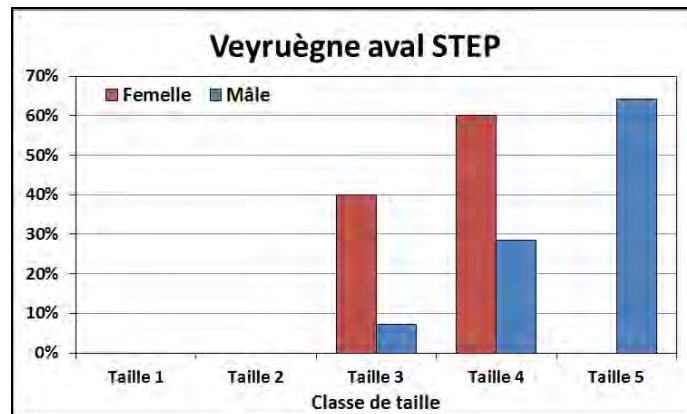
La qualité de l'eau est ici clairement un facteur limitant le développement de cette espèce affectionnant les eaux bien oxygénées et pauvres en nutriments azotés. A noter qu'aucun individu n'a été observé dans les zones lentes, où les dépôts organiques étaient nombreux. Par ailleurs, plusieurs individus matures capturés présentaient les signes apparents de stade avancé de thélohaniose, ou maladie de la porcelaine, et de nombreux autres ont été observés morts ou agonisant, sans qu'il soit possible d'en déterminer la cause.

La thélohaniose est une maladie due à un parasite microsporidien du genre *Thelohania* qui entraîne la mort lente des individus parasités. Mais elle ne peut être responsable de la disparition de populations entières.



**Figure 51 : Mâle d'Ecrevisse à pattes blanches atteint de la maladie de la porcelaine**

Le sex-ratio est en faveur des mâles (2,17) et la taille moyenne est plutôt élevée. Aucun individu immature n'a été observé, et près de trois quarts des individus ont une taille supérieure à 7 cm. Ce sont les mâles qui possèdent les tailles les plus importantes, et près de deux-tiers d'entre eux mesurent plus de 9 cm (Figure 67).



**Figure 52 : Distribution des différentes classes de taille selon le sexe au sein de la population d'Ecrevisse à pattes blanches de la Veyruègne en aval de la STEP**

L'inventaire astacicole réalisé en 2004 sur le bassin versant de l'Eyrieux dans le cadre du contrat de rivière (étude CINCLE) faisait déjà état d'une population peu abondante à ce niveau, et constituée essentiellement de jeunes individus provenant vraisemblablement de l'amont, par dérive.

Nos prospections montrent que la population est toujours particulièrement fragile, notamment en raison des mauvaises conditions physico-chimiques, mais son potentiel reproducteur est plus important qu'auparavant. Par contre, l'absence d'individus dont la taille est inférieure à 5 cm est clairement en défaveur d'un recrutement efficace au sein de cette population.

Dans la mesure où celle-ci a présenté successivement des déficits au niveau de certains stades de développement, elle semble clairement fragile et vulnérable.

A noter enfin que sur le Peylarel, affluent rive droite de la Veyruègne en amont du plan d'eau de Saint-Pierre-ville, aucune trace de la présence d'Ecrevisse à pattes blanches n'a pu être observée sur les 200 mètres linéaires parcourus, malgré la proposition de son classement "Frayères" au titre de la loi L.432-3 du code de l'environnement.

*Bassin versant de l'Auzène*

L'espèce semble occuper une grande partie du linéaire principal de l'Auzène, depuis la commune de Saint-Julien-du-Gua jusqu'à la confluence avec l'Eyrieux. Elle semble par ailleurs présenter, comme c'était déjà le cas sur la Gluèyre, un gradient longitudinal décroissant d'abondance, bien qu'il n'ait pas été identifié de foyer très important comme en amont d'Albon sur cette dernière.

Sur la partie haute de l'Auzène, en amont de la confluence avec l'Auzenet, deux petits affluents rive droite sont proposés au classement "Frayères" au titre de la loi L.432-3 du code de l'environnement, les ruisseaux du Pré du Noyer et des Coins. Au niveau de ce dernier, aucune trace de présence d'Ecrevisse à pattes blanches n'a pu être observée. Il semblerait que la faiblesse de l'écoulement ainsi que la forte pente constituent des caractéristiques défavorables à l'espèce. En période d'étiage notamment, il n'est pas exclu que le cours d'eau connaisse des périodes d'assec, et les populations, si elles existent, pourraient alors se concentrer à l'intérieur de secteurs très restreints.

Sur le ruisseau des Coins, deux secteurs proches l'un de l'autre ont été prospectés. Le premier, long d'une centaine de mètres, est situé en amont immédiat de la confluence avec l'Auzène, et le second, long d'environ 150 mètres, est situé juste en amont de la D244. Les deux secteurs sont séparés par un parc à moutons situés en bordure du ruisseau.

Seul le secteur aval accueille une population d'Ecrevisse à pattes blanches, ce qui constitue une première observation pour ce cours d'eau. Le sex-ratio est déséquilibré en faveur des femelles (2,25), et la taille moyenne est assez élevée (près de la moitié des individus possède une taille supérieure à 7 cm). On note par ailleurs l'absence d'individus dont la taille est inférieure à 3 cm, qui constituent la cohorte des juvéniles, et la prépondérance des mâles chez les plus gros individus (taille supérieure à 90 mm).

A noter que plusieurs individus matures capturés présentaient les signes apparents de stade avancé de thélohaniose.

A l'échelle d'un cours d'eau, notamment en raison de capacités de dispersion et de franchissement restreintes, les populations d'Ecrevisse à pattes blanches de l'aval bénéficie généralement d'un réensemencement depuis l'amont par dérive, notamment des juvéniles. Or il semblerait ici que la population de l'aval soit en connexion avec celle du cours principal de l'Auzène, où l'espèce a été capturée à l'électricité, et que les échanges entre les deux cours d'eau soient effectifs. Il n'est pas exclu non plus que les Ecrevisses à pattes blanches aient emprunté la voie terrestre pour (re)coloniser le ruisseau, où les cascades sont assez nombreuses.

Par ailleurs, le piétinement du ruisseau par le bétail semble très impactant pour l'espèce, notamment par destruction des habitats de berges et augmentation des matières en suspension.

Le principal affluent de l'Auzène, l'Auzenet, est également colonisé par l'Ecrevisse à pattes blanches. Sa présence semble s'étaler depuis le lieu-dit la Pra jusqu'à la confluence avec l'Auzène. A la Pra, l'espèce est en limite amont de répartition, et ses effectifs sont très faibles. Les données bibliographiques ne font d'ailleurs pas état de sa présence dans tous les inventaires réalisés.

En amont, la pente est plus accentuée, et la morphologie du cours d'eau ne convient pas au *preferendum* d'habitat de l'espèce, et c'est vraisemblablement vers l'aval que les populations sont les plus importantes. Il est possible que des échanges existent entre les individus de l'Auzène et ceux de l'Auzenet.



**A retenir**

L'espèce présente une large répartition à l'échelle du site B6, et présente globalement un bon état sanitaire ;

Absence uniquement des cours principaux de l'Eyrieux et de la Dunière, ainsi que des petits affluents comme les ru du Crouzet, de Chantelaure, du Pré du Noyer, ou du Peylarel. Ces deux derniers sont pourtant proposés au classement frayère pour cette espèce au titre de la loi L 432-3 du code de l'environnement ;

Présence sur la partie basse du ru des Coins, affluent de l'Auzène proposé au classement frayère pour cette espèce au titre de la loi L 432-3 du code de l'Environnement ;

A l'échelle de la répartition longitudinale de l'espèce au sein d'un cours d'eau, le pic d'abondance est d'autant plus décalé vers l'amont que la taille de celui-ci est importante, et inversement ;

Sex-ratio d'autant plus équilibré que la population est abondante ;

Impact fort du rejet de la STEP de Saint-Pierreville, sur la Veyruègne, où la population présente un état sanitaire beaucoup moins satisfaisant qu'en amont de celui-ci, et une abondance beaucoup plus faible ;

Risque sanitaire à prendre en compte pour la peste de l'écrevisse ;

Les populations ardèchoises restent préservées ce qui leur donne un intérêt patrimonial fort sur le site B6.

**ESPÈCES EXOGÈNES PRÉSENTES DANS LE BASSIN VERSANT DE L'ÉYRIEUX**

Lors des prospections écrevisses, plusieurs individus d'Ecrevisse californienne (*Pacifastacus leniusculus*) ont été observés sur la Dunière, au niveau du pont du Belay. Cette dernière espèce y a également été capturée lors des inventaires piscicoles, en aval de ce secteur (sous le Moulin du Ranc).

Il s'agit d'une espèce invasive originaire de la façade Pacifique du continent nord-américain, dont la présence à l'échelle européenne est plutôt récente. En effet, ce n'est qu'en 1972 que le premier congrès de l'association internationale d'astacologie présente un avis favorable à l'introduction de l'espèce en Europe.

Aujourd'hui, *P. leniusculus* est l'espèce exogène la plus répandue en Europe (24 pays européens en 2006), et spécialement en Europe centrale, en Grande-Bretagne, en Scandinavie et en Espagne. En France, elle occupe une large gamme d'habitats, allant des étangs aux rivières de 1<sup>ère</sup> catégorie. Elle gagne en effet progressivement l'amont des bassins versants, où elle entre en concurrence directe avec les populations d'Ecrevisses à pattes blanches.

En plus de posséder des traits biologiques caractérisant un très fort potentiel colonisateur (maturité sexuelle précoce, croissance rapide, faibles exigences en termes de qualité de l'eau et de l'habitat), elle est, de même que les autres espèces d'écrevisses nord-américaines introduites (*Procambarus clarkii* et *Orconectes limosus*), porteuse saine d'un champignon pathogène pour les écrevisses à pattes blanches. Ce champignon, *Aphanomyces astaci*, est responsable de l'aphanomycose, encore appelée peste de l'écrevisse, qui se propage à l'aide de zoospores nageuses munies d'un flagelle.

La peste a décimé de nombreuses populations d'écrevisses endémiques en Europe depuis 1859, et est responsable du déclin de l'Ecrevisse à pattes blanches en France. A ce titre, l'espèce est considérée en France comme susceptible de créer des déséquilibres écologiques (article R432-5 du code de l'Environnement).

Il semblerait par ailleurs que la progression de l'écrevisse californienne à l'échelle du bassin versant ait été stoppée, et les derniers suivis font état d'effectifs stables, et notamment au niveau du pont du Belay, qui sert de site d'expérimentation à son éradication par stérilisation des mâles. Mais le manque de recul par rapport à ces expérimentations invite à la prudence quant à toute conclusion trop hâtive.

Bien que les autres espèces invasives d'écrevisse nord-américaine n'aient pas été observées, l'Ecrevisse américaine (*Orconectes limosus*), également porteuse saine de la peste de l'écrevisse, est bien présente sur le cours principal de l'Eyrieux, notamment au niveau des retenues créées par les aménagements hydrauliques.

C'est le cas notamment sur le secteur de confluence avec le ruisseau d'Aurance, au niveau de la retenue de Sarny (barrage de production hydroélectrique). Or les prospections réalisées sur l'Aurance en amont de la confluence ont mis en évidence une population d'Ecrevisse à pattes blanches dont l'abondance peut être considérée comme moyenne. Bien que celle-ci soit isolée du cours de l'Eyrieux par un grand seuil infranchissable, le risque de colonisation des affluents par l'écrevisse américaine est réel.

Cette zone de contact peut à terme également exister sur la partie terminale de l'Auzène, qui conflue avec l'Eyrieux au niveau de la retenue du Moulinon.

L'écrevisse américaine est également présente sur le Rantoin, affluent rive gauche de la Dunière. Là encore, la présence d'un plan d'eau sur la partie amont du cours d'eau peut expliquer sa présence, elle cohabite d'ailleurs sur ce secteur avec l'écrevisse californienne.

Sur un autre affluent rive gauche de la Dunière, le Sérouant, la progression vers l'amont de l'écrevisse californienne, porteuse saine de peste de l'écrevisse, a entraîné en 2014 une zone de contact avec la population d'écrevisse à pattes blanches. Celle-ci a alors été décimée (Théo Duperrey, com. Per.).

Le tableau suivant synthétise les données de l'espèce inscrite à la Directive Habitat :

Espèces	Code Natura 2000	Statut	Habitat d'espèce	Localisation sur le site (inventaires 2013 et bibliographie)	Menaces identifiées sur le site	Valeur patrimoniale
<b>Ecrevisse à pattes blanches</b> <i>Austropotamobius pallipes</i>	1092	Annexes II et IV de la DH ; Protégée au niveau national par l'arrêté du 18 janvier 2000 ; Protégé au niveau national par l'arrêté du 8 décembre 1988 ; Art. 1 <sup>er</sup> ; Menacée à l'échelle du bassin Rhône Méditerranée Corse.	Espèce affectionnant les eaux peu profondes et les faibles vitesses de courant ; Fortes exigences en termes de qualité d'eau incluant des eaux fraîches et bien oxygénées, et d'habitat ; nécessité de la présence de caches (abris sous berges, gros blocs, galeries creusées) ; L'espèce apprécie tout particulièrement les fonds caillouteux et graveleux, pourvus de blocs, les sous berges avec racines, les herbiers aquatiques et les bois morts.	Sur la partie terminale de l' <b>Aurance</b> , Sur les affluents principaux ( <b>Veyruègne</b> et <b>Orsanne</b> ) et de petite taille (ru du <b>Roubuol</b> ) de la <b>Gluyère</b> ; large partie du linéaire principal de celle-ci entre l'amont d'Albon et la confluence avec 'Eyrieux ; Sur quasiment l'ensemble du cours principal de l' <b>Auzène</b> , ainsi que sur les parties basses de l' <b>Auzenet</b> , affluent principal, et du <b>ru des Coins</b> , de plus petite taille ; Absente de la Dunière et de l'Eve mais présente sur certains de leurs affluents comme la Grosjeanne ou le Sérourant	Dégradation des conditions physico-chimiques, notamment lors de la période touristique estivale ; Reste sensible aux contraintes hydrologiques sévères et prolongées, aggravées par les nombreux prélèvements de la ressource ; Piétinement des berges par le bétail, qui tend à faire disparaître les habitats de sous-berge et augmenter le flux de particules en suspension. ; coupe de bois à blanc ; Déboisement des berges, qui entraîne une augmentation de l'ensoleillement et de la thermie, et réduit les apports en débris organiques grossiers ; Compétition interspécifique avec des espèces invasives aux capacités colonisatrices élevées, exigences en termes de qualité physico-chimiques et d'habitat peu élevées, et porteuses saines de la peste de l'écrevisse ; Risques liés au braconnage.	<b>Forte</b>

**Tableau 36 : Tableau de caractérisation des espèces aquatiques du site B6 inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats », et de leur état de conservation**

Etat de conservation : degré de conservation des éléments de l'habitat importants pour l'espèce.

A : conservation excellente ; B : conservation bonne ; C : conservation moyenne ou réduite.

## I.7. ETAT DE CONSERVATION DES ESPÈCES ET HABITATS DU SITE B6

### - Annexe 1-

Le Formulaire Standard des Données actualisé du site B6 se trouve en Annexe 1 du document unique de gestion. Toutes les données fournies dans le DOCUGE concernent ce document.

#### I.7.1. Etat de conservation des habitats inscrits à l'annexe I de la Directive Habitats

La Directive Habitats définit en son article 1 l'état de conservation comme « l'effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions, ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques ». Les observateurs ont noté lors de la phase de terrain l'état de conservation des habitats sur chaque polygone cartographié, mais aussi la surface relative, la représentativité, ces données sont conservées dans la base de données cartographique.

**Surface relative** : C'est le rapport de la surface de l'habitat dans le site sur la surface connue de l'habitat dans le pays membre selon l'échelle suivante : **A** : >15% ; **B** : 2% à 15% ; **C** : 0 à 2%

**La représentativité** : Elle revient à exprimer le caractère plus ou moins prépondérant de l'habitat dans le site à la fois sur le plan de la qualité et de l'importance écologique ou patrimoniale.

**A**: représentativité excellente **B**: représentativité bonne **C**: représentativité significative

**Etat de conservation** : Ce critère comprend trois sous-critères : degré de conservation de la structure, des fonctions et possibilité de restauration.

**A**: conservation excellente **B**: conservation bonne **C**: conservation moyenne

**Evaluation globale** : Le rôle des experts locaux est ici très important. C'est une estimation à établir sur la base de la synthèse des critères précédents. Il s'agit en fait d'avoir une vision globale de l'habitat sur le site.

**A** : excellente **B** : bonne **C** : significative

Code Natura 2000	Intitulé	Représentativité	Surface relative	Etat de conservation	Évaluation globale	Valeur patrimoniale
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i>	D	C	C	C	Faible
3260	Rivières des étages planitaires à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion aquatilis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	C	C	C	C	Modéré
3280	Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i>	B	C	C	C	Fort
4030	Landes sèches européennes	B	C	B	B	Modéré
5110	Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses ( <i>Berberidion p.p.</i> )	B	C	B	B	Modéré
5120	Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i>	B	B	B	B	Assez fort
6120*	<b>Pelouses calcaires de sables xériques</b>	C	C	C	C	Fort

Code Natura 2000	Intitulé	Représentativité	Surface relative	Etat de conservation	Évaluation globale	Valeur patrimoniale
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires ( <i>Festuco-Brometalia</i> )	A	B	B	B	Assez fort
6230*	<b>Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)</b>	D	C	C	D	Assez fort
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ( <i>Molinion caeruleae</i> )	B	C	C	C	Assez fort
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	C	C	C	C	Faible
6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )	B	C	B	B	Modéré
6520	Prairies de fauche de montagne	C	C	B	C	Assez fort
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	A	C	A	B	Assez fort
8310	Grottes non exploitées par le tourisme et milieux souterrains superficiels (MSS)	-	-	-	-	Assez fort
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>	B	C	B	B	Assez fort
91E0*	<b>Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)</b>	C	C	C	C	Assez fort
9120	Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois <i>Taxus</i> ( <i>Quercion roboris</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i> )	C	B	B	C	Assez fort
9160	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betulii</i>	C	B	C	C	Assez fort
9260	Forêts de <i>Castanea sativa</i>	A	A	B	B	Assez fort
92A0*	Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	C	C	C	C	Fort
9340	Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	D	C	C	C	Modéré

Tableau 37 : Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire

### 1.7.2. Habitats naturels remarquables du site B6, non inscrits à la Directive

Bien que notre travail de diagnostic se soit concentré sur les habitats d'intérêt communautaires, la présence d'autres habitats remarquables, non-inscrits à la Directive, est mise en exergue. Ces habitats se caractérisent

par des communautés végétales originales, et hébergent souvent des espèces floristiques et faunistiques relevant d'enjeux de conservation (taxons patrimoniaux et/ou protégés).

Parmi ces habitats naturels remarquables, certains apparaissent menacés. Les principaux facteurs de menace présumés peuvent être présentés par grande catégorie d'habitat :

✓ **Végétations aquatiques** (Herbier enraciné à Nénuphars ; Herbier des eaux stagnantes à Callitriches ; végétation fontinale à Lotier des fanges et Dorine à feuilles opposées) : les modifications des régimes hydrique et morphodynamique (pompage, détournement, captages, ouvrages perturbant les continuités écologiques, particulièrement le transport solide, espèces exotiques envahissantes, etc.) ainsi que la pollution diffuse des eaux courantes et de ruissellement, sont les paramètres face auxquels ces habitats peuvent être vulnérables.

✓ **Forêts caducifoliées** (Chênaie pédonculée ; Frênaie à Géranium nouveau ; Chênaie sessiliflore collinéenne acidiphile) : Les activités d'exploitation forestière (coupes intensives), la replantation de résineux, le risque d'incendie et la colonisation par des espèces exotiques envahissantes sont des facteurs de dégradations et/ou de destruction de ces habitats.

✓ **Pelouses et prairies** (Pelouse annuelle acidiphile à Silène de France et Pied-d'oiseau comprimé ; Pelouse annuelle thermophile à Crucianelle à feuilles étroites et Catapode des graviers ; Pelouse mésohygrophile à Sélin des Pyrénées et Jonc raide ; Prairie du collinéen inférieur à Menthe suave et Jonc à tépales aigus ; Nardaie mésohygrophile à Sanguisorbe officinale) : Les facteurs de menaces portent notamment sur la déprise pastorale, le pâturage intensif, la fermeture du milieu, la fertilisation, le drainage et la mise en culture.

### 1.7.3. Etat de conservation des espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats présentes sur le site B6

Les espèces listées ci-dessous sont toutes inscrites à l'**annexe II de la Directive Habitats** et bénéficient d'un statut de protection réglementaire national. Ce tableau permet d'indiquer l'état de conservation de chaque espèce de la Directive et son degré d'isolement à l'échelle européenne, ainsi que sa valeur patrimoniale locale évaluée à dire d'expert.

Les catégories déterminant le statut de menace de l'IUCN sont :

<b>EX</b> : Eteint	<b>EN</b> : En danger	<b>LC</b> : Préoccupation mineure
<b>EW</b> : Eteint à l'état sauvage	<b>VU</b> : Vulnérable	<b>DD</b> : Données insuffisantes
<b>CR</b> : En danger critique d'extinction	<b>NT</b> : Quasi menacé	<b>NE</b> : Non évalué

Liste rouge Nat : Nationale/Reg : Régionale

**Degré d'isolement** : degré d'isolement de la population présente sur le site par rapport à l'aire de répartition naturelle de l'espèce.

A : population presque isolée ; B : population non isolée, en marge de son aire de répartition ; C : population non isolée, dans sa pleine aire de répartition.

**Etat de conservation** : degré de conservation des éléments de l'habitat importants pour l'espèce.

A : conservation excellente ; B : conservation bonne ; C : conservation moyenne ou réduite ;

Code Natura 2000	Intitulé	Liste rouge		Nb de sites en France	Isolement	Etat de conservation	Valeur patrimoniale locale
		France	Rhône-Alpes				
<b>INVERTEBRES</b>							
1036	<b>Cordulie splendide</b> <i>Macromia splendens</i>	EN	VU	17	A	C	Très forte
1041	<b>Cordulie à corps fin</b> <i>Oxygastra curtisii</i>	VU	-	98	C	B	Assez forte
1044	<b>Agrion de Mercure</b> <i>Coenagrion mercuriale</i>	NT	-	179	C	C	Assez forte
1065	<b>Damier de la succise</b> <i>Euphydryas aurinia</i>	-	-	279	C	C	Faible
1074	<b>Laineuse du Prunellier</b> <i>Eriogaster catax</i>	-	-	52	-	-	Forte
1078*	<b>Ecaille chinée*</b> <i>Euplagia quadripunctaria</i>	-	-	-	C	D	Faible
1083	<b>Lucane cerf-volant</b> <i>Lucanus cervus</i>	-	-	344	C	B	Faible
1088	<b>Grand Capricorne</b> <i>Cerambyx cerdo</i>	LC	-	199	C	C	Faible
1092	<b>Ecrevisse à pattes blanches</b> <i>Austropotamobius pallipes</i>	VU	-	229	C	B	Forte
<b>MAMMIFERES</b>							
1303	<b>Petit Rhinolophe</b> <i>Rhinolophus hipposideros</i>	LC	EN	451	C	C	Forte
1304	<b>Grand Rhinolophe</b> <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	NT	CR	482	C	C	Forte
1307	<b>Petit Murin</b> <i>Myotis blythii</i>	NT	EN	154	C	C	Assez forte
1308	<b>Barbastelle d'Europe</b> <i>Barbastella barbastellus</i>	LC	EN	290	C	C	Assez forte
1310	<b>Minioptère de Schreibers</b> <i>Miniopterus schreibersii</i>	VU	EN	188	C	C	Modérée
1321	<b>Murin à oreilles échancrées</b> <i>Myotis emarginatus</i>	LC	VU	372	C	B	Forte
1323	<b>Murin de Bechstein</b> <i>Myotis Bechsteinii</i>	NT	CR	122	C	C	Forte
1324	<b>Grand Murin</b> <i>Myotis myotis</i>	LC	VU	469	C	C	Assez forte

Code Natura 2000	Intitulé	Liste rouge		Nb de sites en France	Isolement	Etat de conservation	Valeur patrimoniale locale
		France	Rhône-Alpes				
1337	<b>Castor d'Europe</b> <i>Castor fiber</i>	LC	LC	105	C	B	Forte
1355	<b>Loutre d'Europe</b> <i>Lutra lutra</i>	LC	CR	200	C	B	Forte
<b>AMPHIBIENS</b>							
1193	<b>Sonneur à ventre jaune</b> <i>Bombina variegata</i>	EN	VU	161	C	B	Assez forte
<b>POISSONS</b>							
1096	<b>Lamproie de Planer</b> <i>Lampetra planeri</i>	LC	NT	239	DD	NE	Non contactée
1126	<b>Toxostome</b> <i>Parachdyostoma toxostoma</i>	LC	NT	91	C	C	Modérée
1131	<b>Blageon</b> <i>Telestes soufia</i>	Rare	NT	85	C	B	Modérée
1134	<b>Bouvière</b> <i>Rhodeus amarus</i>	LC	NT	107	DD	NE	Non contactée
1138	<b>Barbeau méridional</b> <i>Barbus meridionalis</i>	NT	NT	61	C	C	Très forte
1163	<b>Chabot commun</b> <i>Cottus gobio</i>	DD	LC	310	DD	NE	Non contactée
1103	<b>Alose feinte du Rhône</b> <i>Alosa fallax rhodanensis</i>	VU	NT	40	DD	NE	Non contactée
1095	<b>Lamproie marine</b> <i>Petromyzon marinus</i>	NT	NT	70	DD	NE	Non contactée

**Tableau 38 : Espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats**

#### 1.7.4. Etats de conservation des autres espèces patrimoniales présentes sur le site B6

Dans le tableau suivant sont listées les espèces **inscrites aux annexes IV ou V de la Directive Habitats, à l'annexe I de la directive oiseaux** mais aussi les espèces ayant un **statut de conservation régional, ou national**, à partir de la catégorie NT = Quasi menacé.

Ainsi, les espèces listées précédemment correspondant à des espèces communes hors directive européenne et/ou inscrites aux catégories inférieures à quasi menacé (NT) des listes rouges régionales ne seront pas listées dans la suite du document.

DH IV : Directive Habitats annexe IV DO : Directive Oiseaux PN : Protection nationale  Les catégories déterminant le statut de menace de l'IUCN sont :		
<b>EX</b> : Eteint <b>EW</b> : Eteint à l'état sauvage <b>CR</b> : En danger critique d'extinction	<b>EN</b> : En danger <b>VU</b> : Vulnérable <b>NT</b> : Quasi menacé	<b>LC</b> : Préoccupation mineure <b>DD</b> : Données insuffisantes <b>NE</b> : Non évalué



**Catégorie :** catégories du point de vue de l'abondance

C=commune, R=rare, V=très rare, P=présente

**Liste rouge :**

NA, LC, DD...

**Etat de conservation :** degré de conservation des éléments de l'habitat importants pour l'espèce.

A : conservation excellente ; B : conservation bonne ; C : conservation moyenne ou réduite

Intitulé	Directive européenne	Statut réglementaire	Liste rouge régionale	Catégorie	Etat de conservation	Valeur patrimoniale locale
<b>INVERTEBRES</b>						
<b>Hermite</b> <i>Charaza briseis</i>	-	-	VU	-	-	<b>Forte</b>
<b>Laineuse du Prunellier</b> <i>Eriogaster catax</i>	DH II et IV	PN	-	R	-	<b>Forte</b>
<b>Azuré des orpins</b> <i>Scolitantides orion</i>	-	-	-	C	-	<b>Assez forte</b>
<b>Azuré du serpolet</b> <i>Maculinea arion</i>	DH IV	PN	-	R	-	<b>Modérée</b>
<b>Diane</b> <i>Zerynthia polyxena</i>	DH IV	PN	-	C	-	<b>Modérée</b>
<b>MAMMIFERES</b>						
<b>Grande noctule</b> <i>Nyctalus lasiopterus</i>	DH IV	PN	NA	P	-	<b>Modérée</b>
<b>Murin de Daubenton</b> <i>Myotis daubentonii</i>	DH IV	PN	LC	P	B	<b>Faible</b>
<b>Pipistrelle commune</b> <i>Pipistrellus pipistrellus</i>	DH IV	PN	LC	C	B	<b>Faible</b>
<b>Pipistrelle pygmée</b> <i>Pipistrellus pygmaeus</i>	DH IV	PN	-	P	B	<b>Faible</b>
<b>Pipistrelle de Kuhl</b> <i>Pipistrellus kuhlii</i>	DH IV	PN	LC	C	B	<b>Faible</b>
<b>Pipistrelle de Nathusius</b> <i>Pipistrellus nathusii</i>	DH IV	PN	DD	P	B	<b>Faible</b>
<b>Murin d'Alcathoé</b> <i>Myotis alcathoae</i>	DH IV	PN	NA	P	C	<b>Faible</b>
<b>Murin à moustache</b> <i>Myotis mystacinus</i>	DH IV	PN	NA	P	C	<b>Faible</b>
<b>Murin de Natterer</b> <i>Myotis nattereri</i>	DH IV	PN	LC	P	C	<b>Faible</b>
<b>Noctule commune</b> <i>Nyctalus noctula</i>	DH IV	PN	DD	P	C	<b>Faible</b>
<b>Noctule de Leisler</b> <i>Nyctalus Leisleri</i>	DH IV	PN	LC	-	C	<b>Faible</b>
<b>Molosse de Cestoni</b> <i>Tadarida teniotis</i>	DH IV	PN	LC	P	C	<b>Faible</b>

Intitulé	Directive européenne	Statut réglementaire	Liste rouge régionale	Catégorie	Etat de conservation	Valeur patrimoniale locale
<b>MAMMIFERES</b>						
<b>Vespère de Savi</b> <i>Hypsugo savii</i>	DH IV	PN	NT	P	B	Faible
<b>Oreillard gris</b> <i>Plecotus austriacus</i>	DH IV	PN	LCg	P	C	Faible
<b>Oreillard roux</b> <i>Plecotus auritus</i>	DH IV	PN	LC	P	C	Faible
<b>Sérotine commune</b> <i>Eptesius serotinus</i>	DH IV	PN	VU	P	C	Faible
<b>Genette commune</b> <i>Genetta genetta</i>	DH V	PN	LC	P	C	Modérée
<b>AMPHIBIENS</b>						
<b>Grenouille agile</b> <i>Rana dalmatina</i>	DH IV	PN	NT	P	B	Modérée
<b>Grenouille rousse</b> <i>Rana temporaria</i>	DH V	PN	LC	P	B	Modérée
<b>Péloïdte ponctué</b> <i>Pelodytes punctuatus</i>	-	PN	VU	P	B	Modérée
<b>Triton alpestre</b> <i>Ichthyosaura alpestris</i>	DH IV	PN	VU	P	B	Faible
<b>Rainette méridionale</b> <i>Hyla meridionalis</i>	DH IV	PN	LC	P	B	Faible
<b>Alyte accoucheur</b> <i>Alytes obstetricans</i>	DH IV	PN	NT	P	B	Faible
<b>Grenouille rieuse</b> <i>Pelophylax ridibundus</i>	DH V	PN	LC	P	B	Faible
<b>REPTILES</b>						
<b>Lézard ocellé</b> <i>Timon lepidus</i>	-	PN	CR	P	C	Assez forte
<b>Lézard vert</b> <i>Lacerta bilineata</i>	DH IV	PN	LC	P	B	Faible
<b>Lézard des murailles</b> <i>Podarcis muralis</i>	DH IV	PN	LC	P	B	Faible
<b>Couleuvre verte et jaune</b> <i>Hierophis viridiflavus</i>	DH IV	PN	VU	P	B	Faible
<b>Couleuvre d'esculape</b> <i>Zamenis longissimus</i>	DH IV	PN	NT	P	B	Faible
<b>Coronelle girondine</b> <i>Coronella girondica</i>	-	PN	NT	P	B	Faible
<b>Coronelle lisse</b> <i>Coronella austriaca</i>	DH IV	PN	VU	P	B	Faible

Intitulé	Directive européenne	Statut réglementaire	Liste rouge régionale	Catégorie	Etat de conservation	Valeur patrimoniale locale
<b>OISEAUX</b>						
<b>Pie-grièche écorcheur</b> <i>Lanius collurio</i>	DO	PN	LC	P	B	<b>Forte</b>
<b>Busard cendré</b> <i>Circuspygargus</i>	DO	PN	EN	R	C	<b>Assez forte</b>
<b>Bruant ortolan</b> <i>Emberiza hortulana</i>	DO	-	EN	R	C	<b>Assez fort</b>
<b>Alouette lulu</b> <i>Lullula arborea</i>	DO	PN	VU	P	A	<b>Modérée</b>
<b>Engoulevent d'Europe</b> <i>Caprimulgus europaeus</i>	DO	PN	LC	P	B	<b>Modérée</b>
<b>Circaète-jean-le-blanc</b> <i>Circaetus gallicus</i>	DO	PN	NT	P	B	<b>Modérée</b>
<b>Fauvette pitchou</b> <i>Sylvia undata</i>	DO	PN	LC	P	B	<b>Modérée</b>
<b>Bondrée apivore</b> <i>Pernis apivorus</i>	DO	PN	NT	P	B	<b>Modérée</b>
<b>Milan noir</b> <i>Milvus migrans</i>	DO	PN	LC	P	B	<b>Modérée</b>
<b>Vautour fauve</b> <i>Gyps fulvus</i>	DO	PN	VU	P	A	<b>Faible</b>
<b>Milan royal</b> <i>Milvus milvus</i>	DO	PN	CR	P	C	<b>Faible</b>
<b>Martinet à ventre blanc</b> <i>Apus melba</i>	DO	PN	LC	P	B	<b>Faible</b>
<b>FLORE</b>						
<b>Spiranthe d'été</b> <i>Spiranthes aestivalis</i>	DH IV	PN	EN	P	C	<b>Assez fort</b>
<b>Ciste de Pouzolz</b> <i>Cistus pouzolzii</i>	-	PN	NT	R	C	<b>Très fort</b>
<b>Ciste à feuilles de Laurier</b> <i>Cistus laurifolius</i>	-	-	VU	R	C	<b>Fort</b>
<b>Epipactis du Castor</b> <i>Epipactis fibri</i>	-	-	EN	V	C	<b>Fort</b>
<b>Illécèbre verticillé</b> <i>Illecebrum verticillatum</i>	-	PR	EN	V	C	<b>Fort</b>
<b>Spergulaire des moissons</b> <i>Spergula segetalis</i>	-	-	EN	V	C	<b>Très fort</b>

**Tableau 39 : Valeur patrimoniale des autres espèces remarquables (hors annexe II de la Directive Habitat)**

### I.7.5. Actualisation du FSD

#### ➤ Concernant les espèces

Au total, **77 espèces inscrites aux Directives Habitats et Oiseaux** ont été identifiées comme avérées sur le site B6, par le biais du recueil bibliographique et par les prospections de terrain réalisées en 2013/2014. Le FSD de 1999 faisait état de 11 espèces. Le tableau 49 ci-après rend compte de cette évolution.

#### **Quelques explications sur les différences entre les 2 FSD (1999/2015):**

- **1163 - Le Chabot commun** (*Cottus gobio*) a été inscrit comme espèce d'intérêt communautaire lors de la publication du porté à connaissance du site B6 en 1995 et sa désignation en pSIC en 1999. Cependant, suite à la consultation des données les plus anciennes (bibliographie, résultats des pêches d'inventaires disponibles, carte de Dorier, etc.) et aux témoignages de pêcheurs fréquentant de longue date les cours d'eau du site, il semble que l'espèce Chabot commun (*Cottus gobio*) ne soit pas présente sur le site B6. Il se trouve que le Chevaîne (*squalius cephalus*) est localement appelé Cabot sur le bassin versant de l'Eyrieux. Il est alors fort probable qu'une confusion ait été faite (dénomination locale du Chevaîne) et retranscrite dans le FSD précédent. Aussi, dans sa mise à jour et compte tenu de l'absence de donnée sur la présence du Chabot commun (*Cottus gobio*) qui serait absent naturellement, il a été décidé de mettre cette espèce en non-présente de la liste des espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site B6.

- **1096 - La Lamproie de Planer** (*Lampetra planeri*) est donnée dans le FSD 2015 comme espèce d'intérêt communautaire non-présente, alors qu'elle était indiquée présente sur le FSD de 1999. Ce choix est lié à l'absence d'observations avérées de cette espèce sur le bassin versant de l'Eyrieux (des observations de juvéniles de Lamproies avaient été faites dans les années 80 sans pouvoir préciser s'il s'agissait de la Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*) ou de la Lamproie marine (*Petromyzon marinus*), sachant que *Lampetra planeri* est rare dans le département de l'Ardèche ainsi que sur une grande partie des cours d'eau du bassin versant du Rhône (les observations de la Lamproie de Planer se limitent à quelques fleuves côtiers et observations sporadiques). Aussi dans le doute, et compte tenu de la reconnexion piscicole par le fleuve Rhône (aménagement des ouvrages) de la méditerranée à l'Eyrieux d'ici 2017-2018 ; il a été fait le choix de mentionner dans le FSD de 2015 l'absence de la Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*) et de l'indiquer en non présente.

- **1361 -Le Lynx boréal** (*Lynx lynx*) est noté comme disparu du Massif-Central depuis le milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, il aurait été observé à plusieurs reprises en Ardèche entre la fin des années 80 et le début des années 90. Une observation d'un jeune individu dans le secteur des Boutières, sur la commune de Châteauneuf-de-Vernoux (commune hors B6 mais limitrophe) faite en avril 2012 est jugée probable par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Il s'agit de la seule observation réalisée à proximité du site d'étude. Aussi dans le FSD de 2015, il est fait mention du Lynx dans la liste des espèces d'intérêt communautaire mais il est qualifié de non présent (NP).

- Enfin, pour rappel, **1078\* - l'Écaille chinée\*** (*Euplagia quadripunctaria*) n'a pas été prise en compte dans le diagnostic écologique de ce DOCUGE car le taxon de cette espèce présent sur le site B6 n'est pas celui présent sur l'île de Rhodes, dont la population est gravement menacée d'extinction et est donné prioritaire par la Directive habitats Faune et Flore.

		Directive Habitats						Directive Oiseaux	
		Annexe II		Annexe IV		Annexe V		Annexe I	
Groupes	FSD 1999	FSD 2015	FSD 1999	FSD 2015	FSD 1999	FSD 2015	FSD 1999	FSD 2015	
Chiroptères	1303 - <i>Petit rhinolophe</i> <i>Rhinolophus hipposideros</i>	1303 - <i>Petit rhinolophe</i> <i>Rhinolophus hipposideros</i>		1303 - <i>Petit rhinolophe</i> <i>Rhinolophus hipposideros</i>					
		1304 - <i>Grand rhinolophe</i> <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>		1304 - <i>Grand rhinolophe</i> <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>					
		1307 - <i>Petit murin</i> <i>Myotis blythii</i>		1307 - <i>Petit murin</i> <i>Myotis blythii</i>					
		1308 - <i>Barbastelle d'Europe</i> <i>Barbastella barbastellus</i>		1308 - <i>Barbastelle d'Europe</i> <i>Barbastella barbastellus</i>					
				1309 - <i>Pipistrelle commune</i> <i>Pipistrellus pipistrellus</i>					
		1310 - <i>Minioptère de Schreibers</i> <i>Miniopterus schreibersii</i>		1310 - <i>Minioptère de Schreibers</i> <i>Miniopterus schreibersii</i>					
				1312 - <i>Noctule commune</i> <i>Nyctalus noctula</i>					
				1314 - <i>Murin de Daubenton</i> <i>Myotis daubentoni</i>					
				1317 - <i>Pipistrelle de Nathusius</i> <i>Pipistrellus nathusii</i>					
				1320 - <i>Murin de Brandt</i> <i>Myotis brandtii</i>					
		1321 - <i>Murin à oreilles échancrées</i> <i>Myotis emarginatus</i>		1321 - <i>Murin à oreilles échancrées</i> <i>Myotis emarginatus</i>					
				1322 - <i>Murin de Natterer</i> <i>Myotis nattereri</i>					
		1323 - <i>Murin de Bechstein</i> <i>Myotis bechsteinii</i>		1323 - <i>Murin de Bechstein</i> <i>Myotis bechsteinii</i>					
		1324 - <i>Grand murin</i> <i>Myotis myotis</i>		1324 - <i>Grand murin</i> <i>Myotis myotis</i>					
				1326 - <i>Oreillard roux</i> <i>Plecatus auritus</i>					
				1327 - <i>Sérotine commune</i> <i>Eptesicus serotinus</i>					
				1328 - <i>Grande noctule</i> <i>Nyctalus lasiopterus</i>					
				1329 - <i>Oreillard gris</i> <i>Plecotus austriacus</i>					
				1330 - <i>Murin à moustaches</i> <i>Myotis mystacinus</i>					
				1331 - <i>Noctule de Leisler</i> <i>Nyctalus leisleri</i>					
			1333 - <i>Molosse de Cestoni</i> <i>Tadarida teniotis</i>						
			2016 - <i>Pipistrelle de Kuhl</i> <i>Pipistrellus kuhlii</i>						
			5003 - <i>Murin d'Alcathoe</i> <i>Myotis alcathoe</i>						
			5009 - <i>Pipistrelle pygmée</i> <i>Pipistrellus pygmaeus</i>						
			5365 - <i>Vespère de Savi</i> <i>Hypsugo savii</i>						

En bleu, les espèces inscrites à 2 Annexes de la Directive Habitats, Faune, Flore

Directive Habitats							Directive Oiseaux		
Annexe II			Annexe IV			Annexe V		Annexe I	
Groupes	FSD 1999	FSD 2015	FSD 1999	FSD 2015	FSD 1999	FSD 2015	FSD 1999	FSD 2015	
Autres mammifères	1337 - Castor d'Europe <i>Castor fiber</i>	1337 - Castor d'Europe <i>Castor fiber</i>	1337 - Castor d'Europe <i>Castor fiber</i>	1337 - Castor d'Europe <i>Castor fiber</i>	1337 - Castor d'Europe <i>Castor fiber</i>	1337 - Castor d'Europe <i>Castor fiber</i>	1337 - Castor d'Europe <i>Castor fiber</i>		
		1355 - Loutre d'Europe <i>Lutra lutra</i>		1355 - Loutre d'Europe <i>Lutra lutra</i>			1360 - Genette commune <i>Genetta genetta</i>		
		1361 - Lynx boréal <i>Lynx lynx</i>		1361 - Lynx boréal <i>Lynx lynx</i>			1361 - Lynx boréal <i>Lynx lynx</i>		
Invertébrés		1036 - Cordulie splendide <i>Macromia splendens</i>		1036 - Cordulie splendide <i>Macromia splendens</i>					
	1041 - Cordulie à corps fin <i>Oxygastra curtisii</i>	1041 - Cordulie à corps fin <i>Oxygastra curtisii</i>	1041 - Cordulie à corps fin <i>Oxygastra curtisii</i>	1041 - Cordulie à corps fin <i>Oxygastra curtisii</i>					
		1044 - Agrion de mercure <i>Coenagrion mercuriale</i>							
					1053 - Diane <i>Zerynthia polyxena</i>				
					1056 - Semi-apollo <i>Parnassius mnemosyne</i>				
					1057 - Apollon <i>Parnassius apollo</i>				
					1058 - Azuré du serpolet <i>Maculinea arion</i>				
						1074 - Laineuse du prunellier <i>Eriogaster catax</i>			
		1065 - Damier de la Succise <i>Euphydryas aurinia</i>							
		1074 - Laineuse du prunellier <i>Eriogaster catax</i>							
	1078* - Ecaille chinée* <i>Callimorpha quadripunctari</i>	1078* - Ecaille chinée* <i>Euplagia quadripunctaria</i>							
	1083 - Lucane cerf-volant <i>Lucanus cervus</i>	1083 - Lucane cerf-volant <i>Lucanus cervus</i>							
		1088 - Grand capricorne <i>Cerambyx cerdo</i>							
Reptiles					1256 - Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i>				
					1283 - Coronelle lisse <i>Coronella austriaca</i>				
					5179 - Lézard vert occidental <i>Lacerta bilineata</i>				
					5670 - Couleuvre verte et jaune <i>Hierophis viridiflavus</i>				

En bleu, les espèces inscrites à 2 Annexes de la Directive Habitats, Faune, Flore

En rouge, les espèces inscrites à 3 Annexes de la Directive Habitats, Faune, Flore

Directive Habitats							Directive Oiseaux	
Annexe II			Annexe IV		Annexe V		Annexe I	
Groupes	FSD 1999	FSD 2015	FSD 1999	FSD 2015	FSD 1999	FSD 2015	FSD 1999	FSD 2015
Amphibiens				1191 - Alyte accoucheur <i>Alytes obstetricans</i>				
	1193 - Sonneur à ventre jaune <i>Bombina variegata</i>	1193 - Sonneur à ventre jaune <i>Bombina variegata</i>						
				1205 - Rainette méridionale <i>Hyla meridionalis</i>				
				1209 - Grenouille agile <i>Rana dalmatina</i>				
				6284 - Crapaud calamite <i>Epidalea calamita</i>				
Poissons		1095 - Lamproie marine <i>Petromyzon marinus</i>						
	1096 - Lamproie de Planer <i>Lampetra planeri</i>	1096 - Lamproie de Planer <i>Lampetra planeri</i>						
		1103 - Alose feinte du Rhône <i>Alosa fallax rhodanensis</i>				1103 - Alose feinte du Rhône <i>Alosa fallax rhodanensis</i>		
		1126 - Toxostome <i>Parachdostoma toxostoma</i>						
	1131 - Blageon <i>Leuciscus souffia</i>	1131 - Blageon <i>Telestes souffia</i>						
		1134 - Bouvière <i>Rhodeus amarus</i>						
	1138 - Barbeau méridional <i>Barbus meridionalis</i>	1138 - Barbeau méridional <i>Barbus meridionalis</i>				1138 - Barbeau méridional <i>Barbus meridionalis</i>		
1163 - Chabot <i>Cottus gobio</i>								
Crustacés	1092 - Ecrevisse à pieds blancs <i>Austropotamobius pallipes</i>	1092 - Ecrevisse à pieds blancs <i>Austropotamobius pallipes</i>				1092 - Ecrevisse à pieds blancs <i>Austropotamobius pallipes</i>		
Flore				1900 - Spirante d'été <i>Spiranthes aestivalis</i>			1657 - Gentiane jaune <i>Gentiana lutea</i>	
							1762 - Arnica de montagne <i>Arnica montana</i>	
							1849 - Fragon faux Houx <i>Ruscus aculeatus</i>	
							6172 - Narcisse à feuilles de jonc <i>Narcissus assoanus</i>	

En bleu, les espèces inscrites à 2 Annexes de la Directive Habitats, Faune, Flore

Groupes	Directive Habitats										Directive Oiseaux			
	Annexe II				Annexe IV				Annexe V		Annexe I			
	FSD 1999		FSD 2015		FSD 1999		FSD 2015		FSD 1999	FSD 2015	FSD 1999	FSD 2015		
Oiseaux													A072 - Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i>	12
													A073 - Milan noir <i>Milvus migrans</i>	
													A074 - Milan royal <i>Milvus milvus</i>	
													A078 - Vautour fauve <i>Gyps fulvus</i>	
													A080 - Circaète Jean le Blanc <i>Circaetus gallicus</i>	
													A084 - Busard cendré <i>Circus pygargus</i>	
													A224 - Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i>	
													A246 - Alouette lulu <i>Lullula arborea</i>	
													A255 - Pipit rousseline <i>Anthus campestris</i>	
													A302 - Fauvette pitchou <i>Sylvia undata</i>	
													A338 - Pie grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>	
													A379 - Bruant ortolan <i>Emberiza hortulana</i>	
<b>Total espèces*</b>	<b>Annexe II FSD 1999</b>		<b>Annexe II FSD 2015</b>		<b>Annexe IV FSD 1999</b>		<b>Annexe IV FSD 2015</b>		<b>Annexe V FSD 1999</b>	<b>Annexe V FSD 2015</b>	<b>Annexe I FSD 1999</b>	<b>Annexe I FSD 2015</b>		
	11	28	2	45	1	12	0	12						

\* les espèces sont comptabilisées à chaque fois qu'elles sont mentionnées à une annexe de la Directive, certaines d'entre elles peuvent être inscrites à 2, voire 3 des annexes de la Directive

**FSD 1999** : **11** espèces au regard de la Directive Habitats, faune, Flore

**FSD 2015 (réactualisé)** : **65** espèces au regard de la Directive Habitats, faune, Flore et **12** espèces au regard de la Directive Oiseaux

**Tableau 40 : Comparaison des espèces inscrites au FSD en 1999 et des espèces identifiées sur le site B6 via le recueil bibliographique et les prospections de terrain**



➤ Concernant les habitats

Le tableau n°50 ci-après, rend compte de l'évolution des habitats du site B6 entre le FSD de 1999 et le FSD actualisé en 2015. En 1999, le FSD faisait référence à la présence de **5 habitats d'intérêt communautaire** sur le site B6 dont **1 d'intérêt prioritaire (91E0\* - Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*\*)**, en 2015 ce sont **23 habitats d'intérêt communautaire** identifiés, dont **3 d'intérêt prioritaire**.

**Quelques explications sur la mise à jour du FSD de 2015 :**

- **5210 - Matorrals arborescents à *Juniperus* sp.** : Après analyse des relevés phytosociologiques et mise en correspondance avec les référentiels d'usages, la formation 5210-Matorrals arborescents à *Juniperus* spp. a été retenue comme un faciès à Genévrier oxycèdre (*Juniperus oxycedrus*) des fourrés saxicoles à Amélanchier oval et Buis toujours-vert (Alliance du *Berberidion vulgaris*) et ainsi rapportés à l'habitat d'intérêt communautaire 5110-Formations stables xéro-thermophiles à *Buxus sempervirens* des pentes rocheuses (*Berberidion p.p.*). Il n'empêche que la présence de 5210 n'est pas à écarter, quelques stations où le Genévrier oxycèdre (*Juniperus oxycedrus*) domine peuvent être présentes. Un travail plus fin sur cet habitat sera à mettre en œuvre dans le cadre des actions du DOCUGE concernant l'amélioration des connaissances sur les Habitats.

- **8110 - Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival** : Cet habitat n'a pas été relevé par le bureau d'études NATURALIA dans le cadre des inventaires d'habitats (il n'apparaît donc pas dans l'atlas cartographique du DOCUGE du site B6). Cela s'explique par le fait que cet habitat est exclusivement rocheux, il ne fait donc pas référence à un cortège d'espèces végétales (contexte phytosociologique sur lequel s'est appuyé NATURALIA pour caractériser les habitats du site B6) pouvant être rattaché au 8110. Pour vérifier sa présence très probable sur le B6 (avéré dans le cadre de l'étude des habitats du site ENS des « Serres Boutiérots, vallées de l'Auzène, de la Gluèyre et de l'Orsanne), un travail plus fin devra être réalisé dans la mise en oeuvre des actions du DOCUGE. Cet habitat serait à rattacher au 8310-3 - Milieux souterrains superficiels.

- **8310 - Grottes non exploitées par le tourisme et milieux souterrains superficiels (MSS)** : Comme pour l'habitat précédent, le 8310 ne fait pas référence à un cortège d'espèces de la flore car il est exclusivement rocheux. Dans le cadre de la mission confiée à NATURALIA, qui s'appuyait alors sur la déclinaison des habitats au travers de la phytosociologie, cet habitat n'a pas été identifié alors qu'il est bien présent (présence d'au moins 2 grottes non exploitées par le tourisme sur le site B6 ainsi que d'éboulis).

FSD 1999		FSD 2015		
Directive Habitat - Annexe I		Directive Habitats - Annexe I		
		3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>		
		3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>		
		3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i>		
4030 - Landes sèches européennes		4030 - Landes sèches européennes		
		5110 - Formations stables xéothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses ( <i>Berberidion p.p.</i> )		
5120 - Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i>		5120 - Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i>		
5210 - Mattorals arborescents à <i>Juniperus sp.</i>		5210 - Mattorals arborescents à <i>Juniperus sp.</i>		
		<b>6120* - Pelouses calcaires de sables xériques*</b>		
		6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires ( <i>Festuco-Brometalia</i> ) (* sites d'orchidées remarquables)		
		<b>6230* - Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*</b>		
		6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ( <i>Molinion caeruleae</i> )		
Habitats		6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin		
		6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )		
		6520 - Prairies de fauche de montagne		
		8220 - Pentcs rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique		
		8230 - Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>		
		8310 - Grottes non exploitées par le tourisme/Milieus souterrains superficiels		
		9120 - Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> ( <i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i> )		
		9160 - Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betulii</i>		
		<b>91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)*</b>		
		<b>91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)*</b>		
		92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>		
		9260 - Forêts de <i>Castanea sativa</i>		
	9340 - Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>		9340 - Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	
		<b>Total FSD 1999</b>	<b>5</b>	<b>Total FSD 2015</b>
				<b>23</b>

FSD 1999 : **5 Habitats** identifiés\_ au regard de la Directive Habitats, faune, Flore, dont **1 prioritaire**

FSD 2015 (réactualisé) : **23 Habitats** identifiés\_ au regard de la Directive Habitats, faune, Flore, dont **3 prioritaires**

**Tableau 41 : Comparaison des habitats d'intérêt communautaire inscrits au FSD en 1999 et des habitats d'intérêt communautaire identifiés sur le site B6 via le recueil bibliographique et les prospections de terrain**

## II. CHAPITRE 4 : LE DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE

---



## II.1. LE CADRE INSTITUTIONNEL ET RÉGLEMENTAIRE

- Atlas : Cartes 50 et 51 - Figure 75 à suivre

### II.1.1. Communes et intercommunalités

#### EN ARDÈCHE ET EN DRÔME

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) structurent depuis les années 2000 le paysage administratif français. Ces EPCI à fiscalité propre ont permis un transfert de compétence de l'Etat à l'échelle intercommunale (décentralisation). Toutefois, une restructuration de certains EPCI a été engagée dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI) et est effective depuis 2014.

Le SDCI a été arrêté le 26 décembre 2011, son contenu est déterminé par l'Article 35 de la Loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, Article L.5210-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Ce schéma répond aux besoins de regroupements de certains EPCI. A ce jour, il sert de cadre de référence à l'évolution de la carte intercommunale et constitue une base légale aux décisions de création ou de toute modification d'EPCI.

La situation administrative de l'Ardèche faisait état de **40 communautés de communes** au 1er janvier 2011. Le 1<sup>er</sup> janvier 2014, l'ardèche comptabilise 24 communautés de communes et 2 communautés d'agglomération. Cela permet ainsi de diminuer de moitié le nombre d'EPCI et ainsi de simplifier l'organisation des compétences sur chaque territoire intercommunal.

#### LES COMMUNES ET COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DU SITE B6

Sur les 33 communes, la situation administrative s'établit désormais (2014) autour de **2 communautés de communes et de 2 communautés d'agglomération** :

COMMUNES	EPCI AU 1 JANV. 2011	EPCI AU 1 JANV. 2014
BEAUVENE	Eyrieux aux Serres	Communauté d'Agglomération Privas-Centre-Ardèche
SAINT-SAUVEUR-DE-MONTAGUT		
SAINT-ETIENNE-DE-SERRE		
SAINT-VINCENT-DE-DURFORT		
DUNIERE-SUR-EYRIEUX		
LES-OLLIERES-SUR-EYRIEUX		
PRANLES		
SAINT-MICHEL-DE-CHABRILLANOUX		
SAINT-MAURICE-EN-CHALENCON		
CHALENCON		
SAINT-FORTUNAT-SUR-EYRIEUX	Communauté de communes Confluence Drôme-Ardèche	
SAINT-LAURENT-DU-PAPE		
BEAUCHASTEL		
LA-VOULTE-SUR-RHÔNE		

COMMUNES	EPCI AU 1 JANV. 2011	EPCI AU 1 JANV. 2014
AJOUX	Communauté de communes Roche de Gourdon	Communauté d'Agglomération Privas-Centre-Ardèche
CREYSSEILLES	Communauté de communes Privas, Rhône et Vallées	
SAINT-JULIEN-DU-GUA	Communauté de communes des Châtaigniers	
GLUIRAS		
ALBON-D'ARDECHE		
SAINT-PIERREVILLE		
ISSAMOULENC	Communauté de communes du Pays du Cheylard	Communauté de communes Val'Eyrieux
ACCONS		
LES NONIERES		
SAINT-BARTHELEMY-LE-MEIL		
SAINT-CHRISTOL		
SAINT-GENEST-LACHAMP		
SAINT-JULIEN-LABROUSSE		
SAINT-MICHEL-D'AURANCE		
GILHAC-ET-BRUZAC	Communauté de communes du Pays de Vernoux	Communauté de communes du Pays de Vernoux
SAINT-JULIEN-LE-ROUX		
SILHAC		
VERNOUX-EN-VIVARAIS		
ETOILE-SUR-RHÔNE	Communauté de communes Confluence Drôme-Ardèche	Communauté d'Agglomération Valence Romans Sud Rhône Alpes

Tableau 42 : Situation administrative des communes du site B6

**Sur le site d'étude, les modifications réalisées dans le cadre du SDCI concernent :**

✓ Le regroupement des communautés de communes (CDC\*) des Confluences Drôme Ardèche, d'Eyrieux aux serres, des Châtaigniers (3 communes), de la Roche de Gourdon et de Privas, Rhône et Vallée autour de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA) créée le 01/01/2014.

C'est dans l'objectif de procéder au rapprochement des intercommunalités et des communes autour de l'agglomération du Centre Ardèche, que la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche a été créée en 2014. Ses compétences obligatoires relèvent :

- Du développement économique ;
- De l'aménagement de l'espace communautaire (transport, SCoT, ZAC, etc.) ;
- De l'équilibre social de l'habitat (PLH) ;
- De la politique de la ville.

Ses compétences optionnelles concernent :

- La création, l'aménagement et l'entretien de voirie ;

- L'assainissement des eaux usées ;
- La protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ;
- La construction, l'aménagement et l'entretien des équipements culturels et sportifs ;
- L'action sociale (petite enfance, jeunesse, santé, personnes âgées et handicapées).

Cette fusion permet de regrouper 35 communes pour 41 018 habitants (« population totale » - source : INSEE - recensement de la population 2011, populations légales des communes en vigueur au 1er janvier 2014. La communauté d'agglomération Privas-Centre-Ardèche concerne **11 723,34 ha du territoire du site B6, soit 58 %**.

✓ Le regroupement des CDC\* **du Pays du Cheylard, des Boutières, du Haut Vivarais, et des Chataigniers (3 communes) autour de le CDC Val'Eyrieux** créée le 01/01/2014.

Ce groupement prend le nom de Communauté de communes Val'Eyrieux. Cet EPCI comprend 34 communes pour 17 558 habitants. Cette communauté de communes concerne **7 194, 20 ha du territoire du site B6, soit 36%**. Les compétences obligatoires relèvent de :

- L'Aménagement de l'espace, qui comprend l'élaboration et le suivi du SCoT, des ZAC, la participation à l'animation des politiques contractuelles, à l'aménagement rural. Les anciens statuts de la Communauté de communes du Pays du Cheylard sont également maintenus. C'est-à-dire l'organisation de transport collectif d'intérêt communautaire, les études de désenclavement routier et aérien, l'accompagnement de la réflexion sur le monde agricole et rural, les études en faveur de la gestion de l'espace agricole, de loisirs et forestier et les études en faveur de la création de structures collectives de transformations des produits agricoles. Les anciens statuts de la Communauté de communes des Boutières ont également été intégrés, les trajets lors de la prévention routière scolaire une fois par an, le déplacement à la médiathèque des enfants des écoles de la CDC une fois par an, l'organisation et la gestion d'une ligne de transport collectif spécifique reliant Saint-Martin-de-Valamas au Cheylard;
- Du développement économique (aménagement et entretien des Zone d'Activité économique et action de développement économique).

Les compétences optionnelles de la Communauté de communes de Val'Eyrieux concernent :

- Elimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés ;
- Voirie d'intérêt communautaire ;
- Politique du logement et cadre de vie ;
- Protection et mise en valeur de l'environnement, qui comprend la mise en place d'un SPANC, la gestion et l'entretien du bassin de l'Eyrieux, par l'intermédiaire du SMEC et la gestion et entretien du bassin versant du Doux et de ses affluents. Dans ce compartiment ont été maintenus les anciens statuts de la Communauté de communes du Pays du Cheylard, à savoir l'assainissement collectif et l'aménagement autour du plan d'eau des Collanges ;
- Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire.

Des compétences facultatives sont également intégrées aux statuts de la CDC Val'Eyrieux :

- Tourisme ;
- Politique sociale ;
- Politique culturelle ;
- Distribution de l'eau potable ;
- Développement durable, dont les actions visant la maîtrise de l'énergie, au développement d'énergies renouvelables, en faveur de l'agriculture et de la forêt, des aménagements numériques et la mise en valeur des espaces naturels.

✓ La conservation en l'état de la **communauté de communes du Pays de Vernoux** créée le 28/12/2009, composée de 7 communes et de 3 265 habitants.

La communauté de commune du Pays du Vernoux concerne **1 242, 87 ha du territoire du site B6, soit 6 %**.

Ses compétences obligatoires concernent :

- L'aménagement de l'espace ;
- L'action et le développement économique.

Ses compétences optionnelles s'appliquent à :

- L'action sociale d'intérêt communautaire (petite enfance, jeunesse, santé, personnes âgées et handicapées) ;
- La construction, l'aménagement et l'entretien des équipements culturels et sportifs ;
- La création, l'aménagement et l'entretien de voirie ;
- L'environnement (protection de l'environnement et des économies d'énergie, l'élimination et la valorisation des déchets des ménages et assimilés, l'Assainissement collectif et SPANC et l'adduction d'eau potable) ;
- Commande publique ;
- Tourisme (gestion de l'office de tourisme, de la signalétique et de l'entretien des chemins de randonnée).

#### LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

On distingue :

➤ Les groupements constitués de collectivités territoriales, de groupements de collectivités territoriales et d'autres personnes morales de droit public (chambres de commerce et d'industrie, d'agriculture, de métiers..) :

✓ **Le Syndicat mixte des inforoutes de l'Ardèche** est un établissement public de coopération intercommunale principalement financé par le Conseil Départemental de l'Ardèche. Depuis 1995, il aide les collectivités territoriales à maîtriser les technologies de l'information et de la communication (TIC). Le Syndicat mixte des inforoutes a pour mission de sensibiliser la population et de former les professionnels du secteur public de l'éducation et des collectivités locales à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. Le Syndicat mixte des inforoutes rassemble la quasi-totalité des communes ardéchoises et quelques-unes des départements limitrophes de la Drôme et de la Loire, soit plus de 300 communes. Il représente 16 communautés de communes et 2 syndicats intercommunaux.

✓ **Le Syndicat mixte de gestion de l'École départementale de musique et de danse** est une structure intercommunale française, située dans le département de l'Ardèche et la région Rhône-Alpes. Il a été créé en 2001. Le syndicat regroupe 175 communes, qui adhèrent et favorisent de par leur participation financière l'accès à la musique et à la danse dans le département. 1 822 élèves sont inscrits en septembre 2011 et 113 salariés y travaillent. L'école s'articule autour d'un siège administratif basé à Privas et les lieux d'enseignement sont au nombre de 17, répartis sur le territoire ardéchois.

✓ **Le Syndicat mixte Départemental Équipement Ardèche** est une structure intercommunale créé en 1963, dont les actions s'orientent vers le développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...) et l'aménagement rural

✓ **Le Syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche** : Le projet de Parc Naturel Régional d'Ardèche est né d'une volonté identitaire forte et de partage d'un patrimoine naturel et culturel riche et fragile. Cette reconnaissance s'est traduite par la création du Parc Naturel Régional des

Monts d'Ardèche en 2001. Une nouvelle charte a été approuvée en mars 2013 (2013-2025). Le paragraphe IV.1.5 est consacré à ce syndicat en page 241.

➤ Les groupements composés uniquement d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

✓ **Le Syndicat Mixte Eyrieux Clair (SMEC)** a été créé en 1997, en réponse à une volonté locale de mettre en œuvre une politique de gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant de l'Eyrieux (schéma global de restauration et de valorisation des milieux aquatiques). En 1998, le SMEC rassemble 41 communes autour de sa compétence « rivière » qui se caractérise par l'animation du contrat de rivière « Eyrieux-Embroye-Turzon ».

En 2015, ce sont 61 communes qui sont rassemblées autour de la compétence « rivière » et 43 autour de la compétence « Assainissement non collectif », prise en 2011.

Le second contrat de rivière Eyrieux Embroye Turzon a été en signé en novembre 2014 ; les missions du syndicat autour de cette compétence se déclinent en 3 objectifs appelés volets :

- volet A : « Améliorer la qualité des eaux » ;
- volet B : « Restaurer le lit, les berges et les milieux aquatiques » ;
- volet C : « Mettre en valeur la rivière d'un point de vue patrimonial et touristique ».

Le syndicat Eyrieux Clair, par ses deux compétences, est aujourd'hui un organe de gestion, tant qualitatif que quantitatif, de la ressource en eau et des milieux associés.

L'animation du site Natura 2000 B6 a été confiée par les élus au Syndicat Mixte Eyrieux Clair (SMEC) le 19 mai 2011.

✓ **Le Syndicat Mixte Eyrieux Ouvèze et Vernoux (SMEOV)** est situé à Saint-Laurent-du-Pape. Il s'agit d'une structure de développement qui compte 7 communautés de communes, 70 communes et 55 000 habitants. Il est également porteur du Contrat de Développement Rhône Alpes Ardèche Centre et est en passe de prendre la compétence SCOT Centre Ardèche.

✓ **Le Syndicat mixte de tri et de valorisation des ordures ménagères Rhône Eyrieux**, basé à Beauchastel, il comprend 11 communes membres (Beauchastel, Charmes-sur-Rhône, Dunière-sur-Eyrieux, Gilhac-et-Bruzac, La-Voulte-sur-Rhône, Le Pouzin, Rompon, Saint-Fortunat-sur-Eyrieux, Saint-Georges-les-Bains, Saint-Laurent-du-Pape, Toulaud). Les Compétences exercées par le groupement Environnement et cadre de vie :

- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés
- Collecte traditionnelle des OM
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés Le traitement des ordures ménagères et la mise à la disposition des communes adhérentes de moyens techniques pour la collecte.

✓ **Le Syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères du secteur Eyrieux-Doux.**

➤ Les syndicats Intercommunaux à Vocation Multiple (SIVOM). L'objet du syndicat n'est pas limité à une seule œuvre ou à un seul objet d'intérêt intercommunal, mais comprend plusieurs vocations :

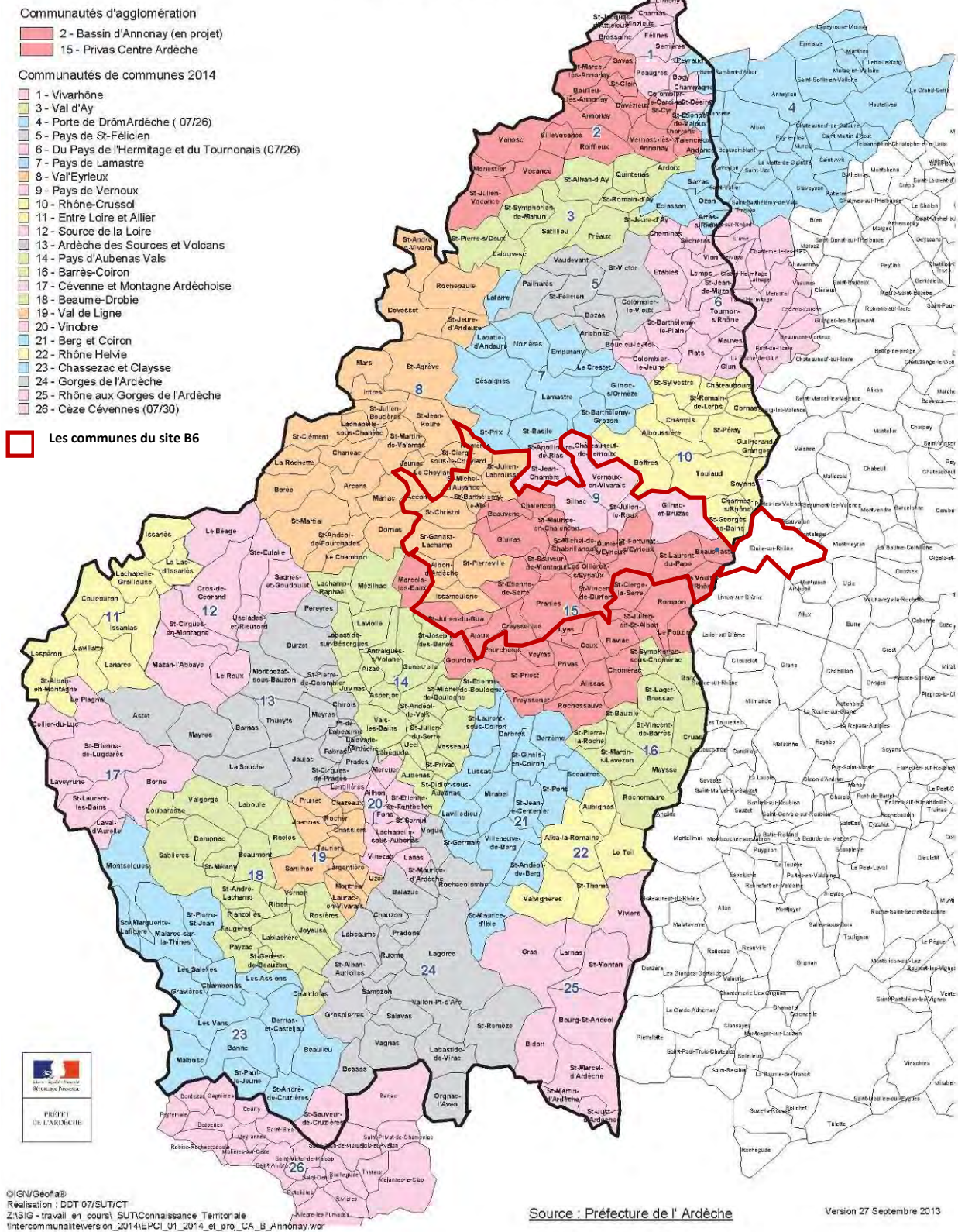
✓ **SIVOM des services du canton de Vernoux-en-Vivarais.**

➤ Les syndicats Intercommunaux à Vocation Unique (SIVU) : L'objet du syndicat est limité à une seule œuvre ou un seul service d'intérêt intercommunal. C'est un syndicat dit spécialisé :

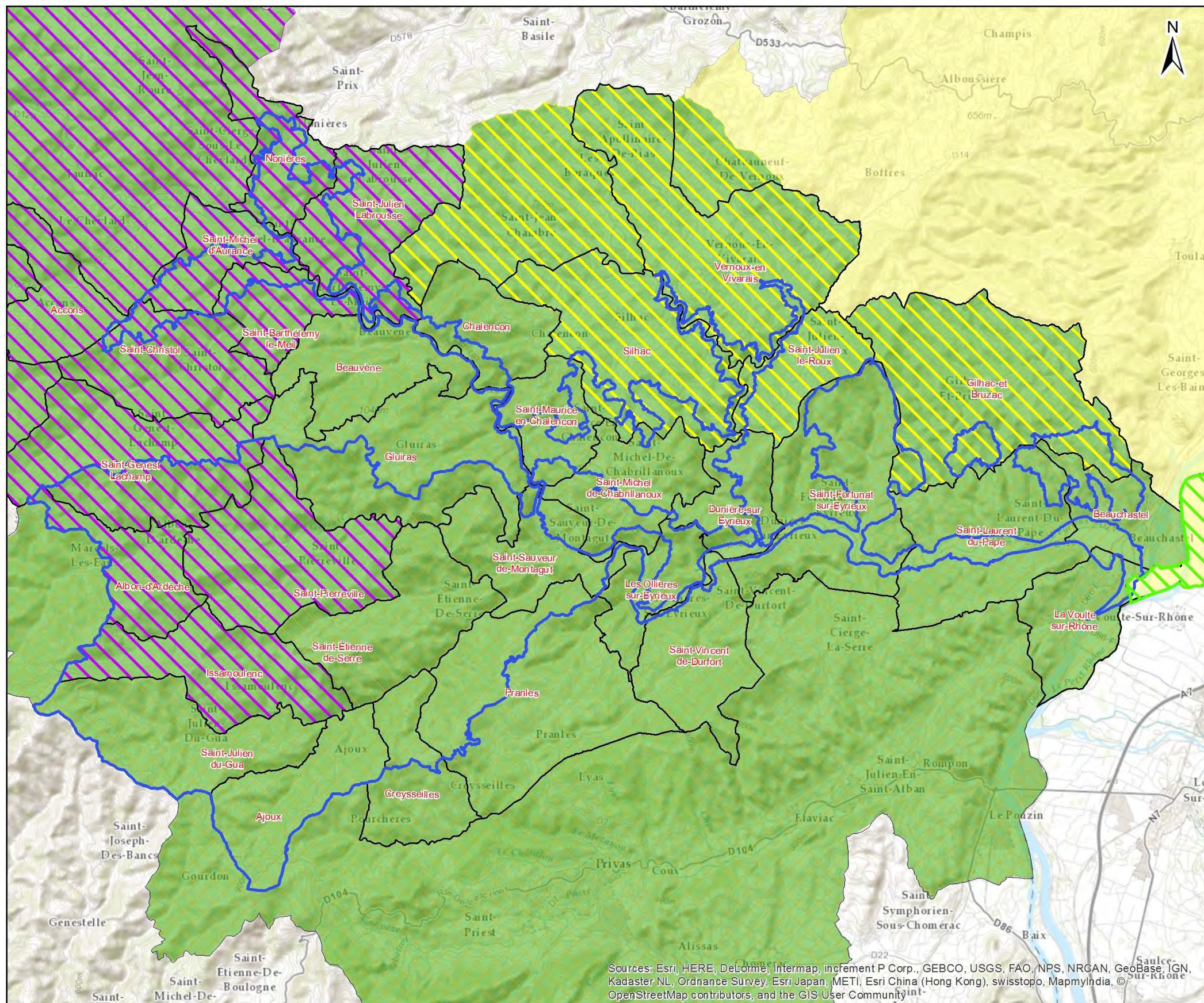
- ✓ **SIVU aménagement et gestion complexe touristique de Cintenat ;**
- ✓ **SIVU de l'école de la Gluère ;**
- ✓ **SIVU de la région de Saint-Pierreville ;**
- ✓ **SIVU de production d'eau Rhône Eyrieux.**



DEPARTEMENT DE L'ARDECHE  
**EPCI à fiscalité propre au 1er janvier 2014**  
 (Situation au 1er Octobre 2013)



**Figure 53 : Schéma départemental de coopération intercommunale - Source : Préfecture de l'Ardèche 2013**



Carte n° 51  
 LIMITE ADMINISTRATIVE  
 SCOT - EPCI

Site Natura 2000 B6  
 "Vallée de l'Eyrieux et ses affluents"

- Périmètre du DOCUGE B6
- Limite communale
- EPCI**
- CA Privas Centre Ardèche
- CC Pays de Vernoux
- CC Val'Eyrieux
- CA Valence - Romans - Sud Rhône-Alpes
- Périmètres des Schémas de Cohérence Territoriale**
- Centre Ardèche
- Rovaltain

Sources: Esri, HERE, DeLorme, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), swisstopo, MapmyIndia, © OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community

Date : 26/11/2015  
 Sources : IGN® Bd Topo, DREAL Rhône Alpes  
 Auteur : Maillard Olivier  
 Document unique de gestion du site FR 820 1658 - "Vallée de l'Eyrieux et ses affluents"

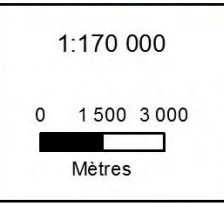


Figure 54 : Carte de localisation des EPCI recoupant le territoire du site B6

## II.1.2. Documents d'urbanisme communaux

### Principe et objectifs

Plusieurs communes du territoire sont sous le régime de la carte communale et du Règlement National d'Urbanisme (RNU). Contrairement au PLU, la carte communale ne peut pas réglementer de façon détaillée les modalités d'implantation sur les parcelles (types de constructions autorisées, densités, règles de recul, aspect des constructions, stationnement, espaces verts...) et elle ne peut contenir des orientations d'aménagement.

La carte communale doit respecter les principes généraux énoncés aux articles L.110 et L.121-1 du code de l'urbanisme, notamment les objectifs d'équilibre, de gestion économe de l'espace, de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale.

Le Plan d'Occupation des Sols (POS), que la Loi de Solidarité et de Renouvellement Urbain (loi SRU) n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 a transformé en Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document de prévision d'utilisation de l'espace à moyen terme (quelques dizaines années) à l'échelle d'une commune. Il est l'un des outils permettant de traduire, en règles précises et concrètes, les principes ou orientations adoptées en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire communal. Ce document définit en effet un ensemble de zones distinctes en fonction de la vocation à laquelle on les destine (zones urbaines, zones agricoles, zones naturelles, ...), auxquelles correspond un règlement spécifique qui fixe le cadre des interventions autorisées ou proscrites. Il permet de contrôler certaines spéculations foncières locales.

L'objet des PLU est également d'exprimer le projet d'aménagement et de développement durable des communes (PADD). Ce projet devra favoriser « une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, péri-urbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels, des risques technologiques, des pollutions et nuisances de toute nature. »

Le PLU doit être compatible avec les lois d'aménagement et d'urbanisme et les schémas directeurs applicables aux territoires concernés (notamment le SDAGE).

La loi ALUR pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové a été adoptée par l'Assemblée Nationale le 17 septembre 2013 et est entrée en vigueur le 27 mars 2014. Cette loi induit le transfert de la compétence SCOT aux Communautés de communes, la suppression des schémas de secteur pour l'avenir, une nouvelle procédure d'élaboration des PLUi, la suppression des COS, de nouvelles règles des zones de pastillage, etc.

Le principe de la constructibilité est durci et s'applique désormais aux zones non-constructibles des cartes communales et aux territoires en RNU. Cette règle d'urbanisation limitée, codifiée à l'article L.122-2 du code de l'urbanisme, s'applique aux communes non couvertes par un SCOT et situées à moins de 15 kilomètres des limites d'une agglomération de plus de 15 000 habitants et du rivage de la mer. En renforçant le dispositif de lutte contre l'étalement et interdisant toute ouverture à l'urbanisation des zones agricoles, naturelles et forestières, son champ d'application est étendu à toutes les zones non construites ainsi qu'aux élaborations de PLU, aux élaborations et révisions de carte communales et aux dérogations prévues à l'article L.111-1-2, 3° et 4° du code précité (commune RNU). La généralisation de cette mesure à toute les communes de France au 1er janvier 2017 est maintenue.

Ainsi que l'obligation de réviser l'ensemble des POS avant le 31 mars 2015. Au-delà de cette date, le POS est caduque, sauf si une délibération a été prise avant pour lancer la révision et que le nouveau document d'urbanisme est approuvé au plus tard le 27 mars 2017.

### Portée

En tant qu'acte juridique, le PLU est un document administratif réglementaire opposable aux tiers qui peut être mobilisé pour la préservation de l'environnement. En effet, la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature impose expressément aux documents d'urbanisme de « *respecter les préoccupations d'environnement* ». Il s'agit d'un respect et non d'une simple prise en compte. Une commune qui possède des milieux naturels d'un haut intérêt écologique commet une illégalité en ne prévoyant pas leur protection dans le cadre du PLU.

Sur ce fondement, la loi d'orientation foncière du 31/12/1976 a intégré ce principe dans le droit de l'urbanisme, démarche qui n'a cessé d'être renforcée par des textes postérieurs. Ainsi, la loi de décentralisation du 07/01/1983 a introduit dans le code de l'urbanisme un nouvel article L.121-10 qui pose le principe fondamental de l'équilibre entre la protection et l'urbanisation et qui a valeur de loi d'aménagement et d'urbanisme.

La loi SRU est encore venue renforcer cette notion par l'introduction de la notion de développement durable, principe d'équilibre auquel les documents d'urbanisme doivent répondre. Le rapport de présentation doit désormais comprendre un volet sur l'environnement communal.

Pour les communes inscrites dans un territoire Natura 2000, le document d'urbanisme (PLU, carte communale) comprend une évaluation des incidences des projets d'aménagements communaux vis à vis de la faune, de la flore et des habitats. Ce document obligatoire comprend l'évaluation d'incidence au titre de Natura 2000.

### Périmètre d'application

Sur le site 6 communes possèdent une carte communale, c'est le cas des communes de : Saint-Vincent-de-Durfort, Pranles, Saint-Michel-de-Chabrilanoux, Saint-Maurice-en-Chalancon, Ajoux et Creysseille.

8 communes sont en cours de révision de leur POS valant élaboration de leur PLU : Saint-Sauveur-de-Montagut, Les Ollières-sur-Eyrieux, Chalencon, Saint-Laurent-du-Pape, Beauchastel, la Voulte-sur-Rhône et Gluiras.

Les communes de Saint-Etienne-de-Serre, Saint-Julien-du-Gua, Albon-d'Ardèche, Saint-Pierreville, Issamoulenc, Saint-Barthélémy-le-Meil, Saint-Genest-Lachamp, Saint-Julien-Labrousse, Gilhac-et-Bruzac, Silhac, n'ont pas de document d'urbanisme, c'est le règlement National d'Urbanisme (RNU) qui s'applique alors sur ces communes.

### Mise en œuvre

Le Plan Local d'Urbanisme est établi dans un but d'intérêt général et ne peut répondre à la somme des intérêts particuliers. Il est établi pour une durée indéterminée. Il est élaboré dans le respect de trois principes fondamentaux du droit de l'urbanisme :

- Le principe d'**équilibre entre le développement urbain et rural** ;
- Le principe de **diversité des fonctions urbaines** et de **mixité sociale** dans l'habitat ;
- Le principe de **respect de l'environnement**.

Une large concertation est prévue tout au long de la procédure afin d'associer la population à la démarche. Sa mise en œuvre passe par le Programme d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui se

concrétise, par une réglementation de l'utilisation du sol communal (le zonage). Une fois le projet arrêté, celui-ci est soumis à l'avis des services de l'Etat et de la population (enquête publique). Le règlement applique ensuite concrètement les orientations du projet par des règles générales déclinées localement. La dernière étape dans la réalisation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) consiste en son approbation par le Conseil Municipal. L'élaboration d'un PLU se compose de plusieurs documents :

- Un rapport de présentation : il expose le diagnostic et justifie les choix du projet au regard de l'environnement notamment ;
- Un projet d'aménagement : il définit les grands principes d'aménagement à mettre en place à l'échéance du Plan Local d'Urbanisme ;
- Un zonage : carte avec découpage des différents secteurs : urbaines (U), à urbaniser (AU), naturels (N), agricoles (A), ...
- Un règlement : règles d'utilisation du sol en fonction du projet et du zonage ;
- Des annexes : documents techniques d'informations (réseaux, Servitude d'Utilité Publique).

#### Synthèse des documents d'urbanisme sur les communes du site

COMMUNES	PLAN D'URBANISME	DATE	COMPATIBILITE AVEC NATURA 2000
<b>ACCONS</b>	RNU		Une très faible surface est concernée par le site B6, elle se situe dans une zone naturelle. Aucun projet d'aménagement n'est prévu sur la commune.
<b>AJOUX</b>	Carte communale	2012	L'ensemble de la commune est intégrée au site B6. Plus de 1/3 du territoire est classée en zone inconstructible et de nombreux périmètres d'inventaires et de protection sur la commune (ZNIEFF I et II, ZICO, site inscrit, ENS).
<b>ALBON D'ARDECHE</b>	RNU		La totalité de la commune est comprise dans le site B6. La majorité des parcelles sont classées en zonage N. Manque d'information sur les incidences sur le site Natura 2000 de la réhabilitation de la zone de baignade.
<b>BEAUCHASTEL</b>	PLU	2008 En cours de révision	Seulement la partie nord est comprise dans le site B6, classée en zone NC (Zone agricole protégée, carrière interdite), ND (Zone naturelle protégée), NDf (concession CNR), Us (Domaine SNCF) et NB (Zone de faible densité). Aucune zone Au n'est localisée dans le site B6.
<b>BEAUVENE</b>	Carte communale	2005	Très à la marge en termes d'inscription de la commune sur le périmètre B6. Les abords de l'Eyrieux sont en zonage PPRi et les parcelles sont en zone agricole et naturelle.
<b>CHALENCON</b>	PLU	2008 En cours de révision	La partie sud-est de la commune est comprise dans le site B6, elle correspond à l'Eyrieux et sa ripisylve. Le secteur correspond à un zonage N (Zone naturelle) et A (zone réservée aux activités agricoles). Une zone Au soumise à plan de masse est localisée dans le périmètre B6 à proximité d'hameau existant.
<b>CREYSSELLES</b>	Carte communale	2011	Le territoire communal compris dans le site B6 n'est pas couvert par la carte communale. Les secteurs où les constructions sont autorisées se situent en continuité du bâti existant. Projet d'éco-hameau suivi par le PNR MA au Femeil (en dehors du site B6)

COMMUNES	PLAN D'URBANISME	DATE	COMPATIBILITE AVEC NATURA 2000
<b>DUNIÈRE-SUR-EYRIEUX</b>	POS	2001	La majorité du territoire communal compris dans le site B6 est constitué de zones ND (Zone naturelle à protéger pour la qualité du milieu naturel), Nc (Zone de richesse des sols à protéger), Nd (Zone naturelle d'habitat insuffisamment équipée) et NDr (Zone naturelle à protéger, secteur à risque). Aucune zone Au (Zone à urbaniser) se situent dans le périmètre du site ni à proximité.
<b>ÉTOILE SUR RHÔNE</b>	PLU	2008	Une très faible surface est concernée par le site B6, en Ndr (Secteur soumis à des prescriptions spécifiques en raison du risque d'inondation).
<b>GILHAC-ET-BRUZAC</b>	RNU		Schéma Intercommunal d'Aménagement et de Gestion de l'Espace (SIAGE) Pays de Vernoux Une faible surface est concernée par le site B6, classée en zone naturelle, elle correspond à la ZNIEFF de type I « Vallée du Turzon ».
<b>GLUIRAS</b>	PLU	En cours de révision	La majorité du territoire communal compris dans le site B6 est classé en zone N (Zone naturelle) et A (Zone agricole). Deux zones AU sont comprises sur le périmètre du site B6 : AUe (Zone d'urbanisation future réservée aux activités économiques) et AU (Zone d'urbanisation future non ouverte à l'urbanisation). Ces zones se situent à proximité de l'Eyrieux.
<b>ISSAMOULENC</b>	RNU		La totalité de la commune est comprise dans le site B6. La majorité des parcelles sont classées en zonage N. Pas de projets d'aménagement sur la commune de prévu.
<b>LA VOULTE SUR RHÔNE</b>	POS	2001 En cours de révision	La partie Nord est de la commune est comprise dans le site B6, il s'agit notamment de la ripisylve de la rive droite du Rhône. Cette zone correspond à des zones classées en Ndr (Secteur soumis à des prescriptions spécifiques en raison du risque d'inondation), Ndf (zone naturelle couvrant tout ou partie du domaine public) et Nc (zone naturelle peu ou pas équipée destinée à la mise en valeur des richesses du sol ou du sous-sol). Pas de zone à urbaniser prévues dans ou à proximité du B6. Une zone industrielle est limitrophe au périmètre B6, elle correspond à un secteur soumis à des risques technologiques.
<b>LES NONIÈRES</b>	RNU		La totalité de la commune est comprise dans le site B6. La majorité des parcelles sont classées en zones N. Pas de projets d'aménagement sur la commune de prévu.
<b>LES-OLLIERES-SUR-EYRIEUX</b>	PLU	2005 En cours de révision	Seule la partie de l'Eyrieux et ses abords est comprise dans le site B6, en majeure partie dans le PPRi de l'Eyrieux. Les zonages correspondant sont en majorité classés en Ns (Secteur naturel, ZNIEFF, Natura 2000), N (Zone naturelle et forestière, équipée ou non, à protéger), A (Zone agricole) et Np (Secteur naturel, Protection de captage). Aucune zone AU (zone à urbaniser) n'est comprise dans le site B6.
<b>PRANLES</b>	Carte communale	2009	La partie nord du territoire communal est concerné par le site B6. Cette partie est classée en zone naturelle. Le zonage C (zonage où les constructions sont autorisées) sont localisés en continuité des habitations existantes. Un projet d'Eolienne sur le secteur de Chirouse est en cours de faisabilité.

COMMUNES	PLAN D'URBANISME	DATE	COMPATIBILITE AVEC NATURA 2000
<b>SAINT-BARTHELEMY-LE-MEIL</b>	RNU		La majorité de la partie nord de la commune est comprise dans le site B6. Pas de projets d'aménagement sur la commune de prévu.
<b>SAINT-CHRISTOL</b>	PLU	Modifié en 2013	La partie nord de la commune est comprise dans le site B6, il s'agit notamment de zones classées en zonage A et en zonage N.
<b>SAINT-ETIENNE-DE-SERRE</b>	RNU		La totalité de la commune est comprise dans le site B6. Pas de projets d'aménagement sur la commune de prévu.
<b>SAINT-FORTUNAT-SUR-EYRIEUX</b>	PLU	2013	La majorité du territoire communal compris dans le périmètre B6 est constitué de zones N (Zone naturelle), Ne (Zone à vocation d'élevage), A (Zone à vocation agricole), l'Eyrieux et sa ripisylve étant classé en Nsc (Secteur protégé) Les futurs aménagements prévus sur la commune concernent les zones urbaines. Deux secteurs à urbaniser sont localisés en continuité du secteur urbain rive droite : AUa5 (Secteur imposant un programme de 12 logements) et un secteur AUa4 (secteur imposant un programme de 5 logements). Ces projets seront urbanisés après réalisation au moins partielle de la voirie.
<b>SAINT-GENEST-LACHAMP</b>	RNU		Seule la partie sud de la commune est comprise dans le site B6. La majorité des parcelles sont classées en zonage N, pas de projets d'aménagement en cours.
<b>SAINT-JULIEN-DU-GUA</b>	RNU		La totalité de la commune est comprise dans le site B6. La majorité des parcelles sont classées en zonage N, les projets d'aménagement n'ont pas d'incidence sur le site Natura 2000.
<b>SAINT-JULIEN-LABROUSSE</b>	RNU		
<b>SAINT-JULIEN-LE-ROUX</b>	RNU		Schéma Intercommunal d'Aménagement et de Gestion de l'Espace (SIAGE) Pays de Vernoux Seule la partie est de la commune est comprise dans le site B6. La majorité des parcelles sont classées en zonage N (ZNIEFF de type II), pas de projets d'aménagement en cours.
<b>SAINT-LAURENT-DU-PAPE</b>	PLU	2008 En cours de révision	Seule la partie de l'Eyrieux et ses abords est comprise dans le site B6. Le projet de jardin découverte en rive de l'Eyrieux au niveau de la filature (aménagement prévu au 2nd contrat de rivière - fiche action C2.3-8) n'a pas d'incidence sur le site Natura 2000. Le zonage compris dans le périmètre du site B6 comprend majoritairement des zones N (Zone naturelle à protéger en raison de la qualité des sites et paysages) et A (Zone agricole à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles). D'autres zones classées en Ua (Zone dense à vocation d'habitat, de services et d'activités) et Ub (Zone urbaine accueillant des constructions individuelles à usage d'habitation) sont des zones déjà urbanisées. Aucune zone AU (A urbaniser) n'est comprise dans le site B6.
<b>SAINT-MAURICE-EN-CHALENCON</b>	Carte communale	2005	La majorité du territoire communal compris dans le site B6 est classée en zone naturelle. Les zones constructibles sont en continuités du tissu urbain existant.

COMMUNES	PLAN D'URBANISME	DATE	COMPATIBILITE AVEC NATURA 2000
SAINT-MICHEL-D'AURANCE	PLU	2005	Seule la partie sud de la commune est comprise dans le site B6. La majorité des parcelles sont classées en zonage N, pas de projets d'aménagement en cours.
SAINT-MICHEL-DE-CHABRILLANO UX	Carte communale	2008	Les abords de l'Eyrieux sont compris dans le zonage PPRI où aucun projet d'aménagement n'est autorisé. La majorité du territoire communal compris dans le site B6 est classée en zone naturelle. Les zones constructibles sont en continuités du tissu urbain existant.
SAINT-PIERREVILLE	RNU		La totalité de la commune est comprise dans le site B6.
SAINT-SAUVEUR-DE-MONTAGUT	PLU	2004 En cours de révision	La quasi-totalité de la commune est comprise dans le site B6. Le zonage est majoritairement classé en N (Zone naturelle et forestière), Ns (Secteur comportant un intérêt écologique (ZNIEFF et Natura 2000)), Np (Secteur concerne la protection de captage de la source) et A (Zone agricole). Trois secteurs 1AU (Secteurs distingués afin de permettre quatre opérations d'aménagements distinctes) à vocation résidentielle sont localisés à proximité des secteurs déjà urbanisés.
SAINT-VINCENT-DE-DURFORT	Carte communale	2006	Seule la partie nord de la commune est comprise dans le site B6. La majorité des parcelles sont classées en zone naturelle, une zone constructible est comprise dans le site B6, en continuité d'habitations déjà présentes.
SILHAC	RNU		Schéma Intercommunal d'Aménagement et de Gestion de l'Espace (SIAGE) Pays de Vernoux. Seule les parties sud et est de la commune sont comprises dans le site B6. La majorité des parcelles sont classées en zonage N (ZNIEFF de type II), pas de projets d'aménagement en cours.
VERNOUX-EN-VIVARAIS	PLU	2013	Schéma Intercommunal d'Aménagement et de Gestion de l'Espace (SIAGE) Pays de Vernoux. Ripisylves de l'Eve Eyrats et Dunière en EBC et loi Paysage La partie du bassin versant de la Dunière est compris dans le site B6, cette partie est classée en zone N (ZNIEFF de type II).

**Tableau 43 : Documents d'urbanisme sur les communes - Source : données communales, GéoArdèche (2015)**

### Enjeux sur la vallée de l'Eyrieux

L'urbanisation et l'artificialisation des milieux naturels ont un impact négatif important et à long terme sur les habitats et les espèces des directives européennes. Le reste du site est pour l'instant peu urbanisé et il semble qu'il soit plutôt bien préservé du développement de l'urbanisation à l'avenir mais l'analyse des documents d'urbanisme permettrait de le confirmer.

### Interactions avec le DOCUGE

Une obligation générale de préservation des écosystèmes (et de l'environnement en général) dans les documents d'urbanisme est demandée par le code de l'urbanisme à l'article L.121-1. Cet article a été modifié par la Loi Grenelle II pour intégrer la préservation des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme.



Le rapport de présentation de tout PLU et de toute carte communale doit donc comporter une prise en compte de l'environnement à travers :

- un état initial de l'environnement ;
- une analyse des incidences du plan sur l'environnement ;
- un exposé de la manière dont le plan prend en compte le souci de préservation et de mise en valeur de l'environnement.

Outre ces dispositions, **deux procédures** découlant de directives européennes fournissent de véritables outils pour assurer la bonne intégration des enjeux environnementaux dans les documents d'urbanisme. Il s'agit de :

✓ **L'évaluation environnementale stratégique (EES)** des documents d'urbanisme issue de la directive 2001-42, dite « plans/programmes », et régie par le code de l'urbanisme aux articles L.121-10 à 15 et R.121-14 à 17. A noter que l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme fait l'objet d'un **décret** paru au journal officiel le 25 août 2012 qui est **mis en application depuis le 1<sup>er</sup> février 2013**. Ce texte détermine la **liste des documents d'urbanisme soumis de manière systématique à évaluation environnementale et ceux qui peuvent l'être sur décision de l'Autorité Environnementale (AE) après un examen au cas par cas**. Les principales évolutions concernent :

- Les PLU, qui seront désormais tous potentiellement soumis à évaluation environnementale, soit de façon systématique, soit après un examen au cas par cas par l'AE lorsqu'il est établi qu'ils sont susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement au sens de l'annexe II de la directive 2001/42 ;
- Les cartes communales, soumises de manière systématique ou au cas par cas si un site Natura 2000 est présent sur le territoire de la commune ou sur le territoire d'une commune limitrophe.

✓ **L'évaluation d'incidences Natura 2000** issue de la Directive 92-43, dite « Habitats », et régie par le code de l'Environnement aux articles L.414-4 et R.414-19 à 26. Elle doit être menée conjointement à l'évaluation environnementale et sera annexée au PLU et cartes communales. Elle permet d'approfondir l'évaluation environnementale, au regard des enjeux ayant conduit à la désignation du ou des sites NATURA 2000. A la différence de l'évaluation environnementale, l'évaluation des incidences Natura 2000 est ciblée sur l'analyse des effets du PLU et des cartes communales sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire qui ont permis la désignation des sites Natura 2000.

### II.1.3. Le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale)

#### Principe

C'est outil essentiel de la planification intercommunale. Il est un véritable pivot entre les différents documents réglementaires en matière d'aménagement du territoire. L'évaluation périodique (tous les 6 ans) des orientations du schéma est obligatoire pour éviter qu'il ne devienne un document obsolète. Cette clause du code de l'urbanisme est appelée clause de « rendez-vous ».

Instauré par la Loi SRU du 13 décembre 2000 en remplacement des anciens Schémas Directeurs, il a vu son rôle renforcé et précisé par la Loi Grenelle II qui lui assigne des objectifs précis : contribuer à réduire la consommation d'espace, préserver les espaces affectés aux activités agricoles ou forestières, équilibrer la répartition territoriale des commerces et services, améliorer les performances énergétiques, diminuer les obligations de déplacement, réduire les émissions de gaz à effet de serre, et renforcer la préservation de la biodiversité et des écosystèmes.

Depuis le vote de la loi Engagement National pour l'Environnement (ENE) de juillet 2010, les SCoT ont vu leur rôle renforcé :

- Priorité à la gestion économe de l'espace : le rapport de présentation devra présenter une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du schéma et justifier les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation ;
- Elargissement du champ couvert par le SCoT à de nouveaux domaines : développement des communications électroniques (aménagement numérique), préservation et remise en bon état des continuités écologiques (trames vertes et bleues), réduction des émissions de gaz à effet de serre et maîtrise de l'énergie... ;
- Priorité à la densification, avec la possibilité de fixer des normes minimales de densité s'imposant aux règles du PLU ;
- Possibilité de donner la priorité au respect des performances énergétiques et environnementales renforcées, pour l'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation dans des secteurs définis ;
- Prise en compte des schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) et plans climat-énergie territoriaux (PCET).

La loi ALUR, entrée en vigueur en 2014, est dans la continuité des réformes précédentes, dans le respect des principes instaurés par la loi SRU (solidarité et renouvellement urbain) en 2000 et confirmés et confortés par la loi GRENELLE 2 en 2010 (engagement national pour l'environnement). La Loi ALUR entend généraliser la couverture du territoire national par des SCoT dont le périmètre ne peut se limiter à un seul EPCI. Les SCoT doivent couvrir l'équivalent d'un « bassin de vie ». L'objectif principal de cette mesure est de bien différencier le rôle du SCoT (document stratégique de mise en cohérence des différentes politiques territoriales, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, plusieurs EPCI), de celui d'un PLUi, (document réglementaire précis de mise en œuvre des politiques d'urbanisme, à l'échelle du territoire d'action de l'EPCI). La loi ALUR induit également le renforcement du contenu du rapport de présentation et des autres documents du SCoT :

- Le Programme d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCoT devra intégrer une approche qualitative prenant en compte les temps de déplacement (notamment en matière de limitation de vitesse). Il en sera de même des objectifs de mise en valeur et de préservation de la « qualité paysagère ».
- Le Document d'Orientation et d'Objectif peut préciser les objectifs de qualité paysagère qui s'imposeront aux PLU.
- Le rapport de présentation du SCoT n'est pas modifié profondément (L.122-1-2). Son diagnostic devra être complété pour **établir les besoins en matière de biodiversité**. Il pourra également identifier les espaces, en tenant compte de la qualité des paysages et du patrimoine architectural, dans lesquels les PLU doivent « analyser les capacités de densification et de mutation ».

Sur le territoire du site B6, les communes sont concernées par deux SCoT (cf. figure 75) :

- ✓ Le **SCoT Centre Ardèche** qui comprend la quasi-totalité des communes du site B6 est en phase de préfiguration avant délibération de prescription à l'automne ;
- ✓ Le **SCoT du Grand Rhovaltain** qui comprend la commune d'Etoile sur Rhône est en cours d'élaboration et devrait être approuvé en 2016.

### Mise en œuvre

Le bilan et l'évaluation d'un SCoT doit être réalisée 6 ans après son approbation.

### Objectifs

Le SCoT doit respecter les principes du développement durable : principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la

préservation des espaces naturels et des paysages ; principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ; principe de respect de l'environnement.

### Enjeux sur le territoire B6

Les documents de planification et de développement du territoire partagent avec le territoire B6 des enjeux sur :

- La préservation de la biodiversité et des milieux naturels, qui sont évalués dans l'état initial de l'environnement à l'échelle du SCoT et qui font suite à une évaluation des incidences et des précautionnements adaptés ;
- L'identification de la trame verte et bleue qui vise à limiter la fragmentation des habitats naturels et d'habitats d'espèces ;
- L'accessibilité au foncier pour les activités agricoles, pastorales et forestières et à une valorisation locale des productions ;
- Le développement durable et les enjeux climatiques.

### Interactions avec le site B6

Au niveau du SCoT, la démarche Natura 2000 sera identifiée prioritairement dans l'évaluation environnementale du document. Un rapport présentant les incidences du SCoT sur le site Natura 2000 sera à réaliser par la maîtrise d'ouvrage du SCoT. Le SMEC sera associée à toutes les phases de réalisation du SCoT.

Les compétences des EPCI vont permettre de mettre en place sur le territoire les actions du DOCUGE, notamment en matière d'assainissement, de gestion de l'eau, via le contrat de rivière.

#### II.1.4. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

- Figures 75 et 76 à suivre

### Principe et objectifs

La conservation des populations sur le long terme nécessite que chaque individu de la faune et de la flore sauvage puisse se déplacer librement afin de réaliser ses besoins vitaux, notamment la reproduction et l'alimentation, sans contraintes. Or, les aménagements anthropiques, les infrastructures, les ouvrages hydrauliques, l'urbanisation, l'agriculture intensive constituent un nombre croissant de barrières écologiques. Ces aménagements engendrent des points de conflits (existants ou potentiels), des déséquilibres écologiques locaux, des fragmentations et peuvent également favoriser certaines espèces envahissantes.

En complément des politiques de sauvegarde des espaces et des espèces, la France s'est engagée au travers des lois « Grenelle de l'environnement » dans une politique de préservation et de restauration des continuités écologiques nécessaires aux déplacements des espèces qui visent à enrayer la perte de biodiversité.

Cette politique publique, « la trame verte et bleue », se décline régionalement dans un document-cadre : le schéma régional de cohérence écologique (SRCE).

Le SRCE a aussi pour objectif d'identifier les **réservoirs de biodiversité** et les **corridors écologiques** qui les relient. Il comprend un plan d'actions permettant de préserver et de remettre en bon état les continuités écologiques identifiées tout en prenant en compte les enjeux d'aménagement du territoire et les activités humaines.

## Périmètre d'application

Région Rhône-Alpes

## Mise en œuvre

La loi dite « Grenelle I » (Loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement) a fixé les grands axes pour la création d'une Trame verte et bleue d'ici à 2012. Elle a également modifié l'article L.110 du code de l'urbanisme pour y intégrer « la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques ».

La loi dite « Grenelle II » (Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement) est venue définir la Trame verte et bleue, décrire ses objectifs, et établir trois niveaux d'échelles et d'actions emboîtés (national, régional et communal).

En Rhône-Alpes, **le SRCE a été élaboré conjointement par l'État et la Région** sur le modèle de la gouvernance à cinq en associant les collectivités, les organismes professionnels et les usagers de la nature, les associations et les organismes œuvrant pour la préservation de la biodiversité et les scientifiques. Le SRCE Rhône Alpes a été validé en 2014.

Le SRCE comporte, outre un résumé non technique :

- Un diagnostic du territoire et une présentation et une analyse des enjeux régionaux relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques ;
- Une présentation des continuités écologiques retenues pour constituer la Trame Verte Bleue régionale et les éléments qui la composent, ainsi qu'un atlas cartographique au 1/100 000<sup>ème</sup> ;
- Un plan d'actions ;
- Un dispositif de suivi et d'évaluation.

La Région avait lancé, début 2007, une étude visant à identifier et à cartographier l'ensemble des réseaux écologiques de Rhône-Alpes. Ce travail avait donné naissance à l'atlas des Réseaux Ecologiques de Rhône-Alpes (atlas RERA), sur lequel s'est appuyée la réalisation du SRCE.

Le SRCE Rhône Alpes a été adopté le 19 juin 2014 par la Région Rhône Alpes et le 16 juillet 2014 par l'Etat

## Enjeux sur le territoire B6

Les réservoirs de biodiversité identifiés par le Réseau Ecologique Rhône-Alpes sur le territoire B6 sont essentiellement des ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) de type 1, qui offre un intérêt biologique remarquable. Il s'agit des ZNIEFF 1 « Vallée du Boyon », « Versants méridionaux sous le serre de Peyremourier », « Ruisseau de l'Orsanne, pentes des Chases » et « Vallée de la Gluèyre et de la Veyruègue ».

A noter qu'une portion de l'Eyrieux est à remettre en bon état. Il s'agit de la portion entre le pont du Chevril et en amont de Dunière-sur-Eyrieux.

## Interactions avec le site B6

Les enjeux de conservation et le programme d'actions du DOCUGE notamment l'analyse sur les fonctionnalités écologiques doivent être pris en compte par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Rhône-Alpes.

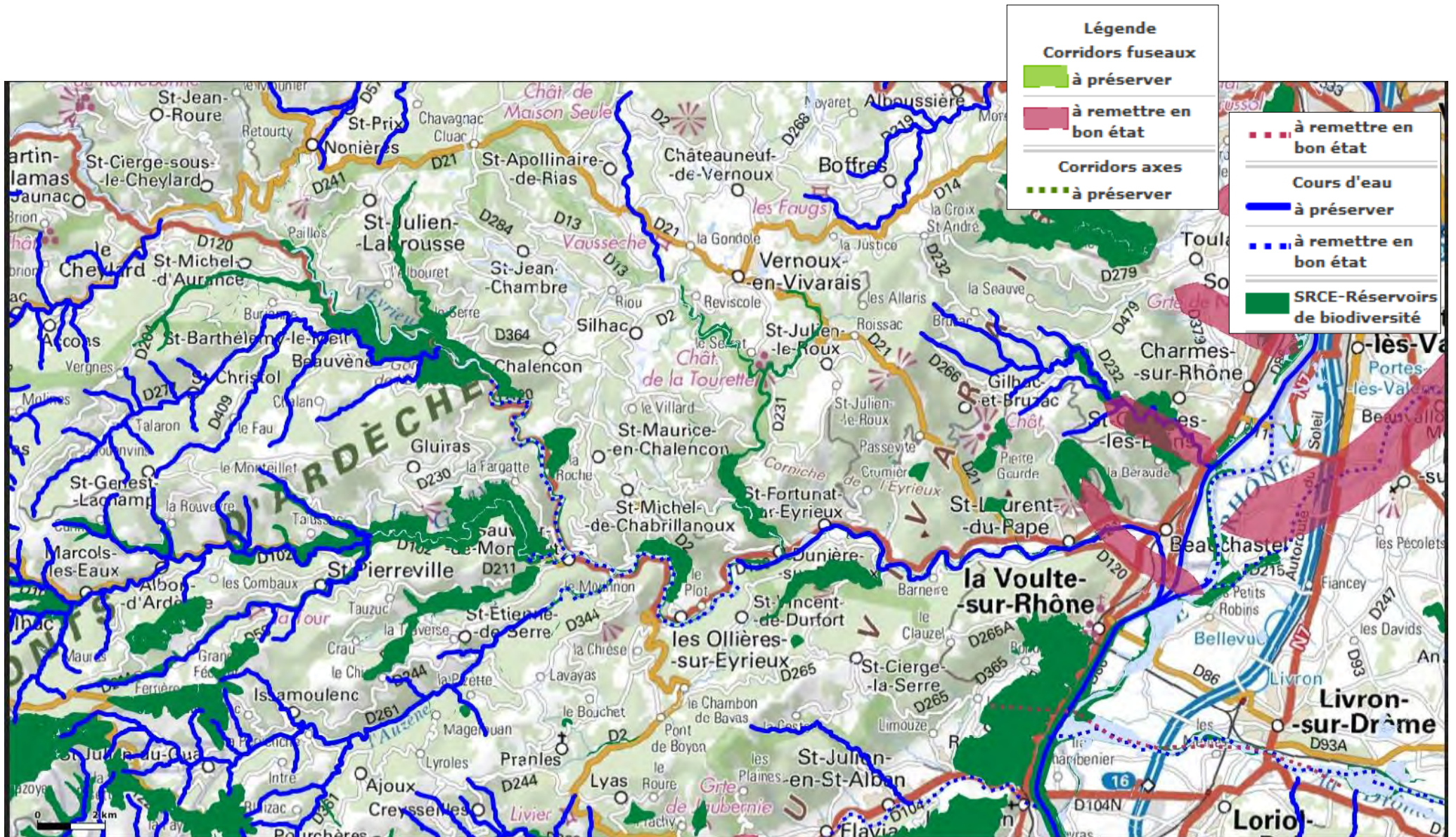
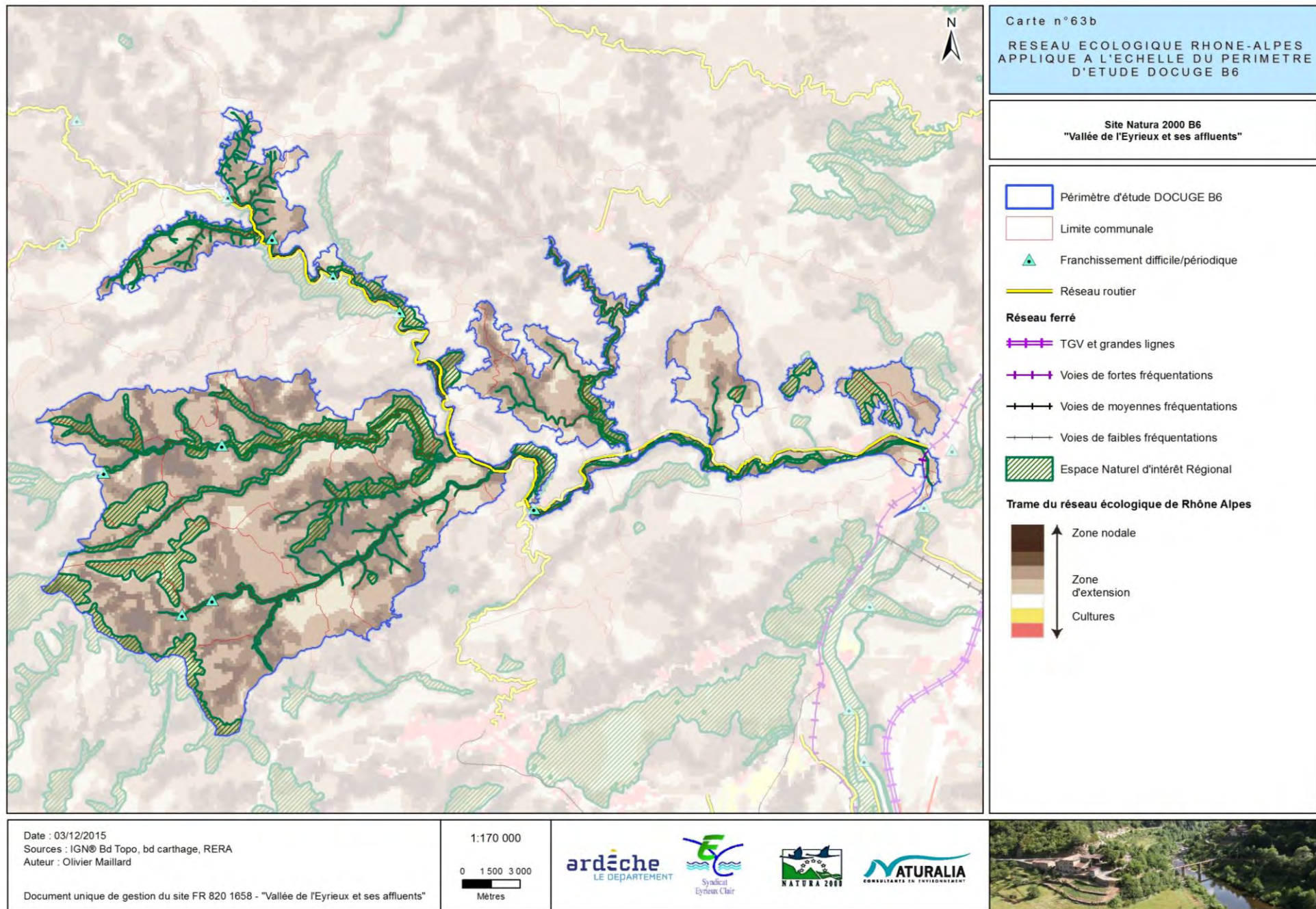


Figure 55 : Elaboration de la Trame verte et bleue par le logiciel du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) - source : <http://www.cartorera.rhonealpes.fr/>



**Figure 56 : Elaboration du réseau écologique appliqué au périmètre d'étude B6 (RERA)**

## II.1.5. Le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche

- Atlas : Carte 5 e -

### Principe

Le projet de Parc Naturel Régional d'Ardèche est né d'une volonté identitaire forte et de partage d'un patrimoine naturel et culturel riche et fragile. Cette reconnaissance s'est traduite par la création du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche en 2001.

### Périmètre d'application

Le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche est situé à l'extrême sud-ouest de la Région Rhône-Alpes, en limite des Régions Auvergne et Languedoc-Roussillon, sur la bordure orientale du Massif Central.

Il concerne le Département de l'Ardèche, sur les communautés de communes suivantes : Ardèche des sources et volcans, Cévennes et Montagnes ardéchoises, Sources de la Loire, Mézenc et de la Loire Sauvage, Pays Beaume-Drobie, Pays de Lamastre, **Pays de Vernoux en Vivarais**, Vinobre, Pays d'Aubenas Vals, Pays des Vans en Cévennes, **Privas Centre Ardèche**, Val de Ligne et **Val'Eyrieux**.

### Mise en œuvre

La charte d'un PNR a une validité de 12 ans, une procédure de révision de la charte permet, au vu de l'action du Parc, de redéfinir son nouveau projet et de reconduire son classement. Depuis la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (article 45), cette Charte est soumise à enquête publique. Une nouvelle charte a été approuvée en mars 2013 (2013-2025).

### Objectifs

Les trois vocations de la nouvelle charte (2013-2025) du Parc Naturel Régional des Monts-D'Ardèche se divisent en 13 orientations :

VOCATION 1 : Un territoire remarquable à préserver

- Orientation 1 : Préserver et gérer la biodiversité : l'affaire de tous ;
- Orientation 2 : Préserver et gérer durablement le capital en eau ;
- Orientation 3 : Préserver et valoriser les patrimoines culturels spécifiques, matériels et immatériels ;
- Orientation 4 : Préserver la qualité paysagère des Monts d'Ardèche et construire ensemble les paysages de demain ;
- Orientation 5 : développer un urbanisme durable, économe et innovant.

VOCATION 2 : Un territoire productif, qui valorise durablement ses ressources

- Orientation 6 : Mobiliser les ressources locales, par des pratiques respectueuses de l'Homme et de son environnement ;
- Orientation 7 : Valoriser les produits spécifiques du territoire ;
- Orientation 8 : Encourager les démarches de consommation solidaire et responsable ;
- Orientation 9 : Intensifier la politique de maintien et d'accueil des activités et des emplois.

VOCATION 3 : Un territoire attractif et solidaire

- Orientation 10 : Impliquer tous les acteurs au projet de territoire : élus, partenaires et habitants ;
- Orientation 11 : Se mobiliser autour des ressources énergétiques et du changement climatique ;
- Orientation 12 : S'engager pour l'accessibilité et la qualité de l'habitat et des services aux habitants.
- Orientation 13 : Affirmer la contribution de la culture au développement du territoire.

### Enjeux sur le territoire B6

- Une déprise agricole forte, associée à un retour à la lande et un boisement spontané et progressif des milieux ouverts. En corollaire à cette déprise, la conservation de certaines espèces d'oiseaux (passereaux et rapaces prairiaux notamment) apparaît comme un enjeu fort ;
- La conservation des zones humides, qui ont bénéficié d'aménagements et de mesures de gestion ayant permis leur maintien et leur bon fonctionnement écologique ;
- La conservation des zones de forêt ancienne et d'îlots de sénescence, dans un contexte de pressions accrues sur les ressources forestières ;
- La conservation de la châtaigneraie, et notamment de bois morts et vieux arbres et de la biodiversité associée ;
- Le développement important du tourisme et des sports de nature, avec en corollaire des impacts potentiels importants sur les milieux et sur les espèces.

### Interactions avec le DOCUGE

Au total, 22 communes du site B6 sont comprises dans le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche et adhèrent à la nouvelle charte. Il s'agit d'Accons, Ajoux, Albon-d'Ardèche, Beauvène, Chalencou, Creysseilles, Dunière-sur-Eyrieux, Gluiras, Les-Nonières-sur-Eyrieux, Issamoulenc, Pranles, Saint-Sauveur-de-Montagut, Saint-Etienne-de-Serre, Les-Ollières-sur-Eyrieux, Pranles, Saint-Michel-de-Chabrilanoux, Saint-Maurice-en-Chalencou, Saint-Julien-du-Gua, Saint-Pierre-ville, Saint-Christol, Saint-Genest-Lachamp, Saint-Vincent-de-Durfort, Silhac et Vernoux-en-Vivarais.

Les communes du site B6, non comprises dans le périmètre d'application de la charte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche sont : Beauchastel, Etoile-sur-Rhône, Gilhac-et-Bruzac, Saint-Barthélémy-le-Meil, Saint-Fortunat-sur-Eyrieux, Saint-Julien-le-Roux, Saint-Laurent-du-Pape, Saint-Michel-d'Aurance et La Voulte-sur-Rhône.

Plusieurs outils et programmes sont d'ores et déjà mis en place sur le territoire du PNR MA et concernent le site B6 par les enjeux écologiques et/ou socio économique qu'ils abordent. Il s'agit de :

- la **Charte** du Parc (2013-2025) ;
- le programme LEADER (Liaison Entre Action et Développement de l'Economie Rurale). Le Parc des Monts d'Ardèche, le Pays de l'Ardèche méridionale et le Syndicat Mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux se sont associés pour candidater au nouveau programme européen LEADER 2014-2020. Leur candidature ayant été retenue en février 2015, ils lancent maintenant de manière effective la constitution du Groupe d'Action Locale (GAL), dont le rôle sera d'assurer la concertation, l'expertise et la communication autour du programme LEADER Ardèche 3 ;
- Le PAEC « Pentec et Montagnes Ardéchoises » (développée dans le §IV.2.2) ;
- L'animation de différents Plan Nationaux d'Action (Sonneur à ventre jaune, Chiroptères, Lézard ocellé).

Les actions du DOCUGE devront être réalisées en complémentarité de ces outils stratégiques pour créer une véritable cohérence dans la préservation de la biodiversité et le développement durable des territoires.

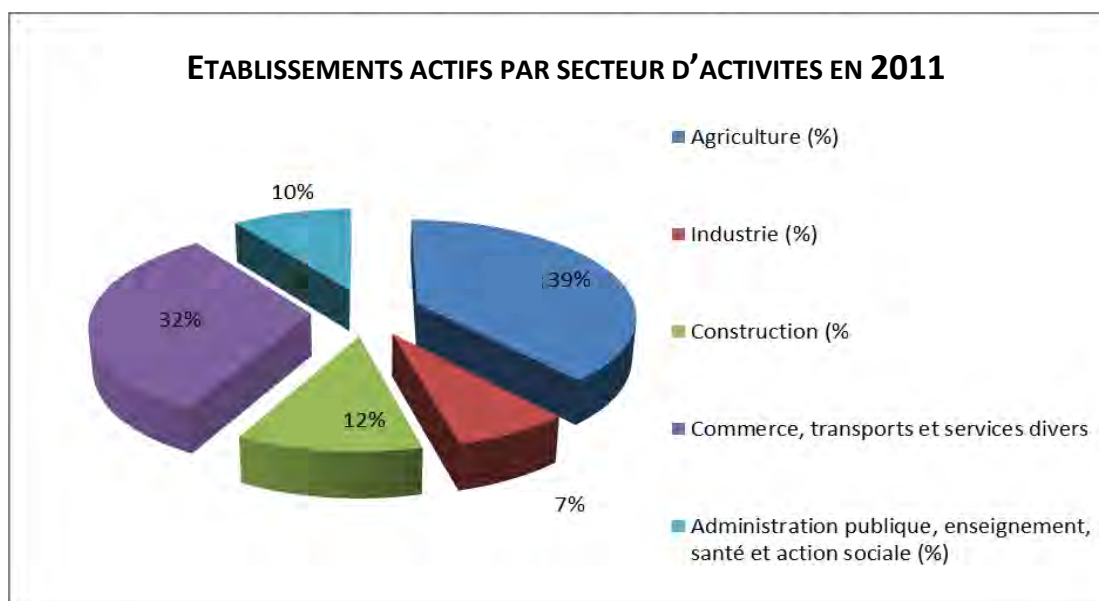


## II.2. LES ACTIVITÉS HUMAINES

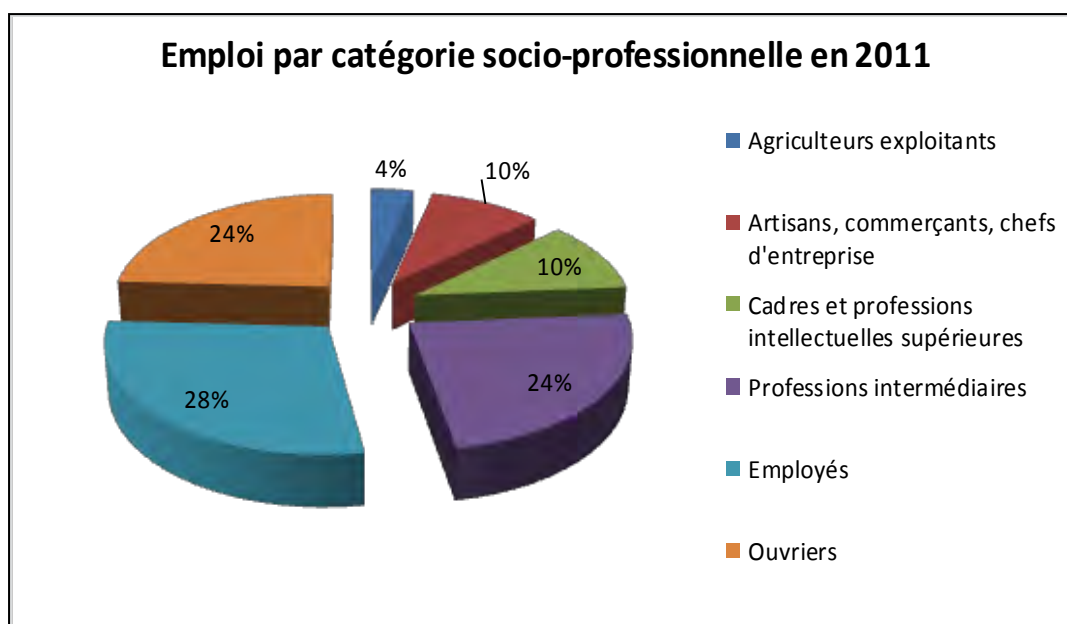
- Atlas : Cartes 53 à 56 et 61b-

### II.2.1. Présentation générale sur les communes concernées par le site B6

Inscrit dans un contexte fortement rural, le paysage est marqué par l'emprise de la forêt et une activité agricole dispersée et amoindrie. En effet, après une activité majeure dans les années 1850-1900 et la création de nombreuses terrasses (surfaces planes permettant d'exploiter le sol), la déprise agricole a laissé place depuis l'exode rural (1950) aux boisements naturels et plantés. Le site B6 est néanmoins situé juste en aval du second pôle industriel de l'Ardèche : Le Cheylard.



**Figure 57 : Distribution des établissements actifs sur l'ensemble des 33 communes - Source INSEE 2010**



**Figure 58 : Emploi par catégorie socio-professionnelle en 2011**

## II.2.2. Les Activités agricoles et pastorales

Atlas : cartes 53 et 54

### GÉNÉRALITÉS SUR L'AGRICULTURE EN ARDÈCHE

Les données présentées dans cette partie proviennent du recensement AGRESTE de 2010, des données de l'INSEE et de la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche :

	Nb d'exploitations	Surface Agricole Utile	Travail total (UTA*)	Part des emplois du secteur agricole (07)	PBS* total (millions d'€)
<b>Ardèche</b>	4 713	128 501	6 252,1	5%	259
<b>Communes du Site B6</b>	394	13 447	527	-	14,31

**Tableau 44 : Données sur l'agriculture en Ardèche et sur les communes du site B6 (AGRESTE, 2010)**

\*PBS : Production Brute Standard

Les informations listées ci-après sont issues de l'analyse des données fournies par les recensements AGRESTE de 1988 et 2010 par la chambre d'agriculture de l'Ardèche en 2012. Elles permettent d'identifier les grandes tendances d'évolution du monde agricole au niveau départemental.

Les exploitations agricoles en Ardèche :

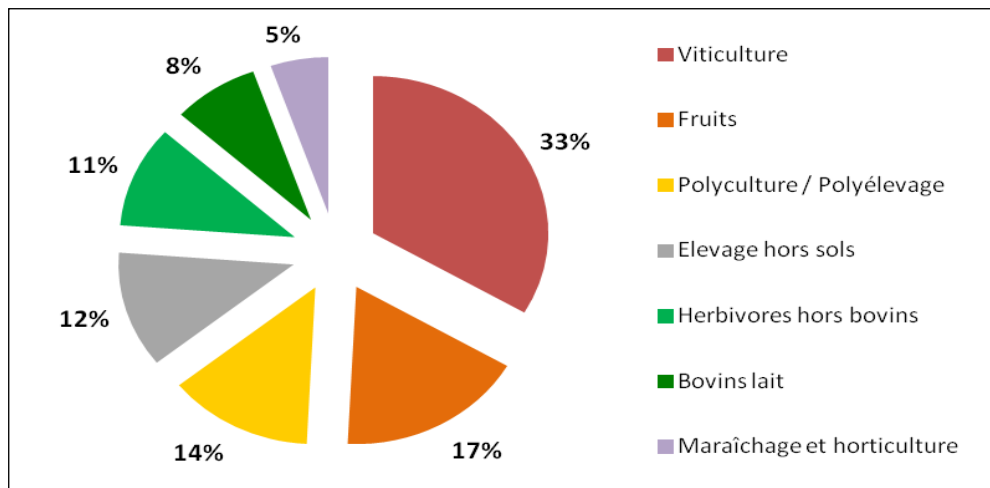
- Le nombre d'exploitations agricoles dans le département continue de baisser : - 55,8 % depuis 1988 ;
- 62% des exploitations ont moins de 20 ha de surface agricole utile, et 5% ont plus de 100 ha ;
- 460 exploitations certifiées en agriculture biologique soit 8% des exploitations agricoles du département.

Les surfaces agricoles en Ardèche :

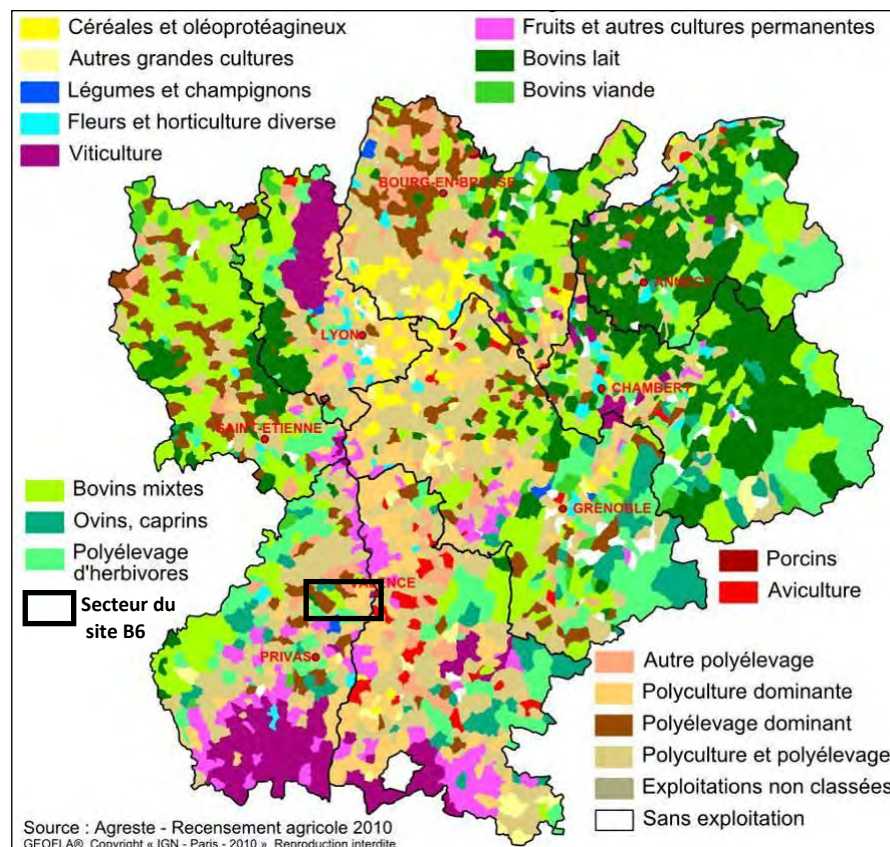
- 1/4 du territoire ardéchois est occupé par des espaces agricoles ; la forêt quant à elle occupe environ 1/2 du département ;
- 63% de la SAU est occupée par les surfaces toujours en herbe et fourrages annuels pour l'élevage ;
- - 12% de SAU entre 2000 et 2010 au profit de l'urbanisation ;
- La surface moyenne par exploitation est passée de 20 ha à 27 ha en 10 ans.

L'économie agricole en Ardèche :

- La Châtaigne répartie sur 3 000 ha (soit 16% de la surface de cultures permanentes) possède l'AOP « Châtaigne d'Ardèche ».
- De plus en plus d'exploitations agricoles sont à la recherche de la valeur ajoutée (bio, AOC, AOP, IGP, diversification, transformation, etc.) et utilisent les circuits courts.
- Dans le graphique ci-après est indiquée la répartition du potentiel économique pour chaque type d'orientation technico-économique en Ardèche.
- 36 % des exploitations commercialisent au moins un produit en circuits courts (2 fois la moyenne nationale) ;
- Plus de 8000 actifs permanents.



**Figure 59 : Répartition du potentiel économique pour chaque type d'orientation technico-économique en Ardèche (AGRESTE 2010)**



**Figure 60 : Orientation technico-économique des communes de Rhône-Alpes - Source AGRESTE 2010**

**L'AGRICULTURE ET L'ÉLEVAGE SUR LES COMMUNES DU SITE B6 : GÉNÉRALITÉS**

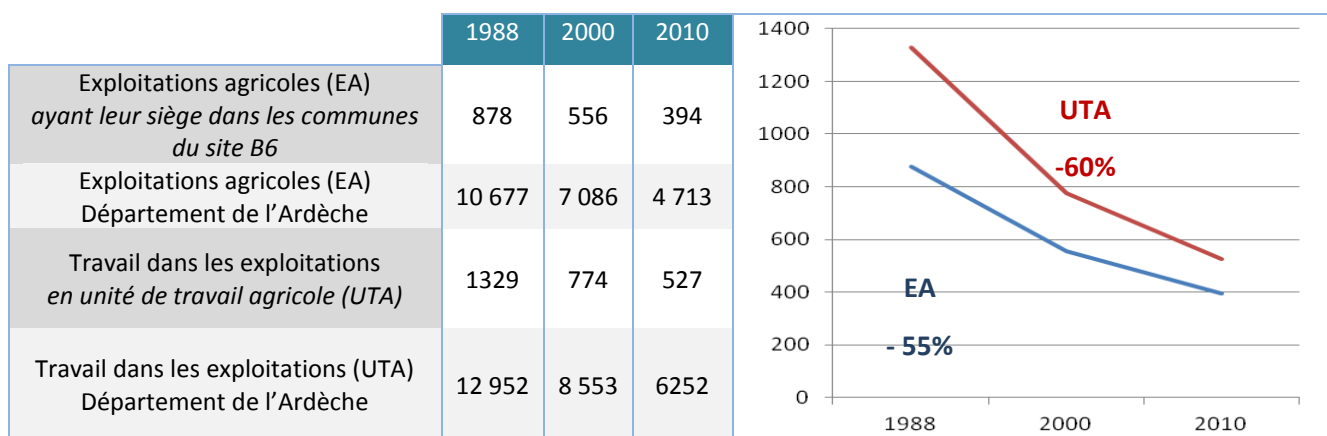
Les données fournies par le recensement AGRESTE de 2010 ne sont pas exhaustives : certaines d'entre elles sont soumises au secret statistique. Les éléments décrits ci-après ne sont donc pas exhaustifs.

Le SMEC a initié une démarche participative auprès du monde agricole sur le site B6 : concertation au travers de réunions et de rencontres, conférences « agriculture et biodiversité » et « chauves-souris », stage de Camille Nollet, participation active au PAEc, etc). Ces résultats ont permis d'alimenter cette thématique centrale du terroire du site B6.

Les données statistiques étant données à l'échelle communale, elles reflètent les grandes tendances évolutives du territoire. Les données suivantes reflètent l'évolution de l'agriculture sur l'ensemble des communes du site B6.

➔ **LES EXPLOITATIONS AGRICOLES**

A l'image de la diminution du nombre d'exploitations sur les communes (- 55% en 20 ans), les emplois liés au milieu agricole ont également chuté de 60%.



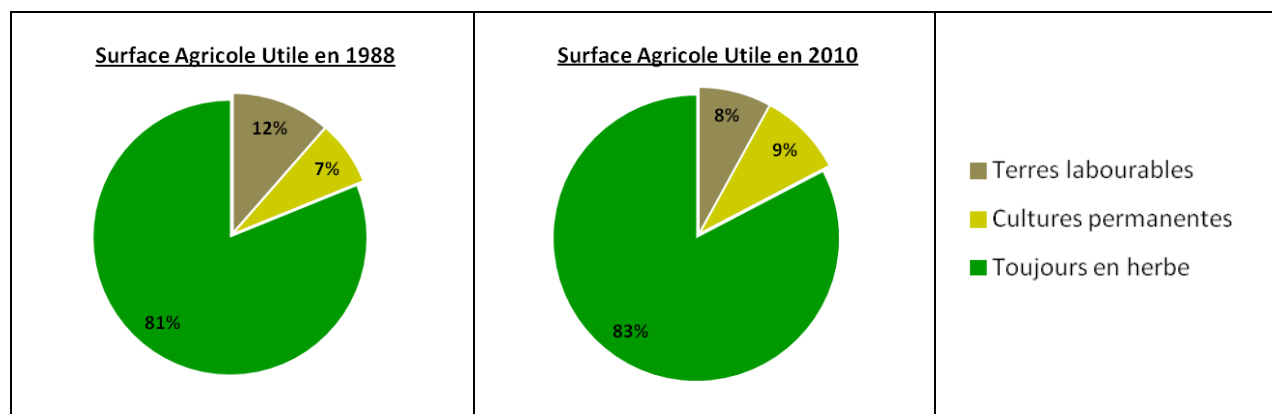
**Figure 61 : Evolution de l'agriculture sur les communes du site B6 depuis 1988**

D'après les diagnostics fonciers agricoles réalisés par les Communautés de communes avant 2014, la dynamique d'installation de nouvelles exploitations est au ralenti, comme le constate l'ancienne Communauté de commune du Pays du Cheylard qui fait état de 2 installations à Saint-Julien-Labrousse entre 2005 et 2011. De la même manière, le diagnostic foncier agricole de la Communauté de communes d'Eyrieux-aux-Serres conclu que la population est vieillissante et qu'il y a peu d'installations de jeunes sur le territoire de la Communauté de commune.

➔ **LES SURFACES AGRICOLES**

Les données ci-dessous démontrent la particularité de l'agriculture sur le territoire par rapport aux évolutions constatées à l'échelle du département ardéchois :

- 1/4 des surfaces communales sont occupées par des milieux agricoles ;
- La surface moyenne par exploitation est passée de 16 à 34 ha en 20 ans ;
- La SAU a peu fluctué depuis le recensement de 1988 : - 7% en 20 ans. Elle a augmenté dans les années 2000 (+ 1 000ha) et a diminué en 2010 (- 2 000 ha). Ces variations sont dues à une augmentation de la surface toujours en herbe en 2000 suivie d'une baisse en 2010. Les communes ayant connu les plus grandes fluctuations sont Pranles, Saint-Etienne-de-Serre, Beauvène et Saint-Pierreville.
- La proportion de surface toujours en herbe et de cultures permanentes est relativement constante ;
- La superficie des terres labourables a baissé de **35%** en 20 ans.



**Figure 62 : Evolution du type de couvert des exploitations des communes du site B6**

	1988	2000	2010
Terres labourables* en ha	1639	1180	1057
Cultures permanentes** en ha	1059	1098	1240
Toujours en herbe*** en ha	11 599	12 840	10 974
<b>SAU Totale (ha)</b>	<b>14383</b>	<b>15175</b>	<b>13447</b>

**Tableau 45 : Evolution du type de couvert des exploitations entre 1988 et 2010 des communes du site B6**

**\*Terres labourables** : superficie en céréales, légumes secs et protéagineux, fourrages (hors superficie toujours en herbe), tubercules, légumes de plein champ, jachères.

**\*\*Cultures permanentes** : superficie en vignes, vergers, châtaigneraies, pépinières ornementales, fruitières et forestières cultures de miscanthus, jonc, mûrier, osier, arbre truffier, à laquelle s'ajoute la superficie en arbres de Noël en 2010.

**\*\*\*Toujours en herbe** : Surfaces herbagères en couvert permanent ou spontané (hors prairies temporaires ou artificielles) = prairies naturelles ou permanentes (PN) + landes/parcours (LD)

#### SYNTHESE

Le constat de l'évolution du monde agricole sur les 33 communes du site B6 depuis 1988 fait état d'une baisse de presque 60% du nombre d'exploitation entraînant la même part de diminution en unité de travail agricole (AGRESTE 2010). Les installations agricoles depuis les années 2000 sont également au ralenti. Cette déprise n'a pas entraîné à l'échelle du site B6 de baisse notable de la surface agricole utilisée, ce qui démontre la forte augmentation des superficies rattachées à chaque exploitation.

#### ➔ L'ECONOMIE AGRICOLE

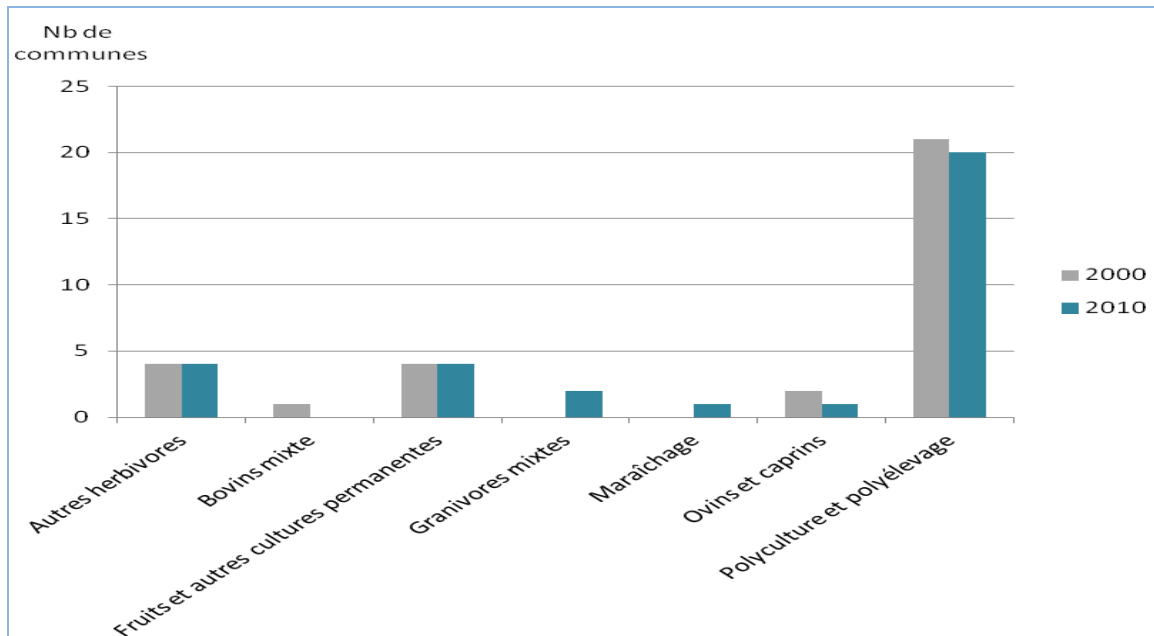
L'orientation technico-économique des exploitations (OTEX) la plus courante sur le territoire reste la polyculture et l'élevage. Cependant, on constate que certaines communes dont l'OTEX en 2000 était la polyculture et l'élevage se sont orientées vers des OTEX différentes en 2010 :

- Autres herbivores : Ajoux, Pranles et Silhac ;
- Granivores mixtes : Les Ollières-sur-Eyrieux et Saint-Julien-Labrousse ;
- Fruits et autres cultures permanentes : Saint-Laurent-du-Pape, Saint-Michel-de-Chabrilanoux et Saint-Pierreville ;
- Maraichage : Saint-Fortunat-sur-Eyrieux.

Cette évolution peut être expliquée par un faible potentiel économique pour le polyélevage et la polyculture sur certain secteur et donc une nécessité de se spécialiser pour répondre à une demande de marché.

D'autres communes, au contraire, ont vu leur OTEX évoluer en 2010 en polyculture et polyélevage, alors qu'auparavant (2000) leurs orientations de production étaient tournées vers de l'élevage strict. C'est le cas pour Les Nonières, Saint-Michel-d'Aurance, Saint-Christol et Saint-Vincent-de-Durfort.

A noter que l'activité agritouristique (gîtes et chambre d'hôtes) est pratiquée et représente une source de revenus complémentaire.



**Tableau 46 : Evolution des orientations technico-économiques des communes - Source : AGRESTE 2010**

Les productions agricoles recherchent de plus en plus un signe de qualité (AOC, AOP, Label, etc.). C'est le cas de l'AOP « Châtaignes d'Ardèche », de l'AOC « Picodon » fromage de chèvre et « Agriculture biologique ». La castanéculture a une grande importance sur ce territoire réputé pour sa Châtaigne d'Ardèche. Ce fruit, issu d'une culture ancestrale et d'un terroir, représente une richesse économique et culturelle considérable pour les agriculteurs. Ainsi, la culture de la châtaigne, qui avait été délaissée, a repris de l'importance et assure de bons rendements à faible coût tout en valorisant un patrimoine local. Elle est assurée par une majorité d'agriculteurs, toutes activités confondues. La maison du châtaigner à Saint-Pierre-ville illustre bien l'histoire d'une relation privilégiée entre l'homme des pentes ardéchoises et son « arbre à pain ».

Les circuits courts et la vente directe se développent de plus en plus afin de réduire le nombre d'intermédiaires via la vente à la ferme, les Marchés de Producteurs de Pays, les coopératives d'agriculteurs.

La valorisation des productions est développée également par d'autres activités comme la Société Coopérative de production Ardelaine, qui, en 1972 a initié une entreprise de développement local en réhabilitant la dernière filature de laine du département et en collectant les laines de 250 éleveurs du département de l'Ardèche, de Haute-Loire et d'Allier. La laine est utilisée pour la fabrication de matelas, d'articles de literie et de vêtements. L'entreprise Terre adélice, créée en 1996, avec l'idée de « transformer les fruits dans leur zone de production », compte aujourd'hui 18 permanents et a produit en 2010, 200 000 litres de glaces et sorbets. La production est d'abord locale et biologique en valorisant la châtaigne, la pêche blanche et la myrtille d'Ardèche. Longtemps localisée à Saint-Etienne-de-Serre, l'entreprise a été délocalisée à Saint-Sauveur-de-Montagut pour faciliter l'exportation des produits.

**L'AGRICULTURE SUR LE SITE B6 : ANALYSE DESCRIPTIVE**

La plupart des données qui suivent sont issues de l'étude de Camille Nollet : « Agriculture et biodiversité : Constat et perspectives sociales, culturelles, économiques sur le site Natura 2000 B6 « Vallée de l'Eyrieux et ses affluents » » réalisée dans le cadre de son stage au SMEC en lien avec l'animation du site Natura 2000 B6. Ainsi que des diagnostics fonciers agricoles initiés par les anciennes communautés de communes du territoire (CC des Chataigners, CC d'Eyrieux-aux-Serres, CC du Pays du Cheylard, CC de la Roche de Gourdon).

**Situation actuelle**

Environ 8 % de la superficie du site B6 est occupée par l'agriculture, à laquelle on peut ajouter les 15 % de pelouses et de pâturages naturels et les 9 % de prairies de fauches et naturelles qui peuvent également servir de pâturage. En effet, le système agro-sylvo pastoral pratiqué sur la majorité des communes du site B6 rend complexe cette analyse. Les châtaigneraies font également parties des parcours pastoraux, et les landes à myrtille sont également produites sous les châtaigniers. Même si globalement, la SAU à l'échelle de l'ensemble des communes du site B6 à peu variée entre 1988 et 2010, il a y a des disparités entre les communes du site (*cf. cartes 53a et 53b*). Certaines ont une activité agricole très marquée (Vernoux-en-Vivaraïs, Saint-Genest-Lachamp, Gluiras, Saint-Pierreville, Issamoulenc, Saint-Etienne-de-Serre, Pranles, Creyseilles, Sant-Julien-du-Gua, Pranles, Silhac), d'autres font face à une SAU faible, une population vieillissante avec peu d'exploitation agricoles en place, c'est le cas de Saint-Vincent-de-Durfort, Les-Ollières-sur-Eyrieux, Saint-Fortunant-sur-Eyrieux, Dunière-sur-Eyrieux.

Globalement, les différents systèmes agricoles correspondent à une répartition en fonction des grands ensembles topographiques présents sur le territoire : les hauts plateaux (> 900 m), les pentes et les bas de vallées.

Ainsi, on retrouve sur les secteurs de **hauts plateaux**, localisés sur les Boutières et Vernoux, des systèmes de production **ovin et bovin** à viande complétés par des activités du type : bois de chauffage, myrtilles, châtaignes, gîte, etc.

Le plateau de Vernoux est caractérisé par un plateau étendu aux qualités agronomiques bien supérieures à celles des hauts plateaux des Boutières. Sur ces derniers, la majeure partie des sols est de moindre qualité (moins de 5% de la surface totale du territoire) et cantonne l'activité humaine à l'utilisation de milieux peu propices au développement d'une agriculture mécanisée à forts rendements. Seules les prairies naturelles peuvent se développer sur les replats insérés au milieu de landes à genêts purgatifs de versants. C'est dire le peu de marges de manœuvre dont dispose le territoire pour faire face à des modifications importantes du contexte économique et environnemental.

Sur le plateau de Vernoux, les terres y sont plutôt planes et favorables à l'implantation de prairies naturelles et de cultures fourragères (maïs, sorgho,...). On y trouve également de l'arboriculture (abricots, cerises, châtaignes) et des petits fruits (framboises, mures, groseilles) en complément généralement d'un élevage.

**Les pentes et replats des Boutières** sont caractérisés par des systèmes de production **ovin et châtaigne**, bovin viande, caprin laitier, châtaignes, transformation, maraîchage diversifié, arboriculture. Une majorité des productions est orientée à la fois vers l'élevage ovin et le ramassage des châtaignes.

Production phare du territoire, **la châtaigne** complète largement le revenu agricole des agriculteurs. Sous Appellation d'Origine Protégée (AOP), cette production est reconnue et recherchée. La majorité des agriculteurs vendent leur production aux négociants ou à des coopératives. Certains ont développé des ventes directes à la ferme ou sur les marchés. Le principal acheteur est la coopérative « rhodacoop » basée à Sarras et Beauchastel (ancienne coopeyrieux).

Cette diversification des productions et/ou activité annexe assurent un revenu complémentaire, notamment pour les petits troupeaux ne percevant que très peu de subventions. Ainsi, de nombreux systèmes de transformation et de valorisation des produits sont présents sur le territoire : transformation de châtaignes, transformation fromagère, maraîchage diversifié, arbres fruitiers, etc. Ces systèmes s'inscrivent généralement dans un schéma de vente directe ou semi-directe (Marchés de Producteurs de Pays et coopératives d'agriculteurs) et permettent de dégager un revenu intéressant sur de faibles surfaces. On assiste à une dynamique d'installation autour de ce type de productions diversifiées, tout particulièrement sur la commune de Saint-Etienne-de-Serre et Saint-Michel de Chabrillanoux.

L'ensemble de ces systèmes participe à l'entretien du paysage et la diversité des activités permet une valorisation du patrimoine local : châtaigneraies, terrasses, prairies, vergers, etc. Les pratiques du brûlis dirigé sont utilisés pour l'entretien de zones de pentes non mécanisables contre l'enfrichement.

A noter que d'autres types de production plus intensive existent : un élevage hors sol de poulets à Pranles avec de (RGA, 2010), ainsi que le GAEC DUMOUSSEAU, qui élève des 53 vaches montbéliardes à haut potentiel pour la production laitière et qui pratique une sélection génétique. Les vaches sont sorties au pré et complétées.

Les parcelles agricoles de cultures annuelles et pérennes (vergers, blé, maïs grain et ensilage) sont essentiellement localisées dans la **basse vallée de l'Eyrieux** à la faveur d'un élargissement du lit de la rivière permettant de cultiver les terres facilement irriguables. Ces zones sont également marquées par la production de pommes de terre primeur de la vallée de l'Eyrieux et le maraîchage sur terrasses, adaptés à des surfaces cultivables limitées et nécessitant beaucoup de travail manuel. Cependant, d'autres productions plus intensives se développent comme à Saint-Fortunat-sur-Eyrieux où la production de tomates hors-sol marque le paysage. La commercialisation est variée : grossistes, coopératives, vente directe, etc.

La plaine des Avallons, située sur la commune de Dunière-sur-Eyrieux en bordure du cours d'eau fait l'objet d'un projet d'installation de jeunes agriculteurs et de conforter les exploitants du secteur avec l'appui de la SAFER (structure foncière très morcelée et de petites surfaces).

Le **travail sur terrasse** est très développé dans ces zones ; ces ouvrages font partie intégrante du patrimoine local et constituent un des exemples les plus significatifs des paysages culturels vivants européens. Si de nombreuses terrasses ont été abandonnées au cours du temps, certaines terrasses sont encore bien entretenues, notamment sur ces secteurs de basse vallée ainsi que sur quelques secteurs de pentes. Ces systèmes présentant de nombreuses contraintes agricoles (travail intensif et manuel, mécanisation difficile voire impossible, parcelles de petites tailles, ...), les agriculteurs misent sur des productions à haute valeur ajoutée permettant à l'agriculteur de tirer un revenu acceptable de sa production : maraîchage, pommes de terres primeurs, arboriculture, etc. L'agro-système des terrasses est un aménagement polyvalent, avec des rôles de conservation des sols et de lutte contre l'érosion reconnus.

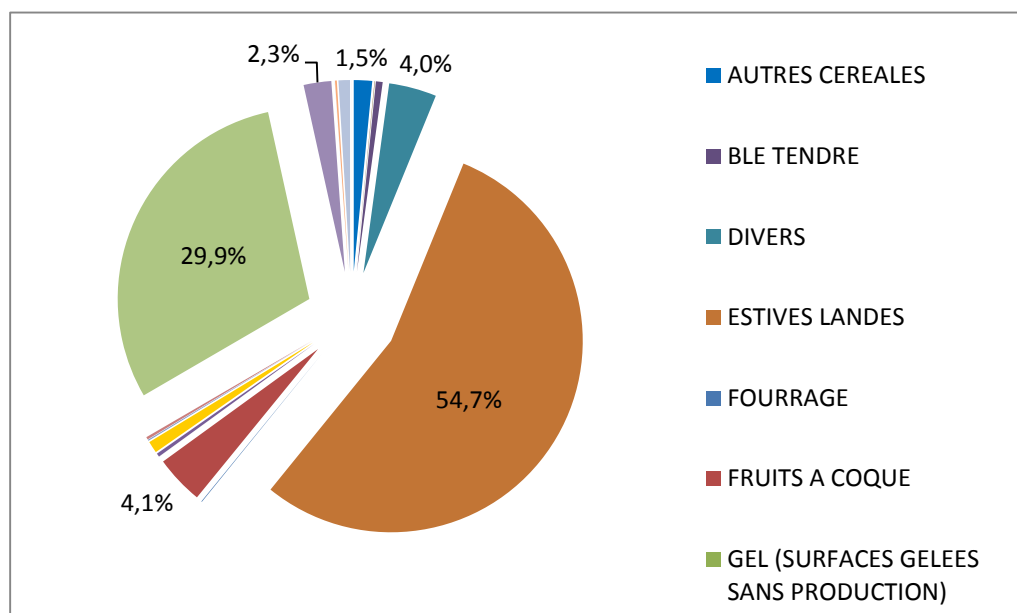
### **Les informations issues du Registre Parcellaire Graphique de 2013**

L'analyse des données fournies par le biais des déclarations annuelles à la PAC ne peut être considérée comme exhaustive. Ces données permettent toutefois de connaître plus localement les différentes cultures présentes sur le territoire à une période donnée (janvier 2013). La cartographie des habitats naturels réalisée entre 2013 et 2014 par Naturalia fait état d'une surface agricole de **4 197 ha** au sein du périmètre B6, soit la quasi-totalité des parcelles déclarées à la PAC. Il n'y a qu'une centaine d'hectares non déclarée en 2013.

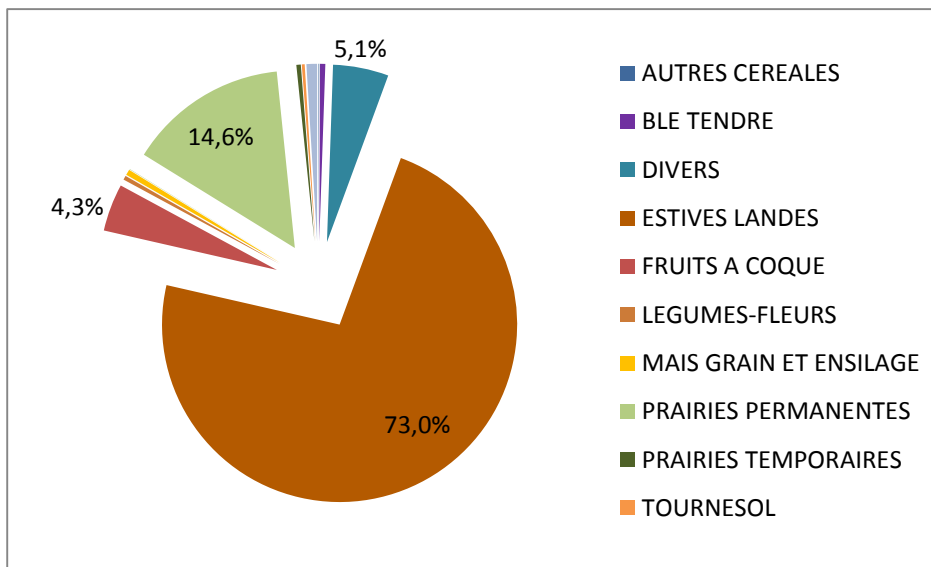


Type de culture	Surface sur le périmètre d'étude (ha)	Surface ensemble des communes
AUTRES CEREALES	2,6	193,6
AUTRES CULTURES INDUSTRIELLES	/	2,4
AUTRES GELS	/	2,7
BLE TENDRE	20,3	71,6
DIVERS	212,5	503,6
ESTIVES LANDES	3 062,8	6 858,7
FOURRAGE	/	6,9
FRUITS A COQUE	181,4	515,6
GEL (Surfaces gelées sans production)	/	0,2
LEGUMES-FLEURS	15,7	37,4
LEGUMINEUSES A GRAINS	0,2	0,2
MAIS GRAIN ET ENSILAGE	21,6	124,9
ORGE	1,0	11,7
PAS D'INFORMATION	/	27,0
Type de culture	Surface sur le périmètre d'étude (ha)	Surface ensemble des communes
PRAIRIES PERMANENTES	611,1	3755,4
PRAIRIES TEMPORAIRES	16,9	292,4
PROTEAGINEUX	/	0,7
TOURNESOL	11,1	19,4
VERGERS	40,4	121,0
VIGNES	/	0,7
<b>Total général</b>	<b>4 197,6</b>	<b>12 546,1</b>

**Tableau 47 : Détail des types de culture présents sur le périmètre B6 - Source : PRODIGE RPG 2013**



**Figure 63 : Nature des parcelles déclarées à la PAC en 2013 en Ardèche - Source PRODIGE RPG 2013**



**Figure 64 : Nature des parcelles déclarées à la PAC sur les communes du site B6 en 2013 -**  
**Source PRODIGE RPG 2013**

### Problématiques concernant l'agriculture

#### ▪ Castanéculture et pathogènes

L'ensemble des communes intègre l'aire géographique « Appellation d'Origine Protégée » (AOP) Châtaigne d'Ardèche. L'Appellation d'Origine Contrôlée a été obtenue en 2006 et l'AOP en 2014.

Les problématiques actuelles sont principalement liées aux espèces exogènes invasives, comme le Cynips du châtaignier. Le Cynips est une petite guêpe de quelques millimètres, elle est considérée au niveau mondial comme le ravageur parasite majeur de la production de châtaignes. Originaire de Chine, il s'est déplacé notamment au Japon et en Corée pour atteindre l'Italie en 2002. Présent en Ardèche depuis 2010, il menace désormais directement la survie de la **châtaigneraie**, ainsi que celles de nombreuses exploitations agricoles et des entreprises qui en dépendent (expéditeurs de fruits, transformateurs ...). Les castanéculteurs du site B6 sont touchés par ce ravageur qui a causé en 2014, 50 % de perte sur la récolte.

Seule la lutte biologique semble efficace. Elle se fait avec l'introduction du *Torymus sinensis*, parasitoïde naturel du Cynips très efficace, mais long à produire des effets. C'est un insecte de taille comparable. Une fois lâché, il colonise les châtaigneraies infestées et empêche la reproduction du Cynips. Un programme de lutte contre le Cynips a été mis en place et l'Ardèche est le chef de file du Comité national de lutte contre le Cynips.

D'autres maladies peuvent affecter les châtaigniers comme **l'endothia** (*Cryphonectria parasitica*), un champignon qui contamine l'écorce, provoquant un chancre, responsable du ralentissement du flux de sève élaborée. Il est létal sur semis et jeunes arbres mais ne provoque que la mort de la branche concernée sur les arbres adultes. Il se traite par lutte biologique, curetage du chancre ou élagage de la branche contaminée. **L'encre** (*Phytophthora cambivora* et *Phytophthora cinnamomi*) attaque les racines et l'écorce de la base du tronc. Les châtaigniers, très sensibles, dépérissent et meurent suite à la destruction des racines. Elle est nommée ainsi à cause des suintements de liquide noirâtre sur la base du tronc. Il n'existe pas de traitement à l'heure actuelle.

L'enjeu local est la préservation des vergers et taillis à *Sativa castanea*. La politique de la chambre d'agriculture, du PNR MA et de l'association des producteurs de châtaignes est de relancer la production en valorisant les vergers abandonnés.

- **La pression foncière**

Le foncier laissé à l'abandon représente d'importantes surfaces, mais de façon contradictoire peu de foncier agricole est disponible sur l'ensemble des communes du B6. Cet élément est certainement le plus contraignant au développement de l'activité agricole. La majorité du site étant très morcellé et les parcelles ayant un statut privé, l'acquisition des terres est complexe (rétention foncière, difficulté de transmission, prix du foncier). De plus, le relief et la difficulté d'accès à l'irrigation ne facilitent pas l'installation de nouveaux agriculteurs.

- **La transmission des fermes**

La déprise agricole suit la tendance nationale sur le territoire du secteur B6. En effet, la transmission des fermes est freinée par une évolution des sociétés : le travail contraignant et constant du métier d'agriculteur, le prix du foncier, l'agrandissement des exploitations voisines. Les diagnostics agricoles de la communauté de communes d'Eyrieux-aux-Serres, des châtaigniers et du Pays du Cheylard ont mis en avant un vieillissement des agriculteurs avec la problématique de trouver un successeur. Les reprises dans le cadre familial sont de plus en plus rares, ce qui augmente le nombre des exploitations sans successeur connu.

Pour beaucoup d'entre eux, cette reprise est délicate, trouver une personne qui sera à la hauteur pour lui succéder, laisser son exploitation à une tierce personne etc. sont des aspects qui freinent les reprises et accentuent la déprise agricole.

Cependant, depuis ces dix dernières années, une dynamique de renouveau est constatée dans la vallée. Celle-ci est impulsée par l'installation de jeunes néo-ruraux ou non, privilégiant des productions locales de qualités, diversifiées et biologiques.

- **Préservation des zones agricoles**

Sur le territoire, le blocage foncier conduit à un enrichissement des zones agricoles et à une fermeture du paysage. Il est à noter un enrésinement lié à la déprise agricole sur les landes à genêts abandonnées cédant la place à la forêt. Le risque incendie en est donc augmenté. L'urbanisation, sans faire de généralité, est raisonnée et le mitage limité. Les communes n'ayant pas de POS ou de PLU sont soumises à la loi Montagne et de ce fait, autorisent en zone agricole uniquement les constructions de bâtiments à vocation agricole.

- **Irrigation/accès à l'eau**

Dans le chapitre concernant la gestion de l'eau (§ IV.3), les prélèvements d'eau pour l'usage agricole sont effectués principalement à partir de retenues colinaires et de prélèvements directs en rivières. Selon les pratiques, les besoins en eau pour l'agriculture peuvent entraîner un déficit quantitatif des cours d'eau, et le relargage des eaux de ces retenues (débit réservé), notamment durant les périodes d'étiages (faible capacité autoépuration du milieu récepteur), peut considérablement altérer la qualité des eaux des ruisseaux localisés en aval (eutrophisation du milieu récepteur). La Dunière, est particulièrement concernée par cette problématique. La perte de zones humides par drainage entraîne également la perte de milieux naturels remarquables, de la biodiversité associée, du rôle de soutien à l'étiage des cours d'eau et d'autres services écosystémiques que ces milieux peuvent rendre. La thématique agriculture et eau est développée dans le paragraphe IV.2.3 - Les prélèvements d'eau.

### Interactions avec le site B6

L'agriculture façonne le paysage et les agriculteurs sont les premiers gestionnaires des espaces naturels du site B6, les pratiques agricoles ont alors un impact sur les milieux naturels et les espèces. La déprise agricole

dans les années 50-60 a marqué le paysage par l'abandon du système agricole vivrier et de l'agropastoralisme. Une dynamique de fermeture des milieux s'est amorcée, associée à l'abandon des terrasses et des béalières, éléments identitaires et culturels en Ardèche. Cependant, le site B6 a gardé une riche mosaïque d'habitats qui herberge une diversité d'espèce importante. Aujourd'hui, certaines pratiques sont préjudiciables et portent atteintes à cette riche biodiversité.

L'arboriculture, le maraîchage et les autres cultures doivent veiller à ne pas utiliser de produits phytosanitaires afin de limiter leur impact sur l'environnement et permettre de retrouver des équilibres trophiques (services écosystémiques) et veiller à ne pas porter atteintes aux milieux aquatiques. Les superficies exploitées restent faibles sur le site et elles sont souvent situées dans les zones d'expansion des crues ou sur des terrasses

Le développement récent des circuits courts et de la vente de produits agricoles biologiques et de qualité est un atout pour le territoire et l'environnement. La polyculture et le polyélevage est généralement très pratiqué et représente un atout économique et environnemental. La limitation des volumes prélevables et une meilleure gestion des retenues collinaires, notamment sur la Dunière, doit être mise en place, pour éviter un déficit sur les cours d'eau et les impacts négatifs sur les habitats naturels, la faune et la flore associées. Les zones humides agricoles jouent deux rôles essentiels : un rôle de préservation de la biodiversité et un rôle de soutien d'étiage des cours d'eau. Sur le site B6, elles se rencontrent majoritairement sous la forme de prairies humides (Magéphorbiaies, bas-mariais, prairies à Molinies, etc.).

L'équilibre entre les pratiques agricoles et l'évolution du milieu naturel doit être atteint pour éviter l'abandon de terres et la colonisation progressive des milieux.

Activité	Impacts	Impacts positifs	Impacts négatifs
Agriculture	Avérés	<ul style="list-style-type: none"> <li>☺ Maintien des milieux ouverts ;</li> <li>☺ Présence d'une biodiversité remarquable liée aux agrosystèmes;</li> <li>☺ Maintien de Polyculture et petits parcellaires ;</li> <li>☺ Maintien des circuits courts avec transformation et valorisation des produits à l'échelle locale ;</li> <li>☺ Maintien et valorisation du territoire castanéicole ardéchois ;</li> <li>☺ Mise en valeur des paysages.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☹ Abandon généralisé de la castanéiculture et introduction de conifère ;</li> <li>☹ Diminution des surfaces enherbées ;</li> <li>☹ Utilisation de produits phytosanitaires, surfertilisation, traitement des troupeaux ;</li> <li>☹ Irrigation estival majorant les effets des étiages sévères ;</li> <li>☹ Perte de zones humides par drainage et mise en culture de ces milieux remarquables ;</li> <li>☹ Mauvaise pratiques agricoles (brûlis dirigé mal menés, retournement de prairie, etc.) ;</li> <li>☹ Pollution des sols et des eaux ;</li> <li>☹ Banalisation des cortèges floristique et faunistiques, apparition de plantes invasives ;</li> </ul>
	Potentiels		

**Tableau 48 : Bilan des impacts avérés et potentiels de l'agriculture sur les milieux naturels du territoire B6**

**Evolution prévisible et préconisations pour des pratiques durables**

La situation observée sur le territoire B6 est une diminution du nombre d'exploitations de - 55% depuis 20 ans. Parallèlement, la superficie agricole moyenne utilisée par ces exploitations n'a pas évoluée de manière significative sur l'ensemble des communes du site, cependant des disparités existent entre les communes : la SAU augmente sur Creysseilles (+ 57 %), Gluiras (+ 42%), Issamoulenc (+ 32 %), Saint-Laurent-du-Pape (+

32%) et diminue drastiquement sur d'autres communes (Les Nonières, Saint-Christol, Saint-Barthélémy-le-Meil, Saint-fortunat-sur-Eyrieux, etc.). En lien direct avec la diminution du nombre des exploitations, le nombre total d'actifs sur les exploitations est de 527 UTA (équivalent temps plein) en 2010; il était de 1 329 en 1988.

La tendance actuelle est un système de production basé sur la polyculture et le polyélevage, tendance qui a peu évoluée depuis ces 10 dernières années. Seules quelques communes se démarquent en se spécialisant vers un système de production spécifique : l'élevage (Ajoux, Pranles, Silhac, Les-Ollières-sur-Eyrieux et Saint-Julien-Labrousse) ou la production de fruits et autres cultures permanentes (Saint-Laurent-du-Pape, Saint-Michel-de-Chabrilanoux et Saint-Pierreville). Les exploitations ont évolué en se spécialisant dans l'élevage mais aussi en augmentant la part des châtaigniers dans leurs surfaces.

Les exploitations présentes, qui jouent sur la complémentarité des productions et des milieux, ont su faire valoir leurs produits au travers de reconnaissances officielles (AOP Picodon, AOP châtaigne d'Ardèche, myrtille sous appellation marque Parc...). Les démarches collectives en faveur du développement des circuits courts et des productions locales se développent au travers des Marchés Producteurs et des entreprises dynamiques comme Terre adélice et Ardelaine, ainsi que de l'agrotourisme. Cependant, ce développement reste fragile compte tenu des difficultés d'accès et d'approvisionnement. Ce point est particulièrement important sur le territoire des Boutières, où l'accessibilité des sièges d'exploitation est un réel frein au développement des exploitations et de leurs débouchés.

La Chambre d'Agriculture pilote un projet de **relance de la production ardéchoise de châtaigne** en partenariat avec notamment le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche (*cf. ci-après*).

Ce programme vise à favoriser de nouvelles plantations ou la remise en production de vergers abandonnés, notamment par la taille des arbres ou de nouveaux greffages et de produire 2 000 tonnes de châtaignes supplémentaires. Un travail important est également réalisé pour mettre en relation des propriétaires privés de châtaigneraies à l'abandon et des agriculteurs souhaitant agrandir leur exploitation.

#### Programmes, projets et procédures liés

✓ **Diagnostiques fonciers agricole.** Plusieurs anciennes communautés de communes (CdC Eyrieux aux Serres, CdC des Châtaigniers, Pays de Vernoux, etc.) ainsi que le territoire Valdac (maintenant Centre Ardèche), associées avec la chambre d'agriculture de l'Ardèche, ont réalisé sur leur territoire des diagnostics fonciers agricoles afin de faciliter la mobilisation du foncier agricole.

✓ **Projet Agri-Environnemental et climatique (PAEC) :** ce programme d'aides européenne est développé dans la partie élevage p. 263.

✓ **Comité Local à l'Installation (CLI),** animées par la Chambre d'Agriculture 07 et les collectivités, plusieurs ont été mises en place sur le territoire B6 : Communautés de Communes de Val'Eyrieux, du Pays de Vernoux, Communauté d'Agglomération Privas-Centre-Ardèche et sur la Communauté d'Agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes.

✓ La Chambre d'Agriculture pilote un **projet de relance de la production ardéchoise de châtaigne** en partenariat avec notamment le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche. L'objectif est la réhabilitation ou la plantation de 2 000 ha de châtaigneraie à échéance de 10 ans (le territoire du parc compte 35 000 ha de châtaigneraie, dont seulement 5 000 ha sont aujourd'hui exploités en vergers).

Ce programme vise à favoriser de nouvelles plantations ou la remise en production de vergers abandonnés, notamment par la taille des arbres ou de nouveaux greffages. Un travail important est également réalisé pour mettre en relation des propriétaires privés de châtaigneraies à l'abandon et des agriculteurs souhaitant agrandir leur exploitation.

✓ **La loi Montagne** du 9 janvier 1985 concerne deux tiers du département ardéchois. Sur le site B6, seules les communes de Beauchastel, La-Voulte-sur-Rhône et Etoile-sur-Rhône ne sont pas comprises dans le périmètre d'application des dispositions d'urbanisme de la loi Montagne. Cette dernière a été élaborée afin de maintenir et développer les activités agricoles, pastorales et forestières dont le but est de préserver les paysages et les milieux caractéristiques du patrimoine naturel ainsi que la protection contre les risques naturels.

Sur le volet de l'urbanisation, une continuité avec les zones déjà urbanisées peut être conservée grâce à cette loi, qui impose certaines règles précisées dans le code de l'urbanisme.

La loi Montagne permet de :

- Eviter le mitage, la dispersion des constructions.
- Préserver les espaces remarquables.
- Contenir le développement de l'urbanisation dans les limites raisonnables.
- Préserver les terres agricoles.

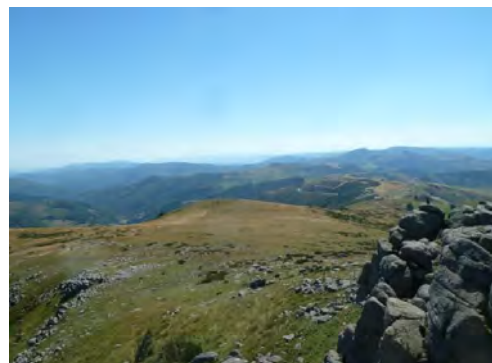
✓ **Plan Végétal pour l'Environnement (PVE)** : La mise en œuvre du PVE en faveur des productions végétales répond à la volonté de soutenir la réalisation d'investissements spécifiques permettant aux exploitants agricoles de mieux répondre aux exigences environnementales d'une agriculture durable. Les enjeux du plan concernent la reconquête de la qualité des eaux visée par la directive cadre sur l'eau fixant l'objectif de bon état écologique de l'ensemble des eaux en 2015.

Tous les exploitants développant des productions végétales situées sur l'ensemble du territoire hexagonal, quel que soit le statut de leur exploitation, sont concernés par ce plan. Des priorités d'actions sont définies au niveau régional en fonction des zones à fort enjeu notamment au regard de la qualité de l'eau. Les coopératives d'utilisation de matériels agricoles en commun (CUMA) sont également éligibles.

✓ **Groupement d'intérêt Economique et Environnemental (GIEE)** : Les GIEE sont des collectifs d'agriculteurs reconnus par l'Etat qui s'engagent dans un projet pluriannuel de modification ou de consolidation de leurs pratiques en visant à la fois des objectifs économiques, environnementaux et sociaux. Ils constituent l'un des outils structurant du projet agro-écologique pour la France engagé par le ministre de l'Agriculture le 18 décembre 2012 pour impulser la transition écologique des modes de production de la filière agricole. La reconnaissance en qualité de GIEE se fait sur la base d'appels à projets et est accordée par le Préfet de région, après avis du Conseil Régional et de la Commission Régionale de l'Economie Agricole et du Monde Rural (COREAMR).



**Saint-Genest Lachamp**



**Vue depuis la croix de ferrière - Issamoulenc**



Saint-michel-de-chabریانoux



Saint-Pierreville



Vue sur l'Eyrieux – Saint-Julien-Labrousse



Saint-Julien-Labrousse

Figure 65 : Illustrations des différentes cultures présentes sur le site B6

## L'ÉLEVAGE SUR LE SITE B6

### Situation actuelle

Jusqu'au milieu du 20<sup>ème</sup> siècle, l'élevage composait une part importante de l'activité agricole sur le territoire. Au cours des dernières décennies, la disparition de cette activité entraîne des conséquences du point de vue social, économique mais aussi paysager avec une fermeture des milieux qui tendent à s'homogénéiser. Des élevages ovins, bovins et caprins se localisent principalement sur les hauts plateaux des Boutières, le plateau de Vernoux et les pentes et replats des Boutières.

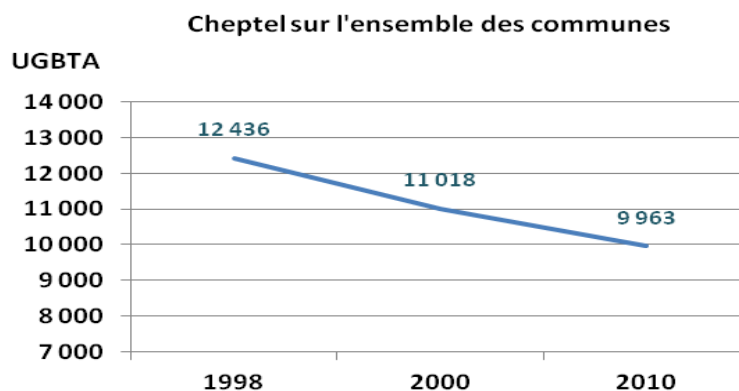


Figure 66 : Evolution de l'UGBTA\* sur les 33 communes du site B6 de 1998 à 2010

\*Unité gros bétail tous aliments (UGBTA) : unité employée pour pouvoir comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes (par exemple, une vache laitière = 1,45 UGBTA, une vache nourrice = 0,9 UGBTA, une truie-mère = 0,45 UGBTA).

**Interaction avec le site B6**

L'élevage extensif et sans traitements antiparasitaires des troupeaux a une action très positive pour maintenir les milieux ouverts, leur faune et flore caractéristiques. Certains secteurs du site mériteraient la mise en place de pâturage et la réhabilitation de parcours pour limiter la colonisation par les ligneux.

Activité	Impacts	Impacts positifs	Impacts négatifs
Elevage	<b>Avérés</b>	☺ Maintien des milieux ouverts ; ☺ Autosuffisance en fourrage ; Lorsque l'élevage est bien mené il contribue à une fertilisation adaptée des sols et au maintien d'une biodiversité floristique endémique	☹ Diminution des surfaces toujours en herbe ; ☹ Surpâturage des plateaux ; ☹ Dégradation de l'habitat de l'Ecrevisse à pied blanc par piétinement du des berges et des cours d'eau.
	<b>Potentiels</b>	☺ Valorisation du patrimoine culturel (terrasses).	☹ Erosion des sols.

**Tableau 49 : Bilan des impacts avérés ou potentiels de l'élevage sur les milieux naturels du territoire du site B6**

**Evolution prévisible et préconisations pour une pratique durable**

L'élevage reste fragile sur ce secteur, il y a peu d'éleveurs et il est difficile de mobiliser des terrains pour permettre l'installation ou le confortement d'exploitations. Certains éleveurs, durant les ateliers thématiques de novembre 2014, ont dit craindre que l'arrivée du Loup complique leur situation. La fragilité de l'activité agricole localement risque de s'accroître compte tenu des pressions foncières, des changements climatiques, etc. La diversification des exploitations garantit leur pérennité et le développement des circuits courts renforce l'économie locale. L'élevage pourra se développer ou se maintenir si des dynamiques collectives se développent avec des programmes de mobilisation foncière et de soutien aux aménagements pastoraux comme le PAEC 07.

**Programme, projets et procédures liés**

✓ **Projet Agro-Environnemental et Climatique « Montagnes et pentes ardéchoises » (PAEC07).**

Découlant de la nouvelle programmation FEADER (2015-2020) dont la région est désormais le chef de file, le PAEC est un projet de territoire qui a pour vocation de rémunérer les agriculteurs mettant en œuvre des pratiques agricoles adaptées aux enjeux de biodiversité de ce dernier. Les objectifs stratégiques d'un de PAEC 07 consistent à :

- **Développer des pratiques agricoles performantes et respectueuses des milieux naturels ;**
- **Considérer les patrimoines naturels comme vecteurs de valeur ajoutée pour les productions locales.**

Pour cela, les territoires intéressés par cette démarche doivent s'organiser et déposer une candidature PAEC établi sur des zones d'intervention prioritaire dites ZIP qui sont au nombre de 3 : la ZIP « Biodiversité », la ZIP « Eau » et la ZIP « Entité pastorale ».

Le PAEC « Montagnes et pentes ardéchoises », dont les coordonnateurs sont le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche et la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, est porté par différents acteurs locaux (EPCI, syndicats de rivières, agences de l'eau Loire-Bretagne, CEN RA, etc.), des associations environnementales (CEN RA, FRAPNA) et des professionnelles agricoles. Né de la volonté d'un territoire, en l'occurrence celui du PNR MA élargi, il a pour objectif de valoriser et d'aider les pratiques agropastorales garantes des enjeux de biodiversité s'y établissant. Aussi, dans la concertation, ce PAEC a défini un programme agro-écologique se voulant adapté localement pour les 6 ans à venir.



Le site B6, dont le périmètre d'étude est inclus à plus de 70% dans celui du PAEC « Montagnes et pentes ardéchoises », bénéficie de ce projet qui permet ainsi aux agriculteurs le souhaitant, sur la base du volontariat, de souscrire à des contrats MAEC établis autour de 12 mesures visant les activités agropastorales :

- 3 MAEC relatives au maintien et la reconnaissance de la biodiversité des prairies naturelles de fauche ;
- 7 MAEC en faveur d'une gestion pastorale qualitative des landes et des parcours pour l'autonomie pastorale et le maintien de milieux ouverts ;
- 2 MAEC pour la gestion écologique des zones humides en faveur de la qualité de l'eau et de la biodiversité.

Le plan d'action du PAEC « Montagnes et pentes ardéchoises » inclue notamment un volet relatif à la mise en place de MAEC « châtaigneraie traditionnelle » (dès que des cahiers des charges adaptés seront disponibles au niveau national) afin de garantir la préservation de ce capital économique et naturel qui représente aujourd'hui un potentiel important, même s'il est exposé à des problèmes sanitaires (Cynips, encre, etc.).

Une attention particulière est portée à l'articulation du PAEC ardéchois avec les politiques ENS et Natura 2000 afin de veiller à ce que ses orientations en faveur des milieux et de la biodiversité soient en cohérence avec l'élaboration et/ou la mise en œuvre des documents d'objectifs. Ainsi, les moyens alloués aux politiques environnementales Natura 2000 et ENS contribueront à la mise en place d'actions de connaissance et de sensibilisation à la biodiversité et à la réalisation d'investissements non productifs.

✓ La région accompagne la mise en œuvre d'un **Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER)** sur le territoire Centra Ardèche. Dans le programme d'action PSADER du territoire, trois types d'enjeux ont été identifiés :

- Développer des liens entre les secteurs géographiques et économiques,
- Assurer le renouvellement des générations agricoles et rurales,
- Valoriser et développer les rôles de l'agri-ruralité et de l'agriculture sur le maintien et l'amélioration du cadre de vie.

✓ Les **Plans Pastoraux Territoriaux** : la Région accompagne la mise en œuvre de plans pastoraux territoriaux élaborés à l'échelle d'un petit territoire ou massif pastoral, de manière concertée avec l'ensemble des acteurs de ce territoire et répondant aux objectifs de mise en valeur des espaces pastoraux, à savoir :

- Garantir la préservation et l'entretien des espaces remarquables que sont les espaces pastoraux (les estives, alpages et zones de parcours),
- Accompagner le développement durable de ces zones fragiles ou défavorisées en secteur de moyenne et haute montagne par le soutien à l'activité pastorale, créatrice d'emplois et de richesses,
- Accompagner une activité pastorale extensive qui compose avec les enjeux de la biodiversité et du multi usage des espaces et permette de valoriser les produits sous signes de qualité.

### Enjeux identifiés (perceptions)

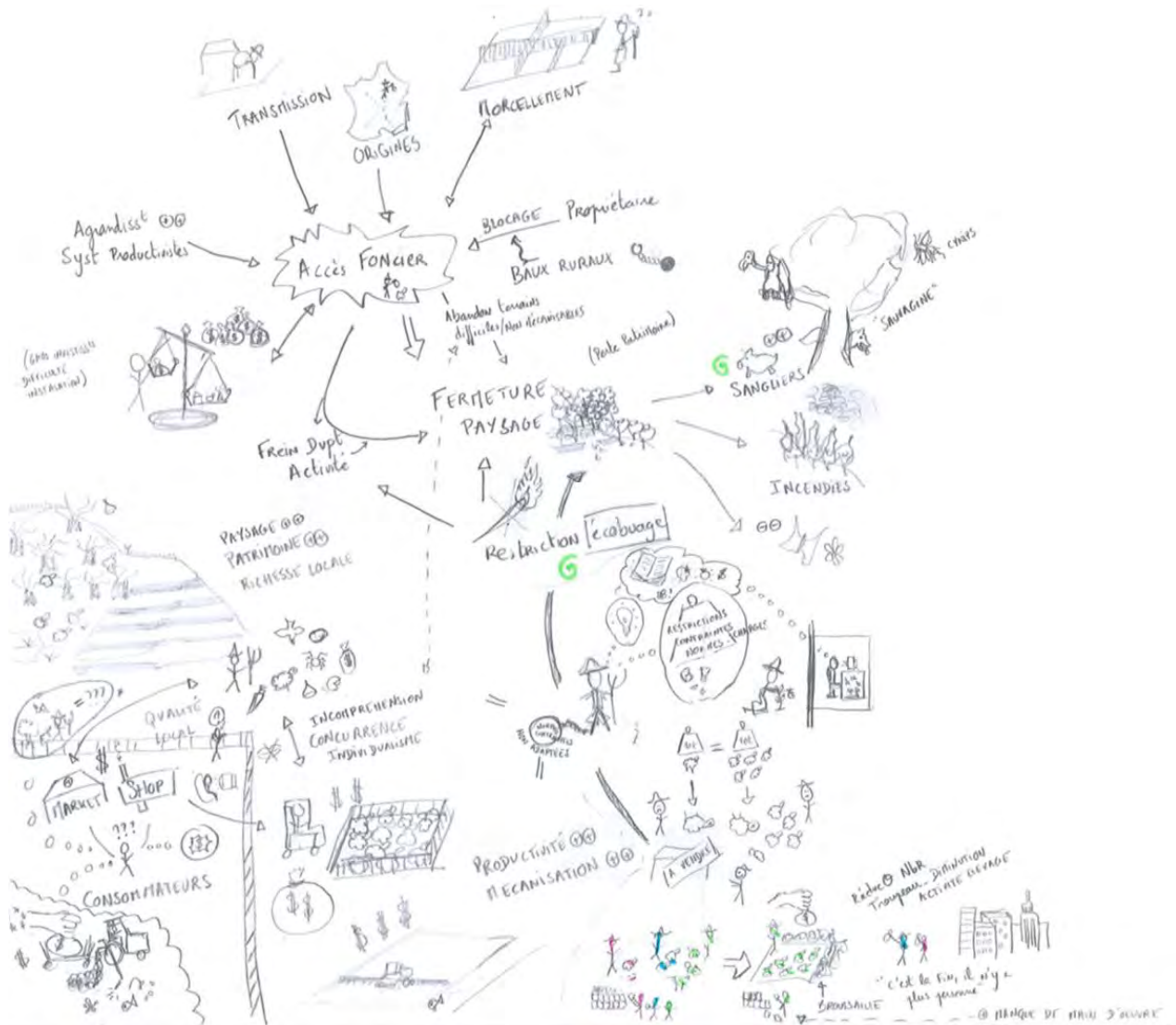
L'enjeu local pour l'agriculture sur le site B6 est la politique d'installation de nouveaux agriculteurs qui est dépendante de : l'accessibilité au foncier, la transmission des exploitations, le coût de création d'entreprise, etc. Des actions de facilitation doivent donc être prévues en ce sens, afin de préserver les terres agronomiques favorables dans un premier temps, puis de faciliter ensuite l'installation et enfin permettre d'écouler les productions via des circuits de commercialisation locaux et de qualité.

Ci-après est retranscrite au travers d'une « Rich Picture » la **perception** qu'ont les agriculteurs du site B6 des **contraintes et des dynamiques de ce territoire** vis-à-vis de leur activité. Cette Rich Picture a été réalisée suite aux entretiens menés par Camille Nollet auprès des agriculteurs de 4 communes du site B6, dans le cadre de son étude « Agriculture et biodiversité : Constat et perspectives sociales, culturelles, économiques sur le site B6 « Vallée de l'Eyrieux et ses affluents ».

✓ **L'accès difficile au foncier** est ressenti par les agriculteurs comme le facteur limitant l'installation et le développement des exploitations sur le territoire. La rétention foncière, le morcellement des terres, la réticence des propriétaires dans la mise en place de baux ruraux, la chute du nombre de reprise familiale et la difficulté de transmission, la pression urbaine et du résidentiel rural qui fait monter les prix, et la course à l'agrandissement, sont autant de contraintes sur l'accès au foncier qui freinent le développement de projets et menacent le maintien de l'activité agricole, alors même qu'il existe des candidats à l'installation.

✓ La  **Crainte de l'interdiction de l'éco-buage** rend certains agriculteurs méfiants des démarches environnementales.

✓ Au-delà des pertes considérables engendrées par une fermeture du paysage, l'embroussaillage a été mentionné dans les entretiens comme facteur d'appauvrissement de la biodiversité et favorisant le **développement de la sauvagine** nuisible à l'agriculture (sangliers, vautours).



**Figure 67 : Rich Picture des enjeux perçus par les agriculteurs (source : Camille NOLLET)**

✓ La **crainte du loup** s'est également faite ressentir lors des discussions et bien qu'il ne soit pas encore présent sur le territoire, son ombre pèse déjà sur de nombreux élevages qui souhaiteraient éventuellement voir la mise en place d'actions préventives.

✓ En parallèle à ces enjeux directement observables sur le territoire, les agriculteurs disent devoir faire face à de nombreuses **contraintes, normes, charges et restrictions législatives**.

✓ Les **mesures PAC** sont également discutées, la répartition des aides étant souvent perçus comme **inégaux et inadaptés**.

✓ Enfin la **valorisation de l'agriculture auprès du consommateur** est apparue comme essentielle pour éviter une déconnexion avec la société. Une majorité atteste du manque de reconnaissance du rôle de l'agriculture sur le territoire, un manque de valorisation de la profession.

### Principaux interlocuteurs

Chambre d'agriculture/Territoire Centre Ardèche (CDDRA PSADER)/Agriculteurs/Communauté de communes et d'agglomération du territoire/AgribioArdèche/Nature et progrès/PNR MA/SMEC/etc.

#### II.2.3. Bilan des ateliers thématiques sur l'agriculture et l'élevage du territoire B6

Les objectifs présentés ci-après sont issus de la concertation réalisée lors des ateliers de travail **DOCUGE (phase de diagnostic)** pour la thématique « agriculture, pastoralisme et gestion forestière » et sont basés sur le « ressenti » des agriculteurs et des acteurs locaux du territoire. Les enjeux, pendant cet atelier, n'ont pas pu être définis. Ils ont été rajoutés a posteriori par les experts naturalistes ayant participé à cette thématique.

#### Enjeux : Assurer le maintien des terrasses et béalières

##### Objectif 1 : Valoriser le patrimoine culturel et architectural

###### Sous-objectifs :

- Conserver les murs de soutènement des terrasses ;
- Valoriser les produits locaux respectueux des équilibres écologiques ;
- Engager des aides pour le développement des circuits court (la pomme de terre « les échamps de l'Eyrieux ») ;
- Remise en état des béalières (autoriser le prélèvement).

#### Enjeux : Maintenir des milieux ouverts

##### Objectif 2 : Maintenir les milieux ouverts et la diversité des prairies en poursuivant et améliorant la gestion agropastorale et en mesurant ses effets sur les habitats, la faune et la flore

###### Sous-objectifs :

- Encourager le maintien et l'implantation d'activités contribuant à l'entretien et à la gestion des milieux (pâturage) ;
- Maintien du pastoralisme (problématique loup) ;
- Réguler l'utilisation de traitements pour les troupeaux ;
- Faciliter la mise en œuvre de l'écobuage ;
- Améliorer les connaissances scientifiques et mettre en place un suivi de la dynamique de végétation et de la qualité des milieux.

Certains éleveurs ont appuyé la problématique du loup qui représente une véritable menace selon eux sur les activités pastorales du territoire et donc sur les pratiques et la biodiversité qui en découlent. Même si l'espèce n'a pas encore été contactée et vue sur le site B6, il est important pour les agriculteurs d'anticiper son arrivée et d'envisager des mesures préventives.

## II.2.4. Les activités forestières

Atlas : carte 55

### GÉNÉRALITÉS SUR LA SYLVICULTURE EN ARDÈCHE

**Source des données :** *Inventaire Forestier National (IFN), Plan départemental forêt-bois de l'Ardèche (PDFB 2013-17), Centre Régional de la Propriété Forestière d'Ardèche, Territoire Centre Ardèche, Service forêt/filière bois du département ardéchois.*

La forêt Ardéchoise s'étend sur quelques 310 000 hectares, soit 56 % de la surface départementale ; le département de l'Ardèche est le département le plus boisé de Rhône-Alpes. Les trois essences prépondérantes par leur surface sont respectivement, le Châtaignier, le Chêne pubescent et le Pin sylvestre.

91 % des forêts sont privées et morcelées, soit 282 000 ha répartis entre 60 000 propriétaires environs. La surface moyenne de chaque propriété privée est de 3,8 hectares, et 50 % des propriétaires privés possèdent moins de quatre hectares. Les forêts privées sont gérées par leurs propriétaires dont quelques-uns reçoivent des conseils du CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière). Seulement 9 % des forêts sont publiques et bénéficient du régime forestier ; elles sont pour moitié domaniales appartenant à l'état (soit près de 14 400 ha et environs 30 forêts), l'autre moitié appartient à des collectivités territoriales (16 000 ha, soit 120 forêts pour 110 collectivités propriétaires). Leur gestion est confiée à l'Office National des Forêts.

La ressource forestière reste peu exploitée dans le département de l'Ardèche. Il existe plusieurs freins à son exploitation comme le fort morcellement, le manque de culture forestière (au sens sociologique du terme), les difficultés d'accès liées au relief, un déficit d'exploitants et d'entrepreneurs de travaux forestiers.

La forte présence du **châtaignier** s'explique par les nombreux vergers abandonnés qui se sont transformés en forêts au cours des cinquantes dernières années. En effet, au XIX<sup>e</sup> siècle, la châtaigneraie ardéchoise occupait 60 000 hectares. À cette époque-là, la châtaigne constituait la base de l'alimentation. Ressource locale aux multiples usages, son bois était aussi récolté et valorisé. Au XX<sup>e</sup> siècle, la culture du châtaignier à fruit a décliné (5 000 ha de vergers productifs recensés), notamment pour des raisons de déprise agricole et de démographie. On assiste à un renouveau de la châtaigneraie, forêt multifonctionnelle. La châtaigneraie à bois dispose d'un réel potentiel économique qui reste à développer sur le territoire. En 2013, le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche (PNR MA), la Chambre d'Agriculture et le CRPF se sont associés autour d'un programme de reconquête de la châtaigneraie ardéchoise. Comme mentionné dans le volet agriculture, ce programme vise à rénover les vergers fruits pour combler le déficit de production de châtaigne (AOP et/ou en agriculture biologique) et à développer une sylviculture de qualité. En effet, le châtaigner produit un bois noble, traditionnellement utilisé sur le territoire ardéchois pour l'ébénisterie et la menuiserie. Il peut également être utilisé comme bois-énergie. A noter que le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche soutient financièrement les opérations de rénovation et prend en charge les travaux d'élagage des vergers productifs et de débroussaillage des parcelles abandonnées qui se situent dans le périmètre du PNR MA. Enfin, des travaux menés sur plusieurs pays européens producteurs de Châtaignes sont en cours afin de proposer à l'Europe un cahier des charges spécifique à une mesure MAEC Châtaigne, qui pourrait être mis en œuvre à la prochaine programmation FEADER soit 2020-2027

Le **Pin sylvestre** représente 18 824 hectares sur le département de l'Ardèche (*cf. figure 89*), il s'agit d'une essence naturelle autochtone des étages collinéens et montagnards. Sa dynamique de développement est favorisée par l'exploitation forestière, dont les résineux représentent les essences majoritaires pour le bois d'œuvre en Ardèche.

Le **Douglas** est partie prenante du paysage (11 235 ha en ardèche selon IFN) et doit sa présence aux nombreuses plantations réalisées avec l'aide du Fond Forestier National dès les années 1970. Il est largement implanté en Ardèche, ayant trouvé des conditions de milieu favorables à son développement.

En Ardèche, 33 scieries assurent la production de 85 000 m<sup>3</sup> par an de sciages. Ce volume de production reste stable depuis 10 ans. Les trois grands pôles d'activités sont la vallée de la Vocance, le plateau Ardéchois, le bassin d'Aubenas/Vals les Bains. A 87 % le bois est utilisé dans le bâtiment, 10 % dans l'ameublement et 3 % dans l'emballage et le montage des palettes.

Le bois est également utilisé comme source d'énergie : bois bûche, bois déchiqueté pour chaufferies automatiques et le granulé bois.

#### LA SYLVICULTURE SUR LES COMMUNES DU SITE B6

Sur le site B6, la forêt exploitée est un élément structurant de la matrice paysagère. Même si la sylviculture n'est pas bien développée, la présence de boisements plantés (timbres postes) et l'exploitation qui s'exerce fréquemment par la réalisation de coupes à blancs sont très visibles et marquent les paysages locaux.

La culture forestière (au sens sociologique du terme) n'est pas développée localement ; de la même manière que pour l'agriculture, les parcelles forestières sont essentiellement privées et très morcellées, d'autres part leur accès est bien souvent compliqué (relief, desserte, etc.) ce qui rend difficile une gestion rentable de la forêt.

Le site compte une faible superficie de foncier forestier public (environ 67 ha de forêt communal).

Quelques propriétaires privés se rassemblent sous forme de groupements forestiers privés pour faciliter la gestion forestière, la mobilisation de la ressource bois et la desserte des massifs forestiers. Mais cela reste encore marginal.

Les plantations de Douglas sont bien représentées, mais peu d'entre elles bénéficient d'une gestion à vocation de production de bois d'œuvre ; comme les forêts de chênes pubescents ou de pins sylvestres présentes naturellement (très impactées par le réchauffement climatique), elles sont essentiellement exploitées pour la production de bois de chauffage.

Deux scieries (premières transformation) sont présentes sur le site B6, elles sont situées sur les communes d'Accons et de Vernoux-en-Vivarais. La première est une scierie de résineux, essentiellement de Douglas, avec un volume de production de l'ordre de 1 500 m<sup>3</sup>/an et emploie 3 salariés. M. Chanut, le propriétaire, achète directement aux particuliers. Le bois est essentiellement utilisé pour la charpente et les déchets de la scierie sont revendus en bois énergie pour les chaufferies locales. La scierie de M. Schob présente sur la commune de Vernoux en Vivarais génère un volume de 300 m<sup>3</sup>/an de bois ronds et achète essentiellement du Douglas et du Châtaigner.

Plusieurs entreprises de seconde transformation (menuiseries, charpenteries, production de bois énergie, etc.) sont localisées sur le site B6 et à sa proximité. Les communes d'Accons et de Vernoux en Vivarais comptent chacune un fournisseur de bois bûche. A Saint-Michel-de-Chabrillanoux l'entreprise Apex bois commercialise du bois déchiqueté sec et calibré. Il s'agit de résineux et de feuillus (Châtaignier, Chêne, Douglas, Hêtre, Pin, Sapin/épicéa). La scierie CROS père et fils, spécialisée dans la fabrication de palettes à Désaignes (proximité du site B6) traite un peu plus de 95 000 m<sup>3</sup> de bois par an.

8 Entreprises de Travaux Forestiers (ETF) et Exploitants Forestiers (EF) sont situées à Saint-Fortunat-sur-Eyrieux, Saint-Sauveur-de-Montagut, Les-Ollières-sur-Eyrieux, Saint-Michel-de-Chabrillanoux, Saint-Julien-Labrousse, Vernoux-en-Vivarais, Albon-d'Ardèche et Accons. Les entreprises du secteur travaillent pour

l'essentiel en forêt privée (Coopératives, Scieries, Experts, Groupement, ...) selon l'enquête réalisée par FIBOIS sur la filière bois en Centre Ardèche.

De manière générale sur le bassin versant de l'Eyrieux, à ce jour, c'est environ 20% du bois qui pousse qui est exploité, pour un taux d'occupation par la forêt de l'ordre de 60 %.

### ➔ Forêt publique

Les forêts communales gérées par l'ONF sur le site B6 sont très restreintes, seules 4 communes sont concernées. L'exploitation de ces forêts se fait sous le régime de futaies irrégulières de résineux ou des taillis simples de chênes. La gestion est essentiellement tournée vers la production de bois d'œuvre ou de bois de chauffage de Chênes vert ou pubescent.

L'intérêt des plantations de résineux provient des objectifs de production : une croissance rapide accélérant la rentabilité. Toutes ces forêts relèvent du régime forestier et sont dotées d'un aménagement forestier.

COMMUNE	SURFACE DE FORET COMMUNALE	ESSENCES IMPLANTEES
<b>Saint-Julien Labrousse</b>	63,59 Hors B6	(Douglas + Châtaignier)
<b>Issamoulenc</b>	<b>13,95</b> En totalité dans le site B6	Douglas - pin noir d'Autriche - Châtaignier
<b>Saint Sauveur de Montagut</b>	16,55 Moins d'1 ha dans le site B6	Chêne vert - pin maritime – châtaigniers (pas de chemin de desserte donc forêt non exploitée)
<b>Saint Michel d'Aurance (localisée en partie sur Saint Christol)</b>	<b>52,62 ha</b> En totalité dans le site B6	Douglas (19%), Pin Laricio de Corse (6%), Pin sylvestre (6%), Châtaignier (26 %), Chêne sessile (38%), autres feuillus (5%) 6,19 ha non boisé (pâturages) 12,78 ha en futaie régulière (plantations 10-20 ans) et 33,65 ha en taillis
<b>Accons</b>	18,97 Hors B6	(Hêtre)
<b>TOTAL de forêt publique sur le site B6</b>	<b>67,57 ha</b>	

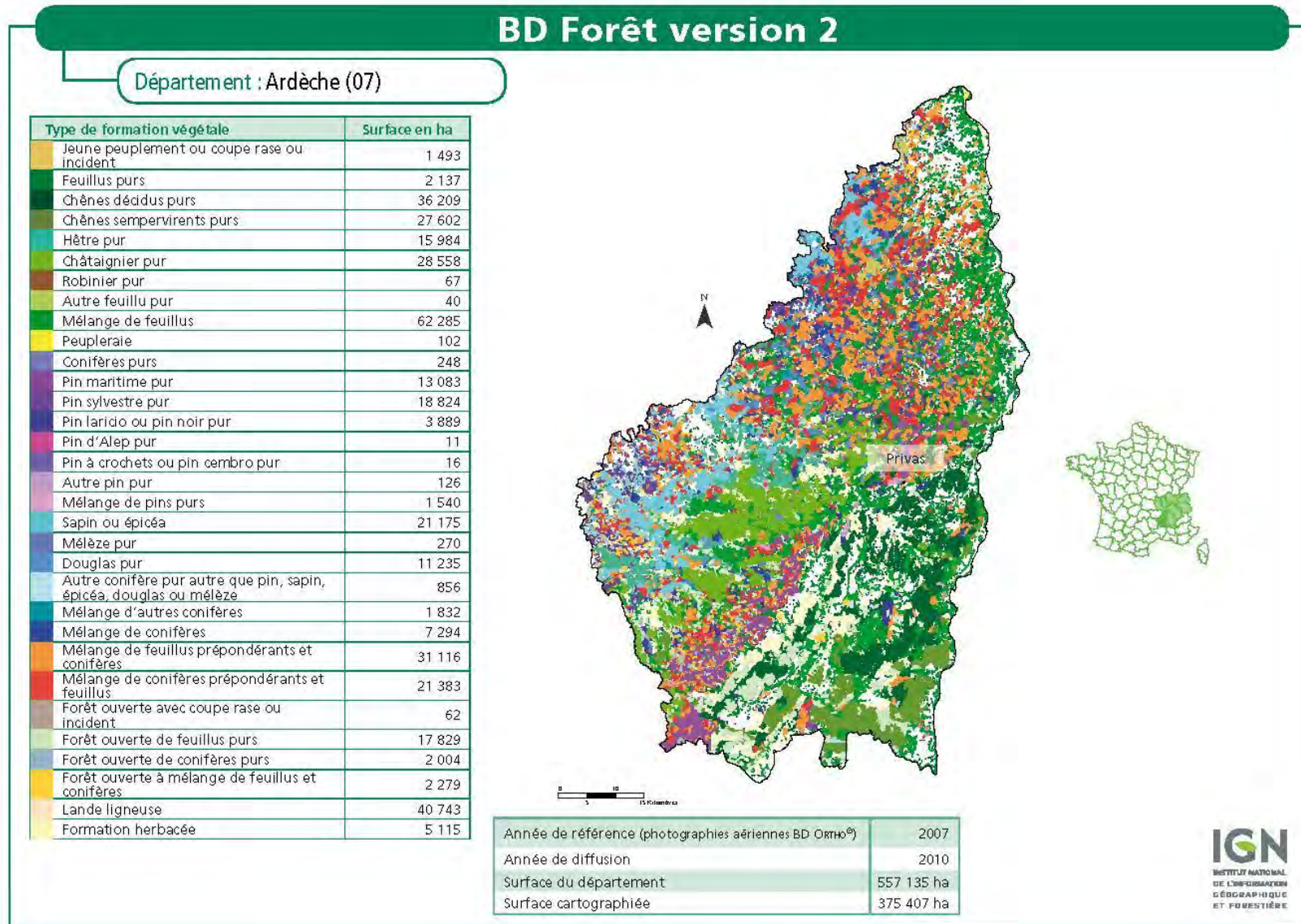
**Tableau 50 : Forêt communales gérées par l'Office National des Forêts sur le site B6 – Source ONF 07 (2013)**

### ➔ Forêt privée

Comme indiqué précédemment, le statut foncier des parcelles est essentiellement privé. Les parcelles forestières privées sont de faible superficie et très souvent inaccessibles.

Sur le site B6, les organismes de structuration et d'accompagnement à la gestion des forêts privés sont :

- Le **Centre Régional de la Propriété Forestière** est un établissement public dont le but est de conseiller les propriétaires privés, en matière de sylviculture, de gestion forestière, de production et de développement durable. Sur le secteur de l'Eyrieux et de l'Ouvèze, qui représente une unité de gestion pour le CRPF, cela concerne 50 000 ha pour 10 000 propriétaires, ce qui rend bien compte du morcellement du parcellaire. Le CRPF de l'Ardèche interagit avec plus de 60 000 forestiers.



**Figure 68 : Extrait cartographique de la base de données de l'Inventaire Forestier National pour le département de l'Ardèche**

- **L'Union des forestiers privés de l'Ardèche** (UFPA) est un syndicat qui a un rôle de conseil auprès des propriétaires privés sur le plan juridique et sur les aides au reboisement ou à la constitution d'un groupement forestier par exemple. Il a également pour but de défendre les droits et devoirs de chaque propriétaire forestiers.
- **L'Association Sylvicole du Bassin de l'Eyrieux** (ASYBE), basée au Cheylard, est une association de type Loi 1901) qui compte aujourd'hui 145 adhérents qui possèdent au total 3 100 hectares. Il s'agit à 80 % de plantations de Douglas et à 20 % de Pins sylvestre ou de taillis mélangés.
- Les **groupements forestiers** (paragraphe ci-après).

#### ➔ **Groupement forestier**

Sociétés civiles à objet forestier soumises à immatriculation, elles sont constituées par les propriétaires de bois ou de terrains à reboiser. Le groupement forestier est une personne juridique à part entière (dite morale par opposition à personne physique) dotée d'un patrimoine propre distinct du patrimoine des propriétaires privés. En contrepartie de leur droit de propriété sur les parcelles boisées, les associés d'un groupement forestier reçoivent des parts sociales du groupement (Code Forestier Art L.241-1 à L.246-2 et R.241-1 à R.246-1 et Code Civil 1832 à 1870-1).

L'objet d'un groupement forestier est limité à l'acquisition, la constitution et la mise en valeur d'un ou plusieurs massifs forestiers, à l'exclusion d'opérations de transformation des produits forestiers au-delà des sciages bruts, telles que la transformation des produits forestiers, qui ne constituerait pas un prolongement normal de l'activité agricole (cf. art. L.241-1s). Chaque groupement forestier élabore un Plan simple de gestion qui fixe les objectifs forestiers à suivre, s'il y est soumi.

Plusieurs groupements forestiers existent sur le site B6, dont celui de Cintenat localisé sur la commune de Saint-Etienne-de-Serre qui gère une centaine d'hectares de forêt, le groupement forestier de la Dorne (commerce de grumes et de bois ronds), le groupement forestier du Pradel, la Forêt du C.C.A.S d'Accons et la Forêt de Ranc-Bardon.

#### ➔ **Communes soumises à la réglementation des boisements**

Sur le site B6, 22 communes sont soumises à la réglementation des boisements par arrêté préfectoral, il s'agit d'Accons, d'Ajoux, d'Albon, de Beauvène, de Chalencon, de Gluiras, d'Issamoulenc, de Silhac, de Saint-Barthélémy-le-Meil, de Saint-Christol, de Saint-Etienne-de-Serre, de Saint-Genest-Lachamp, de Saint-Julien du-Gua, de Saint-Julien-Labrousse, de Saint-Julien-le-Roux, de Saint-Maurice-en-Chalencon, de Saint-Michel-d'Aurance, de Saint-Michel-de-Chabrilanoux, de Saint-Pierre-ville, de Saint-Sauveur de Montagut, de Saint-Vincent-de-Durfort et de Vernoux-en-Vivarais.

L'application de la réglementation des boisements est depuis 2005 une compétence obligatoire des Départements. Cette compétence est déclinée en actions qui figurent au Plan départemental forêt-bois de l'Ardèche (PDFB 2013-2017), notamment l'action n°6 de ce plan « Structuration et protection de la forêt pour assurer une mobilisation durable des bois » qui a pour objectifs :

- Favoriser une meilleure répartition des terres entre les productions agricoles, la forêt et les espaces naturel eu égard notamment au risque de fermeture des paysages, de déprise agricole et d'incendie ;
- Maintenir les activités agricoles et les terres au potentiel agro-pastoral avéré pour le futur ;
- Préserver les zones humides.

Dans ces communes réglementées, on distingue 2 types de périmètres :

- **non réglementé ou « libre »** : aucune interdiction ou limitation de plantation n'existe, dans le respect du droit commun (notamment Code forestier, Code de l'environnement, Code civil dont la distance de retrait de deux mètres par rapport aux fonds voisins - art. 671 Code civil) ;



- **réglementé** : tout propriétaire avec projet de (re)boisement doit adresser une « déclaration préalable » (souvent appelée « demande d'autorisation de boisement ») au Président du Conseil Départemental de l'Ardèche.

**Interactions avec le site B6**

Activité	Impacts	Impacts positifs	Impacts négatifs
Gestion forestière	<b>Avérés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☺ Maintien d'une biodiversité forestière et de mosaïques d'habitats ;</li> <li>☺ Présence de vieux sujets : positif pour la faune cavernicole et la faune saproxylique ;</li> <li>☺ Développement de la lande à myrtilles ;</li> <li>☺ Stockage du carbone ;</li> <li>☺ Maintien de corridors boisés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☹ Altération des peuplements autochtones par implantation d'espèces non endémique (risque sanitaire, homogénéisation des peuplements, etc.) ;</li> <li>☹ Homogénéisation des milieux par plantation de boisements monospécifiques ;</li> <li>☹ Erosion, destruction d'habitats et d'espèces par la réalisation de coupes rases, par le débardage ou encore l'ouverture de dessertes.</li> </ul>
	<b>Potentiels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☺ Favoriser l'hétérogénéité des peuplements ;</li> <li>☺ Développer des îlots de sénescence (insectes, chauves-souris, etc.) ;</li> <li>☺ Eviter l'érosion des sols en limitant la mise à nu (conservation d'arbustes, etc.).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☹ Homogénéisation des milieux ;</li> <li>☹ Rupture de corridor écologique ;</li> <li>☹ Destruction d'habitats d'espèces.</li> </ul>

**Tableau 51 : Bilan des impacts avérés et potentiels de la gestion forestière sur les milieux naturels du site B6**

**EVOLUTION PRÉVISIBLE ET PRÉCONISATIONS POUR UNE PRATIQUE DURABLE**

L'activité sylvicole est amenée à se développer sur le site B6, tout comme sur le département de l'Ardèche. Le secteur vallée de l'Eyrieux présente un réel potentiel pour la filière forêt/bois, tant pour le bois énergie que le bois industrie et le bois d'œuvre, sachant que la volonté de la filière (amont à aval) et des politiques forêt/bois menées en Ardèche est de "tirer" vers le haut et donc améliorer les peuplements pour la production de bois de qualité. Ainsi, la finalité doit être une gestion forestière durable avec la mobilisation de la ressource et des savoirs-faire locaux.

Des outils et procédures existants tels que les documents de gestion (Plan Simple de Gestion, Règlement Type de Gestion, Code des Bonne Pratiques Sylvicoles), la certification forestière mais également les aides publiques financières orientent et doivent permettre de garantir une gestion durable des forêts.

D'autre part, la préservation des boisements d'intérêt communautaire et remarquable passera par l'accompagnement et la sensibilisation des propriétaires, des gestionnaires et des exploitants en partenariat avec l'ONF, le CRPF et le PNR MA. Il pourra également s'agir d'effectuer un contrôle des déboisements effectués grâce à la déclaration de défrichement. Les dispositions actuelles pour les coupes sont les suivantes :

- En ce qui concerne le défrichement (coupe rase avec changement d'affectation des sols), une demande d'autorisation auprès des services de l'Etat est à effectuer si le défrichement a lieu dans un massif de plus de 4 ha d'un seul tenant et ce, quelque soit la surface défrichée ;
- En ce qui concerne les coupes, sans changement d'affectation, les conditions d'autorisation sont dépendantes du statut de la propriété forestière concernée (notamment de l'existence d'un Plan Simple

de Gestion). D'autre part, pour les coupes affectant des parcelles de plus de 4 ha d'un seul tenant, une autorisation préalable est à demander auprès des services de la DDT pour toute coupe dont le volume correspondant est supérieur de 50 % du volume sur pied ;

- Pour toute les coupes supérieures à 1 ha, le propriétaire à obligation de reboisement.

De toute évidence, c'est une concertation en amont de la réalisation des chantiers sylvicoles qui semble la piste idéale pour que soient pris en comptes les enjeux et ainsi mener les travaux dans les meilleurs conditions. Se faire connaître auprès des professionnels, favoriser l'échange et apporter de la connaissance doit permettre cette anticipation basée sur une relation de confiance.

L'évolution du climat se fait ressentir sur le territoire Ardèchois et particulièrement le site B6, territoire de transition des régions biogéographiques méditerranéenne et continentale. Cette évolution est à ce jour difficilement quantifiable, mais dors et déjà des signes montrent des modifications notamment sur certaines essences. Le CRPF, par l'intermédiaire de l'outil « bioclim'sol », qu'il a notamment expérimenté dans la vallée del'Eyrieux, a pu mettre en évidence ce constat avec le recul du Pins sylvestre notamment. Cette évolution climatique doit être prise en compte dans les réflexions à apporter, au regard d'une gestion durable de la forêt et des habitats associés.

Enfin, il conviendra de veiller au maintien de la forêt alluviale dans un bon état de conservation.

#### Programme, projets et procédures liés

✓ **La Loi d'Orientation Forestière** (LOF, Loi n° 2001-602 du 9/07/2001) a mis en place un dispositif complet de documents de gestion pour la forêt privée s'appuyant sur l'action des Centres Régionaux de la Propriété Forestière (CRPF). Ces établissements publics ont notamment reçu pour mission de définir les Schémas régionaux de gestion sylvicole (SRGS), d'approuver les Plans simples de gestion (PSG) et les Règlements types de gestion (RTG) et d'élaborer les Codes de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS).

✓ **La Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt** (LAAF - Loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014) à notamment introduit la création des Groupements d'Intérêt Economique, Environnemental et Forestier. Reconnus par l'Etat, ce sont des regroupements volontaires de propriétaires forestiers privés qui au travers de ces GIEEF peuvent prendre des formes juridiques diverses (organisation de producteurs, association syndicale, groupement forestier, etc.) leur permettant ainsi, par exemple, de faire appel à un gestionnaire commun et de vendre leurs bois par voie de contractualisation. La loi LAAF a également introduit des mesures en faveur des collectivités sur le foncier forestier.

✓ **Le Schéma Régional de Gestion Sylvicole** (SRGS, anciennement ORP : Orientations Régionales de Productions) est un document qui doit servir de cadre dans l'élaboration des documents de gestion que sont les PSG, les RTG et les CBPS. Il comporte, déclinées par régions forestières, les recommandations et préconisations, précautions ou réserves qu'il convient de respecter dans la gestion des forêts privées. Le SRGS de la région Rhône-Alpes a été approuvé par arrêté ministériel du 16 juin 2005. Son objectif est la mise en oeuvre de la politique de gestion durable des forêts privées.

✓ **Le Plan Simple de Gestion** (PSG) est actuellement établi à titre **obligatoire** pour les forêts de plus de 25 hectares d'un seul tenant, ou à titre facultatif, pour les forêts entre 10 et 25 hectares. Des plans simples de gestion peuvent aussi être réalisés collectivement pour des entités de plus de 10 hectares. La nouvelle LOF permet d'abaisser le seuil obligatoire de 25 ha jusqu'à 10 ha suivant les départements. Ces plans simples de gestion sont des documents personnalisés qui comportent la description de la forêt, l'énoncé des objectifs du propriétaire tenant compte des différents enjeux de la forêt et les programmes de travaux et coupes qui en résultent. Le plan simple de gestion est établi pour une durée de 10 à 20 ans.

✓ **Le Règlement Type de Gestion (RTG)** est un document auquel peuvent adhérer les propriétaires de forêts non soumises à l'obligation du plan simple de gestion et qui adhèrent à un Organisme de Gestion et d'Exploitation en Commun (OGEC) ou sont clients d'un expert. OGEC et experts ont élaboré de tels documents qui, pour un type de peuplement et une orientation donnés, comportent l'indication des interventions nécessaires pour les mener à leur terme. Ce RTG est approuvé par le CRPF. Les propriétaires y adhèrent pour une durée de 10 ans. Le RTG est une nouveauté introduite par la nouvelle LOF.

✓ **L'Indice de Biodiversité Potentielle (IBP)** : L'indice de biodiversité potentielle est un outil simple et rapide permettant d'une part d'évaluer la capacité d'accueil d'un peuplement forestier pour les êtres vivants (plantes, oiseaux, insectes...), mais également de diagnostiquer les points d'amélioration possible lors des interventions sylvicoles. L'IBP a été conçu pour que le gestionnaire forestier puisse ainsi facilement intégrer la biodiversité taxonomique ordinaire dans sa gestion courante. Les techniciens de l'ONF, du CRPF et d'autres experts sont qualifiés pour réaliser cet IBP.

✓ **Le Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS)** est un engagement de gestion durable, adapté aux petites propriétés forestières. Il se présente sous la forme d'un guide technique proposant différents itinéraires sylvicoles et un engagement de gestion pour 10 ans. Selon les types de peuplements et les traitements choisis, on trouve des règles obligatoires à respecter strictement, et des préconisations complémentaires.

✓ **La Charte forestière Territoriale Ardèche Verte et Centre Ardèche** est prévue par la Loi d'Orientation Forestière du 9 juillet 2001 pour aborder le développement forestier territorial dans sa globalité. Il s'agit alors, pour les collectivités concernées, les propriétaires forestiers, les gestionnaires et pour l'ensemble des acteurs et partenaires de la filière forestière, de mettre sur pied une démarche de concertation et d'aide à la réflexion stratégique en matière de développement forestier sur le territoire concerné, et d'engager les acteurs en partenariat dans la réalisation des objectifs fixés. Les objectifs de la Charte forestière sont retranscrits au paragraphe IV.4.2/Projet d'aménagement et de développement p.333.

✓ **L'appel à projets Biodiversité des Milieux ouverts herbacés et des forêts anciennes.** Il s'agit d'un appel à projet commun au Massif Central (FEDER) et à la Convention de massif (FNADT, Régions, Départements). Le PNR MA répond à cet appel d'offre pour les forêts anciennes. L'objectif concernant le milieu «forêts anciennes» du Massif central est de favoriser la conservation et le développement de la biodiversité au sein d'un réseau de forêts anciennes qui constituera une trame forestière à l'échelle du Massif Central. L'objectif est donc de réussir à trouver une conciliation entre la gestion forestière, la mise en valeur des forêts anciennes, aussi bien par de l'animation, par de la communication ou, pour ce qui est de l'utilisation du bois, par la conservation de la biodiversité liée à cet écosystème. Pour cela, il faudra également se pencher sur la caractérisation de la structure, de la composition, de la fonctionnalité et de l'évolution des forêts anciennes au cours du temps. La stratégie concernant les forêts anciennes se décline en 3 objectifs opérationnels :

- a. Conserver la biodiversité liée aux écosystèmes des forêts anciennes, en impliquant les propriétaires forestiers ;
- b. Développer une trame forestière à l'échelle du Massif central ;
- c. Accroître les connaissances sur l'écosystème des forêts anciennes.

✓ **Le Réseau Ecologique Forestier Rhône-Alpes (REFORA)** est un groupe de réflexion sur la conservation des forêts remarquables et aux différents aspects de la gestion forestière (association Loi 1901). Il pilote le plan **Forêts Rhône-alpines en Evolution Naturelle (FRENE)** : Plan d'actions pour la constitution d'un réseau de forêts en évolution naturelle en Rhône-Alpes. Cette démarche constitue une approche expérimentale et l'une des déclinaisons territoriales opérationnelles de l'accord national

FNE/France Forêt (FNCOFOR, Forestiers Privés de France, ONF) "Produire plus de bois tout en préservant mieux la biodiversité" conclu lors du Grenelle de l'Environnement.

Les associations de protection de la nature, les gestionnaires, les propriétaires forestiers privés et publics de la région Rhône-Alpes ainsi que l'Etat s'engagent dans un plan pour la constitution d'un réseau de forêts en évolution naturelle. Ce plan complète les actions de gestion conservatoire menées notamment dans les Séries d'Intérêt Ecologique Particulier (SIEP) et les réserves biologiques de type dirigées des forêts publiques ainsi que dans les espaces protégés par d'autres statuts (parcs nationaux, réserves naturelles, arrêtés de biotopes, zones natura 2000,...) qui couvrent plus de 12% de la surface forestière de la région.

### Principaux interlocuteurs

Bruno Pasturel (Centre Régional de la Propriété Forestière)/Aude Cathala (Chargée de mission forêt/filière bois du Département de l'Ardèche)/Loïc Chardon (technicien ONF)/David Chanut (Scierie d'Accons)/Nicolas Palot (Apex Bois SARL)/Clara Gibert (Fibois Interprofession de la filière bois)/François CHIFFLET (Chargé de mission forêt du PNR MA)/Cassandre MONNET (Chargée de mission de la Charte forestière Ardèche verte et Centre Ardèche)/les représentants des groupements forestiers ; etc.

#### II.2.5. Bilan des ateliers thématiques sur la gestion forestière du territoire B6

Les objectifs identifiés ci-après sont le résultat du travail de concertation sur la thématique « agriculture, pastoralisme et gestion forestière » concernant la gestion forestière. Ils correspondent au « ressenti » des acteurs locaux du territoire B6 sur cette thématique. Les enjeux, pendant cet atelier, n'ont pas pu être définis. Ils ont été rajoutés a posteriori par les experts naturalistes ayant participé à cette thématique.

#### Enjeu : Gestion environnementale des habitats forestiers

**Objectif 5 : Favoriser une gestion sylvicole compatible avec l'amélioration de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire et favorable aux espèces d'intérêt communautaire liées aux forêts ;**

##### Sous-objectifs :

- Favoriser le développement naturel d'une forêt vers la sénescence ;
- Favoriser une gestion extensive des habitats forestiers (éviter les coupes-rases, supprimer les petites parcelles de Douglas, réguler les traitements phytosanitaires).

#### II.2.6. Les autres activités professionnelles

Les activités des secteurs secondaire (industries et transformation) et tertiaire (service) représentent 62 % des établissements actifs sur les communes du site B6. La proportion des effectifs de ces secteurs varie d'une communauté de communes à une autre. Les graphiques pages suivantes montrent les spécificités de chaque territoire sur ces secteurs :

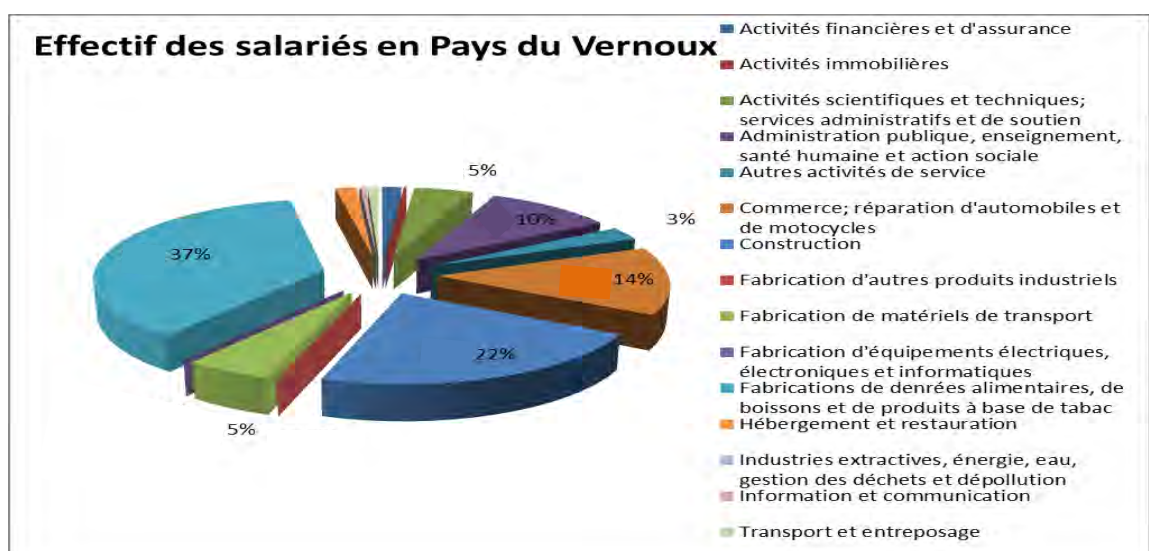
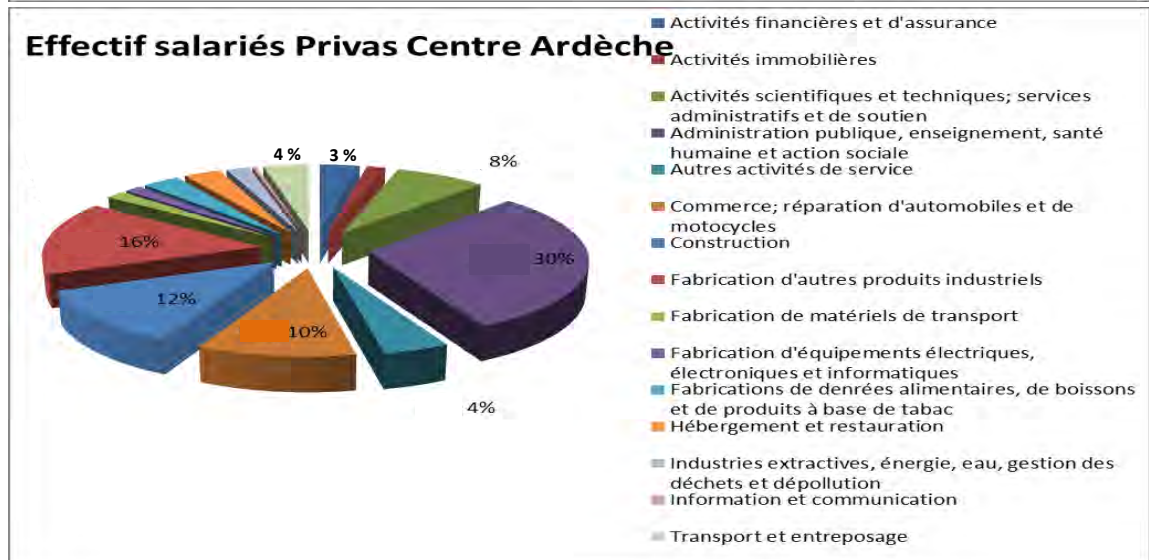
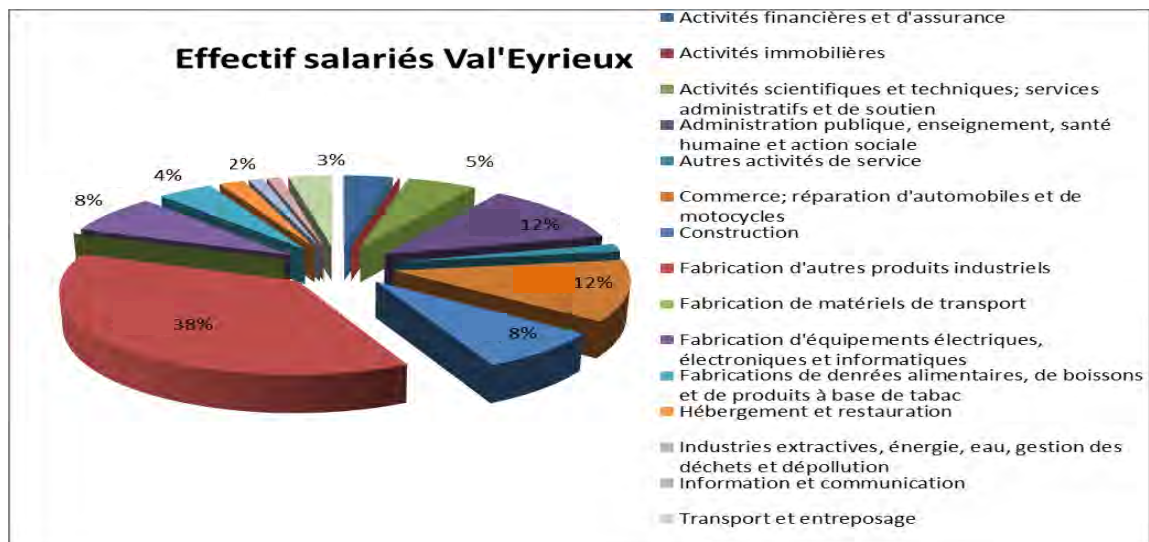
### LES INDUSTRIES ET L'ÉNERGIE

#### Situation actuelle sur le site B6

Sur le site B6 le secteur de l'industrie représente 8% des établissements actifs sur l'ensemble des 33 communes du territoire B6. L'activité industrielle est contrastée avec d'une part une hausse du nombre d'établissements et des salariés et d'autre part un ralentissement de l'activité.

Dans la vallée de l'Eyrieux, les principaux pôles structurant sont de l'aval vers l'amont :

- La Voulte-sur-Rhône, Saint-Sauveur-de-Montagut, les Ollières-sur-Eyrieux, Vernoux-en-Vivarais et le Cheylard ;
- D'autres sites importants sont localisés le long du canal d'aménée du Rhône sur la commune de Beauchastel entre autre.



**Figure 69 : Effectif et proportion des salariés des secteurs industriels et de services sur les 3 EPCI du territoire B6 (Source : INSEE 2010)**

Les activités industrielles sont majoritairement de 4 types au niveau du site B6 :

- **L'agroalimentaire** : laiterie, salaison, fruits et légumes, surgelés (Canton de Vernoux). L'agroalimentaire s'appuie sur des filières agricoles variées (fruits, élevage, etc.)

- Les **activités textiles** (en difficulté mais elles restent présentes, notamment avec Ardelaine basée à Saint Pierreville) et la **bijouterie** (le-Cheylard - entreprises exportatrices)
- **L'industrie mécanique et électronique** est présente au Cheylard et à Saint-Laurent-du-Pape. A Saint-Laurent-du-Pape l'entreprise Chambon SA fabrique des produits métalliques en lien avec la mécanique et le traitement de surface.

Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une **installation classée pour l'environnement (ICPE)**. Plusieurs établissements classés ICPE sont situés sur ou à proximité du site B6, sur les communes de : Etoiles-sur-Rhône, Beauchastel (RHODA-COOP), La Voulte-sur-Rhône, Saint-Laurent-du-Pape, Vernoux-en-Vivarais (Entreprise seveso) et Gluiras (EURL Le Clos).

Du point de vue énergétique, le territoire dispose de différentes ressources :

✓ **L'énergie renouvelable représentée par l'Eolien et photovoltaïque**

Quelques projets éoliens se situent dans les communes limitrophes du site B6 d'après le porté à connaissance de la DREAL RA : Desaignes, Saint-Jean-Roure. A noter, qu'un projet de parc Eolien (8 éoliennes) sur le Chirouse (Pranles) est en projet. Ce dernier rencontre une vive contestation via l'association « Alerte Chirouse Environnement ».

Sur l'ensemble du secteur les projets privés de parcs photovoltaïques se sont multipliés ces dernières années. Néanmoins aucun projet de grande envergure n'a vu le jour pour l'instant, probablement compte tenu des aspects paysagers, de la vocation touristique, des enjeux environnementaux locaux et du relief du secteur.

On note que nombreux cours d'eau du bassin versant de l'Eyrieux et du site B6 accueillent des microcentrales, ouvrages utilisant la force hydraulique pour fournir de l'électricité. Un paragraphe intitulé « Les microcentrales » est développé en page 279.

✓ Concernant les **énergies non renouvelables**, la basse vallée du site B6 se trouve dans deux secteurs de **permis d'exploration d'hydrocarbures (gaz de schistes)**, celui de Montélimar et celui de Valence. Celui de Montélimar a été abrogé en 2011 et celui de Valence est en cours d'instruction. Une forte mobilisation locale en 2011 (collectif de Jaujac, stop au gaz de schiste en Ardèche et ailleurs) a conduit à l'abrogation du permis de Montélimar ; toutefois les recours en justice des entreprises et les pressions liées aux besoins énergétiques ne permettent pas d'exclure complètement que ce type d'activité se développera à l'avenir.

La **centrale nucléaire de Cruas-Meysses** est localisée à moins de 20 km du site, la zone d'exclusion de 30 km inclue donc une partie du site B6.

**Trois axes de lignes électriques** traversent le site B6. Les lignes moyennes tensions sont particulièrement dangereuses pour les oiseaux, c'est pourquoi la Ligue de Protection des Oiseaux travaille sur la neutralisation des lignes électriques avec les gestionnaires des réseaux : ERDF Gard-Cévennes depuis 1991 et avec ERDF Drôme-Ardèche depuis 2006. L'élaboration de la cartographie des lignes électriques est en cours dans le cadre de ce partenariat ainsi que la neutralisation des pylônes par la pose de perches dissuasives ou de gaines isolantes.

### Interactions avec le site B6

Les installations classées représentent un risque de pollution pour le site en cas d'incident, notamment pour les cours d'eau et les nappes phréatiques, cependant des contrôles et la surveillance de ces sites sont prévus et encadrés par la loi.

Les lignes électriques représentent un danger important de collision et d'électrocution pour les rapaces.

L'exploitation du gaz de schiste à proximité du site B6 est susceptible d'entraîner des pollutions et des prélèvements d'eau importants sur un milieu déjà fragile. La création de pistes et des infrastructures pourraient créer des perturbations pour la faune et la flore. La mobilisation contre le Gaz de schiste est très forte en Ardèche et les acteurs sont vigilants face à l'installation potentielle de sites d'extraction (Bessas). Bien que certains reconnaissent que cela serait un atout pour l'économie locale, la menace que cela représente pour le cadre de vie et l'environnement entraîne une opposition forte.

Activité	Impacts	Impacts positifs	Impacts négatifs
Industries et énergie	Avésés		<ul style="list-style-type: none"> <li>⊗ Forte diminution des surfaces toujours en herbe ;</li> <li>⊗ Lignes électriques : collision avec l'avifaune ;</li> <li>⊗ Pollution des cours d'eau et nappes phréatiques ;</li> <li>⊗ Destruction d'habitats naturels et d'habitats d'espèces ;</li> <li>⊗ Dérangement de la faune.</li> </ul>
	Potentiels		<ul style="list-style-type: none"> <li>⊗ Pollution des sols et des eaux ;</li> <li>⊗ Banalisation des cortèges floristique et faunistiques, apparition de plantes invasives.</li> </ul>

**Tableau 52 : Bilan des impacts avérés et potentiels de l'industrie sur les milieux naturels du territoire B6**

### Evolution prévisible et préconisations pour une pratique durable

La dynamique industrielle et de l'emploi n'est pas homogène sur le territoire, cette tendance peut s'accroître dans le temps.

Le développement des énergies renouvelables dans les années à venir va certainement se poursuivre (cas du territoire de la communauté de communes du Pays de Vernoux qui s'investit en tant que Territoire à Energie Positive (TEPOS), la communauté de communes val'Eyrieux est en cours de réflexion pour également s'inscrire en territoire TEPOS). Le développement des panneaux solaires dont le but est d'atteindre l'autonomie énergétique pour les habitats isolés est réalisé sur les toits et les zones urbanisées.

### Programme, projets et procédures liés

✓ **Loi sur la transition énergétique** : La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte ainsi que les plans d'actions qui l'accompagnent vont permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique, et ainsi renforcer son indépendance énergétique en équilibrant mieux ses différentes sources d'approvisionnement. Le texte, soumis au vote du Sénat en mars 2015, doit créer l'élan d'une écologie positive levant les freins et libérant.

Les installations hydroélectriques de moins de 12 MW bénéficient d'un tarif d'achat incitatif, et d'une obligation d'achat par EDF (*Loi n° 2000-108 du 10 février 2000 sur la modernisation et le développement du service public de l'électricité*).

✓ **Territoires à Energie POSitive (TEPOS)** : Dans le contexte d'élaboration du projet de Loi sur la Transition énergétique pour la croissance verte, le ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie a lancé en Septembre 2014 un appel à projets pour mobiliser 200 "territoires à énergie positive pour la croissance verte".

Plusieurs territoires se sont inscrits en TEPOS le site B6:

- La Communauté de Communes du Pays de Vernoux (les « territoires à énergie positive pour la croissance verte » qui identifie déjà des actions opérationnelles dans plusieurs domaines de la transition énergétique et écologique (mobilité, bâtiment, agriculture, alimentation, énergie...) comme le programme d'installation et de rénovation thermique sur les communes ;

Figure 70 : Plaquette de communication au projet TEPOS sur la CDC de Vernoux

- La Communauté de communes Val’Eyrieux, qui actuellement candidate, en partenariat avec le PRNMA, le SYMPAM et le SMEOV, pour devenir territoire TEPOS.

### Principaux interlocuteurs

Communauté de communes et communes/Chambre du commerce et de l’Industrie/les acteurs des secteurs secondaires et tertiaires/PNR MA/Territoire Centre Ardèche/CNR/EDF/etc.

### LES MICROCENTRALES

- Atlas : Carte 61

### En Ardèche

Selon France Hydroélectricité, il y a entre 30 et 34 centrales en Ardèche (pour 18 MW) et entre 12 et 17 centrales dans la Drôme (pour 24 MW). Le potentiel en création de nouveaux sites en Ardèche est de 31 MW pour 114 GWh/an. Compte tenu des classements actuels en Liste 1 des cours d’eau, 5 MW sont possibles en Ardèche.

### Situation actuelle sur le site B6

L’Eyrieux est une rivière réservée pour l’utilisation de l’énergie hydraulique (au titre de la loi du 16 octobre 1919 modifiée), ce qui signifie qu’aucune installation hydroélectrique nouvelle ne peut y être autorisée. Cependant, les cours d’eau du territoire sont actuellement, et depuis longtemps, utilisés pour la production hydroélectrique et ont autrefois été utilisés pour alimenter des moulins. Il en résulte la présence de plusieurs barrages d’exploitation privée.



Les microcentrales sont très nombreuses sur le périmètre B6, ce qui engendre la mise en débit réservé d'une grande partie du linéaire hydrographique. L'Eyrieux, la Gluèyre, l'Auzène, l'Orsanne et bien d'autres cours d'eau ont été longtemps apprivoisés et leurs forces hydromotrices exploitées. Aujourd'hui, l'activité hydromotrice est bien représentée, les microcentrales sur l'Eyrieux (Bassin versant) et ses affluents se répartissent comme suit :

- Sur l'Auzène, 3 microcentrales ;
- Sur l'Eyrieux, 15 microcentrales ;
- Sur la Gluèyre, 5 microcentrales ;
- Sur la Veyruègne, 1 microcentrale.

Ces microcentrales fonctionnent par dérivation au fil de l'eau. Ainsi :

- Sur l'Auzène : 1,1 km de cours d'eau sont court-circuités (sur 22 km), soit 5% ;
- Sur l'Eyrieux : 3,6 km de cours d'eau sont court-circuités (sur 80 km), soit 4.5% ;
- Sur la Gluèyre : 3,5 km de cours d'eau sont court-circuités (sur 26 km), soit 13.5%.

A noter que le barrage des Collanges a une incidence sur la qualité de l'eau, la qualité des habitats naturels et le transport solide de l'Eyrieux. Localisé en amont direct du site B6, il bloque les sédiments (comblement progressif de la retenue) et crée un déficit sédimentaire majeur à l'aval, perturbation induisant un appauvrissement de l'Eyrieux en habitats et diversité d'espèces aquatiques.

**La Compagnie Nationale du Rhône (CNR)**, société anonyme d'intérêt général créée en 1933, aménage et exploite depuis 1934 le fleuve du Rhône selon quatre missions : production, navigation, irrigation et autres usages agricoles.

Elle a conçue et exploite aujourd'hui des centrales hydroélectriques, des barrages (dont un sur la commune de Beauchastel) et des écluses sur le Rhône. La CNR a également réalisé sur le fleuve des sites industriels et portuaires, des ports de plaisance, des haltes nautiques et des zones de loisirs. Suite à la libéralisation du marché de l'énergie en France (loi du 10 février 2000), elle est devenue un producteur indépendant d'électricité et a fait son entrée sur le marché de l'électricité en avril 2001.

La CNR, le Contrat de Développement Rhône-Alpes Valence Drôme-Ardèche Centre (CDRA VALDAC aujourd'hui CDDRA du territoire Centre Ardèche) et le Syndicat Mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux (SMEOV), en tant que mandataire administratif d'intérêt commun pour la phase de gestion du CDRA VALDAC, ont signé en 2009 un protocole de partenariat destiné à favoriser la réappropriation du Rhône par les populations et les collectivités riveraines.

### Interactions avec le site B6

Le cloisonnement de la rivière par la présence d'ouvrages hydroélectriques entraîne des modifications hydrologiques importantes (modification des faciès d'écoulement) ainsi que du transport solide pour les plus grands ouvrages. Les retenues hydroélectriques sont la source de fortes perturbations du milieu en présentant des obstacles infranchissables pour la faune aquatique (fragmentation des continuums écologiques) et en créant de vastes retenues d'eau stagnantes, favorisant le réchauffement des eaux et la concentration des polluants. Les actions de décroisement doivent être menées au cas par cas.

Activité	Impacts	Impacts positifs	Impacts négatifs
Microcentrales hydrauliques	Avérés	<ul style="list-style-type: none"> <li>☺ Production locale d'énergie ;</li> <li>☺ Aucune émission directe de gaz à effet de serre et de polluants ;</li> <li>☺ Aménagement des seuils par des passes à poisson.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☹ Perturbation du régime hydrologique, des continuités écologiques dont le transport solide avec modification des habitats et perte de biodiversité ;</li> <li>☹ Obstacle à la migration des poissons et de la faune aquatique en général (Loutres, castor, etc.) ;</li> <li>☹ Perturbation de la faune par le bruit généré par les turbines, le multiplicateur de vitesse et l'alternateur.</li> </ul>
	Potentiels		

**Tableau 53 : Bilan des impacts avérés et potentiels des microcentrales sur les milieux naturels du territoire B6**

### Evolution prévisible et préconisations pour une pratique durable

Il n'y a pas à l'heure actuelle de projets de mise en marche de nouvelles exploitations hydroélectriques. En conséquent, les perspectives d'amélioration de l'actuelle vis-à-vis de l'environnement reposent sur :

- Le respect de la restitution des débits réservés en aval ds ouvrages ;
- L'aménagement des ouvrages par des passes à poissons lorsqu'ils en sont dépourvus ;
- L'intégration des ouvrages dans le paysage ;
- L'entretien et à la gestion des ouvrages
- Le dérasement ou l'araselement des seuils lorsque ceux-ci ne sont plus utilisés.

### Programme, projets et procédures liés

✓ **Classement des cours d'eau** : L'article L.214-17 du code de l'environnement, introduit par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de décembre 2006, réforme les classements des cours d'eau en les adossant aux objectifs de la directive cadre sur l'eau déclinés dans les SDAGE.

Ainsi les anciens classements (nommés L.432-6 et loi de 1919) sont remplacés par un nouveau classement établissant deux listes distinctes qui ont été arrêtées en 2013 par le Préfet coordonnateur du bassin Rhône-Méditerranée. Ainsi, sur le site B6 :

- Liste 1 : L'Eyrieux amont et affluents (sauf Aygueneyre) jusqu'à la Rimande, l'Eyrieux à l'aval du barrage du Nassier jusqu'à la confluence avec le Rhône, la Gluèyre et ses affluents jusqu'à la Veyruègne y compris cette dernière, l'Auzène et ses affluents, le Sérouant et ses affluents, le Turzon et ses affluents (cf. figure 21 p. 79) ;
- Liste 2 : L'Eyrieux du barrage du Nassier à la confluence avec la Dunière, l'Eysse terminale, la Gluèyre de Fontugne à sa confluence, l'Auzène terminale (cf. figure 21 p. 79).

✓ **PNA Anguille** : Face au déclin inquiétant de la population d'anguilles européennes, la commission européenne a publié en septembre 2007 un règlement ambitieux qui institue des mesures de reconstitution du stock d'anguilles et impose à chaque État membre de soumettre un plan de gestion de sauvegarde de l'espèce. Conformément au règlement, la France a envoyé son plan national le 17 décembre 2008. Son élaboration, a été pilotée par les ministères en charge des pêches maritimes et de l'écologie. Les mesures portent sur les différents types de pêcheries, les obstacles à la circulation des anguilles, le repeuplement, la restauration des habitats et les contaminations. Mises en place sur le court et le moyen terme (2012-2015), ces mesures sont porteuses d'objectifs ambitieux en matière de réduction des mortalités par la pêche ou liées à l'aménagement des ouvrages. La France met en œuvre ce plan de gestion depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2009. Ainsi, l'élaboration du volet national du plan a été pilotée par les ministères en charge des pêches maritimes et de l'écologie, et par l'Onema.

Le volet local de l'unité de gestion Rhône-Méditerranée a été constitué à partir du périmètre du bassin hydrographique Rhône-Méditerranée.

✓ **Loi sur la transition énergétique** : La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte ainsi que les plans d'actions qui l'accompagnent vont permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à renforcer son indépendance énergétique en équilibrant mieux ses différentes sources d'approvisionnement. Le texte, soumis au vote du Sénat en mars 2015, doit créer l'élan d'une écologie positive qui lève les freins, libère les initiatives et qui apporte dès aujourd'hui des bénéfices tangibles à chacun.

Les installations hydroélectriques de moins de 12 MW bénéficient d'un tarif d'achat incitatif, et d'une obligation d'achat par EDF (*Loi n°2000-108 du 10 février 2000 sur la modernisation et le développement du service public de l'électricité.*)

✓ **Modernisation et optimisation du parc hydroélectrique** existant grâce au renouvellement des concessions : Les concessions obtenues au cours du 20<sup>ème</sup> siècle (*Après la loi de nationalisation de 1946*) ont été accordées à des établissements publics. D'ici 2050, toutes les concessions devront avoir été renouvelées, en mettant en concurrence un nombre plus important d'exploitants (pour prendre en compte la fin des monopoles et l'ouverture des marchés à la concurrence internationale). Le choix se fera sur des critères économiques (redevance versée à l'Etat), énergétiques (mesures proposées par les exploitants en ce qui concerne l'amélioration de l'efficacité énergétique) et environnementaux (mesures proposées par les exploitants concernant la qualité des milieux aquatiques) - *Décret 2008-1009 du 26 septembre 2008 relatif à la concession des ouvrages d'hydroélectricité.*

✓ Réflexion nationale sur **le développement de nouvelles installations à haute qualité environnementale** portée par le ministère de l'Ecologie et du développement durable et de l'énergie:

- Des études ont été réalisées dans chaque bassin hydrographique afin de déterminer si la construction de nouvelles installations hydroélectriques était possible (inventaire du potentiel de développement hydroélectrique) ;
- Une « convention pour une hydroélectricité durable » a été signée le 23 juin 2010, avec toutes les parties prenantes (producteurs d'électricité, pouvoirs publics, associations environnementales). Elle devrait permettre de concilier les enjeux de performance énergétique et de protection de l'environnement.

✓ **Contrat de Rivière Eyrieux, Embroye et Turzon** : Le deuxième contrat rédigé en 2013 et signé le 21 septembre 2014 présente un panel de 200 actions à réaliser sur une période de 5 ans. L'Enjeu 2 : Restauration de la continuité écologique et des milieux aquatiques concerne directement les ouvrages hydroélectriques :

**Objectif 1** : restaurer et préserver la qualité et les fonctionnalités biologiques des milieux

→ Aménagement de seuils pour les rendre franchissable, amélioration des habitats aquatiques et ripicoles pour un meilleur fonctionnement naturel des rivières, etc.

**Objectif 2** : restaurer, préserver et valoriser les abords des cours d'eau

→ programmes de gestion de la ripisylve, des espèces envahissantes, etc.

### Principaux interlocuteurs

Syndicats/association d'exploitants de microcentrales (VPH, etc.)/France Hydro-électricité/Autres gestionnaires et propriétaires d'ouvrage hydroélectriques/Compagnie Nationale du Rhône/Collectivités/Direction Départementales des Territoires de l'Ardèche/ Syndicat Mixte Eyrieux Clair/etc.

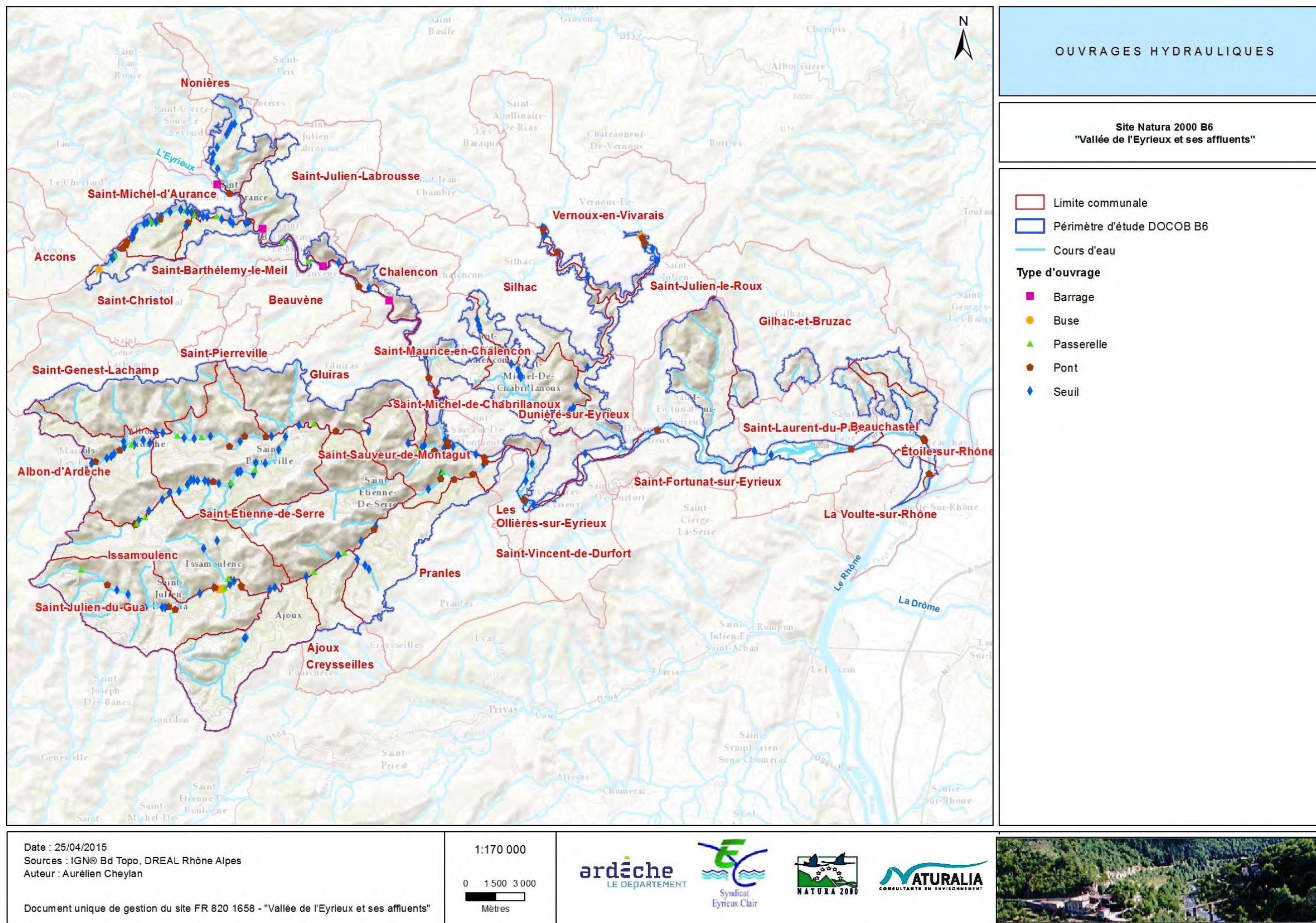


Figure 71 : Localisation des ouvrages hydroélectriques sur le site B6 (source : SMEC)

## II.2.7. Le tourisme et les activités de loisirs

- Atlas : Carte 56-

### GÉNÉRALITÉS SUR LE TOURISME

#### En Ardèche

Fort de ses atouts paysagers (Gerbière de Jonc, Mont Mézenc, Gorges de l'Ardèche, orgues basaltiques, grottes et avens, etc.) et patrimoniaux (village de caractère, terrasses, châtaigneraies, agriculture, etc.), ainsi que de nombreuses offres de loisirs (activités nautiques, sentiers...), le territoire Ardéchois s'inscrit dans le cadre d'un tourisme familial tourné vers la nature (agrotourisme) et la tranquillité.

Le tourisme ardéchois fait l'objet d'une large promotion (carte touristique IGN du bassin versant, topo-guides, plaquettes et dépliants), aussi de nombreuses structures se sont développées pour répondre à la demande touristique croissante : structures d'accueil et d'hébergement, équipements communaux,... Sa proximité avec le couloir Rhodanien lui confère également une accessibilité importante.

On note, et ce depuis plusieurs décennies, que les modes d'hébergement se tournent principalement vers les maisons secondaires, puis le camping en plein air, les gîtes, les chambres d'hôtes etc.

Afin de conforter l'offre touristique départementale et d'accompagner les investisseurs dans leurs démarches, l'Agence de Développement Touristique est chargée d'élaborer pour le compte du Conseil Départemental des propositions d'orientation pour le schéma départemental de développement touristique, et de les mettre en application. Cela passe par l'analyse de l'offre et de la demande touristique d'après le travail de l'observatoire départemental de l'économie touristique ou de prestataires extérieurs. L'Agence de Développement Touristique devient un outil de prospection pour répondre aux besoins du territoire, dans le respect de la politique départementale de développement durable. Enfin, l'Agence de Développement Touristique est chargée d'organiser la promotion et la communication, la mise en marché et la commercialisation des prestations touristiques.

#### Situation actuelle sur le site B6

La vallée de l'Eyrieux fait partie du territoire touristique "Ardèche Plein Cœur" ; seule la commune d'Ajoux appartient au territoire touristique des "Sources et Volcans d'Ardèche". Le tourisme est devenu progressivement une véritable activité économique dans la vallée de l'Eyrieux. En effet, ce territoire bénéficie de réels atouts tels que les paysages (Gerbière de Jonc, Mont Mézenc, vallée de l'Eyrieux, paysage basaltique, les Boutières, etc.), des infrastructures (sentiers de randonnée pédestre et VTT, Dolce Via, Route des Dragonnades, Belvédères de Saint-Michel-de-Chabrillanoux, etc.) et un fort patrimoine qu'il soit naturel, culturel ou historique. Le tourisme est principalement estival de juillet à août.

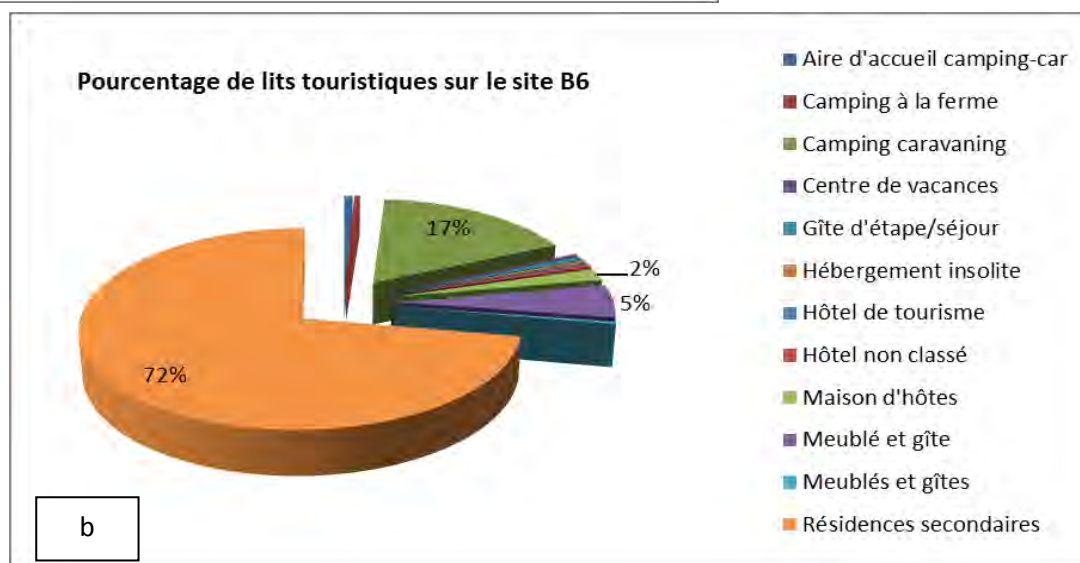
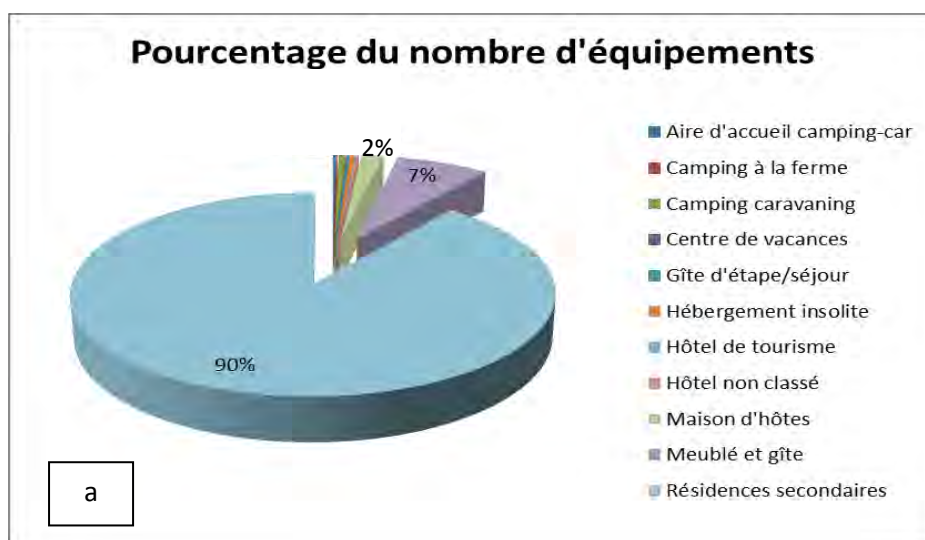
On retrouve des hébergements touristiques dans la plupart des villages du site B6, il s'agit principalement de résidences secondaires, puis de chambres d'hôte et de gîtes ruraux qui s'inscrivent dans une polyactivité (associée à l'agriculture ou à l'élevage par exemple). Des campings sont installés sur plusieurs communes, généralement aux abords de l'Eyrieux et ses affluents. Cette diversité d'hébergements permet une fréquentation des sites touristiques et l'accès aux loisirs de pleine nature.

Le site B6 s'oriente également vers un tourisme rural, qui englobe le tourisme vert et l'agrotourisme.

Plusieurs offices de tourisme sont présentes sur le site B6 : Les Ollières-sur-Eyrieux, Saint-Sauveur de Montagut, Le Cheylard, La Voulte-sur-Rhône et Saint-Pierreville.

Type d'hébergement	Nombre d'équipements	Nombre de lits touristiques
Aire d'accueil camping-car	7	150
Camping à la ferme	3	96
Camping caravaning	19	3 502
Centre de vacances	1	77
Gîte d'étape/séjour	5	135
Hébergement insolite	12	80
Hôtel de tourisme	2	47
Hôtel non classé	5	110
Maison d'hôtes	57	416
Meublé et gîte	241	1 194
Résidences secondaires	3 008	15 038
<b>Total</b>	<b>3 360</b>	<b>20 845</b>

**Tableau 54 : Bilan des différents types d'accueil sur le site B6 Source : ADT 2014**



**Figures 72 : a/ Répartition des équipements touristiques sur le site B6 - b/Répartition de lits touristiques sur le site B6**

L'essentiel du parc d'hébergement touristique du bassin de l'Eyrieux est composé de résidences secondaires. L'offre d'hébergements touristiques marchands sur le territoire de l'Eyrieux est « restreinte » : les centres de vacances représentent 5 %, les campings représentent 17 % des lits du territoire (1<sup>er</sup> mode d'hébergement touristique marchand par sa capacité d'accueil), les hôtels 2 % et les gîtes, chambres d'hôtes etc. 8 %. La faiblesse de la capacité d'accueil avait déjà été soulignée en 1999 comme frein au développement touristique et à l'activité économique du territoire, notamment un manque de certaines catégories d'hébergements d'accueil de groupe et d'hôtels. Selon le Syndicat Mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux (SMEOV), il n'y a pratiquement plus de lits hôteliers aux normes en Centre Ardèche et particulièrement dans la vallée de l'Eyrieux. Les résidences secondaires, comptabilisent quant à elles 72 % des lits touristiques « offerts » sur le territoire.

L'essentiel de l'hébergement touristique est donc non-marchand.

### Programme, projets et procédures liés

✓ Dès 1992, un **Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée** (PDIPR), en application de l'article L.361-1 du code de l'environnement, est mis en place par le Conseil Départemental de l'Ardèche. D'après la circulaire ministérielle du 30 août 1988, les PDIPR doivent « favoriser la découverte de sites naturels et de paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée ».

✓ Le Département a la compétence légale en matière de **gestion des Espaces, Sites et Itinéraires** (ESI) suite à la Loi sur le sport du 6 juillet 2000. Le Conseil Départemental est ainsi chargé de mettre en place une **Commission Départementale d'Espace Site et Itinéraire** (CDESI). Cette commission a pour vocation une meilleure prise en compte de l'environnement dans les sports de nature. L'Ardèche et l'Isère ont fait partie des départements pilotes pour la mise en place de ces CDESI (première commission en 2003).

La CDESI Ardèche comprend entre autres les comités départementaux de sport de nature, l'Agence Départementale du Tourisme (ADT), le Centre de Ressource d'Expertise et de Performance Sportive, le CERMOSEM (Centre d'Etudes et de Recherches sur les Montagnes Sèches et Méditerranéennes - Université Joseph Fourier-Grenoble) et deux structures pilotes : la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDSCPP) et le Conseil Départemental de l'Ardèche.

La FRAPNA Ardèche a été nommée au sein de cette commission afin de réaliser un diagnostic environnemental relatif aux sports de nature. Cette évaluation des enjeux environnementaux a été réalisée en partenariat avec l'association COHERENCE et le laboratoire SENS (Université Joseph Fourier-Grenoble). Ils ont ainsi défini 3 niveaux d'enjeux possibles selon plusieurs critères : statut règlementaire de l'espace considéré, les biotopes concernés et les espèces présentes. La FRAPNA est toujours active auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche dans son rôle d'expert scientifique afin d'avoir « une vision cohérente et équilibrée des activités humaines sur un territoire » mais aussi pour sensibiliser les pratiquants.

L'Ardèche a été divisée en 7 territoires homogènes. Pour chaque territoire, la FRAPNA a déterminé un degré de sensibilité lié à la pratique des sports et donné des indications sur sa représentativité (si on le trouve fréquemment ou rarement).

Une clé de détermination et une présentation des habitats et des fiches présentant les espèces à forts enjeux permettent aux sportifs de prendre en compte l'environnement lors de la création ou de l'utilisation d'un espace de pratique (ESI : Espace, Site, itinéraires).

**Plan départemental d'itinéraires de promenade et de randonnée pédestre** : Le PDIPR est inclus au PDESI depuis la loi n°2004-1343 du 9 décembre 2004 (article 17) qui modifie l'article 50-2 de la loi Sport. Depuis cette date, plus de 15 000 sites, espaces ou tronçons d'itinéraires ont été recensés dans le département.

En Ardèche, toute demande faite pour l'inscription d'un itinéraire à la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI) est faite au PDIPR et au PDESI simultanément (voir schéma ci-dessous).

Chaque Espace Site et Itinéraire (ESI) est ensuite intégré dans la base de données du Conseil Départemental par le service de la CDESI puis rendu publique via le site « géosport 07».

Chaque Espace Site et Itinéraire (ESI) est ensuite recensé dans la base de données du Conseil Départemental au service de la CDESI le « géosport 07».

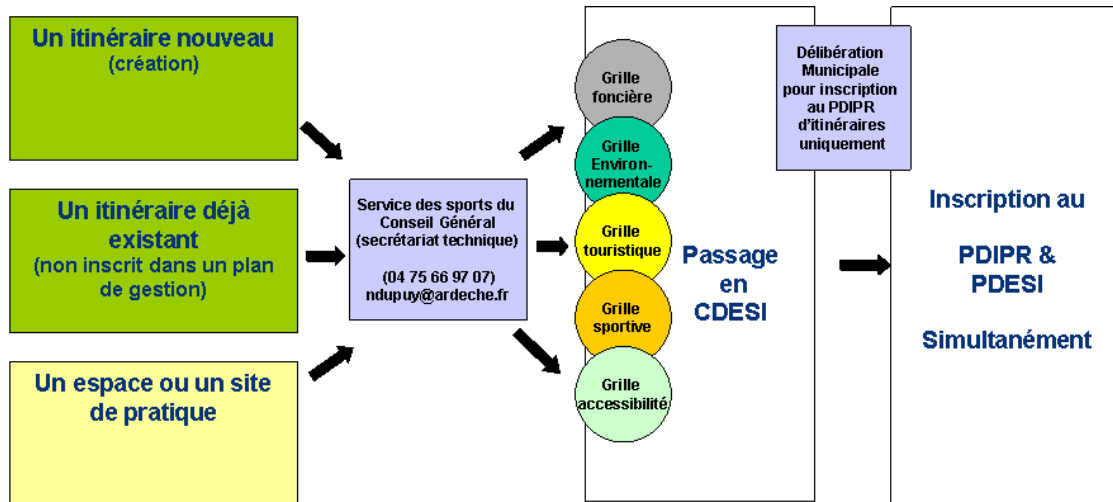


Figure 73 : Schéma de synthèse pour l'inscription de lieux de pratiques sportives – Source [www.ardechesports.fr](http://www.ardechesports.fr)

La carte représentant les activités de loisir (cf. Atlas cartographique carte 56) recensées sur le site par le Conseil Départemental 07 et inscrites au PDESI permet de constater que la moitié nord du site est d'avantage concernée par les activités de pleine nature, du type randonnée notamment, que le sud.

## LA PÊCHE

### En Ardèche

L'activité de pêche est largement développée sur l'ensemble des cours d'eau du département de l'Ardèche et bénéficie d'une bonne promotion départementale. Il s'agit de 5 000 km de cours d'eau dont 3 500 sont en 1<sup>ère</sup> catégorie piscicole.

### Situation actuelle sur le site B6

La naturalité, les paysages et les potentialités de parcours qu'offrent l'Eyrieux et ses affluents sont des éléments attractifs pour cette activité de loisir. La pêche est pratiquée sur l'ensemble des cours d'eau permanents du bassin de l'Eyrieux. Tous sont classés en première catégorie (salmonidés dominants : truites, ombres...), à l'exception de l'Eyrieux à l'aval de sa confluence avec la Dorne, qui est classée en 2<sup>ème</sup> catégorie (cyprinidés dominants : gardons, ablettes, brèmes, tanches, barbillons, carpes, brochets...) et du lac aux Ramiers (Vernoux en Vivarais).

4 AAPPMA (Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique) gèrent la pêche sur les parties médiane et aval de la vallée de l'Eyrieux, pour lesquelles elles sont attributaires de baux de pêche :

- La Truite Dorne-Eyrieux (Le Cheylard) gère la Dorne, l'Eyrieux autour du Cheylard, l'Aurance, le Glo, le Talaron et ses affluents. ;



- L'Eyga (Saint-Sauveur-de-Montagut) est compétente sur le territoire de 15 communes du centre Eyrieux, elle organise la pêche sur l'Eyrieux, la Gluèyre et l'Auzène (d'où son nom "Eyrieux-Gluèyre-Auzène) ;
- La Truite Vernousaine (Saint-Apollinaire-de-Rias) gère la Dunière et ses affluents ;
- La Truite du Bas Eyrieux et du Rhône (La Voulte) est compétente sur l'Eyrieux à l'aval de la plaine des Avallons, et sur le Boyon.

Outre les cours d'eau, la pêche est pratiquée sur plusieurs plans d'eau :

- La retenue des Collanges (48 ha de plan d'eau classés en 2<sup>ème</sup> catégorie - retenue hors périmètre B6), qui comprend un ponton pour les personnes à mobilité réduite ;
- Le lac aux Ramiers (2 ha en 2<sup>ème</sup> catégorie). Il y a un projet de demande de labellisation (nationale) du lac aux Ramiers pour la "pêche en famille". Ce site est pourvu d'un ponton de pêche pour les Personnes à Mobilité Réduite.

Plusieurs parcours appelés "pêcher sans tuer" (No-Kill) ont par ailleurs été créés sur la Gluèyre à St-Pierreville, au niveau de la confluence Eyrieux/Gluèyre à Saint-Sauveur-de-Montagut, sur la Dorne (hors B6) au Cheylard et sur le Sérouant, affluent de la Dunière, à Vernoux.

Un hôtel propose un hébergement spécifique pour les pêcheurs (l'Hôtel des Voyageurs à St Pierreville, 11 chambres, 2 étoiles). Il est signataire d'une Charte de qualité spécifique à la pêche, comme 5 autres hôtels ou gîtes du département. Celle-ci l'engage à fournir aux pêcheurs :

- Un local fermé équipé de supports permettant le rangement du matériel ;
- Un ensemble de renseignements relatifs à la pratique de la pêche dans le secteur (réglementation, obtention de la carte, coins pêche) ;
- Un accueil personnalisé sur ce thème et la possibilité de prendre les repas à des heures adaptées à la pratique de la pêche.

Tous les types de pêche de loisir sont pratiqués sur le territoire du site B6, les AAPPMA proposent des Ateliers Pêche Nature (APN) pour s'initier ou se perfectionner dans les différentes techniques et connaître les bonnes pratiques pour le respect de la ressource, de l'environnement et des usagers. Plusieurs techniques sont pratiquées en Ardèches :

- La pêche au toc : Cette pêche consiste à capturer la plupart des salmonidés des rivières de haute et moyenne montagne en utilisant des appâts naturels récoltés au préalable sur le lieu de pêche. Ainsi nommée car le pêcheur demeure en contact permanent avec le fil et l'appât, ressentant à la main les fameux tocs ou coups de tête de la truite qui s'en empare. La pêche au toc se pratique généralement dans les cours d'eau de montagne aux courants variés où l'eau est claire et peu profonde et les caches sont nombreuses.
- La pêche au coup : La pêche au coup est une technique qui consiste à attirer le poisson à un endroit déterminé appelé coup. Le principe paraît simple, mais de nombreuses règles doivent être connues en fonction du lieu de pêche et de l'espèce de poisson recherchée. On ne peut pratiquer celle-ci que sur les rivières de deuxième et troisième catégorie (rivière lente, fleuve), les canaux, les étangs. Les espèces de poissons ciblées sont les poissons blancs.
- La pêche à la mouche : Cette technique vise à tromper la truite, comme d'ailleurs les carnassiers en général, à l'aide d'une imitation d'insecte ou d'un leurre très léger fait de plumes et de poils. Elle permet de prendre tous types de poisson dans des milieux variés, par exemple la truite, l'ombre, etc. (eau douce ou eau salée, rivières ou lacs et étangs).

- La pêche aux leurres : Technique de prospection, elle permet de couvrir rapidement de grandes surfaces à la recherche de poissons mordeurs. Il existe une infinité de leurres différents, de par leur action, leur profondeur de nage, leur taille, leur couleur.
- La pêche au vif : Elle consiste à attirer les poissons carnassiers (par exemple silure, brochet, sandre ou perche, en rivière) à l'aide d'un poisson vivant fixé sur l'hameçon.

Les principales espèces présentes sur les cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie piscicole sont la Truite fario, le Vairon, le Chabot (absent du bassin versant de l'Eyrieux), le Blageon, le Barbeau méridional, la Loche franche, etc. La pêche à la truite est largement pratiquée sur l'ensemble des cours d'eau. L'écrevisse à pattes blanches est également pêchée ; sa pêche en Ardèche est limitée à 3 journées par an, fin juillet-début août, car l'espèce se raréfie.

Les espèces présentes sur les cours d'eau de 2<sup>ème</sup> catégorie appartiennent majoritairement à la famille des cyprinidés ou poissons blancs. Ce sont des poissons vivants dans les eaux plus calmes et peu exigeants vis-à-vis de la température et du taux d'oxygène. Sur le site B6, il s'agit principalement du Brochet, de la Perche commune, du Gardon, de la Carpe et du Sandre, ces deux derniers étant répandu au niveau du Rhône. La Truite arc-en-ciel, originaire d'Amérique du Nord, fait l'objet de nombreux déversements sur les plans d'eau ou les secteurs perturbés de seconde catégorie piscicole décrits dans le P.D.P.G. **mais en aucun ne doivent être déversée sur des cours d'eau de 1<sup>er</sup> catégorie.**

L'ensemble des cours d'eau est fréquenté de façon diffuse par les pêcheurs. Certains des cours d'eau des vallées des Boutières (la Gluèyre, l'Auzène,..) bénéficient d'une certaine renommée, et sont parcourus par des pêcheurs étrangers. L'offre touristique est en développement avec 5 hébergements « Accueil pêche » sur le territoire du site B6 et des parcours de No-kill.

Cependant, la pêche reste une activité touristique "de niche", pratiquée par un petit nombre de personnes en dehors d'un loisir "local". Les pêcheurs sont très majoritairement des hommes, ce qui réduit la fréquentation des couples et des familles et pose la question d'activités complémentaires à proposer.

Les effectifs de pêcheurs sont en régression constante depuis une vingtaine d'années en France. En 2005, 1 251 697 pêcheurs avait acquitté la taxe piscicole pour pratiquer leur activité. Entre 1995 et 2005, la baisse atteint - 553 911, soit près d'un pêcheur sur trois en moins en l'espace de 10 ans (- 30,68%) (Source Eau France).

Au plan local, l'érosion du nombre de pêcheurs est également réelle. On note une diminution de 40% du nombre de pêcheurs adhérents des AAPPMA du bassin (hors Embroye et Turzon) en 25 ans.

AAPPMA	Siège social	Nombre d'adhérents			
		1985	1995	2010	2013 (données questionnaires)
La Truite Dorne- Eyrieux	Le Cheylard	811	838	651	
L'Eyga	Les Ollières	848	567	792	300
La Truite Vernousaine	St Apollinaire	612	991	491	
La Truite du Bas Eyrieux et du Rhône	La Voulte-sur-Rhône	1712	704	600	
<b>TOTAL</b>		<b>3 983</b>	<b>3 100</b>	<b>2 534</b>	

**Tableau 55 : Nombre d'adhérents des AAPPMA du territoire (SMEC, 2013)**

### Résultats de la concertation et de la collecte d'informaion auprès des acteurs locaux

Les résultats des questionnaires sur la thématique pêche ont permis de mettre en avant plusieurs problématiques liées à l'ctivité de pêche.

L'AAPPMA La truite Vernousaine comptait 686 cartes en 2011 dont 96 journées. Selon eux il y a une diminution des populations de truites et de vairons et une augmentation et apparitions d'espèces nouvelles. Il n'y a pas d'érosion mais un ensablement des cours d'eau. Les principaux conflits d'usage que cette AAPPMA rencontre est l'interdiction d'accès à certaines zones par des propriétaires.

L'AAPPMA Dorne-Eyrieux a également constaté une érosion des berges, le développement d'espèces invasives comme la renouée du japon, ainsi que le manque d'entretien des ruisseaux se refermant au niveau des berges. Elle déplore qu'aucun suivi des actions de débroussaillage ne soit réalisé. Les problématiques qui contraignent l'activité de la pêche résident dans la présence de pompes dans les ruisseaux et de microcentrales électriques. Cette AAPPMA poursuit une gestion du territoire, avec le nettoyage et l'entretien des berges de la retenue des Collanges. Elle propose que les actions à mettre en œuvre sur le territoire B6 comprennent l'éradication de la renouée du japon et une solution par rapport à l'érosion en aval de la retenue des Collanges.

L'AAPPMA de l'Eyga constate une forte dégradation des milieux, au niveau de l'Eyrieux notamment, avec une forte érosion et un ensablement des parties hautes. De plus, selon l'AAPPMA les milieux sont fragilisés par la pollution, la production hydroélectrique, les STEP inadaptées (Cheylard) ou inexistantes (Albon). Le barrage des Collanges est, selon l'AAPPMA, situé sur une ancienne décharge d'ordures ménagères et industrielles et accentue l'enfoncement du lit mineur de l'Eyrieux qui entraîne le déchaussement de certains ouvrages (digue à Saint-Laurent-du-Pape et le Seuil au niveau de la Dunière). La retenue des Collanges, le canoë en période de reproduction piscicole et la baignade sont les principaux freins à l'activité de la pêche et les conditions de vie des espèces piscicoles.

Ainsi, d'après les APPMA, le développement de la pêche dans le bassin de l'Eyrieux est contraint :

- Par les potentialités du milieu lui-même, avec une qualité des eaux et du milieu insuffisante sur les secteurs aval (qualité des eaux dégradée, étiages sévères, présence d'infranchissables...);
- Par la sensibilité des cours d'eau amont, classés en 1<sup>ère</sup> catégorie, pour certains situés dans des milieux naturels protégés, et pour lesquels une augmentation de la pression de pêche n'apparaît pas souhaitable à première vue ;
- Par des modifications de l'hydrogéomorphologie des cours d'eau (ensablement, accélération de l'écoulement sur certaines zones, enfoncement du lit mineur et érosion des berges, etc.).

### Interactions avec le site B6

L'activité de la pêche, dans le cadre de la réglementation en vigueur, n'entraîne pas de perturbation significative. L'activité de pêche telle que pratiquée aujourd'hui sur le site B6, promeut via la Fédération Départementale de Pêche (FDPPMA) d'Ardèche et les AAPPMA, des pratiques respectueuses des milieux et de la ressource piscicoles :

- Par la sensibilisation du grand public et de scolaires au travers des Ateliers Pêche Nature (APN) ;
- Par la mise en place de parcours « No-Kill ».

La FDPPMA d'Ardèche participe à la mise en place d'un observatoire des captures de grands salmonidés et de lamproies sur le bassin Rhône-Méditerranée-Corse, et donc assure une veille écologique sur l'état de conservation de ces espèces. Plus largement, la pratique de la pêche sur l'ensemble du territoire pourrait permettre de connaître les tendances évolutives des populations piscicoles mais aussi des espèces exotiques envahissantes.

En parallèle, les lâchers de truites arc-en-ciel peuvent entraîner des compétitions interspécifiques, notamment au moment du frais (destruction du frais de la Truite fario par l'espèce introduite). Il faut donc veiller à ce que les prescriptions du PDPG soient respectées (pas de déversement de truite Arc en ciel dans les cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie). L'activité de pêche accélère également la propagation de maladies (aphanomicose), et peut constituer un dérangement par la fréquentation régulière et importante de certains sites à des périodes sensibles de reproduction de la faune fréquentant les bords de cours d'eau et de destruction d'habitats par le piétinement répété au niveau des berges.

Enfin, il faut également veiller à ce que les cours d'eau classés en 1<sup>ère</sup> catégorie le restent. L'apparition de tronçons en 2<sup>ème</sup> catégorie ou le classement de retenues, lac, etc. en 2<sup>ème</sup> sur les réseaux hydrographiques de 1<sup>ère</sup> catégorie est à proscrire.

Activité	Impacts	Impacts positifs	Impacts négatifs
Loisirs de pêche	<b>Avérés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☺ Parcours no-kill : protection des populations ;</li> <li>☺ Sensibilisation sur la protection des milieux naturels (APN).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☹ Lacher de poissons (notamment lâchers ponctuels de truites arc-en-ciel) qui ajoute de la compétition inter espèce (zone de frais) ;</li> <li>☹ Présence de retenues classées en 2<sup>ème</sup> catégorie sur des cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie.</li> </ul>
	<b>Potentiels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☺ Entretien des cours d'eau ;</li> <li>☺ Veille écologique sur les cours d'eau ;</li> <li>☺ PDPG en cours de révision : plan ciblant la préservation des milieux et des espèces aquatiques (positif s'il prône une gestion patrimoniale des cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie et si il est respecté localement).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☹ Concurrence entre espèces piscicoles autochtones et allochtones (renforcement des populations pêchées) ;</li> <li>Propagation de l'aphanomicose par le matériel et mes vêtements (risque sanitaire)</li> <li>☹ Dérangement de la faune et piétinement d'habitats rivulaires.</li> </ul>

**Tableau 56 : Bilan des impacts avérés et potentiels de la pêche sur les milieux naturels**

### Evolution prévisible et préconisations pour une pratique durable

La pratique de la pêche pourrait se développer dans les prochaines années si l'offre touristique augmente sur ce secteur, si la qualité des cours d'eau est améliorée notamment sur la partie aval de l'Eyrieux et si les AAPPMA sont impliquées dans plusieurs mesures de gestion du site (débroussaillages, suivis, et veille sur les espèces invasives)

D'après les AAPPMA, l'activité de pêche se trouverait améliorée si une limitation des installations de microcentrales pouvait être instaurée et si l'ensablement de certaines zones des cours d'eau pouvait être diminué.

### Programme, projets et procédures liés

✓ **Le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (P.D.P.G.)** est un document technique général de diagnostic de l'état des cours d'eau, avec pour conclusions des Propositions d'Actions Nécessaires (P.A.N.) et des propositions de gestion piscicole.

Le P.D.P.G. est à la charge de la Fédération de Pêche. Les P.G.P. sont à la charge des détenteurs du droit de pêche (dont les A.A.P.P.M.A.) pour une durée de 5 ans. Les P.G.P. doivent être cohérents avec le P.D.P.G. et être approuvés par le Préfet.

### ✓ Lois et règlements sur la pêche

✓ Schéma de Vocation Piscicole du département de l'Ardèche

**Principaux interlocuteurs**

FDPMA 07/AAPPMA locale/ONEMA/DDT07/Office du tourisme/Collectivités/Syndicat Mixte Eyrieux Clair

**LA CHASSE**

**En Ardèche**

La Fédération départementale des chasseurs de l'Ardèche (FDC Ardèche) rassemble 16 administrateurs fédéraux, 14 Associations de chasses spécialisées, 500 détenteurs de droit de chasse (ACCA, AICA, Chasse privées, ONF) et 12 500 chasseurs Ardéchois.

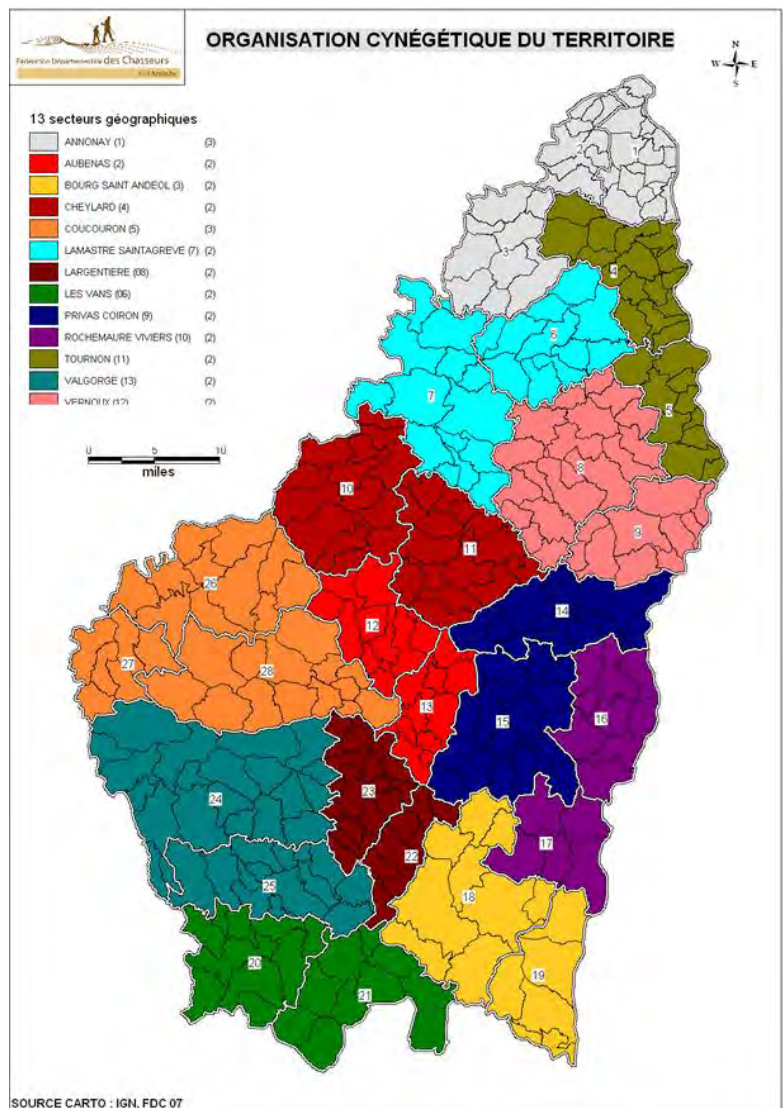
**La Fédération Départementale des Chasseurs**

Les Fédérations Départementales des Chasseurs (FDC) sont des « associations loi 1901 ». Elles ont été créées en 1923, et sont devenues, au fil des réformes successives, des associations originales chargées à la fois de représenter les intérêts cynégétiques et de collaborer aux aspects environnementaux de la politique d'aménagement du territoire. Elles sont éligibles à l'agrément au titre de la protection de la nature (article 14 de la loi n° 2008-1545 du 31 décembre 2008).

Elles représentent officiellement la chasse dans leur département auprès des administrations et des élus en les conseillant et en défendant les intérêts des chasseurs.

Les FDC organisent et structurent la chasse dans chaque département. Pour ceci, elles assurent différentes missions :

- Elles participent à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental, à la protection et à la gestion de la faune sauvage ainsi que de ses habitats ;
- Elles assurent la promotion et la défense de la chasse ainsi que des intérêts de leurs adhérents ;
- Elles apportent leur concours à la prévention du braconnage. Elles conduisent des actions d'information, d'éducation et d'appui technique à l'intention des gestionnaires de territoires et des chasseurs « *et, le cas échéant, des gardes-chasse particuliers* » ;
- Elles coordonnent les actions des associations communales et intercommunales de chasse agréées ;
- Elles conduisent des actions de prévention des dégâts de grand gibier et assurent l'indemnisation des dégâts de grand gibier dans les conditions prévues par les articles L.426-1 et L.426-5 du code de l'environnement ;
- Elles élaborent, en association avec les



propriétaires, les gestionnaires et les usagers des territoires concernés, un schéma départemental de gestion cynégétique, conformément aux dispositions de « l'article L.425-1 » ;

- Elles apportent leurs concours à la validation du permis de chasser ;
- Elles forment les chasseurs et du grand public.

Chacune des fédérations départementales de France réalise son Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC). Celui-ci est un outil de planification de la gestion et de la pratique cynégétique pour une durée de 6 ans (cf. *paragraphe Programmes, projets et procédures liés p. 292*).

### **Les Associations spécialisées**

Les associations spécialisées participent à l'animation du monde cynégétique en termes d'actions, de réseaux et d'événementiels. Elles constituent un appui précieux pour la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ardèche. Les associations spécialisées agissent en faveur de la défense d'une chasse raisonnable et durable et d'une pratique cynégétique dans le respect de l'éthique.

### **L'Association de Chasse Communale Agréée**

Cette association a pour but, dans le cadre du code de l'environnement, d'assurer une bonne organisation technique de la chasse, de favoriser sur son territoire le développement du gibier et de la faune sauvage (obligation de réserve de chasse et de la faune sauvage - cf. *paragraphe Programmes, projets et procédures liés p. 292*), dans le respect d'un véritable équilibre agro-sylvo-cynégétique, l'éducation cynégétique de ses membres, la régulation des animaux dits nuisibles, le respect du plan de chasse et des plans de gestion, ainsi que du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique. Elle a également pour objet d'apporter la contribution des chasseurs à la conservation des habitats naturels, de la flore et de la faune sauvages. Elle est coordonnée par la Fédération Départementale des Chasseurs. Elle collabore avec l'ensemble des partenaires du monde rural et, en particulier, avec la commune de son territoire.

### **Situation actuelle sur le site B6**

Le territoire du site B6 est **organisé autour de 58 structures cynégétiques** communales de type « associatif », ainsi que de quelques chasses privées et lots ONF.

Parmi les structures, on compte :

- 33 Associations Communales de Chasses Agréées ;
- 6 Associations Inter-Communes de Chasses Agréées ;
- 17 structures cynégétiques du type « chasse privée » ;
- 2 structures cynégétiques du type « Lots ONF ».

Les effectifs totaux de chasseurs sur ce site sont d'environ **1 500 pratiquants**, dont une majorité sont des chasseurs de grands gibiers. D'autres modes de chasse coexistent, la chasse du petit gibier, la chasse du gibier d'eau, la chasse aux migrateurs, la chasse à courre, ainsi que la chasse au vol.

Les chasseurs gèrent un réseau de 339 réserves de chasse et de faune sauvage représentant une surface de plus 50 000 ha à l'échelle départementale, soit **3 815 ha sur ce site** (cf. *Figure 95*).

L'organisation cynégétique du territoire s'articule en 28 unités de gestion, zones caractérisées par une homogénéité des milieux naturels, agricoles et forestiers. La rivière « Eyrieux » est souvent décrite comme une limite naturelle, ce site chevauche naturellement 4 entités géographiques cynégétiques : les unités de gestion 3b, 3c, 4b et 5a.

Les pratiques cynégétiques sur le site B6 sont les suivantes :

- Le sanglier avec un prélèvement 2014/2015 de 2089 individus ;
- Le chevreuil avec un prélèvement 2014/2015 de 566 individus ;

- Le lièvre d'Europe et la perdrix rouge ;
- Les espèces gibiers migratrices (pour exemple la bécasse des bois, et le pigeon ramier). La chasse à la Bécasse des bois en chien d'arrêt se développe. Un prélèvement Maximal Autorisé (PMA) de la Bécasse des bois a été mis en place en 2012, limitant les prélèvements à 30 individus par chasseur et par saison ;
- Chasse à la hutte ou à la passée pour le gibier d'eau (Canard colvert, Bécassines, Sarcelles d'hiver, etc.)

La période de chasse débute courant septembre pour se terminer fin février. Une ouverture anticipée dès le mois de juin, est souvent nécessaire. A la demande des agriculteurs et des forestiers, les chasseurs participent à des actions de chasse, afin de diminuer les dégâts aux cultures agricoles ou aux plantations forestières qu'occasionne la présence du grand gibier. Des fermetures de la chasse durant la saison interviennent afin de répondre à la biologie des espèces.

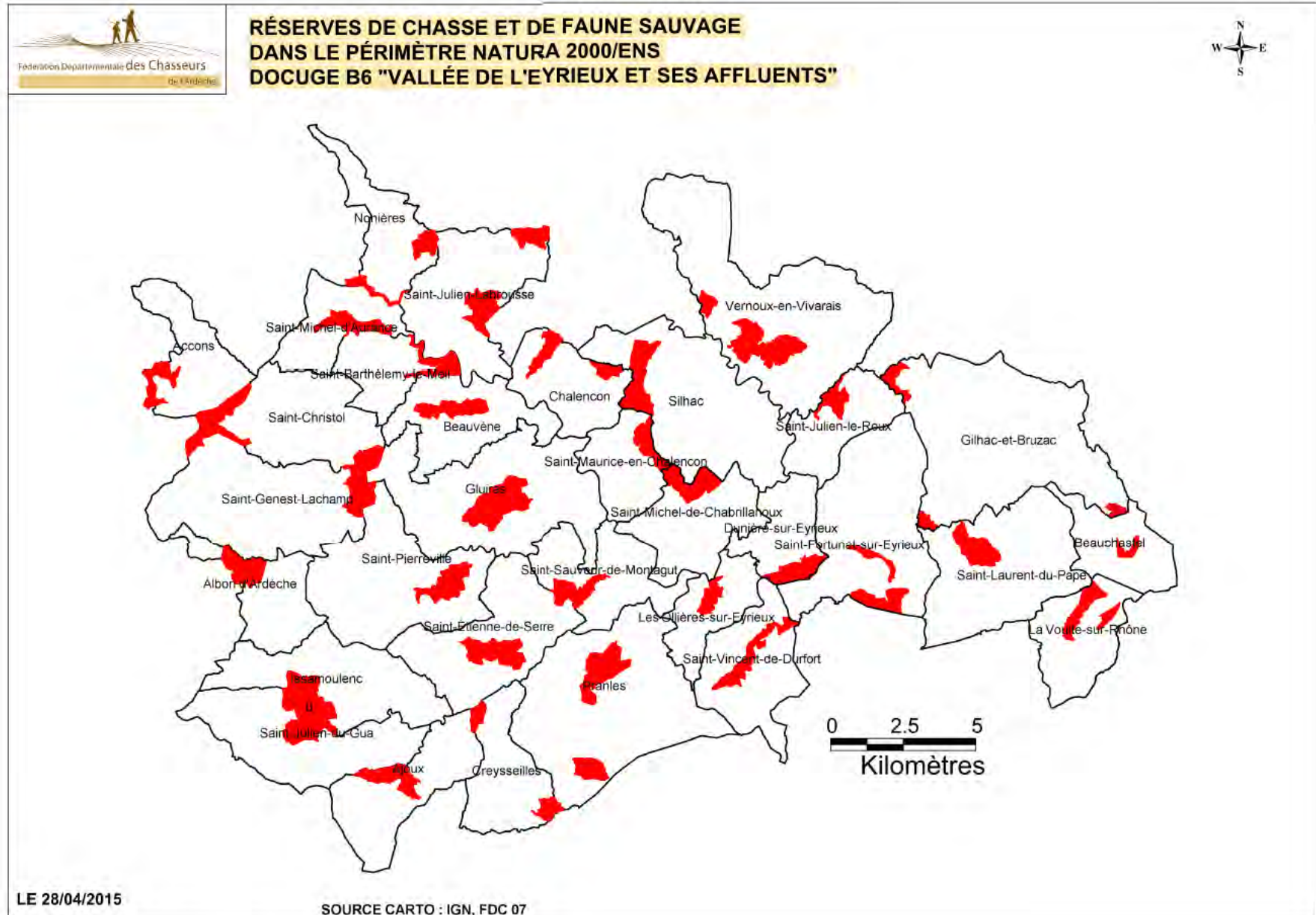
Selon le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC) de l'Ardèche, le petit gibier (lièvre, perdrix rouge, lapin de garenne, etc.) est en baisse depuis les années 90, malgré les lâchers, ce constat est corroboré par les ACCA du site B6. Cette diminution serait due selon certaines ACCA à l'utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais, ainsi qu'à une surpopulation de prédateurs (Renards, etc.). Les conséquences de cette baisse sont variables suivant les espèces, selon le SDGC. En effet, la diminution du nombre de chasseur sur certaines communes (donc moins de lâchers et de prélèvements), les conditions climatiques et particulièrement la fermeture des milieux sont en causes. Les années 1960-1975 sont des années de profondes mutations environnementales. La déprise agricole, l'abandon des fermes favorisent le développement des landes et des friches et les boisements naturels ou programmés transforment le paysage.

Ces changements structurels du biotope favorisent le développement du grand gibier au détriment du petit, qui à l'inverse, se raréfie. Ainsi, les populations de sangliers et de chevreuils sont sur les deux départements en nette augmentation.

Le sanglier est particulièrement abondant dans cette partie du département, depuis les opérations de lâchers et d'agrainage des années 70. L'analyse des prélèvements montre que les populations ont été multipliées par 3,5 de 1999 à 2005, puis qu'elles se sont stabilisées suite à la mise en œuvre des plans de gestion spécifiques au sanglier inscrit dans le SDGC. Le sanglier, omnivore, a une nourriture très variée (fruits, lombrics, etc.), lors des périodes de disette il fréquente les cultures agricoles. Il s'adapte à tous les milieux, sa présence aux abords des habitations est fréquente et peut être à l'origine de nuisances (dégradations des jardins, des pelouses, collisions, etc. ...). La fédération gère intégralement la procédure administrative d'indemnisation (Loi du 26 juillet 2000) et traite entre 600 à 800 dossiers, toutes cultures agricoles confondues (céréales, prairies mais aussi tomates, cultures semences ...), par an. A cette occasion elle forme des estimateurs indépendants aux obligations de la réglementation en cours.

A noter qu'en 2013 a été mis en avant une mortalité inquiétante de sangliers, particulièrement sur le site B6 et à sa proximité. Après différentes investigations et analyses diligentées par la fédération de Chasse et la cellule sanitaire de l'ONCFS, il a été mis en évidence une épidémie : l'œdème du sanglier. La découverte de cette épidémie, qui sévit généralement dans les élevages porcins hors-sol, fut une première mondiale. Cette maladie, imputée à la bactérie *Escherichia coli*, est non transmissible à l'homme. Un suivi de l'évolution de cette maladie a néanmoins été mis en place au travers du réseau SAGIR, ainsi qu'un programme de recherche pour comprendre le déclenchement de l'épidémie en Ardèche.

Le chevreuil s'alimente principalement de végétaux ligneux et semi-ligneux du type ronces ou jeunes pousses arboricoles des cultures agricoles et forestières. Les dégâts sur les arbres fruitiers sont constatés à l'échelle du département, la FDC07 traite entre 20 et 40 dossiers d'indemnisation par an.



**Figure 74 : Localisation des réserves de chasse sur le site B6 (Source: FDC 07)**



Cette espèce fait l'objet d'un plan de chasse dont les quotas et les prélèvements sont attribués par la commission départementale. Les attributions ont été multipliées au niveau départemental par 3.80 en moins de 10 ans, soit une progression annuelle, en fonction des années, de 500 à 900 animaux selon le SDGC de 2008. Avec près de 6 000 prélèvements par an la population départementale semble stabilisée, il est néanmoins à noter localement des baisses de populations probablement liées à des années de mauvaises reproduction (condition hivernale, prédatons, etc.).

### Résultats de la concertation et de la collecte d'informaion auprès des acteurs locaux

Les questionnaires thématiques transmis en 2013 ont permis de mettre en avant le besoin de concertation et de prise en compte de l'activité de chasse dans la mise en place de site Natura 2000, car souvent ces outils de protection sont vécus comme des contraintes réglementaires, qui se surajoutent à d'autres déjà existantes. Lors de l'atelier de travail sur les activités de loisir qui s'est déroulé à Saint-Sauveur de Montagut le 26/11/2013, le monde de la chasse été représenté par M.Freschet Robert, administrateur de la Fédération Départementale des chasseurs de l'Ardèche.

Les questionnaires ont permis de répertorier les différents types de gestion du territoire que les chasseurs assurent tout au long de l'année. Il s'agit en priorité de débroussaillages, d'entretiens des chemins, la mise en place de cultures à gibiers et de lâchers. Des comptages sont également réalisés par les chasseurs, comme sur la commune Beauchastel où des comptages sont effectués sur les populations de lièvres d'Europe, de Bécasses des bois et de chevreuils. En octobre, un comptage et un suivi des Pigeons ramiers et des grives est également effectué.

### Interactions avec le site B6

La pratique de la chasse, dans le cadre de la réglementation en vigueur, n'entraîne pas de perturbations significatives. Cependant, les sangliers sont à l'origine de dégâts sur les sols, sur les terres agricoles ainsi que sur les berges de certains cours d'eau. La régulation réalisée par les chasseurs semble ce jour insuffisante même si ces derniers se mobilisent et sont de plus en plus sollicités pour aider à cette régulation. Les chasseurs, dans le cadre des associations ou à titre personnel, participent à l'entretien des chemins et sentiers qui parcourent le bassin versant. Les ACCA ont l'obligation de mettre en réserve de chasse un territoire correspondant à au moins 10 % de leurs superficies.

Activité	Impacts	Impacts positifs	Impacts négatifs
Loisirs de chasse	<b>Avérés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☺ Suivi de la petite faune cynégétique (diversité d'espèces) ;</li> <li>☺ 10 % de réserves de chasse et mise en place de cultures à gibiers.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☹ Facilitation de la pénétration sur le site par l'entretien des sentiers</li> <li>☹ Les sangliers sont à l'origine de dégâts sur les cultures (notamment les prairies) et les berges de certains cours d'eau etc.</li> </ul>
	<b>Potentiels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☺ Entretien des milieux ouverts, bois et lisières ;</li> <li>☺ Limite les dégâts sur les cultures.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☹ Destruction ponctuelle d'espèces protégées par des tirs (rapaces, etc.) ;</li> <li>☹ Dérangement de la faune vis-à-vis du bruit, de la pollution (déchets, voitures, munitions usagées, dépôts sauvages, etc.) et du piétinement de la flore.</li> </ul>

**Tableau 57 : Bilan des impacts avérés et potentiels de la chasse sur les milieux naturels**

### Evolution prévisible et préconisations pour une pratique durable

La pratique de la chasse ne devrait pas connaître d'évolution majeure dans les prochaines années. Les Associations Communales de Chasse, en accord avec les propriétaires des terrains, pourraient être impliquées dans la gestion écologique du site (formation, assistance technique, suivi et amélioration des populations de petits gibiers, régulation des populations de sangliers, soutien à la mise en œuvre d'actions, etc.).

Il convient également de maintenir l'équilibre alimentaire des chaînes trophiques en augmentant notamment la capacité d'accueil de la petite faune cynégétique au détriment de celle du sanglier ; et de maintenir, voire augmenter, la pression de chasse sur le sanglier afin de voir ses populations décroître.

### Programme, projets et procédures liés

✓ **Schéma Départemental de Gestion Cynégétique de l'Ardèche (en cours de révision)** : Ce document établi conformément aux dispositions législatives des articles L.425-1 et L.425-2 du code de l'environnement constitue le fondement de la politique cynégétique mise en œuvre par la fédération départementale des chasseurs pour les 6 prochaines années. Le schéma départemental de gestion cynégétique prévoit notamment les mesures permettant d'atteindre ou de maintenir l'équilibre agro-sylvo-cynégétique et les dispositions incontournables en matière de sécurité à la chasse pour les chasseurs et les autres utilisateurs de la Nature. Ces points particuliers feront l'objet d'une attention spécifique dans leur mise en œuvre.

✓ **Plan de chasse chevreuil** : Le chevreuil est une espèce grand gibier soumis à un plan de chasse dont les quotas de prélèvements sont attribués aux détenteurs de droits de chasse sur leur demande. Une commission départementale, présidée par Monsieur le Préfet, se réunit deux fois par an pour l'attribution de ces quotas. Le détenteur se voit signifié par arrêté préfectoral une attribution avec un seuil maximal et un seuil minimal, ce dernier fait l'objet d'une obligation de réalisation et représente en moyenne 80% du quota attribué.

✓ **Le Prélèvement Maximal Autorisé (PMA) de la Bécasse des bois** : Pour mesurer et maîtriser les prélèvements de la Bécasse des bois, améliorer la connaissance de l'espèce et assurer la pérennité de sa chasse, un prélèvement maximal autorisé (PMA) national de 30 bécasses par chasseur et par saison cynégétique a été instauré par arrêté ministériel sur l'ensemble du territoire métropolitain.

✓ **Les réserves de chasse et de la faune sauvage** : elles ont pour but de protéger les espèces animales et leurs habitats afin d'assurer la conservation de la biodiversité, dans le cadre d'un équilibre agro-sylvo-cynégétique et d'une gestion cynégétique durable. Chaque ACCA a l'obligation (application des articles L.422-23 et R.422-65 à R.422-68 du code de l'environnement) de détenir au minimum 10% de son territoire chassable en réserve de chasse et de la faune sauvage institué par arrêté préfectoral. Cela représente plus de 50 000 hectares pour le département de l'Ardèche.

Tout acte de chasse y est interdit, toutefois, l'arrêté d'institution peut prévoir la possibilité d'exécuter un plan de chasse ou un plan de gestion, lorsque celui-ci est nécessaire au maintien des équilibres biologiques et agro-sylvocynégétiques. Des suivis peuvent être également autorisés dans la réserve.

Ces réserves ont pour vocation de :

- Protéger les populations d'oiseaux migrateurs conformément aux engagements internationaux ;
- Assurer la protection des milieux naturels indispensables à la sauvegarde d'espèces menacées ;
- Favoriser la mise au point d'outils de gestion des espèces de faune sauvage et de leurs habitats ;
- Contribuer au développement durable de la chasse au sein des territoires ruraux.

### Principaux interlocuteurs

ACCA locales/Chasseurs/Fédération Départementale des chasseurs de l'Ardèche/ONCFS

## LES SPORTS D'EAUX VIVES

## Situation actuelle sur le bassin versant de l'Eyrieux et le site B6

**Canoë-kayak**

L'Eyrieux est navigable d'Intres jusqu'au Rhône. L'Auzène, la Dunière et la Gluèyre peuvent également être naviguées occasionnellement, lorsque les conditions de débit sont satisfaisantes pour des personnes aguerries. A part sur le Moyen et le Bas Eyrieux, les cours d'eau présentent des risques pour la navigation liés à la présence de nombreux sauts, barrages, blocs, seuils (naturels ou non) et secteurs de gorges qui induisent des conditions d'écoulements perturbées et dangereuses pour la navigation. Certains passages sont infranchissables et nécessitent des portages.

Sur la moyenne vallée l'Eyrieux, divers aménagements (glissières à canoë sur les seuils notamment) ont été réalisés dans les années 1980 (glissière du Moulinon). Sur le tronçon le plus fréquenté (des Gorges de l'Eyrieux aux Ollières), 5 barrages sont équipés : Bourgeas, le Moulinon, l'Onde, la Rampe Rouge et les Ollières (aval du pont).

La Dunière ainsi que la Gluèyre sont deux cours de renommée mondiale pour les pratiquants de cette discipline. Ils sont alors fréquentés par des "experts" (clubs ou individuels), bien équipés (bateaux de haute rivière, équipement individuel complet avec casque, cordes pour assurer la sécurité sur les passages délicats...) lorsque les débits le permettent.

Par ailleurs, des compétitions de descente sont organisées régulièrement dans les gorges de l'Eyrieux en amont des Ollières-sur-Eyrieux ; depuis qu'en 1957, l'Eyrieux a accueilli le premier critérium du département de l'Ardèche.

Une pratique commerciale existe sur un court tronçon (5 km) localisée les communes de Saint-Sauveur-de-Montagut (embarquement à l'amont du Moulinon) et des Ollières-sur-Eyrieux (arrivée sur la plage de la Théoule). Elle est le fait d'un seul prestataire : Eyrieux Sports, basé à St Sauveur-de-Montagut. Celui-ci emploie jusqu'à 9 personnes en saison. Il déclare organiser, les jours de pointe, un maximum de 80 à 90 descentes, et ne pas souhaiter augmenter cette capacité, ceci afin de respecter la sensibilité du site. Quelques structures (campings notamment) louent également des canoës, pour une pratique libre qui se fait le plus souvent sur de petits tronçons ou sur des plans d'eau localisés à l'amont de seuils.

**SYNTHESE CANOE-KAYAK**

La présence de nombreux infranchissables rend les parcours difficiles et fractionnés, avec des portages parfois longs et pénibles (absence de sentiers de contournement). D'autre part, les accès au cours d'eau pour la navigation sont peu nombreux, ils se font fréquemment sur les mêmes sites que ceux utilisés pour la baignade.

Globalement, il semble y avoir peu de conflits d'usage entre kayakistes et pêcheurs. La relativement faible fréquentation est garante de la bonne entente entre usagers. Sur la Gluèyre, un accord oral a été passé entre kayakistes locaux et pêcheurs : les kayakistes ont convenu de ne pas descendre la partie en amont du pont de Champlavier lors de la période de pêche (secteur de pêche à la mouche classé en "no-kill").

Ponctuellement, sur le tronçon le plus fréquenté (St Sauveur-de-Montagut / les Ollières-sur-Eyrieux), certains propriétaires de berges peuvent être excédés par la présence des kayakistes. Plusieurs d'entre eux ont posé des panneaux "propriété privée".

### SYNTHESE CANOE-KAYAK (suite)

En revanche, la gestion des débits au niveau des barrages semble poser des problèmes.

Un lâcher d'eau est généralement effectué par le barrage des Collanges début mai, pour permettre le bon déroulement des compétitions de canoë-kayak. Les pêcheurs se plaignent que ce lâcher, effectué durant la période de frai des brochets, entraîne la découverte des frayères en queue de retenue (vidange partielle impliquant un abaissement de la ligne d'eau). Par ailleurs, les kayakistes signalent que des lâchers d'eau non programmés, en provenance de l'un ou l'autre des barrages des gorges, rendent leur activité parfois difficile, voire dangereuse. Les dates de réalisation de la compétition de canoë-kayak doivent être modifiées afin de ne pas porter préjudice à la faune piscicole (période de reproduction).

#### **Le canyoning et la randonnée aquatique**

**Le ruisseau de Rioufol**, petit affluent rive droite de l'Eyrieux localisé sur la commune de Gluiras, est pratiqué en canyoning. L'accès se fait par une petite route desservant le hameau des Geys, et l'arrivée est à proximité du Pont de Moulinas. Ce parcours n'est pas équipé, il n'est pas fréquenté par les professionnels. Bien que recensé dans certains topoguides, il semble ne présenter que peu d'intérêt.

**Les gorges de la Gluèyre** sont parcourues en **randonnée aquatique** (parcours alternant nage et marche dans l'eau, sans corde), y compris dans le cadre d'une pratique commerciale encadrée par des moniteurs professionnels (ceux d'Eyrieux Sports notamment).

D'autres cours d'eau sont ponctuellement descendus en "Nage en Eau Vive" ou "hydrospeed" (descente avec palmes et flotteur). Nous n'avons pas d'information sur les itinéraires parcourus. D'après la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marin "Nage en Eau Vive", l'Eyrieux, la Dunière, et la Gluèyre, sont considérées comme "navigables".

En revanche les cours d'eau n'ont pas un débit suffisant, en été, pour d'autres pratiques du type rafting, "hotdog", etc.

Le département de l'Ardèche n'est pas une destination privilégiée par les pratiquants de canyoning comme peuvent l'être le Vercors ou les Alpes du Sud. On ne vient pas en Ardèche pour "faire du canyon" mais on effectue une descente par opportunité, en complément d'un séjour, le côté peu sportif étant, selon les spécialistes, compensé par la beauté des paysages.

Quelques professionnels sont établis sur le territoire ou à proximité :

- Eyrieux Sport, basé aux Ollières-sur-Eyrieux, dont l'activité principale est le canoë-kayak, mais qui offre aussi des sorties canyoning et randonnée aquatique ;
- Deux guides indépendants basés à la Voulte-sur-Rhône, proposent également des sorties escalade ou canyoning.

### SYNTHESE CANYONING ET RANDONNEE AQUATIQUE

Faute d'une offre et de potentialités suffisantes, il n'y a pas vraiment d'enjeu de développement touristique lié à la pratique du canyoning dans le bassin de l'Eyrieux. En revanche, ces activités, ludiques, accessibles à un large public notamment aux jeunes, avec un encadrement adapté, peuvent offrir une activité complémentaire intéressante.

Toutefois, elles peuvent également poser des problèmes :

- De conflits d'usage, avec les propriétaires riverains ou avec les pêcheurs ;
- D'atteinte à l'environnement, lorsque les passages répétés des pratiquants entraînent le piétinement de zones de frayères, d'habitats d'espèces, ou encore de pontes ou de flore fragile.

### Interactions avec le site B6

Les activités liées à la rivière, après la randonnée pédestre, équestre et VTT, sont un attrait touristique sur lesquelles repose l'économie du secteur.

Néanmoins, la fréquentation importante des milieux aquatiques en période estivale semble être à l'origine d'altération des milieux naturels (piétinement de la végétation des berges, altération du fond des cours d'eau, réchauffement des eaux par construction de mini-barrages, pollution, etc.) et de dérangement des espèces, particulièrement sur la Gluère.

Activité	Impacts	Impacts positifs	Impacts négatifs
Sports d'eaux-vives	<b>Avérés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>😊 Sensibilisation du public sur les richesses biologiques présentes ;</li> <li>😊 Amélioration des connaissances.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⊗ Lâcher d'eau pour les compétitions en période de frai et de reproduction d'amphibiens ;</li> <li>⊗ Piétinement des espèces de la flore patrimoniale et d'habitats d'espèce ;</li> <li>⊗ Perturbation de la faune (, poissons, amphibiens, chiroptères) ;</li> <li>⊗ Pollution du milieu naturel par dépôt de déchets.</li> </ul>
	<b>Potentiels</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>⊗ Modification du régime hydrique et des paramètres physico-chimiques du cours d'eau suite à la construction de petits barrages ou de retenues d'eau ;</li> <li>⊗ Erosion des sols et des berges.</li> </ul>

**Tableau 58 : Impacts des sports d'eau vive sur les milieux naturels du site B6**

### Evolution prévisible et préconisations pour une pratique durable

Les effets des activités touristiques sur les milieux représentent une problématique forte : l'érosion des berges, la destruction de la végétation aquatique, la variation de débit, le raclage du substrat, le dérangement de la faune aquatique...

Le développement incontrôlé du tourisme lié à la fréquentation de masse pourrait en effet entraîner des dégradations de nature à perturber le site et susceptibles de remettre en cause les bases même de son existence d'autant que les potentialités touristiques reposent notamment sur le cadre naturel du site B6.

Des actions sont engagées via le contrat de rivière Eyrieux Embroye Turzon sur la thématique « Tourisme et gestion de la ressource en eau », notamment au travers de l'objectif 11 du plan d'action « Soutenir le contrat de rivière par des actions de communication, sensibilisation et d'incitation à des pratiques respectueuses de l'environnement » qui sont développées en trois points :

- Mettre en oeuvre un plan de communication pour inciter aux bonnes pratiques au travers de publications, d'actions de sensibilisation/communication et d'organisation d'événementiels sur tout le bassin et les 61 communes adhérentes ;
- Connaître la vulnérabilité des rivières vis-à-vis de la baignade par la réalisation de 12 profils de baignade répartis sur l'Eyrieux (Devesset, Le Cheylard, Les Ollières, Dunière/Eyrieux Fortunat), la Saliouse (Lachapelle sous Chanéac, St Martin de Valamas), l'Eysse (Arcens, St Martial), La Dorne (Dornas), la Gluère (St Sauveur de Montagut/Gluiras) et la Dunière (lac aux Ramiers à Vernoux) ;
- Permettre la découverte et l'interprétation du patrimoine naturel et hydraulique du bassin par l'aménagement de 9 sites grâce à des médias adaptés ludiques et pédagogiques. Ces aménagements

seront répartis sur tout le territoire : Haut Eyrieux (Intres/St Martin), Le Cheylard, Les Nonières, la vallée du Talaron, le Pont de Chervil, Les Ollières, St Laurent du Pape, Beauchastel. Les trois derniers projets, situés sur l'Eyrieux aval, seront couplés à des opérations pilotes sur les espèces exotiques invasives.

Une complémentarité d'actions avec l'ensemble du territoire et le tourisme devra être apportée par le DOCUGE. Une analyse au cas par cas permettra de viser certains secteurs sensibles en vue de mettre en place une stratégie d'ouverture appropriée du public pendant les périodes sensibles pour les espèces cibles. Pour exemple, une modification du choix des dates d'événements sportifs d'eaux-vives pour en réduire l'impact vis-à-vis de la faune et de la flore aquatique.

#### Programme, projets et procédures liés

- ✓ Loi du 6 juillet 2000 (loi sur les sports de pleine nature) ;
- ✓ Contrat de rivière Eyrieux, Embroye et Turzon (2013) ;
- ✓ Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (Conseil Départemental l'Ardèche) ;
- ✓ Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) ;
- ✓ Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) du Conseil Départemental l'Ardèche ;
- ✓ Documents d'urbanisme des communes concernées ;
- ✓ Réglementation en vigueur sur la circulation des engins motorisés ;
- ✓ Arrêtés municipaux sur la réglementation de la baignade ;
- ✓ Schéma départemental de développement touristique.

#### Principaux interlocuteurs

Clubs locaux et Fédérations de sports de nature/Organisateurs d'événements sportifs/Départements/Offices du tourisme/Collectivités/Communes/Syndicat Mixte Eyrieux Clair

#### LA BAIGNADE

##### Situation actuelle sur le site B6

La baignade est une activité par nature peu organisée, et très pratiquée de façon spontanée en période estivale, par les résidents comme par les vacanciers.

L'offre mise à disposition des baigneurs dans le bassin comprend des sites aménagés spécifiquement, en milieu naturel ou artificiel, et des sites "accessibles" où la baignade bien que n'étant pas organisée est pratiquée plus ou moins régulièrement. La réglementation spécifie que la baignade est a priori autorisée partout où elle n'est pas interdite pour des raisons sanitaires ou de sécurité, charge aux maires d'assurer la sécurité et de prendre des arrêtés d'interdiction si nécessaire.

Les différents sites de baignade aménagés et surveillés (au moins en juillet et en août) identifiés sur le site B6 sont les suivants :

- Le Lac aux Ramiers sur la commune de Vernoux-en-Vivarais (2 ha) localisé en limite du site B6,
- La baignade de Celas à Dunière-sur-Eyrieux (baignade sur la Dunière, gérée par la commune de Wasquehal - centre de vacances),
- La Plage de Fontugne à Gluiras (seuil amovible sur la Gluèyre, baignade gérée par la commune de Saint-Sauveur-de-Montagut),
- La baignade de la Théoule sur la commune de Saint-Vincent-de-Durfort, cette baignade dans l'Eyrieux est gérée par la commune des Ollières-sur-Eyrieux,

- La baignade du Pigeonnier à Saint Fortunat-sur-Eyrieux (baignade dans l'Eyrieux).

D'autres sites sont régulièrement fréquentés, notamment à proximité des campings de la basse vallée de l'Eyrieux. Ces sites ne sont pas surveillés, et généralement pas aménagés. La Gluèyre et ses gorges sont très fréquentées l'été.

### SYNTHESE BAIGNADE

La baignade est une activité très demandée sur le site B6, comme sur l'ensemble du Département de l'Ardèche, à la fois par les résidents et par les touristes. Cependant, les cours d'eau, excepté la Gluèyre, ne se prêtent pas aussi bien à la baignade que d'autres cours d'eau du département ou de département voisins (rivière Ardèche, Drôme, etc.).

Le nombre de sites de baignade sur le bassin est considéré comme insuffisant par les professionnels du tourisme. Certains sites autorisés présentent par ailleurs des problèmes de qualité de l'eau (problème chronique aux Ollières par exemple) ou de fragilité du milieu (plage de Fontugne sur la Gluèyre).

De ce fait, la création de sites de baignade reste une attente. Elle devra prendre en compte la problématique propre à l'aménagement des sites dans le respect des milieux, mais aussi les questions liées à la surveillance et au fonctionnement des sites. Elle devra également tenir compte des évolutions de la réglementation, qui impose désormais aux maîtres d'ouvrage la réalisation d'un "profil de baignade" afin d'identifier les risques de pollutions sur chacun des sites de baignade, et de prévoir les mesures nécessaires pour améliorer la qualité des eaux.

### Interactions avec le site B6

La baignade est une activité essentielle et souvent discriminante d'un point de vue « attrait touristique » pour un territoire. Sur le site B6, on compte 5 sites de baignade mentionnés sur les guides et faisant l'objet de contrôle de la qualité de l'eau par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations. Cependant, tous les sites pratiqués sont "libres", ce qui pose de nombreuses difficultés puisque la baignade se fait tout le long de l'Eyrieux ou ses affluents dès que le cours d'eau est accessible :

- Les accès sont souvent dangereux et sont répartis tout le long du linéaire ;
- Les stationnements, qui sont peu nombreux, sont vite saturés et ainsi les voies de circulation sont encombrées ;
- La responsabilité juridique des élus locaux est engagée sur ces sites non officiels ;
- Les milieux naturels sont dégradés par la fréquentation (destruction directe, dépôt d'ordures,...).

La fréquentation liée à cette activité étant très concentrée, dans l'espace (le lit majeur sur l'ensemble du linéaire) comme dans le temps (juillet, août), la pression exercée sur les milieux récepteurs est forte, d'autant que les milieux aquatiques sont très sensibles durant la période estivale (période de basses eaux/étiages).

De manière générale, l'augmentation de la population sur le bassin versant, corrélée aux étiages sévères, pose des problèmes en termes de qualité et quantité d'eau disponible, la plus forte demande s'effectuant lorsque la ressource est la plus faible.

Activité	Impacts	Impacts positifs	Impacts négatifs
Sport de pleine nature	Avérés	☺ Sensibilisation du public sur les richesses biologiques du site.	<ul style="list-style-type: none"> <li>⊗ Dérangements voire destruction des espèces de la flore patrimoniale (piétinement, cueillette, etc.) ;</li> <li>⊗ Perturbation de la faune (amphibiens, poissons, Chiroptères) et destruction d'habitats (piétinement du fond des cours d'eau-substrat ainsi que des berges);</li> <li>⊗ Pollution du milieu naturel par dépôt de déchets ;</li> <li>⊗ Modification du régime hydrique et des paramètres physico-chimiques du cours d'eau (élévation de la température) suite à la construction de petits barrages ou retenues d'eau ;</li> <li>⊗ Erosion des sols.</li> </ul>
		Potentiels	

**Tableau 59 : Impacts avérés et potentiels de la baignade sur les milieux naturels du site B6**

### Evolution prévisible et préconisations pour une pratique durable

Le développement incontrôlé du tourisme lié à la fréquentation de masse pourrait en effet entraîner des dégradations aux habitats naturels, aux habitats d'espèces et aux espèces elle-mêmes. Les préconisations pour une pratique durable des activités de baignade sont d'accompagner le développement de cette activité par la sensibilisation et la communication du public, le développement d'activités permettant la découverte accompagnée de la nature est souhaitable. Les milieux les plus sensibles doivent être préservés et leurs accès adaptés si l'enjeu sur un habitat ou une espèce est avéré important. La pose de panneau de communication et d'interprétation du paysage est souhaitable. Ainsi que l'accessibilité à certaines zones sensibles réglementées.

### Programme, projets et procédures liés

- ✓ Loi du 6 juillet 2000 (loi sur les sports de pleine nature) ;
- ✓ Arrêtés municipaux sur la réglementation de la baignade ;
- ✓ Documents d'urbanisme des communes concernées ;
- ✓ Contrat de rivière Eyrieux, Embroye et Turzon ;

✓ **La directive européenne 2006/7/CE relative à la qualité des eaux de baignade** remplace la directive de 1976. Elle introduit différentes évolutions en termes de règles de classement des plages, de gestion préventive des risques de pollution et d'information des usagers. Ces mesures vont s'appuyer sur un ensemble de dispositions organisationnelles et techniques, dont la réalisation de "profils de baignade" constitue l'une des principales obligations (articles L.1332-3 et D.1332-20 du code de la Santé Publique).

Le décret n° 2008-990 du 18 Septembre 2008 qui transpose la directive, précise que les responsables de sites de baignade devront réaliser tous les "profils" de leurs plages avant le 24 mars 2011 (l'objectif national recherché étant un achèvement pour le 1<sup>er</sup> décembre 2010 tel qu'indiqué dans la circulaire DGS/EA4 n°2009-389 du 30/12/2009), objectif non atteint à ce jour. Le classement des eaux de baignade sera établi en application de la nouvelle directive selon 4 classes (insuffisante suffisante, bonne et excellente) en fin de saison estivale 2013 sur la base des données des 4 dernières années, soit de 2010 à 2013.

Le profil de baignade est une étude, qui doit pour chaque site de baignade :

- Identifier les sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux et d'affecter la santé des baigneurs,
- Définir les mesures de gestion à mettre en oeuvre pour prévenir la pollution à court terme,



- Définir les actions qui permettront de préserver ou reconquérir la qualité des eaux afin de parvenir à une qualité au moins suffisante.
- Schéma de baignade sur les bassins de l'Eyrieux, du Turzon, et de l'Embroye, SAUNIER Environnement, Syndicat Eyrieux Clair, 2003

Le SMEC, dans le cadre de l'animation du contrat de, est en cours d'organiser l'étude des profils de baignade sur le bassin versant rivière Eyrieux Embroye Turzon avec les communes le souhaitant.

### Principaux interlocuteurs

Collectivités/Offices du Tourisme/Association Ardèche Plein Cœur/Conseil Départemental/DDCSPP/SMEC

### LA RANDONNÉE PÉDESTRE, ÉQUESTRE ET CYCLISTE

- Atlas : Carte 56-

### Situation actuelle

#### La randonnée

De nombreux circuits de petites randonnées sont présents sur l'ensemble du territoire B6 et couvre une superficie importante d'environ 404 km de sentiers PR et 19 km de GR. Les sentiers sont balisés et plusieurs niveaux sont proposés dans les topo-guides. Les infrastructures d'accueil permettent de conforter cette activité touristique bien répandue sur la vallée de l'Eyrieux. Plusieurs associations de randonnée existent, comme le Legrèmis à Gluiras ou bien le Foyer des Jeunes et d'Education Populaire (FJEP) à Saint-Maurice-en-Chalencon.

La voie ferrée transformée en vélo route ou Dolce via reste une destination phare en terme de randonnée pédestre, cycliste ou équestre. Elle est très largement empruntée et des projets de valorisation pour un développement de cette voie douce sont en cours. Concernant les sentiers de grande randonnée, le site B6 est traversé par le GR 427 « le sentier du balcon de l'Eyrieux » il descend à travers le pays des Boutières jusqu'au Cheylard. Le GR 420 « le sentier du tour du Haut Vivarais » et le GR 420A, qui relie Saint-Agrève au Cheylard.

**Rappel de la réglementation :** les travaux de débroussaillage d'un itinéraire existant ne sont pas soumis à évaluation des incidences NATURA 2000. Seuls sont soumis à évaluation les projets de « création de chemin ou sentier... ».

#### - La route des Dragonnades

La route des Dragonnades permet tout au long de son parcours de 60 km de retracer l'histoire de cet ancien chemin royal ouvert du XVIIème siècle, dans le cadre du programme de quadrillage du territoire de Louis XIV, pour mater la résistance Protestante dans les Boutières. Un projet de revalorisation de cet itinéraire est en cours par le PNR MA et les collectivités concernées.

#### - La Dolce via

La Compagnie de Chemin de Fer Départemental (CFD) a cessé l'exploitation de la ligne qui reliait La Voulte/Rhône à Saint Agrève en 1968. Ce tracé en pente douce, construit au-dessus du lit de l'Eyrieux, en fait une voie idéale pour la randonnée pédestre, équestre ou le VTT. De nombreux Ouvrages d'Art jalonnent ce parcours (viaducs, ponts, tunnels...) aujourd'hui requalifié en voie douce appelée Dolce via. Cet itinéraire de plus de 80 km, qui permet de relier Saint-Agrève au Rhône, est connecté à la Via Rhona. Elle se poursuit en patte d'oie du Cheylard à Lamastre pour rejoindre le Mastrou (petit train circulant au travers des gorges du Doux) pour rejoindre la Via Rhona.

Aux termes des aménagements en cours (2017), la Dolce Via sera un produit phare de l'offre touristique du territoire (essor des activités et des services à proximité de cet axe) qui doit s'inscrire dans le cadre du développement durable. Des projets de valorisation de cette voie douce sont en cours portés par les collectivités. Cette voie douce va devenir un itinéraire touristique de la vallée de l'Eyrieux à part entière et une artère structurante dans le développement touristique de ce territoire.

### - Les Géosites

Le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche a identifié, avec l'aide des géologues locaux et d'universitaires, des géosites : sites géologiques remarquables grâce à leur qualité esthétique, pédagogique et à leur rareté. Sur les communes du site B6, 7 géosites sont concernés, dont 3 se trouvent sur le site B6 (surlignés) :

- Le Belvédère et la formation de la vallée de l'Eyrieux à Saint-Michel-de-Chabrillanoux ;
- La Carrière de Chalencon - Pont de Chevril à Chalencon ;
- Le Bois du Four à Vernoux-en-Vivarais a un intérêt paléontologique et accueille le grand public et les scolaires;
- Le Rocher d'Ajoux ;
- Le Roc de Gourdon ;
- Le Serre de Gruas à Saint-Vincent-de-Durfort ;
- Le Volcan de Chirouze à Pranles.

### - L'escalade, la spéléologie et les parcs d'aventure

Quelques falaises sont équipées pour la pratique de l'escalade sur les communes de Beauvène au rocher de Tournay (Hors périmètre B6 - 42 voies de niveau 4b au niveau 7a+), de Dunière-sur-Eyrieux à La Tour (32 voies du niveau 3b au 7b) et Saint-Maurice-en-Chalencon eu lieu-dit Les Cabannes (87 voies du niveau 3a au niveau 7b+). Un topo-guide Fédération Française de Montagne et d'Escalade « L'escalade en Ardèche » répertorie les voies d'escalade de ces différents sites.

La spéléologie n'est pas développée sur le site, en raison de l'absence de cavités présentant pour cette activité.

Il existe également des parcours acrobatiques et d'aventures (parc d'attraction Aquarock) à Saint-Michel-de-Chabrillanoux sur les bords de l'Eyrieux.

Les effets de ces activités sont liées au fait qu'elles permettent l'accès à des secteurs normalement inaccessible et particulièrement sensibles. Elles peuvent provoquer le dérangement des oiseaux rupicoles et période de reproduction.

### - L'équitation

La randonnée à cheval profite de nombreux sites et de la diversité des paysages de la vallée de l'Eyrieux. 80 km de piste équestre parcourt le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche. L'ancienne voie de chemin de fer ainsi que l'ensemble du réseau de randonnée pédestre peut également être empruntée à cheval, ce qui apporte une plus-value pour cette activité de pleine nature. De nombreux centres équestres ou poney-club sont présents sur le site B6. Quelques centres proposent des randonnées sur le site B6 :

- Les haras du Vivarais à La Voulte-sur-Rhône ;
- Le Centre équestre du Grand Bouveyron à Saint-Julien-Labrousse ;
- Le Jumping vallée de l'Eyrieux à Saint-Laurent-du-Pape ;
- Les chevaux de Sarnoux à Silhac propose des randonnées à cheval et à dos d'ânes ou bâtés.

Plusieurs hébergements « Accueil Equestre » offrent une infrastructure propice à la randonnée itinérante, principalement localisés sur le plateau de Vernoux, des Boutières et sur la vallée de l'Eyrieux. Il s'agit des

communes de Saint-Michel-de-Chabrillanoux (1), Vernoux-en-Vivarais (4), Saint-Maurice-en-Chalencon (1), Gluiras (1), Saint-Barthélémy-le-Meil (1), Les Nonières (1), Saint-Julien-du-Gua (1), Issamoulenc (3) et Ajoux (4). Soient un total de 17 hébergements.

**- Le VTT et cyclotourisme**

Le cyclotourisme et le VTT sont également très pratiqués sur le site B6, un topo-guide « Sur les routes Ardèchoises » propose des parcours thématiques sur Les Boutières, La Châtaigne, La Volcanique, etc. notamment sur la Dolce Via et la Via Rhôna. Il existe un topo guide VTT : « Randonnée pédestre et VTT en pays du Cheylard », de nombreux sentiers sont marqués « itinéraire VTT ».

Le VTT est pratiqué, généralement de manière individuelle et non organisée, en bordure des cours d'eau et jusqu'au Boutières. De nombreuses structures proposent des locations de VTT, de vélos tandem, route, etc et des sorties accompagnées :

- Vernoux Loisir à Vernoux-en-Vivarais ;
- Eyrieux Sport aux Ollières-sur-Eyrieux ;
- Location de Rosalie (vélo à quatre roues) aux Ollières, spécialement indiqués pour des balade sur la Dolce Via ;
- Boutières cycles au Cheylard.

Ces activités ne portent actuellement pas préjudice aux habitats et habitats d'espèce d'intérêt communautaire, en dehors d'un accroissement du risque d'incendie sur les plateaux des Boutières.

**Interactions avec le site B6**

Activité	Impacts	Impacts positifs	Impacts négatifs
Randonnées non motorisée	<b>Avérés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☺ Sensibilisation du public sur les richesses biologiques présentes ;</li> <li>☺ Amélioration des connaissances.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⊗ Piétinement des espèces de la flore patrimoniale ;</li> <li>⊗ Perturbation/dérangement de la faune (Chiroptères, poissons, avifaune) ;</li> <li>⊗ Pollution du milieu naturel par dépôt de déchets.</li> </ul>
	<b>Potentiels</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>⊗ Erosion des sols.</li> </ul>

**Tableau 60 : Impacts des activités de randonnées non-motorisées sur les milieux naturels du site B6**

**Evolution prévisible et préconisations pour une pratique durable**

Le développement incontrôlé du tourisme lié à la fréquentation de masse pourrait entraîner des dégradations des habitats naturels, des habitats d'espèces et des espèces elle-mêmes. Les préconisations pour une pratique durable des activités de randonnée, équestre ou cycliste, sont d'accompagner le développement de ces activités par la sensibilisation et la communication du public. Le développement d'activités accompagnées permettant la découverte de la nature est souhaitable. Les milieux les plus sensibles doivent être préservés et leurs accès interdit si l'enjeu sur un habitat ou une espèce est avéré important. Ainsi, le balisage des chemins communaux existants, la pose de panneau de communication et d'interprétation du paysage sont souhaitables. Ainsi que l'accessibilité à certaines zones sensibles réglementées.

La structuration d'un groupe de travail comprenant les collectivités et structures en charge de l'animation touristique du territoire ainsi que les professionnels apparaît comme primordial pour accompagner un développement touristique de la vallée de l'Eyrieux respectueux de l'environnement.

### Programme, projets et procédures liés

- ✓ Loi du 6 juillet 2000 (loi sur les sports de pleine nature) ;
- ✓ Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) ;
- ✓ Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) ;
- ✓ Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) ;
- ✓ Documents d'urbanisme des communes concernées ;
- ✓ Schéma Département des sports. Il prévoit la réduction du nombre de sentiers en privilégiant la qualité à la quantité. La politique départementale est plus intégrée dans ce nouveau schéma.

### Principaux interlocuteurs

Comités sportifs/Clubs et associations sportives et de loisirs/Conseil Départemental/SMEOV/Ardèche plein cœur/Offices du Tourisme/PNR MA/Collectivités/etc.

#### II.2.8. Les activités motorisées (4x4, quad, motos)

### Situation actuelle

La pratique intensive de ces sports mécaniques peut provoquer des dégradations sur le milieu naturel (chemins, landes...) et être source de perturbation pour la faune. Ces pratiques sont réglementées par la Loi du 3 janvier 1991 relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels.

La circulaire dite "Olin" du 6 septembre 2005, relative à la circulation des quads et autres véhicules à moteur dans les espaces naturels, rappelle l'interdiction de pratiquer le hors piste.

Toute conduite en dehors des voies ouvertes est sanctionnée par le Code forestier (art. R331.3).

Dans les massifs boisés et les milieux protégés comme les parcs nationaux, les réserves naturelles, les espaces préservés par arrêté de protection de biotope (APPB), la circulation des véhicules à moteur est également proscrite, par principe. De même, en plus de l'interdiction de principe, lorsque l'espace est classée en zone Natura 2000, les autorisations délivrées par les autorités compétentes, notamment celles relatives à l'organisation de manifestations sportives motorisées, doivent être compatibles avec les objectifs de préservation du site.

Par ailleurs, les communes peuvent prendre des arrêtés municipaux pour encadrer ces pratiques. Les communes des Nonières, Chalancon, Saint-Maurice-en-Chalancon, Saint-Michel-de-Chabrilanoux, Saint-Julien-du-Gua, Ajoux, Saint-Vincent-de-Durfort ont établi des arrêtés municipaux pour la pratique des sports motorisés.

L'annexe 9 de la charte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche présente les mesures de gestion des sports motorisés sur le territoire du PNR. Cette carte est présentée ci-après (cf. figure 96). Maîtriser la circulation des véhicules motorisés fait partie des 12 thématiques du projet du PNR MA « Coups de pouce » à l'intention des Communautés de communes et des communes. Ce « Coup de pouce » vise à accompagner ces dernières dans des démarches qualitatives en matière de réglementation de la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels. Le Parc apporte un appui technique et un accompagnement méthodologique au projet présenté dans la phase de réflexion, de diagnostic, de concertation et de mise en œuvre. Il vise également l'attribution d'une aide permettant :

- La réalisation d'un diagnostic préalable à l'élaboration du plan de circulation des véhicules à moteur ;
- L'élaboration du plan de circulation et la mise en place de dispositifs de signalétique dédiés (si nécessaire).

Le Département et le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche souhaitent maîtriser l'impact des pratiques motorisées tout terrain sur l'environnement. En ce sens, un partenariat avec le Comité départemental de Motocyclisme et les professionnels de l'accompagnement motorisé a vu le jour. Communes et services de l'Etat sont associés à la démarche, via la mise en œuvre d'un observatoire des pratiques motorisées en Ardèche. A ce titre, le comité départemental a créé en 2008 une commission interne de Maîtrise des Loisirs Motorisés (MLM 07). Cette commission a plusieurs missions qui se déclinent en 3 axes :

- Assurer l'expertise (appui juridique et médiation lors des conflits d'usage et auprès des collectivités, mise en œuvre d'un protocole expérimental, dispositif d'accompagnement permettant aux usagers de cette activité de prendre en compte les obligations administratives inhérentes à leurs activités en amont de leur manifestation. Et/ou lors de repérages sur le terrain (avis sur les traces, secteurs)) ;
- Informer (via d'un guide des bonnes pratiques, la mise en ligne d'un site web complet, d'une lettre d'information, la parution dans la presse spécialisée d'articles dédiés, l'édition de plaquettes d'information, de posters de sensibilisation, l'implantation de panneaux sur les chemins...);
- Veiller à travers un observatoire permanent des pratiques motorisées.

Plusieurs clubs de trial, motocross, quad, enduro sont implantés en Ardèche. Sur le site B6, le Moto Club Vallée de l'Eyrieux est localisé à Saint-Michel-d'Aurance. Une structure de location, Quad'advent 07 organise des randonnées et loue des quad et des VTT à Saint-Laurent-du-Pape et à Vernoux-en-Vivarais, Vernoux Loisirs propose des sorties en quad avec accompagnateur (parc locatif de 7 quads).

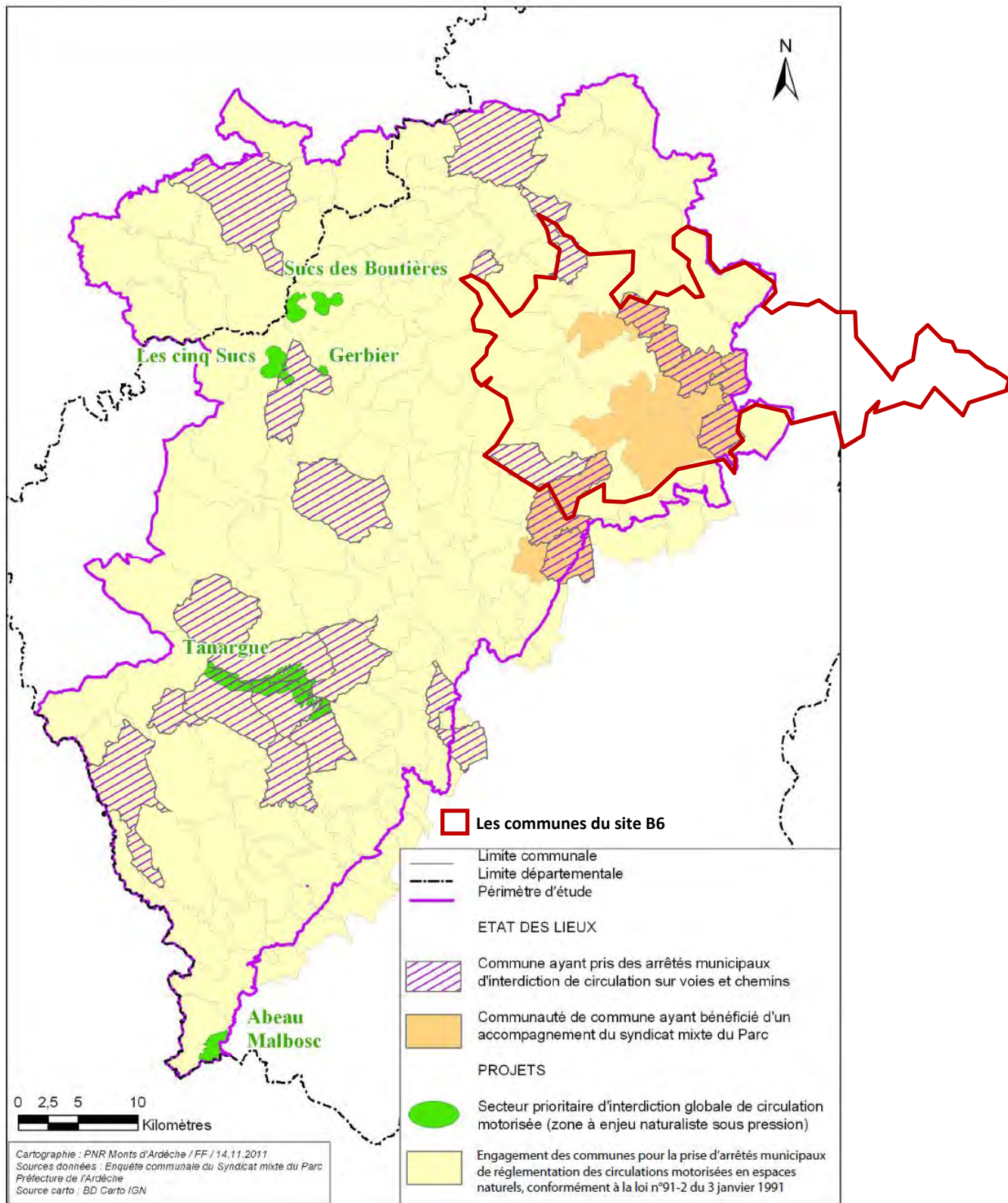
#### Interactions avec le site B6

L'organisation d'une manifestation nécessite une évaluation des incidences sur le site Natura 2000. L'évaluation des incidences a pour but de vérifier la compatibilité d'une activité avec les objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000. Plus précisément, il convient de déterminer si le projet peut avoir un effet significatif sur les habitats et les espèces végétales et animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000. Si tel est le cas, l'autorité décisionnaire doit s'opposer au projet (sauf projet d'intérêt public majeur et sous certaines conditions décrites ci-après). Seuls les projets qui n'ont pas d'impact significatif peuvent être autorisés.

Le dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000, codifiée aux articles L.414-4 et suivants et R.414-19 et suivants du code de l'environnement, résulte de la transposition d'une directive communautaire, la directive 92/43 dite « Habitats, Faune, Flore ».

Activité	Impacts	Impacts positifs	Impacts négatifs
Randonnée motorisée (motos, quad, 4X4)	Avérés		<ul style="list-style-type: none"> <li>⊗ Ecrasement des espèces de la flore patrimoniale ;</li> <li>⊗ Perturbation de la faune (bruit, etc.);</li> <li>⊗ Pollution du milieu naturel par dépôt de déchets ;</li> <li>⊗ Erosion des sols.</li> </ul>
	Potentiels		

**Tableau 61 : Impacts des activités de sports motorisés sur les milieux naturels du site B6**



**Figure 75 : Cartographie des mesures de gestion des pratiques motorisées du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche**

### Evolution prévisible et préconisations pour une pratique durable

La pratique des sports motorisés doit s'accompagner d'une vigilance particulière et de l'application de la réglementation en vigueur. Le développement incontrôlé de cette activité pourrait entraîner des effets irréversibles sur la faune et la flore. Les milieux les plus sensibles doivent être préservés et leurs accès interdit dans la pratique de cette activité.

### Programme, projets et procédures liés

- ✓ Documents d'urbanisme des communes concernées
- ✓ Réglementation en vigueur sur la circulation des engins motorisés

### Principaux interlocuteurs

Clubs de sports et organisateurs de randonnées motorisées/Comité départemental de Motocyclisme de l'Ardèche/Fédération Française de Motocyclisme ONCFS/ONF/PNR MA/

### BILAN DES ATELIERS THÉMATIQUES SUR LES ACTIVITÉS DE LOISIR DU TERRITOIRE B6

Les enjeux et les objectifs présentés ci-après sont le résultat de l'atelier de concertation sur la thématique du tourisme et des activités de loisir. Ils correspondent au « ressenti » et perceptions des acteurs locaux concernés par cette thématique sur le territoire du site B6 :

#### Enjeu : Limiter l'impact du tourisme et des loisirs sur les milieux naturels et l'espace en général

**Objectif 1 : Permettre aux citoyens du territoire ainsi qu'aux visiteurs d'avoir une meilleure connaissance du territoire et des enjeux de préservation de l'environnement**

##### Sous-objectifs :

- Cibler les organisateurs de pleine nature pour permettre une communication et sensibilisation ;
- Redonner une place à l'environnement, l'espace, le territoire ;
- Sensibiliser le Grand public (scolaires, habitants, touristes).
- Responsabiliser les acteurs locaux (chasseurs, pêcheurs, propriétaires, etc.) afin qu'ils aient une meilleure connaissance de leurs droits et de leurs devoirs ;
- Donner de la valeur à notre territoire, mettre avant le patrimoine naturel et culturel auprès des visiteurs venant sur le territoire.

#### Enjeu : Désamorcer les conflits d'usages liés aux activités de loisir et de tourisme

**Objectif 2 : Mettre en place une stratégie d'ouverture et d'accueil du public en fonction des enjeux de protection des milieux**

##### Sous-objectifs :

- Identifier les sites à enjeu, les périodes et les espèces sensibles à la fréquentation touristique

**Objectif 3 : Orientation du tourisme vers la découverte et gestion de la fréquentation**

##### Sous-objectifs :

- Accompagner les activités de loisir et tourisme vers des démarches respectueuses de l'environnement et durable ;
- Assurer une veille sur le développement de certaines activités ;
- Eviter une consommation de l'espace trop « invasive » par les activités de tourisme et de loisir.

## II.3. LES USAGES DE L'EAU

L'eau est une ressource fragile mais essentielle, tant sur les fonctionnalités biologiques et écologiques que sur les nombreux usages dont elle fait l'objet sur le territoire. Agriculture, eau potable, industries, activités de loisirs dépendent de cette ressource, mais les usages de l'eau ont une incidence sur la qualité de l'eau et le régime hydrologique des cours d'eau, naturellement contraints durant la période estivale. Le régime hydrique de l'Eyrieux est également soumis aux crues de type cévenol, qui surviennent particulièrement à l'automne. Mais les variations de débit sont aussi artificialisées par le barrage des Collanges sur l'amont du bassin versant d'une part et par les nombreux ouvrages qui jalonnent les cours d'eau du site d'autre part. La mise en place d'un ensemble de mesures visant la préservation des intérêts et des potentialités de la ressource et des milieux a été concrétisée à travers le contrat de rivière Eyrieux, Embroye, Turzon, lui-même encadré par les objectifs des outils de planification supérieurs (DCE, SDAGE, PDPG).

### II.3.1. Contexte réglementaire et inventaires

Le territoire du site B6 est concerné par un grand nombre d'inventaires, de procédures ou de mesures réglementaires visant à protéger ou connaître la valeur naturelle du site. Ces éléments doivent être pris en compte dans le cadre du document unique de gestion.

#### LE CONTRAT DE RIVIÈRE EYRIEUX, EMBROYE ET TURZON

##### Principe

Un contrat de rivière est un accord technique et financier entre partenaires concernés pour une gestion globale, concertée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente. Véritable outil opérationnel, il définit des enjeux et des objectifs traduits en un programme d'actions (travaux, études) destiné à restaurer, préserver et améliorer la ressource en eau.

C'est donc un outil pertinent et approprié localement pour la mise en œuvre du SDAGE et de son programme de mesures, ainsi que pour prendre en compte les objectifs et dispositions de la Directive Cadre sur l'Eau. C'est un programme d'actions volontaire et concerté s'établissant sur 5 ans avec engagement financier contractuel (désignation des maîtres d'ouvrage, du mode de financement, des échéances des travaux, etc.).

Un contrat de rivière est signé entre différents partenaires financiers et les collectivités d'un territoire : préfet(s) de département(s), Agence de l'Eau, Conseil Départemental, Conseil Régional, communes, syndicats intercommunaux, etc.

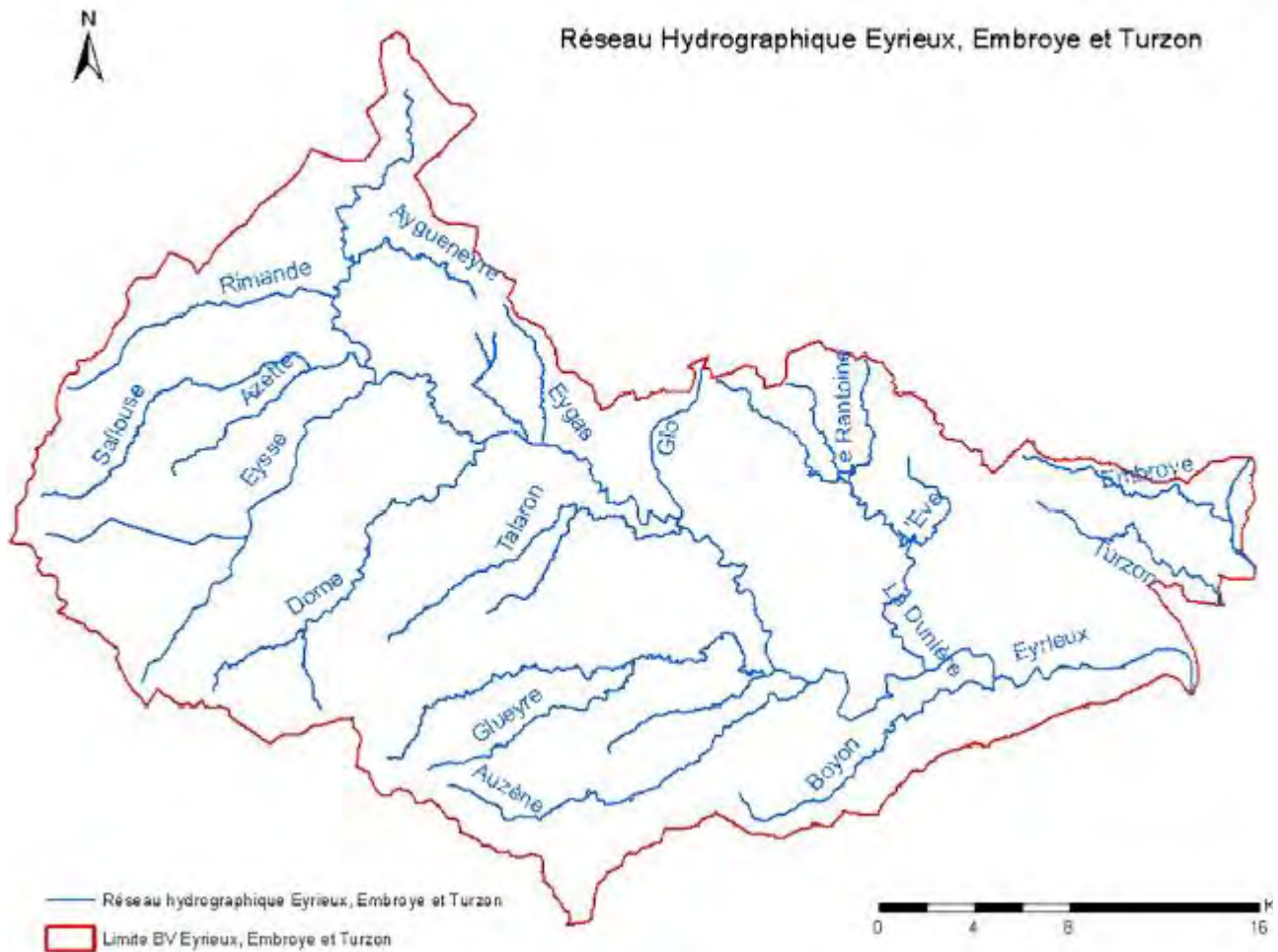
A noter qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2016, les communes seront dotées d'une nouvelle compétence : la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Aujourd'hui cette compétence est partagée entre toutes les collectivités : intercommunalités, communes, Conseil Départemental, Région. La loi « Métropole » du 27 janvier 2014 attribue désormais aux communes cette compétence obligatoire et promeut une gestion de l'eau intégrée à l'échelle des bassins versants. Cette compétence a pour but de pallier la carence des propriétaires riverains à entretenir leurs ouvrages, dans le but de permettre une meilleure prévention des inondations. La compétence GEMAPI englobe 4 missions :

- L'aménagement d'un bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès ;
- La défense contre les inondations et contre la mer ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.



### Périmètre d'application du contrat de rivière EET

Comme son nom l'indique le contrat de rivière Eyrieux, Embroye et Turzon (EET) s'applique aux bassins versants de l'Eyrieux, de l'Embroye, du Turzon et de leurs affluents.



**Figure 76 : Périmètre du Bassin versant Eyrieux, Embroye et Turzon (source: SMEC 2013)**

### Mise en œuvre- 2014 - 2019

Le SMEC porte juridiquement et financièrement le contrat de rivière Eyrieux, Embroye, Turzon depuis 1998. Le deuxième contrat rédigé en 2013 et signé le 21 octobre 2014 présente un panel de 200 actions à réaliser sur une période de 5 ans.

La mise en œuvre de la compétence GEMAPI reste encore à définir sur la base d'une concertation à engager entre les collectivités concernées.

### Enjeux et Objectifs

Les objectifs du second contrat de rivière Eyrieux sont construits autour de grands enjeux :

#### Enjeu 1 : La qualité de la ressource

Objectif 1 : réduire les flux de pollutions d'origine domestique via l'assainissement collectif ;

Objectif 2 : maîtriser les pollutions agricoles par les phytosanitaires ;

Objectif 3 : fiabiliser l'assainissement industriel.

#### Enjeu 2 : Restauration de la continuité écologique et des milieux aquatiques

Objectif 1 : restaurer et préserver la qualité et les fonctionnalités biologiques des milieux ;

Objectif 2 : restaurer, préserver et valoriser les abords des cours d'eau.

Enjeux 3 : Gestion quantitative et économies d'eau

- Objectif 1 : compléter la connaissance sur la ressource ;
- Objectif 2 : améliorer la connaissance sur les prélèvements et les besoins ;
- Objectif 3 : améliorer les performances des réseaux d'eau potable et économiser l'eau.

Enjeux 4 : Prévention des risques

- Objectif 1 : sécuriser les lieux habités et protéger les personnes et les biens.

Enjeux 5 : Sensibilisation et valorisation des milieux pour une gestion durable de l'eau

- Objectif 1 : assurer une gestion concertée et globale de l'eau ;
- Objectif 2 : soutenir le contrat de rivière par de la communication, sensibilisation et une incitation à des pratiques respectueuses de l'environnement.

**Interactions avec le DOCUGE**

En aucun cas la démarche Natura 2000 ne remplace un document du type contrat de rivière, elle représente cependant un appui technique fort sur les aspects biodiversité, habitats, faune et flore, pouvant consolider, aider la décision et la mise en œuvre d'actions sur des secteurs bien ciblés (mutualisation des démarches). L'animation de la démarche Natura 2000 sur le site B6 sera donc un soutien à la concertation locale et à la connaissance écologique du territoire avant tout.

**LE SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE)**

**Principe**

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE), issu de la loi sur l'eau de 1992, est un document de planification pour l'eau et les milieux aquatiques. Il vise une gestion concertée et coordonnée des cours d'eau.

Tout en intégrant les obligations définies par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), ainsi que les orientations du Grenelle de l'environnement pour un bon état des eaux d'ici 2015, il fixe pour une durée de six ans les orientations fondamentales de cette gestion, les objectifs de quantité et de qualité des eaux et émet des préconisations pour atteindre les objectifs fixés.

Le dernier SDAGE Rhône Méditerranée est entré en vigueur le 17 décembre 2009 pour la période 2010-2015, un nouveau SDAGE est en cours d'élaboration.. A défaut de SAGE, il est l'outil de planification de référence dans le domaine de l'eau : les programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau doivent être compatibles avec ses objectifs. Les autres décisions administratives doivent prendre en compte les décisions de ce schéma directeur.

La directive cadre européenne sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000 fixe l'atteinte du bon état (ou du bon état potentiel pour les "masses d'eau fortement modifiées") pour les 22 masses d'eau superficielles des bassins versants Eyrieux, Embroye et Turzon, dont une masse d'eau « Plan d'eau ». Soit :

- Pour l'état écologique : 17 masses d'eau d'ici 2015 et 4 masses d'eau d'ici 2021,
- Pour l'état chimique : 20 masses d'eau d'ici 2015 et 1 masses d'eau d'ici 2027.

**Périmètre d'application**

Il correspond à l'ensemble du bassin Rhône Méditerranée, c'est à dire l'ensemble des fleuves français et de leurs affluents qui se déversent dans la Méditerranée.

## Mise en œuvre

Le SDAGE est élaboré sur l'initiative du Préfet coordinateur de bassin, par le comité de bassin. Le comité de bassin associe à cette élaboration des représentants de l'Etat et les conseils régionaux et généraux concernés.

## Objectifs

Le SDAGE présente 10 orientations fondamentales :

- Poursuivre toujours et encore la lutte contre la pollution ;
- Garantir une qualité d'eau à la hauteur des exigences des usages ;
- Réaffirmer l'importance stratégique et la fragilité des eaux souterraines ;
- Mieux gérer avant d'investir ;
- Respecter le fonctionnement naturel des milieux ;
- Restaurer ou préserver les milieux aquatiques remarquables ;
- Restaurer d'urgence les milieux particulièrement dégradés ;
- S'investir plus efficacement dans la gestion des risques ;
- Penser la gestion de l'eau en terme d'aménagement du territoire ;
- Renforcer la gestion locale et concertée.

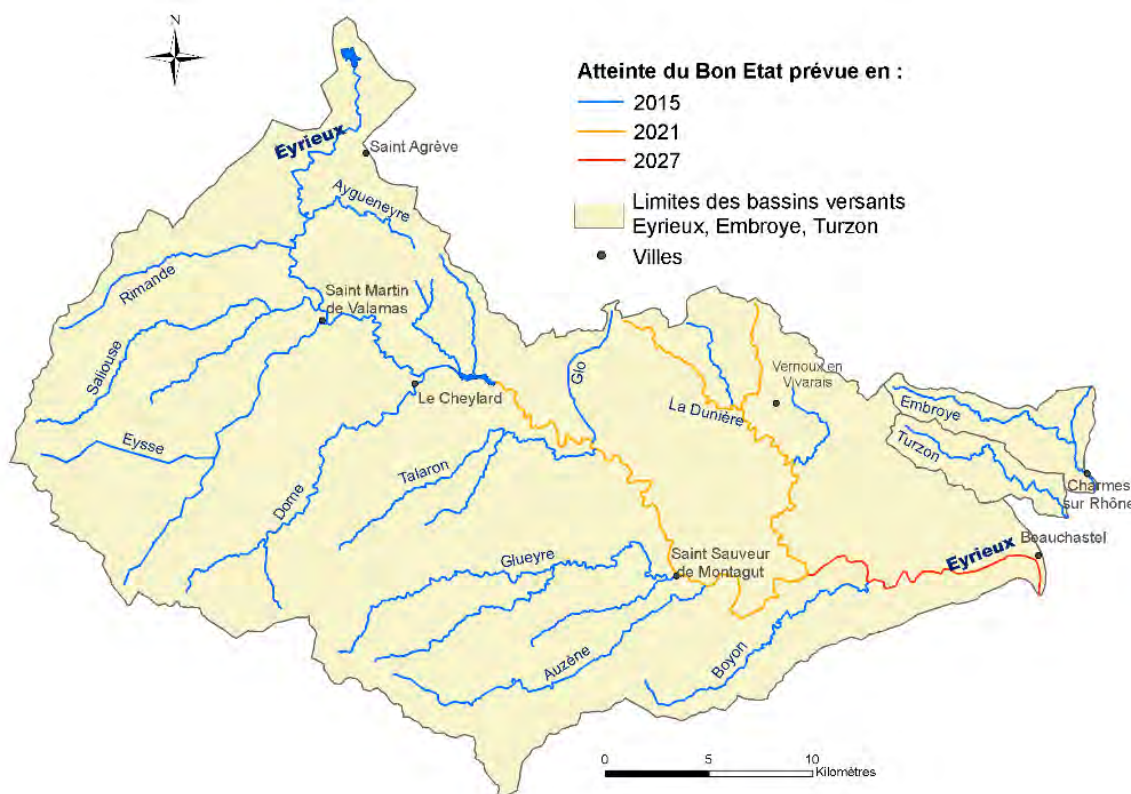
## Enjeux sur le territoire B6

Les cours d'eau du site constituant les masses d'eau superficielles appartiennent au sous bassin de l'Eyrieux (AG\_14\_07). Le tableau suivant synthétise les conclusions de l'état des lieux du SDAGE réalisé en 2009 les concernant :

Numéro masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statuts	Etat écologique		Etat chimique	
			2009	Objectif Bon état	2009	Objectif Bon état
FRDR444a	L'Eyrieux du Ranc Courbier inclus à l'amont de la confluence avec la Dunière	MEN*	Moyen	2021	Inconnu	2015
FRDR444b	L'Eyrieux de l'amont de la confluence avec la Dunière à sa confluence avec le Rhône	MEN*	Moyen	2021	Mauvaise	2027
FRDR10733	Rivière la Gluère	MEN*	Bon	2015	Bon	2015
FRDR10721	Rivière l'Auzène	MEN*	Très bon	2015	Bon	2015
FRDR445	La Dunière	MEN*	Moyen	2021	Inconnu	2015
FRDR11440	L'Eve	MEN	Moyen	2015	Inconnu	2015

**Tableau 62 : Synthèse du SDAGE RM concernant les masses d'eau superficielles du site Natura 2000**

\*MEN = Masse d'Eau Naturelle



**Figure 77 : Etat écologique à atteindre sur le bassin versant Eyrieux, Embroye Turzon (source : GéoArdèche)**

Ainsi, le bon état écologique à l’horizon 2015 n’est envisagé sur le site B6 que pour les masses d’eau **Glueyre** et **Auzène**. Un report pour 2021 est nécessaire pour les deux masses d’eau de l’Eyrieux, en raison d’une forte dégradation de la flore diatomique, et pour la Dunière, en raison d’une dégradation généralisée des paramètres physico-chimiques, hydrologiques, diatomiques et piscicoles.

Dans le cadre de l’état des lieux du SDAGE, un certain nombre de causes a été identifié en relation avec ces dégradations. Afin d’améliorer l’état des masses d’eau vis-à-vis de ces paramètres, le programme de mesures préconise la mise en place de mesures visant à les réduire.

Le tableau suivant récapitule les préconisations du SDAGE pour ces masses d’eau :

Problème identifié	Masse d’eau	Mesure préconisée
<b>Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses</b>	L' <b>Eyrieux</b> du ruisseau du Ranc Courbier inclus à l'amont de la confluence avec la Dunière	Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales
	L' <b>Eyrieux</b> de l'amont de la confluence avec la Dunière à sa confluence avec le Rhône	
	La <b>Dunière</b>	Mettre en place un traitement des rejets plus poussé
<b>Substances dangereuses hors pesticides</b>	L' <b>Eyrieux</b> du ruisseau du Ranc Courbier inclus à l'amont de la confluence avec la Dunière	Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses
	L' <b>Eyrieux</b> de l'amont de la confluence avec la Dunière à sa confluence avec le Rhône	Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets

Problème identifié	Masse d'eau	Mesure préconisée
<b>Dégradation morphologique</b>	L' <b>Eyrieux</b> du ruisseau du Ranc Courbier inclus à l'amont de la confluence avec la Dunière	Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu, des altérations physiques et des secteurs artificialisés
	L' <b>Eyrieux</b> de l'amont de la confluence avec la Dunière à sa confluence avec le Rhône	
<b>Altération de la continuité biologique</b>	L' <b>Eyrieux</b> du ruisseau du Ranc Courbier inclus à l'amont de la confluence avec la Dunière	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison et la dévalaison
<b>Déséquilibre quantitatif</b>	L' <b>Eyrieux</b> du ruisseau du Ranc Courbier inclus à l'amont de la confluence avec la Dunière	Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables)
	L' <b>Eyrieux</b> de l'amont de la confluence avec la Dunière à sa confluence avec le Rhône	Définir des modalités de gestion en situation de crise
	La <b>Dunière</b>	Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit

**Tableau 63 : Conclusions de l'état des lieux et du programme de mesures du SDAGE pour les masses d'eau du site B6**

### Interactions avec le DOCUGE

Le SDAGE est un outil complémentaire au document d'objectifs Natura 2000, en effet le maintien des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable suppose, selon les milieux et les espèces concernés, le maintien d'une ressource en eau (superficielle et souterraine) de qualité et en quantité suffisante. De plus, certains habitats et espèces d'intérêt communautaires font partie des espèces et milieux à préserver prioritairement dans le SDAGE. Le document d'objectifs doit être compatible avec le SDAGE.

La DCE prévoit d'établir "un registre des zones protégées" identifiant notamment celles faisant l'objet de dispositions législatives ou réglementaires particulières en application d'une législation communautaire spécifique (dont les directives "Habitats" et "Oiseaux"). La mise en œuvre de la DCE se traduira par la révision du SDAGE qui reprendra tous ces éléments, et la définition d'un programme de mesures permettant d'atteindre les objectifs environnementaux. Certaines mesures pourront concerner directement des habitats et des espèces de la démarche Natura 2000. Le contrat de rivière devant y être compatible, la convergence entre ces différents outils s'en trouvera renforcée.

En juin 2014, une démarche d'évaluation environnementale a été initiée par la directive européenne du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement (directive 2001/42/CE). Cette directive pose le principe que tous les plans et programmes susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale préalable à leur adoption. Dans le cadre de cette évaluation, une analyse des incidences Natura 2000 a également fait l'objet de l'étude. Il a été conclu que les dispositions du SDAGE ont pour effet d'atténuer les pressions qui s'exercent sur les classes d'habitats Natura 2000. Cependant, des dispositions ayant une incidence potentiellement négative sur les sites Natura 2000 ont été relevées, notamment :

- **6A-14 : Encadrer la création de petits plans d'eau**

La création de petits plans d'eau est un phénomène observable depuis plusieurs décennies sur le bassin Rhône Méditerranée. La disposition 6A-14 n'a pas pour objet d'interdire ces nouveaux plans d'eau qui peuvent être responsables du déséquilibre hydrique de certains milieux (modification de régime) et être à l'origine de la dégradation des milieux récepteurs (eutrophisation des cours d'eau localisés en aval des

ouvrages). Comme le précise l'intitulé de la disposition, il s'agit d'encadrer au maximum ces nouveaux plans d'eau pour limiter les impacts négatifs potentiels, notamment sur les milieux et la Trame Verte et Bleue.

- **6B-04 : Préserver les zones humides en les prenant en compte à l'amont des projets**

Cette disposition rappelle la nécessité de prendre en compte la présence de zones humides dans les projets d'aménagement afin d'éviter leur destruction. Toutefois, la disposition précise également l'application des mesures de compensation dans le cas d'une destruction de zones humides, ce qui signifie que cette alternative n'est pas complètement écartée.

- **8-09 : Favoriser la gestion de la ripisylve**

La bonne gestion des ripisylves demandée dans cette disposition se traduit principalement par leur entretien (limitation des embâcles) et leur maintien (stabilité des berges et ralentissement des écoulements). Toutefois dans les secteurs à enjeux de protection des populations et des biens, ce ralentissement peut ne pas être souhaitable car participant à l'inondation de la zone. Afin de favoriser les écoulements, la suppression de la végétation rivulaire peut être envisagée. Ce cas de figure reste toutefois minoritaire puisque les secteurs où l'on souhaite favoriser l'écoulement des eaux sont souvent déjà anthropisés et la végétation y est plus rare.

## LE PLAN DÉPARTEMENTAL POUR LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE ET LA GESTION DES RESSOURCES PISCICOLES

### Principe

L'exercice d'un droit de pêche implique une obligation de gestion des ressources piscicoles (Art. L.433-3). Le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) a pour objectif de confronter les demandes des pêcheurs à la réalité écologique du milieu. Il constitue le volet opérationnel du Schéma Départemental de Vocation Piscicole (SDVP), et s'inscrit dans une démarche de gestion commune et concertée de la ressource, qui est désormais une priorité reconnue d'intérêt général.

Il s'agit d'un outil d'analyse et de décision, qui propose des orientations de gestion dont le but est la protection et la restauration des milieux, afin de rétablir l'équilibre entre les populations piscicoles et les caractéristiques du milieu. Il est basé sur le découpage des unités de gestion des cours d'eau qui se fait par "contextes de gestion". Chaque contexte représente une partie du réseau hydrographique à l'intérieur de laquelle une population de poisson fonctionne de façon autonome en y réalisant les différentes phases de son cycle vital (reproduction, éclosion, croissance).

Pour chaque contexte, un plan de gestion des milieux aquatiques et des peuplements piscicoles est mis en place. Ce plan de gestion est basé sur l'état des milieux et des communautés piscicoles associées, les facteurs naturels et/ou anthropiques limitant le bon déroulement du cycle biologique de l'espèce repère. A la suite de cet état des lieux, un programme d'actions est présenté et appliqué pour chaque contexte.

Le PDPG a pour conclusions des Propositions d'Actions Nécessaires (PAN) et des propositions de gestion piscicole.

### Périmètre d'application

Le PDPG concerne l'ensemble du réseau hydrographique départemental possédant un intérêt piscicole.

### Mise en œuvre

Le PDPG en vigueur a été établi entre 1998 et 2001 par la Cellule Scientifique et Technique de la Fédération de Pêche, avec le concours de la brigade départementale du Conseil Supérieur de la Pêche (C.S.P. devenu ONEMA). L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée, l'ONEMA et le Conseil Départemental ont participé, à hauteur de 80%, au financement de cette étude.

C'est à partir du PDPG que les gestionnaires des cours d'eau doivent établir, pour une durée de 5 ans, leur Plan de Gestion Piscicole local (PGP). Pour chaque Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA), le PGP peut très bien correspondre à l'extrait du PDPG la concernant, mais il pourra éventuellement comporter un programme d'actions stipulant le montage financier, les moyens de suivi et d'évaluation des opérations envisagées.

### Objectifs

Les Propositions d'Actions Nécessaires ont pour objectif d'enrayer ou de minimiser l'impact des facteurs limitants identifiés (principalement dû à l'homme). Les actions à engager peuvent être de la compétence des administrations (DDT ou ONEMA concernant le respect de la police de l'eau), des collectivités (station d'épuration, etc...), des gestionnaires de la pêche (arrêt des déversements, lobbying auprès des décideurs, etc...).

Il s'agit de conserver et transmettre un patrimoine naturel en préservant les peuplements sauvages autochtones dans leur milieu.

Le PDPG s'inscrit dans une logique écologique de gestion qui privilégie la préservation de la qualité de l'eau et des habitats d'une rivière, tout autant que son débit, afin de pérenniser les ressources piscicoles naturelles. C'est donc pour l'essentiel la gestion patrimoniale que préconise ce document dans notre département.

### Enjeux sur le territoire B6

Cinq contextes sont établis sur les cours d'eau du site B6, tous sont qualifiés de perturbés.

Numéro contexte	Cours d'eau	Limite amont	Limite aval	Zonation	Diagnostic
21	Eyrieux	Barrage des Collanges	Saint-Laurent-du-Pape à Semensac	Salmonicole	<i>Perturbé (P)</i>
48	Eyrieux	Saint-Laurent-du-Pape à Semensac	Confluence Rhône	Cyprinicole	<i>Perturbé (P)</i>
24	Gluèyre	Source	Confluence Eyrieux	Salmonicole	<i>Perturbé (P)</i>
23	Auzène	Source	Confluence Eyrieux	Salmonicole	<i>Perturbé (P)</i>
22	Dunière	Source	Confluence Eyrieux	Intermédiaire	<i>Perturbé (P)</i>

**Tableau 64 : Contextes piscicoles issus du PDPG 07**

#### Pour rappel :

- Un contexte est jugé **conforme** lorsque les perturbations observées sont inférieures à 20% ; il est alors en gestion patrimoniale.
- Un contexte est jugé **perturbé** lorsque les perturbations observées sont comprises entre 20% et 80% ; des actions sont alors à entreprendre, en fonction des seuils d'efficacité technique (SET), dans le but de rétablir le stade de conformité au travers des modules d'actions proposés.
- Un contexte est jugé **dégradé** lorsque les perturbations observées sont supérieures à 80% ; il est alors en gestion d'usage, la reconquête des potentialités étant envisagée sur le long terme.

### Interactions avec le site B6

Les Propositions d'Action Nécessaires du PDPG doivent être compatibles avec le document unique de gestion.

D'autre part, il est essentiel que le PDPG soit mis à jour et que sa mise en œuvre soit respectée localement par les APPMA. Tout particulièrement, que la gestion patrimoniale soit renforcée (pas de lâchers d'espèces non conformes au cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie piscicole) et que de la sensibilisation sur la dégradation des habitats et des espèces liés aux espèces exotiques envahissantes soit une orientation forte de la politique halieutique.

### II.3.2. Les usages de l'eau sur le site B6

Les données synthétiques fournies dans cette partie sont issues de l'Etude des Volumes prélevables réalisée en préalable du 2<sup>ème</sup> contrat de rivière Eyrieux, Embroye et Turzon du Syndicat Mixte Eyrieux Clair. L'intégralité de cette étude est disponible sur le site internet du Syndicat : <http://www.eyrieux-clair.fr>

## L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE B6

### Situation actuelle sur le site B6

L'usage « distribution publique » correspond aux prélèvements destinés à l'AEP (Alimentation en Eau Potable). La gestion du service eau potable varie d'une commune à l'autre, certaines communes sont organisées en régie communale, alors que d'autres ont délégué le service à une société d'affermage.

La disponibilité de la ressource en eau n'est pas toujours équitable d'une commune à l'autre. Cette problématique pousse certaines communes à se regrouper pour exploiter une ou plusieurs ressources en commun et organiser la distribution à plus grande échelle. Sur l'ensemble des communes du site B6, on recense l'organisation suivante :

✓ Le **Syndicat de Production d'Eau Rhône Eyrieux** occupe une partie de la basse vallée de l'Eyrieux. Ce syndicat exploite un puit situé sur la commune de La-Voulte-sur-Rhône, alimenté en grande majorité par la nappe du Rhône, et permet d'alimenter en eau potable les communes de La-Voulte-sur-Rhône, Saint-Laurent-du-Pape, Saint-Fortunat-sur-Eyrieux, Saint-Vincent-de-Durfort.

✓ Le **SIVOM des services du canton de Vernoux** occupe la quasi-totalité du bassin de la Dunière et concerne les communes de Vernoux-en-Vivarais, Silhac, Saint-Julien-le-Roux, Saint-Michel-de-Chabrilanoux et Saint-Maurice-en-Chalencon. Une partie de l'alimentation des communes se fait aussi par aduction de l'eau du Rhône.

✓ La **Communauté de Communes Val'Eyrieux** concerne les communes d'Accons, Les-Nonières, Saint-Barthélémy-le-Meil, Saint-Christol, Saint-Genest-Lachamp, Saint-Julien-Labrousse et Saint-Michel-d'Aurance. Sur cette intercommunalité, le service eau potable est délégué à la société SAUR France. L'ensemble des sources captées (production AEP) alimente un seul et même réseau qui dessert les communes adhérentes au service.

✓ Les **autres communes** gèrent l'alimentation de leur Eau Potable comme suit :

- Albon-d'Ardèche (Moyenne vallée Eyrieux) : régie communale ;
- Saint-Pierre-ville (Moyenne vallée Eyrieux) : régie communale
- Issamoulenc (Moyenne vallée Eyrieux) : régie communale
- Saint-Julien-du-Gua (Moyenne vallée Eyrieux) : régie communale
- Ajoux (Moyenne vallée Eyrieux) : régie communale
- Creyseilles (Moyenne vallée Eyrieux) : régie communale
- Saint-Etienne-de-Serre (Moyenne vallée Eyrieux) : régie communale
- Saint-Sauveur-de-Montagut (Moyenne vallée Eyrieux) : déléguée à Véolia,
- Les-Ollières-sur-Eyrieux (Moyenne vallée Eyrieux) : déléguée à Véolia,
- Gluiras (Moyenne vallée Eyrieux) : régie communale ;
- Beauvene (Moyenne vallée Eyrieux) : régie communale ;



- Chalencon (Moyenne vallée Eyrieux) : régie communale ;
- Pranles (Basse vallée de l’Eyrieux) : régie communale ;
- Dunière-sur-Eyrieux (Basse vallée de l’Eyrieux) : régie communale ;
- Gilhac-et-Bruzac (Bassin versant du Turzon) : régie communale ;
- Beauchastel (Basse vallée de l’Eyrieux) : régie communale.

La commune d’Etoile-sur-Rhône appartient au Syndicat Intercommunal des eaux du Sud Valentinois qui assure l’alimentation en eau potable des habitants de la commune. Ce syndicat a confié la gestion de son réseau d’eau potable par DSP (Délégation de Service Public) à VEOLIA-EAU. La commune est alimentée par la nappe du Rhône.

Les tableaux suivant indiquent les prélèvements d’eau au niveau du bassin versant de l’Eyrieux dont font partie les 32 communes du site B6 (est exclue Etoile sur Rhône).

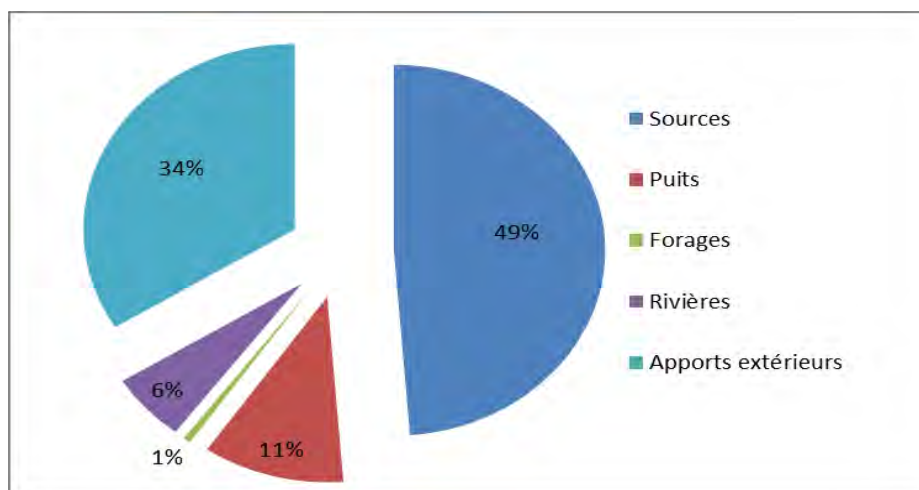
Bassin	Source (m3/an)	Puits (m3/an)	Forage (m3/an)	Rivière (m3/an)	Apports extérieurs (Rhône ou autres BV) (m3/an)
Haute vallée de l’Eyrieux	745 000	77 000	3 000	70 000	162 000
Moyenne vallée de l’Eyrieux	353 000	87 000		91 000	21 000
Basse vallée de l’Eyrieux	94 000	129 000	13 000		544 000
Dunière	126 000				187000
Total	1 318 000	293 000	16 000	161 000	914000
<b>Total global</b>	<b>2 702 000</b>				

**Tableau 65 : Bilan des prélèvements et importations à usage AEP par types de ressources utilisées sur le Bassin versant de l’Eyrieux (Source : SMEC/valeurs basées sur les volumes moyens utilisés entre 2003 et 2007)**

Bassin	Usages domestiques estimés (m3/an)
Haute vallée de l’Eyrieux	127 000
Moyenne vallée de l’Eyrieux	77 000
Basse vallée de l’Eyrieux	0
Dunière	34 000
<b>Total</b>	<b>238 000</b>

**Tableau 66 : Bilan des prélèvements domestiques sur le territoire du site B6 (source étude EVP)**

A noter qu’une surproduction d’eau potable a été mise en avant sur la basse vallée de l’Eyrieux. Face au besoin théorique en production, la production déclarée est toujours supérieure. Ainsi, il faut considérer que dans ce secteur, les prélèvements domestiques sont nuls.



**Figure 78 : Proportion des différents types de prélèvements d'eau pour l'alimentation en eau potable**

### Interactions avec le territoire B6

Les prélèvements en rivière pour l'alimentation en eau potable sont peu nombreux (les sources et les apports extérieurs étant majoritairement utilisés) mais concernent des volumes importants. Subissant un régime de type méditerranéen, les cours d'eau présentent des étiages estivaux sévères qui sont alors aggravés par les pompages et les cours d'eau présentent des débits très bas en été (Dunière).

La concomitance entre l'étiage estival et l'augmentation importante de la demande en eau potable liée à la population touristique place certaines communes dans des difficultés d'approvisionnement qui nécessitent alors de recourir à des interconnexions.

Activité	Impacts	Impacts positifs	Impacts négatifs
Alimentation en eau potable	Avérés	😊 Optimisation des ressources en eau à proximité	☹️ Etiages importants, majorés pendant la période estivale par une demande en eau plus conséquente ; ☹️ Perturbation des écosystèmes aquatiques, particulièrement sur certains bassins versants (Dunière).
	Potentiels		☹️ Epuisement de la ressource en eau.

**Tableau 67 : Bilan des impacts avérés et potentiels de l'alimentation en eau potable sur la biodiversité et les habitats naturels du territoire du site B6**

### Evolution prévisible et préconisations pour une pratique durable

L'accroissement des besoins en eau potable augmente avec la population. Entre 1990 et 2011, un accroissement de la population de 13 % selon l'INSEE laisse présager un besoin grandissant de la ressource en eau. L'étude des volumes prélevables de 2010 montre que sur la Haute vallée de l'Eyrieux, le besoin total moyen semble être de 1 057 000 m<sup>3</sup>/an, avec une tendance positive de + 2% par an. Sur la moyenne vallée de l'Eyrieux, une moyenne des besoins semble être établie autour de 552 000 m<sup>3</sup>/an. Le besoin total moyen est de 780 000 m<sup>3</sup>/an avec une tendance générale de -2% par an sur la basse vallée de l'Eyrieux. Sur la Dunière, les besoins globaux sont stables et fluctuent entre 280 000 m<sup>3</sup>/an et 380 000 m<sup>3</sup>/an, définissant un besoin moyen de 313 000 m<sup>3</sup>/an. La tendance générale est croissante avec +2% par an. D'autant que les besoins augmentent pendant la période estivale avec l'afflux touristique sur le site B6. L'impact des faibles débits estivaux naturels (période d'étiage) peut alors localement être fortement aggravé par les

prélèvements, c'est le cas notamment de la Dunière et du Glo. Une étude de la détermination des volumes prélevables sur le bassin versant de l'Eyrieux a été réalisée en 2012 par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et propose différentes pistes de solution, comme la mise en place de période de gel ou la limitation des prélèvements en période d'étiage, ainsi qu'adapter le réseau pour permettre un meilleur rendement.

La pression sur la ressource en eau va donc augmenter dans les années à venir, d'autant plus que les changements climatiques font craindre des périodes d'étiages de plus en plus sévères.

Ainsi, il est important d'améliorer les connaissances sur les prélèvements et les besoins en eau (Objectif 7 du contrat de rivière) et d'améliorer les performances des réseaux AEP afin d'économiser l'eau (Objectif 8 du contrat de rivière).

#### Programme, projets et procédures liés

- ✓ Plan de gestion de la ressource et des étiages (en cours d'élaboration par les services de l'Etat) ;
- ✓ Contrat de rivière Eyrieux, Embroye et Turzon.

#### Principaux interlocuteurs

Syndicats Intecommunaux d'Eau potable/Gestionnaires publics et privés/Syndicat mixte Eyrieux Clair/Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse/Conseil Départemental

#### L'USAGE INDUSTRIEL DE L'EAU

##### Situation actuelle sur le site B6

Les prélèvements industriels sont effectués majoritairement sur la basse vallée de l'Eyrieux par la société « pharmacie générale de France », devenue depuis 2009 la société « Orion chimie - Métalchem ». La ressource utilisée est un puits dans la nappe de l'Eyrieux situé juste avant la confluence avec le Rhône. 99% des eaux prélevées sont utilisées pour le refroidissement des réacteurs. Le débit de prélèvement peut varier de 100 m<sup>3</sup>/j à 1 600 m<sup>3</sup>/j en pointe. Les besoins du processus nécessitent une grande consommation d'eau. Toutes ces eaux sont rejetées dans le Rhône après avoir été retraitées dans la station de l'entreprise.

Entre 2003 et 2008, les volumes annuels prélevés ont semblé-ils variés entre 125 000 et 250 000 m<sup>3</sup>/an.

Ces valeurs sont peu représentatives du réel besoin de l'entreprise. Lors d'une visite datée du 04/02/2010, il a été abordé le prévisionnel de l'activité chimique. L'entreprise prévoit de revenir à son niveau de fonctionnement du début des années 2000. Les volumes annuels sollicités seraient alors de l'ordre de 800 000 à 1 000 000 de m<sup>3</sup>/an.

##### Interactions avec le territoire B6

Les prélèvements se font à partir d'un puit alimenté par la nappe de l'Eyrieux, sur la partie extrême aval du site B6 (amont confluence Eyrieux/Rhône).

Activité	Impacts	Impacts positifs	Impacts négatifs
L'usage industriel de l'eau	Avérés		
	Potentiels		⊖ Epuisement de la ressource en eau

**Tableau 68 : Bilan des impacts avérés et potentiels de l'alimentation en eau potable sur la biodiversité et les habitats naturels du territoire du site B6**

**Evolution prévisible et préconisations pour une pratique durable**

Compte tenu des besoins grandissants des entreprises, la pression sur la ressource en eau risque d'augmenter dans les années à venir. Ces besoins majorés, additionnés à des changements climatiques non favorables à la recharge des stocks d'eau, font craindre des périodes d'étiages de plus en plus sévères. La sensibilisation sur l'économie d'eau est une action importante à mener auprès des professionnels, avant d'envisager des mesures de réduction.

**Programme, projets et procédures liés**

- ✓ Plan de gestion de la ressource et des étiages (en cours d'élaboration par les services de l'Etat) ;
- ✓ Contrat de rivière Eyrieux, Embroye et Turzon ;

**Principaux interlocuteurs**

DREAL RA/ SIE Sud valentinois/Syndicat mixte Eyrieux Clair/Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

**L'USAGE AGRICOLE DE L'EAU****Situation actuelle**

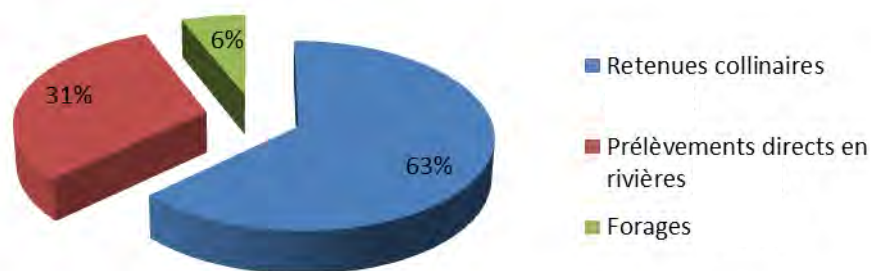
La période d'irrigation agricole s'étend principalement de début mai à fin septembre, avec des prélèvements concentrés sur la période de juin et août. Les prélèvements à usages agricoles sont de l'ordre de 652 900 m<sup>3</sup> par an.

Tourné vers l'élevage bovin extensif, l'élevage ovin extensif, l'élevage mixte et la culture fruitière, le contexte est globalement peu sensible aux pollutions agricoles. Seules les parties basses des vallées de l'Eyrieux et la vallée de la Dunière présentent une sensibilité au regard des pratiques culturales (exploitations laitières sur le plateau du Vivarais et cultures fruitières).

Le tableau suivant indique les prélèvements d'eau au niveau du bassin versant de l'Eyrieux dont font partie 32 communes du site B6 (est exclue Etoile-sur-Rhône).

Bassin	Retenues collinaires (m3/an)	Prélèvements en rivières (m3/an)	Forages (m3/an)
Haute vallée de l'Eyrieux	1 000	0	0
Moyenne vallée de l'Eyrieux	7 000	107 000	0
Basse vallée de l'Eyrieux	4 000	106 000	49 000
Dunière	558 000	71 000	2 000
Sous-total	570 000	284 000	51 000
<b>Total global</b>	<b>905 000</b>		

**Tableau 69 : Bilan des prélèvements moyens d'eau par type de ressource pour l'irrigation sur le bassin versant de l'Eyrieux (Source: SMEC, 2013)**



**Figure 79 : Proportion des différents types de prélèvement d'eau pour l'agriculture sur le bassin versant de l'Eyrieux**

Il ressort que l'activité agricole a fortement recouru à l'irrigation sur le bassin versant de la Dunière à partir d'eau stockée dans des retenues collinaires. Le bassin versant de la Dunière correspond à un bassin versant en déficit quantitatif de ressource en eau, résultant principalement des prélèvements agricoles. Cela peut s'expliquer par les pratiques agricoles, qui sont plus intensives et plus nombreuses. D'autre part, les prélèvements agricoles en rivière sont importants sur la basse vallée de l'Eyrieux (soutien d'étiage assuré par la retenue des Collanges) mais également, sur le cours moyen de l'Eyrieux.

#### Interactions avec le site B6

De la même manière que pour les prélèvements en eau potable, les prélèvements pour l'agriculture, que ce soit par pompage direct en rivière ou par l'intermédiaire de retenues collinaires, ont un impact fort sur le milieu naturel (changements hydrologiques, étiage sévère et prolongé), d'autant plus lorsque l'on est en période d'étiage.

Activité	Impacts	Impacts positifs	Impacts négatifs
Usage agricole de l'eau	Avérés	☺ Optimisation des ressources en eau à proximité.	☹ Etiages importants ; ☹ Perturbation des écosystèmes aquatiques, particulièrement sur certains bassins versants (Dunière), par dégradation d'un point de vue qualitatif et quantitatif de la ressource en eau.
	Potentiels		☹ Epuisement de la ressource en eau.

**Tableau 70 : Bilan des impacts avérés et potentiels de l'usage agricole de l'eau sur la biodiversité et les habitats naturels du territoire du site B6**

#### Evolution prévisible et préconisations pour une pratique durable

D'après l'étude de détermination des volumes prélevables (phase 2) précédemment mentionnée, les volumes prélevés pour l'irrigation sur le bassin versant de l'Eyrieux sont relativement constant de 1997 à 2007, avec une moyenne de 919 milliers de m<sup>3</sup> d'eau par an.

L'amélioration des connaissances sur les prélèvements et besoins en eau (Objectif 7 du contrat de rivière) semble primordiale pour connaître l'évolution des futurs besoins en eau pour les activités agricoles sur le site B6. Une limitation des prélèvements voire le gel est indispensable pendant la période d'étiage, notamment sur le secteur de la Dunière et du Glo.

Toujours selon cette étude, une substitution de prélèvements directs par pompage en période d'irrigation par des retenues collinaires de stockage semble envisageable au regard des volumes prélevables sous réserve d'obtention des autorisations réglementaires nécessaires à la création de ces ouvrages (autorisation au titre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques notamment).

Les projets doivent en particulier préserver la continuité écologique des cours d'eau et préserver les zones humides.

#### Programme, projets et procédures liés

- ✓ Plan de gestion de la ressource et des étiages (en cours d'élaboration par les services de l'Etat) ;
- ✓ Contrat de rivière Eyrieux, Embroye et Turzon.

#### Principaux interlocuteurs

Chambre d'agriculture/DRAAF/Syndicats d'irrigants/DDT/élus/Syndicat mixte Eyrieux Clair

#### L'ASSAINISSEMENT AUTONOME ET COLLECTIF

##### Situation actuelle

L'assainissement sur un territoire est principalement orchestré par les schémas généraux d'assainissement. Ces documents réalisés à l'échelle d'une commune ou d'un regroupement de communes permettent de faire le point sur l'assainissement existant et de prévoir, au regard de l'évolution démographique, les travaux nécessaires (collecte et traitement) pour assurer le traitement des eaux usées. Le zonage qui découle du schéma fixe les zones relevant de l'assainissement collectif et celles relevant de l'assainissement non collectif. Cette carte est annexée au document d'urbanisme le cas échéant. Il devient opposable aux tiers dès lors que la collectivité a approuvé le zonage après enquête publique. **Sur le territoire du site B6, la totalité des communes sont dotées d'un schéma général d'assainissement.**

Sur les 33 communes, seulement 11 n'ont pas de système d'assainissement collectif. Il s'agit de : Albon, Creyseilles, Gilhac-et-Bruzac, Issamoulenc, Pranles, Saint-Julien-Labrousse, Saint-Barthélémy-le-Meil, Saint-Christol, Saint-Genest-Lachamp, Saint-Etienne-de-Serre et Saint-Maurice-en-Chalencon.

Le SMEC ainsi que la CAPCA sont dotés d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif en charge de contrôler les installations d'épuration non collectives et leur mise aux normes, au besoin. Ce service concerne les particuliers dont les communes adhèrent à ce service.

Une grande partie des communes possèdent une station d'épuration (STEP) en service. Les stations d'épuration les plus importantes sont situées à : La-Voulte-sur-Rhône-Le Pouzin, Vernoux-en-Vivarais, Saint-Sauveur-de-Montagut, Saint-Laurent-du-Pape/Beauchastel et Le Cheylard. La commune du Cheylard ne fait pas partie du site B6, mais la STEP qui y est installée traite en partie les eaux usées d'Accons (Accons fait partie du réseau intercommunal d'assainissement de Val'Eyrieux). Cette station de traitement (de 23 000 EH) rejette les eaux en aval du barrage des Collanges, en moyenne vallée de l'Eyrieux (dans le site B6). Il est à noter que les stations d'épuration du Cheylard et de Vernoux-en-Vivarais traitent, en plus des effluents domestiques, des rejets liés aux activités industriels. En outre, la station du Cheylard est inscrite au registre français des émissions polluantes.

Les rejets en milieux naturels sont de plus en plus maîtrisés avec l'équipement progressif des communes en STEP et réseaux de collecte, grâce à la mise en oeuvre d'actions programmées via le contrat de rivière. Le travail d'assainissement des eaux usées domestiques reste toutefois inachevé avec notamment la problématique de certaines STEP à améliorer (Saint Pierreville, Vernoux-en-vivarais en cours de travaux et Beauchastel), la problématique de l'assainissement non collectif non-conforme sur le bassin (diagnostics en cours au travers des SPANC) et la progression de campings en bordure des cours d'eau, etc.

Les rejets des activités agricoles sont difficilement quantifiables (rejets diffus) : leur contribution à la charge organique des cours d'eau est difficilement chiffrable.

Les rejets industriels sont raccordés aux stations d'épuration communales. La société Chomarat restitue l'eau prélevée dans la Dorne au niveau du réseau d'assainissement de la commune du Cheylard (après pré traitement en interne). Le rejet final s'effectue en tête de bassin de la moyenne vallée de l'Eyrieux. Au niveau de la basse vallée de l'Eyrieux la société Métalchem rejette les eaux dans le Rhône après qu'elles aient été traitées dans la station de l'entreprise.

Selon l'étude des volumes prélevables de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée, le taux de restitution de l'eau est globalement faible en haute vallée et excédentaire en moyenne vallée. Ce résultat est dû à la position du rejet de la station d'épuration du Cheylard qui reçoit les eaux usées de 5 communes et d'une industrie consommatrice d'eau située en amont.

En basse vallée de l'Eyrieux, le taux de restitution est bon du fait qu'une grande partie des eaux consommées sont importées et ne rentrent pas dans ce bilan. Au contraire, sur la vallée de la Dunière, le taux de restitution global est faible ; on lit ici l'effet des prélèvements pour l'irrigation qui ne connaissent pas de restitution directe en rivière.

Le Conseil départemental soutient les projets des communes et structures intercommunales en matière d'assainissement, d'eau potable et d'entretien des rivières : études, travaux pour la recherche et la protection de la ressource, interconnexion de réseaux...

Il apporte son appui technique aux communes rurales pour optimiser le fonctionnement des stations d'épuration via le Satese Drôme-Ardèche (service bidépartemental d'assistance technique aux exploitants des stations d'épuration) et accompagne les opérations concernant l'eau potable et l'assainissement (assistance ou maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte des communes rurales). Le Département est également partenaire des collectivités ayant mis en oeuvre un plan pluriannuel « entretien des cours d'eau » et « animation rivière » ou ayant engagé un contrat de rivière (études préalables).

Le tableau en pages suivantes, présente pour chaque commune du site B6, le système d'assainissement dont elle dépend.

## Interactions avec le site B6

### Assainissement collectif

Les rejets des stations d'épurations sont globalement de bonne qualité du fait des efforts réalisés sur la mise aux normes et la construction de systèmes d'épuration des eaux usées adaptés à la charge polluante. Quelques systèmes vieillissants ou sous-dimensionnés font/devront faire lieu à des travaux de réhabilitation (Saint-Pierreville, Beauchastel).

De nombreux campings situés en bordure de rivière ne sont pas raccordés à une STEP mais bénéficient d'un système d'assainissement autonome. Pour beaucoup, il s'agit d'épandage souterrain associé ou non à une fosse septique. Les systèmes d'épuration de ces établissements sont dans la majeure des cas donnés conformes par les services de contrôle, néanmoins la charge de pollution estivale liée à un afflux important de touristes et les niveaux estivaux souvent très bas des cours d'eau laissent à penser une dégradation de la qualité physico-chimique non négligeable à l'étiage (capacité autoépuratrice du milieu récepteur insuffisante).

### Assainissement non collectif

En ce qui concerne l'assainissement individuel, la qualité de celui-ci est très disparate sur le territoire en fonction des sols, de la vétusté des installations... D'autre part, il reste des maisons à équiper. La pollution liée aux systèmes d'assainissement non collectif est diffuse et ne doit pas être sous-estimée.

L'obtention et le maintien de la bonne qualité de l'ensemble des cours d'eau du site est un enjeu primordial pour la préservation des espèces aquatiques et de leurs habitats, mais également pour l'essor touristique et le bien être des habitants.

Activité	Impacts	Impacts positifs	Impacts négatifs
Assainissement collectif et non-collectif	<b>Avérés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☺ Eco assainissement ;</li> <li>☺ Epuration des eaux : amélioration de la qualité des eaux superficielles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☹ Pollutions ponctuelles de cours d'eau (Saint Pierreville, Albon d'Ardèche) - Assainissement collectif ;</li> <li>☹ Pollutions diffuses et ponctuelles liées aux assainissements non collectifs non conformes : dégradation de la qualité des eaux des milieux récepteurs.</li> </ul>
	<b>Potentiels</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>☹ Pollution des sols et des eaux ;</li> <li>☹ Contamination microbiologique dans les eaux superficielles.</li> </ul>

**Tableau 71 : Bilan des impacts avérés ou potentiels de l'assainissement sur la biodiversité et les habitats naturels du site B6**

**Evolution prévisible et préconisations pour une pratique durable**

La pollution de l'eau constitue un facteur limitant pour la plupart des espèces d'intérêt communautaire recensées dans les rivières du site. Les problèmes recensés sont liés :

- Aux dysfonctionnements ou à l'insuffisance de certains systèmes d'assainissement collectifs (absence souvent de traitement tertiaire) ;
- A la coexistence, dans la même période estivale, des débits les plus faibles et des apports d'effluents pollués les plus importants ;
- A l'insuffisance des équipements d'assainissement des campings ; des études de qualité des eaux menées ces dernières années à l'échelle du bassin versant ont permis d'identifier des points noirs pour la qualité des eaux; la mise en place d'ouvrages de traitement efficaces et bien dimensionnés est indispensable ;

Aux activités agricoles qui s'exercent sur le bassin versant, notamment sur un des affluents : la Dunière. Les ruissellements sont à l'origine d'une pollution des eaux superficielles et profondes. Les principaux problèmes d'assainissement se rencontrent en période estivale, au moment où la fréquentation touristique est importante. Ils sont liés à la fois à la saturation des systèmes d'assainissement collectifs et à l'insuffisance des équipements des sites d'accueil (campings, caravaning...).

L'amélioration des systèmes d'épuration des effluents d'origine domestique ou agricole ne saurait relever directement de la procédure Natura 2000. Elle n'en reste pas moins une priorité pour la préservation des habitats des espèces désignées au titre de la directive Habitats.

L'amélioration des systèmes de traitements permettant la réduction des apports en azote et phosphore est une priorité sur le territoire.

Rappelons que les installations susceptibles d'engendrer des rejets dans les milieux du site Natura 2000 devront être soumises à la réalisation d'une évaluation des incidences au titre de l'Article 6 de la directive Habitats (qu'elles soient ou non à l'intérieur du périmètre) et ce, qu'elles soient déjà soumises ou non à la réglementation sur les installations classées.



Communes	Type d'assainissement	Milieu de rejet	Capacité (équivalent habitants)	Type de traitement	Maître d'ouvrage	Exploitant
Accons	Collectif - raccordé à la STEP du Cheylard	Eyrieux			CdC Val'Eyrieux	Saur
Albon	Non-collectif	Gluèyre	En projet 2017 : 80/230 EH			
Ajoux	Collectif sur le hameau de Blaizac		110	Filtration par roseaux	CAPCA	
Beauchastel (+ Saint-Laurent-du-Pape)	Collectif	Eyrieux	2500	Boues activées	CAPCA	Véolia
Beauvène	Collectif	Talaron	150	Filtration par roseaux	CAPCA	
Chalencon	Collectif et non collectif (Hameau Pont de Chervil (30/50 EQH))	Antouly	420	Filtre à sable	CAPCA	
Creysseilles	Non-collectif/ 1 STEP sur le hameau de Magerouan		40	Filtration par roseaux		
Dunières-sur-Eyrieux	Collectif	Eyrieux	600	Filtration par roseaux	CAPCA	
Etoile sur Rhône	Collectif	Rhône			Com. D'Agglomération Valence Romans SRA	
Gluiras	Collectif	Rioufol	300	Filtration par roseaux	CAPCA	Régie directe
Gilhac-et-Bruzac	Non-collectif					
La Voulte-sur-Rhône	Collectif et non-collectif	Rhône	12 700	Boues activées	CAPCA	
Les Nonières	Collectif Non collectif sur le Hameau de Bauméa (STEP en projet 60 EQH)	BV Doux	200	Filtre à sable	CdC Val'EYrieux	
Issamoulenc	Non-collectif					
Les Ollières-sur-Eyrieux	Collectif	Eyrieux	1 200	Lit bactérien	CAPCA	Véolia
Pranles	Non-collectif					
Saint-Barthélémy-le-Meil	Non-collectif STEP en projet (100/130 EQH)	Talaron/Eyrieux				
Saint-Christol	Non-collectif					
Saint-Etienne-de-Serre	Non-collectif					

Communes	Type d'assainissement	Milieu de rejet	Capacité (EH équivalent habitants)	Type de traitement	Maître d'ouvrage	Exploitant
Saint Fortunat sur Eyrieux	Collectif	Eyrieux	700	Filtration par roseaux	CAPCA	Véolia
Saint-Genest-Lachamp	Non-collectif					
Saint-Laurent-du-Pape (+Beauchastel)	Collectif	Eyrieux	2 500	Boues activées	CAPCA	Véolia
Saint-Julien du Gua	Collectif - 2 STEP	Auzène	170 50 (Hameau de la Pervenche)	Lit bactérien	CAPCA	
Saint-Julien Labrousse	Non-collectif STEP en projet (165/255 EQH)	Le coulet (affluent du Glo)				
Saint-Julien-le-Roux	Non-Collectif					
Saint Michel de Chabrillanoux	Collectif	Rioulara	250	Filtration par roseaux	CAPCA	Régie directe
Saint Pierreville	Collectif	Veruyègne	600	Boue activée	CAPCA	Régie directe
Saint Vincent de Durfort	Collectif (2 STEP)		100 110 (Chambon de Bavas)	Roseaux+filtre à sable Filtre par roseaux au Chambon de Bavas	CAPCA	
Saint-Maurice de Chalencon	Non-collectif				CAPCA	
Saint-Michel d'Aurance_village	Collectif	Aurance	170	Filtration par roseaux	CdC Val'Eyrieux	
Saint-Sauveur de Montagut	Collectif	Eyrieux	3600	Boue activée	CAPCA	Véolia
Silhac	Collectif - Non Collectif sur le Hameau du Riou (STEP en projet 90 EQH)	Arlindes	200	Lit bactérien		Véolia
Vernoux-en-Vivarais	Collectif - Non collectif Hameau de la Justice (100/120 EQH)	Eve puis Dunière	4 500	Boue activée	CdC Pays de Vernoux	Véolia
Le Cheylard (hors B6 mais rejet en aval)	Collectif Traitement du phosphate depuis 2012		23 000	Boue activée	CdC Val'Eyrieux	Saur

**Tableau 72 : Stations d'épuration présentes sur les communes du site B6 ou rejetant dans le site Source DDT 07 (2012) et SMEC**

### Programme, projets et procédures liés

- ✓ La **Directive Eaux Résiduaires Urbaines** : La directive n° 91/271/CEE du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires impose des obligations de collecte et de traitement des eaux usées ;
- ✓ Schéma Directeur d'Assainissement ;
- ✓ SDAGE RM ;
- ✓ Contrat de Rivière.

### Principaux interlocuteurs

Conseil Départemental/Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales/Syndicat Mixte Eyrieux Clair/Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche/Communes concernées/SIVOM Olivier de Serres/Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique/Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

### LES SEUILS ET OUVRAGES

#### Situation actuelle

L'ensemble des cours d'eau du site B6 présente une assez forte densité d'obstacles à l'écoulement : seuils, barrages anthropiques ou naturels. La figure 18 en page 61 montre que la majorité des seuils se situent sur la Gluèyre (20 seuils et 5 ouvrages hydroélectriques), la Veyruègne (20 seuils et 3 ouvrages hydroélectriques), l'Auzène (14 seuils et 3 ouvrages hydroélectriques) et l'Eyrieux (15 seuils et 9 ouvrages hydroélectriques). Certains seuils et ouvrages présents sur le bassin versant de l'Eyrieux ne sont pas compris dans le périmètre du site B6 et ne sont pas comptabilisés, mais ils ont un impact direct sur le site car ils se situent directement en amont.

La présence du barrage des Collanges sur l'Eyrieux médian (aval du Cheylard), perturbe notablement le transit sédimentaire du cours d'eau (blocage quasi total du débit solide, seule une partie des matières en suspension transite - Etude ETRM de 2012). Ce barrage a également un impact sur la qualité des eaux en aval ; en effet, l'été l'eau stockée dans le barrage se concentre en éléments polluants et devient très eutrophe. La pose d'une vanne à jet creux qui permet une oxygénation de l'eau restituée en aval de l'ouvrage et le traitement du phosphore sur la STEP du Cheylard contribuent à améliorer la qualité de l'eau sur l'Eyrieux en aval des Collanges

La majorité des petits ouvrages sont transparents et ne créent plus de désordres morphologiques. Les seuils, tous relativement anciens, ont leur retenue comblée de matériaux et le transit sédimentaire s'effectue par surverse notamment par l'effet de pelle. Par contre, cet important maillage de seuils représente autant d'obstacles à la libre circulation des poissons. Le cloisonnement est surtout pénalisant sur l'axe Eyrieux amont ainsi qu'au niveau des confluences avec les principaux affluents.

Dans le cadre du plan d'action national pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau, les services de l'État ont identifié 11 ouvrages prioritaires sur le site B6. L'objectif fixé est de rétablir la continuité pour ceux-ci dans les meilleurs délais et au plus tard pour 2018 :

Nom de l'ouvrage	Echéance	Localisation	Rivière	Propriétaire/usage	Etat d'avancement des travaux
<b>Le Moulinon</b>	2012	Saint-Sauveur-de-Montagut	Eyrieux	Communal Hydroélectricité	Travaux réalisés
<b>Le Moulin d'Escoulenc</b>	2012	Les Ollières-sur-Eyrieux	Eyrieux	Privé Hydroélectricité	Travaux réalisés

Nom de l'ouvrage	Echéance	Localisation	Rivière	Propriétaire/usage	Etat d'avancement des travaux
Rampe rouge	2012	Les Ollières-sur-Eyrieux	Eyrieux	Privé Hydroélectricité	Travaux réalisés
Le Tissage	2012	Les Ollières-sur-Eyrieux	Eyrieux	Communal Hydroélectricité	Travaux réalisés
Les Verchères	2018	Saint-Sauveur-de-Montagut	Eyrieux	Privé Hydroélectricité	Dossier technique en cours de constitution
La Planche	2018	Saint-Sauveur-de-Montagut	Eyrieux	Privé Hydroélectricité	Dossier technique en cours de constitution
Baignade des Ollières	2018	Les Ollières-sur-Eyrieux	Eyrieux	Communal Baignade	Dossier technique en cours de constitution
Seuil en amont confluence Eyrieux	2018	Saint-Sauveur-de-Montagut	Gluyère	Communal Sans usage	Aucune démarche Fiche action B1.1.2 du contrat de rivière
Seuil de la Crose	2018	Saint-Sauveur-de-Montagut	Auzène	Intercommunal Prise d'eau usine pour refroidissement	Aucune démarche Fiche action B1.1.2 du contrat de rivière
Barrage	2018	Dunière-sur-Eyrieux	Dunière	Privé Ancien moulinae	Aucun travaux à prévoir (seuil cassé par une crue)
Fontugne	2018	Gluyères/Saint-Sauveur-de-Montagut	Gluyère	Privé Hydroélectricité Baignade, irrigation	Dossier technique en cours de constitution

**Tableau 73 : Liste des ouvrages « grenelle » sur le site B6**

Tous les ouvrages "Grenelle", excepté celui sur la Dunière, se trouvent sur des cours d'eau classés en liste 2. Ils devront être aménagés dans les 5 ans, après l'arrêté préfectoral de classement des cours d'eau (2013).

#### Interactions avec le site B6

Les barrages ont des interactions fortes avec le milieu physique mais également avec les espèces piscicoles et aquatiques, dont celles d'intérêts communautaires et remarquables. Ils constituent des obstacles infranchissables et ne permettent donc pas leur libre circulation. Par ailleurs, les grandes retenues, par le cloisonnement de la rivière sont à l'origine du phénomène de modification des faciès d'écoulement de la rivière, de perturbations du transport solide (déséquilibre morphodynamique des cours d'eau provoquant de l'érosion et de la perte d'habitats), de réchauffement des eaux (eutrophisation) et d'accumulation de polluants.

Les retenues hydroélectriques sont également la source de fortes perturbations des débits et engendrent la mise en débit réservé d'une grande partie du linéaire hydrographique.

Activité	Impacts	Impacts positifs	Impacts négatifs
Seuils et ouvrages	Avésés		<ul style="list-style-type: none"> <li>⊗ Modification des débits naturels;</li> <li>⊗ Obstacles à la libre circulation des poissons ;</li> <li>⊗ Atteinte sur le débit réservé en aval et assèchement ponctuel sur certains tronçons ;</li> <li>⊗ Modification des habitats et des habitats d'espèce par perturbations du transport solide, réchauffement des eaux et substitution au milieu naturel.</li> </ul>
	Potentiels	☺ Création d'habitats d'espèce.	

**Tableau 74 : Bilan des impacts liés à la présence de seuils/barrages sur la biodiversité et les habitats naturels du site**

### Evolution prévisible et préconisations pour une pratique durable

Concernant le décloisonnement de la rivière vis-à-vis des barrages présents, les études et projets menés, notamment dans le cadre du contrat de rivière et de l'ONEMA, devraient permettre de rétablir les circulations piscicoles jusqu'au Nassier sur le site B6. Il n'y a pas à l'heure actuelle de nouveaux projets d'ouvrages sur cette portion de la rivière.

Il convient, pour garantir le maintien en bonne conservation des habitats et des espèces du cours d'eau, de poursuivre la politique de décloisonnement complet de la rivière.

A prendre également en compte, les programmes de restauration de la continuité écologique sur l'axe Rhône qui devaient d'ici 2017, permettre la reconnexion du bassin versant de l'Eyrieux à la mer méditerranéenne pour les grands migrateurs.

### Programme, projets et procédures liés

- ✓ Loi sur les seuils ;
- ✓ Classement des cours d'eau et des ouvrages ;
- ✓ SDAGE ;
- ✓ Contrat de Rivière ;
- ✓ Schéma Directeur d'Assainissement.

### Principaux interlocuteurs

Propriétaires et gestionnaires d'ouvrage/France Hydroélectricité/CNR/SDEA/DDT/ONEMA/MRM/SMEC/collectivités/etc.

#### II.3.3. Résultats des ateliers thématiques sur la gestion de l'eau et des milieux aquatiques

Les enjeux et les objectifs présentés ci-après sont le résultat de la concertation réalisée lors des ateliers de travail de la phase de diagnostic. Ils correspondent au « ressenti » des acteurs locaux concernés par la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le site B6 :

#### Enjeu : Retrouver une végétation rivulaire continue et composée d'essence endémique

**Objectif : Réduire l'expansion des espèces exotiques et invasives et préserver les zones à enjeux de la colonisation par ces espèces**

##### Sous-objectifs :

- Lister les espèces invasives et mieux connaître leurs moyens de dispersion ;
- Faire un état 0 de la colonisation des habitats par les espèces invasives et localiser les fronts de colonisation ;

#### Enjeux espèces : Protéger les espèces patrimoniales dont la Loutre, le Castor et l'Ecrevisse à pattes blanches (espèces patrimoniales à forte connotation culturelle et emblématique de notre territoire)

**Objectif 1 : Améliorer les conditions de vie et d'émancipation des espèces aquatiques**

##### Sous-objectifs :

- Réaliser une veille vis à vis des nouveaux polluants ;
- Améliorer la qualité propre de l'eau ;
- Gérer les rejets d'eaux usées et des engrais de ferme.

**Objectif 2 : Maintenir et améliorer l'état des habitats aquatiques et de bords de cours d'eau/Améliorer la naturalité des peuplements forestiers alluviaux en prenant en compte les besoins de l'homme.**

Sous-objectifs :

- Améliorer et maintenir la fonctionnalité de corridor écologique des ripisylves (rôle de préservation contre les dégâts des crues, rôle de réservoir de biodiversité, rôle épuratoire, etc.) ;
- Retrouver un cordon de végétation continu et fourni le long des cours d'eau permettant de remplir des rôles de fonctionnalités écologiques et paysagères (transversalité avec les enjeux touristiques). Des paysages en lien avec le contexte naturel.

**Objectif 3: Sensibiliser et communiquer sur les rôles et la nécessité de la conservation de la continuité des corridors ripicoles**

Sous-objectifs :

- Apporter de la connaissance aux usagers et acteurs locaux sur le rôle de la ripisylve
- Maintenir une bonne qualité de la biodiversité de la ripisylve ;
- Concilier les enjeux de biodiversité avec les enjeux de développement local.

**Enjeu : Permettre la continuité écologique (espèces aquatiques et des sédiments) et le bon fonctionnement des cours d'eau, approche longitudinale et transversale**

**Objectif : Préserver les habitats et les espèces aquatiques et riveraines**

Sous-objectifs :

- Rendre les ouvrages transparents
- Permettre au cours d'eau de retrouver un espace de liberté
- Il est précisé que ces objectifs doivent prendre en compte les usages et activités présentes le long des cours d'eau (irrigation, pêche, hydroélectricité, etc.)

*En lien avec cet atelier, trois points ont été soulevés :*

- Problématique liée à l'épandage d'azote qui doit se faire en hiver : il est fait remarquer que des forêts sont déclarées en zone d'épandage ;
- Problématique liée à la pente : réglementairement lorsque la pente dépasse 15 - 18 % : on ne peut plus épandre du fumier ;
- La volonté de permettre à tous les usagers d'avoir accès et de pouvoir bénéficier de l'eau des rivières.

## II.4. TENDANCES ÉVOLUTIVES DU TERRITOIRE

---

- Atlas : Carte 59 -

### II.4.1. Evolution démographique

Sur le site B6, la densité urbaine se concentre globalement le long de l'Eyrieux et se disperse de façon nettement plus lâche sur le reste du territoire autour des bourgs de petites tailles, des hameaux dispersés, voir des habitations isolés. La densité moyenne d'habitants des communes est de l'ordre de 52,7 hab/km<sup>2</sup>.

Les communes situées à la confluence avec le Rhône : Beauchastel, La-Voulte-sur-Rhône et Etoile-sur-Rhône ont les plus fortes densités d'habitants, soient respectivement 202, 524 et 114 hab/km<sup>2</sup>. La population des communes n'a cessé d'augmenter depuis les années 1990, cependant certains villages comme Saint-Sauveur-de Montagut, Saint-Julien-du-Gua, Albon-d'Ardèche, Saint-Genest-Lachamp, Saint-Barthélémy-le-Meil et La-Voulte-sur-Rhône ont vu leurs nombres d'habitants diminuer.

Le tableau ci-dessous reprend les données issues des recensements INSEE de 1968, 1990 et 2011 ; l'évolution de la population a donc été calculée entre 1968 et 1990, et entre 1990 et 2011 :

COMMUNES	POPULATION					
	1968	1990	Evolution de 1968 à 1990 %	1990	2011	Evolution de 1990 à 2011 en %
ACCONS	277	375	26	375	433	15
AJOUX	115	71	-62	71	94	32
ALBON D'ARDECHE	276	173	-60	173	157	-9
BEAUCHASTEL	1 064	1 462	27	1462	1 714	17
BEAUVENE	332	221	-50	221	249	13
CHALENCON	474	309	-53	309	315	
CREYSSEILLES	114	116	2	116	121	4
DUNIERE-SUR-EYRIEUX	430	301	-43	301	423	41
ETOILE SUR RHÔNE	2 268	3 504	35	3504	4878	39
GILHAC-ET-BRUZAC	138	138	0	138	159	15
GLUIRAS	591	380	-56	380	378	-1
ISSAMOULENC	218	112	-95	112	108	-4
LA VOULTE SUR RHÔNE	5 978	5 116	-17	5116	5 084	-1
LES OLLIERES-SUR-EYRIEUX	960	769	-25	769	942	22
NONIERES	229	181	-27	181	218	20
PRANLES	371	389	5	389	466	20
SAINT-BARTHELEMY-LE-MEIL	285	223	-28	223	208	-7
SAINT-CHRISTOL	216	116	-86	116	111	-4
SAINT-ETIENNE-DE-SERRE	317	186	-70	186	213	15
SAINT-FORTUNAT-SUR-EYRIEUX	728	531	-37	531	730	37
SAINT-GENEST-LACHAMP	214	132	-62	132	100	-24
SAINT-JULIEN-DU-GUA	316	187	-69	187	158	-16
SAINT-JULIEN-LABROUSSE	515	336	-53	336	364	8
SAINT-JULIEN-LE-ROUX	149	109	-37	109	94	-14
SAINT-LAURENT-DU-PAPE	1 194	1 206	1	1206	1 581	31
SAINT-MAURICE-EN-CHALENCON	268	161	-66	161	201	25
SAINT-MICHEL-D'AURANCE	218	185	-18	185	264	43

COMMUNES	POPULATION					
	1968	1990	Evolution de 1968 à 1990 %	1990	2011	Evolution de 1990 à 2011 en %
SAINT-MICHEL-DE-CHABRILLANOUX	379	238	-59	238	373	57
SAINT-PIERREVILLE	606	528	-15	528	543	3
SAINT-SAUVEUR-DE-MONTAGUT	1 650	1 396	-18	1396	1 129	-19
SAINT-VINCENT-DE-DURFORT	189	163	-16	163	248	52
SILHAC	487	286	-70	286	362	27
VERNOUX-EN-VIVARAIS	1 941	2 037	5	2037	1 873	-8
<b>TOTAL</b>	<b>23060</b>	<b>21 281</b>	<b>-8</b>	<b>21 281</b>	<b>24 014</b>	<b>+13</b>

Tableau 75 : Evolution de la population entre 1968 et 2011 - Source INSEE

Après plusieurs années de déprise démographique (très marquée dans les secteurs ruraux mais aussi présente dans les secteurs industrialisés), les communes du site B6 connaissent une croissance de population de l'ordre de 13 % entre 1990 et 2011.

On retrouve dans cette évolution les effets de la déprise agricole qui a été amorcée bien avant 1968 et qui a affecté plus particulièrement les zones les plus isolées, avec pour corollaire une progression des surfaces boisées (plantation ou boisement naturel).

La division par deux du nombre d'exploitations agricoles en 20 ans, a ainsi des conséquences sur l'activité économique mais aussi sur l'aménagement du territoire. Le développement des activités touristiques de pleine nature, l'arrivée des néo-ruraux, la création du parc naturel régional et la création d'une identité ardéchoise pourraient avoir contribué à relancer la dynamique des populations. Nombreuses communes n'ont cependant pas encore, voire sont encore loin d'atteindre leur population de 1968.

Il est important de noter, que la population des communes du site B6 augmente très nettement pendant la période estivale.

COMMUNES	RESIDENCE PRINCIPALE			RESIDENCE SECONDAIRE			LOGEMENTS VACANTS		
	1990	2011	Evolution %	1990	2011	Evolution %	1990	2011	Evolution %
ACCONS	135	179	33	33	32	-3	30	22	-27
AJOUX	31	40	29	35	49	40	10	4	-60
ALBON D'ARDECHE	72	85	18	97	94	-3	4	34	750
BEAUCHASTEL	504	679	35	55	39	-29	63	99	57
BEAUVENE	90	102	13	67	97	45	12	11	-8
CHALENCON	120	152	27	86	123	43	24	23	-4
CREYSSEILLES	38	58	53	46	39	-15	0	11	/



COMMUNES	RESIDENCE PRINCIPALE			RESIDENCE SECONDAIRE			LOGEMENTS VACANTS		
	1990	2011	Evolution %	1990	2011	Evolution %	1990	2011	Evolution %
DUNIERE-SUR-EYRIEUX	136	188	38	99	96	-3	13	19	46
ETOILE SUR RHÔNE	1 176	1906	62	40	65	63	79	78	-1
GILHAC-ET-BRUZAC	49	67	37	<b>19</b>	<b>21</b>	11	6	17	183
GLUIRAS	174	188	8	242	202	-17	11	40	264
ISSAMOULENC	48	52	8	<b>62</b>	<b>89</b>	44	15	10	-33
LA VOULTE SUR RHÔNE	2 085	2324	11	70	34	-51	135	267	98
NONIERES	75	94	25	<b>70</b>	<b>90</b>	29	43	4	-91
OLLIERES-SUR-EYRIEUX	325	415	28	118	107	-9	39	60	54
PRANLES	143	200	40	<b>121</b>	<b>123</b>	2	29	37	28
SAINT-BARTHELEMY-LE-MEIL	89	98	10	<b>66</b>	<b>97</b>	47	12	0	-100
SAINT-CHRISTOL	59	56	-5	57	83	46	8	5	-38
SAINT-ETIENNE-DE-SERRE	71	92	30	80	98	23	8	16	100
SAINT-FORTUNAT-SUR-EYRIEUX	295	315	7	<b>92</b>	<b>110</b>	20	35	37	6
SAINT-GENEST-LACHAMP	52	59	13	<b>85</b>	<b>98</b>	15	29	11	-62
SAINT-JULIEN-DU-GUA	85	83	-2	<b>85</b>	<b>107</b>	26	5	13	160
SAINT-JULIEN-LABROUSSE	138	172	25	90	89	-1	27	22	-19
SAINT-JULIEN-LE-ROUX	42	45	7	<b>22</b>	<b>27</b>	23	11	11	0
SAINT-LAURENT-DU-PAPE	473	661	40	<b>70</b>	<b>72</b>	3	63	59	-6
SAINT-MAURICE-EN-CHALENCON	69	90	30	<b>65</b>	<b>70</b>	8	10	13	30
SAINT-MICHEL-D'AURANCE	67	98	46	<b>37</b>	<b>38</b>	3	9	12	33
SAINT-MICHEL-DE-CHABRILLANOUX	107	163	52	121	88	-27	36	23	-36

COMMUNES	RESIDENCE PRINCIPALE			RESIDENCE SECONDAIRE			LOGEMENTS VACANTS		
	1990	2011	Evolution %	1990	2011	Evolution %	1990	2011	Evolution %
SAINT-PIERREVILLE	181	218	20	135	153	13	34	33	-3
SAINT-SAUVEUR-DE-MONTAGUT	502	511	2	110	107	-3	50	74	48
SAINT-VINCENT-DE-DURFORT	69	109	58	103	111	8	12	9	-25
SILHAC	112	170	52	148	162	9	41	31	-24
VERNOUX-EN-VIVARAIS	754	801	6	116	204	76	64	117	83
<b>TOTAL</b>	<b>11765</b>	<b>12481</b>	<b>+ 6</b>	<b>5126</b>	<b>5025</b>	<b>-2</b>	<b>2930</b>	<b>3233</b>	<b>+ 10</b>

**Tableau 76 : Evolution des types de résidences entre 2006 et 2010 - Source INSEE**

**Une résidence principale** est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage.

**Une résidence secondaire** est un logement utilisé pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires. La distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile à établir, c'est pourquoi, les deux catégories sont souvent regroupées.

**Un logement vacant** est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :

- proposé à la vente, à la location ;
- déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ;
- en attente de règlement de succession ;
- conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ;
- gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très vétuste...).

On constate que sur les communes du site B6, le volume de logements des résidences secondaires et des logements vacants représente 40 % en 1990 et 2011 de la totalité des logements. Le nombre important de logements secondaires et vacants peut s'expliquer par la transmission des maisons de famille aux descendants qui conservent ces biens pour y venir ponctuellement, par l'acquisition de propriétaires étrangers et français comme habitat secondaire, par le nombre de logements touristiques à louer pendant la saison estivale et à un parc de logement vieillissant (INSEE) qui ne trouve pas de locataire ou d'acquéreur.

La progression des résidences principales va de pair avec la dynamique de la population vue précédemment et son accroissement entre 1990 et 2011. Le nombre de logements secondaire n'a pas subi une augmentation significative en 20 ans.

Certaines communes (Vernoux-en-vivarais, Chalencou, Saint-Pierreville, etc.), de par leur position dans un secteur qui s'ouvre de plus en plus au tourisme, subissent des pressions foncières importantes et les logements secondaires augmentent dans ces secteurs.

Le nombre de logements vacants entre 1990 et 2011 a globalement augmenté sur l'ensemble du secteur (+10 %) qui s'explique par un parc de logement vieillissant et plus capable d'accueillir des résidents permanents ou des touristes.

**Interactions avec le site B6**

Mal maîtrisé (mitage, construction de voies d'accès, artificialisation et imperméabilisation des sols, construction mal positionnées, etc.), le développement urbain peut être préjudiciable à la préservation du site, d'autant que les effets sont irréversibles.

Activité	Impacts	Impacts positifs	Impacts négatifs
Développement urbain et démographie	Avérés		<ul style="list-style-type: none"> <li>⊗ Consommation d'espace, destruction et fragmentation de milieux naturels;</li> <li>⊗ Perturbation des échanges et déplacements, isolement de certains milieux (infrastructures, zones construites, barrages, endiguements);</li> <li>⊗ Pollutions diverse (eau, air, déchets), dérangement.</li> </ul>
	Potentiels		<ul style="list-style-type: none"> <li>⊗ Modification des conditions du milieu (prélèvements, modification des écoulements..);</li> <li>⊗ Artificialisation de l'espace (plantations exogènes, éclairages intenses, imperméabilisation des sols ...);</li> <li>⊗ Augmentation des pressions sur les ressources naturelles de toute nature, lie à l'augmentation de la population (ressource en eau, granulats, espaces naturels, ...)</li> </ul>

**Tableau 77 : Bilan des impacts avérés ou potentiels de du développement urbain et démographique sur le biodiversité et les habitats naturels du site B6**

**Evolution prévisible et préconisations pour une pratique durable**

En raison des risques d'inondation liés aux cours d'eau, des conditions topographiques difficiles ainsi que des volontés de lutter contre le mitage de l'espace, les programmes de développement urbain des communes se situent en-dehors du site Natura 2000. Toutefois, certains secteurs de développement liés aux activités de loisirs et aux hébergements de plein air se situent sur le site Natura 2000.

De plus, les pressions exercées de manière indirecte sur les ressources sont particulièrement fortes et ont une incidence sur la préservation du site, notamment en période estivale où la population est en recrudescence sur le site B6.

**Programme, projets et procédures liés**

- ✓ Projets de planification (SCoT, PLU)

**Principaux interlocuteurs**

Collectivités/CAUE/SMEOV pour son portage du Scot Centre Ardèche

**II.4.2. Projets d'aménagement et de développement****Situation actuelle****Le Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA) du territoire Centre Ardèche**

Pour accompagner chaque bassin de vie et d'emploi, selon ses spécificités, le conseil régional Rhône-Alpes a mis en œuvre des contrats de développement durable de Rhône-Alpes, les CDDRA. Les acteurs locaux, élus et représentants de la société civile, sont ainsi invités à se fédérer pour déterminer ensemble un projet de territoire centré sur les grands enjeux locaux et les priorités de la région.

Le Territoire du CDDRA Centre Ardèche, anciennement CDDRA Valence Drôme Ardèche Centre, a évolué en 2014. Il comprend désormais **5 Communautés de communes dont 1 Communauté d'agglomération** (Privas

Centre Ardèche -CAPCA). Le territoire Centre Ardèche s'établit sur une superficie de 1 635 km<sup>2</sup> comprenant 100 communes pour une population de 96 120 habitants. L'ensemble du site B6 s'inscrit sur ce territoire.

La moitié des communes (52) appartiennent au territoire d'application de la charte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche et du Syndicat Mixte de la Montagne ardéchoise qui ont des enjeux communs autour du tourisme, de l'agriculture, du patrimoine, des paysages.

L'animation du CDDRA Centre ardèche est assurée par le Syndicat Mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux (SMEOV).

Le projet de territoire doit intégrer les enjeux de développement durable et les enjeux climatiques dans l'ensemble des actions. Le Contrat doit s'articuler avec les politiques et dispositifs régionaux (Contrat Territorial Emploi Formation, Securise'RA...) et les démarches locales (Schéma de Cohérence Territoriale (ScoT), LEADER...).

✓ Le volet agricole du CDDRA est le **Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER)**. Il dispose d'une enveloppe dédiée et fait l'objet d'un diagnostic et d'une convention spécifiques.

Les grands principes des CDDRA sont :

- Des actions transversales et structurantes ;
- Priorité aux maîtrises d'ouvrages intercommunales pour les opérations sous maîtrise d'ouvrage publique ou communales avec vocation ou rayonnement intercommunaux ;
- Soutien aux actions expérimentales et innovantes,
- Recherche d'articulation avec les fonds européens et autres dispositifs (SCoT, CTEF...) ;
- Principe de dégressivité de l'aide pour les actions de fonctionnement inscrites sur la durée du contrat ;
- Pas de double financement (CDDRA et politiques sectorielle de la Région) sur une même opération.

Les mesures de gestion du DOCUGE doivent être réalisées en complémentarité ou appuis aux actions déjà mises en place sur le territoire. Ainsi, plusieurs actions du CDDRA peuvent s'articuler avec le DOCUGE, notamment l' :

- **Axe 2 « Renforcer les bassins de vie, comme espaces de proximité attractifs et solidaires » et l'objectif** : Maintenir et soutenir une agriculture vectrice d'une vie rurale riche, diversifiée et respectueuse de la ressource en eau ;
- **Axe 3 « Accompagner les adaptations aux changements par l'innovation et l'expérimentation »** : Mettre en valeur les ressources naturelles et patrimoniales comme des atouts et opportunités de développement local (dont valorisation de la ressource forestière).

✓ La **Charte forestière Territoriale Ardèche verte et Centre Ardèche** est prévue par la Loi d'Orientation Forestière du 9 juillet 2001 pour aborder le développement territorial dans sa globalité. Il s'agit alors, pour les collectivités concernées, les propriétaires forestiers, les gestionnaires et pour l'ensemble des acteurs et partenaires de la filière forestière, de mettre sur pied une démarche de concertation et d'aide à la réflexion stratégique en matière de développement forestier sur le territoire concerné, et d'engager les acteurs en partenariat dans la réalisation des objectifs fixés.

Pour la Charte Forestière Ardèche verte et Centre Ardèche les objectifs et actions établis pour la période 2015-2016 (source CDDRA) sont données dans le tableau ci-après.

### **Le Programme LEADER 2014-2020 – GAL (Groupe d'Action Locale) Ardèche 3 (Centre –Monts- Méridionale)**

Porté par Le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, Le Pays de l'Ardèche méridionale et le SMEOV. Le but étant de concilier préservation des ressources et développement économique et social.

Les actions du programme proposé :

- Soutenir les activités et les emplois à partir des ressources locales ;

- Développer les services à la population ;
- S'appuyer sur les patrimoines comme facteur de développement ;
- Expérimenter de nouveaux outils

Les projets retenus s'orientent vers la découverte du patrimoine naturel (Insertion et patrimoine, Traversés), le soutien aux activités agricoles et forestières (Etude sur la valorisation des productions agricoles locales par le biais des circuits courts). <http://www.vivre-monts-ardeche.fr/-Programme-Leader-.html>

**Développement des énergies renouvelables**

La communauté de communes de Vernoux-en-Vivarais, unique collectivité retenue en Ardèche comme territoire à énergie positive à ce jour (TEPOS) est accompagnée par le Département afin de faciliter cette démarche et de faire part de ses avancées à l'ensemble du territoire dans son plan énergie territorial.

La communauté de communes de Val'Eyrieux porte également une candidature pour devenir territoire TEPOS en avril 2015 ;

La commune de Saint-Michel d'Aurance a installé en 2012, une petite centrale photovoltaïque sur le toit du restaurant « la table d'Aurance ». 65 m2 de panneaux produisent 10 000 kWh par an.

Axe	Objectifs	Action	N°Action
Passer d'une forêt subie à une forêt gérée et valorisée durablement	Intéresser les propriétaires à leurs forêts, à sa gestion et sa valorisation	Mobiliser les propriétaires forestiers grâce à de l'animation, de la communication et la mise en place d'outils (bourse foncière notamment)	1
	Sensibiliser les différents acteurs forestiers à une gestion durable des forêts	Animer un groupe d'échange de techniciens forestiers	2
		Sensibiliser les propriétaires et exploitants à la préservation des espaces naturels remarquables – Mettre en place des actions concrètes pour préserver la biodiversité en forêt	3
	Mettre en œuvre des projets concrets en forêt productive	Améliorer les connaissances sur le potentiel de production de nos massifs forestiers	4
		Élaborer des PSG groupés et dynamiser des ASGF	5
		Favoriser une gestion durable de la forêt permettant un stockage de carbone et un maintien de la biodiversité	6
	Favoriser l'exploitation de la forêt grâce à un réseau de desserte suffisant et entretenu	Créer des pistes forestières à maîtrise d'ouvrage collective	7
		Rechercher et mettre en œuvre des solutions pour l'entretien et l'accessibilité des pistes forestières existantes	8
	Proposer des solutions pour la gestion et valorisation des espaces boisés peu productifs	Rechercher et mettre en place des modes de gestion des espaces boisés peu productifs, notamment pour lutter contre le risque incendie	9
		Étudier et suivre des essences forestières d'avenir	10
Œuvrer pour une filière bois dynamique, solidaire et cohérente qui valorise les bois locaux	Clarifier les pratiques et favoriser le dialogue au sein de la filière bois	Organiser des rencontres et échanges entre professionnels de la filière bois et proposer des outils pour clarifier leurs pratiques	11
		Communiquer sur la démarche de charte forestière de territoire, sur la gestion forestière et la filière bois	12
	Favoriser la modernisation et la professionnalisation des entreprises de la forêt et de la transformation	Dynamiser l'association départementale des ETF pour accompagner leur professionnalisation	13
		Accompagner la modernisation et la professionnalisation des entreprises de transformation du bois	14
Favoriser l'émergence de projets structurants pour la filière permettant la valorisation des bois locaux	Soutenir des projets structurants en bois énergie et inciter à la création de collectifs de professionnels de bois bûches sur le territoire	15	
	Inciter l'utilisation du bois dans la construction et les aménagements extérieurs sur le territoire, notamment grâce à des projets « vitrines »	16	
Placer la forêt et le bois au cœur de la dynamique du territoire	Faire connaître la forêt et la filière bois à l'ensemble du territoire	Communiquer sur la démarche de charte forestière de territoire, sur la gestion forestière et la filière bois	12
	Favoriser le dialogue entre élus, propriétaires, professionnels du bois et usagers de la forêt autour de problèmes concrets	Engager des actions pour résoudre des conflits d'usage ou des différends entre élus, propriétaires, acteurs de la filière forêt/bois	17
	Promouvoir et favoriser l'usage des bois locaux sur le territoire	Inciter l'utilisation du bois dans la construction et les aménagements extérieurs sur le territoire, notamment grâce à des projets « vitrines »	16
	Favoriser l'émergence d'une offre touristique, pédagogique et culturelle sur le thème de la forêt	Engager des actions pour résoudre des conflits d'usage ou des différends entre élus, propriétaires, acteurs de la filière forêt/bois	17
		Éducation et sensibilisation à la forêt et à l'environnement	18
		Développer des aires de loisirs et de récréation en forêt et notamment les nouveaux produits touristiques innovants en forêt	19
Animer la Charte Forestière de Territoire pour sa mise en œuvre effective	Animer la Charte Forestière de Territoire	PSADER	

**Figure 80 : Objectifs et actions de la Charte forestière d'Ardèche verte et Ardèche centre**

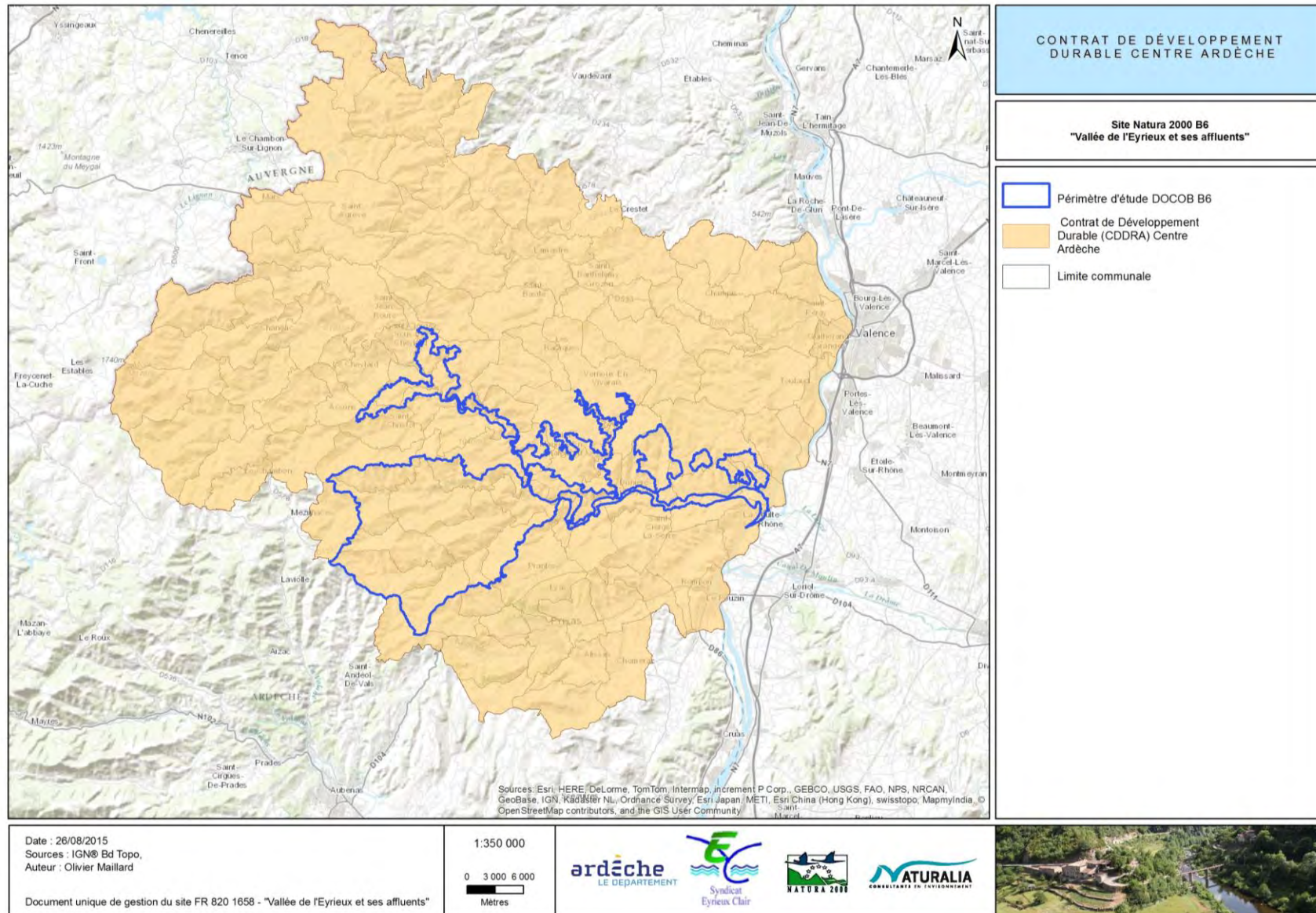


Figure 81 : Localisation du Territoire Centre Ardèche vis-à-vis du site B6

### Les Eco-hameaux sur le site B6

Ces projets sont menés en partenariat avec le PNR MA, la DDT, le CAUE, etc. et ont pour objectif de maîtriser le développement dans une logique de développement durable tout en restant abordable. Il s'agit de constructions bioclimatiques basées sur une gestion alternative de l'eau (phytoépuration), potager commun, énergie renouvelable, etc. Le principe étant également de mutualiser l'espace entre les habitants afin de limiter l'emprise sur les milieux naturels et agricoles, de réduire les coûts de la construction et énergétique et recréer du lien social intergénérationnel... Sur le site B6 on note différents projets en cours ou finalisés :

- Un projet d'éco-hameaux est en cours sur la commune de Creyseilles au lieu-dit Fémeil. Les travaux ont commencé début 2015, cet éco-hameau ne se situe pas sur le site B6 ;
- L'éco-hameau de Beauméa sur la commune des Nonières, en extension d'un hameau existant ;
- L'éco-hameau de Cintenat sur la Commune de Saint-Etienne-de-Serre est un projet finalisé. Il s'agit d'un projet privé porté par un collectif d'habitants, en continuité d'un hameau locatif ;
- L'éco-hameau Measole à Saint-Michel-de-Chabrilanoux est également un projet privé porté par un collectif d'habitants ;
- Le Projet d'éco-lieu Benay à Saint-Sauveur-de-Montagut.

### Le développement de l'agritourisme

L'évolution des comportements en matière de tourisme a changé vers une rupture avec la vie quotidienne et le ressourcement. L'agritourisme sur le territoire VALDAC d'après l'étude de S. Thomas en 2009 est une activité en développement et qui vient compléter l'activité agricole. Même si l'agriculture contribue fortement à la production et à la gestion de l'espace sur le territoire, certains agriculteurs ont choisi de se diversifier vers une activité agritouristique. Ainsi, ces nouvelles orientations sont pour les exploitations agricoles une opportunité en terme économique (maintien ou création d'activité) et un atout pour le territoire (attractivité, activité économique...). Selon cette même étude, le territoire VALDAC compte 101 exploitations agritouristiques, réparties de manière hétérogène. Diverses prestations agritouristiques s'offrent aux touristes que ce soit l'hébergement, la restauration et/ou les loisirs. Les agriculteurs proposent davantage de visites alors que la tendance du département de l'Ardèche se centre sur l'hébergement à 80 %.

### **Interactions avec le site B6**

Bien que globalement les projets d'aménagements ont un impact négatif sur les habitats naturels (artificialisation des sols), un impact sur les espèces et leurs habitats (destruction, dérangement, fragmentation, etc.), les projets en développement sur le site B6 s'orientent vers une stratégie de développement durable, d'intégration paysagère et sociale. Les comportements et les politiques vont dans ce sens en Ardèche, et cette tendance est observable sur le site B6.

Activité	Impacts	Impacts positifs	Impacts négatifs
Projets d'aménagements	Avérés		<ul style="list-style-type: none"> <li>⊗ Artificialisation des sols;</li> <li>⊗ Destruction d'habitats et d'espèces naturels communs ou patrimoniaux;</li> <li>⊗ Fragmentation des continuités écologiques.</li> </ul>

Activité	Impacts	Impacts positifs	Impacts négatifs
	<b>Potentiels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☺ Sensibilisation à la protection de l'environnement par des pratiques viables et vivables;</li> <li>☺ Intégration de l'environnement dans les projets de valorisation économique du territoire (développement durable)</li> <li>☺ Valorisation et maintien des activités agricoles et pastorales par des apports économiques externes;</li> </ul>	

**Tableau 78 : Impacts avérés et potentiels des projets d'aménagements sur les milieux naturels du site B6**

### Evolution prévisible et préconisations pour une pratique durable

Les projets d'aménagements et de développement s'orientent vers une politique engagée dans le développement durable, c'est cette tendance qu'il faut maintenir pour permettre de valoriser et protéger le patrimoine naturel et soutenir des activités en adéquation avec sa préservation. Il s'agit de favoriser les projets d'aménagements hors zones agricoles et naturelles et en continuité du bâti existant, d'intégrer au mieux les projets d'aménagements dans le paysage, comme l'envisage tous les projets d'éco-hameaux, enfin éviter les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques.

### Programme, projets et procédures liés

- ✓ Plan énergie territorial ;
- ✓ Projet de Loi sur la transition énergétique.

### Principaux interlocuteurs

Territoire Centre Ardèche/Communes et intercommunalités/Conseil Départemental/

## II.5. LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

### Situation actuelle

#### II.5.1. Les risques de feu de forêt

Les incendies représentent la cause principale de destruction des forêts en Ardèche, l'Ardèche se place parmi les départements français les plus sensibles. L'évolution climatique tendant au réchauffement et à des épisodes de sécheresses et de hautes températures de plus en plus fréquents, ce risque devrait aller en grandissant (et pas uniquement cantonné en secteur sud Ardèche méditerranéen). Le risque d'incendie est souvent lié aux activités humaines : l'homme est très souvent à l'origine des feux de forêts, par imprudence, accident ou malveillance. Le vent active ensuite la combustion qui est fonction de l'état de la végétation. Des plans cantonaux existent concernant ce risque et l'organisation des secours. En Ardèche, la foudre est également à l'origine de nombreux feux.

Actuellement les orientations en matière de protection des forêts contre les incendies sont inscrites dans le « Plan de protection des forêts contre les incendies de l'Ardèche » puis déclinées pour certaines dans des plans cantonaux/intercommunaux de DFCI. Ces documents d'aménagement définissent les actions de prévention et les équipements à mettre en œuvre à l'échelle du territoire.



**La direction départementale des territoires service forêt (DDT service forêt)** est chargée par le préfet de l'élaboration du plan départemental de prévention des incendies de forêts. Elle met en oeuvre sur le territoire départemental, les dispositions réglementaires et les aides financières de l'Etat ou de l'Europe en matière de DFCl (Défense de la Forêt Contre l'Incendie). Elle assure une mission de conseils, d'information et de formation des divers acteurs concernés. Les aides financières du conservatoire de la forêt méditerranéenne (CFM) : L'aide financière de l'Etat est apportée au travers des programmes annuels du CFM. Elle concerne aussi bien l'équipement des massifs forestiers que les dispositifs de surveillance ou l'acquisition des matériels utilisés par les forestiers sapeurs. Celle-ci est complétée par les aides du département et de l'Europe. Un nouveau Plan Départemental de Protection de la Forêt Contre l'Incendie pour la période 2015-2024 doit entrer en vigueur cet automne 2015. Ce dernier classe notamment les communes ardéchoises selon leur degré d'exposition au risque incendie.

**Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS)** est chargé de la lutte contre les feux de forêt. En ce qui concerne la prévention des incendies de forêt, le SDIS assure en concertation avec la DDT la mise en place et le fonctionnement du dispositif de surveillance estivale. Il assure de plus la mise en place du guet armé (surveillance et pré positionnement des moyens de lutte), la surveillance aérienne et le fonctionnement des 5 tours de guet aménagés dans le département.

La déprise agricole amorcée dans la moitié du 20<sup>ème</sup> siècle a laissé à l'abandon les parcelles les plus difficilement exploitables. Dans certains cas, un reboisement a été entrepris, mais souvent les friches et les végétations arbustives ont pris place. Ce type de végétation est à l'origine de l'accroissement de l'aléa feux de forêts selon le plan de protection des forêts contre les incendies de l'Ardèche (2006). Selon la même source, l'origine des feux en Ardèche est généralement inconnue (60 %), lorsque celle-ci est avérée, la cause involontaire liée au travaux est prépondérante (20% des causes totales identifiées). Elle englobe les travaux agricoles, les travaux forestiers, industriels, et particuliers. En 2013, 25 feux de forêts ont été déclarés, dont un sur Nonières. C'est au sud du département où les feux sont le plus nombreux, causés involontairement par des travaux de particuliers et d'activités de loisirs.

	0-1 ha	1-5 ha	5-10 ha	10-20 ha	20-50 ha	50-100ha	100-200ha	200-500 ha	>500 ha	Total
<b>Nombre de feux</b>	18	4	0	2	1	0	0	0	0	25

**Tableau 79: Nombre de feux répertoriés en Ardèche en 2013 (source : Prothémée)**

### II.5.2. Les risques d'inondations

L'inondation est une submersion temporaire, par l'eau, de terres qui ne sont pas submergées en temps normal. Cette notion recouvre les inondations dues aux crues de rivières, des torrents de montagne et des cours d'eau intermittents méditerranéens ainsi que les inondations dues à la mer dans les zones côtières. L'aléa se définit comme la probabilité d'occurrence (c'est à dire de la survenance) d'un phénomène naturel. Dans le cadre du PPR inondation, on qualifie l'aléa en fonction de ses principales caractéristiques physiques, que sont les vitesses d'écoulement et les hauteurs d'eau. Pour le département de l'Ardèche on distingue trois types d'aléa : fort, moyen et faible. La grille ci-après mesure la qualification de l'aléa inondation en fonction de la vitesse d'écoulement et de la hauteur d'eau :

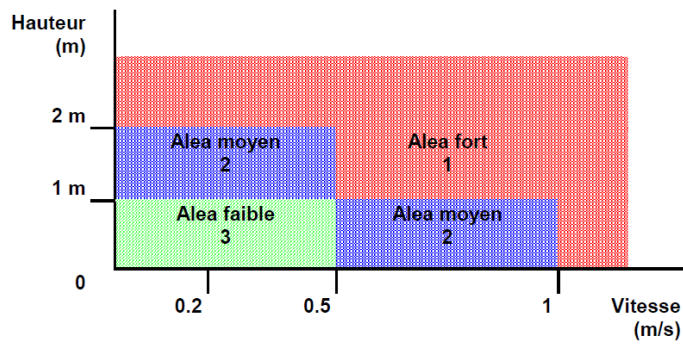


Figure 82 : Qualification de l'aléa inondation (source: PPRi Les Ollières sur Eyrieux, 2005)

La crue centennale (Q100) est considérée comme phénomène minimum servant de référence pour la définition du risque sur l'Eyrieux.

L'aléa inondation est fort sur l'ensemble de la vallée de l'Eyrieux, et comprend l'enveloppe de la Q100. Cela signifie que les hauteurs d'eau ont globalement des valeurs élevées (supérieures à 1 m) et que les vitesses d'écoulement en lit majeur sont supérieures à 0,5 m/s. Cette caractéristique est liée d'une part au type de crues (crues cévenoles) provoquant des débits très importants, et d'autre part à la pente soutenue de la vallée de l'Eyrieux, provoquant des vitesses d'écoulement importantes. Les zones d'aléa moyen ou faible sont situées en marge des écoulements vifs, principalement en bordure du champ d'inondation. Elles peuvent aussi correspondre à des zones d'accumulation d'eau sous des vitesses d'écoulement faibles.

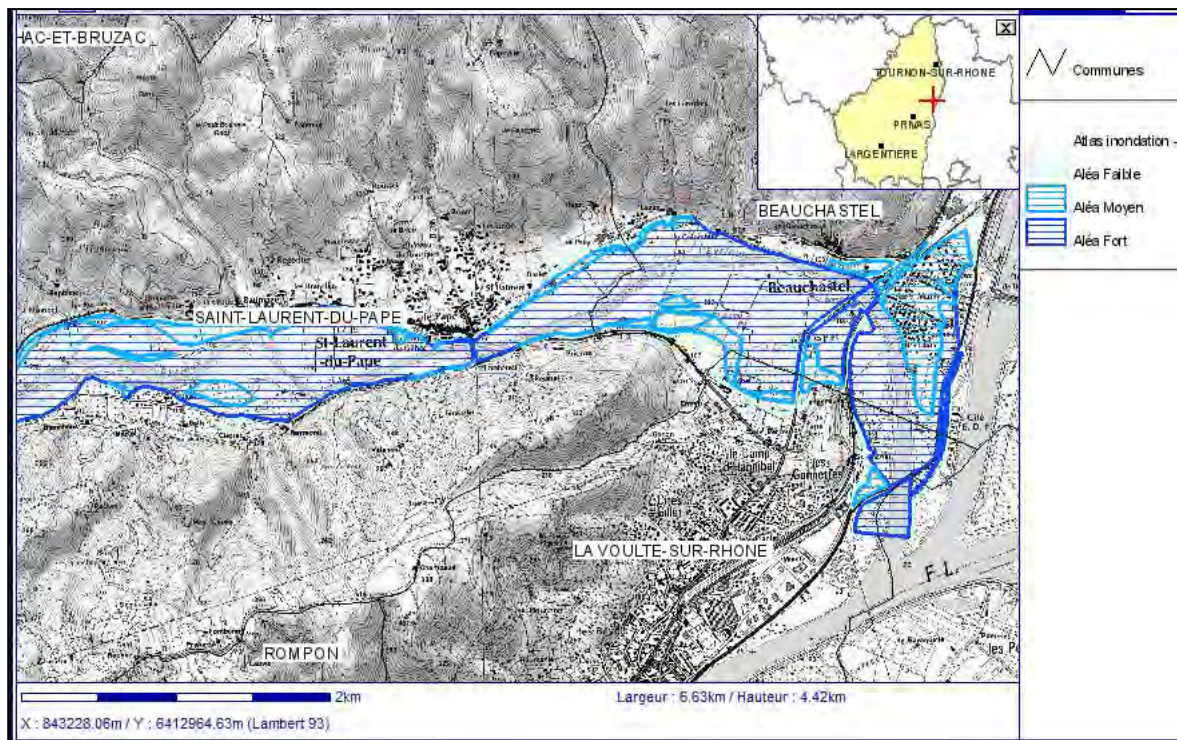
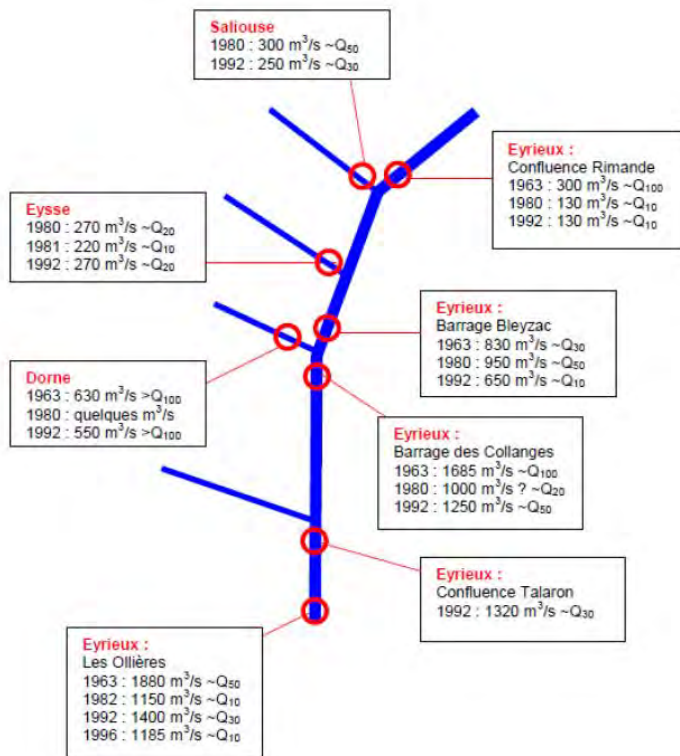


Figure 83 : Extrait de la cartographie aléa inondation en Ardèche (source: prim.net)

L'Eyrieux et ses affluents sont marqués par des crues violentes et rapides dues au contexte cévenol. La figure ci-après indique le débit des crues le long de l'Eyrieux sur sa partie amont et médiane.



**Figure 84 : Carte historique des crues de l'Eyrieux (Hydrétude - 2001)**

Sur le site B6, 18 communes sont concernées par le Plan de Prévention du Risque inondation. Le PPRi Rhône Eyrieux est en cours d’instruction, et 15 PPRi des communes riveraines du site B6 ont été approuvés à ce jour :

- |  |   |   |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accons (30/09/2014),</li> <li>- Beauchastel (02/2014),</li> <li>- Beauvène (30/09/2004),</li> <li>- Chalencon (30/09/2004),</li> <li>- Dunière-sur-Eyrieux (30/09/2004),</li> <li>- Gluiras (1/08/2005),</li> <li>- Les-Ollières-sur-Eyrieux (1/08/2005),</li> <li>- La-Voulte-sur-Rhône (17/03/2004),</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les-Nonières (17/03/2004),</li> <li>- Saint-Barthélémy-le-Meil (30/09/2014),</li> <li>- Saint-Fortunat-sur-Eyrieux (17/04/2004),</li> <li>- Saint-Julien-Labrousse (30/09/2004),</li> <li>- Saint-Laurent-du-Pape (30/09/2004),</li> <li>- Saint-Maurice-en-Chalencon (30/09/2004),</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Saint-Michel-de-Chabrillanoux (30/09/2004),</li> <li>- Saint-Michel-d’Aurance (30/09/2004),</li> <li>- Saint-Sauveur-de-Montagut (30/09/2004),</li> <li>- Saint-Vincent-de-Durfort (1/08/2005).</li> </ul> |
|--|---|---|

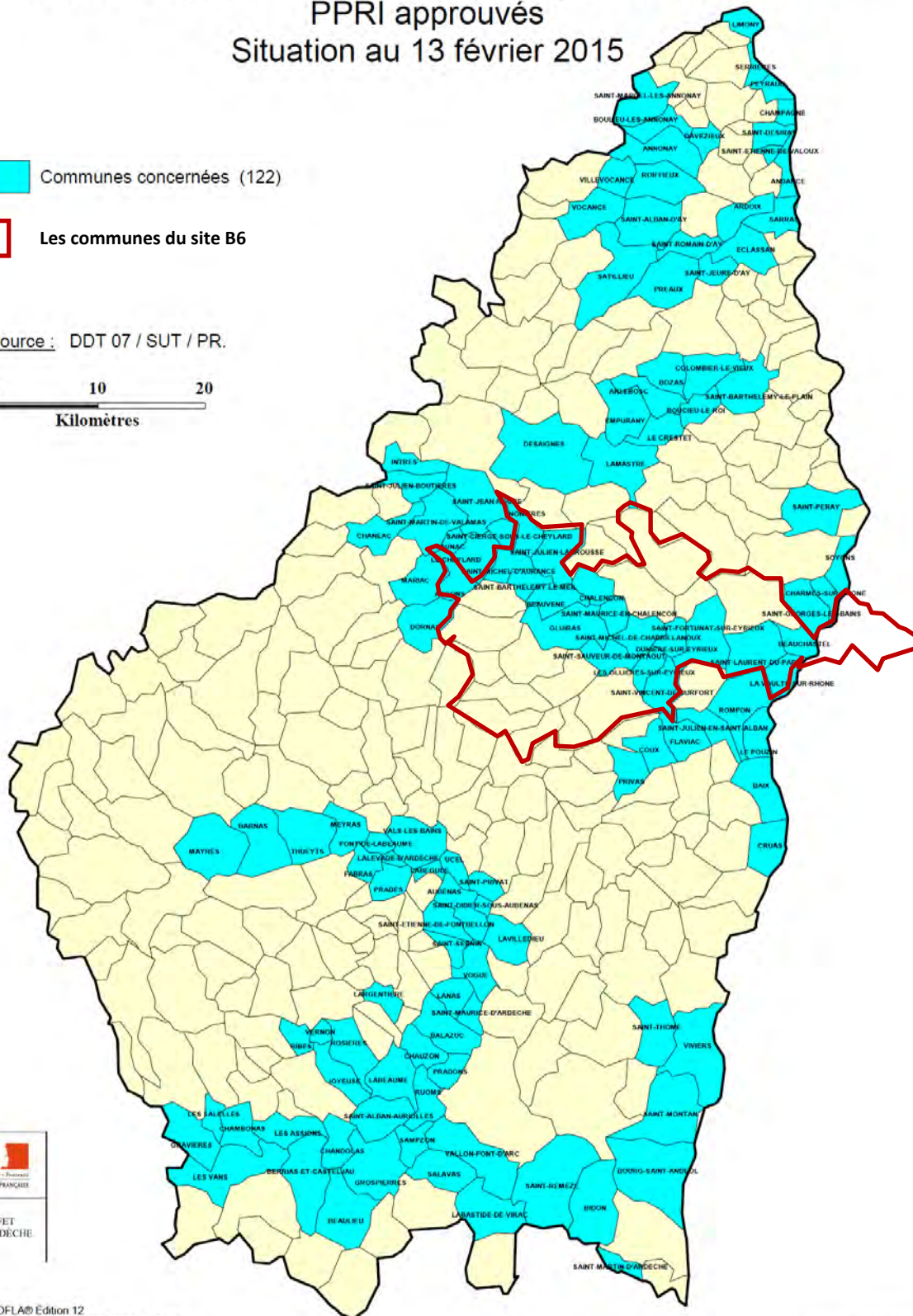
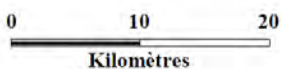
L’Eyrieux dans sa vallée alluviale est un cours d’eau à connotation naturelle, qui ne comprend pas de digue, de canalisation ou d’épis récents. Son espace de bon fonctionnement ou de divagation pendant les événements de crue n’est pas contraint par les ouvrages (seuils notamment), qui sont quasi-transparents lors de la montée des eaux. A noter que le maintien de cet espace de bon fonctionnement génère une diversité de milieux et d’espèces mis en avant par le diagnostic écologique.

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

# Plans de Prévention du Risque Inondation PPRI approuvés Situation au 13 février 2015

- Communes concernées (122)
- Les communes du site B6

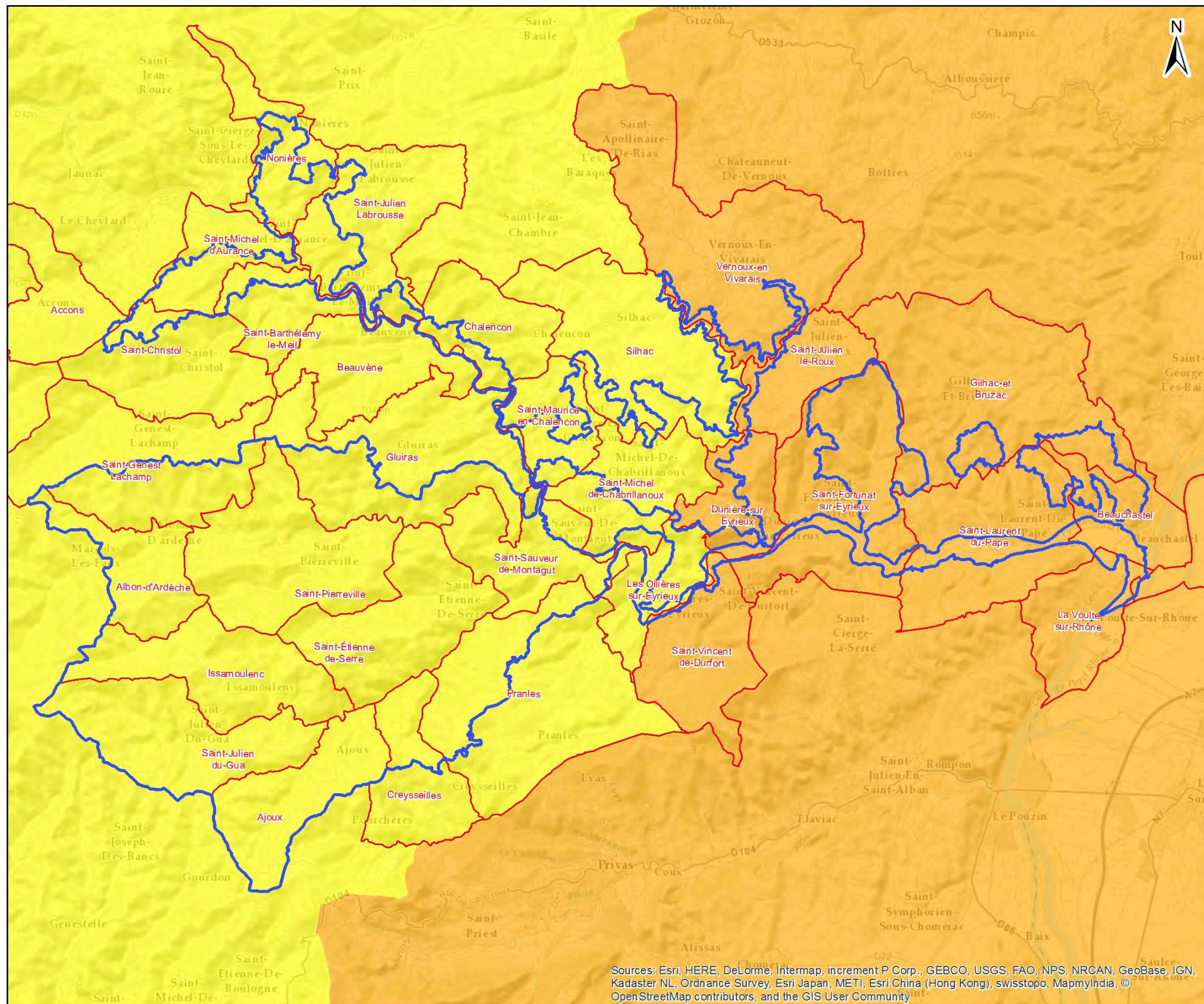
Source : DDT 07 / SUT / PR.



© IGN - GEOFLA® Édition 12  
 Protocole MINISTÈRES - IGN du 24 octobre 2011  
 Réalisation : DDT 07 / SUT / CT  
 Z:\SIG - Cartographie\Urbanisme-Amenagement\RISQUES\PPRI\_approuves.wor

Version du 16/02/2015

**Figure 85 : Carte des communes de l'Ardèche dont le PPRI a été approuvé.**



RISQUES ALÉAS SISMICITÉ

Site Natura 2000 B6  
"Vallée de l'Eyrieux et ses affluents"

Périmètre d'étude DOCUGE B6  
 Limite communale  
**Aléas sismicité**  
 Faible  
 Modéré

Sources: Esri, HERE, DeLorme, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), swisstopo, MapmyIndia, © OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community

Date : 08/01/2016  
Sources : IGN® Bd topo, BRGM  
Auteur : Maillard Olivier  
  
Document unique de gestion FR 820 1658 - "Vallée de l'Eyrieux et ses affluents"

1:170 000  
0 1500 3000  
Mètres

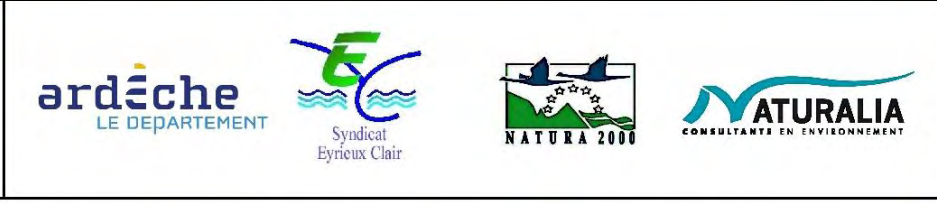


Figure 86 : Cartographie illustrant le risque de sismicité sur le territoire du site B6

### II.5.1. Les risques de sismicité

Un séisme (ou tremblement de terre) correspond à une fracturation (processus tectonique aboutissant à la formation de fractures des roches en profondeur), le long d'une faille généralement préexistante. Cette rupture s'accompagne d'une libération soudaine d'une grande quantité d'énergie qui se traduit en surface par des vibrations plus ou moins importantes du sol.

La partie ouest du site B6 est située en zone de sismicité faible. C'est à partir des Ollières-sur-Eyrieux jusqu'à la Voulte-sur-Rhône que le risque passe en modéré

### II.5.2. Les risques de gonflement des argiles

Les données du bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) montre que le territoire du site B6 est concerné **par un aléa faible à nul de retrait gonflement des argiles**. La basse vallée de l'Eyrieux, à partir de Saint-Sauveur-de-Montagut est concernée ainsi que les communes de Pranles et de Saint-Vincent-de-Durfort sous un aléa faible. Le phénomène de retrait-gonflement concerne exclusivement les sols à dominante argileuse. Par suite d'une modification de leur teneur en eau, les terrains superficiels argileux varient de volume : retrait lors d'une période d'assèchement, gonflement lorsqu'il y a apport d'eau. Le bâtiment en surface est soumis à des mouvements différentiels alternés (sécheresses/périodes humides) dont l'influence finit par amoindrir la résistance de la structure.

### II.5.1. Le transport des matières dangereuses

Une matière dangereuse est une substance qui peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement, par ses propriétés physiques ou chimiques, ou encore par la nature des réactions qu'elle est susceptible de provoquer. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, corrosive ou radioactive. Les communes concernées par ce risque sont celles qui se situent proches de la vallée du Rhône et des grands axes routiers : Beauchastel, Etoile-su-Rhône et La Voulte-sur-Rhône.

### II.5.2. Les risques de rupture de barrage

Les communes situées au niveau de la plaine alluviale de l'Eyrieux sont concernées par le risque de rupture du barrage des Collanges. Le risque de rupture est aujourd'hui extrêmement faible et pourrait venir de l'évolution plus ou moins rapide d'une dégradation de l'ouvrage.

#### Interactions avec le site B6

Activité	Impacts	Impacts positifs	Impacts négatifs
Risques naturels et technologiques	<b>Avérés</b>	😊 Création de nouveaux milieux ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>⊗ Erosion des sols ;</li> <li>⊗ Destruction d'habitats naturels communs ou patrimoniaux;</li> <li>⊗ Destruction des habitats d'espèces communes ou patrimoniales;</li> </ul>
	<b>Potentiels</b>		

**Tableau 80 : Impacts avérés et potentiels des risques naturels et technologiques sur les milieux naturels et la biodiversité du site B6**

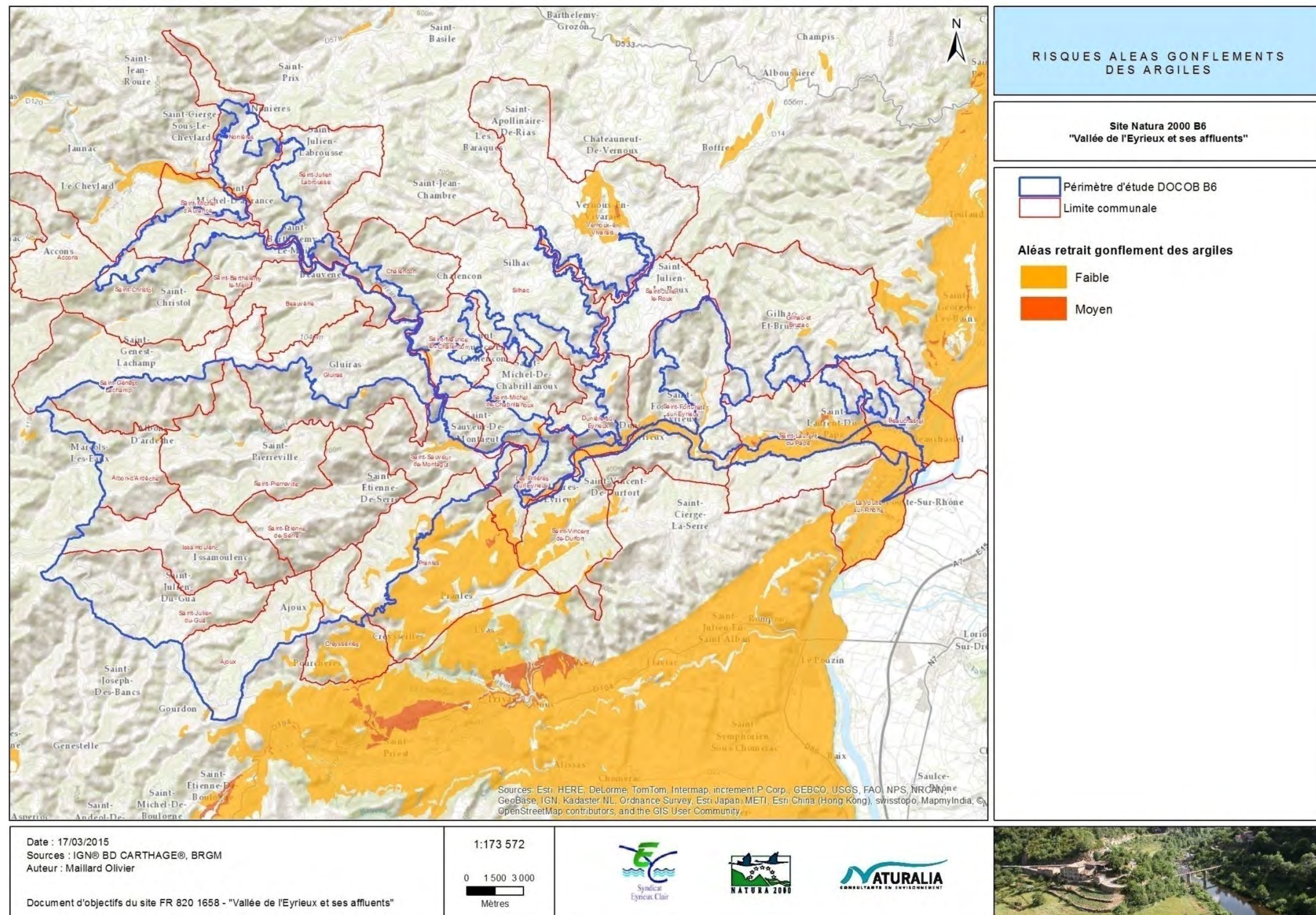


Figure 87 : Cartographie illustrant le risque de gonflement des argiles sur le territoire du site B6

### Evolution prévisible et préconisations pour une pratique durable

Le risque inondation est le risque le plus impactant sur le site B6, les crues sont fréquentes et violentes engendrant la destruction d'infrastructures (routes, ponts, etc.), de biens et l'érosion des berges (parcelles agricoles détruites lors des crues de l'automne 2014). Le renforcement de la végétation rivulaire par la plantation de variétés locales et le retalutage des berges permettrait de minimiser le phénomène d'érosion, particulièrement au cours des épisodes de crues de faible et de moyenne intensité.

Néanmoins, la dynamique hydrologique naturelle de l'Eyrieux étant liée à des pluviométries intenses sur des pas de temps rétreinds (phénomène cévenol), et à un relief accidenté présentant une amplitude non négligeable sur des distances réduites (temps de concentration faible = réactivité importante du bassin versant), elle peut induire naturellement des écoulements critiques pouvant occasionner d'importants désordres, particulièrement des phénomènes d'érosion dans la partie alluviale.

La sensibilisation et la réglementation sur les risques naturels et technologiques, ainsi que les mesures de prévention sont relayés par les mairies. Les établissements d'accueil touristiques ont également la responsabilité de communiquer sur les risques, notamment en période sensible. Le risque feu de forêt est accentué par la fréquentation touristique dans les massifs via les nombreux chemins de randonnée présents sur le territoire B6.

### Programme, projets et procédures liés

✓ **Le Plan de prévention des risques (PPR)** créé par la loi du 2 février 1995 constitue aujourd'hui l'un des instruments essentiels de l'action de l'État en matière de prévention des risques naturels. Le PPR est une servitude d'utilité publique associée à des sanctions pénales en cas de non-respect de ses prescriptions et à des conséquences en termes d'indemnisations pour catastrophe naturelle. L'objectif du PPR est de prendre en compte les risques naturels dans l'aménagement et le développement.

Le PPR permet de prendre en compte l'ensemble des risques. Il relève de la responsabilité de l'État pour maîtriser les constructions dans les zones exposées à un ou plusieurs risques, mais aussi dans celles qui ne sont pas directement exposées, mais où des aménagements pourraient les aggraver. Le champ d'application du règlement couvre les projets nouveaux et les biens existants. Le PPR peut également définir et rendre obligatoires des mesures générales de prévention, de protection et de sauvegarde. Il existe 4 PPR en Ardèche : PPR Inondation/PPR mouvements de terrain/PPR ruisselement et coulées de boues/PPR Minier.

✓ **Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** est l'outil opérationnel qui permet de faire face le jour J à un évènement majeur de sécurité civile. Il s'agit d'un véritable plan de gestion de crise à l'échelle communale qui définit qui fait quoi, quand et comment en cas de crise. Son objectif est de mettre en place une organisation réactive et efficace, élaborée et partagée par tous les acteurs de la commune, pour protéger au mieux la population des risques encourus. Le PCS s'intègre dans l'organisation générale des secours. Il forme avec la planification de crise de l'Etat (plans ORSEC) une chaîne complète et cohérente de gestion des évènements qui portent atteinte aux populations, aux biens et à l'environnement. Organisant la réponse de proximité en matière d'accompagnement et de soutien aux populations ainsi que d'appui aux services de secours, le PCS est le maillon local de l'organisation de la sécurité civile.

✓ **Le Plan départemental des incendies de forêt**

### Principaux interlocuteurs

Collectivités/DDT 07/CD 07/SMEC.



### III. CHAPITRE 5 : ANALYSE ÉCOLOGIQUE ET FONCTIONNELLE

---



**Serres du Planet/Saint-Julien-du-Gua**

### III.1. FONCTIONNALITÉ ÉCOLOGIQUE DU SITE

#### III.1.1. Liens fonctionnels au sein du réseau Natura 2000

- Atlas : Carte 63a et 63b -

##### POUR LES HABITATS ET LA FAUNE DES MILIEUX AQUATIQUES

Les cours d'eau échantillonnés dans le cadre des inventaires pour l'étude DOCUGE du site Natura 2000 B6 appartiennent tous au bassin versant de l'Eyrieux. Pour des raisons de mise en œuvre des inventaires piscicoles et astacicoles, il a été décidé au préalable, en accord avec le Syndicat Mixte Eyrieux Clair et les différents acteurs intervenant dans le domaine des milieux aquatiques, que seuls les affluents de l'Eyrieux seraient concernés par ces inventaires.

Le cours principal de l'Eyrieux ne correspond pas au *preferendum* d'habitat du Barbeau méridional et de l'Ecrevisse à pattes blanches, qui n'y ont jamais été capturés. Il ne peut donc exister pour ces deux espèces de relation fonctionnelle entre l'Eyrieux et ses affluents.

Par contre, les données bibliographiques font état de la présence du Blageon sur l'ensemble du linéaire de l'Eyrieux compris entre le barrage des Collanges et la confluence avec le Rhône, et du Toxostome depuis la confluence avec la Gluère jusqu'à la confluence avec le Rhône. Les échanges entre l'Eyrieux et ses affluents, au niveau desquels le Blageon est présent jusqu'à la confluence, pourraient donc être fonctionnels.

Mais il se trouve qu'au niveau des principaux affluents (Gluère, Auzène, Dunière), la continuité écologique est perturbée dès la confluence par des obstacles à l'écoulement infranchissables à la montaison. La circulation piscicole est donc unidirectionnelle et réduite à la dévalaison accidentelle des individus des affluents vers l'Eyrieux, lors d'épisodes hydrologiques importants.

Par ailleurs, les obstacles sont également très nombreux sur le cours principal de l'Eyrieux, fragmentant ainsi les populations. Ainsi, la Gluère et l'Auzène confluent avec l'Eyrieux au niveau de tronçons d'environ 400 m de long compris entre deux seuils infranchissables à la montaison comme à la dévalaison. Les populations de Blageon et de Toxostome de l'Eyrieux sont donc elles-mêmes plutôt isolées les unes des autres, et les zones de contact entre les populations de l'Eyrieux et de ses affluents sont extrêmement réduites.

A noter que cette situation est moins pénalisante pour le Toxostome, qui ne colonise que la partie aval des affluents.

Par ailleurs, une seconde espèce de barbeau est présente dans l'Eyrieux, le Barbeau fluviatile (*Barbus barbus*), qui peut rentrer en compétition avec le Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*), favorisant le développement d'hybrides. Celle-ci aurait d'ailleurs influencé la répartition des deux espèces dans le sud de la France : la majorité des Barbeaux méridionaux se rencontrent dans des ruisseaux et rivières de moyennes altitudes entre 300 et 800 m d'altitudes.

Par ses exigences écologiques, le Barbeau méridional est le seul à coloniser leur partie amont. Les parties aval peuvent néanmoins être occupées par le Barbeau méridional si le Barbeau fluviatile est absent.

Il existe donc un risque réel de colonisation des affluents par le Barbeau fluviatile, qui fragiliserait encore plus les populations méridionales en régression. A noter qu'il existe déjà une situation de sympatrie entre ces deux espèces, sur la Gluère, en amont immédiat de la confluence avec l'Eyrieux.

Sur l'Eyrieux et la partie aval de la Gluère, il existe visiblement une situation de sympatrie. Elle concerne le Toxostome et une seconde espèce de chondrostome, le Hotu (*Chondrostoma nasus*), originaire d'Europe centrale et de l'Est. Des phénomènes d'hybridation introgressive bidirectionnelle (c'est à dire que les mâles

et les femelles des deux espèces participent aux phénomènes d'hybridation) ont été observés sur d'autres affluents du Rhône (Durance).

Ils ont donné naissance à des hybrides difficiles à identifier, ce qui risquent d'appauvrir la diversité des espèces et des gènes. Cette hybridation peut être à l'origine du déclin des populations de *Toxostome* observé à l'échelle du bassin du Rhône, et les enjeux liés à la préservation des gènes du *Toxostome* sont forts.

Au niveau de l'axe rhodanien, trois espèces patrimoniales sont susceptibles d'être présentes. Il s'agit du Blageon, du *Toxostome* et de la Bouvière. A ce niveau, les échanges de ces espèces entre les populations rhodaniennes et celles de l'Eyrieux sont tout à fait possibles, et peuvent influencer leur dynamique respective.

En ce qui concerne le Blageon, bien que l'espèce revête un caractère plutôt sédentaire et soit peu encline aux migrations saisonnières, des échanges entre les populations de l'Eyrieux et celles du site Natura 2000 le plus proche, D4 « Milieux alluviaux du Rhône aval » (FR8201677), pourraient être effectifs.

C'est également le cas pour le *Toxostome*, qui effectue des migrations saisonnières multiples en fonction de son stade de développement. L'espèce utilise très certainement l'Eyrieux comme zone de reproduction, ce qui n'exclut pas qu'elle y réalise la totalité de son cycle vital. Des échanges sont donc probables entre les deux sites Natura 2000 B6 « Vallée de l'Eyrieux et ses affluents » et D4 « Milieux alluviaux du Rhône aval ».

Dans la mesure où les données sont manquantes sur la présence des bivalves du genre *Unio* ou *Anodonta*, il est difficile d'explicitier le rôle fonctionnel du site pour la Bouvière. L'utilise-t-elle uniquement en tant que zone de reproduction, ou bien y réalise-t-elle l'ensemble de son cycle vital ? Par ailleurs, les échanges entre les différents milieux sont également liés à la présence de ses mollusques.

Dans la mesure où les aménagements des ouvrages permettront de rétablir la continuité écologique sur ce fleuve et que la qualité de l'eau et des habitats le permet, il est possible d'envisager le retour sur le bassin versant de l'Eyrieux de la Lamproie marine et de l'Alose feinte du Rhône.

Il est également à noter que l'Eyrieux abrite des populations d'Ecrevisse américaine (*Orconectes limosus*) et d'Ecrevisse de californie (*Pacifastacus leniusculus*), toutes deux porteuses saines de la peste de l'écrevisse et que l'on retrouve également sur la Dunière. Il existe donc un risque de colonisation des affluents par cette espèce, ce qui constituerait une menace pour les populations d'Ecrevisse à pattes blanches présentes sur la partie basse des affluents (Aurance, Auzène).

Les cours d'eau sont l'échine du site B6 et le cortège d'odonates associés doit être le mieux caractérisé possible. Un travail important avait déjà été réalisé sur la Gluèyre, l'Auzène et l'Orsanne (FRAPNA 07, 2004), il a été complété par les prospections de 2013 ciblées sur l'Eyrieux et la Dunière. Ainsi, la bonne représentativité de la Cordulie à corps fin sur l'Eyrieux et au moins deux affluents (Dunière et Gluèyre) permet de confirmer sa présence sur l'ensemble du linéaire, lorsque son habitat s'y prête. Les béalières avec une végétation ligneuse pourraient également présenter un habitat favorable à l'espèce. Les seuils et les barrages ne conviennent pas à l'espèce qui préfère les cours d'eau à courant lent à modéré. A l'inverse la Cordulie splendide préfère les zones lenticules assez profondes, créées entre autre par une gestion hydraulique artificielle. Cette espèce est présente sur l'Eyrieux et la Gluèyre. Quelques individus d'**Agrion de Mercure** apparemment erratiques, sur l'Eyrieux ; indice d'une probable population locale. L'Eyrieux et ses affluents ont une fonctionnalité écologique avérée pour le cortège odonatologique.

Le milieu aquatique est également un lieu de prédilection pour les Chiroptères, les cours d'eau servent aussi bien de corridor biologique (transit), que de secteurs de chasse et d'abreuvement, au même titre que les étangs, les lacs ou les mares. La présence du Murin de Daubenton sur l'ensemble des cours d'eau du territoire B6, n'est donc pas surprenante, tout comme la présence d'espèces plus ubiquistes tel que les Pipistrelles. Les ponts enjambant l'Eyrieux et ses affluents sont des gîtes potentiels pour les chauves-souris, à condition qu'ils n'aient pas été rejointés ou qu'ils présentent des drains. La présence d'un gîte dans un ouvrage sur la commune de Saint-Michel-d'Aurance en est la parfaite illustration.

Les espèces d'oiseaux rencontrées, comme le Cincle plongeur et la Bergeronnette des Ruisseaux qui occupent les zones à la fois lenticules et lotiques de l'Eyrieux et de ses affluents, attestent du rôle fonctionnel du réseau hydrographique pour l'avifaune, tant en terme de zone d'alimentation, de transit ou de reproduction. D'autres espèces, comme le Milan noir occupent les boisements rivulaires des cours d'eau. Dans sa partie inférieure, à la confluence avec le Rhône, l'Eyrieux présente des habitats favorables pour le Petit gravelot et le Martin-pêcheur d'Europe, ce dernier, recherche les berges sableuses et limoneuses pour y creuser son nid.

Dans le périmètre considéré, les zones humides s'expriment sous l'influence des principaux cours d'eau et de leurs bassins versants ou par des aménagements anthropiques (bassins agricoles, fossé de drainage,...). Cette diversité d'habitats aquatiques offre autant de configuration de reproduction et explique la diversité batrachologique rencontrée. L'état actuel des connaissances permet de lister huit espèces d'Anoures : l'Alyte accoucheur, le Pélodyte ponctué, le Crapaud commun, la Grenouille agile, la Grenouille rousse, la Grenouille type verte et trois espèces d'Urodèles présentes sur les communes du secteur d'étude : la Salamandre tachetée, Triton palmé, et le Triton alpestre.

La Rainette méridionale s'observe uniquement dans la basse vallée de l'Eyrieux. Le Sonneur à Ventre Jaune, spécialiste des dépressions et vasques sur les rochers du lit majeur des cours d'eau appelées mares cupulaires, se rencontre le long de l'Eyrieux et de la Gluèyre. Cette espèce est particulièrement présente sur deux secteurs du site B6 : l'ENS des « Serres Boutiérots et vallées de la Gluèyre, de l'Orsanne et de l'Auzène » et la haute et moyenne vallée de l'Eyrieux. Les populations de l'Eyrieux sont réparties le long des rivières selon un système structuré en continuum et à la présence de son habitat. Il est probable que les Sonneurs du bassin versant de l'Eyrieux formaient autrefois une grande métapopulation. Aujourd'hui, la présence de nombreux ouvrages hydrauliques (seuils et barrages) constituent des barrières difficilement franchissables pour les amphibiens et particulièrement le Sonneur à ventre jaune. Certains noyaux de populations se retrouvent ainsi isolés des autres.

### POUR LES HABITATS ET LA FAUNE DES MILIEUX OUVERTS ET SEMI-OUVERTS

Les milieux ouverts et semi-ouverts intègrent des habitats divers, de la prairie alluviale et pelouses sèches d'altitude aux landes à genêts. Les cortèges considérés sont donc très variés.

Ainsi, des papillons en forte régression sur le territoire national comme le **Mercure** ou l'**Hermite**, semblent encore se maintenir localement. Deux espèces de rhopalocères inscrites à l'annexe IV de la Directive Habitats sont présentes sur le site B6. L'**Azuré du serpolet** est connu de plusieurs stations où l'origan, sa plante hôte, et *Myrmica sabuletti*, sa fourmi hôte, ont des populations suffisantes pour son développement. L'un des lépidoptères les plus emblématique du site B6 pourrait être l'**Azuré des orpins**. Ce petit lycène est en effet inféodé aux affleurements rocheux ensoleillés où pousse sa plante hôte : le Grand Orpin. Les différentes mentions antérieures couplées avec les observations de 2013 témoignent de son assez bonne représentativité sur le site. Il profite des différentes gorges, falaises et talus routiers verticaux pour se développer. Avec 30 espèces recensées, les inventaires entomologiques ont montré de belles populations d'orthoptères, notamment dans les landes à genêts et les zones humides. Deux espèces patrimoniales y sont

bien représentées : le **Dectique des brandes** et le **Criquet de l'Aigoual**. La fonctionnalité écologique des milieux ouverts et semi-ouverts pour le cortège entomologique est donc forte.

Les formations agricoles extensives et la pratique de l'élevage, principalement ovin, ont façonnés les paysages du site B6, notamment dans les parties sommitales des serres et sur les versants présentant un relief peu marqué. Ces configurations se retrouvent souvent associées à des zones de landes à genêts, des prairies pâturées avec la présence de nombreux arbustes (églantiers, genévriers, aubépines) et un réseau de haies structurant l'ensemble du parcellaire et pouvant être utilisé en tant que corridor écologique.

C'est au sein de cette entité que la diversité spécifique apparaît la plus riche en espèces d'oiseaux patrimoniales. Les vastes superficies semi-ouvertes des communes d'Issamoulenc et de Saint-Julien-du-Gua, entre autres, abritent des taxons nicheurs comme le Bruant ortolan, la Pie-grièche écorcheur, le Busard cendré, l'Alouette lulu et la Fauvette pitchou.

Les parcelles situées à proximité des boisements secondaires et les anciens vergers abandonnés, intriqués au sein des milieux prairiaux, sont favorables au Torcol fourmilier dont plusieurs chanteurs ont été contactés sur la commune d'Issamoulenc. Ce cortège d'espèces se retrouve en d'autres localités de l'aire d'étude, notamment sur les communes de Gilhac-et-Buzac et de Saint-Fortunat-sur-Eyrieux, toujours dans les mêmes configurations de milieux que celles présentées ci-dessus.

A cette liste s'ajoute les espèces notées en transit et/ou en alimentation et notamment les rapaces diurnes qui utilisent ces habitats comme zones de chasse. Les observations réalisées concernent le Circaète-Jean-le-Blanc, le Faucon crécerelle, la Buse variable, l'Épervier d'Europe, le Milan noir, le Milan royal, le Vautour fauve et la Bondrée apivore. Ainsi, les milieux ouverts et semi-ouverts ont un lien fonctionnel fort avec les espèces avifaunistiques en terme de zones d'alimentation, de reproduction et de transit.

### POUR LES HABITATS ET LA FAUNE DES MILIEUX FORESTIERS

Le site B6 se caractérise par la présence de vastes superficies de boisements, structurés différemment en fonction de leurs origines. Les grands types rencontrés sont composés des massifs mixtes implantés sur les versants des vallées formées par les cours d'eau, des châtaigneraies « cultivées » et celles abandonnées, des plantations de conifères pour la sylviculture et des boisements de feuillus situés dans les zones sommitales des serres. A cela s'ajoute la présence de zones de transition caractérisées par des boisements plus éparses qui constituent un continuum vers les milieux plus ouverts.

Par ailleurs, de nombreux boisements relativement jeunes et donc encore peu intéressants en termes de réservoirs de biodiversité, sont issus de la déprise agropastorale. Les poches forestières relictuelles, supports d'une biodiversité remarquables, sont très localisées et sous représentées. La hêtraie de Saint-Julien-du-Gua a révélé son lot d'espèces saproxylophages remarquables, indicatrices d'une bonne conservation. On notera que les vieux vergers de châtaigniers sont considérés comme de très bons supports pour ces cortèges patrimoniaux. Les deux espèces de coléoptères saproxyliques d'intérêts communautaires listées au FSD sont le **Grand Capricorne** et le **Lucane cerf-volant**. Le premier est connu de Saint-Julien-du-Gua et des adrets de Saint-Laurent-du-Pape (chênes présentant des galeries d'écoulements). Exclusivement rattaché aux arbres sénescents, des arbres favorables ont été observés à Creysseilles en limite extérieure du site B6. Le Lucane cerf-volant a quant à lui fait l'objet d'observations régulières sur 6 communes du site B6. Sa capacité à se développer dans les châtaigniers le rend peu menacé localement.

Les châtaigneraies abandonnées ainsi que les vieilles chênaies constituent des milieux privilégiés pour la chiroptérofaune du site B6, aussi bien en termes de territoires de chasse que de fourniture de gîtes pour les espèces cavernicoles. Les espèces comme le Murin de Bechstein, le Murin de Natterer et la Barbastelle

d'Europe sont bien représentées dans ces milieux, notamment dans les secteurs de Silhac, Vernoux-en-Vivarais et Saint-Pierreville.

Le cortège de fond de l'avifaune est constitué des espèces généralistes comme le Grimpereau des jardins, le Geai des chênes, le Pinson des arbres, le Pic épeiche, la Grive musicienne, la Sittelle torchepot et la Chouette hulotte. Les espèces patrimoniales contactées sont surtout des rapaces diurnes avec la découverte de deux aires de Circaète-Jean-le-blanc, au sein des boisements mixtes de feuillus et de conifères, l'observation du Milan noir et du Milan royal qui peut être considéré comme un nicheur probable. A cela s'ajoute la présence, comme nicheurs, de la Bondrée apivore, de la Buse variable et de l'Épervier d'Europe.

Les habitats de transition, qui correspondent aux boisements clairsemés, sont favorables à des espèces comme l'Engoulevent d'Europe, dont des chanteurs ont été contactés sur la commune de Gilhac-et-Buzac dans la partie est du site d'étude.

Les îlots de sénescence et les vieilles chênaies et hêtraies, présentent une fonctionnalité écologique forte en termes d'habitat d'espèces sur le site B6. Le maintien de ces îlots et le développement naturel des forêts permettrait de créer un continuum favorable à l'émancipation des cortèges d'espèces associés à ce milieu.

### POUR LES HABITATS ET LA FAUNE DES MILIEUX RUPESTRES

Les zones de falaises et les affleurements rocheux, présents notamment le long des vallées encaissées, sont favorables à un cortège avifaunistiques spécifique de ce type de milieux. Les espèces rupicoles comme le Faucon crécerelle, le Faucon pèlerin et le Grand-duc d'Europe peuvent se retrouver en période de nidification à la faveur des secteurs les moins perturbés (falaises, vires, balmes). Le Martinet à ventre blanc va, quant à lui, rechercher les failles et fissures difficilement accessibles sur les grands pans de roches bien dégagés. Les autres espèces à considérer au sein de ces habitats sont l'Hirondelle de rochers, qui affectionne tous types de zones rocheuses et le Monticole de roche qui évolue plutôt sur les affleurements rocheux de grandes tailles localisés sur les Serres.

### POUR LES HABITATS ET LA FAUNE DES MILIEUX ANTHROPIQUES

Les bâtis comprenant une partie accessible (combles, toitures, caves, volets, tunnels, ponts, etc...) sont des milieux favorables à l'installation de chauves-souris (gîtes). Les endroits chauds comme les combles, le dessous des toitures ou les revers de volets sont souvent des gîtes d'été, ils peuvent également être des gîtes de reproduction (mise bas et élevage des jeunes) appelés nurserie. Certaines églises comme celles de Saint-Fortunat-sur-Eyrieux abritent des colonies de Pipistrelle, des combles à Saint-Pierreville accueillent une nurserie de Petit rhinolophe et un individu isolé de Murin de grande taille.

Ainsi, il apparaît que selon l'architecture et les bâtis le milieu anthropique peut présenter une fonctionnalité écologique notable, notamment pour les chauves-souris.

III.1.2. Interdépendances entre habitats et espèces d'intérêt communautaire

Les habitats d'intérêt communautaire, bien qu'ils ne constituent pas obligatoirement des habitats d'espèces, profitent bien souvent aux espèces fréquentant le site pour diverses fonctions biologiques (Reproduction (R), alimentation (A) ou simples déplacements). Le tableau croise les habitats et les espèces selon leur utilisation. Ainsi, la corrélation entre habitat d'intérêt communautaire et espèce des Annexes II et IV de la Directive « Habitats » et de l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » est détaillée plus finement que dans le tableau précédent. Les espèces à forte valeur patrimoniale non inscrites aux directives européennes sont également considérées dans ce tableau.

Grands types d'habitats	Milieux aquatiques/humides					Milieux ouverts et semi-ouverts							Milieux rupestres et souterrains		Milieux forestiers					Milieux urbanisés			
	Végétations aquatiques			Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies		Landes			Pelouses		Prairies mésophiles		Formation des escarpements rocheux		Forêts humides			Forêts sèches					
	Code N2000	3150	3280	3260	6410	6430	4030	5110	5120	6120*	6210	6230*	6510	6520	8220	8230	9120	9160	91E0*		92A0	9260	9340
<b>Mammifères</b>																							
<b>Murin d'Alcathoe 5003</b>	C, A	C, A1, G2	C, A	C	C			A		A	A2						A1, C, G1, R	A1, C, G1, R	A1, C, G2, R	A1, C, G1, R	A1, C, G1, R	A2, C, S	
<b>Murin de Bechstein 1323</b>	C	C, A1, G2	C														A1, C, G1, R	A1, C, G1, R	A1, C, G2, R	A1, C, G1, R	A1, C, G1, R	A2, C,	
<b>Murin à oreille échancrées 1321</b>	C	C, A	C	C	C, A2	C, A			A	A2	A1, C			S, G			C, A1	A1, C	C, A1	C, A1	C, A1	C	S, G1, R
<b>Murin à moustache 1330</b>	C, A	C, A1, G2	C, A	C	C												A1, C, G1, R	A1, C, G1, R	A1, C, G2, R	A1, C, G1, R	A1, C, G1, R	C	
<b>Murin de Natterer 1322</b>	C, A	C, A1, G2	C, A	C	C												A1, C, G1, R	A1, C, G1, R	A1, C, G2, R	A1, C, G1, R	A1, C, G1, R	C, A2	
<b>Miniopère de Schreibers 1310</b>	C, A	C, A	C, A	C	C, A	C, A	C, A	C, A			C, A1	C, A	C, A					A2, C,		A, C	A2, C	A2, C	A1
<b>Petit murin 1307</b>	C, A	C, A	C, A	C	A2, C				A	A1	A1	A1	A1	S, G, R				A2, C,		C, A	A	A2, C,	G
<b>Grand murin 1324</b>	C, A	C, A	C, A	C	C									S, G, R			A	A1, C, G2,	C, A	A, C	A <sub>2</sub> c	A2, C	G
<b>Barbastelle d'Europe 1308</b>	C, A	C, A	C, A	C	C									G, S <sub>2</sub>				A1, C, G1, R		T, A, C	T, A, C	C, A	S, G
<b>Petit rhinolophe 1303</b>	C, A	C, A	C, A	A1, C	C	A				A	C, A						A, C	A1, C	A, C	C, A <sub>1</sub>	A <sub>2</sub>	A2	A, S, R, G
<b>Grand rhinolophe 1304</b>	C, A	C, A	C, A	C	C						A <sub>1</sub> , C	A1, C	A1, C				A, C	A1, C	A, C	C, A <sub>2</sub>	C	A2	A, S, R, G
<b>Noctule de Leisler 1331</b>	C, A	C, A	C, A	A	A	A			A, C	A, C	A, C						A1, C, G1, R	A1, C, G1, R	A1, C, G2, R	A1, C, G1, R	A1, C, G1, R	A2, C	
<b>Noctule commune 1312</b>	C, A	C, A	C, A														A1, C, G1, R	A2, C, G2, R	A1, C, G2, R	A1, C, G1, R	A1, C, G1, R	A2, C	
<b>Grande noctule 1328</b>	C	C	C							A <sub>1</sub> , C	A <sub>1</sub> , C						A1, C, G2	A1, C, G2	A1, C, G2	A, C	A, C, G1, R	A2, C	
<b>Molosse de Cestoni 1333</b>	C	C	C	A, C	A, C					C, A	C, A			T	T		C, A	C, A	C, A	C, A	C, A	A, C	A

Grands types d'habitats	Milieux aquatiques/humides					Milieux ouverts et semi-ouverts							Milieux rupestres et souterrains		Milieux forestiers					Milieux urbanisés			
	Végétations aquatiques			Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies		Landes			Pelouses			Prairies mésophiles		Formation des escarpements rocheux		Forêts humides			Forêts sèches				
	Code N2000	3150	3280	3260	6410	6430	4030	5110	5120	6120*	6210	6230*	6510	6520	8220	8230	9120	9160	91E0*		92A0	9260	9340
<b>Mammifères</b>																							
Vespère de Savi 5365	C, A	C, A	C, A	C	C, A	C, A	C, A	C, A		C	C	C, A	C, A	T, S	T, S		A, C		C, A	C, A	C, A	S, G1, R	
Murin de Daubenton 1314	C, A1	C, A1	C, A1	C, A	C, A	C, A	C, A	C, A				C, A	C, A	S	S	A1, C, G1, R	A2, C, G2,	A1, C, G1, R	A1, C, G1, R	C	A, C	S, G1, R	
Oreillard roux 1326	C, A1	C, A1	C, A1	C, A	C, A	C, A	C, A	C, A	C, A	C, A	C, A	C, A	C, A			A1, G1, C	A1, C, G1, R	A1, G1, C	A1, G1, C	A1, G1, C	A, C	G1, R1	
Oreillard gris 1329	C, A1	C, A1	C, A1	C, A	C, A	C, A	C, A	C, A	C, A	C, A	C, A	C, A	C, A	T		A1, G1, C	A1, C, G1, R	A1, G1, C	A1, G1, C	A1, G1, C	A, C	G1, R1	
Pipistrelles sp.	C, A1	C, A1	C, A1	A, C	A, C	C, A	C, A	C, A	C, A	C, A	A	A	A	T	S, G	G	A, G2, C	G	G, A, C	G, A, C	A, C	S, G1, R	
Castor d'Europe 1337	C	C	C	T	C, R, S				S									A1	A1				
Loutre d'Europe 1355	C, A1	C, A	C, A	A, C, S	A, C, S																		
<b>Insectes</b>																							
Cordulie à corps fin 1041		C, R, A		A	A					A							A, S, C		A, S, C				
Cordulie splendide 1036		C, R, A		A	A					A							A, S, C		A, S, C				
Agrion de mercure 1044			C, R, A	A	A															C			
Lucane cerf-volant 1083																		T1		T2	T1	T1	T2
Grand capricorne 1088																		T2			T1	T1	T2
Diane 1053				T1	T1																T2		
Hermite						T2				T2	T1												
Damier de la succise 1065				T1	T1																		
Azuré du serpolet 1058										T1	T2												
Azuré des orpins																T1	T1						
Ecaille chinée				T	T								T	T				T	T	T	T	T	



Grands types d'habitats	Milieux aquatiques/humides					Milieux ouverts et semi-ouverts								Milieux rupestres et souterrains		Milieux forestiers					Milieux urbanisés	
	Végétations aquatiques			Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies		Landes			Pelouses			Prairies mésophiles		Formation des escarpements rocheux		Forêts humides			Forêts sèches			
	Code N2000	3150	3280	3260	6410	6430	4030	5110	5120	6120*	6210	6230*	6510	6520	8220	8230	9120	9160	91E0*	92A0		9260
<b>Reptiles/Amphibiens</b>																						
<b>Sonneur à ventre jaune 1193</b>	A, C, R				A, C, R1	A, C, R1																
<b>Pélodyte ponctué</b>					C, A, R	C, A, R																
<b>Grenouille rousse 1213</b>	R1				C, A, R	C, A, R											C, A, S					
<b>Grenouille agile 1209</b>	R1				C, A, R	C, A, R			C		A						C, A, S		G, A			R2
<b>Rainette méridionale 1205</b>					C	C			C		A								G, A			R2
<b>Alyte accoucheur 1191</b>	R		R, A		C, R	C, R				G, A	A						C, A, S		G, A			
<b>Crapaud commun</b>	R1, A				R, A, C	R, A, C											C, A, S			C, A		
<b>Triton alpestre</b>	R1, A				R, A, C	R, A, C											C, S		G, A			
<b>Triton palmé</b>	R1, A				R, A, C	R, A, C											C, S					
<b>Salamandre tachetée</b>	R1, A				R, A, C	R, A, C											C, A, S			A, C		
<b>Lézard ocellé</b>							T1	T1			T1									C		
<b>Lézard des murailles 1256</b>							T1	T1	T1	T1	T1			T1	T1						C	T1
<b>Lézard vert 5179</b>						T2	T1	T1	T2	T2	T2			T2	T2						T1	C
<b>Coronelle lisse 1283</b>							T	T	T	T	T	T	T	T2	T2							
<b>Couleuvre d'Esculape 6091</b>							T	T1	T	T	T	T	T	T2	T2						T	T
<b>Couleuvre à collier 2469</b>	T1	C, A	C, A		T	T										C	C	C	C			
<b>Couleuvre vipérine 2467</b>	T1	C, A	C, A		T	T										C	C	C	C			
<b>Couleuvre verte et jaune 5670</b>							T	T	T1	T	T1	T	T	T								T
<b>Orvet 2432</b>							T	T	T	T	T	T					T				T1	T

Grands types d'habitats	Milieux aquatiques/humides					Milieux ouverts et semi-ouverts							Milieux rupestres et souterrains		Milieux forestiers					Milieux urbanisés		
	Végétations aquatiques			Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies		Landes			Pelouses			Prairies mésophiles		Formation des escarpements rocheux		Forêts humides			Forêts sèches			
	Code N2000	3150	3280	3260	6410	6430	4030	5110	5120	6120*	6210	6230*	6510	6520	8220	8230	9120	9160	91E0*		92A0	9260
<b>Poissons et écrevisses</b>																						
Ecrevisse à pattes blanches 1092	R, A	R, A	R1, A1																			
Toxostome 1126		R, A	R1, A1																			
Blageon 1131		R, A	R1, A1																			
Barbeau méridional 1138		R, A	R1, A1																			
Chabot 1163			R1, A1																			
<b>Avifaune</b>																						
Busard cendré A084						A, R1	A, R2	A, R1	A	A	A	A, R	A, R									
Milan noir A073		R, C										A	A				C2	R	R			
Milan royal A074						A						A	A									
Alouette lulu A246						R1, A1				R1, A1												
Pie-grièche écorcheur A338						R1, A1		A1, R1		R1, A1												
Pipit rousseline A255						A1, R1		A1, R1					A, R									
Bruant ortolan A0379						A1		A	A											R1		
Circaète-jean-le-blanc A080						A, R		R, A		R, A											R2	
Engoulevent d'Europe A224													A			R, 1				R1		
Bondrée apivore A072								A	A	A			A				R2, C					
Vautour fauve A078										A		A	A									
Martinet à ventre blanc						A1, R1		A1, R1														

Grands types d'habitats	Milieux aquatiques/humides					Milieux ouverts et semi-ouverts							Milieux rupestres et souterrains		Milieux forestiers						Milieux urbanisés
	Végétations aquatiques			Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies		Landes			Pelouses			Prairies mésophiles		Formation des escarpements rocheux		Forêts humides			Forêts sèches		
Code N2000	3150	3280	3260	6410	6430	4030	5110	5120	6120*	6210	6230*	6510	6520	8220	8230	9120	9160	91E0*	92A0	9260	9340
Fauvette pitchou A302		R, C										A	A					R	R		

**Tableau 81 : Interdépendances entre habitat d'intérêt communautaire et espèces d'intérêt communautaire**

**Légende :** G = Gîte potentiel ; R = Zone de reproduction potentielle ; A = Zone d'alimentation ; C = Corridors et éléments de transition utilisés par les individus durant leurs déplacements ; T = Toutes fonctions confondues (plantes, animaux fixés) ; S = stationnement ;

1 = Priorité de niveau 1 ; 2 = Priorité de niveau 2

## III.1.3. Définition du niveau de risque local pour les habitats naturels

Ce tableau permet de définir les risques liés aux pratiques de certaines activités sur les habitats d'intérêt communautaire du site B6. Ce niveau de risque est croisé avec le niveau d'enjeu de chaque habitat afin de définir le niveau de priorité d'action. Ce niveau sert de base pour définir les objectifs de conservation des habitats du site B6.

HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	IMPACT POTENTIELS DES ACTIVITES S'EXERÇANT SUR LE SITE B6					NIVEAU DE RISQUE LOCAL
	AGRICULTURE	SYLVICULTURE	ACTIVITES DE LOISIRS	TOURISME	AMENAGEMENTS / INFRASTRUCTURES	
<b>3150</b> Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i>	Introduction d'intrants (effets d'eutrophisation), pompage, érosion des sols.	Pas d'impact direct, une surexploitation des forêts, ou une substitution des groupements initiaux par des plantations de résineux peut avoir des effets négatifs sur la ressource en eau.		-	Pertes surfaciques dues aux aménagements (urbanisation notamment).	<b>Faible</b>
<b>3260</b> Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion aquatilis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>	Introduction d'intrants (effets d'eutrophisation), pompage (influence des débits d'étiage), érosion.	Impacts liés à la monoculture de résineux aux abords de cours d'eau : notamment par les coupes à blanc et le débardage associé qui entraînent une érosion importante des sols et des rejets de matières organiques en suspension dans le milieu aquatique.	Impact lié à l'activité de baignade et de sports en eaux vives (canyoning) Ouverture de sentiers (érosion, détritrus, ramassage de plantes, rudéralisation, etc.).	Impact direct sur la ressource en eau en période de forte affluence (pollution, système d'assainissement en surcharge, altération d'herbiers...).	Modifications de la structure des cours d'eau (recalibrages, endiguements...), pollution des eaux. Risque d'introduction de nouveaux foyers d'implantation et/ou de dissémination d'espèces invasives (faune et flore).	<b>Fort</b>
<b>3280</b> Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i>	Introduction d'intrants (effets d'eutrophisation), pompage (influence des débits d'étiage), érosion.	-	Rudéralisation, piétinement des grèves liées à l'activité des sports en eaux vives (kayak, canoé...).	Rudéralisation, piétinement des grèves liées à la sur-fréquentation.	Modifications de la structure des cours d'eau (recalibrages, endiguements...) impactant indirectement cet habitat lié intrinsèquement à la dynamique fluviale. Pertes surfaciques dues aux aménagements (endiguement). Risque d'introduction de nouveaux foyers d'implantation et/ou de dissémination de plantes invasives.	<b>Fort</b>
<b>4030</b> Landes sèches européennes	Favorisé par la déprise agricole sur les milieux pelousaires. Un abandon pastoral sur plusieurs décennies de cet habitat fera évoluer le cortège vers des formations de fourrés, puis de forêt. Un écobuage trop drastique et répété dans le temps dégrade la composition floristique de l'habitat.	Une surexploitation des boisements peut favoriser à courts termes cet habitat.	-	-	Pertes surfaciques dues aux aménagements (urbanisation notamment).	<b>Modéré</b>
<b>5110</b> Formations stables xérophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses	-	-	La pratique répétée de l'escalade altère fortement le développement des végétaux constituant cet habitat.	-	-	<b>Faible</b>

HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	IMPACT POTENTIELS DES ACTIVITES S'EXERÇANT SUR LE SITE B6					NIVEAU DE RISQUE LOCAL
	AGRICULTURE	SYLVICULTURE	ACTIVITES DE LOISIRS	TOURISME	AMENAGEMENTS / INFRASTRUCTURES	
<p><b>5120</b> Formations montagnardes à Cytisus purgans</p>	<p>Favorisé par la déprise agricole sur les milieux pelousaires.</p> <p>Un abandon pastoral sur plusieurs décennies de cet habitat fera évoluer le cortège vers des formations de fourrés, puis de forêt.</p> <p>Un écobuage trop drastique et répété dans le temps dégrade la composition floristique de l'habitat.</p>	<p>Une surexploitation des boisements peut favoriser à courts termes cet habitat.</p>	-	-	<p>Pertes surfaciques dues aux aménagements (urbanisation notamment).</p>	<b>Modéré</b>
<p><b>6120*</b> Pelouses calcaires de sables xériques*</p>	-	-	<p>Rudéralisation, piétinement des grèves liées à l'activité des sports en eaux vives (kayak, canoé...).</p> <p>Une sur-chasse des lapins pourrait à terme faire évoluer le groupement. En effet, ces rongeurs participent activement au blocage dynamique de ces communautés.</p>	<p>Rudéralisation, piétinement de grèves liées à la sur-fréquentation.</p>	<p>Modifications de la structure des cours d'eau (recalibrages, endiguements...) impactant indirectement cet habitat lié intrinsèquement à la dynamique fluviale.</p> <p>Pertes surfaciques dues aux aménagements (urbanisation notamment).</p> <p>Risque d'introduction de nouveau foyer d'implantation et/ou de dissémination de plantes invasives.</p>	<b>Fort</b>
<p><b>6210</b> Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embrunissement sur calcaires (Festuco-Brometalia)</p>	<p>L'abandon du pâturage fait évoluer ces milieux vers des ourlets ou pré-manteaux d'un moindre intérêt patrimonial, notamment sur les anciens parcours accidentés.</p> <p>Le pâturage intensif affecte nettement ces milieux fragiles.</p> <p>A l'inverse, un pâturage doux peut avoir des effets positifs sur cet habitat.</p> <p>Les changements de pratiques ou l'apport d'espèces fourragères engendre une modification et artificialisation de cet habitat.</p>	<p>Une surexploitation des boisements peut favoriser à courts termes cet habitat.</p>	<p>Rudéralisation, piétinement, érosion liés à la sur-fréquentation</p> <p>Activités motorisés (4x4, motos, quads) peuvent notablement détériorer voire détruire cet habitat par érosion.</p>	<p>Rudéralisation, piétinement, érosion liés à la sur-fréquentation.</p>	-	<b>Assez fort</b>
<p><b>6230*</b> Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats silicieux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*</p>	<p>L'abandon du pâturage fait évoluer ces milieux vers des ourlets ou pré-manteaux d'un moindre intérêt patrimonial, notamment sur les anciens parcours accidentés.</p> <p>Le pâturage intensif affecte nettement ces milieux fragiles.</p> <p>A l'inverse, un pâturage doux peut avoir des effets positifs sur cet habitat.</p>	<p>Une surexploitation des boisements peut favoriser à courts termes cet habitat.</p>	<p>Rudéralisation, piétinement, érosion liés à la sur-fréquentation</p> <p>Activités motorisés (4x4, motos, quads) peuvent notablement détériorer voire détruire cet habitat par érosion.</p>	<p>Rudéralisation, piétinement, érosion liés à la sur-fréquentation.</p>	-	<b>Assez fort</b>

HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	IMPACT POTENTIELS DES ACTIVITES S'EXERÇANT SUR LE SITE B6					NIVEAU DE RISQUE LOCAL
	AGRICULTURE	SYLVICULTURE	ACTIVITES DE LOISIRS	TOURISME	AMENAGEMENTS / INFRASTRUCTURES	
<p><b>6410</b> Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)</p>	<p>L'abandon du pâturage fait évoluer ces milieux vers des ourlets ou pré-manteaux hygrophiles, notamment sur les parcelles dépressionnaires difficiles d'accès.</p> <p>Le pâturage intensif affecte nettement ces milieux fragiles et les fait évoluer vers des groupements rudéraux et entraîne de l'érosion.</p> <p>A l'inverse, un pâturage doux peut avoir des effets positifs sur cet habitat.</p> <p>Une mise en culture détruit directement cet habitat.</p>	<p>Une surexploitation des boisements peut favoriser à courts termes cet habitat.</p>	<p>Activités motorisés (4x4, motos, quads) peuvent notablement détériorer voire détruire cet habitat par érosion.</p>	<p>-</p>	<p>Pertes surfaciques dues aux aménagements (urbanisation notamment), rudéralisation.</p>	<b>Fort</b>
<p><b>6430</b> Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin</p>	<p>L'introduction d'intrants (effets d'eutrophisation), les pompages en cours d'eau ou plan d'eau (joue un rôle sur l'accès à la ressource en eau disponible pour ces habitats).</p>	<p>Direct : passage d'engin, création de piste et d'accès d'exploitation, stockage du bois.</p> <p>Une surexploitation des forêts, ou une substitution des groupements initiaux par des plantations de résineux peut avoir des effets négatifs sur la ressource en eau et indirectement sur ces habitats y étant inféodés.</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>Modification de la structure des cours d'eau (recalibrages, endiguements...) impactant indirectement cet habitat lié intrinsèquement à la dynamique fluviale.</p> <p>Pertes surfaciques dues aux aménagements (urbanisation notamment).</p> <p>Pollution des eaux, altération des milieux connexes en surface.</p>	<b>Modéré</b>
<p><b>6510</b> Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i>, <i>Sanguisorba officinalis</i>)</p>	<p>L'abandon du pâturage fait évoluer ces milieux vers des ourlets ou pré-manteau d'un moindre intérêt patrimonial, notamment sur les anciens parcours accidentés.</p> <p>Le pâturage peut affecter à terme l'habitat en changeant les cortèges végétaux.</p> <p>A l'inverse une fauche annuelle favorise son maintien.</p> <p>La reconversion en prairie est une menace forte.</p> <p>Une mise en culture détruit directement cet habitat</p>	<p>-</p>	<p>Rudéralisation, piétinement, érosion liés à la sur-fréquentation</p> <p>Activités motorisés (4x4, motos, quads) peuvent notablement détériorer voire détruire cet habitat par érosion.</p>	<p>Rudéralisation, piétinement, érosion liés à la sur-fréquentation.</p>	<p>-</p>	<b>Assez fort</b>

HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	IMPACT POTENTIELS DES ACTIVITES S'EXERÇANT SUR LE SITE B6					NIVEAU DE RISQUE LOCAL
	AGRICULTURE	SYLVICULTURE	ACTIVITES DE LOISIRS	TOURISME	AMENAGEMENTS / INFRASTRUCTURES	
<b>6520</b> Prairies de fauche de montagne	L'abandon du pâturage fait évoluer ces milieux vers des ourlets ou pré-manteau d'un moindre intérêt patrimonial, notamment sur les anciens parcours accidentés. Le pâturage intensif affecte nettement ces milieux fragiles. A l'inverse, un pâturage doux peut avoir des effets positifs sur cet habitat. Une mise en culture détruit directement cet habitat	Une surexploitation des boisements peut favoriser à courts termes cet habitat.	Rudéralisation, piétinement, érosion liés à la sur-fréquentation. Activités motorisés (4x4, motos, quads) peuvent notablement détériorer voire détruire cet habitat par érosion.	Rudéralisation, piétinement, érosion liés à la sur-fréquentation.	-	<b>Assez fort</b>
<b>8220</b> Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	-	-	La pratique répétée de l'escalade altère fortement le développement des végétaux constituant cet habitat.	-	Peu d'aménagements recensés sur ce type de milieu de leur positionnement.	<b>Faible</b>
<b>8230</b> Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>	Surpâturage	-	La pratique répétée de l'escalade, mais aussi la randonnée et le VTT peuvent altérer le développement des végétaux constituant cet habitat.	-	Peu d'aménagements recensés sur ce type de milieu de leur positionnement.	<b>Modéré</b>
<b>8310</b> Grottes non exploitées par le tourisme	Non concerné	Non concerné	Dérangement des chiroptères.	Obturation de l'entrée pour mise en sécurité empêchant les chiroptères de pénétrer.  Dérangement des chiroptères.	Obturation de l'entrée pour mise en sécurité empêchant les chiroptères de pénétrer.	<b>Non déterminé</b>
<b>9120</b> Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois <i>Taxus</i> ( <i>Quercion roboris</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i> )	Le surpâturage : mise à nu de certaines surfaces, pression animale trop forte : rudéralisation et nitrification du sous-bois. Déforestation pour mise en culture.	L'exploitation en taillis est source de dégradation des structures forestières typiques (apports de lumière, destockage du carbone, etc.). Notamment pour les habitats à sous-bois à Houx. Les coupes à blanc et la replantation en boisement exogène détruisent l'habitat. L'exploitation intensive des forêts ne permet pas le développement de peuplements âgés et typiques.	-	-	-	<b>Modéré</b>
<b>9160</b> Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betulii</i>	Mise en culture des boisements rivulaires, pompage.	Les coupes à blanc et la replantation en boisement exogène détruit l'habitat. L'exploitation du bois de la ripisylve engendre des niches vacantes utilisées prioritairement par les espèces invasives.	Cet habitat est susceptible de faire l'objet de valorisation indirecte via les activités de loisir réalisées en fond de vallée, sur les terrains adjacents le cours de l'Eyrieux (randonnée, animation nature...).	Cabanisation et rudéralisation des ripisylves liées à la sur-fréquentation.	Pertes surfaciques dues aux aménagements (urbanisation notamment). Risque d'introduction de nouveau foyer d'implantation et/ou de dissémination de plantes invasives.	<b>Modéré</b>

HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	IMPACT POTENTIELS DES ACTIVITES S'EXERÇANT SUR LE SITE B6					NIVEAU DE RISQUE LOCAL
	AGRICULTURE	SYLVICULTURE	ACTIVITES DE LOISIRS	TOURISME	AMENAGEMENTS / INFRASTRUCTURES	
<p><b>91E0*</b> Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)*</p>	<p>Mise en culture des boisements rivulaires, pompage. Mise en culture et abandon permettant la création de niches vacantes favorisant la prolifération et l'installation d'espèces invasives (ex : colonisation des terrasses anciennement cultivées par le Robinier faux-accacia <i>Robinia pseudoacacia</i> ou l'Ailanthé <i>Ailanthus altissima</i>).</p>	<p>L'exploitation intensive des forêts ne permet pas le développement de peuplements âgés et typiques. Les coupes à blanc et la replantation en boisement exogène détruit l'habitat. L'exploitation du bois de la ripisylve engendre des niches vacantes utilisées prioritairement par les espèces invasives.</p>	-	<p>Cabanisation et rudéralisation des ripisylves liées à la sur-fréquentation.</p>	<p>Pertes surfaciques dues aux aménagements (urbanisation notamment). Risque d'introduction de nouveau foyer d'implantation et/ou de dissémination de plantes invasives.</p>	Assez fort
<p><b>9260</b> Forêts de <i>Castanea sativa</i></p>	<p>Abandon du pâturage sous les châtaigneraies exploitées ou abandonnées favorisant l'extension de systèmes forestiers mixtes châtaigniers-feuillus ou conifère d'un moindre intérêt sylvicole et patrimonial. Abandon des vergers exploités notamment ceux dont les arbres sont remarquables (taille importante, âge vénérable) entraînant une évolution vers des systèmes forestiers mixtes châtaigniers-feuillus ou conifère d'un moindre intérêt sylvicole et patrimonial.</p>	<p>La prolifération de l'Encre et l'Endothia, dégradant notablement cet habitat, est liée à l'abandon des pratiques d'entretien des arbres touchés.</p>	-	<p>Conflit d'usage : ramassage illégal de châtaignes.</p>	-	Fort
<p><b>92A0</b> Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i></p>	<p>Mise en culture des boisements rivulaires, pompage. Mise en culture et abandon permettant la création de niches vacantes favorisant la prolifération et l'installation d'espèces invasives (ex : colonisation des terrasses anciennement cultivées par le Robinier faux-accacia <i>Robinia pseudoacacia</i> ou l'Ailanthé <i>Ailanthus altissima</i>).</p>	<p>Les coupes à blanc et la replantation en boisement exogène détruit l'habitat. L'exploitation du bois de la ripisylve engendre des niches vacantes utilisées prioritairement par les espèces invasives.</p>	-	<p>Cabanisation et rudéralisation des ripisylves liées à la sur-fréquentation.</p>	<p>Pertes surfaciques dues aux aménagements (urbanisation notamment). Risque d'introduction de nouveau foyer d'implantation et/ou de dissémination de plantes invasives.</p>	Fort
<p><b>9340</b> Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i></p>	-	<p>L'exploitation en taillis est source de dégradation des structures forestières typiques (apports de lumière, destockage du carbone, etc.). Les coupes à blanc et la replantation en boisement exogène peuvent détruire l'habitat. L'exploitation intensive des forêts ne permet pas le développement de peuplements âgés et typiques.</p>	-	-	-	Faible

Tableau 82 : Evaluation du niveau de risque local des activités humaines sur les habitats naturels



III.1.4. Définition du niveau de risque local pour les espèces

GROUPES D'ESPECES	IMPACTS POTENTIELS DES ACTIVITES ET USAGES						IMPACT BIOLOGIQUE	NIVEAU DE RISQUE LOCAL	
	AGRICULTURE	ACTIVITES DE LOISIRS	HYDROELECTRICITE	ASSAINISSEMENT	COMPETITION INTERSPECIFIQUE				
<b>Poissons et crustacés</b>									
<b>1138</b> <b>Barbeau méridional</b> <i>Barbus meridionalis</i>	Prélèvements d'eau, additionnés à des étiages déjà naturellement sévères, accentuant notablement l'abaissement de la ligne d'eau et par conséquent : - La perte des habitats de bordures disponibles pour ces espèces, - L'augmentation de la température de l'eau, - La diminution de la teneur en oxygène dissous.	Très nombreux obstacles à l'écoulement perturbant la circulation piscicole et le transit sédimentaire, déjà déficitaire en raison du contexte géologique granitique.	Pollutions organiques liées à l'utilisation d'engrais azotés et phosphorés, pour des espèces dont les exigences vis-à-vis de ces paramètres sont importantes.  Espèces sensibles aux pollutions diffuses (stockage de fumier à proximité de cours d'eau par exemple).	Vulnérabilité au raclage et piétinement du substrat sur les radiers et plats courants, notamment après la période de reproduction, lors de l'incubation des œufs (fin du printemps, été).  Création de seuils en pierre par les estivants qui font obstacle à la libre circulation des espèces et favorise le réchauffement des eaux.	Diminution du débit à l'aval des prises d'eau ; réduction de la lame d'eau, et donc les habitats de bordures disponibles, et diminution de la hauteur d'eau.  Aggravation des étiages estivaux déjà naturellement sévères ; augmentation de la température de l'eau et diminution de la teneur en oxygène dissous.	Très nombreux obstacles à l'écoulement perturbant la circulation piscicole et le transit sédimentaire, déjà déficitaire en raison du contexte géologique granitique.	Dégradation de la qualité de l'eau pour des espèces dont les exigences vis-à-vis de ces paramètres sont importantes.	Risque d'hybridation de l'espèce avec le barbeau fluviatile, engendrant des hybrides fertiles et donc un risque d'introgession.	<b>Fort</b>
<b>1131</b> <b>Blageon</b> <i>Telestes souffia</i>				-				Vulnérabilité au raclage et piétinement du substrat qui entraînent la destruction d'habitats et le départ de matière en suspension (phénomènes et incidences accentués en période d'étiage).	-
<b>1092</b> <b>Ecrevisse à pattes blanches</b> <i>Austropotamobius pallipes</i>	Dégradation des habitats de sous berges par piétinement du bétail, et augmentation des matières en suspension.	-	-	-	-	-	-	<b>Très fort</b>	
<b>1126</b> <b>Toxostome</b> <i>Parachondrostoma toxostoma</i>	Espèce sensible aux brusques variations de niveau d'eau, lors de la reproduction (fin mai début juin).	Très nombreux obstacles à l'écoulement perturbant la circulation piscicole.	Espèce sensible à la mauvaise qualité de l'accueil benthique, notamment aux concentrations en micropolluants, qui pourrait perturber son développement et celui de la couche périphtyque dont elle se nourrit.	Vulnérable au raclage du substrat en toute saison, qui altère le biofilm épilithique en développement à la surface du substrat, et dont se nourrit l'espèce.	Vulnérabilité aux brusques variations de niveau d'eau, lors de la reproduction (fin mai – début juin).	Très nombreux obstacles à l'écoulement perturbant la circulation piscicole.	Dégradation de la qualité de l'eau pour des espèces dont les exigences vis-à-vis de ces paramètres sont importantes.	Compétition avec le hotu et risque d'hybridation entraînant des hybrides fertiles et donc un risque d'introgession.	<b>Fort</b>
<b>5339</b> <b>Bouvière</b> <i>Rhodeus amarus</i>	Inféodé à la présence de mollusques Unionidae, filtreur et donc eux-mêmes sensibles à la qualité de l'eau, et notamment aux micropolluants.	-	-	-	-	-	Inféodé à la présence de mollusques Unionidae, filtreur et donc eux-mêmes sensibles à la qualité de l'eau, et notamment aux micropolluants.	-	<b>Modéré</b>

GROUPES D'ESPECES	IMPACTS POTENTIELS DES ACTIVITES ET USAGES				NIVEAU DE RISQUE LOCAL
	AGRICULTURE	SYLVICULTURE	ACTIVITES DE LOISIRS ET TOURISME	AMENAGEMENTS/INFRASTRUCTURES	
<b>Invertébrés</b>					
<b>Papillons / Orthoptères thermophiles dont : Azuré du serpolet, Azuré des orpins, Hermite, Laineuse du Prunellier, Dectique des brandes, Criquet de l'Aigoual</b>	Abandon du pâturage favorisant l'embroussaillage et la disparition des pelouses sèches et des landes ouvertes (Saint-Julien-du-Gua, Creysseilles, Saint Genest-Lachamp)  Surpâturage local à Saint-Julien-du-Gua dégradant les sols	-	-	Extension des zones urbaines au dépend des milieux naturels ; Entretien des bords de routes (fauchage), notamment à Gluiras	<b>Fort</b>  (nombreux enjeux sur des espaces en profonde mutation)
<b>Papillons / Orthoptères hygrophiles dont Damier de la succise, Diane, Criquet ensanglanté</b>	Mise en culture et drainage de prairies humides; Surpâturage local à Saint-Julien-du-Gua, St-Maurice en Chalencou et St-Genest-Lachamp dégradant les fonds de vallon et les zones humides	Plantations de conifères qui assèchent les sols <i>(remarque générale sans localisation spécifique)</i>	-	Extension de l'urbanisation au cours des cinquante dernières années sur les adrets de l'Eyrieux (St-Sauveur de Montagut et les Ollières-sur-Eyrieux)	<b>Modéré</b> (milieu ponctuels)
<b>Coléoptères saproxylophages (Grand Capricorne, Lucane cerf-volant, etc.)</b>	<i>L'abandon du pâturage devient à terme favorable à ce cortège</i>	Plantations de conifères, Rotations trop fréquentes des coupes et plantations (exemples à proximité de la hêtraie de St-Julien du Gua) Coupes à blancs (hêtraie de St-Julien du Gua) <i>L'abandon de vergers de châtaigniers est ponctuellement favorable à la faune.</i>	-	-	<b>Assez fort</b> (Reste peu de forêts mûres en dehors de la hêtraie de St-Julien du Gua)
<b>Anisoptères patrimoniaux 1036 - Cordulie splendide 1041 - Cordulie à corps fin</b>	Introduction d'intrants (effets d'eutrophisation) ; Pompages ; Extraction de matériaux (carriers) ; Disparition de zones agricoles ouvertes de plaines favorables à l'accueil des individus en maturation (Les Ollières-sur-Eyrieux, St-Sauveur-de-Montagut).	-	Aménagement des berges des cours d'eau au détriment de la ripisylve	Artificialisation des berges : enrochement (Eyrieux) ; Disparition de zones agricoles ouvertes de plaines favorables à l'accueil des individus en maturation (campings aux Ollières-sur-Eyrieux et les serres à Saint Fortunat sur-Eyrieux). <i>Les aménagements hydrauliques (barrages, seuils sur l'Eyrieux, la Glueyre) peuvent s'avérer favorables.</i>	<b>Modéré</b> (Habitats larvaires peu fréquentés, aménagements hydrauliques plutôt favorables)
<b>1044 - Agrion de Mercure</b>	Curetage/rectification/busage de certains fossés agricoles ; Introduction d'intrants (effets d'eutrophisation) ; Pompages.	-	-	Entretien des routes (fauchage) en bord de fossés pouvant combler les canaux et eutrophiser ces habitats de largeur très restreinte ; Canaux d'irrigation des jardins.	<b>Modéré</b> (habitat très ponctuel et population reproductrice à rechercher)
<b>Mammifères</b>					
<b>Chauves-souris</b>	La régression du pâturage est significative d'un impact négatif sur de nombreuses espèces. En effet, parmi les espèces contactées, plusieurs d'entre elles profitent de la richesse nutritive des zones pâturées, à l'image du Grand rhinolophe. De plus, ce type de pratique permet de lutter contre la fermeture des habitats et favorise ainsi l'activité de chasse de bon nombre d'espèces. La modification des modes d'agriculture est également problématique avec l'utilisation des pesticides ou l'introduction d'intrants (contamination chimique).	Les pratiques sylvicoles sont, d'une manière générale, néfastes vis-à-vis des chiroptères cavicoles. En effet, l'abattage d'arbres matures est significatif d'une perte sèche d'habitats de chasse mais également de gîtes. Il convient de souligner que les arbres généralement les plus attractifs sont de facto les arbres de plus fort degré de maturité.	Les quelques grottes ou cavités artificielles (anciennes mines) incluses dans le périmètre projet ne sont pas exploitées par le tourisme ou des activités de loisir (saint-Fortuna sur Eyrieux et Les Ollières sur Eyrieux) comme la spéléologie par exemple. Aucun impact significatif n'est donc à retenir au sujet de cet élément.	L'impact des aménagements ou infrastructures sur les chiroptères est multiple sur le site d'étude. En premier lieu les infrastructures linéaires qui induisent d'une part la fragmentation des habitats naturels, la pollution lumineuse/sonore mais également un risque de collision. La rénovation des vieux bâtiments agricoles ou ponts franchissant les cours d'eau est également problématique (risque de destruction d'individus et plus généralement destruction d'habitats).	<b>Modéré</b>
<b>1337 - Castor 1355 - Loutre</b>	Ces deux espèces exploitent uniquement les cours d'eau et berges attenantes. La conversion d'une partie des boisements rivulaires de l'Eyrieux en faveur de zones agricoles peut induire divers impacts (perte d'habitats de chasse, de la fonctionnalité générale ou encore de gîtes potentiels), comme par exemple dans la basse vallée de l'Eyrieux, ou le secteur de Saint-Laurent du Pape.	-	Le cours d'eau de l'Eyrieux est exploité dans le cadre du « tourisme vert » par une activité de canoë. Cette activité non impactante de manière directe, agit sur ces espèces de manière indirecte au travers du dérangement que peut occasionner le passage de canoës sur les secteurs exploités par ces deux taxons.	Aucun aménagement/infrastructure n'est à stipuler sur les secteurs de berges favorables à ces espèces.	<b>Faible</b>

GROUPES D'ESPECES	IMPACTS POTENTIELS DES ACTIVITES ET USAGES				NIVEAU DE RISQUE LOCAL
	AGRICULTURE	SYLVICULTURE	ACTIVITES DE LOISIRS ET TOURISME	AMENAGEMENTS/INFRASTRUCTURES	
<b>Avifaune</b>					
<b>Espèces liées aux agrosystèmes</b> A379 Bruant ortolan A136 Pie-grièche écorche A246 Alouette lulu	L'abandon de l'élevage extensif (pâturage) peut entraîner un risque d'embroussaillage et de fermeture des parcelles favorables à l'avifaune des milieux semi-ouverts. Ces parcelles, souvent difficilement accessibles pour le travail mécanique, abritent d'importants effectifs d'espèces d'intérêt communautaire. A contrario, le phénomène de surpâturage et le remembrement de parcelles sont de nature à impacter la couverture végétale arbustive que recherchent les taxons concernés. L'utilisation de produits phytosanitaires risque d'impacter fortement la ressource alimentaire de ces espèces en diminuant la biomasse en insectes. Les insectes représentent la majeure partie du régime alimentaire des macro-insectivores.	La mise en place de parcelles boisées (peuplement pour l'exploitation sylvicole) comporte un risque de disparition des surfaces ouvertes favorables à un certain cortège de passereaux patrimoniaux. Un des exemples est la mise en place de plantations de résineux.	Dérangement pendant les phases clés du cycle biologique (reproduction), notamment si les activités pédestres sont mal cadrées avec, par exemple, la création de chemins satellites qui traversent des habitats d'espèces sensibles.	Perte des zones agricoles extensives au profit de l'urbanisation et construction d'infrastructures : phénomène encore peu développé sur l'Eyrieux et localisé principalement sur le cours inférieur du cours d'eau, dans les zones au relief le moins accentué.	<b>Assez fort</b>
<b>Espèces liées aux milieux forestiers</b> A072 Bondrée apivore A080 Circaète-jean-le-Blanc A073 Milan noir	L'abandon de l'élevage peut favoriser le phénomène de déprise agricole et ainsi réduire les zones ouvertes, terrains de chasse privilégiés des rapaces diurnes comme le Milan noir et le Circaète-jean-le blanc.	Les gestions forestières inappropriées (coupes à blanc, suppression des vieux arbres sénescents, plantations d'essences non adaptées telles que les conifères) sont de nature à limiter l'attractivité des boisements pour l'avifaune et notamment pour les rapaces diurnes qui recherchent des espaces relativement préservés en période de nidification.	Aménagements forestiers pour des activités comme la chasse et la randonnée peuvent créer des dérangements pour l'avifaune forestière.	-	<b>Faible</b>
<b>Espèces liées aux milieux aquatiques</b> A136 Petit gravelot A264 Cincle plongeur	Les variations des niveaux d'eau, en lien avec les périodes de prélèvement d'eau ou de relargage, peuvent causer des étiages ou des élévations néfastes pour les espèces qui se reproduisent à la faveur des iscles (Petit gravelot) et des berges (Cincle plongeur).	Une exploitation déraisonnée des boisements rivulaires peut entraîner des dérangements lors des périodes sensibles pour les espèces qui exploitent ces habitats.	Dérangement via l'activité de pêche et les sports d'eaux vives (kayak, raft) pendant les phases de reproduction d'espèces comme le Cincle plongeur et le Petit gravelot.	Aménagement des rives de l'Eyrieux et des affluents (barrages, seuils...); Modification du régime des cours d'eau qui impacte les habitats d'espèces, dérangements sur les individus.	<b>Modéré</b>
<b>Herpétofaune / batrachofaune</b>					
<b>1193 - Sonneur à ventre jaune</b>	Régression/artificialisation des habitats de développement larvaire.	-	Lâchers d'eau en période de reproduction ou de présence de juvéniles. Perte d'habitats notamment lors de comblement de mares cupulaires pour la réalisation de plage de baignade.	Modification de la structure des cours d'eau (seuil, recalibrage, endiguement...).	<b>Modéré</b>
<b>Autres amphibiens</b>	Eutrophisation des mares par l'apport d'intrants issus du pâturage.	Coupe à blanc.	Augmentation de la circulation engendrant de la mortalité routière.	Curetage/rectification/busage de certains fossés de bord de route, peuvent entraîner une destruction d'individus, ou des habitats de reproduction.	<b>Modéré</b>
<b>Reptiles</b>	La déprise agricole engendre une fermeture du milieu par endroit qui est défavorable aux reptiles.	-	Augmentation de la circulation engendrant de la mortalité routière.	La réfection d'ouvrages d'art peut induire une perte d'habitats lors de rejointement de fissures de ponts en pierres. Idem pour la réalisation de travaux/construction (jointure de murets).	<b>Modéré</b>
<b>Amphibiens</b>	Régression/artificialisation des habitats de développement larvaire.	-	Lâchers d'eau en période de reproduction ou présence de juvéniles. Perte d'habitats.	Modifications de la structure des cours d'eau (recalibrages, endiguements...).	<b>Modéré</b>
<b>Reptiles</b>	Perte d'habitats avec la déprise agricole.	-	-	Pertes d'habitats lors de travaux/construction (jointure de murêt).	<b>Modéré</b>

GROUPES D'ESPECES	IMPACTS POTENTIELS DES ACTIVITES ET USAGES				NIVEAU DE RISQUE LOCAL
	AGRICULTURE	SYLVICULTURE	ACTIVITES DE LOISIRS ET TOURISME	AMENAGEMENTS/INFRASTRUCTURES	
<b>Flore</b>					
<b>Espèces inféodées aux milieux agricoles (pelouses, tonsures, etc.)</b>	La fertilisation a un impact direct sur la composition floristique, avec la disparition rapide par concurrence interspécifique des espèces les plus exigeantes ; Le surpâturage peut provoquer un effet de piétinement dommageable à certaines espèces remarquables, qui souvent associé à l'augmentation du niveau de trophie, réduit notablement la diversité de ces milieux, avec la dominance d'espèces très recouvrantes ; La conversion des milieux herbacés naturels en prairies temporaires pour l'ensilage ou le sursemis conduit inévitablement à la disparition du fond floristique originel. Ces prairies sont en général peu diversifiées, occupées notamment par le Ray-grass ou le Dactyle aggloméré ; A l'inverse l'abandon du pâturage ou de la fauche, hors des milieux pionniers sur sols superficiels qui sont bien souvent stables, tend à une fermeture généralisée de la trame herbacée au profit des espèces ligneuses.	-	-	-	
<b>Espèces inféodées aux milieux sylvicoles</b>	-	<i>Epipactis fibri</i> est menacée par l'exploitation des boisements rivulaires et la plantation de peupleraies. Plusieurs autres taxons peuvent par contre fréquenter les lisières forestières et sont donc susceptibles d'être impactés en phase d'exploitation ou lors de la création de nouvelles pistes forestières.	-	-	<b>Modéré</b>
<b>Espèces inféodées aux milieux humides (ripisylves, prairies, tourbières, etc.)</b>	La fertilisation a donc un impact direct sur la composition floristique, avec la disparition rapide par concurrence interspécifique des espèces les plus exigeantes ; A l'inverse l'abandon du pâturage ou de la fauche, hors des milieux pionniers sur sols superficiels qui sont bien souvent stables, tend à une fermeture généralisée de la trame herbacée au profit des espèces ligneuses ; Le drainage des prairies humides ; La création de retenues collinaires, implantées préférentiellement au sein de vallons peu pentus, riches en eaux de surface ont certainement conduit à la perte de plusieurs de ces prairies humides ; Assèchement dû aux captages.	-	Piétinement potentiel au niveau des zones de baignades.	L'élargissement des infrastructures routières est susceptible d'affecter directement les populations de plusieurs taxons à forte valeur patrimoniale : <i>Spiranthes aestivalis</i> : population décelée au sein d'un fossé humide bordant la D.244 (commune de Creysseilles, non loin du lieu-dit « Le Prieuré ») ; Dans le cas de réfections de fossés ou d'aménagements routiers la modification des écoulements surfaciques peut également altérer la fonctionnalité des complexes humides (prairies, bas-marais, ...) situés à l'aval de l'infrastructure ; Les rejets d'effluents domestiques dans les systèmes aquatiques ; En aval du barrage des Collanges : réchauffement de la masse aquatique dans le plan d'eau, de la fermentation des matières organiques piégées par la retenue et des rejets de la station d'épuration du Cheylard en aval immédiat du barrage ; Assèchement dû aux captages pour AEP.	<b>Modéré</b>
<b>Espèces d'affinité saxicoles et rudérales</b>	-	-	-	L'élargissement des infrastructures routières est susceptible d'affecter directement les populations de plusieurs taxons à forte valeur patrimoniale : <i>Cistus laurifolius</i> , dont les noyaux populationnels sont parfois circonscrits au sein des talus bordant la D.226 (St.-Laurent-du-Pape) et la D.230 (St.-sauveur-de-Montagut).	<b>Modéré</b>

**Tableau 83 : Interdépendances entre activités humaines et groupe d'espèces sur le site**

## III.2. EXIGENCE ÉCOLOGIQUE ET PRINCIPAUX FACTEURS D'ÉVOLUTION

---

### III.2.1. Evolution des milieux : Analyse diachronique

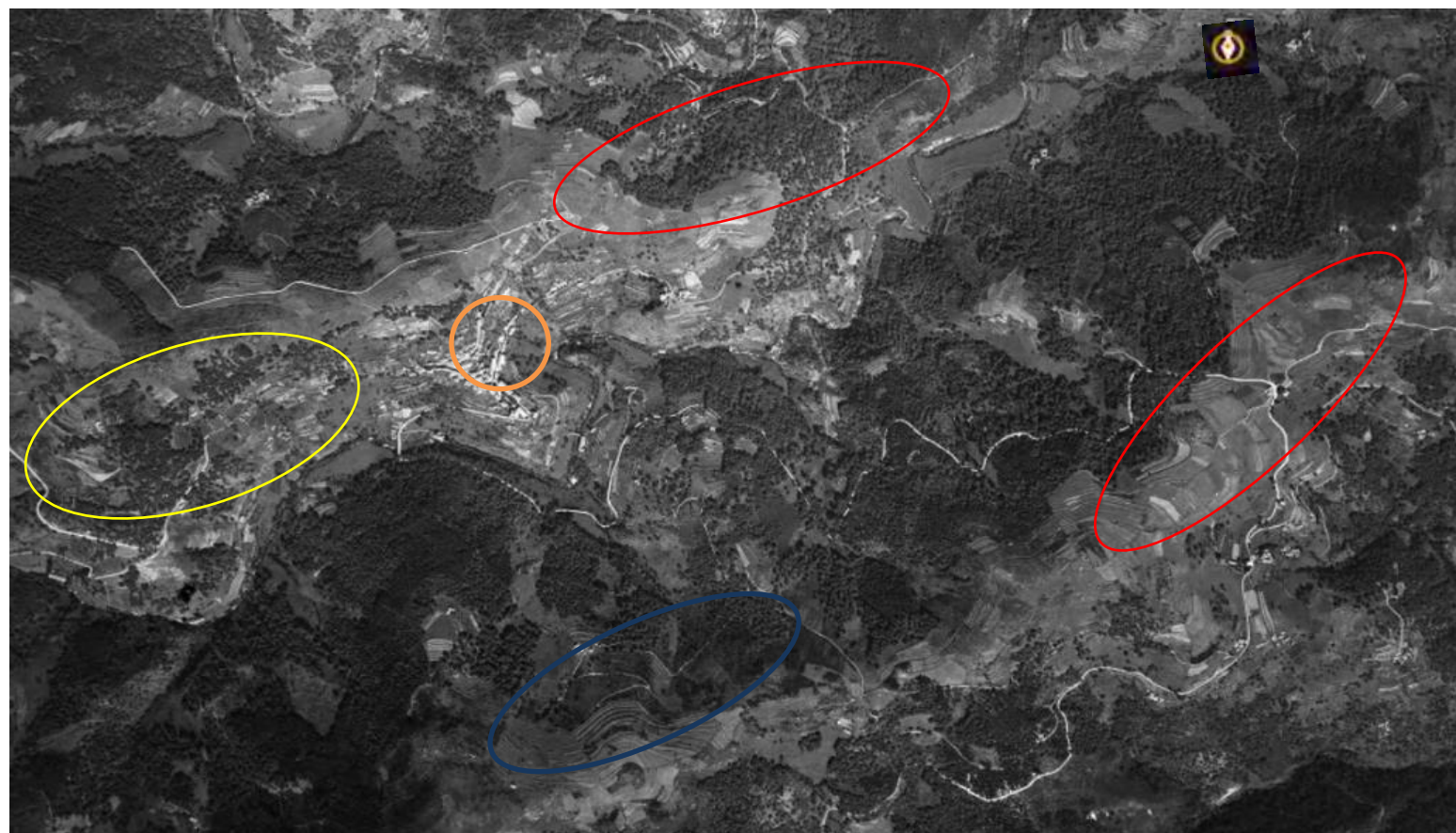
Les photos suivantes illustrent le site au milieu du 20<sup>ème</sup> siècle et aujourd'hui. Les photos aériennes proviennent du site internet de l'Institut Géographique National (<http://www.geoportail.gouv.fr/>). Certains clichés anciens sont téléchargeables en ligne gratuitement et permettent ainsi d'étudier l'évolution des paysages sur plusieurs dizaines d'années. Les photographies aériennes permettent d'illustrer l'évolution des paysages avant/après déprise agricole et intensification des pratiques.

Il apparaît important de préciser que les photographies anciennes ne doivent en aucun cas être considérées comme un état de référence des milieux. En effet, l'influence de l'Homme marque le paysage depuis l'âge du bronze et du fer avec l'ouverture de clairières dans les milieux forestiers. Les paysages n'ont cessé d'évoluer depuis, modelés par les usages et pratiques des différentes époques :

- dominance du système agro-pastoral avec l'ouverture des milieux et l'entretien par le pâturage ;
- le drainage des terres humides pour les mises en culture ;
- les reboisements et les exploitations forestières ;
- la déprise agricole depuis le milieu du XX<sup>ème</sup> siècle ;
- l'intensification de l'agriculture ;
- l'utilisation de pesticides et d'engrais ;
- etc.

D'une manière générale, l'agriculture est l'élément le plus structurant sur le territoire. Nous voyons toutefois une évolution du parcellaire agricole qui a tendance à être moins morcelé. L'évolution des pratiques liée à la mécanisation a entraîné la fusion des petites parcelles à la faveur de surfaces plus importantes. De même, des parcelles autrefois accessibles avec les animaux ne sont plus exploitées aujourd'hui.

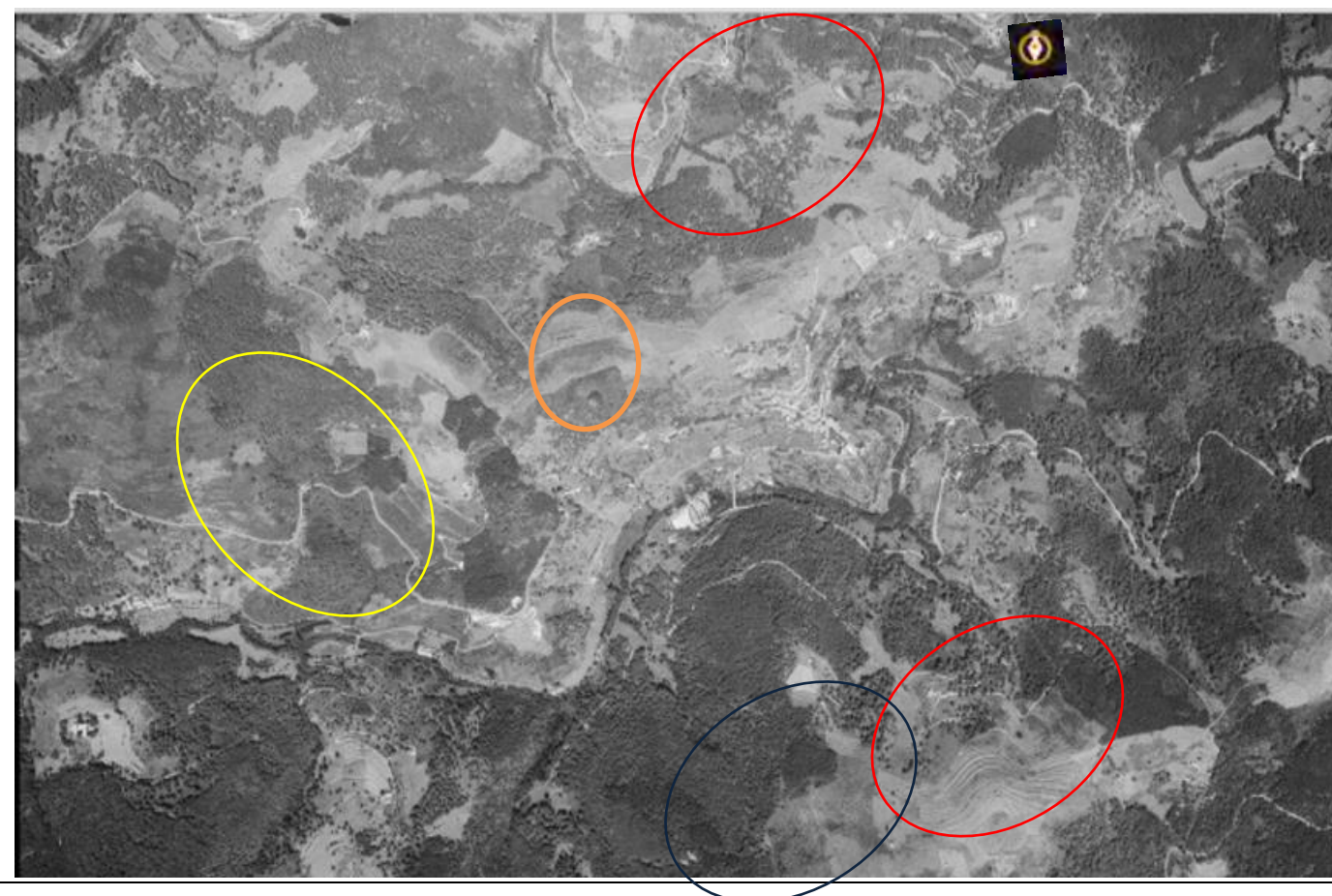
Saint-Pierreville - zone des Boutières



Date prise de photo aérienne	08/09/1948
Échelle	1 : 27.592


En 1948, la zone des Boutières se situant autour de la commune de Saint-Pierreville (rond orange) est composée d'un petit parcellaire agricole morcelé (ovoïdes rouges sur la carte ci-contre) impliquant une diversité dans les productions agricoles, et de faibles rendements.

Le couvert végétal (ovoïde jaune sur la photo ci-contre) est clairsemée et disparate, au regard d'une production vivrière importante.



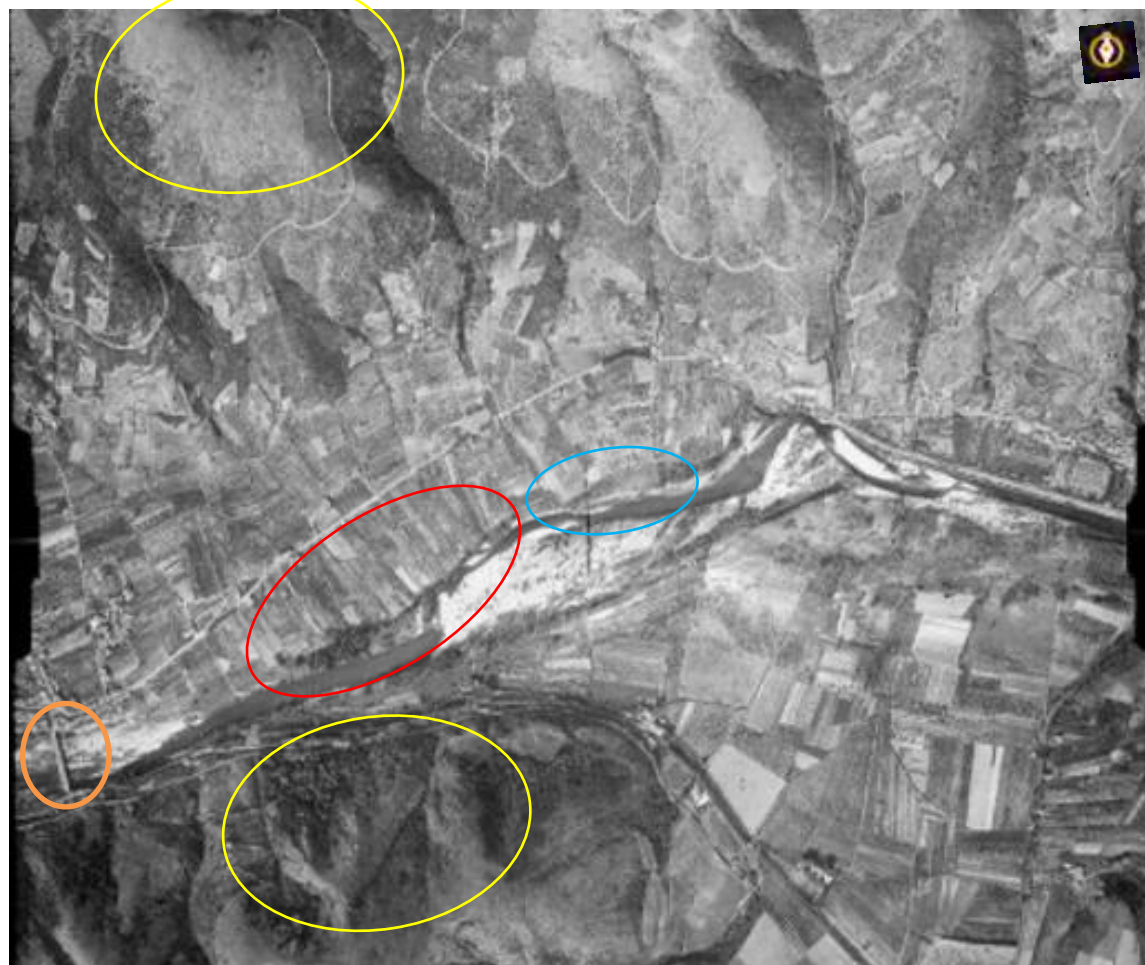
Date prise de photo aérienne	24/07/1979
Échelle	1 : 15.968

Les boisements forestiers occupent les terres agricoles abandonnées (ovoïdes rouges) les îlots forestiers commencent à s'agglomérer.

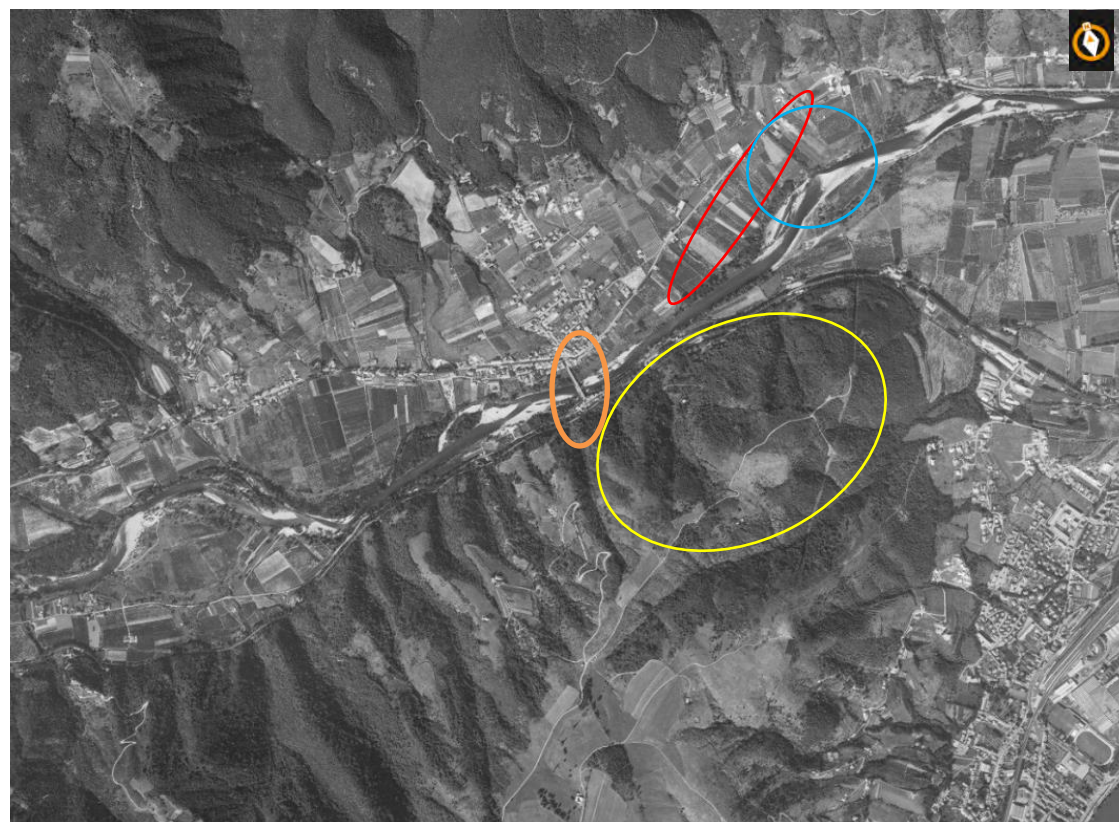
	Date prise de photo aérienne	2011
	Échelle	1 : 17061
	<p>En 2011, le milieu boisé initialement clairsemé s’est densifié et a entraîné l’homogénéisation d’îlots forestiers (ovoïde jaune sur la carte ci-contre).</p> <p>Au fil des années, le petit parcellaire agricole a laissé la place aux grandes exploitations agricoles qui se sont spécialisées (ovoïdes rouges sur la carte ci-contre). Cette évolution répond aux besoins de rendements et de l’utilisation des machines agricoles.</p> <p>Les terrasses agricoles (ovoïde bleu) ont été abandonnées, re-végétalisées naturellement, entraînant leur dégradation.</p>	
Synthèse	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement faible de l’urbanisation et d’infrastructures routières</li> <li>- Artificialisation des peuplements forestiers (résineux)</li> <li>- Changement des pratiques agricoles (diminution des cultures en terrasses)</li> <li>- Abandon des systèmes pastoraux</li> </ul>	

**Tableau 84 : Analyse diachronique sur le secteur des Boutières (Saint-Pierreville)**

Saint-Laurent-du-Pape - Basse vallée de l'Eyrieux



Date prise de photo aérienne	04/10/1946
Échelle	1 : 21.459
<p>En 1946, sur la commune de Saint-Laurent-du-Pape, autour du pont de Saint-Fortunat-sur-Eyrieux (rond orange), la plaine alluviale est largement utilisée pour les productions agricoles (ovoïde rouge sur la carte ci-contre).</p> <p>Malgré cette forte présence agricole, le parcellaire est de faible surface et est divisé. La forme longitudinale et perpendiculaire des parcelles agricoles laissent à penser de leur utilisation vivrière. Parfaitement distribuées entre les habitants de la commune.</p> <p>Des îlots boisés clairsemés (ovoïde jaune sur la carte ci-contre), sont situés uniquement sur les pentes, le sommet des serres étant constitués de milieux ouverts, probablement utilisés pour l'élevage.</p> <p>Les formations végétales qui se développent autour des cours d'eau sont en 1949 inexistantes (ovoïde bleu).</p>	



Date prise de photo aérienne	07/09/1977
Échelle	1 : 20.798
<p>Pas de changements observables sur cette période.</p>	



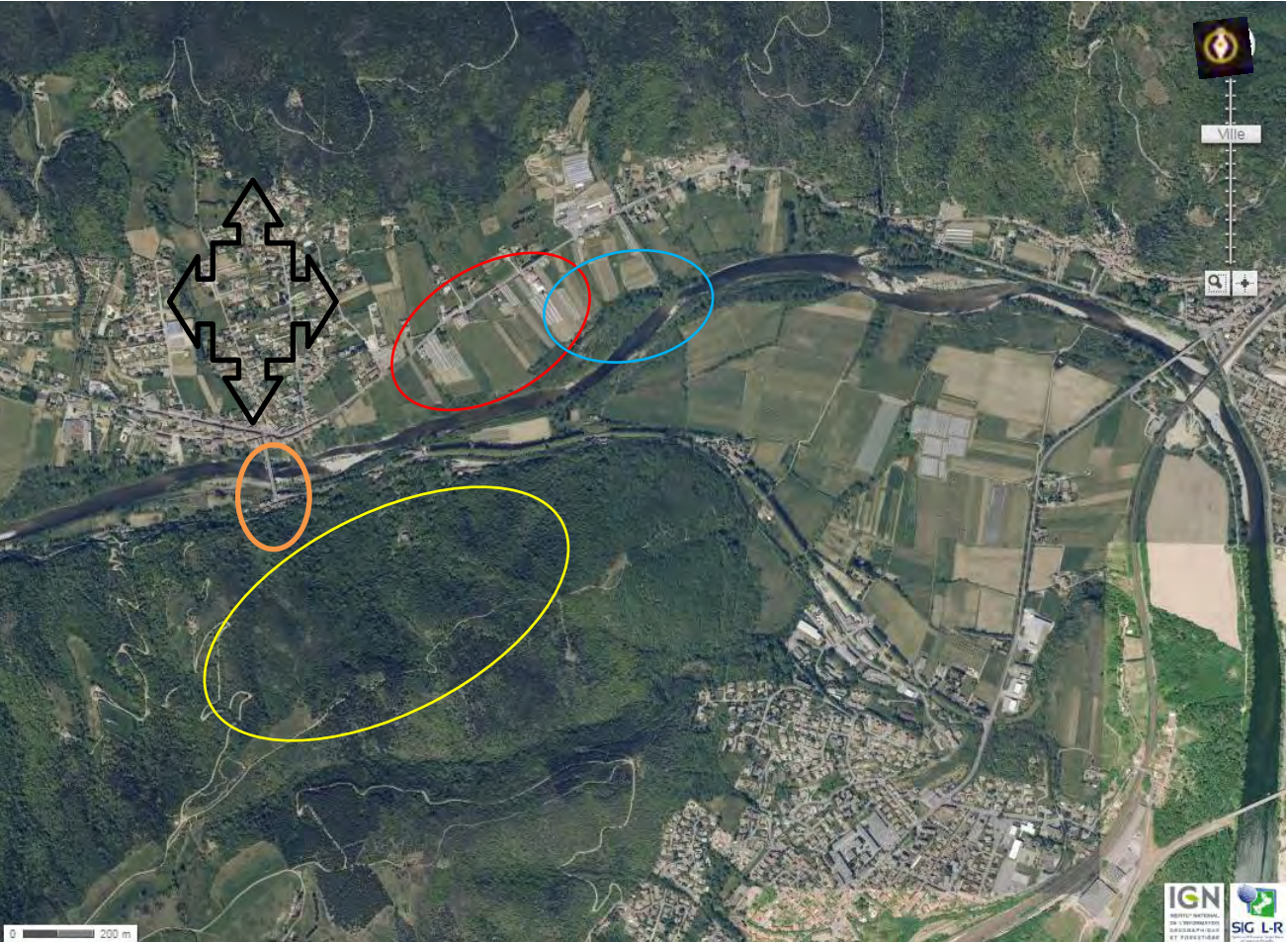
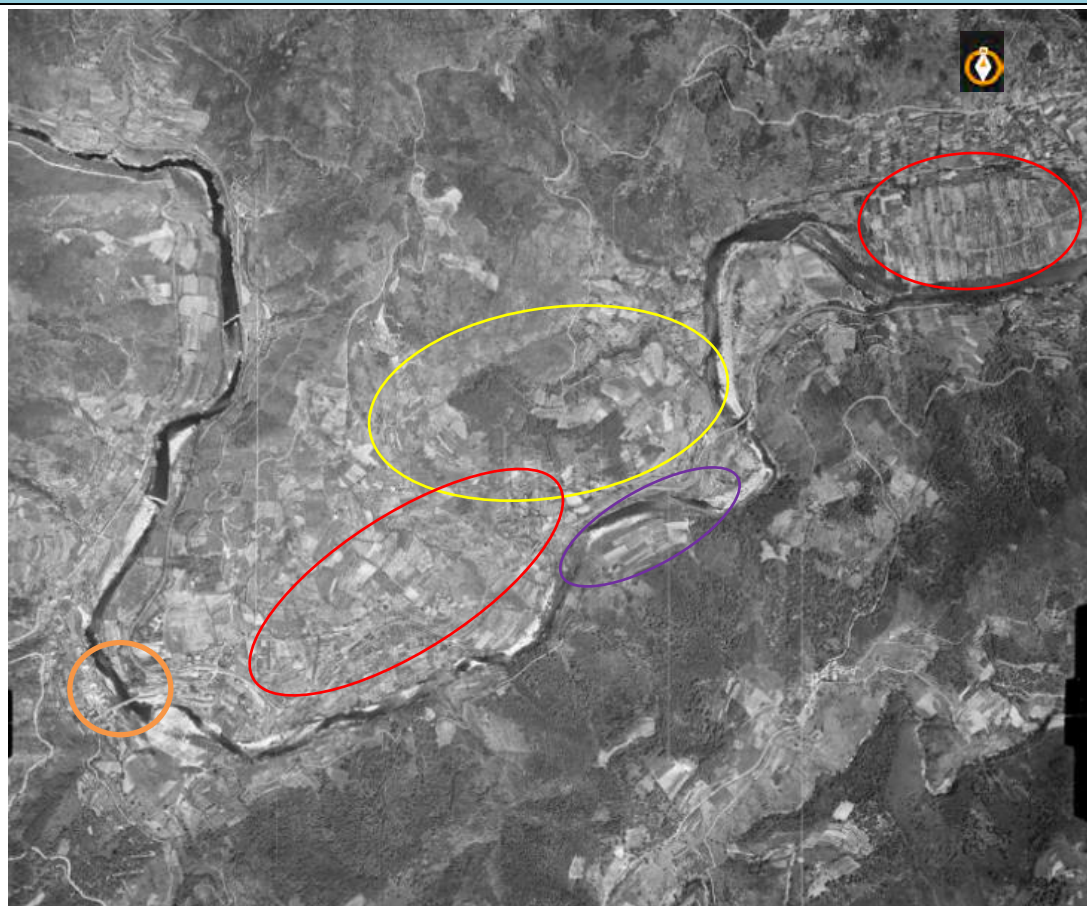
	<p><b>Date prise de photo aérienne</b></p> <p>2011</p>
	<p><b>Échelle</b></p> <p>1 : 17.061</p>
<p>La plaine alluviale a progressivement été délaissée au profit de l'artificialisation, poussée par l'extension urbaine et la densification des réseaux routiers (carré noir avec des flèches sur la photo ci-contre).</p> <p>Les terres agricoles se sont peu à peu regroupées, mais la production agricole reste diversifiée. La production sous serre s'est densifiée.</p> <p>Depuis 1979, les forêts alluviales se sont développées et maintenues aux abords des cours d'eaux.</p> <p>La déprise agricole et l'abandon du pastoralisme (ovoïde jaune) a permis de développer le couvert végétal sur les hauteurs.</p>	
<p><b>Synthèse</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de l'urbanisation et d'infrastructures routières ;</li> <li>- Progression des forêts alluviales (91E0) au sein des parcelles agricoles délaissées dans la mesure où elles ne sont pas colonisées par le Robinier ;</li> <li>- Divagation du lit mineur de l'Eyrieux visible : les habitats humides sont étroitement liés à la dynamique toujours active de l'Eyrieux et dans une moindre mesure du Rhône ;</li> <li>- Diminution des parcelles agricoles : les prairies de fauche ont fortement régressées sur ce secteur ;</li> <li>- Développement des boisements naturels de plus en plus nombreux : les habitats présents sur les coteaux sont soumis à la dynamique forte des chênaies supra méditerranéennes, peuplements non communautaires.</li> </ul>

Tableau 85 : Analyse diachronique sur la basse vallée de l'Eyrieux

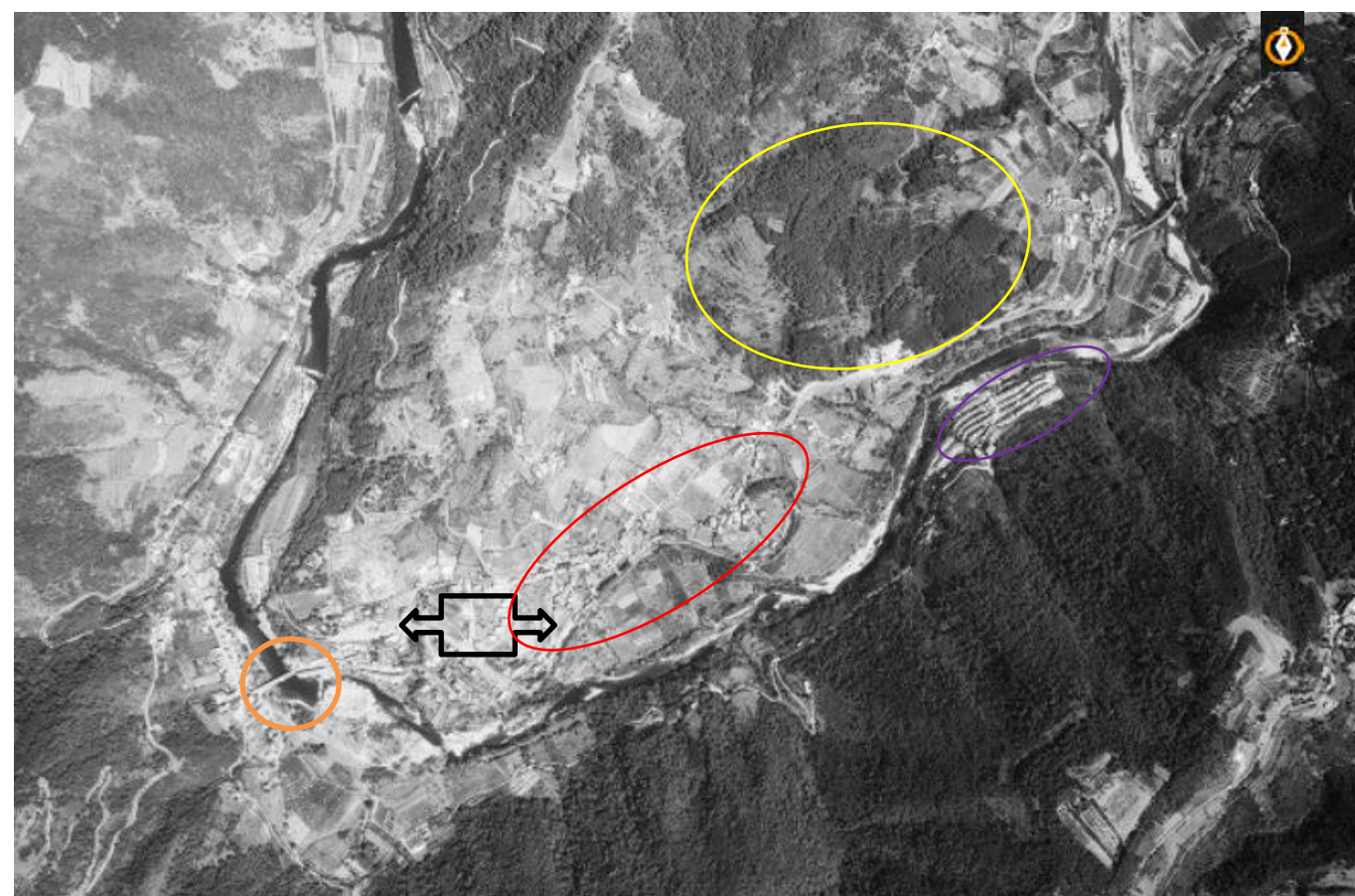
Les Ollières-sur-Eyrieux - Moyenne vallée de l'Eyrieux



Date prise de photo aérienne	05/06/1948
Échelle	1 : 30.085

Le secteur des Ollières-sur-Eyrieux est majoritairement agricole en 1948 (ovoïdes rouges), la plaine agricole mais aussi les piémonts des serres étant utilisés pour l'agriculture. En rive gauche, les boisements sont sporadiques (ovoïde jaune)

Cependant ils se localisent exclusivement en rive droite, la mauvaise accessibilité ne permet pas d'utiliser ces terres pour les productions agricoles. Le parcellaire agricole est exclusivement constitué de parcelles à petites surfaces et à production diversifiée.



Date prise de photo aérienne	24/07/1979
Échelle	1 : 14.089

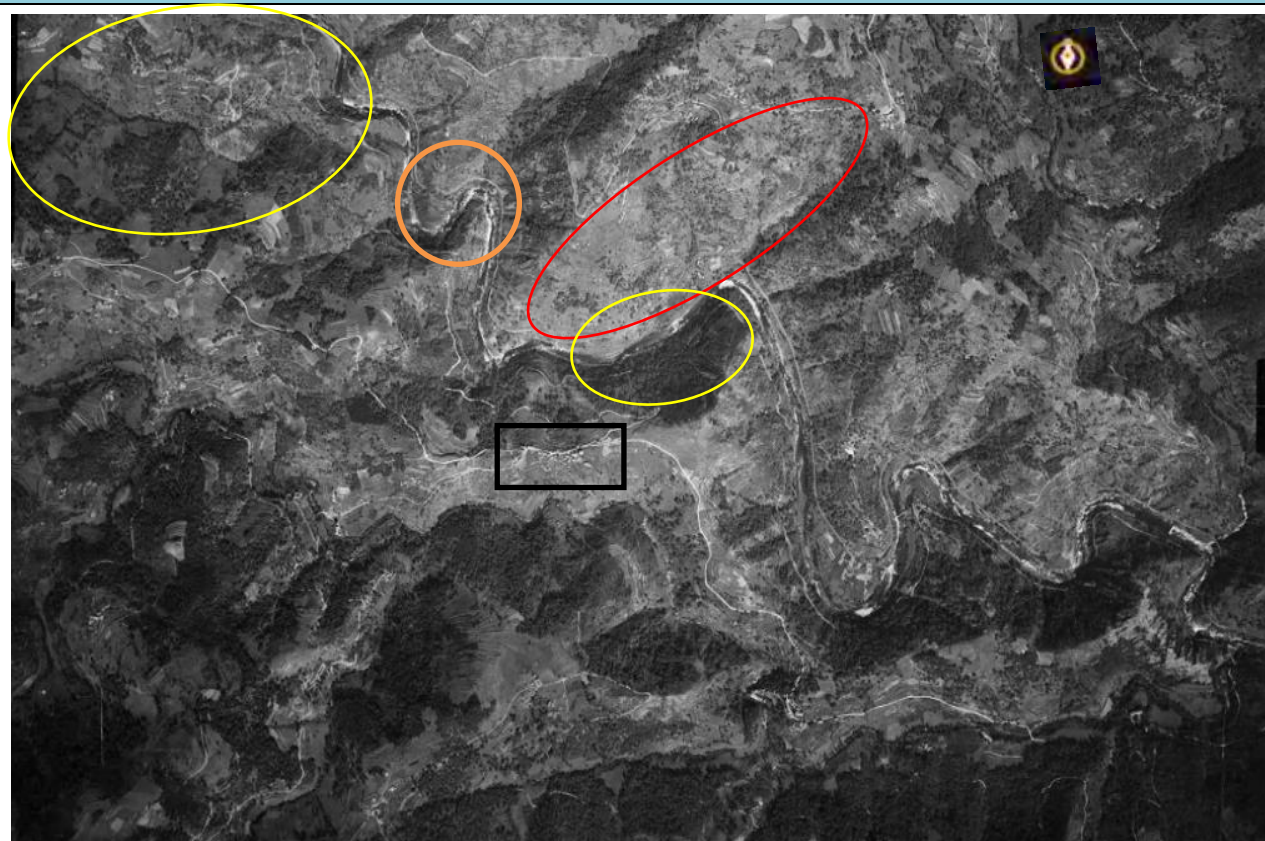
En 1979, le secteur reste en grande majorité agricole, certains processus font tendre à sa diminution :

- En effet, le développement des activités touristiques avec la création de camping le long de l'Eyrieux (ovoïde violet) grignotent les terres autrefois cultivées ;
- Les boisements (ovoïde jaune) s'élargissent sur les parcelles agricoles abandonnées, les parcelles inaccessibles par les machines sont délaissées (développement de la mécanisation) ;
- L'extension urbaine est dans ce cas flagrante (carré noir), elle occupe les terres qui jouxtent le centre-ville le long de la rivière. Des terres autrefois agricoles.

	Date prise de photo aérienne	2011
	Échelle	1 : 17.061
	<p>Les processus se sont accentués entre 1979 et 2011, les terres agricoles sont de moins en moins présentes (ovoïde rouge) malgré l'agglomération du petit parcellaire pour un meilleur rendement ;</p> <p>Le nombre de complexes touristiques au bord de l'Eyrieux (ovoïdes violets) explose, prenant place sur les terres agricoles ;</p> <p>Dans le même temps, l'extension de l'urbanisation demeure et s'accroît, liée à une augmentation de la population liée aux activités touristiques estivales.</p>	
Synthèse	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation des surfaces boisées et des plantations forestières ;</li> <li>- Développement des infrastructures urbaines et de tourisme ;</li> <li>- Diminution des espaces agricoles.</li> </ul>	

Tableau 86 : Analyse diachronique sur la Moyenne vallée de l'Eyrieux

Aval du barrage des Collanges



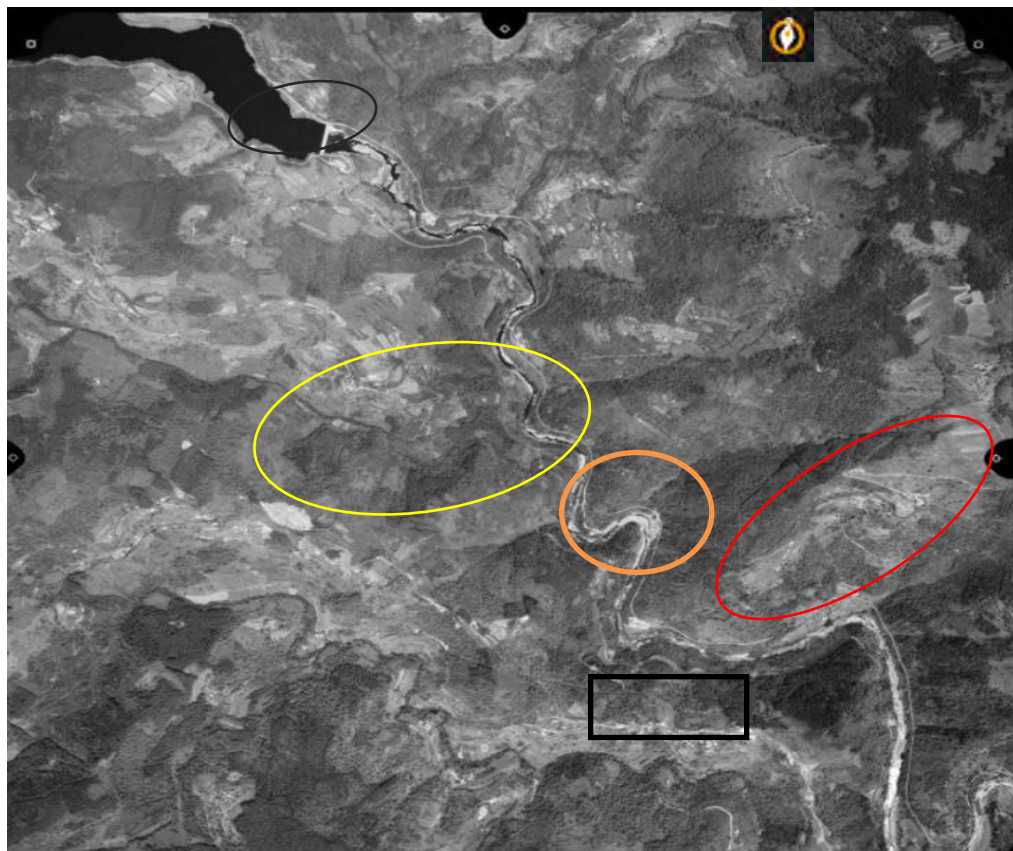
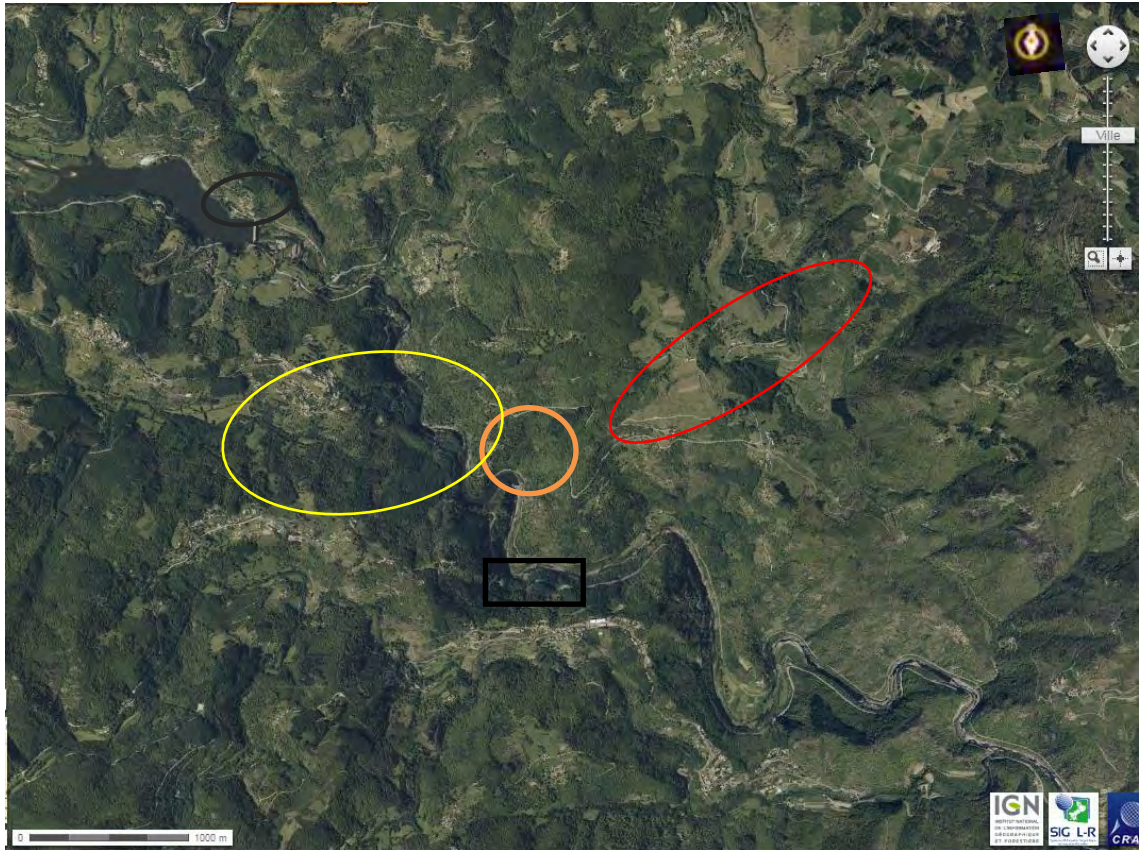
Date prise de photo aérienne	08/09/1948
Échelle	1 : 28.112

L'activité agricole majoritairement dominée par le pastoralisme est moins présente sur ce secteur (ovoïde rouge).  
 L'urbanisation est présente de manière sporadique par la constitution de petits hameaux (carré noir) disséminé à distance égale.  
 La végétation est présente sur l'ubac ; il est dès lors souvent inhabité et très boisé, peu exploitable sur le plan agricole.



Date prise de photo aérienne	24/07/1979
Échelle	1 : 18.803

En 1979, le pastoralisme est en net recule (ovoïde rouge), les terrasses occupées sont utilisées pour l'exploitation forestière (ovoïde jaune).  
 Les espaces qui ne sont pas exploités par la filière bois, sont laissés à l'abandon, la végétation y reprend ses droits.  
 Les hameaux s'étendent un peu plus (carré noir).

	<table border="1"> <tr> <td>Date prise de photo aérienne</td> <td>24/06/1986</td> </tr> <tr> <td>Échelle</td> <td>1 : 18.166</td> </tr> </table>	Date prise de photo aérienne	24/06/1986	Échelle	1 : 18.166
	Date prise de photo aérienne	24/06/1986			
Échelle	1 : 18.166				
<p>En 1983, le barrage des Collanges est mis en service (rond noir), les terres autrefois alluviales sont inondées pour la centrale hydroélectrique.</p>					
	<table border="1"> <tr> <td>Date prise de photo aérienne</td> <td>24/07/1979</td> </tr> <tr> <td>Échelle</td> <td>1 : 18.803</td> </tr> </table>	Date prise de photo aérienne	24/07/1979	Échelle	1 : 18.803
	Date prise de photo aérienne	24/07/1979			
Échelle	1 : 18.803				
<p>En 2011, les mutations économiques et la part de chaque secteur d'activité semblent s'être stabilisés.</p>					
<p><b>Synthèse</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Artificialisation des peuplements forestiers (résineux)</b></li> <li>- <b>Changement des pratiques agricoles (diminution des cultures en terrasses)</b></li> <li>- <b>Abandon des systèmes pastoraux</b></li> </ul>				

**Tableau 87 : Analyse diachronique en aval du barrage des Collanges**

### III.2.2. Facteurs défavorables à la préservation du patrimoine naturel

Plusieurs facteurs naturels ou liés également aux activités humaines peuvent être défavorables à la conservation et au bon état des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire et remarquables :

✓ La dynamique naturelle de **fermeture des milieux** du site B6 est essentiellement liée à l'abandon des activités humaines de gestion de l'espace telle que l'agropastoralisme et l'agriculture en général. Cet abandon, qui s'est fait ressentir en priorité sur les secteurs difficiles d'accès et difficilement mécanisables, a conduit progressivement à la disparition de zones ouvertes et semi-ouvertes (pelouses sèches, prairies, landes, etc.). Alors colonisés par les ligneux, c'est une perte importante d'habitats d'espèces qui s'opère ; perte préjudiciable pour de nombreux rhopalocères des milieux ouverts (Azuré du serpolet, Hermite, etc.) mais aussi pour des orthoptères sur les secteurs de landes, d'une certaine avifaune, etc. ; ainsi que de fonctionnalités écologiques (mosaïques d'habitats) ;

✓ L'installation et le **développement d'espèces végétales exotiques envahissantes** en bord de rivière telles que la Jussie, le Robinier faux-acacia, la Renouée du Japon concurrencent fortement les habitats naturels que sont les herbiers aquatiques, les ripisylves, les formations de grèves exondées et des berges ;

✓ L'installation et le **développement d'espèces animales exotiques envahissantes** comme l'écrevisse américaine, la grenouille rieuse, le Hotu, qui envahissent les niches écologiques des espèces endémiques, qui sont porteuses saines de parasites ou vecteurs de maladies pour les espèces autochtones, et qui se nourrissent parfois des stades juvéniles de ces mêmes espèces ;

✓ Les **incendies** trop fréquents et violents qui peuvent être liés pour certains à des facteurs humains indirects, qui engendrent une dégradation des habitats et à terme l'érosion des sols. Ils restent cependant rares sur le territoire du site B6 ;

✓ La **dégradation de la qualité de l'eau** liée à des rejets polluants d'origine diverse ou à des pollutions diffuses, majorée par le réchauffement des eaux. Cette dégradation induit des conditions de vies défavorables à la plupart des espèces aquatiques qui peuvent devenir létales ;

✓ **L'artificialisation et le cloisonnement des cours d'eau** par la présence d'enrochements, de barrages et de seuils : ces obstacles induisent une diminution des échanges intra-espèces (appauvrissement génétique), une homogénéisation des habitats et la dégradation des conditions de vie induisant in fine la baisse de la biodiversité des cours d'eau (influence les débits, les continuités écologiques, le transport solide, etc) ;

✓ **L'urbanisation et l'artificialisation** des espaces qui entraînent une destruction directe d'habitats ou une fragmentation préjudiciable à leur bon fonctionnement ;

✓ Le développement de certaines activités particulièrement préjudiciables : sports motorisés terrestres ou canyoning ;

✓ La **fréquentation non maîtrisée** et mal adaptée pouvant entraîner une dégradation voire une destruction des habitats (en particulier des habitats de bord de rivière fragiles et sensibles aux aménagements et au piétinement) et un dérangement de la faune ;

✓ Des opérations **d'aménagement des bâtiments** préjudiciables aux populations de Chiroptères qui y gîtent et qui peuvent contraindre l'espace de bon fonctionnement de l'Eyrieux ;

✓ Les conséquences du **réchauffement climatique** sur la montée de la température de l'eau et l'accentuation de la faiblesse des débits d'étiage de l'Eyrieux et de ses affluents constituent un facteur limitant pour les espèces aquatiques. Par ailleurs, le réchauffement climatique peut être à l'origine d'un changement de biotope (remontée vers le nord de la limite méditerranéenne) et du déplacement d'espèces ;

✓ Le **changement des pratiques agricoles** (terrasses, écobuage, production extensive sans intrants chimique) et abandon des systèmes pastoraux (parcours, pastoralisme extensif) ;

- ✓ Les **dépôts sauvages de déchets** qui entraînent le remblaiement de bras morts et une dégradation de divers habitats ;
- ✓ Les **déséquilibre hydraulique** et **sédimentaires** avec d'une part l'accentuation des faibles débits estivaux (étiage) liée à certains usages de l'eau (prélèvements effectués dans la rivière et sa nappe, aménagements hydrauliques) défavorables à tous les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaires liés aux cours d'eau, à l'inverse les crues répétitives et violentes qui peuvent avoir des effets ravageurs sur la faune aquatiques à faible mobilité comme l'Ecrevisse à pieds blancs. D'autre part, la présence de barrages comme celui des Collanges qui bloquent le transit sédimentaire et induisent une perte d'habitat et donc de biodiversité à leur aval ainsi qu'une aggravation de l'érosion des berges ;
- ✓ **L'entretien des bords de routes** inadéquates avec le calendrier de certaines espèces de la faune et de la flore. Cas avéré des populations d'Azuré des orpins se développant en bord de route (*cf. rapport Rhopalocères de l'ENS des Boutières*) ;
- ✓ **Les plantations d'essences ligneuses allochtones** qui induisent la création de milieux monospécifiques cloisonnant des corridors terrestres et appauvrissent la diversité biologique locale ;
- ✓ **L'emploi d'intrants chimiques** dans les cultures qui polluent les sols, les cours d'eau et induisent une mortalité sur la faune et le déséquilibre des chaînes trophiques ;
- ✓ **L'utilisation de vermifuges** pour le bétail qui porte atteinte aux insectes coprophages dont se nourrissent les chauves-souris (notamment le Grand Rhinolophe) et l'utilisation de pesticides employés dans le traitement des charpentes qui est une cause de mortalité chez les chiroptères ;
- ✓ Signalons enfin que **certaines facteurs naturels d'évolution**, propres par exemple à l'écologie des espèces, leur patrimoine génétique peuvent à ce jour être inconnus et influencer l'état de conservation des populations recensées. Un suivi des espèces et une amélioration constante des connaissances est donc indispensable.

### III.2.3. Facteurs favorables à la préservation du patrimoine naturel

- ✓ **Les conditions physiques** (géologie, topographie, climat, etc.) : les espèces inféodées aux milieux rocheux sont soumises à des contraintes écologiques fortes, qui ne permettent pas une dynamique végétale importante et assurent le maintien de ces biotopes spécifiques à forte valeur patrimoniale. De plus, les conditions de relief défavorables aux aménagements et modifications ont permis un maintien du caractère naturel du site (c'est le cas des populations de falaises de l'Azuré des orpins, non menacées au regard de leur situation inaccessible) ;
- ✓ **La dynamique naturelle** (espace de bon fonctionnement) des rivières permet l'installation de biotopes caractéristiques et d'espèces adaptées. Cette dynamique est source de biodiversité et permet notamment l'installation d'une ripisylve support de nombreuses espèces remarquables qui est elle-même un biotope et le corridor d'un grand nombre d'espèces remarquables (*cf. Cordulie à corps fin et Cordulie splendide*) ;
- ✓ **La gestion des milieux liés aux activités agricoles** : l'entretien de milieux ouverts (pâturage, ouverture mécanique) est indispensable à certaines espèces. Il permet de bloquer l'évolution naturelle des pelouses et des landes, en maintenant un cortège herbacée. Il est lié à la pérennité d'une agriculture extensive, respectueuse de l'environnement qui, à travers la fauche ou le pastoralisme, évite la fermeture des milieux. Sur les Boutières, la déprise agricole a entraîné une diminution importante de cette gestion ;
- ✓ **La gestion des béalières** permettrait l'extension d'un habitat peu représenté sur l'Eyrieux et notamment favorable à l'Agrion de Mercure ;

✓ **L'abandon des pratiques sylvicoles** (déclin de la castanéiculture par exemple) peut s'apparenter à une non-gestion favorable à la maturation des boisements (*cf. cortèges saproxylophages, chiroptères, avifaune forestière*) ;

✓ **Le brûlis dirigé** est bénéfique lorsqu'il est superficiel et peu fréquent. C'est-à-dire qu'il ne détruit pas les rhizomes, les banques de graines et ne consomme pas l'humus. Il a vocation à entretenir les milieux et favoriser la strate herbacée support d'espèces patrimoniales;

✓ **La gestion des milieux rivulaires** : des interventions adaptées sur les milieux rivulaires peuvent favoriser la biodiversité ;

✓ **L'aménagement de dispositifs visant à préserver les populations de certaines espèces** : c'est le cas de l'aménagement de passes à poissons sur les ouvrages ou la construction de chiroptières pour les chauves-souris, ou de nichoirs, etc. ;

✓ Les **projets ou programmes en faveur du patrimoine naturel** : un certain nombre d'initiatives ont déjà été mises en oeuvre en faveur de la préservation du patrimoine naturel, et d'autres sont en projet :

- Plan local d'action en faveur du sonneur à ventre jaune initié par le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche;
- Zone d'Action Prioritaire Anguille du Plan National d'Action Anguille ;
- Le contrat de rivière Eyrieux, Embroye et Turzon qui mène des opérations de restauration de la qualité des milieux et de la qualité de l'eau en particulier ;
- Les actions, plus ponctuelles, menées par les associations locales de pêche, de protection de la nature (BEED) ou de préservation du cadre de vie, ainsi que par les collectivités locales ;
- La mise en place du SDAGE sur le territoire dont l'émergence permettra d'engager des actions en faveur de la préservation de la rivière, des habitats et des espèces qui lui sont inféodés.
- La protection directe de certaines espèces ;
- La sensibilisation et la communication, qui permet à chacun de connaître et de comprendre l'environnement naturel qui l'entoure et ainsi de mieux le prendre en considération dans ces actes au quotidien.
- Etc.



## IV. CHAPITRE 6 : STRATÉGIE CONSERVATOIRE

---

## IV.1. LES ENJEUX DE CONSERVATION DES HABITATS ET ESPÈCES SUR LE SITE B6

L'enjeu de conservation d'un habitat et d'une espèce s'évalue à partir de deux critères : sa valeur patrimoniale et le risque de dégradation qu'il encourt selon deux échelles :

- **l'échelle globale**, qui permet d'apprécier l'originalité et la rareté de l'habitat/l'espèce à l'échelon communautaire, national et départemental ;
- **l'échelle locale**, qui permet d'évaluer la contribution qu'apporte un habitat/une espèce à la richesse et l'originalité biologique du site.

**La valeur patrimoniale locale** de chaque habitat naturel et espèce floristique et faunistique correspond à la richesse et l'originalité biologique du site.

Dans un second temps, **le niveau de risque local** est défini. Il correspond aux menaces (effectives ou potentielles) identifiées sur le site et pouvant compromettre la pérennité de l'habitat ou de l'espèce sur le site, à court ou moyen terme.

Ces deux paramètres sont évalués à dire d'expert, sur la base des connaissances disponibles. Leur croisement permet de définir **l'enjeu local de conservation de l'habitat et de l'espèce**.

L'attribution d'un niveau d'enjeu de conservation sur le site d'étude est un préalable nécessaire à la définition des objectifs d'un site Natura 2000.

Voici ci-dessous la définition théorique pour définir les classes d'enjeux qui permettent d'identifier les objectifs de conservation et les priorités d'actions :

Valeur patrimoniale	Risque			
	Très fort	Fort	Modéré	Faible
Très forte	Très fort	Très fort	Modéré à fort	Modéré
Forte	Très fort	Fort	Modéré à fort	Modéré
Assez forte	Fort à très fort	Fort	Modéré à assez fort	Modéré
Modérée	Modéré à fort	Modéré à fort	Modéré	Faible
Faible	Faible à modéré	Faible à modéré	Faible	Faible

### Rappel :

- ➔ Plus un habitat et/ou une espèce présente une forte valeur patrimoniale ET un important risque de disparition, plus son enjeu local de conservation est élevé.
- ➔ Par contre, un habitat et/ou une espèce présentant sur le site une forte valeur patrimoniale mais n'étant pas menacé à court ou moyen terme, constitue un enjeu de conservation moindre.

La définition des enjeux de conservation permet de définir les **objectifs de conservation du site**. De plus, une priorité d'action est attribuée à chaque habitat et espèce inscrit à la directive « Habitats-Faune-Flore ». Cette priorité d'action est évaluée à partir de deux critères : l'enjeu local de conservation et le risque local de dégradation lié aux activités humaines sur le site d'étude.

#### IV.1.1. Les enjeux de conservation des habitats

L'évaluation des enjeux de conservation des habitats naturels permet de distinguer 4 catégories selon le niveau d'enjeu :

- Les habitats à enjeux forts :
- Les habitats à enjeux assez fort :
- Les habitats à enjeux modérés :
- Les habitats à enjeux faibles :

Des objectifs de conservation prenant en compte ces enjeux et les priorités associés ont ainsi pu être définis.

HABITATS NATURELS	RISQUE LOCAL	VALEUR PATRIMONIALE	ENJEU DE CONSERVATION	PRIORITE D'ACTION	SURFACE CONCERNEE	COMMENTAIRES/AXES DE GESTION
<b>3150</b> - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i>	Faible	Faible	Faible	3	3,17 ha	Cet habitat est localement présent dans les plans d'eau artificiels et au niveau des eaux peu courantes des cours d'eau. Afin de garantir la préservation de ces peuplements, il convient de maintenir les fonctionnalités hydrauliques de l'habitat et la qualité physicochimique de l'eau.
<b>3260</b> - Rivières des étages planitaires à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion aquatilis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	Fort	Modéré	Modéré	2	1,94 ha	Cet habitat est localement présent dans la basse vallée de l'Eyrieux. Afin de garantir la préservation de ces peuplements, il convient de maintenir les fonctionnalités hydrauliques de l'habitat : son espace de bon fonctionnement ou espace de divagation qui engendre des dépôts, du méandrage et donc des habitats temporaires foyers d'une diversité faunistique et floristique patrimoniale. De plus, la qualité physicochimique de l'eau doit être préservée. Il faut noter que sur la partie alluviale de l'Eyrieux, la dynamique alluviale peut être considérée comme naturelle (faible présence d'ouvrages anthropiques).
<b>3280</b> -Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i>	Fort	Fort	Fort	2	78,5 ha	Les fourrés et végétations herbacés du <i>Paspalo-Agrostidion</i> se retrouvent dans la basse vallée de l'Eyrieux en limite septentrionale de leur aire de répartition. Ils sont cependant dans un mauvais état de conservation du fait de leur envahissement par les espèces invasives omniprésentes. La gestion préconisée visera à maintenir ces peuplements par l'hydrodynamique naturelle des cours d'eau et de mettre en place des actions de suivi et de limitation des espèces invasives.
<b>4030</b> - Landes sèches européennes	Modéré	Modéré	Modéré	2	76,09 ha	Sur les formations primaires aucune pratique de gestion n'est préconisée. Les actions pastorales doivent se porter sur les formations secondaires. Il est parfois nécessaire d'empêcher la fermeture de cet habitat. Actuellement, un pâturage extensif ovin n'est pratiqué que sur une partie de ses stations, du fait de leur développement dans des conditions stationnelles parfois peu accessibles. Dans tous les cas, pour les parties mécanisables le gyrobroyage ou autres travaux d'ouverture mécaniques ou manuels sont à privilégier. Ensuite, des aides agro-pastorales peuvent favoriser le pâturage sur certains milieux de landes à l'abandon et doivent favoriser la réappropriation de ces parcours afin de mettre en place une gestion durable de cet habitat. Enfin, sur les stations où les formations sont colonisées par des ligneux et qu'aucune action mécanique ne peut être pratiquée, le brulis adapté, c'est-à-dire qui ne détruit pas les rhizomes, les banques de graines et ne consomme pas l'humus, peut être utilisé.
<b>5110</b> - Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses ( <i>Berberidion p.p.</i> )	Faible	Modéré	Modéré	3	157,16 ha	Globalement dans un état de conservation favorable ces formations ne subissent pas de pression particulière. Pas de gestion spécifique préconisée.
<b>5120</b> - Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i>	Modéré	Assez fort	Assez fort	2	1 282,28 ha	Sur les formations primaires aucune pratique de gestion n'est préconisée. Les actions pastorales doivent se porter sur les formations secondaires Il est parfois nécessaire d'empêcher la fermeture de cet habitat. Actuellement, un pâturage extensif ovin est pratiqué que sur une partie de ces stations, du fait de leur développement dans des conditions stationnelles parfois peu accessibles. Sur les stations où les formations à Genêt purgatif sont colonisées par des ligneux hauts, il peut être pratiqué un brûlis dirigé superficiel et peu fréquent. C'est-à-dire qu'il ne détruit pas les rhizomes, les banques de graines et ne consomme pas l'humus. Dans tous les cas, pour les parties mécanisables le gyrobroyage ou autres travaux d'ouverture mécaniques ou manuels sont à privilégier. Ensuite, des aides agro-pastorales peuvent favoriser le pâturage sur certains milieux de landes à l'abandon et doivent favoriser la réappropriation de ces parcours afin de mettre en place une gestion durable de cet habitat. Enfin, sur les stations où les formations à Genêt purgatif sont colonisées par des ligneux et qu'aucune action mécanique ne peut être pratiquée, le brulis adapté, c'est-à-dire qui ne détruit pas les rhizomes, les banques de graines et ne consomme pas l'humus, peut être utilisé.

HABITATS NATURELS	RISQUE LOCAL	VALEUR PATRIMONIALE	ENJEU DE CONSERVATION	PRIORITE D'ACTION	SURFACE CONCERNEE	COMMENTAIRES/AXES DE GESTION
<b>6120*</b> - Pelouses calcaires de sables xériques*	Fort	Fort	Très Fort	1	0,54 ha	Les pelouses calcaires des sables xériques se retrouvent sur les sables et graviers stabilisés de la basse vallée de l'Eyrieux. L'ouverture de ces milieux est octroyée par la dynamique fluviale qui rajeunit constamment les cortèges ou l'action des lapins mais qui permet aussi la colonisation de ces groupements par des espèces exogènes. La gestion préconisée visera à maintenir ces peuplements par l'hydrodynamique naturelle des cours d'eau et de mettre en place des actions de suivi et de limitation des espèces invasives.
<b>6210</b> - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires ( <i>Festuco-Brometalia</i> )*	Assez fort	Assez fort	Fort	2	1 207,35 ha	Les pelouses du <i>Festuco-Brometalia</i> sont relativement courantes sur l'aire d'étude, cependant quelques associations, souvent d'altitude, sont originales et spécifiques de cette portion de territoire. Elles connaissent une dynamique de fermeture sur les versants abandonnés par l'activité agropastorale, à l'inverse elles peuvent être surpâturées localement sur les sommets de certains serres. La gestion préconisée s'oriente vers des pratiques de pâturage et/ou de fauche en adéquation avec le maintien de cet habitat.
<b>6230*</b> - Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*	Assez fort	Assez fort	Assez fort	2	9,98 ha	Les formations à <i>Nardus</i> se localisent localement sur les parcours des hauts sommets des Boutières. Globalement bien conservées elles subissent deux dynamiques néfastes: - Une fermeture des prairies par abandon des pratiques lié à la difficulté d'accès et d'exploitation des parcelles (souvent en fond de vallée ou en terrasse), - Un surpâturage. La gestion s'oriente vers des pratiques adaptées telles que du pâturage extensif associé à de la fauche.
<b>6410</b> - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ( <i>Molinion caeruleae</i> )	Fort	Assez fort	Assez fort	1	17,14 ha	Les prairies à <i>Molinia</i> et bas marais à Joncs sont rares. Ils s'observent ponctuellement dans certains fonds de vallée ou dépression ainsi que dans les replats des versants. Ils sont soit surpâturés soit sous-pâturés ou globalement bien gérés par une pâture extensive suivi d'une fauche. Ces pratiques culturales impliquent différentes problématiques qui nécessitent alors la mise en œuvre de mesures de gestion appropriées : - Une ré-ouverture mécanique puis un pâturage extensif sont préconisés dans le cas d'une fermeture du milieu ; - Une baisse du chargement (kg de poids vif/ha/durée du pâturage) pour les milieux surpâturés ne pouvant techniquement pas être fauchés serait souhaitable ; - Etc.
<b>6430</b> - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Modéré	Faible	Faible	3	21,79 ha	Les mégaphorbiaies sont peu représentées. Elles prennent la forme d'hélophytes graminéens le long des cours d'eau ou d'ourlets autour des plans d'eaux artificiels ou en lisière forestière. Ces milieux ne nécessitent pas de mesures spécifiques particulières. Elles bénéficieront toutefois des actions visant à rétablir une fonctionnalité hydraulique naturelle.
<b>6510</b> - Pelouses maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )	Assez fort	Modéré	Modéré	2	760,89 ha	Les formations à <i>Nardus</i> se localisent localement sur les parcours des hauts sommets des Boutières. Globalement bien conservées elles subissent deux dynamiques néfastes: - Une fermeture des prairies par abandon des pratiques lié à la difficulté d'accès et d'exploitation des parcelles (souvent en fond de vallée ou en terrasse), - Un surpâturage. La gestion s'oriente vers des pratiques adaptées telles que du pâturage extensif associé à de la fauche.
<b>6520</b> - Prairies de fauche de montagne	Assez fort	Assez fort	Assez fort	2	9 ha	Les prairies de fauche sont peu représentées mais sont marquées par des pratiques agricoles assez extensives (fauche et pâturage). Deux dynamiques néfastes peuvent toutefois être observées : - Une fermeture des prairies par abandon des pratiques lié à la difficulté d'accès et d'exploitation des parcelles (souvent en fond de vallée ou en terrasse), - Une artificialisation ou fertilisation excessive de certaines prairies. La gestion s'oriente vers des pratiques adaptées telles que du pâturage extensif associé à de la fauche.
<b>8220</b> - Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	Faible	Assez fort	Assez fort	3	81,32 ha	Globalement dans un état de conservation favorable, ces végétations chasmophytiques peuvent être localement impactées par la pratique de l'escalade. Le principe de non gestion sera privilégié, conjugué à un accompagnement des activités de loisir.
<b>8230</b> - Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>	Modéré	Assez fort	Assez fort	3	75,28 ha	Globalement dans un état de conservation favorable, ces pelouses vivaces pionnières peuvent être localement impactées par le pâturage au niveau des serres et dans une moindre mesure par la pratique de la randonnée. La gestion consistera à limiter le surpâturage au niveau de certaines localités.

HABITATS NATURELS	RISQUE LOCAL	VALEUR PATRIMONIALE	ENJEU DE CONSERVATION	PRIORITE D'ACTION	SURFACE CONCERNEE	COMMENTAIRES/AXES DE GESTION
<b>91E0*</b> - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> )*	Assez fort	Assez fort	Assez fort	2	142,05 ha	Cet habitat dessine un linéaire le long de l'Eyrieux et de certains de ces affluents principaux. Il subit toutefois deux dynamiques néfastes : - une fragmentation et une régression de sa surface liée à sa chenalisation, l'urbanisation et l'agriculture, - une dégradation de sa typicité liée à un envahissement par des espèces invasives. De surcroît il héberge un lot d'espèces spécifiques (faunistiques et floristique) et joue un rôle majeur de corridor. Les gestions préconisées viseront à maintenir les peuplements naturels tout en confortant le continuum et de mettre en place des actions de suivi et de limitation des espèces invasives.
<b>9120</b> - Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois <i>Taxus</i> ( <i>Quercion roboris</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i> )	Modéré	Assez fort	Assez fort	2	1389,42 ha	La mesure est la non gestion pour favoriser des îlots de peuplements mûre et sénescents permettant de s'approcher de l'état dynamique et de conservation visée par les cahiers d'habitat. Cette non intervention sera également bénéfique pour les cortèges d'espèces saproxyliques. En cas de gestion forestière une exploitation spécifique adaptée devra être mise en œuvre afin de préserver localement des îlots de vieillissement et certains sous-bois patrimoniaux (ex : formation spécifique à Houx).
<b>9160</b> - Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betulii</i>	Modéré	Assez fort	Modéré	2	494,57 ha	
<b>92A0</b> - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	Fort	Fort	Fort	1	41,34 ha	Cet habitat dessine un linéaire étroit ou des tâches déconnectées le long de la basse vallée de l'Eyrieux où il se retrouve en limite septentrionale de son aire de répartition. Il subit malheureusement deux dynamiques néfastes : - une fragmentation et une régression de sa surface liée à l'urbanisation et l'agriculture, - une dégradation de sa typicité liée à un envahissement par des espèces invasives. De surcroît il héberge un lot d'espèces spécifiques (faunistiques et floristique) et joue un rôle majeur de corridor. Les gestions préconisées viseront à maintenir les peuplements naturels tout en confortant le continuum et de mettre en place des actions de suivi et de limitation des espèces invasives.
<b>9260</b> - Forêts de <i>Castanea sativa</i>	Fort	Assez fort	Assez fort	2	4 841,55 ha	Les forêts de Châtaigniers sont omniprésentes sur le site Natura 2000, toutefois peu d'entre elles sont encore exploitées. L'habitat se retrouve plus sous la forme de taillis mixtes châtaignier-feuillus ou résineux. Dans cet état de fait deux orientations de gestion sont privilégiées : - Le maintien voir la remise en culture des vergers abritant des arbres remarquables et/ou une strate arbustive intéressante d'un point de vue patrimonial (ex : landes à Myrtilles), - Favoriser la transition des taillis mixte châtaignier-feuillus ou résineux vers des boisements mûres « climaciques ».
<b>9340</b> - Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	Faible	Modéré	Modéré	3	1,36 ha	

Tableau 88 : Evaluation des enjeux de conservation et des priorités d'action pour les habitats d'intérêt communautaire

## IV.1.2. Les enjeux de conservation des espèces

Les espèces listées ci-dessous sont toutes inscrites à l'annexe II, IV et V de la Directive Habitats et bénéficient d'un statut de protection réglementaire national. Ce tableau permet d'indiquer l'état de conservation de chaque espèce de la directive, son degré d'isolement, ainsi que sa valeur patrimoniale locale évaluée à dire d'expert.

DH II, IV, V = Annexes de la Directive Habitats-Faune-Flore	PN = Protection nationale	PR = Protection régionale
Statut régional (statut de menace de l'IUCN) :		
<b>EX</b> : Eteint	<b>EN</b> : En danger	<b>LC</b> : Préoccupation mineure
<b>EW</b> : Eteint à l'état sauvage	<b>VU</b> : Vulnérable	<b>DD</b> : Données insuffisantes
<b>CR</b> : En danger critique d'extinction	<b>NT</b> : Quasi-menacée	<b>NE</b> : Non-évalué

L'évaluation des enjeux de conservation des espèces a permis de distinguer 4 catégories selon le niveau d'enjeu :

- Les espèces à enjeux forts
- Les espèces à enjeux assez forts :
- Les espèces à enjeux modérés :
- Les espèces à enjeux faibles :

CODE NATURA 2000	ESPECES	DIRECTIVE	PROTECTION	STATUT REGIONAL	NB DE SITES EN FRANCE	RISQUE LOCAL	VALEUR PATRIMONIALE LOCALE	ENJEU LOCAL DE CONSERVATION	PRIORITE D'ACTION	COMMENTAIRES/AXES DE GESTION
<b>FLORE</b>										
1900	<b>Spiranthe d'été</b> <i>Spiranthes aestivalis</i>	DH IV	PN	VU	Information non disponible	Assez fort	Forte	Forte	1	Au sein du site Natura 2000 de la vallée de l'Eyrieux, ce taxon est connu sur deux stations, localisées sur les communes de Creysseilles et de Saint-Michel-de-Chabrillanoux. Les populations connues sur site représentent un effectif réduit à environ une vingtaine d'individus. Ainsi, au vue des connaissances actuelles, le site Natura 2000 ne porte pas de responsabilité particulière vis-à-vis de la conservation de l'espèce dans le sud-est du Massif Central - Ponctuellement, favoriser la coupe manuelle des formations ligneuses bordant les petits ruisseaux temporaires (valorisation en bois de chauffe) ; - Suivre l'état de la population présente sur site (stations connues et recherche de nouveaux groupes d'individus) ; - Veille vis-à-vis du piétinement ou de la réalisation de travaux et l'artificialisation de milieu.
/	<b>Ciste de Pouzolz</b> <i>Cistus Pouzolzii</i>	/	PN	/	Information non disponible	Modéré	Très forte	Très forte	1	Ponctuellement, favoriser la coupe manuelle des hauts ligneux (notamment bruyère arborée et Pins). Suivre l'état de conservation des populations connues. Rechercher la présence d'autres stations sur le site Natura 2000.
/	<b>Spergulaire des moissons</b> <i>Spergula segetalis</i>	/	/	CR	Information non disponible		Très forte	Très forte	1	- Ponctuellement, favoriser la coupe manuelle des formations ligneuses bordant les stations localisées ; - Suivre l'état de conservation des stations concentrant la majeure partie des effectifs.
/	<b>Illécèbre verticillé</b> <i>Illecebrum verticillatum</i>	/	/	CR	Information non disponible		Fort	Fort	1	
/	<b>Epipactis du Castor</b> <i>Epipactis fibri</i>	/	/	EN	Information non disponible	Fort	Très forte	Très forte	1	- Espèce menacée par l'exploitation des boisements rivulaires et d'introgessions (pollutions génétiques) par des cultivars horticoles. Cette espèce est donc sensible au bon état des ripisylves. Il est donc important d'éviter d'exploiter les secteurs où l'espèce est présente ; - Mettre en place des îlots de vieillissement dans les zones de présence d'el'espèce avec sélection des peupliers indigènes et élimination des cultivars ; - Suivi des populations, qui constituent également un bon indicateur de l'intégrité des ripisylves.

CODE NATURA 2000	ESPECES	DIRECTIVE	PROTECTION	STATUT REGIONAL	NB DE SITES EN FRANCE	RISQUE LOCAL	VALEUR PATRIMONIALE LOCALE	ENJEU LOCAL DE CONSERVATION	PRIORITE D'ACTION	COMMENTAIRES/AXES DE GESTION
<b>MAMMIFERES</b>										
1337	<b>Castor d'Europe</b> <i>Castor fiber</i>	DH II, IV et V	PN	LC	105	Modéré	Assez fort	Modéré	2	Espèces relativement bien présentes sur l'ensemble du réseau hydrographique du site B6. - Conserver des profils d'écoulement compatibles avec une ichthyofaune en bon état de conservation. Gestion des activités de loisirs liés aux rivières ;
1355	<b>Loutre d'Europe</b> <i>Lutra lutra</i>	DH II et IV	PN	CR	200	Modéré	Forte	Assez fort	2	- Communiquer/sensibiliser les agriculteurs (arboriculture en bordure de cours d'eau), des pêcheurs, des microcentraliers.
1360	<b>Genette commune</b> <i>Genetta genetta</i>	DH V	PN	LC	/	Modérée	Modérée	Modérée	2	Peu de données disponibles sur cette espèce dans le site B6. - Maintenir et/ou recréer le réseau bocager et les haies sur les parcelles agricoles ; - Gérer la forêt par petites parcelles, ne prélever que des arbres sélectionnés et encourager les feuillus ; - Favoriser les possibilités de franchissement ou de contournement des ouvrages d'art ; - Aucun suivi particulier n'est à prévoir pour cette espèce mais toutes les observations pourront alimenter une base de données.
1361	<b>Lynx boréal</b> <i>Lynx lynx</i>	DH II, IV et V	PN	VU	60	non qualifiable	non qualifiable	non qualifiable	/	Une observation sur la commune de Vernoux en Vivarais, à proximité du site B6. - Participation à l'observatoire de suivi de l'espèce.
5560	<b>Campagnol amphibie</b> <i>Arvicola sapidus</i>	/	PN	CR	/	Modéré	Assez forte	Modéré	2	Peu de données disponibles sur cette espèce dans le site B6. - Participation à l'observatoire de suivi de l'espèce.
<b>CHAUVES-SOURIS</b>										
1303	<b>Petit rhinolophe</b> <i>Rhinolophus hipposideros</i>	DH II et IV	PN	EN	652	Modéré	Forte	Assez fort	2	Très bien représenté au sein du site. Nombreux gîtes connus. (St-Pierreville/St-Vincent-de-Durfort). - Maintenir des haies, des pâtures et prairies de fauche, limitation de l'emploi de pesticides... ; - Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau ; - Conserver les gîtes existants et maintenir un réseau de gîtes potentiels dans le bâti ; - Limiter/adapter les traitements chimiques (charpentes, bords de route) ; - Limiter l'emploi de vermifuges à base d'ivermectine sur le bétail et les remplacer par des produits moins nocifs ; - Adapter et limiter les éclairages publics ; - Sensibiliser sur les chauves-souris dans le bâti, dans le milieu agricole et en cavité naturelle ; - Suivre l'évolution des populations en cavités et en bâti (opération refuge des chauves-souris).
1304	<b>Grand rhinolophe</b> <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	DH II et IV	PN	CR	690	Assez fort	Forte	Assez fort	2	Observé en gîte dans un château à la Voulte et dans une mine à St-Michel-de-Chabrilanoux. - Limiter/adapter les traitements chimiques (charpentes, bords de route) ; - Adapter et limiter les éclairages publics ; - Améliorer les connaissances concernant la biologie de l'espèce. La recherche des colonies de reproduction, lesquelles peuvent accueillir des effectifs importants et de plus souvent associés au Murin à oreilles échancrées, est hautement prioritaire pour la conservation des populations. Les habitats de chasse de cette espèce mériteraient d'être caractérisés. L'impact sur l'espèce de l'utilisation de certains produits vermifuges à forte rémanence est à préciser ; - Suivre l'évolution des populations en cavités et en bâti (opération refuge des chauves-souris).

CODE NATURA 2000	ESPECES	DIRECTIVE	PROTECTION	STATUT REGIONAL	NB DE SITES EN FRANCE	RISQUE LOCAL	VALEUR PATRIMONIALE LOCALE	ENJEU LOCAL DE CONSERVATION	PRIORITE D'ACTION	COMMENTAIRES/AXES DE GESTION
1308	<b>Barbastelle d'Europe</b> <i>Barbastella barbastellus</i>	DH II et IV	PN	EN	405	Modéré	Assez forte	Modéré	2	<p>Un gîte de parturition à St-Julien-du-Gua. Nombreux contacts acoustiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir ou restaurer les habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition forestière, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt ;</li> <li>- Maintenir et/ou recréer le réseau bocager et les haies sur les parcelles agricoles ;</li> <li>- Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau ;</li> <li>- Adapter et limiter les éclairages publics ;</li> <li>- Améliorer les connaissances scientifiques sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce ; la recherche et la caractérisation des gîtes de reproduction de cette espèce et l'étude des terrains de chasse par radiopistage constituent des priorités fortes ;</li> <li>- Maintenir un réseau de gîtes potentiels dans le bâti ;</li> <li>- Sensibiliser les gestionnaires et propriétaires forestiers à la conservation des chiroptères et aux pratiques qui leurs sont favorables ;</li> <li>- Suivre l'évolution des populations en cavités et en bâti (opération refuge des chauves-souris).</li> </ul>
1309	<b>Pipistrelle commune</b> <i>Pipistrellus pipistrellus</i>	DH IV	PN	LC	/	Faible	Faible	Faible	3	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Espèce ubiquiste et synanthropique ;</li> <li>- Maintenir et/ou recréer du réseau bocager et des haies sur les parcelles agricoles ;</li> <li>- Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants) ;</li> <li>- Maintenir un réseau de gîtes potentiels dans le bâti.</li> </ul>
1310	<b>Minioptère de Schreibers</b> <i>Miniopterus schreibersii</i>	DH II et IV	PN	EN	283	Faible	Modérée	Modéré	2	<p>Peu de données (2 contacts acoustiques), individu en transit essentiellement. L'espèce se déplace sur de longues distances.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir ou restaurer la qualité des habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition des peuplements forestiers, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt ;</li> <li>- Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce dans un rayon de 2km autour des colonies connues (maintien du réseau bocager, limitation des traitements phytosanitaires) ;</li> <li>- Préservation des gîtes de reproduction et d'hivernage en milieu souterrain, limitation ou interdiction de leur accès au public ;</li> <li>- Sensibiliser les utilisateurs du monde souterrain, les gestionnaires forestiers et les acteurs du monde agricole à la préservation des Chiroptères ;</li> <li>- Améliorer les connaissances sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce (recherche de colonies de reproduction, caractérisation des habitats de chasse, étude des échanges populationnels entre gîtes de reproduction et d'hivernation, étude de la mortalité provoquée par les parcs éoliens,...) ;</li> <li>- Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants).</li> </ul>



CODE NATURA 2000	ESPECES	DIRECTIVE	PROTECTION	STATUT REGIONAL	NB DE SITES EN FRANCE	RISQUE LOCAL	VALEUR PATRIMONIALE LOCALE	ENJEU LOCAL DE CONSERVATION	PRIORITE D'ACTION	COMMENTAIRES/AXES DE GESTION
1312	<b>Noctule commune</b> <i>Nyctalus noctula</i>	DH IV	PN	DD	/	Faible	Faible	Faible	3	Espèce forestière, peu connue en gîte. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir ou restaurer la qualité des habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition des peuplements forestiers, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt ;</li> <li>- Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce dans un rayon de 2km autour des colonies connues (maintien du réseau bocager, limitation des traitements phytosanitaires) ;</li> <li>- Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants) Sensibiliser sur les chauves-souris dans le bâti, dans le milieu agricole et en cavité naturelle ;</li> <li>- Suivre l'évolution des populations en cavités et en bâti (opération refuge des chauves-souris) ;</li> <li>- Préservation des gîtes de reproduction et d'hivernage en bâti et milieu souterrain ;</li> <li>- Améliorer les connaissances sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce.</li> </ul>
1314	<b>Murin de Daubenton</b> <i>Myotis daubentonii</i>	DH IV	PN	LC	/	Faible	Faible	Faible	3	Espèce courante des milieux aquatiques. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir ou restaurer la qualité des habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition des peuplements forestiers, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt ;</li> <li>- Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce dans un rayon de 2km autour des colonies connues (maintien du réseau bocager, limitation des traitements phytosanitaires) ;</li> <li>- Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants) ;</li> <li>- Sensibiliser sur les chauves-souris dans le bâti, dans le milieu agricole et en cavité naturelle ;</li> <li>- Suivre l'évolution des populations en bâti (opération refuge des chauves-souris) ;</li> <li>- Préserver les gîtes de reproduction en bâti ;</li> <li>- Améliorer les connaissances sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce.</li> </ul>
1317	<b>Pipistrelle de Nathusius</b> <i>Pipistrellus nathusii</i>	DH IV	PN	DD	/	Faible	Faible	Faible	3	Espèce migratrice, peu de gîtes sont connus en Rhône-Alpes. La définition de son statut reste à définir au niveau régional. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir ou restaurer les habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition forestière, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt ;</li> <li>- Maintenir et/ou recréer le réseau bocager et les haies sur les parcelles agricoles ;</li> <li>- Gérer la forêt par petites parcelles, ne prélever que des arbres sélectionnés et encourager les feuillus.</li> <li>- Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau ;</li> <li>- Adapter (éclairer vers le bas par exemple) et limiter les éclairages publics ;</li> <li>- Améliorer les connaissances scientifiques sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce ; la recherche et la caractérisation des gîtes de reproduction de cette espèce et l'étude des terrains de chasse par radiopistage constituent des priorités fortes. Maintenir un réseau de gîtes potentiels par la création d'îlots de vieillissement ;</li> <li>- Sensibiliser les gestionnaires et propriétaires forestiers à la conservation des chiroptères et aux pratiques qui leurs sont favorables. Suivre l'évolution des populations en bâti (opération refuge des chauves-souris).</li> </ul>
1320	<b>Murin de Brandt</b> <i>Myotis brandtii</i>	DH IV	PN	EN	/	Modéré	Modérée	Modéré	2	Espèce forestière, aucun gîte de reproduction connu et peu de donnée sur la phénologie de l'espèce.

CODE NATURA 2000	ESPECES	DIRECTIVE	PROTECTION	STATUT REGIONAL	NB DE SITES EN FRANCE	RISQUE LOCAL	VALEUR PATRIMONIALE LOCALE	ENJEU LOCAL DE CONSERVATION	PRIORITE D'ACTION	COMMENTAIRES/AXES DE GESTION
1321	<b>Murin à oreilles échanquées</b>	DH II et IV	PN	VU	501	Modéré	Forte	Modéré	2	<p>Contacté essentiellement en ripisylve. Pas de colonie connue sur le territoire B6</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce dans un rayon de 2 km autour des colonies connues (maintien de haies, des prairies permanentes, limitation de l'emploi de pesticides...).</li> <li>- Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants) ;</li> <li>- Protéger les gîtes de reproduction et d'hivernage (épigés ou hypogés) ;</li> <li>- Conserver les gîtes existants et maintenir un réseau de gîtes potentiels dans le bâti ;</li> <li>- Limiter ou adapter les traitements chimiques (charpente, bords de route) ;</li> <li>- Sensibiliser le public, les gestionnaires forestiers et les agriculteurs à l'utilité des chiroptères et à leur protection ;</li> <li>- Suivre l'évolution des populations en cavités et en bâti (opération refuge des chauves-souris).</li> </ul>
1322	<b>Murin de Natterer</b> <i>Myotis nattereri</i>	DH IV	PN	LC	/	Faible	Faible	Faible	3	<p>L'espèce est forestière et assez répandue, les actions menées pour le Murin de Bechstein seront bénéfiques aussi au Murin de Natterer.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir ou restaurer la qualité des habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition des peuplements forestiers, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt.</li> <li>- Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce dans un rayon de 2km autour des colonies connues (maintien du réseau bocager, limitation des traitements phytosanitaires) ;</li> <li>- Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants) ;</li> <li>- Sensibiliser sur les chauves-souris dans le bâti, dans le milieu agricole et en cavité naturelle ;</li> <li>- Suivre l'évolution des populations en bâti (opération refuge des chauves-souris) ;</li> <li>- Préserver les gîtes de reproduction en bâti ;</li> <li>- Améliorer les connaissances sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce.</li> </ul>
1323	<b>Murin de Bechstein</b> <i>Myotis bechsteinii</i>	DH II et IV	PN	EN	330	Assez fort	Forte	Assez fort	2	<p>Espèce forestière qui est discrète et difficile à trouver en gîte. Plusieurs contacts acoustiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir ou restaurer les habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition forestière, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt ;</li> <li>- Maintenir et/ou recréer le réseau bocager et les haies sur les parcelles agricoles ;</li> <li>- Gérer la forêt par petites parcelles, ne prélever que des arbres sélectionnés et encourager la création d'îlots de sénescence et le vieillissement naturel des forêts ;</li> <li>- Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau ;</li> <li>- Adapter et limiter les éclairages publics ;</li> <li>- Améliorer les connaissances scientifiques sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce ; la recherche et la caractérisation des gîtes de reproduction de cette espèce et l'étude des terrains de chasse par radiopistage constituent des priorités fortes ;</li> <li>- Maintenir un réseau de gîtes potentiels dans par la création d'îlots de vieillissement ;</li> <li>- Sensibiliser les gestionnaires et propriétaires forestiers à la conservation des chiroptères et aux pratiques qui leurs sont favorables ;</li> <li>- Suivre l'évolution des populations en cavités et en bâti (opération refuge des chauves-souris).</li> </ul>

CODE NATURA 2000	ESPECES	DIRECTIVE	PROTECTION	STATUT REGIONAL	NB DE SITES EN FRANCE	RISQUE LOCAL	VALEUR PATRIMONIALE LOCALE	ENJEU LOCAL DE CONSERVATION	PRIORITE D'ACTION	COMMENTAIRES/AXES DE GESTION
1324/ 1307	<b>Grand/Petit murin</b> <i>Myotis myotis/ blythii</i>	DH II et IV	PN	VU	631/222	<b>Modéré</b>	<b>Assez forte</b>	<b>Modéré</b>	<b>2</b>	<p>Pas de colonie connue dans ce secteur du département. Espèce à fort pouvoir de déplacement. Plusieurs contacts acoustiques. Gîtes à St-Pierreville et St-Julien-Labrousse.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir des haies, des pâtures et prairies de fauche...);</li> <li>- Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau ;</li> <li>- Maintenir et restaurer les corridors écologiques en forêt et entre massifs forestiers ;</li> <li>- Maintenir et restaurer les habitats de chasse en diversifiant la structure et la composition forestière et en interdisant l'utilisation de traitements insecticides en forêt ;</li> <li>- Limiter/adapter les traitements chimiques (charpentés, bords de route) ;</li> <li>- Adapter et limiter les éclairages publics ;</li> <li>- Protéger les sites de reproduction et d'hibernation ;</li> <li>- Conserver les gîtes existants et maintenir un réseau de gîtes potentiels dans le bâti ;</li> <li>- Sensibiliser les utilisateurs du monde souterrain, le grand public, les professionnels de la rénovation et les acteurs du monde agricole à la préservation des chauves-souris ;</li> <li>- Améliorer les connaissances sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce. La recherche de colonies de reproduction (par radiopistage par exemple) est prioritaire ;</li> <li>- Suivre l'évolution des populations en cavités et en bâti (opération refuge des chauves-souris).</li> </ul>
1326	<b>Oreillard roux</b> <i>Plecotus auritus</i>	DH IV	PN	LC	/	<b>Faible</b>	<b>Faible</b>	<b>Faible</b>	<b>3</b>	<p>L'agriculture est encore présente et la mosaïque de milieux lui est favorable.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir ou restaurer les habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition forestière, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt ;</li> <li>- Maintenir et/ou recréer du réseau bocager et des haies sur les parcelles agricoles ;</li> <li>- Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants) ;</li> <li>- Améliorer les connaissances scientifiques sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce ; la recherche et la caractérisation des gîtes de reproduction de cette espèce et l'étude des terrains de chasse par radiopistage constituent des priorités fortes ;</li> <li>- Maintenir un réseau de gîtes potentiels dans le bâti.</li> </ul>
1327	<b>Sérotine commune</b> <i>Eptesicus serotinus</i>	DH IV	PN	VU	/	<b>Faible</b>	<b>Faible</b>	<b>Faible</b>	<b>3</b>	<p>Espèce ubiquiste et synanthropique.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir ou restaurer la qualité des habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition des peuplements forestiers, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt ;</li> <li>- Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce dans un rayon de 2km autour des colonies connues (maintien du réseau bocager, limitation des traitements phytosanitaires) ;</li> <li>- Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants) ;</li> <li>- Sensibiliser sur les chauves-souris dans le bâti, dans le milieu agricole et en cavité naturelle ;</li> <li>- Suivre l'évolution des populations en bâti (opération refuge des chauves-souris) ;</li> <li>- Préserver les gîtes de reproduction en bâti ;</li> <li>- Améliorer les connaissances sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce.</li> </ul>
1328	<b>Grande noctule</b> <i>Nyctalus lasiopterus</i>	DH IV	PN	DD	/	<b>Modéré</b>	<b>non qualifiable</b>	<b>non qualifiable</b>	-	<p>Contactée par le GCRA en transit à Chalencon et St-Jean-Chambre (hors B6). L'absence de gîte connu et le faible nombre de données disponibles constituent un frein à l'évaluation de sa patrimonialité.</p>

CODE NATURA 2000	ESPECES	DIRECTIVE	PROTECTION	STATUT REGIONAL	NB DE SITES EN FRANCE	RISQUE LOCAL	VALEUR PATRIMONIALE LOCALE	ENJEU LOCAL DE CONSERVATION	PRIORITE D'ACTION	COMMENTAIRES/AXES DE GESTION
1329	<b>Oreillard gris</b> <i>Plecotus austriacus</i>	DH IV	PN	LC	/	Faible	Faible	Faible	3	L'agriculture est encore présente et la mosaïque de milieux lui est favorable. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir ou restaurer les habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition forestière, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt ;</li> <li>- Maintenir et/ou recréer du réseau bocager et des haies sur les parcelles agricoles.</li> <li>- Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants) ;</li> <li>- Améliorer les connaissances scientifiques sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce ; la recherche et la caractérisation des gîtes de reproduction de cette espèce et l'étude des terrains de chasse par radiopistage constituent des priorités fortes ;</li> <li>- Maintenir un réseau de gîtes potentiels dans le bâti.</li> </ul>
1330	<b>Murin à moustaches</b> <i>Myotis mystacinus</i>	DH IV	PN	NA	/	Faible	Faible	Faible	3	Les gîtes de parturition connus sont en bâti. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir ou restaurer la qualité des habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition des peuplements forestiers, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt.</li> <li>- Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce dans un rayon de 2km autour des colonies connues (maintien du réseau bocager, limitation des traitements phytosanitaires).</li> <li>- Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants).</li> <li>- Sensibiliser sur les chauves-souris dans le bâti, dans le milieu agricole et en cavité naturelle.</li> <li>- Suivre l'évolution des populations en bâti (opération refuge des chauves-souris).</li> <li>- Préserver les gîtes de reproduction en bâti.</li> <li>- Améliorer les connaissances sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce.</li> </ul>
1331	<b>Noctule de Leisler</b> <i>Nyctalus Leisleri</i>	DH IV	PN	LC	/	Faible	Faible	Faible	3	Espèce forestière, la présence de gîtes de reproduction est peu connue en Rhône-Alpes. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir ou restaurer la qualité des habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition des peuplements forestiers, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt ;</li> <li>- Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce dans un rayon de 2km autour des colonies connues (maintien du réseau bocager, limitation des traitements phytosanitaires) ;</li> <li>- Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants) ;</li> <li>- Sensibiliser sur les chauves-souris dans le bâti, dans le milieu agricole et en cavité naturelle ;</li> <li>- Suivre l'évolution des populations en bâti (opération refuge des chauves-souris) ;</li> <li>- Préserver les gîtes de reproduction en bâti ;</li> <li>- Améliorer les connaissances sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce.</li> </ul>
1333	<b>Molosse de Cestoni</b> <i>Tadarida teniotis</i>	DH IV	PN	LC	/	Faible	Faible	Faible	3	L'espèce a un fort pouvoir de déplacement et peu de gîtes sont connus du fait de son caractère rupestre.

CODE NATURA 2000	ESPECES	DIRECTIVE	PROTECTION	STATUT REGIONAL	NB DE SITES EN FRANCE	RISQUE LOCAL	VALEUR PATRIMONIALE LOCALE	ENJEU LOCAL DE CONSERVATION	PRIORITE D'ACTION	COMMENTAIRES/AXES DE GESTION
2016	<b>Pipistrelle de Kuhl</b> <i>Pipistrellus kuhlii</i>	DH IV	PN	LC	/	<b>Faible</b>	<b>Faible</b>	<b>Faible</b>	<b>3</b>	<p>Espèce ubiquiste et synanthropique.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir ou restaurer la qualité des habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition des peuplements forestiers, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt ;</li> <li>- Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce dans un rayon de 2km autour des colonies connues (maintien du réseau bocager, limitation des traitements phytosanitaires) ;</li> <li>- Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants) ;</li> <li>- Sensibiliser sur les chauves-souris dans le bâti, dans le milieu agricole et en cavité naturelle ;</li> <li>- Suivre l'évolution des populations en cavités et en bâti (opération refuge des chauves-souris) ;</li> <li>- Préserver les gîtes de reproduction et d'hivernage en bâti et milieu souterrain ;</li> <li>- Améliorer les connaissances sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce.</li> </ul>
5003	<b>Murin d'Alcathoe</b> <i>Myotis alcathoe</i>	DH IV	PN	NA	/	<b>Faible</b>	<b>Faible</b>	<b>Faible</b>	<b>3</b>	<p>Espèce forestière qui gîte dans les arbres. Sa récente découverte fait d'elle une espèce encore mal connue.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir ou restaurer la qualité des habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition des peuplements forestiers, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt ;</li> <li>- Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce dans un rayon de 2km autour des colonies connues (maintien du réseau bocager, limitation des traitements phytosanitaires) ;</li> <li>- Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants) ;</li> <li>- Sensibiliser sur les chauves-souris dans le bâti, dans le milieu agricole et en cavité naturelle.</li> <li>- Suivre l'évolution des populations en bâti (opération refuge des chauves-souris) ;</li> <li>- Préserver les gîtes de reproduction en bâti ;</li> <li>- Améliorer les connaissances sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce.</li> </ul>
5009	<b>Pipistrelle pygmée</b> <i>Pipistrellus pygmaeus</i>	DH IV	PN	/	/	<b>Faible</b>	<b>Faible</b>	<b>Faible</b>	<b>3</b>	<p>Espèce ubiquiste appréciant les milieux aquatiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir ou restaurer la qualité des habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition des peuplements forestiers, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt ;</li> <li>- Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce dans un rayon de 2km autour des colonies connues (maintien du réseau bocager, limitation des traitements phytosanitaires) ;</li> <li>- Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants) ;</li> <li>- Sensibiliser sur les chauves-souris dans le bâti, dans le milieu agricole et en cavité naturelle ;</li> <li>- Suivre l'évolution des populations en cavités et en bâti (opération refuge des chauves-souris) ;</li> <li>- Préserver les gîtes de reproduction et d'hivernage en bâti et milieu souterrain ;</li> <li>- Améliorer les connaissances sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce (recherche de colonies de reproduction, caractérisation des habitats de chasse, étude des échanges populationnels entre gîtes de reproduction et d'hibernation, étude de la mortalité provoquée par les parcs éoliens,...).</li> </ul>

CODE NATURA 2000	ESPECES	DIRECTIVE	PROTECTION	STATUT REGIONAL	NB DE SITES EN FRANCE	RISQUE LOCAL	VALEUR PATRIMONIALE LOCALE	ENJEU LOCAL DE CONSERVATION	PRIORITE D'ACTION	COMMENTAIRES/AXES DE GESTION
5365	<b>Vespère de Savi</b> <i>Hypsugo savii</i>	DH IV	PN	NT	/	Faible	Faible	Faible	3	Espèce ubiquiste et synanthropique appréciant les milieux aquatiques. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir ou restaurer la qualité des habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition des peuplements forestiers, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt ;</li> <li>- Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce dans un rayon de 2km autour des colonies connues (maintien du réseau bocager, limitation des traitements phytosanitaires) ;</li> <li>- Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants) ;</li> <li>- Sensibiliser sur les chauves-souris dans le bâti, dans le milieu agricole et en cavité naturelle ;</li> <li>- Suivre l'évolution des populations en bâti (opération refuge des chauves-souris) ;</li> <li>- Préserver les gîtes de reproduction en bâti ;</li> <li>- Améliorer les connaissances sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce.</li> </ul>
<b>AMPHIBIENS</b>										
/	<b>Pélodyte ponctué</b> <i>Pelodytes punctatus</i>	-	PN	VU	/	Faible	Modérée	Modéré	2	Liée au maintien de zones humides (mares ou écoulement) temporaires ou sub-permanentes.
1212	<b>Grenouille rieuse</b> <i>Rana ridubenda</i>	DH V	PN	LC	/	Faible	Faible	Faible	3	Espèce ubiquiste et plastique.
/	<b>Crapaud commun</b> <i>Bufo bufo</i>	-	PN	NT	/	Faible	Faible	Faible	3	Espèce plastique et peu exigeante.
/	<b>Salamandre tachetée</b> <i>Salamandra salamandra</i>	-	PN	NT	/	Faible	Faible	Faible	3	Espèces relativement bien présentes sur l'ensemble du réseau hydrographique du site B6.
2355	<b>Triton alpestre</b> <i>Ichthyosaura alpestris</i>	DH IV	PN	VU	/	Faible	Faible	Faible	3	Peu de données disponibles sur cette espèce dans le site B6. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer les connaissances sur cette espèce.</li> </ul>
/	<b>Triton palmé</b> <i>Lissotriton helveticus</i>	-	PN	LC	/	Faible	Faible	Faible	3	Peu de données disponibles sur cette espèce dans le site B6. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer les connaissances sur cette espèce.</li> </ul>
1191	<b>Alyte accoucheur</b> <i>Alytes obstetricans</i>	DH IV	PN	NT	/	Faible	Faible	Faible	3	Espèce pionnière appréciant les milieux remaniés et sableux.
1193	<b>Sonneur à ventre jaune</b> <i>Bombina variegata</i>	DH II	PN	EN	161	Faible	Forte	Assez fort	2	L'espèce est bien suivie sur la vallée de l'Eyrieux mais la population reste restreinte et isolée. La population de la Gluère est l'une des principales connue en Ardèche. Etudes en cours (PNA). <ul style="list-style-type: none"> <li>- Restaurer les continuités écologiques : effacement des ouvrages hydrauliques hors d'usage, protection des stations les plus sensibles ;</li> <li>- Suivre les populations ;</li> <li>- Communiquer/sensibiliser les professionnels et le grand public.</li> </ul>
1205	<b>Rainette méridionale</b> <i>Hyla meridionalis</i>	DH IV	PN	LC	/	Faible	Faible	Faible	3	Espèce plastique et commune notamment dans la basse vallée de l'Eyrieux.
1209	<b>Grenouille agile</b> <i>Rana dalmatina</i>	DH IV	PN	NT	/	Faible	Modérée	Modéré	2	Espèce liée au maintien de mares ou aux écoulements temporaires dans des configurations boisées.
1213	<b>Grenouille rousse</b> <i>Rana temporaria</i>	DH V	PN	LC	/	Faible	Modérée	Modéré	2	Espèce précoce, ces sites de ponte sont aussi bien des mares permanentes que temporaires.

CODE NATURA 2000	ESPECES	DIRECTIVE	PROTECTION	STATUT REGIONAL	NB DE SITES EN FRANCE	RISQUE LOCAL	VALEUR PATRIMONIALE LOCALE	ENJEU LOCAL DE CONSERVATION	PRIORITE D'ACTION	COMMENTAIRES/AXES DE GESTION
<b>REPTILES</b>										
/	<b>Lézard ocellé</b> <i>Timon lepidus</i>	/	PN	CR	/	Modérée	Forte	Assez fort	2	Une station est connue à Saint-Etienne-de-Serres (PNA Lézard ocellé) et des mentions de présence à Saint-Laurent-du-Pape et à Saint-Maurice-en-Chalencon (C. FAUGIER). - Maintenir les milieux ouverts et semi-ouverts ; - Favoriser l'activité agro pastorale ; - Maintenir et restaurer les terrasses ; - Reconnecter les populations ; - Identifier et suivre les noyaux de population.
1256	<b>Lézard des murailles</b> <i>Podarcis muralis</i>	DH IV	PN	LC	/	Faible	Faible	Faible	3	Espèce certainement la plus répendue sur le secteur B6. Pas de gestion spécifique préconisée.
1283	<b>Coronelle lisse</b> <i>Coronella austriaca</i>	DH IV	PN	NT	/	Faible	Faible	Faible	3	La discrétion et la difficulté de la distinguer de la Coronelle girondine sans manipulation semble être une explication du faible nombre de données sur l'espèce. Pas de gestion spécifique préconisée, mais de l'information et de la sensibilisation.
2428	<b>Lézard catalan</b> <i>Podarcis liolepis</i>	/	PN	LC	/	Faible	Modéré	Modéré	2	Espèce souvent confondue avec le Lézard des murailles. Pas de gestion spécifique préconisée.
2432	<b>Orvet</b> <i>Anguis fragilis</i>	/	PN	VU	/	Faible	Faible	Faible	3	Espèce discrète affectionnant les milieux frais, bien présente au sein du département. Pas de gestion spécifique préconisée, mais de l'information et de la sensibilisation.
2452	<b>Coronelle girondine</b> <i>Coronella girondica</i>	/	PN	NT	/	Faible	Modéré	Modéré	2	Espèce localement présente sur le site. Recherche des habitats ouverts et semi-ouverts avec une bonne exposition au soleil. Pas de gestion spécifique préconisée, mais de l'information et de la sensibilisation.
2467	<b>Couleuvre vipérine</b> <i>Natrix maura</i>	/	PN	VU	/	Faible	Faible	Faible	3	Espèce inféodée aux milieux aquatiques. Elle est présente dans la majorité des cours d'eau du site. Pas de gestion spécifique préconisée, mais de l'information et de la sensibilisation.
2469	<b>Couleuvre à collier</b> <i>Natrix natrix</i>	/	PN	NT	/	Faible	Faible	Faible	3	Espèce inféodée aux milieux aquatiques, sa présence est commune sur le territoire de B6. Pas de gestion spécifique préconisée, mais de l'information et de la sensibilisation.
2471	<b>Vispère aspic</b> <i>Vipera aspis</i>	/	PN	LC	/	Faible	Faible	Faible	3	L'espèce est présente sur tout le territoire B6 à la faveur des milieux xérique. Pas de gestion spécifique préconisée, mais de l'information et de la sensibilisation.
5179	<b>Lézard vert</b> <i>Lacerta billineta</i>	DH IV	PN	LC	/	Faible	Faible	Faible	3	Espèce ubiquiste et très répendue. Pas de gestion spécifique préconisée.
5670	<b>Couleuvre verte et jaune</b> <i>Hierophis viridiflavus</i>	DH IV	PN	NT	/	Faible	Faible	Faible	3	Espèce colonisant préférentiellement les haies et lisières. Pas de gestion spécifique préconisée, mais de l'information et de la sensibilisation.
6091	<b>Couleuvre d'Esculape</b> <i>Zamenis longissimus</i>	DH IV	PN	NT	/	Faible	Faible	Faible	3	La plus arboricole des couleuvres présentes sur le territoire de B6. L'altitude semble être un frein à sa répartition géographique. Elle est connue jusqu'à Creysseilles. Pas de gestion spécifique préconisée, mais de l'information et de la sensibilisation.
<b>INVERTEBRES</b>										
1036	<b>Cordulie splendide</b> <i>Macromia splendens</i>	DH II et IV	PN	VU	17	Modéré	Très forte	Fort	1	Espèce en limite d'aire de répartition : Présence avérée en 2013 par Naturalia sur l'Eyrieux et la Gluère (St-Sauveur-de-Montagut). D'autres contacts ont été réalisés en 2014 par le groupe Sympetrum. - Améliorer les connaissances locales sur l'espèce (aire d'occupation, état de conservation de la population).

CODE NATURA 2000	ESPECES	DIRECTIVE	PROTECTION	STATUT REGIONAL	NB DE SITES EN FRANCE	RISQUE LOCAL	VALEUR PATRIMONIALE LOCALE	ENJEU LOCAL DE CONSERVATION	PRIORITE D'ACTION	COMMENTAIRES/AXES DE GESTION
1044	<b>Agrion de Mercure</b> <i>Coenagrion mercuriale</i>	DH II et IV	PN	Liste orange	179	Fort	Assez forte	Fort	1	Population à confirmer, probablement isolée sur l'Eyrieux (St-Fortunat et Dunière). - Découvrir et suivre la ou les populations reproductrices potentielles.
/	<b>Coléoptères saproxyliques</b> ( <i>Dermestes sanguinicollis</i> , <i>Brachygonus ruficeps</i> , <i>Lacon quercus</i> , <i>Eucnemis capucina</i> , <i>Hypulus quercinus</i> , <i>Teredus cylindricus</i> , ...)	/	/	/	/	Modéré	Très forte	Fort	1	Cortège à prendre dans son ensemble : caractéristique des vieux peuplements forestiers (d'origine naturelle ou anthropique). - Créer des îlots de vieillissement ; - Adapter la gestion forestière.
1053	<b>Diane</b> <i>Zerynthia polyxena</i>	DH IV	PN	/	/	Fort	Forte	Fort	1	Une population connue en limite d'aire de répartition septentrionale française sur la commune des Ollières-sur-Eyrieux (gestion en cours de mise en oeuvre par le CEN RA et l'association BEED). - Mettre en oeuvre une gestion des milieux ouverts frais/humides ; - Caractériser les populations, etc.
/	<b>Hermite</b> <i>Chazara briseis</i>	/	/	/	/	Fort	Forte	Fort	1	Observation ponctuelle en 2013 à St-Julien-du-Gua. Population à confirmer. Espèce « Vulnérable » en forte régression généralisée. - Mettre en oeuvre une gestion des milieux ouverts ; - Identifier l'existence d'une population indigène, etc.
/	<b>Dectique des brandes</b> <i>Gampsocleis glabra</i>	/	/	/	/	Modéré	Modérée	Assez Fort	2	Espèce en régression généralisée, encore bien présente dans ses habitats. - Mettre en oeuvre une gestion des milieux ouverts.
/	<b>Criquet de l'Aigoual</b> <i>Chortippus saulciy algoaldensis</i>	/	/	/	/	Modéré	Modérée	Assez Fort	2	Espèce endémique, assez bien présente dans ses habitats. - Mettre en oeuvre une gestion des milieux ouverts.
/	<b>Azuré des orpins</b> <i>Scolitantides orion</i>	/	/	/	/	Modéré	Assez Forte	Assez Fort	2	Espèce localisée, bien représentée localement dans les zones de falaises bordant les cours d'eau : - Favoriser la non gestion pour les populations en milieu naturel (falaises, gorges) ; - Favoriser une gestion adaptée des bords de route pour les populations anthropogènes.
1058	<b>Azuré du serpolet</b> <i>Maculinea arion</i>	DH IV	PN	/	/	Assez Fort	Modérée	Assez Fort	2	Bonne représentativité sur le site B6, particulièrement sur les coteaux ensoleillés. Espèce en régression dans les milieux collinaires. - Mettre en oeuvre une gestion des milieux ouverts ; - Suivre les populations présentes sur le site.
/	<b>Mercure</b> <i>Arethusana arethusana</i>	/	/	/	/	Assez Fort	Modérée	Modéré	2	Population le long de la Gluère (Gluiras et St-Sauveur-de-Montagut) Espèce en régression généralisée. - Mettre en oeuvre une gestion des milieux ouverts ; - Suivre les populations présentes sur le site.
1041	<b>Cordulie à corps fin</b> <i>Oxygastra curtisii</i>	DH II et IV	PN	VU	98	Faible	Assez forte	Modéré	2	Espèce assez bien représentée : présente sur l'Eyrieux : limite aval représentée par le pont de St-Fortunat, limite amont connue : St-Julien-Labrousse. Espèce bien présentes aux confluences de l'Eyrieux avec la Dunière et la Gluère. - Mettre en place un suivi des populations d'anisoptères.
1065	<b>Damier de la succise</b> <i>Euphydryas aurinia</i>	DH II	PN	LC	279	Espèce non contactée	Espèce non contactée	Espèce non contactée	Espèce non contactée	- Rechercher des prairies favorables à l'espèce dans le site B6 (présence de la Succise des prés) ; - Améliorer la connaissance de l'espèce : recherche de zone de présence (observation d'individus volants) et de reproduction (recherche des nids communautaire sur la plante hôte).



CODE NATURA 2000	ESPECES	DIRECTIVE	PROTECTION	STATUT REGIONAL	NB DE SITES EN FRANCE	RISQUE LOCAL	VALEUR PATRIMONIALE LOCALE	ENJEU LOCAL DE CONSERVATION	PRIORITE D'ACTION	COMMENTAIRES/AXES DE GESTION
1074	<b>Laineuse du Prunellier</b> <i>Eriogaster catax</i>	DH II et IV	PN	DD	52	Modéré	Forte	Assez forte	2	L'espèce est relativement connue en Ardèche, celle-ci ayant fait l'objet d'une enquête nationale par l'OPIE. Une seule station est référencée en limite sud du périmètre B6, sur la commune d'Ajoux. Elle est issue d'une donnée du CEN Rhône-Alpes. - Maintenir du pastoralisme extensif dans les zones où l'espèce est présente ou potentiellement présente; - Améliorer la connaissance de l'espèce : recherche de zone de présence (observation d'individus volants) et de reproduction (recherche des nids communautaire sur la plante hôte).
1083	<b>Lucane cerf-volant</b> <i>Lucanus cervus</i>	DH II	/	/	344	Faible	Faible	Faible	3	Espèces ne présentant pas d'enjeu de conservation notable, elle doit être considérée comme espèce parapluies des cortèges saproxylophages.
1088	<b>Grand Capricorne</b> <i>Cerambyx cerdo</i>	DH II et IV	PN	LC	199	Faible	Faible	Faible	3	
/	<b>Petit Mars changeant</b> <i>Apatura ilia</i>	/	/	/	/	Faible	Faible	Faible	2	Espèce discrète, localement inféodée aux ripisylves. - Conserver les boisements rivulaires.
/	<b>Proserpine</b> <i>Zerynthia rumina</i>	/	PN	LC	/	Espèce non contactée	Espèce non contactée	Espèce non contactée	Espèce non contactée	- Aucun suivi particulier n'est à prévoir pour cette espèce mais toutes les observations pourront alimenter une base de données.
1057	<b>Apollon</b> <i>Parnassus apollo</i>	DHIV	PN	LC	/	Espèce non contactée	Espèce non contactée	Espèce non contactée	Espèce non contactée	- Aucun suivi particulier n'est à prévoir pour cette espèce mais toutes les observations pourront alimenter une base de données.
1050	<b>Mangicienne dentelée</b> <i>Saga pedo</i>	DH IV	PN	/	/	Espèce non contactée	Espèce non contactée	Espèce non contactée	Espèce non contactée	- Aucun suivi particulier n'est à prévoir pour cette espèce mais toutes les observations pourront alimenter une base de données.
6167	<b>Gomphe à pattes jaunes</b> <i>Gomphus flavipes</i>	DH II et IV	PN	/	/	Espèce non contactée	Espèce non contactée	Espèce non contactée	Espèce non contactée	- Aucun suivi particulier n'est à prévoir pour cette espèce mais toutes les observations pourront alimenter une base de données.
<b>AVIFAUNE</b>										
A084	<b>Busard cendré</b> <i>Circus pygargus</i>	DO I	PN	EN	202	Assez fort	Fort	Fort	1	Présence très localisée sur le site. - Favoriser le maintien des zones semi-ouvertes (landes) en maintenant et développant des systèmes agro-pastoraux extensifs et la réouverture de milieux fermés ; - Affiner les connaissances sur l'écologie de l'espèce au sein du site B6 via des études et enquêtes spécifiques.
A0379	<b>Bruant ortolan</b> <i>Emberiza hortulana</i>	DO I	PN	EN	122	Assez fort	Fort	Fort	1	Espèce bien présente dans la partie sud-ouest du site (Issamoulenc). - Maintenir une agriculture extensive et des habitats semi-ouverts ; - Maintenir des parcelles agricoles de petites tailles sur les serres, ainsi que l'élevage extensif ; - Favoriser la présence d'un réseau boisé ponctuel (haies, bosquets) et d'une strate arbustive conséquente (landes à genêts) ; - Définir de manière exhaustive la répartition de l'espèce au sein du site B6 et améliorer les connaissances sur son écologie et l'utilisation faite des différents habitats existants.
A350	<b>Grand corbeau</b> <i>Corvus corax</i>	/	PN	LC	1	Faible	Modéré	Modéré	2	Observé sur la commune de Gilhac-et-Bruzac à la faveur des zones de falaises et des vieux ouvrages (vestige de châteaux).

CODE NATURA 2000	ESPECES	DIRECTIVE	PROTECTION	STATUT REGIONAL	NB DE SITES EN FRANCE	RISQUE LOCAL	VALEUR PATRIMONIALE LOCALE	ENJEU LOCAL DE CONSERVATION	PRIORITE D'ACTION	COMMENTAIRES/AXES DE GESTION
/	<b>Martinet à ventre blanc</b> <i>Apus melba</i>	/	PN	EN	46	Faible	Modéré	Modéré	2	Se reproduit sur la commune des Ollières, au niveau des toitures des maisons situées au bord de l'Eyrieux. - Réaliser des prospections afin d'identifier de nouveaux couples nicheurs et préserver le bâti le cas échéant ; - Identifier les sites de reproduction en contexte urbanisé et préconiser des mesures de gestion sur ces bâtiments (calendrier de travaux, préservation des nids) ; - Affiner les connaissances sur l'écologie et la répartition de l'espèce au sein du site B6 via des études et des enquêtes spécifiques.
A080	<b>Circaète-Jean-le-blanc</b> <i>Circaetus gallicus</i>	DO I	PN	EN	209	Modéré	Modéré	Modéré	2	Espèce qui semble encore bien représentée en Ardèche. Deux aires identifiées sur le site B6 (St-Fortunat et Vernoux). - Maintenir des zones ouvertes et semi-ouvertes utilisées comme zones de chasse pour l'espèce, en maintenant et développant des systèmes agro-pastoraux extensifs et la réouverture de milieux fermés ; - Mettre en œuvre une gestion raisonnée des massifs boisés ; - Affiner les connaissances sur l'écologie de l'espèce au sein du site B6 via des études et enquêtes spécifiques.
A074	<b>Milan royal</b> <i>Milvus milvus</i>	DO I	PN	LC	250	Faible	Assez fort	Modéré	2	Un juvénile observé lors de la période d'émancipation (Pranles). L'espèce n'est pas connue comme nicheuse à proximité. Des prospections approfondies permettraient de définir le statut de cette espèce dans le secteur des Boutières. - Maintenir des zones favorables pour la reproduction ; - Affiner les connaissances sur l'écologie de l'espèce au sein du site B6 via des études et enquêtes spécifiques.
A136	<b>Petit gravelot</b> <i>Charadrius dubius</i>	DO I	PN	LC	126	Modéré	Modéré	Modéré	2	Présence dans la basse vallée de l'Eyrieux à la faveur des bancs de galets. Nidification avérée sur la commune de Beauchastel. - Conserver une dynamique alluviale naturelle permettant la création de grèves et de bancs de galets ; - Favoriser la préservation des zones de reproduction (action de sensibilisation, gestion) ; - Améliorer les connaissances sur l'espèce au sein du site (Répartition, écologie).
A338	<b>Pie-grièche écorcheur</b> <i>Lanius collurio</i>	DO I	PN	NT	309	Faible	Modéré	Modéré	2	Présence avérée au sud-ouest du site dans les zones pâturées avec présence de buissons bas, de haies, et disponibilité importante d'insectes. - Maintenir et développer des systèmes agro-pastoraux extensifs et réouvrir les milieux fermés ; - Maintenir une strate arbustive et des réseaux de haies ; - Affiner les connaissances sur l'écologie de l'espèce au sein du site B6 via des études et enquêtes spécifiques.
A224	<b>Engoulevent d'Europe</b> <i>Caprimulgus europaeus</i>	DO I	PN	CR	175	Faible	Faible	Modéré	2	Un seul point de contact à Gilhac-et-Bruzac. Maintenir les habitats de transition et les boisements clairsemés. - Maintenir et développer des systèmes agro-pastoraux extensifs et réouvrir les milieux fermés ; - Limiter les coupes rases ; - Affiner les connaissances sur l'écologie de l'espèce au sein du site B6 via des études et enquêtes spécifiques.
A302	<b>Fauvette pitchou</b> <i>Sylvia undata</i>	DO I	PN	NT	118	Faible	Modéré	Modéré	2	Landes à genêts purgatifs au sommet des serres (Albon-d'Ardèche et Issamoulenc). Préserver les secteurs de landes à genêts, via l'élevage extensif. - Maintenir et développer des systèmes agro-pastoraux extensifs et réouvrir les milieux fermés ; - Maintenir des landes à genêts sur les secteurs des serres ; - Affiner les connaissances sur l'écologie de l'espèce au sein du site B6 via des études et enquêtes spécifiques.

CODE NATURA 2000	ESPECES	DIRECTIVE	PROTECTION	STATUT REGIONAL	NB DE SITES EN FRANCE	RISQUE LOCAL	VALEUR PATRIMONIALE LOCALE	ENJEU LOCAL DE CONSERVATION	PRIORITE D'ACTION	COMMENTAIRES/AXES DE GESTION
A246	<b>Alouette lulu</b> <i>Lullula arborea</i>	DO I	PN	LC	246	Faible	Modéré	Modéré	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prioriser le maintien des zones de transition semi-ouvertes ;</li> <li>- Maintenir des parcelles agricoles de petites tailles sur les Serres, ainsi que l'élevage extensif et les zones de boisements clairsemés ;</li> <li>- Définir de manière exhaustive la répartition de l'espèce au sein du site B6 ;</li> <li>- Améliorer les connaissances sur l'écologie et l'utilisation faite par cette espèce des différents habitats existants.</li> </ul>
A073	<b>Milan noir</b> <i>Milvus migrans</i>	DO I	PN	LC	355	Faible	Faible	Faible	3	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver les boisements rivulaires (gestion raisonnée des boisements) ;</li> <li>- Affiner les connaissances sur l'écologie de l'espèce au sein du site B6 via des études et des enquêtes spécifiques.</li> </ul>
A072	<b>Bondrée apivore</b> <i>Pernis apivorus</i>	DO I	PN	LC	339	Faible	Faible	Faible	3	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser le maintien des zones boisées mixtes, les effets de lisières et les zones de clairières ;</li> <li>- Définir l'utilisation spatiale du site B6 par l'espèce en période de reproduction.</li> </ul>
A078	<b>Vautour fauve</b> <i>Gyps fulvus</i>	DO I	PN	VU	39	Faible	Modéré	Faible	3	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Affiner les connaissances sur l'écologie de l'espèce au sein du site B6 via des études et des enquêtes spécifiques.</li> </ul>
A264	<b>Cinacle plongeur</b> <i>Cinclus cinclus</i>	/	PN	LC	1	Faible	Modéré	Faible	3	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau ;</li> <li>- Maintenir une qualité physico-chimique des cours d'eau et prévenir des pollutions.</li> </ul>
A018	<b>Chevêche d'Athéna</b> <i>Athene noctua</i>	/	PN	LC	1	Espèce non contactée	Espèce non contactée	Espèce non contactée	Espèce non contactée	<b>Espèce non contactée.</b> Pas de gestion spécifique préconisée.
/	<b>Monticole bleue</b> <i>Monticola solitarius</i>	/	/	LC	/	Espèce non contactée	Espèce non contactée	Espèce non contactée	Espèce non contactée	<b>Espèce non contactée.</b> Pas de gestion spécifique préconisée.
A255	<b>Pipit rousseline</b> <i>Anthus campestris</i>	DO I	PN	LC	133	Espèce non contactée	Espèce non contactée	Espèce non contactée	Espèce non contactée	<b>Espèce non contactée.</b> Pas de gestion spécifique préconisée.
<b>ESPECES AQUATIQUES</b>										
1092	<b>Ecrevisse à pattes blanches</b> <i>Austroptomobius pallipes</i>	DH II	PN	V	229	Très Fort	Forte	Très fort	1	<p>En plus du risque lié à la dégradation de l'habitat, l'espèce est menacée par les espèces invasives d'écrevisse, plus compétitives et moins exigeantes en termes de qualité de l'eau et d'habitat, et porteuses saines d'un champignon pathogène pour les écrevisses à pattes blanches (<i>Aphanomyces astaci</i> - responsable de l'aphanomyose encore appelée peste de l'écrevisse).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver la qualité physico-chimique et hydrologique des cours d'eau ; notamment améliorer la qualité du rejet de la station d'épuration de Saint-Pierreville ;</li> <li>- Eviter toute modification de l'habitat : éviter le piétinement des berges par le bétail (destruction des habitats de berges et augmentation des matières en suspension), notamment sur le Ru des Coins (en amont du pont de la RD244), proposé au classement frayère pour l'espèce au titre de la loi L 432-3 du code de l'environnement ;</li> <li>- Limiter les prélèvements d'eau pour éviter l'assèchement de certains tronçons et toute modification du régime hydrologique ;</li> <li>- Continuer les expérimentations d'éradication de <i>P. leniusculus</i>.</li> </ul>

CODE NATURA 2000	ESPECES	DIRECTIVE	PROTECTION	STATUT REGIONAL	NB DE SITES EN FRANCE	RISQUE LOCAL	VALEUR PATRIMONIALE LOCALE	ENJEU LOCAL DE CONSERVATION	PRIORITE D'ACTION	COMMENTAIRES/AXES DE GESTION
1138	<b>Barbeau méridional</b> <i>Barbus meridionalis</i>	DH II	PN	Mena cé	61	<b>Fort</b>	<b>Forte</b>	<b>Fort</b>	<b>1</b>	Espèce visiblement en forte régression au niveau des tronçons échantillonnés. Il apparaît donc urgent de réactualiser l'étude sur la répartition de l'espèce à l'échelle du bassin versant de l'Eyrieux, sur la base de celui de celui de 2002 afin de préciser la dynamique (négative) de l'espèce et la quantifier. - Préserver la qualité physico-chimique et hydrologique des cours d'eau ; - Eviter toute modification et fragmentation de l'habitat (continuité écologique) ; - Limiter les prélèvements d'eau pour éviter l'assèchement de certains tronçons et toute modification du régime hydrologique ; - Prévenir du risque d'hybridation avec le Barbeau fluviatile sur la partie basse des affluents.
1126	<b>Toxostome</b> <i>Parachondrostoma toxostoma</i>	DH II	PN	Mena cé	91	<b>Fort</b>	<b>Forte</b>	<b>Fort</b>	<b>1</b>	Espèce présente essentiellement au niveau de milieux déjà dégradés, d'un point de vue morphologique ou physico-chimique. Vulnérabilité également à la compétition interspécifique avec le Hotu, et au risque d'hybridation. - Améliorer les connaissances sur la répartition de l'espèce ; - Evaluer le phénomène d'hybridation avec le Hotu
1131	<b>Blageon</b> <i>Telestes souffia</i>	DH II	PN	Mena cé	85	<b>Modéré</b>	<b>Forte</b>	<b>Assez fort</b>	<b>2</b>	Espèce dans sa pleine aire de répartition, dont les populations sont abondantes. - Pas de mesure de gestion particulière.
1134	<b>Bouvière</b> <i>Rhodeus amarus</i>	DH II	PN	/	100	<b>Modéré</b>	<b>Assez forte</b>	<b>Assez fort</b>	<b>2</b>	Manque de données et de connaissances au sujet de cette espèce. Risque essentiellement lié au maintien des populations d'unionidae, ces derniers étant sensibles à la qualité de l'eau et des sédiments. - Améliorer les connaissances sur la répartition de l'espèce.

Tableau 89 : Evaluation des enjeux de conservation et priorité d'action pour les espèces du site B6

## IV.2. LES FOYERS BIOLOGIQUES DU SITE B6

D'après les différents habitats naturels et espèces présentes sur le site, plusieurs secteurs sont classés remarquables par leurs intérêts d'un point de vue écologique. Ces sites représentent des réservoirs de biodiversité du site B6 d'un point de vue faunistique et floristique.



ZONE A ENJEU DE CONSERVATION	COMMUNES CONCERNEES	RICHESSE BIOLOGIQUE
<b>Le bassin versant du Charnut</b>	Gilhac-et-Bruzac Saint-Fortunat-sur-Eyrieux Saint-Julien-le-Roux Saint-Laurent-du-Pape	Châtaigneraies en taillis. Les cours d'eau et les ripisylves associées abritent le Castor d'Europe. Les habitats d'intérêt communautaire 5110, 6510, 8220, 8230, 9260, 9160
<b>Le bassin versant de la Dunière et du Doulet</b>	Dunière-sur-Eyrieux Saint-Julien-le-Roux Saint-Michel-de-Chabrilanoux Silhac Vernoux-en-Vivarais	La Dunière et ses affluents hébergent le Blageon, le Chevaine et le Goujon. Le Castor d'Europe est présent sur la Dunière et la Loutré a été localisée sur l'Eve. Des espèces d'odonates patrimoniales fréquentent également ce cours d'eau, comme l'Agrion de Mercure, la Cordulie à corps fin et la Cordulie bronzée. La grenouille agile y a trouvé refuge. On peut noter également la présence de l'écrevisse californienne porteuse saine de la peste de l'écrevisse. Pour la flore, la spiranthe d'été est présente sur la commune de Saint-Michel-de-Chabrilanoux. Les habitats d'intérêt communautaire présents : 4030, 5110, 6210, 6410, 6430, 6510, 8220, 8230, 9260, 9160
<b>La Moyenne vallée de l'Eyrieux</b>	Beauvène Chalencon Gluiras Saint-Barthélemy-le-Meil Saint-Julien-Labrousse Saint-Maurice-en-Chalencon Dunière-sur-Eyrieux Saint-Michel-de-Chabrilanoux Saint-Sauveur-de-Montagut	Présence du Sonneur à ventre jaune, de la Loutré d'Europe et du Castor d'Europe. Ce secteur héberge un cortège odonatologique patrimonial et diversifié, la Cordulie splendide, la Cordulie à corps fin. Les habitats d'intérêt communautaire présents : 3150, 3260, 3280, 4030, 5110, 6210, 6430, 6510, 8220, 8230, 91E0*, 9260, 9160

ZONE A ENJEU DE CONSERVATION	COMMUNES CONCERNEES	RICHESS BILOGIQUE
<b>La Haute vallée de l'Eyrieux</b>	Les Nonières Saint-Barthélemy-le-Meil Saint-Julien-Labrousse Saint-Michel-d'Aurance	Présence du Sonneur à ventre jaune, du Castor d'Europe et de la Loutre  Les habitats d'intérêts communautaire présents : 3260, 3280, 4030, 6210, 6410, 6430, 6510, 8220, 9120, 91E0*, 9260, 9160
<b>Les îlots</b>	Gilhac-et-Bruzac Beauchastel Saint-Laurent-du-Pape	Forte dynamique des chênaies supraméditerranéennes et des fourrés préforestiers. La pression de pâturage est encore significative au nord de ce secteur.  Les habitats d'intérêts communautaire présents : 3260, 6210, 8220, 8230, 9260, 9340
<b>La basse vallée de l'Eyrieux</b>	Beauchastel Dunière-sur-Eyrieux Étoile-sur-Rhône La Voulte-sur-Rhône Beauchastel Saint-Fortunat-sur-Eyrieux	Les plaines sont très largement exploitées (cultures annuelles, vergers, pâtures) se substituant bien souvent aux boisements rivulaires originels ; les coteaux thermophiles sont dominées par des végétations de l'étage supraméditerranéen (chênaies vertes).  Les habitats d'intérêt communautaire 3260, 3280, 6120*, 6210, 6430, 6510, 8220, 8230, 91E0*, 92A0, 9160
<b>Les Boutières</b>	Ajoux Creysselles Issamoulenc Les Ollières-sur-Eyrieux Pranles Saint-Étienne-de-Serre Saint-Michel-de-Chabrilanoux Saint-Sauveur-de-Montagut	L'écrevisse à pattes blanches est présente sur l'Auzène, la Gluèyre, l'Orsanne. Le Lézard ocellé est localisé à Saint-Etienne de Serre.  Les habitats d'intérêt communautaire présents : 3150, 4030, 5110, 5120, 6210, 6230, 6410, 6520, 8220, 9120, 91E0*, 9160

**Tableau 90 : Zones à enjeux du site B6**

#### IV.2.1. Responsabilité du site pour la conservation de la biodiversité

Le site B6 intègre, par plusieurs aspects, une responsabilité particulière vis-à-vis de la biodiversité. Ils sont abordés ici de manière itérative afin d'avoir une vue globale sur cette problématique.

La **situation géographique** du site revêt une importance particulière, puisqu'elle marque une frontière bioclimatique nettement mise en évidence par l'étude de la chorologie de certaines espèces, d'insectes en particulier. Ainsi les études concernant les Rhopalocères et les Odonates montrent que plusieurs espèces se retrouvent en limite nord de leur répartition. C'est le cas notamment de l'Aurore de Provence, du Citron de Provence, du Thécla du frêne et de l'Echancré pour les papillons de jours, et de la Cordulie splendide, l'Onychogomphe à crochet, le Caloptéryx occitan ou le Pennipatte orangé pour les libellules. Cette frontière n'est probablement que temporelle en raison d'un réchauffement climatique déjà perceptible à l'échelle des populations entomologiques. C'est d'ailleurs peut-être pour cette raison que l'Apollon a probablement disparu du Col de Mézilhac. Concernant la flore, la découverte récente de deux populations de Ciste de Pouzol (Poumailloux, 2014), espèce restreinte en France à la corniche des Cévennes, indique là-encore que malgré le gradient altitudinal, on retrouve ponctuellement des communautés végétales méridionales relevant d'un espace de transition phytoclimatique, ce qui concorde avec les observations faunistiques précédentes. Des suivis ponctuels ultérieurs sur le territoire permettront sans doute de visualiser l'évolution de ces taxons actuellement considérés comme en limite d'aire.

La dominante **paysagère agricole** n'est pas qu'une composante esthétique et bucolique du site B6. Elle se traduit par la présence de cortèges sensibles, subissant une profonde mutation sur l'ensemble du territoire (et même bien au-delà de nos frontières). Ainsi les landes à genêts, les friches thermophiles et les prairies sèches pâturées sont autant d'habitats d'espèces autrefois largement répandues et désormais considérées comme menacées. C'est le cas d'oiseaux comme le Bruant ortolan, la Pie-grièche écorcheur, le Pipit rousseline ou le Busard cendré, mais aussi d'insectes comme la Laineuse du prunellier, l'Hermite, l'Azuré du serpolet, le Dectique des Brandes ou le Criquet de l'Aigoual. L'enjeu de l'agriculture extensive dépasse donc le seul cadre économique et sa prise en compte est certainement l'une des priorités écologiques du territoire.

La **silviculture** est évidemment largement abordée dans un cadre socio-économique. Mais le vieillissement des châtaigneraies ou les plantations de pins ont des impacts variés et complexes sur les communautés écologiques forestières. L'étude de la faune saproxylique de la Hêtraie de Saint-Julien-du-Gua a montré que malgré une exploitation séculaire de ce boisement, notamment par les taillis sur souche de hêtres et les vieux vergers de châtaigniers, sa richesse était d'une équivalence rarement atteinte en France pour une superficie aussi restreinte. Cet exemple montre que les activités humaines ne sont pas exclusives du maintien de la biodiversité au sein d'un territoire.

Enfin, quelques **espèces à forte valeur patrimoniale** revêtent un caractère emblématique pour le site. Ces espèces porte-drapeau sont généralement « visibles », c'est-à-dire susceptibles d'interpeler le public. On citera pour exemple le Sonneur à ventre jaune, remarquable par la densité de ses populations et par l'originalité de ses habitats (mares cupulaires), le Léopard ocellé dont la population isolée de Saint-Etienne-de-Serres permet d'insister sur la valeur des prairies sèches, la Loutre le long de l'Eyrieux, symbole d'une reconquête ou l'Epipactis du Rhône, une discrète orchidée endémique à répartition très restreinte dont la valorisation est favorable à la conservation de la ripisylve rhodanienne.

On le voit, la responsabilité du site B6 quant à la conservation de la biodiversité revêt un caractère multifactoriel qui lui confère une valeur particulièrement importante.



### IV.3. LES OBJECTIFS DE CONSERVATION

#### IV.3.1. Le résultat du travail de concertation mené avec les acteurs du territoire

Ci-dessous est présenté le tableau synthétisant les **enjeux, les objectifs et les objectifs opérationnels** issus du travail de réflexion avec les acteurs locaux lors des ateliers thématiques du 26 novembre 2014 :

Thèmes	Enjeux	Objectifs	Objectifs opérationnels souhaités par les acteurs du territoire
GESTION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES	Retrouver une végétation rivulaire continue et composée d'essences endémiques.	Réduire l'expansion des espèces exotiques et invasives et préserver les zones à enjeux de la colonisation par ces espèces.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lister les espèces invasives et mieux connaître leurs moyens de dispersion ;</li> <li>- Faire un état 0 de la colonisation des habitats par les espèces invasives et localiser les fronts de colonisation.</li> </ul>
	Protéger les espèces patrimoniales dont la Loutre, le Castor et l'Ecrevisse à pieds blancs (espèces patrimoniales et emblématiques de notre territoire).	Améliorer les conditions de vie et d'émancipation des espèces aquatiques.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser une veille vis à vis des nouveaux polluants ;</li> <li>- Améliorer la qualité de l'eau ;</li> <li>- Limiter les rejets d'eaux usées et agricoles;</li> </ul>
		Maintenir et améliorer l'état des habitats aquatiques et de bords de cours d'eau/Améliorer la naturalité des peuplements forestiers alluviaux en prenant en compte les besoins de l'homme.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer et maintenir la fonctionnalité de corridor écologique des ripisylves (rôle de de crue, rôle de réservoir de biodiversité, rôle épuratoire, etc.) ;</li> <li>- Conserver et restaurer une bonne qualité des eaux (maîtrise des rejets, meilleure connaissance des micropolluants) ;</li> <li>- Retrouver un cordon de végétation continu et fourni le long des cours d'eau permettant de remplir des rôles de fonctionnalités écologiques et paysagères (transversalité avec les enjeux touristiques) ;</li> <li>- Prévenir les risques climatiques.</li> </ul>
		Sensibiliser et communiquer sur les rôles et la nécessité de la conservation des ripisylves.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Apporter de la connaissance aux usagers et acteurs locaux sur le rôle de la ripisylve ;</li> <li>- Maintenir une bonne qualité de la biodiversité de bords de cours d'eau ;</li> <li>- Concilier les enjeux de biodiversité avec les enjeux de développement local.</li> </ul>
	Maintenir les activités liées aux milieux aquatiques	Favoriser une gestion durable des usages de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir les ouvrages économiques ;</li> <li>- Permettre l'accessibilité de la ressource aux usagers.</li> </ul>

Thèmes	Enjeux	Objectifs	Objectifs opérationnels souhaités par les acteurs du territoire
AGRICULTURE PASTORALISME ET FORÊT	Assurer le maintien des terrasses et béalières.	Valoriser le patrimoine culturel et architectural.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conserver les murs de soutènement des terrasses ;</li> <li>- Valoriser les produits locaux respectueux des équilibres écologiques ;</li> <li>- Engager des aides pour le développement des circuits court (la pomme de terre « les échamps de l'Eyrieux ») ;</li> <li>- Remise en état des béalières (autoriser le prélèvement).</li> </ul>
	Maintenir des milieux ouverts.	Maintenir les milieux ouverts et la diversité des prairies en poursuivant et améliorant la gestion agropastorale et en mesurant ses effets sur les habitats, la faune et la flore.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager le maintien et l'implantation d'activités contribuant à l'entretien et à la gestion des milieux (pâturage) ;</li> <li>- Maintien du pastoralisme (problématique loup) ;</li> <li>- Réguler l'utilisation de traitements pour les troupeaux ;</li> <li>- Permettre une meilleure gestion des engrais de ferme (compostage, lessivage) ;</li> <li>- Faciliter la mise en œuvre de l'écobuage ou brûlis dirigé ;</li> <li>- Améliorer les connaissances scientifiques et mettre en place un suivi de la dynamique de végétation et de la qualité des milieux.</li> </ul>
	Accessibilité au foncier.	Faciliter l'accès au foncier agricole ainsi qu'au foncier forestier.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser les groupements fonciers pastoraux ;</li> <li>- Valoriser les biens vacants ;</li> <li>- Accessibilité des terres ;</li> <li>- Favoriser les réserves d'eau pour l'agriculture.</li> </ul>
	Pérenniser les châtaigneraies ardéchoises et leurs productions.	Maintenir et développer la casténeiculture.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretenir les futaies et vergers existants et conserver les variétés locales ;</li> <li>- Mettre en place des moyens pour restaurer les parcelles touchées par le cynips ;</li> <li>- Etat des lieux et suivis des nouvelles espèces invasives impactants l'agriculture locale (drosophile suzuki) ;</li> <li>- Mettre en place une veille sur l'abeille noire (peut être prise comme espèce parapluie) ;</li> <li>- Faire un suivi sanitaire des vergers et taillis, généraliser des méthodes de prophylaxie (c'est-à-dire prévenir l'apparition ou la propagation des maladies) pour tous les acteurs concernés.</li> </ul>

Thèmes	Enjeux	Objectifs	Objectifs opérationnels souhaités par les acteurs du territoire
AGRICULTURE PASTORALISME ET FORÊT	Favoriser une gestion sylvicole durable.	Favoriser une gestion sylvicole compatible avec l'amélioration de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire et favorable aux espèces d'intérêt communautaire liées aux forêts.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser localement le développement naturel d'une forêt vers la sénescence ;</li> <li>- Favoriser une gestion extensive des habitats forestiers (éviter les coupes-rases, supprimer les petites parcelles de Douglas, leur emprise sur les rivières, réguler les traitements phytosanitaires) ;</li> <li>- Favoriser le bois de chauffage local.</li> </ul>
	Permettre la continuité écologique (espèces aquatiques et des sédiments) et le bon fonctionnement des cours d'eau, approche longitudinale et transversale.	Préserver les habitats et les espèces aquatiques ou qui dépendent du milieu aquatique dans leurs phases de développement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rendre les ouvrages transparents ;</li> <li>- Permettre au cours d'eau de retrouver un espace de liberté.</li> </ul>

Thèmes	Enjeux	Objectifs	Objectifs opérationnels souhaités par les acteurs du territoire
ACTIVITES DE LOISIRS ET DE TOURISME	Limiter l'impact du tourisme et des loisirs sur les milieux naturels et l'espace en général.	Permettre aux citoyens du territoire ainsi qu'aux visiteurs d'avoir une meilleure connaissance du territoire et des enjeux de préservation de l'environnement, du patrimoine naturel.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mieux connaître les organisateurs d'activités de pleine nature pour permettre une meilleure communication et sensibilisation ;</li> <li>- Redonner de la valeur à l'environnement, l'espace, le territoire pour qu'il soit davantage pris en compte, respecté ;</li> <li>- Sensibiliser le grand public (scolaires, habitants, touristes) ;</li> <li>- Sensibiliser et responsabiliser les acteurs locaux (chasseurs, pêcheurs, propriétaires, etc.) afin qu'ils aient une meilleure connaissance et application de leurs droits et de leurs devoirs ;</li> <li>- Donner de la valeur à notre territoire, mettre en avant le patrimoine naturel et culturel auprès des visiteurs venant y séjourner, le traverser.</li> </ul>
	Désamorcer les conflits d'usages liés aux activités de loisir et de tourisme et au respect du patrimoine naturel.	Mettre en place une stratégie d'ouverture et d'accueil du public liés aux milieux et aux espèces (porter à connaissance).	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les sites à enjeu, les périodes, les espèces et les milieux sensibles à la fréquentation touristique ;</li> <li>- Réguler les activités de cueillette.</li> </ul>
		Orienter le tourisme vers la découverte du patrimoine naturel et gérer la fréquentation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner les activités de loisir et de tourisme vers des démarches respectueuses de l'environnement et durable ;</li> <li>- Assurer une veille sur le développement de certaines activités (dont randonnée aquatique) ;</li> <li>- Eviter une consommation de l'espace trop grande par les activités de tourisme et de loisir ;</li> <li>- Mieux partager l'espace et ses usages.</li> </ul>

**Tableau 91 : Objectifs identifiés par les acteurs du territoire lors des ateliers de concertation de la phase de diagnostic**

### IV.3.2. Les objectifs de conservation retenus

Les objectifs de conservation des habitats et des espèces du site ont été définis par Naturalia à partir :

- des **enjeux identifiés** sur le site via le travail de diagnostic écologique et socio-économique, ainsi que par l'identification des facteurs influençant l'état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire du site B6 (travail d'expertise Naturalia);
- des **objectifs** résultant du travail de concertation et de co-construction mis en œuvre lors des ateliers thématiques du 26 novembre 2014, au regard des éléments de diagnostics apportés par Naturalia selon trois thématiques : 1/La gestion de l'eau et des milieux aquatique ; 2/L'agriculture, le pastoralisme et la forêt ; 3/Les activités de loisirs et de tourisme. Ces objectifs qui correspondent à des ressentis et des perceptions des acteurs et usagers du territoire (retranscrits en tant que tel et dans leur globalité dans le tableau ci-après), sont venus pour certains conforter les dire d'experts et ont été intégrés au tableau des objectifs de conservation hiérarchisés du site B6 (tableau 93); les autres, utopiques ou non appropriés, ont été évincés.

Ils ont été ensuite hiérarchisés sur la base des orientations de gestion envisagées, à dire d'experts.

Les objectifs de conservation ont été fixés de façon à prendre en compte la totalité des habitats et espèces d'intérêt communautaire, présents connus à ce jour sur le site B6. Les actions proposées répondent **aux objectifs de conservation hiérarchisés dans le tableau ci-dessous**. Les objectifs stratégiques et objectifs opérationnels concernant la conservation des habitats, des espèces et du site en général sont détaillés dans les chapitres suivants.

Chaque objectif stratégique est décrit en plusieurs objectifs opérationnels ciblés et parfois localisés sur le site B6 afin de répondre aux enjeux du territoire. Chaque objectif opérationnel est doté d'un indice de priorité :



Fort



Modéré



Faible

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Habitats et espèces Natura2000 concernés	Priorité d'objectif
<b>Gestion des habitats naturels et espèces</b>			
<b>HAB.1</b> <b>Conserver et restaurer la dynamique naturelle, l'espace de bon fonctionnement ainsi que la bonne qualité et quantité des eaux des cours d'eau, des habitats naturels et des habitats d'espèces associés</b>	HAB.1.1 : Mettre en œuvre un programme de restauration du fonctionnement naturel des cours d'eau (trame bleu/corridor écologique)	3150 ; 3260 ; 3280 ; <b>6120*</b> ,6430 ; Spiranthe d'été, Loutre d'Europe, Castor d'Europe ; Sonneur à ventre jaune ; Cordulie splendide ; Agrion de Mercure ; Ecrevisse à pattes blanches ; Barbeau méridional ; Toxostome ; Spiranthe d'été ; Murin de Daubenton.	<b>1</b>
	HAB.1.2 : Contribuer à faire respecter les débits réservés en aval des ouvrages et aider à trouver des solutions alternatives aux prélèvements pendant la période estivale	3150 ; 3260 ; 3280 ; <b>6120*</b> ,6430 ; Ecrevisse à pattes blanches ; Barbeau méridional	<b>2</b>
	HAB.1.3 : Lutter contre les pollutions aquatiques à l'échelle du bassin versant et du site	3280 ; 91 E0 ; 92A0 ; Loutre d'Europe, Castor d'Europe ; Ecrevisse à pattes blanches ; Chauves-souris ; Milan noir.	<b>1</b>
<b>HAB.2</b> <b>Maintenir en bon état de conservation et/ou restaurer les pelouses, les prairies, les landes et les mosaïques d'habitats par des pratiques agricoles appropriées aux habitats naturels et habitats d'espèces associés</b>	HAB.2.1 : Conserver voire augmenter les surfaces de milieux ouverts et le maillage bocager par des pratiques pastorales adaptées	4030, 6210 ; 6230 ; 6410 ; 6510 ; 6520 ; Ciste de Pouzolz ; Busard cendré ; Bruant ortolan ; Léopard ocellé ; Diane ; Azuré du serpolet ; Laineuse du Prunellier ; Chauves-souris	<b>1</b>
	HAB.2.2 : Encourager l'adaptation des structures agricoles aux enjeux écologiques du site	4030 ; 5120 ; 6210 ; 6230 ; 6410 ; 6510 ; 6520 ; Ciste de Pouzolz, Busard cendré ; Bruant ortolan ; Léopard ocellé ; Diane ; Azuré du serpolet ; Chauves-souris	<b>2</b>
	HAB.2.3 : Favoriser la préservation des zones de transition entre milieu agropastoral et milieu naturel	4030 ; 5120 ; 6210 ; 6230 ; 6410 ; 6510 ; 6520 ; Ciste de Pouzolz, Busard cendré ; Bruant ortolan ; Léopard ocellé ; Diane ; Azuré du serpolet ; Chauves-souris	<b>3</b>

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Habitats et espèces Natura2000 concernés	Priorité d'objectif
<b>Gestion des habitats naturels et espèces</b>			
<b>HAB.3</b> <b>Maintenir en bon état de conservation les habitats forestiers, les habitats naturels et les habitats d'espèces associés</b>	HAB.3.1 : Favoriser la libre évolution des forêts, dont les îlots de sénescence et accompagner une gestion durable applicable à tous les habitats forestiers	9120 ; <b>91E0*</b> ; 92A0 ; Coléoptères saproxylophages ; Barbastelle d'Europe, Murin à oreilles échancrées ; Engoulevent d'Europe ; Bondrée apivore	<b>1</b>
	HAB.3.2 : Conserver et restaurer les châtaigneraies vergers et les strates arbustives associées (Landes à myrtilles)	9260 ; Coléoptères saproxylophages	<b>2</b>
<b>HAB.4</b> <b>Maintenir en bon état et/ou restaurer les milieux et zones humides tourbières, prairies humides, mégaphorbiaies, habitats naturels et habitats d'espèces</b>	HAB.4.1 : Conserver voire augmenter les surfaces de zones humides en bon état de conservation	3150 ; Anacamptis laxiflora, Sonneur à ventre jaune ; Alyte accoucheur ; Grenouille rousse/agile	<b>1</b>
<b>HAB.5</b> <b>Réduire les effets des espèces exotiques envahissantes sur les habitats naturels et les espèces patrimoniales</b>	HAB.5.1 : Mettre en place une stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes : identifier les espèces à fort enjeu, hiérarchiser les actions d'intervention, lutter contre l'apparition de nouveaux foyers, etc.	<b>6120*</b> ; 3280 ; 91E0 ; 92A0 ; Ecrevisse à pattes blanches ; Toxostome	<b>1</b>

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Habitats et espèces Natura2000 concernés	Priorité d'objectif
<b>Gestion des habitats naturels et espèces</b>			
<b>ESP.1</b>  <b>Mettre en œuvre des mesures de protection et de gestion des espèces de la Directive et des espèces remarquables</b>	ESP.1.1 : Mettre en place des mesures de protection et de gestion pour les espèces les plus vulnérables	Oiseaux	<b>3</b>
<b>Etudes et suivis</b>			
<b>SUI.1</b>  <b>Améliorer la connaissance locale des espèces relevant de la Directive Habitats et des espèces remarquables</b>	SUI.1.1 : Améliorer les connaissances scientifiques sur les aspects méconnus de la biologie des chiroptères (recherche et caractérisation de gîtes de reproduction, études des terrains de chasse)	Chiroptères	<b>1</b>
	SUI.1.2 : Améliorer les connaissances sur les insectes et leurs habitats	Agrion de mercure ; Cordulie splendide ; Cordulie à corps fin Hermite ; Laineuse du prunellier ; Diane ; Azuré du serpolet ; Coléoptères saproxylophages	<b>2</b>
	SUI.1.3 : Améliorer les connaissances sur les oiseaux et leurs habitats	Bruant ortolan ; Busard cendré ; Faucon Hobereau	<b>2</b>
	SUI.1.4 : Réactualiser et améliorer les connaissances sur les vertébrés aquatiques	Ecrevisse à pattes blanches ; Barbeau méridional ; Blageon ; Bouvière ; Toxostome	<b>1</b>
	SUI.1.5 : Améliorer les connaissances sur les reptiles et les amphibiens	Sonneur à ventre jaune ; Grenouille agile ; Grenouille rousse Alyte accoucheur	<b>2</b>



Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Habitats et espèces Natura2000 concernés	Priorité d'objectif
<b>Etudes et suivis</b>			
<b>SUI.1</b> Améliorer la connaissance locale des espèces relevant de la Directive Habitats et des espèces remarquables	SUI.1.6 : Améliorer les connaissances sur les espèces de la flore inscrite à la Directive Habitats et de la flore remarquable	Ciste de Pouzolz ; Spiranthe d'été ; Epipactis fibri	<b>2</b>
	SUI.1.7 : Améliorer les connaissances sur les habitats d'intérêt communautaire et remarquable	Tous les habitats naturels	<b>3</b>
<b>SUI.2</b> Améliorer les connaissances sur les activités socio-économiques	SUI.2.1 : Mieux connaître les pratiques agricoles	-	<b>2</b>
	SUI.2.2 : Mieux connaître les pratiques sylvicoles	-	<b>2</b>
	SUI.2.3 : Mieux connaître les pratiques touristiques et sportives présentes sur le site	-	<b>2</b>
<b>SUI.3</b> Suivre les espèces et les habitats de la Directive Habitats et les espèces remarquables présentes ainsi que leur état de conservation	SUI.3.1 : Suivre la dynamique des populations et l'état de conservation des espèces de la Directive Habitat et des espèces remarquables	Toutes les espèces identifiées sur le site B6 d'intérêt et remarquables	<b>2</b>
	SUI.3.2 : Suivre l'évolution et l'état de conservation de la flore et des habitats de la Directive et remarquables	Tous les habitats naturels identifiés sur le site B6 d'intérêt et remarquables	<b>2</b>

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Habitats et espèces Natura2000 concernés	Priorité d'objectif
<b>Communication et sensibilisation</b>			
<b>COM.1</b> Sensibiliser et informer	COM.1.1 : Sensibiliser et former les acteurs, les usagers et le grand public à la conservation de la biodiversité et aux enjeux/fonctionnalités écologiques du site	Tous	<b>1</b>
<b>COM.2</b> Gérer la fréquentation	COM.2.1 : Organiser une stratégie d'ouverture et d'accueil du public en fonction de la sensibilité des milieux naturels et des enjeux de conservation	Tous	<b>1</b>
<b>COM.3</b> Communiquer/porter à connaissance	COM.3.1 : Porter à connaissance les enjeux de biodiversité du site aux acteurs locaux, aux habitants et aux personnes de passage	Tous	<b>1</b>
	COM.3.2 : Promouvoir des usages et des pratiques respectueuses de la biodiversité, ainsi que les produits qui en découlent	Tous	<b>2</b>
<b>Gestion administrative et coordination de la mise en œuvre du DOCUGE</b>			
<b>ANIM.1</b> Coordonner, animer et suivre les actions du DOCUGE en concertation avec les acteurs du territoire	ANIM.1.1 : Planifier et coordonner les actions, la contractualisation et l'animation du site	Tous	<b>1</b>

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Habitats et espèces Natura2000 concernés	Priorité d'objectif
<b>Foncier et géologie</b>			
<b>GEOL.1</b> Veiller au bon état de conservation du patrimoine géologique remarquable	GEOL.1.1 : Connaître, valoriser, protéger et gérer le patrimoine géologique	Tous	<b>2</b>
<b>FON.1</b> Maîtriser le foncier pour mieux conserver, gérer et valoriser le patrimoine naturel	FON.1.1 : Organiser l'animation et la veille foncière	Tous	<b>2</b>
	FON.1.2 : Mettre en œuvre la maîtrise foncière	Tous	<b>1</b>
	FON.1.3 : Sensibiliser sur les enjeux de maîtrise du foncier en milieu naturel	Tous	<b>1</b>

**Tableau 92 : Objectifs de conservation hiérarchisés (objectifs stratégiques et opérationnels) du site B6**

## V. CHAPITRE 7 : PLAN D'ACTION

---



**Figure 88 : Photo du groupe de travail sur la gestion de la fréquentation touristique pendant les ateliers de la phase II du plan d'action (Source : SMEC, 2015)**

## V.1. PRÉSENTATION DU VOLET OPÉRATIONNEL DU DOCUMENT UNIQUE DE GESTION

Le volet opérationnel du document unique de gestion présente les objectifs et la stratégie de gestion établis afin de respecter les objectifs de conservation définis à l'issue du diagnostic. Le plan d'action propose des mesures de gestion détaillées et des priorités d'actions en faveur des habitats et espèces identifiés sur le site B6, qui intègre le Site d'Intérêt Communautaire « Vallée de l'Eyrieux et ses affluents » et l'Espace Naturel Sensible « Serre Boutièrots, vallées de la Gluèyre, de l'Orsanne et de l'Auzène ».

Conformément aux orientations prises par l'Etat, la priorité est donnée aux mesures contractuelles pour la conservation des habitats et des espèces des sites Natura 2000 (décret n°201-1216 du 20 décembre 2001 relatif à la gestion des sites Natura 2000). La mise en œuvre de ces mesures se fait de **manière volontaire et contractuelle**.

Les mesures de gestion établies dans ce document ont pour objectif principaux de :

- Conserver et restaurer le fonctionnement naturel des écosystèmes alluviaux et autres cours d'eau;
- Conserver des activités agricole et agropastorale garantes du bon état des habitats naturels et des espèces persistants au sein de cette trame ;
- Développer une hétérogénéité dans les peuplements forestier (essences autochtones, âges) et permettre un développement amenant des boisements à ma sénescence, dans le cadre d'une gestion durable agrosylvicole ;
- Conserver dans un bon état et restaurer les zones humides ;
- Limiter et contraindre le développement des espèces exotiques envahissantes ;
- Favoriser l'ouverture au public et maîtriser la fréquentation ;
- Gérer la fréquentation et les activités de loisirs ;
- Améliorer les connaissances sur le site d'un point de vue écologique et socio-économique ;
- Assurer un suivi de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire ;
- Sensibiliser la population locale aux richesses naturelles du site.

Dans le cadre de la politique ENS, les mesures de gestion établies dans ce document ont pour objectifs principaux d' :

- Etablir une stratégie de maîtrise du foncier ;
- Protéger et mettre en valeur le patrimoine géologique ;
- Améliorer la connaissance et la préservation des habitats et des espèces hors Directive Natura 2000.

Le diagnostic écologique et socio-économique établi précédemment a permis de mettre en évidence un bon état de conservation des habitats et des espèces sur l'ensemble du site. Ce constat est à modérer cependant sur l'état des boisements alluviaux sur certains tronçons qui ont tendance à régresser face à la colonisation des espèces exotiques envahissantes. Les problématiques principales concernant le maintien des habitats à enjeu fort sont directement liées aux activités humaines et à leur évolution : gestion forestière, agricole et pastorale notamment.

Le plan d'actions a pour but de proposer des mesures qui visent à maintenir et à restaurer la diversité biologique présente sur le site, tout en maintenant les activités humaines telles que les activités agropastorales, sylvicoles et touristiques.

La gestion d'un espace naturel passe d'une part par la gestion propre des habitats et des espèces présentes et leurs suivis scientifiques, et d'autre part par la sensibilisation et l'information des acteurs locaux et du public. La démarche Natura 2000 et la politique ENS ont pour but de concilier préservation de la biodiversité des écosystèmes et développement durable des territoires.

Les actions pouvant être mises en œuvre se traduisent par deux types de démarches différentes :

- ✓ **Les mesures contractuelles**, qui correspondent aux contrats Natura 2000 dont les Mesures Agro-Environnementales Climatiques (MAEc) et aux engagements de la charte Natura 2000. Ces outils du code de l'environnement permettent aux titulaires de droits réels et personnels, portant sur des parcelles du site, de gérer leurs terres en accord avec les objectifs de conservation du site. La charte peut également être signée par des structures (associations, fédérations, etc.) actives sur le territoire.
- ✓ **Les mesures non contractuelles**, telles que les conventions, les suivis et inventaires et autres dispositifs.

#### V.1.1. Les mesures contractuelles

Les mesures contractuelles correspondent à des outils de gestion du DOCUGE. Elles sont basées sur la participation **volontaire** des propriétaires et/ou des gestionnaires du site.

Ainsi, pour l'application du DOCUGE, toute personne physique ou morale titulaire de droits réels et personnels (art. L.414-3 1. du code de l'environnement) portant sur les parcelles incluses dans le site Natura 2000, peut conclure avec le Préfet des contrats rémunérés dénommés **Contrats Natura 2000** dont les **Mesures Agri-Environnementales et Climatiques**. Cela concerne les propriétaires publics (communes), les propriétaires privés et les organismes de gestion des milieux naturels (associations)...

A travers ces mesures, les acteurs du territoire s'engagent, pour une durée de 5 ans, à adapter leurs modes de gestion aux objectifs de conservation du DOCUGE. Ces mesures définissent, via un cahier des charges, la nature et les modalités techniques d'intervention du contractant sur les parcelles. En contrepartie, l'Etat s'engage à lui verser une aide, dans le cadre d'un cofinancement Etat / Union Européenne. Il est également possible d'adhérer à la charte NATURA 2000 pour les mêmes parcelles.

A cela s'ajoute la possibilité pour le contractant d'être exonéré sous certaines conditions, tout au long de la période d'engagement, de la **taxe foncière sur les propriétés non bâties** (TFPNB). Les contrats Natura 2000 financent des investissements ou des actions d'entretien **non productif**.

Les parcelles pouvant bénéficier d'un contrat Natura 2000 sont de 3 types :

- Les parcelles ni agricoles-ni forestières.
- Les parcelles forestières ;
- Les parcelles agricoles prises en compte par les MAEC.

#### CONTRATS NATURA 2000 NI AGRICOLES – NI FORESTIERS (NI-NI)

Ils constituent un outil pour l'application des documents d'objectifs. Ils permettent d'engager des mesures à but non productif, sur tous les types de milieux. Les contrats sont établis sur la base **d'engagements volontaires** assumés par le titulaire de droits. Le contrat définit la nature et les modalités des aides de l'Etat et les prestations à fournir en contrepartie par le bénéficiaire. Il est signé entre le Préfet et le titulaire de droits réels ou personnels des terrains concernés.

Ainsi, à travers ces mesures, les acteurs du territoire s'engagent, pour une durée de 5 ans (exceptés pour certains contrats en milieu forestier où la durée peut être de 30 ans) à adapter leurs modes de gestion aux objectifs de conservation du DOCUGE. Ces mesures définissent, via un cahier des charges, la nature et les modalités techniques d'intervention du contractant sur les parcelles visées en contrepartie de quoi, l'Etat s'engage à lui verser une aide, dans le cadre d'un cofinancement Etat-Union Européenne. Le contrat Natura 2000 bénéficie des financements communautaires (FEADER).

**CONTRATS NATURA 2000 FORESTIERS**

Le dispositif d'aide vise à l'amélioration et au développement du rôle écologique des forêts situées sur des sites Natura 2000. Il permet le financement des actions spécifiquement destinées à conserver les espèces et les habitats naturels ayant justifiés la proposition d'un site Natura 2000. Il s'agit d'actions à vocation non productive.

Les opérations éligibles sont mentionnées dans la circulaire de gestion, et précisées dans un arrêté préfectoral régional. Elles concernent la création ou le rétablissement de clairières, de mares forestières, la mise en œuvre de régénérations dirigées, l'entretien et la restauration de ripisylves, le débroussaillage manuel, les investissements visant à réduire l'impact des dessertes, des mises en défens, de l'information des usagers, de l'irrégularisation de peuplements.

Les financements mobilisés proviennent du FEADER (Fonds européen Agricole pour le Développement Rural - FEADER= Etat+ Union Européenne) et du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE). D'autres financeurs (Agence de l'Eau, Conseils Régionaux et Généraux...) peuvent participer au financement de ce dispositif en fonction des choix opérés localement.

Les contrats Natura 2000 forestiers sont établis pour une durée minimale de 5 ans. Cependant, les contrats forestiers visant le développement des arbres sénescents sont signés pour 5 ans mais engagent le bénéficiaire à maintenir les arbres sénescents pendant 30 ans.

**GARANTIE DE GESTION DURABLE DES FORÊTS :**

Cette garantie permet de bénéficier des exonérations fiscales au titre de l'Impôt solidarité sur la fortune (ISF) ou des mutations à titre gratuit, des exonérations d'impôts sur le revenu au titre de certaines acquisitions de parcelle ou de certains travaux forestiers (si la propriété fait plus de 10ha), et d'aides publiques à l'investissement forestier.

**CONTRATS NATURA 2000 : MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES (MAE)**

Les MAE (anciennement les contrats territoriaux d'exploitation - CTE - ou contrats d'agriculture durable - CAD) s'inscrivent dans le dispositif européen et national de développement rural (2ème pilier de la PAC). Parmi les différentes MAE proposées actuellement aux agriculteurs (programmation PAC 2015-2020), les MAEC («C» pour « Climatique »), qui font suite aux MAE Territorialisées, constituent un outil privilégié de gestion des habitats et des espèces d'intérêts communautaires présents sur les surfaces agricoles. Elles permettent de couvrir les coûts supplémentaires et/ou pertes de revenus engendrés par les pratiques agroenvironnementales.

Sur la base d'un engagement volontaire, les MAEC sont contractualisables pendant 5 ans sur des parcelles agricoles déclarées à la Politique Agricole Commune (« dossier PAC » annuel) ; une parcelle non déclarée à ce jour doit faire l'objet d'une déclaration dans le dossier PAC pour pouvoir bénéficier d'aides surfaciques (la règle étant de déclarer l'ensemble des parcelles exploitées – aidées ou non – au cours de l'année par l'exploitation). L'agriculteur doit être dans la tranche d'âge de 18 à 67 ans la première année d'engagement.

Les agriculteurs qui s'engagent dans une MAEC doivent adapter leurs pratiques agricoles à des enjeux environnementaux identifiés sur le territoire et leur exploitation. Les modalités de mise en œuvre sont définies dans les cahiers des charges élaborés dans le cadre du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) de territoire. Il existe, comme pour tout contrat NATURA 2000, une contrepartie financière annuelle par hectare engagé où l'exploitant s'engage pour une durée de 5 ans. Comme tout engagement contractuel, un cahier des charges doit être respecté. Environ 5% des exploitations sont contrôlées chaque année par les services instructeurs afin de vérifier le respect de ces engagements.

Le **Programme de Développement Rural Hexagonal** (PDRH) est établi sur 7 ans. Il est soutenu par l'Union Européenne par le biais d'un financement FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural). Les régions sont désormais « autorités de gestion du FEADER » et, à ce titre, elles décident, après consultation de l'ensemble des acteurs concernés, du contenu du PDR et des mesures à mettre en œuvre. La programmation actuelle concerne la période 2014-2020.

S'agissant des MAEC, les régions s'appuient sur le Document de cadrage National (DCN) qui décrit le cahier des charges des MAEC. L'Etat est chargé de la négociation avec la Commission Européenne, afin que les MAEC puissent être mobilisées par les Régions. Plusieurs opérateurs peuvent proposer la mise en place de MAEC au travers d'un PAEC, comme les Parcs Naturels, les syndicats mixtes intercommunaux, etc.

Les MAEC de la PAC (2014-2020) concernent :

- **Des mesures systèmes** : le cahier des charges s'applique sur la totalité ou presque de l'exploitation;
- **Des mesures localisées** : à l'image des anciennes MAE territorialisées, ces mesures sont constituées d'engagements pris sur les parcelles où sont localisées les enjeux ;
- **Des mesures de protection des ressources génétiques** : protection des races menacées de disparition (PRM), préservation des ressources végétales (PRV), amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles domestiques pour la préservation de la biodiversité (API).

La nouvelle programmation réside dans 4 mesures systèmes d'exploitation :

- Système d'exploitation herbagers et pastoraux individuels ;
- Systèmes d'exploitation herbagers et pastoraux collectifs ;
- Systèmes d'exploitation polyculture-élevage ;
- Systèmes d'exploitation de grandes cultures.

Afin de souscrire sur un site Natura 2000 une MAEC, celle-ci doit faire partie d'un projet au sein d'un territoire identifié comme zone d'action prioritaire (ZAC) au niveau régional. La sensibilisation et la participation d'une part significative des agriculteurs locaux est donc nécessaire afin d'établir un projet agro-environnemental de territoire. Il est réalisé en partenariat avec la chambre d'agriculture, en concertation avec les exploitants locaux. Ce projet sera ensuite soumis à validation auprès de la Commission Régionale (pilotée par la Région et la DRAAF).

Suivant l'exigence environnementale des mesures et selon les couverts visés, les montants d'aide sont, à titre indicatif, compris entre 50 et 900 euros l'hectare. L'enveloppe de FEADER consacrée aux MAEC entre 2015 et 2020 est de 200 M€ par an. L'Etat apporte un cofinancement de 25%. Les autres cofinanceurs sont les collectivités (Communes, Départements, Régions) ou les Agence de l'eau.

### **Le cas de l'Ardèche :**

En Ardèche, la Chambre d'Agriculture d'Ardèche, le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche et 3 communautés de communes du plateau ardéchois portent le projet agro-environnemental et climatique « Pentes et Montagnes ardéchoises » (PAEC), visant l'agropastoralisme. Ce PAEC s'établit sur environ 80% du site B6, 12 MAEC différentes y sont proposées.

## **LES FINANCEMENTS**

Les financements des mesures de gestion et de l'animation d'un site NATURA 2000 relève de crédits de fonctionnements (circulaire du 27 avril 2012 prise pour l'application des articles R414-8 à 18 du code de l'environnement et relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000).

### **Particularité lorsque les collectivités assurent la maîtrise d'ouvrage d'un projet :**

Conséquences de l'article 76 de la loi n° 2010-1563 de réforme des collectivités territoriales sur la mise en œuvre du réseau Natura 2000. Cet article introduit dans le code général des collectivités territoriales



l'article L.1111-10 instaurant le principe d'une participation minimale des collectivités territoriales au financement des projets dont ils assurent la maîtrise d'ouvrage. Le quantum de cette participation minimale a été fixé par le législateur à 20% du montant total des financements apportés par des personnes publiques au projet. Ces nouvelles dispositions, applicables depuis le 1er janvier 2012, impliquent un financement de ces contrats à hauteur de 80% et non plus 100% comme précédemment pour les collectivités.

## LA CHARTE NATURA 2000

La Charte Natura 2000 constitue un élément du document unique de gestion relatif au site Natura 2000. Son objectif est la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents sur le site. Elle vise à favoriser la poursuite, le développement et la valorisation des pratiques favorables à leur conservation. Il s'agit de faire reconnaître ou de valoriser les actions qui permettent le maintien des habitats et des espèces remarquables. La durée d'adhésion à la charte est de 5 ans.

Cf : Décret n° 2006-922 du 26 juillet 2006 - Art. R. 414-12. - I. du code de l'environnement.

### V.1.2. Les mesures non contractuelles

Ce ne sont pas des mesures contractuelles, il s'agit néanmoins d'actions qu'il est souhaitable de réaliser et qui participent à l'atteinte des objectifs visés par le DOCUGE.

Essentiellement représentées par des actions de sensibilisation et de communication, ces mesures visent à :

- ➔ Pérenniser l'animation du site ;
- ➔ Réaliser le suivi des habitats et des espèces ;
- ➔ Mettre en place des opérations de communication et de sensibilisation globales ;
- ➔ Faciliter l'accès à l'information environnementale pour un maître d'ouvrage dans le cadre d'une évaluation d'incidence Natura 2000.

La prise en charge du coût de ces opérations sera notamment définie dans des conventions établies entre l'Etat et la structure animatrice, dans le cadre de la mise en œuvre du DOCUGE.

### V.1.3. Les mesures sur l'Espace Naturel Sensible

Une partie des objectifs et des actions sont communs à Natura 2000 et aux ENS. Certaines actions sont par contre spécifiques à l'ENS, notamment celles se rapportant à l'animation foncière, à la protection et à la mise en valeur du patrimoine géologique, ainsi qu'à la connaissance et la préservation des habitats et des espèces hors Directives Natura 2000.

## V.2. STRATÉGIE DE GESTION

### V.2.1. Rappel sur les enjeux identifiés

Ce site Natura 2000 occupe une superficie de 20 173 ha. La définition des mesures de gestion prend en compte les niveaux d'enjeu de conservation des habitats et espèces concernés, la faisabilité de l'action (moyens humains et financiers) ainsi que les besoins et attentes des différents acteurs du territoire.

Les principaux enjeux sur le territoire sont liés à :

- ➔ La conservation et à la restauration du fonctionnement naturelle des cours d'eau et des zones humides;

- La conservation des activités agricoles adaptées et respectueuses des enjeux de biodiversité, notamment les activités agropastorales dans le cadre de la préservation des milieux ouverts et semi-ouverts;
- Au développement naturel et au vieillissement des peuplements forestiers autochtones, dans le cadre d'une gestion durable agrosylvicole ;
- Au maintien et au développement des mosaïques d'habitats, des corridors et des réservoirs de biodiversité du site,
- Au maintien et au développement des espèces d'intérêt communautaire et remarquables ;
- La lutte contre les espèces exotiques envahissantes ;
- La gestion de la fréquentation et des activités de loisirs ;
- La communication et à la sensibilisation sur les valeurs écologiques et écosystémiques du site auprès des acteurs et des usagers

## ➤ Habitats naturels de la Directive Habitats

HABITATS NATURELS	ENJEU DE CONSERVATION	SURFACE CONCERNÉE (HA)	MENACES SUR LE SITE B6	AXES DE GESTION
<b>3150</b> - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i>	Faible	3,17	Introduction d'intrants, pompage, érosion des berges, aménagements (urbanisation notamment).	Maintenir les fonctionnalités hydrauliques naturelles de l'habitat et la qualité physicochimique de l'eau. Communiquer et sensibiliser les acteurs, les usagers et le grand public à la conservation de la biodiversité et aux enjeux, fonctionnalités écologiques du site.
<b>3260</b> - Rivières des étages planitaires à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion aquatilis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>	Modéré	1,94	Introduction d'intrants, pompage (influence des débits d'étiage), érosion des berges, exploitation intensive des ripisylves, fréquentation humaine, aménagement des cours d'eau (seuils), espèces invasives, changements hydrologiques	Maintenir les fonctionnalités hydromorphologique naturelle de l'habitat : son espace de bon fonctionnement ou espace de divagation qui engendre des dépôts, du méandrage et donc des habitats temporaires foyers d'une diversité faunistique et floristique patrimoniale. La continuité écologique (comprenant la libre circulation du débit solide, du débit liquide et des espèces au sein de ce réseau) doit être. De plus, la qualité physicochimique de l'eau doit être préservée. Communiquer et sensibiliser les acteurs, les usagers et le grand public à la conservation de la biodiversité et aux enjeux, fonctionnalités écologiques du site.
<b>3280</b> -Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i>	Fort	78,5	Introduction d'intrants, pompage (influence des débits d'étiage), érosion des berges, exploitation intensive des ripisylves, fréquentation humaine, aménagement des cours d'eau (seuils), espèces invasives, changements hydrologiques	Maintenir l'hydrodynamisme naturel des cours d'eau, la continuité écologique (trame verte et bleu) et le bon état des milieux en interaction avec cet habitat, mettre en place des actions de suivi et de limitation des espèces invasives. Suivre l'état de conservation et l'évolution de l'habitat. Communiquer et sensibiliser les acteurs, les usagers et le grand public à la conservation de la biodiversité et aux enjeux, fonctionnalités écologiques du site.
<b>4030</b> - Landes sèches européennes	Modéré	76,09	Dynamique de fermeture, abandon du pastoralisme, brûlis dirigé répété et important, aménagements	Les actions pastorales doivent se porter sur les formations secondaires, il est nécessaire d'empêcher la fermeture de cet habitat. Des actions de réouvertures et de maintien de ces milieux sont les axes de gestion liés à cet habitat. Pour les habitats en cours de fermeture, le gyrobroyage est à privilégier lorsque les parcelles concernées sont mécanisables. Dans un dernier recours, il peut être pratiqué le brûlis dirigé superficiel, c'est-à-dire la mise en œuvre d'un brûlis surveillé et géré qui ne détruit pas les rhizomes, les banques de graines et ne consomme pas l'humus. L'objectif de réouverture et de maintien de cet habitat dans un bon état doit impérativement être complété d'une gestion durable. Pour cela des aides agro-pastorales peuvent être mobilisées et permettre de favoriser et pérenniser le pâturage. Améliorer les connaissances sur les pratiques pastorales.
<b>5110</b> - Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses ( <i>Berberidion p.p.</i> )	Modéré	157,16	Incendie	Pas de gestion spécifique préconisée.
<b>5120</b> - Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i>	Assez fort	1 282,28	Dynamique de fermeture vers reboisement, abandon du pastoralisme, brûlis dirigé répété et important, aménagements	Sur les formations primaires aucune pratique de gestion n'est préconisée. Les actions pastorales doivent se porter sur les formations secondaires Il est parfois nécessaire d'empêcher la fermeture de cet habitat. Pour les habitats en cours de fermeture, le gyrobroyage est à privilégier lorsque les parcelles concernées sont mécanisables. En dernier recours, il peut être pratiqué le brûlis dirigé superficiel, c'est-à-dire la mise en œuvre d'un brûlis surveillé et géré qui ne détruit pas les rhizomes, les banques de graines et ne consomme pas l'humus. L'objectif de réouverture et de maintien de cet habitat dans un bon état doit impérativement être complété d'une gestion durable. Pour cela des aides agro-pastorales peuvent être mobilisées et permettre de favoriser et pérenniser le pâturage. Amélioration des connaissances sur les pratiques pastorales. Suivre l'état de conservation et l'évolution de l'habitat.

HABITATS NATURELS	ENJEU DE CONSERVATION	SURFACE CONCERNÉE (HA)	MENACES SUR LE SITE B6	AXES DE GESTION
<b>6120*</b> - Pelouses calcaires de sables xériques*	Très Fort	0,54	Fréquentation humaine dont pollution (dépôts de détritux), modifications hydrologiques, aménagements, espèces invasives.	Maintenir ces peuplements par l'hydrodynamisme naturel des cours d'eau. Mettre en place des actions de suivi et de limitation des espèces invasives. Communiquer et sensibiliser les acteurs, les usagers à la conservation de la biodiversité et aux enjeux, fonctionnalités écologiques du site. Organiser les accès et la fréquentation.
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires ( <i>Festuco-Brometalia</i> )	Fort	1 207,3	Dynamique de fermeture, surpâturage, fréquentation humaine	La gestion préconisée s'oriente vers des pratiques de pâturage et / ou de fauche en adéquation avec le maintien de cet habitat. Améliorer les connaissances sur les pratiques pastorales. Suivre l'état de conservation et l'évolution de l'habitat. Communiquer et sensibiliser les acteurs, les usagers à la conservation de la biodiversité et aux enjeux, fonctionnalités écologiques du site.
<b>6230*</b> - Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats silicieux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*	Assez fort	9,98	Dynamique de fermeture, surpâturage, fréquentation humaine	Les formations à <i>Nardus</i> se localisent localement sur les parcours des hauts sommets des Boutières. Globalement bien conservées elles subissent deux dynamiques néfastes : - Une fermeture des prairies par abandon des pratiques pastorales ; - Un surpâturage localisé. La gestion s'oriente vers des pratiques adaptées telles que du pâturage extensif associé à de la fauche. Améliorer les connaissances sur les pratiques pastorales, et suivre l'état de conservation et l'évolution de l'habitat. Communiquer et sensibiliser les acteurs, les usagers à la conservation de la biodiversité et aux enjeux, fonctionnalités écologiques du site.
<b>6410</b> - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ( <i>Molinion caeruleae</i> )	Assez fort	17,14	Dynamique de fermeture, mise en culture, surpâturage, fréquentation humaine, aménagements.	Une ré-ouverture mécanique puis un pâturage adapté sont préconisés dans le cas d'une fermeture du milieu. Une baisse du chargement (kg de poids vif/ha/durée du pâturage) pour les milieux surpâturés ne pouvant techniquement pas être fauchés serait approprié. Suivre l'état de conservation et l'évolution de l'habitat. Communiquer et sensibiliser les acteurs, les usagers à la conservation de la biodiversité et aux enjeux, fonctionnalités écologiques du site.
<b>6430</b> - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Faible	21,79	Introduction d'intrants, pompage (influence des débits d'étiage), création de piste d'exploitation, fréquentation humaine, pollution, changements hydrologiques, dépôts de rémanents.	Ces milieux ne nécessitent pas de mesures spécifiques particulières. Elles bénéficieront toutefois des actions visant à rétablir une fonctionnalité naturelle des milieux aquatiques. Communiquer et sensibiliser les acteurs, les usagers et le grand public à la conservation de la biodiversité et aux enjeux, fonctionnalités écologiques du site.
<b>6510</b> - Pelouses maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )	Modéré	760,89	Dynamique de fermeture, surpâturage, fertilisation, fréquentation humaine.	La gestion s'oriente vers des pratiques adaptées telles que du pâturage extensif associé à de la fauche. Amélioration des connaissances sur les pratiques pastorales. Communiquer et sensibiliser les acteurs, les usagers et le grand public à la conservation de la biodiversité et aux enjeux, fonctionnalités écologiques du site.
<b>6520</b> - Prairies de fauche de montagne	Assez fort	9	Dynamique de fermeture, mise en culture, surpâturage, fertilisation, fréquentation humaine	La gestion s'oriente vers des pratiques adaptées telles que du pâturage extensif associé à de la fauche. Amélioration des connaissances sur les pratiques pastorales. Communiquer et sensibiliser les acteurs, les usagers et le grand public à la conservation de la biodiversité et aux enjeux, fonctionnalités écologiques du site.

HABITATS NATURELS	ENJEU DE CONSERVATION	SURFACE CONCERNÉE (HA)	MENACES SUR LE SITE B6	AXES DE GESTION
<b>8220</b> - Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	Assez fort	81,32	Fréquentation humaine	Le principe de non gestion sera privilégié, conjugué à un accompagnement des activités de loisir.
<b>8230</b> - Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>	Assez fort	75,28	Fréquentation humaine, surpâturage	La gestion consistera à limiter le surpâturage au niveau de certaines localités.
<b>8310</b> - Grottes non exploitées par le tourisme et milieux souterrains superficiels (MSS)	Assez fort	-	Fréquentation humaine, condamnation totale de la cavité (fermeture hermétique)	Conventionner avec propriétaire
<b>91E0*</b> - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> )*	Assez fort	142,05	Aménagements des berges (chenalisation, urbanisation, agriculture), exploitation du bois fréquentation humaine, pollutions, espèces invasives	Les gestions préconisées viseront à maintenir les peuplements naturels tout en confortant le continuum et de mettre en place des actions de suivi et de limitation des espèces invasives. Communiquer et sensibiliser les acteurs, les usagers et le grand public à la conservation de la biodiversité et aux enjeux, fonctionnalités écologiques du site. Organiser les accès et la fréquentation.
<b>9120</b> - Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois <i>Taxus</i> ( <i>Quercion roboris</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i> )	Assez fort	1 389,42	Mise en culture, exploitation forestière non adaptée (exploitation en taillis, coupes à blanc, replantation d'espèces exogènes).	La mesure est la non gestion (ou libre évolution) devant favoriser la création d'îlots de peuplements matures et sénescents. En cas de gestion forestière une exploitation spécifique adaptée devra être mise en œuvre afin de préserver localement des îlots de vieillissement et certains sous-bois patrimoniaux (ex : formation spécifique à Houx). Communiquer et sensibiliser les acteurs, les usagers et le grand public à la conservation de la biodiversité et aux enjeux, fonctionnalités écologiques du site.
<b>9160</b> - Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betulii</i>	Modéré	494,57	Exploitation forestière non-adaptée (coupes à blanc), fréquentation humaine, aménagements, replantation d'espèces exogènes	Les gestions préconisées viseront à maintenir les peuplements naturels tout en confortant le continuum et de mettre en place des actions de suivi et de limitation des espèces invasives. Communiquer et sensibiliser les acteurs, les usagers et le grand public à la conservation de la biodiversité et aux enjeux, fonctionnalités écologiques du site.
<b>92A0</b> - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	Fort	41,3	Exploitation forestière non-adaptée (coupes à blanc), fréquentation humaine, aménagements, espèces invasives	Les gestions préconisées viseront à maintenir les peuplements naturels tout en confortant le continuum et de mettre en place des actions de suivi et de limitation des espèces invasives. Communiquer et sensibiliser les acteurs, les usagers et le grand public à la conservation de la biodiversité et aux enjeux, fonctionnalités écologiques du site.
<b>9260</b> - Forêts de <i>Castanea sativa</i>	Assez fort	4 841,5	Dynamique vers des systèmes forestiers mixtes, aménagements, maladies, espèces invasives	Le maintien voir la remise en culture des vergers abritant des arbres remarquables et/ou une strate arbustive intéressante d'un point de vue patrimonial (ex : landes à Myrtilles) Favoriser la transition des taillis mixte châtaignier-feuillus ou résineux vers des boisements matures « climaciques ». Soutenir la labellisation de la châtaigne d'Ardèche.
<b>9340</b> - Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	Modéré	1,36	Surexploitation forestière non adaptée (exploitation en taillis, coupes à blanc).	La mesure est la non gestion (ou libre évolution) devant favoriser la création d'îlots de peuplements matures et sénescents. En cas de gestion forestière une rotation de coupe de plus de 30 ans est préconisée. Communiquer et sensibiliser les acteurs, les usagers et le grand public à la conservation de la biodiversité et aux enjeux, fonctionnalités écologiques du site.

Tableau 93 : Menaces et axes de gestion par habitats naturels de la Directive habitats

## ➤ Espèces de la Directive Habitats et remarquables

Code Natura 2000	Espèces	Enjeu local de conservation	Menaces sur le site B6	Axes de gestion
<b>Flore</b>				
1657 DH V	<b>Gentiane jaune</b> <i>Gentiana lutea</i>	Négligeable		
1762 DH V	<b>Arnica des montagnes</b> <i>Arnica montana</i>	Négligeable		
1849 DH V	<b>Fragon</b> <i>Ruscus aculeatus</i>	Négligeable		
1900 DH IV	<b>Spiranthe d'été</b> <i>Spiranthes aestivalis</i>	Fort	Espèce liée aux zones humides, donc tributaire de la ressource quantitative et qualitative en eau.  Les populations de la vallée de la Dunière se développent dans les interstices rocheux du cours d'eau, elles sont stables et ne souffrent d'aucune menace directe.  Celle de Creysseilles est située en bordure de route (fauche), la colonisation par les espèces ligneuses (Aulne) en périphérie est importante.	Avoir une bonne gestion de la ressource en eau.  Ponctuellement, aux endroits favorables à son installation et à son évolution, favoriser la coupe manuelle des formations ligneuses bordant les petits ruisseaux temporaires (valorisation en bois de chauffe).  Suivre l'état de la population présente sur site (stations connues et recherche de nouveaux groupes d'individus).  Veille vis-à-vis du piétinement, de la réalisation de travaux (entretien des routes) et de l'artificialisation du milieu.
6172 DH V	<b>Narcisse à feuilles de jonc</b> <i>Narcissus assoanus</i>	Négligeable		
/	<b>Ciste de Pouzolz</b> <i>Cistus Pouzolzii</i>	Très fort	Fermeture du milieu, brûlis dirigé répété et intensif, surpâturage	Conventionnement avec les propriétaires/exploitants pour une gestion adaptée des populations de Cistes de pouzolz. Ponctuellement, favoriser la coupe manuelle des espèces ligneuses (notamment bruyère arborée et Pins).  Suivre l'état de conservation des populations connues en y incluant la réalisation d'un bilan stationnel.  Rechercher la présence d'autres stations sur le site B6.
/	<b>Orchidée du castor</b> <i>Epipactis fibri</i>	Très fort	Exploitation forestière.  Développement d'espèces exotiques envahissantes.  Aménagement du Rhône.	Constitution d'un îlot de vieillissement au droit des populations.  Limitation d'espèces exotiques envahissantes.  Suivre l'état des populations et leur dynamique.
/	<b>Spergulaire des moissons</b> <i>Spergula segetalis</i>	Très fort	Intensification des pratiques culturales, fermeture vers une dynamique de colonisation de ligneux, mise en culture des tonsures annuelles.	Ponctuellement, favoriser la coupe manuelle des formations ligneuses bordant les stations localisées : conventionnement avec les propriétaires/exploitants pour une gestion adaptée  Suivre l'état de conservation des stations concentrant la majeure partie des effectifs.

Code Natura 2000	Espèces	Enjeu local de conservation	Menaces sur le site B6	Axes de gestion
/	<b>Orchis à odeur de punaise</b> <i>Anacamptis coriophora</i> (L.) R.M.Bateman, <i>Pridgeon &amp; M.W.Chase</i>	Fort	Mise en culture (prairies temporaires). Surpâturage. Intensification du régime de fauche. Fertilisation.	Avoir une bonne gestion de la ressource en eau. Conventionner avec les propriétaires/exploitants pour une gestion adaptée. Suivre l'état des populations et leur dynamique.
/	<b>Orchis à odeur de vanilla</b> <i>Anacamptis fragrans</i> (Pollini) R.M.Bateman	Fort	Mise en culture (prairies temporaires). Surpâturage. Intensification du régime de fauche. Fertilisation.	Conventionner avec les propriétaires/exploitants pour une gestion adaptée.
/	<b>Laiche des bourbiers</b> <i>Carex limosa</i> L	Fort	Drainage des zones humides.	Confirmer sa présence sur le site, rechercher les populations.
/	<b>Cerfeuil noueux</b> <i>Chaerophyllum nodosum</i> (L.) Crantz, 1767	Fort	Population en condition anthropique (ruine).	Aucune action nécessaire.
/	<b>Ciste à feuilles de Laurier</b> <i>Cistus laurifolius</i> L., 1753	Fort	Fauche des bords de routes. Aménagements routiers.	Mettre en œuvre des actions de gestion des espèces ligneuses. Sensibiliser les services des routes (département 07). Suivre des populations.
/	<b>Roquette d'Orient</b> <i>Conringia orientalis</i> (L.) Dumort.	Fort	Présumé disparu sur le site.	Rechercher des populations.
/	<b>Petit cytise glabre</b> <i>Cytisus elongatus</i> Waldst. & Kit.	Fort	Présumé disparu sur le site.	Rechercher des populations.
/	<b>Jonc en têtes</b> <i>Juncus capitatus</i> Weigel, 1772	Fort	Mise en culture des tonsures annuelles. Surpâturage.	Conventionner avec les propriétaires/exploitants pour une gestion adaptée des populations de <i>Spergularia segetalis</i> . Réaliser un suivi du groupe écologique.
/	<b>Illécèbre verticillé</b> <i>Illecebrum verticillatum</i>	Fort	Drainage des zones humides, mise en culture, fermeture du milieu Une seule population stable (croupe écorchée) sur la commune de Saint-Julien-du-Gua (serre Long). Potentiellement menacée par le surpâturage	Ponctuellement, favoriser la coupe manuelle des formations ligneuses bordant les stations localisées. Suivre l'état de conservation des stations concentrant la majeure partie des effectifs.
/	<b>Orpin velu</b> <i>Sedum villosum</i> L.	Fort	Mise en culture des tonsures annuelles. Surpâturage.	Aucune action nécessaire.
/	<b>Achillée tomenteuse</b> <i>Achillea tomentosa</i> L., 1753	Assez fort	Surpâturage.	Aucune action nécessaire au niveau de l'espèce bien qu'une réflexion puisse être engagée sur la conservation des îlots basaltiques.
/	<b>Égiloïpe cylindrique</b> <i>Aegilops cylindrica</i> Host	Assez fort	Surpâturage.	Aucune action nécessaire au niveau de l'espèce bien qu'une réflexion puisse être engagée sur la conservation des îlots basaltiques.

Code Natura 2000	Espèces	Enjeu local de conservation	Menaces sur le site B6	Axes de gestion
/	<b>Orchis à fleurs laches</b> <i>Anacamptis laxiflora</i>	Assez fort	Mise en culture (prairies temporaires). Surpâturage. Intensification du régime de fauche. Fertilisation. Drainage des zones humides.	Avoir une bonne gestion de la ressource en eau. Conventionner avec les propriétaires/exploitants pour une gestion adaptée. Réaliser un suivi du groupe écologique.
/	<b>Pulsatille rouge</b> <i>Anemone rubra Lam.</i>	Assez fort	Surpâturage.	Aucune action nécessaire au niveau de l'espèce bien qu'une réflexion puisse être engagée sur la conservation des îlots basaltiques.
/	<b>Laiche à deux étamines</b> <i>Carex diandra Schrank</i>	Assez fort	Présumé disparu sur le site.	Rechercher des populations.
/	<b>Rosolis à feuilles rondes</b> <i>Drosera rotundifolia L.</i>	Assez fort	Drainage des zones humides.	Avoir une bonne gestion de la ressource en eau.
/	<b>Gagée de Bohême</b> <i>Gagea bohemica</i>	Assez fort	Surpâturage	Aucune action nécessaire au niveau de l'espèce bien qu'une réflexion puisse être engagée sur la conservation des îlots basaltiques.
/	<b>Spéculaire miroir de Vénus</b> <i>Legousia hybrida (L.) Delarbre</i>	Assez fort	Présumé disparu sur le site. Intensification des pratiques culturales	Aucune action nécessaire.
/	<b>Oenanthe faux boucage</b> <i>Oenanthe pimpinelloides L.</i>	Assez fort	Mise en culture (prairies temporaires). Surpâturage. Intensification du régime de fauche. Fertilisation. Drainage des zones humides.	Avoir une bonne gestion de la ressource en eau. Conventionner avec les propriétaires/exploitants pour une gestion adaptée. Réaliser un suivi du groupe écologique.
/	<b>Pédiculaire des marais</b> <i>Pedicularis palustris L.</i>	Assez fort	Présence à confirmer sur le site (confusion avec <i>P. sylvatica</i> ?). Drainage des zones humides.	Rechercher des populations.
/	<b>Psilure</b> <i>Psilurus incurvus (Gouan) Schinz &amp; Thell.</i>	Assez fort	Surpâturage.	Aucune action nécessaire.
/	<b>Trèfle patte-de-lièvre</b> <i>Trifolium sylvaticum Gérard ex Loisel.</i>	Assez fort	Surpâturage.	Aucune action nécessaire.
/	<b>Petite Naïade</b> <i>Najas minor All., 1773</i>	Assez fort	/	/



Code Natura 2000	Espèces	Enjeu local de conservation	Menaces sur le site B6	Axes de gestion
<b>Mammifères (Hors chiroptères)</b>				
1337	<b>Castor d'Europe</b> <i>Castor fiber</i>	<b>Modéré</b>	Aménagements des berges (urbanisation, mise en culture), pollution, dérangement, changement hydrologique.	Avoir une gestion des activités de loisirs liés aux rivières compatible avec la présence de l'espèce ; Favoriser les possibilités de franchissement ou de contournement des ouvrages d'art ; Maintenir des formations arbustives et arborées rivulaires avec prédominance des jeunes salicacées ; Favoriser la libre évolution des forêts alluviales et la présence de bois mort ; Communiquer/sensibiliser des agriculteurs (arboriculture en bordure de cours d'eau), des pêcheurs, des microcentraliers.
1355	<b>Loutre d'Europe</b> <i>Lutra lutra</i>	<b>Assez fort</b>	Aménagements des berges (urbanisation, mise en culture), pollution, dérangement, changement hydrologique.	Avoir une gestion des activités de loisirs liés aux rivières compatible avec la présence de l'espèce ; Favoriser les possibilités de franchissement ou de contournement des ouvrages d'art ; Maintenir des formations arbustives et arborées rivulaires, ainsi que des embâcles sur les secteurs où les enjeux de sécurité publique ne sont pas prégnants ; Favoriser la libre évolution des forêts alluviales et la présence de bois mort ; Favoriser les possibilités de franchissement ou de contournement des ouvrages d'art ; Communication/sensibilisation des agriculteurs (arboriculture en bordure de cours d'eau), des pêcheurs, des microcentraliers.
1360	<b>Genette commune</b> <i>Genetta genetta</i>	<b>Modérée</b>	Exploitation forestière intensive (coupe à blanc, absence d'îlots de vieillissement, etc.).	Maintenir et/ou recréer le réseau bocager et les haies sur les parcelles agricoles ; Gérer la forêt par petites parcelles, ne prélever que des arbres sélectionnés et encourager les feuillus ; Aucun suivi particulier n'est à prévoir pour cette espèce mais toutes les observations pourront alimenter une base de données.
1361	<b>Lynx boréal</b> <i>Lynx lynx</i>	<b>non qualifiable</b>	Pas de menace identifiée.	Participer à l'observatoire de suivi de l'espèce.
5560	<b>Campagnol amphibie</b> <i>Arvicola sapidus</i>	<b>Modéré</b>	Aménagements des berges, dérangements.	Favoriser les bordures végétales et les berges en pentes douces, proscrire les actions de curage et de décapage des berges. La végétation aquatique doit rester le plus possible en place ; Aucun suivi particulier n'est à prévoir pour cette espèce mais toutes les observations pourront alimenter une base de données et renforcer les données nationales (SFEPM).

Code Natura 2000	Espèces	Enjeu local de conservation	Menaces sur le site B6	Axes de gestion
<b>Chiroptères</b>				
1303	<b>Petit rhinolophe</b> <i>Rhinolophus hipposideros</i>	<b>Assez fort</b>	Inaccessibilité du bâti, insecticides, dérangement, urbanisation, fragmentation des habitats.	<p>Maintenir les haies, les pâtures et les prairies de fauche, limiter voire stopper l'emploi de pesticides, de vermifuges notamment à base d'ivermectine sur le bétail et les remplacer par des produits moins nocifs ;</p> <p>Maintenir le bon état des zones humides, des ripisylves, des cours d'eau, ainsi que la fonctionnalité des corridors végétaux et aquatiques, et des mosaïques d'habitats ;</p> <p>Limiter/adapter les traitements chimiques (charpentes, bords de route) ;</p> <p>Limiter l'emploi de vermifuges à base d'ivermectine sur le bétail et les remplacer par des produits moins nocifs ;</p> <p>Adapter et limiter les éclairages publics ;</p> <p>Rechercher et la caractériser des gîtes de reproduction de cette espèce et l'étude des terrains de chasse par radiopistage constituent des priorités fortes ;</p> <p>Sensibiliser sur les chauves-souris dans le bâti, dans le milieu agricole et en cavité naturelle ;</p> <p>Suivre l'évolution des populations en cavités et en bâti (mettre en œuvre une opération refuge des chauves-souris).</p>
1304	<b>Grand rhinolophe</b> <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	<b>Assez fort</b>	Inaccessibilité du bâti, insecticides, dérangement, urbanisation, fragmentation des habitats.	<p>Limiter/adapter les traitements chimiques (charpentes, bords de route) ;</p> <p>Adapter et limiter les éclairages publics ;</p> <p>Améliorer les connaissances concernant la biologie de l'espèce et ses habitats de chasse. L'impact sur l'espèce de l'utilisation de certains produits vermifuges à forte rémanence est à préciser ;</p> <p>Rechercher et la caractériser des gîtes de reproduction de cette espèce et l'étude des terrains de chasse par radiopistage constituent des priorités fortes.</p> <p>Suivre l'évolution des populations en cavités et en bâti (mettre en œuvre une opération refuge des chauves-souris).</p>
1308	<b>Barbastelle d'Europe</b> <i>Barbastella barbastellus</i>	<b>Modéré</b>	Gestion intensive des forêts, dérangement des gîtes, urbanisation.	<p>Maintenir ou restaurer les habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition forestière, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt ;</p> <p>Maintenir et/ou recréer le réseau bocager et les haies sur les parcelles agricoles ;</p> <p>Maintenir le bon état des zones humides, des ripisylves, des cours d'eau, ainsi que la fonctionnalité des corridors végétaux et aquatiques Adapter et limiter les éclairages publics ;</p> <p>Améliorer les connaissances scientifiques sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce ;</p> <p>Rechercher et caractériser les gîtes de reproduction de cette espèce</p> <p>Etudier les terrains de chasse de l'espèce par radiopistage ;</p> <p>Maintenir un réseau de gîtes potentiels dans le bâti ;</p> <p>Sensibiliser les gestionnaires et propriétaires forestiers à la conservation des chiroptères et aux pratiques qui leurs sont favorables ;</p> <p>Suivre l'évolution des populations en cavités et en bâti (mettre en œuvre une opération refuge des chauves-souris).</p>
1309	<b>Pipistrelle commune</b> <i>Pipistrellus pipistrellus</i>	<b>Faible</b>	Inaccessibilité du bâti, insecticides, dérangement, urbanisation, fragmentation des habitats.	<p>Maintenir et/ou recréer du réseau bocager et des haies sur les parcelles agricoles ;</p> <p>Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants) ;</p> <p>Maintenir un réseau de gîtes potentiels dans le bâti.</p>

Code Natura 2000	Espèces	Enjeu local de conservation	Menaces sur le site B6	Axes de gestion
1310	<b>Minioptère de Schreibers</b> <i>Miniopterus schreibersii</i>	<b>Modéré</b>	Dérangement dans les cavités, urbanisation, insecticides.	<p>Maintenir ou restaurer la qualité des habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition des peuplements forestiers, en préservant les zones humides, les cours d'eau, les ripisylves et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt ;</p> <p>Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce dans un rayon de 2km autour des colonies connues ;</p> <p>Préserver les gîtes de reproduction et d'hivernage en milieu souterrain, limiter ou interdire leur accès au public ;</p> <p>Sensibiliser les utilisateurs du monde souterrain, les gestionnaires forestiers et les acteurs du monde agricole à la préservation des Chiroptères ;</p> <p>Rechercher et caractériser les gîtes de reproduction de cette espèce</p> <p>Etudier les terrains de chasse de l'espèce par radiopistage ;</p> <p>Améliorer les connaissances sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce.</p>
1312	<b>Noctule commune</b> <i>Nyctalus noctula</i>	<b>Faible</b>	Gestion intensive des forêts, dérangement des gîtes, urbanisation.	<p>Maintenir ou restaurer la qualité des habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition des peuplements forestiers, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt ;</p> <p>Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce dans un rayon de 2km autour des colonies connues (maintien du réseau bocager, limitation des traitements phytosanitaires) ;</p> <p>Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants) Sensibiliser sur les chauves-souris dans le bâti, dans le milieu agricole et en cavité naturelle</p> <p>Suivre l'évolution des populations en cavités et en bâti (mettre en œuvre une opération refuge des chauves-souris) ;</p> <p>Rechercher et caractériser les gîtes de reproduction de cette espèce</p> <p>Etudier les terrains de chasse de l'espèce par radiopistage ;</p> <p>Préservation des gîtes de reproduction et d'hivernage en bâti et milieu souterrain ;</p> <p>Améliorer les connaissances sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce.</p>
1314	<b>Murin de Daubenton</b> <i>Myotis daubentonii</i>	<b>Faible</b>	Gestion intensive des forêts (ripisylves notamment pour cette espèce), dérangement des gîtes, urbanisation, insecticides.	<p>Maintenir ou restaurer les habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition forestière, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt ;</p> <p>Maintenir et/ou recréer le réseau bocager et les haies sur les parcelles agricoles.</p> <p>Gérer la forêt par petites parcelles, ne prélever que des arbres sélectionnés et encourager les feuillus ;</p> <p>Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau ;</p> <p>Adapter (éclaircir vers le bas par exemple) et limiter les éclairages publics ;</p> <p>Améliorer les connaissances scientifiques sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce ;</p> <p>Rechercher et caractériser les gîtes de reproduction de cette espèce</p> <p>Etudier les terrains de chasse de l'espèce par radiopistage ;</p> <p>Maintenir un réseau de gîtes potentiels par la création d'îlots de vieillissement ;</p> <p>Sensibiliser les gestionnaires et propriétaires forestiers à la conservation des chiroptères et aux pratiques qui leurs sont favorables ;</p> <p>Suivre l'évolution des populations en bâti (mettre en œuvre une opération refuge des chauves-souris).</p>
1317	<b>Pipistrelle de Nathusius</b> <i>Pipistrellus nathusii</i>	<b>Faible</b>	Gestion intensive des forêts, dérangement des gîtes, urbanisation.	<p>Maintenir ou restaurer les habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition forestière, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt ;</p> <p>Maintenir et/ou recréer le réseau bocager et les haies sur les parcelles agricoles.</p> <p>Gérer la forêt par petites parcelles, ne prélever que des arbres sélectionnés et encourager les feuillus ;</p> <p>Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau ;</p> <p>Adapter (éclaircir vers le bas par exemple) et limiter les éclairages publics ;</p> <p>Améliorer les connaissances scientifiques sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce ;</p> <p>Rechercher et caractériser les gîtes de reproduction de cette espèce</p> <p>Etudier les terrains de chasse de l'espèce par radiopistage ;</p> <p>Maintenir un réseau de gîtes potentiels par la création d'îlots de vieillissement ;</p> <p>Sensibiliser les gestionnaires et propriétaires forestiers à la conservation des chiroptères et aux pratiques qui leurs sont favorables ;</p> <p>Suivre l'évolution des populations en bâti (mettre en œuvre une opération refuge des chauves-souris).</p>
1320	<b>Murin de Brandt</b> <i>Myotis brandtii</i>	<b>Modéré</b>	Gestion intensive des forêts, dérangement des gîtes, urbanisation.	<p>Maintenir ou restaurer les habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition forestière, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt ;</p> <p>Maintenir et/ou recréer le réseau bocager et les haies sur les parcelles agricoles.</p> <p>Gérer la forêt par petites parcelles, ne prélever que des arbres sélectionnés et encourager les feuillus ;</p> <p>Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau ;</p> <p>Adapter (éclaircir vers le bas par exemple) et limiter les éclairages publics ;</p> <p>Améliorer les connaissances scientifiques sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce ;</p> <p>Rechercher et caractériser les gîtes de reproduction de cette espèce</p> <p>Etudier les terrains de chasse de l'espèce par radiopistage ;</p> <p>Maintenir un réseau de gîtes potentiels par la création d'îlots de vieillissement ;</p> <p>Sensibiliser les gestionnaires et propriétaires forestiers à la conservation des chiroptères et aux pratiques qui leurs sont favorables ;</p> <p>Suivre l'évolution des populations en bâti (mettre en œuvre une opération refuge des chauves-souris).</p>

Code Natura 2000	Espèces	Enjeu local de conservation	Menaces sur le site B6	Axes de gestion
1321	<b>Murin à oreilles échancrées</b>	<b>Modéré</b>	Gestion intensive des forêts (ripisylve notamment), dérangement des gîtes, urbanisation, insecticides.	<p>Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce dans un rayon de 2 km autour des colonies connues (maintien de haies, des prairies permanentes, limitation de l'emploi de pesticides...);</p> <p>Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants);</p> <p>Protéger les gîtes de reproduction et d'hivernage (épigés ou hypogés);</p> <p>Conserver les gîtes existants et maintenir un réseau de gîtes potentiels dans le bâti;</p> <p>Rechercher et caractériser les gîtes de reproduction de cette espèce</p> <p>Etudier les terrains de chasse de l'espèce par radiopistage;</p> <p>Limiter ou adapter les traitements chimiques (charpente, bords de route);</p> <p>Sensibiliser le public, les gestionnaires forestiers et les agriculteurs à l'utilité des chiroptères et à leur protection;</p> <p>Suivre l'évolution des populations en cavités et en bâti (mettre en œuvre une opération refuge des chauves-souris).</p>
1322	<b>Murin de Natterer</b> <i>Myotis nattereri</i>	<b>Faible</b>	Dérangement des gîtes, urbanisation, insecticides.	<p>Maintenir ou restaurer la qualité des habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition des peuplements forestiers, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt;</p> <p>Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce dans un rayon de 2km autour des colonies connues (maintien du réseau bocager, limitation des traitements phytosanitaires);</p> <p>Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants);</p> <p>Rechercher et caractériser les gîtes de reproduction de cette espèce</p> <p>Etudier les terrains de chasse de l'espèce par radiopistage;</p> <p>Sensibiliser sur les chauves-souris dans le bâti, dans le milieu agricole et en cavité naturelle;</p> <p>Suivre l'évolution des populations en bâti (mettre en œuvre une opération refuge des chauves-souris);</p> <p>Préserver les gîtes de reproduction en bâti;</p> <p>Améliorer les connaissances sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce.</p>
1323	<b>Murin de Bechstein</b> <i>Myotis bechsteinii</i>	<b>Assez fort</b>	Gestion intensive des forêts, dérangement des gîtes, urbanisation, insecticides.	<p>Maintenir ou restaurer les habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition forestière, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt;</p> <p>Maintenir et/ou recréer le réseau bocager et les haies sur les parcelles agricoles;</p> <p>Gérer la forêt par petites parcelles, ne prélever que des arbres sélectionnés et encourager la création d'îlots de sénescence et le vieillissement naturel des forêts;</p> <p>Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau</p> <p>Adapter et limiter les éclairages publics;</p> <p>Améliorer les connaissances scientifiques sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce;</p> <p>Rechercher et caractériser les gîtes de reproduction de cette espèce</p> <p>Etudier les terrains de chasse de l'espèce par radiopistage;</p> <p>Maintenir un réseau de gîtes potentiels dans par la création d'îlots de vieillissement;</p> <p>Sensibiliser les gestionnaires et propriétaires forestiers à la conservation des chiroptères et aux pratiques qui leurs sont favorables</p> <p>Suivre l'évolution des populations en cavités et en bâti (mettre en œuvre une opération refuge des chauves-souris).</p>

Code Natura 2000	Espèces	Enjeu local de conservation	Menaces sur le site B6	Axes de gestion
1324 1307	<b>Grand/ Petit murin</b> <i>Myotis myotis/ blythii</i>	<b>Modéré</b>	Gestion intensive des forêts (ripisylve notamment), dérangement des gîtes, urbanisation, insecticides.	Maintenir des haies, des pâtures et prairies de fauche... ; Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau ; Maintenir et restaurer les corridors écologiques en forêt et entre massifs forestiers ; Maintenir et restaurer les habitats de chasse en diversifiant la structure et la composition forestière et en interdisant l'utilisation de traitements insecticides en forêt ; Limiter/adapter les traitements chimiques (charpentés, bords de route) ; Adapter et limiter les éclairages publics ; Protéger les sites de reproduction et d'hibernation ; Conserver les gîtes existants et maintenir un réseau de gîtes potentiels dans le bâti ; Sensibiliser les utilisateurs du monde souterrain, le grand public, les professionnels de la rénovation et les acteurs du monde agricole à la préservation des chauves-souris ; Rechercher et caractériser les gîtes de reproduction de cette espèce Etudier les terrains de chasse de l'espèce par radiopistage ; Améliorer les connaissances sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce. La recherche de colonies de reproduction (par radiopistage par exemple) est prioritaire ; Suivre l'évolution des populations en cavités et en bâti (mettre en œuvre une opération refuge des chauves-souris).
1326	<b>Oreillard roux</b> <i>Plecotus auritus</i>	<b>Faible</b>	Dérangement des gîtes, inaccessibilité des bâtis, urbanisation, insecticides.	Maintenir ou restaurer les habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition forestière, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt ;
1327	<b>Sérotine commune</b> <i>Eptesicus serotinus</i>	<b>Faible</b>	Dérangements des gîtes, inaccessibilité des bâtis, urbanisation, insecticides.	Maintenir et/ou recréer du réseau bocager et des haies sur les parcelles agricoles ; Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants). Améliorer les connaissances scientifiques sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce ; Rechercher et caractériser les gîtes de reproduction de cette espèce Etudier les terrains de chasse de l'espèce par radiopistage ; Maintenir un réseau de gîtes potentiels dans le bâti. Améliorer les connaissances sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce.
1328	<b>Grande noctule</b> <i>Nyctalus lasiopterus</i>	<b>non qualifiable</b>	-	-

Code Natura 2000	Espèces	Enjeu local de conservation	Menaces sur le site B6	Axes de gestion
1329	<b>Oreillard gris</b> <i>Plecotus austriacus</i>	Faible	Dérangement des gîtes, inaccessibilité des bâtis, urbanisation, insecticides.	Maintenir ou restaurer la qualité des habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition des peuplements forestiers, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt ; Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce dans un rayon de 2km autour des colonies connues (maintien du réseau bocager, limitation des traitements phytosanitaires) ; Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants) ; Sensibiliser sur les chauves-souris dans le bâti, dans le milieu agricole et en cavité naturelle ; Rechercher et caractériser les gîtes de reproduction de cette espèce Etudier les terrains de chasse de l'espèce par radiopistage ; Suivre l'évolution des populations en (mettre en œuvre une opération refuge des chauves-souris) ; Préserver les gîtes de reproduction en bâti ; Améliorer les connaissances sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce.
1330	<b>Murin à moustaches</b> <i>Myotis mystacinus</i>	Faible		
1331	<b>Noctule de Leisler</b> <i>Nyctalus Leisleri</i>	Faible	Gestion intensive des forêts, dérangement des gîtes, urbanisation, insecticides.	Maintenir ou restaurer la qualité des habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition des peuplements forestiers, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt ; Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce dans un rayon de 2km autour des colonies connues (maintien du réseau bocager, limitation des traitements phytosanitaires) ; Rechercher et caractériser les gîtes de reproduction de cette espèce Etudier les terrains de chasse de l'espèce par radiopistage ; Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants) ; Sensibiliser sur les chauves-souris dans le bâti, dans le milieu agricole et en cavité naturelle ; Suivre l'évolution des populations en bâti (mettre en œuvre une opération refuge des chauves-souris) ; Préserver les gîtes de reproduction en bâti ; Améliorer les connaissances sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce.
1333	<b>Molosse de Cestoni</b> <i>Tadarida teniotis</i>	Faible	-	-

Code Natura 2000	Espèces	Enjeu local de conservation	Menaces sur le site B6	Axes de gestion
2016	<b>Pipistrelle de Kuhl</b> <i>Pipistrellus kuhlii</i>	<b>Faible</b>	Dérangements des gîtes, inaccessibilité des bâtis, urbanisation, insecticides.	<p>Maintenir ou restaurer la qualité des habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition des peuplements forestiers, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt ;</p> <p>Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce dans un rayon de 2km autour des colonies connues (maintien du réseau bocager, limitation des traitements phytosanitaires) ;</p> <p>Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants) ;</p> <p>Sensibiliser sur les chauves-souris dans le bâti, dans le milieu agricole et en cavité naturelle ;</p> <p>Rechercher et caractériser les gîtes de reproduction de cette espèce</p> <p>Etudier les terrains de chasse de l'espèce par radiopistage ;</p> <p>Suivre l'évolution des populations en cavités et en (mettre en œuvre une opération refuge des chauves-souris) ;</p> <p>Préserver les gîtes de reproduction et d'hivernage en bâti et milieu souterrain ;</p> <p>Améliorer les connaissances sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce.</p>
5003	<b>Murin d'Alcathoe</b> <i>Myotis alcathoe</i>	<b>Faible</b>	Gestion intensive des forêts, dérangement des gîtes, inaccessibilité des bâtis, urbanisation, insecticides.	<p>Maintenir ou restaurer la qualité des habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition des peuplements forestiers, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt ;</p> <p>Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce dans un rayon de 2km autour des colonies connues (maintien du réseau bocager, limitation des traitements phytosanitaires) ;</p> <p>Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants) ;</p> <p>Sensibiliser sur les chauves-souris dans le bâti, dans le milieu agricole et en cavité naturelle ;</p> <p>Suivre l'évolution des populations en bâti (mettre en œuvre une opération refuge des chauves-souris) ;</p> <p>Préserver les gîtes de reproduction en bâti ;</p> <p>Améliorer les connaissances sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce.</p>
5009	<b>Pipistrelle pygmée</b> <i>Pipistrellus pygmaeus</i>	<b>Faible</b>		<p>Maintenir ou restaurer la qualité des habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition des peuplements forestiers, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt ;</p>
5365	<b>Vespère de Savi</b> <i>Hypsugo savii</i>	<b>Faible</b>	Gestion intensive des forêts (les ripisylves notamment), dérangement des gîtes, inaccessibilité des bâtis, urbanisation, insecticides.	<p>Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce dans un rayon de 2km autour des colonies connues (maintien du réseau bocager, limitation des traitements phytosanitaires) ;</p> <p>Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants).</p> <p>Sensibiliser sur les chauves-souris dans le bâti, dans le milieu agricole et en cavité naturelle ;</p> <p>Suivre l'évolution des populations en cavités et en bâti (mettre en œuvre une opération refuge des chauves-souris) ;</p> <p>Rechercher et caractériser les gîtes de reproduction de cette espèce</p> <p>Etudier les terrains de chasse de l'espèce par radiopistage ;</p> <p>Préserver les gîtes de reproduction et d'hivernage en bâti et milieu souterrain ;</p> <p>Améliorer les connaissances sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce (recherche de colonies de reproduction, caractérisation des habitats de chasse, étude des échanges populationnels entre gîtes de reproduction et d'hivernation, étude de la mortalité provoquée par les parcs éoliens,...).</p>

Code Natura 2000	Espèces	Enjeu local de conservation	Menaces sur le site B6	Axes de gestion
<b>Amphibiens</b>				
1191	<b>Alyte accoucheur</b> <i>Alytes obstetricans</i>	Faible	Urbanisation, artificialisation et mise en culture des zones humides, pollutions.	Pas de préconisation de gestion.
1193	<b>Sonneur à ventre jaune</b> <i>Bombina variegata</i>	Assez fort	Colonisation d'autres espèces, changements hydrologiques, aménagements des cours d'eau.	Restauration des continuités écologique : effacement des ouvrages hydrauliques hors d'usage, protection des stations les plus sensibles ; Suivi des populations, communication.
1205	<b>Rainette méridionale</b> <i>Hyla meridionalis</i>	Faible	Urbanisation, artificialisation et mise en culture des zones humides, pollutions.	Pas de préconisation de gestion.
1209	<b>Grenouille agile</b> <i>Rana dalmatina</i>	Modéré	Urbanisation, artificialisation et mise en culture des zones humides, pollutions.	Pas de préconisation de gestion.
1212	<b>Grenouille rieuse</b> <i>Rana ridubenda</i>	Faible	Urbanisation, artificialisation et mise en culture des zones humides, pesticides.	Pas de préconisation de gestion.
1213	<b>Grenouille rousse</b> <i>Rana temporaria</i>	Modéré	Urbanisation, artificialisation et mise en culture des zones humides, pollutions.	Pas de préconisation de gestion.
2351	<b>Salamandre tachetée</b> <i>Salamandra salamandra</i>	Faible	Introduction d'intrants, baisse de la qualité de l'eau, pompage (influence des débits d'étiage), changements hydrologiques.	Conserver des cours d'eau de tête de bassin en bon état de conservation. Avoir une gestion des activités de loisirs liés aux rivières compatible avec la présence de l'espèce ; Communiquer/sensibiliser les agriculteurs (arboriculture en bordure de cours d'eau), les pêcheurs, etc.
2355	<b>Triton palmé</b> <i>Triturus helveticus</i>	Faible	Urbanisation, artificialisation et mise en culture des zones humides, pollutions.	Améliorer les connaissances sur cette espèce.
2360	<b>Pélodyte ponctué</b> <i>Pelodytes punctatus</i>	Modéré	Urbanisation, artificialisation et mise en culture des zones humides, pesticides.	Maintenir des zones humides (mares ou écoulement) temporaires ou sub-permanentes.
2361	<b>Crapaud commun</b> <i>Bufo bufo</i>	Faible	Urbanisation, artificialisation et mise en culture des zones humides, pesticides.	Pas de préconisation de gestion.
-	<b>Triton alpestre</b> <i>Ichthyosaura alpestris</i>	Faible	Urbanisation, artificialisation et mise en culture des zones humides, pesticides.	Améliorer les connaissances sur cette espèce.
<b>Reptiles</b>				
1256	<b>Lézard des murailles</b> <i>Podarcis muralis</i>	Faible	Perte de gîtes, fertilisation.	Pas de gestion spécifique préconisée.
1283	<b>Coronelle lisse</b> <i>Coronella austriaca</i>	Faible	Urbanisation, fertilisation, destruction directe par l'homme (confondue avec la vipère).	Pas de gestion spécifique préconisée.
2428	<b>Lézard catalan</b> <i>Podarcis liolepis</i>	Modéré	Dynamique de fermeture, perte de gîtes, fertilisation.	Pas de gestion spécifique préconisée.
2432	<b>Orvet</b> <i>Anguis fragilis</i>	Faible	Urbanisation, disparition des plaines humides.	Pas de gestion spécifique préconisée.
2452	<b>Coronelle girondine</b> <i>Coronella girondica</i>	Modéré	Urbanisation, destruction directe par l'homme (confondue avec la vipère).	Pas de gestion spécifique préconisée.
2467	<b>Couleuvre vipérine</b> <i>Natrix maura</i>	Faible	Erosion des berges, fréquentation humaine, pollution, aménagements des cours d'eau.	Pas de gestion spécifique préconisée.
2469	<b>Couleuvre à collier</b> <i>Natrix natrix</i>	Faible	Erosion des berges, fréquentation humaine, pollution, aménagements des cours d'eau, action directe par l'homme (confondue avec la vipère).	Pas de gestion spécifique préconisée.



Code Natura 2000	Espèces	Enjeu local de conservation	Menaces sur le site B6	Axes de gestion
2471	<b>Vispère aspic</b> <i>Vipera aspis</i>	Faible	Dynamique de fermeture, perte de gîtes, fertilisation.	L'espèce est présente sur tout le territoire B6 à la faveur des milieux xériques ; Pas de gestion spécifique préconisée.
5179	<b>Lézard vert</b> <i>Lacerta billineta</i>	Faible	Urbanisation, Intensification des pratiques culturales.	Pas de gestion spécifique préconisée.
5670	<b>Couleuvre verte et jaune</b> <i>Hierophis viridiflavus</i>	Faible	Dynamique de fermeture, perte de gîtes, fertilisation.	Pas de gestion spécifique préconisée.
5883	<b>Lézard ocellé</b> <i>Timon lepidus</i>	Assez fort	Dynamique de fermeture, perte de gîtes, amendement des cultures.	Maintenir les milieux ouverts et semi-ouverts ; Favoriser l'activité agro pastorale ; Maintenir et restaurer les terrasses ainsi que les garennes (à créer) localisées à proximité des populations connues ; Reconnecter les populations ; Identifier et suivre les noyaux de population dfe cette espèce à l'échelle du site
6091	<b>Couleuvre d'Esculape</b> <i>Zamenis longissimus</i>	Faible	Exploitation du bois, perte de gîtes, fertilisation.	Pas de gestion spécifique préconisée.
<b>Invertébrés</b>				
1036	<b>Cordulie splendide</b> <i>Macromia splendens</i>	Fort	Introduction d'intrants, pompage (influence des débits d'étiage), détérioration des berges, fréquentation humaine, baisse de la qualité de l'eau, changements hydrologiques.	Améliorer les connaissances locales sur l'espèce (aire d'occupation, état de conservation de la population).
1041	<b>Cordulie à corps fin</b> <i>Oxygastra curtisii</i>	Modéré	Introduction d'intrants, pompage (influence des débits d'étiage), détérioration des berges, fréquentation humaine, baisse de la qualité de l'eau, changements hydrologiques.	Améliorer les connaissances et suivre les populations de libellules.
1044	<b>Agrion de Mercure</b> <i>Coenagrion mercuriale</i>	Fort	Baisse de la qualité de l'eau et disparition des petits cours d'eau (dont béalières).	Rechercher et suivre les populations reproductrices potentielles.
1050	<b>Mangicienne dentelée</b> <i>Saga pedo</i>	Espèce non contactée		Pas de gestion spécifique préconisée.
1053	<b>Diane</b> <i>Zerynthia polyxena</i>	Fort	Urbanisation, dynamique de fermeture, surpâturage, mise en culture des prairies humides, entretien des bords de routes (fauchage).	Mettre en place une gestion des milieux ouverts frais/humides, Améliorer la connaissance sur cette espèce.
1057	<b>Apollon</b> <i>Parnassus apollo</i>	Espèce non contactée		Pas de gestion spécifique préconisée.
1058	<b>Azuré du serpolet</b> <i>Maculinea arion</i>	Assez Fort	Urbanisation, dynamique de fermeture.	Espèce en régression dans les milieux collinaires ; Mettre en place une gestion des milieux ouverts ; Améliorer les connaissances et suivre la dynamique de population de cette espèce.
1065	<b>Damier de la succise</b> <i>Euphydryas aurinia</i>	Espèce non contactée	-	Améliorer les connaissances sur cette espèce : recherche de zone de présence (observation d'individus volants) et de reproduction (recherche des nids communautaire sur la plante hôte)
1083	<b>Lucane cerf-volant</b> <i>Lucanus cervus</i>	Faible	Sylviculture intensive et absence de bois mort.	Espèces ne présentant pas d'enjeu de conservation notable. Elle doit être considérée comme espèce parapluies des cortèges saproxylophages.
1088	<b>Grand Capricorne</b> <i>Cerambyx cerdo</i>	Faible	Sylviculture intensive et absence de bois mort.	

Code Natura 2000	Espèces	Enjeu local de conservation	Menaces sur le site B6	Axes de gestion
6167	<b>Gomphe à pattes jaunes</b> <i>Gomphus flavipes</i>	Espèce non contactée		Pas de gestion spécifique préconisée.
/	<b>Coléoptères saproxyliques</b> ( <i>Dermestes sanguinicollis, Brachygonus ruficeps, Lacon quercus, Eucnemis capucina, Hypulus quercinus, Tereus cylindricus, ...</i> )	<b>Fort</b>	Sylviculture intensive et absence de bois mort.	Mettre en œuvre une gestion sylvicole permettant la création d'îlots de vieillissement et une gestion forestière adaptée à ce groupe (production de bois mort).
/	<b>Hermite</b> <i>Chazara briseis</i>	<b>Fort</b>	Urbanisation, dynamique de fermeture.	Mettre en oeuvre une gestion des milieux ouverts ; Rechercher une population indigène.
/	<b>Dectique des brandes</b> <i>Gampsocleis glabra</i>	<b>Assez Fort</b>	Urbanisation, dynamique de fermeture.	Mettre en oeuvre une gestion des milieux ouverts.
/-	<b>Criquet de l'Aigoual</b> <i>Chortippus saulciy algoaldensis</i>	<b>Assez Fort</b>	Urbanisation, dynamique de fermeture.	Mettre en oeuvre une gestion des milieux ouverts.
/	<b>Azuré des orpins</b> <i>Scolitantides orion</i>	<b>Assez Fort</b>	Urbanisation, entretien des bords de routes (fauchage).	Prodiquer la non gestion pour les populations en milieu naturel (falaises, gorges) ; Promulguer une gestion adaptée des bords de route pour les populations anthropogènes.
/	<b>Mercure</b> <i>Arethusana arethusana</i>	<b>Modéré</b>	Urbanisation, dynamique de fermeture.	Espèce en régression généralisée ; Mettre en œuvre une gestion des milieux ouverts ; Améliorer les connaissances et suivre la dynamique de population de cette espèce.
/	<b>Petit Mars changeant</b> <i>Apatura ilia</i>	<b>Faible</b>	Urbanisation, détérioration des berges.	Espèce discrète, localement inféodée aux ripisylves : Mettre en œuvre une gestion conservatrice des boisements rivulaires.
/	<b>Proserpine</b> <i>Zerynthia rumina</i>	Espèce non contactée		Pas de gestion spécifique préconisée.
<b>Espèces aquatiques</b>				
1092	<b>Ecrevisse à pattes blanches</b> <i>Austropotamobius pallipes</i>	<b>Très fort</b>	Introduction d'intrants, pompage (influence des débits d'étiage), érosion des berges, fréquentation humaine, espèces invasives, maladie, pollutions, changements hydrologiques.	Préserver la qualité physico-chimique et hydrologique du bassin ; améliorer la qualité du rejet de la station d'épuration de Saint-Pierreville ; Eviter toute modification de l'habitat ; éviter le piétinement des berges par le bétail (destruction des habitats de berges et augmentation des matières en suspension), notamment sur le Ru des Coins (en amont du pont de la RD244), proposé au classement frayère pour l'espèce au titre de la loi et du L 432-3 du code de l'environnement ; Limiter les prélèvements d'eau pour éviter l'assèchement de certains tronçons et toute modification du régime hydrologique ; Continuer les expérimentations d'éradication de <i>P. leniusculus</i> .
1095	<b>Lamproie marine</b> <i>Petromyzon marinus</i>	Espèce non contactée		
1096	<b>Lamproie de planer</b> <i>Lampetra planeri</i> Espèce donnée présente dans la version précédente du FSD mais quasi absente du bassin versant rhodanien	Espèce non contactée	Non contactée. Problématique de migration de cette espèce en lien avec les ouvrages du Rhône.	Rester informé des travaux d'aménagement des grands ouvrages du Rhône (passe à poissons), qui permettront d'ici quelques années de reconnecter le bassin versant de l'Eyrieux à la Méditerranée ; Une fois la reconnexion du bassin versant de l'Eyrieux faite avec la méditerranée, mettre en place un suivi des poissons dits « grands migrants » sur l'Eyrieux et ses affluents et voir l'évolution des populations de ces derniers.
1103	<b>Alose feinte du Rhône</b> <i>Alosa fallax rhodanensis</i>	Espèce non contactée	Non contactée. Problématique de migration de cette espèce en lien avec les ouvrages du Rhône.	

Code Natura 2000	Espèces	Enjeu local de conservation	Menaces sur le site B6	Axes de gestion
1126	<b>Toxostome</b> <i>Parachondrostoma toxostoma</i>	<b>Fort</b>	Introduction d'intrants, pompage (influence des débits d'étiage), érosion des berges, fréquentation humaine, espèces invasives, risque d'hybridation, pollutions, changements hydrologiques.	Espèce présente essentiellement au niveau de milieux déjà dégradés, d'un point de vue morphologique ou physico-chimique. Vulnérabilité également à la compétition interspécifique avec le Hotu, et au risque d'hybridation.
1131	<b>Blageon</b> <i>Telestes souffia</i>	<b>Assez fort</b>	Introduction d'intrants, pompage (influence des débits d'étiage), érosion des berges, fréquentation humaine, espèces invasives, risque d'hybridation, pollutions, changements hydrologiques.	Pas de gestion spécifique préconisée.
1134	<b>Bouvière</b> <i>Rhodeus amarus</i>	<b>Assez fort</b>	Introduction d'intrants, pompage (influence des débits d'étiage), érosion des berges, fréquentation humaine, pollutions, changements hydrologiques.	Manque de données et de connaissances au sujet de cette espèce. Risque essentiellement lié au maintien des populations d'unionidae, sensibles à la qualité de l'eau et des sédiments.
1138	<b>Barbeau méridional</b> <i>Barbus meridionalis</i>	<b>Fort</b>	Introduction d'intrants, pompage (influence des débits d'étiage), érosion des berges, fréquentation humaine, espèces invasives, risque d'hybridation, pollutions, changements hydrologiques.	Réactualiser l'étude sur la répartition de l'espèce à l'échelle du bassin versant de l'Eyrieux, sur la base de celui de 2002 afin de préciser la dynamique (négative) de l'espèce et la quantifier ; Préserver la qualité physico-chimique et hydrologique du bassin ; Eviter toute modification et fragmentation de l'habitat (continuité écologique) ; Limiter les prélèvements d'eau pour éviter l'assèchement de certains tronçons et toute modification du régime hydrologique ; Risque par ailleurs d'hybridation avec le Barbeau fluviatile sur la partie basse des affluents.
	<b>Anguille</b> <i>Anguilla anguilla</i>	<b>Fort</b>	Non constatée. Problématique de migration de cette espèce en lien avec les ouvrages du Rhône.	Rester informé des travaux d'aménagement des grands ouvrages du Rhône (passe à poissons), qui permettront d'ici quelques années de reconnecter le bassin versant de l'Eyrieux à la Méditerranée ; Une fois la reconnexion du bassin versant de l'Eyrieux faite avec la méditerranée, mettre en place un suivi des poissons dits « grands migrants » sur l'Eyrieux et ses affluents

**Tableau 94 : Menaces et axes de gestion par espèces de la Directive habitats et remarquable (Hors oiseaux)**

## ➤ Oiseaux de la Directive oiseaux

Code Natura 2000	Espèces	Enjeu local de conservation	Menaces sur le site B6	Axes de gestion
A018	<b>Chevêche d'Athéna</b> <i>Athene noctua</i>	Espèce non contactée	-	Pas de gestion spécifique préconisée.
A0379	<b>Bruant ortolan</b> <i>Emberiza hortulana</i>	<b>Fort</b>	Dynamique de fermeture.	Maintenir une agriculture extensive et des habitats semi-ouverts ; Maintenir des parcelles agricoles de petites tailles sur les Serres, ainsi que l'élevage extensif. Favoriser la présence d'un réseau boisé ponctuel (haies, bosquets) et d'une strate arbustive conséquente (landes à genêts) ; Définir de manière exhaustive la répartition de l'espèce au sein du site B6 et améliorer les connaissances sur son écologie et l'utilisation faite des différents habitats existants.
A072	<b>Bondrée apivore</b> <i>Pernis apivorus</i>	<b>Faible</b>	Exploitation forestière intensive.	Favoriser le maintien des zones boisées mixtes, les effets de lisières et les zones de clairières ; Définir l'utilisation spatiale du site B6 par l'espèce en période de reproduction.
A073	<b>Milan noir</b> <i>Milvus migrans</i>	<b>Faible</b>	Dynamique de fermeture des milieux, urbanisation, utilisation de produits phytosanitaires, fréquentation humaine.	Préserver les boisements rivulaires (gestion raisonnée des boisements) ; Affiner les connaissances sur l'écologie de l'espèce au sein du site B6 via des études et enquêtes spécifiques.
A074	<b>Milan royal</b> <i>Milvus milvus</i>	<b>Modéré</b>	Dynamique de fermeture des milieux, urbanisation, utilisation de produits phytosanitaires, fréquentation humaine.	Réaliser des prospections approfondies afin de définir le statut de cette espèce dans le secteur des Boutières ; Maintenir des zones favorables à la reproduction de l'espèce ; Affiner les connaissances sur l'écologie de l'espèce au sein du site B6 via des études et enquêtes spécifiques.
A078	<b>Vautour fauve</b> <i>Gyps vulvus</i>	<b>Faible</b>	Abandon du pastoralisme, dynamique de fermeture des milieux, produits phytosanitaires.	Affiner les connaissances sur l'écologie de l'espèce au sein du site B6 via des études et enquêtes spécifiques.
A080	<b>Circaète-Jean-le-blanc</b> <i>Circaetus gallicus</i>	<b>Modéré</b>	Electrocution, collision, dynamique de fermeture, abandon de l'élevage.	Maintenir des zones ouvertes et semi-ouvertes utilisées comme zones de chasse ; Maintenir et développer les systèmes agro-pastoraux extensifs avec réouverture des milieux trop fermés, Mettre en place une gestion raisonnée des massifs boisés ; Affiner les connaissances sur l'écologie de l'espèce au sein du site B6 via des études et enquêtes spécifiques.
A084	<b>Busard cendré</b> <i>Milvus milvus</i>	<b>Fort</b>	Dynamique de fermeture.	Favoriser le maintien des zones semi-ouvertes (landes) ; Maintenir et développer les systèmes agro-pastoraux extensifs avec réouverture des milieux trop fermés ; Mettre en place une gestion raisonnée des massifs boisés ; Affiner les connaissances sur l'écologie de l'espèce au sein du site B6 via des études et enquêtes spécifiques.
A136	<b>Monticole bleue</b> <i>Monticola solitarius</i>	Espèce non contactée	-	Pas de gestion spécifique préconisée.
A224	<b>Engoulevent d'Europe</b> <i>Caprimulgus europaeus</i>	<b>Modéré</b>	Urbanisation, exploitation intensive forestière, fréquentation humaine.	Maintenir et développer les systèmes agro-pastoraux extensifs avec réouverture des milieux trop fermés, Mettre en place une gestion raisonnée des massifs boisés ; Affiner les connaissances sur l'écologie de l'espèce au sein du site B6 via des études et enquêtes spécifiques.
A246	<b>Alouette lulu</b> <i>Lullula arborea</i>	<b>Modéré</b>	Dynamique de fermeture des milieux, urbanisation, utilisation de produits phytosanitaires, fréquentation humaine.	Maintenir des parcelles agricoles de petites tailles sur les Serres, ainsi que l'élevage extensif et les zones de boisements clairsemés ; Définir de manière exhaustive la répartition de l'espèce au sein du site B6 et améliorer les connaissances sur son écologie et l'utilisation faite des différents habitats existants.

Code Natura 2000	Espèces	Enjeu local de conservation	Menaces sur le site B6	Axes de gestion
A255	<b>Pipit rousseline</b> <i>Anthus campestris</i>	<b>Espèce non contactée</b>	-	Pas de gestion spécifique préconisée.
A264	<b>CinCLE plongeur</b> <i>Cinclus cinclus</i>	<b>Faible</b>	Introduction d'intrants, pompage (influence des débits d'étéage), érosion des berges, fréquentation humaine, pollutions, changements hydrologiques.	Maintenir l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau ; Maintenir une qualité physico-chimique des cours d'eau et prévenir des pollutions.
A302	<b>Fauvette pitchou</b> <i>Sylvia undata</i>	<b>Modéré</b>	Urbanisation, fermeture des milieux, exploitation forestière intensive.	Préserver les secteurs de landes à genêts, via l'élevage extensif ; Maintien et développement du système agro-pastoral extensif avec réouverture des milieux trop fermés et maintien des landes à genêts sur les secteurs des serres ; Affiner les connaissances sur l'écologie de l'espèce au sein du site B6 via des études et enquêtes spécifiques.
A338	<b>Pie-grièche écorcheur</b> <i>Lanius collurio</i>	<b>Modéré</b>	Dynamique de fermeture des milieux, urbanisation, utilisation de produits phytosanitaires, fréquentation humaine.	Maintien et développement du système agro-pastoral extensif avec réouverture des milieux trop fermés et maintien d'une strate arbustive et d'un réseau de haies ; Affiner les connaissances sur l'écologie de l'espèce au sein du site B6 via des études et enquêtes spécifiques.
A350	<b>Grand corbeau</b> <i>Corvus corax</i>	<b>Modéré</b>	-	Pas de gestion spécifique préconisée.
/	<b>Martinet à ventre blanc</b> <i>Tachymarptis melba</i>	<b>Modéré</b>	Utilisation de produits phytosanitaires.	Réaliser des prospections afin d'identifier de nouveaux couples nicheurs et préserver le bâti le cas échéant ; Identifier les sites de reproduction en contexte urbanisés et préconiser des mesures de gestion sur ces bâtiments (calendrier de travaux, préservation des nids) ; Affiner les connaissances sur l'écologie et la répartition de l'espèce au sein du site B6 via des études et enquêtes spécifiques.
/	<b>Petit gravelot</b> <i>Charadrius dubius</i>	<b>Modéré</b>	Introduction d'intrants, pompage (influence des débits d'étéage), érosion des berges, fréquentation humaine, changements hydrologiques.	Favoriser la préservation des zones de reproduction (action de sensibilisation, gestion) ; Améliorer les connaissances de l'espèce au sein du site (Répartition, écologie).

**Tableau 95 : Menaces et axes de gestion par espèces d'oiseaux de la Directive Oiseaux et remarquables**

### V.2.2. Rappel des objectifs de conservation

#### OBJECTIFS NATURA 2000 ET OBJECTIFS COMMUNS NATURA 2000 ET ESPACE NATUREL SENSIBLE

##### ➤ Gestion et protection des habitats naturels et espèces

**HAB.1** : Conserver et restaurer la dynamique naturelle, l'espace de bon fonctionnement ainsi que la bonne qualité et quantité des eaux des cours d'eau, des habitats naturels et des habitats d'espèces associés

**HAB.2** : Maintenir en bon état de conservation et/ou restaurer les pelouses, les prairies, les landes et les mosaïques d'habitats par des pratiques agricoles appropriées aux habitats naturels et habitats d'espèces associés

**HAB.3** : Maintenir en bon état de conservation les habitats forestiers, les habitats naturels et les habitats d'espèces associés

**HAB. 4** : Maintenir en bon état et/ou restaurer les milieux et zones humides : tourbières, prairies humides, mégaphorbiaies, etc., et les habitats naturels et les habitats d'espèces associés

**HAB.5** : Réduire les effets des espèces exotiques envahissantes sur les habitats naturels et les espèces patrimoniales

**ESP.1** : Mettre en œuvre des mesures de protection et de gestion des espèces de la Directive et des espèces remarquables

##### ➤ Amélioration des connaissances et suivi scientifique

**SUI.1** : Améliorer la connaissance locale des espèces et des habitats relevant de la Directive Habitats et des espèces remarquables ;

**SUI.2** : Améliorer les connaissances sur les activités socio-économiques ;

**SUI.3** : Suivre les espèces et les habitats de la Directive Habitats et les espèces remarquables présentes ainsi que leur état de conservation.

##### ➤ Communication et sensibilisation

**COM.1** : Sensibiliser et informer ;

**COM.2** : Gérer la fréquentation ;

**COM.3** : Communiquer et porter à connaissance.

##### ➤ Gestion administrative et coordination de la mise en œuvre du DOCUGE

**ANIM.1** : Coordonner, animer et suivre les actions du DOCUGE en concertation avec les acteurs du territoire

**OBJECTIFS SPÉCIFIQUES À L'ESPACE NATUREL SENSIBLE**

➤ **Foncier et géologie**

**GEOL.1** : Veiller au bon état de conservation du patrimoine géologique remarquable

**FON.1** : Maîtriser le foncier pour mieux conserver, gérer et valoriser le patrimoine naturel

### V.3. SYNTHÈSE DES MESURES DE GESTION

Le tableau suivant synthétise l'ensemble des actions proposées ainsi que leur niveau d'enjeu. Les niveaux de priorité ont été définis en fonction des enjeux prioritaires définis dans le diagnostic et de la faisabilité technique.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Priorité
<b>GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES</b>			
<b>HAB.1</b> Conserver et restaurer la dynamique naturelle, l'espace de bon fonctionnement ainsi que la bonne qualité et quantité des eaux des cours d'eau, des habitats naturels et des habitats d'espèces associés	HAB.1.1 : Mettre en œuvre un programme de restauration du fonctionnement naturel des cours d'eau (trame bleue/corridor écologique)	HAB.1.1.1 : Participer à la définition de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau	1
		HAB.1.1.2 : Améliorer la franchissabilité de certains seuils et restaurer le transport solide	1
		HAB.1.1.3 : Conserver et restaurer les boisements rivulaires : zones tampon, rôle épurateur des cours d'eau, habitats d'espèces	2
	HAB.1.2 : Contribuer à faire respecter les débits réservés en aval des ouvrages et aider à trouver des solutions alternatives aux prélèvements pendant la période estivale	HAB.1.2.1 : Participer à la mise en place des actions du contrat de rivière visant l'amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau et mettre en place d'une veille sur l'ensemble des cours d'eau, particulièrement sur la Dunière	2
	HAB.1.3 : Lutter contre les pollutions aquatiques à l'échelle du bassin versant et du site	HAB.1.3.1 : Réduire l'usage des traitements phytosanitaires par les collectivités, les agriculteurs et les particuliers (Action A2 du contrat de rivière)	1
		HAB.1.3.2 : Réduire les flux de pollution d'origine domestique via l'assainissement (Action A1 du contrat de rivière)	1



Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Priorité
<b>GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES</b>			
<b>HAB.2</b> Maintenir en bon état de conservation et/ou restaurer les pelouses, les prairies, les landes et les mosaïques d'habitats par des pratiques agricoles appropriées aux habitats naturels et habitats d'espèces associés	HAB.2.1 : Conserver voire augmenter les surfaces de milieux ouverts et le maillage bocager par des pratiques pastorales adaptées	HAB.2.1.1 : Réaliser un diagnostic foncier agricole pour identifier, valoriser et entretenir les landes, les pelouses et les prairies non utilisées	1
		HAB.2.1.2 : Favoriser le maintien et le développement des surfaces toujours en herbe avec la réouverture de landes, de milieux ouverts et la création de parcs et de parcours (MAEC, PPT, piste, clôtures, points d'eau, etc.)	1
	HAB.2.2 : Encourager l'adaptation des structures agricoles aux enjeux écologiques du site	HAB.2.2.1 : Accompagner une meilleure gestion du foncier en faveur du maintien et de l'installation d'agriculteurs	1
		HAB. 2.2.2 : Accompagner les agriculteurs volontaires dans une démarche de conversion en agriculture biologique, raisonnée et/ou autres pratiques alternatives	2
	HAB.2.3 : Favoriser la préservation des zones de transition entre milieu agropastoral et milieu naturel	HAB.2.3.1 : Conserver et restaurer les terrasses et les béalières	3
<b>HAB.3</b> Maintenir en bon état de conservation les habitats forestiers, les habitats naturels et les habitats d'espèces associés	HAB.3.1 : Favoriser la libre évolution des forêts, dont les îlots de sénescence et accompagner une gestion durable applicable à tous les habitats forestiers	HAB.3.1.1 : Réaliser un inventaire des milieux et îlots boisés favorables à la formation d'îlots sénescents et identifier les potentialités écologiques des milieux forestiers : îlots de sénescence et rôle de corridor	2
		HAB.3.1.2 : Conventionner avec les propriétaires, l'ONF et les communes en faveur de la libre évolution des forêts et la conservation d'îlots de sénescences	1
		HAB.3.1.3 : Réaliser d'un plan de gestion et d'interprétation sur la hêtraie de St Julien du Gua	2
	HAB.3.2 : Conserver et restaurer les châtaigneraies vergers et les strates arbustives associées (Landes à myrtilles)	HAB.3.2.1 : Participer au projet de relance de la production Ardéchoise de châtaigne avec la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche et le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche	2

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Priorité
<b>GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES</b>			
<b>HAB. 4</b> Maintenir en bon état et/ou restaurer les milieux et zones humides, tourbières, prairies humides, mégaphorbiaies, etc.), les habitats naturels et les habitats d'espèces associés	HAB.4.1 : Conserver voire augmenter les surfaces de zones humides en bon état de conservation	HAB.4.1.1 : Participer à la mise en œuvre d'actions en faveur des zones humides	1
		HAB.4.1.2 : Restreindre les activités ou usages perturbateurs du bon état des pelouses humides et des mares cupulaires	1
<b>HAB.5</b> Réduire les effets des espèces exotiques envahissantes sur les habitats naturels et les espèces patrimoniales	HAB.5.1 : Mettre en place une stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes : identifier les espèces à fort enjeu, hiérarchiser les actions d'intervention, lutter contre l'apparition de nouveaux foyers, etc.	HAB.5.1.1 : Identifier les espèces et les zones de développement des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) sur les zones à enjeux	1
		HAB.5.1.2 : Réaliser des travaux d'élimination ou de limitation des Espèces Exotiques Envahissantes	1
<b>ESP.1</b> Mettre en œuvre des mesures de protection et de gestion des espèces de la Directive et des espèces remarquables	ESP.1.1 : Mettre en place des mesures de protection et de gestion pour les espèces les plus vulnérables	ESP.1.1.1 : Mettre en place des mesures de réduction du dérangement, notamment des sites de nidification, et de protection des oiseaux remarquables, particulièrement des rapaces	3
		ESP.1.1.2 : Mettre en place des placettes d'équarrissage	3
		ESP.1.1.3 : Assurer le maintien de l'avifaune des milieux ouverts et l'habitat du Lézard ocellé par la mise en place de « sites aménagés » (garences artificielles, culture faunistique, ouverture de milieux...)	3

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Priorité
<b>SUIVI ET AMELIORATION DES CONNAISSANCES</b>			
<b>SUI.1</b> Améliorer la connaissance locale des espèces et des habitats relevant de la Directive Habitats et des espèces remarquables	SUI.1.1 : Améliorer les connaissances scientifiques sur les aspects méconnus de la biologie des chiroptères (recherche et caractérisation de gîtes de reproduction, études des terrains de chasse)	SUI.1.1.1 : Améliorer les connaissances écologiques par la réalisation d'études complémentaires sur les chiroptères et favoriser la mise en œuvre du PNA Chiroptères	1
	SUI.1.2 : Améliorer les connaissances sur les insectes et leurs habitats	SUI.1.2.1 : Améliorer les connaissances écologiques sur les odonates et leurs habitats	1
		SUI.1.2.2 : Améliorer les connaissances écologiques sur les coléoptères et leurs habitats	2
		SUI.1.2.3 : Améliorer les connaissances écologiques sur les lépidoptères et leurs habitats	2
	SUI.1.3 : Améliorer les connaissances sur les oiseaux et leurs habitats	SUI.1.3.1 : Améliorer les connaissances sur les passereaux des milieux ouverts et des mosaïques d'habitats par la réalisation d'études complémentaires	2
		SUI.1.3.2 : Améliorer les connaissances sur les rapaces du site par la réalisation d'études complémentaires	2
		SUI.1.3.3 : Améliorer les connaissances sur les autres oiseaux remarquables du site par la réalisation d'études complémentaires	2
	SUI.1.4 : Réactualiser et améliorer les connaissances sur les vertébrés aquatiques	SUI.1.4.1 : Réactualiser les connaissances sur les populations de Barbeau méridional et les risques d'hybridation avec le Barbeau fluviatile	2
		SUI.1.4.2 : Renforcer les données liées à la présence du Toxostome ainsi qu'à celle du Hotu et étudier les éventuels phénomènes d'hybridation entre ces deux espèces	1

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Priorité
<b>SUIVI ET AMELIORATION DES CONNAISSANCES</b>			
SUI.1 Améliorer la connaissance locale des espèces et des habitats relevant de la Directive Habitats et des espèces remarquables	SUI.1.4 : Réactualiser et améliorer les connaissances sur les vertébrés aquatiques	SUI.1.4.3 : Améliorer les connaissances écologiques sur les micromammifères dont les crossopes et le campagnol amphibie, par la réalisation d'études complémentaires	1
		SUI.1.4.4 : Améliorer les connaissances écologiques sur l'Ecrevisses à pattes blanches	2
	SUI.1.5 : Améliorer les connaissances sur les reptiles et les amphibiens	SUI.1.5.1 : Améliorer les connaissances sur les reptiles, notamment sur le Lézard ocellé	2
		SUI.1.5.2 : Améliorer les connaissances sur les amphibiens notamment l'Alyte accoucheur	2
	SUI.1.6 : Améliorer les connaissances sur les espèces de la flore inscrite à la Directive Habitats et de la flore remarquable	SUI.1.6.1 : Réaliser des inventaires ciblés sur les populations de Ciste de Pouzolz et de l'Orchidée du Castor	2
		SUI.1.6.2 : Améliorer les connaissances écologiques sur la flore par la réalisation d'études complémentaires	2
	SUI.1.7 : Améliorer les connaissances sur les habitats d'intérêt communautaire et remarquable	SUI.1.7.1 : Améliorer les connaissances sur les habitats de la Directive Habitat et les habitats remarquables par la réalisation d'études complémentaires	2
SUI.2 Améliorer les connaissances sur les activités socio-économiques	SUI.2.1 : Mieux connaître les pratiques agricoles	SUI.2.1.1 : Mieux connaître les pratiques agricoles et les filières de professionnels associés dans le but de mettre en œuvre des mesures de gestion de la biodiversité adaptées aux pratiques et aux enjeux du territoire	2
	SUI.2.2 : Mieux connaître les pratiques sylvicoles	SUI.2.2.1 : Mieux connaître les pratiques sylvicoles et les filières de professionnels associés dans le but de mettre en œuvre des mesures de gestion de la biodiversité adaptées aux pratiques et aux enjeux du territoire	2
	SUI.2.3 : Mieux connaître les pratiques touristiques et sportives présentes sur le site	SUI.2.3.1 : Mieux connaître les pratiques touristiques et sportives présentes sur le site B6 pouvant avoir un impact sur les milieux naturels et la biodiversité	2

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Priorité
<b>SUIVI ET AMELIORATION DES CONNAISSANCES</b>			
<p>SUI.3 Suivre les espèces et les habitats de la Directive Habitats et les espèces remarquables présentes ainsi que leur état de conservation</p>	<p>SUI.3.1 : Suivre la dynamique des populations et l'état de conservation des espèces de la Directive Habitat et des espèces remarquables</p>	SUI.3.1.1 : Suivre les populations de chauves-souris et évaluer leur état de conservation	1
		SUI.3.1.2 : Suivre les populations de Busard cendré et de Bruant ortolan	2
		SUI.3.1.3 : Suivre les populations des espèces aquatiques	2
		SUI.3.1.4 : Suivre l'évolution des populations de Castor et de Loutre	3
		SUI.3.1.5 : Suivre régulièrement l'état et la dynamique des populations de Sonneurs à Ventre jaune	1
		SUI.3.1.6 : Suivre régulièrement l'état et la dynamique des populations des insectes	2
	SUI.3.1.7 : Suivre l'état de conservation de la flore inscrite à la Directive Habitat et de la flore remarquable	2	
	SUI.3.2 : Suivre l'évolution et l'état de conservation de la flore et des habitats de la Directive et remarquables	SUI.3.2.1 : Suivre l'évolution et veiller au bon état de la flore et des habitats de la Directive et remarquables	2
<b>COMMUNICATION ET SENSIBILISATION</b>			
<p>COM.1 Sensibiliser et informer</p>	<p>COM.1.1 : Sensibiliser et former les acteurs, les usagers et le grand public à la conservation de la biodiversité et aux enjeux/fonctionnalités écologiques du site</p>	COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.)	1
		COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.)	1

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Priorité
<b>COMMUNICATION ET SENSIBILISATION</b>			
COM.2 Gérer la fréquentation	COM.2.1 : Organiser une stratégie d'ouverture et d'accueil du public en fonction de la sensibilité des milieux naturels et des enjeux de conservation	COM.2.1.1 : Créer un partenariat et mettre en place une démarche responsable avec les professionnels du tourisme et les prestataires d'activités de pleine nature	2
COM.3 Communiquer/porter à connaissance	COM.3.1 : Porter à connaissance les enjeux biodiversité du site aux acteurs locaux, aux habitants et aux personnes de passage	COM.3.1.1 : Réaliser une stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura2000	1
		COM.3.1.2 : Mettre en place les outils de sensibilisation et de communication prévus à la stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura2000	1
		COM.3.1.3 : Organiser les accès et la fréquentation aux abords des cours d'eau	1
	COM.3.2 : Promouvoir des usages et des pratiques respectueuses de la biodiversité, ainsi que les produits qui en découlent	COM.3.2.1 : Soutenir les labellisations de la châtaigne d'Ardèche et encourager la transformation locale	2
		COM.3.2.2 : Promouvoir la biodiversité agricole et forestière auprès du grand public et des consommateurs par de la labellisation afin de valoriser le territoire	2
<b>GESTION ADMINISTRATIVE ET COORDINATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCUGE</b>			
ANIM.1 Coordonner, animer et suivre les actions du DOCUGE en concertation avec les acteurs du territoire	ANIM.1.1 : Planifier, coordonner, concerter et pérenniser l'animation du site	ANIM.1.1.1 : Mettre en œuvre et encadrer les actions du document unique de gestion.	1
		ANIM.1.1.2 : Accompagner les communes dans la révision des PLU et l'élaboration du SCOT, ainsi que toutes les politiques, programmes et démarches s'inscrivant dans l'aménagement de l'espace et le développement durable du territoire	1

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Priorité
<b>FONCIER ET GEOLOGIE</b>			
<p>GEOL.1</p> <p>Veiller au bon état de conservation du patrimoine géologique remarquable</p>	<p>GEOL.1.1 : Connaître, valoriser, protéger et gérer le patrimoine géologique</p>	<p>GEOL.1.1.1 : Vérifier l'état des connaissances sur le patrimoine géologique remarquable tout en garantissant une cohérence des actions de valorisation du patrimoine géologique avec les actions de préservation des habitats et des espèces</p>	2
<p>FON.1</p> <p>Maîtriser le foncier pour mieux conserver, gérer et valoriser le patrimoine naturel</p>	<p>FON.1.1 : Organiser l'animation et la veille foncière</p>	<p>FON.1.1.1 : Définir une stratégie concertée de maîtrise du foncier entre les différents opérateurs</p>	1
		<p>FON.1.1.2 : Lancer des études pré-opérationnelles de faisabilité foncière par une intervention de la SAFER sur les secteurs à enjeux prioritaires</p>	2
		<p>FON.1.1.3 : Pérenniser la veille foncière réalisée par la SAFER pour le compte du Département de l'Ardèche et étendre la veille à l'ensemble du site N2000</p>	2
		<p>FON.1.1.4 : Accompagner la mise en relation des propriétaires fonciers avec des usagers pour permettre la mise en œuvre d'actions de gestion des espaces naturels, en complément de l'action publique</p>	3
	<p>FON.1.2 : Mettre en œuvre la maîtrise foncière</p>	<p>FON.1.2.1 : Créer de nouvelles zones de préemption sur les secteurs à enjeux</p>	1
		<p>FON.1.2.2 : Réaliser des acquisitions amiables</p>	1
		<p>FON.1.2.3 : Conventionner avec les propriétaires fonciers privés ou publics pour assurer la gestion des espaces naturels</p>	3
	<p>FON.1.3 : Sensibiliser sur les enjeux de maîtrise du foncier en milieu naturel</p>	<p>FON.1.3.1 : Porter à connaissance, sensibiliser les acteurs locaux, les habitants, les élus, à l'intérêt de maîtriser le foncier pour mieux conserver, gérer et valoriser la biodiversité locale</p>	1

**Tableau 96 : Synthèse des actions préconisées**

## V.3.1. Calendrier prévisionnel du plan d'action

Calendrier d'exécution : les cases grisées correspondent à la mise en oeuvre de l'action

CODE ACTION	INTITULE DE LA FICHE ACTION	CALENDRIER D'EXECUTION						COUTS €
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	
<b>GESTION DES HABITATS NATURELS ET HABITATS D'ESPECES</b>								
HAB.1.1.1	Participer à la définition de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau							Inhérent à l'animation du site B6 + Contrats
HAB.1.1.2	Améliorer la franchissabilité de certains seuils et restaurer le transport solide							Inhérent à l'animation du site B6 + Contrats
HAB.1.1.3	Conserver et restaurer les boisements rivulaires : zones tampon, rôle épurateur des cours d'eau, habitats d'espèces							Inhérent à l'animation du site B6 + Contrats
HAB.1.2.1	Participer à la mise en place des actions du contrat de rivière et à une veille sur l'ensemble des cours d'eau, particulièrement sur la Dunière							Inhérent à l'animation du site B6
HAB.1.3.1	Réduire l'usage des traitements phytosanitaires par les collectivités, les agriculteurs et les particuliers (Action A2 du contrat de rivière)							Inhérent à l'animation du site B6
HAB.1.3.2	Réduire les flux de pollution d'origine domestique via l'assainissement (Action A1 du contrat de rivière)							Inhérent à l'animation du site B6
HAB.2.1.1	Réaliser un diagnostic foncier agricole pour identifier, valoriser et entretenir les landes, les pelouses et les prairies non utilisées							15 000 €
HAB.2.1.2	Favoriser le maintien et le développement des surfaces toujours en herbe avec la réouverture de landes, de milieux ouverts et la création de parcs et de parcours (MAEC, PPT, piste, clôtures, points d'eau, etc.)							15 000 € + Contrats



CODE ACTION	INTITULE DE LA FICHE ACTION	CALENDRIER D'EXECUTION						COUTS €
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	
<b>GESTION DES HABITATS NATURELS ET HABITATS D'ESPECES</b>								
HAB.2.2.1	Accompagner une meilleure gestion du foncier en faveur du maintien et de l'installation d'agriculteurs							Inhérent à l'animation du site B6
HAB.2.2.2	Accompagner les agriculteurs volontaires dans une démarche de conversion en agriculture biologique, raisonnée ou autres pratiques alternatives							Inhérent à l'animation du site B6
HAB.2.3.1	Conserver et restaurer les terrasses et les béalières							4 527 €
HAB.3.1.1	Réaliser un inventaire des milieux et îlots boisés favorables à la formation d'îlots sénescents et identifier les potentialités écologiques des milieux forestiers : îlots de sénescence et rôle de corridor							4 527 €
HAB.3.1.2	Conventionner avec les propriétaires, l'ONF et les communes en faveur de la libre évolution des forêts et la conservation d'îlots de sénescences							Inhérent à l'animation du site B6 + Contrats
HAB.3.1.3	Réaliser d'un plan de gestion et d'interprétation sur la hêtraie de Saint Julien du Gua							12 000 € + Contrats
HAB.3.2.1	Participer au projet de relance de la production Ardéchoise de châtaigne avec la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche et le PNR des Monts d'Ardèche							Inhérent à l'animation du site B6
HAB.4.1.1	Participer à la mise en œuvre d'actions en faveur des zones humides							Inhérent à l'animation du site B6 + Contrats
HAB.4.1.2	Restreindre les activités ou usages perturbateurs du bon état des pelouses humides et des mares cupulaires							2 000 € + Contrats
HAB.5.1.1	Identifier les espèces et les zones de développement des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) sur les zones à enjeux							Inhérent à l'animation du site B6 + Contrats

CODE ACTION	INTITULE DE LA FICHE ACTION	CALENDRIER D'EXECUTION						COUTS €
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	
<b>GESTION DES HABITATS NATURELS ET HABITATS D'ESPECES</b>								
HAB.5.1.2	Réaliser des travaux d'élimination ou de limitation des Espèces Exotiques Envahissantes							Inhérent à l'animation du site B6 + Contrats
ESP.1.1.1	Mettre en place des mesures de réduction du dérangement, notamment des sites de nidification, et de protection des oiseaux remarquables, particulièrement des rapaces							6 000 € + Contrats
ESP.1.1.2	Mettre en place des placettes d'équarrissage							6 000 €
ESP.1.1.3	Assurer le maintien de l'avifaune des milieux ouverts et l'habitat du Lézard ocellé par la mise en place de « sites aménagés » (garences artificielles, culture faunistique, ouverture de milieux...)							2 500 €
<b>AMELIORATION DES CONNAISSANCES ET SUIVIS SCIENTIFIQUES</b>								
SUI.1.1.1	Améliorer les connaissances écologiques par la réalisation d'études complémentaires sur ce groupe et favoriser la mise en œuvre du PNA Chiroptère							24 554 € + Contrats
SUI.1.2.1	Améliorer les connaissances écologiques sur les odonates et leurs habitats							9 400 €
SUI.1.2.2	Améliorer les connaissances écologiques sur les coléoptères et leurs habitats							22 000 €
SUI.1.2.3	Améliorer les connaissances écologiques sur les lépidoptères et leurs habitats							14 200 €
SUI.1.3.1	Améliorer les connaissances sur les passereaux des milieux ouverts et des mosaïques d'habitats par la réalisation d'études complémentaires							12 000 €
SUI.1.3.2	Améliorer les connaissances sur les rapaces du site par la réalisation d'études complémentaires							17 000 €

CODE ACTION	INTITULE DE LA FICHE ACTION	CALENDRIER D'EXECUTION						COUTS €
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	
<b>AMELIORATION DES CONNAISSANCES ET SUIVIS SCIENTIFIQUES</b>								
SUI.1.3.3	Améliorer les connaissances sur l'avifaune remarquable (hors rapaces et hors passereaux des milieux ouverts) par la réalisation d'études complémentaires.							12 000 €
SUI.1.4.1	Réactualiser les connaissances sur les populations de Barbeau méridional et les risques d'hybridation avec le Barbeau fluviatile							10 000 €
SUI.1.4.2	Renforcer les données liées à la présence du Toxostome ainsi qu'à celle du Hotu et étudier les éventuels phénomènes d'hybridation entre ces deux espèces							10 000 €
SUI.1.4.3	Améliorer les connaissances écologiques sur les micromammifères dont les crossopes et le campagnol amphibie, par la réalisation d'études complémentaires							13 500€
SUI.1.4.4	Améliorer les connaissances écologiques sur les Ecrevisses à pattes blanches							4 527 €
SUI.1.5.1	Améliorer les connaissances sur les reptiles, notamment sur le Lézard ocellé							14 200 €
SUI.1.5.2	Améliorer les connaissances sur les amphibiens notamment sur l'Alyte accoucheur							14 200 €
SUI.1.6.1	Réaliser des inventaires ciblés sur les populations de Ciste de Pouzolz et de l'Orchidée du Castor							11 500 €
SUI.1.6.2	Améliorer les connaissances écologiques sur la flore par la réalisation d'études complémentaires							14 500 €
SUI.1.7.1	Améliorer les connaissances sur les habitats de la Directive Habitat et les habitats remarquables par la réalisation d'études complémentaires							15 000 €
SUI.2.1.1	Mieux connaître les pratiques agricoles et les filières de professionnels associés dans le but de mettre en œuvre des mesures de gestion de la biodiversité adaptées aux pratiques et aux enjeux du territoire							Inhérent à l'animation du site B6
SUI.2.2.1	Mieux connaître les pratiques sylvicoles et les filières de professionnels associés dans le but de mettre en œuvre des mesures de gestion de la biodiversité adaptées aux pratiques et aux enjeux							4 527 €

CODE ACTION	INTITULE DE LA FICHE ACTION	CALENDRIER D'EXECUTION						COUTS €
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	
<b>AMELIORATION DES CONNAISSANCES ET SUIVIS SCIENTIFIQUES</b>								
SUI.2.3.1	Mieux connaître les pratiques touristiques et sportives présentes sur le site B6 pouvant avoir un impact sur les milieux naturels et la biodiversité							4 527 €
SUI.3.1.1	Suivre les populations de chauves-souris et évaluer leur état de conservation							35 350 €
SUI.3.1.2	Suivre les populations de Busard cendré et de Bruant ortolan							12 927 €
SUI.3.1.3	Suivre les populations de la faune piscicole et astacicole							4 527 €
SUI.3.1.4	Suivre l'évolution des populations de Castor et de Loutre							4 527 €
SUI.3.1.5	Suivre régulièrement l'état et la dynamique des populations de Sonneurs à ventre jaune							11 452€
SUI.3.1.6	Suivre régulièrement l'état et la dynamique des populations des insectes							25 500 €
SUI.3.1.7	Suivre l'état de conservation de la flore inscrite à la Directive Habitat et de la flore remarquable							25 500 €
SUI.3.2.1	Suivre l'évolution et veiller au bon état de la flore, des habitats de la Directive et des habitats							25 500 €
<b>COMMUNICATION ET SENSIBILISATION</b>								
COM.1.1.1	Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.)							19 000 €
COM.1.1.2	Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.)							5 000 €
COM.2.1.1	Créer un partenariat et mettre en place une démarche responsable avec les professionnels du tourisme et les prestataires d'activités de pleine nature							18 000 €
COM.3.1.1	Réaliser une stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura 2000							20 000 €

CODE ACTION	INTITULE DE LA FICHE ACTION	CALENDRIER D'EXECUTION						COUTS €
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	
<b>COMMUNICATION ET SENSIBILISATION</b>								
COM.3.1.2	Mettre en place les outils de sensibilisation et de communication prévus à la stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura 2000							Fonction de l'action 3.1.1
COM.3.1.3	Organiser les accès et la fréquentation aux abords des cours d'eau							4 527 € + Contrat
COM.3.2.1	Soutenir les labellisations de la châtaigne d'Ardèche et encourager la transformation locale							Inhérent à l'animation du site B6
COM.3.2.2	Promouvoir la biodiversité agricole et forestière auprès du grand public et des consommateurs par de la labellisation afin de valoriser le territoire							Inhérent à l'animation du site B6
<b>GESTION ADMINISTRATIVE ET COORDINATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCUGE</b>								
ANIM.1.1.1	Mettre en œuvre et encadrer les actions du document unique de gestion.							316 800 €
ANIM.1.1.2	Accompagner les communes dans la révision des PLU et l'élaboration du SCOT, ainsi que toutes les politiques, programmes et démarches s'inscrivant dans l'aménagement de l'espace et le développement durable du territoire							Inhérent à l'animation du site B6
<b>FONCIER ET GEOLOGIE</b>								
GEOL.1.1.1	Vérifier l'état des connaissances sur le patrimoine géologique remarquable tout en garantissant une cohérence des actions de valorisation du patrimoine géologique avec les actions de préservation des habitats et des espèces							4 527 €
FON.1.1.1	Définir une stratégie concertée de maîtrise du foncier entre les différents opérateurs							Inhérent à l'animation du site B6

CODE ACTION	INTITULE DE LA FICHE ACTION	CALENDRIER D'EXECUTION						COUTS €
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	
<b>FONCIER ET GEOLOGIE</b>								
FON.1.1.2	Lancer des études pré-opérationnelles de faisabilité foncière par une intervention de la SAFER sur les secteurs à enjeux prioritaires							20 000 €
FON.1.1.3	Pérenniser la veille foncière réalisée par la SAFER pour le compte du Département de l'Ardèche et étendre la veille à l'ensemble du site N2000							22 100 €
FON.1.1.4	Accompagner la mise en relation des propriétaires fonciers avec des usagers pour permettre la mise en œuvre d'actions de gestion des espaces naturels, en complément de l'action publique							Inhérent à l'animation du site B6
FON.1.2.1	Créer de nouvelles zones de préemption sur les secteurs à enjeux							MO CD 07
FON.1.2.2	Réaliser des acquisitions amiables							18 000 €
FON.1.2.3	Conventionner avec des propriétaires fonciers privés ou publics pour assurer la gestion des espaces naturels							12 000€
FON.1.3.1	Porter à connaissance, sensibiliser les acteurs locaux, les habitants, les élus à l'intérêt de maîtriser le foncier pour mieux conserver, gérer et valoriser la biodiversité locale							2 000 €
<b>TOTAL estimé :</b>							<b>902 426 €</b>	

Tableau 97 : Calendrier d'exécution du plan d'actions

## V.4. SOMMAIRE DES FICHES ACTIONS

HAB.1.1.1	Participer à la définition de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau	p. 464
HAB.1.1.2	Améliorer la franchissabilité de certains seuils et restaurer le transport solide	p. 473
HAB.1.1.3	Conserver et restaurer les boisements rivulaires : zones tampon, rôle épurateur des cours d'eau, habitats d'espèces	p. 488
HAB.1.2.1	Participer à la mise en place des actions du contrat de rivière et à une veille sur l'ensemble des cours d'eau, particulièrement sur la Dunière	p. 494
HAB.1.3.1	Réduire l'usage des traitements phytosanitaires par les collectivités, les agriculteurs et les particuliers (Action A2 du contrat de rivière)	p. 504
HAB.1.3.2	Réduire les flux de pollution d'origine domestique via l'assainissement (Action A1 du contrat de rivière)	p. 509
HAB.2.1.1	Réaliser un diagnostic foncier agricole pour identifier, valoriser et entretenir les landes, les pelouses et les prairies non utilisées	p. 528
HAB.2.1.2	Favoriser le maintien et le développement des surfaces toujours en herbe avec la réouverture de landes, de milieux ouverts et la création de parcs et de parcours (MAEC, PPT, piste, clôtures, points d'eau, etc.)	p. 531
HAB.2.2.1	Accompagner une meilleure gestion du foncier en faveur du maintien et de l'installation d'agriculteurs	p. 537
HAB.2.2.2	Accompagner les agriculteurs volontaires dans une démarche de conversion en agriculture biologique, raisonnée ou autres pratiques alternatives	p. 539
HAB.2.3.1	Conserver et restaurer les terrasses et les béalières	p. 541
HAB.3.1.1	Réaliser un inventaire des milieux et îlots boisés favorables à la formation d'îlots sénescents et identifier les potentialités écologiques des milieux forestiers : îlots de sénescence et rôle de corridor	p. 546
HAB.3.1.2	Conventionner avec les propriétaires, l'ONF et les communes en faveur de la libre évolution des forêts et la conservation d'îlots de sénescences	p. 550
HAB.3.1.3	Réaliser d'un plan de gestion et d'interprétation sur la hêtraie de Saint Julien du Gua	p. 556
HAB.3.2.1	Participer au projet de relance de la production Ardéchoise de châtaigne avec la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche et le PNR des Monts d'Ardèche	p. 560
HAB.4.1.1	Participer à la mise en œuvre d'actions en faveur des zones humides	p. 563
HAB.4.1.2	Restreindre les activités ou usages perturbateurs du bon état des pelouses humides et des mares cupulaires	p. 569

HAB.5.1.1	Identifier les espèces et les zones de développement des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) sur les zones à enjeux	p. 573
HAB.5.1.2	Réaliser des travaux d'élimination ou de limitation des Espèces Exotiques Envahissantes	p. 578
ESP.1.1.1	Mettre en place des mesures de réduction du dérangement, notamment des sites de nidification, et de protection des oiseaux remarquables, particulièrement des rapaces	p. 586
ESP.1.1.2	Mettre en place des placettes d'équarrissage	p. 590
ESP.1.1.3	Assurer le maintien de l'avifaune des milieux ouverts et l'habitat du Lézard ocellé par la mise en place de « sites aménagés » (garences artificielles, culture faunistique, ouverture de milieux...)	p. 593
SUI.1.1.1	Améliorer les connaissances écologiques par la réalisation d'études complémentaires sur les chiroptères et favoriser la mise en œuvre du PNA Chiroptère	p. 597
SUI.1.2.1	Améliorer les connaissances écologiques sur les odonates et leurs habitats	p. 603
SUI.1.2.2	Améliorer les connaissances écologiques sur les coléoptères et leurs habitats	p. 608
SUI.1.2.3	Améliorer les connaissances écologiques sur les lépidoptères et leurs habitats	p. 612
SUI.1.3.1	Améliorer les connaissances sur les passereaux des milieux ouverts et des mosaïques d'habitats par la réalisation d'études complémentaires	p. 618
SUI.1.3.2	Améliorer les connaissances sur les rapaces du site par la réalisation d'études complémentaires	p. 621
SUI.1.3.3	Améliorer les connaissances sur l'avifaune remarquable (hors rapaces et hors passereaux des milieux ouverts) par la réalisation d'études complémentaires.	p. 625
SUI.1.4.1	Réactualiser les connaissances sur les populations de Barbeau méridional et les risques d'hybridation avec le Barbeau fluviatile	p. 628
SUI.1.4.2	Renforcer les données liées à la présence du Toxostome ainsi qu'à celle du Hotu et étudier les éventuels phénomènes d'hybridation entre ces deux espèces	p. 631
SUI.1.4.3	Améliorer les connaissances écologiques sur les micromammifères dont les crossopes et le campagnol amphibie, par la réalisation d'études complémentaires	p. 634
SUI.1.4.4	Améliorer les connaissances écologiques sur les Ecrevisses à pattes blanches	p. 638
SUI.1.5.1	Améliorer les connaissances sur les reptiles, notamment sur le Lézard ocellé	p. 642
SUI.1.5.2	Améliorer les connaissances sur les amphibiens notamment sur l'Alyte accoucheur	p. 647






SUI.1.6.1	Réaliser des inventaires ciblés sur les populations de Ciste de Pouzolz et de l'Orchidée du Castor	p. 650
SUI.1.6.2	Améliorer les connaissances écologiques sur la flore par la réalisation d'études complémentaires	p. 652
SUI.1.7.1	Améliorer les connaissances sur les habitats de la Directive Habitat et les habitats remarquables par la réalisation d'études complémentaires	p. 656
SUI.2.1.1	Mieux connaître les pratiques agricoles et les filières de professionnels associés dans le but de mettre en œuvre des mesures de gestion de la biodiversité adaptées aux pratiques et aux enjeux du territoire	p. 659
SUI.2.2.1	Mieux connaître les pratiques sylvicoles et les filières de professionnels associés dans le but de mettre en œuvre des mesures de gestion de la biodiversité adaptées aux pratiques et aux enjeux	p. 662
SUI.2.3.1	Mieux connaître les pratiques touristiques et sportives présentes sur le site B6 pouvant avoir un impact sur les milieux naturels et la biodiversité	p. 665
SUI.3.1.1	Suivre les populations de chauves-souris et évaluer leur état de conservation	p. 667
SUI.3.1.2	Suivre les populations de Busard cendré et de Bruant ortolan	p. 671
SUI.3.1.3	Suivre les populations de la faune piscicole et astacicole	p. 676
SUI.3.1.4	Suivre l'évolution des populations de Castor et de Loutre	p. 675
SUI.3.1.5	Suivre régulièrement l'état et la dynamique des populations de Sonneurs à ventre jaune	p. 686
SUI.3.1.6	Suivre régulièrement l'état et la dynamique des populations des insectes	p. 690
SUI.3.1.7	Suivre l'état de conservation de la flore inscrite à la Directive Habitat et de la flore remarquable	p. 695
SUI.3.2.1	Suivre l'évolution et veiller au bon état de la flore, des habitats de la Directive et des habitats remarquables	p. 700
COM.1.1.1	Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élu, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.)	p. 704
COM.1.1.2	Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.)	p. 709
COM.2.1.1	Créer un partenariat et mettre en place une démarche responsable avec les professionnels du tourisme et les prestataires d'activités de pleine nature	p. 712

COM.3.1.1	Réaliser une stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura 2000	p. 715
COM.3.1.2	Mettre en place les outils de sensibilisation et de communication prévus à la stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura 2000	p. 718
COM.3.1.3	Organiser les accès et la fréquentation aux abords des cours d'eau	p. 720
COM.3.2.1	Soutenir les labellisations de la châtaigne d'Ardèche et encourager la transformation locale	p. 725
COM.3.2.2	Promouvoir la biodiversité agricole et forestière auprès du grand public et des consommateurs par de la labellisation afin de valoriser le territoire	p. 727
ANIM.1.1.1	Mettre en œuvre et encadrer les actions du document unique de gestion.	p. 730
ANIM.1.1.2	Accompagner les communes dans la révision des PLU et l'élaboration du SCOT, ainsi que toutes les politiques, programmes et démarches s'inscrivant dans l'aménagement de l'espace et le développement durable du territoire	p. 734
GEOL.1.1.1	Vérifier l'état des connaissances sur le patrimoine géologique remarquable tout en garantissant une cohérence des actions de valorisation du patrimoine géologique avec les actions de préservation des habitats et des espèces	p. 737
FON.1.1.1	Définir une stratégie concertée de maîtrise du foncier entre les différents opérateurs	p. 739
FON.1.1.2	Lancer des études pré-opérationnelles de faisabilité foncière par une intervention de la SAFER sur les secteurs à enjeux prioritaires	p. 740
FON.1.1.3	Pérenniser la veille foncière réalisée par la SAFER pour le compte du Département de l'Ardèche et étendre la veille à l'ensemble du site N2000	p. 743
FON.1.1.4	Accompagner la mise en relation des propriétaires fonciers avec des usagers pour permettre la mise en œuvre d'actions de gestion des espaces naturels, en complément de l'action publique	p. 745
FON.1.2.1	Créer de nouvelles zones de préemption sur les secteurs à enjeux	p. 747
FON.1.2.2	Réaliser des acquisitions amiables	p. 750
FON.1.2.3	Conventionner avec des propriétaires fonciers privés ou publics pour assurer la gestion des espaces naturels	p. 752
FON.1.3.1	Porter à connaissance, sensibiliser les acteurs locaux, les habitants, les élus à l'intérêt de maîtriser le foncier pour mieux conserver, gérer et valoriser la biodiversité locale	p. 754

## V.5. LES FICHES ACTIONS DÉTAILLÉES

Les cases « code action » et « intitulé de la mesure » du bandeau de chaque action seront colorées suivant de quelle démarche elles découlent :

	Cette couleur identifie les actions spécifiques « ENS »
	Cette couleur identifie les actions spécifiques « Natura 2000 »
	Cette couleur identifie les actions communes « ENS & Natura 2000 »

Chaque action comprendra les éléments descriptifs suivants :

Objectif de gestion	Code action	Intitulé de la mesure de gestion	Référence à l'atlas  Carte n°	Niveau de Priorité
				1
				2
				3

<b>Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés</b>	<i>Intitulé du ou des objectif(s) de conservation que la mise en œuvre de cette action doit contribuer à atteindre</i>	
<b>Enjeux écologiques</b>	<b>Habitats d'intérêt communautaire et remarquables</b>	<b>Espèces d'intérêt communautaire et remarquables</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Habitats naturels et/ou espèces d'intérêt communautaire dont l'état de conservation sera maintenu par la mise en œuvre de l'action. Ces espèces sont associées à un code natura 2000 ;</li> <li>- Espèces et habitats non inscrits aux directives européennes mais ayant un statut patrimonial fort (les espèces de la faune ne sont pas associées à un code, les habitats sont eux rattachés à la codification Corine biotope)</li> </ul>	
<b>Objectif(s) de la mesure</b>	<i>Intitulé de l'objectif que la mise en œuvre de cette action doit contribuer à atteindre</i>	
<b>Contexte</b>	<i>Permet de comprendre les différents paramètres ayant entraîné telle situation sur le site.</i>	
<b>Recommandations générales</b>	<i>Indique les conditions à respecter afin de mener à bien cette action.</i>	
<b>Périmètre d'application</b>	<i>Correspond aux secteurs pouvant être concernés par l'action</i>	
<b>Contractants ou bénéficiaires potentiels</b>	<i>Identifie les personnes pouvant bénéficier de l'action</i>	
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	<i>Identifie la structure effectuant le suivi de la mise en œuvre de l'action ou accompagnant le maître d'œuvre ou le bénéficiaire et les structures pouvant les y aider.</i>	
<b>DESCRIPTIF DE LA MESURE</b>		
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	<i>Description des modalités d'exécution des actions. Plusieurs méthodes peuvent être décrites pour la même action générale.</i>	
<b>Actions liées <sup>(1)</sup></b>	<i>Code des actions du plan opérationnel du DOCUGE liées à celle-ci.</i>	
<b>Documents cadres ou programmes existants</b>	<i>Indique si l'action peut être complémentaire d'un programme ou autre procédure.</i>	

Objectif de gestion	Code action	Intitulé de la mesure de gestion	Référence à l'atlas  Carte n°	Niveau de Priorité		
				1		
				2		
				3		
<b>Synthèse des contrats éligibles</b>	<i>Liste des contrats éligibles</i>					
<b>Indicateurs de suivi</b>	<i>Indicateurs qui permettent de suivre l'évolution de l'état de conservation des habitats ou espèces concernés et de la réalisation de l'action concernée</i>					
<b>Calendrier prévisionnel</b> (le grisé indique les années prévues pour l'action)	2016	2017	2018	2019	2020	2021

Moyens mis en oeuvres	Détails			Coût de l'action	
<b>Intitulé du contrat Natura 2000</b>	<i>Description du calcul (x*surface*x ans)</i>			<i>Total</i>	
<b>Total des coûts estimatifs</b>				<i>Total de l'action</i>	
<b>Financeurs</b>	<i>Conseil Départemental 07</i>	<i>Etat</i>	<i>FEADER</i>	<i>Collectivité</i>	
<b>Participation (en %)</b>					

<sup>(1)</sup> Les actions d'animation sont des actions transversales à l'ensemble des actions du DOCUGE, aussi elles ne sont pas mentionnées dans cette ligne car elles sont de faites prises en comptes.

**Le FEADER** comprend des financements européens et de l'Etat pour les contrats Natura 2000 et pour l'animation.

**Le financement de la politique ENS** provient de la taxe d'aménagement perçue sur les permis de construire. Chaque site ENS activé obtient alors chaque année une enveloppe de 40 000 € pour la mise en œuvre des actions du DOCUGE, animation comprise. Les taux indiqués dans le DOCUGE sont des taux d'intervention maximum. Chaque convention Ardèche Nature précisera les montants de financements.

**Priorité 3 :** Une action de priorité 3 pourra être mise en oeuvre plus rapidement que ce qu'elle a été prévu en fonction des opportunités, notamment financière.

**Important :** le financement des actions est orienté en fonction des priorités du contrat de rivière ou des autres lignes financières habituelles, puis de Natura 2000, afin d'adapter les taux d'intervention, notamment de la convention Ardèche Nature au titre des ENS.

## GESTION DES HABITATS NATURELS ET DES HABITATS D'ESPÈCES

---



**Figure 89 : Vue aérienne des Ollières-sur-Eyrieux**

Gestion des habitats et des espèces	HAB.1.1.1	Participer à la définition de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau	Atlas : Cartes 11 à 18	Priorité 1
-------------------------------------	-----------	--	------------------------------	------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>HAB.1 : Conserver et restaurer la dynamique naturelle, l'espace de bon fonctionnement ainsi que la bonne qualité et quantité des eaux des cours d'eau, habitats naturels et habitats d'espèces ;</p> <p>HAB.1.1 : Mettre en œuvre un programme de restauration du fonctionnement naturel des cours d'eau (trame bleu/corridor et continuité écologique).</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables	
	<p><b>Forêts hygrophiles à mésophiles</b></p> <p>9120 - Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (Quercion roboris ou Ilici-Fagenion)</p> <p><b>91E0* - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*</b></p> <p>92A0 - Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba</p> <p><b>Végétations aquatiques, fontinales et amphibies</b></p> <p>3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i></p> <p>3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i></p> <p><i>De manière indirecte, l'ensemble des peuplements liés au système aquatique et rivulaire.</i></p>	<p><b>Poissons</b></p> <p>1131 - Blageon, <i>Telestes soufia</i> (DH II)</p> <p>1126 - Toxostome, <i>Chondrostoma toxostoma</i> (DH II)</p> <p>1138 - Barbeau méridional, <i>Barbus meridionalis</i> (DH II)</p> <p>1095 - Lamproie marine <i>Petromyzon marinus</i></p> <p>1103 - Alose feinte du Rhône <i>Alosa fallax rhodanensis</i></p> <p>3019 - Anguille européenne <i>Anguilla anguilla</i></p> <p><b>Invertébrés</b></p> <p>1041 - Cordulie à corps fin, <i>Oxygastra curtisii</i> (DH II)</p> <p>1088 - Grand Capricorne, <i>Cerambyx cerdo</i> (DH II)</p> <p>1083 - Lucane cerf-volant, <i>Lucanus cervus</i> (DH II)</p> <p>1053 - Diane, <i>Zerynthia polyxena</i> (DH IV)</p> <p>1092 - Ecrevisse à pattes blanches <i>Austropotomobius pallipes</i> (DH II)</p> <p><b>Mammifères</b></p> <p>1337 - Castor d'Europe, <i>Castor fiber</i> (DH II)</p> <p>1355 - Loutre d'Europe, <i>Lutra lutra</i> (DH II)</p> <p>1310 - Minioptère de Schreibers, <i>Miniopterus schreibersii</i> (DH II)</p> <p>1308 - Barbastelle d'Europe, <i>Barbastella barbastellus</i> (DH II)</p> <p>5009 - Pipistrelle pygmée, <i>Pipistrellus pygmaeus</i> (DH IV)</p> <p>Rhinolophes sp.</p> <p><b>Avifaune</b></p> <p>A073 - Milan noir, <i>Milvus migrans</i></p> <p>A136 - Petit gravelot, <i>Charadrius dubius</i></p> <p>Martin pêcheur, <i>Alcedo atthis</i></p> <p><i>De manière indirecte, l'ensemble des espèces liées aux systèmes aquatiques et rivulaires.</i></p>	
Objectif(s) de la mesure	<p>-Maintenir un fonctionnement naturel du cours d'eau (régime de crues).</p> <p>-Adapter les travaux dans le lit de la rivière et les prélèvements d'eau pour permettre le maintien d'une bonne qualité écologique du cours d'eau et de ses annexes tout en assurant le maintien d'une activité agricole pérenne.</p>		

Gestion des habitats et des espèces	HAB.1.1.1	Participer à la définition de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau	Atlas : Cartes 11 à 18	Priorité 1
<b>Objectif(s) de la mesure</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer le rôle épurateur de la ripisylve qui permet de maintenir la ressource en eau (quantitatif et qualitatif) et les peuplements aquatiques associés ;</li> <li>- Permettre une bonne stabilisation des berges des cours d'eau (éviter les mises à nu) ;</li> <li>- Conserver une zone tampon entre les terres agricoles et le cours d'eau (filtration des eaux de ruissellement, ressource alimentaire pour le Castor, corridor écologique) ;</li> <li>- Sensibiliser les propriétaires sur l'intérêt écologique de conserver des boisements rivulaires ;</li> <li>- Limiter les entretiens de la ripisylve à des objectifs précis tels que la sécurité.</li> </ul>			
<b>Contexte</b>	<p>Le périmètre du site B6 est entièrement inclus dans le bassin versant de l'Eyrieux dont le réseau hydrographique est constitué de plusieurs affluents conséquents (Dunière, Gluèyre, etc.) et d'un réseau de petits chevelus.</p> <p>L'Eyrieux, dans sa vallée alluviale, est un cours d'eau à connotation naturelle, qui ne comprend pas de digue, de canalisation ou d'épis récents. Son espace de bon fonctionnement ou de divagation pendant les événements de crue est peu contraint par des ouvrages (seuils notamment), dont ceux présents sont quasi-transparents lors de la montée des eaux. A noter que le maintien de cet espace de bon fonctionnement génère une diversité de milieux et d'espèces mis en avant par le diagnostic écologique.</p> <p>A souligner cependant, que les barrages de grandes hauteurs présents sur l'Eyrieux médian, particulièrement celui des Collanges, (d'autres barrages et seuils de moins grande hauteur sont présents sur l'axe Eyrieux) perturbe le fonctionnement naturel de l'Eyrieux. Ceci se traduit par une modification importante des débits ainsi que du transport solide (rétention de la charge solide en amont de l'ouvrage) sur un bassin versant déjà déficitaire naturellement. La résultante est un appauvrissement des habitats de l'Eyrieux en aval de l'ouvrage et de fait des espèces aquatiques qui les colonisent.</p> <p>Plusieurs espèces de la directive habitats se retrouvent sur le site : le Barbeau méridional, le Blageon, le Toxostome, l'Ecrevisse à pattes blanches, etc.</p> <p>Les ripisylves sont des habitats indispensables pour de nombreuses espèces :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Habitat de chasse ou corridor de déplacement pour les chiroptères ;</li> <li>- Zone d'alimentation et de maturation des odonates comme la Cordulie à corps fin ;</li> <li>- Gîte et ressource alimentaire du Castor d'Europe ;</li> <li>- Habitat pour insectes saproxyliques si présences d'arbres sénescents ;</li> <li>- Ombrage limitant le réchauffement de l'eau et donc, les phénomènes d'eutrophisation néfastes pour les espèces et habitats aquatiques.</li> </ul> <p><u>Contraintes physiques observées en 2013</u> : Déficit sédimentaire et incision du lit. Erosion des berges lors des phénomènes de crues.</p> <p>Il est constaté également un développement des espèces exotiques envahissantes, les berges des cours d'eau et les milieux alluviaux adjacents sont fréquemment colonisés par l'Erable negundo, Arbre à papillon, Vigne vierge, la renouée du Japon, Robinier faux-accacia. Ceci constitue un facteur de menace significatif vis-à-vis des habitats naturels, la prolifération de ces espèces exotiques ayant tendance à remplacer les végétations riveraines locales, ou du moins à amoindrir leur richesse spécifique. La prolifération des espèces</p>			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.1.1.1	Participer à la définition de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau	Atlas : Cartes 11 à 18	Priorité 1
<b>Contexte</b>	<p>invasives dans les milieux riverains semble poser problème dans la basse vallée de L'Eyrieux.</p> <p>Le programme d'action du contrat de rivière aborde également cette problématique dans le volet B1 « Restauration et préservation des milieux aquatiques et des paysages ». La fiche correspondante du contrat de rivière a été ajoutée à la suite de cette action.</p> <p>Une étude sur le périmètre de délimitation de l'espace de bon fonctionnement a été réalisée en 2012 sur la partie aval de l'Eyrieux, des Ollières-sur-Eyrieux à la confluence avec le Rhône. Cette étude a été mise en corrélation avec le problème récurrent de l'érosion des berges au niveau des terrains agricoles. Aujourd'hui un travail de concertation va se mettre en place pour valider le périmètre de divagation de la rivière en prenant en compte les enjeux socio-économiques.</p>			
<b>Recommandations générales</b>	<p>En aucun cas la démarche NATURA 2000 ne remplace un document du type contrat de rivière, elle représente cependant un appui technique fort sur les aspects biodiversité, habitats, faune et flore, pouvant consolider, aider la décision et la mise en œuvre d'actions sur des secteurs bien ciblés. L'animation de la démarche Natura 2000 sur le site B6 sera donc un soutien pour la concertation et la connaissance écologique du territoire avant tout.</p> <p>Ces appuis peuvent notamment être utiles en préalable à la réalisation d'action par l'intermédiaires de recommandations comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intervention hors période de nidification et de reproduction des espèces présentes sur le secteur concerné ;</li> <li>- Adapter les débits prélevés à la ressource en eau disponible (pompages agricoles et privés) ;</li> <li>- Non-intervention sur les peuplements existants ;</li> <li>- Conservation des arbres morts ou sénescents ;</li> <li>- Proscrire les déboisements des berges pour assurer des servitudes ou implanter des cultures ;</li> <li>- Signaler et cartographier la présence d'espèces végétales invasives ;</li> <li>- Encourager la libre expression des peuplements dans les secteurs délaissés par l'activité agricole afin de réduire les effets de fragmentation ;</li> <li>- Proscrire les plantations afin d'éviter les pollutions génétiques. Privilégier le bouturage et le semis naturel pourraient être privilégiés.</li> </ul>			
<b>Périmètre d'application</b>	<p>L'ensemble des cours d'eau du site.</p> <p>Sur l'ensemble du site B6 = 242 km de cours d'eau permanent et 525 ha de forêts humides.</p>			
<b>Contractants ou bénéficiaires potentiels</b>	<p>Propriétaires privés, collectivités.</p>			
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	<p>SMEC, CEN RA, Département de l'Ardèche, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée, Corse, SAFER, Chambre d'agriculture de l'Ardèche, collectivités, CRPF, etc.</p>			



Gestion des habitats et des espèces	HAB.1.1.1	Participer à la définition de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau	Atlas : Cartes 11 à 18	Priorité 1
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<p>Cette mesure doit être complémentaire avec l'action B.1.2.3 du contrat de rivière (<i>jointe en annexe de cette fiche action</i>). Seul de l'espace de bon fonctionnement fonctionnel a été défini, la démarche pour définir l'Espace de Bon Fonctionnement admissible doit être lancée.</p> <p><b>1 - L'Animation Natura 2000</b> consistera à participer aux réunions, à accompagner l'action du contrat de rivière pour permettre la cohérence du périmètre de l'espace de bon fonctionnement avec les enjeux écologiques identifiés sur le site. Le programme d'actions Natura 2000 pourra contribuer à la définition du programme d'actions hiérarchisé sur l'espace de bon fonctionnement mené par le contrat de rivière pour y adjoindre un volet habitats naturel, flore et faune.</p> <p>En effet, la priorité sera portée sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>La reconquête des boisements rivulaires</b> : Les efforts devront se concentrer sur les portions démunies de strate forestière. Hors des traversées urbaines, il serait souhaitable d'encourager la libre expression des ripisylves au niveau des parcelles agricoles délaissées jouxtant le cours d'eau.</li> <li>- <b>La limitation des espèces invasives</b> : Les végétaux exogènes peuvent avoir une capacité de reproduction élevée, de résistance aux maladies, une croissance rapide et une forte faculté d'adaptation, concurrençant de ce fait les espèces autochtones et perturbant les écosystèmes naturels.</li> <li>- <b>Mise en place de zones de quiétude, zone de non intervention ou intervention raisonnée sur la gestion de la ripisylve</b>. Concernant la gestion, la non-intervention sera privilégiée. En l'absence de risque de création d'embâcles, les vieux arbres et arbres morts seront conservés pour leur intérêt faunistique. Les dépôts de débris ligneux, dans la mesure où ils ne menacent pas l'écoulement général du cours d'eau, participent par ailleurs à la diversité des habitats (lieux de reproduction d'espèces aquatiques). Il est nécessaire de coordonner cette action avec la compétence de gestion de la ripisylve du contrat de rivière.</li> </ul> <p><b>2 - Sensibiliser et informer</b> les riverains, les élus, les usagers et les propriétaires sur les enjeux de biodiversité et l'importance de la dynamique alluviale sur les habitats et les espèces (Fiches actions correspondants aux objectifs opérationnels COM.1.1, COM.3.1 et COM.3.2).</p> <p><b>3 - Aide à l'acquisition foncière</b> et à la recherche de propriétaires (contrats, charte) pour une mise en gestion des milieux alluviaux d'intérêt communautaire (prairie, forêt, bras mort, etc.)</p> <p><b>4 - Promouvoir les bonnes pratiques</b> de gestion des ripisylves par le biais de la charte Natura 2000, des préconisations et cahiers des charges, dans le cadre du plan pluriannuel d'entretien (RPGRE de l'Eyrieux).</p> <p>Préalablement à la mise en œuvre de contrats éligibles, un certain nombre de bonnes pratiques peuvent être appliquées par les propriétaires ou gestionnaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conserver la diversité des strates végétales (notamment arbustives et herbacées) ;</li> <li>- Conserver les lianes (Lierre, Houblon, vigne sauvage...) sur les arbres;</li> <li>- Conserver les essences remarquables : peuplier noir, saule ;</li> <li>- Encourager l'élimination des espèces exotiques ;</li> <li>- Conserver les arbres têtards et certains vieux arbres (vieux peupliers noirs notamment);</li> <li>- Proscrire les coupes rases qui favorisent certaines espèces envahissantes comme le</li> </ul>			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.1.1.1	Participer à la définition de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau	Atlas : Cartes 11 à 18	Priorité 1
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	<p>Robinier faux acacia ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Eviter le remaniement des sols qui encourage le développement d'espèces envahissantes comme la Renouée du Japon, l'Ailante, l'Ambroisie, arbre à papillons ;</li> <li>- Favoriser la diversité des essences autochtones peu représentées (orme et érable autochtone, Peuplier blanc ...), notamment lors des éclaircies ;</li> <li>- Favoriser la stratification verticale en privilégiant des actions ponctuelles par pieds isolés ou petits bouquets ;</li> <li>- Eviter d'intervenir sur la parcelle entre le 1er mars et le 31 juillet afin de respecter le cycle biologique des espèces ;</li> <li>- Ne pas planter d'espèces exotiques ou cultivées (peupliers de culture, noyer américain, chêne exotique, érable negundo) ;</li> <li>- Lors de plantations d'espèces autochtones, être particulièrement vigilant quant à la provenance des semis ;</li> <li>- Les temps secs seront privilégiés pour toute intervention.</li> </ul> <p><b>5 - Etudes complémentaires :</b> En synergie avec le contrat de rivière, des études complémentaires sur la recherche de solutions alternatives pourront être mises en œuvre au travers de stages, d'appels d'offre, etc.</p>			
<b>Actions liées</b>	<p>HAB.1.1.2 : Améliorer la franchissabilité de certains seuils et restaurer le transport solide ;</p> <p>HAB.1.1.3 : Conserver et restaurer les boisements rivulaires : zones tampon, rôle épurateur des cours d'eau, habitats d'espèces ;</p> <p>HAB.2.1.2 : Favoriser le maintien et le développement des surfaces toujours en herbe avec la réouverture de landes, de milieux ouverts et la création de parcs et de parcours (MAEC, PPT, piste, clôtures, points d'eau, etc.) ;</p> <p>HAB.3.1.2 : Conventionner avec les propriétaires, l'ONF et les communes en faveur de la libre évolution des forêts et la conservation d'îlots de sénescence ;</p> <p>HAB.4.1.1 : Participer à la mise en œuvre d'actions en faveur des zones humides ;</p> <p>HAB.5.1.2 : Réaliser des travaux d'élimination ou de limitation des Espèces Exotiques Envahissantes.</p>			
<b>Documents cadres ou programme existants</b>	- Contrat de rivière du bassin versant de l'Eyrieux, Embroye et Turzon			
<b>Mesures spécifiques de conservation ou de gestion préconisées</b>	<p><b>La non-intervention est préconisée :</b> Laisser faire la dynamique naturelle sur certains secteurs prédéfinis (concordance avec le contrat de rivière).</p> <p><b>Lutte contre les espèces envahissantes</b> (Fiches action HAB.5.1.1 et HAB.5.1.2)</p>			
<b>Synthèse des contrats éligibles</b>	<p><b>A32316P</b> - Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive;</p> <p><b>A32318P</b> - Dévégétalisation et scarification des bancs alluvionnaires ;</p> <p><b>A32326P</b> - Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact ;</p> <p>Actions d'animation, de sensibilisation et d'accompagnement à la définition et à la stratégie d'intervention du contrat de rivière.</p>			

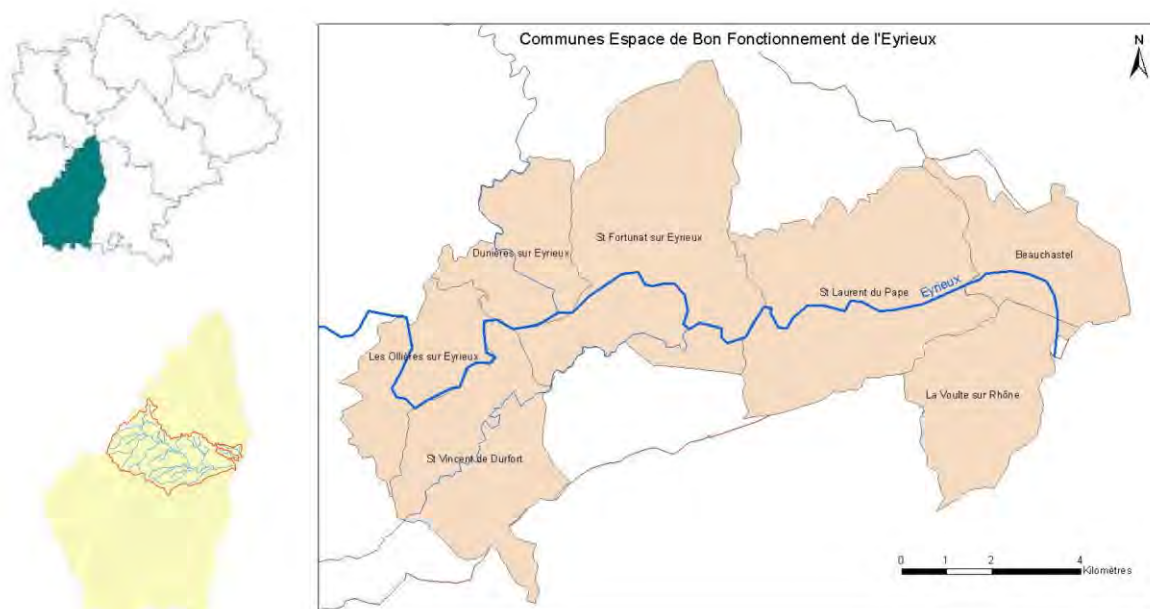
<b>Gestion des habitats et des espèces</b>	<b>HAB.1.1.1</b>	<b>Participer à la définition de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau</b>				<b>Atlas : Cartes 11 à 18</b>	<b>Priorité 1</b>
<b>Indicateurs de suivi</b>	- Absence de rupture de corridor, suivi de secteurs identifiés en non-gestion et suivi des secteurs reboisés ; - Nombre de réunions ; - Cartographies des forêts alluviales et ripisylves.						
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	

<b>Moyens mis en oeuvre</b>	<b>Détails</b>				<b>Coût de l'action</b>
Appui au contrat de rivière (Etat des lieux sur le foncier, programme d'action, études complémentaires)	Calculé dans l'animation du site				Aucun surcoût
A32316P/A32318P/A32326P	Sur dossier				Non chiffrable
<b>Total des coûts estimatifs</b>					<b>Non chiffrable</b>
<b>Financeurs</b>	<b>CD 07</b>	<b>FEADER</b>	<b>Agence de l'Eau Contrat de rivière</b>	<b>Région Contrat de rivière</b>	<b>SMEC Contrat de rivière</b>
<b>Participation (en %)</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>

## VOLET B1 - Restauration et préservation des milieux aquatiques et des paysages

**B1.2- RESTAURER LA TRAME VERTE : Restaurer, préserver et valoriser les abords des cours d'eau et des plans d'eau****B1.2.3- Préserver et restaurer l'espace de bon fonctionnement (EBF) de la rivière**

<b>Action</b> B1.2-3	<b>Définition d'une stratégie d'intervention sur l'espace de bon fonctionnement de la rivière (EBF) et restauration de l'EBF par la mise en œuvre d'une gestion adaptée</b>
<b>Priorité 1</b>	<b>Année d'engagement : 2014</b>
<b>Entité géographique</b> <b>Sous bassin versant</b>	BV Eyrieux
<b>Masse(s) d'eau concernée(s)</b>	FRDR444a, FRDR444b
<b>Cours d'eau</b>	L'Eyrieux
<b>Communes concernées</b>	Les Ollières/Eyrieux, Dunière/Eyrieux, St Vincent de Durfort, St Fortunat, St Laurent du Pape, Beauchastel, La Voulte/Rhône
<b>Maître d'ouvrage</b>	Syndicat Mixte Eyrieux Clair

**Localisation****Généralités : Contexte de l'opération/Problématique**

L'étude du transport solide réalisée en 2012 (ETRM) a cartographié l'espace de liberté de l'Eyrieux aval (aucune concertation n'a eu lieu et aucun principe de gestion de cet espace n'a été arrêté) :

- Délimitations de l'espace de mobilité maximal et de l'espace de mobilité fonctionnel (ou espace de bon fonctionnement de la rivière)
- Recensement sommaire des enjeux territoriaux

7 communes de l'Eyrieux aval sont concernées par cette cartographie, soit 22 km de cours d'eau : Les Ollières/Eyrieux, Dunière/Eyrieux, St Vincent de Durfort, St Fortunat, St Laurent du Pape, Beauchastel, La Voulte/Rhône.

Lors des réunions géographiques (Etude ETRM, 2012) de décembre 2011 et dans un courrier du 08/03/2012, la Chambre d'agriculture a posé la question du foncier agricole en bordure de cours d'eau et notamment le problème récurrent des érosions de berge des terrains agricoles.

Des enjeux territoriaux et environnementaux existent :

- Agriculture
- Qualité des paysages et des habitats NATURA 2000 liés à la dynamique de la rivière et possibilités de valorisation touristique
- Infrastructures
  - captages AEP des Ollières, de Dunière et de Beauchastel (FA B3.3) en lit mineur ou majeur
  - canalisations d'assainissement collectif de St Fortunat (Dunière ?) sur des secteurs d'érosion
  - digue Fougeirols de St Laurent du Pape très affouillée (FA B3.2)
  - ...

Les solutions restent à choisir : protection ou déplacement du captage et des canalisations ?

#### Objectifs visés/Gains escomptés

- Préserver, restaurer, gérer et surveiller l'évolution de l'espace de mobilité de la rivière
- Prendre en compte les enjeux environnementaux et socio-économiques
- Suivre l'évolution du lit de l'Eyrieux aval

#### Cohérence avec le programme de mesures du SDAGE Rhône-Méditerranée

Cette action poursuit les objectifs visés du SDAGE 2010-2015 au travers de :

- son orientation fondamentale n°3 « Intégrer les dimensions sociales et économiques dans la mise en œuvre des objectifs environnementaux ».
- son orientation fondamentale n°6 « préserver et re-développer les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques » et notamment :
  - OF n°6A Agir sur la morphologie et découloisnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques
  - Disposition 6A-01 Préserver et/ou restaurer l'espace de bon fonctionnement des milieux aquatiques

#### Définition de l'opération

##### PHASE d'ETUDE

**Partager une méthode pour aboutir à la définition de l'espace de bon fonctionnement de l'Eyrieux à partir des données déjà disponibles (espace de mobilité fonctionnel, zones humides, zones inondables...), se mettre d'accord sur le processus qui sera suivi pour mener à bien ce travail.**

Les étapes à suivre pourraient être les suivantes :

1. **Proposer un espace de bon fonctionnement pour la rivière Eyrieux**  
**Rappel des espaces de mobilité maximal et fonctionnel (=EBF) et des principes/objectifs de gestion de ces espaces**  
 (qui pourront être différents en fonction des enveloppes considérées)  
*Reprise du rendu de l'étude transports solides (ETRM, 2012)*  
*Elaboration d'outils de communication et information aux communes et usagers*
2. **Définir l'espace de bon fonctionnement admissible par tous (communes et usagers) en fonction des enjeux**  
*Communication et information aux communes et usagers*  
*Inventaire des enjeux présents sur l'espace de bon fonctionnement* (usages des sols, activités, patrimoine naturel), entretiens avec les usagers et communes  
*Réunions locales pour se mettre d'accord sur les enjeux majeurs* à prendre en compte, identifier les conflits entre enjeux, arbitrer lorsque des enjeux sont antagonistes  
 A ce stade, l'intervention d'un médiateur pourrait être utile.
3. **Etat des lieux foncier**  
*Travail avec la profession agricole pour accompagner les agriculteurs* (favoriser des échanges fonciers, réfléchir à l'indemnisation des pertes de terrain selon conditions de préservation et restauration de l'EBF...)

**4. Définir une stratégie d'intervention sur l'EBF**

Définir l'organisation spatiale et temporelle, les moyens à mettre en œuvre en fonction des objectifs et enjeux prédéfinis

Engagements des partenaires

Vérifier le statut des terrains dans les documents d'urbanisme et propositions de changement d'affectation.

**5. Définir un programme d'actions hiérarchisées – niveau esquisse**

Définir des moyens de suivi et de surveillance, ainsi que des outils de communication et d'information

**PHASE DE MISE EN OEUVRE****6. Mettre en œuvre le programme d'actions**

*Mettre en place une animation foncière*

*Réalisation de travaux restaurant l'espace de bon fonctionnement* (recul de digues ou de protections de berges, recherches de nouvelles ressources, études hydrogéologiques et géotechniques, déplacement de canalisations et de captages, création de captages...)

**7. Mettre en place le suivi et la surveillance et les outils de communication et d'information****Volet médiation**

Cette étude pourra faire appel à un médiateur pour certaines phases (voir les possibilités de mutualiser la mission de médiation pour les études socio-économiques et la démarche sur l'EBF).

**Réalisation – Conditions administratives/réglementaires**

- partenariat avec les acteurs locaux : communes et communautés de communes, notamment celles riveraines de l'Eyrieux aval (Eyrieux aux Serres, Confluences, future communauté d'agglomération de Privas) au travers notamment de leurs commissions agricoles ou des CLI (commission locale d'installation)
- partenariat avec les partenaires techniques et institutionnels concernés : chambre d'agriculture, CEN RA (Animation Foncière en zones humides), Agence de l'eau (objectifs SDAGE), SAFER (animation foncière), CG 07 (eau, routes, bâtiments...), DDT, ONEMA
- concertation avec les propriétaires et exploitants agricoles et avec les gestionnaires d'infrastructures en EBF
- mise en cohérence avec le programme PSADER (volet Agricole du CDDRA Valdac)
- mise en cohérence avec les autres études complémentaires (études socio-économiques, définition d'une stratégie d'intervention sur les zones humides).
- réalisation de l'étude par un prestataire extérieur (BE spécialisé).

Gestion des habitats et des espèces	HAB.1.1.2	Améliorer la franchissabilité de certains seuils et restaurer le transport solide	Atlas : Carte 61	Priorité 1
-------------------------------------	-----------	---	---------------------	------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	HAB.1 : Conserver et restaurer la dynamique naturelle, l'espace de bon fonctionnement ainsi que la bonne qualité et quantité des eaux des cours d'eau, habitats naturels et habitats d'espèces ;	
	HAB.1.1 : Mettre en œuvre un programme de restauration du fonctionnement naturel des cours d'eau (trame bleu/corridor écologique).	
Enjeux écologiques	<b>Habitats d'intérêt communautaire et remarquables</b>	<b>Espèces d'intérêt communautaire et remarquables</b>
	<p><u>Forêts hygrophiles à mésophiles</u></p> <p>91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion <i>incanae</i>, Salicion <i>albae</i>)*</p> <p>92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i></p> <p><u>Végétations aquatiques, fontinales et amphibies</u></p> <p>3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i></p> <p>3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i></p> <p>3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i></p> <p>De manière indirecte, ensemble des peuplements liés au système aquatique et rivulaire.</p>	<p><u>Poissons</u></p> <p>1131- Blageon, <i>Telestes soufia</i> (DH II)</p> <p>1126 - Toxostome, <i>Chondrostoma toxostoma</i> (DH II)</p> <p>1138 - Barbeau méridional, <i>Barbus meridionalis</i> (DH II et IV)</p> <p>1095 - Lamproie marine <i>Petromyzon marinus</i></p> <p>1103 - Alose feinte du Rhône <i>Alosa fallax rhodanensis</i></p> <p>3019 - Anguille européenne <i>Anguilla anguilla</i></p> <p><u>Invertébrés</u></p> <p>1041 - Cordulie à corps fin, <i>Oxygastra curtisii</i> (DH II)</p> <p>1088 - Grand Capricorne, <i>Cerambyx cerdo</i> (DH II)</p> <p>1083 - Lucane cerf-volant, <i>Lucanus cervus</i> (DH II)</p> <p>1053 - Diane, <i>Zerynthia polyxena</i> (DH IV)</p> <p>1092 - Ecrevisse à pattes blanches <i>Austroptatomobius pallipes</i> (DH II)</p> <p><u>Mammifères</u></p> <p>1337 - Castor d'Europe, <i>Castor fiber</i> (DH II)</p> <p>1355 - Loutre d'Europe, <i>Lutra lutra</i> (DH II)</p> <p>Campagnol amphibie, <i>arvicola sapidus</i></p> <p>1310 - Minioptère de Schreibers, <i>Miniopterus schreibersii</i> (DH II)</p> <p>1308 - Barbastelle d'Europe, <i>Barbastella barbastellus</i> (DH II)</p> <p>5009 - Pipistrelle pygmée, <i>Pipistrellus pygmaeus</i> (DH IV)</p> <p>Rhinolophes sp.</p> <p><u>Avifaune</u></p> <p>A073 - Milan noir, <i>Milvus migrans</i></p> <p>A136 - Petit gravelot, <i>Charadrius dubius</i></p> <p>Martin pêcheur, <i>Alcedo atthis</i></p> <p>De manière indirecte, l'ensemble des espèces liées aux systèmes aquatiques et rivulaires.</p>

Gestion des habitats et des espèces	HAB.1.1.2	Améliorer la franchissabilité de certains seuils et restaurer le transport solide	Atlas : Carte 61	Priorité 1
<b>Objectif(s) de la mesure</b>	<p>Cette mesure propose des actions destinées à améliorer la libre circulation des poissons migrateurs au sein du réseau hydrographique du site B6, la faune piscicole étant souvent contrainte par la présence de seuils et de barrages. L'objectif est de permettre aux poissons migrateurs d'accéder plus facilement aux zones de reproduction essentielles à leur cycle biologique. En effet, les poissons grands migrateurs doivent atteindre assez rapidement un grand nombre de frayères pour que leur reproduction soit un succès.</p> <p>Il s'agit donc d'assurer à ces poissons la possibilité de circuler librement le long des corridors fluviaux en améliorant la franchissabilité ou en supprimant les obstacles qui se dressent sur leur route.</p>			
<b>Contexte</b>	<p>L'ensemble des cours d'eau du site B6 présente une assez forte densité d'obstacles à l'écoulement : seuils, barrages anthropiques ou naturels. La majorité des seuils se situe sur la Gluère (20 seuils et 5 ouvrages hydroélectriques), la Veyruègne (20 seuils et 3 ouvrages hydroélectriques), l'Auzène (14 seuils et 3 ouvrages hydroélectriques) et l'Eyrieux (15 seuils et 9 ouvrages hydroélectriques) (cf. carte 61 de l'atlas cartographique). Certains seuils et ouvrages présents sur le bassin versant de l'Eyrieux ne sont pas compris dans le périmètre du site B6 et ne sont pas comptabilisés, mais ils ont un impact direct sur le site car ils se situent directement en amont.</p> <p>3 barrages de grandes hauteurs : le barrage des Collanges (27 m), de Sarny (13 m) et du Nassier (10 m), bloquent l'amonaison. Le grand barrage des Collanges, localisé sur l'Eyrieux médian en limite amont du site B6, a un impact sur le transit sédimentaire (effet de bouchon).</p> <p>La majorité des petits ouvrages sont transparents et ne créent plus de désordres morphologiques. Les seuils, tous relativement anciens, ont leurs retenues comblées de matériaux et le transit sédimentaire s'effectue par surverse notamment par l'effet de pelle. Par contre, cet important maillage de seuils représente autant d'obstacles à la libre circulation des poissons. Le cloisonnement est surtout pénalisant sur l'axe Eyrieux amont ainsi qu'au niveau des confluences avec les principaux affluents.</p> <p>Le site B6 est une charnière pour les poissons amphialins, situé sur la partie aval de l'Eyrieux, il met en connexion des cours d'eau tels que la Dunière, le Boyon (hors B6), l'Auzène, la Gluère ou le Talaron (hors site B6) avec le Rhône et in fine la Méditerranée.</p> <p>Dans le cadre du plan d'actions national pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau (classement des cours d'eau en liste 1 et liste 2 - cf. Atlas carte 5g), les services de l'État ont identifié 11 ouvrages prioritaires sur le site B6. L'objectif fixé est de rétablir la continuité écologique (transport solide et circulation des poissons) pour ceux-ci dans les meilleurs délais et au plus tard pour 2018.</p> <p>Le programme d'actions du contrat de rivière a également identifié cette problématique au travers de 2 fiches actions insérées à la suite de cette mesure : B.1.1.1-C et B.1.1-2.</p> <p>Les solutions d'aménagement et/ou de gestion dans le programme d'action du contrat de rivière sont proposées par ordre de priorité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Effacement de l'ouvrage (destruction totale) ;</li> <li>- Arasement de l'ouvrage (conservation des seules fondations) ou aménagement d'ouverture ;</li> <li>- Abaissement de l'ouvrage ;</li> </ul>			



Gestion des habitats et des espèces	HAB.1.1.2	Améliorer la franchissabilité de certains seuils et restaurer le transport solide	Atlas : Carte 61	Priorité 1
<b>Contexte</b>	<p>- Aménagement d'un dispositif de franchissement.</p> <p>13 seuils prioritaires ont été identifiés par le contrat de rivière et sont situés en amont du barrage des Collanges et dans la partie aval de l'Eyrieux et affluents.</p>			
<b>Recommandations générales</b>	<p>En aucun cas la démarche Natura 2000 ne remplace un document du type contrat de rivière, elle représente cependant un appui technique fort sur les aspects biodiversité, habitats, faune et flore, pouvant consolider, aider la décision et la mise en œuvre d'actions sur des secteurs bien ciblés. L'animation de la démarche Natura 2000 sur le site B6 sera donc un soutien pour la concertation et la connaissance écologique du territoire avant tout.</p> <p>Cette mesure devra s'inscrire en complémentarité de territoire (secteurs non ciblés par le contrat) ou en complémentarité sur des seuils prioritaires contrat de rivière en établissant des contrats auprès de privés.</p>			
<b>Périmètre d'application</b>	L'ensemble du réseau hydrographique du site B6 support d'ouvrages perpendiculaires aux écoulements.			
<b>Contractants ou bénéficiaires potentiels</b>	Communes, Propriétaires privés, collectivités.			
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée, DDT, SDEA, SMEC, ONEMA, CNR, Fédération départementale de pêche de l'Ardèche, AAPPMA locales, communes, Communautés de Communes.			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	<p>-Utilisation des bases de données « ouvrages » construites à l'occasion des Plan Pluriannuel de Gestion et d'Entretien de la ripisylve afin d'identifier les seuils et mettre en œuvre une stratégie de décloisonnement suivant les espèces ciblées (espèces amphialines : approche aval/amont, espèces potamodromes : optimisation des linéaires) ;</p> <p>-Suite au diagnostic précédent, mettre en œuvre une stratégie d'aménagement des seuils en concertation avec les propriétaires et les gestionnaires (étude d'opportunité, étude préalable aux travaux et dossiers réglementaires, suivi des travaux) ;</p> <p>-Demande de classement de la totalité du linéaire de la Gluèyre en liste 1 (au titre du 1° de l'article L. 214-17-I du code de l'environnement).</p> <p>-Un contrat Natura2000 « ni-ni » peut être activé :</p> <p><b>A32317P « EFFACEMENT OU AMÉNAGEMENT DES OBSTACLES À LA MIGRATION DES POISSONS DANS LE LIT MINEUR DES RIVIÈRES - ARASEMENT DU SEUIL LORSQUE CELA S'AVÈRE POSSIBLE</b></p> <p><b>Engagement non rémunérés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)</li> </ul> <p><b>Engagements rémunérés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Face aux inconvénients constatés de certains seuils, obstacles au libre écoulement des eaux, au transit sédimentaire, à la circulation des organismes aquatiques et favorisant la prolifération végétale et au regard des conséquences pour les activités présentes (baignade notamment), l'arasement d'ouvrage pourrait être proposé afin de rétablir la</li> </ul>			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.1.1.2	Améliorer la franchissabilité de certains seuils et restaurer le transport solide				Atlas : Carte 61	Priorité 1
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	<p>dynamique naturelle de l'Eyrieux.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Création d'échancures dans les seuils, et/ou abaissement des niveaux de ceux-ci afin de retrouver un profil en long plus naturel. Lorsque l'arasement est impossible, la création d'échancures et/ou l'abaissement des niveaux des seuils est un compromis qui permet de rendre plus perméable le seuil sans pour autant le supprimer totalement.</li> <li>-Travaux d'amélioration de l'efficacité des ouvrages de franchissement piscicole (<b>passer à poissons</b>) et de création de vannes de dégrèvement pour restituer les matériaux solides à l'aval.</li> </ul> <p><b>A32326P - AMÉNAGEMENTS VISANT À INFORMER LES USAGERS POUR LIMITER LEUR IMPACT</b></p>						
<b>Actions liées</b>	HAB.1.1.1 : Participer à la définition de l'espace de bon fonctionnement de l'Eyrieux.						
<b>Documents cadres ou programme existants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Classement des cours d'eau en liste 1 et liste 2 (Art. L.214-17 du code de l'environnement) ;</li> <li>-Contrat de rivière du bassin versant de l'Eyrieux, Embroye et Turzon.</li> </ul>						
<b>Synthèse des contrats éligibles</b>	<p><b>Rappel : Un contrat Natura 2000 n'a pas pour but de financer l'application de la réglementation.</b></p> <p>Cette action est éligible à un financement au titre de l'engagement <b>A32317P</b> « Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons dans le lit mineur des rivières » de la mesure 323B du PDRH si l'ouvrage n'est pas soumis à l'application de l'article L.432.6 du code de l'environnement par les arrêtés n°13-251 et n°13-252 du 19 juillet 2013 du Préfet coordonnateur du bassin Rhône Méditerranée.</p>						
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) ;</li> <li>-Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés ;</li> <li>-Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente ;</li> <li>-Suivi des espèces piscicoles migratrices sur les linéaires de cours d'eau reconnectés.</li> </ul>						
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	
<b>Moyens mis en oeuvre</b>		<b>Détails</b>				<b>Coût de l'action</b>	
Etude diagnostic de reconnexion		Calculée dans l'animation du site				Aucun surcoût	
Accompagnement technique et administratif pour l'aménagement des ouvrages		Calculée dans l'animation du site				Aucun surcoût	
A32317P/A32326P		Sur dossier				Non chiffrable	
<b>Total des coûts estimatifs</b>						<b>Non chiffrable</b>	
<b>Financeurs</b>	<b>FEADER</b>	<b>Agence de l'Eau</b> Contrat de rivière	<b>Région</b> Contrat de rivière	<b>SMEC</b> Contrat de rivière			
<b>Participation (en %)</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>			

**VOLET B1 - Restauration et préservation des milieux aquatiques et des paysages**

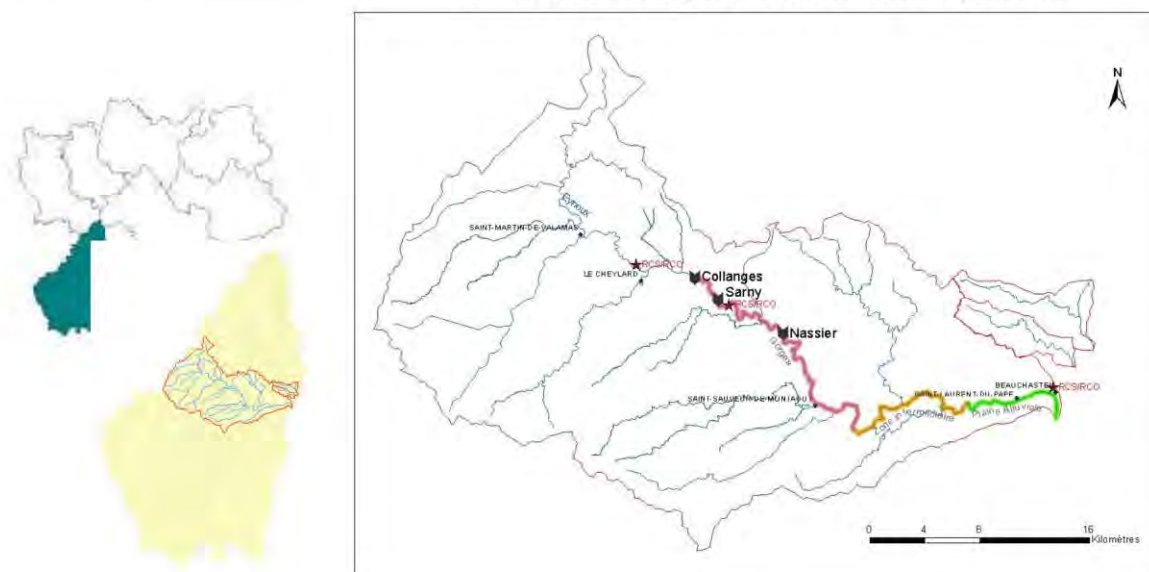
**B1.1- RESTAURER LA TRAME BLEUE et LES MILIEUX AQUATIQUES : Restaurer et préserver la qualité et les fonctionnalités biologiques des milieux aquatiques**

**B1.1.1- Restaurer la continuité sédimentaire sur l'axe Eyrieux**

<b>Action B1.1.1-C</b>	<b>Travaux de restauration du transit sédimentaire sur l'axe Eyrieux : Réalisation d'une opération pilote de curage du barrage des Collanges puis réinjection en aval</b>
<b>Priorité 1</b>	<b>Année d'engagement : 2014/2015</b>
<b>Entité géographique Sous bassin versant</b>	BV Eyrieux
<b>Masse(s) d'eau concernée(s)</b>	<b>FRDR444a, FRDR444b</b>
<b>Cours d'eau</b>	Eyrieux (de Le Cheylard à La Voulte sur Rhône, soit 60 km)
<b>Communes concernées</b>	Le Cheylard, Les Nonières, St Cierge ss Le Cheylard, St Michel d'Aurance, St Julien Labrousse, St Barthélémy le Meil, Beauvène, Chalencon, Gluiras, St Maurice en Chalencon, St Michel de Chabrilanoux, St Sauveur de Montagut, Les Ollières/Eyr., St Vincent de Durfort, Dunière/Eyr., St Fortunat/Eyr., St Laurent du Pape, Beauchastel, La Voulte/Rh.
<b>Maître d'ouvrage</b>	SDEA (Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche)

**Localisation**

**Localisation des barrages et sectorisation de l'Eyrieux aval**



**Généralités : Contexte de l'opération/Problématique**

L'étude hydraulique et géomorphologique de l'Eyrieux réalisée en 2001 (Hydrétudes - Argéo - ETRM), puis l'étude du transport solide réalisée en 2012 (ETRM) dressent un état des lieux de l'Eyrieux qui est marqué par :

- Capacité forte de transport grâce à une forte pente et des débits liquides élevés en crue.
- Apport naturel faible du bassin en matériaux de l'ordre de 35 000 m<sup>3</sup>/an en moyenne décomposé selon la granulométrie (attention : les chiffres énoncés sont des ordres de grandeur qu'il conviendra d'affiner en fonction des connaissances acquises) :
  - 5 000 m<sup>3</sup> de grossiers
  - 20 000 m<sup>3</sup> de sables
  - 10 000 m<sup>3</sup> de fines et matières organiques
- La présence de 3 grands barrages : Les Collanges (20 m), Sarny (13 m), Nassier (10 m)

- Les matériaux provenant en quasi-totalité du bassin amont (Saliouse, Eysse, Dorne) sont arrêtés par le barrage des Collanges
- De nombreux autres seuils barrent les lits de l'Eyrieux et de ses affluents. Ils sont transparents par rapport au transport solide.
- Un bassin en déficit de matériaux en amont du barrage des Collanges et sur ses affluents, un déficit majoré dans les gorges qui s'estompe progressivement vers l'aval (zone intermédiaire).
- Une plaine aval alluvionnaire réelle à partir de St Laurent du Pape (Terra).

**L'étude de 2012 analyse également le fonctionnement et l'impact de la retenue des Collanges sur la morphologie de l'Eyrieux en aval :**

- perte de capacité de stockage de la retenue des Collanges par remplissage qui condamnerait les usages de l'ouvrage (réserve agricole, hydro-électricité) d'ici un demi-siècle.
- dépôt important de matériaux en queue de retenue dans la zone artisanale de La Palisse qui pourrait augmenter le risque de débordement (enjeux matériels et humains)
- blocage des matériaux entraînant une pénurie quasi-totale en aval.
- réduction et non renouvellement des substrats alluvionnaires en aval du barrage des Collanges avant la plaine alluviale, avec appauvrissement présumé des milieux aquatiques et pavage du fond du lit.
- très lent enfoncement du lit aval alluvionnaire, avec formation probable d'un pavage. Les profils de 2000 et 2011 suggèrent une grande stabilité du lit avec cependant une tendance à l'enfoncement de l'ordre du décimètre.
- compensation de la pénurie amont en matériaux par des érosions de berge ; cependant les stocks latéraux sont faibles et l'effet de cette compensation devrait progressivement diminuer, exposant le secteur alluvionnaire à une pénurie.
- une modélisation des phénomènes extrêmes a montré que la pénurie en matériaux sera vraiment perceptible sur la partie alluvionnaire d'ici 50 ans, avec un abaissement du lit en 150 ans de quelques mètres (environ 5 m) à l'aval du défilé de Pontpierre en l'absence de pavage, enfoncement qui s'estompe en aval. En cas de pavage, l'enfoncement du lit est modéré (environ 1 m) mais concerne l'ensemble du linéaire aval alluvionnaire.

#### **Rappel sur le barrage des Collanges :**

Il a été construit en 1978/79. Il offrait lors de sa mise en eau une capacité de stockage de 3,15 M m<sup>3</sup>. Il a pour vocations :

- le soutien d'étiage pour l'agriculture avec un déstockage du 11 juin au 20 septembre (réserve agricole évaluée à 1 M m<sup>3</sup> en 2010 contre 1,6 M m<sup>3</sup> initialement en 1980).
- la production hydroélectrique.
- le développement touristique avec le pôle d'Eyrieux qui est aménagé sur ses abords. Cet aspect est limité, repose surtout sur des critères paysagers, à cause du marnage et de la qualité jugée insuffisante (baignade interdite depuis 1983, à sa création). L'activité pêche n'est pas négligeable, avec présence de brochets.
- Cet ouvrage permet des lâchers d'eau au printemps pour une compétition de canoë kayak.
- Il ne permet pas le laminage des crues.

Il appartient au SDEA (syndicat départemental d'équipement de l'Ardèche). La centrale hydro-électrique a été gérée par EDF jusqu'au 31/12/2009. Depuis le 01/01/2010, le SDEA a confié la gestion de la partie hydroélectricité à la CNAir via un bail emphytéotique de 32 ans. L'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter la micro-centrale est arrivé à échéance le 31/03/2012. Le dossier de renouvellement d'autorisation n'étant pas réputé complet, notamment pour ce qui concerne la gestion des matériaux, il a été prorogé de 18 mois par les services de l'Etat, soit jusqu'au 30/09/2013.

L'étude de 2012 préconise une nouvelle gestion du barrage des Collanges reposant sur :

- la mise en place de la nouvelle gestion de la vanne de fond pour réduire le dépôt des fines dans la retenue (elle devrait être mise en œuvre par la CNAir dans le cadre du renouvellement d'autorisation).
- l'extraction des matériaux dans la retenue avec dépôt (grossiers et sables) en aval de l'ouvrage.

En outre, l'étude ETRM de 2012 n'a pas quantifié précisément l'impact écologique du barrage des Collanges sur les milieux aquatiques. Des études complémentaires (caractérisation des habitats et études socio-économiques) seront lancées en 2013 et 2014.

Les évolutions du lit sont très lentes, mais cumulatives. Une intervention est nécessaire pour éviter de déstabiliser le fonctionnement de l'Eyrieux à long terme. Plus l'intervention sera tardive, plus elle devra être de grande ampleur.

Dès à présent, une première opération pilote d'extraction / réinjection est proposée dans le cadre du 2<sup>ème</sup> contrat de rivière afin d'apprécier concrètement et plus finement la mise en œuvre de ces travaux de gestion des matériaux,

notamment les aspects fonciers, et envisager les suites à donner pour une gestion à plus long terme. Des ajustements pourront être envisagés suite aux résultats des études complémentaires.

#### Objectifs visés/Gains escomptés

- Amorcer la restauration de la continuité sédimentaire de l'Eyrieux.
- Tester concrètement le principe des travaux de curage/réinjection et prévoir la suite à donner.

#### Cohérence avec le programme de mesures du SDAGE Rhône-Méditerranée

Cette action s'intègre dans les objectifs visés du SDAGE 2010-2015 au travers notamment de :

- son orientation fondamentale n°6 « Préserver et re-développer les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques »

6A Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques

La restauration de la continuité contribue à l'atteinte des objectifs environnementaux du SDAGE, en particulier dans les bassins prioritaires identifiés, dont le bassin de l'Eyrieux ciblé comme tel nécessitant des actions de restauration au titre du PDM (programme de mesures) 2010/2015.

Sur le territoire EYRIEUX : 2 mesures ciblent la problématique de la morphologie

- Dégradation morphologique

3C30 Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés

- Problème de transports solides

3C43 Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau

#### Définition de l'opération

Les travaux envisagés s'appuient largement sur l'étude ETRM de 2012. Ils seront menés en 2 étapes :

##### ➤ Une étude préalable de définition des travaux :

Elle inclura les études de maîtrise d'œuvre niveau avant-projet et projet, y compris une étude environnementale, les dossiers d'Autorisation au titre de la Loi sur l'eau et d'Evaluation d'incidence Natura 2000, l'établissement de l'état initial des paramètres physiques (topographie, bathymétrie...), hydro-morphologiques, biologiques et physico-chimiques, les prélèvements et analyses de matériaux et les inventaires naturalistes complémentaires si besoin, une analyse juridique au regard du foncier et de la mise en œuvre des travaux (DIG, convention, ICPE...)

Elle définira précisément la méthodologie et les modalités de mise en œuvre des travaux : mode opératoire des prélèvements, recherche de lieux de stockage potentiels transitoires des matériaux, restitution en aval du barrage (trajet, localisation de la recharge, période propice, principe de fractionnement...).

L'étude de caractérisation des habitats, lancée en 2013, apportera des préconisations importantes sur la localisation, la période propice et les modalités de la recharge en aval.

A l'issue de cette phase d'études et au vu des résultats (analyses et étude environnementale), la suite de l'opération sera soumise aux partenaires techniques et financiers. Il sera recherché une solution consensuelle.

##### ➤ Les travaux de curage/réinjection de l'action pilote :

Les travaux répondront aux principes suivants :

###### ❖ Les prélèvements dépendent de la granulométrie :

**Il faut rappeler que le SDEA est propriétaire des terrains inondés par le barrage**

Pour les matériaux grossiers (de plus de 5 mm) : ils doivent être curés. En effet, le transit au travers du barrage n'est pas possible pour cette granulométrie.

Pour les sables (entre 0.1 et 5 mm) : ils représentent l'essentiel des volumes déposés ; ils peuvent transiter au travers du barrage mais dans de faibles proportions. Le curage des sables est donc nécessaire.

Pour les fines : Ces matériaux sont difficiles à prélever et leur devenir est problématique : la restitution à la rivière est rapidement pénalisante pour le milieu si la concentration est élevée. Rappelons que des chasses devraient être instituées via la vanne de fond lors des périodes de crue, permettant à priori de rendre le barrage transparent pour cette granulométrie.

###### ❖ Les volumes à prélever et à restituer pour l'opération pilote :

Le volume annuel entrant, hors fines, correspond à environ 25 000 m<sup>3</sup>.

**Pour une opération pilote, il est donc proposé de prélever et restituer 25 000 m<sup>3</sup>**, de manière fractionnée (fréquences et volumes à définir par l'étude préalable et l'étude sur les habitats) sur la durée du contrat au maximum, composés principalement de grossiers et de sables, idéalement sans fines puisqu'elles ont vocation à transiter par la vanne de fond.

ETRM indique qu'il n'est pas acceptable de stocker plus de 40 000 m<sup>3</sup> de matériaux dans les gorges afin d'éviter une surcharge en matériaux lors de la crue suivante. Le volume de 25 000 m<sup>3</sup> envisagé respecte donc cette consigne.

A noter que deux autres barrages existent en aval. Le Barrage de Sarny qui dispose d'une vanne de fond permettant le passage des matériaux, toutefois de taille plus modeste (13 m) que les Collanges, le propriétaire craint le comblement de cette vanne en cas de volume important de matériaux réinjectés. Le barrage du Nassier, quant à lui, est déjà comblé, toutefois le propriétaire a signalé craindre en cas de rétablissement du transit l'obstruction de sa prise d'eau, en forme de cheminée affleurant en amont de son seuil.

#### ❖ La localisation des prélèvements :

Elle doit prendre en compte les contraintes suivantes :

- Minimiser l'impact sur les milieux, notamment en évitant la mise en mouvement des matériaux fins. Pour cela, des prélèvements hors d'eau paraissent nettement préférables.
- Privilégier les matériaux grossiers et les sables. Cela conduit à un prélèvement plutôt en queue de retenue.
- Accéder par des terrains émergés afin de faciliter les interventions et réduire les impacts.

Il est envisageable de préserver un cordon de matériaux entre la zone de prélèvement et le lac pour réduire la diffusion de fines. Les matériaux seront alors prélevés de l'aval vers l'amont, sur une épaisseur de l'ordre de 5 mètres. En effet, après prélèvement les matériaux seront recouverts de fines par les crues ultérieures, rendant plus difficile, le cas échéant, une nouvelle extraction sur le même site. Le principe est donc d'intervenir une seule fois dans la partie aval du dépôt actuel. Un lieu de stockage transitoire sera donc recherché à proximité de la retenue.

#### ❖ La mise en dépôt des matériaux en aval de la retenue :

Tous les matériaux prélevés seront déposés dans le lit en aval du barrage, en privilégiant l'aval immédiat. L'opération de dépôt pourrait être fractionnée en plusieurs campagnes, avec recharge en 1 point (voire plusieurs en fonction des résultats de l'étude sur les habitats). Le volume à déposer sera défini par le bureau d'étude en charge de l'étude préalable, en concertation avec les services concernés et experts.

**La localisation du/des point(s) de restitution** doit répondre aux contraintes suivantes :

- Être situé à proximité des Collanges pour se rapprocher autant que possible des conditions naturelles du transit de sédiments dans la rivière et pour réduire le coût - financier mais aussi environnemental - du transport. Un rejet le plus en amont possible réduit le linéaire impacté par la réduction du transport solide.
- Ne pas causer de surélévation entraînant une aggravation du risque de débordement dans les secteurs à enjeux liés aux biens et aux personnes.
- Être éloigné des habitations pour éviter les nuisances.
- Sur les parcelles propriétés du SDEA en priorité (en fonction des résultats de l'étude sur les habitats, obtenir l'accord des propriétaires du ou des autres sites identifiés).

#### ➤ Phase de bilan et d'aide à la décision

A la suite des travaux, un bilan sera dressé afin de recenser les points positifs et négatifs de cette première opération : aspects fonciers, coûts des travaux, lieu de stockage transitoire, mise en œuvre du transport, lieu(x) de dépôt pour la réinjection, volumes et fréquences des recharges, ressenti des acteurs locaux et des habitants sur les travaux, impacts positifs ou négatifs sur le milieu...

Cette opération pilote apportera des éléments concrets sur la mise en œuvre de ce principe de gestion des matériaux et ses incidences, et ainsi sur les suites à donner à ces travaux. Elle constituera donc une réelle aide à la décision : quelles possibilités de poursuite, pour quel volume et à quelle fréquence, quelle gestion à plus long terme est à envisager pour les matériaux stockés dans la retenue et pour l'ouvrage...

Elle pourra également apporter le cas échéant, en fonction des échéances des opérations (travaux et études complémentaires) des éléments aux dernières phases de l'étude socio-économique.

#### ➤ Suivi à mettre en place

L'étude de caractérisation des habitats lancée en 2013 par le Syndicat Eyrieux Clair permettra de participer à l'état initial avant travaux (année N-2) du milieu aquatique et sera complétée d'une année de mesures si le calendrier des travaux le permet (année N-1).

Estimations à réaliser sur les grandeurs physiques :

Volume et granulométrie des matériaux prélevés dans la retenue

Volume de dépôt dans le lit aval avant et après la campagne

Durée et débits d'ouverture de la vanne de fond

Mesures à réaliser (\*) :

Compartiment	Etat initial		Année des travaux N	Suivi post-travaux					
	N-2	N-1		N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6
Hydro-morphologie	Etude habitats	X au moins sur le site de réinjection	X Juste après travaux, sur le site de réinjection	Sur le site de réinjection	Sur le site de réinjection	X	En cas de crue morphogène		X Si pas de crue morphogène les années précédtes
Biologie (poissons, macro-invertébrés, frayères potentielles)		X		X	X	X			X
Physico-chimie		X		X	X	X			X

\* : dans l'optique de la réinjection de la totalité du volume. A préciser en cas de fractionnement.

**Réalisation – Conditions administratives/réglementaires**

- Dossier d'Autorisation au titre de la Loi sur l'eau
- Evaluation d'incidence Natura 2000 (périmètre Natura 2000 sur l'Eyrieux aval à partir des Collanges)
- Dossier de demande de dérogation pour destruction des habitats des espèces protégées

**Indicateurs d'évaluation**

Fiche action	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
B1.1.1-C	Volume de matériaux extrait Volume de matériaux déposés en aval de l'ouvrage	Réalisation de l'opération	Comparaison Etat initial (étude caractérisation des habitats) – Etat après travaux : Paramètres biologiques (IBGN, frayères, Poissons) Paramètres morphologiques

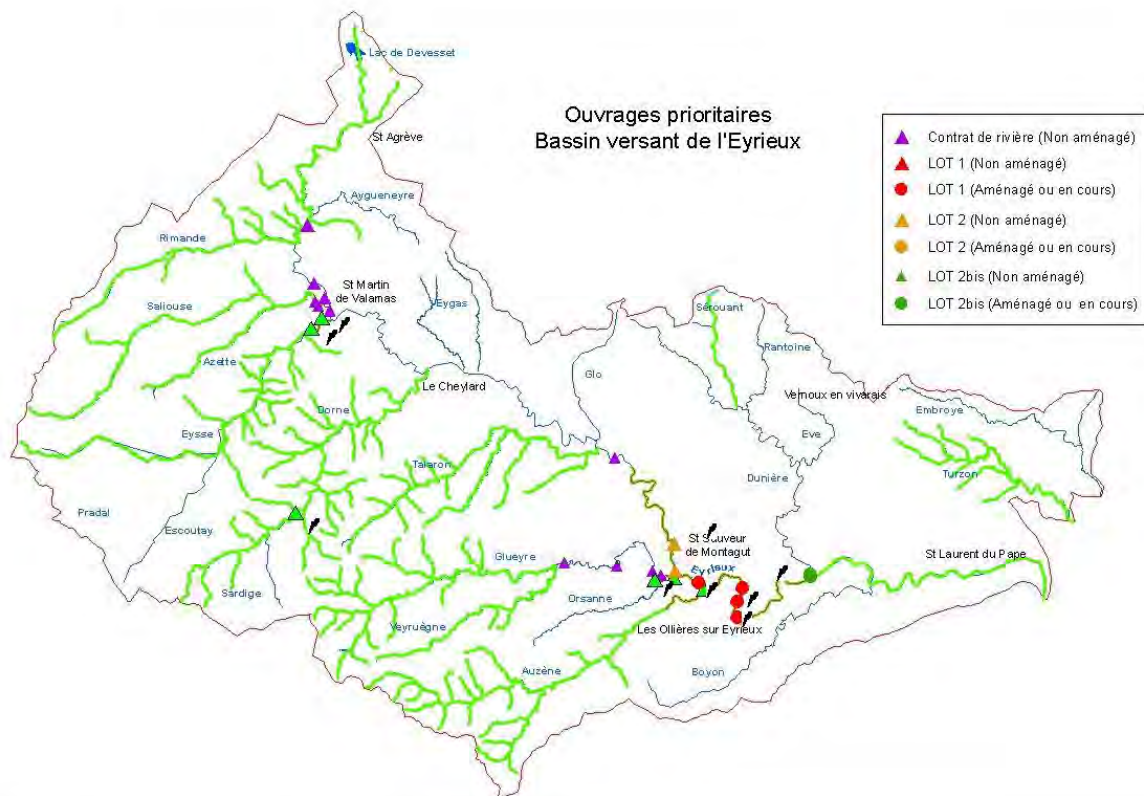
**VOLET B1 : Restauration et préservation des milieux aquatiques et des paysages**

**B1.1- Restaurer la trame bleue : Restaurer et préserver la qualité et les fonctionnalités biologiques des milieux aquatiques**

**B1.1.2- Restaurer la continuité écologique sur l'axe Eyrieux de Intres aux Ollières et sur les confluences des principaux affluents**

<b>Action B1.1-2</b>	<b>Aménagement de 13 seuils/barrages pour restaurer la continuité écologique (rétablissement de la franchissabilité piscicole et sédimentaire) Action de vigilance pour les ouvrages Grenelle</b>
<b>Priorité 1</b>	<b>Année d'engagement : 2014/2018</b>
<b>Entité géographique Sous bassin versant</b>	BV Eyrieux, Saliouse, Glueyre, Auzène
<b>Masse(s) d'eau concernée(s)</b>	FRDR 446 Eysse, Dorne et Eyrieux de sa source au Ranc Courbier FRDR444a Eyrieux du Ranc Courbier inclus à l'amont de la confluence avec la Dunière FRDR 11193 Saliouse, FRDR 10733 Glueyre, FRDR 10721 Auzène
<b>Cours d'eau</b>	Eyrieux, Saliouse, Glueyre, Auzène
<b>Communes concernées</b>	Intres, St Julien Boutières, St Martin de Valamas, Beauvène, Chalencou, Gluiras, St Pierreville, St Sauveur de Montagut.
<b>Maître d'ouvrage</b>	Syndicat Mixte Eyrieux Clair, communes + délégation M.O. au SMEC, privés.

**Localisation**



**Généralités : Contexte de l'opération/Problématique**

Du fait des aménagements réalisés par l'homme tout au long des siècles, la morphologie naturelle des cours d'eau a été modifiée. La présence d'ouvrages hydrauliques impacte les rivières du fait des discontinuités qu'elle provoque : isolement des populations piscicoles, obstruction au transport des sédiments, dégradation de la qualité de l'eau, etc.



Sur le bassin versant de l'Eyrieux, plusieurs centaines d'ouvrages entravant la continuité, tous usages confondus, sont présents, dont 14 ouvrages Grenelle.

34 d'entre eux alimentent des microcentrales hydroélectriques en activité dont certaines sont situées sur les affluents de l'Eyrieux suivants :

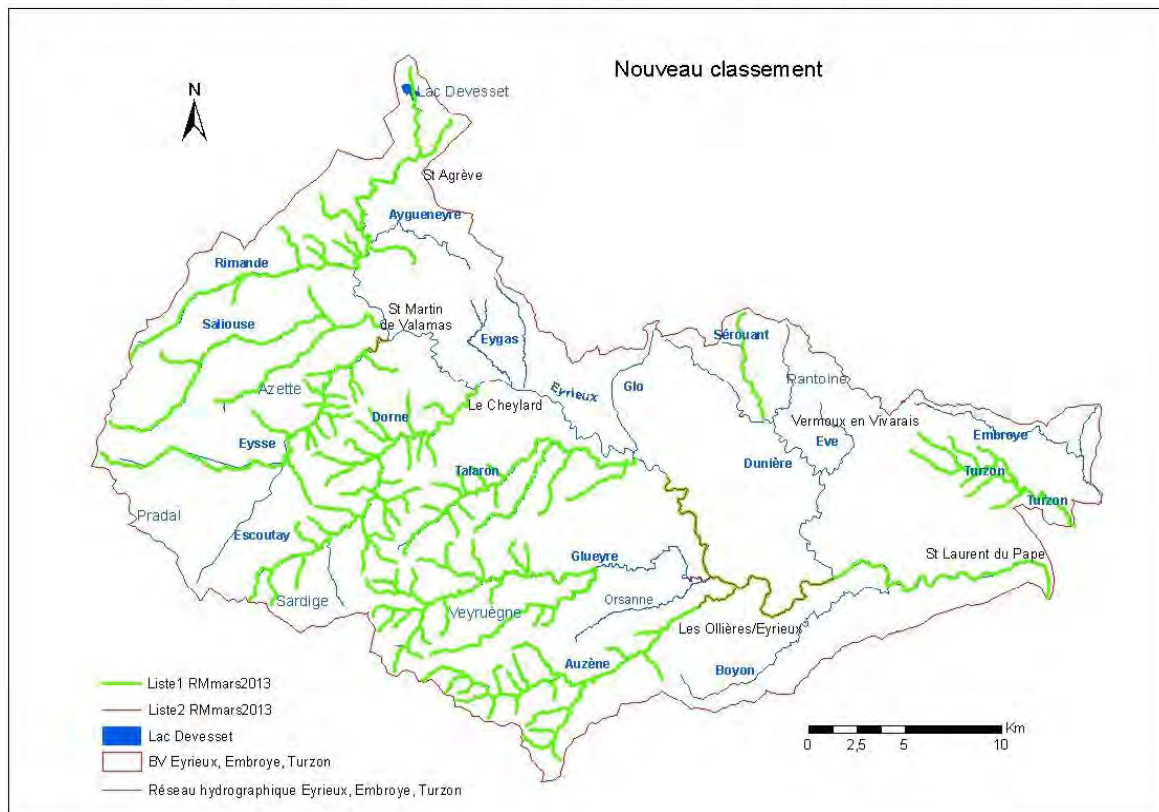
- |               |                 |
|---------------|-----------------|
| - Rimande : 1 | - Veyruègne : 1 |
| - Eysse : 3   | - Glueyre : 5   |
| - Dorne : 4   | - Auzène : 3    |
| - Talaron : 1 | - Boyon : 1     |

L'altération de la continuité biologique et écologique des cours d'eau compromet l'atteinte du bon état écologique des milieux aquatiques, objectif fixé par la directive cadre et le SDAGE Rhône-Méditerranée.

L'article 214.17 du code de l'environnement introduit la réforme du classement des cours d'eau qui sera effective courant 2013 :

- Sur les cours d'eau classés dans la liste 1, aucun nouvel ouvrage constituant un obstacle à la continuité écologique ne pourra être construit.
- Sur les cours d'eau classés dans la liste 2, tout ouvrage devra être équipé d'un dispositif visant à restaurer la continuité écologique dans un délai de 5 ans à partir de l'arrêté préfectoral de classement.

D'autre part, l'article 214.18 du code de l'environnement prévoit que tout ouvrage transversal dans le lit mineur du cours d'eau devra respecter un débit réservé au moins égal à 1/10ème du module à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2014.



**Objectifs visés/Gains escomptés**

Rétablir la continuité biologique et écologique en favorisant la circulation de la population piscicole et des sédiments par la mise en place d'aménagements adaptés.

**Cohérence avec le programme de mesures du SDAGE Rhône-Méditerranée**

Le SDAGE RM a fait de la restauration de la continuité biologique et écologique une priorité au travers de :

- l'orientation fondamentale n°6 "Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques"
- l'orientation fondamentale n°6A "Agir sur la morphologie et le décroisement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques"

= la disposition 6A-08 "Restaurer la continuité des milieux aquatiques" : L'Eyrieux est ciblé comme territoire devant faire l'objet d'actions au titre du PDM (Programme De Mesures) et est classé en ZAP anguille en aval du barrage du Nassier. (Objectif de rendre franchissable tout ouvrage pour toutes espèces sur cette partie Eyrieux aval) cf. cartes 6A-B et 6A-C.

Les actions prévues contribuent à ces objectifs par la mise en œuvre des mesures suivantes du PDM :

- 3C11 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison – Mesure ciblée sur l'Eyrieux
- 3C12 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison – Mesure ciblée sur l'Eyrieux

#### Définition de l'opération

Dans un objectif de restaurer la continuité biologique et en prenant en compte le nouveau classement des cours d'eau, les objectifs SDAGE, les propositions de l'ONEMA et les préconisations des études réalisées dans le 1<sup>er</sup> Contrat de Rivière (piscicole et hydraulique), 13 ouvrages (dont 3 ouvrages sur des cours d'eau classés en liste 2) ont été identifiés sur le bassin versant de l'Eyrieux pour être aménagés en concertation avec les services de l'ONEMA et de la DDT.

Sur ces ouvrages, il s'agira de définir collectivement des solutions d'aménagement et/ou de gestion afin de permettre le déplacement des être vivants, ainsi que le transport des matériaux, tout en tenant compte de leur usage actuel.

Ainsi, pourront être proposés, par ordre de priorité décroissant :

- l'effacement de l'ouvrage (destruction totale de l'ouvrage et de ses fondations)
- l'arasement de l'ouvrage (conservation des seules fondations) ou l'aménagement d'ouverture (échantures, élargissement de brèche présentes)
- l'abaissement de l'ouvrage
- l'aménagement d'un dispositif de franchissement

#### Niveaux de priorité :

Trois niveaux de priorité ont été définis dans l'aménagement des ouvrages hydrauliques en fonction de la réglementation, de la complexité technique et du coût des travaux, de l'implication des propriétaires et du linéaire potentiellement décloisonné.

Critères	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
Obligation réglementaire	Oui (Liste 2)	non	non
Linéaire décloisonné	important	moyen	faible
Gain potentiel pour les habitats aquatiques	important	moyen	faible
Technicité des travaux	simple	moyen	complexe
Coût	Sans objet ou faible	moyen	important
Mobilisation du propriétaire	Sans objet ou facile	moyenne	difficile

Chaque projet d'aménagement d'ouvrage a été priorisé en fonction de la présence d'un ou plusieurs critères. (Cf. tableau à la page suivante)

Lorsqu'un même projet présente des critères de niveau de priorité différents, il est classé dans le niveau de priorité présentant le plus grand nombre de critères.

Quand un projet présente un nombre de critères égal dans plusieurs niveaux de priorité, il pourra être classé dans un niveau de priorité en fonction des enjeux locaux jugés prépondérants, comme le classement Liste 2 (présence d'un enjeu migrateur fort) ou la facilité d'exécution des travaux (technique, financière et foncière).

Objectif à minima visé au terme du contrat de rivière :

- équipement des 3 ouvrages sur cours d'eau classés liste 2 (3 « priorité 1 »)
- équipement d'au moins 5 ouvrages parmi les 10 sur cours d'eau non classés

**Liste des 13 ouvrages à aménager (dont 3 classés sur des cours d'eau en liste 2)**

Nom de l'ouvrage (Code ROE)	Localisation	Rivière	Propriétaire Usage	Enjeux - objectifs	Priorité	Préconisations	Maitrise d'ouvrage
Seuil du Guerrier (11003) Liste 1	Intrès / St Julien Boutières	Eyrieux	Privé Sans usage	- Piscicole (montaison/dévalaison)	1	effacement du seuil Evacuation des gravats du seuil	SMEC
Seuil de Taussac (10999)	St Martin de Valamas	Eyrieux	Privé Sans usage	- Piscicole (montaison/dévalaison) - Transit sédimentaire	3	Etude de faisabilité Arasement progressif du seuil Evacuation des gravats du seuil	SMEC
Seuil d'Armanas (10995)	St Martin de Valamas	Eyrieux	Privé Sans usage	- Piscicole (montaison/dévalaison) - Transit sédimentaire	3	Etude de faisabilité Arasement progressif du seuil Evacuation des gravats du seuil	SMEC
Seuil de l'ancienne usine Murat (10991)	St Martin de Valamas	Eyrieux	Privé Sans usage	- Piscicole (montaison/dévalaison) - Transit sédimentaire	2	Elargissement de la brèche Evacuation des gravats du seuil	SMEC
Seuil de Veyrassac (7583)	Beauvène / Chalencon	Eyrieux	Privé Sans usage	- Piscicole (montaison/dévalaison) - Transit sédimentaire	3	Evaluation d'incidences N2000 Elargissement de la brèche Evacuation des gravats du seuil	SMEC
Seuil du moulin du pont (63578)	St Martin de Valamas	Saliouse	Communal Prise d'eau baignade	- Piscicole (montaison/dévalaison) - Hydro-morphologie	3	Etude de faisabilité + dimensionnement Abaissement du seuil Reprise maçonnerie crête du seuil Passe à poisson RD	SMEC
Seuil du stade (63577)	St Martin de Valamas	Saliouse	Communal Sans usage	- Piscicole (montaison/dévalaison)	2	Effacement du seuil Evacuation des gravats du seuil	SMEC
Seuil de la Maisonnette	Gluiras / St Pierreville	Glueyre	Privé Sans usage	- Piscicole (montaison/dévalaison)	2	Evaluation d'incidences N2000 Arasement du seuil Evacuation des gravats du seuil	SMEC

61

Seuil Champozol	Gluiras / St Sauveur de Montagut	Glueyre	Communal Prise d'eau AEP	- Piscicole (montaison/dévalaison)	2	Evaluation d'incidences N2000 Etude de faisabilité Abaissement du seuil Reprise du parement du seuil	SMEC
Seuil en amont de Fontugne	Gluiras / St Sauveur de Montagut	Glueyre	Privé Sans usage	- Piscicole (montaison/dévalaison)	2	Evaluation d'incidences N2000 effacement du seuil Evacuation des gravats du seuil	SMEC
Seuil des Ténébris (61272) liste 2	St Sauveur de Montagut / Gluiras	Glueyre	Privé (ASL du Ténébris) Arrosage privé	- Piscicole (montaison/dévalaison) - Transit sédimentaire	1	Evaluation d'incidences N2000 Etude de faisabilité Arasement du seuil	ASL du Ténébris
Seuil en amont confluence Eyrieux (7580) GR lot2 + liste 2	St Sauveur de Montagut	Glueyre	Communal Sans usage	- Piscicole (montaison/dévalaison) - Transit sédimentaire - Hydro-morphologie	1	Evaluation d'incidences N2000 Etude de faisabilité + dimensionnement Abaissement du seuil Reprise maçonnerie crête du seuil Passe à poisson RG	Communale (délégation au SMEC)
Seuil de la Crose (7574) GR lot2 + liste 2	St Sauveur de Montagut	Auzène	Intercommunal Prise d'eau usine (refroidissement)	- Piscicole (montaison/dévalaison) - Transit sédimentaire	1	Evaluation d'incidences N2000 Etude de faisabilité Abaissement progressif du seuil	Intercommunale (délégation au SMEC)

Priorité 1 : 4 ouvrages dont 3 sur cours d'eau classés  
 Priorité 2 : 5 ouvrages  
 Priorité 3 : 4 ouvrages

GR : ouvrage grenelle

**Rappel : Autres 12 ouvrages Grenelle, répartis en lot 1, lot 2, lot 2bis**

Inventaire	Nom de l'ouvrage	Localisation	Rivière	Propriétaire /usage	Etat d'avancement des travaux
GR1	Moulinon	St Sauveur de Montagut	Eyrieux	Communal Hydroélectrique	En cours
	Moulin d'Escoulenc	Les Ollières /Eyrieux	Eyrieux	Privé Hydroélectrique	Réalisés
	Rampe rouge	Les Ollières /Eyrieux	Eyrieux	Privé Hydroélectrique	En cours
	Le Tissage	Les Ollières /Eyrieux	Eyrieux	Communal Hydroélectrique	En cours
GR2	Les Verchères	St Sauveur de Montagut	Eyrieux	Privé Hydroélectrique	DDT en attente du dossier technique
	La planche (pharmacie)	St Sauveur de Montagut	Eyrieux	Privé Hydroélectrique	Dossier déposé, DDT en attente de compléments
	Baignade des Ollières	Les Ollières /Eyrieux	Eyrieux	Communal Baignade	Pas de travaux à prévoir (barrage que sur la rive droite)
GR2bis	Moulin de Fraysse	St Martin de Valamas	Eysse	Privé Hydroélectrique	Etude dévalaison en cours
	Moulin du Pont	St Martin de Valamas	Eysse	Privé Hydroélectrique	Etude dévalaison en cours
	Moulinage des Salins	Dornas	Dorne	Privé Hydroélectrique	En cours ou réalisation en 2013
	Barrage	Dunière /Eyrieux	Dunière	Privé Ancien moulinage	Pas de travaux à prévoir (seuil cassé par crue)
	Fontugne	Gluiras /St Sauveur de M.	Glueyre	Privé Hydroélectrique, baignade, irrigation	- Hydroélectricité : dossier technique validé par DDT et ONEMA - Baignade : DDT en attente du dossier technique

Tous les ouvrages Grenelle, excepté celui sur la Dunière, se trouvent sur des cours d'eau classés liste 2. Ils devront être aménagés dans les 5 ans, après l'arrêté préfectoral de classement des cours d'eau qui devrait intervenir courant 2013.

Une action de vigilance sera exercée par le Syndicat Mixte Eyrieux Clair pour veiller à la mise en conformité des ouvrages Grenelle.

**Réalisation – Conditions administratives/réglementaires**

- Recherche du foncier
- Déclaration d'Intérêt Général
- Demande d'autorisation ou de déclaration au titre du code de l'environnement
- Dossier d'évaluation d'incidence Natura 2000

**Indicateurs d'évaluation**

Fiche action	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
B1.1-2	Nombre d'ouvrages aménagés	Coût/linéaire reconnecté	Linéaire de cours d'eau reconnecté
			Campagnes de comptage par capture (si passe à poissons ou échancrure)
			Transects morphologie/Granulométrie

**Commentaires**

En lien avec les fiches action :

- B1.1.3 : Restauration des habitats aquatiques et ripicoles de la Dunière, de la Glueyre et de l'Embroye
- C1.3 : Observatoire du milieu et indicateurs de suivi

Gestion des habitats et des espèces	HAB.1.1.3	Conserver et restaurer les boisements rivulaires : zones tampon, rôle épurateur des cours d'eau, habitats d'espèce	Atlas : Cartes 32 et 34	Priorité 2
-------------------------------------	-----------	--	-------------------------	------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>HAB.1 : Conserver et restaurer la dynamique naturelle, l'espace de bon fonctionnement ainsi que la bonne qualité et quantité des eaux des cours d'eau, habitats naturels et habitats d'espèces ;</p> <p>HAB.1.1 : Mettre en œuvre un programme de restauration du fonctionnement naturel des cours d'eau (trame bleu/corridor et continuité écologique).</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables	
	<p><u>Forêts hygrophiles à mésophiles</u></p> <p>91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*</p> <p>92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i></p> <p><u>Végétations aquatiques, fontinales et amphibies</u></p> <p>3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i></p> <p>3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i></p> <p>3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i></p> <p><i>De manière indirecte, l'ensemble des peuplements liés au système aquatique et rivulaire.</i></p>	<p><u>Poissons</u></p> <p>1131 - Blageon, <i>Telestes soufia</i> (DH II)</p> <p>1126 - Toxostome, <i>Chondrostoma toxostoma</i> (DH II)</p> <p>1138 - Barbeau méridional, <i>Barbus meridionalis</i> (DH II)</p> <p>1095 - Lamproie marine, <i>Petromyzon marinus</i></p> <p>1103 - Alose feinte du Rhône, <i>Alosa fallax rhodanensis</i></p> <p>1134 - Bouvière, <i>Rhodeus amarus</i></p> <p>3019 - Anguille européenne <i>Anguilla anguilla</i></p> <p><u>Invertébrés</u></p> <p>1041 - Cordulie à corps fin, <i>Oxygastra curtisii</i> (DH II)</p> <p>1088 - Grand Capricorne, <i>Cerambyx cerdo</i> (DH II)</p> <p>1083 - Lucane cerf-volant, <i>Lucanus cervus</i> (DH II)</p> <p>1053 - Diane, <i>Zerynthia polyxena</i> (DH IV)</p> <p>1092 - Ecrevisse à pattes blanches <i>Austroptomobius pallipes</i> (DH II)</p> <p><u>Mammifères</u></p> <p>1337 - Castor d'Europe, <i>Castor fiber</i> (DH II)</p> <p>1355 - Loutre d'Europe, <i>Lutra lutra</i> (DH II)</p> <p>1310 - Minioptère de Schreibers, <i>Miniopterus schreibersii</i> (DH II)</p> <p>1308 - Barbastelle d'Europe, <i>Barbastella barbastellus</i> (DH II)</p> <p>5009 - Pipistrelle pygmée, <i>Pipistrellus pygmaeus</i> (DH IV)</p> <p>Rhinolophes sp.</p> <p><u>Avifaune</u></p> <p>A073 - Milan noir, <i>Milvus migrans</i></p> <p><i>De manière indirecte, l'ensemble des espèces liées aux systèmes aquatiques et rivulaires.</i></p>	
Objectif(s) de la mesure	<p>-Assurer le rôle épurateur de la ripisylve qui permet de maintenir la ressource en eau (quantitatif et qualitatif) et les peuplements aquatiques associés ;</p> <p>-Permettre une bonne stabilisation des berges des cours d'eau (éviter les mises à nu) ;</p> <p>-Conserver une zone tampon entre les terres agricoles et le cours d'eau (filtration des eaux de ruissellement, ressource alimentaire pour le Castor, corridor écologique) ;</p>		

Gestion des habitats et des espèces	HAB.1.1.3	Conserver et restaurer les boisements rivulaires : zones tampon, rôle épurateur des cours d'eau, habitats d'espèce	Atlas : Cartes 32 et 34	Priorité 2
<b>Objectif(s) de la mesure</b>	<p>-Sensibiliser les propriétaires sur l'intérêt écologique de conserver des boisements rivulaires ;</p> <p>- Limiter les entretiens de la ripisylve à des objectifs précis tels que la sécurité.</p>			
<b>Contexte</b>	<p>Les ripisylves sont des habitats indispensables pour de nombreuses espèces :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Habitat de chasse ou corridor de déplacement pour les chiroptères ;</li> <li>- Zone d'alimentation et de maturation des odonates comme la Cordulie à corps fin ;</li> <li>- Gîte et ressource alimentaire du Castor d'Europe ;</li> <li>- Habitat pour insectes saproxyliques si présences d'arbres sénescents ;</li> <li>- Ombrage limitant le réchauffement de l'eau et donc, les phénomènes d'eutrophisation néfastes pour les espèces et habitats aquatiques.</li> </ul> <p>Les ripisylves, principalement constituées par les forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<b>91E0*</b>) représentent 139,60 ha. L'Orchidée du castor (<i>Epipactis fibri</i>) est une orchidée qui s'établit dans les boisements alluviaux ; c'est une originalité floristique du site qui présente un enjeu fort sur les boisements à la confluence avec le Rhône.</p> <p><u>Contraintes physiques observées en 2013</u> : Déficit sédimentaire et tendance à l'érosion du lit et des berges lors des phénomènes de crues.</p> <p>Il est également constaté un développement des espèces exotiques envahissantes sur les berges des cours d'eau et les milieux alluviaux adjacents. Y sont fréquemment observés, et dans des proportions importantes, l'Erable negundo, le Buisson à indigo, l'Arbre à papillon, la Vigne vierge, la Renouée du Japon, le Robinier faux-accacia. Ceci constitue un facteur de menace significatif vis-à-vis des habitats naturels, la prolifération de ces espèces exotiques ayant tendance à remplacer les végétations riveraines locales, ou du moins à amoindrir leur richesse spécifique. La prolifération des espèces invasives dans les milieux riverains est un problème dans la basse vallée de L'Eyrieux.</p> <p>Cette mesure est à mettre en synergie avec l'action B.1.2.1 du contrat de rivière « restauration et entretien de la ripisylve ; réalisation des Plans Pluriannuel de Gestion, de Restauration et d'Entretien » insérée à la suite de cette mesure. Il s'agit de travaux d'entretien de la ripisylve par la réalisation de coupes, de recépage, d'enlèvement d'embacles, etc. Celui-ci se découpe en 2 volets :</p> <p><b>Volet 1 : Réalisation de Plans Pluriannuels de Gestion, de Restauration et d'Entretien (PPGRE) pour les travaux à réaliser en 2ème phase de contrat de rivière (Rivières Eyrieux, Rimande, Auzène, Boyon, Ruisseaux du Ranc Courbier, d'Aurance et de Rochevieille)</b></p> <p><b>Volet 2 : Travaux de restauration et d'entretien de la ripisylve prévus aux PPGRE</b></p>			
<b>Recommandations générales</b>	<p>En aucun cas la démarche NATURA 2000 ne remplace un document du type contrat de rivière, elle représente néanmoins un appui technique fort sur les aspects biodiversité, habitats, faune et flore, pouvant consolider, aider la décision et la mise en œuvre d'actions sur des secteurs bien ciblés. L'animation de la démarche Natura 2000 sur le site B6 sera donc un soutien pour la concertation et la connaissance scientifique du territoire avant tout. Les actions s'orienteront vers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Non-intervention sur les peuplements existants ;</li> </ul>			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.1.1.3	Conserver et restaurer les boisements rivulaires : zones tampon, rôle épurateur des cours d'eau, habitats d'espèce	Atlas : Cartes 32 et 34	Priorité 2
<b>Recommandations générales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conservation des arbres morts ou sénescents ;</li> <li>- Proscrire les déboisements des berges pour assurer des servitudes ou implanter des cultures ;</li> <li>- Signaler et cartographier la présence d'espèces végétales invasives ;</li> <li>- Mettre en œuvre des actions de lutte contre les espèces végétales invasives ;</li> <li>- Encourager la libre expression des peuplements dans les secteurs délaissés par l'activité agricole afin de réduire les effets de fragmentation ;</li> <li>- Encourager l'acquisition foncière par les collectivités ou autres organismes publics pour une meilleure gestion de ces habitats ;</li> <li>- Favoriser la continuité et l'élargissement des cordons rivulaires ;</li> <li>- Privilégier les plantations de boutures réalisées à partir d'arbres et d'arbustes présents sur site ou à sa proximité, accompagnée d'un éventuel semi naturel. Ceci permet d'éviter les risques de pollutions génétiques et de renforcer les populations autochtones.</li> </ul> <p>A noter que l'Orchidée du Castor constitue également un bon indicateur de l'intégrité des ripisylves de l'habitat communautaire 92A0.</p>			
<b>Périmètre d'application</b>	L'ensemble des cours d'eau du site B6.			
<b>Contractants ou bénéficiaires potentiels</b>	Propriétaires privés et publics/AAPPMA/Fédération de pêche/SMEC/Agriculteurs.			
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	SMEC.			
<b>DESCRIPTIF DE LA MESURE</b>				
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les vieux boisements rivulaires matures à haute valeur écologique afin de les conserver (actions de gestion avec les propriétaires) ;</li> <li>- Participer à l'identification des zones à restaurer en concertation avec le contrat de rivière ;</li> <li>- Initier le reboisement de secteurs dégradés par l'intermédiaire de la plantation d'espèces végétales locales et adaptées au milieu (prise en compte des crues) ;</li> <li>- Favoriser les zones de présence de l'Orchidée du Castor avec sélection des peupliers indigènes et l'élimination des cultivars en concertation avec la CNR, gestionnaire d'une partie de la forêt alluviale localisée à la confluence Eyrieux/Rhône où est potentiellement présente l'Orchidée.</li> </ul>			
<b>Actions liées</b>	<p>HAB.1.1.1 : Participer à la définition de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau ;</p> <p>HAB.1.2.1 : Participer à la mise en place des actions du contrat de rivière visant l'amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau et à la mise en place d'une veille sur l'ensemble des cours d'eau, particulièrement sur la Dunière.</p>			
<b>Documents cadres ou programmes existants</b>	- Contrat de rivière (PPRGE)			
<b>Synthèse des contrats éligibles</b>	<p><b>A32311P</b> - Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles ;</p> <p><b>A32311R</b> - Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des</p>			



<b>Gestion des habitats et des espèces</b>	<b>HAB.1.1.3</b>	<b>Conserver et restaurer les boisements rivulaires : zones tampon, rôle épurateur des cours d'eau, habitats d'espèce</b>				<b>Atlas : Cartes 32 et 34</b>	<b>Priorité 2</b>
	embâcles ; <b>A32316P</b> - Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive ; <b>A32326P</b> - Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact ; <b>F22714</b> - Investissement visant à informer les usagers de la forêt ; <b>F22706</b> - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles ; <b>F22712</b> - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents.						
<b>Indicateurs de suivi</b>	Développement des boisements rivulaires et régression des espèces invasives des secteurs ciblés.						
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	

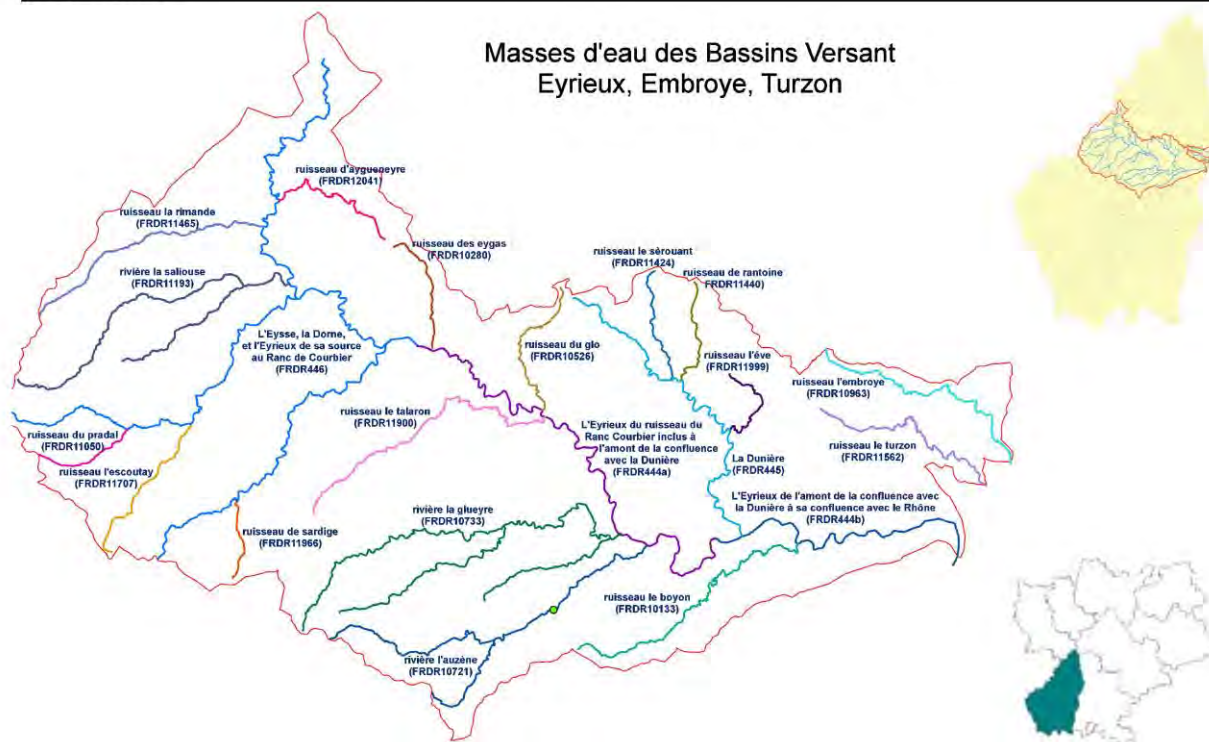
<b>Moyens mis en oeuvre</b>	<b>Détails</b>			<b>Coût de l'action</b>
Participation au programme d'action du contrat de rivière	Calculée dans l'animation du site			Aucun surcoût
A32311P/A32311R/A32316P	Sur forfait			Non chiffrable
A32326P	Sur dossier			
F22714	Sur dossier (plafonné à 5 000 € TTC)			
F22706	Sur devis ou forfait			
F22712	Sur forfait (plafonné à 2 000€/ha)			
<b>Total des coûts estimatifs</b>				<b>Non chiffrable</b>
<b>Financiers</b>	<b>FEADER</b>	<b>Agence de l'eau</b> Contrat de rivière	<b>Région</b> Contrat de rivière	<b>SMEC</b> Contrat de rivière
<b>Participation (en %)</b>	100 % si particuliers 80 % si collectivités	X	X	X

**VOLET B1 : Restauration et préservation des milieux aquatiques et des paysages**

**B1.2- Restaurer la trame verte : Restaurer, préserver et valoriser les abords des cours d'eau et plans d'eau**

<b>Action</b> B1.2.1	<b>Restauration et entretien de la ripisylve</b> <b>Réalisation des Plans Pluriannuel de Gestion, de Restauration et d'Entretien</b>
<b>Priorité 1</b>	<b>Année d'engagement : 2014/2018</b>
<b>Entité géographique</b> <b>Sous bassin versant</b>	BV Eyrieux, Embroye et Turzon
<b>Masse(s) d'eau concernée(s)</b>	FRDR 10963 Embroye, FRDR 11562 Turzon FRDR 446 Eysse, Dorne et Eyrieux de sa source au Ranc Courbier FRDR 444a Eyrieux du Ranc Courbier inclus à l'amont de la confluence avec la Dunière, FRDR 444b Eyrieux de l'amont de la confluence avec la Dunière à sa confluence avec le Rhône, FRDR 445 Dunière, FRDR 11424 Sérouant, FRDR 11440 Rantoine, FRDR 11999 Eve FRDR 12041 Aygueneyre, FRDR 102080 Eygas, FRDR 10526 Glo, FRDR 11465 Rimande, FRDR 11193 Saliouse, FRDR 11050 Pradal, FRDR 11707 Escoutay, FRDR 11966 Sardige, FRDR 11900 Talaron, FRDR 10733 Glueyre, FRDR 10721 Auzène, FRDR 10133 Boyon
<b>Cours d'eau</b>	Tout le réseau hydrographique de l'Eyrieux, l'Embroye et du Turzon
<b>Communes concernées</b>	58
<b>Maître d'ouvrage</b>	Syndicat Mixte Eyrieux Clair

**Localisation**



**Généralités : Contexte de l'opération/Problématique**

Les milieux aquatiques et les zones humides sont des milieux complexes, dynamiques et interdépendants dont les composantes physiques sont à préserver et restaurer pour maintenir leur rôle essentiel en termes de régulation des eaux, de qualité biologique, d'auto-épuration, de paysage et de biodiversité.

Les berges et la ripisylve sont sources de diversification de l'habitat aquatique et rivulaire. La ripisylve assure des rôles mécaniques, physico-chimiques et écologiques en stabilisant les berges grâce au système racinaire, en épurant

naturellement les eaux, en régulant les crues, en diminuant la vitesse de l'eau, en accueillant une grande richesse faunistique et floristique...

De nos jours, les propriétaires riverains n'assurent plus l'entretien obligatoire de leur parcelle. La ripisylve laissée à l'abandon, vieillit, se détériore, les berges s'affaissent, le bois mort encombre le lit de la rivière et les crues peuvent ainsi provoquer des dégâts importants. De même, un entretien trop radical, avec une élimination systématique de toute végétation, a des conséquences désastreuses pour le milieu naturel.

### Objectifs visés/Gains escomptés

La Directive Cadre sur l'Eau vise l'atteinte du Bon Etat des cours d'eau défini par des critères physico-chimique, hydromorphologiques et biologiques.

L'entretien des rivières n'étant plus assuré par les propriétaires, les collectivités peuvent se substituer aux riverains pour prendre en charge la restauration et l'entretien des cours d'eau, en considérant le bassin versant dans son ensemble et en distinguant l'intérêt particulier de l'intérêt général.

Les programmes de gestion de la ripisylve ont pour objectifs de restaurer et maintenir les réseaux hydrographiques dans un équilibre optimum vis-à-vis des fonctions biologiques, physiques et socio-économiques. Il s'agit de :

- Préserver le bon état des secteurs de ripisylve ayant un fonctionnement proche de l'état naturel en l'absence d'enjeux anthropiques prioritaires.
- Restaurer les secteurs de ripisylve dégradés en favorisant l'équilibre des classes d'âge et de strates ainsi que la diversité des espèces et des formations végétales.
- Prévenir les risques de dégradation et assurer la pérennité de la ripisylve dans les secteurs présentant des enjeux anthropiques par un entretien régulier de la ripisylve, en évitant l'abandon ou l'excès d'entretien.
- Contribuer à préserver et/ou atteindre le bon état écologique par le maintien d'une ripisylve structurante pour le milieu.
- Tendre vers une dynamique du cours d'eau la plus naturelle possible en fonction des enjeux anthropiques pour permettre au maximum son fonctionnement autonome.
- Eviter l'aggravation des phénomènes d'inondations et/ou d'érosion dans les secteurs sensibles tels que les zones urbanisées par une gestion adaptée des embâcles et de la stabilité des boisements.
- Améliorer la perception paysagère du cours d'eau et la fréquentation des berges au droit des ouvrages de franchissement, dans les secteurs de traversées urbaines et/ou à fort enjeu halieutique.

Ainsi, en fonction des enjeux, les interventions pourront favoriser les écoulements, la diversité, la densité, le maintien et la stabilité des boisements de berges tout en respectant la rivière et en préservant ses richesses naturelles et écologiques.

### Cohérence avec le programme de mesures du SDAGE Rhône-Méditerranée

Le SDAGE RM a fait de la préservation et de la gestion des milieux aquatiques une priorité au travers de :

- l'orientation fondamentale n°6 "Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques",
- l'orientation n°6A "Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques".

Les actions prévues contribuent à ces objectifs par la mise en œuvre des mesures suivantes :

- 3C14 Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires
- 3C43 Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau
- 3C16 Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel
- 3C17 Restaurer les berges et/ou la ripisylve

### Définition de l'opération

**Volet 1 : Réalisation de Plans Pluriannuels de Gestion, de Restauration et d'Entretien (PPGRE) pour les travaux à réaliser en 2<sup>ème</sup> phase de contrat de rivière (Rivières Eyrieux, Rimande, Auzène, Boyon, Ruisseaux du Ranc Courbier, d'Aurance et de Rochevieille)**

Avant toute intervention, un PPGRE est réalisé pour chaque cours d'eau. Il remplace dorénavant le PPE qui était élaboré au préalable des travaux réalisés sur la végétation (cas des travaux du 1<sup>er</sup> contrat de rivière). Plus complet car il s'intéresse au lit et aux berges du cours d'eau, il permet de considérer le bassin versant dans sa globalité et de

86

rechercher une cohérence des actions par rapport au fonctionnement naturel du cours d'eau (utilisation de la démarche décrite dans le guide de l'Agence de l'eau, 1998)

Dans ce cadre, le PPGRE comprend plusieurs phases successives :

- Un état des lieux afin de recueillir des données sur l'occupation des sols, sur l'état de la ripisylve et sur les différents ouvrages présents sur le cours d'eau
- La définition d'objectifs afin d'obtenir un état souhaité
- Un programme pluriannuel de travaux définissant des niveaux d'intervention adaptés aux enjeux locaux, aux objectifs sur le secteur et en fonction de l'état des lieux initial.

Entre 2008 et 2013, de nouveaux programmes pluriannuels d'entretien de la végétation des berges ont donc été établis pour les cours d'eau Saliouse, Eysse, Dorne, Talaron, Glueyre, Aygueneyre, Dunière, Embroye et Turzon (actualisation des PPE du 1<sup>er</sup> contrat de rivière), ainsi que pour les ruisseaux des Eygas et Glò (nouveau PPGRE). Les travaux de restauration et/ou d'entretien qui en découlent seront programmés sur la période 2014 – 2018 (volet 2 de la fiche).

Lors de la 1<sup>ère</sup> phase du contrat, d'autres rivières du bassin feront l'objet de PPGRE (Eyrieux, Rimande, Auzène, Boyon Ruisseaux du Ranc Courbier, d'Aurance et de Rochevieille), les travaux seront réalisés en 2<sup>ème</sup> phase de contrat de rivière. Ces PPGRE seront réalisés en interne par les techniciens, excepté celui de l'Eyrieux aval pour laquelle la mission sera confiée à un prestataire extérieur du fait d'enjeux importants sur ce secteur et réalisée en fin de 1<sup>ère</sup> phase pour intégrer le rendu des études complémentaires.

### **Volet 2 : Travaux de restauration et d'entretien de la ripisylve prévus aux PPGRE**

Les travaux envisagés prévoient :

- Un programme de restauration de manière à retrouver les fonctionnalités de la ripisylve
- Un programme d'entretien de la ripisylve de manière à maintenir un état souhaité

Ils peuvent correspondre à différents types d'actions :

- Des travaux d'abattage sélectif d'arbres et de recépage
- Des travaux d'élimination des déchets et matériaux déversés sur les berges ayant un impact direct sur la qualité de l'eau ou la morphologie du cours d'eau.
- Des travaux de démontage sélectifs ou systématiques de bois mort, d'embâcles, d'arbres couchés ou instables dans les secteurs comme les traversées urbaines présentant des risques forts de vulnérabilité aux inondations et aux obstructions d'ouvrages
- Des travaux de reboisement des berges par plantations
- Des actions de lutte contre les espèces végétales invasives pour limiter leur extension et leur dissémination dans les secteurs encore peu colonisés (robinier, buddleia, petits massifs de renouée du Japon...).

NB : Dans les secteurs fortement colonisés des opérations pilotes de lutte contre les plantes invasives sont aussi menées pour y expérimenter de nouvelles méthodes de lutte adaptables aux programmes de travaux des PPGRE (Cf. Fiche action B1 .2.2).

**Rivières traitées lors de la 1<sup>ère</sup> phase de contrat de rivière (2014/2016) :** Saliouse, Eysse, Dorne, Talaron, Glueyre, Aygueneyre, Dunière, Embroye et Turzon, et les ruisseaux des Eygas et Glo (et certains de leurs affluents).

**Rivières traitées lors de la 2<sup>ème</sup> phase de contrat de rivière (2017/2018) :** Eyrieux, Rimande, Auzène, Boyon, Ruisseaux du Ranc Courbier, d'Aurance et de Rochevieille (et certains de leurs affluents).

Une enveloppe prévisionnelle est d'ores et déjà prévue, elle sera ajustée lors du bilan à mi-parcours.

### **Réalisation – Conditions administratives/réglementaires**

- Réalisation et validation des PPGRE par les partenaires administratifs et financiers.
- Elaboration des Déclarations d'Intérêt Général
- Procédures de déclaration/autorisation « loi sur l'eau » au titre des articles 214.1 à 3 du code de l'environnement.
- Conventonnement avec les propriétaires riverains
- Dossier d'évaluation d'incidence Natura 2000 sur certains cours d'eau (Eyrieux, Aurance, Glueyre, Auzène, Dunière, Eve) : elles seront intégrées dans les DIG (donc 1 par cours d'eau) et en cas de procédure de "déclaration/autorisation loi sur l'eau", ce qui n'est pas le cas pour les travaux de restauration et d'entretien.

## Indicateurs d'évaluation

Sous-opération de la Fiche action B1.2.1	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
PPGRE	Nb PPGRE réalisés	Bilan financier	
Restauration De la végétation	Linéaire de cours d'eau traités	Bilan financier Coût au linéaire traité	SIG ; Comparatif de l'état des lieux PPGRE
Entretien de la végétation	Linéaire de cours d'eau traités	Bilan financier Coût au linéaire traité	SIG ; Comparatif de l'état des lieux PPGRE
Embâcles	Nombre d'embâcles traités Linéaire de cours d'eau traités	Bilan financier Coût au linéaire traité	SIG ; Comparatif de l'état des lieux PPGRE
Enlèvement de décharges	Nombre de décharges traitées	Bilan financier	
Lutte contre les plantes invasives	Linéaire de cours d'eau traités	Bilan financier Coût au linéaire traité	SIG ; Suivi cartographique de la colonisation

## Commentaires

En lien avec les fiches action :

B1.2-2 Opérations pilotes de lutte contre les espèces invasives

C1.3 Observatoire du milieu et indicateurs de suivi

C2.1 Sensibilisation des propriétaires riverains" et la plaquette "Les bonnes pratiques" du plan de communication.

Gestion des habitats et des espèces	HAB.1.2.1	Participer à la mise en place des actions du contrat de rivière visant l'amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau et à la mise en place d'une veille sur l'ensemble des cours d'eau, particulièrement sur la Dunière	Atlas : Cartes 4 et 5g	Priorité2
-------------------------------------	-----------	--	------------------------------	-----------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>HAB.1 : Conserver et restaurer la dynamique naturelle, l'espace de bon fonctionnement ainsi que la bonne qualité et quantité des eaux des cours d'eau, habitats naturels et habitats d'espèces ;</p> <p>HAB.1.2. : Contribuer à faire respecter les débits réservés en aval des ouvrages et aider à trouver des solutions alternatives aux prélèvements pendant la période estivale.</p>	
Enjeux écologiques	<b>Habitats d'intérêt communautaire et remarquables</b>	<b>Espèces d'intérêt communautaire et remarquables</b>
	<p><b>Forêts hygrophiles à mésophiles</b> 9120 - Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (Quercionroboris ou Ilici-Fagenion)</p> <p><b>91E0* - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnionincanae, Salicionalbae)*</b> 92A0 - Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba</p> <p><b>Végétations aquatiques, fontinales et amphibiés</b> 3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i> 3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i> 3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i> <i>De manière indirecte, ensemble des peuplements liés au système aquatique et rivulaire.</i></p>	<p><b>Poissons</b> 1131- Blageon, <i>Telestes soufia</i> (DH II) 1126 - Toxostome, <i>Chondrostoma toxostoma</i> (DH II) 1138 - Barbeau méridional, <i>Barbus meridionalis</i> (DH II) 1095 - Lamproie marine, <i>Petromyzon marinus</i> (DH II) 1103 - Alose feinte du Rhône, <i>Alosa fallax rhodanensis</i> (DH II et V) 3019 - Anguille européenne, <i>Anguilla anguilla</i></p> <p><b>Invertébrés</b> 1041 - Cordulie à corps fin, <i>Oxygastra curtisii</i> (DH II) 1088 - Grand Capricorne, <i>Cerambyx cerdo</i> (DH II) 1083 - Lucane cerf-volant, <i>Lucanus cervus</i> (DH II) 1053 - Diane, <i>Zerynthia polyxena</i> (DH IV) 1092 - Ecrevisse à pattes blanches <i>Austropatomobius pallipes</i> (DH II)</p> <p><b>Mammifères</b> 1337 - Castor d'Europe, <i>Castor fiber</i> (DH II) 1355 - Loutre d'Europe, <i>Lutra lutra</i> (DH II) Campagnol amphibie, <i>arvicola sapidus</i> 1310 - Minoptère de Schreibers, <i>Miniopterus schreibersii</i> (DH II) 1308 - Barbastelle d'Europe, <i>Barbastella barbastellus</i> (DH II) 5009 - Pipistrelle pygmée, <i>Pipistrellus pygmaeus</i> (DH IV) Rhinolophes sp.</p> <p><b>Avifaune</b> A073 - Milan noir, <i>Milvus migrans</i> A136 - Petit gravelot, <i>Charadrius dubius</i> <i>De manière indirecte, l'ensemble des espèces liées aux systèmes aquatiques et rivulaires.</i></p>

<b>Gestion des habitats et des espèces</b>	<b>HAB.1.2.1</b>	<b>Participer à la mise en place des actions du contrat de rivière visant l'amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau et à la mise en place d'une veille sur l'ensemble des cours d'eau, particulièrement sur la Dunière</b>	Atlas : Cartes 4 et 5g	<b>Priorité2</b>
<b>Objectif(s) de la mesure</b>	<p>-Il s'agit de développer ici des actions en synergie entre la procédure Contrat de Rivière et Natura 2000 afin de permettre une véritable complémentarité et une meilleure efficacité dans l'atteinte des objectifs communs dont celui de l'amélioration de la qualité des eaux des cours d'eau.</p> <p>-Il s'agira également d'effectuer une veille sur l'ensemble des cours d'eau et notamment la Dunière pour surveiller les pollutions et les débits pouvant affecter les habitats naturels et les espèces.</p>			
<b>Contexte</b>	<p>La problématique de la qualité et de la quantité de l'eau des cours d'eau du site B6, et notamment la Dunière, est à considérer. Les prélèvements en rivière pour l'AEP sont peu nombreux (les sources et les apports extérieurs (Rhône) étant majoritairement utilisés) mais concernent des volumes importants. Subissant un régime de type méditerranéen, les cours d'eau présentent des étiages estivaux sévères qui sont alors aggravés par les pompages (arrosage, irrigation, etc.). Ceci a des conséquences néfastes sur les espèces aquatiques (Toxostome, Ecrevisse à pattes blanches, amphibiens) ainsi que sur certains habitats particulièrement sensibles à une modification de la structure des cours d'eau (6120*).</p> <p>Cette mesure est à mettre en synergie avec l'action B.2.2.1 du contrat de rivière « Gestion quantitative de la ressource et des étiages : communication, inventaire des prélèvements et stockages (agricoles et domestiques), évaluation de leurs impacts sur la qualité et les débits, recherche de solutions alternatives, intégration dans le PGRI ». Cette action est annexée à la suite de cette fiche.</p>			
<b>Recommandations générales</b>	<p>-Soutenir le programme du contrat de rivière par des actions de communication, de sensibilisation et d'incitation à des pratiques respectueuses de l'environnement ;</p> <p>-Participer aux réunions de concertation ;</p> <p>-Veille particulière des cours d'eau (habitats et espèces) sujets à des conditions hydrauliques sévères.</p>			
<b>Périmètre d'application</b>	L'ensemble des bassins versants concerné par le site B6.			
<b>Contractants ou bénéficiaires potentiels</b>	SMEC.			
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	SMEC, Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée, ONEMA, CN'Air, chambre d'agriculture, DDT, communes, Communautés de Communes, etc.			
<b>DESCRIPTIF DE LA MESURE</b>				
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	Cette action consistera à participer aux réunions, aux groupes de travail, à accompagner les actions du contrat de rivière sur la thématique en question, par la prise en compte des enjeux écologiques (habitats naturels, faune et flore).			

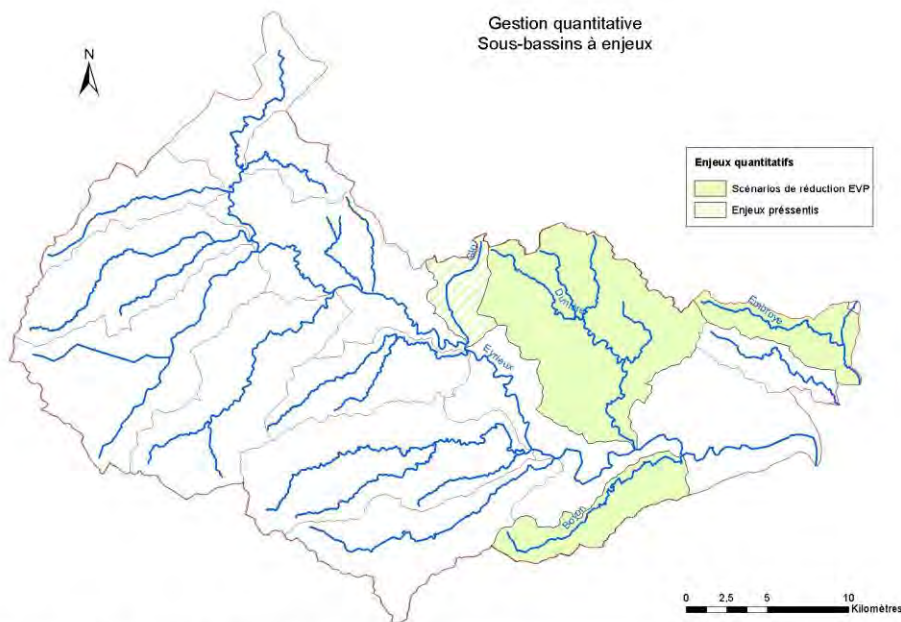
<b>Gestion des habitats et des espèces</b>	<b>HAB.1.2.1</b>	<b>Participer à la mise en place des actions du contrat de rivière visant l'amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau et à la mise en place d'une veille sur l'ensemble des cours d'eau, particulièrement sur la Dunière</b>				<b>Atlas : Cartes 4 et 5g</b>	<b>Priorité2</b>
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	<p>Une veille des cours d'eau particulièrement sensibles aux pollutions et aux étiages sévères et prolongés est à instaurer. Des campagnes de surveillance pourront être organisées.</p> <p>Des actions de soutien et de promotion des bonnes pratiques de gestion des cours d'eau, par le biais de la charte Natura 2000, de préconisations ou autres doivent permettre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Eviter le déversement d'huile de vidange ou de tout autre produit polluant (conformément à la réglementation) ;</li> <li>- Conserver la diversité des strates végétales (notamment arbustives et herbacées) ;</li> <li>- Conformément à la réglementation, ne pas faire circuler d'engins sur les berges et dans les zones humides sauf autorisation spécifique.</li> </ul>						
<b>Actions liées</b>	<p>HAB.1.3.1 : Réduire l'usage des traitements phytosanitaires par les collectivités, les agriculteurs et les particuliers (Action A2 du contrat de rivière) ;</p> <p>HAB.1.3.2 : Réduire les flux de pollution d'origine domestique via l'assainissement (Action A1 du contrat de rivière) ;</p> <p>HAB.4.1.1. : Participer à la mise en oeuvre d'actions en faveur des zones humides.</p>						
<b>Documents cadres ou programme existants</b>	<p>- Contrat de rivière du bassin versant de l'Eyrieux, Embroye et Turzon.</p> <p>- Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.</p>						
<b>Synthèse des contrats éligibles au titre des contrats NATURA 2000</b>	<b>Rappel : Un contrat Natura 2000 n'a pas pour but de financer l'application de la réglementation.</b>						
<b>Indicateurs de suivi</b>	<p>- CR des réunions et groupes de travail.</p> <p>- Note de terrain de la veille sur les cours d'eau du site B6.</p>						
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	
<b>Moyens mis en oeuvre</b>	<b>Détails</b>					<b>Coût de l'action</b>	
Appui au contrat de rivière (Etat des lieux sur le foncier, programme d'actions, études complémentaires)	Calculée dans l'animation du site					Aucun surcoût	
<b>Total des coûts estimatifs</b>					<b>Sans objet</b>		
<b>Financeurs</b>	<b>FEADER</b>	<b>Agence de l'eau</b> Contrat de rivière	<b>Région</b> Contrat de rivière	<b>SMEC</b> Contrat de rivière			
<b>Participation (en %)</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>			



**VOLET B2 : Amélioration de la gestion quantitative de la ressource et favoriser les économies d'eau**

<b>B2.2 - Améliorer la connaissance sur les prélèvements et les besoins en eau</b>	
<b>Action B2.2-1</b>	<b>Gestion quantitative de la ressource et des étiages : communication, inventaire des prélèvements et stockages (agricoles et domestiques), évaluation de leurs impacts sur la qualité et les débits, recherche de solutions alternatives, intégration dans le PGRE</b>
<b>Priorité 1</b>	<b>Année d'engagement : 2013/2014</b>
<b>Entité géographique Sous bassin versant</b>	BV Eyrieux et Embroye
<b>Masse(s) d'eau concernée(s)</b>	FRDR445 La Dunière, FRDR11999 l'Eve, FRDR10526 Ruisseau du Glo, FRDR10133 le Boyon, FRDR10963 l'Embroye
<b>Cours d'eau</b>	Dunière, Boyon, Glo, Embroye
<b>Communes concernées</b>	St Jean Chambre, St Apollinaire de Rias, Silhac, Châteauneuf de Vernoux, Chalencon, St Julien Le Roux, Vernoux en Vivarais, Dunière, St Julien Labrousse, Pranles, St Vincent de Durfort, St Cierge la Serre, St Fortunat, Toulaud, Gilhac et Bruzac, Charmes/Rhône, St Georges Les Bains
<b>Maître d'ouvrage</b>	Syndicat Mixte Eyrieux Clair

**Localisation**



**Généralités : Contexte de l'opération/Problématique**

L'étude SIEE de 1995 (schéma de gestion préalable au premier contrat de rivière) mentionne déjà la gestion des prélèvements et la recherche de ressources alternatives pour satisfaire les besoins humains (AEP et agricoles) comme une problématique forte du bassin. Des études étaient préconisées pour initier une dynamique et conduire des comités de réflexion à l'échelle de territoires caractérisés par des problématiques communes :

- étude des besoins des collectivités sur l'ensemble du bassin
- étude des besoins agricoles sur le sous bassin de la Dunière, avec extension possible sur le sous-bassin du Boyon.

Le **programme du 1<sup>er</sup> contrat de rivière** avait donc prévu la réalisation d'une étude sur le bassin de la Dunière sur cette thématique, mais elle n'a pas été engagée, la chambre d'agriculture de l'Ardèche ayant lancé un inventaire des prélèvements et un état des lieux sur le bassin de la Dunière en 2005 qui devaient répondre aux objectifs définis

initialement. Toutefois, avec un taux de retour d'enquêtes de 30%, ces investigations s'avèrent limitées et demandent à être affinées et complétées.

Lors de la phase inter-contrat, une **étude de détermination des Volumes Prélevables maximum (EVP)** a été menée à l'échelle des bassins Eyrieux, Embroye et Turzon en 2009/2011 sous maîtrise d'ouvrage de l'Agence de l'eau (ISL Aquascope Calligée, 2012). L'étude a estimé les pressions par bassin et par usage (AEP, agricoles, industriels, domestiques).

Les principales conclusions de l'étude EVP font ressortir que :

- l'hydrologie à l'étiage est très contraignante naturellement pour les populations piscicoles
  - la ressource suffit hors étiage d'octobre à mai (les prélèvements et stockages sont à privilégier au cours de cette période) pour assurer les besoins du milieu aquatique et envisager une éventuelle augmentation des prélèvements
  - la situation actuelle en étiage ne doit pas être aggravée par un accroissement des prélèvements. Sur certains bassins fortement impactés, ces prélèvements doivent être réduits pour améliorer la qualité du milieu et des habitats (Eyrieux aval hors axe réalimenté -c'est-à-dire le Boyon- la Dunière, l'Embroye)
- Des scénarios de réduction des prélèvements ont été étudiés sur ces bassins déficitaires en période d'étiage (suppression de 50% à 100% des prélèvements directs par pompage en rivière pour l'irrigation, réduction des prélèvements pour la distribution publique par amélioration du rendement des réseaux – objectif de 75 % de rendement)
- les débits objectifs d'étiage (DOE) ont été définis et seront suivis (implantation d'une station hydrométrique à St Fortunat/Eyrieux, mesure SDAGE, en cours de mise en place par les services de l'Etat)
  - la sensibilisation des particuliers aux économies d'eau devra également être prévue.

Prélèvements actuels sur l'Eyrieux et les bassins déficitaires (valeur moyenne en m<sup>3</sup>/an sur 1997-2007 pour l'irrigation, 2005-2007 pour les autres usages, phase 5 p.12, EVP) :

Bassins	Eyrieux dont Dunière	Basse vallée de l'Eyrieux dont Boyon	Dunière	Embroye
Irrigation par prélèvement direct en rivière (pompage)	289 000	107 000	73 000	0
Irrigation depuis barrages et retenues	578 400 (175 retenues dont 24 barrages)	3 800	567 000 (117 retenues)	136 000
Distribution publique	1 714 000	163 000	123 000	186 000
Prélèvements domestiques	238 000	0 (à revoir)	34 000	2 100
Industrie	529 000	0	0	0

Pour l'irrigation, les chiffres à retenir (moyenne sur 1997-2007, phase 5 et chiffres forages phase 2 p.25) sont résumés dans le tableau ci-dessous, sachant que les prélèvements s'exercent surtout sur la période juin/août, en étiage, lorsque les prélèvements sont à réduire :

Bassins	Eyrieux	Basse vallée de l'Eyrieux dont Boyon	Dunière	Embroye
Volume prélevé par an (p. directs, retenues, forages)	918 400 m <sup>3</sup>	159 800 m <sup>3</sup>	642 000 m <sup>3</sup>	151 000 m <sup>3</sup>
Surface irriguée (année 2000)	542 ha irrigués (ressource propre) 239 ha irrigués (Rhône, ASA Beauchastel)	41 ha irrigués (ressource propre)	314 ha irrigués	80 ha irrigués

Bien que les résultats de l'étude EVP aient été rendus et que des préconisations aient été données en termes de réduction des prélèvements, d'économie d'eau et d'efforts à consentir pour atteindre les objectifs de volumes prélevables par usages, le manque de données précises sur les prélèvements, notamment agricoles, induit des incertitudes importantes sur les valeurs affichées. Les services de la DDT, en partenariat avec le Conseil général, ont donc engagé la concertation en février 2012 au travers de la mise en place de la conférence départementale de l'eau et des commissions territoriales.

Par ailleurs, l'étude EVP a préconisé l'optimisation des réseaux AEP par augmentation de leur rendement avec un objectif de 75%. Des actions d'amélioration des réseaux AEP seront donc également prévues dans le contrat de rivière.

Il s'agit à présent de poursuivre ces démarches, en particulier sur les bassins déficitaires, par un inventaire précis des prélèvements (agricoles et domestiques), par la contribution au Plan de gestion de la ressource et des étiages (PGRE) qui précisera le programme d'actions à mettre en œuvre, ceci dans un contexte de développement durable et de changement climatique annoncé.

Enfin, à noter, que le Conseil Général de l'Ardèche a lancé un schéma directeur AEP à l'échelle du département, il apportera des informations complémentaires importantes en termes de recensement des besoins des collectivités, de préconisations d'interconnexions, de gouvernance de l'eau et d'informations pour l'élaboration des fiches actions correspondantes.

#### Objectifs visés/Gains escomptés

- améliorer la gestion quantitative et le partage de la ressource entre usages pour satisfaire les besoins de chacun tout en garantissant les besoins du milieu naturel
- améliorer la connaissance des prélèvements par un inventaire exhaustif
- encourager les agriculteurs et les particuliers aux économies d'eau et inciter à la modernisation des systèmes d'irrigation
- identifier les possibilités de substitution aux prélèvements ayant un impact majeur sur le milieu
- informer, communiquer les résultats et objectifs de volumes prélevables de l'EVP, poursuivre la concertation engagée par la DDT en vue d'identifier des actions pour compléter le PGRE, élaboré par les services de l'Etat, en complément des actions découlant de la réglementation.

#### Cohérence avec le programme de mesures du SDAGE Rhône-Méditerranée

Cette action poursuit les objectifs visés du SDAGE 2010-2015 au travers de :

- son orientation fondamentale n°7 « Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir » et notamment en mettant en œuvre la mesure :

Mesure 3C01 / Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit

Le bassin de l'Eyrieux est ciblé comme sous-bassin sur lequel des actions de résorption du déséquilibre quantitatif relatives aux prélèvements sont nécessaires pour l'atteinte du bon état (carte 7-D, p.106).

Le SDAGE prévoit l'installation d'une station hydrométrique sur l'Eyrieux aval à St Fortunat, en cours de mise en place.

#### Définition de l'opération

La démarche à engager suite à l'étude Volumes prélevables comportera plusieurs étapes :

##### ❖ Communication et information sur la gestion quantitative et les résultats de l'étude EVP – échelle bassin versant

- Communication sur les résultats de l'EVP, les orientations, préconisations, objectifs à atteindre
- Réalisation de réunions d'informations auprès des agriculteurs (y compris des enquêtes par questionnaire, des rencontres et visite de terrain)
- Réalisation de réunions d'informations auprès des collectivités

##### ❖ Réalisation d'une étude spécifique sur les bassins déficitaires et détermination d'un programme d'actions associé :

Cette étude spécifique sera conduite en priorité sur le sous-bassin de la **Dunière** dont les potentialités naturelles sont notablement altérées du fait de l'assèchement du cours d'eau en période estivale. Elle sera également étendue sur les sous-bassins ciblés déficitaires dans l'étude EVP : le **Boyon** et l'**Embroye**, ainsi que le sous-bassin du **Glo**, territoire ayant à terme un contexte agricole proche de la Dunière.

Cette étude sera menée en 2 temps :

##### 1/ INVENTAIRE DES PRELEVEMENTS :

###### Inventaires des prélèvements agricoles

- **Inventaire exhaustif de tout type de prélèvements en rivière**, par pompage, gravitaire, des droits d'eau, des forages, ainsi que **recensement exhaustif des lacs et retenues collinaires** créées sur les bassins déficitaires (A noter : le recensement des prélèvements par la CHA concernera tout le bassin de l'Eyrieux).

Ce sera l'occasion de renseigner la base de données (en cours de création par la chambre d'agriculture) et de connaître précisément les prélèvements et retenues, anciens et actuels, utilisés et abandonnés, leur géo-référencement, leurs modalités d'utilisation (surfaces irriguées, compteur, captage de source...), les besoins pour le futur...

- ↳ à partir d'un travail de terrain, exploitation des questionnaires envoyés en première étape, enquêtes auprès des acteurs locaux, photos aériennes, études des bases de données DDT et chambre d'agriculture, recouplement des fichiers, vérification sur le terrain...
- ↳ une fiche par ouvrage/prélèvement/retendue
- ↳ analyse des pratiques actuelles et recommandations techniques
- ↳ prospectives des besoins à court et moyen terme

#### **Inventaires des prélèvements domestiques**

Cette partie sera assurée par le syndicat de rivière dans le cadre d'un stage consacré à la « gestion quantitative » à partir de campagnes de terrain, recherches et études des fichiers auprès des partenaires (DDT, ARS, Agence de l'eau...) et communes (SDAEP...). Les échelles limnimétriques seront tarées grâce à l'appareillage acquis par le Syndicat. Ce sera l'occasion d'affiner la connaissance sur les prélèvements AEP via les communes et intercommunalités exerçant la compétence, de proposer le mode opératoire à mettre en place pour le suivi des débits et préparer l'étude qui fera suite aux inventaires.

#### **2/ REALISATION DE L'ETUDE PAR UN PRESTATAIRE :**

- **Définition d'une typologie des retenues inventoriées et des dispositifs de prélèvement** en fonction de leur vocation, de leur positionnement sur le bassin vis-à-vis du chevelu hydrographique (notamment sur ou hors cours d'eau, tête de bassin versant), de leur volume et autres critères ayant des incidences sur le milieu naturel.
- **Caractérisation des incidences environnementales (eau et biodiversité), positives et négatives, des retenues inventoriées et des dispositifs de prélèvement** sur la fonctionnalité des zones humides à proximité, de l'hydrologie de la rivière, de la qualité des eaux, de la continuité écologique en fonction de la situation de la retenue...  
Ce travail sera effectué par type d'ouvrage (analyse plus fine sur quelques ouvrages/prélèvements représentatifs) et pour leur cumul à l'échelle des sous bassins.
  - ↳ Repérage des prélèvements, ouvrages, retenues ayant un impact majeur significatif sur le milieu
- **Bilan des premiers résultats de l'étude avec l'EVP : confrontation des résultats avec les conclusions de l'étude EVP** en fonction des nouvelles connaissances
  - ↳ Retour sur les premières actions engagées et à engager dans le cadre du PGRI et sur les ambitions des actions de réduction des prélèvements
  - ↳ Estimations plus précises des efforts restant à engager pour atteindre les volumes prélevables.
- Aboutir en concertation avec les usagers concernés à la **proposition d'un programme d'actions, d'un véritable programme de reconquête des milieux** en termes de qualité de l'eau et d'hydrologie satisfaisant tous les usages, qui pourra venir compléter le PGRI réalisé par l'Etat. Il est attendu des solutions concrètes et réalisables pour remédier aux problèmes recensés (notamment pour les ouvrages/prélèvements ayant un impact).  
Une approche socio-économique sera faite pour réfléchir sur l'opportunité d'irriguer, s'assurer de la viabilité des projets en liaison avec les organismes compétents (chambre d'agriculture).
- ❖ **Elaboration d'un programme d'actions - échelle bassin versant**
  - **Formalisation d'un accord** entre tous les acteurs concernés s'articulant avec le PGRI réalisé par l'Etat (actions à mener pour atteindre les volumes prélevables, échéances, lien avec les actions réglementaires, conditions de suivi) sur la base des études antérieures : Volumes prélevables (ISL, 2012), SDAEP locaux, schéma départemental AEP (en cours), étude spécifique sur les bassins déficitaires (étude à venir).
- ❖ **Mise en place d'un observatoire des débits sur les bassins déficitaires suite à l'étude**  
Il est prévu la réalisation d'une campagne par année (2017 et 2018) par un prestataire extérieur. Il sera étudié la possibilité de réaliser ces mesures de terrain par les techniciens du syndicat, qui aura acquis du matériel de jaugeage en début de contrat.
- ❖ **Mise en œuvre du programme d'actions**  
Parmi les mesures envisageables par SIEE (1995) et ISL (2012), citons :

Collectivités :

- Amélioration des rendements de réseau
- Limitation des gaspillages par la mise en place ou l'optimisation de systèmes plus performants

Irrigants :

- Limitation des gaspillages par la mise en place ou l'optimisation de systèmes plus performants
- Solutions techniques pour la mise en conformité des retenues vis-à-vis du débit réservé
- Optimisation des retenues existantes (mutualisation des retenues par plusieurs exploitants, échanges, réutilisation de retenues existantes actuellement inutilisées...)
- Remplacement des prélèvements directs en rivière par des pompages en période d'irrigation dans des retenues collinaires de stockage (avec remplissage hivernal quand la ressource est disponible et éviter les impacts sur le milieu), sous réserve d'obtenir les autorisations au titre de la loi sur l'eau pour la création de nouveaux ouvrages, recherche de possibilité de mutualisation,
- Réfléchir à l'implantation de cultures plus économes en eau ou nécessitant peu d'arrosage en période estivale.

D'autres actions peuvent être envisagées :

- Actions de sensibilisation et de communication
- Animation foncière pour aider à la réalisation d'ouvrages collectifs et à l'installation des agriculteurs dans des zones non déficitaires ou moins problématiques pour l'irrigation.

**Réalisation – Conditions administratives/réglementaires**

- Concertation avec les services de l'Etat et du conseil général (conférence départementale), les collectivités, la profession agricole (CHA, irrigants, ASA...) et tout usager et organismes concernés (CEN RA, associations, fédération de pêche...)
- Partenariat avec les communes et les communautés de communes (existence de commission agricole pour certaines communautés de communes)
- Partenariat/coordination avec le programme du CDDRA Valdac (communication, financement du programme d'actions...)
- Documents à consulter à partir de mai 2013 auprès de l'Agence de l'eau : principe des plans de gestion, notification des résultats de l'EVP, suites à donner aux EVP.
- La réalisation de cette fiche action fera appel à plusieurs intervenants :
  - o L'inventaire des prélèvements à usage agricole (directs et stockages) sera assuré par la chambre d'agriculture via la mise en place de la base de données « Prélèvements agricoles » qui va être mise en place à partir de 2013 (poste d'animatrice/conseillère dédiée à cette mission depuis 2012).
  - o Le syndicat de rivière assurera la partie d'inventaire sur les prélèvements domestiques (technicien de rivière dans le cadre des PPRGE et stage « gestion quantitative »)
  - o Un prestataire extérieur assurera l'élaboration de l'étude sur les bassins déficitaires et le programme d'actions associées.

**Indicateurs d'évaluation**

Fiche action	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
B2.2-1	Nb de réunions	Réalisation de l'étude	Suivi des prélèvements et des débits
	Nb de personnes associées		
	Nb de personnes rencontrées		Suivi des paramètres biologiques (cf fiche C1.3 observatoire)
	Mise en œuvre du programme d'actions		

**Commentaires**

Gestion des habitats et des espèces	HAB.1.3.1	Réduire l'usage des traitements phytosanitaires par les collectivités, les agriculteurs et les particuliers	-	Priorité 1
-------------------------------------	-----------	---	---	------------

<b>Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés</b>	<p>HAB.1 : Conserver et restaurer la dynamique naturelle, l'espace de bon fonctionnement ainsi que la bonne qualité et quantité des eaux des cours d'eau, habitats naturels et habitats d'espèces ;</p> <p>HAB.1.3. : Lutter contre les pollutions aquatiques à l'échelle du bassin versant du site.</p>			
<b>Enjeux écologiques</b>	<b>Habitats d'intérêt communautaire et remarquables</b>	<b>Espèces d'intérêt communautaire et remarquables</b>		
	<p><b>Forêts hygrophiles à mésophiles</b></p> <p>9120 - Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (Quercion roboris ou Ilici-Fagenion)</p> <p><b>91E0* - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*</b></p> <p>92A0 - Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba</p> <p><b>Végétations aquatiques, fontinales et amphibies</b></p> <p>3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i></p> <p>3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i></p> <p>3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i></p> <p><i>De manière directe t/ou indirecte, l'ensemble des habitats.</i></p>	<p><b>Poissons</b></p> <p>1131- Blageon, <i>Telestes soufia</i> (DH II)</p> <p>1126 - Toxostome, <i>Chondrostoma toxostoma</i> (DH II)</p> <p>1138 - Barbeau méridional, <i>Barbus meridionalis</i> (DH II)</p> <p>1095 - Lamproie marine, <i>Petromyzon marinus</i> (DH II)</p> <p>1103 - Alose feinte du Rhône, <i>Alosa fallax rhodanensis</i> (DH II et V)</p> <p>3019 - Anguille européenne, <i>Anguilla anguilla</i></p> <p><b>Invertébrés</b></p> <p>1041 - Cordulie à corps fin, <i>Oxygastra curtisii</i> (DH II)</p> <p>1088 - Grand Capricorne, <i>Cerambyx cerdo</i> (DH II)</p> <p>1083 - Lucane cerf-volant, <i>Lucanus cervus</i> (DH II)</p> <p>1053 - Diane, <i>Zerynthia polyxena</i> (DH IV)</p> <p>1092 - Ecrevisse à pattes blanches <i>Austropotomobius pallipes</i> (DH II)</p> <p><b>Mammifères</b></p> <p>1337 - Castor d'Europe, <i>Castor fiber</i> (DH II)</p> <p>1355 - Loutre d'Europe, <i>Lutra lutra</i> (DH II)</p> <p>1310 - Minoptère de Schreibers, <i>Miniopterus schreibersii</i> (DH II)</p> <p>1308 - Barbastelle d'Europe, <i>Barbastella barbastellus</i> (DH II)</p> <p>5009 - Pipistrelle pygmée, <i>Pipistrellus pygmaeus</i> (DH IV)</p> <p>Rhinolophes sp.</p> <p><b>Avifaune</b></p> <p>A073 - Milan noir, <i>Milvus migrans</i></p> <p>A136 - Petit gravelot, <i>Charadrius dubius</i></p> <p><i>De manière directe et/ou indirecte, l'ensemble des espèces.</i></p>		
<b>Objectif(s) de la mesure</b>	<p>Cette mesure propose des actions destinées à améliorer la qualité de l'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire la consommation et/ou avoir une gestion raisonnée des pesticides ;</li> <li>- Accompagner la diminution de l'emploi de produits phytosanitaires par les collectivités, les agriculteurs et autres usagers dont les particuliers.</li> </ul>			
<b>Contexte</b>	<p>L'utilisation de produits phytosanitaires par l'agriculture est modérée de par la prédominance de landes et de prairies. Cependant la basse vallée de l'Eyrieux, le plateau de Vernoux-en-Vivarais et quelques autres secteurs de bas de pentes et de vallées sont plus sujets à ce type de pollution par les pratiques agricoles présentes, liées à l'arboriculture, au</p>			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.1.3.1	Réduire l'usage des traitements phytosanitaires par les collectivités, les agriculteurs et les particuliers	-	Priorité 1
<b>Contexte</b>	<p>maraîchage, à la céréaliculture et à des pratiques plus intensives.</p> <p>De même, les gestionnaires des routes, les communes ou encore les jardiniers amateurs sont également des utilisateurs de produits phytosanitaires pour le désherbage des voiries, des espaces publics ou la lutte contre les ravageurs des jardins.</p>			
<b>Recommandations générales</b>	<p>En aucun cas la démarche NATURA 2000 ne remplace un document du type contrat de rivière, elle représente néanmoins un appui technique fort sur les aspects biodiversité, habitats, faune et flore, pouvant consolider /aider la décision et la mise en œuvre d'actions sur des secteurs bien ciblés ;</p> <p>L'animation de la démarche Natura 2000 sur le site B6 sera donc un soutien pour la concertation et la connaissance scientifique du territoire avant tout, particulièrement en ce qui concerne les habitats, la faune, la flore et les services écosystémiques ;</p> <p>Cette action se rapporte à l'action A2 du contrat de rivière insérée après cette fiche.</p>			
<b>Périmètre d'application</b>	L'ensemble du site B6.			
<b>Contractants ou bénéficiaires potentiels</b>	Agriculteurs, collectivités, propriétaires privés, usagers, particuliers, etc.			
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	SMEC, Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée, CD 07, Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, ONEMA, collectivités, etc.			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Réaliser des opérations de sensibilisation et de communication auprès des professionnels (agriculteurs, arboriculteurs, maraîchers, agents techniques communaux, du département, etc.) sur les bonnes pratiques de désherbage et d'utilisation des produits phytosanitaires et leurs impacts sur les habitats naturels, la faune et la flore ;</li> <li>-Réaliser une cartographie des zones à enjeux au niveau des bords de routes, sur les cours d'eau du site B6 ou autres secteurs sensibles et mettre en œuvre une veille afin de prévenir la dégradation du milieu et des espèces par l'usage de produits de synthèses ;</li> <li>-Accompagner les communes dans la réalisation de leurs travaux (plans de désherbage par exemple) ou l'élaboration d'outils de planification pouvant impacter le milieu naturel et les écosystèmes ;</li> <li>-Mettre en oeuvre de la Charte Natura 2000</li> </ul>			
<b>Actions liées</b>	<p>HAB.1.3.2 : Réduire les flux de pollution d'origine domestique via l'assainissement ;</p> <p>HAB.2.2.1 : Accompagner les agriculteurs volontaires dans une démarche de conversion en agriculture biologique, raisonnée ou par d'autres pratiques alternatives ;</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.).</p>			
<b>Documents cadres ou programme existants</b>	- Contrat de rivière du bassin versant de l'Eyrieux, Embroye et Turzon.			

<b>Gestion des habitats et des espèces</b>	<b>HAB.1.3.1</b>	<b>Réduire l'usage des traitements phytosanitaires par les collectivités, les agriculteurs et les particuliers</b>				-	<b>Priorité 1</b>
<b>Synthèse des contrats éligibles</b>	<b>Rappel : Un contrat Natura 2000 n'a pas pour but de financer l'application de la réglementation.</b>						
<b>Indicateurs de suivi</b>	- Supports d'information et de sensibilisation ; - Cartographie des zones à enjeux eu niveau des bords de routes et des zones sensibles.						
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	

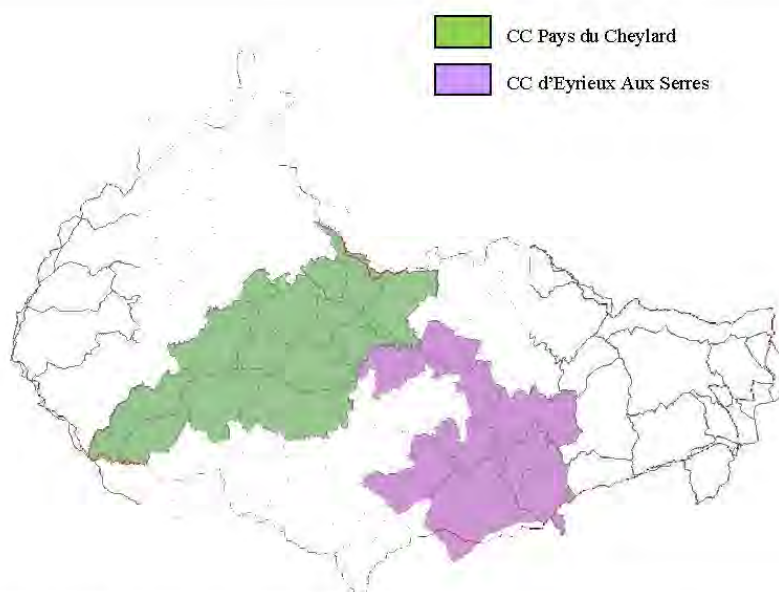
<b>Moyens mis en oeuvres</b>		<b>Détails</b>			<b>Coût de l'action</b>
Appui au contrat de rivière (cartographie, programme d'actions, études complémentaires)		Calculée dans l'animation du site			Aucun surcoût
<b>Total des coûts estimatifs</b>					<b>Sans objet</b>
<b>Financeurs</b>	<b>FEADER</b>	<b>Agence de l'Eau</b> Contrat de rivière	<b>Région</b> Contrat de rivière	<b>SMEC</b> Contrat de rivière	<b>Collectivités</b>
<b>Participation (en %)</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>



## VOLET A – Amélioration de la qualité des eaux des rivières

A2- Maitriser les pollutions agricoles et par les phytosanitaires dont les zones imperméabilisées	
<b>Action A2</b>	<b>Améliorer les pratiques des traitements phytosanitaires par les collectivités, les agriculteurs et les particuliers</b>
<b>Priorités 1</b>	<b>Année d'engagement : 2013-2018</b>
<b>Entité géographique Sous bassin versant</b>	BV Eyrieux, BV Embroye, BV Turzon
<b>Masse(s) d'eau concernée(s)</b>	FRDR446, FRDR444A, FRDR444B, FRDR10963, FRDR11562
<b>Cours d'eau</b>	Tous
<b>Communes concernées</b>	Toutes
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communes, communautés de communes, Syndicat Eyrieux Clair

## Localisation



## Généralités : Contexte de l'opération/Problématique

Sur le bassin versant, les analyses d'eau réalisées sur les stations de suivi de l'agence de l'eau montrent ponctuellement la présence de phytosanitaires. Il est toutefois difficile de conclure sur le niveau de pression phytosanitaire puisqu'il s'agit de campagnes ponctuelles. Le réseau de surveillance, mis en place par l'agence de l'eau, permettra à termes, de mieux préciser ce degré de pression.

Sur une grande partie du bassin versant, l'utilisation agricole des produits phytosanitaires est a priori modérée du fait de la prédominance des prairies. Par contre, dans la partie basse de l'Eyrieux, et dans les bassins versants de l'Embroye et du Turzon, les pratiques agricoles liées à l'arboriculture nécessitent l'usage de ce type de produits.

De même, les communes et gestionnaires de routes sont également des utilisateurs de phytosanitaires pour le désherbage des voiries et espaces publics.

Il faut rappeler que 90 % de ces produits sont utilisés en agriculture et seulement 10 % par les collectivités et les particuliers, néanmoins, ces derniers sont responsables de 50 % de la pollution, due à une utilisation intensive au-delà du nécessaire et jusqu'à 40 % des pesticides utilisés en zone urbaine pour l'entretien des voiries et espaces verts peuvent-être lessivés vers les cours d'eau.

**Objectifs visés/Gains escomptés**

- Réduire la consommation ou avoir une gestion raisonnée des pesticides pour améliorer la qualité de l'eau
- Maîtriser la pollution des collectivités et agricole par les phytosanitaires

**Cohérence avec le programme de mesures du SDAGE Rhône-Méditerranée**

Le SDAGE RM a fait de la préservation et de la gestion des milieux aquatiques une priorité au travers de l'orientation fondamentale n°5D "Lutter contre les pollutions par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles".

Les actions prévues contribuent à ces objectifs par la mise en œuvre des mesures suivantes :

- 5D07 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles
- 5D27 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles
- 5D28 Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation

**Définition de l'opération****■ De la communication**

Réalisation d'opérations de sensibilisation et communication auprès des communes, arboriculteurs sur les bonnes pratiques de désherbage et d'utilisation des phytosanitaires.

Cette communication pourra passer par la réalisation de plaquettes de sensibilisation et l'animation de réunions d'information en direction des agents communaux.

Le Syndicat pourra faire appel à un prestataire extérieur pour animer les réunions d'information, comme la FREDON Rhône-Alpes par exemple.

**■ Des études**

Incitation à la réalisation de plans de désherbage permettant une identification, la mesure et le classement des zones à désherber selon le risque de ruissellement et de pollution des eaux et ainsi, d'adapter les méthodes d'entretien en conséquence.

Les études pourraient être menées à l'échelle de la communauté de communes.

**■ L'achat de matériel**

Achat de matériel alternatif pour favoriser le développement des techniques alternatives au désherbage chimique.

**Réalisation – Conditions administratives/réglementaires**

Sans objet.

**Indicateurs d'évaluation**

Fiche action	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs de l'impact sur le milieu
A2	Nb de réunions organisées		Evolution de la qualité de l'eau (RCO, RCS)
	Nb de participants		
	Nb de plans de désherbage réalisés		
	Quantité annuelle de produits phytosanitaires utilisés		

**Commentaires**

En lien avec les fiches action C2.1 "Publications" et "Sensibilisation".

La Chambre d'Agriculture de l'Ardèche procède déjà à des actions de sensibilisation, des formations auprès de ces administrés, etc. dans le cadre de leur plan "Ecophyto 2018".

Gestion des habitats et des espèces	HAB.1.3.2	Réduire les flux de pollution d'origine domestique via l'assainissement	-	Priorité 1
-------------------------------------	-----------	---	---	------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>HAB.1 : Conserver et restaurer la dynamique naturelle, l'espace de bon fonctionnement ainsi que la bonne qualité et quantité des eaux des cours d'eau, habitats naturels et habitats d'espèces ;</p> <p>HAB.1.3 : Lutter contre les pollutions aquatiques à l'échelle du bassin versant et du site.</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables	
	<p><b><u>Forêts hygrophiles à mésophiles</u></b></p> <p>9120 - Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (Quercion roboris ou Ilici-Fagenion)</p> <p><b>91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*</b></p> <p>92A0 - Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba</p> <p><b><u>Végétations aquatiques, fontinales et amphibiés</u></b></p> <p>3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i></p> <p>3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i></p> <p>3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i></p> <p><i>De manière indirecte, ensemble des peuplements liés au système aquatique et rivulaire.</i></p>	<p><b><u>Poissons</u></b></p> <p>1131- Blageon, <i>Telestes soufia</i> (DH II)</p> <p>1126 - Toxostome, <i>Chondrostoma toxostoma</i> (DH II)</p> <p>1138 - Barbeau méridional, <i>Barbus meridionalis</i> (DH II)</p> <p>1095 - Lamproie marine, <i>Petromyzon marinus</i> (DH II)</p> <p>1103 - Alose feinte du Rhône, <i>Alosa fallax rhodanensis</i> (DH II et V)</p> <p>3019 - Anguille européenne, <i>Anguilla anguilla</i></p> <p><b><u>Invertébrés</u></b></p> <p>1041 - Cordulie à corps fin, <i>Oxygastra curtisii</i> (DH II)</p> <p>1088 - Grand Capricorne, <i>Cerambyx cerdo</i> (DH II)</p> <p>1083 - Lucane cerf-volant, <i>Lucanus cervus</i> (DH II)</p> <p>1053 - Diane, <i>Zerynthia polyxena</i> (DH IV)</p> <p>1092 - Ecrevisse à pattes blanches <i>Austroptomobius pallipes</i> (DH II)</p> <p><b><u>Mammifères</u></b></p> <p>1337 - Castor d'Europe, <i>Castor fiber</i> (DH II)</p> <p>1355 - Loutre d'Europe, <i>Lutra lutra</i> (DH II)</p> <p>1310 - Minioptère de Schreibers, <i>Miniopterus schreibersii</i> (DH II)</p> <p>1308 - Barbastelle d'Europe, <i>Barbastella barbastellus</i> (DH II)</p> <p>5009 - Pipistrelle pygmée, <i>Pipistrellus pygmaeus</i> (DH IV)</p> <p>Rhinolophes sp.</p> <p><b><u>Avifaune</u></b></p> <p>A073 - Milan noir, <i>Milvus migrans</i></p> <p>A136 - Petit gravelot, <i>Charadrius dubius</i></p> <p><i>De manière indirecte, l'ensemble des espèces liées aux systèmes aquatiques et rivulaires.</i></p>	
Objectif(s) de la mesure	<p>-L'objectif ultime de la mesure est d'améliorer la qualité des eaux, soit les conditions de vie des espèces aquatiques ou liées aux milieux aquatiques, par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'amélioration des performances des dispositifs d'épuration ;</li> <li>- La réduction des apports d'eaux parasites dans les réseaux d'eaux usées ;</li> <li>- La gestion des eaux pluviales ;</li> <li>- La sensibilisation et la communication sur les incidences induites par la pollution sur les habitats naturels, la faune et la flore.</li> </ul>		

Gestion des habitats et des espèces	HAB.1.3.2	Réduire les flux de pollution d'origine domestique via l'assainissement	-	Priorité 1
<b>Contexte</b>	<p>Sur les 33 communes que comptent le site B6, seulement 9 n'ont pas de système d'assainissement collectif. Il s'agit, Albon, Creyseilles, Gilhac-et-Bruzac, Issamoulenc, Pranles, Saint-Julien-Labrousse, Saint-Barthélémy-le-Meil, Saint-Christol, Saint-Genest-Lachamp, Saint-Etienne-de-Serre et Saint-Maurice-en-Chalencon.</p> <p>Une grande partie des communes possèdent une station d'épuration (STEP) en service. Les stations d'épuration les plus importantes sont situées sur les communes de Saint-Michel-d'Aurance, La Voulte-sur-Rhône, Le Pouzin, Vernoux-en-Vivarais, Saint-Sauveur-de-Montagut, Saint-Laurent-du-Pape/Beauchastel. La STEP localisée à Saint-Michel-d'Aurance est la STEP de la Communauté de Communes Val'Eyrieux (appelée usuellement STEP du Cheylard), dont les eaux traitées sont déversées dans l'Eyrieux en amont du site B6.</p> <p>Certaines stations d'épuration sont aujourd'hui vétustes ou leur fonctionnement demande à être complété afin de pouvoir atteindre le bon état des cours d'eau au sens de la Directive Cadre sur l'Eau. De même, certains réseaux sont encore de type unitaire ou dans un état médiocre, il devient nécessaire de les remplacer.</p> <p>Ce constat est renforcé par l'étude qualité, réalisée en 2009 par CESAME, qui a mis en évidence des dégradations de la qualité de l'eau liées aux rejets de stations ou aux dysfonctionnements de réseaux. Déjà en 2006, l'étude qualité réalisée par IRIS Consultant, a montré une eutrophisation importante de l'Eyrieux aval à partir du Pont de Chervil (Chalencon) due à un excès de phosphore dans le milieu naturel. Depuis 2013, la STEP du Cheylard est équipée d'une unité de déphosphatation.</p> <p>Les rejets en milieux naturels sont de plus en plus maîtrisés avec l'équipement progressif des communes en STEP et réseaux de collecte, grâce à la mise en œuvre d'actions programmées via le contrat de rivière. Le travail d'assainissement des eaux usées domestiques reste toutefois inachevé avec notamment la problématique de certaines STEP à améliorer (Saint Pierreville, Vernoux-en-vivarais en cours de travaux, Saint-Julien-du-Gua et Beauchastel), la problématique de l'assainissement non collectif non-conforme sur le bassin (diagnostics en cours au travers des SPANC) et la progression de campings en bordure des cours d'eau, etc.</p> <p>Les rejets des activités agricoles sont difficilement quantifiables (rejets diffus) : leur contribution à la charge organique des cours d'eau est difficilement chiffrable.</p> <p>Les rejets industriels sont raccordés aux stations d'épuration communales (Le Cheylard et Vernoux). La société Chomarat (industrie textile nécessitant l'usage d'une quantité importante d'eau) restitue l'eau qu'elle prélève dans la Dorne, après un prétraitement en interne, au niveau du réseau d'assainissement intercommunal. La station du Cheylard est inscrite au registre français des émissions. Au niveau de la basse vallée de l'Eyrieux, la société Métalchem (industrie chimique) rejette ses eaux de process dans le Rhône (après prétraitement préalable en interne).</p>			
<b>Recommandations générales</b>	<p>En aucun cas la démarche NATURA 2000 ne remplace un document du type contrat de rivière, elle représente néanmoins un appui technique fort sur les aspects biodiversité, habitats, faune et flore, pouvant consolider /aider la décision et la mise en œuvre d'actions sur des secteurs bien ciblés. L'animation de la démarche Natura 2000 sur le site B6 sera donc un soutien pour la concertation et la connaissance scientifique du territoire avant tout.</p> <p>Cette action se rapporte aux actions A1.2, A1.3 et A1.4 du contrat de rivière (cf. ci-après).</p>			

<b>Gestion des habitats et des espèces</b>	<b>HAB.1.3.2</b>	<b>Réduire les flux de pollution d'origine domestique via l'assainissement</b>			-	<b>Priorité 1</b>
<b>Périmètre d'application</b>	L'ensemble des bassins versant du site B6.					
<b>Contractants ou bénéficiaires potentiels</b>	Collectivités, propriétaires privés, campings, etc.					
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, CD 07, collectivités, DDT, SMEC, ONEMA, etc.					
<b>DESCRIPTIF DE LA MESURE</b>						
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	<p>- Cette mesure devra permettre d'apporter un accompagnement/un appui aux actions du contrat de rivière concernant l'assainissement et l'amélioration de la qualité des eaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mesures de la qualité physico-chimique et biologique des zones sensibles pour la faune et la flore ;</li> <li>- Sensibilisation des habitants sur les pollutions domestiques ;</li> <li>- Vigilance sur certains secteurs sensibles identifiés vis-à-vis de la faune, de la flore et des habitats ;</li> <li>- Etc.</li> </ul> <p>- D'autre part, l'animation Natura 2000 aura en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De suivre le bon état des populations des espèces aquatiques, et donc le cas échéant de faire le lien avec d'éventuelles pollutions ;</li> <li>- De mettre en œuvre et animer la Charte Natura 2000.</li> </ul>					
<b>Actions liées</b>	<p>HAB.1.3.1 : Réduire l'usage des traitements phytosanitaires par les collectivités, les agriculteurs et les particuliers ;</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.) ;</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.) ;</p> <p>COM.2.1.1 : Créer un partenariat et mettre en place une démarche responsable avec les professionnels du tourisme et les prestataires d'activités de pleine nature.</p>					
<b>Documents cadres ou programme existants</b>	- Contrat de rivière du bassin versant de l'Eyrieux, Embroye et Turzon.					
<b>Synthèse des contrats éligibles</b>	/					
<b>Indicateurs de suivi</b>	<p>- Journée de sensibilisation ;</p> <p>- Observation d'une diminution de l'eutrophisation du milieu aquatique ou d'éventuelles perturbations du milieu par la dégradation de la qualité de l'eau.</p>					
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>

Gestion des habitats et des espèces	HAB.1.3.2	Réduire les flux de pollution d'origine domestique via l'assainissement	-	Priorité 1
-------------------------------------	-----------	---	---	------------

Moyens mis en oeuvre		Détails			Coût de l'action
Appui au contrat de rivière (programme d'actions, études complémentaires)		Calculée dans l'animation du site			Aucun surcoût
<b>Total des coûts estimatifs</b>					<b>Sans objet</b>
Financiers	FEADER	Agence de l'Eau Contrat de rivière	Région Contrat de rivière	SMEC Contrat de rivière	Collectivités
Participation (en %)	X	X	X	X	X

## VOLET A – Amélioration de la qualité des eaux des rivières

A1- Réduire les flux de pollutions d'origine domestiques via l'assainissement collectif	
<b>Action A1.1</b>	<b>Améliorer la connaissance des infrastructures et prévoir l'avenir : réalisation de diagnostics et mise à jour de schémas généraux d'assainissement</b>
<b>Priorité 1</b>	<b>Année d'engagement : 2013/2014</b>
<b>Entité géographique Sous bassin versant</b>	BV Eyrieux
<b>Masse(s) d'eau concernée(s)</b>	FRDR446, FRDR11193, FRDR11900, FRDR445, FRDR 11999, FRDR11424, FRDR11440
<b>Cours d'eau</b>	Eyrieux, Dorne, Eysse, Saliouse, Talaron, Dunière, Eve, Sérouant, Rantoine
<b>Communes concernées</b>	Communauté de communes du Pays du Cheylard, St Martin de Valamas,
<b>Maître d'ouvrage</b>	Vernoux en Vivarais

## Localisation



## Généralités : Contexte de l'opération/Problématique

Le 1<sup>er</sup> Contrat de Rivière Eyrieux, Embroye, Turzon 1998 – 2006 a permis la réalisation de nombreuses actions d'assainissement, travaux d'assainissement collectif, d'études dont 35 schémas généraux d'assainissement, la construction de 22 stations d'épurations et réseaux afférents, des travaux d'extension ou de réhabilitation sur 22 communes autres pour un montant total de 28 millions d'euros.

Au total, en 2013, il est recensé 41 stations d'épuration sur les 3 bassins Eyrieux Embroye Turzon.

Néanmoins, les travaux doivent être poursuivis puisque toutes les habitations ne sont pas encore raccordées ou ne le sont pas correctement. Ce constat est mis en avant par l'étude qualité, réalisée en 2009 par CESAME, qui montre que subsistent des dégradations de la qualité de l'eau liées à des rejets domestiques sur certains secteurs, pouvant nuire à l'atteinte du bon état au sens de la DCE.

Suite aux résultats de cette étude, des secteurs ont été identifiés sur lesquels il est nécessaire de réaliser un schéma directeur et / ou un diagnostic de réseau afin d'identifier plus précisément l'origine des dégradations :

- Le schéma directeur est un outil permettant d'accompagner la collectivité à la définition d'un programme pluriannuel de travaux concernant l'ensemble du système d'assainissement. Cette étude permet également d'identifier la meilleure solution technique, en tenant compte de critères environnementaux et financiers.
- L'étude diagnostique permet de dresser un état des lieux exhaustif du fonctionnement des réseaux, d'identifier l'intrusion d'eaux parasites, de définir la nature des travaux à réaliser pour remédier aux dysfonctionnements et désordres recensés.

### Objectifs visés/Gains escomptés

- Améliorer la qualité de l'eau par :
  - o L'amélioration des performances des dispositifs d'épuration
  - o La réduction des apports d'eaux parasites dans les réseaux d'eaux usées
  - o La gestion des eaux pluviales
- Contribuer à produire des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) plus complets

### Cohérence avec le programme de mesures du SDAGE Rhône-Méditerranée

Le SDAGE RM a fait de la préservation et de la gestion des milieux aquatiques une priorité au travers de :

- L'orientation fondamentale n°1 "Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité"
- L'orientation fondamentale n°2 "Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques".
- La Mesure n°5 E 04 du PDM relative à la gestion des eaux pluviales.

### Définition de l'opération

#### ■ Charmes sur Rhône (compétence Assainissement collectif communale, gestion en régie directe)

La commune se situe le long de la rive droite du Rhône à 138 mètres d'altitude et de la rive gauche de l'Embroye. La rivière se jette dans le canal d'amenée de la chute de Beauchastel. La commune dispose d'un SGA.

Les eaux usées sont collectées puis acheminées à la station intercommunale mise en service en 2007, de type boues activées et d'une capacité nominale de 6 000 EH.

Le réseau existant est un réseau unitaire de 14 km, très sensible aux eaux parasites. Il apparaît nécessaire de réaliser le diagnostic de réseaux afin de planifier les travaux à envisager. La gestion des pluviales sera intégrée au schéma directeur.

#### ■ Communauté de Communes du Pays du Cheylard (CCPC) (compétence Assainissement collectif intercommunale, gestion en DSP / SAUR)

La communauté de communes est composée de 14 communes : Accons, Dornas, Jaunac, Le Chambon, Le Cheylard, Mariac, Les Nonières, St Andéol de Fourchades, St Barthélémy le Meil, St Christol, St Cierge sous Le Cheylard, St Genest Lachamp, St Julien Labrousse, St Michel d'Aurance. Les communes se répartissent principalement sur les bassins versants de la Dorne, du Talaron et de l'Eyrieux médian.

Ce territoire compte 4 stations d'épuration qui traitent en totalité les effluents de 5777 EH (soit 2311 branchements) : St Michel d'Aurance (filtre planté de roseaux, 170 EH, mise en service en 2009), Les Nonières (filtre à sable, 200 EH, mise en service en 2005), Dornas (filtre à sable, 320 EH, mise en service en 2003), CCPC (boues activées, 23 000 EH, mise en service en 1988). Cette dernière récupère les effluents de plusieurs communes de la CCPC : St Cierge sous Le Cheylard, la ZA de St Michel d'Aurance, Le Cheylard, Accons et Mariac, ainsi que les eaux usées de communes hors CCPC : St Martin de Valamas, hameau de Limis (commune de Chanéac), Lachapelle sous Chanéac.

Chaque commune de la CCPC possède un schéma général d'assainissement qui pour certains sont anciens ou incomplets et qu'il est aujourd'hui nécessaire d'actualiser. Il apparaît judicieux de réaliser ce schéma directeur à l'échelle du territoire de la communauté de communes et de le compléter avec un diagnostic de réseaux afin d'assurer une harmonisation et une cohérence de la planification des travaux avec mise à jour des zonages. La gestion des pluviales sera intégrée au schéma directeur.

#### ■ Commune de St Martin de Valamas (compétence Assainissement collectif communale, gestion en régie directe)

La commune se situe dans les Boutières, au confluent de l'Eyrieux, de la Salieuse et de l'Eysse, à 560 mètres d'altitude.

La totalité des eaux usées collectées par le réseau d'assainissement communal, représentant 600 branchements, transite par un poste de relevage, avant transfert par une conduite principale (située sous le CFD, ancien chemin de fer départemental) jusqu'à la station d'épuration de la CCPC (Pays du Cheylard).

Lors du suivi 2009 (étude CESAME), des dysfonctionnements ont été observés au niveau des postes de refoulement. Pour les identifier, il est nécessaire, dans un 1<sup>er</sup> temps, de réaliser le diagnostic du réseau et dans un 2<sup>nd</sup> temps, de réaliser les travaux définis lors de cette étude (fiche action A1.2). La gestion des pluviales sera intégrée au diagnostic.



■ **Commune de Vernoux en Vivarais (compétence Assainissement collectif intercommunale CC Pays de Vernoux, gestion en DSP / Véolia)**

La commune, située à 600 mètres d'altitude, sur un plateau surplombant la vallée du Rhône, est traversée par la Dunière, l'Eve, le Rantoine et le Sérouant.

La commune dispose d'une station d'épuration de type boues activées d'une capacité nominale de 4 000 EH, mise en service en 1984, qui récolte les eaux usées des communes de Vernoux en Vivarais (90% du réseau est unitaire) et de Châteauneuf de Vernoux (904 branchements au total sur les 2 communes). Trois salaisons sont également raccordées à cette station (classées au titre des ICPE), les 2 plus importantes sont autorisées à déverser dans la station leur rejet, qui est encadré par convention de rejet. L'étude CESAME de 2009 a révélé l'impact de cette station au regard du paramètre phosphore sur l'Eve et la Dunière. La CCPV (Pays de Vernoux) a prévu des travaux d'amélioration de son dispositif complet d'assainissement : rénovation du système de traitement dont création d'un dispositif pour traiter le phosphore (fiche action A1.2), mais également de son réseau (fiche action A1.3) qui amène trop régulièrement des eaux parasites en grande quantité (en 2011 : 42 déversements du DO n°3 et 113 déversements du DO N°1).

Actuellement, la commune de Vernoux en Vivarais est en cours de transformation de son POS en PLU, elle en profite pour mettre à jour son SGA qui date de 1998. La gestion des pluviales sera intégrée au schéma directeur.

Pour cette actualisation, elle travaille en étroite collaboration avec la CC du Pays de Vernoux, qui a la compétence pour réaliser les travaux d'assainissement collectif.

**Réalisation – Conditions administratives/réglementaires**

Sur les 3 bassins, 7 stations d'épuration ont une capacité nominale supérieure à 2 000 EH, au regard de la DERU, toutes sont conformes en 2012, mais la situation reste fragile pour certaines installations comme Vernoux et Beauchastel qui réceptionnent beaucoup d'eaux parasites.

Dans le cadre des études de schémas et diagnostics, les indices de performance, tels que mentionnés dans le RPQS<sup>1</sup>, seront renseignés.

Echéancier	2013	2014	2015
Charmes sur Rhône			
Communauté de communes du Pays du Cheylard			
St Martin de Valamas			
Communauté de communes du Pays de Vernoux			

**Indicateurs d'évaluation**

Fiche action	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs de l'impact sur le milieu
A1.1	Diagnostic des eaux claires parasites	Réalisation des travaux définis par le SGA	Etude de caractérisation de la qualité (niveaux de phosphore et MO)
	Linéaires de canalisation à remplacer		
	Carnet de maintenance et registre des pannes		
	Indicateurs de performance (RPQS)		

**Commentaires**

## VOLET A – Amélioration de la qualité des eaux des rivières

<b>A1- Réduire les flux de pollutions d'origine domestiques via l'assainissement collectif</b>	
<b>Action A1.2</b>	<b>Améliorer les performances des systèmes complets dont le traitement du phosphore : amélioration des stations d'épuration et des réseaux</b>
<b>Priorité 1</b>	<b>Années d'engagement : 2013 à 2018</b>
<b>Entité géographique Sous bassin versant</b>	BV Eyrieux
<b>Masse(s) d'eau concernée(s)</b>	FRDR12041, FRDR11999, FRDR444A, FRDR444B
<b>Cours d'eau</b>	Fay (BV Aygueneyre), Eve (BV Dunière), Eyrieux
<b>Communes concernées</b>	St Agrève, Vernoux en Vivarais, St Sauveur de Montagut, Beauchastel
<b>Maître d'ouvrage</b>	St Agrève, Communauté de Communes du Pays de Vernoux, St Sauveur de Montagut, Beauchastel, Charmes sur Rhône

## Localisation



## Généralités : Contexte de l'opération/Problématique

Le 1<sup>er</sup> Contrat de Rivière Eyrieux, Embroye, Turzon 1998 – 2006 a permis la réalisation de nombreuses actions d'assainissement, travaux d'assainissement collectif ou études dont 35 schémas généraux d'assainissement, la construction de 22 stations d'épurations et réseaux afférents, des travaux d'extension ou de réhabilitation sur 22 communes autres pour un montant total de 28 millions d'euros.

Au total, en 2013, il est recensé 41 stations d'épuration sur les 3 bassins Eyrieux Embroye Turzon.

Néanmoins, certaines stations d'épuration sont aujourd'hui vétustes ou leur fonctionnement demande à être complété afin de pouvoir atteindre le bon état des cours d'eau au sens de la DCE. De même, certains réseaux sont encore en unitaire ou dans un état médiocre, il devient nécessaire de les remplacer pour assurer un fonctionnement optimal des unités de traitement.

Ce constat est renforcé par l'étude qualité, réalisée en 2009 par CESAME, qui a mis en évidence des dégradations de la qualité de l'eau liées aux rejets de stations ou aux dysfonctionnements de réseaux. Déjà en 2006, l'étude qualité réalisée par IRIS Consultant, a montré une eutrophisation importante de l'Eyrieux aval à partir du Pont de Chervil (Chalencon) due à un excès de phosphore dans le milieu naturel.

### Objectifs visés/Gains escomptés

- ❖ Réaliser des travaux d'amélioration du fonctionnement de certaines stations d'épuration existantes pour limiter l'impact de leurs rejets sur le milieu récepteur par :
  - Mise en place du traitement du phosphore
  - Mise en place de dispositifs "tampon" (bassin de stockage des eaux parasites en période de pluie pour éviter les déversements fréquents en milieu naturel via les déversoirs d'orage et traitement tertiaire avant rejet au milieu pour abattre le phosphore)
  - Amélioration des prétraitements (dégrilleur/dessableur/dégraisseur), des oxygénations, des clarificateurs
  - Création de filière boues
- ❖ Réaliser des travaux d'amélioration des réseaux d'eaux usées pour éviter les dysfonctionnements des stations d'épuration et limiter leur impact sur le milieu récepteur par :
  - Limitation des infiltrations d'eaux parasites dans les réseaux
  - Mise en séparatif des eaux usées des eaux pluviales
  - Réhabilitation des réseaux de transfert

Afin de limiter l'eutrophisation de l'Eyrieux aval, l'objectif est de mettre en place des dispositifs de traitement du phosphore sur les plus importantes stations d'épuration du bassin, de type boues activées : St Agrève, Le Cheylard (réalisée en 2011/12), St Sauveur de Montagut et Vernoux en Vivarais.

### Cohérence avec le programme de mesures du SDAGE Rhône-Méditerranée

Le SDAGE RM a fait de la préservation et de la gestion des milieux aquatiques une priorité au travers de l'orientation fondamentale n°5 "Lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé".

Les actions prévues contribuent à ces objectifs par la mise en œuvre des mesures suivantes :

- 5A Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle
- 5B Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques

### Définition de l'opération

#### ■ Beauchastel (compétence Assainissement collectif communale, gestion par DSP / Véolia)

La commune se situe en fermeture de bassin versant de l'Eyrieux, au droit de la confluence Eyrieux-Rhône.

La commune dispose d'une station d'épuration de type boues activées, mise en service en 1978, d'une capacité nominale de 2 500 EH. Elle récolte les eaux usées de la commune (789 branchements et 24 000 ml de réseau) ainsi que celles de St Laurent du Pape (606 branchements et 14 000 ml de réseau). En 2012, il y a eu 124 dépassements de la charge hydraulique de référence, la mise en séparatif et la réhabilitation du réseau est une priorité (avis des services de la DDT). La charge maximale traitée en 2012 (pollution carbonée) a été de 2050 EH, la capacité nominale n'a donc pas été dépassée. Le rejet de la step se fait directement dans l'Eyrieux.

La commune souhaite réaliser les travaux d'amélioration suivants :

- ❖ Sur la station d'épuration :
  - Amélioration des prétraitements avec réhabilitation des dégrilleur, dégraisseur, dessableur et récupération des flottants
- ❖ Sur les réseaux :
  - Mise en séparatif du lotissement "Les Vergers", de la rue du 19 mars, HLM "Les Jardins" (2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> tranches) : 60 branchements pour 400 ml, pour limiter les eaux parasites qui peuvent perturber le fonctionnement de la station d'épuration (DDT).

#### ■ Charmes sur Rhône (compétence Assainissement collectif intercommunale, gestion par DSP / Véolia)

La commune se situe le long de la rive droite du Rhône à 138 mètres d'altitude et de la rive gauche de l'Embroye. La rivière se jette dans le canal d'amenée de la chute de Beauchastel. La commune dispose d'un SGA.

Les eaux usées sont collectées puis acheminées à la station intercommunale mise en place en 2007, de type boue activée et d'une capacité nominale de 6 000 EH.

Le réseau existant est un réseau unitaire de 14 km, très sensible aux eaux parasites et pouvant induire des pollutions de l'Embroye via la présence de collecteurs le long de la rivière.

Pour y remédier, la commune souhaite réaliser les travaux suivants :

- La réfection du réseau défini par le diagnostic et la réhabilitation du réseau unitaire d'assainissement collectif par des travaux de mise en séparatif (Fiche action A1.1).
- La réfection des canalisations de la rue du bac (10 ml) et du carrefour du Temple (160 ml) pour limiter les eaux claires parasites
- La réfection des canalisations du Lotissement "Hameau des Champs" (400 ml) pour limiter les eaux claires parasites
- La mise en séparatif de la rue de la Faysse (55 branchements, 845 ml), de l'entrée du lotissement "les Fleurs" (50 ml), la rue des Canards (80 ml, rejet dans l'Embroye via collecteur le long de la rivière) pour limiter les eaux claires parasites.

■ **Communauté de Communes du Pays du Cheylard (CCPC) (compétence Assainissement collectif intercommunale CCPC, gestion par DSP / Saur)**

La communauté de communes est composée de 14 communes : Accons, Dornas, Jaunac, Le Chambon, Le Cheylard, Mariac, Les Nonières, St Andéol de Fourchades, St Barthélémy le Meil, St Christol, St Cierge sous Le Cheylard, St Genest Lachamp, St Julien Labrousse, St Michel d'Aurance. Les communes se répartissent principalement sur les bassins versants de la Dorne, du Talaron et de l'Eyrieux médian.

Ce territoire compte 4 stations d'épuration :

Communes concernées	Type d'épuration	Capacité nominale	Mise en service	Réseau
St Michel d'Aurance	filtre planté de roseaux	170 EH	2009	64 branchements soit 160 EH
Les Nonières	filtre à sable	200 EH	2005	72 branchements soit 180 EH
Dornas	filtre à sable	320 EH	2003	85 branchements soit 212 EH
CCPC*	boues activées	23 000 EH	1988	2 311 branchements soit 5 777 EH + effluents industriels

\* La station de la CCPC traite les effluents de plusieurs communes de la CCPC : St Cierge sous Le Cheylard, la ZA de St Michel d'Aurance, Le Cheylard, Accons et Mariac, ainsi que les eaux usées de communes hors CCPC : St Martin de Valamas, hameau de Limis (Chanéac), Lachapelle sous Chanéac.

La commune du Cheylard est située dans la région des Boutières, au confluent de la Dorne et de l'Eyrieux, à 400 mètres d'altitude.

Les eaux usées de la commune sont traitées dans la station d'épuration intercommunale, avant d'être rejetées dans l'Eyrieux. Le réseau d'eau usée est encore en unitaire sur certains quartiers ce qui pourrait engendrer un dysfonctionnement du système de traitement par un apport conséquent d'eaux parasites lors d'épisodes pluvieux (voir résultats de l'étude diagnostic en cours).

La Communauté de Communes du Pays du Cheylard, maître d'ouvrage, souhaite réaliser les travaux d'amélioration de réseaux, sur la commune du Cheylard :

- Réhabilitation et mise en séparatif des quartiers Signerose et Jabrezac (Dossier A) concernant 56 branchements et 1550 ml de réseau.
- Réhabilitation des réseaux de transfert situés en rives droite et gauche de la Dorne (Dossier B) concernant 2000 ml de canalisation à remplacer (transporte 3095 EH).

■ **Communauté de Communes du Pays de Vernoux (CCPV) (compétence Assainissement collectif intercommunale CCPV, gestion par DSP / Véolia)**

La Communauté de communes compte 7 communes : Châteauneuf de Vernoux, Gilhac et Bruzac, St Apollinaire de Rias, St Jean Chambre, St Julien le Roux, Silhac et Vernoux en Vivarais. Les communes se répartissent intégralement sur le bassin versant de la Dunière. Les travaux envisagés concernent la commune de Vernoux en Vivarais.

La commune de Vernoux en Vivarais, située à 600 mètres d'altitude, sur un plateau surplombant la vallée du Rhône, est traversée par la Dunière, l'Eve, le Rantoine et le Séroutant.

La commune dispose d'une station d'épuration de type boues activées d'une capacité nominale de 4 000 EH, mise en service en 1984, qui récolte les eaux usées des communes de Vernoux en Vivarais (90% du réseau est unitaire, 823 branchements) et de Châteauneuf de Vernoux (réseau séparatif, 81 branchements) via un réseau de 22 km au total sur

les 2 communes. Trois salaisons, toutes classées au titre des Installations classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), sont également raccordées à cette station : les deux plus importantes (Calixte et Guèze) sont autorisées à déverser leurs rejets, qui sont donc encadrés par convention de rejet. L'étude CESAME de 2009 a révélé l'impact de cette station au regard du paramètre phosphore sur l'Eve et la Dunière. La CCPV (Pays de Vernoux) a prévu des travaux d'amélioration de son dispositif complet d'assainissement : rénovation du système de traitement dont création d'un dispositif pour traiter le phosphore (fiche action A1.2), mais également de son réseau (fiche action A1.3) qui amène trop régulièrement des eaux parasites en grande quantité (en 2011, 42 déversements du DO n°3 et 113 déversements du DO N°1). En 2012, il y a eu 57 dépassements de la charge hydraulique de référence, la mise en séparatif et la réhabilitation du réseau est une priorité.

Actuellement, la commune de Vernoux en Vivarais est en cours de transformation de son POS en PLU, elle en profite pour mettre à jour son SGA qui date de 1998, elle travaille en collaboration avec la communauté de communes pour effectuer cette actualisation. Un SDA pourra être envisagé dans un second temps à l'échelle de la communauté de communes.

La communauté de communes du Pays de Vernoux (CCPV), maître d'ouvrage, souhaite réaliser les travaux d'amélioration suivants qui vont concerner :

- ❖ Sur la station d'épuration de Vernoux en Vivarais :
  - La création d'un bassin tampon en amont du déversoir d'orage n°1, situé en tête de station
  - Les prétraitements : au niveau du dégraisseur en particulier
  - Mise en place d'une sonde rédox pour mieux régler l'oxygénation du bassin d'aération et ainsi optimiser la transformation de l'azote
  - Création d'un traitement tertiaire : traitement du phosphore par chlorure ferrique (aucun traitement actuellement)
  - La mise en place d'une réelle filière boue par centrifugeuse fixe (actuellement, une partie des boues est renvoyée en station et l'autre partie est déshydratée par la centrifugeuse mobile appartenant à la compagnie fermière, puis évacuée en compostage). Aucun investissement n'a été réalisé par la collectivité pour le traitement des boues, Véolia assure l'évacuation des boues dans le cadre de l'affermage (coût de fonctionnement pour la collectivité).
- ❖ Sur les réseaux de Vernoux en Vivarais :
  - La limitation des apports d'eaux parasites dans le réseau de l'antenne Rantoine :
    - rue de Privas : 200 ml de canalisation représentant 12 branchements (Dossier A)
    - et en amont du DO n°3, rue de la Tourette, place Rioufol, Rue sous le four, rue du Pouterlou : 950 ml de canalisation représentant 75 branchements (Dossier B)
  - La limitation des apports d'eaux parasites dans le réseau en remplaçant les canalisations sur les secteurs ciblés par le diagnostic de réseau de 2008 (rue Boissy d'Anglas, chemins de Tacanet, des pêcheurs, rue du lavoir) : 1 252 ml de canalisation représentant 37 branchements (Dossier C).

La CCPV, maître d'ouvrage des travaux, devra afficher lors du dépôt du dossier le gain cumulé bassin tampon + réfection du réseau vis-à-vis du fonctionnement de la STEP et des déversements au milieu.

#### ■ St Agrève (compétence Assainissement collectif communale, gestion par DSP / Véolia)

La commune se situe au nord-ouest du bassin versant de l'Eyrieux, sur le plateau du Vivarais, à des altitudes variant de 590 mètres à 1183 mètres.

La commune dispose d'une station d'épuration de type boue activée, mise en service en 1995, d'une capacité nominale de 7 500 EH. Elle récolte les eaux usées des 1 135 branchements actuels de la commune. Le milieu récepteur de la station est le ruisseau du Fay, un affluent de l'Aygueneyre, lui-même affluent de l'Eyrieux au niveau de Intres. Le ruisseau du Fay présente un débit très faible, le rejet de la station est significatif au regard du phosphore sur ce ruisseau, mais également sur l'Aygueneyre.

La commune de St Agrève souhaite réaliser les travaux d'amélioration suivants :

- ❖ Sur la station d'épuration :
  - Mise en place d'un dispositif tampon par phyto-remédiation avant rejet de la station dans le milieu naturel pour limiter l'apport de phosphore et l'impact sur le cours d'eau, le Fay, ruisseau affluent de l'Aygueneyre (très petit cours d'eau qui ne peut diluer le rejet, le phosphore étant facteur déclassant de la qualité sur la carte d'état des lieux SDAGE et de l'étude CESAME)
  - Local de stockage des boues

❖ Sur les réseaux :

- Mise en séparatif dans le centre bourg (place de Verdun et voie communale 9) pour limiter les apports d'eaux parasites : 600 ml de canalisation représentant 35 branchements

■ **St Sauveur de Montagut (compétence Assainissement collectif communale, gestion par DSP / Véolia)**

La commune se situe au centre du bassin de l'Eyrieux, elle est traversée par la Glueyre et l'Eyrieux.

St Sauveur de Montagut dispose d'une station d'épuration de type boues activées, mise en service en 1974, d'une capacité nominale de 3 600 EH. Elle récolte les eaux usées de la commune grâce à 588 branchements et 17 000 ml de réseaux. Le milieu récepteur est l'Eyrieux médian.

La commune souhaite réaliser les travaux d'amélioration suivants concernant :

- Les prétraitements : mise en place d'un dégrilleur fin type Aqua Guard et d'un tamis rotatif compacteur ensacheur en remplacement des dispositifs actuels moins performants (dégrilleur courbe et dessableur/dégraisseur statique) afin de limiter le bouchage des pompes en aval et dégriller le volume bypassé en tête de station
- L'oxygénation du bassin d'aération : mise en place de 2 aérateurs de fond et de 2 pâles pour améliorer et sécuriser l'aération et éviter la décantation.
- Création d'un traitement tertiaire : traitement du phosphore par chlorure ferrique (aucun traitement actuellement)
- Amélioration du clarificateur
- La mise en place d'une réelle filière boue par centrifugeuse fixe (actuellement, une partie des boues est renvoyée en station et l'autre partie est déshydratée par la centrifugeuse mobile appartenant à la compagnie fermière, puis évacuée en compostage). Aucun investissement n'a été réalisé par la collectivité pour le traitement des boues, Véolia assure l'évacuation des boues dans le cadre de l'affermage (coût de fonctionnement pour la collectivité).

■ **St Martin de Valamas (compétence Assainissement collectif communale, régie directe)**

La commune se situe dans les Boutières, au confluent de l'Eyrieux, de la Salieuse et de l'Eysse, à 560 mètres d'altitude.

La totalité des eaux usées collectées par le réseau d'assainissement communal, représentant 600 branchements, transite par un poste de relevage, avant transfert par une conduite principale (située sous le CFD, ancien chemin de fer départemental) jusqu'à la station d'épuration de la CCPC (Pays du Cheylard).

Lors du suivi 2009 (étude CESAME), des dysfonctionnements ont été observés au niveau des postes de refoulement. Pour les identifier, il est nécessaire, dans un 1<sup>er</sup> temps, de réaliser le diagnostic du réseau (fiche action A1.1) et dans un 2<sup>nd</sup> temps, de réaliser les travaux définis lors de cette étude.

**Réalisation – Conditions administratives/réglementaires**

- Sur le territoire du contrat de rivière, 7 stations d'épuration ont une capacité nominale supérieure à 2 000 EH, au regard de la DERU, toutes sont conformes en 2012, mais la situation reste fragile pour certaines installations comme Vernoux et Beauchastel qui réceptionnent beaucoup d'eaux parasites avec constatation de surcharge hydraulique.

**Indicateurs d'évaluation**

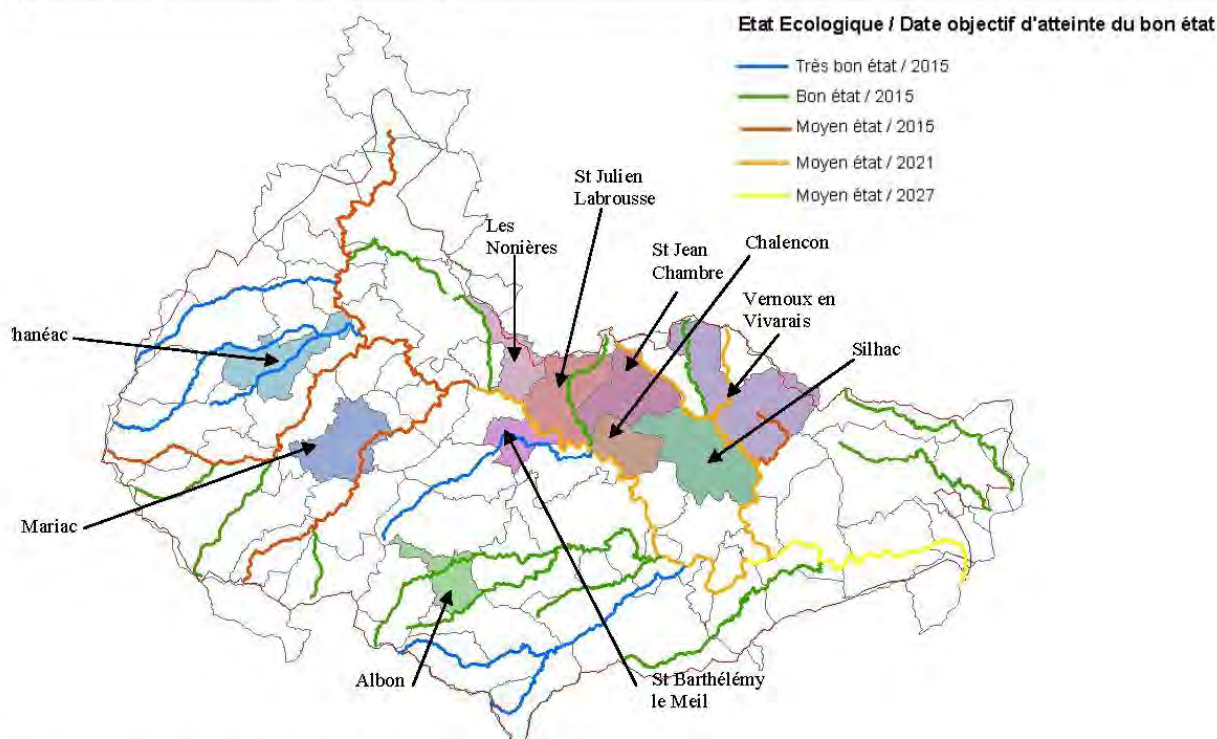
Fiche action	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs de l'impact sur le milieu
A1.2	Diagnostic des eaux claires parasites	Coût par l/s d'eau claire épargnée	Etude de caractérisation de la qualité (niveaux de phosphore et MO)
	Linéaire de canalisations posées	Coût au ml de canalisation	
	Nb de branchements effectués	Coût par branchement	
	Nb EH raccordés	Coût par EH raccordé	
	Nb de stations améliorées	Coût par station d'épuration	
	Indicateurs de performance (du RPQS)		

**Commentaires**

## VOLET A – Amélioration de la qualité des eaux des rivières

A1- Réduire les flux de pollutions d'origine domestique via l'assainissement collectif	
Action A1.3	Création d'un système d'assainissement complet, lorsque les eaux usées sont partiellement collectées ou pas collectées
Priorités 1 et 2	Année d'engagement : 2013-2018
Entité géographique Sous bassin versant	BV Eyrieux BV Dorne, BV Glueyre, BV Dunière, BV Glo, BV Talaron, BV Saliouse
Masse(s) d'eau concernée(s)	FRDR444A, FRDR444B, FRDR446, FRDR445, FRDR11424, FRDR11440, FRDR11999, FRDR10733, FRDR10526, FRDR11900, FRDR11193
Cours d'eau	Eyrieux, Dorne, Glueyre, Saliouse, Eyguas, Glo, Talaron, Dunière, Belay/Courtebut, Doulet, Eve, Rantoine, Sérouant
Communes concernées	Albon, Chalencon, Chanéac, Les Nonières, Mariac, St Barthélémy le Meil, St Jean Chambre, St Julien Labrousse, Vernoux en Vivarais, Silhac
Maître d'ouvrage	Albon, Chanéac, Marcols les Eaux, Chalencon, CCPC, CCPV

## Localisation des communes présentant des projets



## Généralités : Contexte de l'opération/Problématique

Le 1<sup>er</sup> Contrat de Rivière Eyrieux, Emboye, Turzon 1998 – 2006 a permis la réalisation de nombreuses actions d'assainissement, travaux d'assainissement collectif ou études dont 35 schémas généraux d'assainissement, la construction de 22 stations d'épurations et réseaux afférents, des travaux d'extension ou de réhabilitation sur 22 communes autres pour un montant total de 28 millions d'euros.

Au total, en 2013, il est recensé 41 stations d'épuration sur les 3 bassins Eyrieux Emboye Turzon.

Toutefois, quelques communes n'ont toujours pas réalisé de travaux d'assainissement collectif, que ce soit par la mise en place d'une station d'épuration et des réseaux de transfert et collecte.

Sur certaines de ces communes, les eaux usées sont en partie collectées, parfois partiellement traitées via des fosses septiques avant d'être rejetées dans le milieu naturel, sur d'autres collectivités, aucun réseau n'existe, les eaux usées se retrouvent directement dans le milieu naturel, avec ou sans prétraitement.

Les études qualité, réalisées en 2006 et 2009, montrent des dégradations de la qualité de l'eau liées à des rejets domestiques directs dans le milieu naturel et une eutrophisation importante sur l'Eyrieux, à l'aval du Pont de Chervil (Chalencou). De même, sur le bassin versant de la Dunière, 1<sup>er</sup> sous bassin de l'Eyrieux (108 km<sup>2</sup>), la qualité de l'eau, en période estivale, est moyenne à médiocre, du fait d'un taux élevé de phosphore sur l'Eve (à l'aval de la station d'épuration) et sur la partie aval de la Dunière, et les résultats montrent également une forte concentration en matière organique sur la Dunière amont.

#### Objectifs visés/Gains escomptés

- Améliorer ou créer l'assainissement collectif de certaines collectivités pour éviter les rejets d'eaux brutes dans le milieu naturel et ainsi permettre l'atteinte du bon état des cours d'eau au sens de la DCE.
- Rendre conforme les installations aux exigences réglementaires de la DERU.

#### Cohérence avec le programme de mesures du SDAGE Rhône-Méditerranée

Le SDAGE RM a fait de la préservation et de la gestion des milieux aquatiques une priorité par l'orientation fondamentale n°5 "Lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé".

Les actions prévues contribuent à ces objectifs par la mise en œuvre des mesures suivantes :

- 5A Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle
- 5B Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques

#### Définition de l'opération

##### COMMUNE DISPOSANT D'UN RESEAU OU LES EAUX USEES SONT PARTIELLEMENT COLLECTEES

###### ■ **Albon (compétence Assainissement collectif communale, gestion en régie directe)**

La commune, située à 570 mètres d'altitude, se situe sur le bassin versant de la Glueyre. La commune dispose d'un SGA réalisé en 2009.

###### ❖ **Chef lieu (Zonage Assainissement : village classé en assainissement collectif – zonage adopté par délibération le 06/12/2008 après enquête publique du 22/01/2008 au 25/09/2008)**

Actuellement, sur le chef lieu il n'y a pas d'unité de traitement et seules quelques antennes collectent les eaux usées qui sont rejetées directement dans la rivière, la Glueyre, ou dans des puits perdus, après un simple prétraitement. Or, l'étude "qualité" de 2006 et le Schéma Général d'Assainissement (SGA), ont mis en évidence une pollution organique de la Glueyre, au droit de la commune d'Albon (A l'aval d'Albon, le peuplement de macro-invertébrés est nettement plus tolérant vis-à-vis de la matière organique, ce qui se traduit par l'apparition de taxons moyennement sensibles et par une raréfaction de taxons sensibles présents à l'amont). La commune n'est donc pas en conformité avec la Directive ERU qui impose le traitement des eaux usées brutes avant rejet au milieu naturel.

D'autre part, la commune souhaite réaménager un ancien site de baignade situé en aval immédiat du bourg (étude technique en cours sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes des Châtaigniers). Cette baignade a été fermée il y a 20 ans, suite aux obligations de surveillance et aux problèmes de qualité détectés.

Au vu des préconisations de son SGA, sur le chef lieu, la commune souhaite :

- Créer une station d'épuration (STEP), de type lit planté de roseaux d'une capacité nominale de 80 EH en hiver, 230 EH en été. Les eaux traitées seront rejetées dans un fossé d'infiltration avant de rejoindre la Glueyre. Les travaux permettront le raccordement d'une cinquantaine de foyers.
- Réutiliser la canalisation existante ou le cas échéant, mettre en séparatif le réseau pour la collecte (1200 ml) et le transfert des eaux usées (410 ml et 2 postes de refoulement) jusqu'à la nouvelle STEP.
- Réhabilitation du réseau d'eau pluviale.

###### ❖ **Hameau de Serrepuy (Zonage Assainissement : Serrepuy classé en assainissement collectif)**



Depuis 1992, 5 foyers sont équipés individuellement d'une fosse septique dont les eaux usées sont ensuite transférées dans un bac à graisse commun, puis rejetées dans un puits perdu commun, avant d'atteindre le ruisseau de Fontfreyde. Or, l'étude "qualité" de 2006 a mis en évidence une pollution organique de la Glueyre, au droit de la commune d'Albon.

Sur ce hameau, la commune souhaite :

- Créer une station d'épuration (STEP), de type lit planté de roseaux d'une capacité nominale de 30 EH. Les eaux traitées seront rejetées dans un fossé d'infiltration avant de rejoindre le ruisseau de Fontfreyde. Les travaux permettront le raccordement de dix foyers, représentant 30 EH
- Réutiliser et compléter le réseau existant pour la collecte et le transfert jusqu'à la nouvelle STEP (150 ml).

■ **Communauté de Communes du Pays du Cheylard (CCPC) (compétence Assainissement collectif intercommunale, gestion par DSP / SAUR)**

La communauté de communes est composée de 14 communes : Accons, Dornas, Jaunac, Le Chambon, Le Cheylard, Mariac, Les Nonières, St Andéol de Fourchades, St Barthélémy le Meil, St Christol, St Cierge sous Le Cheylard, St Genest Lachamp, St Julien Labrousse, St Michel d'Aurance. Les communes se répartissent principalement sur les bassins versants de la Dorne, du Talaron et de l'Eyrieux médian.

Ce territoire compte 4 stations d'épuration :

Communes concernées	Type d'épuration	Capacité nominale	Mise en service	Réseau
St Michel d'Aurance	filtre planté de roseaux	170 EH	2009	64 branchements soit 160 EH
Les Nonières	filtre à sable	200 EH	2005	72 branchements soit 180 EH
Dornas	filtre à sable	320 EH	2003	85 branchements soit 212 EH
CCPC*	boues activées	23 000 EH	1988	2 311 branchements soit 5 777 EH + effluents industriels

\* La station de la CCPC traite les effluents de plusieurs communes de la CCPC : St Cierge sous Le Cheylard, la ZA de St Michel d'Aurance, Le Cheylard, Accons et Mariac, ainsi que les eaux usées de communes hors CCPC : St Martin de Valamas, hameau de Limis (commune de Chanéac), Lachapelle sous Chanéac.

❖ **St Barthélémy le Meil – chef lieu (Zonage Assainissement : village classé en Assainissement collectif, zonage adopté par délibération le 03/10/2003)**

Située à 500 mètres d'altitude, la commune de St Barthélémy le Meil se situe sur une crête, entre les vallées de l'Eyrieux et du Talaron. La commune dispose d'un SGA réalisé en 2003.

Le village est desservi par une antenne de réseau de type séparatif réalisé en 2000. Les effluents collectés sont acheminés gravitairement dans un champ, en contrebas du village. Une dizaine de foyers y sont déjà raccordés. La commune n'est donc pas en conformité avec la Directive ERU qui impose le traitement des eaux usées brutes avant rejet au milieu naturel.

90% des foyers du chef lieu sont actuellement en assainissement non collectif, mais seulement 25% ont un épandage. Les 3 diagnostics réalisés par le SPANC sur le village font état d'installations non-conformes, où les exutoires et la qualité des rejets sont inconnus. Les habitations du chef lieu étant concentrées de part et d'autre d'une crête (1 versant côté Eyrieux, l'autre côté Talaron), il est quasi impossible d'envisager un assainissement autonome (certaines habitations ne disposent pas de terrain, les terrains sont très pentus, présence de rochers, agencement aggloméré des habitations, etc.). Le SPANC juge prioritaire ces travaux d'assainissement collectif qui permettront de traiter des rejets directs au milieu et pour des raisons sanitaires (maisons contiguës).

D'autre part, le suivi de 2006 qualifie le cours d'eau du Talaron en bon état tant au niveau hydrobiologique que physico-chimique. La qualité organique de l'eau peut donc être considérée comme satisfaisante sans toutefois être optimale à la fermeture du bassin, où des teneurs non négligeables en matières organiques et oxydables, azotées et phosphorées ont été détectées (impact de St Barthélémy ?).

La CCPC, maître d'ouvrage, souhaite réaliser les travaux nécessaires pour permettre le traitement des eaux usées de la commune, à savoir, créer :

- Une station d'épuration d'une capacité nominale de 100 EH en hiver et 130 EH en été
- Les réseaux de collecte et de transfert, comprenant 48 branchements et 1 020 ml de canalisation.

❖ **St Julien Labrousse – chef lieu (Zonage Assainissement : village classé en Assainissement collectif, zonage adopté par délibération le 16/12/2006)**

Le village de St Julien Labrousse est traversé par le Coulet, un affluent direct du Glo qui est impacté par les rejets directs des eaux usées. La commune dispose d'un SGA réalisé en 2005.

53 foyers sont actuellement raccordés sur 3 réseaux de type unitaire dont 2 terminent leur trajet dans des prés et le troisième dans un drain, aucun traitement n'est donc fait avant rejet. La commune n'est donc pas en conformité avec la Directive ERU qui impose le traitement des eaux usées brutes avant rejet au milieu naturel.

La CCPC, maître d'ouvrage, souhaite réaliser les travaux nécessaires pour permettre le traitement des eaux usées de la commune, à savoir, créer :

- Une station d'épuration d'une capacité nominale de 165 EH en hiver et 255 EH en été
- Le réseau de collecte représentant 2 045 ml de canalisation et 71 branchements
- Le réseau de transfert, comptant 275 ml de canalisation
- La pose d'un poste de refoulement
- 195 ml de canalisation en refoulement.

■ **Communauté de Communes du Pays de Vernoux (CCPV) (compétence Assainissement collectif intercommunale, gestion par DSP / Véolia)**

La Communauté de communes compte 7 communes : Châteauneuf de Vernoux, Gilhac et Bruzac, St Apollinaire de Rias, St Jean Chambre, St Julien le Roux, Silhac et Vernoux en Vivarais. Les communes se répartissent intégralement sur le bassin versant de la Dunière. Les travaux envisagés concernent les communes de St Jean Chambre et Silhac.

❖ **St Jean Chambre – chef lieu (Zonage Assainissement : village classé en Assainissement collectif - zonage adopté par délibération le 20/03/2009)**

La commune de St Jean Chambre, située à 750 mètres d'altitude, est traversée par le Courtebut, affluent direct de la Dunière. La commune dispose d'un SGA réalisé en 2009.

Il existe actuellement un réseau de collecte, dans le secteur zoné en collectif, qui amène directement les eaux usées brutes de 10 foyers, dans un jardin. La commune n'est donc pas en conformité avec la Directive ERU qui impose le traitement des eaux usées brutes avant rejet au milieu naturel.

D'après le SGA, seul un assainissement collectif peut être envisagé, aussi, la commune souhaite :

- Créer une station d'épuration (STEP) d'une capacité nominale de 120 EH. Les eaux traitées seront rejetées dans une tranchée d'infiltration, sans rejet dans le ruisseau. Les travaux permettront le raccordement d'une trentaine de foyers, représentant 90 EH
- Compléter l'antenne existante par un réseau de collecte complet sur tout le village (333 ml et 30 branchements) et le transfert gravitaire des eaux usées (770 ml) jusqu'à la nouvelle STEP.

❖ **Silhac (le zonage n'a pas été approuvé par délibération)**

La commune de Silhac, est traversée par le ruisseau d'Arlindes, un affluent direct de la Dunière. La commune dispose d'un SGA réalisé en 2007.

Le chef lieu dispose d'une station d'épuration de type lit bactérien, d'une capacité nominale de 200 EH, créé en 1997. La commune compte, entre autres, deux hameaux, Riou et Vignal, présentant tous deux un réseau existant (respectivement, de 235 ml et de 150 ml) mais sans traitement des eaux usées, qu'il apparaît nécessaire de compléter.

Pour le hameau de Vignal, les effluents se rejettent dans un ravin qui rejoint le ruisseau du Bourgeon (affluent de la Dunière), sans traitement en contre-bas du hameau. La commune n'est donc pas en conformité avec la Directive ERU qui impose le traitement des eaux usées brutes avant rejet au milieu naturel.

Les études "qualité" (2006 et 2009) n'ont pas concerné ce secteur spécifiquement, toutefois, il faut rappeler que le bassin de la Dunière présente des problèmes de qualité, notamment par le phosphore.

D'après le SGA, seul un assainissement collectif peut être envisagé pour le traitement des eaux usées des deux hameaux.

Ainsi, la CCPV prévoit pour le hameau du Riou (Zonage Assainissement : Riou classé en Assainissement collectif) :

- Créer une station d'épuration d'une capacité nominale de 90 EH. Les travaux permettront le raccordement de 20 foyers existants, représentant 15 à 90 EH suivant la saison.
- Remplacement des canalisations existantes par la création d'un réseau de collecte (755 ml) et de transfert (30 ml) des eaux usées jusqu'à la nouvelle STEP.

■ **Chanéac – chef lieu (compétence Assainissement collectif communale, gestion en régie directe - Zonage Assainissement : village classé en Assainissement collectif – SGA du 7 mars 2008 - le zonage n'a pas été approuvé par délibération)**

La commune se situe dans la région des hautes Boutières, à 700 mètres d'altitude. Le chef lieu est traversé par l'Azette, un affluent de la Saliouse, affluent de l'Eyrieux.

La commune dispose d'un SGA, réalisé en 2007, sur lequel il est précisé que l'assainissement du chef lieu et de la Soubeyranne doivent être en collectif. Aujourd'hui, malgré les deux antennes de collecte existantes sur le chef lieu, récoltant les eaux usées de 45 foyers, aucun traitement n'est fait et les rejets bruts se font directement dans un ravin, affluent direct de l'Azette. La commune n'est donc pas en conformité avec la Directive ERU qui impose le traitement des eaux usées brutes avant rejet au milieu naturel.

Le lotissement de la Soubeyranne dispose d'une unité de traitement dont le fonctionnement n'est pas optimal, émet des odeurs et doit être vidangé 1 à 2 fois par an. L'unité de traitement comprend un digesteur-décanteur, un bac à graisse, un pré-filtre et un épandage par tranchées d'infiltration de 65 m<sup>2</sup> et date de 1984.

La commune souhaite donc remédier à cette situation et prévoit de :

- Créer une station d'épuration de capacité nominale de 100 EH, en hiver et 200 EH, en été, de type lit planté de roseaux, avec un rejet dans l'Azette. Les travaux permettront le raccordement de soixante-neuf foyers
- Réutiliser une partie de la canalisation existante et mettre en séparatif le reste du réseau pour la collecte et le transfert des eaux usées jusqu'à la nouvelle STEP (2 060 ml)
- Raccorder le lotissement de la Soubeyranne au réseau collectif en déconnectant le dispositif de traitement existant.

#### EAUX USEES NON COLLECTEES

■ **Communauté de Communes du Pays du Cheylard (CCPC) (compétence Assainissement collectif intercommunale, gestion par DSP / SAUR)**

❖ **Mariac – Girond (Zonage Assainissement : Girond classé en assainissement collectif futur, zonage adopté par délibération le 02/04/2002 après enquête publique du 14/01/2002 au 14/02/2002)**

La commune est située au cœur des Boutières, dans la vallée de la Dorne. Elle comprend deux bourgs importants : Mariac et le Pont de Fromentières. La commune dispose d'un SGA depuis 2001.

Les eaux usées des 2 chefs lieux sont raccordées à la station d'épuration intercommunale du Cheylard depuis près de 15 ans (réalisés par le SIAVD, syndicat intercommunal de la Vallée de la Dorne). Toutefois, le hameau de Girond, situé sur le bassin du Cornuscule, un affluent direct de la Dorne, n'a pas fait l'objet de tels travaux.

Le suivi réalisé sur la Dorne en 2009 a montré une bonne qualité physico-chimique et hydrobiologique générale des écoulements sur l'ensemble des stations. Néanmoins, la qualité du milieu peut se dégrader de manière significative lorsque le cours d'eau subit un étiage marqué, comme lors du suivi 2006 qui a mis en évidence une dégradation générale de la qualité hydrobiologique de la Dorne, attribuable à l'existence de rejets diffus d'effluents domestiques directement dans le cours d'eau. Tout rejet pouvant aggraver cette dégradation doit donc être proscrit.

La CCPC, maître d'ouvrage, souhaite réaliser les travaux d'assainissement sur le hameau de Girond, en créant :

- Une station d'épuration d'une capacité nominale de 20EH, en hiver et 100 EH, en été
- Les réseaux de collecte et de transfert, comprenant 560 ml de canalisation pour 15 branchements

❖ **Les Nonières - Bauméa (Zonage Assainissement : Bauméa classé en assainissement non collectif, enquête publique du 18/03/2002 et zonage adopté par délibération le 12/07/2002)**

La commune se situe sur un col entre les bassins versants de l'Eyrieux, au droit des ruisseaux des Eygas et Arnas, et du Doux.

Elle dispose d'une station d'épuration de type filtre à sable, d'une capacité nominale de 200 EH, depuis 2005 traitant les eaux usées du chef lieu.

La CCPC, maître d'ouvrage, souhaite assainir les eaux usées du hameau de Bauméa, situé dans le bassin du ruisseau de l'Arnas. Le SGA précise que l'assainissement autonome sur le hameau de Bauméa est une solution délicate à réaliser vis-à-vis de la présence de sources en contrebas et aucun terrain proche est gravitairement raccordable.

Ainsi, elle prévoit :

- Une station d'épuration d'une capacité nominale de 60 EH

- Les réseaux de collecte et de transfert afférents.

■ **Communauté de Communes du Pays de Vernoux (CCPV) (compétence Assainissement collectif intercommunale, gestion par DSP / Véolia)**

La Communauté de communes compte 7 communes : Châteauneuf de Vernoux, Gilhac et Bruzac, St Apollinaire de Rias, St Jean Chambre, St Julien le Roux, Silhac et Vernoux en Vivarais. Les communes se répartissent intégralement sur le bassin versant de la Dunière.

Ce territoire compte 3 stations d'épuration :

Communes concernées	Type d'épuration	Capacité nominale	Mise en service	Réseau
St Apollinaire de Rias	filtre planté de roseaux	55 EH	2011	16 branchements
Silhac	lit bactérien	200 EH	1997	28 branchements
CCPV – Vernoux en Vivarais, Châteauneuf de Vernoux	boues activées	4 000 EH	1984	904 branchements : Châteauneuf : 81 Vernoux : 823 + effluents de 3 salaisons

❖ **Vernoux en Vivarais – Hameau La Justice (Zonage Assainissement : La Justice classé en assainissement collectif, enquête publique prévue en octobre 2013 dans le cadre de l'élaboration du PLU, adoption prévue en février 2014, le zonage de 1998 n'a pas abouti)**

La commune de Vernoux en Vivarais, située à 600 mètres d'altitude, sur un plateau surplombant la vallée du Rhône, est traversée par la Dunière et ses affluents : l'Eve, le Rantoine et le Sérouant. La commune dispose d'un SGA réalisé en 1998, il est actuellement en cours de mise à jour dans le cadre de la transformation du POS en PLU.

Elle dispose d'une station d'épuration de type boues activées, mise en service en 1984, d'une capacité nominale de 4000 EH. Elle traite les eaux usées de la commune, ainsi que celles de Châteauneuf de Vernoux, représentant 904 branchements au total. Les effluents sont rejetés directement dans l'Eve.

Les eaux usées du hameau de la Justice, situé sur une crête entre les bassins versants du Marsannoux et du Merland, deux affluents directs de l'Eve, ne sont pas traitées et sont rejetées directement dans le milieu naturel. Les habitations étant fortement concentrées, seul un assainissement collectif peut-être envisagé. Plusieurs diagnostics ANC ayant été effectués sur le hameau, le SPANC juge impératif ces travaux d'assainissement collectif qui permettront de traiter les rejets directs au milieu et pour des raisons sanitaires (maisons contiguës, pas de terrain ou terrain pas apte).

Les études "qualité" (2006 et 2009) n'ont pas concerné ce secteur spécifiquement, toutefois, il faut rappeler que les bassins de l'Eve et de la Dunière présentent des problèmes de qualité, notamment par le phosphore.

La CCPV, maître d'ouvrage, souhaite réaliser les travaux d'assainissement collectif du hameau de la Justice en créant :

- Une station d'épuration de type lit planté de roseaux, d'une capacité nominale de 100/120 EH. Les eaux traitées seront rejetées dans un fossé d'infiltration ou dans le Merland. Les travaux permettront le branchement de 25 foyers existants, représentant 75 EH et 10 branchements futurs (30 EH).
- Les réseaux de collecte (35 br., 1020 ml) et de transfert (930 ml).

■ **Chalencon (compétence Assainissement collectif communale, gestion en régie directe - Zonage Assainissement : Pont de Chervil classé en assainissement collectif futur, zonage adopté par délibération le 02/12/2005 après enquête publique du 03/09/2007 au 02/10/2007)**

Au cœur du Vivarais, à 700 mètres d'altitude et niché dans un col, le village de caractère de Chalencon domine le plateau de Vernoux au Nord et la vallée de l'Eyrieux au Sud. Le hameau du Pont de Chervil est situé entre la rivière Eyrieux et l'ancienne voie de chemin de fer, à 300 mètres d'altitude. La commune dispose d'un SGA réalisé en 2002.

Pour traiter les eaux usées du chef lieu, la commune dispose d'une station d'épuration, de type filtre à sable, mise en service en 2002 d'une capacité nominale de 150 EH. Les eaux usées du hameau du Pont de Chervil ne sont pas traitées et rejoignent directement l'Eyrieux. Sur le secteur aval de l'Eyrieux (aval Collanges), l'étude qualité de 2009 montre une tendance à l'eutrophisation du milieu en période estivale, notamment à l'aval des gorges, entre Pont de Chervil et la confluence avec le Rhône. Cette situation est liée à plusieurs facteurs : fort ensoleillement, température estivale de l'eau élevée, faible débit et présence de nutriments sous forme de phosphore. L'origine de cet élément est pour l'essentiel liée au rejet de la station d'épuration de la CCPC, et dans une moindre mesure des autres stations (St Sauveur de Montagut, les Ollières/Eyrieux, Dunière/Eyrieux, St Fortunat/Eyrieux). Les rejets ponctuels directs à l'Eyrieux et non

raccordés à des installations de traitement, dont ceux du Pont de Chervil, contribuent et entretiennent cette eutrophisation.

La commune souhaite donc réaliser les travaux d'assainissement collectifs nécessaires, en créant :

- Une station d'épuration d'une capacité nominale de 30 EH, en hiver et 50 EH en été
- Les réseaux de collecte (750 ml de canalisation et 20 branchements) et de transfert (220 ml de canalisation).

#### Réalisation – Conditions administratives/réglementaires

- **Les communes du bassin versant doivent** respecter les obligations de la réglementation, **et notamment la Directive Eaux Résiduaires Urbaines du 21/05/91 qui impose le traitement des eaux usées avant rejet dans le milieu naturel**, quelque soit le nombre d'EH (sans échéance pour les moins de 2 000 EH). Les maîtres d'ouvrages de ces projets d'assainissement ne sont donc pas en conformité au regard de cette directive ERU puisque les différents hameaux et chefs lieux ne disposent d'aucun système de traitement des eaux usées brutes qui sont rejetés directement dans le milieu naturel et/ou la rivière.
- Les travaux se font prioritairement sous la voirie publique. Dans le cas contraire, un conventionnement et une inscription aux services des hypothèques devront être faits.
- Pour les ouvrages soumis à déclaration, un dossier Loi sur l'eau sera élaboré et une étude d'évaluation de l'incidence des travaux en zone Natura 2000 sera faite.

l'élaboration du contrat et ne constituent en aucun cas un engagement financier du Département. Financements possibles des actions déjà inscrites via Contrat Ardèche Terre d'eau (CATE) 2012/14.

#### Indicateurs d'évaluation

Fiche action	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs de l'impact sur le milieu
A1.3	Linéaire de canalisations posées	Coût par ml de canalisation	Etude de caractérisation de la qualité (niveaux de phosphore et de matière organique)
	Nb de branchements effectués	Coût par branchement	
	Nb d'EH raccordés	Coût par EH raccordé	
	Nb de stations réalisées	Coût par STEP	
	Indicateurs de performance (RPQS)		

#### Commentaires

Gestion des habitats et des espèces	HAB.2.1.1	Réaliser un diagnostic foncier agricole pour identifier, valoriser et entretenir les landes et la création de parcs et de parcours	Atlas : Cartes 19 et 21 à 28	Priorité 1
<b>Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés</b>	<p>HAB.2 : Maintenir en bon état de conservation et/ou restaurer les pelouses, les prairies, les landes et les mosaïques d'habitats par des pratiques agricoles appropriées aux habitats naturels et habitats d'espèces ;</p> <p>HAB.2.1 : Conserver voire augmenter les surfaces de milieux ouverts et le maillage bocager par des pratiques pastorales adaptées ;</p> <p>SUI.2 : Améliorer les connaissances sur les activités socio-économiques ;</p> <p>SUI.2.1 : Mieux connaître les pratiques agricoles.</p>			
<b>Enjeux écologiques</b>	<b>Habitats d'intérêt communautaire et remarquables</b>		<b>Espèces d'intérêt communautaire et remarquables</b>	
	<p><b>Pré-manteaux et fourrés</b></p> <p>4030 - Landes sèches européennes</p> <p>5120 - Formations montagnardes à <i>Cystus purgans</i></p> <p><b>Végétations des dalles calcaires, pelouses et ourlets</b></p> <p>6210 - Pelouse sèche semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire</p> <p><b>6230* - Formations herbeuses à Nardus riches en espèces, sur substrats silicieux des zones montagnardes et des zones submontagnardes européennes*</b></p> <p><b>Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies</b></p> <p>6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeaux ou argilo-limoneux</p> <p><b>Prairies mésophiles</b></p> <p>6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude</p> <p>6520 - Prairies de fauche de montagne</p> <p><i>De manière indirecte, l'ensemble des espèces liées aux systèmes agraires et agropastoraux</i></p>		<p><b>Mammifères</b></p> <p>Chiroptères</p> <p><b>Avifaune</b></p> <p>A073 - Milan noir, <i>Milvus migrans</i></p> <p>A338 - Pie-grièche écorcheur, <i>Lanius collurio</i></p> <p>A255 - Pipit rousseline, <i>Anthus campestris</i></p> <p>A0379 - Bruant ortolan, <i>Emberiza hortulana</i></p> <p>A084 - Busard cendré, <i>Circus pigargus</i></p> <p>A080 - Circaète-Jean-le-Blanc, <i>Circaetus gallicus</i></p> <p>A246 - Alouette lulu, <i>Lullula arborea</i></p> <p>A018 - Chevêche d'Athéna, <i>Athene noctua</i></p> <p><b>Reptiles</b></p> <p>Lézard ocellé, <i>Timon lepidus</i></p> <p><b>Entomofaune</b></p> <p>Hermite, <i>Chazara briseis</i></p> <p>Criquet de l'Aigoual, <i>Chortipus saulciy algoaldensis</i></p> <p>1053 - Diane, <i>Zerinthia polyxena (DH IV)</i></p> <p>1058 - Azuré du Serpolet, <i>Scolitantides orion (DH IV)</i></p> <p><i>De manière indirecte, l'ensemble des espèces liées aux systèmes agraires et agropastoraux</i></p>	
<b>Objectif(s) de la mesure</b>	-Identifier, valoriser et entretenir les pelouses, prairies, landes et autres milieux ouverts agropastoraux non utilisés afin de soutenir la réouverture de milieux, la remobilisation de foncier agricole et concourir à l'autonomie fourragère.			
<b>Contexte</b>	<p>La situation observée sur le territoire B6 est la diminution du nombre d'exploitations -55% depuis 20 ans et une augmentation de la superficie agricole moyenne utilisée par les exploitations (moyenne par exploitation est passée de 16 à 34 ha en 20 ans), cependant des disparités existent entre les communes. La SAU augmente sur Creysseilles (+57 %), Gluiras (+42%), Issamoulenc (+32 %), Saint-Laurent-du-Pape (32%) et diminue drastiquement sur d'autres communes (Nonières, Saint-Christol, Saint-Barthélemy-le-Meil, Saint-Fortunat-sur-Eyrieux, etc.). En lien direct avec la diminution du nombre des exploitations, le nombre total d'actifs sur les exploitations est de 527 UTA (équivalent temps plein) en 2010; il était de 1329 en 1988.</p>			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.2.1.1	Réaliser un diagnostic foncier agricole pour identifier, valoriser et entretenir les landes et la création de parcs et de parcours	Atlas : Cartes 19 et 21 à 28	Priorité 1
<b>Contexte</b>	<p>La déprise agricole suit la tendance nationale sur le territoire B6. L'accès difficile au foncier est le principal facteur limitant l'installation et le développement des exploitations sur le territoire. La rétention foncière, le morcellement des terres, la réticence des propriétaires dans la mise en place de baux ruraux, la chute du nombre de reprises familiales et la difficulté de transmission, la pression urbaine et du résidentiel rural qui fait monter les prix, et la course à l'agrandissement, sont autant de contraintes sur l'accès au foncier qui freinent le développement de projets et menacent le maintien de l'activité agricole, alors même qu'il existe des candidats à l'installation. Les diagnostics agricoles des anciennes EPCI : communauté de communes d'Eyrieux-aux-Serres, des Châtaigniers et du Pays du Cheylard ont mis en avant le vieillissement des agriculteurs et la problématique de succession. Les reprises dans le cadre familial sont de plus en plus rares, ce qui augmente le nombre des exploitations sans successeur connu.</p> <p>Pour beaucoup d'entre eux, cette reprise est délicate, trouver une personne qui sera à la hauteur pour succéder, laisser son exploitation à une tierce personne etc. sont des aspects qui freinent les reprises et accentuent la déprise agricole.</p> <p>Sur le territoire, le blocage foncier conduit à un enrichissement des zones agricoles et à une fermeture du paysage. Il est à noter un enrésinement lié à la déprise agricole sur les landes à genêts abandonnées cédant la place à la forêt. Le risque incendie en est donc augmenté.</p>			
<b>Recommandations générales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conserver les surfaces toujours en herbe ;</li> <li>- Développer le pastoralisme : permettre la réouverture de landes, de prairies et de pelouses fermées et la création de parcs (pistes, clôtures, points d'eau, etc.) ;</li> <li>- Favoriser le développement des prairies pâturées ;</li> <li>- Faire le lien avec l'action du DOCPROG/ENS : Mieux connaître et hiérarchiser les près de fauches suivant leur fonctionnalité et viabilité » ;</li> <li>- Ajuster la fertilisation.</li> </ul>			
<b>Périmètre d'application</b>	Sur toutes les parcelles agricoles et les parcelles présentant un potentiel agricole			
<b>Contractants ou bénéficiaires potentiels</b>	Chambres d'agriculture, Communautés de communes, agriculteurs, SMEC.			
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, représentants des syndicats agricoles, agriculteurs, associations de développement agricole, SAFER, PNR MA, bureau d'étude spécialisé, collectivités			
<b>DESCRIPTIF DE LA MESURE</b>				
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser une synthèse bibliographique et une analyse des diagnostics fonciers réalisés sur le territoire (appropriation des préconisations déjà réalisées) dont le Plan Pastorale Territoriale existant (CA 07 et PNR MA);</li> <li>- Coordonner ce diagnostic avec les actions du PAEC 07 « Pentés et montagnes ardéchoises », notamment avec les diagnostics individuels « global » réalisés dans ce cadre ;</li> <li>- Coordonner ce diagnostic avec le diagnostic agricole et environnemental qui sera prochainement mis en œuvre dans le cadre de l'animation du SCOT Centre Ardèche ;</li> </ul>			

<b>Gestion des habitats et des espèces</b>	<b>HAB.2.1.1</b>	<b>Réaliser un diagnostic foncier agricole pour identifier, valoriser et entretenir les landes et la création de parcs et de parcours</b>				Atlas : Cartes 19 et 21 à 28	<b>Priorité 1</b>
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	-Si nécessaire, à la suite de la réalisation du recueil bibliographique, faire appel à un prestataire pour la réalisation et l'animation d'un diagnostic foncier agricole plus poussé (en partenariat avec la CA 07 et le PNR MA).						
<b>Actions liées</b>	<p>HAB.2.1.2 : Favoriser le maintien et le développement des surfaces toujours en herbe avec la réouverture de landes, de milieux ouverts et la création de parcs et de parcours (MAEC, piste, clôtures, points d'eau, etc.) ;</p> <p>HAB.2.2.1 : Accompagner une meilleure gestion du foncier en faveur du maintien et de l'installation d'agriculteurs ;</p> <p>SUI.2.1.1 : Mieux connaître les pratiques agricoles et les filières de professionnels associés dans le but de mettre en œuvre des mesures de gestion de la biodiversité adaptées aux pratiques et aux enjeux du territoire.</p>						
<b>Documents cadres et programmes existants</b>	<p>- PAC 2014-2020 ;</p> <p>- PAEC 07 ;</p> <p>- Plan Pastoral Territorial du PNR MA ;</p> <p>- Scot Centre Ardèche (diagnostic foncier).</p>						
<b>Synthèse des contrats éligibles</b>	Sans objet.						
<b>Indicateurs de suivi</b>	-Réalisation du diagnostic foncier agricole du site B6.						
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	

<b>Moyens mis en oeuvres</b>		<b>Détails</b>			<b>Coût de l'action</b>
Réalisation d'un document de synthèse et d'analyse des diagnostics foncier existants		Calculé dans l'animation du site			Aucun surcoût.
Réalisation d'un diagnostic foncier agricole complémentaire et son animation		Estimation : 15 000 €			15 000 €
<b>Total des coûts estimatifs</b>					<b>15 000 €</b>
<b>Financiers</b>	<b>SMEOV</b> Scot Centre Ardèche	<b>Etat</b>	<b>CA 07</b>	<b>Collectivités</b>	
<b>Participation (en %)</b>	<b>X</b>	<b>70 %</b>	<b>A définir</b>	<b>A définir</b>	



Gestion des habitats et des espèces	HAB.2.1.2	Favoriser le maintien et le développement des surfaces toujours en herbe avec la réouverture de landes, de milieux ouverts et la création de parcs et de parcours (MAEC, PPT, piste, clôtures, points d'eau, etc.)	Atlas : Cartes 19 et 21 à 28	Priorité 1
-------------------------------------	-----------	--	------------------------------------	------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>HAB.2 : Maintenir en bon état de conservation et/ou restaurer les pelouses, les prairies, les landes et les mosaïques d'habitats par des pratiques agricoles appropriées aux habitats naturels et habitats d'espèces ;</p> <p>HAB.2.1 : Conserver voire augmenter les surfaces de milieux ouverts et le maillage bocager par des pratiques pastorales adaptées.</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables	
	<p><b><u>Pré-manteaux et fourrés</u></b></p> <p>4030 - Landes sèches européennes 5120 - Formations montagnardes à <i>Cystus purgans</i></p> <p><b><u>Végétations des dalles calcaires, pelouses et ourlets</u></b></p> <p>6210 - Pelouse sèche semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire</p> <p><b>6230* - Formations herbueses à <i>Nardus</i> riches en espèces, sur substrats silicieux des zones montagnardes et des zones submontagnardes européennes*</b></p> <p><b><u>Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies</u></b></p> <p>6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeaux ou argilo-limoneux</p> <p><b><u>Prairies mésophiles</u></b></p> <p>6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude 6520 - Prairies de fauche de montagne</p> <p><i>De manière indirecte, l'ensemble des espèces liées aux systèmes agraires</i></p>	<p><b><u>Mammifères</u></b></p> <p>Chiroptères</p> <p><b><u>Avifaune</u></b></p> <p>A073 - Milan noir, <i>Milvus migrans</i> A338 - Pie-grièche écorcheur, <i>Lanius collurio</i> A255 - Pipit rousseline, <i>Anthus campestris</i> A0379 - Bruant ortolan, <i>Emberiza hortulana</i> A084 - Busard cendré, <i>Circus pigargus</i> A080 - Circaète-Jean-le-Blanc, <i>Circaetus gallicus</i> A246 - Alouette lulu, <i>Lullula arborea</i> A018 - Chevêche d'Athéna, <i>Athene noctua</i></p> <p><b><u>Reptiles</u></b></p> <p>Lézard ocellé, <i>Timon lepidus</i></p> <p><b><u>Entomofaune</u></b></p> <p>Hermite, <i>Chazara briseis</i> Criquet de l'Aigoual, <i>Chortipus saulciy algoaldensis</i> 1053 - Diane, <i>Zerinthia polyxena</i> (DH IV) 1058 - Azuré du Serpolet, <i>Scolitantides orion</i> (DH IV)</p> <p><i>De manière indirecte, l'ensemble des espèces liées aux systèmes agraires</i></p>	
Objectif(s) de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer le pâturage d'une intensité faible à modérée sur de plus grandes surfaces ;</li> <li>- Éviter le parquage intensif responsable du surpâturage localisé et de la fermeture des milieux naturels.</li> <li>- Réaliser un plan de gestion pastoral territorialisé (PPT) ;</li> <li>- Retrouver une diversité de milieux constitutive de mosaïques d'habitats et vectrice d'un équilibre dans les chaînes trophiques ;</li> <li>- Maintenir les espèces végétales et animales inféodées à ces milieux et leur permettre d'accomplir leur cycle reproductif.</li> </ul>		

Gestion des habitats et des espèces	HAB.2.1.2	Favoriser le maintien et le développement des surfaces toujours en herbe avec la réouverture de landes, de milieux ouverts et la création de parcs et de parcours (MAEC, PPT, piste, clôtures, points d'eau, etc.)	Atlas : Cartes 19 et 21 à 28	Priorité 1
Contexte	<p>La situation observée sur le territoire B6 est la diminution du nombre d'exploitations –55% depuis 20 ans et une augmentation de la superficie agricole moyenne utilisée par les exploitations (moyenne par exploitation est passée de 16 à 34 ha en 20 ans), cependant des disparités existent entre les communes. La SAU augmente sur Creysseilles (+57 %), Gluiras (+42%), Issamoulenc (+32 %), Saint-Laurent-du-Pape (32%) et diminue drastiquement sur d'autres communes (Nonières, Saint-Christol, Saint-Barthélémy-le-Meil, Saint-Fortunat-sur-Eyrieux, etc.). En lien direct avec la diminution du nombre des exploitations, le nombre total d'actifs sur les exploitations est de 527 UTA (équivalent temps plein) en 2010; il était de 1329 en 1988.</p> <p>La déprise agricole suit la tendance nationale sur le territoire B6. L'accès difficile au foncier est le principal facteur limitant l'installation et le développement des exploitations sur le territoire. La rétention foncière, le morcellement des terres, la réticence des propriétaires dans la mise en place de baux ruraux, la chute du nombre de reprises familiales et la difficulté de transmission, la pression urbaine et du résidentiel rural qui fait monter les prix, et la course à l'agrandissement, sont autant de contraintes sur l'accès au foncier qui freinent le développement de projets et menacent le maintien de l'activité agricole, alors même qu'il existe des candidats à l'installation. Les diagnostics agricoles des anciennes EPCI : communauté de communes d'Eyrieux-aux-Serres, des Châtaigniers et du Pays du Cheylard ont mis en avant le vieillissement des agriculteurs et la problématique de succession. Les reprises dans le cadre familial sont de plus en plus rares, ce qui augmente le nombre des exploitations sans successeur connu.</p> <p>Pour beaucoup d'entre eux, cette reprise est délicate, trouver une personne qui sera à la hauteur pour succéder, laisser son exploitation à une tierce personne etc. sont des aspects qui freinent les reprises et accentuent la déprise agricole.</p> <p>Sur le territoire, le blocage foncier conduit à un enrichissement des zones agricoles et à une fermeture du paysage. Il est à noter un enrésinement lié à la déprise agricole sur les landes à genêts abandonnées cédant la place à la forêt. Le risque incendie en est donc augmenté.</p> <p>A noter que sur une partie du site B6, un <b>Projet Agro-Environnemental et Climatique du territoire des « Montagnes et pentes ardéchoises » (PAEC07) a été élaboré</b>. Il s'agit d'une démarche territoriale et collective réunissant différents acteurs territoriaux (Chambre d'Agriculture, PNR MA, EPCI, CDDRA, syndicats de rivières, agences de l'eau), associations environnementales (CEN RA, FRAPNA) et professionnelles agricoles afin de définir en concertation un programme agro-écologique local pour les 6 ans à venir. Le site B6 n'est pas intégré dans son ensemble au territoire de ce PAEC, les communes de Beauchastel, de la Voulte-sur-Rhône, de Saint-Laurent-du-Pape, de Gilhac-et-Bruzac, de Saint-Fortunat-sur-Eyrieux, de Saint-Julien-le-Roux et d'Etoile-sur-Rhône en sont exclues (hors périmètre d'application de la charte PNR MA). Les objectifs stratégiques du PAEC 07 consistent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Développer des pratiques agricoles performantes et respectueuses des milieux naturels ;</b></li> <li>- <b>Considérer les patrimoines naturels comme vecteurs de valeur ajoutée pour les productions locales.</b></li> </ul>			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.2.1.2	Favoriser le maintien et le développement des surfaces toujours en herbe avec la réouverture de landes, de milieux ouverts et la création de parcs et de parcours (MAEC, PPT, piste, clôtures, points d'eau, etc.)	Atlas : Cartes 19 et 21 à 28	Priorité 1
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Conserver les surfaces toujours en herbe existantes, et tant que possible les voir augmenter ;</li> <li>-Développer le pastoralisme : faciliter l'installation de nouveaux éleveurs en soutenant la réouverture de milieux fermés et l'aménagement de parcs (pistes, clôtures, points d'eau, etc.) ;</li> <li>-Favoriser le développement et l'entretien adapté au contexte écologique du site des prairies naturelles pâturées et de fauches;</li> <li>-Ajuster la fertilisation (tant que possible privilégier le parcours du bétail aux engrais de synthèse) ;</li> <li>-Elargir le plan pastoral à des territoires ayant des enjeux similaires.</li> </ul>			
Périmètre d'application	<p>Une première analyse met en avant la nécessité d'agir sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les surfaces de landes à préserver de la colonisation de ligneux (4030 : Landes sèches européennes, 5120 : Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i>) = 1 335,58 ha ;</li> <li>- Les surfaces de milieux ouverts à préserver (6210 : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) et <b>6230* : Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*</b>) = 1 193 ha ;</li> <li>- Les surfaces de prairies à maintenir (6510 : Prairies maigres de fauche de basse altitude et 6520 : Prairie de fauche de montagne, 6410 : Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux, 6430 : Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin)= 816,53 ha.</li> </ul>			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Agriculteurs éleveurs, PNR MA, CDDRA Centre Ardèche, CEN RA			
Partenaires techniques potentiels	Propriétaires foncier, Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, collectivités,.etc.			
<b>DESCRIPTIF DE LA MESURE</b>				
Méthodes et moyens techniques	<p>Réaliser un plan de gestion pastoral permettant une meilleure analyse et en finalité une meilleure adaptation des pratiques agropastorales locales aux spécificités des milieux agropastoraux en places (optimisation de la gestion pastorale des surfaces du territoire).</p> <p>Organiser des journées d'échange avec les acteurs du monde agricole afin de présenter les différents outils mobilisables dont les MAEC du PAEC « Pentés et Montagnes ardéchoises », et de mettre en évidence les enjeux locaux de biodiversité et les pratiques agropastorales.</p> <p><b>Préservation des pelouses et prairies pâturées</b> (taux de recouvrement par les ligneux inférieurs à 1/3)</p>			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.2.1.2	Favoriser le maintien et le développement des surfaces toujours en herbe avec la réouverture de landes, de milieux ouverts et la création de parcs et de parcours (MAEC, PPT, piste, clôtures, points d'eau, etc.)	Atlas : Cartes 19 et 21 à 28	Priorité 1
Méthodes et moyens techniques	<u>Exemple de combinaison possible :</u> Enregistrement pâturage/broyage/fauche + ajustement de la fertilisation « niveau 1 » (seuil de base à définir pour le territoire)		<u>Exemple de combinaison possible (option) :</u> Enregistrement pâturage/broyage/fauche + ajustement de la fertilisation « niveau 2 » (seuil plus exigeant à définir pour le territoire)	
	<p><b>Réouverture de landes pour valorisation herbagères</b> (taux de recouvrement par les ligneux compris entre 1/3 et 2/3 : dynamique d'embroussaillage importante)            Au-delà de 2/3 d'embroussaillage, la restauration du milieu nécessite de gros investissements pour un délai de reconstitution s'étalant souvent sur une durée d'au moins 5 ans.</p> <p><i>La mesure vise à maintenir l'ouverture d'habitats d'intérêt communautaire en voie de fermeture par abandon ou manque d'interventions agro-pastorales. Elle a aussi pour objectif de maintenir la biodiversité de ces milieux (elle contribue également à la défense contre les incendies).</i></p>			
	<u>Exemple de combinaison possible :</u> Enregistrement pâturage/broyage/fauche + pression de pâturage « niveau 1 » (chargement à définir pour le territoire) + éventuellement intervention(s) mécanique(s) (nombre de passage à définir)		<u>Exemple de combinaison possible (option) :</u> Enregistrement pâturage/broyage/fauche + pression de pâturage « niveau 2 » (chargement plus exigeant à définir pour le territoire) + éventuellement intervention(s) mécanique(s) (nombre de passage à définir)	
	<p><b>Ouverture mécanique des landes fermées</b> (taux de recouvrement par les ligneux supérieurs à 2/3)</p> <p><i>La mesure vise à ouvrir des landes d'intérêt communautaire en voie de fermeture par abandon ou manque d'interventions agro-pastorales. Elle a aussi pour objectif de restaurer la biodiversité de ces milieux (elle contribue également à la défense contre les incendies).</i></p> <p><i>Les surfaces ainsi ouvertes sont destinées à être maintenues en couverts herbacés semi-naturels (prairies naturelles, parcours, landes) exploités par le pâturage et/ou la fauche.</i></p>			
	<u>Exemple de combinaison possible :</u> Ouverture mécanique + Enregistrement pâturage/broyage/fauche + intervention(s) mécanique(s) d'entretien « niveau 1 » (nombre de passage à définir)		<u>Exemple de combinaison possible (option) :</u> Ouverture mécanique + Enregistrement pâturage/broyage/fauche + intervention(s) mécanique(s) d'entretien « niveau 2 » (nombre de passage plus élevé à définir)	
<p><b>Plan pastoral territorial afin de valoriser les espaces pastoraux garants du maintien des fonctionnalités environnementales et paysagères, dans un contexte de multi-usages (mesure 7.61 « Mise en valeur des espaces pastoraux » du FEADER)</b></p> <p>En premier lieu, il s'agira de recueillir les données existantes sur le territoire B6 (Plan Pastoral territorial des Monts d'Ardèche (LEADER), stage Camille Nollet, etc.) ; puis dans un second temps de réaliser des études complémentaires (récolte de témoignages, données sur les communes en basse vallée de l'Eyrieux, etc.) permettant un diagnostic à l'échelle du site.</p>				

Gestion des habitats et des espèces	HAB.2.1.2	Favoriser le maintien et le développement des surfaces toujours en herbe avec la réouverture de landes, de milieux ouverts et la création de parcs et de parcours (MAEC, PPT, piste, clôtures, points d'eau, etc.)	Atlas : Cartes 19 et 21 à 28	Priorité 1
Actions liées	<p>HAB.2.1.1 : Réaliser un diagnostic foncier agricole pour identifier, valoriser et entretenir les landes, les pelouses et les prairies non utilisées ;</p> <p>HAB.2.2.1 : Accompagner une meilleure gestion du foncier en faveur du maintien et de l'installation d'agriculteurs ;</p> <p>HAB. 2.2.2 : Accompagner les agriculteurs volontaires dans une démarche de conversion en agriculture biologique ou raisonnée et pratiques alternatives ;</p> <p>HAB.2.3.1 : Conserver et restaurer les terrasses et les béalières ;</p> <p>SUI.2.1.1 : Mieux connaître les pratiques agricoles et les professionnels des filières associées.</p>			
Documents cadres et programmes existants	<p>-PAC 2014-2020 ;</p> <p>-PAEC 07 ;</p> <p>-FEADER mesure PTT (7.61).</p>			
Synthèse des contrats éligibles	<p>-Plan pastoral territorial (mesure 7.61) :</p> <p>-Actions contractuelles de gestion éligibles à un financement FEADER :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>A32301P</b> : Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage ;</li> <li>- <b>A32303P</b> : Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique ;</li> <li>- <b>A32303R</b> : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique ;</li> <li>- <b>A32304R</b> : Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts ;</li> <li>- <b>A32305R</b> : Chantiers d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger ;</li> </ul> <p>-Les engagements listés ci-après correspondent à ceux proposés par le PAEC « Montagne et pentes ardéchoises » en vigueur au moment de la rédaction du DOCUGE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>HERBE_01</b> : Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage ;</li> <li>- <b>HERBE_03</b> : Gestion extensive des prairies avec absence totale de fertilisation ;</li> <li>- <b>HERBE_07</b> : Maintien de la richesse floristique d'une prairie permanente ;</li> <li>- <b>HERBE_08</b> : Entretien des prairies remarquables par fauche à pied ;</li> <li>- <b>HERBE_09</b> : Gestion pastorale ;</li> <li>- <b>HERBE_13</b> : Brûlage ou écobuage dirigé ;</li> <li>- <b>OUVERT_01</b> : Ouverture d'un milieu en déprise ;</li> <li>- <b>OUVERT_02</b> : Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables ;</li> <li>- <b>OUVERT_03</b> : Brûlage ou écobuage dirigé ;</li> <li>- <b>LINEA_06</b> : Entretien des béalières ;</li> <li>- <b>Mesure système SHP – Système Herbager Pastoraux ;</b></li> </ul>			

<b>Gestion des habitats et des espèces</b>	<b>HAB.2.1.2</b>	<b>Favoriser le maintien et le développement des surfaces toujours en herbe avec la réouverture de landes, de milieux ouverts et la création de parcs et de parcours (MAEC, PPT, piste, clôtures, points d'eau, etc.)</b>				Atlas : Cartes 19 et 21 à 28	<b>Priorité 1</b>
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de contrats souscrits et surface engagée ;</li> <li>- PPT rédigé et mis en œuvre ;</li> <li>- Respect des seuils sur les parcelles engagées (cf. cahier d'enregistrement des pratiques) ;</li> <li>- Suivi photographique des travaux ;</li> <li>- Respect des chargements sur les parcelles engagées (cf. cahier d'enregistrement des pratiques), évaluation du prélèvement de la strate herbacée par le pâturage en priorité ;</li> <li>- Respect du planning et des modalités des travaux d'ouverture et d'entretien des milieux.</li> </ul>						
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	

Moyens mis en oeuvres	Détails				Coût de l'action
Animation	Calculé dans l'animation du site				Aucun surcoût
Réalisation d'un plan de gestion pastoral (mesure FEADER 7.61)	Estimation : 15 000 €				15 000 €
A32301P/A32303P	Sur dossier				Non chiffrable
A32303R/A32304R/A32305R	Sur devis et sur forfait				Non chiffrable
Préservation des pelouses et prairies pâturées	PAEC « Pentes et montagnes ardéchoises »				Sans objet
Réouverture de landes pour valorisation herbagères	PAEC « Pentes et montagnes ardéchoises »				Sans objet
Ouverture mécanique des landes fermées	PAEC « Pentes et montagnes ardéchoises »				Sans objet
<b>Total des coûts estimatifs</b>					<b>15 000 €</b>
<b>Financeurs</b>	<b>FEADER</b>				
<b>Participation (en %)</b>	<b>X</b>				

Gestion des habitats et des espèces	HAB.2.2.1	Accompagner une meilleure gestion du foncier en faveur du maintien et de l'installation d'agriculteurs	Atlas : Carte 42	Priorité 1
-------------------------------------	-----------	--	---------------------	------------

<b>Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés</b>	<p>HAB.2 : Maintenir en bon état de conservation et/ou restaurer les pelouses, les prairies, les landes et les mosaïques d'habitats par des pratiques agricoles appropriées aux habitats naturels et habitats d'espèces associés ;</p> <p>HAB.2.2 : Encourager l'adaptation des structures agricoles aux enjeux écologiques du site.</p>			
<b>Enjeux écologiques</b>	<b>Habitats d'intérêt communautaire et remarquable</b>		<b>Espèces d'intérêt communautaire et remarquable</b>	
	L'ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et remarquables du site B6.			
<b>Objectif de la mesure</b>	<p>-Faciliter l'installation des agriculteurs dont les pratiques et les productions sont respectueuses des enjeux de biodiversité du site, par une meilleure gestion du foncier ;</p> <p>-Intégrer les pratiques agricoles autres que le pastoralisme (maraîchage, castanécultures, etc...) dans l'appropriation des enjeux écologiques du territoire</p>			
<b>Contexte</b>	L'accès difficile au foncier est le principal facteur limitant l'installation et le développement des exploitations sur le territoire. La rétention foncière, le morcellement des terres, la réticence des propriétaires dans la mise en place de baux ruraux, la chute du nombre de reprise familiale et la difficulté de transmission, la pression urbaine et du résidentiel rural qui fait monter les prix, et la course à l'agrandissement, sont autant de contraintes sur l'accès au foncier qui freinent le développement de projets et menacent le maintien de l'activité agricole, alors même qu'il existe des candidats à l'installation.			
<b>Recommandations générales</b>	Cette mesure doit être mise en cohérence avec la fiche action 4 du PAEC «Encourager l'adaptation des structures agricoles aux conditions du milieu »			
<b>Périmètre d'application</b>	L'ensemble des parcelles agricoles et des parcelles mobilisables pour l'agriculture.			
<b>Contractants ou bénéficiaires potentiels</b>	Agriculteurs et candidats à l'installation.			
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, représentants des syndicats agricoles, agriculteurs, GAEC, Sociétés agricoles, PNR MA, CDDRA Centre Ardèche, collectivités, CEN RA, FRAPNA Ardèche, CBN MC, SMEC			
<b>DESCRIPTIF DE LA MESURE</b>				
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	<p>-Renforcer les Comités Locaux à l'Installation ;</p> <p>-Favoriser et accompagner les dispositifs de gestion collective du foncier (AFP notamment).</p>			
<b>Actions liées</b>	<p>HAB.2.1.1 : Réaliser un diagnostic foncier agricole pour identifier, valoriser et entretenir les landes, les pelouses et les prairies non utilisées ;</p> <p>HAB.2.1.2 : Favoriser le maintien et le développement des surfaces toujours en herbe avec la réouverture de landes, de milieux ouverts et la création de parcs et de parcours (MAEC, PPT, pistes, clôtures, points d'eau, etc.) ;</p>			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.2.2.1	Accompagner une meilleure gestion du foncier en faveur du maintien et de l'installation d'agriculteurs				Atlas : Carte 42	Priorité 1
	HAB.2.2.2 : Accompagner les agriculteurs volontaires dans une démarche de conversion en agriculture biologique, raisonnée et ou autres pratiques alternatives ; HAB.2.3.1 : Conserver et restaurer les terrasses et les béalières ; SUI.2.1.1 : Mieux connaître les pratiques agricoles et les filières de professionnels associés dans le but de mettre en œuvre des mesures de gestion de la biodiversité adaptées aux pratiques et aux enjeux du territoire.						
Documents cadres et programmes existants	-PAEC « Pentes et montagnes Ardéchoises »						
Synthèse des contrats éligibles	-						
Indicateurs de suivi	Nombre de journées d'animateurs						
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
Action		Détails				Coût de l'action	
Renforcer les comités locaux d'installation, Favoriser et accompagner les dispositifs de gestion collective du foncier, être force de proposition sur les aspects fonciers et les pratiques agricoles		Calculée dans l'animation du site				Aucun surcoût	
<b>Total des coûts</b>						<b>Sans objet</b>	
Financeurs		FEADER					
Participation (en %)		X					



Gestion des habitats et des espèces	HAB.2.2.2	Accompagner les agriculteurs volontaires dans une démarche de conversion en agriculture biologique et autres pratiques alternatives	Priorité 2
-------------------------------------	-----------	---	------------

<b>Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés</b>	<p>HAB.2 : Maintenir en bon état de conservation et/ou restaurer les pelouses, les prairies, les landes et les mosaïques d'habitats par des pratiques agricoles appropriées aux habitats naturels et habitats d'espèces associés</p> <p>HAB.2.2 : Encourager l'adaptation des structures agricoles aux enjeux écologiques du site</p>		
<b>Enjeux écologiques</b>	<b>Habitats d'intérêt communautaire et remarquables</b>	<b>Espèces d'intérêt communautaire et remarquables</b>	
	L'ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et remarquables du site B6.		
<b>Objectif(s) de la mesure</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Impliquer encore plus les agriculteurs dans la préservation des écosystèmes, au maintien et à la restauration des fonctionnalités écologiques du site ;</li> <li>- Intégrer les pratiques agricoles autres que le pastoralisme (maraîchage, castanéiculture, etc.) dans l'appropriation des enjeux écologiques du territoire ;</li> <li>- Démontrer les services éco systémiques rendus à l'agriculture par la biodiversité au travers des équilibres des chaînes trophiques, des corridors, des mosaïques d'habitats, etc.</li> </ul>		
<b>Contexte</b>	<p>Les pratiques agricoles et pastorales ont un impact significatif sur les milieux et la biodiversité, par le mode de production, le travail de la terre ou la pression de pâturage, etc.</p> <p>La tendance actuelle sur le site B6 est un système de production basé sur la polyculture et le polyélevage, tendance qui a peu évolué ces 10 dernières années. Les exploitations présentes, qui jouent sur la complémentarité des productions et des milieux, ont su faire valoir leurs produits au travers de reconnaissances officielles (AOP Picodon, AOP châtaigne d'Ardèche, myrtille sous appellation marque Parc..). Les démarches collectives en faveur du développement des circuits courts et des productions locales se développent au travers des Marchés Producteurs et des entreprises dynamiques comme Terre Adélice et Ardelaine, ainsi que de l'agrotourisme.</p>		
<b>Recommandations générales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre et étendre la démarche du concours national « Prairies fleuries » (PAEC 07) ;</li> <li>- Articulation avec des dispositifs existants ou en réflexion (Programme « produisons autrement » : stratégie nationale pour la biodiversité ; Plan National « Zones Humides » ; « Ambition bio 2017 » ; Plan Végétal Environnemental ; plan de Performance Energétique des exploitations agricoles ; démarches « Territoires à Energie POSitive (TEPOS), travaux du groupe « Herbe » du massif central (SIDAM/COPAMAC), PAEC 07, etc.)</li> <li>- Expliquer les enjeux écologiques ;</li> <li>- Etre un terrain d'exploration des services éco-systémiques et agro-écologiques (interactions entre richesse écologique et pratiques/systèmes de production) en travaillant et faisant participer les exploitations du site à l'observation de la biodiversité ;</li> <li>- Favoriser les synergies entre les apiculteurs et les autres agriculteurs (PAEC 07).</li> </ul>		

<b>Gestion des habitats et des espèces</b>	<b>HAB.2.2.2</b>	<b>Accompagner les agriculteurs volontaires dans une démarche de conversion en agriculture biologique et autres pratiques alternatives</b>	<b>Priorité 2</b>
<b>Périmètre d'application</b>	L'ensemble des parcelles agricoles et parcelles mobilisables pour l'agriculture.		
<b>Contractants ou bénéficiaires potentiels</b>	Agriculteurs et candidats à l'installation.		
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, Agri Bio, Nature et Progrès, Ferme expérimentale d'Etoile sur Rhône, INRA, CTIFL, CDDRA Centre Ardèche, représentants des syndicats agricoles, agriculteurs, GAEC, Sociétés agricoles, PNR MA, CEN RA, FRAPNA Ardèche, CBN MC		
<b>DESCRIPTIF DE LA MESURE</b>			
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communiquer auprès des agriculteurs sur les programmes et dispositifs existants et les possibilités d'adaptation sur leur terroir ;</li> <li>- Organiser des visites sur des exploitations expérimentales ;</li> <li>- Organiser des formations/démonstrations de techniques alternatives sur des terrains d'expérimentations avec des partenaires techniques (Agribio, GRAB, INRA, etc.) ;</li> <li>- Mettre en œuvre un suivi « biodiversité » sur différents systèmes de production agricole afin de mesurer l'incidence des pratiques sur la biodiversité (Observatoire Agricole de la Biodiversité, protocole chenille, Centre Technique au Service de la Filière Fruits et Légumes CTIFL, etc.),</li> <li>- Suivre et participer aux dispositifs existants ou en réflexion (Programme « produisons autrement » : stratégie nationale pour la biodiversité ; Plan National « Zones Humides » ; « Ambition bio 2017 » ; Plan Végétal Environnemental ; plan de Performance Energétique des exploitations agricoles ; démarches « Territoires à Energie POSitive (TEPOS), travaux du groupe « Herbe » du massif central (SIDAM/COPAMAC), PAEC 07, etc.).</li> </ul>		
<b>Actions liées</b>	<p>HAB.2.1.1 : Réaliser un diagnostic foncier agricole pour identifier, valoriser et entretenir les landes, les pelouses et les prairies non utilisées ;</p> <p>HAB.2.1.2 : Favoriser le maintien et le développement des surfaces toujours en herbe avec la réouverture de landes, de milieux ouverts et la création de parcs et de parcours (MAEC, PPT, piste, clôtures, points d'eau, etc.) ;</p> <p>HAB.2.2.1 : Accompagner une meilleure gestion du foncier en faveur du maintien et de l'installation d'agriculteurs ;</p> <p>HAB.2.3.1 : Conserver et restaurer les terrasses et les béalières ;</p> <p>SUI.2.1.1 : Mieux connaître les pratiques agricoles et les filières de professionnels associés dans le but de mettre en œuvre des mesures de gestion de la biodiversité adaptées aux pratiques et aux enjeux.</p>		
<b>Documents cadres et programmes existants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PAEC 07 ;</li> <li>- Climagri ;</li> <li>- Observatoire Agricole de la Biodiversité ;</li> <li>- Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes.</li> </ul>		

<b>Gestion des habitats et des espèces</b>	<b>HAB.2.2.2</b>	<b>Accompagner les agriculteurs volontaires dans une démarche de conversion en agriculture biologique et autres pratiques alternatives</b>				<b>Priorité 2</b>
<b>Synthèse des contrats éligibles</b>	-					
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'agriculteur ayant amorcé une démarche de conversion en AB ;</li> <li>- Nombre de réunions et de journée participative/découverte ;</li> <li>- Exploitations entrant dans le dispositif de suivi de la biodiversité et résultats.</li> </ul>					
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>

<b>Moyens mis en oeuvres</b>		<b>Détails</b>		<b>Coût de l'action</b>
Organiser des visites de terrain, mettre en œuvre un observatoire de la biodiversité avec les agriculteurs locaux, proposer des journées de formations ou d'informations sur des techniques alternatives, etc.		Calculée dans l'animation du site		Aucun surcoût
<b>Total des coûts estimatifs</b>				<b>Sans objet</b>
<b>Financeurs</b>	<b>FEADER</b>			
<b>Participation (en %)</b>	<b>X</b>			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.2.3.1	Conserver et restaurer les terrasses et les béalières	Priorité 3
-------------------------------------	-----------	---	------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>HAB.2 : Maintenir en bon état de conservation et/ou restaurer les pelouses, les prairies, les landes et les mosaïques d'habitats par des pratiques agricoles appropriées aux habitats naturels et habitats d'espèces ;</p> <p>HAB.2.3 : favoriser la préservation des zones de transition entre milieu agropastoral et milieu naturel.</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables	
	<p><b>Pré-manteaux et fourrés</b></p> <p>4030 - Landes sèches européennes</p> <p>5120 - Formations montagnardes à <i>Cystus purgans</i></p> <p><b>Végétations des dalles calcaires, pelouses et ourlets</b></p> <p>6210 - Pelouse sèche semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire</p> <p><b>6230* - Formations herbeuses à <i>Nardus</i> riches en espèces, sur substrats silicieux des zones montagnardes et des zones submontagnardes européennes*</b></p> <p>6520 - Prairies de fauche de montagne</p> <p>6510 - Pelouses maigres de fauches de basse altitude</p> <p><b>Forêts sèches</b></p> <p>9260 - Forêts de <i>Castanea sativa</i></p> <p><i>Tous les habitats et milieux accueillant des terrasses et des béalières. Ces formations végétales colonisent parfois d'anciens terrains agricoles.</i></p>	<p><b>Mammifères</b></p> <p>Chiroptères</p> <p><b>Avifaune</b></p> <p>A073 - Milan noir, <i>Milvus migrans</i></p> <p>A338 - Pie-grièche écorcheur, <i>Lanius collurio</i></p> <p>A255 - Pipit rousseline, <i>Anthus campestris</i></p> <p>A0379 - Bruant ortolan, <i>Emberiza hortulana</i></p> <p>A084 - Busard cendré, <i>Circus pigargus</i></p> <p>A080 - Circaète-Jean-le-Blanc, <i>Circaetus gallicus</i></p> <p>A246 - Alouette lulu, <i>Lullula arborea</i></p> <p>A018 - Chevêche d'Athéna, <i>Athene noctua</i></p> <p><b>Reptiles</b></p> <p>Lézard ocellé, <i>Timon lepidus</i></p> <p><b>Entomofaune</b></p> <p>Hermite, <i>Chazara briseis</i></p> <p>Criquet de l'Aigoual, <i>Chortipus saulciy algoaldensis</i></p> <p>Azuré des orpins, <i>Scolitantides orion</i></p> <p>Mercure, <i>Arethusana arethusana</i></p> <p>1044 - Agrion de Mercure, <i>Coenagrion mercuriale</i></p> <p>1053 - Diane, <i>Zerinthia polyxena</i> (DH IV)</p> <p>1058 - Azuré du Serpolet, <i>Scolitantides orion</i> (DH IV)</p> <p><i>De manière indirecte, l'ensemble des espèces liées aux systèmes agraires</i></p>	
Objectif(s) de la mesure	<p>- Réhabiliter et entretenir les béalières fonctionnelles, non-maçonnées, végétalisées avec un droit d'eau ;</p> <p>- Cartographier les béalières réhabilités ;</p> <p>- Réhabiliter et entretenir les terrasses afin de maintenir des habitats de transition, les mosaïques d'habitats, permettant de servir de zone refuge pour la faune liée aux agrosystèmes ;</p> <p>- Participer à l'amélioration dans les systèmes de production sur le plan agronomique, fonctionnel, énergétique et sur la qualité des paysages.</p>		

Gestion des habitats et des espèces	HAB.2.3.1	Conserver et restaurer les terrasses et les béalières	Priorité 3
<b>Contexte</b>	<p>La mécanisation de l'agriculture a entraîné une modification des paysages ruraux et l'abandon de certaines zones non-accessibles. L'entretien de terrasses et de béalières a cessé avec les pratiques agricoles vivrières de l'époque. Cette action a pour but de valoriser les éléments identitaires du paysage Ardéchois aux fonctions multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Obstacle physique : vent, ruissèlement, transport de particules solides, etc. ;</li> <li>- Purificateur des eaux d'écoulements ;</li> <li>- Infiltration de l'eau dans le sol (les terrasses ralentissent l'écoulement) ;</li> <li>- Niche écologique (abri, reproduction, alimentation) ;</li> <li>- Mosaiques d'habitats ;</li> <li>- Autonomie fourragère des élevages.</li> </ul> <p>Au cours des différents travaux d'échanges et de concertation survenus lors de l'étude DOCUGE, les acteurs locaux ont manifesté une volonté à conserver et valoriser ces entités paysagères identitaires remarquables.</p> <p>Caractéristiques d'une béalière :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise d'eau sur une rivière, un ruisseau ou une source.</li> <li>- Canalisation de l'eau sur les versants en suivant les courbes de niveau (ce petit chenal dépasse rarement les 30 cm de largeur et 30 cm de profondeur).</li> <li>- Irrigation gravitaire au printemps des prés, prairies, vergers ou cultures maraîchères et Plante à Parfum, Aromatique et Médicinales par la ramification de la béalière.</li> <li>- Travail traditionnel manuel à l'aide de l'esterpe ou de l'ample (sortes de pioches incurvées et tranchantes) ; les pratiques actuelles peuvent parfois s'orienter vers un entretien mécanique adapté (mini-pelle...).</li> <li>- Une action est déjà engagée sur ce thème dans le PAEC 07 « Montagnes et pentes Ardéchoises », MAEC (BE) « Entretien des béalières ».</li> </ul>		
<b>Recommandations générales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Entretien des terrasses et les béalières sur les secteurs où ces aménagements apparaissent particulièrement utiles pour les activités agricoles actuelles ;</li> <li>-Valoriser ces infrastructures écologiques dans les exploitations agricoles les plus concernées ;</li> <li>-Développer une mosaïque d'habitats favorable aux espèces et à la diversité d'habitats (haies, bandes enherbées, cultures de petites céréales, lisière, etc.) ;</li> <li>-Remettre en valeur des techniques de construction traditionnelles de terrasses, qui avaient cédé face aux techniques modernes (murs en ciment avec incrustation de pierres) ;</li> <li>-Proposer pour les terrasses localisées à proximité de centres bourgs ou de hameaux, la création de lieux de vie et d'échanges (jardins partagés) supports de pratiques alternatives et de sensibilisation aux jardins écologiques et à la biodiversité.</li> </ul>		
<b>Périmètre d'application</b>	L'ensemble des terrasses et des béalières du site B6.		
<b>Contractants ou bénéficiaires potentiels</b>	Agriculteurs, propriétaires fonciers, collectivités.		
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, PNR MA, CDDRA Centre Ardèche, représentants des syndicats agricoles, GAEC, Sociétés agricoles, collectivités territoriales, propriétaires, etc.		

Gestion des habitats et des espèces	HAB.2.3.1	Conserver et restaurer les terrasses et les béalières	Priorité 3
<b>DESCRIPTIF DE LA MESURE</b>			
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	<p>⇒ <b>LES BEALIERES</b></p> <p>Coordonner tant que possible cette mesure avec la MAEC « Entretien des Béalières » du PAEC « Pentes et montagnes ardéchoises », dont les obligations d'entretien sont les suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Curage et repiochage ;</li> <li>2) Elimination mécanique ou manuelle (désherbage chimique interdit) des végétaux envahissants : ronces, églantiers et tous ce que peut empêcher le bon fonctionnement hydraulique de la béalière ;</li> <li>3) Entretien des prises d'eau, écluses, lucarnes (recalage des pierres, élimination des végétaux envahissants) ;</li> <li>4) Les produits de curage pourront être réutilisés sur place ou exportés hors de la parcelle (en dehors des cours d'eau et des zones humides) ;</li> <li>5) Si un recalibrage de l'ouvrage est nécessaire, il devra être réalisé dans les conditions précisées ci-dessus, notamment concernant les dimensions d'une béalière (moins de 30 cm de largeur et de 30 cm de profondeur) ;</li> <li>6) Respect des dates d'intervention : du 1<sup>er</sup> octobre au 30 mars (en dehors des périodes de reproduction de la faune et de la flore) ;</li> <li>7) Enregistrement des interventions (type, date, localisation, outils...).</li> <li>8) Les obligations portent sur les 2 côtés des ouvrages hydrauliques engagés, y compris en cas d'engagement d'une béalière mitoyenne. Il appartient alors à l'exploitant de s'assurer de sa possibilité d'accès aux deux côtés de l'ouvrage et, en cas d'impossibilité une année donnée, d'en informer dès que possible la DDT.</li> </ol> <p>Au préalable il s'agira d'identifier les tronçons de béalière les plus propices en fonction des enjeux écologiques et socio-économique du site B6. D'autre part, les béalières devront respecter différents critères d'éligibilités (se reporter au cahier des charges de la mesure).</p> <p>⇒ <b>LES TERRASSES</b></p> <p>Prévoir une étude prospective réalisée dans le cadre d'un stage de Master qui permettrait d'établir un diagnostic complet (usages, analyse structurelle, intérêt écologique, ...) ;</p> <p>Mettre en place de l'acquisition foncière et/ou la signature de convention de gestion ;</p> <p>Proposer aux collectivités la création de jardins/vergers partagés sur les terrasses ;</p> <p>Proposer des chantiers école de restauration des terrasses, des chantiers de formation ou encore des chantiers de citoyens ;</p> <p>Réaliser un suivi de la biodiversité en interactions avec les terrasses.</p>		
<b>Actions liées</b>	HAB. 2.2.2 : Accompagner les agriculteurs volontaires dans une démarche de conversion en agriculture biologique, raisonnée et ou autres pratiques alternatives.		
<b>Documents cadres et programmes existants</b>	-PAEC 07.		

Gestion des habitats et des espèces	HAB.2.3.1	Conserver et restaurer les terrasses et les béalières				Priorité 3
Synthèse des contrats éligibles	<p><b>LINEA_06</b> - Entretien des fossés et rigoles de drainage et d'irrigation, des fossés et canaux en marais, et des béalières</p> <p><b>A32323P</b> - Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site ;</p> <p><b>A32301P</b> - Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage ;</p> <p><b>A32326P</b> - Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact ;</p> <p><b>F22708</b> - Réalisation de dégagements ou débroussailllements manuels à la place de dégagements ou débroussailllements chimiques et mécaniques.</p>					
Indicateurs de suivi	<p>-Linéaire de béalière restauré, développement de cortège floristique et faunistique associés ;</p> <p>-Surface de terrasses restaurée, développement de cortège floristique et faunistique associés.</p>					
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021

Moyens mis en oeuvres	Détails			Coût de l'action	
LINEA_06	3,23 €/ml/an Plafond par exploitation : 1 000 mètres maximum			3 230 €/an/max/exploitation	
A32301P/A32323P/A32326P	Sur dossier			Non chiffrable	
F22708	Sur devis ou forfait			Non chiffrable	
Stagiaire	Stage niveau Master 2 : « Etude prospective des terrasses »  Stage de 6 mois sous convention : 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale soit 554,40 € par mois Soit 554,40 € x 6 = <u>3 326,4 €</u> Frais de déplacement et de restauration : 250 km/semaine sur 3 mois = 1 000 € + Repas = 200 € Soit <u>1 200,00 €</u>			4 527 €	
Organisation et mise en place de chantier-écoles, de formations, de chantiers citoyens de restauration et d'entretien, de jardins partagés, etc.	Calculé dans l'animation du site			Aucun surcout	
<b>Total des coûts estimatifs</b>				<b>4 527 €</b>	
<b>Financeurs</b>	<b>Etat</b>	<b>FEADER</b>			
<b>Participation (en %)</b>	<b>100 %</b>	<b>80 % à 100%</b>			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.3.1.1	Réaliser un inventaire des milieux et îlots boisés favorables à la formation d'îlots sénescents et identifier les potentialités écologiques des milieux forestiers : îlots de sénescence et rôle de corridor	Atlas : Cartes 13, 14 et 31 à 34	Priorité 2
-------------------------------------	-----------	--	---	---------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>HAB.4 : Maintenir en bon état de conservation les habitats forestiers, les habitats naturels et les habitats d'espèces ;</p> <p>HAB.3.1 : Favoriser la libre évolution des forêts, dont les îlots de sénescence et accompagner une gestion durable applicable à tous les habitats forestiers.</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables	
	<p><b>Forêts sèches</b> 9260 - Forêts de <i>Castanea sativa</i> Landes à myrtilles</p> <p><b>Forêts hygrophiles à mésophiles</b> 9120 - Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois <i>Taxus</i> (<i>Quercion roboris</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)</p> <p><b>91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)*</b> 92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i></p> <p><b>Autres forêts remarquables</b> Chênaies-charmaies sub-atlantique (41.24), Hêtraies à Calament à grandes fleurs (41.172), Hêtraie acidophile atlantique à sous-bois à Houx (41.12) ; Frênaies collinéennes acidiclinales des fonds de vallon à Sauge glutineuse (41.23).</p>	<p><b>Mammifères</b> 1308 - Barbastelle d'Europe, <i>Barbastella barbastellus</i> 1321 - Murin à oreilles échanquées, <i>Myotis emarginatus</i> 1312 - Noctule commune, <i>Nyctalus noctula</i> 1314 - Murin de Daubenton, <i>Myotis daubentonii</i> 1323 - Murin de Bechstein, <i>Myotis bechsteinii</i> Pipistrelles <i>sp.</i> 1317 - Pipistrelle de Nathusius <i>Pipistrellus nathusii</i> 1303/1304 - Rhinolophes <i>sp.</i></p> <p><b>Oiseaux</b> A073 - Milan noir, <i>milvus migrans</i> A080 - Circaète-Jean-le-blanc, <i>Circaetus gallicus</i> A224 - Engoulevent d'Europe, <i>Caprimulgus europaeus</i> A215 - Hibou Grand Duc, <i>Bubo bubo</i></p> <p><b>Invertébrés</b> 1088 - Grand Capricorne, <i>Cerambyx cerdo</i> 1083 - Lucane cerf-volant, <i>Lucanus cervus</i></p> <p><b>Autres espèces remarquables</b> Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>), Chevêche d'Athéna (<i>Athene noctua</i>), Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>), Salamandre tachetée (<i>Salamandra salamandra</i>), etc</p>	
Objectif(s) de la mesure	<p>- Identifier des îlots forestiers à préserver dans le cas d'un projet d'exploitation afin de soutenir et favoriser une exploitation plus respectueuse du patrimoine naturel. L'identification de ces îlots forestiers peut être couplée avec l'identification d'arbres isolés dans la parcelle qui présenterait des enjeux (mort sur pieds, mort au sol, gros diamètre, à cavités, sites de nidification etc.) afin de réaliser une trame de vieux bois à l'échelle de la parcelle ;</p> <p>- Identifier des arbres remarquables isolés ou regroupés tels que les arbres têtards (Mûriers, Saules, Frênes, etc.), de vieux arbres localisés dans d'anciennes pâtures, des vieux vergers et autres (Peupliers d'Italie, chêne sessiles, etc.) ;</p> <p>- Identifier les potentialités écologiques via les critères de naturalité (Vallaury, 2007) : biodiversité, maturité sylvigénétique et structurale, continuité spatiale, fonctionnalité de</p>		



Gestion des habitats et des espèces	HAB.3.1.1	Réaliser un inventaire des milieux et îlots boisés favorables à la formation d'îlots sénescents et identifier les potentialités écologiques des milieux forestiers : îlots de sénescence et rôle de corridor	Atlas : Cartes 13, 14 et 31 à 34	Priorité 2
<b>Objectif(s) de la mesure</b>	<p>l'écosystème, ancienneté, empreinte humaine ;</p> <p>- Informer et sensibiliser les propriétaires forestiers par le biais de la structure animatrice ;</p>			
<b>Contexte</b>	<p>Le milieu forestier représente 54,3 % de la surface de recouvrement des milieux présents sur le périmètre du site B6. Les boisements du site B6 sont largement issus de l'influence humaine et résultent pour une majeure partie d'une sylviculture maîtrisée orientée vers l'introduction d'essences exogènes anciennes (Châtaignier) ou plus récemment de plantations monospécifiques exploitées (Douglas). Les boisements affichent une dynamique progressive nette, la déprise agricole et la faible culture forestière induisant une recolonisation massive des chênaies et des taillis mélangés (châtaigneraies et autres feuillus, résineux). De nombreux boisements sont relativement jeunes et donc encore peu intéressants en termes de réservoirs de biodiversité. Les poches forestières relictuelles, supports d'une biodiversité remarquables, sont très localisées et sous représentées. La hêtraie de Saint-Julien-du-Gua a révélé la présence d'espèces saproxylophages remarquables, indicatrice d'une bonne conservation.</p> <p>Sur le site B6, les parcelles forestières sont essentiellement privées et très morcellées. La culture forestière n'est pas développée sur le secteur d'étude, cela s'explique par une faible superficie du foncier public limitant les exploitations communales, associée à une difficulté d'accès (relief, desserte, rentabilité). Malgré cela, il serait intéressant de définir des îlots de sénescence qui permettraient d'assurer une diversité d'habitat d'espèce sur le long terme. De plus, les milieux forestiers jouent un double rôle pour les chiroptères. Ils représentent des corridors de déplacement, des territoires de chasse mais aussi des potentiels gîtes arboricoles.</p>			
<b>Recommandations générales</b>	<p>- Travailler en partenariat avec le PNR MA, l'ONF et le CRPF (dans le cadre de la candidature à l'appel à projet « Biodiversité des milieux ouverts herbacé et des forêts anciennes ») ;</p> <p>- Réaliser un recueil bibliographique et un travail d'analyse sur les vieilles forêts du territoire (Programme forêts anciennes du WWF notamment et FRAPNA 07) ;</p> <p>- Identifier et cartographier les îlots de sénescence et les individus remarquables isolés, hiérarchiser ces habitats et milieux selon les critères : biodiversité, maturité sylvigénétique et structurale, continuité spatiale, fonctionnalité de l'écosystème, ancienneté, empreinte humaine ;</p> <p>- Prendre en compte dans le cadre de cette étude l'Indice de Biodiversité Potentiel réalisé par le CRPF sur le site B6.</p>			
<b>Périmètre d'application</b>	L'ensemble des forêts du site B6, avec en priorité les forêts publics.			
<b>Contractants ou bénéficiaires potentiels</b>	Propriétaires forestiers : collectivités, propriétaires privés, ONF, groupements forestiers, PNR MA, etc.			
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	ONF/CRPF/Syndicats des représentants des propriétaires forestiers/PNR MA/CDDRA Centre Ardèche /CEN RA/Chambre d'agriculture 07/Experts naturalistes			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.3.1.1	Réaliser un inventaire des milieux et îlots boisés favorables à la formation d'îlots sénescents et identifier les potentialités écologiques des milieux forestiers : îlots de sénescence et rôle de corridor	Atlas : Cartes 13, 14 et 31 à 34	Priorité 2
<b>DESCRIPTIF DE LA MESURE</b>				
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	<p>Par l'intermédiaire d'un stagiaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Organiser dès la première année une rencontre entre les différents acteurs de la forêt afin de mettre en avant les points principaux évoqués dans le document d'objectifs concernant les forêts sénescents, en vue de localiser et identifier les forêts, les îlots et les individus remarquables du site ;</li> <li>-Rédiger une lettre d'information conjointement avec les professionnels forestiers à destination des collectivités locales et des propriétaires privés (diffusion sur les sites internet des communes notamment) afin d'identifier les forêts, les îlots et les individus remarquables du site par le biais de la concertation, de la participation ;</li> <li>-Identifier et cartographier les îlots de sénescence et les individus remarquables isolés du site B6 via une méthodologie standardisée et validée par le CBN (exemple du mémoire D'E. Cateau sur la Méthodologie de mise en place d'un réseau d'îlots de sénescence) et une mise en cohérence avec les données du CRPF recueillies à l'aide de l'outil de mesure IBP ;</li> <li>-Donner une importance toute particulière aux habitats forestiers localisés au plus près des zones de crêtes et en fond de vallon qui constituent des zones refuges pour la faune ;</li> <li>-Un travail d'analyse diachronique devra permettre d'identifier les vieilles forêts et vieux îlots forestiers.</li> </ul>			
<b>Actions liées</b>	<p>HAB.3.1.2 : Conventionner avec les propriétaires, les exploitants forestiers, les professionnels du bois et les communes en faveur de la libre évolution des forêts et la conservation d'îlots de sénescences ;</p> <p>SUI.2.2.1 : Mieux connaître les pratiques sylvicoles et les filières de professionnels associés dans le but de mettre en œuvre des mesures de gestion de la biodiversité adaptées aux pratiques et aux enjeux du territoire ;</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.) ;</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.).</p>			
<b>Documents cadres existants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Plans simples de gestion en places sur le site B6 ;</li> <li>-Candidature à l'appel à projet « Biodiversité des milieux ouverts herbacé et des forêts anciennes » du PNR MA (en cours de rédaction) ;</li> <li>-Charte forestière « Ardèche verte et centre Ardèche » et du PNR MA ;</li> <li>-FRAPNA 07 : « Vieilles forêts d'Ardèche » ;</li> <li>-Travaux menés par le Réseau Ecologique Forêts Rhône-Alpes (REFORA) sur les vieilles forêts et les Forêts Rhône-Alpines en Evolution Naturelle (FRENE) (SYLV'ACCTES).</li> </ul>			

<b>Gestion des habitats et des espèces</b>	<b>HAB.3.1.1</b>	<b>Réaliser un inventaire des milieux et îlots boisés favorables à la formation d'îlots sénescents et identifier les potentialités écologiques des milieux forestiers : îlots de sénescence et rôle de corridor</b>				<b>Atlas : Cartes 13, 14 et 31 à 34</b>	<b>Priorité 2</b>
<b>Synthèse des contrats éligibles</b>	-						
<b>Indicateurs de suivi</b>	-Cartographie et document d'analyse du réseau d'îlots et des arbres remarquables du site B6 et mémoire de stage.						
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	

<b>Moyens mis en oeuvre</b>	<b>Détails</b>				<b>Coût de l'action</b>
<b>Stagiaire</b>	Stage niveau Master 2 : « Identification d'un réseau d'îlots de sénescence et hiérarchisation des potentialités écologiques »  Stage de 6 mois sous convention : 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale soit 554,40 € par mois Soit 554,40 € x 6 = <u>3 326,4 €</u>  Frais de déplacement et de restauration : 250 km/semaine sur 3 mois = 1 000 € + Repas = 200 € Soit <u>1 200,00 €</u>				<b>4 527 €</b>
<b>Total des coûts estimatif</b>					<b>4 527 €</b>
<b>Financeurs</b>	<b>CD 07</b>	<b>Etat</b>			
<b>Participation (en %)</b>	<b>Tx max 70%</b>	<b>30 %</b>			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.3.1.2	Conventionner avec les propriétaires, l'ONF et les communes en faveur de la libre évolution des forêts et la conservation d'îlots de sénescences	Atlas : Cartes 13, 14 et 31, 32, 34	Priorité 1
-------------------------------------	-----------	--	--	------------

<b>Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés</b>	<p>HAB. 3 : Maintenir en bon état de conservation les habitats forestiers, les habitats naturels et les habitats d'espèces,</p> <p>HAB.3.1 : Favoriser la libre évolution des forêts, dont les îlots de sénescence et accompagner une gestion durable applicable à tous les habitats forestiers.</p>		
<b>Enjeux écologiques</b>	<b>Habitats d'intérêt communautaire et remarquable</b>	<b>Espèces d'intérêt communautaire et remarquables</b>	
	<p><b>Forêts hygrophiles à mésophiles</b></p> <p>9120 - Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (<i>Quercion roboris</i> ou <i>Illici-Fagenion</i>)</p> <p><b>91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)*</b></p> <p>92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i></p> <p><b>Autres forêts remarquables</b></p> <p>Chênaies-charmaies sub-atlantique (41.24), Hêtraies à Calament à grandes fleurs (41.172), Hêtraie acidophile atlantique à sous-bois à Houx (41.12) ; Frênaies collinéennes acidiclinales des fonds de vallon à Sauge glutineuse (41.23), etc.</p> <p><i>De manière générale l'ensemble des habitats forestiers</i></p>	<p><b>Mammifères</b></p> <p>1308 - Barbastelle d'Europe, <i>Barbastella barbastellus</i></p> <p>1321 - Murin à oreilles échancrées, <i>Myotis emarginatus</i></p> <p>1312 - Noctule commune, <i>Nyctalus noctula</i></p> <p>1314 - Murin de Daubenton, <i>Myotis daubentonii</i></p> <p>1323 - Murin de Bechstein, <i>Myotis bechsteinii</i></p> <p>Pipistrelles sp.</p> <p>1317 - Pipistrelle de Nathusius <i>Pipistrellus nathusii</i></p> <p>1303/1304 - Rhinolophes sp.</p> <p><b>Oiseaux</b></p> <p>A073 - Milan noir, <i>milvus migrans</i></p> <p>A080 - Circaète-Jean-le-blanc, <i>Circaetus gallicus</i></p> <p>A224 - Engoulevent d'Europe, <i>Caprimulgus europaeus</i></p> <p><b>Invertébrés</b></p> <p>1088 - Grand Capricorne, <i>Cerambyx cerdo</i></p> <p>1083 - Lucane cerf-volant, <i>Lucanus cervus</i></p> <p><b>Autres espèces remarquables</b></p> <p>Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>), Hibou Grand Duc (<i>Bubo bubo</i>), Chevêche d'Athéna (<i>Athene noctua</i>), Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>), Salamandre tachetée (<i>Salamandra salamandra</i>), etc</p>	
<b>Objectif(s) de la mesure</b>	<p>-Permettre à des boisements, des îlots forestiers ou des arbres remarquables isolés pré-identifiés (inventaire réalisé préalablement - Mesure HAB.3.1.1.) d'évoluer librement, particulièrement en vue de former des vieilles forêts et des îlots de sénescence et;</p> <p>-Conserver les vieux arbres remarquables du site B6.</p>		

Gestion des habitats et des espèces	HAB.3.1.2	Conventionner avec les propriétaires, l'ONF et les communes en faveur de la libre évolution des forêts et la conservation d'îlots de sénescences	Atlas : Cartes 13, 14 et 31, 32, 34	Priorité 1
<b>Contexte</b>	<p>Le milieu forestier représente 54,3 % de la surface de recouvrement des milieux présents sur le périmètre du site B6. Les boisements du site B6 sont largement issus de l'influence humaine et résultent pour une majeure partie d'une sylviculture maîtrisée orientée vers l'introduction d'essences exogènes anciennes (Châtaignier) ou plus récemment de plantations monospécifiques exploitées (Douglas). Les boisements affichent une dynamique progressive nette, la déprise agricole et la faible culture forestière induisant une recolonisation massive des chênaies et des taillis mélangés (châtaigneraies et autres feuillus, résineux). De nombreux boisements sont relativement jeunes et donc encore peu intéressants en termes de réservoirs de biodiversité. Les poches forestières relictuelles, supports d'une biodiversité remarquables, sont très localisées et sous représentées. La hêtraie de Saint-Julien-du-Gua a révélé la présence d'espèces saproxylophages remarquables, indicatrice d'une bonne conservation. De plus, les milieux forestiers jouent un double rôle pour les chiroptères. Ils représentent des corridors de déplacement, des territoires de chasse mais aussi des potentiels gîtes arboricoles.</p> <p>La culture forestière n'est pas développée sur le secteur d'étude, les conditions climatiques et édaphiques non favorables, ainsi que le relief accidenté et les accès difficiles rendent non rentables l'exploitation forestière à ce jour.</p> <p>Le parcellaire forestier est essentiellement privé et est très morcellé</p> <p>Les propriétaires forestiers privés n'ont pas été directement contactés dans le cadre de l'étude DOCUGE. En revanche, le CRPF ainsi que l'UFPA ont été conviés aux différents ateliers de travail.</p> <p>L'intérêt écologique lié aux vieux boisements reste actuellement limité compte tenu de la jeunesse des peuplements (forêt de recolonisation, taillis) et de l'homogénéité dans les âges et les essences (exceptés pour les vieux taillis de châtaigniers et quelques hêtraies).</p> <p>La sensibilisation sur la gestion écologique et durable de la forêt doit permettre d'assurer une meilleure santé à la forêt, en développant ses potentialités écologiques, tout en assurant une exploitation économiquement rentable.</p> <p>Le Parc Régional Naturel des Monts d'Ardèche a publié en ce sens un mémento en 2011 intitulé : Pour une gestion forestière « proche de la nature ». De nombreux autres documents sont disponibles en ligne, voici pour exemples :</p> <p><a href="http://www.foretpriveefrancaise.com/fiches-et-guides-techniques-200248.html">http://www.foretpriveefrancaise.com/fiches-et-guides-techniques-200248.html</a></p> <p><a href="http://www.oui-transition07.org/index.php?option=com_content&amp;view=article&amp;id=134:etlesforets-piste-d-utilisationlocaledubois-energie&amp;catid=28&amp;Itemid=120">http://www.oui-transition07.org/index.php?option=com_content&amp;view=article&amp;id=134:etlesforets-piste-d-utilisationlocaledubois-energie&amp;catid=28&amp;Itemid=120</a></p>			
<b>Recommandations générales</b>	<p>En s'appuyant sur le travail d'inventaire, de cartographie et d'analyse des enjeux de biodiversité réalisé préalablement (fiche action HAB.3.1.1.) :</p> <p>-Engager la gestion de parcelles forestières et d'îlots forestiers vers la libre évolution et la sénescence au travers de la signature de contrats Natura 2000 passés avec des propriétaires publics et privés ;</p>			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.3.1.2	Conventionner avec les propriétaires, l'ONF et les communes en faveur de la libre évolution des forêts et la conservation d'îlots de sénescences	Atlas : Cartes 13, 14 et 31, 32, 34	Priorité 1
Recommandations générales	<p>- Faire adhérer un maximum de propriétaires privés et de collectivités à la charte N2000 ;</p> <p>- Poursuivre le travail de partenariat, de communication et de sensibilisation mis en place avec l'ONF, le CRPF, le PNR MA, le CDDRA Centre Ardèche, le REFORA, le FRENE auprès des usagers, des gestionnaires et des propriétaires forestiers.</p>			
Périmètre d'application	Le réseau d'îlots de sénescence et d'arbres remarquables mis en évidence par la réalisation de l'action HAB.3.1.1.			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Propriétaires forestiers : communes, propriétaires privés, ONF, collectivités, PNR MA, etc.			
Partenaires techniques potentiels	ONF/CRPF /Syndicats des représentants des propriétaires forestiers/Groupements forestiers/PNR MA/Fibois/FRENE/France Forêt Rhône-Alpes : animateur du REFORA, CDDRA Centre Ardèche/Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers.			
<b>DESCRIPTIF DE LA MESURE</b>				
Méthodes et moyens techniques	<p><b>FAVORISER ET CONTRACTUALISER LES ÎLOTS DE SÉNESCENCE OU ARBRES À CAVITÉS</b></p> <p>Mise en œuvre par la signature d'un contrat Natura 2000 forestier basé sur le cahier des charges de l'action F22712 « Dispositif favorisant le développement de bois sénescents ».</p> <p>Il est conseillé d'orienter les coupes sur les parcelles situées au plus près des pistes déjà existantes et où la topographie n'entraîne pas des surcoûts trop importants pour l'exploitation forestière. <b>En revanche, les parcelles les plus éloignées des espaces agricoles, notamment les zones refuges telles que les forêts de crête, les talwegs appuyés mais aussi les fonds de vallon sont des habitats à préserver en priorité.</b></p> <p>Dans le cadre de l'animation du site, les propriétaires ou gestionnaires des parcelles concernées par une possibilité de contractualisation NATURA 2000 seront identifiées et informés.</p> <p>Il s'agit notamment du <b>contrat F22712</b> : Dispositif favorisant le développement de bois sénescents. Ce contrat est éligible sur les parcelles faisant l'objet d'une exploitation forestière, qu'elle soit importante ou non (bois de chauffage). La souscription à ce contrat permet aux propriétaires de boisements d'être indemnisés pour compenser la <u>non-exploitation</u> de leurs bois. En effet, le maintien d'arbres sur pied au-delà de leur terme d'exploitabilité engendre un coût d'immobilisation. Le montant d'indemnisation peut aller jusqu'à 2000€/ha.</p> <p><u>Conditions générales d'éligibilité</u></p> <p>Les surfaces se trouvant dans une situation d'absence de sylviculture, par choix (réserve intégrale) ou par défaut (parcelles non accessibles) <b>ne sont pas éligibles</b>. Aucune intervention sylvicole ne sera réalisée dans l'îlot pendant 30 ans.</p> <p>Voici les deux sous-actions permettant de compenser ce manque à gagner :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>La première en faveur des arbres sénescents disséminés.</b> La contractualisation de cette sous-action peut porter sur un ou plusieurs arbres disséminés dans le peuplement ou sur plusieurs arbres regroupés en bosquet (aucune distance minimale n'est imposée entre les</li> </ul>			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.3.1.2	Conventionner avec les propriétaires, l'ONF et les communes en faveur de la libre évolution des forêts et la conservation d'îlots de sénescences	Atlas : Cartes 13, 14 et 31, 32, 34	Priorité 1
Méthodes et moyens techniques	<p>arbres contractualisés). Les arbres contractualisés ne devront faire l'objet d'aucune intervention sylvicole pendant 30 ans.</p> <p>- <b>La deuxième concerne les îlots Natura 2000.</b> La sous-action « îlot Natura 2000 » vise à compléter la sous-action « arbres sénescents disséminés ». Elle vise à indemniser <u>l'absence totale d'intervention sylvicole</u> sur l'espace interstitiel entre des arbres qui présenteraient soit des signes de sénescence, soit un diamètre important. Ces arbres sont contractualisés selon les modalités de la sous-action 1, la sous-action 2 permettant de contractualiser en plus l'espace interstitiel comprenant le fond et toutes les tiges non engagées par la sous-action 1. Aucune intervention sylvicole ne sera autorisée à l'intérieur de l'îlot pendant <b>30 ans</b>.</p>			
	<p><b>DÉBARDAGE MOINS IMPACTANT POUR L'ENVIRONNEMENT</b></p> <p>De plus, certains secteurs ne sont plus exploités du fait de l'inaccessibilité des parcelles. Il est possible d'envisager un contrat forestier de type <b>F227 16</b> : "prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif" (cf. circulaire du 27/04/2012). Cette mesure est mobilisable lors d'opérations d'enlèvement des produits de coupe aussi bien productives que non productives. Elle permet de prendre en charge le surcoût d'un débardage alternatif sur des opérations ne faisant pas l'objet d'un contrat Natura 2000 forestier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en contexte productif (les arbres coupés sont vendus et leur produit n'est pas marginal ; la coupe des bois n'est pas rémunérée) : seul le surcoût lié au débardage alternatif par rapport à un débardage classique avec engins est pris en charge par le contrat ;</li> <li>- en contexte non productif (le contrat prévoit en engagement rémunéré la coupe d'arbre) : le coût du débardage en totalité est pris en charge par le contrat.</li> </ul> <p>Dans tous les cas, il convient d'encadrer l'évaluation du coût avec beaucoup de rigueur, ainsi que les conditions techniques à son recours. Une analyse sera menée utilement au niveau régional, afin de préciser les conditions techniques et économiques de cette prise en charge.</p> <p><b>TRAVAUX DE MARQUAGE, D'ABATTAGE OU DE TAILLE SANS ENJEU DE PRODUCTION</b></p> <p><b>F22705</b> : Cette action concerne les travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production dans le but d'améliorer le statut de conservation des espèces ayant justifié la désignation d'un site. Elle concerne les activités d'éclaircie ou de nettoiemens au profit de certaines espèces végétales de l'annexe 2 de la directive habitat ou d'habitats d'espèces pour des espèces animales d'intérêt communautaire. On associe à cette action la taille en têtard ou l'émondage de certains arbres dans les zones concernées par certaines espèces comme le Grand capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>) ;</p> <p><b>F22715</b> : Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non-productive.</p> <p><b>CONSERVER ET ENTRETENIR DES ARBRES REMARQUABLES ISOLÉS, DES TETARDS, D'ANCIENS VERGERS AINSI QUE DES HAIES</b></p> <p><b>A32306P</b> - Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de</p>			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.3.1.2	Conventionner avec les propriétaires, l'ONF et les communes en faveur de la libre évolution des forêts et la conservation d'îlots de sénescences	Atlas : Cartes 13, 14 et 31, 32, 34	Priorité 1
Méthodes et moyens techniques	<p>vergers ou de bosquets ;</p> <p><b>A32306R</b> - Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquet ou de vergers.</p> <p>Les arbres potentiellement concernés par ces mesures sur le site B6 sont des mûriers, des chênes, des peupliers de fonds de talweg ou de vallons, des frênes, etc.</p> <p><b>RÉDUCTION DE L'IMPACT DES DESSERTES EN FORÊT</b></p> <p><b>F22709</b> : Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt, concerne les opérations telles que : la mise en place d'obstacles appropriés pour limiter la fréquentation, mise en place de dispositifs anti-érosifs, etc. ;</p> <p><b>INFORMER LES USAGERS DE LA FORET</b></p> <p><b>F22714</b> : Investissements visant à informer les usagers de la forêt ;</p> <p><b>A32326P</b> - Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact.</p>			
Actions liées	<p>HAB.3.1.1 : Réaliser un inventaire des milieux et îlots boisés favorables à la formation d'îlots sénescents et identifier les potentialités écologiques des milieux forestiers : îlots de sénescence et rôle de corridor ;</p> <p>SUI.3.2.1 : Suivre l'évolution et veiller au bon état de la flore et des habitats de la Directive et remarquables ;</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.)</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.).</p>			
Documents cadres existants	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Plans simples de gestion ;</li> <li>-Candidature du PNR MA à l'appel à projet « Biodiversité des milieux ouverts herbacé et des forêts anciennes » (en cours de réalisation) ;</li> <li>-Chartes forestière « Ardèche verte et Centre Ardèche » et du PNR MA ;</li> <li>-FRAPNA 07 : « Vieilles forêts d'Ardèche » ;</li> <li>-Région RA et Associations de protection de la nature : « Plan d'actions pour la constitution d'un réseau de forêts en évolution naturelle en Rhône-Alpes » ;</li> <li>-SYLV'ACCTES (projet en cours de rédaction) : accompagnement financier de la région Rhône Alpes pour une gestion forestière durable répondant aux enjeux des territoires. Le territoire « Ardèche verte » est un territoire pilote ;</li> <li>-Une convention FRENE (France Forêt Rhône Alpes depuis le 1er septembre 2015) a été signée sur la commune de Gluiras entre cet organisme et M. MERMILLOD, un îlot forestier lui appartenant a été inscrit à un régime de gestion sylvicole dit en libre évolution.</li> </ul>			



<b>Gestion des habitats et des espèces</b>	<b>HAB.3.1.2</b>	<b>Conventionner avec les propriétaires, l'ONF et les communes en faveur de la libre évolution des forêts et la conservation d'îlots de sénescences</b>				<b>Atlas : Cartes 13, 14 et 31, 32, 34</b>	<b>Priorité 1</b>
<b>Mesures spécifiques de conservation ou de gestion préconisées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Libre évolution d'une partie des boisements ;</li> <li>- Sensibilisation des propriétaires forestiers.</li> </ul>						
<b>Synthèse des contrats éligibles</b>	<p><b>F22705</b> : Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production ;</p> <p><b>F22709</b> : Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt ;</p> <p><b>F22712</b> : Dispositif favorisant le développement de bois sénescents ;</p> <p><b>F22714</b> : Investissements visant à informer les usagers de la forêt ;</p> <p><b>F22715</b> : Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non-productive ;</p> <p><b>F22716</b> : Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif ;</p> <p><b>A32306P</b> - Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets ;</p> <p><b>A32306R</b> - Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquet ou de vergers ;</p> <p><b>A32326P</b> - Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact.</p>						
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Compte-rendu de réunion ;</li> <li>- Feuilles de présence des réunions et entretiens individuels ;</li> <li>- Contrats passés et signatures de la Charte.</li> </ul>						
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	

<b>Moyens mis en oeuvre</b>	<b>Détails</b>				<b>Coût de l'action</b>	
F22705/A32306R	Sur devis ou sur forfait				Non chiffrable	
F22709	Sur devis (plafonné à 1 000 € TTC/obstacle mis en place)					
F22712	Sur forfait (plafonné à 2 000 €/ha)					
F22714	Sur devis (plafonné à 5 000€ TTC)					
F22715	Sur devis (plafonné à 1 000 € TTC/ha travaillé)					
F22716/A32306P/A32326P	Sur dossier					
<b>Total des coûts estimatifs</b>					<b>Non chiffrable</b>	
<b>Financeurs</b>	<b>FEADER</b>					
<b>Participation (en %)</b>	<b>100 % si particuliers</b> <b>80% si collectivités</b>					

Gestion des habitats et des espèces	HAB.3.1.3	Réaliser d'un plan de gestion et d'interprétation sur la hêtraie de Saint-Julien-du-Gua	Atlas : Cartes 13, 14 et 31, 32, 34	Priorité 1
-------------------------------------	-----------	---	--	---------------

<b>Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés</b>	HAB. 3 : Maintenir en bon état de conservation les habitats forestiers, habitats naturels et habitats d'espèces		
<b>Enjeux écologiques</b>	<b>Habitats d'intérêt communautaire et remarquables</b>	<b>Espèces d'intérêt communautaire et remarquables</b>	
	<p><b>Forêts hygrophiles à mésophiles</b></p> <p>9120 - Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (Quercion roboris ou Ilici-Fagenion)</p> <p>Hêtraie à Calament à Grandes fleurs (41.172), Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Houx (41.12), Chênaie-charmaie subatlantique du Carpinion betulli (41.24)</p>	<p><b>Mammifères</b></p> <p>1308 - Barbastelle d'Europe, <i>Barbastella barbastellus</i>                      1321 - Murin à oreilles échancrées, <i>Myotis emarginatus</i>                      1312 - Noctule commune, <i>Nyctalus noctula</i>                      1314 - Murin de Daubenton, <i>Myotis daubentonii</i>                      1323 - Murin de Bechstein, <i>Myotis bechsteinii</i>                      1317 - Pipistrelle de Nathusius <i>Pipistrellus nathusii</i>                      1303/1304 - Rhinolophes sp.                      Genette - <i>Genetta genetta</i></p> <p><b>Oiseaux</b></p> <p>A073 - Milan noir, <i>Milvus migrans</i>                      A080 - Circaète-Jean-le-blanc, <i>Circaetus gallicus</i>                      A224 - Engoulevent d'Europe, <i>Caprimulgus europaeus</i>                      A018 - Chevêche d'Athéna - <i>Athene noctua</i>                      A072 - Bondrée apivore - <i>Pernis apivorus</i>                      Gobemouche noir - <i>Ficedula hypoleuca</i>                      Huppe fasciée - <i>Upas epops</i>                      A215 - Hibou Grand Duc - <i>Bubo bubo (DH I)</i>                      3298 - Pic noir - <i>Dryocopus martius (DH I)</i></p> <p><b>Invertébrés</b></p> <p>1088 - Grand Capricorne - <i>Cerambyx cerdo</i>                      1083 - Lucane cerf-volant - <i>Lucanus cervus</i>                      Thécla de l'amarel - <i>Satyrium acaciae</i>                      Grand nègre des bois - <i>Minois dryas</i>                      Coléoptères saproxyliques</p> <p><b>Amphibien</b></p> <p>Salamandre tachetée - <i>Salamandra salamandra</i></p>	
<b>Objectif(s) de la mesure</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer une hétérogénéité des peuplements naturels et assurer une gestion durable des forêts ;</li> <li>- Favoriser la libre évolution des forêts, dont les îlots de sénescences et accompagner une gestion durable de la forêt ;</li> <li>- Préserver des habitats forestiers remarquables par la mise en place d'actions concrètes de gestion ;</li> <li>- Sensibiliser les usagers et propriétaires sur la richesse biologique des milieux forestiers ;</li> <li>- Informer et sensibiliser les propriétaires forestiers par le biais de la structure animatrice ;</li> <li>- Disposer d'une bonne connaissance du milieu et des espèces présentes avant la définition d'une zone de préemption.</li> </ul>		

Gestion des habitats et des espèces	HAB.3.1.3	Réaliser d'un plan de gestion et d'interprétation sur la hêtraie de Saint-Julien-du-Gua	Atlas : Cartes 13, 14 et 31, 32, 34	Priorité 1
<b>Contexte</b>	<p>Le milieu forestier représente 54,3 % de la surface de recouvrement des milieux présents sur le périmètre du site B6. Les boisements du site B6 sont largement issus de l'influence humaine et résultent pour une majeure partie d'une sylviculture maîtrisée orientée vers l'introduction d'essences exogènes anciennes (Châtaignier) ou plus récemment de plantations monospécifiques exploitées (Douglas). Les boisements affichent une dynamique progressive nette, la déprise agricole et la faible culture forestière induisant une recolonisation massive des chênaies et des taillis mélangés (châtaigneraies et autres feuillus, résineux). De nombreux boisements sont relativement jeunes et donc encore peu intéressants en termes de réservoirs de biodiversité. Les poches forestières relictuelles, supports d'une biodiversité remarquables, sont très localisées et sous représentées.</p> <p>La Hêtraie de Saint-Julien, encore appelée « Hêtraie de Intre » constitue une entité compacte d'une superficie de 82 ha, sise en totalité sur la commune de Saint-Julien-du-Gua. Elle a été retenue comme « zone à enjeux » du site ENS « Serres Boutiérots et vallées de l'Auzène, de la Gluèyre et de l'Orsanne » du fait de la présence d'une forêt dont l'existence remonterait au XVIIème siècle, puisqu'elle figure sur la carte de Cassini. L'étude diagnostic réalisée sur cette entité par l'ONF en 2008 a démontré que sur les 82 ha de forêt, environ 60 ha constituent un secteur de vieille forêt. L'imbrication des vieux vergers de châtaigniers dans la hêtraie permet, à l'échelle de ce secteur, de disposer globalement de quantités importantes de bois morts, d'arbres à cavités hautes, de cavités basses et de bois mort, et les peuplements en places présentent un potentiel de production de bois mort important.</p> <p>Ce diagnostic forestier a été conforté écologiquement par une étude de caractérisation écologique de cette forêt réalisée par la Société d'Histoire Naturelle d'Alcide d'Orbigny. Cette étude a mis en avant que la forêt de Saint-Julien-du-Gua s'imposait comme un site majeur en Ardèche, voir au niveau régional, en matière de diversité d'espèces de coléoptères saproxyliques. Il est fort probable qu'il en soit de même pour les chiroptères et l'avifaune.</p>			
<b>Recommandations générales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Intégrer dans le déroulé de l'étude le fait que le fait Département souhaite missionner la SAFER pour réaliser une étude pré-opérationnelle de faisabilité foncière sur le site.</li> <li>-Travailler en partenariat avec la commune de Saint-Julien-du-Gua ainsi que les gestionnaires et propriétaires de cette forêt ;</li> <li>-Sensibiliser les usagers, les professionnels et les propriétaires de la forêt sur l'intérêt d'une diversité des peuplements et strates en sous-étage ;</li> <li>-La définition d'un plan de gestion global et cohérent à l'échelle du massif apparaît nécessaire si l'on veut préserver efficacement la hêtraie tout en permettant la continuité de l'exploitation de bois de chauffage. Ce plan de gestion devra aborder les questions de gestion sylvicole mais aussi celles liées à la fréquentation et à la valorisation pédagogique.</li> </ul>			
<b>Périmètre d'application</b>	<p>Cette action vise la Hêtraie de Saint Julien qui constitue une entité forestière de l'ordre de 82 ha, entièrement localisée sur la commune de Saint Julien du Gua, elle-même localisée au cœur de la région naturelle des Boutières.</p>			

<b>Gestion des habitats et des espèces</b>	<b>HAB.3.1.3</b>	<b>Réaliser d'un plan de gestion et d'interprétation sur la hêtraie de Saint-Julien-du-Gua</b>	<b>Atlas : Cartes 13, 14 et 31, 32, 34</b>	<b>Priorité 1</b>
<b>Contractants ou bénéficiaires potentiels</b>	Propriétaires forestiers : communes, propriétaires privés, ONF, collectivités territoriales et Professionnels du monde forestier (exploitant bois, revendeur, etc.).			
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	ONF/CRPF/Département/Syndicats des représentants des propriétaires forestiers/PNR MA/Chambre d'agriculture, FRENE-REFORA, CDDRA Centre Ardèche/Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers.			
<b>DESCRIPTIF DE LA MESURE</b>				
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	<p>La structure animatrice organisera dès la première année, une rencontre entre les différents propriétaires et la commune de Saint-Julien du Gua, en vue de les sensibiliser sur l'intérêt écologique et durable de la mise en œuvre d'une gestion de la Hêtraie de Saint-Julien-du-Gua.</p> <p>La méthodologie de cette opération suivra les prescriptions des guides méthodologiques pour l'élaboration des plans d'interprétation préconisés par l'ATEN.</p> <p>Si cela apparaît opportun, de l'acquisition foncière pourrait être envisagée (CD 07, CEN RA, collectivités, PNR MA, etc.).</p> <p>Enfin une réflexion sur la mise en valeur de cette forêt ainsi que la constitution d'une stratégie de sensibilisation, information, ou encore d'animations scolaires pourrait être mis en œuvre.</p>			
<b>Actions liées</b>	<p>HAB.3.1.1 : Réaliser un inventaire des milieux et îlots boisés favorables à la formation d'îlots sénescents et identifier les potentialités écologiques des milieux forestiers : îlots de sénescence et rôle de corridor ;</p> <p>HAB.3.1.2 : Conventionner avec les propriétaires, les exploitants forestiers, les professionnels du bois l'ONF et les communes en faveur de la libre évolution des forêts et la conservation d'îlots de sénescences ;</p> <p>SUI.3.2.1 : Suivre l'évolution et veiller au bon état de la flore et des habitats de la Directive et remarquables ;</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.) ;</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.)</p> <p>COM.3.1.1 : Réaliser une stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura 2000 ;</p> <p>COM.3.1.2 : Mettre en place les outils de sensibilisation et de communication prévus à la stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura 2000.</p>			
<b>Documents cadres existants</b>	<p><u>Documents généraux :</u></p> <p>-Aménagement forestier/Plan simple de gestion</p> <p>-FRAPNA 07 : « Vieilles forêts d'Ardèche »</p>			

<b>Gestion des habitats et des espèces</b>	<b>HAB.3.1.3</b>	<b>Réaliser d'un plan de gestion et d'interprétation sur la hêtraie de Saint-Julien-du-Gua</b>				<b>Atlas : Cartes 13, 14 et 31, 32, 34</b>	<b>Priorité 1</b>
<b>Documents cadres existants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Région RA et Associations de protection de la nature : « Plan d'actions pour la constitution d'un réseau de forêts en évolution naturelle en Rhône-Alpes »</li> <li>- Document de programmation du site ENS « Serres Boutiérots, vallées de la Gluèyre, de l'Orsanne et de l'Auzène », 2008</li> <li>- Charte du PNR MA sur les forêts anciennes</li> <li>- Candidature du PNR MA à l'appel à projets Biodiversité des Milieux ouverts herbacés et des forêts anciennes (en cours de réalisation)</li> <li>- Charte forestière « Ardèche verte et centre Ardèche »</li> <li>- Voir avec le CRPF, la procédure IBP (Indice de biodiversité potentielle) ?</li> <li>- REFORA</li> </ul> <p><u>Etudes spécifiques à la Hêtraie de Saint Julien du Gua :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- « Caractérisation écologique de la hêtraie de Saint-Julien-du-Gua » ONF – octobre 2008 ;</li> <li>- « Caractérisation écologique et inventaire des coléoptères saproxyliques sur la Hêtraie de Saint Julien du Gua » Société d'Histoire Naturelle d'Alcide d'Orbigny/ONF – Mars 2010.</li> </ul>						
<b>Mesures spécifiques de conservation ou de gestion préconisées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Libre évolution des boisements ;</li> <li>- Conservation d'îlots en développement vers la sénescence et de bois morts ;</li> <li>- Calendrier de coupe adapté au contexte écologique ;</li> <li>- Sensibilisation des propriétaires forestiers et du grand public.</li> </ul>						
<b>Synthèse des contrats éligibles</b>	<b>F22714</b> : Investissements visant à informer les usagers de la forêt .						
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Compte-rendu de réunion ;</li> <li>- Feuilles de présence des réunions et entretiens individuels ;</li> <li>- Validation de plan de gestion et d'interprétation ;</li> <li>- Mise en œuvre des actions du plan de gestion.</li> </ul>						
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	

Moyens mis en oeuvre	Détails				Coût de l'action
Réalisation d'un plan de gestion et d'interprétation sur la hêtraie de Saint Julien du Gua	Intervention d'un bureau d'étude pour la réalisation de cette action				12 000 €
F22714	Sur devis (plafonné à 5 000 € TTC)				Non chiffrable
<b>Total des coûts estimatifs</b>					<b>12 000 €</b>
<b>Financeurs</b>	<b>CD 07</b>	<b>ETAT</b>	<b>FEADER</b>		
<b>Participation (en %)</b>	<b>Tx max. 70 %</b>	<b>30 %</b>	<b>80 % à 100 %</b>		

Gestion des habitats et des espèces	HAB.3.2.1	Participer au projet de relance de la production Ardéchoise de châtaigne avec la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche et le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche	Atlas : Carte 33	Priorité 1
-------------------------------------	-----------	---	---------------------	------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>HAB.3 : Maintenir en bon état de conservation les habitats forestiers, les habitats naturels et les habitats d'espèces associés ;</p> <p>HAB.3.2 : Conserver et restaurer les châtaigneraies vergers et les strates arbustives associées (Landes à myrtilles).</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables	
	<p><u>Forêts sèches</u></p> <p>9260 - Forêts de Castanea sativa</p> <p><u>Habitats (enjeux assez fort à fort)</u></p> <p>Landes à Myrtille</p>	<p><u>Mammifères</u></p> <p>1308 - Barbastelle d'Europe, <i>Barbastella barbastellus</i></p> <p>1321 - Murin à oreilles échanquées, <i>Myotis emarginatus</i></p> <p>1312 - Noctule commune, <i>Nyctalus noctula</i></p> <p>1314 - Murin de Daubenton, <i>Myotis daubentonii</i></p> <p>1323 - Murin de Bechstein, <i>Myotis bechsteinii</i></p> <p>Pipistrelles sp.</p> <p>1317 - Pipistrelle de Nathusius <i>Pipistrellus nathusii</i></p> <p>1303/1304 - Rhinolophes sp.</p> <p><u>Oiseaux</u></p> <p>A073 - Milan noir, <i>Milvus migrans</i></p> <p>A080 - Circaète-Jen-le-blanc</p> <p>A224 - Engoulevent d'Europe</p> <p>A018 - Chevêche d'Athéna - <i>Athene noctua</i></p> <p>A072 - Bondrée apivore - <i>Pernis apivorus</i></p> <p>A215 - Hibou Grand Duc - <i>Bubo bubo</i></p> <p>3298 - Pic noir - <i>Dryocopus martius (DH I)</i></p> <p><u>Invertébrés</u></p> <p>1088 - Grand Capricorne, <i>Cerambyx cerdo</i></p> <p>1083 - Lucane cerf-volant, <i>Lucanus cervus</i></p> <p><u>Amphibien</u></p> <p>Salamandre tachetée, <i>Salamandra salamandra</i></p>	
Objectif(s) de la mesure	<p>- Restaurer les châtaigneraies vergers, habitats naturels et habitats d'espèces ;</p> <p>- Contribuer/soutenir les programmes de lutttes contre les maladies du Châtaignier ;</p> <p>- Conserver de vieux arbres cavernicoles et produisant du bois mort.</p>		
Contexte	<p>La castanéiculture a une grande importance sur ce territoire réputé pour sa Châtaigne d'Ardèche. Ce fruit, issu d'une culture ancestrale et d'un terroir, représente une richesse économique et culturelle considérable pour les agriculteurs. Ainsi, la culture de la châtaigne, qui avait été délaissée, a repris de l'importance et assure de bons rendements à faible coût tout en valorisant un patrimoine local. Elle est assurée par une majorité d'agriculteurs, toutes activités confondues. La maison du châtaigner à Saint-Pierreville</p>		

Gestion des habitats et des espèces	HAB.3.2.1	Participer au projet de relance de la production Ardéchoise de châtaigne avec la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche et le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche	Atlas : Carte 33	Priorité 1
	<p>illustre bien l'histoire d'une relation privilégiée entre l'homme des pentes ardéchoises et son « arbre à pain ».</p> <p>La Chambre d'Agriculture pilote un projet de relance de la production ardéchoise de châtaigne en partenariat avec notamment le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche. L'objectif est la réhabilitation ou la plantation de 2 000 ha de châtaigneraie à échéance de 10 ans (le territoire du parc compte 35 000 ha de châtaigneraie, dont seulement 5 000 ha sont aujourd'hui exploités en vergers).</p> <p>Ce programme vise à favoriser de nouvelles plantations ou la remise en production de vergers abandonnés, notamment par la taille des arbres ou de nouveaux greffages. Un travail important est également réalisé pour mettre en relation des propriétaires privés de châtaigneraies à l'abandon et des agriculteurs ou autres gestionnaires sylvicoles (production de bois d'œuvre) souhaitant exploiter de la châtaigneraie.</p> <p>Cette mesure doit s'articuler avec la fiche action 5 « Développer des filières locales de qualité » du PAEC « Montagnes et pentes Ardéchoises ».</p>			
<b>Recommandations générales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner la chambre d'agriculture 07 et le PNR MA dans la relance de la production de châtaigne d'Ardèche ;</li> <li>- Accompagner et soutenir les programmes de lutte contre les maladies du Châtaigniers par la participation aux rencontres et réunions du Syndicat de Défense de la Châtaigne d'Ardèche et de la SEFRA (station expérimentale fruits Rhône-Alpes) ;</li> <li>- Accompagner la réhabilitation de taillis de châtaigner en vergers ou pour le bois d'œuvre.</li> </ul>			
<b>Périmètre d'application</b>	Zonage à définir avec la CA 07 et le PNR MA.			
<b>Contractants ou bénéficiaires potentiels</b>	Castanéiculteurs et autres propriétaires de châtaigneraies.			
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	CA 07/ONF/CRPF/PNR MA/Fibois/ Comité interprofessionnel de la Châtaigne d'Ardèche/Castanéiculteurs			
<b>DESCRIPTIF DE LA MESURE</b>				
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner les différents programmes par la mise en valeur du patrimoine naturel (recherche de parcelles propices) ;</li> <li>- Aider à faire reconnaître les liens écologiques et les services écosystémiques rendus par la Châtaigneraie cultivée ;</li> <li>- Accompagner le développement de la filière myrtilles sauvages (<i>Vaccinium myrtillus</i>) ;</li> <li>- Renforcer le plan de reconquête des châtaigneraies.</li> </ul>			
<b>Actions liées</b>	<p>HAB.2.2.1 : Accompagner les agriculteurs volontaires dans une démarche de conversion en agriculture biologique, raisonnée et/ou autres pratiques alternatives ;</p> <p>HAB.3.1.2 : Conventionner avec les propriétaires, l'ONF et les communes en faveur de la</p>			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.3.2.1	Participer au projet de relance de la production Ardéchoise de châtaigne avec la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche et le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche				Atlas : Carte 33	Priorité 1
<b>Actions liées</b>	libre évolution des forêts et la conservation d'îlots de sénescences ; SUI.3.2.1 : Suivre l'évolution et veiller au bon état de la flore et des habitats de la Directive et remarquables ; COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.) ; COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.) ; COM.3.1.1 : Réaliser une stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura 2000 ; COM.3.1.2 : Mettre en place les outils de sensibilisation et de communication prévus à la stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura 2000.						
<b>Documents cadres existants</b>	-Diagnostic agraire du PNR MA ; -PAEC 07.						
<b>Synthèse des contrats éligibles</b>	Projet de montage d'un cahier des charges spécifique à la châtaigneraie pour la prochaine programmation FEADER.						
<b>Indicateurs de suivi</b>	-Compte-rendu de réunion -Feuilles de présence des réunions et entretiens individuels						
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	

Moyens mis en oeuvre		Détails				Coût de l'action
Appui aux programmes existants		Calculée dans l'animation du site				Aucun surcoût
<b>Total des coûts estimatifs</b>						<b>Sans objet</b>
<b>Financeurs</b>	<b>FEADER</b>					
<b>Participation (en %)</b>	<b>X</b>					



Gestion des habitats et des espèces	HAB.4.1.1	Participer à la mise en œuvre d'actions en faveur des zones humides	Atlas : Cartes 5d et 16	Priorité 1
-------------------------------------	-----------	---	-------------------------------	------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>HAB. 4 : Maintenir en bon état et/ou restaurer les milieux et zones humides (tourbières, prairies humides, mégaphorbiaies, etc.), les habitats naturels et les habitats d'espèces associés ;</p> <p>HAB.4.1 : Conserver voire augmenter les surfaces de zones humides en bon état de conservation.</p>			
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquable	Espèces d'intérêt communautaire et remarquable		
	<p><u>Végétations aquatiques, fontinales et amphibies</u></p> <p>3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i></p> <p><u>Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies</u></p> <p>6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)</p> <p>6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin</p> <p><u>Autres milieux remarquables</u></p> <p><i>Prairies humides atlantiques et subatlantiques (37.21), Prairies à Renouées bistortes (37.215), Pâtures à grands joncs (37.241), Prairies à Canches Cespiteuse (37.213), Bas-marais acides sub-atlantiques à, Carex et Juncus (54.4222), Saussaie marécageuse à Saule à Oreillettes (44.921), Végétation fontinale collinéenne à Lotier des fanges et Dorine à feuilles opposées (54.11), etc.</i></p>	<p><u>Amphibiens</u></p> <p>1193 - Sonneur à ventre jaune <i>Bombina variegata</i> ;</p> <p>1191 - Alyte accoucheur, <i>alytes obstetricans</i> ;</p> <p>1205 - Rainette méridionale, <i>Hyla meridionalis</i> ;</p> <p>1209 - Grenouille agile <i>Rana dalmatina</i> ;</p> <p>1213 - Grenouille rousse <i>Rana temporaria</i> ;</p> <p>2351 - Salamandre tachetée <i>Salamandra salamandra</i> ;</p> <p>2353 - Triton alpestre <i>Triturus alpestris</i> ;</p> <p>2355 - Triton palmé <i>Triturus helveticus</i> ;</p> <p>2360 - Pélodyte ponctué <i>Pelodytes punctatus</i> ;</p> <p>2361 - Crapaud commun <i>Bufo bufo</i> ;</p> <p><u>Odonates</u></p> <p>1044 - Agrion de Mercure <i>Coenagrion mercuriale</i> ;</p> <p>Cordulegastre bidenté, <i>Cordulegaster bidentata</i> ;</p> <p><u>Mammifères</u></p> <p>Campagnol amphibien, <i>Arvicola sapidus</i> ;</p> <p>Musaraigne aquatique, <i>Neomys fodiens</i>.</p>		
Objectif(s) de la mesure	<p>-Contribuer à la protection des zones humides ainsi que des habitats naturels et des habitats d'espèces d'intérêt communautaires et remarquables qui leurs sont associés, en soutenant et participant à la mise en œuvre d'actions ;</p> <p>-Mieux connaître les zones humides, plus particulièrement leur fonctionnalité et viabilité.</p>			
Contexte	<p>Les zones humides du site B6 sont représentées par différents habitats d'intérêt communautaire : <b>3150</b> - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l'<i>Hydrocharition</i> ; <b>6410</b> - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>) et <b>6430</b> - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin qui représentent environ 41,6 ha. Les zones humides sont également représentées par des habitats remarquables : Prairies humides atlantiques et subatlantiques (37.21), Prairies à Renouées bistortes (37.215), Pâtures à grands joncs (37.241), etc. notamment mises en évidence par les études réalisées sur l'ENS des Serres Boutiérots.</p> <p>Les Zones Humides contribuent au maintien d'une certaine biodiversité et sont essentielles dans la préservation de la ressource en eau. Elles sont également le support d'activités agricoles et touristiques.</p>			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.4.1.1	Participer à la mise en œuvre d'actions en faveur des zones humides	Atlas : Cartes 5d et 16	Priorité 1
<b>Contexte</b>	<p>Leur plus grand intérêt provient du fait que ce sont des milieux humides et tourbeux, abritant de nombreuses espèces spécifiques et rares, inféodées à ces milieux.</p> <p>La plus grande partie des zones humides du territoire est valorisée par le pâturage. La sur-fertilisation et le drainage par exemple sont une cause de déséquilibre et de disparition de ces milieux. Le drainage permet de rendre une parcelle plus facilement exploitable mais entraîne une modification profonde du fonctionnement hydrologique de ces milieux, et bien souvent à terme leur assèchement (cette pratique encadrée par la Loi sur l'Eau de 1992). Le sur-pâturage et un piétinement trop important peuvent également, dans une moindre mesure, déséquilibrer le milieu. À l'inverse, l'abandon des pratiques agricoles entraîne une colonisation voire un reboisement progressif des ligneux, et porte ainsi atteinte à de nombreuses espèces inféodées à des habitats ouverts (prairies humides). Les zones humides constituent donc un enjeu majeur de dépendance entre pratique agronomique et respect de l'environnement puisqu'elles sont à la fois support et dépendantes des activités agricoles.</p> <p>Afin de mettre en oeuvre une politique de préservation des milieux humides sur le bassin versant de l'Eyrieux, le syndicat Eyrieux Clair et le CEN RA se sont liés depuis 2009 au travers d'un conventionnement. Des actions de communications auprès des élus, la réalisation de plans de gestion de zones humides (Chalencon, St-Julien-Labrousse, Saint-Christol), une étude de hiérarchisation des zones humides et actuellement une étude stratégique pour la préservation des zones humides ont été mises en œuvres. Ces actions induisent des participations financières multiples selon les actions (Agence de l'Eau, Département, Région, collectivités, etc.)</p> <p>Au travers du PAEC 07 « Pentés et montagnes Ardéchoises », ce sont deux MAEC « Zones humides » qui peuvent être mises en place sur le territoire à la faveur de ces milieux : ZH1 « Préservation des Zones Humides » et ZH2 « Préservation des Zones humides avec plan de gestion ».</p> <p>Enfin, une réflexion sur la mise en valeur et la gestion de la zone humide de Saint-Michel localisée sur la commune de La Voulte-sur-Rhône est en cours.</p>			
<b>Recommandations générales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mieux connaître les zones humides du site, notamment celles sous couvert forestier, ainsi que leur fonctionnalité et les enjeux associés ;</li> <li>- Conforter le réseau « Zone humide » construit dans le cadre de l'animation Territoriale portée par le SMEC et le CEN RA ;</li> <li>- Accompagner les contractants ou bénéficiaires dans l'application de mesures et de plans de gestion en tant que structure technique et ressource référente.</li> </ul>			
<b>Périmètre d'application</b>	L'ensemble des zones humides du site B6.			
<b>Contractants ou bénéficiaires potentiels</b>	Agriculteurs, forestiers, propriétaires privés, collectivités, CEN RA, etc.			
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, PNR MA, CEN RA, FRAPNA Ardèche, CBN MC, Agence de l'eau, associations de protection de la nature, SMEC.			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.4.1.1	Participer à la mise en œuvre d'actions en faveur des zones humides	Atlas : Cartes 5d et 16	Priorité 1
<b>DESCRIPTIF DE LA MESURE</b>				
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer à la réflexion ou à la réalisation de dispositifs et programmes (Contrat de rivière, Animation territoriale zones humides porté par le SMEC et le CEN RA, Gestion conservatoire de réseaux de tourbières par le CEN RA, PNR MA et CD 07, Convention nationale « Agriculture et zones humides », PAEC 07) ;</li> <li>- Porter des actions de restauration de zones humides et de mise en œuvre de plan de gestion ;</li> <li>- Poursuivre l'action de valorisation et de préservation de la zone humide de Sant-Michel (commune de La Voulte-sur-Rhône) ;</li> <li>- Etablir des contrats avec les exploitants agricoles (MAEC) afin de développer les pratiques adaptées à la gestion conservatoire des zones humides ; mais également avec les propriétaires hors zones agricoles ;</li> <li>- Mettre en œuvre la Charte Natura 2000.</li> </ul>			
<b>Actions liées</b>	<p>HAB.4.1.2 : Restreindre les activités ou usages perturbateurs du bon état des pelouses humides et des mares cupulaires ;</p> <p>SUI.3.2.1 : Suivre l'évolution et veiller au bon état de la flore et des habitats de la Directive et remarquables ;</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élu, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.).</p>			
<b>Documents cadres et programmes existants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrat de rivière et l'animation territoriale « ZH » du bassin versant de l'Eyrieux ;</li> <li>- PAEC « Pentés et Montagnes Ardéchoises », Inventaire départemental des ZH.</li> </ul>			
<b>Synthèse des contrats éligibles</b>	2 MAEC pour la préservation des zones humides sont mobilisables dans le PAEC « Pentés et Montagnes Ardéchoises » :			
	<b>MAEC « Préservation des Zones Humides » (code : ZH1)</b>			
	<b>Objectifs</b>	Sur ces surfaces, aucun intrant ne sera autorisé : ni fertilisation (ho restitution au pâturage) ni amendement magnésien et de chaux, traitement phytosanitaire.		
	<b>Éligibilité</b>	Zones Humides identifiées dans l'inventaire départemental et couvert herbacé permanent (landes/parcours, prairies naturelles humides et tourbières). Cette mesure est éligible uniquement dans Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) relative aux Réservoirs de Biodiversité du territoire.		
	<b>Cumuls</b>	Le cumul avec les aides bio ou les autres MAEC « surfaciques » est interdit à la parcelle pour cette mesure « ZH1 ». Cette mesure « ZH1 » n'est pas cumulable à l'exploitation avec la MAEC « ZH2 ».		
<b>Recommandations</b> (non obligatoires)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La présence de rigoles, qui permettent parfois une meilleure exploitation agricole des milieux humides, est autorisée (rigoles = réseau de petit canaux, présents dans les zones humides, avec des dimensions maximales de 30 cm de largeur sur 30 cm de profondeur)</li> <li>- Au moins un entretien annuel par la pâture et/ou la fauche.</li> <li>- Maîtrise des refus et des ligneux, selon les prescriptions définies pour le territoire : élimination manuelle ou mécanique en dehors de la période de sensibilité écologique étendue du 1er avril au 30 juillet.</li> <li>- Pas d'écobuage sur les prairies humides et les tourbières.</li> </ul>			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.4.1.1	Participer à la mise en œuvre d'actions en faveur des zones humides	Atlas : Cartes 5d et 16	Priorité 1	
<b>Synthèse des contrats éligibles</b>		- Pour simplifier la démarche de contractualisation des Zones Humides dans les mesures « ZH », il est conseillé de n'engager que les parcelles culturales en ZH ayant une superficie minimale de 0,5 ha/parcelle, sauf pour des milieux particulièrement remarquables.			
	<b>Engagements Unitaires (EU)</b>	<b>Obligations EU</b>	<b>Montant unitaire EU (€/ha/an)</b>		
	HERBE_01 :	Enregistrement des pratiques de pâturage, de fauche et de broyage	18,86		
	HERBE_03 :	Absence de fertilisation et amendements (hors restitutions au pâturage)	13,05		
	<b>TOTAL</b>		<b>31,91 €</b>		
	<b>Plafond par exploitation</b>	<b>Un peu plus de 56 ha</b>	<b>1 800 €/an maximum</b>		
	<b>MAEC « Préservation des Zones Humides avec plan de gestion » (code : ZH2)</b>				
	<b>Objectifs</b>	Sur ces surfaces, aucun intrant ne sera autorisé : ni fertilisation (hors restitution au pâturage) ni amendement magnésien et de chaux, ni traitement phytosanitaire. (idem ZH1) + plan de gestion simplifié des zones humides			
	<b>Éligibilité</b>	Zones Humides identifiées dans l'inventaire départemental et en couvert herbacé permanent (landes/parcours, prairies naturelles humides et tourbières) ou localisation et caractérisation de Zones Humides ne figurant pas initialement - ou partiellement - dans l'inventaire départemental. <b>Part minimale de surface en PN et LD dans la SAU de l'exploitation : 1/3</b> (Ce seuil doit permettre de favoriser les systèmes à l'herbe tout en laissant la possibilité aux exploitants de contractualiser de petites surfaces en herbe localisées en zones humides, notamment pour les exploitations diversifiées) Cette mesure est éligible uniquement dans la Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) relative aux Réservoirs de Biodiversité du territoire.			
	<b>Cumuls</b>	Le cumul avec les aides bio ou les autres MAEC « surfaciques » est interdit à la parcelle pour cette mesure. Cette mesure « ZH2 » n'est pas cumulable à l'exploitation avec les MAEC « SP » et « ZH1 ».			
	<b>Recommandations</b> (non obligatoires)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La présence de rigoles, qui permettent parfois une meilleure exploitation agricole des milieux humides, est autorisée (rigoles = réseau de petit canaux, présents dans les zones humides, avec des dimensions maximales de 30 cm de largeur sur 30 cm de profondeur)</li> <li>- Au moins un entretien annuel par la pâture et/ou la fauche.</li> <li>- Maîtrise des refus et des ligneux, selon les prescriptions définies pour le territoire : élimination manuelle ou mécanique en dehors de la période du 1er avril au 30 juillet.</li> <li>- Pas d'écobuage sur les prairies humides et les tourbières.</li> <li>- Pour simplifier la démarche de contractualisation des Zones Humides dans les mesures « ZH », il est conseillé de n'engager que les parcelles culturales en ZH ayant une superficie minimale de 0,5 ha/parcelle, sauf pour des milieux particulièrement remarquables. La mesure « ZH2 » représente une option plus avancée de la mesure de base « ZH1 ». La « ZH2 » pourrait être adaptée notamment dans le cas de Zones Humides non encore répertoriées dans l'inventaire départemental ou pour des Zones Humides nécessitant un accompagnement renforcé.</li> </ul> <p><i>Les exploitations volontaires et les parcelles engagées dans cette mesure ZH2 pourraient être le support d'une expérimentation sur la gestion agricole des Zones Humides (voir « Fiches-Actions »).</i></p>			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.4.1.1	Participer à la mise en œuvre d'actions en faveur des zones humides	Atlas : Cartes 5d et 16	Priorité 1
Synthèse des contrats éligibles	<b>Engagements Unitaires (EU)</b>	<b>Obligations EU</b>	<b>Montant unitaire EU (€/ha/an)</b>	
	HERBE_01 :	Enregistrement des pratiques de pâturage, de fauche et de broyage	18,86	
	HERBE_03 :	Absence de fertilisation et amendements (hors restitutions au pâturage)	13,05	
	HERBE_13 :	Engager dans la MAEC au moins 80 % des PN et LD éligibles de son exploitation. <b>Diagnostic d'exploitation spécifique :</b> Faire établir, par une structure agréée***, un diagnostic d'exploitation et un plan de gestion simplifié pour les surfaces engagées (modèle régional). Chargement moyen annuel maximum de 1,4 UGB/ha pour chaque parcelle engagée. Si fauche de prairie humide : fauche après le 10 juillet.	100	
	<b>TOTAL</b>		<b>131,91 €</b>	
	<b>Plafond par exploitation</b>	<b>Un peu plus de 56 ha</b>	<b>7500</b>	<b>€/an maximum</b>
	<p><b>Zones humides hors périmètre du PAEC :</b></p> <p>Les mesures susceptibles d'être mobilisées sont notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>A32303P</b> : Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique ;</li> <li>- <b>A32303R</b> : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique ;</li> <li>- <b>A32304R</b> : Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts ;</li> <li>- <b>A32305R</b> : Chantiers d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger ;</li> <li>- <b>A32312P et R</b> : Curage locaux des canaux et fossés dans les zones humides ;</li> <li>- <b>A32315P</b> : Restauration et aménagement des annexes hydrauliques ;</li> <li>- <b>A32326P</b> : Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact.</li> <li>- <b>A32327P</b> : Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats ;</li> <li>- <b>A32324P</b> : Mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès ;</li> <li>- <b>A32323P</b> : Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site ;</li> <li>- <b>A32316P</b> : Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et sa dynamique ;</li> <li>- <b>F22708</b> : Réalisation de dégagements ou débroussailllements manuels à la place de dégagements ou débroussailllements chimiques et mécaniques.</li> </ul>			
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de contrats souscrits et surface engagée ;</li> <li>- Respect des seuils sur les parcelles engagées (cf. cahier d'enregistrement des pratiques) ;</li> <li>- Respect des chargements sur les parcelles engagées (cf. cahier d'enregistrement des pratiques) ;</li> <li>- Nombre de plans de gestion réalisés ;</li> <li>- Nombre d'actions de restauration réalisées.</li> </ul>			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.4.1.1	Participer à la mise en œuvre d'actions en faveur des zones humides	Atlas : Cartes 5d et 16	Priorité 1
-------------------------------------	-----------	---	-------------------------------	------------

Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021
-------------------------	------	------	------	------	------	------

Moyens mis en oeuvre		Détails			Coût de l'action	
HERBE_03/HERBE_13		PAEC « Pentec et montagnes Ardéchoises »			Sans objet	
A32303R/A32304R/A32305R		Sur devis et forfait			Non chiffrable	
A32312P et R/ A32303P/ A32315P/A32316P/A32323P/A32324P/A32326P/ A32327P		Sur dossier			Non chiffrable	
F22708		Sur devis et forfait			Non chiffrable	
Accompagnement technique et administratif des porteurs de projets (dont les agriculteurs dans le cadre du PAEC « Pentec et Montagnes Ardéchoises ») souhaitant réaliser et mettre en œuvre des actions de « restauration et de gestion des zones humides » sur le territoire B6		Calculé dans l'animation du site			Aucun surcoût	
<b>Total des coûts estimatifs</b>					<b>Non chiffrable</b>	
Financiers	FEADER	Agence de l'eau Contrat de rivière	CD 07 Contrat de rivière	Région Contrat de rivière	Collectivités	
Participation (en %)	80 % à 100 %	X	X	X	X	

Gestion des habitats et des espèces	HAB.4.1.2	Restreindre les activités ou usages perturbateurs du bon état des pelouses humides et des mares cupulaires	Atlas : Cartes 16 à 18, 25, 26	Priorité 1
-------------------------------------	-----------	--	---	------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>HAB. 4 : Maintenir en bon état et/ou restaurer les milieux et zones humides (tourbières, prairies humides, mégaphorbiaies, etc.), les habitats naturels et les habitats d'espèces associés ;</p> <p>HAB.4.1 : Conserver voire augmenter les surfaces de zones humides en bon état de conservation.</p>	
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquable	Espèces d'intérêt communautaire et remarquable
	<p><b><u>Végétations aquatiques, fontinales et amphibiens</u></b></p> <p>3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion ou Hydrocharition</i></p> <p>3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i></p> <p>3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix et Populus alba</i></p> <p><b><u>Autres habitats aquatiques remarquables</u></b></p> <p>Sources d'eau douces pauvres en bases (54.11), Eaux oligotrophes pauvres en calcaire, mésotrophés, eutrophesw, dystrophes ou oligo-mésotrophes riches en calcaires (22.1), Eaux douces, ruisseaux, ruisselets, affluents temporaires (24.11, 24.12 et 24.16)</p> <p><b><u>Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies</u></b></p> <p>6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)</p> <p>6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin</p> <p><b><u>Autres habitats humides remarquables</u></b></p> <p>Pelouses humides et mares cupulaires (22.3), Prairies humides atlantiques et subatlantiques (37.21), Prairies à Renouées bistortes (37.215), Pâtures à grands joncs (37.241), Prairies à Canches Cespiteuse (37.213), Bas-marais acides sub-atlantiques à, Carex et Juncus (54.4222), Saussaie marécageuse à Saule à Oreillettes (44.921), etc.</p>	<p><b><u>Amphibiens</u></b></p> <p>1193 - Sonneur à ventre jaune <i>Bombina variegata</i></p> <p>1191 - Alyte accoucheur, <i>alytes obstetricans</i></p> <p>1205 - Rainette méridionale, <i>Hyla meridionalis</i></p> <p>1209 - Grenouille agile <i>Rana dalmatina</i></p> <p>1213 - Grenouille rousse <i>Rana temporaria</i></p> <p>2351 - Salamandre tachetée <i>Salamandra salamandra</i></p> <p>2353 - Triton alpestre <i>Triturus alpestris</i></p> <p>2355 - Triton palmé <i>Triturus helveticus</i></p> <p>2360 - Pélodyte ponctué <i>Pelodytes punctatus</i></p> <p>2361 - Crapaud commun <i>Bufo bufo</i></p> <p><b><u>Odonates</u></b></p> <p>1044 - Agrion de Mercure <i>Coenagrion mercuriale</i></p> <p>Cordulegastre bidenté, <i>Cordulegaster bidentata</i></p> <p>Caloptéryx hémorroïdal, <i>Calopteryx haemorrhoidalis</i></p> <p>Agrion orangé, <i>Platycnemis acutipennis</i></p> <p>Aeschne paisible, <i>Boyeria irene</i></p> <p>Cordulégastre bidenté, <i>Cordulegaster bidentata</i></p> <p><b><u>Mammifères :</u></b></p> <p>1337 - Castor d'Europe, <i>Castor fiber</i></p> <p>1355 - Loutre, <i>Lutra lutra</i></p> <p>5560 - Campagnol amphibie, <i>Arvicola sapidus</i></p> <p>Crossope aquatiques, <i>Noemys fodiens</i></p>
Objectif(s) de la mesure	<p>- Limiter les dérangements des espèces ;</p> <p>- Contribuer à la protection des pelouses humides et mares cupulaires, habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire et remarquables, tout particulièrement du Sonneur à ventre jaune;</p> <p>- Réaliser l'entretien des 3 pelouses humides et des 5 mares cupulaires identifiées dans le document de gestion des Gorges de la Gluère (Etude ENS).</p>	

Gestion des habitats et des espèces	HAB.4.1.2	Restreindre les activités ou usages perturbateurs du bon état des pelouses humides et des mares cupulaires	Atlas : Cartes 16 à 18, 25, 26	Priorité 1
<p><b>Contexte</b></p>	<p>Les zones humides sur le site B6 sont représentées par différents habitats d'intérêt communautaire : 3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition ; 6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae) ou encore 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin. Cela représente environ 41,6 ha.</p> <p>La politique ENS, au travers des études menées sur le site des Boutières, met également en avant la présence de milieux humides remarquables tels que les prairies humides atlantiques et sub-atlantiques (37.21), les prairies à Renouées bistortes (37.215), les prairies à Canches sespiteuses, les pelouses humides et mares cupulaires (22.3), etc.</p> <p>Les Zones Humides contribuent au maintien d'une certaine biodiversité et sont essentielles dans la préservation de la ressource en eau. Elles sont également le support d'activités agricoles et touristiques.</p> <p>Les substrats rocheux sur lesquels s'écoulent les cours d'eau du site B6 sont à forte dominante cristalline (granites et gneiss). En bordure de la Gluère, les crues et débordements ont creusé dans les dalles granitiques de nombreuses "vasques" appelées aussi mares cupulaires. Ces milieux sont également présents sur l'Eyrieux en amont de Saint-Sauveur-de-Montagut ainsi que sur quelques affluents. L'eau présente dans ces dépressions se réchauffe très vite, permettant le bon développement des têtards de Sonneur à ventre jaune. Dans la vallée de l'Eyrieux, la plus grande population de Sonneurs est celle des gorges de la Gluère (Ducasse 2012).</p> <p>Différentes actions de recherche sur les populations de Sonneur à ventre jaune sont menées en Ardèche et plus particulièrement dans le bassin de l'Eyrieux. Notamment une étude menée sur 5 ans qui permettra, à terme, d'évaluer les populations et leur dynamique. Cette étude, orchestrée par le PNR MA dans le cadre de ses missions de préservation de la biodiversité, est réalisée par Hugo CAYUELA, Doctorant au Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Naturels et Anthropisés au CNRS, dans le cadre du PNA « Sonneur à ventre jaune ».</p> <p>Enfin, il est à noter la présence de conflits d'usage et d'occupation subis par le Sonneur à ventre jaune, puisque durant l'été les baigneurs occupent le bord des cours d'eau et peuvent empiéter sur les mares cupulaires voire déranger notablement le Sonneur (urines, cannettes de bière, captures d'individus, etc.). D'autres part, le rebouchage de mares cupulaires avec du béton (aux abords directes de campings ou d'habitations) afin d'aplanir les rochers et rendre les sites plus attractifs pour les baigneurs a déjà été observé.</p>			
<p><b>Recommandations générales</b></p>	<p>-Un suivi régulier et un entretien des mares cupulaires et des pelouses humides en cas d'invasion par les ligneux est proposé par <b>l'action 1.11 du plan de gestion de la Gluère</b>. Cette opération peut d'ailleurs être favorable au Sonneur même si elle n'est pas indispensable aujourd'hui pour la préservation de l'espèce ;</p> <p>-Une veille sur les activités pratiquées aux abords de ces habitats.</p>			



Gestion des habitats et des espèces	HAB.4.1.2	Restreindre les activités ou usages perturbateurs du bon état des pelouses humides et des mares cupulaires	Atlas : Cartes 16 à 18, 25, 26	Priorité 1
<b>Périmètre d'application</b>	Est visé ici l'ensemble des zones humides localisées aux abords des cours d'eau et accueillant des populations de Sonneurs à ventre jaune (Gluèyre et Eyrieux) ; Une première analyse concernant les habitats d'intérêt communautaire permet de faire état de la présence de 39,51 hectares de pelouses humides (notamment 6410 et 6430) et mares cupulaires présentes sur les berges.			
<b>Contractants ou bénéficiaires potentiels</b>	Propriétaires riverains et usagers.			
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	CD 07, PNR MA, associations de protection de la nature, SMEC, Université de Lyon I.			
<b>DESCRIPTIF DE LA MESURE</b>				
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Limiter les dérangements et les prélèvements d'espèce ;</li> <li>- Programme de suivi écologique des secteurs concernés tous les 5 ans maximum : inventaire floristique des secteurs à mares cupulaires, réaliser des relevés phytosociologiques sur les stations les plus représentatives, mettre en exergue les sites où il est important d'intervenir, mettre au point et suivre des indicateurs permettant d'évaluer l'effet des interventions effectuées. Ces suivis s'effectueront de manière à ne pas déranger les espèces.</li> <li>- Les surfaces concernées étant minimales, une intervention fine d'arrachage peut être envisagée sur les espèces ligneuses dans les mares et sur les pelouses humides. Les plantules de Frênes, Saule et Aulnes devront être arrachées manuellement, en hiver, en veillant à conserver le substrat pour les autres espèces végétales présentes. Une action locale associative peut être envisagée, la présence d'un écologue botaniste est fortement recommandée pour une action ciblée et peu perturbatrice.</li> <li>- Application de la Charte Natura 2000</li> </ul>			
<b>Actions liées</b>	HAB.4.1.1 : Participer à la mise en œuvre d'actions en faveur des zones humides.			
<b>Documents cadres et programmes existants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan de gestion de la zone à enjeux « Gorges de la Gluèyre » ;</li> <li>- Plan d'action National en faveur du Sonneur à Ventre jaune ;</li> <li>- Contrat de rivière ;</li> <li>- Thèse d'Hugo CAYUELA.</li> </ul>			
<b>Synthèse des contrats éligibles</b>	<b>A32326P</b> - Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact.			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.4.1.2	Restreindre les activités ou usages perturbateurs du bon état des pelouses humides et des mares cupulaires				Atlas : Cartes 16 à 18, 25, 26	Priorité 1
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Suivi de la colonisation des ligneux ;</li> <li>-Suivi du niveau trophique des habitats humides remarquables (accumulation de matière organique, prolifération d'espèces eutrophiles...);</li> <li>-Suivi des procédures de verbalisation pour le dérangement intentionnel (rebouchage des mares par exemple) ;</li> <li>-Suivi des 3 pelouses humides et des 5 mares cupulaires identifiées dans le document de gestion des Gorges de la Gluère ;</li> <li>-Suivi faunistique (sonneur à ventre jaune).</li> </ul>						
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Les coûts suivants ont été calculés en prenant la moyenne des engagements unitaires concernés par l'action multipliée par une proportion de surface.

Moyens mis en oeuvre	Détails			Coût de l'action
Suivis	Estimation : 2000 € par campagne			2 000€
Intervention ponctuelle d'entretien	Calculée dans l'animation du site			Aucun surcoût
A32326P	Sur dossier			Non chiffrable
<b>Total des coûts estimatifs</b>				<b>2 000€</b>
<b>Financeurs</b>	<b>CD 07</b>	<b>Eat</b>	<b>FEADER</b>	
<b>Participation (en %)</b>	<b>70 %</b>	<b>30 %</b>	<b>80 % à 100 %</b>	

Gestion des habitats et des espèces	HAB.5.1.1	Identifier les espèces et les zones de développement des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) sur les zones à enjeux	Atlas : -	Priorité 1
-------------------------------------	-----------	---	--------------	------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>HAB.5 : Réduire les effets des espèces exotiques envahissantes sur les habitats naturels et les espèces patrimoniales ;</p> <p>HAB.5.1 : Mettre en place une stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes : identifier les espèces à fort enjeux, hiérarchiser les actions d'intervention, lutter contre l'apparition de nouveaux foyers, etc.</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquable	Espèces d'intérêt communautaire et remarquable	
	<p><b>Forêts hygrophiles à mésophiles</b></p> <p>9120 - Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (Quercion roboris ou Ilici-Fagenion)</p> <p><b>91E0* - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*</b></p> <p>92A0 - Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba</p> <p><b>Pelouses alluviales sèches</b></p> <p><b>6120* : Pelouses calcaires de sables xériques</b></p> <p><b>Végétations aquatiques, fontinales et amphibies</b></p> <p>3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i></p> <p>3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i></p> <p>3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i></p> <p><i>De manière indirecte, l'ensemble des peuplements liés ou localisés à proximité des systèmes aquatique et rivulaire, des zones rudérales, des secteurs d'aménagements anthropiques dont les infrastructures routières.</i></p>	<p><b>Poissons</b></p> <p>1131- Blageon, <i>Telestes soufia</i> (DH II)</p> <p>1126 - Toxostome, <i>Chondrostoma toxostoma</i> (DH II)</p> <p>1138 - Barbeau méridional, <i>Barbus meridionalis</i> (DH II)</p> <p>1095 - Lamproie marine <i>Petromyzon marinus</i></p> <p>1103 - Alose feinte du Rhône <i>Alosa fallax rhodanensis</i></p> <p>3019 - Anguille européenne <i>Anguilla anguilla</i></p> <p><b>Invertébrés</b></p> <p>1041 - Cordulie à corps fin, <i>Oxygastra curtisii</i> (DH II)</p> <p>1088 - Grand Capricorne, <i>Cerambyx cerdo</i> (DH II)</p> <p>1083 - Lucane cerf-volant, <i>Lucanus cervus</i> (DH II)</p> <p>1053 - Diane, <i>Zerynthia polyxena</i> (DH IV)</p> <p>1092 - Ecrevisse à pattes blanches <i>Austropotomobius pallipes</i> (DH II)</p> <p><b>Mammifères</b></p> <p>1337 - Castor d'Europe, <i>Castor fiber</i> (DH II)</p> <p>1355 - Loutre d'Europe, <i>Lutra lutra</i> (DH II)</p> <p>1310 - Minoptère de Schreibers, <i>Miniopterus schreibersii</i> (DH II)</p> <p>1308 - Barbastelle d'Europe, <i>Barbastella barbastellus</i> (DH II)</p> <p>5009 - Pipistrelle pygmée, <i>Pipistrellus pygmaeus</i> (DH IV)</p> <p>Rhinolphe sp.</p> <p><b>Avifaune</b></p> <p>A073 - Milan noir, <i>Milvus migrans</i></p> <p>A1236 - Petit Gravelot, <i>Charadrius dubius</i></p> <p><i>De manière générale, l'ensemble des espèces de la faune et de la flore d'intérêt communautaire et remarquables dont les habitats, ainsi que les ressources alimentaires, sont susceptibles d'être dégradés par des EEE.</i></p>	

Gestion des habitats et des espèces	HAB.5.1.1	Identifier les espèces et les zones de développement des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) sur les zones à enjeux	Atlas : -	Priorité 1
<b>Objectif(s) de la mesure</b>	<p>- Cette mesure a pour but d'identifier, contextualiser et hiérarchiser les zones à enjeux où les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) ont, ou peuvent avoir, un impact sur les espèces et les habitats patrimoniaux et remarquables.</p> <p>- Concrètement, cette action débouchera sur la production d'un document cartographique de localisation des zones du site B6 à enjeux vis-à-vis des espèces exotiques envahissantes. C'est sur ce document que s'appuiera l'action HAB.5.1.2 - « Réaliser des travaux d'élimination ou de limitation des Espèces Exotiques Envahissantes.</p>			
<b>Contexte</b>	<p>Sur le site B6 ont été recensées 33 espèces exotiques, dont 20 présentent un caractère envahissant. Le travail réalisé a permis de mettre en évidence les principaux enjeux relatifs aux plantes exotiques envahissantes, pour autant la réalisation de diagnostics et de suivis complémentaires apparaît nécessaire pour gérer leur prolifération. En effet, les prospections de terrain montrent que les milieux riverains constituent le principal corridor d'invasion, auquel s'ajoute dans une moindre mesure le réseau routier.</p> <p>D'une part, les berges des cours d'eau et les milieux alluviaux adjacents sont fréquemment colonisés par l'Erable negundo, la Renouée du Japon, le Robinier faux-acacias, le Buddleia de David, la Vigne vierge commune. Ceci constitue un facteur de menace significatif vis-à-vis des habitats naturels, la prolifération de ces espèces exotiques ayant tendance à remplacer les végétations riveraines locales, ou du moins à amoindrir leur richesse spécifique.</p> <p>D'autre part, les abords des voies de communication (routes, chemins, voies ferrées) peuvent être localement colonisées par des espèces exotiques invasives, bien que ces corridors apparaissent beaucoup plus discontinus, en comparaison au cours d'eau. Les plantes exotiques envahissantes retrouvées sur les bordures des routes sont notamment : l'Ailante, le raisin d'Amérique, le Robinier faux accacia ou encore le Senecion du Cap.</p> <p>Dans le cadre du contrat de rivière Eyrieux Embroye Turzon (application de la Directive cadre sur l'Eau et du SDAGE pour l'atteinte du « Bon état écologique des cours d'eau »), 5 secteurs ont été identifiés pour la mise en place d'opérations pilotes de lutte contre la Renouée du Japon, le Robinier et l'Ailante. Sur les secteurs concernés par la Renouée, les collectivités ont un projet de création de sentier ou d'aménagement d'aire de détente.</p> <p>Lors des prospections écrevisses, plusieurs individus d'Ecrevisse californienne (<i>Pacifastacus leniusculus</i>) ont été observés sur la Dunière, au niveau du pont du Belay. Cette espèce a également été capturée lors des inventaires piscicoles, en aval de ce secteur (sous le Moulin du Ranc). Bien que les autres espèces invasives d'écrevisse nord-américaine n'aient pas été observées lors de ces prospections, l'Ecrevisse américaine (<i>Orconectes limosus</i>), également porteuse saine de la peste de l'écrevisse, est bien présente sur le cours principal de l'Eyrieux, notamment au niveau des retenues créées par les aménagements hydrauliques.</p> <p>Le cynips et le Frelon asiatique ont des impacts sur les châtaigniers et la faune apicole respectivement. Des études sur ces espèces asiatiques sont en cours au niveau national et des stratégies de lutte sont en réflexion (FREDONRA).</p>			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.5.1.1	Identifier les espèces et les zones de développement des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) sur les zones à enjeux	Atlas : -	Priorité 1
<b>Recommandations générales</b>	<p>-Etablir un recueil bibliographique et une synthèse des études et autres documents relatant de la présence d'espèce exotiques envahissantes sur le site B6 tel que : les plans pluriannuels de gestion et d'entretien des ripisylves, les inventaires piscicoles, etc. ;</p> <p>-Compléter le document bibliographique par la réalisation de prospections de terrain, particulièrement pour les espèces végétales que sont l'Ailante, la Renouée du Japon, la Jussie, le Robinier faux-acacias, l'Erable negundo, le Buddleia de David, etc. ;</p> <p>-Produire une cartographie indiquant les secteurs colonisés par des espèces végétales et animales exotiques envahissantes, en hiérarchisant les enjeux et planifiant les actions à mettre en oeuvre par ordre de priorité ;</p> <p>-En ce qui concerne les enjeux et leur hiérarchisation, les pistes suivantes seront à suivre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivre une logique d'amont/aval dans la hiérarchisation afin de prévoir des actions de contention des fronts de colonisation ;</li> <li>- Cibler les forêts et prairies alluviales comme habitats à enjeux forts ;</li> <li>- Cibler des espèces en particulier : Ailante, Renouée du Japon, Jussie, Ecrevisses californienne et américaine, Cynips, Drosophile suzuki, Frelon asiatique, etc.</li> </ul> <p>- Alimenter et mettre à jour en continu cette cartographie par l'intermédiaire des études environnementales réalisées sur le site B6 et contenant des diagnostics environnementaux, des inventaires, etc. ainsi que par la restitution de propositions de terrain ne ciblant pas forcément la thématique EEE.</p>			
<b>Périmètre d'application</b>	L'ensemble du site B6.			
<b>Contractants ou bénéficiaires potentiels</b>	SMEC			
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée, SMEC, ONEMA, Fédération départementale de pêche de l'Ardèche, AAPPMA locales, communes, PNR MA, ONCFS, agriculteur, CBN MC, etc.			
<b>DESCRIPTIF DE LA MESURE</b>				
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	<p>En s'appuyant sur la cartographie réalisée lors des inventaires de 2013 (figure 30 de ce présent DOCUGE), créer une cartographie de localisation et de hiérarchisation des enjeux liés aux Espèces Exotiques Envahissantes permettant par la suite (action HAB.5.1.2) de mettre en œuvre des actions d'élimination et de limitation de ces espèces. Pour cela :</p> <p>-Mettre à jour les données et identifier les secteurs de développement et/ou de régression des EEE par la réalisation de prospections de terrain. Ces prospections de terrain devront être orientées prioritairement sur : le secteur aval du barrage des Collanges, la moyenne et la basse vallée de l'Eyrieux, la Dunière ainsi que l'ensemble des cours d'eau du site avec une logique aval/amont ;</p> <p>-Sur les linéaires de cours d'eau, devront être clairement identifiées les limites amont de colonisation des Espèces Exotiques Envahissantes animales et végétales ;</p> <p>-Participer, soutenir et coordonner les opérations pouvant permettre d'obtenir des</p>			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.5.1.1	Identifier les espèces et les zones de développement des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) sur les zones à enjeux				Atlas : -	Priorité 1
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	<p>données complémentaires sur les Espèces Exotiques Envahissantes. Le Syndicat Eyrieux Clair avait réalisé en 2005 un inventaire astacicole sur la totalité du bassin versant de l'Eyrieux. Dans le cadre du 2<sup>nd</sup> contrat de rivière, il est prévu une actualisation de cet inventaire sur tous les cours d'eau du bassin versant (fiche action C1.3 "Centraliser l'information et suivre l'évolution du milieu"). Cette réactualisation, s'appuyant sur l'état de la connaissance au moment de sa réalisation, pourra permettre de compléter et mettre à jour en partie la cartographie de localisation des espèces astacicoles envahissantes du site B6 (Gluèyre) ;</p> <p>-Assurer un relais de surveillance local pour la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Rhône-Alpes, ainsi que participer aux formations et réunions organisées dans ce contexte ;</p> <p>-Application de la Charte Natura 2000 : Signaler à la structure animatrice des éventuelles perturbations du milieu (Espèces Exotiques Envahissantes, changement hydrologique anormal, pollutions) et des espèces (Espèces Exotiques Envahissantes, maladie, etc.).</p>						
<b>Actions liées</b>	<p>HAB.1.1.3 : Conserver et restaurer les boisements rivulaires : zones tampon, rôle épurateur des cours d'eau, habitats d'espèces ;</p> <p>HAB.5.1.2 : Réaliser des travaux d'élimination ou limitation des Espèces Exotiques Envahissantes ;</p> <p>SUI.1.7.1 : Améliorer les connaissances sur les habitats de la Directive Habitat et les habitats remarquables par la réalisation d'études complémentaires ;</p> <p>SUI.3.2.1 : Suivre l'évolution et veiller au bon état de la flore et des habitats de la Directive et remarquables ;</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élu, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.) ;</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.).</p>						
<b>Documents cadres ou programme existants</b>	-Contrat de rivière du bassin versant de l'Eyrieux, Embroye et Turzon.						
<b>Synthèse des contrats éligibles</b>	Sans objet.						
<b>Indicateurs de suivi</b>	<p>-Cartographies ;</p> <p>-Note de synthèse, CR réunion,</p> <p>-Signatures de la Charte</p>						
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Gestion des habitats et des espèces	HAB.5.1.1	Identifier les espèces et les zones de développement des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) sur les zones à enjeux	Atlas : -	Priorité 1
-------------------------------------	-----------	---	--------------	------------

Action		Détails		Coût de l'action
Prospections complémentaires, mise à jour de la cartographie et des enjeux		Calculé dans l'animation du site.		Aucun surcoût
Appui au contrat de rivière (Etat des lieux sur le foncier, programme d'action, études complémentaires)		Calculé dans l'animation du site.		Aucun surcoût
<b>Total des coûts estimatifs</b>				<b>Sans objet</b>
<b>Financiers</b>	<b>FEADER</b>			
<b>Participation (en %)</b>	<b>X</b>			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.5.1.2	Réaliser des travaux d'élimination ou limitation des Espèces Exotiques Envahissantes	Atlas : -	Priorité 1
-------------------------------------	-----------	--	--------------	------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>HAB.5 : Réduire les effets des espèces exotiques envahissantes sur les habitats naturels et les espèces patrimoniales ;</p> <p>HAB.5.1 : Mettre en place une stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes : identifier les espèces à fort enjeu, hiérarchiser les actions d'intervention, lutter contre l'apparition de nouveaux foyers, etc.</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquable	Espèces d'intérêt communautaire et remarquable	
	<p><b><u>Forêts hygrophiles à mésophiles</u></b> 9120 - Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (Quercion roboris ou Ilici-Fagenion)</p> <p><b>91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*</b></p> <p>92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i></p> <p><b><u>Pelouses alluviales sèches</u></b> <b>6120* : Pelouses calcaires de sables xériques</b></p> <p><b><u>Végétations aquatiques, fontinales et amphibiés</u></b> 3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i></p> <p>3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i></p> <p>3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i></p> <p><i>De manière indirecte, l'ensemble des peuplements liés ou localisés à proximité des systèmes aquatique et rivulaire, des zones rudérales, des secteurs d'aménagements anthropiques dont les infrastructures routières</i></p>	<p><b><u>Poissons</u></b> 1131 - Blageon, <i>Telestes soufia</i> (DH II) 1126 - Toxostome, <i>Chondrostoma toxostoma</i> (DH II) 1138 - Barbeau méridional, <i>Barbus meridionalis</i> (DH II) 1095 - Lamproie marine <i>Petromyzon marinus</i> 1103 - Alose feinte du Rhône <i>Alosa fallax rhodanensis</i> 3019 - Anguille européenne <i>Anguilla anguilla</i></p> <p><b><u>Invertébrés</u></b> 1041 - Cordulie à corps fin, <i>Oxygastra curtisii</i> (DH II) 1088 - Grand Capricorne, <i>Cerambyx cerdo</i> (DH II) 1083 - Lucane cerf-volant, <i>Lucanus cervus</i> (DH II) 1053 - Diane, <i>Zerynthia polyxena</i> (DH IV) 1092 - Ecrevisse à pattes blanches <i>Austroptomobius pallipes</i> (DH II)</p> <p><b><u>Mammifères</u></b> 1337 - Castor d'Europe, <i>Castor fiber</i> (DH II) 1355 - Loutre d'Europe, <i>Lutra lutra</i> (DH II) 1310 - Minioptère de Schreibers, <i>Miniopterus schreibersii</i> (DH II) 1308 - Barbastelle d'Europe, <i>Barbastella barbastellus</i> (DH II) 5009 - Pipistrelle pygmée, <i>Pipistrellus pygmaeus</i> (DH IV) Rhinolophes sp.</p> <p><b><u>Avifaune</u></b> A073 - Milan noir, <i>Milvus migrans</i> A1236 - Petit Gravelot, <i>Charadrius dubius</i></p> <p><i>De manière indirecte, l'ensemble des espèces liées aux systèmes aquatiques et rivulaires.</i></p>	
Objectif(s) de la mesure	<p>- Cette mesure consiste à mettre en œuvre des actions d'élimination, ou tout du moins de limitation, d'Espèces Exotiques Envahissantes (aussi bien animales que végétales) en vue de retrouver un bon état des habitats et des populations d'espèces d'intérêt communautaires et remarquables menacées par ces dernières ;</p> <p>- La mise en œuvre de ces actions sera en grande partie dictée par le travail réalisé au travers de l'action précédente du DOCUGE (action HAB.5.1.1.).</p>		



Gestion des habitats et des espèces	HAB.5.1.2	Réaliser des travaux d'élimination ou limitation des Espèces Exotiques Envahissantes	Atlas : -	Priorité 1
<b>Contexte</b>	<p>Sur le site B6 ont été recensées 33 espèces exotiques, dont 20 présentent un caractère envahissant. Le travail réalisé a permis de mettre en évidence les principaux enjeux relatifs aux plantes exotiques envahissantes, pour autant la réalisation de diagnostics et de suivis complémentaires apparaît nécessaire pour gérer leur prolifération. En effet, les prospections de terrain montrent que les milieux riverains constituent le principal corridor d'invasion, auquel s'ajoute dans une moindre mesure le réseau routier.</p> <p>D'une part, les berges des cours d'eau et les milieux alluviaux adjacents sont fréquemment colonisés par l'Erable negundo, la Renouée du Japon, le Robinier faux-acaias, le Buddleia de David, la Vigne vierge commune. Ceci constitue un facteur de menace significatif vis-à-vis des habitats naturels, la prolifération de ces espèces exotiques ayant tendance à remplacer les végétations riveraines locales, ou du moins à amoindrir leur richesse spécifique.</p> <p>D'autre part, les abords des voies de communication (routes, chemins, voies ferrées) peuvent être localement colonisés par des espèces exotiques invasives, bien que ces corridors apparaissent beaucoup plus discontinus, en comparaison au cours d'eau. Les plantes exotiques envahissantes retrouvées sur les bordures des routes sont notamment : l'Ailante, le raisin d'Amérique, le Robinier faux accacia ou encore le Senecon du Cap.</p> <p>Dans le cadre du contrat de rivière Eyrieux Embroye Turzon (application de la Directive cadre sur l'Eau et du SDAGE pour l'atteinte du « Bon état écologique des cours d'eau »), 5 secteurs ont été identifiés pour la mise en place d'opérations pilotes de lutte contre la Renouée du Japon, le Robinier et l'Ailante. Sur les secteurs concernés par la Renouée, les collectivités ont un projet de création de sentier ou d'aménagement d'aire de détente.</p> <p>Lors des prospections écrevisses, plusieurs individus d'Ecrevisse californienne (<i>Pacifastacus leniusculus</i>) ont été observés sur la Dunière, au niveau du pont du Belay. Cette espèce a également été capturée lors des inventaires piscicoles, en aval de ce secteur (sous le Moulin du Ranc). Bien que les autres espèces invasives d'écrevisse nord-américaine n'aient pas été observées lors de ces prospections, l'Ecrevisse américaine (<i>Orconectes limosus</i>), également porteuse saine de la peste de l'écrevisse, est bien présente sur le cours principal de l'Eyrieux, notamment au niveau des retenues créées par les aménagements hydrauliques.</p> <p>Le cynips et le Frelon asiatique ont des impacts sur les châtaigniers et la faune apicole respectivement. Des études sur ces espèces asiatiques sont en cours au niveau national et des stratégies de lutte sont en réflexion (FREDONRA).</p>			
<b>Recommandations générales</b>	<p>-En s'appuyant sur la cartographie de la colonisation des Espèces Exotiques Envahissantes et de la hiérarchisation des enjeux associés (action HAB.5.1.1.), mettre en œuvre des actions d'élimination et de limitation de colonisation de ces espèces ;</p> <p>-Coordonner et mutualiser, au tant que faire se peut, ces actions avec les autres actions des programmes mis en œuvres sur le territoire B6 (Contrat de rivière, actions de la FDPPMA, actions du PNR MA, etc.)</p>			
<b>Périmètre d'application</b>	L'ensemble du site B6.			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.5.1.2	Réaliser des travaux d'élimination ou limitation des Espèces Exotiques Envahissantes	Atlas : -	Priorité 1
Contractants ou bénéficiaires potentiels	<p><b>Milieux agricoles</b> : Exploitants agricoles ;</p> <p><b>Milieux forestiers</b> : Propriétaires forestiers, Office National des Forêts, collectivités territoriales (communes...), exploitants forestiers, etc. ;</p> <p><b>Autres</b> : Propriétaires et ayants-droits, associations, collectivités territoriales (communes...).</p>			
Partenaires techniques potentiels	Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée, SMEC, ONEMA, Association MRM, Fédération départementale de pêche de l'Ardèche, AAPPMA locales, communes, etc.			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<p><b>TRAVAUX D'ÉLIMINATION D'ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES</b></p> <p>⇒ PAR LE BIAIS DE CONTRATS NATURA 2000 :</p> <p><b>F22711</b> : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable ;</p> <p><b>A32320P et R</b> : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable ;</p> <p><b>A32327P</b> - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats ;</p> <p><b>Engagements non rémunérés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le bénéficiaire de l'aide s'engage à tenir un cahier d'enregistrement des interventions et à ne pas réaliser d'opérations propres à stimuler le développement d'espèces indésirables ;</li> <li>- La lutte chimique est interdite pour les espèces animales ;</li> <li>- La lutte chimique pour les espèces végétales doit présenter un caractère exceptionnel et être appliquée sur une surface restreinte.</li> </ul> <p><b>Conditions d'éligibilité et engagements rémunérés</b></p> <p>La mesure est envisageable si l'état de l'habitat ou de l'espèce est menacé ou dégradé par la présence d'une espèce indésirable animale ou végétale.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions spécifiques aux espèces animales : acquisition de cages pièges/suivi et collecte des pièges ;</li> <li>- Actions spécifiques aux espèces végétales : broyage mécanique des régénérations et taillis, arrachage et coupe d'arbres manuels, enlèvement et transfert des produits de coupe ; dévitalisation par annellation, plantation d'espèces ligneuses locales : plantations de saules et de peupliers âgés de 2 à 3 ans disposés à l'intérieur des massifs de Renouée, il est important que la tête des arbres dépassent des Renouées et apporter à terme de l'ombre sur les massif de Renouée contraignant ainsi leur développement (des manchons en plastiques sont passés autour des arbres afin de dissuader les castors de les manger, au bout de 5 ans les protections sont retirées.).</li> </ul> <p>Dans tous les cas, les techniques de lutte retenues devront être en conformité avec les réglementations en vigueur et avoir démontré leur efficacité et leur innocuité par rapport au milieu et aux autres espèces. Cette action est inéligible si elle vise à financer l'application de la réglementation notamment au titre de l'environnement et du code rural ou si l'espèce à éliminer ou limiter est située sur la majeure partie du site ou/et en dehors du site.</p> <p>L'aide financière s'applique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aux études et frais d'expert ;</li> </ul>			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.5.1.2	Réaliser des travaux d'élimination ou limitation des Espèces Exotiques Envahissantes	Atlas : -	Priorité 1
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	<p>- à la rémunération du temps de travail ;</p> <p>- à toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action, sur avis du service instructeur.</p> <p><b>Points de contrôle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenu d'un cahier d'enregistrement</li> <li>- Etat initial et poste travaux des surfaces</li> <li>- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation</li> <li>- Vérification des factures.</li> </ul> <p>⇒ <b>PAR L'INTERMEDIAIRE D'AUTRES OUTILS :</b></p> <p>Il est possible également d'élaborer une stratégie foncière avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Rhône-alpes ou des collectivités pour mettre en place des actions de limitation des espèces exotiques envahissantes via des pratiques pastorales, qui permettrait de maintenir également certains milieux ouverts.</p> <p>Des actions ciblant les espèces exotiques envahissantes sont élaborées à l'heure actuelle par le contrat de rivière :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Limitation de la Renouée du Japon ;</b></li> <li>- <b>Limitation du Robinier et l'Ailante.</b></li> </ul> <p>La fiche action du Contrat de rivière correspondante et donnant dans le détail les protocoles mis en oeuvre est annexée à cette présente fiche action.</p> <p>⇒ <b>PAR L'ANIMATEUR OU LA STRUCTURE COORDINATRICE :</b></p> <p>Des interventions ponctuelles et simples peuvent être mises en oeuvre par la structure animatrice telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des expérimentations localisées sur des espèces végétales, voire des espèces animales ;</li> <li>- Des actions de limitation de colonisation amont des EEE sur les cours d'eau ;</li> <li>- Des actions de cerclage, d'écorçage, etc.</li> <li>- Etc.</li> </ul>			
<b>Actions liées</b>	<p>HAB.1.1.3 : Conserver et restaurer les boisements rivulaires : zones tampon, rôle épurateur des cours d'eau, habitats d'espèces ;</p> <p>SUI.1.7.1 : Améliorer les connaissances sur les habitats de la Directive Habitat et les habitats remarquables par la réalisation d'études complémentaires.</p>			
<b>Documents cadres ou programme existants</b>	- Contrat de rivière du bassin versant de l'Eyrieux, Embroye et Turzon.			
<b>Synthèse des contrats éligibles</b>	<p><b>F227 11</b> : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable ;</p> <p><b>A323 20P et R</b> : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable ;</p> <p><b>F227 11</b> : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable ;</p> <p><b>A323 20P et R</b> : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable.</p>			
<b>Indicateurs de suivi</b>	- Cartographie de répartition des espèces exotiques envahissantes sur les secteurs ayant			

<b>Gestion des habitats et des espèces</b>	<b>HAB.5.1.2</b>	<b>Réaliser des travaux d'élimination ou limitation des Espèces Exotiques Envahissantes</b>				<b>Atlas :</b> -	<b>Priorité 1</b>
	fait l'objet d'intervention ; - Nombre de contrats ; - Document de synthèse des opérations expérimentales et autres menées sur les espèces indésirables.						
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	

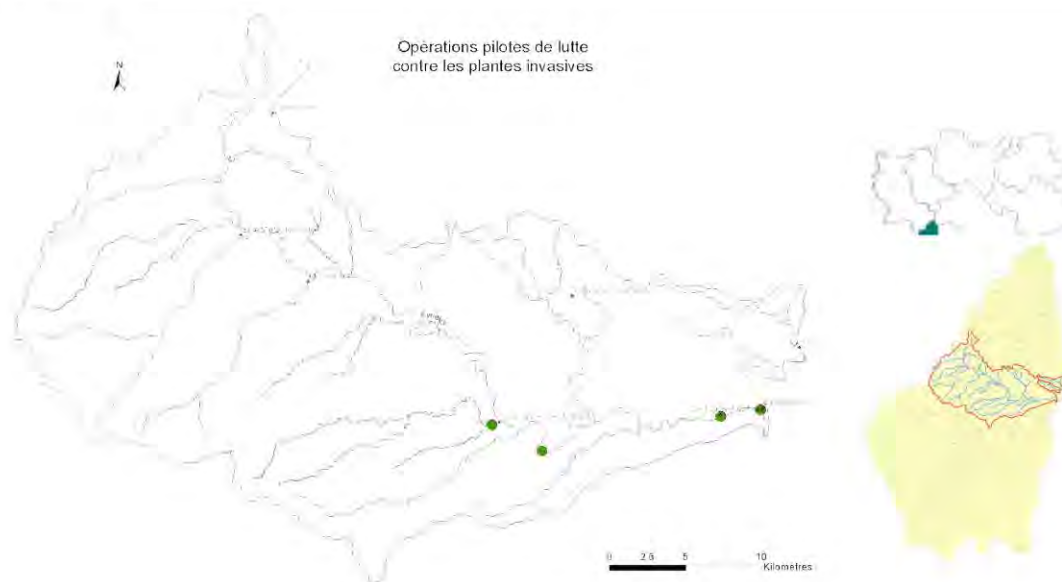
<b>Moyens mis en oeuvre</b>		<b>Détails</b>			<b>Coût de l'action</b>	
Expérimentations localisées		Calculé dans l'animation du site.			Aucun surcoût	
F22711		Sur devis			Sur devis	
A32320P et R		Le montant de l'aide est plafonné à 8000 € TTC/ha travaillé sur devis et à 6600€ HT/ha travaillé sur forfait			Sur devis ou forfait	
A32326P		Sur dossier			Non chiffrable	
<b>Total des coûts estimatifs</b>					<b>Non chiffrable</b>	
<b>Financeurs</b>	<b>FEADER</b>	<b>Agence de l'Eau</b> Contrat de rivière	<b>Région</b> Contrat de rivière	<b>SMEC</b> Contrat de rivière	<b>CEN RA</b>	
<b>Participation (en %)</b>	<b>80 % A 100 %</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	

## VOLET B1 : Restauration et préservation des milieux aquatiques et des paysages

## B1.2- Restaurer la trame verte : Restaurer, préserver et valoriser les abords des cours d'eau et plans d'eau

<b>Action B1.2.2</b>	<b>Mettre en place des opérations pilotes de lutte contre les espèces invasives</b>
<b>Priorité 2</b>	<b>Année d'engagement : 2014/2018</b>
<b>Entité géographique Sous bassin versant</b>	BV Eyrieux
<b>Masse(s) d'eau concernée(s)</b>	FRDR 444a Eyrieux du Ranc Courbier inclus à l'amont de la confluence avec la Dunière FRDR 444b Eyrieux de l'amont de la confluence avec la Dunière à sa confluence avec le Rhône
<b>Cours d'eau</b>	L'Eyrieux
<b>Communes concernées</b>	Beauchastel, St Laurent du Pape, Les Ollières/Eyrieux, St Sauveur de Montagut, Vernoux en Vivarais, le Cheylard, Saint Michel d'Aurance, Les Nonières
<b>Maître d'ouvrage</b>	Syndicat Mixte Eyrieux Clair

## Localisation



## Généralités : Contexte de l'opération/Problématique

Les milieux aquatiques et les zones humides sont des milieux complexes, dynamiques et interdépendants dont les composantes physiques sont à préserver et restaurer pour maintenir leur rôle essentiel en termes de régulation des eaux, de qualité biologique, d'auto-épuration, de paysage et de biodiversité.

Certains bords de cours d'eau sont colonisés par des espèces végétales envahissantes, telles que la renouée du Japon, le buddleia, le robinier, l'ailante, l'ambroisie... Ces plantes invasives s'installent de manière massive et définitive, supplantant les plantes indigènes.

Les invasives peuvent menacer l'équilibre des milieux aquatiques, compromettre le bon fonctionnement des rivières et constituer une des causes principales de perte de la richesse en espèces des écosystèmes.

Il est donc nécessaire de limiter leur prolifération, de surveiller leur progression et surtout de lutter contre leur introduction dans les milieux naturels.

Les travaux de lutte contre l'expansion des plantes invasives à l'échelle du bassin versant, essentiellement sur les cours d'eau en tête de bassin versant, sont intégrés aux PPGRE des cours d'eau correspondants. Ils correspondent aux objectifs de gestion des milieux et visent à empêcher la propagation de foyers voire à faire régresser les fronts de colonisation sur les secteurs peu colonisés.

La lutte contre les invasives dans les secteurs saturés ne représente pas un objectif prioritaire dans les PPGRE correspondants. Cependant, ils peuvent faire l'objet de chantiers "test" afin d'expérimenter de nouvelles techniques de lutte novatrices qui en cas de succès pourraient être étendues à grande échelle dans le cadre des PPRGE.

Certaines opérations pilotes comme les chantiers de lutte contre la renouée, nécessitant une surveillance et un entretien par des passages réguliers sont particulièrement adaptés dans des secteurs où il existe des projets de mise en valeur. Une convention pour l'entretien des sites pourra alors être passée avec les collectivités porteuses des projets afin d'y maintenir la valeur paysagère.

#### Objectifs visés/Gains escomptés

La Directive Cadre sur l'Eau vise l'atteinte du Bon Etat des cours d'eau, comprenant un bon niveau de qualité chimique des eaux, de qualité biologique et une continuité écologique.

La ripisylve est particulièrement menacée par les espèces invasives tant au niveau de la biodiversité avec l'appauvrissement que de la fonctionnalité avec une adaptation moindre des espèces invasives aux contraintes hydrauliques.

Les chantiers pilotes ont pour objectif de :

- Evaluer et comparer des techniques de lutte novatrices.
- Assurer le suivi et l'entretien régulier des secteurs traités.

#### Cohérence avec le programme de mesures du SDAGE Rhône-Méditerranée

Le SDAGE RM&C a fait de la préservation et de la gestion des zones humides une priorité au travers de son orientation fondamentale n°6 "Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques".

Les actions prévues au contrat de rivière contribuent à ces objectifs par la mise en œuvre des mesures suivantes, en lien avec l'orientation 6C "Intégrer la gestion des espèces faunistiques et floristiques dans les politiques de gestion de l'eau" :

- 6A01 Assurer une veille active sur le développement des espèces invasives
- 6A02 Définir de façon opérationnelle un plan de gestion pluriannuel des espèces invasives
- 6A03 Contrôler le développement des espèces invasives et/ou les éradiquer
- 6A04 Mettre en place une information et une sensibilisation vis-à-vis des usagers

#### Définition de l'opération

5 secteurs ont été pré-identifiés pour la mise en place d'opérations de lutte contre la renouée du Japon, le robinier et l'ailante. Sur ces secteurs, les collectivités ont un projet de création de sentier ou d'aménagement d'aire de détente.

Localisation des 3 secteurs situés en bordure l'Eyrieux pour la renouée du Japon :

- Beauchastel : rive gauche en amont du pont routier de la RN7
- St Laurent du Pape : rive gauche en amont du pont routier de la CD120
- Les Ollières/Eyrieux : rive droite à l'aval du pont routier de la CD120

#### Consistance des interventions :

**Pour la renouée :**

#### Technique de concassage/bâchage : (Beauchastel, Saint-Laurent du Pape)

- 1<sup>er</sup> passage :** Décaissage de la terre sous les massifs sur une profondeur de 0,9 m  
 Broyages successifs de la terre contaminée au godet concasseur/cribleur jusqu'à ce que les éclats de rhizomes aient une taille maximum de 10 cm (minimum 2 passes).  
 Réimplantation de la terre concassée.  
 Couverture de la zone décaissée avec une bâche opaque ou géotextile non-tissé

92

Plantation d'essences adaptées en périphérie de la bâche ou sur le géotextile.

NB : les foyers isolés ou de petite taille à proximité des surface traitées feront l'objet d'un arrachage précoce et de fauches ou désherbage thermique répétitif.

**Interventions suivantes :**

- Elimination systématique des rejets de renouée avec une intervention tous les 15 jours.
- Surveillance des rejets et enlèvement de la bâche au bout de deux saisons de végétation.
- Enherbement et plantation de la surface traitée.

**Pâturage des rejets et jeunes plants / fauche ou Désherbage thermique: (Les Ollières-sur-Eyrieux)**

Délimitation de parcelles test (différentes fréquences de passage et de durée + parcelle témoin fauche ou désherbage thermique seul + parcelle témoin sans intervention)

- par passage :** Fauche ou désherbage thermique préalable si la hauteur des plants est trop importante au premier passage.  
 Installation du bétail dans les différentes parcelles.  
 Fauche ou désherbage thermique des refus.

**Pour le robinier et l'ailante : (Vernoux-en-Vivarais, Le Cheylard)**

- 1<sup>er</sup> passage :** Cerclage ou abattage / dessouchage  
 Plantation d'essences adaptées

**Interventions suivantes :**

- Elimination systématique des rejets de robinier
- Abattage des arbres morts

Le Syndicat Eyrieux Clair n'ayant pas d'équipe rivière, l'implication des services techniques de la commune concernée paraît indispensable pour le suivi régulier, garant de la réussite des chantiers.

Un conventionnement avec des éleveurs (troupeaux de chèvres, moutons) sera également étudié pour établir une programmation d'interventions dans le cas de la lutte par pâturage.

Un protocole plus précis sera étudié au cas par cas, en tenant compte des particularités de chaque site, des moyens locaux disponibles, etc.

**Réalisation – Conditions administratives/réglementaires**

- Elaboration des Déclarations d'Intérêt Général
- Demande d'autorisation au titre de la police de l'eau et de la pêche
- Conventionnement avec les propriétaires riverains
- Dossier d'évaluation d'incidence Natura 2000 (Eyrieux)

**Indicateurs d'évaluation**

Fiche action B1.2.2	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Lutte contre la renouée du Japon	Surfaces traitées Nombre de passage d'entretien	Coût / m <sup>2</sup>	Taux de reprise/année
Lutte contre le Robinier et l'Ailante	Nombre de sujets traités	Coût / sujet	Taux de reprise/année

**Commentaires**

En lien avec les actions :

- B1.2.1 Restauration et entretien de la ripisylve – réalisation des PPGRE
- C1.3 Observatoire du milieu et indicateurs de suivi
- C2.1 Sensibilisation/communication : animations scolaires, sorties élus, **plaquette "Bonnes pratiques", sensibilisation riverains et professionnels**, article BM, relation masse média, site internet
- C2.3.7, C2.3.8, C2.3.9 Sentiers de découverte

Gestion des habitats et des espèces	ESP.1.1.1	Mettre en place des mesures de réduction du dérangement, notamment des sites de nidification, et de protection des oiseaux remarquables, particulièrement des rapaces	Atlas : Carte 47	Priorité 3
-------------------------------------	-----------	---	---------------------	------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>ESP.1 : Mettre en œuvre des mesures de protection et de gestion des espèces de la Directive et des espèces remarquables ;</p> <p>ESP.1.1 : Mettre en place des mesures de protection et de gestion pour les espèces les plus vulnérables.</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et/ou remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et/ou remarquables	
	<p><b><u>Forêts sèches</u></b> 9260 - Forêts de <i>Castanea sativa</i> Forêts de chênes verts supraméditerranéennes</p> <p><b><u>Forêts hygrophiles à mésophiles</u></b> 9120 - Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois <i>Taxus</i> (<i>Quercion roboris</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>) Chênaie-charmaie subatlantiques (41.24), Chênaies sessiflores collinéenne acidoclines à <i>Houlque molle</i> (41.24), Bois occidentaux de chênes pubescents (41.71), Hêtraies à <i>Calament</i> à grandes fleurs (41.172), etc.</p> <p><b><u>Végétations des dalles calcaires, pelouses et ourlets</u></b> 6120* - Pelouses calcaires de sables xériques* 6210 - Pelouses sèches-semi-naturelle et faciès d'embuissonnement sur calcaires 6230* - Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) Pelouses semi aride médioeuropéenne dominées par <i>Brachypodium</i> (34.323), pelouses siliceuses ouvertes (35.2), pelouses xérophiles des versants rocaillieux à <i>Festuca scoparius</i> (36.3311), pelouses mésophiles des sols profonds à <i>Festuca paniculata</i> (36.3312).</p> <p><b><u>Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies</u></b> 6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeaux ou argilo-limoneux 6430 - Mégaphorbiaies d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpin Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques (37.21), Prairies à renouées bistortes (37.215), Pâtures à grands joncs (37.241), Prairies à Canches cespiteuses (37.213), Bas-marais acides sub-atlantiques à <i>Carex</i> et <i>juncus</i> (54.4222), etc.</p> <p><b><u>Milieus aquatiques</u></b> Sources d'eaux douces pauvres en bases (54.11), Eaux douces, ruisseaux, ruisselets, affluents temporaires (24.11, 24.12 et 24.16), Eaux oligotrophes pauvres en calcaire, mésotrophes, eutrophe, dystrophes ou oligo-</p>	<p>A072 - Bondrée apivore, <i>Pernis apivorus</i> ; A073 - Milan noir, <i>Milvus migrans</i> ; A074 - Milan royal, <i>Milvus milvus</i> ; A081 - Circaète Jean le Blanc, <i>Circaetus gallicus</i> ; A084 - Busard cendré, <i>Circus pigargus</i> ; A091 - Aigle royal, <i>Aquila chrysaetos</i> ; A103 - Faucon pèlerin, <i>Falco peregrinus</i> ; A215 - Hibou Grand Duc, <i>Bubo bubo</i> ; Faucon hobereau, <i>Falco subbuteo</i>.</p>	



Gestion des habitats et des espèces	ESP.1.1.1	Mettre en place des mesures de réduction du dérangement, notamment des sites de nidification, et de protection des oiseaux remarquables, particulièrement des rapaces	Atlas : Carte 47	Priorité 3
<b>Enjeux écologiques</b>	<p>mésotrophes riches en calcaire (22.1), etc.</p> <p><b><u>Prairies mésophiles</u></b></p> <p>6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude</p> <p>6520 - Prairies de fauche de montagne</p> <p>Prairies sub-alpines à Calamagrostis arundinacea (34.323), prairie à Agrostis-festuca (35.12), prairies siliceuses à annuelles naines (35.21), etc.</p> <p><b><u>Milieus rupicoles</u></b></p> <p>8220 - Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique</p> <p>Falaises et bancs rocheux non végétalisés (62.42), Eboulis siliceux (61.1/61.9).</p>			
<b>Objectif(s) de la mesure</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la reproduction des espèces avifaunistiques particulièrement sensibles ou menacées ;</li> <li>- Maintenir les populations d'oiseaux en réduisant les risques de mortalité ;</li> <li>- Rétablir les équilibres dans les réseaux trophiques ;</li> <li>- Mettre en place des modalités permettant de préserver les aires de grands rapaces lors des périodes sensibles.</li> </ul>			
<b>Contexte</b>	<p>Les habitats de l'ENS des « Serres Boutiérots et vallées de l'Auzène, de la Gluère et de l'Orsanne », organisés en mosaïques de prairies pâturées, de landes à genets, de milieux rupicoles, de boisements alluviaux ou encore de forêts à bois caverneux permettent d'accueillir une avifaune riche et diversifiée.</p> <p>Parmi cette avifaune, on compte des espèces d'intérêt communautaire telle que l'Aigle royal, le Faucon Pèlerin, les Milans noirs et royal, le Martin pêcheur, le Hibou Grand Duc, etc. D'autres espèces sont classées rares dans la liste rouge française, c'est notamment le cas du Gobemouche noir, du Venturon montagnard ou encore du Faucon hobereau, enfin d'autres sont relativement menacée et en déclin en Europe, telle que le Busard cendré ou le Merle de roche.</p> <p>Le site B6 joue donc un rôle essentiel pour le maintien d'espèces patrimoniales avifaunistiques, les travaux qui seront engagés sur la préservation des mosaïques d'habitats et de lutte contre la fermeture des milieux seront essentiels pour le maintien des populations d'oiseaux.</p> <p>Néanmoins des actions spécifiques à l'avifaune doivent être engagées et notamment le suivi de la reproduction de certaines espèces sensibles et fragiles, et la mise en surveillance ou protection de nids.</p> <p>D'autre part, les risques létaux de collision des rapaces avec les lignes électriques et câbles sont connus. Le site B6 est traversé sur plusieurs secteurs par des lignes électriques hautes et très hautes tensions. Ce constat nécessite d'évaluer et d'aménager en conséquences ces infrastructures linéaires.</p>			

Gestion des habitats et des espèces	ESP.1.1.1	Mettre en place des mesures de réduction du dérangement, notamment des sites de nidification, et de protection des oiseaux remarquables, particulièrement des rapaces	Atlas : Carte 47	Priorité 3
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Mettre en œuvre une étude sur l'évaluation des risques et sur l'impact des aménagements de transport d'électricité sur les rapaces ;</li> <li>-Suite à cette étude, mettre en œuvre des actions et des aménagements pour réduire les risques de collisions des rapaces avec les lignes électriques et les câbles ;</li> <li>-Travailler en partenariat avec le PNR MA, la LPO, les ornithologues locaux et autres observateurs des espèces avifaunistiques (agriculteurs) afin de repérer les nids nécessitant un suivi voire une mise en protection ;</li> <li>-Dans le cas où des nids le nécessiteraient, mettre en œuvre des moyens de protection des sites de nidification (périmètre et mesures de protection : panneau d'information, contournement de sentiers, etc.) ;</li> <li>-Informers et sensibiliser les usagers, les professionnels (agriculteurs, forestiers, sports de plein air, tourisme, etc.) et les propriétaires sur l'intérêt de protéger les sites de nidifications et l'avifaune</li> </ul>			
Périmètre d'application	L'ensemble du site B6.			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Communes, collectivités territoriales, ERDF, propriétaires privés, agriculteurs, etc.			
Partenaires techniques potentiels	PNR MA/LPO/associations naturalistes locales/ornithologues locaux/propriétaires/ agriculteurs/chasseurs/SMEC.			
Maîtres d'ouvrages potentiels	PNR MA, LPO, SMEC, associations locales de protection de la nature, etc.			
<b>DESCRIPTIF DE LA MESURE</b>				
Méthodes et moyens techniques	<p>La structure animatrice organisera dès la première année d'animation du DOCUGE, la mise en œuvre d'une étude sur l'évaluation des risques et de l'impact de la présence de lignes hautes tensions et autres infrastructures aériennes ou susceptibles de porter des préjudices aux rapaces et à l'avifaune en général, sur le site B6.</p> <p>Suite à cette étude, la structure animatrice organisera la mise en place d'actions en faveur de la protection des rapaces, et de l'avifaune menacée, vis à vis des lignes électriques, des câbles, etc.</p> <p>En parallèle, il s'agira d'organiser un réseau et une information permettant de localiser et inventorier les secteurs de nidifications des espèces sensibles afin de les suivre et mettre en place, si cela le nécessite, des mesures de protection de nids.</p> <p>Enfin, des actions d'information et de sensibilisation des professionnels, des collectivités et du grand public à la préservation de l'avifaune et des rapaces sera mis en place au travers de la production de plaquettes, de la rencontre des acteurs, de l'organisation de soirées grand public et de la production d'articles mis en consultation sur le site internet : vallee-eyrieux-et-affluents.n2000.fr ou dans la presse locale.</p>			
Actions liées	<p>ESP.1.1.2 : Mettre en place des placettes d'équarrissage naturel ;</p> <p>ESP.1.1.3 : Assurer le maintien de l'avifaune des milieux ouverts et l'habitat du Lézard ocellé par la mise en place de « sites aménagés » (garences artificielles, culture</p>			

<b>Gestion des habitats et des espèces</b>	<b>ESP.1.1.1</b>	<b>Mettre en place des mesures de réduction du dérangement, notamment des sites de nidification, et de protection des oiseaux remarquables, particulièrement des rapaces</b>				<b>Atlas : Carte 47</b>	<b>Priorité 3</b>
<b>Actions liées</b>	faunistique, ouverture de milieux, etc.) ; SUI.1.3.2 : Améliorer les connaissances sur les rapaces du site par la réalisation d'études complémentaires ; SUI.3.1.2 : Suivre les populations de Busard cendré et de Bruant ortolan ; COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaire, etc.) ; COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.).						
<b>Documents cadres existants</b>	-Charte du PNR MA ; -Charte forestière « Ardèche verte et centre Ardèche » ; -Convention LPO/ERDF-RTE						
<b>Synthèse des contrats éligibles</b>	<b>A32323P</b> - Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site ; <b>A32326P</b> - Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact.						
<b>Indicateurs de suivi</b>	-Evolution des effectifs et de la répartition des rapaces ; -Succès reproducteur.						
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	
Etude sur l'évaluation des risques et sur l'impact des aménagements de transport d'électricité sur les rapaces							
Mise en œuvre des actions de l'étude							
Actions ponctuelles de protection							
<b>Action</b>	<b>Détails</b>				<b>Coût de l'action</b>		
Etude	Etude « Identification des perturbations et des risques de dérangement de de l'avifaune »				5 000 €		
Actions	Actions ponctuelles de protection				1 000 €		
A32323P A32326P	Sur dossier				Non chiffrable		
<b>Total des coûts estimatifs</b>					<b>6 000 €</b>		
<b>Financeurs</b>	<b>CD/07</b>	<b>Etat</b>	<b>FEADER</b>				
<b>Participation (en %)</b>	<b>Max. 50 %</b>	<b>50 %</b>	<b>80 % à 100 %</b>				

Gestion des habitats et des espèces	ESP.1.1.2	Mettre en place des placettes d'équarrissage naturel	Atlas : 46, 47	Priorité 3
<b>Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés</b>	<p>ESP.1 : Mettre en œuvre des mesures de protection et de gestion des espèces de la Directive et des espèces remarquables ;</p> <p>ESP1.1 : Mettre en place des mesures de protection et de gestion pour les espèces les plus vulnérables.</p>			
<b>Enjeux écologiques</b>	<b>Espèces d'intérêt communautaire et/ou remarquables</b>			
	<p><u>Avifaune :</u></p> <p>A078 - Vautour fauve, <i>Gyps fulvus</i> ;</p> <p>A079 - Vautour moine, <i>Aegypius monachus</i> ;</p> <p>Grand corbeau, <i>Corvus corax</i>.</p>			
<b>Objectif(s) de la mesure</b>	<p>- Accompagner et pérenniser l'installation naturelle des oiseaux nécrophages ;</p> <p>- Permettre une cohabitation et un bénéfice réciproque entre oiseaux nécrophages et élevage.</p>			
<b>Contexte</b>	<p>Les observations, notamment de vautours fauves sont de plus en plus fréquentes dans les Monts d'Ardèche, et notamment dans les Boutières : On observe sur le territoire des dortoirs de vautours fauves (<i>Gyps fulvus</i>) à Pranles et une suspicion sur Saint-Etienne-de-Serre et Saint-Genêt-Lachamp. Les individus observés, issus principalement des populations des Baronnies ou du Parc national des Cévennes, semblent fréquenter de plus en plus sur le territoire. L'espèce est protégée au niveau national, inscrite en Annexe I de la Directive Oiseaux, et bénéficie par ailleurs d'un plan national d'action. Sa présence est fortement liée à la ressource alimentaire que représentent les cadavres de bétail (ovins et autres). Dans le même temps, les vautours sont des oiseaux impressionnants pour le grand public, et leur présence peut alimenter des craintes et des réactions de rejet de la part de la population. Bien que strictement nécrophages, ces grands rapaces sont parfois mal perçus par les éleveurs également.</p>			
<b>Recommandations générales</b>	<p>- Se mettre en lien et concerter avec la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations - direction des services vétérinaires) et les éleveurs ;</p> <p>- Faire les demandes d'autorisation nécessaires au projet (arrêté préfectoral) ;</p> <p>- Conventionner avec les propriétaires concernés par la placette et son approvisionnement ;</p> <p>- Se référer, voire prendre exemple sur ce qui a été fait sur le plateau de Montselgues en termes de placettes d'équarrissage et d'investissement des usagers (agriculteurs) ;</p> <p>- Action non prioritaire, à réaliser en fonction des opportunités.</p>			
<b>Périmètre d'application</b>	Périmètre ENS inclus dans le territoire de compétence du SMEC, et plus particulièrement sur les zones identifiées comme prioritaires (« zone à enjeux »)			
<b>Contractants ou bénéficiaires potentiels</b>	Syndicats, collectivités, associations, groupements d'éleveurs....			

Gestion des habitats et des espèces	ESP.1.1.2	Mettre en place des placettes d'équarrissage naturel				Atlas : 46, 47	Priorité 3
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, Ligue de protection des oiseaux, Chambre d'agriculture de l'Ardèche, éleveurs, communes concernées par la mise en place des placettes d'équarrissage (convention de gestion) et/ou ayant une forte activité d'élevage sur leur territoire, DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations - direction des services vétérinaires), ONCFS						
<b>DESCRIPTIF DE LA MESURE</b>							
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	<p>Les placettes permettent d'optimiser le rôle d'équarisseurs naturels des vautours, et de contrôler les apports de dépouilles issus de l'élevage. Leur emplacement sera déterminé en concertation avec les représentants des différentes filières d'élevage et les communes.</p> <p>Pour les éleveurs, l'utilisation de placettes réduit les déplacements de cadavres en véhicules, et permet donc une meilleure sécurité sanitaire. Elle renforce l'autonomie des éleveurs, en particulier dans les secteurs mal desservis par le service d'équarrissage officiel et réduit les coûts économiques et écologiques liés aux services d'équarrissage.</p> <p>Ce volet inclut la préparation technique des dossiers d'autorisation (arrêtés, demandes d'autorisation, mise en place de registres, règlement de fonctionnement de la placette, conventions avec éleveurs...) ainsi que la réalisation technique des placettes.</p> <p>L'acceptation sociale de la présence des vautours, en particulier par les groupes socioprofessionnels les plus directement concernés (éleveurs) est nécessaire pour pérenniser la présence de l'espèce. Les actions sur cette thématique seront donc essentiellement menées vers les publics agricoles et cynégétiques, mais aussi vers le grand public et éventuellement les scolaires et les offices de tourisme.</p>						
<b>Actions liées</b>	<p>ESP1.1.1. : Mettre en place des mesures de protection des habitats d'espèces et des sites de nidification des oiseaux remarquables, particulièrement des rapaces</p> <p>SUI1.3.2. : Améliorer les connaissances sur les rapaces du site par la réalisation d'études complémentaires</p> <p>COM1.1.1. : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site</p>						
<b>Documents cadres existants</b>	<p>- Etude sur la fonctionnalité d'un réseau de placettes d'équarrissage naturel à l'échelle du territoire du PNR des Monts d'Ardèche (prévision : étude réalisée en 2015/2016) ;</p> <p>- Plans nationaux d'actions en faveur des vautours.</p>						
<b>Mesures spécifiques de conservation ou de gestion préconisées</b>	Sans objet.						
<b>Indicateurs de suivi</b>	<p>- Nombre de placettes créées ;</p> <p>- Retour et installation d'oiseaux charognards.</p>						
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Gestion des habitats et des espèces	ESP.1.1.2	Mettre en place des placettes d'équarrissage naturel				Atlas : 46, 47	Priorité 3
Moyens mis en oeuvre	Détails					Coût de l'action	
Achat matériel	Achat de grillage, piquets, fil de fer et tendeurs, panneau d'information					6 000 €	
<b>Total des coûts estimatifs</b>						<b>6 000 €</b>	
Financiers	CD 07	LPO					
Participation (en %)	Tx max 50%	X					

Gestion des habitats et des espèces	ESP.1.1.3	Assurer le maintien de l'avifaune des milieux ouverts et l'habitat du Lézard ocellé par la mise en place de « sites aménagés » (garences artificielles, culture faunistique, ouverture de milieux...)	Atlas : 46,47	Priorité 3
-------------------------------------	-----------	---	------------------	------------

<b>Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés</b>	<p>ESP.1 : Mettre en œuvre des mesures de protection et de gestion des espèces de la Directive et des espèces remarquables ;</p> <p>ESP.1.1 : Mettre en place des mesures de protection et de gestion pour les espèces les plus vulnérables.</p>
<b>Enjeux écologiques</b>	Espèces d'intérêt communautaire et/ou remarquables
<b>Enjeux écologiques</b>	<p><b>Avifaune</b></p> <p>A0379 - Bruant ortolan (<i>Emberiza hortulana</i>)  A072 - Bondrée apivore, <i>Pernis apivorus</i>  A073 - Milan noir, <i>Milvus migrans</i>  A074 - Milan royal, <i>Milvus milvus</i>  A081 - Circaète Jean le Blanc, <i>Circaetus gallicus</i>  A084 - Busard cendré, <i>Circus pigargus</i>  A091 - Aigle royal, <i>Aquila chrysaetos</i>  A103 - Faucon pèlerin, <i>Falco peregrinus</i>  A215 - Hibou Grand Duc, <i>Bubo bubo</i>  A246 - Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>)  A255 - Pipit rousseline (<i>Anthus campestris</i>)  A302 - Fauvette pitchou (<i>Sylvia undata</i>)  Faucon Hobereau (<i>Falco subbuteo</i>)</p> <p><b>Reptile</b></p> <p>Lézard ocellé (<i>Timon lepidus</i>)</p>
<b>Objectif(s) de la mesure</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Maintenir et/ou rétablir les conditions favorables à la fréquentation du site par l'avifaune et particulièrement les grands rapaces ;</li> <li>-Maintenir et/ou rétablir les conditions favorables à la fréquentation du site par le Lézard ocellé ;</li> <li>-Maintenir, favoriser, voire augmenter la diversité ornithologique et des habitats ;</li> <li>-Maintenir l'implantation de l'Aigle royal ;</li> <li>-Renforcer les liens entre les acteurs du territoire.</li> </ul>
<b>Contexte</b>	<p>Les espaces autrefois ouverts, sont en régression sur le site. Ces espaces qui se referment progressivement, transforment le milieu naturel et font disparaître son cortège faunistique et floristique (disparition de petites proies, telles que les lapins, les perdrix, les cailles, etc.). Certaines espèces d'oiseaux sont inféodées (exclusivement ou en partie) aux milieux ouverts : utilisation comme lieu d'alimentation, de chasse ou de nidification.</p> <p>La réouverture de milieu avec l'implantation de cultures faunistiques devra permettre un apport de nourriture direct pour les passereaux ou indirecte. Ces aménagements seront aussi profitables au petit gibier et constitueront donc une alimentation pour les rapaces.</p> <p>Par ailleurs, il est proposé « d'aménager des sites », pour renforcer la présence de proies localement : installation de garences artificielles avec introduction de lapins (lâchers = renforcement de population), culture à gibiers.</p>

Gestion des habitats et des espèces	ESP.1.1.3	Assurer le maintien de l'avifaune des milieux ouverts et l'habitat du Lézard ocellé par la mise en place de « sites aménagés » (garennas artificielles, culture faunistique, ouverture de milieux...)	Atlas : 46,47	Priorité 3
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concertation avec la fédération de chasse de l'Ardèche, les Association de chasse communale et les associations naturalistes locales ;</li> <li>- Créer en partenariat des « sites aménagés » là où les enjeux écologiques se font ressentir ;</li> <li>- Mettre en place des « plans cynégétiques » sur les « sites aménagés » (réserve de chasse, plan de gestion spécifique aux sites aménagés, suivi de la faune, ...) pour une durée minimum de 5 ans ;</li> <li>- Mettre en place un suivi des « sites aménagés » et de la faune inféodées ;</li> <li>- Action non prioritaire à réaliser en fonction des opportunités.</li> </ul>			
Périmètre d'application	Inventaire des sites à aménager à réaliser au préalable de la réalisation de l'action dans le site des « Boutières ».			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	ACCA, FDC 07, collectivités territoriales, propriétaires privés qui s'engagent sur une convention de gestion (5 ans minimum).			
Partenaires techniques potentiels	LPO 07/Experts naturalistes/ACCA/FDC07/ONCFS.			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilisation de la fédération de chasse de l'Ardèche et des ACCA ;</li> <li>- Localisation des zones potentielles « à aménager » et identification des propriétaires ;</li> <li>- Recueil de l'accord des propriétaires par convention, le cas échéant ;</li> <li>- Plusieurs « aménagements » possibles selon les sites retenus :</li> <li>- Réouverture de milieux par girobroyage et mise en place d'une activité de pâturage,</li> <li>- Une attention toute particulière devra être donnée au secteur de Cintennat où est localisée la seule population de Lézard ocellé connue à ce jour sur le site B6. Tant que possible devront être maintenues les actions de pâturage qui s'exerce sur ce secteur, ainsi que la pose de cache de substitution si le besoin s'en fait ressentir et enfin de la communication et de la sensibilisation à l'égard de cette espèce (à mettre en corrélation avec l'étude et plan de gestion « État initial d'une population de Lézard ocellé (<i>Timon lepidus</i>) du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche et définition d'un programme d'actions pour sa conservation » concernant la population de Lézard ocellé du hameau de Cintennat) ;</li> <li>- Implantation des cultures faunistiques qui se fera en réseau, sur de petites surfaces, ce qui maximisera l'impact positif sur la biodiversité et favorisera une mosaïque d'habitats (espèces cynégétiques ciblées : cailles, perdrix...). Les espèces implantées seront des espèces assurant un couvert pérenne qui s'enrichira naturellement avec des espèces spontanées attractives pour les insectes, en mélange ce qui assure une diversité de ressources alimentaires et amène plus de diversité animale (seigle, fétuque, lotier). Le couvert sera clairsemé pour laisser progressivement place aux espèces spontanées. Des</li> </ul>			



<b>Gestion des habitats et des espèces</b>	<b>ESP.1.1.3</b>	<b>Assurer le maintien de l'avifaune des milieux ouverts et l'habitat du Lézard ocellé par la mise en place de « sites aménagés » (garennnes artificielles, culture faunistique, ouverture de milieux...)</b>				Atlas : 46,47	<b>Priorité 3</b>
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	<p>ilots de végétation seront conservés pour permettre des caches pour la faune.</p> <p>-Mise en place de garennnes artificielles avec une programmation pour la périodicité et les lieux de lâcher des lapins de garennnes (plan de repeuplement) au vu des connaissances scientifiques des sites à aménager et en concertation avec les partenaires du projet.</p> <p>-Ces aménagements pourront être complétés par la mise en place de point d'eau pour permettre à la faune de s'abreuver.</p>						
<b>Actions liées</b>	<p>ESP1.1.1 : Mettre en place des mesures de protection et de gestion des habitats d'espèces et des sites de nidification des oiseaux remarquables, particulièrement des rapaces ;</p> <p>SUI1.3.1 : Améliorer les connaissances sur les passereaux des milieux ouverts et des mosaïques d'habitats par la réalisation d'études complémentaires ;</p> <p>SUI1.3.2 : Améliorer les connaissances sur les rapaces du site par la réalisation d'études complémentaires ;</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaire, etc.).</p>						
<b>Documents cadres existants</b>	<p>-Schéma départemental de gestion cynégétique,</p> <p>-« État initial d'une population de Lézard ocellé (Timon lepidus) du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche et définition d'un programme d'actions pour sa conservation ».</p>						
<b>Mesures spécifiques de conservation ou de gestion préconisées</b>	Sans objet						
<b>Indicateurs de suivi</b>	<p>-Nombre de sites aménagés et surfaces ;</p> <p>-Nombre d'ACCA impliquées dans le projet ;</p> <p>-Suivi des populations cynégétiques sur les sites aménagés.</p>						
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	

<b>Moyens mis en oeuvres</b>	<b>Détails</b>					<b>Coût de l'action</b>
Etudes succinctes préalables aux actions d'aménagement	Calculé dans l'animation du site.					Aucun surcoût
Aménagement des sites	Girobroyage/Implantation de culture faunistique/Création de garennnes artificielles/Création de points d'eau					2 500 €
<b>Total des coûts estimatifs</b>						<b>2 500 €</b>
<b>Financeurs</b>	<b>CD 07</b>	<b>ACCA</b>	<b>FDC07</b>	<b>FEADER</b>		
<b>Participation (en %)</b>	<b>Max. 40%</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>		

## AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES ET SUIVIS SCIENTIFIQUES

---



**Figure 90 : Planche photos illustrant des espèces protégées sur le site B6 (Agrion de Mercure – Azuré des orpins –  
Sonneur à ventre jaune et pipistrelles sp)**

Suivi et amélioration des connaissances	SUI.1.1.1	Améliorer les connaissances écologiques par la réalisation d'études complémentaires sur les chiroptères (favorisant la mise en œuvre du Plan Régional d'Action Chiroptère, Action 1, 2)	Atlas : Cartes 37,38, 39	Priorité 1
---	-----------	---	--------------------------------	------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>SUI.1 : Améliorer la connaissance locale des espèces d'intérêt communautaires ainsi que des des habitats Directive Habitats exploités (en lien avec les actions 1 et 2 du Plan Régional d'Action Chiroptères de Rhône-Alpes) ;</p> <p>SUI.1.1 : Améliorer les connaissances locales sur l'état des populations, domaine vitaux et échanges entre colonies (recherche et caractérisation de gîtes de reproduction, études des terrains de chasse).</p>		
Enjeux écologiques	<b>Habitats d'intérêt communautaire et remarquables</b>		<b>Espèces d'intérêt communautaire et remarquable</b>
	<p><b>Forêts sèches</b> 9260 - Forêts de <i>Castanea sativa</i> Forêts de chênes verts supraméditerranéennes</p> <p><b>Forêts hygrophiles à mésophiles</b> 9120 - Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois <i>Taxus</i> (<i>Quercion roboris</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>) ; Chênaie-charmaie subatlantiques (41.24), Chênaies sessiflores collinéenne acidoclines à Houlque molle (41.24), Bois occidentaux de chênes pubescents (41.71), Hêtraies à Calament à grandes fleurs (41.172), etc.</p> <p><b>Végétations des dalles calcaires, pelouses et ourlets</b> <b>6120* - Pelouses calcaires de sables xériques*</b> ; 6210 - Pelouses sèches-semi-naturelle et faciès d'emboisement sur calcaires</p> <p><b>6230* - Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)</b> Pelouses semi aride médioeuropéenne dominées par <i>Brachypodium</i> (34.323), pelouses siliceuses ouvertes (35.2), pelouses xérophiles des versants rocaillieux à <i>Festuca scoparius</i> (36.3311), pelouses mésophiles des sols profonds à <i>Festuca paniculata</i> (36.3312)</p> <p><b>Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies</b> 6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeaux ou argilo-limoneux 6430 - Mégaphorbiaies d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpin Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques (37.21), Prairies à renouées bistortes (37.215), Pâtures à grands joncs (37.241), Prairies à Canches cespiteuses (37.213), Bas-marais acides sub-atlantiques à <i>Carex</i> et <i>juncus</i> (54.4222), etc.</p> <p><b>Milieux aquatiques</b> Sources d'eaux douces pauvres en bases (54.11), Eaux douces, ruisseaux, ruisselets, affluents temporaires</p>		<p>1303- Petit rhinolophe, <i>Rhinolophus hipposideros</i> 1304 - Grand Rhinolophe, <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> ; 1307- Petit Murin, <i>Myotis blythii</i> 1308 - Barbastelle d'Europe, <i>Barbastella barbastellus</i> ; 1309 - Pipistrelles commune, <i>pipistrellus pipistrellus</i> 1310 - Minioptère de Schreibers, <i>Miniopterus schreibersii</i> 1312 - Noctule commune, <i>Nyctalus noctula</i> 1314 - Murin de Daubenton, <i>Myotis daubentonii</i> 1317 - Pipistrelle de Nathusius <i>Pipistrellus nathusii</i> 1320 - Murin de Brandt, <i>Myotis Brandti</i> 1321 - Murin à oreilles échancrées, <i>Myotis emarginatus</i> 1322 - Murin de Natterer, <i>Myotis nattereri</i> 1323 - Murin de Bechstein, <i>Myotis bechsteinii</i> 1324 - Grand Murin, <i>Myotis myotis</i> 1326 - Oreillard roux, <i>Plecotus auritus</i> 1327 - Sérotine commune, <i>Eptesicus serotinus</i> 1328 - Grande Noctule, <i>Nyctalus lasiopterus</i> 1329 - Oreillard gris, <i>Plecotus austriacus</i> 1330 - Murin à moustaches <i>Myotis mystacinus</i> 1331 - Noctule de Leisler, <i>Nyctalus leisleri</i> 1333 - Molosse de Cestoni, <i>Tadarida teniotis</i> 2016 - Pipistrelle de Kuhl, <i>Pipistrellus kuhlii</i> 5003 - Murin d'Alcathoe, <i>Myotis alcathoe</i> 5365 - Vespère de Savi, <i>Hysugo savii</i></p>

Suivi et amélioration des connaissances	SUI.1.1.1	Améliorer les connaissances écologiques par la réalisation d'études complémentaires sur les chiroptères (favorisant la mise en œuvre du Plan Régional d'Action Chiroptère, Action 1, 2)	Atlas : Cartes 37,38, 39	Priorité 1
<b>Enjeux écologiques</b>	<p>(24.11, 24.12 et 24.16), Eaux oligotrophes pauvres en calcaire, mésotrophes, eutrophe, dystrophes ou oligo-mésotrophes riches en calcaire (22.1), etc.</p> <p><b><u>Prairies mésophiles :</u></b> 6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude 6520 - Prairies de fauche de montagne Prairies sub-alpines à <i>Calamagrostis arundinacea</i> (34.323), prairie à <i>Agrostis-festuca</i> (35.12), prairies siliceuses à annuelles naines (35.21), etc.</p> <p><b><u>Milieus rupicoles</u></b> 8220 Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique Falaises et bancs rocheux non végétalisés (62.42), Eboulis siliceux (61.1/61.9)</p> <p><b><u>Cavités</u></b> 8310 - Grottes non exploitées</p>			
<b>Objectif(s) de la mesure</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Améliorer et affiner les connaissances sur l'écologie des chauves-souris du site B6 (recherche et caractérisation des gîtes de reproduction, d'hivernages et d'estives, études des terrains de chasse et de transit, problématique de pollution lumineuse, etc) ;</li> <li>-Développer des partenariats entre les gestionnaires et les usagers du site (habitants, chasseurs, randonneurs, association de protection de l'environnement) afin de récolter un maximum de données (localisation de cavités, vieux arbres à cavités, etc.) ;</li> <li>-Hiérarchiser les gîtes remarquables afin d'établir et d'adapter les suivi des populations ;</li> <li>-Cette amélioration des connaissances devra notamment permettre d' : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adapter les périodes d'activité humaines en fonction du cycle biologique des espèces sur les secteurs sensibles pour limiter les conflits d'usage : pose de panneau d'information, réglementation des accès si nécessité constatée ;</li> <li>- Anticiper et adapter les travaux pouvant affecter des lieux de vie de l'espèce en prévoyant, si la destruction d'habitat est inévitable, la construction d'habitats de substitution (réfection de voute de pont ou de tunnel, éclairage des tunnels, traitement des charpentes, aménagements de combles, etc.)</li> </ul> </li> </ul>			
<b>Contexte</b>	<p>Les inventaires réalisés en 2013 ont permis de mettre en avant d'un cortège chiroptérologique remarquable. En effet, d'ores et déjà 25 espèces fréquentent ce site (dont plusieurs colonies sont à signaler à l'image du Petit rhinolophe).</p> <p>Les châtaigneraies abandonnées, les vieilles chênaies ainsi que toutes autres compositions forestières âgées constituent des milieux privilégiés pour la chiroptérofaune du site B6, aussi bien en termes de territoires de chasse que de fourniture de gîtes pour les espèces cavernicoles. Le milieu aquatique est un lieu de prédilection pour les Chiroptères, les cours d'eau servent aussi bien de corridor biologique (transit), que de secteurs de chasse et d'abreuvement, au même titre que les étangs, les lacs ou les mares. L'ensemble du cours d'eau de l'Éyrieux et ses affluents sont très utilisés. Les ponts enjambant l'Éyrieux et ses affluents sont des gîtes potentiels pour les chauves-souris, à condition qu'ils n'aient pas été rejointés</p>			

Suivi et amélioration des connaissances	SUI.1.1.1	Améliorer les connaissances écologiques par la réalisation d'études complémentaires sur les chiroptères (favorisant la mise en œuvre du Plan Régional d'Action Chiroptère, Action 1, 2)	Atlas : Cartes 37,38, 39	Priorité 1
<b>Contexte</b>	<p>ou qu'ils présentent des drains. La présence d'un gîte dans un ouvrage sur la commune de Saint-Michel-d'Aurance en est la parfaite illustration.</p> <p>D'autre part, les bâtis comprenant une partie accessible (combles, toitures, caves, volets, tunnels, ponts, etc.) sont des milieux favorables à l'installation de chauves-souris (gîtes). Les endroits chauds comme les combles, le dessous des toitures ou les revers de volets sont souvent des gîtes d'été, ils peuvent également être des gîtes de reproduction (mise bas et élevage des jeunes) appelés nurserie. La prospection de ces lieux ont permis la découverte de plusieurs colonies ou d'individus isolés. Certaines églises comme celles de Saint-Fortunat-sur-Eyrieux abritent des colonies de Pipistrelle, des combles à Saint-Pierreville accueillent une nurserie de Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>) et un individu isolé de Murin de grande taille (<i>Myotis myotis/blythii</i>).</p> <p>Peu de gîtes de reproduction sont connus actuellement, ceux identifiés sont localisés dans du bâti et comprennent des effectifs faibles pour le département, notamment en comparaison avec les sites du sud (gorges de l'Ardèche, Chassezac). Des espèces à forte valeur patrimoniale comme le Murin de Bechstein (<i>Myotis bechsteini</i>), Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>), Le Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>), le Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>), et le Minioptère Schreibers (<i>Miniopterus schreibersii</i>) utilisent à minima le site pour chasser et transiter.</p>			
<b>Recommandations générales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Solliciter un arrêté du préfet de région pour obtenir l'accès aux propriétés privées en vue de réaliser la mission et l'afficher dans les mairies concernées ;</li> <li>-Proposer un sujet de stage niveau Master 2 (6 mois) sur l'amélioration des connaissances écologiques des chiroptères sur le site B6 (comprenant un inventaire de l'ensemble des tunnels et autres ouvrages, des grottes, etc. présents sur le site) et la proposition d'un plan d'actions de gestion adapté au site ;</li> <li>-Développer le partenariat entre acteurs locaux (chasseurs, élus, etc.) et habitants afin d'améliorer les connaissances sur le site (amélioration participative des connaissances) ;</li> <li>-Informers les propriétaires, les collectivités, etc. sur les pratiques pouvant mettre en péril les gîtes à chauves-souris (travaux de restauration notamment), ainsi que sur les techniques alternatives existantes et sur les choix préférables d'aménagement pour ce groupe (choix des éclairages de tunnels, etc.) ;</li> <li>-Conserver les vieux arbres à cavité ;</li> <li>-Limiter les activités nocturnes à proximité des gîtes ou des territoires de chasse connus (risque d'abandon si dérangement) ;</li> <li>-Maintenir un pastoralisme permettant l'entretien des milieux ouverts ;</li> <li>-Encourager une agriculture permettant la conservation des mosaïques d'habitat, des éléments structurant du paysage (Trame verte, effet de corridor, etc.) et employant les produits phytosanitaires de façon raisonnée, réduites.</li> <li>-Maintenir/renforcer des bandes enherbées suffisamment large (&gt; 5 mètres) en ceinture des parcelles (pas de traitement phytosanitaires).</li> </ul>			

Suivi et amélioration des connaissances	SUI.1.1.1	Améliorer les connaissances écologiques par la réalisation d'études complémentaires sur les chiroptères (favorisant la mise en oeuvre du Plan Régional d'Action Chiroptère, Action 1, 2)	Atlas : Cartes 37,38, 39	Priorité 1
Périmètre d'application	L'ensemble du site B6.			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	LPO, associations naturaliste, bureaux d'études, etc.			
Partenaires techniques potentiels	CD 07/DDT07/GCRA/LPO 07/SFEPM/FRAPNA RA/SMEC/Communes/propriétaires			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<p>Un stage pourra être conjointement encadré par le GCRA et le SMEC, avec accompagnement du Département et du PNR MA comme. A partir des études déjà réalisées par le PNR MA sur la "Gestion de la Biodiversité" sur le thème de la prise en compte des chauves-souris dans les ponts et ouvrages d'art du Parc et sur les prospections de terrain réalisées pour l'élaboration du DOCUGE du site B6, le sujet du stage pourra porter sur la caractérisation de gîtes sur le site B6 et la gestion de ce groupe. A partir des résultats d'analyse, des actions de sensibilisation et de protection pourront être mises en place telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser une journée annuelle de sensibilisation sur la richesse chiroptérologique du territoire ;</li> <li>- Sensibiliser les professionnels du bâtiment et du BTP (réfection d'ouvrages d'art, réfection des charpentes, aménagement des greniers et combles, d'anciennes granges, etc.), les clubs de loisirs et les accueils touristiques (office de tourisme, centre d'accueil, camping, etc.) avec par exemple la diffusion d'une lettre d'information ;</li> <li>- Poser des panneaux d'information afin de sensibiliser les usagers sur les périodes sensibles à éviter ;</li> <li>- Limiter la fréquentation saisonnière des cavités en cas de risque élevé et avéré de dérangement ;</li> <li>- Accompagner l'aménagement et la réfection des tunnels pour pérenniser leur attractivité vis-à-vis de la chirofaune (pose de lampadaires adaptés, pose de gîtes de substitution, etc.) ;</li> <li>- Etudier les opportunités de baisse de la pollution lumineuses (ponts sur les cours d'eau par exemple), là où les effets néfastes sur la chirofaune sont avérés ;</li> <li>- Mettre en défens de cavités naturelles ou de grottes reconnues pour accueillir des chiroptères (exemple de la grotte du ruisseau de Ribemale).</li> </ul> <p><b>Pour les chauves-souris présentes dans les bâtis :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement des propriétaires afin de mieux connaître l'écologie des chauves-souris dont l'opération refuge pour les chauves souris.</li> </ul> <p><b>Recommandations de la Charte :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Signaler à la structure animatrice et au GCRA toute observation de cavité non référencée par le BRGM sur le site.</li> <li>- Signaler à la structure animatrice des éventuelles perturbations du milieu tel que la réalisation de travaux sur des ouvrages accueillant ou susceptibles d'accueillir des chiroptères) et sur les espèces (espèces exotiques envahissantes, maladie, etc.)</li> <li>- Signaler à la structure animatrice toute observation d'une espèce inscrite à la directive ou</li> </ul>			

Suivi et amélioration des connaissances	SUI.1.1.1	Améliorer les connaissances écologiques par la réalisation d'études complémentaires sur les chiroptères (favorisant la mise en œuvre du Plan Régional d'Action Chiroptère, Action 1, 2)			Atlas : Cartes 37,38, 39	Priorité 1
	<p>listée dans le DOCUGE.</p> <p><b>Recommandations de la Charte :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Signaler à la structure animatrice et au GCRA toute observation de cavité non référencée par le BRGM sur le site.</li> <li>- Signaler à la structure animatrice des éventuelles perturbations du milieu (habitats de chasse à proximité des colonies, corridors majeur, etc)</li> <li>- Signaler à la structure animatrice toute observation d'une espèce inscrite à la directive ou listée dans le DOCUGE.</li> </ul>					
<b>Actions liées</b>	<p>SUI.3.1.1 : Suivre les populations de chauves-souris et évaluer leur état de conservation ;</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, etc.) ;</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.).</p>					
<b>Documents cadres existants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan National d'Action Chiroptères ;</li> <li>- Plan Régional Action Chiroptères ;</li> <li>- Parc Naturel Régional des Mont d'Ardèche.</li> </ul>					
<b>Synthèse des contrats éligibles</b>	<p><b>A32323P</b> : Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site ;</p> <p><b>A32324P</b> - Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement d'accès ;</p> <p><b>F22710</b> - Mise en défens de type d'habitats d'intérêt communautaire.</p>					
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Résultats des suivis du nombre de gîtes et de refuges de chauves-souris ;</li> <li>- Constitution et fonctionnement du réseau de surveillance ;</li> <li>- Variation/évolution des effectifs de chauves-souris ;</li> <li>- Mise en place d'actions ciblées (accompagnement de réfection d'ouvrages, mise en défens de grottes, pose de nichoirs, etc.) ;</li> <li>- Documents cartographique et de bilan.</li> </ul>					
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>

Suivi et amélioration des connaissances	SUI.1.1.1	Améliorer les connaissances écologiques par la réalisation d'études complémentaires sur les chiroptères (favorisant la mise en oeuvre du Plan Régional d'Action Chiroptère, Action 1, 2)	Atlas : Cartes 37,38, 39	Priorité 1
---	-----------	--	--------------------------------	------------

Moyens mis en oeuvre	Détails	Coût de l'action			
Amélioration des connaissances	8 jours de prospections de terrain (bâtis, arbres à cavités, cavités naturelles + prospections acoustiques) 2 jours de traitement des données et cartographies des gîtes /secteurs remarquables 2 journées de	10 jours à 600 € soit 6000 €			
Suivis des gîtes à chiroptères	Le cout de la mesure de suivi est particulièrement dépendant du nombre de gîtes à suivre (résultats amélioration des connaissances). De ce fait, il est détaillé ci-dessous les coûts liés aux caractéristiques du type de gîte à suivre : <b>Détail du coût pour le suivis sur 5 ans d'un gîte bâti (ou épigé)</b> 1 passage par an, calé en fonction du statut de la colonie (hibernation, reproduction, etc..).	800€/an (incluant la saisie de données) = 800€ x 5= <b>a minima 4 000 €</b>			
	<b>Détail du coût pour le suivi d'un gîte arboricole.</b> Il s'agit de prospecter au moyen de technique de corde le réseau d'arbres gîtes exploité par la colonie (une session de deux jours)	2000€/an (incluant la saisie de données) = 2000 € x 5= <b>a minima 10 000 €</b>			
	<b>Détail du coût pour le suivi d'un gîte hypogé.</b> 1 passage / an est à prévoir. La date est à caler en fonction du statut de la colonie présente (reproduction /hibernation, etc.)	800 €/an (incluant la saisie de données) = 800 € x 5= <b>a minima 4 000 €</b>			
	<b>Détail du coup pour le suivi d'un site de swarming.</b> A effectuer en période automnal à raison d'un passage (octobre idéalement), sous la forme d'une capture tout au long de la nuit	1500 €/an (incluant la saisie de donnée) = 1 500€ x 5= <b>a minima 7 500 €</b>			
Stagiaire	<b>Stage Master 2 :</b> « <b>Ecologie des chiroptères du site B6 et plan d'actions associés</b> » Stage de 6 mois à réaliser deux années consécutives, soit	4 527 X 2 ans <b>9 054 €</b>			
A32323P/A32324P	Sur dossier	Non chiffrable			
F22710	Sur devis (plafonné à 10 000€ TTC/ha mis en défens)	Non chiffrable			
<b>Total des coûts estimatifs</b>		<b>24 554 €</b>			
<b>Financeurs</b>	<b>CD 07</b>	<b>FEADER</b>	<b>Etat</b>	<b>LPO</b>	
<b>Participation (en %)</b>	<b>Max. 30 %</b>	<b>80 % à 100 %</b>	<b>70 % Hors contrat</b>	<b>X</b>	



Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.2.1	Améliorer les connaissances écologiques sur les odonates et leurs habitats	Atlas : Cartes 41 et 42	Priorité 1
--	-----------	--	----------------------------	------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	SUI.1 : Améliorer la connaissance locale des espèces et des habitats relevant de la Directive Habitats et des espèces remarquables ; SUI.1.2 : Améliorer les connaissances sur les insectes et leurs habitats.		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables	
	<p><b><u>Forêts hygrophiles à mésophiles</u></b> 9120 - Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (Quercion roboris ou Ilici-Fagenion)</p> <p><b>91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*</b></p> <p>92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i> Chênaie-charmaie subatlantiques (41.24), Chênaies sessiflores collinéenne acidoclines à Houlque molle (41.24), Bois occidentaux de chênes pubescents (41.71), Hêtraies à Calament à grandes fleurs (41.172), etc.</p> <p><b><u>Végétations aquatiques, fontinales et amphibiés</u></b></p> <p>3150 – Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i></p> <p>3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i></p> <p>3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i></p> <p><b><u>Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies</u></b></p> <p>6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeaux ou argilo-limoneux</p> <p>6430 - Mégaphorbiaies d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpin</p> <p>Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques (37.21), Prairies à renouées bistortes (37.215), Pâtures à grands joncs (37.241), Prairies à Canches cespiteuses (37.213), Bas-marais acides sub-atlantiques à <i>Carex</i> et <i>juncus</i> (54.4222), etc.</p> <p><b><u>Prairies mésophiles</u></b></p> <p>6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude</p> <p>6520 - Prairies de fauche demontagne</p> <p><b><u>Milieux aquatiques</u></b></p> <p>Sources d'eaux douces pauvres en bases (54.11), Eaux douces, ruisseaux, ruisselets, affluents temporaires (24.11, 24.12 et 24.16), Eaux oligotrophes pauvres en calcaire, mésotrophes, eutrophe, dystrophes ou oligo-mésotrophes riches en calcaire (22.1), etc.</p>	<p><b><u>Espèces d'intérêt communautaire</u></b></p> <p>1041 - Cordulie à corps fin, <i>Oxygastra curtisii</i> (DHII)</p> <p>1036 - Cordulie splendide, <i>Macromia splendens</i>(DHII)</p> <p>1044 - Agrion de Mercure, <i>Coenagrion mercuriale</i> (DHII)</p> <p><b><u>Espèces localement rares</u></b></p> <p>Cordulie bronzée, <i>Cordulia aena</i></p> <p>Cordulégastre bidenté, <i>Cordulegaster bidentata</i></p> <p><b><u>Espèces en limite d'aire septentrionale</u></b></p> <p>Caloptéryx hémorroïdal, <i>Calopteryx haemorrhoidalis</i> ;</p> <p>Agrion orangé, <i>Platycnemis acutipennis</i> ;</p> <p>Gomphe à crochets, <i>Onychogomphus uncatus</i> ;</p>	

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.2.1	Améliorer les connaissances écologiques sur les odonates et leurs habitats	Atlas : Cartes 41 et 42	Priorité 1
<b>Objectif(s) de la mesure</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Améliorer les connaissances actuelles sur les odonates du site en menant des inventaires complémentaire,</li> <li>-Confirmer ou non la présence d'espèces potentielles, voire d'en découvrir de nouvelles.</li> </ul>			
<b>Contexte</b>	<p>Les prospections sur les cours d'eau ont permis de mettre en avant un cortège odonatologique intéressant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- confirmer la bonne représentativité de la <b>Cordulie à corps fin</b> sur l'Eyrieux ;</li> <li>- découvrir une population reproductrice de <b>Cordulie splendide</b> (<i>Macromia splendens</i>) sur l'Eyrieux et la Gluèyre au niveau de Saint-Sauveur-de-Montagut ;</li> <li>- d'observer quelques individus d'<b>Agrion de Mercure</b> (<i>Coenagrion mercuriale</i>), apparemment erratiques, sur l'Eyrieux ; indice d'une probable population locale restant à découvrir ;</li> <li>- de compléter la liste de 2004 en rajoutant les espèces précédentes ainsi que la <b>Cordulie bronzée</b> (<i>Cordulia aenea</i>), espèce localement peu commune.</li> </ul>			
<b>Recommandations générales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Solliciter un arrêté du préfet pour obtenir l'accès aux propriétés privées en vue de réaliser la mission et l'afficher dans les mairies concernées ;</li> <li>-Solliciter une demande d'autorisation permanente de capture temporaire d'espèce protégée (CERFA 616-01) afin de pouvoir capturer au filet les espèces protégées d'identification douteuse en vol (cordulies, agrions, gomphes...).</li> <li>-Mettre en place un plan d'échantillonnage standardisé permettant de récolter et analyser des données sur des pas de temps réguliers ;</li> <li>-La trame de la base de donnée pour les inventaires faunistiques sera transmise par la structure animatrice au prestataire afin d'homogénéiser les données récoltées ;</li> <li>-Une synthèse sera réalisée par le prestataire à la fin des inventaires afin de dresser un bilan sur l'évolution des populations (état de conservation, etc.).</li> </ul>			
<b>Périmètre d'application</b>	L'ensemble du site B6			
<b>Contractants ou bénéficiaires potentiels</b>	Bureau d'études, associations naturalistes, experts, SMEC, etc.			
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	Bureau d'études techniques, expert naturaliste, CEN RA, FRAPNA, associations naturalistes, etc.			

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.2.1	Améliorer les connaissances écologiques sur les odonates et leurs habitats	Atlas : Cartes 41 et 42	Priorité 1
<b>DESCRIPTIF DE LA MESURE</b>				
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	<p>Un protocole standardisé devra être établi afin de pouvoir répéter les inventaires dans le temps, et ainsi suivre l'évolution des populations d'odonates du site dans le temps. L'intérêt de ce suivi est notamment de statuer sur la colonisation de nouveaux territoires par des espèces méridionales (ex : extension de l'aire de colonisation de la Cordulie splendide, arrivée du Gomphe de Graslin, etc.).</p> <p>Ces investigations seront réalisées à minima tous les 3 ans et consisteront entre autre à réaliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une description des milieux en interactions avec les odonates (localisation, conformation, proximité des milieux d'émergence, de secteurs, etc.),</li> <li>• la mise en évidence d'évolution notable des habitats (hauteur d'eau, obstacle sur les écoulements, etc.). A cette description devra être associé un reportage photographique ;</li> <li>• une demande d'autorisation de capture ;</li> <li>• l'inventaire de l'ensemble des espèces d'intérêt communautaire (captures aux filets suivis de relaxe après détermination, observations aux jumelles) ; dont des recherches d'exuvies et le lerelevé de tout indice d'indigénat (tandem, pontes, individus, ténéraux, comportement territorial) ;</li> <li>• des recherches d'habitats favorables à l'Agriion de Mercure.</li> <li>• des recherches de nouvelles populations de Cordulégastré bidenté (nombreux petits torrents favorables).</li> </ul> <p>Plusieurs secteurs sont à cibler en priorité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le cours aval de l'Eyrieux (aval de St Fortunat) pour vérifier la présence/absence de la Cordulie à corps fin (absente de milieux favorables en 2013), du Gomphe de Graslin (milieux favorables, espèce en limite d'aire) et du Gomphe à pattes jaunes (milieux favorable vers la confluence rhodanienne) ;</li> <li>• Les habitats lenticques de l'Eyrieux en amont de Saint-Sauveur-de-Montagut pour trouver de nouvelles stations de Cordulie splendide (se reporter aux bases de données spécifiques) ;</li> <li>• Une prise en note de toute observation ponctuelle ayant trait à l'écologie ou à la biologie des espèces d'intérêt communautaire recherchées, pouvant contribuer à la connaissance de ces espèces.</li> </ul> <p>La trame de la base de donnée pour les inventaires faunistiques sera transmise par la structure animatrice au prestataire afin d'homogénéiser les données récoltées ;</p> <p>Une synthèse sera réalisée par le prestataire à la fin des inventaires afin de dresser un bilan sur l'évolution des populations ;</p> <p>Cette mesure est à mettre en place par une structure spécialisée (Sympétrum, FRAPNA, Bureau d'étude) et/ou par a un stage encadré ;</p> <p>Appui envisageable du SMEC selon compétence en interne ;</p> <p>Les prospections devront avoir lieu au période les plus propices aux observations et avec les méthodes les moins impactantes pour les espèces (cf. <i>tableau ci-dessous</i>).</p>			

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.2.1	Améliorer les connaissances écologiques sur les odonates et leurs habitats		Atlas : Cartes 41 et 42	Priorité 1
Méthodes et moyens techniques	Espèces	Période	Type d'inventaire	Milieux	
	Agrion de mercure	fin avril à juillet	Recherche d'imago et recherche des comportements d'autochtonie (tandems, pontes, émergences, ...)	Cours d'eau végétalisés et ensoleillés permanents de faible importance	
	Cordulie splendide	Mai à mi-juillet	Récolte d'exuvie : Estimation abondance par transect	Parties calmes des cours d'eau, berges abruptes et profondeur d'eau importante	
	Cordulie à corps fin	mai à juin	Récolte d'exuvie : Estimation abondance	Cours d'eau à courant lent à modéré	
<p><b>Recommandations de la Charte :</b></p> <p>Signaler à la structure animatrice des éventuelles perturbations du milieu (espèces exotiques envahissantes, changement hydrologique anormal, pollutions) et sur les espèces (espèces exotiques envahissantes, maladie, etc.)</p> <p>Signaler à la structure animatrice toute observation d'une espèce inscrite à la directive ou listée dans le DOCUGE.</p>					
Actions liées	<p>HAB.1.1.1 : Participer à la définition de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau ;</p> <p>HAB.1.1.2 : Améliorer la franchissabilité de certains seuils et restaurer le transport solide ;</p> <p>HAB.1.1.3 : Conserver et restaurer les boisements rivulaires : zones tampon, rôle épurateur des cours d'eau, habitats d'espèces ;</p> <p>HAB.1.2.1 : Participer à la mise en place des actions du contrat de rivière visant l'amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau et à la mise en place d'une veille sur l'ensemble des cours d'eau, particulièrement sur la Dunière ;</p> <p>HAB.1.3.1 : Réduire l'usage des traitements phytosanitaires par les collectivités, les agriculteurs et les particuliers (Action A2 du contrat de rivière) ;</p> <p>HAB.1.3.2 : Réduire les flux de pollution d'origine domestique via l'assainissement (Action A1 du contrat de rivière) ;</p> <p>HAB.4.1.1 : Participer à la mise en œuvre d'actions en faveur des zones humides ;</p> <p>HAB.4.1.2 : Restreindre les activités ou usages perturbateurs du bon état des pelouses humides et des mares cupulaires ;</p> <p>SUI.3.1.6 : Suivre régulièrement l'état et la dynamique des populations des insectes ;</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, scolaires, grand public, etc.) ;</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.).</p>				

<b>Amélioration des connaissances et suivis scientifiques</b>	<b>SUI.1.2.1</b>	<b>Améliorer les connaissances écologiques sur les odonates et leurs habitats</b>				<b>Atlas : Cartes 41 et 42</b>	<b>Priorité 1</b>
<b>Documents cadres ou programmes existants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Guide odonates du PNR MA</li> <li>- Document de programmation de l'ENS</li> <li>- PNA Odonates</li> </ul>						
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Synthèse des inventaires</li> <li>- Evolution de la répartition des populations d'invertébrés</li> </ul>						
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	

<b>Moyen mis en oeuvre</b>	<b>Détails</b>				<b>Coût de l'action</b>
Stagiaire	Stage niveau Master 2 : « Amélioration des connaissances sur l'écologie des odonates du site B6 »  Stage de 6 mois sous convention : 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale soit 554,40 € par mois Soit $554,40 \text{ €} \times 6 = 3\,326,4 \text{ €}$ Frais de déplacement et de restauration : 250 km/semaine sur 3 mois = 1 000 € + Repas = 200 € Soit <u>1 200,00 €</u>				4 527 €
Inventaires de terrain	6 journées par an à renouveler 2 fois <u>Estimation</u> : 6 j x 600 € x 2 ans = 7 200 €				7 200 €
Rédaction de synthèse + compilation des données	2 journées chaque année d'inventaire <u>Estimation</u> : 2 x 550 € x 2 ans =				2 200 €
<b>Total des coûts estimatifs</b>					<b>9 400 €</b>
<b>Financeurs</b>	<b>CD 07</b>	<b>Etat</b>			
<b>Participation (en %)</b>	<b>Max. 30%</b>	<b>70 %</b>			

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.2.2	Améliorer les connaissances écologiques sur les coléoptères et leurs habitats	Atlas : Cartes 41 et 42	Priorité 2
--	-----------	---	-------------------------------	------------

<b>Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés</b>	SUI.1 : Améliorer la connaissance locale des espèces et des habitats relevant de la Directive Habitats et des espèces remarquables ; SUI.1.2 : Améliorer les connaissances sur les insectes et leurs habitats		
<b>Enjeux écologiques</b>	<b>Habitats d'intérêt communautaire et remarquable</b>	<b>Espèces d'intérêt communautaire</b>	
	<p><b><u>Forêts sèches</u></b> 9260 - Forêts de <i>Castanea sativa</i></p> <p><b><u>Forêts hygrophiles à mésophiles</u></b> 9120 - Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (<i>Quercion roboris</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)</p> <p><b>91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)*</b> 92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i></p> <p><b><u>Végétations aquatiques, fontinales et amphibies</u></b> 3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i></p> <p>3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i></p> <p>3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i></p> <p><b><u>Végétations des dalles calcaires, pelouses et ourlets</u></b> <b>6120* - Pelouses calcaires de sables xériques*</b> 6210 - Pelouses sèches-semi-naturelle et faciès d'embuissonnement sur calcaires</p> <p><b>6230* - Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrats silicieux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)</b></p> <p><b><u>Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies</u></b> 6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeaux ou argilo-limoneux</p> <p>6430 - Mégaphorbiaies d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpin</p> <p><b><u>Prairies mésophiles</u></b> 6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude 6520 - Prairies de fauche d'emontagne</p> <p style="text-align: center;"><i>De manière générale l'ensemble des habitats communautaires et remarquables du site</i></p>	<p>1088 - Grand Capricorne, <i>Cerambyx cerdo</i> (DHII)</p> <p>1083 - Lucane cerf-volant, <i>Lucanus cervus</i> (DHII)</p> <p style="text-align: center;"><i>De manière générale l'ensemble des coléoptères ripicoles, saproxyliques et coprophages</i></p>	
<b>Objectif(s) de la mesure</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Améliorer les connaissances actuelles sur les insectes saproxylophages du site en menant des inventaires sur ce groupe ;</li> <li>-Confirmer ou non la présence d'espèces potentielles, voire d'en découvrir de nouvelles ;</li> <li>-Une attention toute particulière devra être apportée aux coléoptères présents sur l'entité nommée « Champs de Mars ». Ce secteur montagnard est très varié dans les habitats ouverts et forestiers (vieilles hêtraies) qui le composent, les systèmes de productions</li> </ul>		

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.2.2	Améliorer les connaissances écologiques sur les coléoptères et leurs habitats	Atlas : Cartes 41 et 42	Priorité 2
<b>Objectif(s) de la mesure</b>	<p>agricoles y sont extensifs. Des investigations spécifiques à ce secteur doivent permettre de caractériser les peuplements de coléoptères qui y résident, notamment les coprophages.</p> <p>-Caractériser les cortèges ripicoles des iscles de l'Eyrieux (bancs de sables localisés au milieu des cours d'eau) : groupes sensibles aux modifications environnementales, notamment hydrauliques, et probablement déjà altéré sur l'Eyrieux.</p>			
<b>Contexte</b>	<p>La hêtraie de Saint-Julien-du-Gua a révélé la présence d'espèces saproxylophages remarquables, indicatrice d'une bonne conservation. Toutefois, ces données intéressantes restent cantonnées à ce secteur forestier relictuel. On notera que les vieux vergers de châtaigniers sont considérés comme de très bons supports pour ces cortèges patrimoniaux (Calmont, 2011).</p> <p>Les deux espèces de coléoptères saproxyliques d'intérêts communautaires listées au FSD sont le <b>Grand Capricorne</b> (<i>Cerambyx cerdo</i>) et le <b>Lucane cerf-volant</b> (<i>Lucanus cervus</i>). Le premier est connu de Saint-Julien-du-Gua et des adrets de Saint-Laurent-du-Pape (chênes présentant des galeries d'émergences). Exclusivement rattaché aux chênes sénescents, des arbres favorables ont été observés à Creysseilles en limite extérieure du site B6. Nul doute que la présence ça et là de chênes âgés, plus ou moins isolés permettent à l'espèce de fréquenter durablement le site. Le Lucane cerf-volant a quant à lui fait l'objet d'observations régulières sur 6 communes du site B6. Sa capacité à se développer dans les châtaigniers le rend peu menacé localement.</p> <p>Par ailleurs, les coléoptères ripicoles ont fait l'objet d'anciennes investigations sur le cours aval de l'Eyrieux. Il serait intéressant de procéder à une série d'inventaires standardisés afin de suivre l'évolution de ce cortège sensible.</p>			
<b>Recommandations générales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Solliciter un arrêté du préfet pour obtenir l'accès aux propriétés privées en vue de réaliser la mission et l'afficher dans les mairies concernées ;</li> <li>-Solliciter une demande d'autorisation de capture d'espèce protégée (CERFA 616-01) afin de pouvoir mettre en place un système de piégeage légal, seule méthode efficace pour un inventaire précis Les protocoles de capture (pièges à interception, pièges attractifs) sont éprouvés et l'impact sur les populations est négligeable ;</li> <li>-Mettre en place un plan d'échantillonnage standardisé permettant de récolter et analyser des données sur des pas de temps réguliers ;</li> <li>-La trame de la base de donnée pour les inventaires faunistiques sera transmise par la structure animatrice au prestataire afin d'homogénéiser les données récoltées ;</li> <li>-Une synthèse sera réalisée par le prestataire à la fin des inventaires afin de dresser un bilan sur l'évolution des populations (état de conservation, etc.).</li> </ul>			
<b>Périmètre d'application</b>	L'ensemble du site B6			
<b>Contractants ou bénéficiaires potentiels</b>	Bureau d'études, associations naturalistes, experts, ...			
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	Bureau d'études techniques, expert naturaliste, associations naturalistes (SHNAO, Rosalia), CEN RA, FRAPNA...			

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.2.2	Améliorer les connaissances écologiques sur les coléoptères et leurs habitats	Atlas : Cartes 41 et 42	Priorité 2											
<b>DESCRIPTIF DE LA MESURE</b>															
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	Des protocoles standardisés doivent être établis afin de pouvoir répéter les inventaires dans le temps. Ceux-ci seront réalisés à <i>minima</i> tous les 3 ans. Ils consisteront entre autre à :														
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décrire les milieux (localisation, conformation, arbres remarquables, de secteurs, etc) associée à un reportage photographique ;</li> <li>• Inventorier l'ensemble des espèces d'intérêt communautaire (observations directes, indices de présence) et des espèces patrimoniales dans un habitat donné ;</li> <li>• Réaliser une étude spécifique sur les coléoptères ripicoles de l'Eyrieux et comparer les résultats avec les données bibliographiques. Piégeage type « pitfall trap », standardisé afin d'être reproductible ;</li> </ul>														
	<p>Les secteurs à inventorier seront de préférence :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les vieilles châtaigneraies et les vieilles futaies (chênaies) sur les communes de Creyseilles, Ajoux, Saint-Julien-du-Gua, etc. pour les Coéoptères saproxyliques ;</li> <li>• Les pâturages extensifs du Champs de Mars, du Serre du Planet, de Saint Genest-Lachamp, notamment pour les coprophages (indicateurs de la bonne gestion des milieux pastoraux et des troupeaux) ;</li> <li>• Les iscles de l'Eyrieux, des Ollières sur Eyrieux à Beauchastel.</li> </ul>														
	Toute observation ponctuelle ayant trait à l'écologie ou à la biologie des espèces d'intérêt communautaire et remarquables recherchées, pouvant contribuer à la connaissance de ces espèces, devra être systématiquement relevé, enregistré et restituée avec l'étude.														
	La trame de la base de données pour les inventaires faunistiques sera transmise par la structure animatrice au prestataire afin d'homogénéiser les données récoltées.														
Une synthèse sera réalisée par le prestataire à la fin des inventaires afin de dresser un bilan sur l'évolution des populations.															
Faire réaliser cette action par Stagiaire est envisageable, il devra néanmoins être encadré par une structure spécialiste (Universités, Association, PNR, ONF, BE).															
Les prospections devront avoir lieu au période les plus propices aux observations et avec les méthodes les moins impactantes pour les espèces ( <i>cf. tableau ci-dessous</i> ).															
<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="443 1469 699 1536">Espèces</th> <th data-bbox="699 1469 887 1536">Période</th> <th data-bbox="887 1469 1458 1536">Type d'inventaire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="443 1536 699 1592">Lucane cerf-volant</td> <td data-bbox="699 1536 887 1592">juin à juillet</td> <td data-bbox="887 1536 1458 1592">Piégeages à interception/pièges attractifs</td> </tr> <tr> <td data-bbox="443 1592 699 1648">Grand capricorne</td> <td data-bbox="699 1592 887 1648">juin à août.</td> <td data-bbox="887 1592 1458 1648" rowspan="2"><b>Piégeages non légal à privilégier</b></td> </tr> <tr> <td data-bbox="443 1648 699 1783">Cortège coprophage</td> <td data-bbox="699 1648 887 1783">Mai à septembre</td> </tr> </tbody> </table>					Espèces	Période	Type d'inventaire	Lucane cerf-volant	juin à juillet	Piégeages à interception/pièges attractifs	Grand capricorne	juin à août.	<b>Piégeages non légal à privilégier</b>	Cortège coprophage	Mai à septembre
Espèces	Période	Type d'inventaire													
Lucane cerf-volant	juin à juillet	Piégeages à interception/pièges attractifs													
Grand capricorne	juin à août.	<b>Piégeages non légal à privilégier</b>													
Cortège coprophage	Mai à septembre														
<b>Recommandations de la Charte :</b>															
-Signaler à la structure animatrice des éventuelles perturbations du milieu (espèces exotiques envahissantes, changement hydrologique anormal, pollutions) et sur les espèces (espèces exotiques envahissantes, maladie, etc.) ;															
-Signaler à la structure animatrice toute observation d'une espèce inscrite à la directive ou listée dans le DOCUGE.															



Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.2.2	Améliorer les connaissances écologiques sur les coléoptères et leurs habitats			Atlas : Cartes 41 et 42	Priorité 2
<b>Actions liées</b>	HAB.2.1.2 Favoriser le maintien et le développement des surfaces toujours en herbe avec la réouverture de landes, de milieux ouverts et la création de parcs et de parcours (MAEC, PPT, piste, clôtures, points d'eau, etc.) ; COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, scolaires, grand public, etc.).					
<b>Documents cadres ou programmes existants</b>	- Document de programmation de l'ENS ; - Etude ENS spécifique aux zones à enjeux « Champs de Mars » et « Hêtraide Saint-Julien-du-Gua » ; - DOCPROG du site ENS « Serres Boutiérots et vallées de l'Auzène, de la Glueyre et de l'Orsanne ».					
<b>Indicateurs de suivi</b>	Synthèse des inventaires Evolution de la répartition des populations d'invertébrés					
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>

Moyens mis en oeuvres	Détails				Coût de l'action
Stagiaire	Stage niveau Master 2 : « Amélioration des connaissances sur l'écologie des coléoptères du site B6 »  Stage de 6 mois sous convention : 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale soit 554,40 € par mois Soit $554,40 \text{ €} \times 6 = 3\,326,4 \text{ €}$ Frais de déplacement et de restauration : 250 km/semaine sur 3 mois = 1 000 € + Repas = 200 € Soit <u>1 200,00 €</u>				4 527 €
Inventaires de terrain	5 journées par an A renouveler 2 fois <u>Estimation</u> : $5 \text{ j} \times 600 \text{ €} \times 2 \text{ ans} = 6\,000 \text{ €}$ + inventaire spécifique sur le champ de Mars ( $4 \text{ j} \times 600 \times 2 = 4800$ )				18 000 €
Rédaction de synthèse + compilation des données	4 journées chaque année d'inventaire <u>Estimation</u> : $4 \times 550 \text{ €} \times 2 \text{ ans} =$				4 000 €
<b>Total des coûts estimatifs</b>					<b>22 000 €</b>
<b>Financeurs</b>	<b>CD 07</b>	<b>Etat</b>			
<b>Participation (en %)</b>	<b>Max. 70 %</b>	<b>30 %</b>			

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.2.3	Améliorer les connaissances écologiques sur les lépidoptères et leurs habitats	Atlas : Cartes 41 et 42	Priorité 2
--	-----------	--	-------------------------------	------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>SUI.1 : Améliorer la connaissance locale des espèces et des habitats relevant de la Directive Habitats et des espèces remarquables ;</p> <p>SUI.1.2 : Améliorer les connaissances sur les insectes et leurs habitats.</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables	
	<p><b><u>Végétations aquatiques, fontinales et amphibiés</u></b></p> <p>3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion ou Hydrocharition</i></p> <p>3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i></p> <p>3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i></p> <p>3170/4 - <i>Gazons amphibiés annuels méditerranéens (Mares cupulaire)</i></p> <p><b><u>Végétations des dalles calcaires, pelouses et ourlets</u></b></p> <p><b>6120* - Pelouses calcaires de sables xériques*</b></p> <p>6210 - Pelouses sèches-semi-naturelle et faciès d'embuissonnement sur calcaires</p> <p><b>6230* - Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)</b></p> <p>Pelouses semi aride médioeuropéenne dominées par <i>Brachypodium</i> (34.323), pelouses siliceuses ouvertes (35.2), pelouses xérophiles des versants rocaillieux à <i>Festuca scoparius</i> (36.3311), pelouses mésophiles des sols profonds à <i>Festuca paniculata</i> (36.3312).</p> <p><b><u>Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies</u></b></p> <p>6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeaux ou argilo-limoneux</p> <p>6430 - Mégaphorbiaies d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpin</p> <p>Prairies humides atlantiques et subatlantiques (37.21), Prairies à Renouées bistortes(37.215), Pâtures à grands joncs (37.241), Prairies à Canches Cespiteuse (37.213), Bas-marais acides sub-atlantiques à, <i>Carex</i> et <i>Juncus</i> (54.4222), Saussaie marécageuse à Saule à Oreillettes (44.921), etc.</p> <p><b><u>Prairies mésophiles</u></b></p> <p>6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude</p> <p>6520 - Prairies de fauche d emontagnePrairies sub-alpines à <i>Calamagrostis arundinacea</i> (34.323), prairie à <i>Agrostis-festuca</i> (35.12), prairies siliceuses à annuelles naines (35.21), etc.</p>	<p>1058 - Azuret du serpolet, <i>Maculinea arion</i>(DHII) ;</p> <p>1053 - Diane, <i>Zerynthia polyxena</i> (DHIV) ;</p> <p>1074 - Laineuse du prunellier, <i>Eriogaster catax</i> (DH II et DH IV) ;</p> <p>1287 - Damier de la succise, <i>Euphydryas aurinia aurinia</i> (DH II) ;</p> <p>Semi-appollon, <i>Parnassius plemosyne</i> ;</p> <p>Hermite, <i>Chazara briseis</i> ;</p> <p>Azuré des orpins, <i>Scolitandides orion</i> ;</p> <p>Proserpine, <i>Zerynthia rumina</i> ;</p> <p>Mercure, <i>Arethusana arethusa</i> ;</p> <p>Azuré des orpins, <i>Scolitandes orion</i> ;</p> <p>Petit Mars changeant, <i>Apatura ilia</i>.</p>	

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.2.3	Améliorer les connaissances écologiques sur les lépidoptères et leurs habitats	Atlas : Cartes 41 et 42	Priorité 2
<b>Objectif(s) de la mesure</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Améliorer les connaissances actuelles sur les lépidoptères du site (Rhoplocères et hétérocères), tant sur leur répartition que leur écologie, en menant des inventaires sur ce groupe ;</li> <li>-Confirmer ou non la présence d'espèces potentielles, voire d'en découvrir de nouvelles, notamment l'Hermite (confirmation de présence d'une population reproductrice) ;</li> <li>-Proposer des mesures de restauration et de maintien des habitats appropriées aux populations sensibles du site.</li> </ul>			
<b>Contexte</b>	<p>Le site B6, situé au carrefour des climats méditerranéen, montagnards et continental, est marqué par une imbrication d'habitats divers, notamment la présence de milieux ouverts et semi-ouverts (de la prairie alluviale aux pelouses sèches d'altitude). Ces milieux prairiaux, pelousaires ou de landes, sont les habitats privilégiés d'un riche cortège de lépidoptères comprenant des espèces d'intérêt communautaires et remarquables.</p> <p>Les cortèges considérés sont donc très variés. Ainsi, des papillons en forte régression sur le territoire national comme le <b>Mercure</b> (<i>Arethusana arethusana</i>) (Demerges, 2004) et surtout l'<b>Hermite</b> (<i>Chazara briseis</i>) (Naturalia, 2013), semblent encore se maintenir localement. Deux espèces de rhopalocères inscrites à l'annexe IV de la Directive Habitats ont fait l'objet d'observations récentes. L'<b>Azuré du serpolet</b> (<i>Maculinea arion</i>) est connu de plusieurs stations où l'origan (<i>Origanum vulgare</i>), sa plante hôte, et <i>Myrmica sabuletti</i>, sa fourmi hôte, ont des populations suffisantes pour son développement. L'un des lépidoptères les plus emblématique du site B6 pourrait être l'<b>Azuré des orpins</b> (<i>Scolitantides orion</i>). Les différentes mentions antérieures couplées avec les observations de 2013 témoignent de son assez bonne représentativité sur le site. La <b>Diane</b> et le <b>Damier de la Succise</b> ont été également observés par l'association de protection de l'environnement locale, hors périmètre B6, mais la probabilité de présence sur le site est à prendre en compte. Un total de 110 espèces de papillons de jour a été recensé jusqu'à présent dont 38 au cours des inventaires 2013. A rajouter l'observation récente de la <b>Laineuse du prunellier</b> sur la commune d'Ajoux, à ce titre il est à noter que la connaissance sur les hétérocères du site est limitée à une seule étude sur l'ENS.</p> <p>Concernant l'Hermite, les études menées sur l'Espace Naturel Sensibles des « Serres Boutiérots et vallées de l'Auzène, de la Gluèyre et de l'Orsane » entre 2004 à 2008, ont mis en avant la forte potentialité de présence du sur les milieux ouverts et semi-ouverts de montagne, sans jamais pour autant en faire une observation directe. C'est seulement au cours de l'été 2013, et l'observation de plusieurs individus à Saint-Julien-du-Gua par Naturalia sous le Serre du Planet, que la présence de l'Hermite sur le site B6 a été validée.</p> <p>Ces observations mettent alors en avant l'importance du site B6 vis-à-vis de ce papillon dont les populations sont en fortes régression en France (classés vulnérables sur la liste rouge des rhopalocères métropolitain), et la nécessité d'acquérir davantage de connaissances sur ce papillon et son écologie.</p> <p>Enfin, localisé sur le secteur le plus montagnard de l'Espace Naturel Sensible des « Serres Boutiérots et vallées de l'Orsanne, de la Gluèyre et de l'Auzène », le secteur du Champ de Mars est marqué par un paysage naturel de forêts et de landes ouvertes et par l'absence de traces flagrantes d'occupation humaine.</p>			

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.2.3	Améliorer les connaissances écologiques sur les lépidoptères et leurs habitats	Atlas : Cartes 41 et 42	Priorité 2
<b>Contexte</b>	<p>Les milieux ouverts formés de prairies de fauches, de formations à Nard, de pelouses siliceuses ouvertes, de tourbières basses à petites laïches, etc. s'installant au dessus des milieux forestiers, y sont bien conservés. Cette imbrication de milieux induit des effets de lisières et de mosaïques d'habitats conséquents et donc un intérêt majeur pour les lépidoptères.</p> <p>Des espèces patrimoniales et protégés y ont déjà été observées, c'est le cas de l'Azuré du Serpolet, du Damier de la Succise, de l'Ariane ou encore du Moiré Ottoman. Néanmoins, aucun inventaire ciblé sur ce groupe n'a été réalisé à ce jour.</p>			
<b>Recommandations générales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Solliciter un arrêté du préfet pour obtenir l'accès aux propriétés privées en vue de réaliser la mission et l'afficher dans les mairies concernées ;</li> <li>-Mettre en place un plan d'échantillonnage standardisé permettant de récolter et analyser des données sur des pas de temps réguliers ;</li> <li>-La trame de la base de donnée pour les inventaires faunistiques sera transmise par la structure animatrice au prestataire afin d'homogénéiser les données récoltées ;</li> <li>-Concernant l'Hermite : réaliser des prospections visant l'amélioration des connaissances sur ce papillon, des inventaires ciblés sont utiles pour connaître la répartition de cette espèce et évaluer la pérennité des populations (milieux occupés, menaces, comptage des individus avec la recherche de comportement reproducteur : accouplement, parade, présence des deux sexes.), in fine c'est la mise en place d'actions appropriées localement pour le maintien des populations d'Hermite du site B6 qui est visée ;</li> <li>-Un travail de recherche des lépidoptères sur le secteur du Champ de Mars doit être initié afin d'inventorier les papillons colonisant ce secteur riches en habitats et peu soumis à des pressions anthropiques ;</li> <li>-Une synthèse sera réalisée par le prestataire à la fin des inventaires afin de dresser un bilan sur l'évolution des populations (état de conservation, etc.) ;</li> <li>-Toute observation ponctuelle ayant trait à l'écologie ou à la biologie des espèces d'intérêt communautaire recherchées devra enrichir les bases de données lépidoptère du site B6 et contribuera à l'amélioration des connaissances de ces espèces.</li> </ul>			
<b>Périmètre d'application</b>	<p>L'ensemble du site B6 pour les espèces d'intérêt communautaire ;</p> <p>Les recherches de l'Hermite seront réalisées à l'intérieur du périmètre du site ENS des Boutières ;</p> <p>Des inventaires lépidoptères viseront le secteur du « Champ de mars ».</p>			
<b>Contractants ou bénéficiaires potentiels</b>	Bureau d'études, associations naturalistes, experts, SMEC,			
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	Bureau d'études techniques, expert naturaliste, CEN RA, FRAPNA, associations naturalistes, etc.			

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.2.3	Améliorer les connaissances écologiques sur les lépidoptères et leurs habitats	Atlas : Cartes 41 et 42	Priorité 2
<b>DESCRIPTIF DE LA MESURE</b>				
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	Un protocole standardisé doit être établi afin de pouvoir répéter les inventaires dans le temps. Ceux-ci seront réalisés a minima tous les 3 ans.			
	L'étude, permettant l'amélioration des connaissances sur les lépidoptères du site B6, consistera entre autre à :			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décrire le milieu (localisation, conformation, proximité des éléments boisés, de secteurs riches en fleurs, présence des plantes-hôtes) ;</li> <li>• Produire un reportage photographique et cartographique de ces milieux ;</li> <li>• Faire l'inventaire de l'ensemble des espèces d'intérêt communautaire et remarquables (observations aux jumelles, sans capture) ;</li> <li>• Rechercher des chenilles, des oeufs et des nids d'espèces communautaires sur les plantes-hôtes ;</li> <li>• Dresser une cartographie sous SIG, associé à une table de métadonnée (la trame de la base de donnée pour les inventaires faunistiques sera transmise par la structure animatrice au prestataire afin d'homogénéiser les données récoltées), de répartition des lépidoptères sur le site B6.</li> </ul>			
	Les secteurs à cibler en priorités sont :			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Champ de Mars et le Serre du Planet ;</li> <li>• Les prairies humides à Succise des prés ;</li> <li>• L'ensemble des habitats du site ENS pouvant potentiellement accueillir l'Hermitte.</li> </ul>			
	Toute observation ponctuelle ayant trait à l'écologie ou à la biologie des espèces d'intérêt communautaire et remarquables recherchées, pouvant contribuer à la connaissance de ces espèces, devra être systématiquement relevé, enregistrée et restituée avec l'étude.			
	Une synthèse sera réalisée par le prestataire à la fin des inventaires afin de dresser un bilan sur l'évolution des populations. Un plan de gestion/suivi des lépidoptères (orientation, préconisation, sensibilisation, etc.) approprié à l'écologie des espèces recensées, devra être fourni.			
Faire réaliser cette action par Stagiaire est envisageable, il devra néanmoins être encadré par une structure spécialiste (Universités, Association, PNR, ONF, BE).				
Les prospections devront avoir lieu au période les plus propices aux observations et avec les méthodes les moins impactantes pour les espèces ( <i>cf. tableau ci-dessous</i> ).				
	<b>Espèces</b>	<b>Période</b>	<b>Type d'inventaire</b>	<b>Milieux</b>
	<b>Azuré du serpolet</b>	Mai à août	A vue	Pelouses sèches
	<b>Hermitte</b>	Juillet à septembre	A vue	Pelouse sèches rases
	<b>Diane</b>	mai	Vue : chenille	Prairies et lisières
	<b>Laineuse du prunellier</b>	Mars-avril	Vue : chenille	Friche arbustive bien exposées composées de prunellier, aubépine
	<b>Damier de la succise</b>	Avril mai	A vue	Prairies et lisières

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.2.3	Améliorer les connaissances écologiques sur les lépidoptères et leurs habitats			Atlas : Cartes 41 et 42	Priorité 2
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	<p><b>Recommandations de la Charte :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Signaler à la structure animatrice des éventuelles perturbations du milieu (espèces exotiques envahissantes, pollutions) et sur les espèces (espèces exotiques envahissantes, maladie, etc.)</li> <li>- Signaler à la structure animatrice toute observation d'une espèce inscrite à la directive ou listée dans le DOCUGE.</li> </ul>					
<b>Actions liées</b>	<p>HAB.2.1.2 : Favoriser le maintien et le développement des surfaces toujours en herbe avec la réouverture de landes, de milieux ouverts et la création de parcs et de parcours (MAEC, piste, clôtures, points d'eau, etc.) ;</p> <p>HAB.3.1.2 : Conventionner avec les propriétaires, l'ONF et les communes en faveur de la libre évolution des forêts et la conservation d'îlots de sénescences ;</p> <p>SUI.1.2.5 : Améliorer les connaissances sur les populations d'Azuré du serpolet ;</p> <p>SUI.3.1.6 : Suivre régulièrement l'état et la dynamique des populations des insectes ;</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, scolaires, grand public, etc.) ;</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.).</p>					
<b>Documents cadres ou programmes existants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PNA Maculinea ;</li> <li>- Inventaire préliminaire des lépidoptères du site ENS « Serres Boutiérots et vallées de l'Auzène, de la Glueyre et de l'Orsanne » ;</li> <li>- DOCPROG du site ENS « Serres Boutiérots et vallées de l'Auzène, de la Glueyre et de l'Orsanne ».</li> </ul>					
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Synthèse des inventaires</li> <li>- Evolution de la répartition des populations d'invertébrés</li> </ul>					
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2016	2017	2018	2019	2020	2021

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.2.3	Améliorer les connaissances écologiques sur les lépidoptères et leurs habitats	Atlas : Cartes 41 et 42	Priorité 2
--	-----------	--	-------------------------------	------------

Moyens mis en oeuvres	Détails			Coût de l'action
Etude/Lépidoptère du Champs de Mars - Serre du Planet	Etude spécifique à la diversité en lépidoptère du Champs de Mars et du Serre du Planetet comprenant la rédaction d'un plan de gestion			Non chiffrable
Etude Hermite/Damier de la Succise	Etude spécifique/recherche de l'Hermite et du Damier de la Succise, comprenant la rédaction d'un plan de gestion			Non chiffrable
Stagiaire	Stage niveau Master 2 : « Amélioration des connaissances sur l'écologie des coléoptères du site B6 »  Stage de 6 mois sous convention : 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale soit 554,40 € par mois Soit $554,40 \text{ €} \times 6 = 3\,326,4 \text{ €}$ Frais de déplacement et de restauration : 250 km/semaine sur 3 mois = 1 000 € + Repas = 200 € Soit <u>1 200,00 €</u>			4 527 €
Inventaires de terrain	10 journées par an A renouveler 2 fois <u>Estimation</u> : 10 j x 600 € x 2 ans = 12 000 €			12 000 €
Rédaction de synthèse + compilation des données	2 journées chaque année d'inventaire <u>Estimation</u> : 2 x 550 € x 2 ans =			2 200 €
<b>Total des coûts estimatifs</b>				<b>14 200 €</b>
<b>Financeurs</b>	<b>CD 07</b>	<b>Etat</b>		
<b>Participation (en %)</b>	<b>Max. 50 %</b>	<b>50 %</b>		

Gestion des habitats et des espèces	SUI.1.3.1.	Améliorer les connaissances sur les passereaux des milieux ouverts et des mosaïques d'habitats	Atlas : 46, 47	Priorité 2
<b>Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés</b>	<p><b>SUI.1</b> : Améliorer la connaissance locale des espèces et des habitats relevant de la Directive Habitats et des espèces remarquables ;</p> <p><b>SUI.1.3</b> : Améliorer les connaissances sur les oiseaux et leurs habitats.</p>			
<b>Enjeux écologiques</b>	<p style="text-align: center;"><b>Espèces patrimoniales concernées</b></p> <p><b>Avifaune</b></p> <p>A255 - Pipit rousseline, <i>Anthus campestris</i></p> <p>A246 - Alouette lulu, <i>Lullula arborea</i></p> <p>A379 - Bruant ortolan, <i>Emberiza hortulana</i></p> <p>A277 - Traquet motteux, <i>Oenanthe oenanthe</i></p> <p>A338 - Pie grièche écorcheur, <i>Lanius collurio</i></p> <p>A302 - Fauvette pitchou, <i>Sylvia undata</i></p> <p>A275 - Tarier des près, <i>Saxicola rubetra</i></p>			
<b>Objectif(s) de la mesure</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la connaissance et la préservation des espèces remarquables ;</li> <li>- Assurer un suivi des populations avifaunistiques;</li> <li>- Connaître les dynamiques de populations ;</li> <li>- Prévenir les dérangements.</li> </ul>			
<b>Contexte</b>	<p>La présence d'une importante mosaïque d'habitats sur le pays des Boutières, notamment liée aux activités agricoles, à la présence d'îlots forestiers et de forêts et aux cours d'eau; la forte amplitude altimétrique du site et sa situation biogéographique (soumis aux influences climatiques à la fois continentales et méditerranéennes), induise un territoire très riche en habitat d'espèces et en biodiversité, notamment pour l'avifaune.</p> <p>Plusieurs études réalisés sur l'ENS « Serres Boutiérots et vallées de l'Auzène de la Gluèyre et de l'Orsanne », l'étude DOCUGE ainsi que les mises à jour des documents ZNIEFF ont mis en avant cette richesse en oiseaux du site, notamment en oiseaux liés aux milieux ouverts et semi-ouverts dits macro-insectivores tels que le Bruant ortolan (<i>Emberiza hortulana</i>), l'Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>), la Pie Grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>) pour les passereaux, le busard cendré (<i>Circus pigargus</i>), le milian royal (<i>Milvus milvus</i>) ou encore le Circaète Jean-le blanc (<i>Circaetus galicus</i>) pour les rapaces.</p> <p>Néanmoins, l'abandon du pastoralisme, la déprise agricole et les modifications des pratiques survenues depuis les années 1970, ont entraîné progressivement la fermeture des milieux et une forte perte des mosaïques d'habitats et des ressources alimentaires favorables à cette avifaune inféodée aux milieux ouverts, semi-ouverts et aux effets de lisières.</p>			
<b>Recommandations générales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Solliciter un arrêté du préfet de région pour obtenir l'accès aux propriétés privées en vue de réaliser la mission et l'afficher dans les mairies concernées ;</li> <li>- Choisir un inventaire standardisé ;</li> <li>- Assurer une bonne coordination liée aux différents inventaires de l'avifaune ;</li> <li>- S'assurer que les prospections aient lieu aux périodes les plus propices aux observations et avec les méthodes les moins impactantes pour les espèces.</li> </ul>			



<b>Gestion des habitats et des espèces</b>	<b>SUI.1.3.1.</b>	<b>Améliorer les connaissances sur les passereaux des milieux ouverts et des mosaïques d'habitats</b>	<b>Atlas : 46, 47</b>	<b>Priorité 2</b>
<b>Périmètre d'application</b>	Périmètre ENS inclus dans le territoire de compétence du SMEC, et plus particulièrement sur les zones identifiées comme prioritaires			
<b>Contractants ou bénéficiaires potentiels</b>	Collectivités, syndicats, associations, SMEC, etc.			
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	LPO 07, PNR MA, associations naturalistes, FRAPNA 07, Département, etc.			
<b>DESCRIPTIF DE LA MESURE</b>				
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	<p>-Suivre les espèces cibles selon un protocole scientifique validé (passe et repasse, au chant...). Pour chaque groupe, un protocole standardisé doit être établi afin de pouvoir répéter les inventaires dans le temps et comparer les résultats. Les inventaires seront réalisés a minima tous les 3 ans.</p> <p>-Un exemple de proptocolé proposé pour la recherche et la caractérisation des habitats :</p>			
		<b>Période favorable</b>	<b>Méthode</b>	<b>Périodicité</b>
	Bruant rtolan	Avril à Août	Recherche des mâles chanteurs et définition du domaine vital : -1 passage en début de saison (avril/mai) ; -1 passage en juillet (succès de reproduction).	Tous les ans
	Caractérisation des habitats d'espèce	Mars à Août	Echantillonnages standardisés sur des placettes occupées ou non par les espèces concernées par le suivi. Etudes phytosociologique en intégrant des variables environnementales et anthropiques (recouvrement de la végétation, utilisation du foncier, strates de végétation).	1 an
	Recherche de nouveaux sites de nidification	Mars à Août	Prospections aléatoires sur les secteurs favorables (déterminés à partir de la cartographie d'habitats disponibles). Recherche à vue pour le busard cendré (protocole identique à celui du suivi) et points d'écoutes standardisés pour le Bruant Ortolan (Stoc EPS) 2 passages par sites.	1 an
<p>-Rendre un rapport sur l'état des populations et une cartographie de localisation sous format SIG (la trame de la base de donnée pour les inventaires faunistiques sera transmise par la structure animatrice au prestataire afin d'homogénéiser les données récoltées). Cette synthèse sera réalisée par le prestataire à la fin des inventaires afin de dresser un bilan sur l'évolution des populations.</p> <p>-Promulguer au travers d'un rapport des conseils techniques et des propositions de mesures de gestion au gestionnaire.</p>				

Gestion des habitats et des espèces	SUI.1.3.1.	Améliorer les connaissances sur les passereaux des milieux ouverts et des mosaïques d'habitats				Atlas : 46, 47	Priorité 2
<b>Actions liées</b>	<p>HAB.2.1.2 : Favoriser le maintien et le développement des surfaces toujours en herbe avec la réouverture de landes, de milieux ouverts et la création de parcs et parcours ;</p> <p>HAB. 2.2.2 : Accompagner les agriculteurs volontaires dans une démarche de conversion en agriculture biologique, raisonnée et/ou autres pratiques alternatives ;</p> <p>HAB.2.3.1 : Conserver et restaurer les terrasses et les béalières ;</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.) ;</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.).</p>						
<b>Documents cadres existants</b>	Document de programmation du site ENS « Serres Boutièrots, vallées de la Gluèyre, de l'Orsanne et de l'Auzène », 2008						
<b>Mesures spécifiques de conservation ou de gestion préconisées</b>	-						
<b>Indicateurs de suivi</b>	<p>-Réalisation d'un document d'inventaire avec cartes associées ;</p> <p>-Mesures de protection et/ou de gestion mises en œuvre pour assurer la conservation, le maintien ou le retour des espèces remarquables cibles.</p>						
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	

Moyens mis en oeuvre	Détails					Coût de l'action
Etude	Réalisation d'une étude d'inventaire des passeraux des milieux ouverts et des mosaïques d'habitats comprenant restitution cartographique, analyse qualitative et plan de gestion					6 000 €/an
<b>Total des coûts estimatifs</b>						<b>12 000 €</b>
<b>Financeurs</b>	<b>CD 07</b>	<b>LPO</b>				
<b>Participation (en %)</b>	<b>Max. 70%</b>	<b>X</b>				

Gestion des habitats et des espèces	SUI.1.3.2.	Améliorer les connaissances sur les rapaces du site par la réalisation d'études complémentaires	Atlas : 46, 47	Priorité 2
-------------------------------------	------------	---	-------------------	---------------

<b>Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés</b>	<p>SUI.1 : Améliorer la connaissance locale des espèces et des habitats relevant de la Directive Habitats et des espèces remarquables ;</p> <p>SUI.1.3 : Améliorer les connaissances sur les oiseaux et leurs habitats.</p>
<b>Enjeux écologiques</b>	<b>Espèces patrimoniales concernées</b>
	<p><b>Avifaune</b></p> <p>A018 - Chevêche d'Athéna, <i>Athena noctua</i>  A072 - Bondrée apivore, <i>Pernis apivorus</i>  A073 - Milan noir, <i>Milvus migrans</i>  A074 - Milan royal, <i>Milvus milvus</i>  A078 - Vautour fauve, <i>Gyps fulvus</i>  A079 - Vautour moine, <i>Aegypius monachus</i>  A080 - Circaète Jean-Le Blanc, <i>Circaetus gallicus</i>  A084 - Busard Cendré, <i>Circus pygargus</i>  A091 - Aigle royal, <i>Aquila chrysaetos</i>  A103 - Faucon pèlerin, <i>Falco peregrinus</i>  A215 - Hibou Grand Duc, <i>Bubo bubo</i>  Faucon hobereau, <i>Falco subbuteo</i>  Grand corbeau, <i>Corvus corax</i>  Faucon crécerelle, <i>Falco tinnunculus</i>  Epervier d'Europe, <i>Accipiter nisus</i>  Auour des palombes, <i>Accipiter gentilis</i></p>
<b>Objectif(s) de la mesure</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la connaissance et la préservation des espèces remarquables ;</li> <li>- Assurer un suivi des populations de rapaces ;</li> <li>- Connaître les dynamiques de populations ;</li> <li>- Assurer une veille sur les sites de nidifications ;</li> <li>- Prévenir les dérangements ;</li> <li>- Identifier les sites de repos des vautours.</li> </ul>
<b>Contexte</b>	<p>Le site ENS/Natura 2000 est l'habitat de plusieurs espèces de rapaces remarquables. Ainsi, à la faveur des zones escarpées (falaises, pierriers) se retrouvent des espèces rupestres comme le Grand-Duc d'Europe (<i>Bubo bubo</i>), le Monticole de roche (<i>Monticola saxatilis</i>) et le Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>).</p> <p>Des espèces notées en transit et/ou en alimentation et notamment les rapaces diurnes utilisent les habitats du site comme zones de chasse. Les observations réalisées concernent le Circaète-Jean-le-blanc (<i>Circaetus gallicus</i>), le Faucon crécerelle (<i>Falco tinnunculus</i>), la Buse variable (<i>Buteo buteo</i>), l'Epervier d'Europe (<i>Accipiter nisus</i>), le Milan noir (<i>Milvus migrans</i>), le Milan royal (<i>Milvus milvus</i>), le Vautour fauve (<i>Gyps fulvus</i>) et la Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>). Ces observations viennent confirmer l'attrait et l'importance de la présence de zones ouvertes dans le domaine vital de ces espèces à large rayon d'action.</p> <p>Les espèces patrimoniales contactées lors des inventaires sont surtout des rapaces diurnes avec la découverte de deux aires de Circaète-Jean-le-blanc (<i>Circaetus gallicus</i>), au sein des boisements mixtes de feuillus et de conifères, l'observation du Milan noir (<i>Milvus migrans</i>) et du Milan royal (<i>Milvus milvus</i>) qui peuvent être considérés comme nicheurs probables.</p>

Gestion des habitats et des espèces	SUI.1.3.2.	Améliorer les connaissances sur les rapaces du site par la réalisation d'études complémentaires		Atlas : 46, 47	Priorité 2
<b>Contexte</b>	A cela s'ajoute la présence, comme nicheurs, de la Bondrée apivore ( <i>Pernis apivorus</i> ), de la Buse variable ( <i>Buteo buteo</i> ) et de l'Epervier d'Europe ( <i>Accipiter nisus</i> ).				
<b>Recommandations générales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Solliciter un arrêté du préfet pour obtenir l'accès aux propriétés privées en vue de réaliser la mission et l'afficher dans les mairies concernées ;</li> <li>- Choisir un inventaire standardisé ;</li> <li>- Assurer une bonne coordination liée aux différents inventaires de l'avifaune ;</li> <li>- S'assurer que les prospections aient lieu aux périodes les plus propices aux observations et avec les méthodes les moins impactantes pour les espèces.</li> </ul>				
<b>Périmètre d'application</b>	Périmètre ENS inclus dans le territoire de compétence du SMEC, et plus particulièrement sur les zones identifiées comme prioritaires				
<b>Contractants ou bénéficiaires potentiels</b>	Collectivités, syndicats, associations, SMEC, etc.				
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	LPO 07, PNR MA, associations naturalistes, FRAPNA 07, Département				
<b>DESCRIPTIF DE LA MESURE</b>					
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivre les espèces cibles selon un protocole scientifique validé (suivi des sites de nidification, naissances des nouveaux individus...). Pour chaque groupe, un protocole standardisé doit être établi afin de pouvoir répéter les inventaires dans le temps et comparer les résultats. Les inventaires seront réalisés a minima tous les 3 ans ;</li> <li>- Un exemple de protocole proposé pour la recherche du Busard cendré et la caractérisation de ses habitats :</li> </ul>				
		<b>Période favorable</b>	<b>Méthode</b>	<b>Périodicité</b>	
	Busard cendré	Mars à Août	Recherche des placettes de nidifications (s'inspirer des protocoles mis en place par la LPO Mission rapace) : - 2 passages par site en mars-avril : parades et installation des coupes (zones de reproduction), observation et identification des comportements reproducteurs, recherche des nids ; - Tous les 7 jours par site pour connaître le succès de reproduction (suivi individualisé des nids identifiés, adhésion au programme national de marquage alaires des juvénies, concertation avec les exploitants agricoles pour la mise en place de système de protection).	Tous les ans afin d'assurer une veille sur les zones de nidification identifiées.	
Caractérisation des habitats d'espèce	Mars à Août	Echantillonnages standardisés sur des placettes occupées ou non par les espèces concernées par le suivi.	1 an		

Gestion des habitats et des espèces	SUI.1.3.2.	Améliorer les connaissances sur les rapaces du site par la réalisation d'études complémentaires				Atlas : 46, 47	Priorité 2
Méthodes et moyens techniques			Etudes phytosociologique en intégrant des variables environnementales et anthropiques (recouvrement de la végétation, utilisation du foncier, strates de végétation).				
	Recherche de nouveaux sites de nidification	Mars à Août	Prospections aléatoires sur les secteurs favorables (déterminés à partir de la cartographie d'habitats disponibles). Recherche à vue pour le busard cendré (protocole identique à celui du suivi) et points d'écoutes standardisés pour le Bruant Ortolan (Stoc EPS) 2 passages par sites.			1 an	
Actions liées	<p>-Rendre un rapport sur l'état des populations et une cartographie de localisation sous format SIG (la trame de la base de donnée pour les inventaires faunistiques sera transmise par la structure animatrice au prestataire afin d'homogénéiser les données récoltées) ;</p> <p>-Cette synthèse sera réalisée par le prestataire à la fin des inventaires afin de dresser un bilan sur l'évolution des populations ;</p> <p>-Promulguer au travers d'un rapport des conseils techniques et des propositions de mesures de gestion au gestionnaire ;</p> <p>-Suivre les placettes d'équarrissage naturel : Un suivi, permettra d'estimer la fréquentation des placettes par les vautours. Ce suivi doit permettre d'estimer le nombre d'individus présents sur le territoire tout au long de l'année.</p> <p>ESP.1.1.2 : Mettre en place des placettes d'équarrissage naturel ;</p> <p>ESP.1.1.3 : Assurer le maintien de l'avifaune des milieux ouverts par la mise en place de « sites aménagés » (garences artificielles, culture faunistique, ouverture de milieux...) ;</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.) ;</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.).</p>						
Documents cadres existants	Document de programmation du site ENS « Serres Boutiérots, vallées de la Gluère, de l'Orsanne et de l'Auzène », 2008						
Mesures spécifiques de conservation ou de gestion préconisées	-						
Indicateurs de suivi	<p>-Réalisation d'un document d'inventaire avec cartes associées ;</p> <p>-Mesures de protection et/ou de gestion mises en œuvre pour assurer la conservation, le maintien ou le retour des espèces remarquables cibles.</p>						
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Gestion des habitats et des espèces	SUI.1.3.2.	Améliorer les connaissances sur les rapaces du site par la réalisation d'études complémentaires	Atlas : 46, 47	Priorité 2
-------------------------------------	------------	---	-------------------	---------------

Moyens mis en oeuvre	Détails				Coût de l'action
Etude	Suivi comprenant un inventaire des espèces cibles, la rédaction d'un document de synthèse, la mise à jour des tables SIG concernant l'avifaune, et la proposition d'orientation de gestion 6 000 €/an				12 000 €
Suivi des placettes	Calculé dans l'animation du site + Coût acquisition matériel (paire de jumelle, appareil photo à déclenchement automatique, etc.)				5 000 €
<b>Total des coûts estimatifs</b>					<b>17 000 €</b>
<b>Financeurs</b>	<b>CD 07</b>	<b>LPO</b>			
<b>Participation (en %)</b>	<b>Max. 70%</b>	<b>X</b>			

Gestion des habitats et des espèces	SUI.1.3.3.	Améliorer les connaissances sur l'avifaune remarquable (hors rapaces et hors passereaux des milieux ouverts)	Atlas : 46, 47	Priorité 2
<b>Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés</b>	<p>SUI.1 : Améliorer la connaissance locale des espèces et des habitats relevant de la Directive Habitats et des espèces remarquables ;</p> <p>SUI.1.3 : Améliorer les connaissances sur les oiseaux et leurs habitats.</p>			
<b>Enjeux écologiques</b>	<p style="text-align: center;"><b>Espèces patrimoniales concernées</b></p> <p><u>Avifaune remarquable cible de l'action</u></p> <p>Huppe fasciée, <i>Upas epops</i></p> <p>Merle de roche, <i>Monticola saxatallis</i></p> <p>Martin pêcheur, <i>Alcedo atthis</i></p> <p>Pic noir, <i>Dryocopus martius</i></p> <p>Venturon montagnard, <i>Carduelis citrinella</i></p> <p>Gobemouche noir, <i>Ficedula hypoleuca</i></p> <p>etc.</p>			
<b>Objectif(s) de la mesure</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la connaissance et la préservation des espèces remarquables ;</li> <li>- Connaître les dynamiques de populations ;</li> <li>- Assurer une veille sur les sites de nidifications ;</li> <li>- Prévenir les dérangements.</li> </ul>			
<b>Contexte</b>	<p>L'ENS « Serres Boutiérots et vallées de l'Auzène, de la Gluèyre et de l'Orsanne », englobe le secteur sud-ouest du bassin versant de l'Eyrieux. La particularité géographique de cet espace, conjuguée à une forte diversité de milieux naturels, dont certains restent relativement préservés de toute interférence humaine, expliquent l'importante diversité avifaunistique présente. Les quelques inventaires réalisés sur cette zone montrent que cette diversité est notamment composée d'espèces à enjeux et/ou patrimoniales, protégées à l'échelle nationale et européenne.</p> <p>Les réseaux hydrographiques primaire et secondaire sont par exemple occupés par des taxons « spécialisés » comme le Cincle plongeur (<i>Cinclus cinclus</i>) et la Bergeronnette des ruisseaux (<i>Motacilla cinerea</i>).</p> <p>En complément des actions d'amélioration des connaissances visant les rapaces et les passereaux des milieux ouverts, il semble pertinent d'améliorer les connaissances sur les espèces avifaunistiques qui n'auront pas été traitées dans ces 2 suivis.</p>			
<b>Recommandations générales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Solliciter un arrêté de région pour obtenir l'accès aux propriétés privées en vue de réaliser la mission et l'afficher dans les mairies concernées ;</li> <li>- Choisir un inventaire standardisé ;</li> <li>- Assurer une bonne coordination liée aux différents inventaires de l'avifaune ;</li> <li>- S'assurer que les prospections aient lieu pendant les périodes les plus propices aux observations et avec les méthodes les moins impactantes pour les espèces.</li> </ul>			
<b>Périmètre d'application</b>	Périmètre ENS inclus dans le territoire de compétence du SMEC, et plus particulièrement sur les zones identifiées comme prioritaires			

<b>Gestion des habitats et des espèces</b>	<b>SUI.1.3.3.</b>	<b>Améliorer les connaissances sur l'avifaune remarquable (hors rapaces et hors passereaux des milieux ouverts)</b>				<b>Atlas : 46, 47</b>	<b>Priorité 2</b>
<b>Contractants ou bénéficiaires potentiels</b>	Collectivités, syndicats, associations, SMEC, etc.						
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	LPO 07, PNR MA, associations naturalistes, FRAPNA 07, Département						
<b>DESCRIPTIF DE LA MESURE</b>							
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	<p>-Suivre les espèces cibles selon un protocole scientifique validé (suivi des sites de nidification, naissances des nouveaux individus...). Pour chaque groupe, un protocole standardisé doit être établi afin de pouvoir répéter les inventaires dans le temps et comparer les résultats. Les inventaires seront réalisés a minima tous les 3 ans ;</p> <p>-Rendre un rapport sur l'état des populations et une cartographie de localisation sous format SIG (la trame de la base de donnée pour les inventaires faunistiques sera transmise par la structure animatrice au prestataire afin d'homogénéiser les données récoltées). Cette synthèse sera réalisée par le prestataire à la fin des inventaires afin de dresser un bilan sur l'évolution des populations ;</p> <p>-Promulguer au travers d'un rapport des conseils techniques et des propositions de mesures de gestion au gestionnaire.</p>						
<b>Actions liées</b>	<p>SUI.1.3.1. : Améliorer les connaissances sur les passereaux des milieux ouverts et des mosaïques d'habitats par la réalisation d'études complémentaires ;</p> <p>SUI.1.3.2. : Améliorer les connaissances sur les rapaces du site par la réalisation d'études complémentaires ;</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.) ;</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.).</p>						
<b>Documents cadres existants</b>	-Document de programmation du site ENS « Serres Boutiérots, vallées de la Gluèyre, de l'Orsanne et de l'Auzène », 2008						
<b>Mesures spécifiques de conservation ou de gestion préconisées</b>	-						
<b>Indicateurs de suivi</b>	<p>-Réalisation de l'inventaire complémentaire ;</p> <p>-Réalisation des suivis ;</p> <p>-Mesures de protection et/ou de gestion mises en œuvre pour assurer la conservation, le maintien ou le retour des espèces remarquables cibles.</p>						
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	



Gestion des habitats et des espèces	SUI.1.3.3.	Améliorer les connaissances sur l'avifaune remarquable (hors rapaces et hors passereaux des milieux ouverts)			Atlas : 46, 47	Priorité 2
Moyens mis en oeuvre	Détails				Coût de l'action	
Etude	Suivi comprenant un inventaire des espèces cibles, la rédaction d'un document de synthèse, la mise à jour des tables SIG concernant l'avifaune, et la proposition d'orientation des gestion				12 000 €	
				6 000 €/an		
<b>Total des coûts estimatifs</b>					<b>12 000 €</b>	
<b>Financeurs</b>	<b>CD 07</b>	<b>LPO</b>				
<b>Participation (en %)</b>	<b>Max. 70%</b>	<b>X</b>				

Suivi et amélioration des connaissances	SUI.1.4.1	Réactualiser les connaissances sur les populations de Barbeau méridional et les risques d'hybridation avec le Barbeau fluviatile	Atlas : Carte 39	Priorité 2
---	-----------	--	---------------------	------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>SUI.1 : Améliorer la connaissance locale des espèces relevant de la Directive Habitats et des espèces remarquables ;</p> <p>SUI.1.4 : Réactualiser et améliorer les connaissances sur les vertébrés aquatiques.</p>			
Enjeux écologiques	<b>Habitats d'intérêt communautaire et remarquables</b>	<b>Espèces d'intérêt communautaire et remarquables</b>		
	<p><u>Forêts hygrophiles à mésophiles</u></p> <p>91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)*</p> <p>92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i></p> <p><u>Végétations aquatiques, fontinales et amphibiés</u></p> <p>3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i></p> <p>3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i> Pelouses humides et mares cupulaires</p> <p><u>Milieus aquatiques</u></p> <p>Sources d'eau douces pauvres en bases (54.11), Eaux oligotrophes pauvres en calcaire, mésotrophés, eutrophes, dystrophes ou oligo-mésotrophes riches en calcaires (22.1), Eaux douces, ruisseaux, ruisselets, affluents temporaires (24.11, 24.12 et 24.16)</p>	<p><u>Poissons</u></p> <p>1138 : Barbeau méridional, <i>Barbus meridionalis</i></p>		
Objectif(s) de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Centraliser l'ensemble des données concernant l'espèce, afin de disposer d'une information la plus complète possible sur l'évolution de la répartition des populations au sein du site ;</li> <li>-Réaliser des pêches d'inventaires (électrique et sondage) afin de comparer les évolutions de densité de l'espèce ;</li> <li>-Effectuer des prélèvements et des analyses génétiques sur les secteurs où le Barbeau méridional et fluviatile sont en contact.</li> </ul>			
Contexte	<p>La présence de l'espèce n'a été mise en évidence qu'au niveau d'une seule station, située sur la partie intermédiaire de l'Auzène, au niveau de Fourgeon. Sur celle-ci, sa limite amont de répartition semble correspondre à la confluence avec l'Auzenet, au niveau duquel l'espèce semble être absente.</p> <p>Elle semble par ailleurs absente des petits affluents du site (Ruisseaux du Peylarel, des Coins, du Roubuol, de Souillol...), y compris ceux qui étaient proposés au classement au titre de l'article L.432-3 relatif aux frayères (Ruisseau sous le Lis).</p> <p>Les données bibliographiques font état de l'implantation de bonnes populations sur les parties médianes et terminale de la Glueyre. Sur l'Orsanne, les inventaires n'ont pas mis en évidence sa présence au niveau d'un secteur où elle est très fréquemment capturée.</p> <p>Il est donc important de réactualiser l'étude sur la répartition de l'espèce à l'échelle du bassin versant de l'Eyrieux, sur la base de celui de 2002 afin de préciser la dynamique régressive de l'espèce et la quantifier.</p>			

Suivi et amélioration des connaissances	SUI.1.4.1	Réactualiser les connaissances sur les populations de Barbeau méridional et les risques d'hybridation avec le Barbeau fluviatile	Atlas : Carte 39	Priorité 2
<b>Recommandations générales</b>	<p>-Solliciter un arrêté du préfet pour obtenir l'accès aux propriétés privées en vue de réaliser la mission et l'afficher dans les mairies concernées ;</p> <p>-Réaliser des inventaires réguliers ou suite à des évènements hydrologiques singuliers (crues, étiages sévères, etc.) pourront être mis en place sur certaines stations à enjeu, afin d'évaluer dans le temps la dynamique des populations. Pour cela, des pêches d'inventaire à plusieurs passages seraient nécessaires, dans le but de calculer des estimations de densité et de biomasse ;</p> <p>-Etude non prioritaire à réaliser suivant les opportunités.</p>			
<b>Périmètre d'application</b>	Ensemble des cours d'eau du site favorables à l'espèce.			
<b>Contractants ou bénéficiaires potentiels</b>	FDPPMA, collectivités, associations, bureau d'étude, PNR MA, SMEC			
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	ONEMA, Fédération départementale de pêche de l'Ardèche, AAPPMA locales, éventuellement scientifiques, DDT, DREAL, etc.			
<b>DESCRIPTIF DE LA MESURE</b>				
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	<p>Des inventaires ciblés seraient utiles pour évaluer l'évolution des populations (densité, biomasse, répartition). L'action consiste à réaliser une pêche électrique dans les cours d'eau pour dénombrer les populations de Barbeau méridional. Le protocole et les points d'échantillonnage seront convenus en partenariat avec la Fédération Départementale de Pêche de l'Ardèche et l'ONEMA.</p> <p>Plusieurs niveaux d'inventaire peuvent être mis en place comme le mentionne l'étude sur la répartition des populations de Barbeau méridional des Monts d'Ardèche en 2002 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pêche électrique d'inventaire (mesurer et peser l'espèce) ;</li> <li>• Pêche de sondage. Chaque pêche est effectuée par prospection de plusieurs tronçons d'un même cours d'eau. Les poissons ne sont ni mesurés ni pesés ; il s'agit uniquement de confirmer ou d'infirmer la présence de l'espèce recherchée.</li> </ul> <p>Les cours d'eau sont choisis sur la base des données existantes issues de la bibliographie et des indications de pêcheurs locaux.</p> <p>Une analyse génétique sur la problématique d'hybridation serait également intéressante à mener au niveau de la confluence avec le Rhône.</p> <p><b>Recommandations de la Charte :</b></p> <p>-Signaler à la structure animatrice des éventuelles perturbations du milieu (espèces exotiques envahissantes, changement hydrologique anormal, pollutions) et sur les espèces (espèces exotiques envahissantes, maladie, etc.)</p> <p>-Signaler à la structure animatrice toute observation d'une espèce inscrite à la directive ou listée dans le DOCUGE.</p>			
<b>Actions liées</b>	<p>HAB.1.1.2 : Améliorer la franchissabilité de certains seuils et restaurer le transport solide ;</p> <p>HAB.1.2.1 : Participer à la mise en place des actions du contrat de rivière et à une veille sur l'ensemble des cours d'eau, particulièrement sur la Dunière ;</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.) ;</p>			

Suivi et amélioration des connaissances	SUI.1.4.1	Réactualiser les connaissances sur les populations de Barbeau méridional et les risques d'hybridation avec le Barbeau fluviatile				Atlas : Carte 39	Priorité 2
<b>Actions liées</b>	COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.).						
<b>Documents cadres existants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles Ardèche ;</li> <li>- Etude sur la répartition du Barbeau méridional (<i>Barbus meridionalis</i>) dans les Monts d'Ardèche réalisée par la FDPPMA de l'Ardèche et l'ONEMA (2002) ;</li> <li>- Suivi piscicole départemental de la FDPPMA de l'Ardèche ;</li> <li>- Suivi de l'état des écosystèmes aquatiques par l'ONEMA (suivi des stations Réseau Hydrobiologique Piscicole - RHP).</li> </ul>						
<b>Synthèse des contrats éligibles</b>	-						
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Densité et biomasse de la population de Barbeau méridional présente sur les stations de pêche électrique ;</li> <li>- Présence ou absence de l'espèce sur certains cours d'eau ;</li> <li>- Bilan et cartographie ;</li> <li>- Résultats des tests génétiques.</li> </ul>						
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	
Moyens mis en oeuvre	Détails					Coût de l'action	
Journée d'information	Caclulé dans l'animation du site.					Aucun surcoût	
Sensibilisation							
Stagiaire	Stage niveau Master 2 : « Réactualisation des connaissances sur les populations de Barbeau méridional »  Stage de 6 mois sous convention : 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale soit 554,40 € par mois Soit $554,40 \text{ €} \times 6 = 3\,326,4 \text{ €}$ Frais de déplacement et de restauration : 250 km/semaine sur 3 mois = 1 000 € + Repas = 200 € Soit <u>1 200,00 €</u>					4 527 €	
Etude	Inventaire des stations connues et complément sur les ruisseaux potentiels, cartographie sous SIG et rédaction du rapport = 10 000 €					10 000 €	
Envoi et réalisation des analyses génétiques	Sur devis selon le laboratoire choisi					Non chiffrable	
<b>Total des coûts estimatifs</b>						<b>10 000 €</b>	
<b>Financeurs</b>	<b>CD 07</b>	<b>Etat</b>	<b>FDPPMA</b>				
<b>Participation (en %)</b>	<b>Max 30%</b>	<b>Max. 30%</b>	<b>40 %</b>				

Suivi et amélioration des connaissances	SUI.1.4.2	Renforcer les données liées à la présence du <i>Toxostome</i> ainsi qu'à celle du Hotu et étudier les éventuels phénomènes d'hybridation entre ces deux espèces	Atlas : Carte 39	Priorité 1
---	-----------	---	---------------------	------------

<b>Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés</b>	<p>SUI.1 : Améliorer la connaissance locale des espèces relevant de la Directive Habitats et des espèces remarquables</p> <p>SUI.1.4 : Réactualiser et améliorer les connaissances sur les vertébrés aquatiques</p>		
<b>Enjeux écologiques</b>	<b>Habitats d'intérêt communautaire et remarquables</b>	<b>Espèces d'intérêt communautaire</b>	
	<p><u>Forêts hygrophiles à mésophiles</u></p> <p>91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)*</p> <p>92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i></p> <p><u>Végétations aquatiques, fontinales et amphibies</u></p> <p>3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i></p> <p>3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i></p> <p><u>Milieux aquatiques</u></p> <p>Sources d'eau douces pauvres en bases (54.11), pelouses humides et mares cupulaires ((22.3), Eaux oligotrophes pauvres en calcaire, mésotrophés, eutrophes, dystrophes ou oligo-mésotrophes riches en calcaires (22.1), Eaux douces, ruisseaux, ruisselets, affluents temporaires (24.11, 24.12 et 24.16)</p>	<p><u>Poissons</u></p> <p>1126 : <i>Toxostome</i>, <i>Parachondrostoma toxostoma</i></p>	
<b>Objectif(s) de la mesure</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Centraliser l'ensemble des données concernant l'espèce, afin de disposer d'une information la plus complète possible sur l'évolution de la répartition des populations au sein du site ;</li> <li>-Réaliser des pêches d'inventaires (électrique et sondage) afin de comparer les évolutions de densité de l'espèce ;</li> <li>-Effectuer des prélèvements et des analyses génétiques sur les secteurs où le <i>Toxostome</i> et le Hotu sont en contact.</li> </ul>		
<b>Contexte</b>	<p>Cette espèce essentiellement phytophage et grégaire affectionne les lits de galets, et bien que sa présence n'ait pas été mise en évidence par les inventaires piscicoles, les données bibliographiques l'indiquent sur le cours principal de l'Eyrieux depuis la sortie des gorges jusqu'à sa confluence avec le Rhône. Elle fréquente également la partie terminale de la Gluère, où la circulation piscicole est très réduite mais où des échanges restent possibles avec l'Eyrieux.</p> <p>A ce niveau, il est difficile de déterminer le rôle que jouent les échanges entre les populations de l'Eyrieux et de ses affluents, ou du Rhône et de l'Eyrieux sur la dynamique de cette espèce. Par contre, il existe visiblement à ce niveau une zone de sympatrie entre le <i>Toxostome</i> et le Hotu (<i>Chondrostoma nasus</i>). Ce dernier est originaire d'Europe centrale et de l'Est et profite de la construction de canaux de navigation vers 1860 (Seine) pour étendre son front de colonisation. Son expansion se poursuit plus tard dans les bassins du Rhône et</p>		

Suivi et amélioration des connaissances	SUI.1.4.2	Renforcer les données liées à la présence du Toxostome ainsi qu'à celle du Hotu et étudier les éventuels phénomènes d'hybridation entre ces deux espèces	Atlas : Carte 39	Priorité 1
<b>Contexte</b>	<p>de la Loire, suite aux connections entre le Rhin et le Rhône.</p> <p>Les deux espèces se sont alors retrouvées en situation de sympatrie, et des phénomènes d'hybridation introgressive bidirectionnelle (c'est à dire que les mâles et les femelles des deux espèces participent aux phénomènes d'hybridations) ont été observés.</p> <p>Ils ont donné naissance à des hybrides difficiles à identifier, ce qui risque d'appauvrir la diversité des espèces et des gènes. Cette hybridation peut être à l'origine du déclin des populations de Toxostome déjà observé à l'échelle du bassin du Rhône, en conséquence les enjeux liés à la préservation des gènes de cette espèce sont forts.</p>			
<b>Recommandations générales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Solliciter un arrêté du préfet pour obtenir l'accès aux propriétés privées en vue de réaliser la mission et l'afficher dans les mairies concernées ;</li> <li>-Se concentrer sur les zones de sympatrie avérées entre les deux espèces.</li> </ul>			
<b>Périmètre d'application</b>	Sur le linéaire de l'Eyrieux et la partie basse des principaux affluents dont les conditions écologiques sont favorables à l'espèce et compris dans le site B6			
<b>Contractants ou bénéficiaires potentiels</b>	FDPPMA, associations, bureau d'études, etc.			
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	ONEMA, Fédération départementale de pêche de l'Ardèche, AAPPMA locales, scientifiques, DDT, DREAL...			
<b>DESCRIPTIF DE LA MESURE</b>				
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Des inventaires ciblés seraient utiles pour évaluer la présence de l'espèce et l'évolution des populations. L'action consiste à réaliser dans un premier temps des pêches de sondage dans les cours d'eau pour avérer la présence du Toxostome. Chaque pêche est effectuée par prospection de plusieurs tronçons d'un même cours d'eau. Les poissons ne sont ni mesurés ni pesés ; il s'agit uniquement de confirmer ou d'infirmer la présence de l'espèce recherchée.</li> <li>-Les cours d'eau sont choisis sur la base des données existantes issues de la bibliographie et des indications de pêcheurs locaux.</li> <li>-Par la suite, une analyse génétique sur la problématique d'hybridation serait également intéressante à mener.</li> </ul> <p><b>Recommandations de la Charte :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Signaler à la structure animatrice des éventuelles perturbations du milieu (espèces exotiques envahissantes, changement hydrologique anormal, pollutions) et sur les espèces (espèces exotiques envahissantes, maladie, etc.);</li> <li>-Signaler à la structure animatrice toute observation d'une espèce inscrite à la directive ou listée dans le DOCUGE.</li> </ul>			
<b>Actions liées</b>	<p>HAB.1.1.2 : Améliorer la franchissabilité de certains seuils et restaurer le transport solide ;</p> <p>HAB.1.2.1 : Participer à la mise en place des actions du contrat de rivière et à une veille sur l'ensemble des cours d'eau, particulièrement sur la Dunière ;</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.) ;</p>			

Suivi et amélioration des connaissances	SUI.1.4.2	Renforcer les données liées à la présence du Toxostome ainsi qu'à celle du Hotu et étudier les éventuels phénomènes d'hybridation entre ces deux espèces	Atlas : Carte 39	Priorité 1		
Actions liées	COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.).					
Documents cadres existants	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles Ardèche ;</li> <li>- Suivi piscicole départemental de la FDPPMA de l'Ardèche</li> <li>- Suivi de l'état des écosystèmes aquatiques par l'ONEMA (suivi des stations Réseau Hydrobiologique Piscicole - RHP)</li> </ul>					
Synthèse des contrats éligibles	-					
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de Toxostome présent sur les stations de pêche électrique ;</li> <li>- Rapport de stage ;</li> <li>- Résultats des analyses génétiques.</li> </ul>					
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021

Moyens mis en oeuvre	Détails				Coût de l'action
Stagiaire	Stage niveau Master 2 : « Etat des populations de Toxostome et menace d'hybridation avec le Hotu »  Stage de 6 mois sous convention : 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale soit 554,40 € par mois Soit 554,40 € x 6 = <u>3 326,4 €</u> Frais de déplacement et de restauration : 250 km/semaine sur 3 mois = 1 000 € + Repas = 200 € Soit <u>1 200,00 €</u>				4 527 €
Etude	Inventaire des stations connues et complément sur les ruisseaux potentiels, cartographie sous SIG et rédaction du rapport = 10 000 €				10 000 €
Envoi et réalisation des analyses génétiques	Sur devis selon le laboratoire choisi				Non chiffrable
<b>Total des coûts estimatifs</b>					<b>10 000 €</b>
Financeurs	CD 07	Etat	FDPPMA07		
Participation (en %)	Max. 30 %	30 %	40 %		

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.4.3	Améliorer les connaissances écologiques sur les micromammifères dont les crossopes et le campagnol amphibie	Atlas : -	Priorité 1
--	-----------	---	--------------	---------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	SUI.1 : Améliorer la connaissance locale des espèces et des habitats relevant de la Directive Habitats et des espèces remarquables SUI.1.4 : Réactualiser et améliorer les connaissances sur les vertébrés aquatiques		
Enjeux écologiques	<b>Habitats d'intérêt communautaire et remarquables</b>	<b>Espèces d'intérêt communautaire et remarquables</b>	
	<p><b><u>Forêts hygrophiles à mésophiles</u></b>  <b>91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)*</b>            92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>            Chênaie-charmaie subatlantiques (41.24)</p> <p><b><u>Végétations aquatiques, fontinales et amphibies</u></b>            3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i>            3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>            3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i>            3170/4 - Gazons amphibies annuels méditerranéens (Mares cupulaire)</p> <p><b><u>Milieux aquatiques</u></b>            Sources d'eau douces pauvres en bases (54.11), Eaux oligotrophes pauvres en calcaire, mésotrophés, eutrophes, dystrophes ou oligo-mésotrophes riches en calcaires (22.1), Eaux douces, ruisseaux, ruisselets, affluents temporaires (24.11, 24.12 et 24.16)</p> <p><b><u>Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies</u></b>            6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeaux ou argilo-limoneux            6430 - Mégaphorbiaies d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpin            Pelouses humides et mares cupulaires (22.3), Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques, Prairies à renouées bistortes, Pâtures à grands joncs, Prairies à Canches cespiteuses, Bas-marais acides sub-atlantiques à <i>Carex</i> et <i>Juncus</i>, etc.            Prairies humides atlantiques et subatlantiques (37.21), Prairies à Renouées bistortes(37.215), Pâtures à grands joncs (37.241), Prairies à Canches Cespiteuse (37.213), Bas-marais acides sub-atlantiques à, <i>Carex</i> et <i>Juncus</i> (54.4222), Saussaie marécageuse à Saule à Oreillettes (44.921), etc.</p> <p><b><u>Prairies mésophiles</u></b>            6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude            6520 - Prairies de fauche de montagne            Prairies sub-alpines à <i>Calamagrostis arundinacea</i> (34.323), prairie à <i>Agrostis-festuca</i> (35.12), prairies siliceuses à annuelles naines (35.21), etc.</p>	<p><b><u>Mammifères</u></b>            Musaraigne aquatique ou Crossope aquatique, <i>Neomys foediens</i> ;            Musaraigne de Miller, <i>Neomys anomalus</i> ;            Campagnol aquatique ;  <i>Avicola sapidus</i></p>	



Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.4.3	Améliorer les connaissances écologiques sur les micromammifères dont les crossopes et le campagnol amphibie	Atlas : -	Priorité 1
<b>Objectif(s) de la mesure</b>	<p>- Connaître la répartition ainsi que l'écologie des populations de micromammifères inféodés aux milieux aquatiques à l'échelle du site ENS des « Serres Boutiérots et vallées de l'Auzène, de la Gluèyre et de l'Orsanne » (confirmation de présence de populations reproductrices)</p> <p>- In fine, mettre en place des mesures de restauration et de maintien de l'espèce et de suivre la dynamique des populations du site ENS.</p>			
<b>Contexte</b>	<p>L'Espace Naturel Sensible des « Serres Boutiérots et vallées de l'Auzène, de la Gluèyre et de l'Orsanne », comme son nom l'indique, s'inscrit sur un important réseau hydrographique marqué par une forte naturalité. Aussi, une grande richesse d'habitat, de la faune et de la flore est directement rattachée aux milieux humides, aux rivières, aux ruisseaux et ruisselets.</p> <p>Parmi les espèces observées, ce secteur compte des espèces patrimoniales à fort enjeux de préservation, La Loutre, le Castor, le Sonneur à Ventre Jaune, l'Ecrevisses à pieds blancs ou encore le Barbeau méridional.</p> <p>D'autres espèces patrimoniales, à fort enjeux également, sont présentes mais beaucoup moins connues ; il s'agit de la Musaraigne aquatique aussi appelée Crossope aquatique (<i>Neomys fodiens</i>), de la Musaraigne de Miller (<i>Neomys anomalus</i>) et du Campagnol amphibie (<i>Avicola sapidus</i>). De part leur grande discrétion, mais aussi de par la réduction de leurs habitats préférentiels, ces micromammifères inféodés aux milieux aquatique et humides, sont difficiles à observer. Des témoignages de riverains laissent à penser la présence de populations sur différents cours d'eau, mais aucune observation d'expert scientifique n'a été relevée.</p> <p>Aussi, afin d'améliorer la connaissance sur les micromammifères inféodés aux milieux aquatiques au sein du site ENS, des investigations spécifiques doivent être menées.</p>			
<b>Recommandations générales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Solliciter un arrêté du préfet de région pour obtenir l'accès aux propriétés privées en vue de réaliser la mission et l'afficher dans les mairies concernées ;</li> <li>- Réaliser l'inventaire des micromammifères du site ENS inféodés aux milieux aquatiques et humides (espèces ciblées : Musaraigne aquatique, Musaraigne de Miller et Campagnol aquatique), puis dresser une cartographie de répartition par espèce (sous format SIG) ainsi qu'un plan d'actions pour leur préservation ;</li> <li>- Mettre en œuvre des actions de préservation des espèces de micromammifères patrimoniales à l'échelle du site ENS, avec les acteurs et usagers concernés par la gestion de leurs habitats d'espèce.</li> </ul>			
<b>Périmètre d'application</b>	L'ensemble des cours d'eau du site ENS des Serres « Boutiérots et vallées de l'Auzène, de la Gluèyre et de l'Orsanne » dont les conditions écologiques sont favorables à l'accueil des micromammifères visés.			
<b>Contractants ou bénéficiaires potentiels</b>	Collectivités, associations, PNR MA, SMEC			
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	Bureau d'études techniques, expert naturaliste, CEN RA, FRAPNA, Jean François NOBLET, Pierre RIGAUX (PACA), Associations naturalistes, SMEC (PPRGE), ...			

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.4.3	Améliorer les connaissances écologiques sur les micromammifères dont les crossopes et le campagnol amphibie			Atlas : -	Priorité 1
<b>DESCRIPTIF DE LA MESURE</b>						
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	<p>Pour la réalisation des inventaires des micromammifères ciblés par cette action, un protocole standardisé devra être établi afin de pouvoir répéter les inventaires dans le temps et confronter les résultats.</p> <p>Des actions de recensement des crossopes ont été menées dans le grand ouest de la France, basées sur la recherche et l'étude de déjections récoltées à l'aide de tubes, de goulottes et autres supports posés dans le milieu naturel et permettant de récolter des déjections. Le protocole standardisé à suivre pour les inventaires des micromammifère de l'ENS des Serres Boutiérots pourrait s'inspirer de ces méthodes de recherche.</p> <p>Suite à ces prospections, une synthèse sera réalisée par le prestataire à la fin des inventaires afin de dresser un bilan sur l'établissement, au sein du site ENS des populations, de micromammifères à enjeux ; enfin un plan d'actions pour leur préservation sera rédigé ainsi qu'un protocole de suivi, qui pourront être mis en œuvre et/ou animé par la structure animatrice.</p>					
<b>Actions liées</b>	<p>HAB.1.1.3 : Conserver et restaurer les boisements rivulaires : zones tampon, rôle épurateur des cours d'eau, habitats d'espèces ;</p> <p>HAB.4.1.1 : Participer à la mise en œuvre d'actions en faveur des zones humides ;</p> <p>SUI.3.1.3 : Suivre les populations des espèces aquatiques ;</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.) ;</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.).</p>					
<b>Documents cadres ou programmes existants</b>	Plans Nationaux d'Action Campagnol amphibie					
<b>Indicateurs de suivi</b>	<p>- Synthèse des inventaires</p> <p>- Rapport d'étude</p> <p>- Evolution de la répartition des populations de micromammifères</p>					
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2016	2017	2018	2019	2020	2021

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.4.3	Améliorer les connaissances écologiques sur les micromammifères dont les crossopes et le Campagnol amphibie	Atlas : -	Priorité 1
--	-----------	---	--------------	---------------

Action	Détails				Coût de l'action
Etude	Inventaires de terrain 10 journées par an à renouveler 2 fois <u>Estimation</u> : 10 j x 600 € x 2 ans = 12 000 €				12 000 €
	Rédaction de synthèse + compilation des données 1,5 journées chaque année d'inventaire <u>Estimation</u> : 1,5 x 500 € x 2 ans = 1 500 €				1 500 €
<b>Total des coûts estimatifs</b>					<b>13 500 €</b>
<b>Financeurs</b>	<b>CD 07</b>	<b>Etat</b>			
<b>Participation (en %)</b>	<b>Max. 50%</b>	<b>50 %</b>			

Suivi et amélioration des connaissances	SUI.1.4.4	Améliorer les connaissances sur l'Ecrevisse à pattes blanches	Atlas : Carte 39	Priorité 1
---	-----------	---	---------------------	------------

<b>Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés</b>	<p>SUI.1 : Améliorer la connaissance locale des espèces relevant de la Directive Habitats et des espèces remarquables ;</p> <p>SUI.1.4 : Réactualiser et améliorer les connaissances sur les espèces aquatiques.</p>		
<b>Enjeux écologiques</b>	<b>Habitats d'intérêt communautaire et remarquables</b>	<b>Espèces d'intérêt communautaire et remarquables</b>	
	<p><u>Forêts hygrophiles à mésophiles</u></p> <p><b>91E0*</b> - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<b>Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae</b>)*</p> <p>92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i></p> <p><u>Végétations aquatiques, fontinales et amphibiés</u></p> <p>3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i></p> <p>3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i></p>	<p><u>Crustacé</u></p> <p>1082 : Ecrevisse à pattes blanches <i>Austropotamobius pallipes</i></p>	
<b>Objectif(s) de la mesure</b>	<p>-A partir des données bibliographiques, se focaliser sur l'évolution des populations et plus particulièrement leur répartition (répartition et bornage des populations) et les menaces liées aux espèces exotiques exogènes ;</p> <p>-Réaliser un suivi des populations sur les secteurs les plus sensibles.</p>		
<b>Contexte</b>	<p>L'écrevisse à pattes blanches, dont la valeur patrimoniale a été qualifiée de forte sur le site B6, est une espèce qui affectionne les eaux peu profondes et les faibles vitesses de courant. Elle a de fortes exigences en termes de qualité d'eau, incluant des eaux fraîches et bien oxygénées, et d'habitat : nécessité de la présence de caches (abris sous berges, gros blocs, galeries creusées).</p> <p>L'espèce apprécie tout particulièrement les fonds caillouteux et graveleux, pourvus de blocs, les sous berges avec racines, les herbiers aquatiques et les bois morts.</p> <p>L'espèce est présente sur le site B6 au niveau de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La partie terminale de l'<b>Aurance</b>,</li> <li>• Les affluents principaux (<b>Veyruègne</b> et <b>Orsanne</b>) et de petite taille (ru du <b>Roubuol</b>) de la <b>Gluèyre</b> ; large partie du linéaire principal de celle-ci entre l'amont d'Albon et la confluence avec l'Eyrieux ;</li> <li>• Sur quasiment l'ensemble du cours principal de l'<b>Auzène</b>, ainsi que sur les parties basses de l'<b>Auzenet</b>, affluent principal, et du <b>ru des Coins</b>, de plus petite taille.</li> </ul> <p>L'espèce est absente de la Dunière et de l'Eve, mais présente sur certains de leurs affluents comme la Grosjeanne ou le Sérouant.</p> <p>La dégradation des conditions physico-chimiques, notamment lors de la période touristique estivale (Impact fort du rejet de la STEP de Saint-Pierreville, sur la Veyruègne, où la population présente un état sanitaire beaucoup moins satisfaisant qu'en amont de celui-ci, et une abondance beaucoup plus faible) et les contraintes hydrologiques sévères et prolongées, aggravées par les nombreux prélèvements de la ressource représentent des menaces fortes pour cette espèce protégée.</p>		

Suivi et amélioration des connaissances	SUI.1.4.4	Améliorer les connaissances sur l'Ecrevisse à pattes blanches	Atlas : Carte 39	Priorité 1
<b>Contexte</b>	<p>De plus, lors des prospections écrevisses, plusieurs individus d'Ecrevisse californienne (<i>Pacifastacus leniusculus</i>) ont été observés sur la Dunière, au niveau du pont du Belay. Cette dernière espèce y a également été capturée lors des inventaires piscicoles, en aval de ce secteur (sous le Moulin du Ranc). En plus de posséder des traits biologiques caractérisant un très fort potentiel colonisateur (maturité sexuelle précoce, croissance rapide, faibles exigences en termes de qualité de l'eau et de l'habitat), elle est, de même que les autres espèces d'écrevisses nord-américaines introduites (<i>Procambarus clarkii</i> et <i>Orconectes limosus</i>), porteuse saine d'un champignon pathogène pour les écrevisses à pattes blanches. Ce champignon, <i>Aphanomyces astaci</i>, est responsable de l'aphanomycose, encore appelée peste de l'écrevisse, qui se propage à l'aide de zoospores nageuses munies d'un flagelle.</p> <p>Bien que les autres espèces invasives d'écrevisse nord-américaine n'aient pas été observées, l'Ecrevisse américaine (<i>Orconectes limosus</i>), également porteuse saine de la peste de l'écrevisse, est bien présente sur le cours principal de l'Eyrieux, notamment au niveau des retenues créées par les aménagements hydrauliques.</p>			
<b>Recommandations générales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Solliciter un arrêté du préfet pour obtenir l'accès aux propriétés privées en vue de réaliser la mission et l'afficher dans les mairies concernées autorisation de capture ;</li> <li>-La recherche de données portera essentiellement sur des secteurs où la donnée est manquante ou ancienne, ainsi que sur les secteurs où la dynamique des populations est négative (affluents rive gauche Gluèyre, Veyruègne);</li> <li>-Les recherches devront permettre de borner les populations d'écrevisse autochtone et ainsi d'observer leur répartition dans le temps ;</li> <li>-Le matériel entré en contact avec l'eau (bacs, seaux, bottes, cuissardes,...) sera nettoyé à l'aide d'une solution de Désogerm 3A ou eau de Javel.</li> </ul>			
<b>Périmètre d'application</b>	L'ensemble des linéaires de cours d'eau dont les conditions écologiques sont favorables à l'espèce.			
<b>Contractants ou bénéficiaires potentiels</b>	Bureau d'étude, FDPPMA, stagiaire, etc.			
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	ONEMA, Fédération départementale de pêche de l'Ardèche, AAPPMA locales, experts naturalistes, scientifiques, PNR MA, CEN RA, DDT, DREAL, SMEC, ...			
<b>DESCRIPTIF DE LA MESURE</b>				
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	<p>Les prospections seront réalisées dans les 3 premières heures qui suivent la tombée de la nuit (entre 21 h et 1 h du matin en période estivale), optimum de la période d'activité chez les écrevisses (FENOUIL, 1987)<sup>1</sup>.</p> <p>Deux méthodes peuvent être utilisées :</p>			

<sup>1</sup> FENOUIL E., 1987, Biologie et développement de l'écrevisse *Austropotamobius pallipes pallipes* en région provençale, Synthèse des principaux résultats de la thèse soutenue le 18 décembre 1987, Faculté de saint-Jérôme (Aix-Marseille III).

Suivi et amélioration des connaissances	SUI.1.4.4	Améliorer les connaissances sur l'Ecrevisse à pattes blanches	Atlas : Carte 39	Priorité 1
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	<p>- <u>Petits cours d'eau peu profonds, à faible courant</u> : <b>les prospections à la lampe</b> : deux opérateurs munis de lampes halogènes et de lampes torches remontent le cours d'eau. Pour éviter tout dérangement de la population, la taille sera estimée selon 5 classes (&lt;30 mm, 30-49 mm, 50-69 mm, 70-89 mm, &gt; 90 mm). Les parcours nocturnes s'effectueront dans la mesure du possible sur les berges sans marcher dans l'eau et sans détériorer les caches naturelles (grandes pierres) ;</p> <p>- <u>Ruisseaux profonds, à plus forts courants</u> : <b>poses de nasses appâtées</b> : les nasses seront placées dans les zones de faible courant et appâtées (poisson blanc privilégié). Les individus ainsi capturés seront mesurés et sexés.</p> <p>Dans la mesure du possible, la technique de capture à la lampe sera privilégiée pour limiter le dérangement des écrevisses.</p> <p>Les densités de population seront estimées à l'aide du référentiel de l'ONEMA, DR8 soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence : 0 ind.</li> <li>• Présence : &lt;10 ind. / 100 mètres linéaires</li> <li>• Peu abondant : 10 à 50 ind. /100 mètres linéaires</li> <li>• Abondant : 50 à 300 ind. / 100 mètres linéaires</li> <li>• Très abondant : &gt; 3000 ind. / 100 mètres linéaires</li> </ul> <p><b>Recommandations de la Charte :</b></p> <p>-Signaler à la structure animatrice des éventuelles perturbations du milieu (espèces exotiques envahissantes, changement hydrologique anormal, pollutions) et sur les espèces (espèces exotiques envahissantes, maladie, etc.)</p> <p>-Signaler à la structure animatrice toute observation d'une espèce inscrite à la directive ou listée dans le DOCUGE.</p>			
<b>Actions liées</b>	<p>HAB.1.1.1 : Participer à la définition de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau ;</p> <p>HAB.1.1.2 : Améliorer la franchissabilité de certains seuils et restaurer le transport solide ;</p> <p>HAB.1.1.3 : Conserver et restaurer les boisements rivulaires : zones tampon, rôle épurateur des cours d'eau, habitats d'espèces ;</p> <p>HAB.1.3.1 : Réduire l'usage des traitements phytosanitaires par les collectivités, les agriculteurs et les particuliers (Action A2 du contrat de rivière) ;</p> <p>HAB.1.3.2 : Réduire les flux de pollution d'origine domestique via l'assainissement (Action A1 du contrat de rivière) ;</p> <p>HAB.5.1.2 : Réaliser des travaux d'élimination ou limitation des Espèces Exotiques Envahissantes ;</p> <p>SUI.3.1.3 : Suivre les populations des espèces aquatiques ;</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.) ;</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.).</p>			

Suivi et amélioration des connaissances	SUI.1.4.4	Améliorer les connaissances sur l'Ecrevisse à pattes blanches				Atlas : Carte 39	Priorité 1
<b>Documents cadres existants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles Ardèche ;</li> <li>- Rapport de première phase : « Répartition actuelle et dynamique des populations d'Ecrevisses à pattes blanches » de l'étude piscicole des bassins de l'Eyrieux, de l'Embroye et du Turzon réalisée dans le cadre de l'animation du Contrat de Rivière Eyrieux, Embroye et Turzon (étude de 2005) ;</li> <li>- Etude et actions sur la Problématique de l'Ecrevisse de Californie « <i>Pacifastacus leniusculus</i> » en Ardèche réalisée en 2011 à l'initiative de la FDPPMA 07.</li> </ul>						
<b>Synthèse des contrats éligibles au titre des contrats NATURA 2000</b>	-						
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Effectif des individus présent sur les stations de pêche électrique ;</li> <li>- Bilan cartographique reprenant l'évolution de la répartition de l'espèce dans le temps.</li> </ul>						
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Moyens mis en oeuvre	Détails				Coût de l'action
Stagiaire	Stage niveau Master 2 : «Amélioration des connaissances de l'écrevisse à pattes blanches»  Stage de 6 mois sous convention : 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale soit 554,40 € par mois Soit $554,40 \text{ €} \times 6 = \underline{3\,326,4 \text{ €}}$ Frais de déplacement et de restauration : 250 km/semaine sur 3 mois = 1 000 € + Repas = 200 € Soit $\underline{1\,200,00 \text{ €}}$				4 527 €
Suivi des populations	Calculé dans l'animation du site				Aucun surcoût
<b>Total des coûts estimatifs</b>					<b>4 527 €</b>
<b>Financeurs</b>	<b>CD 07</b>	<b>Etat</b>	<b>FDPPMA07</b>		
<b>Participation (en %)</b>	<b>25%</b>	<b>25%</b>	<b>50%</b>		

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.5.1	Améliorer les connaissances sur les reptiles, notamment sur le Lézard ocellé	Atlas : Carte 45	Priorité 2
--	-----------	--	---------------------	------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	SUI.1 : Améliorer la connaissance locale des espèces et des habitats relevant de la Directive Habitats et des espèces remarquables ; SUI.1.5 : Améliorer les connaissances sur les reptiles et les amphibiens		
Enjeux écologiques	<b>Habitats d'intérêt communautaire et remarquables</b>	<b>Espèces d'intérêt communautaire et remarquables</b>	
	<p><b><u>Forêts sèches</u></b> 9260 - Forêts de <i>Castanea sativa</i> Bois occidentaux de chênes pubescents et sessiles (41.711)</p> <p><b><u>Forêts hygrophiles à mésophiles</u></b> 9120 - Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois <i>Taxus</i> (<i>Quercion roboris</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)</p> <p><b>91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)*</b> 92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i></p> <p>Hêtraies à Calament à grandes fleurs (41.72), Hêtraies acidophiles atlantiques à sous- Transformation par plantation d'autres essences bois à Houx (41.12), Frênaies collinéennes acidoclines des fonds de vallon à Sauge glutineuse (41.23)</p> <p><b><u>Végétations aquatiques, fontinales et amphibies</u></b> 3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i> 3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i> 3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i></p> <p><b><u>Pré-manteaux et fourrés</u></b> 4030 - Landes sèches européennes 5110 - Formations stables xérophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses 5120 - Formations montagnardes à <i>Cystus purgans</i> Matorrals acidiphiles de Chêne vert (32.112)</p> <p><b><u>Végétations des dalles calcaires, pelouses et ourlets</u></b> <b>6120* - Pelouses calcaires de sables xériques*</b> 6210 - Pelouses sèches-semi-naturelle et faciès d'embuissonnement sur calcaires <b>6230* - Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrats silicieux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)</b></p>	<p>1256 - Lézard des murailles, <i>Podarcis muralis</i> 1283 - Coronelle lisse, <i>Coronella austriaca</i> 2432 - Orvet, <i>Anguis fragilis</i> 2452 - Coronelle girondine, <i>Coronella girondica</i> 2467 - Couleuvre vipérine, <i>Natrix maura</i> 2469 - Couleuvre à collier, <i>Natrix natrix</i> 2471 - Vipère aspic, <i>Vipera aspis</i> 5179 - Lézard vert, <i>Lacerta bilineata</i> 5670 - Couleuvre verte et jaune, <i>Hierophis viridiflavus</i> 5883 - Lézard ocellé, <i>Timon lepidus</i> 6091 - Couleuvre d'Esculape, <i>Zamenis longissimus</i> <i>Lézard catalan</i>, <i>Podarcis liolepis</i></p>	



Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.5.1	Améliorer les connaissances sur les reptiles, notamment sur le Lézard ocellé	Atlas : Carte 45	Priorité 2
<b>Enjeux écologiques</b>	<p>Pelouses semi aride médioeuropéenne dominées par <i>Brachypodium</i> (34.323), pelouses siliceuses ouvertes (35.2), pelouses xérophiiles des versants rocaillieux à <i>Festuca scoparius</i> (36.3311), pelouses mésophiles des sols profonds à <i>Festuca paniculata</i> (36.3312).</p> <p><b><u>Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies :</u></b></p> <p>6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeaux ou argilo-limoneux</p> <p>6430 - Mégaphorbiaies d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpin</p> <p>Prairies humides atlantiques et subatlantiques (37.21), Prairies à <i>Renouées bistortes</i>(37.215), Pâtures à grands joncs (37.241), Prairies à <i>Canches Cespiteuse</i> (37.213), Bas-marais acides sub-atlantiques à, <i>Carex</i> et <i>Juncus</i> (54.4222), Saussaie marécageuse à Saule à Oreillettes (44.921), etc.</p> <p><b><u>Prairies mésophiles</u></b></p> <p>6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude</p> <p>6520 - Prairies de fauche d emontagne</p> <p>Prairies sub-alpines à <i>Calamagrostis arundinacea</i> (34.323), prairie à <i>Agrostis-festuca</i> (35.12), prairies siliceuses à annuelles naines (35.21), etc.</p> <p><b><u>Formation des escarpements rocheux</u></b></p> <p>8220 - Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique ;</p> <p>8230 Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dilenii</i>.</p> <p><b><u>Milieus urbains</u></b></p>			
<b>Objectif(s) de la mesure</b>	<p>-Améliorer les connaissances sur les reptiles du site B6 : effectif, écologie, état de conservation et les facteurs d'influences ;</p> <p>-Porter une attention toute particulière au Lézard ocellé.</p>			
<b>Contexte</b>	<p>Le positionnement biogéographique du site induit la présence d'espèces continentales, méridionales, voire même ibériques. Cette grande variété d'espèces est renforcée par la diversité des paysages et par la forte amplitude topographique du site (de 89 mètres à + de 1 150 m d'altitude).</p> <p>En l'état des connaissances actuelles, pas moins de 11 espèces de reptiles ont été inventoriées sur le territoire : la Coronelle girondine (<i>Coronella girondica</i>), la Couleuvre d'Esculape (<i>Zamenis longissima</i>), la Couleuvre verte et jaune (<i>Hierophis viridiflavus</i>), la Couleuvre à collier (<i>Natrix natrix</i>), la Couleuvre vipérine (<i>Natrix maura</i>), la Vipère aspic (<i>Vipera aspis</i>), le Lézard ocellé (<i>Timon lepidus</i>), le Lézard catalan (<i>Podarcis liolepis</i>), le Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>), le Lézard vert occidental (<i>Lacerta bilineata</i>), l'Orvet (<i>Anguis fragilis</i>).</p> <p>Les espèces rencontrées et présentant la plus forte valeur patrimoniale sont :</p> <p>- <b>Lézard ocellé</b> : cette espèce, dont la valeur patrimoniale au niveau régional est assez forte, fait l'objet d'un Plan National d'Action (2012-2016). Sa présence est donnée sur</p>			

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.5.1	Améliorer les connaissances sur les reptiles, notamment sur le Lézard ocellé	Atlas : Carte 45	Priorité 2
<b>Contexte</b>	<p>plusieurs communes (Saint-Etienne-de-Serre, Saint-Maurice-en-Chalencon, Saint-Laurent-du-Pape) notamment par Charles FAUGIER, mais seulement avérée à ce jour à Saint-Etienne-de-Serre. Les côteaux secs et bien exposés sont localement exploités par ce gros lézard. Une étude a été réalisée sur l'espèce en 2013 par le PNR MA sur la commune de Saint-Etienne-de-Serre. Un minimum de 34 individus a été estimé sur le territoire concerné par cette étude ;</p> <p>- <b>Lézard catalan</b> : localement bien représenté notamment sur l'ENS « Serres Boutiérots et vallées de l'Auzène de la Gluèyre et de l'Orsanne », son intérêt réside dans sa situation en limite d'aire de répartition. L'espèce est en effet quasi-absente à l'est du Rhône.</p> <p>Les autres espèces ayant une valeur patrimoniale moindre sont présentes sur la quasi-totalité du secteur B6, en fonction de leur affinité écologique.</p>			
<b>Recommandations générales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Solliciter un arrêté du préfet pour obtenir l'accès aux propriétés privées en vue de réaliser la mission et l'afficher dans les mairies concernées ;</li> <li>- Coordonner les investigations sur le Lézard ocellé avec celles du Plan National d'Action ;</li> <li>- Mettre en place un plan d'échantillonnage standardisé permettant de récolter et analyser des données sur des pas de temps réguliers ;</li> <li>- Produire un document de synthèse et une cartographie SIG de répartition des espèces ciblées (la trame de la base de donnée pour les inventaires faunistiques sera transmise par la structure animatrice au prestataire afin d'homogénéiser les données récoltées) afin de dresser un bilan sur l'évolution des populations (état de conservation, etc.) ;</li> <li>- Produire un document de programmation visant à mettre en place des actions de gestion et de suivi des espèces sensibles.</li> </ul>			
<b>Périmètre d'application</b>	L'ensemble du site B6			
<b>Contractants ou bénéficiaires potentiels</b>	Bureau d'étude, associations naturalistes, experts			
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	PNR MA, Bureau d'études techniques, expert naturaliste, associations naturalistes, CEN RA, FRAPNA 07			
<b>DESCRIPTIF DE LA MESURE</b>				
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un protocole standardisé doit être établi afin de pouvoir répéter les inventaires dans le temps. Ceux-ci seront réalisés a minima tous les 5 ans. La standardisation se fera avant tout sur les secteurs à prospecter et la pose de plaque (nombre/surface) ;</li> <li>- Les modalités d'inventaires devront s'établir de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>• La journée au printemps et dans les heures fraîches (matin et soirée) pendant l'été,</li> <li>• Au travers de la pose de plaques sur les coteaux secs du site B6 : Le matériel utilisé peut varier (plaque en caoutchouc, tôles ondulée, plaque en contreplaqué), l'idée est de créer des abris artificiel et des zones de thermorégulation. L'utilisation de ce dispositif permet de faciliter les observations (CARON, 2012).</li> </ul> </li> <li>- La trame de la base de donnée pour les inventaires faunistiques sera transmise par la structure animatrice au prestataire afin d'homogénéiser les données récoltées ;</li> </ul>			

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.5.1	Améliorer les connaissances sur les reptiles, notamment sur le Lézard ocellé			Atlas : Carte 45	Priorité 2
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	<p>- Les secteurs à privilégier sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les adrets de St Etienne de Serre ;</li> <li>• Les adrets de Saint Maurice en Chalencon ;</li> <li>• Les adrets de Saint Laurent du Pape.</li> </ul> <p>- Les prospections doivent avoir lieu aux périodes les plus propices aux observations (entre avril et juillet) et avec les méthodes les moins impactantes pour l'espèce.</p> <p>- Un rapport d'étude sera réalisé par le prestataire à la fin des inventaires afin de dresser un bilan sur l'évolution des populations. La mission du prestataire comprendra la saisie des données nouvelles (enrichissement la base de données SIG « reptiles » du site B6), leur exploitation, la réalisation de cartographie avec mise à jour du SIG. La rédaction de ce bilan d'étude devra comporter un programme de gestion ;</p> <p><b>Recommandations de la Charte :</b></p> <p>- Signaler à la structure animatrice des éventuelles perturbations du milieu (espèces exotiques envahissantes, changement hydrologique anormal, pollutions) et sur les espèces (espèces exotiques envahissantes, maladie, etc.)</p> <p>- Signaler à la structure animatrice toute observation d'une espèce inscrite à la directive ou listée dans le DOCUGE.</p>					
<b>Actions liées</b>	<p>HAB.2.1.2 : Favoriser le maintien et le développement des surfaces toujours en herbe avec la réouverture de landes, de milieux ouverts et la création de parcs et de parcours (MAEC, piste, clôtures, points d'eau, etc.) ;</p> <p>HAB.2.3.1 : Conserver et restaurer les terrasses et les béalières ;</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.) ;</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.).</p>					
<b>Documents cadres ou programmes existants</b>	<p>- Plans nationaux d'Action ;</p> <p>- Inventaire des reptiles réalisés dans le cadre des études menées sur l'ENS des « Serres Boutiérots et vallées de l'Auzène, de la Gluèyre et de l'Orsanne » ;</p> <p>- Etude « État initial d'une population de Lézard ocellé (Timon lepidus) du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche et définition d'un programme d'actions pour sa conservation ».</p>					
<b>Indicateurs de suivi</b>	<p>- Synthèse des inventaires ;</p> <p>- Evolution de la répartition des populations de reptiles ;</p> <p>- Cartographie.</p>					
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2016	2017	2018	2019	2020	2021

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.5.1	Améliorer les connaissances sur les reptiles, notamment sur le Lézard ocellé	Atlas : Carte 45	Priorité 2
--	-----------	--	---------------------	------------

Moyens mis en oeuvre	Détails				Coût de l'action
Inventaires de terrain	10 journées par an à renouveler 2 fois <u>Estimation</u> : 10 j x 600 € x 2 ans = 12 000 €				12 000 €
Rédaction de synthèse + compilation des données	2 journées chaque année d'inventaire <u>Estimation</u> : 2 x 550 € x 2 ans =				2 200 €
<b>Total des coûts estimatifs</b>					<b>14 200 €</b>
<b>Financeurs</b>	<b>CD 07</b>	<b>Etat</b>			
<b>Participation (en %)</b>	<b>Max 50 %</b>	<b>50 %</b>			

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.5.2	Améliorer les connaissances sur les amphibiens, notamment l'Alyte accoucheur	Atlas : Cartes 44a et 44b	Priorité 2
--	-----------	--	---------------------------------	------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>SUI.1 : Améliorer la connaissance locale des espèces et des habitats relevant de la Directive Habitats et des espèces remarquables</p> <p>SUI.1.5 : Améliorer les connaissances sur les reptiles et les amphibiens du site B6</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables	
	<p><u>Forêts hygrophiles à mésophiles</u></p> <p>91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)*</p> <p>92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i></p> <p><u>Végétations aquatiques, fontinales et amphibiens</u></p> <p>3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i></p> <p>3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i></p> <p>3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i></p> <p><u>Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies</u></p> <p>6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeaux ou argilo-limoneux</p> <p>6430 - Mégaphorbiaies d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpin</p> <p><u>Milieu urbain</u></p>	<p>1191 - Alyte accoucheur, <i>Alytes obstreticans</i> ;</p> <p>1193 - Sonneur à ventre jaune, <i>Bombina variegata</i> ;</p> <p>1205 - Rainette méridionale, <i>Hyla meridionalis</i> ;</p> <p>1209 - Grenouille agile, <i>Rana dalmatina</i> ;</p> <p>1212 - Grenouille rieuse, <i>Rana ridibunda</i> ;</p> <p>1213 - Grenouille rousse, <i>Rana temporaria</i> ;</p> <p>2351 - Salamandre tachetée, <i>Salamandra salamandra</i> ;</p> <p>2353 - Triton alpestre, <i>Triturus alpestris</i> ;</p> <p>2355 - Triton palmé, <i>Triturus helveticus</i> ;</p> <p>2360 - Pélodyte ponctué, <i>Pelodytes punctatus</i> ;</p> <p>2361 - Crapaud commun, <i>Bufo bufo</i>.</p>	
Objectif(s) de la mesure	-Améliorer les connaissances sur les amphibiens du site B6 : effectif, écologie, état de conservation et les facteurs d'influence en fonction des habitats favorables aux espèces.		
Contexte	<p>La répartition des amphibiens est différente selon les exigences écologiques des espèces. Certaines espèces privilégient les eaux closes (mare, étang...), d'autres les écoulements d'altitude, ou encore les milieux temporaires, les vasques sur le lit majeur de cours d'eau, etc.</p> <p>Les espèces à plus faible valeur patrimoniale telles que le Crapaud commun et les Grenouilles rieuses composent le cortège de fond et sont les plus représentées à la faveur des zones humides à mise en eau permanente et à faible originalité (eutrophisation, fermeture, prédation).</p> <p>Plus localement se rencontrent des espèces à valeur patrimoniale notable. L'état actuel des connaissances permet de lister huit espèces d'Anoures : l'Alyte accoucheur (<i>Alytes obstreticans</i>), le Sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>), le Pélodyte ponctué (<i>Pelodytes punctatus</i>), le Crapaud commun (<i>Bufo bufo</i>), la Rainette méridionale (<i>Hyla meridionalis</i>), la Grenouille agile (<i>Rana dalmatina</i>), la Grenouille rousse (<i>Rana temporaria</i>), la Grenouille type verte (<i>Pelophylax</i> sp) et trois espèces d'Urodèles présentes sur les communes du secteur d'étude : la Salamandre tachetée (<i>Salamandra salamandra</i>), Triton palmé (<i>Lissotriton</i></p>		

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.5.2	Améliorer les connaissances sur les amphibiens, notamment l'Alyte accoucheur	Atlas : Cartes 44a et 44b	Priorité 2
<b>Contexte</b>	<i>helveticus</i> ), et le Triton alpestre ( <i>Ichthyosaura alpestris</i> ). C'est donc sur ces espèces que se focaliseront les inventaires, et plus particulièrement sur l'Alyte accoucheur.			
<b>Recommandations générales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Sonneur à ventre à jaune ne sera pas traité dans cette fiche puisqu'il est l'objet de plusieurs études via le Plan national d'Action. Le DOCUGE prévoit alors uniquement des actions de suivi sur le Sonneur (SUI.3.1.5.) ;</li> <li>- Mettre en place un plan d'échantillonnage standardisé permettant de récolter et d'analyser des données sur des pas de temps réguliers selon les différents types d'habitats ;</li> <li>- La trame de la base de données pour les inventaires faunistiques sera transmise par la structure animatrice au prestataire afin d'homogénéiser les données récoltées ;</li> <li>- Une synthèse (comprenant la cartographie des résultats sous SIG) sera réalisée par le prestataire à la fin des inventaires afin de dresser un bilan sur l'évolution des populations (état de conservation, etc.).</li> </ul>			
<b>Périmètre d'application</b>	L'ensemble du site B6			
<b>Contractants ou bénéficiaires potentiels</b>	Bureau d'étude, associations naturalistes, experts			
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	Bureau d'étude, associations naturalistes, experts naturalistes, CEN RA, FRAPNA, etc.			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les prospections devront avoir lieu aux périodes les plus propices aux observations (entre mars et juin) et les méthodes utilisées devront être les moins impactantes pour les espèces (au chant préférentiellement) ;</li> <li>- Les modalités d'inventaires devront s'établir de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>· en soirée et nocturne ;</li> <li>· en journée (identification des têtards) ;</li> </ul> </li> <li>- Un rapport d'étude sera réalisé par le prestataire à la fin des inventaires afin de dresser un bilan sur l'évolution des populations. La mission du prestataire comprendra la saisie des données nouvelles (enrichissement de la base de données SIG « amphibiens » du site B6), leur exploitation, la réalisation de cartographie avec mise à jour du SIG. Les menaces et les préconisations de gestion seront précisées dans le rapport d'étude.</li> <li>- Les inventaires devront permettre de localiser et de décrire les zones humides et autres milieux de présence des amphibiens ainsi qu'identifier les habitats potentiellement favorables sur l'ensemble du site.</li> </ul> <p><b>Recommandations de la Charte :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Signaler à la structure animatrice des éventuelles perturbations du milieu (espèces exotiques envahissantes, changement hydrologique anormal, pollutions) et sur les espèces (espèces exotiques envahissantes, maladie, etc.)</li> <li>- Signaler à la structure animatrice toute observation d'une espèce inscrite à la directive ou listée dans le DOCUGE.</li> </ul>			

<b>Amélioration des connaissances et suivis scientifiques</b>	<b>SUI.1.5.2</b>	<b>Améliorer les connaissances sur les amphibiens, notamment l'Alyte accoucheur</b>				<b>Atlas : Cartes 44a et 44b</b>	<b>Priorité 2</b>
<b>Actions liées</b>	HAB.4.1.1 : Participer à la mise en œuvre d'actions en faveur des zones humides HAB.4.1.2 : Restreindre les activités ou usages perturbateurs du bon état des pelouses humides et des mares cupulaires						
<b>Documents cadres ou programmes existants</b>	Plans nationaux d'Action, évaluation d'incidence et étude d'impact						
<b>Indicateurs de suivi</b>	-Synthèse des inventaires -Evolution de la répartition des populations d'amphibiens -Cartographie						
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	

<b>Moyens mis en oeuvres</b>	<b>Détails</b>				<b>Coût de l'action</b>	
Inventaires de terrain	12 jours par an (8 nocturnes et 4 journées) <u>Estimation</u> : (12 j x 500 €) x 2 = 12 000 €				12 000 €	
Rédaction de synthèse + compilation des données	2 journées chaque année d'inventaire <u>Estimation</u> : 2 x 550 € x 2 = 2 200 €				2 200 €	
<b>Total des coûts estimatifs</b>					<b>14 200 €</b>	
<b>Financeurs</b>	<b>CD 07</b>	<b>Etat</b>				
<b>Participation (en %)</b>	<b>50 %</b>	<b>50 %</b>				

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.6.1	Réaliser des inventaires ciblés sur les populations de Ciste de Pouzolz et de l'Orchidée du Castor	Atlas : Cartes 35 à 36	Priorité 2
--	-----------	--	------------------------	------------

<b>Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés</b>	<p>SUI.1 : Améliorer la connaissance locale des espèces relevant de la Directive Habitats et des espèces remarquables</p> <p>SUI.1.6 : Améliorer les connaissances sur les espèces de la flore inscrite à la Directive Habitats et de la flore remarquable</p>			
<b>Enjeux écologiques</b>	<b>Habitats d'intérêt communautaire et remarquables</b>		<b>Espèces d'intérêt communautaire et remarquables</b>	
	<p><u>Pré-manteaux et fourrés</u></p> <p>4030 - Landes sèches européennes</p> <p>5120 - Formations montagnardes à <i>Cystus purgans</i></p> <p><u>Forêts hygrophiles à mésophiles</u></p> <p>91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)*</p> <p>92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i></p>		<p>Ciste de Pouzolz, <i>Cistus Pouzolzii</i></p> <p>Epipactis du castor, <i>Epipactis fibri</i></p>	
<b>Objectif(s) de la mesure</b>	<p>- Dresser un bilan stationnel pour les différentes populations de ces deux espèces afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'acquérir des données qualitatives et quantitatives sur l'état de conservation de ces espèces ;</li> <li>• De maintenir ou améliorer l'état de conservation de ces espèces et de leur habitat.</li> </ul> <p>- Dresser un bilan initial et entamer un suivi écologique particulièrement fin pour ces espèces. Les détails du protocole seront à définir au cas par cas, selon l'espèce et les variables à suivre. Il s'agira de protocoles d'échantillonnage représentatifs mis en place dans des sites pilotes de référence. L'objectif principal est de mieux comprendre la réponse de l'espèce étudiée par rapport à des impacts anthropiques, à l'évolution des pratiques agricoles, pastorales ou forestières ainsi que des activités de gestion conservatoire. Ces suivis devront permettre de préciser et améliorer la politique et les opérations de conservation.</p>			
<b>Recommandations générales</b>	<p>- Définir un mode opératoire et des placettes fixes d'échantillonnage afin d'assurer un recueil reproductible et une comparaison des données dans le cadre d'un suivi diachronique ;</p> <p>- Réaliser des inventaires ciblés aux périodes clés de leur développement ;</p> <p>- Acquérir des informations sur les effectifs, la fertilité, l'écologie, leur position phytosociologique, l'état de conservation et les facteurs d'influence ;</p> <p>- Au delà des populations déjà connues, rechercher de nouvelles localités pour affiner la répartition de ces espèces remarquables ;</p> <p>- A la suite de la récolte des données, engager une réflexion sur la nécessité d'intervenir et le cas échéant engager des mesures de préservation et/ou restauration.</p>			
<b>Périmètre d'application</b>	<p>- L'ensemble des stations répertoriées : la localisation des stations n'est pas précisée en raison de leur forte sensibilité, le Conservatoire Botanique National du Massif Central (et la structure animatrice) possèdent les informations géographiques nécessaires à leur mission ;</p> <p>- L'ensemble des habitats favorables aux espèces ciblées.</p>			



<b>Amélioration des connaissances et suivis scientifiques</b>	<b>SUI.1.6.1</b>	<b>Réaliser des inventaires ciblés sur les populations de Ciste de Pouzolz et de l'Orchidée du Castor</b>				<b>Atlas : Cartes 35 à 36</b>	<b>Priorité 2</b>
<b>Contractants ou bénéficiaires potentiels</b>	CBN MC, Société botanique d'Ardèche, Bureau d'étude						
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	Conservatoire Botanique National du Massif-Central, Société botanique d'Ardèche, PNR MA, Associations naturalistes						
<b>DESCRIPTIF DE LA MESURE</b>							
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	Ces espèces ne relevant pas de la Directive Habitat, ces aspects ne seront pas détaillés. Des éléments méthodologiques sont développés par les Conservatoires Botaniques Nationaux, pour exemple voir Vuilleminot, 2007 ; Pires & Diadema, 2015.						
<b>Actions liées</b>	<p>SUI.1.6.2 : Améliorer les connaissances écologiques sur la flore par la réalisation d'étude complémentaire ;</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.) ;</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.).</p>						
<b>Documents cadres existants</b>	<p>- Stratégie de conservation de la flore du PNR MA (en cours d'élaboration) ;</p> <p>- Liste rouge départementale et régionale ;</p> <p>- Pumailloux A. « Découverte du <i>Cistus de Pouzolzii Délile 1840</i> dans les Boutières » - 2015.</p>						
<b>Synthèse des contrats éligibles</b>	-						
<b>Indicateurs de suivi</b>	- Résultats d'inventaires : Spatialisation (classe d'âge), Indicateur de recouvrement, de fertilité, Composition et structuration des végétations associée, etc.						
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	

<b>Moyens mis en oeuvre</b>	<b>Détails</b>				<b>Coût de l'action</b>	
Bilan stationnel	Ciste de pouzolz : 10j x 600 = 6000 € Orchidée du castor : 5j x 600 = 3000 € Rédaction : 5j x 50 = 2500 €				11 500 €	
<b>Total des coûts estimatifs</b>					<b>11 500 €</b>	
<b>Financeurs</b>	<b>CD 07</b>	<b>Etat</b>	<b>CBN</b>			
<b>Participation (en %)</b>	<b>Max. 30%</b>	<b>30%</b>	<b>40%</b>			

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.6.2	Améliorer les connaissances écologiques sur la flore par la réalisation d'études complémentaires	Atlas : Cartes 35 à 36	Priorité 2
--	-----------	--	------------------------------	------------

<b>Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés</b>	<p>SUI.1 : Améliorer la connaissance locale des espèces relevant de la Directive Habitats et des espèces remarquables ;</p> <p>SUI.1.6 : Améliorer les connaissances sur les espèces de la flore inscrite à la Directive Habitats et de la flore remarquable.</p>		
<b>Enjeux écologiques</b>	<b>Habitats d'intérêt communautaire et remarquables</b>	<b>Espèces d'intérêt communautaire et remarquables</b>	
	<p><b><u>Végétations aquatiques, fontinales et amphibiés</u></b></p> <p>3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i></p> <p>3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i></p> <p>3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i></p> <p><b><u>Pré-manteaux et fourrés</u></b></p> <p>4030 - Landes sèches européennes</p> <p>5110 - Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses</p> <p>5120 - Formations montagnardes à <i>Cystus purgans</i></p> <p><b><u>Végétations des dalles calcaires, pelouses et ourlets</u></b></p> <p><b>6120* - Pelouses calcaires de sables xériques*</b></p> <p>6210 - Pelouses sèches-semi-naturelle et faciès d'embuissonnement sur calcaires</p> <p><b>6230* - Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)</b></p> <p><b><u>Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies</u></b></p> <p>6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeaux ou argilo-limoneux</p> <p>6430 - Mégaphorbiaies d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpin</p> <p><b><u>Formation des escarpements rocheux</u></b></p> <p>8220 - Pentcs rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique</p> <p>8230 - Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dilenii</i></p> <p><b><u>Forêts sèches</u></b></p> <p>9260 - Forêts de <i>Castanea sativa</i></p>	<p><b><u>Cortèges liés aux punctuations basaltiques pelouses sèches écorchées</u></b> : Achillée tomenteuse (<i>Achillea tomentosa</i>), Gagée de Bohème (<i>Gagea bohemica</i>), Pulsatille rouge (<i>Anemone rubra</i>)</p> <p><b><u>Tonsures humides annuelles</u></b> : Jonc à inflorescence globuleuse (<i>Juncus capitatus</i>), Orpin velu (<i>Sedum villosum</i>), Jonc des marais (<i>Juncus tenageia</i>), Trèfle droit (<i>Trifolium strictum</i>), Spergulaire des moissons (<i>Spergularia segetalis</i>)</p> <p><b><u>Parois rocheuses, éboulis</u></b> : Saxifrage de prost (<i>Saxifraga prostii</i>)</p> <p><b><u>Cortèges inféodés aux prairies humides (fauchées ou pâturées)</u></b></p> <p>Orchis punaise (<i>Anacamptis coriophora</i>), Oenanthe faux boucage (<i>Oenanthe pimpinelloides</i>), Orchidée à fleurs lâches (<i>Anacamptis laxiflora</i>), Oenanthe à feuilles de Peucedan (<i>Oenanthe peucedanifolia</i>), Sérapias langue (<i>Serapias lingua</i>), <b>Spiranthe d'été</b> (<i>Spiranthes aestivalis</i> - DH IV - 1900)...</p> <p><b><u>Cortèges des milieux tourbeux</u></b></p> <p>Laïche à deux étamines (<i>Carex diandra</i>, <i>Carex limosa</i>), Pédiculaire des marais (<i>Pedicularis palustris</i>), Droséra à feuilles rondes (<i>Drosera rotundifolia</i>), Gentiane des marais (<i>Gentiana pneumonanthe</i>)... Plusieurs taxons dont les citations sont vagues (ex. tourbières de Gourdon) n'ont pas été revus et sont à confirmer sur le site</p> <p><b><u>Cortèges synanthropes rudéraux</u></b> avec Cerfeuil nouveau, <i>Chaerophyllum nodosum</i> présumé disparu du site B6 à rechercher aux abords d'étables et de bergeries, décombres d'anciens hameaux...</p>	

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.6.2	Améliorer les connaissances écologiques sur la flore par la réalisation d'études complémentaires	Atlas : Cartes 35 à 36	Priorité 2
Enjeux écologiques	<b>Habitats d'intérêt communautaire et remarquables</b>		<b>Espèces d'intérêt communautaire et remarquables</b>	
	<p>Landes à myrtilles</p> <p><b>Forêts hygrophiles à mésophiles</b> 9120 - Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (Quercion roboris ou Ilici-Fagenion)</p> <p><b>91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*</b></p> <p>92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus</i></p>		<p><b>Cortèges cultures et pelouses sèches calcaires</b> avec Conringie (<i>Conringia orientalis</i>) et Petite spéculaire (<i>Legousia hybrida</i>), Gagée des champs (<i>Gagea villosa</i>), des espèces présumées disparues du site</p> <p><b>Cortèges des ourlets et fourrés thermophiles mésoxérophiles</b> avec Cytise à longues grappes (<i>Cytisus elongatus</i>), espèce présumée disparue du site et du territoire du PNR.</p> <p>Illécèbre verticillé, <i>Illecebrum verticillatum</i></p>	
Objectif(s) de la mesure	<p>-Actualiser les connaissances concernant la distribution et la représentation des flores rares et patrimoniales à l'échelle du site B6 ; de préférence pour les unités écologiques singulières, fonctionnelles et richement dotées en espèces remarquables (ponctuations humides et basaltiques), secondairement pour des taxons plus sporadiques et présumés éteints.</p>			
Contexte	<p>Le site B6, par sa position géographique, sa géologie et la qualité de ses habitats naturels et semi-naturels, participe de manière significative à l'échelle des contreforts cévenols au maintien de flores patrimoniales qui trouvent sur ce territoire, des conditions bien spécifiques de développement, parfois aux limites de leur aire de distribution. Avec plus d'une quarantaine de taxons remarquables (18 classés « En danger », 7 « Vulnérable », 21 « Quasi menacé » dans la liste rouge de la flore vasculaire de Rhône-Alpes) dont 7 n'ont pas été revus récemment (présumés disparus), ce corpus floristique s'avère richement diversifié, pourvu d'un taux d'endémisme notable, mais aussi et surtout en situation précaire, peut-être localement en régression et très probablement méconnu.</p> <p>Quand il apparaît que la destruction des populations de plantes rares et de leur habitat est généralement liée à la simple méconnaissance de leur présence, il semble incontournable d'en faire l'inventaire afin d'obtenir une vision claire de son territoire et garantir par là même, sur le long terme, l'expression du rôle fonctionnel de l'espace avec la persistance, la migration, et l'évolution de ses flores.</p>			
Recommandations générales	<p>-Définir un canevas de relevés permettant un renseignement aisé et reproductible des champs (effectifs, espèces associées, perturbations...) ;</p> <p>-Effectuer les inventaires sur une fenêtre phénologique optimale propre à chaque taxon ;</p> <p>-A la suite des données récoltées, engager une réflexion sur la nécessité d'intervenir et le cas échéant engager des mesures de préservation et/ou restauration ;</p> <p>-Comptabiliser les effectifs des taxons présentant un risque fort d'extinction et dont les populations sont susceptibles de chuter brutalement (faibles effectifs) ;</p> <p>-Etablir une veille (ou contrôle) au besoin pour déceler de visu une forte régression, voire la disparition totale d'une population et de contrôler l'absence de perturbations nouvelles sur la station.</p>			

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.6.2	Améliorer les connaissances écologiques sur la flore par la réalisation d'études complémentaires			Atlas : Cartes 35 à 36	Priorité 2
<b>Périmètre d'application</b>	L'ensemble du site avec une priorité sur les milieux rocheux basaltiques, les prairies humides et les milieux tourbeux.					
<b>Contractants ou bénéficiaires potentiels</b>	Bureau d'étude, CBN MC, SBA, Botanistes locaux, association de protection de l'environnement.					
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	Conservatoire Botanique National du Massif Central, PNR MA, CEN RA, etc.					
DESCRIPTIF DE LA MESURE						
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	<p>La méthodologie d'inventaire est à définir avec le Conservatoire Botanique National du Massif Central ;</p> <p>L'inventaire est à réaliser par un expert, des connaissances en botaniques sont incontournables pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• caractériser les rares stations connues (cartographie, estimation, abondance),</li> <li>• confirmer la présence/absence d'espèces de la flore sur d'anciennes stations,</li> <li>• réaliser des prospections ciblées dans des habitats favorables et localiser de nouvelles stations.</li> </ul>					
<b>Actions liées</b>	<p>SUI.1.7.1 : Améliorer les connaissances sur les habitats de la Directive Habitat et les habitats remarquables par la réalisation d'études complémentaires ;</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.) ;</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.).</p>					
<b>Documents cadres existants</b>	<p>– Stratégie de conservation de la flore du PNR MA (<i>en cours d'élaboration</i>) ;</p> <p>– Liste rouge régionale.</p>					
<b>Synthèse des contrats éligibles</b>	-					
<b>Indicateurs de suivi</b>	<p>– Résultats d'inventaires ;</p> <p>– Cartographie de répartition de la flore d'intérêt communautaire et remarquable du site B6 ;</p> <p>– Plan d'actions en faveur de la flore du site B6.</p>					
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.6.2	Améliorer les connaissances écologiques sur la flore par la réalisation d'études complémentaires	Atlas : Cartes 35 à 36	Priorité 2
--	-----------	--	------------------------------	------------

Moyens mis en oeuvres	Détails				Coût de l'action
Etude de terrain complémentaire	Exemple : 10 jours d'inventaires (600€) + 9 jours rédaction et cartographie (500€). <u>Estimation</u> : 6 000€ + 4 500 €				10 500 €
Suivi et veille	Le suivi est réalisé par un expert en botanique capable de reconnaître l'espèce dès les stades juvéniles et requiert la mise en place d'un protocole spécifique. Si expert : 5 journées de terrain + 2 jours de rédaction d'un rapport <u>Estimation</u> : 4 000 €  La veille peut être réalisée par l'animateur du site ou un bénévole du moment qu'il sait identifier la plante.				4 000 €
<b>Total des coûts estimatifs</b>					<b>14 500 €</b>
<b>Financeurs</b>	<b>CD 07</b>	<b>Etat</b>	<b>CBN</b>		
<b>Participation (en %)</b>	<b>Max. 30%</b>	<b>30%</b>	<b>40%</b>		

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.7.1	Améliorer les connaissances sur les habitats de la Directive Habitat et les habitats remarquables par la réalisation d'études complémentaires	Atlas : Carte 12 à 15	Priorité 2
--	-----------	---	-----------------------------	---------------

<b>Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés</b>	<p>SUI.3. : Suivre les espèces et les habitats de la Directive Habitats et les espèces remarquables présentes ainsi que leur état de conservation ;</p> <p>SUI.3.1 : Suivre la dynamique des populations et l'état de conservation des espèces de la Directive Habitat et des espèces remarquables.</p>
<b>Enjeux écologiques</b>	<p style="text-align: center;"><b>Habitats d'intérêt communautaire et remarquable</b></p> <p>L'ensemble des habitats d'intérêt communautaire et remarquables sont concernées par cette mesure.</p>
<b>Objectif(s) de la mesure</b>	<p>-Améliorer les connaissances sur les habitats du site avec une attention toute particulière :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• aux groupements annuels des tontures temporairement humides ;</li> <li>• Aux groupements des pelouses vivaces du 6210 ;</li> <li>• Aux habitats souterrains (chiroptères, insectes troglobies, mollusques stygobies).</li> </ul>
<b>Contexte</b>	<p>Les investigations de terrain de 2013 et le recueil de données ont permis d'identifier 160 unités de végétation naturelles et semi naturelles sur le site. Dans cet ensemble, 19 habitats d'intérêt communautaire sont mis en évidence et regroupent chacun plusieurs unités élémentaires.</p> <p>Des controverses et/ou lacunes phytosociologiques demeurent sur certains groupements, comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les tontures annuelles temporairement humides signalées dans l'ENS « Serres Boutiérots et vallées de l'Auzène, de la Gluèyre et de l'Orsanne », sous l'habitat 3170* - Mares temporaires méditerranéennes ; mais qui pourraient relever de l'habitat communautaire 3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>. Des compléments sont à apporter sur ces formations afin de statuer sur leur appartenance phytosociologique, leur correspondance éventuelle avec les cahiers d'habitats et leur représentation sur le site.</li> <li>• les pelouses vivaces du 6210 - Pelouses sèches-semi-naturelle et faciès d'embuissonnement sur calcaires sont très largement représentées sur le site sous divers faciès qui mériteraient d'être mieux caractérisés. Des combinaisons originales d'espèces pourraient permettre d'identifier des groupements floristiques originaux et probablement endémiques de ce territoire. En ce sens il semble important de mener un approfondissement sur cette classe des <i>Festuco valesiacae-brometea erecti</i>.</li> </ul> <p>A noter également l'absence de signalement d'habitats souterrains sur le site. Bien que ces biotopes soient naturellement peu présent dans ce contexte géologiques, des ensembles cavernicoles sont possiblement exprimés et mériteraient d'être caractérisés, notamment au regard des cortèges faunistiques associés.</p>

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.7.1	Améliorer les connaissances sur les habitats de la Directive Habitat et les habitats remarquables par la réalisation d'études complémentaires	Atlas : Carte 12 à 15	Priorité 2
<b>Recommandations générales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Effectuer les relevés suivant la méthode phytosociologique sigmatiste du Conservatoire Botanique National ;</li> <li>-Réaliser les analyses des relevés phytosociologiques (tableaux détaillés) et la mise en évidence des groupements végétaux (syntaxons) au niveau de l'association ;</li> <li>-Comparer les groupements avec les associations connues (tableaux synthétiques) afin de nommer ces syntaxons ;</li> <li>-Faire réaliser ce travail par un expert maîtrisant la phytosociologie et les référentiels EUR27/Corine/Cahiers Habitats.</li> </ul>			
<b>Périmètre d'application</b>	L'ensemble du site B6.			
<b>Contractants ou bénéficiaires potentiels</b>	Expert botaniste phytosociologue / Bureau d'étude, CBN MC, associations naturalistes			
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	Conservatoire Botanique National du Massif Central, Société Botanique d'Ardèche, PNR MA, CEN RA, associations naturalistes.			
<b>DESCRIPTIF DE LA MESURE</b>				
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Un prestataire expérimenté sera sollicité pour établir ce travail d'amélioration des connaissances sur les habitats à l'échelle du site,</li> <li>- Quelques compartiments plus spécifiques de recherche pourront intégrer cette prospection globale, avec dans le plan d'échantillonnage un travail de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pré-sélection des unités de végétations rattachées à la classe des <i>Festuco valesiacae-brometea erecti</i> en s'appuyant sur l'Atlas cartographique des habitats et sur la base de données réalisée en 2013 ;</li> <li>• Pré-sélection des secteurs favorables à la recherche des communautés peu rencontrées jusqu'alors et supposées présentes des « Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des « <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i> » sur la base de la cartographie de l'ENS « Serres Boutiérots et vallées de l'Auzène, de la Gluèyre et de l'Orsanne ».</li> </ul> </li> <li>-Les relevés seront établis selon la méthode de coefficient d'abondance-dominance définie par Braun-Blanquet (1928), celle-ci sert à estimer la fréquence de chaque plante dans le relevé. Les inventaires phytosociologiques seront été effectués sur des surfaces homogènes aux plans floristiques et écologiques afin d'éviter les zones de transition en contact avec différentes communautés végétales (problèmes de typicité* des cortèges floristiques) ;</li> <li>-Les relevés seront géolocalisés à l'aide de GPS et cartographiés, explicitement nommés, et leurs informations intégrées dans des fiches spécifique ;</li> <li>-Le cahier des charges de l'étude d'amélioration des connaissances, les relevés phytosociologiques ainsi que le document de restitution devront respecter et être validés par le Conservatoire Botanique National ;</li> <li>-Afin de prendre en compte au maximum la phénologie* des espèces et des habitats, les inventaires seront réalisés sur les périodes de mars à septembre.</li> </ul>			

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.7.1	Améliorer les connaissances sur les habitats de la Directive Habitat et les habitats remarquables par la réalisation d'études complémentaires				Atlas : Carte 12 à 15	Priorité 2
<b>Actions liées</b>	<p>SUI.1.6.2 : Améliorer les connaissances écologiques sur la flore par la réalisation d'études complémentaires ;</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.) ;</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.).</p>						
<b>Documents cadres existants</b>	<p>-Cahiers d'habitats / Catalogue des végétations du Parc des Monts d'Ardèche / Prodrome des végétations de France PVF1 PVF2 ;</p> <p>-Bruno de Foucault, 2013 - Contribution au prodrome des végétations de France : les Isoëtetea velatae de Foucault 1988 et les Juncetea bufonii de Foucault 1988 (« Isoëto – Nanojuncetea bufonii») (Partie 1), J. Bot. Soc. Bot. France 62 : 35-70 ;</p> <p>-Bruno de Foucault, 2013 - Contribution au prodrome des végétations de France : les Isoëtetea velatae de Foucault 1988 et les Juncetea bufonii de Foucault 1988 (« Isoëto – Nanojuncetea bufonii») (Partie 2), J. Bot. Soc. Bot. France 63 : 63-109 ;</p> <p>-Bruno de Foucault, 2010 - Contribution au prodrome des végétations de France : les Littorelletea uniflorae Braun-Blanq. &amp; Tüxen ex Westhoff, Dijk, Passchier &amp; Sissingh 1946, J. Bot. Soc. Bot. France 52 : 43-78 ;</p> <p>-Chaiers des charges du Conservatoire Botanique National</p>						
<b>Synthèse des contrats éligibles</b>	-						
<b>Indicateurs de suivi</b>	<p>-Résultats d'inventaires (représentativité spatiale, composition, recouvrement, état de conservation des végétations...);</p> <p>-Cartographie des habitats du site B6 mise à jour.</p>						
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Myens mis en oeuvres	Détails			Coût de l'action
Etude	Analyse bibliographique : 500 euros Plan d'échantillonnage : 500 euros Recherches et relevés de terrains : 5 000 euros Analyse des relevés : 5 000 euros Cartographie : 2 000 euros Document de synthèse : 2 000 euros			15 000 euros pour les 2 campagnes
<b>Total des coûts estimatifs</b>				<b>15 000 €</b>
<b>Financeurs</b>	<b>CD 07</b>	<b>Etat</b>		
<b>Participation (en %)</b>	<b>Max. 10 %</b>	<b>90 %</b>		



Amélioration des connaissances et suivi scientifique	SUI.2.1.1	Mieux connaître les pratiques agricoles et les filières de professionnels associés dans le but de mettre en œuvre des mesures de gestion de la biodiversité adaptées aux pratiques et aux enjeux du territoire	Atlas : Carte 53, 54	Priorité 2
--	-----------	--	----------------------------	------------

<b>Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés</b>	SUI.2 : Améliorer les connaissances sur les activités socio-économiques SUI.2.1 : Mieux connaître les pratiques agricoles		
<b>Enjeux écologiques</b>	<b>Habitats d'intérêt communautaire et remarquable</b>	<b>Espèces d'intérêt communautaire et remarquable</b>	
	<p><b><u>Forêts sèches</u></b> 9260 - Forêts de <i>Castanea sativa</i></p> <p><b><u>Pré-manteaux et fourrés</u></b> 5120 - Formations montagnardes à <i>Cystus purgans</i></p> <p><b><u>Végétations des dalles calcaires, pelouses et ourlets</u></b> 6210 - Pelouse sèche semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire</p> <p><b>6230* - Formations herbeuses à <i>Nardus</i> riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes et des zones submontagnardes européennes*</b> Pelouses semi aride médioeuropéenne dominées par <i>Brachypodium</i> (34.323), pelouses siliceuses ouvertes (35.2), pelouses xérophiles des versants rocaillieux à <i>Festuca scoparius</i> (36.3311), pelouses mésophiles des sols profonds à <i>Festuca paniculata</i> (36.3312).</p> <p><b><u>Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies</u></b> 6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeaux ou argilo-limoneux</p> <p>Prairies humides atlantiques et subatlantiques (37.21), Prairies à <i>Renouées</i> bistortes (37.215), Pâtures à grands joncs (37.241), Prairies à Canches Cespiteuse (37.213), Bas-marais acides sub-atlantiques à, <i>Carex</i> et <i>Juncus</i> (54.4222), Saussaie marécageuse à Saule à Oreillettes (44.921), etc.</p> <p><b><u>Prairies mésophiles</u></b> 6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude</p> <p>6520 - Prairies de fauche de montagne</p> <p>Prairies sub-alpines à <i>Calamagrostis arundinacea</i> (34.323), prairie à <i>Agrostis-festuca</i> (35.12), prairies siliceuses à annuelles naines (35.21), etc.</p> <p><i>De manière indirecte, l'ensemble des habitats liés aux systèmes agraires et agropastoraux</i></p>	<p><b><u>Mammifères</u></b> Chiroptères</p> <p><b><u>Avifaune</u></b> A073 - Milan noir, <i>Milvus migrans</i> A338 - Pie-grièche écorcheur, <i>Lanius collurio</i> A255 - Pipit rousseline, <i>Anthus campestris</i> A0379 - Bruant ortolan, <i>Emberiza hortulana</i> A084 - Busard cendré, <i>Circus pigargus</i> A080 - Circaète-Jean-le-Blanc, <i>Circaetus gallicus</i> A246 - Alouette lulu, <i>Lullula arborea</i> A018 - Chevêche d'Athéna, <i>Athene noctua</i></p> <p><b><u>Reptiles</u></b> Lézard ocellé, <i>Timon lepidus</i></p> <p><b><u>Entomofaune</u></b> Hermite, <i>Chazara briseis</i> Criquet de l'Aigoual, <i>Chortipus saulciy algoaldensis</i> 1053 - Diane, <i>Zerinthia polyxena</i> (DH IV) 1058 - Azuré du Serpolet, <i>Scolitantides orion</i> (DH IV)</p> <p><i>De manière indirecte, l'ensemble des espèces liées aux systèmes agraires et agropastoraux</i></p>	

Amélioration des connaissances et suivi scientifique	SUI.2.1.1	Mieux connaître les pratiques agricoles et les filières de professionnels associés dans le but de mettre en œuvre des mesures de gestion de la biodiversité adaptées aux pratiques et aux enjeux du territoire	Atlas : Carte 53, 54	Priorité 2
Objectif(s) de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer les connaissances sur le fonctionnement des systèmes de production agricole présents sur le site B6,</li> <li>- Mieux appréhender les enjeux locaux liés à l'agriculture et à la biodiversité ;</li> <li>- Compléter les études réalisées sur l'agriculture du site B6 par la récolte de témoignages ;</li> <li>- Créer du lien avec les acteurs du territoire et mettre en place un réseau.</li> </ul>			
Contexte	<p>Le stage réalisé par Camille Nollet, ainsi que les questionnaires et les ateliers de concertation mis en œuvre pour l'élaboration du DOCUGE ont permis d'avoir une vision générale sur les pratiques agricoles du site B6.</p> <p>Cependant, en raison du vaste territoire qu'il représente et de la grande diversité de systèmes de production en places, une mesure est nécessaire pour affiner l'analyse du territoire sur la thématique agricole, et d'en comprendre les enjeux et les problématiques. Cette mesure doit être réalisée en parallèle avec les autres actions mises en place concernant l'agriculture.</p>			
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Compiler les données existantes et les mettre à jour ;</li> <li>- Rencontrer les agriculteurs du site et échanger avec eux sur leurs pratiques, les enjeux de l'agriculture locale, etc. ;</li> <li>- Cette amélioration des connaissances vise l'ensemble des systèmes de production agricoles présents sur le territoire : maréchage, arboriculture, polyculture, élevage, pastoralisme, etc.</li> </ul>			
Périmètre d'application	L'ensemble du site B6.			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Agriculteurs et circuits de production en interactions avec l'activité agricole du site B6			
Partenaires techniques potentiels	Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, agriculteurs, collectivités, Agribio, représentants des syndicats agricoles, GAEC, sociétés agricoles, CEN RA.			
<b>DESCRIPTIF DE LA MESURE</b>				
Méthodes et moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontrer et échanger sur des secteurs ou des pratiques. Des notes de synthèse permettront d'effectuer un suivi des données récoltées ;</li> <li>- Suivre l'évolution des Orientations technico-économique des exploitations sur le site B6 ;</li> <li>- Identifier les différentes pratiques pour une même production.</li> </ul>			
Actions liées	<p>HAB.2.1.1 : Réaliser un diagnostic foncier agricole pour identifier, valoriser et entretenir les landes, les pelouses et les prairies non utilisées ;</p> <p>HAB.2.1.2 : Favoriser le maintien et le développement des surfaces toujours en herbe avec la réouverture de landes, de milieux ouverts et la création de parcs et de parcours (MAEC, PPT, piste, clôtures, points d'eau, etc.) ;</p>			

<b>Amélioration des connaissances et suivi scientifique</b>	<b>SUI.2.1.1</b>	<b>Mieux connaître les pratiques agricoles et les filières de professionnels associés dans le but de mettre en œuvre des mesures de gestion de la biodiversité adaptées aux pratiques et aux enjeux du territoire</b>	<b>Atlas : Carte 53, 54</b>	<b>Priorité 2</b>		
<b>Actions liées</b>	HAB.2.2.1 : Accompagner une meilleure gestion du foncier en faveur du maintien et de l'installation d'agriculteurs ; HAB. 2.2.2 : Accompagner les agriculteurs volontaires dans une démarche de conversion en agriculture biologique, raisonnée et/ou autres pratiques alternatives.					
<b>Documents cadres et programmes existants</b>	-Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER) ; -Projet Agro-Environnemental et Climatique du territoire des « Montagnes et pentes ardéchoises » (PAEC07).					
<b>Indicateurs de suivi</b>	Notes de synthèse, réunion annuelle de restitution, Comptes-rendu					
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>

<b>Action</b>	<b>Détails</b>				<b>Coût de l'action</b>
Temps d'animation	Calculé dans l'animation du site				Aucun surcoût
<b>Total des coûts estimatifs</b>					<b>Sans objet</b>
<b>Financeurs</b>	<b>FEADER</b>				
<b>Participation (en %)</b>	<b>X</b>				

Amélioration des connaissances et suivi scientifique	SUI.2.2.1	Mieux connaître les pratiques sylvicoles et les filières de professionnels associés dans le but de mettre en œuvre des mesures de gestion de la biodiversité adaptées aux pratiques et aux enjeux	Atlas : Carte 55	Priorité 2
--	-----------	---	---------------------	------------

<b>Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés</b>	SUI.2 : Améliorer les connaissances sur les activités socio-économiques SUI.2.2 : Mieux connaître les pratiques sylvicoles		
<b>Enjeux écologiques</b>	<b>Habitats d'intérêt communautaire et remarquables</b>	<b>Espèces d'intérêt communautaire et remarquables</b>	
	<p><b>Forêts hygrophiles à mésophiles</b></p> <p>9120 - Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (Quercion roboris ou Ilici-Fagenion)</p> <p><b>91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*</b></p> <p>92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i></p> <p>Autres forêts remarquables : Chênaies-charmaies sub-atlantique (41.24), Hêtraies à Calament à grandes fleurs (41.172), Hêtraie acidophile atlantique à sous-bois à Houx (41.12) ; Frênaies collinéennes acidoclines des fonds de vallon à Sauge glutineuse (41.23), etc.</p>	<p><b>Mammifères</b></p> <p>1308 - Barbastelle d'Europe, <i>Barbastella barbastellus</i></p> <p>1321 - Murin à oreilles échanquées, <i>Myotis emarginatus</i></p> <p>1312 - Noctule commune, <i>Nyctalus noctula</i> ;</p> <p>1314 - Murin de Daubenton, <i>Myotis daubentonii</i></p> <p>1323 - Murin de Bechstein, <i>Myotis bechsteinii</i> ;</p> <p>Pipistrelles sp.</p> <p>1317 - Pipistrelle de Nathusius <i>Pipistrellus nathusii</i></p> <p>1303/1304 - Rhinolophes sp.</p> <p><b>Oiseaux</b></p> <p>A073 - Milan noir, <i>Milvus migrans</i></p> <p>A080 - Circaète-Jean-le-blanc, <i>Circaetus gallicus</i></p> <p>A224 – Engoulevent d'Europe, <i>Caprimulgus europaeus</i></p> <p><b>Invertébrés</b></p> <p>1088 - Grand Capricorne, <i>Cerambyx cerdo</i></p> <p>1083 - Lucane cerf-volant, <i>Lucanus cervus</i></p> <p>Autres espèces remarquables : Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>), Hibou Grand Duc (<i>Bubo bubo</i>), Chevêche d'Athéna (<i>Athene noctua</i>), Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>), Salamandre tachetée (<i>Salamandra salamandra</i>), etc.</p>	
<b>Objectif(s) de la mesure</b>	<p>-Améliorer les connaissances sur le fonctionnement des systèmes de production sylvicole présents sur le site ;</p> <p>-Mieux appréhender les enjeux locaux liés à la sylviculture et à la biodiversité ;</p> <p>-Compléter les études réalisées sur la forêt et la sylviculture par la récolte de témoignage ;</p> <p>-Créer du lien avec les acteurs du territoire et mettre en place un réseau.</p>		
<b>Contexte</b>	<p>De nombreuses activités socio-économiques sont présentes sur le site. Un certain nombre d'éléments sont consignés dans la partie diagnostic socio-économique du DOCUGE, ainsi que l'Atlas cartographique. Toutefois, pour aller plus loin et améliorer la connaissance, la localisation des pratiques et connaître l'évolution des activités sur le site, un travail spécifique serait à réaliser.</p> <p>La culture forestière sur le site B6 est émergente mais la gestion forestière reste fortement contrainte par l'accès aux parcelles (desserte), par le manque de débouchés de production, mais également et plus particulièrement par un important morcellement du foncier qui ne</p>		

Amélioration des connaissances et suivi scientifique	SUI.2.2.1	Mieux connaître les pratiques sylvicoles et les filières de professionnels associés dans le but de mettre en œuvre des mesures de gestion de la biodiversité adaptées aux pratiques et aux enjeux	Atlas : Carte 55	Priorité 2		
<b>Contexte</b>	<p>permet pas la prise en compte d'unité forestière à proprement dit.</p> <p>Quelques contacts ont été établis lors du diagnostic, mais la récolte de témoignage plus poussés mériterait d'être entreprise via un stage par exemple.</p>					
<b>Recommandations générales</b>	<p>-Disposer d'un outil ou d'une base de données qui permettra de capitaliser les informations sur les activités socio-économiques, mesurer leur évolution et les mettre à disposition des acteurs locaux.</p>					
<b>Périmètre d'application</b>	<p>L'ensemble des parcelles forestières exploitées sur le site B6.</p>					
<b>Contractants ou bénéficiaires potentiels</b>	<p>SMEC, élus, collectivités, services de l'état, le Département, etc.</p>					
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	<p>ONF, CRPF, SMEOV, Fibois, DDT, PNR MA, etc.</p>					
<b>DESCRIPTIF DE LA MESURE</b>						
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Mutualiser les informations et les ressources des structures locales intéressées ;</li> <li>-Capitaliser l'information au sein d'un dispositif dédié (BDD de contact) ;</li> <li>-Analyser l'évolution des pratiques ;</li> <li>-Valoriser l'information socio-économique en la rendant accessible à un cercle d'acteurs élargi ;</li> <li>-Stimuler les échanges, le travail collaboratif et le partage d'expériences ;</li> <li>-Ce travail sera pris en charge par l'animateur Natura 2000 et pourra être renforcé par un stage de 6 mois et s'inspirer de l'observatoire socio-économique créé sur le site Natura 2000/ENS des Gorges de l'Ardèche.</li> </ul>					
<b>Actions liées</b>	<p>HAB.3.1.1 : Réaliser un inventaire des milieux et îlots boisés favorables à la formation d'îlots sénescents et identifier les potentialités écologiques des milieux forestiers : îlots de sénescence et rôle de corridor ;</p> <p>HAB.3.1.2 : Conventionner avec les propriétaires, l'ONF et les communes en faveur de la libre évolution des forêts et la conservation d'îlots de sénescences ;</p> <p>HAB.3.2.1 : Participer au projet de relance de la production Ardéchoise de châtaigne avec la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche et le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.</p>					
<b>Documents cadres et programmes existants</b>	<p>Plan de gestion simplifié</p>					
<b>Indicateurs de suivi</b>	<p>Note de synthèse, rapport de stage</p>					
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2016	2017	2018	2019	2020	2021

Amélioration des connaissances et suivi scientifique	SUI.2.2.1	Mieux connaître les pratiques sylvicoles et les filières de professionnels associés dans le but de mettre en œuvre des mesures de gestion de la biodiversité adaptées aux pratiques et aux enjeux	Atlas : Carte 55	Priorité 2
--	-----------	---	---------------------	------------

Moyens mis en oeuvre	Détails				Coût de l'action
Temps d'animation	Calculé dans l'animation du site				Aucun surcoût
Stagiaire	Stage niveau Master 2 : « Pratiques sylvicoles et biodiversité »  Stage de 6 mois sous convention : 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale soit 554,40 € par mois Soit $554,40 \text{ €} \times 6 = 3\,326,4 \text{ €}$ Frais de déplacement et de restauration : 250 km/semaine sur 3 mois = 1 000 € + Repas = 200 €  Soit <u>1 200,00 €</u>				4 527 €
<b>Total des coûts estimatifs</b>					<b>4 527 €</b>
<b>Financeurs</b>	<b>Etat</b>	<b>FEADER</b>			
<b>Participation (en %)</b>	<b>100 %</b>	<b>X</b>			

Amélioration des connaissances et suivi scientifique	SUI.2.3.1	Mieux connaître les pratiques touristiques et sportives présentes sur le site B6 pouvant avoir un impact sur les milieux naturels et la biodiversité	Atlas : Carte 56	Priorité 2
--	-----------	--	---------------------	------------

<b>Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés</b>	SUI.2 : Améliorer les connaissances sur les activités socio-économiques SUI.2.3 : Mieux connaître les pratiques touristiques et sportives présentes sur le site		
<b>Enjeux écologiques</b>	<b>Habitats d'intérêt communautaire et remarquable</b>	<b>Espèces d'intérêt communautaire et remarquable</b>	
	L'ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et remarquables du site B6.		
<b>Objectif(s) de la mesure</b>	- Mieux connaître les acteurs et les inter-actions existantes sur le site entre les loisirs/sports de pleine nature et la biodiversité ;		
<b>Contexte</b>	De nombreuses activités socio-économiques sont présentes sur le site. Un certain nombre d'éléments sont consignés dans le tome 1 et dans l'Atlas cartographique du DOCUGE. Toutefois, pour aller plus loin et améliorer la connaissance, la localisation des pratiques et connaître l'évolution des activités sur le site, un travail spécifique serait à réaliser.  Les activités de pleine nature et le tourisme en général bénéficient d'un cadre naturel remarquable. Les activités s'organisent autour d'infrastructures touristiques (Dolce via, route des dragonnades, hébergements) en développement.		
<b>Recommandations générales</b>	- Disposer d'un outil ou d'une base de données qui permettra de capitaliser les informations sur les activités socio-économiques, mesurer leur évolution et les mettre à disposition des acteurs locaux ; - Créer du lien avec les acteurs du tourisme, des loisirs et des activités de pleine nature du site et construire un réseau.		
<b>Périmètre d'application</b>	L'ensemble du site B6		
<b>Contractants ou bénéficiaires potentiels</b>	SMEC, élus, services de l'état, le Département.		
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	ADT, Ardèche plein cœur, offices du tourisme, DDT, SMEOV, EPCI, professionnels du tourisme et des loisirs, associations, etc.		
<b>DESCRIPTIF DE LA MESURE</b>			
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	- Mutualiser les informations et les ressources des structures locales intéressées ; - Capitaliser l'information au sein d'un dispositif dédié (BDD de contact) ; - Analyser l'évolution des pratiques ; - Valoriser l'information socio-économique en la rendant accessible à un cercle d'acteurs élargi ; - Stimuler les échanges, le travail collaboratif et le partage d'expériences.		

<b>Amélioration des connaissances et suivi scientifique</b>	<b>SUI.2.3.1</b>	<b>Mieux connaître les pratiques touristiques et sportives présentes sur le site B6 pouvant avoir un impact sur les milieux naturels et la biodiversité</b>	<b>Atlas : Carte 56</b>	<b>Priorité 2</b>		
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	Ce travail sera pris en charge par l'animateur Natura 2000 et pourra être renforcé par un stage de 6 mois et s'inspirer de l'observatoire socio-économique créé sur le site Natura 2000/ENS des Gorges de l'Ardèche.					
<b>Actions liées</b>	COM.2.1.1 : Créer un partenariat et mettre en place une démarche responsable avec les professionnels du tourisme et les prestataires d'activités de pleine nature.					
<b>Documents cadres et programmes existants</b>	Schéma des sports départemental (CDESI)					
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de réunions informatives réalisées ;</li> <li>- Notes de synthèse ;</li> <li>- Comptes-rendu de réunion.</li> </ul>					
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>

<b>Moyens mis en oeuvres</b>	<b>Détails</b>				<b>Coût de l'action</b>
Temps d'animation	Calculé dans l'animation du site				Aucun surcoût
Stagiaire	Stage niveau Master 2 : « Amélioration des connaissances des activités touristiques, de loisirs et de sport de pleine nature du site B6 »  Stage de 6 mois sous convention : 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale soit 554,40 € par mois Soit 554,40 € x 6 = <u>3 326,4 €</u>  Frais de déplacement et de restauration : 250 km/semaine sur 3 mois = 1 000 € + Repas = 200 € Soit <u>1 200,00 €</u>				4 527 €
<b>Total des coûts estimatifs</b>					<b>4 527 €</b>
<b>Financeurs</b>	<b>CD 07</b>	<b>Etat</b>	<b>EPCI</b>		
<b>Participation (en %)</b>	<b>Max. 70%*</b>	<b>10 %</b>	<b>20%</b>		

\*70% si l'étude est réalisée uniquement sur le site ENS, sinon le taux sera abaissé à 50%



Amélioration des connaissances et suivi scientifique	SUI.3.1.1	Suivre les populations de chauves-souris et évaluer leur état de conservation	Atlas : Cartes 37 à 39	Priorité 1
--	-----------	---	------------------------------	------------

<b>Objectifs de conservation et objectifs opérationnels associés</b>	<p>SUI.3 : Suivre les espèces et les habitats de la Directive Habitats et les espèces remarquables présentes ainsi que leur état de conservation ;</p> <p>SUI.3.1 : Suivre la dynamique des populations et l'état de conservation des espèces de la Directive Habitat et des espèces remarquables</p>	
<b>Enjeux écologiques</b>	<b>Habitats d'intérêt communautaire et remarquables</b>	<b>Espèces d'intérêt communautaire et remarquables</b>
	<p><b><u>Forêts sèches</u></b> 9260 - Forêts de <i>Castanea sativa</i></p> <p><b><u>Forêts hygrophiles à mésophiles</u></b> 9120 - Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (<i>Quercion roboris</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)</p> <p><b>91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)*</b> 92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i></p> <p><b><u>Végétations aquatiques, fontinales et amphibies</u></b> 3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i></p> <p>3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i></p> <p>3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i></p> <p><b><u>Pré-manteaux et fourrés</u></b> 4030 - Landes sèches européennes</p> <p>5110 - Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses</p> <p>5120 - Formations montagnardes à <i>Cystus purgans</i></p> <p><b><u>Végétations des dalles calcaires, pelouses et ourlets</u></b> <b>6120* - Pelouses calcaires de sables xériques*</b> 6210 - Pelouses sèches-semi-naturelle et faciès d'embuissonnement sur calcaires</p> <p><b>6230* - Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrats silicieux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)</b></p> <p><b><u>Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies :</u></b> 6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeaux ou argilo-limoneux 6430 - Mégaphorbiaies d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpin</p>	<p><b><u>Chiroptères</u></b> 1303 - Petit Rhinolophe, <i>Rhinolophus hipposideros</i> 1304 - Grand Rhinolophe, <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> 1307 - Petit Murin, <i>Myotis blythii</i> 1308 - Barbastelle d'Europe, <i>Barbastella barbastellus</i> 1309 - Pipistrelle commune, <i>Pipistrellus pipistrellus</i> 1310 - Minioptère de Schreibers, <i>Miniopterus schreibersii</i> 1312 - Noctule commune, <i>Nyctalus noctula</i> 1314 - Murin de Daubenton, <i>Myotis daubentonii</i> 1317 - Pipistrelle de Nathusius, <i>Pipistrellus nathusii</i> 1320 - Murin de Brandt 1321 - Murin à oreilles échancrées, <i>Myotis emarginatus</i> 1322 - Murin de Natterer, <i>Myotis nattereri</i> 1323 - Murin de Bechstein 1324 - Grand Murin, <i>Myotis myotis</i> 1326 - Oreillard roux, <i>Plecotus auritus</i> 1327 - Sérotine commune, <i>Eptesicus serotinus</i> 1328 - Grande Noctule, <i>Nyctalus lasiopterus</i> 1329 - Oreillard gris, <i>Plecotus austriacus</i> 1330 - Murin à moustaches, <i>Myotis mystacinus</i> 1331 - Noctule de Leisler, <i>Nyctalus Leisleri</i> 1333 - Molosse de Cestoni, <i>Tadarida teniotis</i> 5003 - Murin d'Alcathoe, <i>Myotis alcathoe</i> 5009 - Pipistrelle pygmée, <i>Pipistrellus pygmaeus</i> 5365 - Vespère de Savi, <i>Hypsugo savii</i></p>

Amélioration des connaissances et suivi scientifique	SUI.3.1.1	Suivre les populations de chauves-souris et évaluer leur état de conservation	Atlas : Cartes 37 à 39	Priorité 1
<b>Enjeux écologiques</b>	<p><b><u>Prairies mésophiles</u></b> 6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude 6520 - Prairies de fauche d emontagne</p> <p><b><u>Formation des escarpements rocheux :</u></b> 8220 - Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique 8230 - Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dilenii</p> <p><b><u>Milieus urbains</u></b></p>			
<b>Objectif de la mesure</b>	<p>-Mettre en place un suivi chiroptérologique sur le site B6 suivant les résultats obtenus par l'action SUI.1.1.1 ;</p> <p>-Evaluer l'efficacité des mesures mises en oeuvre en faveur des chiroptères.</p>			
<b>Contexte</b>	<p>Les inventaires réalisés en 2013 ont permis de mettre en avant d'un cortège chiroptérologique remarquable. En effet, d'ores et déjà 25 espèces fréquentent ce site (dont plusieurs colonies sont à signaler à l'image du Petit rhinolophe).</p> <p>Les châtaigneraies abandonnées ainsi que les vieilles chênaies constituent des milieux privilégiés pour la chiroptérofaune du site B6, aussi bien en termes de territoires de chasse que de fourniture de gîtes pour les espèces cavernicoles. Le milieu aquatique est un lieu de prédilection pour les Chiroptères, les cours d'eau servent aussi bien de corridor biologique (transit), que de secteurs de chasse et d'abreuvement, au même titre que les étangs, les lacs ou les mares. L'ensemble du cours d'eau de l'Eyrieux est très utilisé. Les ponts enjambant l'Eyrieux et ses affluents sont des gîtes potentiels pour les chauves-souris, à condition qu'ils n'aient pas été rejointés ou qu'ils présentent des drains. La présence d'un gîte dans un ouvrage sur la commune de Saint-Michel-d'Aurance en est la parfaite illustration.</p> <p>D'autre part, les bâtis comprenant une partie accessible (combles, toitures, caves, volets, tunnels, ponts, etc....) sont des milieux favorables à l'installation de chauves-souris (gîtes). Les endroits chauds comme les combles, le dessous des toitures ou les revers de volets sont souvent des gîtes d'été, ils peuvent également être des gîtes de reproduction (mise bas et élevage des jeunes) appelés nurserie. La prospection de ces lieux ont permis la découverte de plusieurs colonies ou d'individus isolés. Certaines églises comme celles de Saint-Fortunat-sur-Eyrieux abritent des colonies de Pipistrelle, des combles à Saint-Pierreville accueillent une nurserie de Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>) et un individu isolé de Murin de grande taille (<i>Myotis myotis/blythii</i>).</p> <p>Peu de gîtes de reproduction sont connus actuellement, ceux identifiés sont localisés dans du bâti et comprennent des effectifs faibles pour le département, notamment en comparaison avec les sites du sud (gorges de l'Ardèche, Chassezac). Des espèces à forte valeur patrimoniale comme le Murin de Bechstein (<i>Myotis bechsteini</i>), la Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>), le Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>), le Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>) ou encore le Minoptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersii</i>) utilisent à minima le site pour chasser et transiter.</p>			
<b>Recommandations générales</b>	<p>-Solliciter un arrêté du préfet pour obtenir l'accès aux propriétés privées en vue de réaliser la mission et l'afficher dans les mairies concernées ;</p>			

Amélioration des connaissances et suivi scientifique	SUI.3.1.1	Suivre les populations de chauves-souris et évaluer leur état de conservation	Atlas : Cartes 37 à 39	Priorité 1
		<p>- Définir un protocole standardisé pour le suivi des chauves-souris. Ces inventaires peuvent être basés sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des observations directes au gîte lors des prospections diurnes ;</li> <li>- Des captures au filet sur les habitats de chasse ;</li> <li>- Des écoutes des cris en vol nocturne sur les territoires de chasse.</li> </ul> <p>- Des relevés réalisés durant 3 sessions de 2 soirées par station de suivi aux mois de juin, juillet et août sont conseillés ;</p> <p>- Enfin, des dénombrements à date fixe doivent être envisagés chaque année :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour les gîtes de parturition actuellement connu : dénombrement annuel au minimum pour la population d'adultes (fin juin, début juillet), avec un éventuel dénombrement fin août pour le taux de reproduction annuel ;</li> <li>- pour les gîtes d'hivernage : un dénombrement annuel début février ;</li> <li>- pour les autres gîtes diurnes : un contrôle ponctuel des connaissances suffit.</li> </ul> <p>- Ce suivi devra s'appuyer sur les résultats de l'action SUI.1.1.1 : « Améliorer les connaissances écologiques par la réalisation d'études complémentaires sur les chiroptères » réalisée auparavant.</p>		
<b>Périmètre d'application</b>	L'ensemble du site B6.			
<b>Contractants ou bénéficiaires potentiels</b>	LPO (GCRA), bureau d'études, associations naturaliste, etc.			
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	Département de l'Ardèche, DDT07, GCRA, LPO 07, SFPEM, FRAPNA RA, Communes, propriétaires, etc.			
<b>DESCRIPTIF DE LA MESURE</b>				
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	<p>- Mettre en oeuvre un stage ou mandater un bureau d'étude, encadré par le CDRA et le SMEC, sur le thème : « Suivi des chiroptères du site B6 et de leurs interactions avec les habitats » ;</p> <p>- Le suivi des chiroptères du site B6 doit être réalisé dans une logique « espèce et habitats d'espèce » en prenant en compte les usages du territoire (agriculture, forêts, tourisme, aménagement, etc.) ;</p> <p>- Appuyer ce suivi sur les études déjà réalisées sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- par le PNR MA sur la "Gestion de la Biodiversité" sur le thème de la prise en compte des chauves-souris dans les ponts et ouvrages d'art du Parc,</li> <li>- les prospections de terrain réalisées pour l'élaboration du DOCUGE du site B6 ;</li> <li>- les résultats de la mesure SUI.1.1.1 : « Améliorer les connaissances écologiques par la réalisation d'études complémentaires sur les chiroptères ».</li> </ul>			
<b>Actions liées</b>	<p>SUI.1.1.1 : Améliorer les connaissances écologiques par la réalisation d'études complémentaires sur les chiroptères, et favoriser la mise en œuvre du Plan Régional d'Action Chiroptère ;</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.) ;</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et</p>			

<b>Amélioration des connaissances et suivi scientifique</b>	<b>SUI.3.1.1</b>	<b>Suivre les populations de chauves-souris et évaluer leur état de conservation</b>				<b>Atlas : Cartes 37 à 39</b>	<b>Priorité 1</b>
<b>Actions liées</b>	respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.).						
<b>Documents cadres existants</b>	- Plan National d'Action Chiroptères ; - Charte du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.						
<b>Synthèse des contrats éligibles</b>	-						
<b>Indicateurs de suivi</b>	- Résultats du suivi des gîtes de reproduction identifiés ; - Résultats des suivis de la fréquentation du site B6 par les chiroptères.						
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	

<b>Moyens mis en oeuvre</b>	<b>Détails</b>				<b>Coût de l'action</b>
Stagiaire	2 stages niveau Master 2 : « Suivi des chiroptères du site B6 et de leurs interactions avec les habitats »  Stage de 6 mois sous convention : 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale soit 554,40 € par mois Soit $554,40 \text{ €} \times 6 = \underline{3\,326,4 \text{ €}}$  Frais de déplacement et de restauration : 250 km/semaine sur 3 mois = 1 000 € + Repas = 200 € Soit $\underline{1\,200,00 \text{ €}}$				2 X 4 527 €  Soit 9 054 €
Etude	« Suivi des chiroptères du site B6  4 stations de suivi 3 sessions de 2 soirées en juin, juillet et août en 2020 et 2021 Soit <u>96 soirées</u>  Traitement des données : 2,5 journées/année de suivi Soit, <u>5 jours</u>				101 jours à 350€ = 17 675 €/an 35 350 €
<b>Total des coûts estimatifs</b>					<b>35 350 €</b>
<b>Financiers</b>	<b>CD 07</b>	<b>Etat</b>	<b>LPO</b>		
<b>Participation (en %)</b>	<b>Max. 50%</b>	<b>50 %</b>			

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.1.2	Suivre les populations de Busard cendré et de Bruant ortolan	Atlas : Cartes 46 et 47	Priorité 2
--	-----------	--	-------------------------------	------------

<b>Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés</b>	<p>SUI.3 : Suivre les espèces et les habitats de la Directive Habitats et les espèces remarquables et leur état de conservation ;</p> <p>SUI.3.1 : Suivre la dynamique des populations et l'état de conservation des espèces de la Directive Habitat et des espèces remarquables.</p>		
<b>Enjeux écologiques</b>	<b>Habitats d'intérêt communautaire et remarquables</b>	<b>Espèces d'intérêt communautaire et remarquables</b>	
	<p><b><u>Pré-manteaux et fourrés</u></b>  4030 - Landes sèches européennes  5110 - Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses  5120 - Formations montagnardes à <i>Cystus purgans</i></p> <p><b><u>Végétations des dalles calcaires, pelouses et ourlets</u></b>  <b>6120*</b> - Pelouses calcaires de sables xériques*  6210 - Pelouses sèches-semi-naturelle et faciès d'emboisement sur calcaires  <b>6230*</b> - Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrats silicieux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)</p> <p><b><u>Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies</u></b>  6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeaux ou argilo-limoneux  6430 - Mégaphorbiaies d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpin</p> <p><b><u>Prairies mésophiles</u></b>  6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude  6520 - Prairies de fauche d emontagne</p> <p><b><u>Formation des escarpements rocheux</u></b>  8220 - Penten rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique  8230 - Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dilenii.</p>	<p><b><u>Oiseaux</u></b>  A 084 : Busard cendré, <i>Circus pygargus</i>  A 0379: Bruant ortolan, <i>Emberiza hortulana</i></p>	
<b>Objectif(s) de la mesure</b>	<p>-Dans un premier temps (2016) : caractériser les habitats de reproduction et les habitats d'espèces de ces 2 espèces au sein du site B6 ;</p> <p>-Dans un second temps (2017-2021) : mettre en place un suivi avifaunistique selon la méthode des IPA afin de suivre les populations de Busards cendré et de Bruants ortolan du site.</p>		

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.1.2	Suivre les populations de Busard cendré et de Bruant ortolan	Atlas : Cartes 46 et 47	Priorité 2
<b>Contexte</b>	<p>Les vastes superficies semi-ouvertes des communes d'Issamoulenc et de Saint-Julien-du-Gua, entre autres, abritent des taxons nicheurs comme le Bruant ortolan (<i>Emberiza hortulana</i>) et le Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>). A noter que 3 couples nicheurs de Busard cendré ont été observés au niveau du rocher du Fayard en 2014 avec mention de 6 jeunes à l'envol.</p> <p>Des prospections peuvent également être réalisées dans des localités où ces espèces ne sont pas connues, mais présentant des habitats favorables.</p>			
<b>Recommandations générales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Respecter le calendrier écologique permettant des observations optimales pour chaque groupe considéré ;</li> <li>- Mettre en place un plan d'échantillonnage standardisé permettant de récolter et analyser des données sur des pas de temps réguliers ; A prendre comme points de référence les écoutes réalisées en 2013 par NATURALIA ;</li> <li>- Des prospections peuvent également être réalisées dans des localités où ces espèces ne sont pas connues, mais présentant des habitats favorables ;</li> <li>-La trame de la base de donnée pour les inventaires faunistiques sera transmise par la structure animatrice au prestataire afin d'homogénéiser les données récoltées ;</li> <li>-Une synthèse (comprenant la cartographie sous SIG des résultats) sera réalisée par le prestataire à la fin des inventaires afin de dresser un bilan sur l'évolution des populations (état de conservation, etc.).</li> </ul>			
<b>Périmètre d'application</b>	<p>Les sites où ces espèces sont connues (sud-ouest du site, commune d'Issamoulencet aux abords) avec un suivi standardisé.</p> <p>L'ensemble des habitats favorables aux espèces présentes sur le site B6 avec des prospections aléatoires.</p>			
<b>Contractants ou bénéficiaires potentiels</b>	LPO 07, bureau d'étude, associations naturalistes, experts,			
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	LPO 07, PNR MA, associations naturalistes,			

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.1.2	Suivre les populations de Busard cendré et de Bruant ortolan		Atlas : Cartes 46 et 47	Priorité 2
DESCRIPTIF DE LA MESURE					
Méthodes et moyens techniques			Période favorable	Méthode	Périodicité
	Busard cendré	Mars à Août	Recherche des placettes de nidifications (s'inspirer des protocoles mis en place par la LPO Mission rapace) : -2 passages par site en mars-avril : parades et installation des coupes (zones de reproduction), observation et identification des comportements reproducteurs, recherche des nids ; -Tous les 7 jours par site pour connaître le succès de reproduction (suivi individualisé des nids identifiés, adhésion au programme national de marquage alaires des juvénies, concertation avec les exploitants agricoles pour la mise en place de système de protection).	Tous les ans afin d'assurer une veille sur les zones de nidification identifiées.	
	Bruant ortolan	Avril à Août	Recherche des mâles chanteurs et définition du domaine vital : -1 passage en début de saison (avril/mai) ; -1 passage en juillet (succès de reproduction).	Tous les ans	
	Caractérisation des habitats d'espèce	Mars à Août	Echantillonnages standardisés sur des placettes occupées ou non par les espèces concernées par le suivi. Etudes phytosociologique en intégrant des variables environnementales et anthropiques (recouvrement de la végétation, utilisation du foncier, strates de végétation).	1 an	
	Recherche de nouveaux sites de nidification	Mars à Août	Prospections aléatoires sur les secteurs favorables (déterminés à partir de la cartographie d'habitats disponibles). Recherche à vue pour le busard cendré (protocole identique à celui du suivi) et points d'écoutes standardisés pour le Bruant Ortolan (Stoc EPS) 2 passages par sites.	1 an	
<p><b>Recommandations de la Charte :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Signaler à la structure animatrice des éventuelles perturbations du milieu (espèces exotiques envahissantes, changement hydrologique anormal, pollutions) et sur les espèces (espèces exotiques envahissantes, maladie, etc.)</li> <li>-Signaler à la structure animatrice toute observation d'une espèce inscrite à la directive ou listée dans le DOCUGE.</li> </ul>					

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.1.2	Suivre les populations de Busard cendré et de Bruant ortolan				Atlas : Cartes 46 et 47	Priorité 2
<b>Actions liées</b>	<p>ESP.1.1.1 : Mettre en place des mesures de protection strictes des habitats d'espèces et des sites de nidification des oiseaux remarquables, particulièrement des rapaces</p> <p>ESP.1.1.3 : Assurer le maintien de l'avifaune des milieux ouverts et l'habitat du Lézard ocellé par la mise en place de « sites aménagés » (garences artificielles, culture faunistique, ouverture de milieux...)</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.) ;</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.).</p>						
<b>Documents cadres ou programmes existants</b>	-						
<b>Synthèse des contrats éligibles</b>	-						
<b>Indicateurs de suivi</b>	<p>- Succès reproducteur ;</p> <p>- Nombre de nids ;</p> <p>- Taille de la population (couples, Mâles chanteurs) ;</p> <p>- Dynamique des populations sur la période d'étude.</p>						
<b>Calendrier prévisionne</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	
<b>Suivi du Bruant ortolan</b>							
<b>Suivi du Busard cendré</b>							
<b>Caractérisation des habitats d'espèce</b>							
<b>Recherche de nouveaux sites de nidification</b>							



Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.1.2	Suivre les populations de Busard cendré et de Bruant ortolan	Atlas : Cartes 46 et 47	Priorité 2
--	-----------	--	-------------------------------	------------

Moyens mis en oeuvre	Détails				Coût de l'action
Etude préalable	<p>« Recherche des sites de nidification et caractérisation des habitats d'espèces su site B6 pour le Busard cendré et le Bruant ortolan »</p> <p>10 jours de terrain : 10 journées analyse des résultats : 2 journées Rédaction d'un rapport : 2 journées Soit 14 journées à 600 €</p>				8 400 €
Stagiaire pour suivi encadré (LPO local)	<p>Satge de Master II :</p> <p>« Suivi des populations de Busard cendré et de Bruant ortolan du site B6 et caractérisation écologique »</p> <p>Stage de 6 mois sous convention : 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale soit 554,40 € par mois Soit <math>554,40 \text{ €} \times 6 = \underline{3\,326,4 \text{ €}}</math></p> <p>Frais de déplacement et de restauration : 250 km/semaine sur 3 mois = 1 000 € + Repas = 200 € Soit <u>1 200,00 €</u></p>				4 527 €
<b>Total des coûts estimatifs</b>					<b>12 927 €</b>
<b>Financeurs</b>	<b>CD 07</b>	<b>Etat</b>	<b>LPO</b>		
<b>Participation (en %)</b>	<b>40 %</b>	<b>40 %</b>	<b>20 %</b>		

Suivi et amélioration des connaissances	SUI.3.1.3	Suivre les populations de la faune piscicole et astacicole	Atlas : Carte 39	Priorité 1
---	-----------	--	---------------------	------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>SUI.3 : Suivre les espèces et les habitats de la Directive Habitats et les espèces remarquables présentes ainsi que leur état de conservation</p> <p>SUI.3.1 : Suivre la dynamique des populations des espèces de la Directive Habitat et des espèces remarquables et de leur état de conservation</p>			
Enjeux écologiques	<b>Habitats d'intérêt communautaire et remarquables</b>	<b>Espèces d'intérêt communautaire et remarquables</b>		
	<p><b><u>Forêts hygrophiles à mésophiles</u></b>  <b>91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*</b></p> <p>92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i></p> <p><b><u>Végétations aquatiques, fontinales et amphibiés</u></b></p> <p>3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i></p> <p>3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i></p>	<p><b><u>Poissons</u></b></p> <p>1131- Blageon, <i>Telestes soufia</i> (DH II)</p> <p>1126 - Toxostome, <i>Chondrostoma toxostoma</i> (DH II)</p> <p>1138 - Barbeau méridional, <i>Barbus meridionalis</i> (DH II)</p> <p>1095 - Lamproie marine, <i>Petromyzon marinus</i></p> <p>1103 - Alose feinte du Rhône, <i>Alosa fallax rhodanensis</i></p> <p>1134 - Bouvière, <i>Rhodeus amarus</i></p> <p>3019 - Anguille européenne <i>Anguilla anguilla</i></p> <p><b><u>Invertébrés</u></b></p> <p>1092 - Ecrevisse à pattes blanches <i>Austroptatomobius pallipes</i> (DH II)</p>		
Objectif(s) de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluer l'état de conservation de l'ensemble des espèces aquatiques présentes sur le site B6 ;</li> <li>- Estimer l'efficacité des mesures de gestion mises en œuvre sur les espèces de la faune piscicole et astacicole ;</li> <li>- Rendre compte de l'évolution des espèces indigènes comme <i>Pacifastacus leniusculus</i> et <i>Orcinectes limosus</i> sur les populations autochtones.</li> </ul>			
Contexte	<p>A l'issue du recueil bibliographique et des inventaires, il est apparu essentiel d'actualiser dans un premier temps les connaissances sur certaines espèces aquatiques, puis assurer le suivi de l'ensemble des espèces aquatiques d'intérêt et remarquable sur le site B6.</p> <p>Ce suivi permettra d'évaluer les populations ciblées mais aussi d'évaluer les impacts des différentes actions engagées (HAB.1 et HAB.5) sur les espèces (résilience, reproduction, régression, augmentation potentielle).</p>			
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Se coordonner avec la FDPPMA et l'ONEMA afin de recueillir l'ensemble des résultats de pêches d'inventaires ou autres réalisées sur les cours d'eau du site, de manière à alimenter la base de données « espèces piscicole » et suivre l'évolution de ces populations ;</li> <li>- Pour les espèces amphialines, attendre l'aménagement des barrages du Rhône pour la circulation piscicole avant de réaliser des suivis ciblant l'Anguille, la Lamproie et l'Alose feinte du Rhône ;</li> <li>- Une synthèse sera réalisée par le prestataire afin de dresser un bilan sur l'évolution des populations (état de conservation, etc.).</li> </ul>			
Périmètre d'application	L'ensemble des cours d'eau du site.			

Suivi et amélioration des connaissances	SUI.3.1.3	Suivre les populations de la faune piscicole et astacicole				Atlas : Carte 39	Priorité 1
Contractants ou bénéficiaires potentiels	FDPPMA, SMEC						
Partenaires techniques potentiels	ONEMA, Fédération départementale de pêche de l'Ardèche, AAPPMA locales, éventuellement scientifiques, CEN RA, DDT, DREAL, etc.						
<b>DESCRIPTIF DE LA MESURE</b>							
Méthodes et moyens techniques	<p>-Des inventaires ciblés seraient utiles pour évaluer l'évolution des populations piscicoles et astracicoles (bornage de populations, effectifs), ainsi que des zones de frayères. L'action consiste à réaliser des pêches électriques et des observations dans les cours d'eau pour contrôler la présence et dénombrer les populations ;</p> <p>-Les secteurs de prospection seront fonction des résultats des campagnes d'inventaires de 2013 (étude DOCUGE), des actions SUI.1.4.1, SUI.1.4.2 et SUI.1.4.4. et enfin des secteurs ayant fait l'objet de mesure de gestion particulière ;</p> <p>-Un stage peut être réalisé pour effectuer ce suivi.</p> <p><b>Recommandations de la Charte :</b></p> <p>-Signaler à la structure animatrice des éventuelles perturbations du milieu (espèces exotiques envahissantes, changement hydrologique anormal, pollutions) et sur les espèces (espèces exotiques envahissantes, maladie, etc.)</p> <p>-Signaler à la structure animatrice toute observation d'une espèce inscrite à la directive ou listée dans le DOCUGE.</p>						
Actions liées	<p>SUI.1.4.1 : Réactualiser les connaissances sur les populations de Barbeau méridional et les risques d'hybridation avec le Barbeau fluviatile</p> <p>SUI.1.4.2 : Renforcer les données liées à la présence du Toxostome ainsi qu'à celle du Hotu et étudier les éventuels phénomènes d'hybridation entre ces deux espèces</p> <p>SUI.1.4.4 : Améliorer les connaissances écologiques sur les Ecrevisses à pattes blanches</p>						
Documents cadres existants	<p>-Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles Ardèche ;</p> <p>-Etude sur la répartition du Barbeau méridional (<i>Barbus meridionalis</i>) dans les Monts d'Ardèche réalisé par la FDPPMA de l'Ardèche et l'ONEMA (2002) ;</p> <p>-Suivi piscicole départemental de la FDPPMA de l'Ardèche ;</p> <p>-Suivi de l'état des écosystèmes aquatiques par l'ONEMA (suivi des stations Réseau Hydrobiologique Piscicole - RHP).</p>						
Synthèse des contrats éligibles	-						
Indicateurs de suivi	<p>-Résultats des suivis piscicoles ;</p> <p>-Cartographie de l'évolution de la répartition des espèces suivies.</p>						
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Suivi et amélioration des connaissances	SUI.3.1.3	Suivre les populations de la faune piscicole et astacicole	Atlas : Carte 39	Priorité 1
---	-----------	--	---------------------	------------

Moyens mis en oeuvre	Détails				Coût de l'action
Temps d'animation	Récolte des données de pêche disponibles, mise à jour de la base de données, production de cartographies de répartition des espèces piscicole et astacicole.				Aucun surcoût
Stagiaire	<p>Un stage niveau Master 2 : « Suivi de la faune piscicole et astacicole du site B6 »</p> <p>Stage de 6 mois sous convention : 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale soit 554,40 € par mois Soit <math>554,40 \text{ €} \times 6 = 3\,326,4 \text{ €}</math></p> <p>Frais de déplacement et de restauration : 250 km/semaine sur 3 mois = 1 000 € + Repas = 200 € Soit <u>1 200,00 €</u></p>				4 527 €
<b>Total des coûts estimatifs</b>					<b>4 527 €</b>
<b>Financeurs</b>	<b>CD 07</b>	<b>Etat</b>	<b>FDPPMA</b>		
<b>Participation (en %)</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>		

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.1.4	Suivre les populations de Loutre et de Castor	Atlas : Carte 40	Priorité 3
--	-----------	---	---------------------	------------

<b>Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés</b>	<p>SUI.3 : Suivre les espèces et les habitats de la Directive Habitats et les espèces remarquables présentes ainsi que leur état de conservation ;</p> <p>SUI.3.1 : Suivre la dynamique des populations des espèces de la Directive Habitat et des espèces remarquables et de leur état de conservation.</p>			
<b>Enjeux écologiques</b>	<b>Habitats d'intérêt communautaire et remarquable</b>		<b>Espèces d'intérêt communautaire et remarquable</b>	
	<p><u>Forêts hygrophiles à mésophiles</u>  <b>91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)* ;</b>            92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i> ;  <u>Végétations aquatiques, fontinales et amphibies :</u>            3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i> ;            3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i>.</p>		1337 - Castor d'Europe, <i>Castor fiber</i> (DH II) ; 1355 - Loutre d'Europe, <i>Lutra lutra</i> (DH II).	
<b>Objectif(s) de la mesure</b>	- Evaluer et suivre l'état de conservation et la dynamique des populations de Loutre et de Castor d'Europe afin d'estimer l'efficacité des mesures de gestion ou de restauration ;			
<b>Contexte</b>	<p>La Loutre d'Europe est en pleine expansion dans le département de l'Ardèche (LPO). L'espèce est bien présente sur la rivière l'Eyrieux (LPO Rhône-Alpes 2013) et certains de ses affluents comme la Gluère. Sur les cinq secteurs ciblés pour les prospections de 2013, trois ont mis en évidence la présence de l'espèce. Les indices réguliers sur certains linéaires prospectés laissent présager la bonne installation et colonisation globale de la Loutre d'Europe au sein du réseau hydrographique du territoire du site B6.</p> <p>La répartition du Castor d'Europe est encore plus étendue que celle de la Loutre dans le bassin versant de l'Eyrieux. La présence de l'espèce concerne tout le cours de l'Eyrieux et la majorité de ses affluents (ONCFS juin 2013).</p>			
<b>Recommandations générales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place d'un suivi standardisé des espèces, reconductible dans le temps ;</li> <li>- Evaluer l'état de conservation des populations de Castor et de Loutre sur le site B6,</li> <li>- Prendre en compte de la répartition de ces espèces dans le cadre des différents aménagements du site.</li> </ul>			
<b>Périmètre d'application</b>	L'ensemble des cours d'eau du site B6 à potentialité d'accueil de la Loutre et du Castor.			
<b>Contractants ou bénéficiaires potentiels</b>	Bureau d'étude, LPO, association naturaliste, etc.			
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	ONCFS, ONEMA, LPO, Castor et Homme, association naturaliste, SFPEM			

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.1.4	Suivre les populations de Loure et de Castor	Atlas : Carte 40	Priorité 3																														
<b>DESCRIPTIF DE LA MESURE</b>																																		
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	<p>Ci-dessous les méthodes et les moyens techniques à mettre en place pour le suivi standardisé des populations de Castor et de Loure (adapté et en accord avec le protocole ONCFS et PRA Loure).</p>																																	
	<p><b>Mise en place d'un protocole standardisé de suivi des populations de Castors:</b></p>																																	
	<p>Les prospections de terrain auront pour but de rechercher l'ensemble des indices de présence du Castor ; certains définissent une présence permanente sur le site, d'autres, une présence temporaire. Chaque indice a en effet une signification biologique (recherche de nourriture, établissement de gîte) ou éthologique (marquage du territoire par dépôt de castoréum). Ainsi, au regard de ces caractéristiques, il conviendra d'établir un tableau de correspondance entre la nature des indices et le niveau d'utilisation d'un territoire. Une des caractéristiques biologiques de l'espèce veut qu'une cellule familiale occupe un certain linéaire de rivière, variable selon les saisons. De plus, les individus immatures non cantonnés, évoluent entre les territoires défendus et signalent aussi leur présence par un certain nombre d'indices supplémentaires.</p>																																	
	<p>Le tableau suivant synthétise ces critères. Il s'inspire des travaux conduits par l'ONCFS dans le cadre d'une étude conduite sur 8 ans sur la répartition du Castor d'Europe dans le bassin de la Loire et en Bretagne (ONCFS, 2003).</p>																																	
	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="456 1043 1011 1093">NATURE DES INCIDENCES</th> <th data-bbox="1015 1043 1458 1093">DEGRE DE PRESENCE D'UN TERRITOIRE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="456 1097 1011 1144">Bois coupé sur pied</td> <td data-bbox="1015 1097 1458 1144">Présence probable</td> </tr> <tr> <td data-bbox="456 1149 1011 1196">Bois coupé flottant</td> <td data-bbox="1015 1149 1458 1196">Présence douteuse</td> </tr> <tr> <td data-bbox="456 1200 1011 1247">Ecorçage sur pied</td> <td data-bbox="1015 1200 1458 1247">Présence probable</td> </tr> <tr> <td data-bbox="456 1252 1011 1299">Ecorçage sur bois coupé</td> <td data-bbox="1015 1252 1458 1299">Présence probable</td> </tr> <tr> <td data-bbox="456 1303 1011 1350">Ecorçage sur racine</td> <td data-bbox="1015 1303 1458 1350">Présence probable</td> </tr> <tr> <td data-bbox="456 1355 1011 1402">Réfectoire</td> <td data-bbox="1015 1355 1458 1402">Présence probable</td> </tr> <tr> <td data-bbox="456 1406 1011 1453">Garde-manger</td> <td data-bbox="1015 1406 1458 1453"><b>Présence certaine</b></td> </tr> <tr> <td data-bbox="456 1458 1011 1505">Accès de berge et/ou coulées</td> <td data-bbox="1015 1458 1458 1505">Présence probable</td> </tr> <tr> <td data-bbox="456 1509 1011 1556">Griffades ou empreintes</td> <td data-bbox="1015 1509 1458 1556">Présence probable</td> </tr> <tr> <td data-bbox="456 1561 1011 1608">Gîte principal</td> <td data-bbox="1015 1561 1458 1608"><b>Présence certaine</b></td> </tr> <tr> <td data-bbox="456 1612 1011 1659">Gîte secondaire</td> <td data-bbox="1015 1612 1458 1659">Présence probable</td> </tr> <tr> <td data-bbox="456 1664 1011 1711">Dépôt de castoréum</td> <td data-bbox="1015 1664 1458 1711"><b>Présence certaine</b></td> </tr> <tr> <td data-bbox="456 1715 1011 1762">Barrage entretenu</td> <td data-bbox="1015 1715 1458 1762"><b>Présence certaine</b></td> </tr> <tr> <td data-bbox="456 1767 1011 1800">Cadavre</td> <td data-bbox="1015 1767 1458 1800">Présence douteuse</td> </tr> </tbody> </table>				NATURE DES INCIDENCES	DEGRE DE PRESENCE D'UN TERRITOIRE	Bois coupé sur pied	Présence probable	Bois coupé flottant	Présence douteuse	Ecorçage sur pied	Présence probable	Ecorçage sur bois coupé	Présence probable	Ecorçage sur racine	Présence probable	Réfectoire	Présence probable	Garde-manger	<b>Présence certaine</b>	Accès de berge et/ou coulées	Présence probable	Griffades ou empreintes	Présence probable	Gîte principal	<b>Présence certaine</b>	Gîte secondaire	Présence probable	Dépôt de castoréum	<b>Présence certaine</b>	Barrage entretenu	<b>Présence certaine</b>	Cadavre	Présence douteuse
	NATURE DES INCIDENCES	DEGRE DE PRESENCE D'UN TERRITOIRE																																
	Bois coupé sur pied	Présence probable																																
	Bois coupé flottant	Présence douteuse																																
	Ecorçage sur pied	Présence probable																																
	Ecorçage sur bois coupé	Présence probable																																
	Ecorçage sur racine	Présence probable																																
	Réfectoire	Présence probable																																
	Garde-manger	<b>Présence certaine</b>																																
	Accès de berge et/ou coulées	Présence probable																																
	Griffades ou empreintes	Présence probable																																
Gîte principal	<b>Présence certaine</b>																																	
Gîte secondaire	Présence probable																																	
Dépôt de castoréum	<b>Présence certaine</b>																																	
Barrage entretenu	<b>Présence certaine</b>																																	
Cadavre	Présence douteuse																																	
<p><u>Synthèse des critères utilisés pour évaluer la présence/absence de l'espèce</u></p>																																		
<p><u>Exemples d'indices (photos prises sur la Durance) © Naturalia</u></p>																																		

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.1.4	Suivre les populations de Loutre et de Castor	Atlas : Carte 40	Priorité 3
<p><b>Méthodes et moyens techniques</b></p>	 <p>Barrage sur une lône © Naturalia</p>		 <p>Hutte / terrier © Naturalia</p>	
	 <p>Saule consommé © Naturalia</p>		 <p>Coulée typique © Naturalia</p>	
<p>Pour chaque secteur de présence certaine, une typologie simplifiée du milieu sera renseignée, faisant ressortir les principales caractéristiques de l'habitat.</p> <p><u>Détermination des territoires de castors et évaluation des effectifs</u></p> <p>Le Castor d'Europe est une espèce de mœurs essentiellement nocturnes. Contrairement à un grand nombre d'espèces de mammifères nocturnes, la présence de cette espèce se définit par de nombreux indices/traces visibles (barrages, arbres rongés, branches coupées...).</p> <p>Outre le relevé d'indices, l'observation directe procure dans certains cas des informations quant aux sites fréquentés et l'identité des individus (déterminer les différentes classes d'âges notamment). Pour cela, des observations crépusculaires et nocturnes à la lampe sont utiles sur les sites où le statut de l'espèce est difficile à avancer sur la seule analyse des indices de présence.</p> <p>De la même manière, l'utilisation de pièges photographiques pourra mettre en évidence l'occupation certaine de cellules de Castor. Ce système permet de surveiller un site pendant plusieurs nuits sans présence de l'observateur.</p> <p>La méthodologie adoptée pour les inventaires consistera à prospecter la totalité du linéaire en période estivale et hivernale (juin-janvier) afin de repérer l'ensemble des territoires occupés. Les prospections hivernales sont les seules envisageables à vaste échelle car les castors en hiver se nourrissent de ligneux (ce qui n'est pas le cas au printemps), et l'absence de feuilles facilite le repérage des arbustes et arbres consommés. Les endroits difficiles d'accès nécessiteront l'utilisation d'un canoë (canoë souple ou une embarcation à coque dure).</p>				

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.1.4	Suivre les populations de Loutre et de Castor	Atlas : Carte 40	Priorité 3
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	<p>Des prospections de fin de printemps/début d'été sur des sites définis permettront de déterminer les sites occupés de façon stable par des cellules familiales et non par d'éventuels jeunes individus erratiques pas encore fixés qui peuvent quant à eux laisser des indices de présence en hiver.</p> <p>En plus de ce repérage exhaustif des territoires occupés en hiver, des zooms seront effectués au sein de chaque bief. Ils consisteront à définir sur un linéaire de 4 ou 5 kilomètres choisis en fonction de la bonne capacité d'accueil pour l'espèce, le nombre de cellules territoriales occupées. Cette démarche reproductible présente un intérêt double :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une caractérisation type de chaque bief ;</li> <li>- Créer un état zéro d'une population donnée dans chaque bief et pouvoir ensuite en étudier la dynamique à moyen et long terme (suivi reproductible dans le temps, notamment après évènements majeurs (crues...)).</li> </ul> <p><u>Capacité d'accueil des cours d'eau, facteurs favorables/limitants</u></p> <p>Une méthodologie adaptée sera élaborée afin de définir comment évaluer la capacité d'accueil du milieu ainsi que les conditions favorables et défavorables à l'installation et au maintien de l'espèce.</p> <p>Elle reposera sur les connaissances recueillies dans le diagnostic naturaliste du DOCUGE, acquises notamment lors de la réalisation des inventaires de ce rongeur pour le site B6. Les résultats de cette étude ont démontré notamment que la morphologie du lit constitue un facteur clé de l'installation et du maintien des populations. Néanmoins, d'autres facteurs ont d'ores et déjà été identifiés comme par exemple la présence d'un cordon forestier relativement épais en bordure du plan d'eau ou encore la présence d'un cours d'eau vecteur indispensable pour l'émigration des jeunes émancipés.</p> <p>Ces facteurs généraux sont complétés par des critères plus spécifiques au secteur géographique comme par exemple les espèces végétales recherchées pour son alimentation. Il s'agit là de facteurs qui seront affinés lors des relevés de terrain.</p> <p><u>Protocoles de suivi – Evaluation de la dynamique de la population</u></p> <p>Dans la perspective d'une veille écologique sur le Castor d'Europe, une base protocolaire est proposée ci-dessous. Leurs objectifs sont différents mais visent tout deux à répondre au suivi et à l'amélioration de la connaissance de la population de Castor.</p> <p><u>Protocole – Evolution de l'état de conservation du Castor d'Europe</u></p> <p><i><u>Objectif</u>: Le protocole vise à évaluer la dynamique de population et instaurer une méthodologie de suivi reproductible dans le temps</i></p> <p>Pour cela, des itinéraires échantillons calés dans l'espace et répartis dans la zone d'étude devront être pratiqués à intervalles répétés. Ces itinéraires sont définis pour leur représentativité en termes de structures paysagères et des cellules familiales présentes.</p> <p>A chaque parcours, il sera noté sur le terrain :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les cellules préexistantes ;</li> <li>▪ Les cellules nouvellement installées (nouvelle cellule ou déplacement de familles périphériques).</li> </ul> <p>Pour chaque cellule, des variables stationnelles susceptibles de caractériser l'état de la population et l'écologie du Castor seront relevées. Une matrice d'analyse des données sera produite, laquelle analysera les données recueillies dans le cadre des prospections menées</p>			



Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.1.4	Suivre les populations de Loutre et de Castor	Atlas : Carte 40	Priorité 3
Méthodes et moyens techniques	au travers du masque de saisie ci-dessous.			
	<p><i>Au niveau de la cellule</i></p> <p>Garde-manger : coord / (vide)            Barrage entretenu : coord / (vide)            Fréquentation humaine :            Type :            Fréquence : Fort / moyen / Faible</p> <p><i>Au niveau du gîte principal</i></p> <p>Profondeur de l'eau (unité métrique) : <math>x &lt; 0.49</math> / <math>0.50 &lt; x &lt; 0.69</math> / <math>x &gt; 0.70</math>            Hauteur des berges (unité métrique) : <math>x &lt; 0.49</math> / <math>0.50 &lt; x &lt; 1.50</math> / <math>x &gt; 1.50</math>            Pente de la berge (%) : <math>x &lt; 10\%</math> / <math>11\% &lt; x &lt; 80\%</math> / <math>81\% &lt; x &lt; 100\%</math> / <math>x &gt; 100\%</math>  <u>Localisation du gîte principal :</u>            Type de gîte :            Cavité existante (naturelle/artificielle) : coord / (vide)            Terrier : coord / (vide)            Terrier/hutte : coord / (vide)            Hutte : coord / (vide)            Abris temporaires : coord / (vide)</p> <p><i>Caractère hydrodynamique du cours d'eau</i></p> <p>Sur le lit vif : Oui / Non            Sur le réseau annexe : Oui / Non            Bras mort : x / (vide)            Lône : x / (vide)            Plan d'eau connexe : x / (vide)            Vitesse du courant : stagnant / lent / modéré / courant            Recouvrement végétation aquatique (si présent) : <math>x &lt; 10\%</math> / <math>11\% &lt; x &lt; 40\%</math> / <math>41\% &lt; x &lt; 60\%</math> / <math>x &gt; 61\%</math></p> <p>Densité des salicacées :            Recouvrement au sol dans les zones « jardinées » : %            Distance des principaux sites d'alimentation : mètre            Disponibilité alimentaire : Bonne / moyenne / mauvaise</p> <p><b>Mise en place d'un protocole de suivi des populations de Loutre (PRA RA Loutre) :</b></p> <p>Ce protocole consiste à échantillonner depuis un point de départ (point de référence) puis de parcourir sur les deux rives 300 m de part et d'autre (amont et aval) depuis ce point. Sa présence fiable pourra être mise en évidence grâce à ses empreintes ou du fait d'empreintes régulièrement déposées sur ou à proximité des ouvrages d'art sur des supports proéminents situés en berge ou au milieu du cours d'eau (un masque de saisie renseignant le lieu, la date, les coordonnées GPS, la commune, le numéro du site, les résultats, etc.. sera produit puis renseigné à chacune des sorties).</p> <p><u>Périodicité</u> : il convient d'effectuer 2 passages par an et par site, à deux périodes différentes de l'année.</p> <p><u>Période favorables</u> : il conviendra de privilégier de mi-septembre à mi-mai</p> <p><u>Site de prédilection où rechercher l'espèce en priorité</u> : pont, confluence, île, constructions artificielles telles que barrage/vanne/buse, tout type de promontoir.</p> <p><b>Effort de prospection Castor et Loutre</b></p> <p>Au regard de l'immensité de la zone d'étude, il apparaît démesuré d'effectuer un suivi sur l'ensemble du site B6.</p>			

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.1.4	Suivre les populations de Loutre et de Castor				Atlas : Carte 40	Priorité 3
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	<p>Par conséquent, ces deux espèces feront l'objet d'un suivi annuel, au niveau de trois secteurs bien spécifiques de l'Eyrieux, à savoir :</p> <p>Le secteur de tête de bassin (sur les communes des Nonières ou Saint-Michel D'Aurance) ;            Le secteur central (sur la commune de Saint-Michel-de-Chabrilanoux).            Le secteur aval (commune de Saint-Laurent-du-Pape).</p> <p>Ainsi que dans les secteurs médians des principaux affluents, à savoir :</p> <p>La Gluèyre ;            L'Auzène ;            La Dunière.</p> <p>Pour chacun de ces secteurs, un linéaire de 3 km sera retenu. A noter que les secteurs de confluence sont à privilégier.</p> <p>L'animateur Natura 2000 pourra prendre à sa charge ces suivis.</p>						
<b>Actions liées</b>	<p>HAB.1.1.1 : Participer à la définition de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau ;</p> <p>HAB.1.1.3 : Conserver et restaurer les boisements rivulaires : zones tampon, rôle épurateur des cours d'eau, habitats d'espèces ;</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.) ;</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.).</p>						
<b>Documents cadres ou programmes existants</b>	-						
<b>Synthèse des contrats éligibles</b>	-						
<b>Indicateurs de suivi</b>	<p>Le nombre de cellules familiales pour le Castor ;</p> <p>Le nombre de gîtes (catiches) pour la Loutre ;</p> <p>La répartition/l'abondance.</p>						
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.1.4	Suivre les populations de Loutre et de Castor	Atlas : Carte 40	Priorité 3
--	-----------	---	---------------------	------------

Moyens mis en oeuvres	Détails				Coût de l'action
Temps d'animation	L'animateur aura en charge le suivi annuel ciblé à minima sur les 6 secteurs définis précédemment				Aucun surcoût
Stagiaire	<p>Stage niveau Master II : « Suivi des populations de Loutre et de Castor du site B6, comprenant caractérisation de leurs habitats »</p> <p>Stage de 6 mois sous convention : 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale soit 554,40 € par mois Soit <math>554,40 \text{ €} \times 6 = \underline{3\,326,4 \text{ €}}</math></p> <p>Frais de déplacement et de restauration : 250 km/semaine sur 3 mois = 1 000 € + Repas = 200 € Soit <u>1 200,00 €</u> 1 journée de gestion de base base dedonnée+ donnée rédaction de synthèse</p>				4 527 €
<b>Total des coûts estimatifs</b>					<b>4 527 €</b>
<b>Financeurs</b>	<b>CD 07</b>	<b>Etat</b>			
<b>Participation (en %)</b>	<b>Max. 50 %</b>	<b>50 %</b>			

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.1.5	Suivre l'état de conservation et la dynamique des populations de Sonneurs à ventre jaune	Atlas : Cartes 44a et 44b	Priorité 1
--	-----------	--	------------------------------------	------------

<b>Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés</b>	<p>SUI.3 : Suivre les espèces et les habitats de la Directive Habitats et les espèces remarquables présentes que leur état de conservation</p> <p>SUI.3.1 : Suivre la dynamique des populations des espèces de la Directive Habitat et des espèces remarquables et de leur état de conservation</p>		
<b>Enjeux écologiques</b>	<b>Habitats d'intérêt communautaire et remarquable</b>	<b>Espèces d'intérêt communautaire et remarquable</b>	
	<p><u>Végétations aquatiques, fontinales et amphibies</u></p> <p>3150 Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i></p> <p>3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i></p> <p>3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i></p> <p>Sources d'eau douces pauvres en bases (54.11), Eaux oligotrophes pauvres en calcaire, mésotrophés, eutrophesw, dystrophes ou oligo-mésotrophes riches en calcaires (22.1), Eaux douces, ruisseaux, ruisselets, affluents temporaires (24.11, 24.12 et 24.16)</p>	<p><b>1193</b> : Sonneur à ventre jaune <i>Bombina variegata</i></p>	
<b>Objectif(s) de la mesure</b>	<p>-Suivre l'état de conservation et la dynamique des populations de Sonneurs à ventre jaune ;</p> <p>-Estimer l'efficacité des mesures de gestion et de restauration des habitats favorables à l'espèce.</p>		
<b>Contexte</b>	<p>Le Sonneur à Ventre Jaune, spécialiste des dépressions et vasques sur les rochers du lit majeur des cours d'eau, se rencontre le long de l'Eyrieux et de la Gluère. Cette espèce est particulièrement présente sur deux secteurs du site B6 : l'ENS des « Serres Boutiérots et vallées de la Gluère, de l'Orsane et de l'Auzène » et la haute et moyenne vallée de l'Eyrieux.</p> <p>Les populations de l'Eyrieux sont réparties le long des rivières selon un système structuré en continuum. Il est probable que les Sonneurs du bassin versant de l'Eyrieux formaient autrefois une grande métapopulation. Aujourd'hui, la présence de nombreux ouvrages hydrauliques (seuils et barrages) constituent des barrières difficilement franchissables pour les amphibiens et particulièrement le Sonneur à ventre jaune. Certains noyaux de populations se retrouvent ainsi isolés des autres;</p> <p>Le Sonneur à ventre jaune fait aujourd'hui l'objet d'un plan régional d'action.</p>		
<b>Recommandations générales</b>	<p>-Articuler les prospections avec les actions portées sur cette espèce par le PNR MA dans le cadre du PNA qu'il pilote sur son territoire ;</p> <p>-Respecter le calendrier écologique de l'espèce afin d'effectuer des observations optimales;</p> <p>-Une synthèse, accompagnée d'une cartographie sous SIG (la trame de la base de donnée</p>		

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.1.5	Suivre l'état de conservation et la dynamique des populations de Sonneurs à ventre jaune	Atlas : Cartes 44a et 44b	Priorité 1
<b>Recommandations générales</b>	<p>pour les inventaires faunistiques sera transmise par la structure animatrice au prestataire afin d'homogénéiser les données récoltées) sera réalisée par le prestataire à la fin des inventaires afin de dresser un bilan sur l'évolution des populations (état de conservation, etc.) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enrichir la base de données de chaque observation réalisée par un expert naturaliste, ou par tout autre observateur avec photographies à l'appui permettant de confirmer l'espèce ;</li> <li>- Limiter/encadrer le nombre de prospection et proscrire la capture et les manipulations ;</li> <li>- Veiller à ce que le matériel utilisé soit désinfecté pour prévenir toute contamination extérieure.</li> </ul>			
<b>Périmètre d'application</b>	Les linéaires de l'Eyrieux et ses affluents présentant l'habitat du Sonneur à ventre jaune, soit des mares cupulaires.			
<b>Contractants ou bénéficiaires potentiels</b>	Bureau d'étude, association naturaliste, universités, etc.			
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	PNR MA, FRAPNA, associations naturalistes, etc.			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans le cadre de l'amélioration des connaissances sur le Sonneur à ventre à jaune et de son suivi : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer au suivi sur les populations connues de la Gluèyre et en amont de l'Eyrieux (cf Atlas carte 44b). De plus, compte tenu de l'action 2.3 du PNA « Amélioration de la répartition géographique de l'espèce et suivi de son évolution », il est recommandé de conduire des prospections sur des secteurs sous prospectés jusqu'à présent ou sur des secteurs avec des données anciennes à confirmer sur le site B6 dont la Dunière.</li> <li>• Les prospections doivent suivre le même protocole effectué par le PNR MA. Les prospections doivent avoir lieu au période les plus propices aux observations (entre mars et juin) et avec les méthodes les moins impactantes pour l'espèce (au chant préférentiellement).</li> </ul> </li> <li>- Rechercher les espèces d'amphibiens : <ul style="list-style-type: none"> <li>• en soirée et nocturne ;</li> <li>• en journée (identification des têtards)</li> </ul> </li> <li>- Les résultats des propesctions devront permettre : <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'enrichir les bases de données sur l'espèce ;</li> <li>• De contruire des cartographies de la dynamique de l'espèce dans le temps et dans l'espace,</li> <li>• Des rédactions de bilans et rapport d'étude comprenant une approche qualitative des populations.</li> </ul> </li> <li>- Les inventaires permettront de localiser et décrire les zones humides et milieux de présence des amphibiens ainsi que d'identifier les habitats potentiellement favorables sur l'ensemble du site. Les menaces et les préconisations de gestion seront précisées dans le rapport d'étude.</li> <li>- Les données récoltées doivent être mutualisées avec les données faunistiques du PNR MA</li> </ul>			

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.1.5	Suivre l'état de conservation et la dynamique des populations de Sonneurs à ventre jaune				Atlas : Cartes 44a et 44b	Priorité 1
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	<p>et peuvent avoir lieu tous les 3 ans par le chargé de mission Natura 2000.</p> <p><b>Recommandations de la Charte :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Signaler à la structure animatrice des éventuelles perturbations du milieu (espèces exotiques envahissantes, changement hydrologique anormal, pollutions) et sur les espèces (espèces exotiques envahissantes, maladie, etc.)</li> <li>- Signaler à la structure animatrice toute observation d'une espèce inscrite à la directive ou listée dans le DOCUGE.</li> </ul>						
<b>Actions liées</b>	<p>HAB.1.1.1 Participer à la définition de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau ;</p> <p>HAB.1.1.2 Améliorer la franchissabilité de certains seuils et restaurer le transport solide ;</p> <p>HAB.1.1.3 Conserver et restaurer les boisements rivulaires : zones tampon, rôle épurateur des cours d'eau, habitats d'espèces ;</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.) ;</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.) ;</p>						
<b>Documents cadres ou programmes existants</b>	Plan National d'Action						
<b>Synthèse des contrats éligibles</b>	-						
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Résultats des suivis de l'espèce et bilan ;</li> <li>- Cartographie de l'évolution de la répartition de l'espèce.</li> </ul>						
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
<b>Suivi</b>							
<b>Mise en place d'une étude comparative</b>							

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.1.5	Suivre l'état de conservation et la dynamique des populations de Sonneurs à ventre jaune	Atlas : Cartes 44a et 44b	Priorité 1
--	-----------	--	------------------------------------	------------

Moyens mis en oeuvre	Détails				Coût de l'action
Suivi	4 journées par an : $4 \times 600 \text{ €} = 2400\text{€}$ A répéter à N+2 et N+5 = $2400 \text{ €} \times 2 = 4800\text{€}$ Ce coût comprend les inventaires + rédaction de la synthèse + Base de données				<b>4 800 €</b>
Stagiaire	Deux stages niveau Master 2 : « Etude comparative sur le Sonneur à ventre jaune en fonction de facteurs anthropiques, physico-chimique et compétitivité »  Stage de 6 mois sous convention : 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale soit 554,40 € par mois Soit $554,40 \text{ €} \times 6 = 3\,326,4 \text{ €} \times 2$ Frais de déplacement et de restauration : 250 km/semaine sur 3 mois = 1 000 € + Repas = 200 €  Soit $1\,200,00 \text{ €} \times 2$				<b>9 054 €</b>
<b>Total des coûts estimatifs</b>					<b>11 452€</b>
Financeurs	CD 07	Etat			
Participation (en %)	Max. 50 %	50 %			

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.1.6	Suivi de l'état de conservation des populations d'insectes	Atlas : Carte 42	Priorité 3
--	-----------	--	---------------------	------------

<b>Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés</b>	<p>SUI.3 : Suivre les espèces et les habitats de la Directive Habitats et les espèces remarquables présentes ainsi que leur état de conservation ;</p> <p>SUI.3.1 : Suivre la dynamique des populations et l'état de conservation des espèces de la Directive Habitat et des espèces remarquables.</p>		
<b>Enjeux écologiques</b>	<b>Habitats d'intérêt communautaire et remarquables</b>	<b>Espèces d'intérêt communautaire et remarquables</b>	
	Tous les habitats	<p>1036 - Cordulie splendide <i>Macromia splendens</i> (DHII)</p> <p>1041 - Cordulie à corps fin, <i>Oxygastra curtisii</i> (DHII)</p> <p>1044 - Agrion de Mercure <i>Coenagrion mercuriale</i> (DHII)</p> <p>1053 - Diane, <i>Zerynthia polyxena</i> (DHIV)</p> <p>1058 - Azuré du serpolet <i>Maculinea arion</i> (DHII)</p> <p>1074 - Laineuse du Prunellier, <i>Eriogaster catax</i> (DH II)</p> <p>1083 - Lucane cerf-volant, <i>Lucanus cervus</i> (DHII)</p> <p>1088 - Grand Capricorne, <i>Cerambyx cerdo</i> (DHII)</p> <p>Caloptéryx hémorroïdal, <i>Calopteryx haemorrhoidalis</i></p> <p>Agrion orangé, <i>Platycnemis acutipennis</i></p> <p>Cordulégastre bidenté, <i>Cordulegaster bidentata</i></p> <p>Cordulie bronzée, <i>cordulia aenea</i></p> <p>Hespérie du chiendent, <i>Thymelicus acteon</i></p> <p>Thècla de l'amarel, <i>Satyrium acaciae</i></p> <p>Cuivré écarlate, <i>Lycaena hippothoe</i></p> <p>Grand nègre des bois, <i>Minois dryas</i></p> <p>Hermite, <i>Chazara briseis</i></p> <p>Cuivré fuligineux, <i>Lycaena tityrus</i></p> <p>Azuré des orpins, <i>Scolitandes orion</i></p> <p>Petit Mars changeant, <i>Apatura ilia</i></p>	
<b>Objectif(s) de la mesure</b>	- Suivre l'état de conservation de l'ensemble des invertébrés présents sur le site B6.		
<b>Contexte</b>	<p>- Cinq espèces de l'annexe II de la directive ont été contactées à plusieurs reprises sur le site B6 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la Cordulie à corps fin (bien répartie sur l'Eyrieux avec la colonisation des cours aval de la Gluèyre et de la Dunière) ;</li> <li>• la Cordulie splendide (localisée sur l'Eyrieux et la Gluèyre aval aux environs de Saint-Sauveur-de-Montagut);</li> <li>• le Lucane Cerf-volant et le Grand capricorne espèces bien représentées sur le site B6 ;</li> <li>• l'Agrion de Mercure où une dizaine d'individus mâles ont été observés en rive gauche de l'Eyrieux, en amont de Saint-Fortunat-sur-Eyrieux.</li> </ul> <p>De plus, des espèces inscrites à l'annexe IV de la directive sont notées telles que la l'Azuré du serpolet et la Diane (lépidoptère). D'autres espèces à forte valeur patrimoniale sont recensées tels que l'Hermite et d'autres coléoptères saproxyliques.</p> <p>Plusieurs actions concernant l'agriculture, la gestion forestière mais aussi la préservation de la ressource en eau vont être mises en œuvre. Ce suivi permettra de corrélérer l'efficacité des actions avec une amélioration de l'état de conservation des invertébrés.</p>		



<b>Amélioration des connaissances et suivis scientifiques</b>	<b>SUI.3.1.6</b>	<b>Suivi de l'état de conservation des populations d'insectes</b>	<b>Atlas : Carte 42</b>	<b>Priorité 3</b>
<b>Recommandations générales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un plan d'échantillonnage standardisé permettant de récolter et analyser des données sur des pas de temps réguliers ;</li> <li>- La trame de la base de donnée pour les inventaires faunistiques sera transmise par la structure animatrice au prestataire afin d'homogénéiser les données récoltées ;</li> <li>- Suite aux inventaires, dresser un bilan qualitatif (état de conservation, etc.) et de répartition (cartographie) de l'évolution des populations d'invertébrés.</li> </ul>			
<b>Périmètre d'application</b>	L'ensemble du site B6.			
<b>Contractants ou bénéficiaires potentiels</b>	Bureau d'études, scientifiques, association naturaliste, etc.			
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	Bureau d'études techniques, expert naturaliste, associations naturalistes, CEN RA, FRAPNA			
<b>DESCRIPTIF DE LA MESURE</b>				
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chaque indicateur de suivi est proposé et sera mis en place à la suite d'une action de gestion où l'indicateur proposé sera pertinent. Ainsi si la réouverture d'une lande est projetée, il conviendra de choisir le (ou les) indicateur(s) pertinents vis-à-vis de cette action, et donc savoir si l'Azuré du serpolet, le Laineuse du prunellier ou encore certains Orthoptères patrimoniaux sont présents sur la parcelle ;</li> <li>- Ce suivi demande des compétences signalières, il doit être supervisé par une structure spécialisée pouvant encadrer un stagiaire spécifiquement dédié à cette mission, avec l'appui SMEC ;</li> <li>- Les modalités pour chaque indicateur sont décrites ci-dessous :</li> </ul>			
	<b>Espèces</b>	<b>Période</b>	<b>Protocole</b>	<b>Localisation</b>
	<b>Agrion de mercure</b>	fin avril à juillet	<u>Uniquement valable si l'espèce est avérée sur le site</u> - Passages par transect sur zone d'influence du projet (restauration de béalières) avec relevé du maximum d'individu ramené à 100 m linéaire (sex ratio, comportement d'autochtonie, etc.) ; - Relevé habitat pour l'estimation de sa qualité (% de recouvrement d'hydrophytes) Estimation des facteurs de dégradation (en nombre identifiés).	Béalières restaurées
<b>Mesures associées</b>	HAB.2.3.1			

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.1.6	Suivi de l'état de conservation des populations d'insectes		Atlas : Carte 42	Priorité 3
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	<b>Espèces</b>	<b>Période</b>	<b>Protocole</b>	<b>Localisation</b>	
	<b>Cordulie splendide</b> <b>Cordulie à corps fin</b>	Mai à mi-juillet	- Evaluation de l'état de la population selon Cordero-Rivera <i>et al.</i> (2012) ; - Mesures de variables (nb d'exuvies par linéaire de 100 m minimum, nombre d'adultes par linéaire de 100 m /15 minimum, nombre de femelles pondueuses en une matinée sur 100 m linéaire, état des rives).	Secteurs visés par mesures de restauration des continuités	
	Mesures associées	HAB.1.1.2, (HAB.1.1.3, HAB 1.1.1)			
	<b>Azuré du serpolet</b>	Mai à août	- Parcours échantillon fixé après état zéro sur les stations visées (concernée par une mesure de gestion) ; - Localisation et dénombrement des plantes hôtes ; - Dénombrement du nombre d'individu sur deux passages annuels.	Parcelles bénéficiant de MAEC sur les habitats favorables identifiés : restauration de terrasse, remise en pâture de prairies.	
	Mesures associées	HAB.2.1.2, HAB.2.2.1 (HAB.2.2.1), HAB.2.3.1			
	<b>Laineuse du prunellier</b>	Mars-avril	- Parcours semi-aléatoire avec comptage des nids communautaires en avril.	Friches arbustives	
	Mesures associées	HAB.2.1.2, HAB.2.2.1 (HAB.2.2.1), HAB.2.3.1			
	<b>Dectique des brandes</b> <b>Criquet de l'Aigoual</b>	Juin à août	Evaluation du nombre de chanteurs par point d'échantillonnage.	Landes dont celles bénéficiant de MAEC	
	Mesures associées	HAB.2.1.2, HAB.2.2.1 (HAB.2.2.1), HAB.2.3.1			
	<p><b>Cette liste n'est pas exhaustive, elle pourra notamment être complétée à l'issue des actions d'amélioration de la connaissance sur les insectes</b></p> <p><b>Recommandations de la Charte :</b></p> <p>Signaler à la structure animatrice toute observation d'une espèce inscrite à la directive ou listée dans le DOCUGE.</p>				
<b>Actions liées</b>	<p>SUI.1.2 : Améliorer les connaissances sur les insectes et leurs habitats ;</p> <p>HAB.1.1.1 : Participer à la définition de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau ;</p> <p>HAB.2.1.2 : Favoriser le maintien et le développement des surfaces toujours en herbe avec la réouverture de landes, de milieux ouverts et la création de parcs et de parcours (MAEC, piste, clôtures, points d'eau, etc.) ;</p> <p>HAB.3.1.2 : Conventionner avec les propriétaires, les exploitants forestiers, les professionnels du bois et les communes en faveur de la libre évolution des forêts et la</p>				

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.1.6	Suivi de l'état de conservation des populations d'insectes				Atlas : Carte 42	Priorité 3
<b>Actions liées</b>	<p>conservation d'îlots de sénescences ;</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.) ;</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.).</p>						
<b>Documents cadres ou programmes existants</b>	<p>-DOCPROG de l'ENS « Serres Boutiérots et vallées de l'Auzène, de la Gluèyre et de l'Orsanne » ;</p> <p>-PNA Odonates, Faton &amp; Deliry, 2004</p> <p>-Cordero-Rivera et al., 2012 : méthodologie pour l'évaluation de l'état des population de Cordulie splendide et de Cordulie à corps fin ;</p> <p>-PNA Maculinea : méthodologie pour l'évalutaion de l'état des populations d'Azuré ;</p> <p>-Flavia, 2013 : méthodologie pour l'évaluation de l'état des populations de Laineuse du prunellier ;</p> <p>-CEN Centre, 2012 : méthodologie pour l'évaluation de l'état des populations du Dectique des brandes et du Criquet de l'Aigoual.</p>						
<b>Indicateurs de suivi</b>	<p>-Documents de synthèse des inventaires comprenant cartographie de répartition des espèces et évaluation de l'état des populations et des habitats d'espèces ;</p> <p>-Evolution de la répartition des populations d'invertébrés.</p>						
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	
<b>Agrion de Mercure</b>							
<b>Cordulie splendide</b>							
<b>Azuré du serpolet</b>							
<b>Laineuse du prunellier</b>							
<b>Dectique des brandes, Criquet de l'Aigoual</b>							

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.1.6	Suivi de l'état de conservation des populations d'insectes	Atlas : Carte 42	Priorité 3
--	-----------	--	---------------------	------------

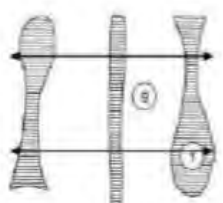
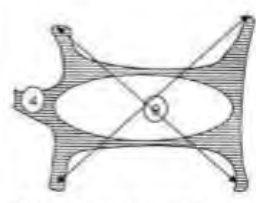
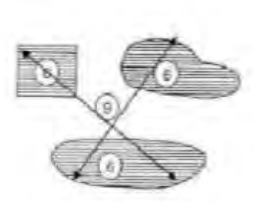
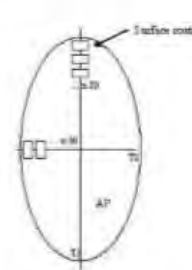
Moyens mis en oeuvre	Détails			Coût de l'action
Suivi	<p><b>Agrion de Mercure :</b> 2 jours de terrain + 1 de rapport par année de suivi à renouveler 4 fois <u>Estimation :</u> <math>2 \text{ j} \times 600 + 1 \times 550 \text{ €} \times 4 \text{ ans} = \underline{7\,000 \text{ €}}</math></p> <p><b>Anisoptères patrimoniaux :</b> 2 jours de terrain + 1 de rapport par année de suivi à renouveler 3 fois <u>Estimation :</u> <math>2 \text{ j} \times 600 + 1 \times 550 \text{ €} \times 3 \text{ ans} = \underline{5\,250 \text{ €}}</math></p> <p><b>Azuré du serpolet :</b> 1 jour de terrain + 0.5 jour de rapport par année de suivi à renouveler 3 fois <u>Estimation :</u> <math>600 + 550 \text{ €} \times 5 \text{ ans} = \underline{3\,450 \text{ €}}</math></p> <p><b>Laineuse du prunellier :</b> 1 jour de terrain + 0.5 jour de rapport par année de suivi à renouveler 3 fois <u>Estimation :</u> <math>(600 + 550 \text{ €}) \times 4 \text{ ans} = \underline{4\,600 \text{ €}}</math></p> <p><b>Dectique des brandes, Criquet de l'Aigoual</b> 2 jours de terrain + 1 de rapport par année de suivi à renouveler 3 fois <u>Estimation :</u> <math>2 \text{ j} \times 600 + 1 \times 550 \text{ €} \times 3 \text{ ans} = \underline{5\,250 \text{ €}}</math></p>			25 550 €
Veille	Calculé dans l'animation du site, avec au minimum 3 journées consacrées tous les ans			Aucun surcoût
<b>Total des coûts estimatifs</b>				<b>25 500 €</b>
<b>Financiers</b>	<b>CD 07</b>	<b>Etat</b>		
<b>Participation (en %)</b>	<b>Max. 50 %</b>	<b>50 %</b>		

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.1.7	Suivre l'état de conservation de la flore inscrite à la Directive Habitats et de la flore remarquable	Priorité 2
--	-----------	---	------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>SUI.3.Suivre les espèces et les habitats de la Directive Habitats et les espèces remarquables présentes ainsi que leur état de conservation ;</p> <p>SUI.3.1 : Suivre la dynamique des populations des espèces de la Directive Habitat et des espèces remarquables et de leur état de conservation.</p>		
Enjeux écologiques	<b>Habitats d'intérêt communautaire et remarquable</b>	<b>Espèces d'intérêt communautaire et remarquable</b>	
	Tous les habitats d'intérêt communautaire et remarquables du site.	<p><b>1900 - Spirranthe d'été, <i>Spiranthes aestivalis</i> (DH IV)</b></p> <p><b>Ciste de Pouzolz, <i>Cistus Pouzolzii</i></b></p> <p><b>Ciste à feuilles de laurier, <i>Cistus laurifolius</i></b></p> <p><b>Epipactis du castor, <i>Epipactis fibri</i></b></p> <p><b>Spergulaire des moissons, <i>Spergula segetalis</i></b></p> <p><b>Illécèbre verticillé, <i>Illecebrum verticillatum</i></b></p>	
Objectif(s) de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluer la tendance évolutive des populations de <i>Spiranthes</i> d'été sur le territoire ;</li> <li>- Suivre l'évolution des populations des espèces les plus remarquables ;</li> <li>- Estimer l'efficacité des mesures de gestion ou de restauration mises en œuvre sur les habitats ;</li> <li>- Contrôler l'absence de perturbations nouvelles sur les stations ciblées (animateur du site ou bénévole) ;</li> <li>- Identifier, anticiper et parer l'expression de processus destructeurs ;</li> <li>- Les mesures engagées devront permettre d'apporter des éléments de réponse aux questions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• La population à l'échelle du territoire du Réseau Natura 2000 est-elle stable, en expansion ou en régression ? ;</li> <li>• La population d'une aire de présence donnée est-elle stable, en expansion ou en régression ? ;</li> <li>• Comment évoluent les individus d'une population dans le temps ? quels facteurs influencent la démographie d'une population ?</li> </ul> </li> </ul>		
Contexte	<p>D'après les données du CBN MC et les inventaires réalisés pour l'étude, on compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 taxon est inscrit à la Directive Habitat,</li> <li>• 18 taxons sont classés « En danger » dans la liste rouge de la flore vasculaire de Rhône-Alpes,</li> <li>• 7 sont dans la catégorie « Vulnérable » et 21 sont « Quasi menacé ».</li> </ul> <p>Le suivi doit permettre de connaître l'évolution précise d'une population donnée. Ce type d'action fait suite aux bilans stationnels qui sera réalisé au travers de l'action SUI.1.7.1.</p>		

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.1.7	Suivre l'état de conservation de la flore inscrite à la Directive Habitats et de la flore remarquable	Priorité 2
<b>Recommandations générales</b>	<p>- Faire réaliser cette mission de suivi par un prestataire spécialisé ; une veille participative peut être envisagée pour certains taxons de moindre enjeu.</p> <p>- Le suivi et la veille sont deux dispositifs qui peuvent être complémentaires et peuvent être planifiés en alternance suivant les besoins ;</p> <p>- Sur le site, des suivis pourraient être engagés sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>La Spiranthe d'été</u> : plante patrimoniale listée dans l'annexe IV de la Directive, est connue sur plusieurs stations regroupant environ une vingtaine d'individus ; une station est localisée sur la commune de Creysseilles et deux autres sur la commune de Saint-Michel-de-Chabrilanoux. Le site B6 héberge des populations marginales, dont la conservation ne remet pas en cause le maintien de l'espèce au niveau régional.</li> <li>• <u>L'Orchidée du castor</u> : les retours d'expériences des évaluations réalisées sur l'île du Beure par le centre d'observation de la nature en collaboration avec la société d'orchidophilie Rhône-Alpes (SFO-Rhône-Alpes) serviront à définir le protocole de suivi. À noter que cette espèce constitue également un bon indicateur de l'intégrité des ripisylves de l'habitat communautaire 92A0. L'ensemble de la population devra être suivie ;</li> <li>• <u>Le Ciste de Pouzolz</u>, afin de déterminer la dynamique des populations et les réponses face au changement climatique. Ce suivi n'est envisageable que sur un échantillon des populations judicieusement choisis ;</li> <li>• <u>Le Ciste à feuilles de laurier</u>, suivi partiel, en fonction des adaptations possibles de la gestion des bords de route.</li> </ul>		
<b>Périmètre d'application</b>	L'ensemble du site B6 avec un regard particulier aux parcelles faisant l'objet de mesure de gestion et/ou de restauration spécifique.		
<b>Contractants ou bénéficiaires potentiels</b>	Bureau d'étude, CBN MC, association de protection, etc.		
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	Conservatoire Botanique National du Massif Central, PNR MA, CEN RA, association naturaliste, SBA.		
<b>DESCRIPTIF DE LA MESURE</b>			
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	<p>- Les aires de présences soumises à des actions de gestion devront faire l'objet d'un état des lieux avant travaux (Etat 0). Des comparaisons avec des sites témoins non gérés peuvent également alimenter l'analyse.</p> <p>- Concernant la Spiranthe d'été : récolte des données concernant la fréquence d'occurrence et les effectifs par unité d'espace correspondant à des placettes échantillon de 1 m x 1 m. Pour cette espèce pérenne dénombrable l'unité de comptage est rapportée au pied, le suivi est annuel et analysé tous les 3 ans.</p> <p>- Le suivi est structuré à trois échelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Au niveau <u>du territoire</u> où l'on utilise les données agrégées récoltées sur l'ensemble des stations. L'interprétation des résultats se fait grâce à l'analyse de variables explicatives correspondant à des facteurs globaux (température, durée d'enneigement, précipitations, altitude, exposition, géologie...);</li> <li>• Au niveau <u>de stations</u> où l'on prend en compte les données collectées sur des jeux de</li> </ul>		

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.1.7	Suivre l'état de conservation de la flore inscrite à la Directive Habitats et de la flore remarquable	Priorité 2																	
Méthodes et moyens techniques	<p>placettes permanentes. L'explication des résultats est cherchée dans l'analyse de données de certains paramètres environnementaux locaux ciblés (mésologie : niveaux d'eau, dynamique de la végétation/gestion, etc.),</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Au niveau <u>des individus</u> où la collecte des données se fait au niveau d'un jeu de placettes permanentes dont le nombre et la taille sont définis par groupe fonctionnel d'espèces. Les individus sont localisés au sein de chaque placette. L'explication des résultats est cherchée dans l'analyse de données de démographie de l'espèce (individus fleuris, non fleuris, germination/adultes/juveniles localisés dans une placette...).</li> </ul> <p>- Les variables de base collectées pour les stations sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la zone de prospection (ZP : surface comprenant l'AP et l'aire d'absence (zones propices où l'espèce a été recherchée mais n'a pas été trouvée),</li> <li>• l'aire de présence (AP : surface en m2 contenant l'espèce recherchée sur une station donnée). La fréquence de l'espèce dans l'AP échantillonnée sur des transects (mesurée en %, le plus souvent grâce à des transects point-contact ou surface-contact).</li> </ul> <p>- Dans le détail la méthodologie est décrite dans FORT &amp; BONNET (2009).</p>																			
	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p><b>Observateur 1</b> (Nom, prénom) : ..... Structure : .....</p> <p><b>Observateur 2</b> (Nom, prénom) : ..... Structure : .....</p> <p><b>Observateur 3</b> (Nom, prénom) : ..... Structure : .....</p> <p><b>Description du milieu</b> : .....</p> <p><b>Localisation de la population</b> : Commune : ..... Lieu-dit : ..... <input type="checkbox"/> pointage sur photographie aérienne : <b>OU</b> <input type="checkbox"/> GPS : n° point ..... Projection : .....</p> <p>Pente (en degré) : .....</p> </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 5px;"> <p><b>1- Aire de présence</b> : X = <input type="text" value="50 m"/> Est-ce que l'AP correspond à l'intégralité de la station ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non ⇒ <b>Dessin sur photo aérienne</b> <input type="checkbox"/> Si surface &gt; 500 m<sup>2</sup> : numéros des points GPS : ..... <input type="checkbox"/> Si surface &lt; 500 m<sup>2</sup>, évaluation de la surface réelle par l'observateur = .....m<sup>2</sup></p> <p><b>2- Zone de prospection</b> (cocher au moins 2 cases) ⇒ <b>Dessin sur photo aérienne</b> <input type="checkbox"/> Si surface &gt; 500 m<sup>2</sup> : numéros des points GPS : ..... <input type="checkbox"/> Si surface &lt; 500 m<sup>2</sup>, évaluation de la surface réelle par l'observateur = .....m<sup>2</sup></p> </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 5px;"> <p><b>3- Fréquence</b> : <input type="checkbox"/> Points contacts <input checked="" type="checkbox"/> Surface contact</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th>Transect 1</th> <th>Transect 2</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Longueur</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Nbre de surfaces</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Distance entre les points</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Nbre de contacts</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Fréquence = <math>\frac{\text{nb contacts T1+T2}}{\text{nb points T1+T2}} \times 100</math></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>Nb : si l'espèce n'a aucun contact avec T1 et T2 sur son AP, indiquer &lt; 1</p> </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 5px;"> <p><b>4- Effectifs</b> :</p> <p><input type="checkbox"/> Comptage exhaustif : Effectif total : .....</p> <p><input type="checkbox"/> Echantillonnage par surfaces contact sur T1 et T2 : Dimension : <input type="text" value="1 m x 0,5 m"/> Nbre de surfaces contact : ..... Effectif total sur surfaces contact : .....</p> </div>				Transect 1	Transect 2	Longueur			Nbre de surfaces			Distance entre les points			Nbre de contacts			Fréquence = $\frac{\text{nb contacts T1+T2}}{\text{nb points T1+T2}} \times 100$	
	Transect 1	Transect 2																		
Longueur																				
Nbre de surfaces																				
Distance entre les points																				
Nbre de contacts																				
Fréquence = $\frac{\text{nb contacts T1+T2}}{\text{nb points T1+T2}} \times 100$																				

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.1.7	Suivre l'état de conservation de la flore inscrite à la Directive Habitats et de la flore remarquable	Priorité 2
Méthodes et moyens techniques	<p style="text-align: center;"><b>Notice explicative</b></p> <p>① <b>Identifiant Aire de présence</b> : 3 lettres genre_3 lettres espèce_3 lettres commune_n°AP</p> <p>② <b>Localisation de la population</b> : les coordonnées sont prises au milieu de la population.</p> <p>③ L'<b>aire de présence (AP)</b> est la surface réelle occupée par l'espèce (en m<sup>2</sup>). Les plantes les plus à l'extérieur sont reliées sans encoches ou indentations. 2 AP sont séparées par une distance minimale de « m », « étant défini pour chaque espèce ou par la présence d'éléments forts de rupture du paysage/milieu.</p> <p>④ La <b>zone de prospection</b> comprend l'aire de présence de l'espèce et l'aire d'absence de l'espèce (là où on a cherché l'espèce mais où on ne l'a pas trouvée). Le périmètre de la zone de prospection est définie par les points les plus à l'extérieur de la zone. Le rayon de la zone de prospection doit dépasser d'au moins 50 m l'aire de présence, ou 5 à 10 % du rayon de l'AP.</p> <p>⑤ La <b>fréquence</b> est mesurée grâce à la méthode des points-contacts. 2 transects perpendiculaires sont réalisés dans les 2 plus grandes dimensions T1 et T2 ou de façon à prendre en compte la plus grande variabilité de densité de l'espèce. L'espace entre chaque point est calculé pour chaque aire de présence de telle sorte que le nombre total de points cumulés sur les deux transects soit au moins égal à 100. Le nombre de points par AP doit rester constant au cours du temps (≈100).</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">  <p>Corridors verticaux 1</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>Réseau à angles émoussés 4</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>Taches non jointives 6</p> </div> </div> <p>⑥ Les fréquences et les <b>effectifs</b> sont estimés à partir des transects surface-contact. Les <b>effectifs</b> pris en compte représentent les pieds fleuris et non fleuris.</p> <div style="text-align: center;">  </div> <p>⑦ <b>Liste des pièces à joindre</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Photo aérienne (présence d'une commune point de repère) avec échelle et dessin AP/ZP (.jpg)</li> <li><input type="checkbox"/> Liste des points GPS (n° point, coordonnées xy, précision) (.xls)</li> </ul>		
Actions liées	<p>HAB.1.1.1 : Participer à la définition de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau ;</p> <p>HAB.1.1.3 : Conserver et restaurer les boisements rivulaires : zones tampon, rôle épurateur des cours d'eau, habitats d'espèces ;</p> <p>HAB.1.3.1 : Réduire l'usage des traitements phytosanitaires par les collectivités, les agriculteurs et les particuliers (Action A2 du contrat de rivière) ;</p> <p>HAB.1.3.2 : Réduire les flux de pollution d'origine domestique via l'assainissement (Action A1 du contrat de rivière) ;</p> <p>HAB.3.1.2 : Conventionner avec les propriétaires, l'ONF et les communes en faveur de la libre évolution des forêts et la conservation d'îlots de sénescences ;</p> <p>HAB.4.1.1 : Participer à la mise en œuvre d'actions en faveur des zones humides ;</p> <p>HAB.4.1.2 : Restreindre les activités ou usages perturbateurs du bon état des pelouses humides et des mares cupulaires ;</p>		



Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.1.7	Suivre l'état de conservation de la flore inscrite à la Directive Habitats et de la flore remarquable				Priorité 2
<b>Actions liées</b>	HAB.5.1.2 : Réaliser des travaux d'élimination ou de limitation des Espèces Exotiques Envahissantes ; SUI.1.6.1 : Réaliser des inventaires ciblés sur les populations de Ciste de Pouzolz et d'Orchidée du Castor ; SUI.1.6.2 : Améliorer les connaissances écologiques sur la flore par la réalisation d'études complémentaires ; SUI.1.7.1. : Améliorer les connaissances sur les habitats de la Directive Habitat et les habitats remarquables par la réalisation d'étude complémentaire.					
<b>Documents cadres ou programmes existants</b>	- Cahiers d'habitats ; - Protocoles du Museum National d'Histoire Naturelle et du Conservatoire Botanique National.					
<b>Indicateurs de suivi</b>	- Evolution de l'état de conservation par rapport à l'état initial réalisé lors des inventaires de 2013 par NATURALIA ; - Cartes mises à jour ; - Synthèses des inventaires et bilans des prospections.					
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>

Moyens mis en oeuvre	Détails			Coût de l'action
Etude	Etude : « Etat de conservation de la flore d'intérêt communautaire et remarquable du site B6 » 30 jours d'inventaires (600€) ; 15 jours d'interprétation des résultats, de rédaction et de mise à jour cartographique (500€) ; <u>Estimation</u> : 18 000 € + 7 500 €			25 500 €
<b>Total des coûts estimatifs</b>				<b>25 500 €</b>
<b>Financeurs</b>	<b>CD 07</b>	<b>Etat</b>	<b>CBN</b>	
<b>Participation (en %)</b>	<b>Max. 40 %</b>	<b>40 %</b>	<b>20 %</b>	

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.2.1	Suivre l'état de conservation des habitats de la Directive Habitats et remarquable	Priorité 2
--	-----------	--	------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>SUI.3 : Suivre les espèces et les habitats de la Directive Habitats et les espèces remarquables présentes ainsi que leur état de conservation ;</p> <p>SUI.3.2 : Suivre l'évolution et l'état de conservation des habitats de la Directive et remarquables et leur état de conservation.</p>		
Enjeux écologiques	<b>Habitats d'intérêt communautaire et remarquable</b>	<b>Espèces d'intérêt communautaire et remarquable</b>	
	L'ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et remarquables du site B6.		
Objectif(s) de la mesure	<p>-Estimer l'efficacité des mesures de gestion ou de restauration mises en œuvres sur les habitats ;</p> <p>-Evaluer l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire et prioritaires.</p>		
Contexte	<p>L'Etat français a l'obligation réglementaire d'évaluer tous les 6 ans l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.</p> <p>Les mesures de gestion mises en œuvre en faveur des habitats naturels doivent répondre à terme aux objectifs de conservation fixés par le DOCUGE. Pour évaluer l'efficacité des actions établies, un suivi est nécessaire.</p>		
Recommandations générales	<p>-Faire réaliser la mission d'évaluation de l'état de conservation par un prestataire spécialisé</p> <p>-Le suivi et la veille sont deux dispositifs qui peuvent être complémentaires et peuvent être planifiés en alternance suivant les besoins ;</p> <p>-Autant que possible, les monitorings « simples » ne requérant pas de compétences pointues en botanique pourront être réalisés par l'animateur du site NATURA 2000. En tant que gestionnaire, ce dernier doit être capable d'identifier les habitats ayant justifié la désignation de son site NATURA 2000. Si besoin, une formation (par un CBN par exemple) pourra être envisagée, pour apprendre à identifier les habitats importants et quelques espèces végétales déterminantes. Toutefois, dans le cas de suivis complexes, avec relevé phytosociologique nécessitant des compétences avancées en botanique, le suivi devra être réalisé par un expert. Une solution mixte peut également être envisagée : monitoring réalisé par l'animateur, avec assistance scientifique d'un expert pour résoudre les questions les plus pointues ;</p> <p>-Le Conservatoire Botanique National sera contacté lors de la mise en œuvre de cette mission ; organisme contrôleur mandaté par l'Etat, il aura pour mission de valider l'étude d'évaluation de l'état des habitats et la cartographie associée.</p>		
Périmètre d'application	L'ensemble du site B6.		
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Bureau d'études spécialisé, experts,		
Partenaires techniques potentiels	CBN MC, PNR MA, associations naturalistes, etc.		

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.2.1	Suivre l'état de conservation des habitats de la Directive Habitats et remarquable				Priorité 2
<b>DESCRIPTIF DE LA MESURE</b>						
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	<p>-L'effort de suivi des habitats naturels doit être mené sur le territoire en fonction de leur patrimonialité (originalité/rareté), sensibilité (intrinsèque/menace) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Enjeux très fort « Habitats communautaires exceptionnels »</u>, hautement remarquables et sensibles sur le site B6 impliquant un monitoring fin avec une cartographie détaillée au 1/2 500, reproduite tous les 3 à 5 ans (6120-Pelouses calcaires des sables xériques) ;</li> <li>• <u>Enjeux fort « Habitats communautaires patrimoniaux et peu représentés »</u> sur le site B6 impliquant un monitoring léger avec une cartographie globale au 1/25 000, reproduite tous les 6 à 10 ans (92A0 - Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba ; 8230 - Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii ; 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis) ; 6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) : sites d'orchidées remarquables ;</li> <li>• <u>Enjeux assez fort « Habitats communautaires patrimoniaux et structurant »</u> sur le site bénéficiant d'une cartographie par mailles de 500 m de côté (présence/absence), reproduite tous les 6 à 10 ans ;</li> <li>• <u>Habitats communautaires soumis à gestion</u> suivi de la réponse des habitats à des actions de gestion ou à d'autres variables environnementales. Dans le détail les protocoles de suivi seront élaborés en fonction du type d'habitat et des variables qu'on suppose influentes sur la dynamique, la composition et la qualité de l'habitat visé.</li> </ul> <p>-Mettre en place un suivi photographique : tous les monitorings, quel que soit leur niveau de précision, nécessiteront des prospections de terrain, même légères. Ils pourront donc être couplés avec un protocole de suivi des paysages par points photographiques géoréférencés, facilement réalisable par un animateur N2000.</p>					
<b>Actions liées</b>	L'ensemble des actions					
<b>Documents cadres ou programmes existants</b>	Cahiers d'habitats Protocoles du MNHN					
<b>Indicateurs de suivi</b>	Evolution de l'état de conservation par rapport à l'état initial réalisé lors des inventaires 2013 par NATURALIA. Cartes mises à jour					
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2016	2017	2018	2019	2020	2021

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.2.1	Suivre l'état de conservation des habitats de la Directive Habitats et remarquable	Priorité 2
--	-----------	--	------------

Moyens mis en oeuvre	Détails				Coût de l'action	
Etude	Etude « Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire et remarquable du site B6 »  30 jours d'inventaires (600€) ; 15 jours d'interprétation des résultats, de rédaction et de mise à jour cartographique (500€) ; <u>Estimation</u> : 18 000 € + 7 500 €				25 500 €	
<b>Total des coûts estimatifs</b>					<b>25 500 €</b>	
<b>Financeurs</b>	<b>CD 07</b>	<b>Etat</b>				
<b>Participation (en %)</b>	<b>Max. 40 %</b>	<b>60 %</b>				

## COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

---

Communication et sensibilisation	COM.1.1.1	Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.)	Atlas : Cartes 62 à 67	Priorité 1
----------------------------------	-----------	---	------------------------------	------------

<b>Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés</b>	COM.1 : Sensibiliser et informer ; COM.1.1 : Sensibiliser et former les acteurs, les usagers et le grand public à la conservation de la biodiversité et aux enjeux/fonctionnalités écologiques du site.		
<b>Enjeux écologiques</b>	<b>Habitats d'intérêt communautaire et remarquable</b>	<b>Espèces d'intérêt communautaire et remarquable</b>	
	L'ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et remarquables du site B6.		
<b>Objectif(s) de la mesure</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre aux acteurs et aux usagers du site de mieux mesurer et s'approprier la valeur environnementale du territoire et les enjeux de biodiversité (singularité, originalité, services écosystémiques, valeur, etc.) ;</li> <li>- Porter à connaissance les liens et interactions existants entre l'environnement et les activités humaines sur le territoire B6.</li> </ul>		
<b>Contexte</b>	L'animation du DOCUGE passe par la connaissance des réseaux, des pratiques et des acteurs afin de les informer des enjeux du site. Les actions se feront par la communication, la sensibilisation et l'accompagnement. Les différentes rencontres avec les acteurs du territoire ont permis de mettre en avant la nécessité de communiquer sur la valeur du patrimoine naturel du site et ainsi d'engager la prise de conscience sur la qualité de l'environnement dont chacun bénéficie.		
<b>Recommandations générales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les personnes ressources du territoire et animer un réseau d'acteurs et d'usagers ;</li> <li>- Mettre en avant la notion de valeur du territoire en matière de biodiversité et d'usages, de pratiques ;</li> <li>- Rendre les publics acteurs en les invitant à des démarches participatives simples sur les notions de biodiversité et d'environnement ;</li> <li>- La sensibilisation doit permettre à chaque acteur de se poser la question : « quel impact j'ai sur mon environnement ? » ;</li> <li>- Informer et sensibiliser les propriétaires, les collectivités, les aménageurs, etc. sur les pratiques pouvant mettre en péril les espèces animales et végétales (cas des chauves-souris et de la restauration du tunnel de la Dolce via aux Nonières) et plus particulièrement sur les techniques alternatives existantes pour réduire les impacts néfastes (chauves-souris : éclairages adaptés, création de gîtes de substitution, etc.) ;</li> <li>- Informer et sensibiliser les propriétaires, les collectivités, les aménageurs, etc. sur les espèces exotiques envahissantes présentes sur le territoire, les processus de développement et sur les moyens de lutte ;</li> </ul>		

Communication et sensibilisation	COM.1.1.1	Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.)	Atlas : Cartes 62 à 67	Priorité 1
<b>Recommandations générales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer et sensibiliser les propriétaires riverains, les collectivités, les gestionnaires et les professionnels sur la mise en œuvre d'un programme de restauration du fonctionnement des cours d'eau et des menaces qui pèsent sur les écosystèmes alluviaux et les autres zones humides ;</li> <li>- Informer et sensibiliser les propriétaires, les collectivités, les gestionnaires, les professionnels sur les enjeux de biodiversité et les menaces qui pèsent sur les agrosystèmes et écosystèmes forestiers ;</li> <li>- Encourager les observations participatives de la biodiversité à l'échelle du territoire via des programmes nationaux (BIRDLAB/ Vigie Nature/Observatoire de la biodiversité des jardins) ou en réseau avec des associations locales de protection de la nature et la structure animatrice du site Natura 2000 ;</li> <li>- Acquérir du matériel pour parfaire les animations proposées ;</li> <li>- Proposer et organiser des déplacements groupés avec les personnes intéressées pour suivre des formations, des journées d'information sur les thématiques enjeux de biodiversité et territoire, se déroulant à l'extérieur du site B6</li> </ul>			
<b>Périmètre d'application</b>	L'ensemble du site B6			
<b>Contractants ou bénéficiaires potentiels</b>	SMEC			
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	Experts, associations naturalistes, arche des métiers, collectif Pétale 07, université populaire, collectivités au travers de leur programmation d'événementiels culturels, scientifique et artistique, etc.			
<b>DESCRIPTIF DE LA MESURE</b>				
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animer un réseau d'acteurs (rendre plus interactif le site internet (wiki));</li> <li>- Rédiger la news letter et la diffuser toute l'année auprès des acteurs locaux ;</li> <li>- Proposer des interventions auprès des conseils municipaux ;</li> <li>- Faire connaître les programmes d'observations participatives de la biodiversité ;</li> <li>- Vulgariser et diffuser les bilans annuels aux membres du copil et aux partenaires locaux ;</li> <li>- Organiser des journées/soirées thématiques selon les enjeux du territoire et le public visé (possibilité de faire intervenir M. P Joly (universitaire) sur le Sonneur à Ventre Jaune) ;</li> <li>- Organiser les 24h de la Nature en coordination avec des associations locales ;</li> <li>- Poursuivre les interventions auprès des groupes scolaires (de la maternelle aux universitaires) ;</li> <li>- Participer à d'autres événements publics (fête du parc, fête de la nature, journée nationale des zones humides, etc.) ;</li> </ul>			

<b>Communication et sensibilisation</b>	<b>COM.1.1.1</b>	<b>Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.)</b>	<b>Atlas : Cartes 62 à 67</b>	<b>Priorité 1</b>		
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Organiser des formations sur la faune, la flore, le fonctionnement des écosystèmes en partenariat avec des experts locaux (CBN MC, Association de protection de l'environnement, SMEC, etc.) ;</li> <li>-Sensibiliser aux enjeux de biodiversité les clubs de loisirs, les agents du département de l'Ardèche, les professionnels du BTP, les offices de tourisme, les centres d'accueil, les campings, etc. en prévoyant la diffusion d'une lettre d'information ;</li> <li>-Mettre en place des panneaux d'information afin de sensibiliser sur les enjeux de biodiversité du site (à prévoir au cas par cas, en fonction des enjeux et des sites identifiés) ;</li> <li>-Réaliser une enquête auprès des acteurs locaux en 2021, pour évaluer l'évolution de la perception de la biodiversité sur le territoire.</li> </ul>					
<b>Actions liées</b>	Toutes les actions du DOCUGE B6					
<b>Documents ou programmes existants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Vigie Nature</li> <li>-Observation de la biodiversité des jardins</li> <li>-BIRDLAB,</li> <li>-Néo</li> <li>-Etc.</li> </ul>					
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Bilan annuel d'animation du site B6.</li> <li>-Nombre de journées de sensibilisation, de soirées conférence, d'animations réalisées, etc.</li> </ul>					
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>







<b>Moyens mis en oeuvres</b>	<b>Détails</b>					<b>Coût de l'action</b>
Animation du réseau (lettre d'information, wiki, etc.)	Calculé dans le temps d'animation					Aucun surcoût
Acquisition et création de supports pédagogiques et informatifs	Prévisionnel de 500 €/an					3 000
Réalisation de journées d'animation, de soirées thématiques, d'intervention, etc.	Réalisation de 4 évènements par an Acquisition de matériel pour les animations, interventions, journées de formation et autres évènements					7 000 €
Etude/Enquête	Enquête sur la perception de la biodiversité Mission de bureau d'étude 15x600€ = 9000 €					9 000 €
<b>Total des coûts estimatifs</b>						<b>19 000 €</b>
<b>Financiers</b>	<b>CD 07</b>	<b>Etat</b>	<b>SMEC</b>	<b>Collectivités</b>		
<b>Participation (en %)</b>	<b>Max. 35 %</b>	<b>35 %</b>	<b>20 %</b>	<b>10 %</b>		




Communication et sensibilisation	COM.1.1.2	Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale	Atlas : Cartes 62 à 67	Priorité 1
----------------------------------	-----------	---	------------------------------	------------

<b>Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés</b>	COM.1 : Sensibiliser et informer ; COM.1.1 : Sensibiliser et former les acteurs, les usagers et le grand public à la conservation de la biodiversité et aux enjeux/fonctionnalités écologiques du site.		
<b>Enjeux écologiques</b>	<b>Habitats d'intérêt communautaire et remarquables</b>	<b>Espèces d'intérêt communautaire et remarquables</b>	
	L'ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et remarquables du site B6.		
<b>Objectif(s) de la mesure</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre aux professionnels de mieux comprendre la signification et la valeur environnementale du site, les enjeux de biodiversité et les services écosystémiques rendus ;</li> <li>- Faire évoluer les pratiques des professionnels et des usagers vers des pratiques en adéquation avec les enjeux de biodiversité et de valorisation environnementale du site ;</li> <li>- Réduire les incidences négatives des activités anthropiques sur la biodiversité en améliorant la connaissance et proposant des moyens, des solutions alternatives.</li> </ul>		
<b>Contexte</b>	L'animation du DOCUGE passe par la connaissance des réseaux, des pratiques et des acteurs afin de les informer des enjeux du site. Les actions se feront par la communication, la sensibilisation et l'accompagnement. Les différentes rencontres avec les acteurs du territoire ont permis de mettre en avant la nécessité de communiquer sur la valeur du patrimoine naturel du site et ainsi d'engager la prise de conscience sur la qualité de l'environnement dont chacun bénéficie.		
<b>Recommandations générales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communiquer et sensibiliser les professionnels sur les moyens de lutte contre le développement des espèces exotiques envahissantes et les bons réflexes à connaître ;</li> <li>- Communiquer et sensibiliser les professionnels sur le calendrier écologique du site B6 afin d'adapter dans le temps certaines activités ou travaux (mise en œuvre hors des périodes sensibles des espèces protégées et remarquables) ;</li> <li>- Communiquer et sensibiliser les professionnels du bois sur le traitement des charpentes ;</li> <li>- Communiquer et sensibiliser sur l'éclairage nocturne auprès des privés et des collectivités ;</li> <li>- Communiquer et sensibiliser sur des méthodes alternatives à la lutte chimique pour l'entretien des voies et d'infrastructures publiques (ligne électrique) ;</li> <li>- Communiquer et sensibiliser les usagers et professionnels sur la gestion des eaux de rinçage (interdiction de déverser les eaux de rinçage dans le réseau d'eau pluviale) ;</li> <li>- Organiser des interventions au sein de structures avec des partenaires techniques ;</li> <li>- Communiquer et sensibiliser les propriétaires forestiers et gestionnaires sur les pratiques adaptées aux enjeux locaux de biodiversité ;</li> <li>- Dans ces formations/sensibilisations faire référence à d'autres territoires mettant en œuvre des pratiques alternatives, adaptées aux enjeux socio-économique et environnementaux (exemple de l'utilisation de treuils forestiers avec ancrage sur arbre pour un débardage) ;</li> <li>- Proposer et organiser des déplacements groupés avec les personnes intéressées pour suivre des formations, des journées d'information sur les thématiques pratiques professionnels et biodiversité, se déroulant à l'extérieur du site B6.</li> </ul>		

Communication et sensibilisation	COM.1.1.2	Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale	Atlas : Cartes 62 à 67	Priorité 1
Périmètre d'application	L'ensemble du site B6			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	L'ensemble des structures et des représentants des activités professionnels et des usagers du site B6 (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du tourisme, de loisir, du bois, etc)			
Partenaires techniques potentiels	Agence de l'Eau, Agribio, Centre Régional de la Propriété Forestière, Ferme expérimentale d'Etoile sur Rhône, Chambre du Commerce et de l'Industrie, etc.			
<b>DESCRIPTIF DE LA MESURE</b>				
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	<p>-Ici sont donnés quelques exemples et pistes d'intervention à mettre en œuvre sur le site B6 :</p> <p><b><u>Utilisation restrictive des éclairages publics au niveau des voies, des habitations, des zones de loisirs, camping ...</u></b></p> <p>Les chauves-souris sont en grande majorité lucifuges, en particulier le Petit Rhinolophe ; il existe pourtant quelques espèces anthropophiles connues pour chasser les insectes attirés par les éclairages publics (Pipistrelles spp., Minioptère de Schreibers, Oreillard spp....).</p> <p>Pour permettre d'harmoniser les besoins humains avec les enjeux de biodiversité et plus particulièrement ceux des chauves-souris et des insectes nocturnes, des adaptations simples de l'éclairage public peuvent être réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Privilégier les minuteriers, les lampes basse-pressions, les réflecteurs de lumière, etc. ; il est fortement déconseillé d'utiliser des halogènes et des néons ;</li> <li>• Privilégier l'éclairage vers le sol uniquement et de manière limitée ;</li> <li>• Pour l'éclairage de sécurité, privilégier les éclairages avec déclencheur de mouvement ou Infra Rouge ;</li> <li>• Utiliser des ampoules au sodium prévoir une installation minimale de lampadaires en vérifiant leur puissance ;</li> <li>• Les éclairages ne doivent pas être dispersés vers les zones naturelles et boisées.</li> </ul>			

<p>Communication et sensibilisation</p>	<p>COM.1.1.2</p>	<p>Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale</p>	<p>Atlas : Cartes 62 à 67</p>	<p>Priorité 1</p>
<p>Méthodes et moyens techniques</p>	<div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="width: 45%;"> <p><b>Éclairage des voies de déplacement</b></p>  <p><b>Éclairage bon :</b> le flux lumineux est dirigé vers le bas et aucun flux n'est émis au-dessus du plan horizontal. La pollution lumineuse est limitée.</p>  <p><b>Éclairage moyen :</b> le flux est majoritairement dirigé vers le bas mais une partie importante de celui-ci dépasse le plan horizontal. La pollution lumineuse est importante.</p>  <p><b>Éclairage très mauvais :</b> -Une grande partie du flux lumineux est perdue dans le ciel avec pour conséquences un gaspillage d'énergie et une pollution lumineuse très importante.</p> </div> <div style="width: 45%;"> <p><b>Éclairage de mise en valeur</b></p>  <p><b>Éclairage bon :</b> le flux est dirigé du haut vers le bas, la végétation n'est pas éclairée et la pollution lumineuse est limitée.</p>  <p><b>Éclairage mauvais :</b> le flux est dirigé du bas vers le haut avec de fortes déperditions et une forte pollution lumineuse.</p>  <p><b>Éclairage très mauvais :</b> le flux est dirigé du bas vers le haut et éclaire la végétation. Il y a une forte nuisance sur la végétation et la faune hébergée ainsi qu'une forte pollution lumineuse.</p> </div> </div>			

<p>Communication et sensibilisation</p>	<p>COM.1.1.2</p>	<p>Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale</p>	<p>Atlas : Cartes 62 à 67</p>	<p>Priorité 1</p>
<p>Méthodes et moyens techniques</p>	<p align="center"><u>Préconisations relatives à l'éclairage (Source: LPO)</u></p> <p><b><u>Initier dans les communes un Plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles (PAPPH) ou un programme « zéro pesticides »</u></b></p> <p>L'objectif est ici de progresser dans la réduction et la suppression de la pollution par les pesticides.</p> <p>Compte tenu de l'importance fonctionnelle du réseau hydrographique sur le site, les opérations d'entretien de la végétation devraient appliquer le principe du « Zéro pesticides » et ce en choisissant des pratiques alternatives pour ne pas contaminer les milieux aquatiques et affecter les espèces sensibles qui jouent un rôle de sentinelle de la qualité de l'environnement. La FRAPNA peut accompagner la commune dans cette démarche d'abandon progressif des pesticides, dans la gestion des espaces verts et de la voirie. Ainsi cette association a lancé une charte d'adhésion à ce principe et met également à disposition des outils de communication.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;">   </div> <div style="display: flex; justify-content: center; align-items: center; margin-top: 20px;">  </div> <p align="center"><b><u>Outils de communication de la démarche « zéro pesticides » lancée par la FRAPNA (panneau à l'attention des riverains, mallette pédagogique de la FRAPNA Loire, extrait de la plaquette engagement des communes) Source : FRAPNA</u></b></p>			

Communication et sensibilisation	COM.1.1.2	Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale				Atlas : Cartes 62 à 67	Priorité 1
<b>Actions liées</b>	<p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, etc.) ;</p> <p>COM.3.1.2 : Mettre en place les outils de sensibilisation et de communication prévus à la stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura 2000 ;</p> <p>COM.2.1.1 : Créer un partenariat et mettre en place une démarche responsable avec les professionnels du tourisme et les prestataires d'activités de pleine nature.</p>						
<b>Documents ou programmes existants</b>	<p>-PAPPH ou programme « zéro pesticide » ;</p> <p>-Documentations FRAPNA, LPO, etc. sur l'éclairage public, l'usage des produits phytosanitaire, etc.</p>						
<b>Indicateurs de suivi</b>	<p>-Bilan annuel d'animation du site B6 ;</p> <p>-Nombre de journées de formation ;</p> <p>-Nombre de plaquettes thématiques.</p>						
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	

Moyens mis en oeuvre	Détails					Coût de l'action
Organisation de journées de formation, d'interventions, etc.	Calculé dans l'animation du site					Aucun surcoût
Acquisition et création de supports	Communication, édition de panneaux/plaquette, acquisition/construction de matériels et de supports de communication					5 000 €
<b>Total des coûts estimatifs</b>					<b>5 000 €</b>	
<b>Financeurs</b>	<b>CD 07</b>	<b>Etat</b>	<b>SMEC</b>			
<b>Participation (en %)</b>	<b>Max. 40 %</b>	<b>40 %</b>	<b>20 %</b>			

Communication et sensibilisation	COM.2.1.1	Créer un partenariat et mettre en place une démarche responsable avec les professionnels du tourisme et les prestataires d'activités de pleine nature	Atlas : Cartes 56 et 62 à 67	Priorité 1
Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	COM.2 : Gestion de la fréquentation ; COM.2.1 : Organiser une stratégie d'ouverture et d'accueil du public en fonction de la sensibilité des milieux naturels et des enjeux de conservation.			
Enjeux écologiques	<b>Habitats d'intérêt communautaire remarquables</b>	<b>Espèces d'intérêt communautaire remarquables</b>	L'ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et remarquables du site B6.	
Objectif(s) de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Prévenir des effets néfastes de certaines activités du tourisme et des activités de plein air sur la biodiversité en rendant acteur les professionnels de ces activités ;</li> <li>-Gérer la fréquentation sur le site en partenariat avec les professionnels du tourisme afin de limiter les impacts des activités de pleine nature sur les écosystèmes sensibles ;</li> <li>-Evaluer la perception du site par les visiteurs.</li> </ul>			
Contexte	<p>Un des enjeux de la politique ENS et de la politique Natura 2000 est de permettre la découverte des milieux naturels en éduquant à la nature, tout en maîtrisant la fréquentation pour limiter les impacts de cette fréquentation sur la biodiversité.</p> <p>Le service environnement du Conseil Départemental a d'ailleurs réalisé en 2010 une étude de fréquentation de la zone à enjeux des gorges de la Gluère (plage de Fontugne, commune de Saint Sauveur de Montagut).</p>			
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Elaborer une démarche responsable et une stratégie de fréquentation avec le Comité départemental de Motocyclisme de l'Ardèche ;</li> <li>-Elaborer une démarche responsable et une stratégie de fréquentation avec la Fédération Départementale des chasseurs de l'Ardèche;</li> <li>-Elaborer une démarche responsable et une stratégie de fréquentation avec la Fédération de l'Ardèche pour la pêche et protection du milieu aquatique;</li> <li>-Elaborer une démarche responsable et une stratégie de fréquentation avec les structures de sports d'eaux vives, de randonnées, pédestre, équestre et cyclotouristique (comité Départemental de la Randonnée Pédestre, Comité Départemental Olympique et Sportif, Comité Départemental de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade, Comité Départemental de Canoe Kayak de l'Ardèche, Comité Départemental de Tourisme Ardèche, etc.) ;</li> <li>-Créer et animer un réseau de partenariat et de veille avec les professionnels du tourisme, des loisirs et des sports de plein air ;</li> <li>-Proposer et organiser des déplacements groupés avec les personnes intéressées pour suivre des formations, des journées d'information sur les thématiques loisirs, tourisme et activités de plein air, se déroulant à l'extérieur du site B6</li> </ul>			
Périmètre d'application	L'ensemble du site B6.			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Les prestataires et professionnels du tourisme, des loisirs et des activités de pleine nature, SMEC, etc.			

<b>Communication et sensibilisation</b>	<b>COM.2.1.1</b>	<b>Créer un partenariat et mettre en place une démarche responsable avec les professionnels du tourisme et les prestataires d'activités de pleine nature</b>	<b>Atlas : Cartes 56 et 62 à 67</b>	<b>Priorité 1</b>		
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	Les prestataires et professionnels du tourisme, des loisirs et des activités de pleine nature, Agence touristique de l'Ardèche PNR MA, SMEOV, Département, etc.					
<b>DESCRIPTIF DE LA MESURE</b>						
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Organiser des réunions avec les différentes structures (Syndicat départemental de l'Hôtellerie de plein air, Club Eyrieux Canoë-kayak, Comité ardèche cyclisme, Eyrieux sport, Comité départemental de Motocyclisme de l'Ardèche, etc.) ;</li> <li>-Réaliser un état de lieux des pratiques et des besoins des loueurs et pratiquants (Co-encadrement d'un stagiaire ou organisme spécialisé) ;</li> <li>-Faire réaliser, par un prestataire extérieur, une étude « Analyse de la fréquentation du site B6 et proposition d'une stratégie adaptée aux enjeux socio-économique et environnementaux »,</li> <li>-En amont du lancement de l'étude : <ul style="list-style-type: none"> <li>· Mettre en place sur des sites cibles (sites subissant potentiellement un impact lié à la fréquentation : promeneurs, baigneurs, pratiquants d'activités de pleine nature, etc.), des dispositifs de comptages permettant l'acquisition de données qui alimenteront l'étude (cette étape préalable est à mettre en œuvre avec les partenaires du tourisme et des loisirs sur site)</li> <li>· Réaliser un cahier des charges pour lancer l'étude ;</li> </ul> </li> <li>-En aval de l'étude, animer le plan d'actions stratégique.</li> </ul>					
<b>Actions liées</b>	COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.)					
<b>Documents ou programmes existants</b>	-					
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Résultats de l'étude de fréquentation comprenant les orientations de gestion et les actions à mettre en œuvre ;</li> <li>-Compte-rendu de réunion ;</li> <li>-Documents et rapports produits ;</li> <li>-Bilan annuel d'animation du site B6.</li> </ul>					
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>

Communication et sensibilisation	COM.2.1.1	Créer un partenariat et mettre en place une démarche responsable avec les professionnels du tourisme et les prestataires d'activités de pleine nature	Atlas : Cartes 56 et 62 à 67	Priorité 1
----------------------------------	-----------	---	---------------------------------------	------------

Action	Détail coûts					Coût de l'action	
Animation	Animation du partenariat « Tourisme et loisirs du site B6 »  Calculé dans l'animation du site					Aucun surcoût	
Etude	Etude « Analyse de la fréquentation du site B6 et proposition d'une stratégie adaptée aux enjeux socio-économique et environnementaux »					18 000 €	
<b>Total des coûts estimatifs</b>						<b>18 000 €</b>	
<b>Financeurs</b>	<b>CD 07</b>	<b>Etat</b>	<b>SMEC</b>	<b>Collectivités</b>			
<b>Participation (en %)</b>	<b>Max. 35 %</b>	<b>35 %</b>	<b>20 %</b>	<b>10 %</b>			



Communication et sensibilisation	COM.3.1.1	Réaliser une stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura 2000	Atlas : Cartes 62 à 67	Priorité 1
----------------------------------	-----------	---	------------------------------	------------

<b>Objectif stratégique de conservation et objectifs opérationnels associé</b>	COM.3 : Communiquer/porter à connaissance ; COM.3.1 : Porter à connaissance les enjeux biodiversité du site aux acteurs locaux, aux habitants et aux personnes de passage.		
<b>Enjeux écologiques</b>	<b>Habitats d'intérêt communautaire et réglementaire</b>	<b>Espèces d'intérêt communautaire et réglementaire</b>	
	L'ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et remarquables du site B6.		
<b>Objectif(s) de la mesure</b>	-Au travers de la réalisation d'une étude « Stratégie d'interprétation et de communication », se doter d'actions et d'outils permettant de communiquer, de valoriser et au final de respecter le patrimoine naturel du site B6, tout en prenant en compte la dimension socio-économique et culturelle du territoire.		
<b>Contexte</b>	<p>Dans le cadre des politiques Natura 2000 et ENS plusieurs actions visent la sensibilisation, l'accueil du public et la maîtrise de la fréquentation, à travers l'élaboration de différents outils : films, plaquettes, expositions, évènementiels, enquête de fréquentation. Il paraît opportun de formaliser une stratégie d'interprétation et de communication pour ce site pour les années à venir.</p> <p><i>Pour mémoire : « La planification de l'interprétation est le processus complet permettant de répondre aux questions à propos de quoi, où, quand et comment il faut proposer les activités ou les dispositifs destinés à expliquer au public la signification d'un site d'un monument ou d'un territoire » (D.Aldridge) ;</i></p> <p>Certaines collectivités cherchent à valoriser et communiquer sur leur patrimoine local, c'est notamment le cas de la commune de Saint-Julien-du-Gua qui souhaite monter un projet de sentier thématique « Les sources de l'Auzène ». Un accompagnement technique et financier doit être étudié vis-à-vis de collectivités en demande de ce type de projet de valorisation du patrimoine naturel.</p>		
<b>Recommandations générales</b>	<p>-Porter l'étude au travers d'une concertation et d'une communication développées avec les acteurs et les usagers du territoire,</p> <p>-Rendre les usagers et les acteurs du territoire acteurs de cette étude, en favorisant des évènements participatifs et/ou collaboratifs l'encadrant ;</p> <p>-Prendre en référence les études qui sont menées sur d'autres sites ENS et natura 2000 en sud-Ardèche ;</p> <p>-Travailler avec l'observatoire de l'Agence touristique de l'Ardèche ;</p> <p>-L'étude stratégique devra apporter un diagnostic et des orientations précises d'actions dont la finalité sera notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Permettre aux habitants et visiteurs de mieux comprendre la signification et la valeur environnementale/écologique du site ;</li> <li>· Obtenir la coopération du public pour le respect de la biodiversité ;</li> <li>· Identifier les besoins pour modifier la distribution des publics dans l'espace en créant des diversions (pour attirer vers un secteur particulier ou au contraire pour favoriser une plus grande dispersion) ;</li> <li>· Modifier l'étalement de la fréquentation dans le temps.</li> </ul>		

Communication et sensibilisation	COM.3.1.1	Réaliser une stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura 2000	Atlas : Cartes 62 à 67	Priorité 1
<b>Périmètre d'application</b>	L'ensemble du site B6, et plus particulièrement les secteurs sous influence touristiques ou support de loisirs et de pratiques d'activités de plein air.			
<b>Contractants ou bénéficiaires potentiels</b>	Bureau d'étude, Département.			
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	Collectivités, DDT, Département, SMEOV, comités départementaux du tourisme, des loisirs et des sports de pleine nature, Agence touristique de l'Ardèche, etc.			
<b>DESCRIPTIF DE LA MESURE</b>				
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	<p>-La méthodologie de cette opération suivra les prescriptions des guides méthodologiques pour l'élaboration des plans d'interprétation préconisées par l'ATEN.</p> <p>-Les étapes suivantes seront notamment intégrées dans la méthodologie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Mettre en place un groupe de travail technique ;</li> <li>· Passer en préalable par une analyse de l'existant et un diagnostic du site (la fréquentation, les publics, état des équipements/ des services/ des médias existants, potentiels d'interprétation, choix des thèmes d'interprétation... Inventaire des outils existants et mise en évidence de leur points forts et points faibles) ;</li> <li>· Définir un schéma adapté (place du site dans le réseau d'éducation à la nature, stratégie d'accueil et de gestion de la fréquentation, choix des médias appropriés, enjeux et des objectifs du plan d'interprétation et de communication...);</li> <li>· Définir des objectifs et des opérations à mener pour chaque objectif identifié (quels besoins pour les 5 prochaines années) ;</li> <li>· Réaliser un descriptif des outils de sensibilisation et de communication à mettre en œuvre (la médiation humaine sera intégrée à ce programme).</li> </ul> <p>-La charte éditoriale du Conseil Départemental de l'Ardèche et les obligations de communication liées à la politique Natura 2000 seront intégrés dans la stratégie d'interprétation et de communication du site B6.</p>			
<b>Actions liées</b>	<p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.) ;</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.) ;</p> <p>COM.3.1.2 : Mettre en place les outils de sensibilisation et de communication prévus à la stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura 2000 ;</p> <p>COM.2.1.1 : Créer un partenariat et mettre en place une démarche responsable avec les professionnels du tourisme et les prestataires d'activités de pleine nature.</p>			
<b>Documents ou programmes existants</b>	-			

<b>Communication et sensibilisation</b>	<b>COM.3.1.1</b>	<b>Réaliser une stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura 2000</b>				Atlas : Cartes 62 à 67	<b>Priorité 1</b>
<b>Indicateurs de suivi</b>	-Disposer d'une stratégie d'interprétation et de communication pour les 5 prochaines années afin d'améliorer le comportement des usagers du site vis à vis de la préservation du patrimoine naturel local ; -Compte-rendu des réunions de concertation, des réunions du groupe technique et des actions participatives mises en œuvre dans le cadre de cette étude.						
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	

<b>Moyens mis en oeuvres</b>	<b>Détails</b>				<b>Coût de l'action</b>	
Etude	Etude « Stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura 2000 B6 »				20 000 €	
<b>Total des coûts estimatifs</b>					<b>20 000 €</b>	
<b>Financeurs</b>	<b>CD 07</b>	<b>Etat</b>	<b>SMEC</b>	<b>Collectivités</b> dont SMEOV		
<b>Participation (en %)</b>	<b>Max. 30 %</b>	<b>X30 %</b>	<b>20 %</b>	<b>20 %</b>		

Communication et sensibilisation	COM.3.1.2	Mettre en place les outils de sensibilisation et de communication prévus à la stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura 2000	Atlas : Cartes 62 à 67	Priorité 1
----------------------------------	-----------	--	------------------------------	------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	COM.3 : Communiquer/porter à connaissance COM.3.1 : Porter à connaissance les enjeux biodiversité du site aux acteurs locaux, aux habitants et aux personnes de passage			
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables		Espèces d'intérêt communautaire et remarquables	
	L'ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et remarquables du site B6.			
Objectif(s) de la mesure	-Mettre en œuvre les actions et les outils de sensibilisation et de communication prévus dans l'étude « <b>Stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura 2000 B6</b> » ; -La concertation et la médiation seront intégrées à ce programme.			
Contexte	Suite à la réalisation de la stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/N2000, les différents outils de communication et de sensibilisation préconisés seront réalisés.			
Recommandations générales	-Faire en sorte que les actions soient partagées et portées par un maximum d'acteurs et d'utilisateurs, pour cela prévoir des actions participatives, des actions d'échange, etc.			
Périmètre d'application	L'ensemble du site B6.			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	SMEC, SMEOV, collectivités.			
Partenaires techniques potentiels	Collectivités, DDT, Département, SMEOV, PNR MA, associations locales, etc.			
<b>DESCRIPTIF DE LA MESURE</b>				
Méthodes et moyens techniques	<p>-Chaque année, les maîtres d'ouvrage d'actions de sensibilisation et de communication présenteront les actions à réaliser dans l'année de manière à les mettre en lien, si cela paraît judicieux et opportun, avec la stratégie d'interprétation et de communication du site B6 ;</p> <p>-Dans l'attente de la réalisation de la stratégie d'interprétation et de communication du site ENS, une provision annuelle est prévue, à partir de l'année 2016.</p> <p>-<u>Quelques exemples d'outils et moyens pouvant nourrir une réflexion sur le site :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Prévoir la présence d'un ou plusieurs éco-garde(s) sur les secteurs les plus « à risque » pendant la période estivale ;</li> <li>· Mettre en place d'un kiosque de sensibilisation sur la plage de Fontugne ;</li> <li>· Trouver des outils spécifiques aux chiroptères afin de pérenniser durablement les différents gîtes mais également les vecteurs de déplacement privilégiés et habitats de chasse remarquables, il conviendra de développer des partenariats entre les gestionnaires de ces sites (ENS et Natura 2000) avec les acteurs locaux (propriétaires,</li> </ul>			


Communication et sensibilisation	COM.3.1.2	Mettre en place les outils de sensibilisation et de communication prévus à la stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura 2000	Atlas : Cartes 62 à 67	Priorité 1
Méthodes et moyens techniques	<p>associations, gestionnaires d'ouvrages d'art, gestionnaires sylvicoles, etc.). Ces partenariats assureront la prise en compte des enjeux chiroptérologiques dans le cadre de projet d'aménagement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Des panneaux de sensibilisation pourront être apposés afin de mettre en valeur ce partenariat (cas d'un ouvrage d'art, d'une habitation ou d'une grotte). Des animations auprès des groupes scolaires locaux pourront y être effectuées (exemple ci-dessous)</li> </ul>  <p><b>Le Sanctuaire Notre Dame de Buyei : un exemple parfait de cohabitation entre l'homme et les chauves-souris dans les bâtiments publics</b></p> <p>Le sanctuaire Notre Dame de Buyei abrite une des plus importantes colonies de Petit rhinolophe du site Natura 2000 de Castellet les Sausses et Gorges de Daluis. La commune s'est engagée en faveur de la préservation de ce gîte à chauves-souris par la mise en place d'un éclairage de valorisation du site adapté à la sortie nocturne de ces mammifères volants.</p> <p><b>CE GITE EST UN SITE PROTÉGÉ POUR LES CHAUVES-SOURIS. MERCİ DE CONTRIBUER A LEUR PRESERVATION EN RESPECTANT LES LIEUX.</b></p> <p><i>Photo antérieure aux aménagements : la pollution lumineuse vers le clocher menaçait de perturber la présence des chauves-souris.</i></p>			
Actions liées	<p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.) ;</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.) ;</p> <p>COM.3.1.1 : Réaliser une stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura 2000 ;</p> <p>COM.2.1.1 : Créer un partenariat et mettre en place une démarche responsable avec les professionnels du tourisme et les prestataires d'activités de pleine nature.</p>			

Figure 91 : Exemple de gestion d'un gîte à l'issue de partenariat et modèle de panneau d'information

<b>Communication et sensibilisation</b>	<b>COM.3.1.2</b>	<b>Mettre en place les outils de sensibilisation et de communication prévus à la stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura 2000</b>				<b>Atlas : Cartes 62 à 67</b>	<b>Priorité 1</b>
<b>Documents ou programmes existants</b>	-						
<b>Indicateurs de suivi</b>	- Bilans des projets et des actions mises en œuvre en matière d'interprétation et de communication sur le site B6 ; - Comptes rendu des réunions et des journées d'échanges réalisées au profit des actions d'interprétation et de communication sur le site B6.						
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	

<b>Moyens mis en oeuvres</b>	<b>Détails</b>				<b>Coût de l'action</b>	
Actions	Mise en œuvre du programme d'actions de l'étude « Stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura 2000 B6 » action COM.3.1.1.				Fonction de l'action COM.3.1.1	
Animation	Calculé dans le temps d'animation				Aucun surcoût	
<b>Total des coûts estimatifs</b>					<b>Fonction de l'action COM.3.1.1</b>	
<b>Financeurs</b>	<b>CD 07</b>	<b>Etat</b>	<b>SMEC</b>	<b>Collectivités</b>		
<b>Participation (en %)</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>		

Communication et sensibilisation	COM.3.1.3	Organiser les accès et la fréquentation aux abords des cours d'eau	Atlas : Cartes 62 à 67	Priorité 1
----------------------------------	-----------	--	------------------------------	------------

<b>Objectif stratégique de conservation et objectifs opérationnels associé</b>	COM.3 : Communiquer/porter à connaissance ; COM.3.1 : Porter à connaissance les enjeux biodiversité du site aux acteurs locaux, aux habitants et aux personnes de passage.		
<b>Enjeux écologiques</b>	<b>Habitats d'intérêt communautaire et remarquables</b>	<b>Espèces d'intérêt communautaire et remarquables</b>	
	<p><b>Forêts hygrophiles à mésophiles</b></p> <p>9120 - Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (Quercion roboris ou Ilici-Fagenion)</p> <p><b>91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*</b></p> <p>92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i></p> <p><b>Végétations aquatiques, fontinales et amphibies</b></p> <p>3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i></p> <p>3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i></p> <p>3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i></p> <p><i>De manière indirecte, l'ensemble des habitats liés aux systèmes aquatiques et rivulaires.</i></p>	<p><b>Poissons</b></p> <p>1131- Blageon, <i>Telestes soufia</i> (DH II)</p> <p>1126 - Toxostome, <i>Chondrostoma toxostoma</i> (DH II)</p> <p>1138 - Barbeau méridional, <i>Barbus meridionalis</i> (DH II et IV)</p> <p>1095 - Lamproie marine <i>Petromyzon marinus</i></p> <p>1103 - Alose feinte du Rhône <i>Alosa fallax rhodanensis</i></p> <p>3019 - Anguille européenne <i>Anguilla anguilla</i></p> <p><b>Invertébrés</b></p> <p>1041 - Cordulie à corps fin, <i>Oxygastra curtisii</i> (DH II)</p> <p>1088 - Grand Capricorne, <i>Cerambyx cerdo</i> (DH II)</p> <p>1083 - Lucane cerf-volant, <i>Lucanus cervus</i> (DH II)</p> <p>1053 - Diane, <i>Zerynthia polyxena</i> (DH IV)</p> <p>1092 - Ecrevisse à pattes blanches <i>Austropotomobius pallipes</i> (DH II)</p> <p><b>Mammifères</b></p> <p>1337 - Castor d'Europe, <i>Castor fiber</i> (DH II)</p> <p>1355 - Loutre d'Europe, <i>Lutra lutra</i> (DH II)</p> <p>Campagnol amphibie, <i>arvicola sapidus</i></p> <p>1310 - Minioptère de Schreibers, <i>Miniopterus schreibersii</i> (DH II)</p> <p>1308 - Barbastelle d'Europe, <i>Barbastella barbastellus</i> (DH II)</p> <p>5009 - Pipistrelle pygmée, <i>Pipistrellus pygmaeus</i> (DH IV)</p> <p>Rhinolophes sp.</p> <p><b>Avifaune</b></p> <p>A073 - Milan noir, <i>Milvus migrans</i></p> <p>A136 - Petit gravelot, <i>Charadrius dubius</i></p> <p>Martin pêcheur, <i>Alcedo atthis</i></p> <p><i>De manière indirecte, l'ensemble des espèces liées aux systèmes aquatiques et rivulaires.</i></p>	
<b>Objectif(s) de la mesure</b>	<p>-Garantir la préservation du milieu naturel et la qualité de l'accueil des visiteurs (baigneurs, canoéistes, etc.), il est important de poursuivre les efforts pour améliorer l'organisation des zones qui accueillent du public et conserver des zones de tranquillité naturelles (zones à enjeux) ;</p> <p>-Mettre en défens permanent ou temporaire les habitats d'intérêt communautaire dont la structure est fragile et/ou les espèces d'intérêt communautaire sensibles à la fréquentation, surfréquentation (dérangement, piétinement, etc.).</p>		

Communication et sensibilisation	COM.3.1.3	Organiser les accès et la fréquentation aux abords des cours d'eau	Atlas : Cartes 62 à 67	Priorité 1
<b>Contexte</b>	Des espèces et des habitats à fort enjeux ont été identifiés sur les cours d'eau et sur les berges, au niveau de la ripisylve ou des mares cupulaires par exemple. Cependant, ces milieux représentent un attrait pour la baignade sont très fréquentés pendant la saison estivale notamment. L'accès aux sites de baignade se fait en fonction de plusieurs critères mais ces accès ne sont pas toujours gérés. Les familles fréquentent les lieux où la baignade est surveillée et où l'accès est facile, mais beaucoup de touristes et de locaux recherchent la tranquillité et le contexte naturel. Ainsi, certains secteurs de cours d'eau, présentant des sensibilités par la présence d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire et remarquables, sont soumis à du dérangement, de la destruction, etc.			
<b>Recommandations générales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Orienter l'accès au cours d'eau où les enjeux de biodiversité sont faibles ;</li> <li>- Organiser la fréquentation au regard des résultats de l'actions COM.3.1.1 ;</li> <li>- Proscrire l'accès de certains secteurs le justifiant par leur extrême sensibilité biologique.</li> </ul>			
<b>Périmètre d'application</b>	L'ensemble du linéaire des cours d'eau du site.			
<b>Contractants ou bénéficiaires potentiels</b>	SMEC			
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	CD 07, Collectivités, SMEOV, Ardèche Plein cœur, Offices du Tourisme, PNR MA, etc.			
<b>DESCRIPTIF DE LA MESURE</b>				
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	<p>- Deux actions contractuelles de gestion peuvent être mises en place :</p> <p><b>A32326P – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact</b>  Cette action repose sur la mise en place de panneaux d'interdiction de passage ou de recommandations (pour ne pas détruire une espèce, par exemple).</p> <p><b>Engagements non rémunérés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Si utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut ;</li> <li>- Respect de la charte graphique ou des normes existantes ;</li> <li>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire).</li> </ul> <p><b>Engagements rémunérés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conception des panneaux ;</li> <li>- Fabrication ;</li> <li>- Pose et dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu ;</li> <li>- Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose ;</li> <li>- Entretien des équipements d'information ;</li> <li>- Etudes et frais d'expert ;</li> <li>- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.</li> </ul> <p><b>A32324P – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès</b></p> <p><b>Engagements non rémunérés</b></p>			



Communication et sensibilisation	COM.3.1.3	Organiser les accès et la fréquentation aux abords des cours d'eau				Atlas : Cartes 62 à 67	Priorité 1
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Période d'autorisation des travaux ;</li> <li>- Si utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut ;</li> <li>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire).</li> </ul> <p><b>Engagements rémunérés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fourniture de poteaux, grillage, clôture ;</li> <li>- Pose, dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu ;</li> <li>- Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose de clôtures ;</li> <li>- Création de fossés ou de talus interdisant l'accès (notamment motorisé) ;</li> <li>- Création de linéaires de végétation écran par plantation d'essences autochtones ;</li> <li>- Entretien des équipements ;</li> <li>- Etudes et frais d'expert (ex : réalisation d'un plan d'intervention) ;</li> <li>- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.</li> </ul> <p>-D'autre part, des animations et travaux doivent être menés sur l'organisation de la fréquentation aux abords des cours d'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer aux conseils municipaux afin de décliner les enjeux au niveau local ;</li> <li>• Proposer un plan d'organisation et d'accès à la rivière en partenariat avec le département de l'Ardèche ;</li> <li>• Mettre en oeuvre les préconisations ;</li> <li>• Renforcer la surveillance et l'information (une réflexion peut être engagée sur la mobilisation d'un éco-garde suivant l'augmentation de la fréquentation du site).</li> </ul>						
<b>Actions liées</b>	<p>COM.3.1.1 : Réaliser une stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura 2000 ;</p> <p>COM.3.1.2 : Mettre en place les outils de sensibilisation et de communication prévus à la stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura 2000 ;</p>						
<b>Documents ou programmes existants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Schéma des sports départemental ;</li> <li>-Plan Départemental des Sites et Itinérances</li> </ul>						
<b>Synthèse des contrats éligibles</b>	<p>A32326P – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact</p> <p>A32324P – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès</p>						
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) ;</li> <li>-Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés ;</li> <li>-Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente ;</li> <li>-Réunions réalisées avec les collectivités.</li> </ul>						
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	

Communication et sensibilisation	COM.3.1.3	Organiser les accès et la fréquentation aux abords des cours d'eau	Atlas : Cartes 62 à 67	Priorité 1
----------------------------------	-----------	--	------------------------------	------------

Moyens mis en oeuvre	Détails				Coût de l'action	
Animation	Calculé dans l'animation du site				Aucun surcoût	
Stagiaire	Stage de niveau Master II « Organisation des accès et de la fréquentation aux abords des cours d'eau »  Stage de 6 mois sous convention : 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale soit 554,40 € par mois Soit 554,40 € x 6 = <u>3 326,4 €</u>  Frais de déplacement et de restauration : 250 km/semaine sur 3 mois = 1 000 € + Repas = 200 € Soit <u>1 200,00 €</u>				4 527 €	
A32326P	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact				Non chiffrable	
A32324P	Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès				Non chiffrable	
<b>Total des coûts estimatifs</b>					<b>4 527 €</b>	
<b>Financeurs</b>	<b>CD 07</b>	<b>Etat</b>	<b>SMEC</b>	<b>Collectivités</b>	<b>FEADER</b>	
<b>Participation (en %)</b>	<b>Max. 35 %</b>	<b>35 %</b>	<b>10 %</b>	<b>20 %</b>	<b>80 % à 100 %</b>	

Communication et sensibilisation	COM.3.2.1	Soutenir la labellisation de la châtaigne et encourager les productions locales	Atlas : Carte 14	Priorité 1
----------------------------------	-----------	---	---------------------	------------

<b>Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés</b>	COM.3 : Communiquer et porter à connaissance COM.3.2 : Promouvoir des usages et des pratiques respectueuses de la biodiversité, ainsi que les produits qui en découlent		
<b>Enjeux écologiques</b>	<b>Habitats d'intérêt communautaire et remarquables</b>	<b>Espèces d'intérêt communautaire et remarquables</b>	
	9260 – Forêts de <i>castanea sativa</i>	<p><b>Mammifères</b> 1308 - Barbastelle d'Europe, <i>Barbastella barbastellus</i> 1321 - Murin à oreilles échancrées, <i>Myotis emarginatus</i> 1312 - Noctule commune, <i>Nyctalus noctula</i> 1314 - Murin de Daubenton, <i>Myotis daubentonii</i> 1323 - Murin de Bechstein, <i>Myotis bechsteinii</i> Pipistrelles <i>sp.</i> 1317 - Pipistrelle de Nathusius <i>Pipistrellus nathusii</i> 1303/1304 - Rhinolophes <i>sp.</i></p> <p><b>Invertébrés</b> 1088 - Grand Capricorne, <i>Cerambyx cerdo</i> 1083 - Lucane cerf-volant, <i>Lucanus cervus</i></p> <p><b>Autres espèces remarquables</b> Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>), Hibou Grand Duc (<i>Bubo bubo</i>), Chevêche d'Athéna (<i>Athene noctua</i>), Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>), Salamandre tachetée (<i>Salamandra salamandra</i>), etc</p>	
<b>Objectif(s) de la mesure</b>	-Valoriser les productions locales et de qualité dont les pratiques sont en adéquation avec les enjeux de biodiversité, afin de pérenniser les démarches agri-environnementales garantes de l'entretien des habitats naturels, de la faune et de la flore qui y sont rattachés.		
<b>Contexte</b>	<p>La valorisation des productions qui puisent leur typicité dans la qualité du terroir et du territoire de production constitue un axe de pérennisation des démarches agri environnementale.</p> <p>La castanéculture a une grande importance sur ce territoire réputé pour sa Châtaigne d'Ardèche. Ce fruit, issu d'une culture ancestrale et d'un terroir, représente une richesse économique et culturelle considérable pour les agriculteurs. Elle est assurée par une majorité d'agriculteurs, toutes activités confondues. Les châtaigneraies vergers représentent également un intérêt écologique où peuvent se développer des Landes à myrtille, où les arbres hébergent des espèces d'intérêt comme les chauves-souris (sous bois, gîte naturel, zone d'alimentation), les insectes saproxylophages, etc.</p> <p>Sur le site, la Châtaigne répartie sur 3000 ha (soit 16% de la surface de cultures permanentes) possède l'AOC « Châtaigne d'Ardèche ».</p> <p>Les circuits courts et la vente directe se développent de plus en plus afin de réduire le nombre d'intermédiaire via la vente à la ferme, les Marchés de Producteurs de Pays, les coopératives d'agriculteurs.</p>		

Communication et sensibilisation	COM.3.2.1	Soutenir la labellisation de la châtaigne et encourager les productions locales				Atlas : Carte 14	Priorité 1
<b>Recommandations générales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Mettre en relation cette mesure avec les programmes de relance de la châtaigneraie et la valorisation des produits agricoles et des filières ;</li> <li>-Acquérir davantage de connaissances locales sur les interactions entre biodiversité et châtaigneraie et autres production locales.</li> </ul>						
<b>Périmètre d'application</b>	L'ensemble du site B6.						
<b>Contractants ou bénéficiaires potentiels</b>	Agriculteurs, propriétaires fonciers, collectivités, etc.						
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, PNR MA, Région, Département 07, agribio, collectivités, cantines publiques, etc.						
DESCRIPTIF DE LA MESURE							
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Participer aux rencontres, aux échanges et autres réunions consacrés à la valorisation de la châtaigneraie ;</li> <li>-Mettre en avant les services écosystémiques/fonctionnalités écologiques rendus par les châtaigneraies exploitées.</li> </ul>						
<b>Actions liées</b>	L'ensemble des actions du DOCUGE concernent l'agriculture, les vieux boisements et la communication.						
<b>Documents cadres et programmes existants</b>							
<b>Indicateurs de suivi</b>	Comptes-rendu des réunions, des échanges et autres événements réalisés autour de la production locale et de la châtaigneraie						
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	

Moyens mis en oeuvre		Détails			Coût de l'action
Participation aux réunions, rencontres et échanges		Calculé dans l'animation du site			Aucun surcoût
<b>Total des coûts estimatifs</b>					<b>Aucun surcoût</b>
<b>Financeurs</b>	<b>FEADER</b>				
<b>Participation (en %)</b>	<b>X</b>				

Communication et sensibilisation	COM.3.2.2	Promouvoir la biodiversité agricole et forestière auprès des agriculteurs et du grand public par de la labellisation	Atlas : Cartes 53a et 53b et 62 à 67	Priorité 2
----------------------------------	-----------	--	--	------------

<b>Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés</b>	Tous les objectifs de conservation sont concernés par cette action.		
<b>Enjeux écologiques</b>	<b>Habitats d'intérêt communautaire et remarquables</b>	<b>Espèces d'intérêt communautaire et remarquables</b>	
	L'ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et remarquables du site B6		
<b>Objectif(s) de la mesure</b>	- Identifier/créer une labellisation qui valorise les productions respectueuses de la biodiversité du site B6.		
<b>Contexte</b>	<p>Les productions agricoles recherchent de plus en plus un signe de qualité (AOC, Label...). C'est le cas de l'AOP « Châtaignes d'Ardèche », de l'AOC « Picodon » fromage de chèvre, de la labellisation « Agriculture biologique », ou encore de la filière des Pomme de terre primeur « Les Echamps de l'Eyrieux ».</p> <p>D'autre part, les productions de qualité amènent bien souvent les producteurs et transformateurs à mettre en œuvre des pratiques respectueuses du milieu, de la biodiversité.</p>		
<b>Recommandations générales</b>	<p>- Valoriser et faire valoir les pratiques agricoles et forestières adaptées et respectueuses des enjeux de biodiversité du site B6 ;</p> <p>- Proposer une labellisation Natura 2000 en signe de reconnaissance des producteurs respectueux des enjeux de biodiversité du site B6 ;</p> <p>- Proposer le site B6 en sujet de reportages pour les médias, pour les écoles, etc. dans les thématiques environnementales et socio-économiques.</p>		
<b>Périmètre d'application</b>	L'ensemble du périmètre du site B6.		
<b>Contractants ou bénéficiaires potentiels</b>	L'ensemble des agriculteurs, des forestiers et des autres pratiques commerciales ou non qui ont un lien avec la biodiversité du territoire B6.		
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	CD 07, la DDT07, le PNR MA, le CRPF, la chambre du commerce et de l'industrie, la Chambre d'agriculture de l'Ardèche, etc.		
<b>DESCRIPTIF DE LA MESURE</b>			
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	<p>- Etre force de proposition d'animation sur la thématique « pratique du territoire et biodiversité »</p> <p>- Proposer des reportages sur le site B6 faisant intervenir des acteurs socio-économiques dont les pratiques sont respectueuses de la biodiversité ;</p> <p>- Mettre en avant les interactions positives entre pratiques, productions et biodiversité du territoire.</p>		

<b>Communication et sensibilisation</b>	<b>COM.3.2.2</b>	<b>Promouvoir la biodiversité agricole et forestière auprès des agriculteurs et du grand public par de la labellisation</b>	Atlas : Cartes 53a et 53b et 62 à 67	<b>Priorité 2</b>		
<b>Actions liées</b>	HAB.2.2.1 : Accompagner une meilleure gestion du foncier en faveur du maintien et de l'installation d'agriculteurs ; HAB. 2.2.2 : Accompagner les agriculteurs volontaires dans une démarche de conversion en agriculture biologique, raisonnée ou autres méthodes alternatives HAB.2.3.1 : Conserver et restaurer les terrasses et les béalières					
<b>Documents cadres existants</b>	-					
<b>Synthèse des contrats éligibles</b>	-					
<b>Indicateurs de suivi</b>	Bilan d'activité annuel, CR des réunions, taux de contractualisation, ...					
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>

<b>Moyens mis en oeuvres</b>	<b>Détails</b>				<b>Coût de l'action</b>	
<b>Animation du site</b>	Calculé dans l'animation du site				Aucun surcoût	
<b>Total des coûts estimatifs</b>					<b>Aucun surcoût</b>	
<b>Financeurs</b>	<b>FEADER</b>					
<b>Participation (en %)</b>	<b>X</b>					

## GESTION ADMINISTRATIVE ET MISE EN ŒUVRE DU DOCUGE

---

Administration et coordination	ANIM.1.1.1	Mettre en œuvre et encadrer les actions du document unique de gestion du site B6	Atlas : -	Priorité 1
--------------------------------	------------	--	--------------	------------

<b>Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés</b>	Tous les objectifs de conservation sont concernés par cette action.		
<b>Enjeux écologiques</b>	<b>Habitats d'intérêt communautaire</b>	<b>Espèces d'intérêt communautaire</b>	
	L'ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et remarquables du site B6		
<b>Objectif(s) et contexte de la mesure</b>	<p>La structure responsable de l'animation du site B6 : le SMEC, a pour objectif de faire connaître et mettre en œuvre les objectifs de conservation et de gestion du document unique de gestion (DOCUGE). L'animateur a un rôle de concertation, afin d'assurer le porter à connaissance du réseau Natura 2000 et de réaliser des actions permettant de préserver et de favoriser la présence des espèces et habitats ayant permis de désigner le site. Au-delà des contrats Natura 2000, de très nombreuses actions sur le site nécessitent du temps d'animation et des financements spécifiques car non éligibles aux contrats Natura 2000.</p> <p>Pour cela, il est nécessaire d'assurer la gestion administrative et financière du site et ainsi de garantir la mise en œuvre des actions, de la concertation, des contrats Natura 2000 ainsi que les autres projets en adéquation avec les enjeux du site devant mener à la préservation de la biodiversité du territoire.</p> <p>Pour poursuivre la démarche de concertation engagée par le SMEC lors de l'élaboration du DOCUGE et permettre une meilleure appropriation et connaissance locale du site B6, des échanges réguliers avec les différents acteurs du territoire doivent être conforés : acteurs locaux, associations, collectivités, etc. Une réunion annuelle pourra être organisée afin de discuter des mesures mises en place et de leur avancée. Lors de cette réunion, des éventuels ateliers de travail pourront être proposés sur demande de l'assemblée ou de la structure animatrice.</p> <p>L'animation du site B6 s'inscrit aussi dans l'accompagnement des programmes d'action, des démarches et autres outils stratégiques de gestion de l'espace existant sur le territoire afin de les mettre en cohérence et complémentarité avec les actions du DOCUGE.</p> <p>Le rôle de la structure animatrice est également d'assurer une veille du site, l'attrait touristique du bassin versant et la fréquentation qui en résulte se développent. Une vigilance sur les projets à venir et l'impact potentiel sur le patrimoine naturel est à développer.</p> <p>Enfin, l'animation portée par le SMEC constitue un appui technique aux porteurs de projets pour la réalisation des évaluations d'incidence, et plus particulièrement pour que les projets de territoire s'inscrivent durablement et respectueusement vis-à-vis des enjeux de biodiversité.</p> <p><u>En complément</u> : le SMEC est la structure coordinatrice pour la partie du site ENS intégrée dans le bassin versant de l'Eyrieux, soit un peu plus de 90% de la surface de cet espace naturel sensible. La partie restante du site (10%) sera coordonnée et animée par le PNR des Monts d'Ardèche.</p>		



Administration et coordination	ANIM.1.1.1	Mettre en œuvre et encadrer les actions du document unique de gestion du site B6	Atlas : -	Priorité 1
<b>Recommandations générales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Poursuivre les démarches participatives afin de faire connaître la structure animatrice aux acteurs et usagers du site ;</li> <li>-Participer à l'amélioration des connaissances, aux suivis écologiques suivant les compétences ;</li> <li>-Participer aux consultations et aux concertations engagées par les autres structures du territoire concernant son aménagement et développement ;</li> <li>-Faire participer l'animateur à des formations afin qu'il acquière de nouvelles compétences et du perfectionnement dans ses domaines d'attribution ;</li> <li>-Enrichir les bases de données naturalistes.</li> </ul>			
<b>Périmètre d'application</b>	L'ensemble du périmètre du site B6.			
<b>Contractants ou bénéficiaires potentiels</b>	Syndicats, Structures intercommunales, collectivités, etc.			
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	Le département de l'Ardèche, la DDT 07, EPCI, collectivités, structure intercommunales, etc.			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La mission d'animation que porte la structure animatrice est détaillée au travers de 2 conventions : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une convention cadre passée entre la structure animatrice et l'Etat ;</li> <li>- Une convention « Ardèche-Nature » passée entre la structure animatrice et le Conseil départemental.</li> </ul> </li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>ANIMATION DU SITE NATURA 2000</b></p> <p>La convention cadre d'animation du site Natura 2000 précise les axes de travail suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonner la mise en oeuvre des actions du DOCUGE, rédaction et édition d'un bilan annuel;</li> <li>- Promouvoir le DOCUGE : diffusion des connaissances et conseils auprès des élus et des principaux acteurs dont les propriétaires ;</li> <li>- Assurer la concertation entre les acteurs locaux</li> <li>- Etablir des contrats de gestion (contrat Natura 2000 ou PAEc, MAEC), des opérations de suivis et de sensibilisation avec des acteurs locaux, des conventions d'utilisation, réaliser le suivi des aménagements et des travaux réalisés ;</li> <li>- Inciter les développeurs et porteurs de projets à prendre en compte les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats dans la définition de leur avant-projet ;</li> <li>- Favoriser une gestion cohérente de l'ensemble du site, et coordonner le DOCUGE avec les autres types de documents de gestion, les aménagements et les politiques publiques (assister aux réunions des organismes portant ces documents de gestion),</li> <li>- Faire connaître aux élus et agents techniques des collectivités locales les objectifs du DOCUGE ;</li> <li>- Rechercher les financements et mettre au point le plan de financement global des actions;</li> <li>- Aider les porteurs de projet dans la rédaction des évaluations d'incidence ;</li> <li>- valuer et réviser le DOCUGE en concertation avec le comité de pilotage et avec les</li> </ul>			

Administration et coordination	ANIM.1.1.1	Mettre en œuvre et encadrer les actions du document unique de gestion du site B6	Atlas : -	Priorité 1
Méthodes et moyens techniques	<p>acteurs locaux (vérifier notamment la pertinence des actions) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer le lien avec les autres sites Natura 2000 de l'Ardèche ;</li> <li>- Participer à l'amélioration des connaissances et aux suivis écologiques ;</li> </ul> <p>La coordination des différentes actions et politiques sur le site est un axe important qui doit être encore amélioré. Les différents documents de gestion doivent être cohérents et complémentaires : plans nationaux d'actions sur les espèces (Sonneur à ventre jaune, Chauves-souris, Lézard ocellé, Vautour, Loutre, Maculinéa, etc.), aménagements forestiers, contrat rivière ; Charte du PNR MA ; Plan de gestion des Gorges de la Gluère ;</p> <p>Concernant les documents d'urbanismes (PLU, SCOT) un travail d'analyse et d'accompagnement des communes est à mettre en place (cf fiche Action : ANIM.1.1.2).</p> <p>L'animation du site Natura 2000 représente au minimum un plein temps pour assurer les actions en cours et les actions annuelles (recherche de financements, bilan annuel, lien avec les acteurs du territoire, accompagnement des porteurs de projet ...). Les estimations en temps d'animation pour mener les actions prévues dans le DOCUGE vont au-delà d'un temps plein. Soit des moyens humains supplémentaires pourront être mobilisés grâce à des financements complémentaires, soit des actions devront être supprimées et non mises en œuvre. Les programmes d'actions annuels devront être affinés et adaptés au temps d'animation disponible. Le temps d'animation pour chaque action a été estimé dans les fiches actions afin d'évaluer la possibilité de lancer les nouvelles actions au regard des moyens humains disponibles. Ce temps estimé a pu être parfois sous-estimé compte tenu de l'importance du temps à consacrer à la concertation pour chaque action.</p>			
	<p><b>ANIMATION DU SITE ENS</b></p> <p>Sur l'ENS, l'animation consiste à mettre en cohérence les documents de gestion comme cela a été le cas dans le cadre de la rédaction du DOCUGE et des programmes d'actions.</p> <p>Certaines actions sont clairement identifiées comme relevant d'un enjeu Natura 2000 et ENS, le montage du projet et l'animation commune sont alors clairement identifiés. Le Conseil Départemental et l'Etat (crédit Natura 2000) pourront cofinancer l'action afin d'apporter de la cohérence et porter une animation et mise en œuvre conjointe des actions.</p> <p>Si des actions sont spécifiques à l'ENS, le financement (dont la part de cofinancement) et l'animation devront être définis spécifiquement. Le Schéma départemental des ENS, prévoit une participation à l'animation globale des ENS de 10 000 € /an. Les actions qui ne sont pas liées aux espèces et habitats des Directives européennes, mais éligibles à la politique ENS, sont décrites dans des fiches dédiées (fiche ENS). La gestion commune et la mise en cohérence des actions entre l'ENS et Natura 2000 est à poursuivre et renforcer. La mise en œuvre du comité de pilotage commun, la coordination des actions, le lien entre le Conseil Départemental, la DDT et le SMEC seront affinés et à évaluer dans les années à venir.</p> <p><b>EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCUGE</b></p> <p>En 2021, un bilan de mise en œuvre sera réalisé sous la forme d'un rapport sur l'état de conservation de la biodiversité.</p>			
Actions liées	Toutes les actions sont liées.			
Documents cadres existants	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Convention cadre ;</li> <li>- Convention Ardèche Nature</li> </ul>			

<b>Administration et coordination</b>	<b>ANIM.1.1.1</b>	<b>Mettre en œuvre et encadrer les actions du document unique de gestion du site B6</b>				<b>Atlas :</b> -	<b>Priorité 1</b>
	-Note DDT 07 aux structures animatrices						
<b>Synthèse des contrats éligibles au titre des contrats NATURA 2000</b>	Cette mesure peut faire l'objet d'un financement par la mesure 7.63 du PDRH.						
<b>Indicateurs de suivi</b>	Bilan d'activité annuel, CR des réunions, taux de contractualisation, ...						
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	

<b>Moyens mis en oeuvre</b>	<b>Détails</b>					<b>Coût de l'action</b>
Animation	La poursuite de l'animation passe par le maintien d'un poste d'animateur à plein temps					Aucun surcoût
Frais de fonctionnement de la structure et de rémunération de l'animateur	Salaires, fonctionnement du poste, reprographie, achat de matériel, etc.					
<b>Total des coûts estimatifs</b>					<b>316 800 €</b>	
<b>Financeurs</b>	<b>CD 07</b>	<b>Etat</b>	<b>SMEC</b>			
<b>Participation (en %)</b>	<b>20 %</b>	<b>70 %</b>	<b>10 %</b>			

<b>Administration et coordination</b>	<b>ANIM.1.1.2</b>	<b>Accompagner les communes dans la révision des PLU et l'élaboration du SCOT, ainsi que toutes les politiques, programmes et démarches s'inscrivant dans l'aménagement de l'espace et le développement durable du territoire</b>	Atlas : Carte 51	<b>Priorité 1</b>
---------------------------------------	-------------------	---	---------------------	-------------------

<b>Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés</b>	Tous les objectifs de conservation sont concernés par cette action.		
<b>Enjeux écologiques</b>	<b>Habitats d'intérêt communautaire et remarquables</b>	<b>Espèces d'intérêt communautaire et remarquables</b>	
	L'ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et remarquables du site B6		
<b>Objectif(s) et contexte de la mesure</b>	<p>Les documents d'urbanisme (PLU et SCOT) doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale conduite au regard de l'ensemble des enjeux environnementaux du territoire. Lorsqu'ils se trouvent en présence d'un site Natura 2000 ou à proximité immédiate, cette évaluation est complétée par l'évaluation d'incidence spécifique aux espèces et habitats à conserver au titre de Natura 2000.</p> <p>Actuellement les communes et les bureaux d'études recrutés pour élaborer les documents d'urbanisme ne font pas (ou très marginalement) appel à la structure animatrice lors de l'élaboration des PLU. Le périmètre du site Natura 2000 est peu soumis à l'urbanisation, à l'exception de sa partie aval. Le relief, les zones inondables et l'inaccessibilité limitent également les projets d'urbanisation. Toutefois, un travail avec les communes serait à réaliser afin de connaître le classement des parcelles dans le périmètre du site.</p> <p>Le SCOT Centre Ardèche qui comprend la quasi-totalité des communes du site B6 est en phase de préfiguration avant délibération de prescription à l'automne et le SCOT du Grand Rhovaltain qui comprend la commune d'Etoile sur Rhône est en cours d'élaboration et devrait être approuvé en 2016.</p>		
<b>Recommandations générales</b>	<p>-Organiser des rencontres ou réunions d'information sur la mise en œuvre du DOCUGE avec les communes, communautés de communes, le SMEOV et le Syndicat Mixte du SCOT Grand Rovaltain ;</p> <p>-Relier cette action avec l'action COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité du site par l'ensemble des acteurs et des usagers.</p>		
<b>Périmètre d'application</b>	L'ensemble du périmètre du site B6.		
<b>Contractants ou bénéficiaires potentiels</b>	SMEC		
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	Communes, Communautés de communes, SMEOV, DDT		

Administration et coordination	ANIM.1.1.2	Accompagner les communes dans la révision des PLU et l'élaboration du SCOT, ainsi que toutes les politiques, programmes et démarches s'inscrivant dans l'aménagement de l'espace et le développement durable du territoire	Atlas : Carte 51	Priorité 1		
DESCRIPTIF DE LA MESURE						
Méthodes et moyens techniques	<p><b>Accompagner les communes dans l'élaboration des PLU</b> Rencontrer les communes et analyser le classement des parcelles intégrées dans le périmètre du site, s'assurer que les zones à fort enjeux sont en zone non urbanisable. Diffuser et faire connaître les cartographies des zones à enjeux élaborées dans le cadre du DOCUGE qui peuvent être utilisées par les communes lors de l'élaboration des documents d'urbanisme ou d'autres projets. Mieux connaître les projets des communes et anticiper sur des difficultés possibles d'acceptation des dossiers liés aux enjeux de préservation de la biodiversité. Accompagner les communes lors des révisions ou modifications de leurs documents d'urbanisme sur la partie évaluation d'incidence.</p> <p><b>Participer à l'élaboration du SCOT</b> La structure animatrice se rapprochera des structures en charge de l'élaboration et de la mise en oeuvre des SCOT (SMEOV et Le Syndicat Mixte du SCOT Grand Rovaltain). Elle transmettra les données sur le patrimoine naturel dont elle dispose, notamment les cartes des zones à enjeux qui pourraient être intégrées dans ces réflexions.</p>					
Actions liées	COM.1.1.1 Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, etc.)					
Documents cadres existants	SCOT Centre Ardèche, SCOT Grand Rovaltain, PLU, Carte communale, POS					
Synthèse des contrats éligibles	-					
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de communes sollicitant la structure animatrice lors de l'élaboration de leur document d'urbanisme ;</li> <li>- Maintien des superficies non urbanisées dans le périmètre du site ;</li> <li>- Maintien des fonctionnalités écologiques du site.</li> </ul>					
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021

Action	Détails				Coût de l'action
Accompagnement des communes	Calculé dans l'animation du site				Aucun surcoût
Accompagnement du Scot	Calculé dans l'animation du site				Aucun surcoût
<b>Total des coûts estimatifs</b>					<b>Sans objet</b>
Financiers	CD 07	FEADER	Collectivités		
Participation (en %)	20 %	70 %	10 %		

## GEOLOGIE ET FONCIER

---

<b>Géologie</b>	<b>GEOL.1.1.1</b>	<b>Vérifier l'état des connaissances sur le patrimoine géologique remarquable tout en garantissant une cohérence des actions de valorisation du patrimoine géologique avec les actions de préservation des habitats et des espèces</b>	<b>Priorité 2</b>
-----------------	-------------------	--	-------------------

<b>Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés</b>	GEOL1 : Veiller au bon état de conservation du patrimoine géologique remarquable ; GEOL1.1 : Connaître et protéger le patrimoine géologique.		
<b>Enjeux écologiques</b>	<b>Habitats d'intérêt communautaire et remarquables</b>	<b>Espèces d'intérêt communautaire et remarquables</b>	
	Patrimoine géologique remarquable ; Faune et flore inféodées à certaines particularités géologiques.		
<b>Objectif de la mesure</b>	Améliorer la connaissance du patrimoine géologique et en garantir la préservation.		
<b>Contexte</b>	La préservation du patrimoine géologique est l'un des axes de la politique ENS du Département de l'Ardèche. Cette thématique est donc à traiter dans le cadre du présent DOCUGE. Au vu de la récente candidature du PNR des Monts d'Ardèche au label GEOPARK, le syndicat s'est largement investi sur la connaissance du patrimoine géologique sur son territoire, dont fait partie le site ENS des Boutières. Les actions du DOCUGE liées au volet géologique seront donc à rattacher aux démarches menées dans le cadre du programme d'action 2014-2018 du GEOPARK des Monts d'Ardèche.		
<b>Recommandations générales</b>	Associer le PNR des Monts d'Ardèche et la société géologique de l'Ardèche.		
<b>Périmètre d'application</b>	Site ENS des « Serres Boutiérots et vallées de l'Auzène, de la Gluyère et de l'Orsanne ».		
<b>Contractants ou bénéficiaires potentiels</b>	EPCI, syndicats, communes, associations, etc.		
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	CD 07, PNR Monts d'Ardèche, Société géologique de l'Ardèche		
<b>DESCRIPTIF DE LA MESURE</b>			
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Réaliser l'état des lieux de la connaissance sur le patrimoine géologique du site ;</li> <li>-Réaliser une mise à jour de cet état des lieux, en fonction des besoins, en organisant des compléments d'inventaires, notamment pour faire le lien entre le patrimoine géologique et la faune et la flore ;</li> <li>-Porter à connaissance les informations sur le patrimoine géologique auprès des maîtres d'ouvrages potentiels pouvant être amenés à intervenir dans ce domaine (notamment sur des projets de valorisation) : office de tourisme, collectivité, etc.</li> </ul>		
<b>Actions liées</b>	<p>COM1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géodiversité du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site ;</p> <p>COM2.1.1. : Créer un partenariat et mettre en place une démarche responsable avec les professionnels du tourisme et les prestataires d'activités de pleine nature ;</p> <p>COM3.1.1 : Réalisation d'une stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura 2000.</p>		

<b>Géologie</b>	<b>GEOL.1.1.1</b>	<b>Vérifier l'état des connaissances sur le patrimoine géologique remarquable tout en garantissant une cohérence des actions de valorisation du patrimoine géologique avec les actions de préservation des habitats et des espèces</b>				<b>Priorité 2</b>
<b>Documents cadres existants</b>	-Schéma départemental des espaces naturels sensibles « horizon 2020 » ; -Programme d'action du GEOPARK 2015-2018.					
<b>Indicateurs de suivi</b>	-Actualisation de la bibliographie ; -Identification de nouveaux inventaires à réaliser.					
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>

<b>Action</b>	<b>Détails</b>		<b>Coût de l'action</b>			
<b>Stagiaire</b>	Stage niveau Master 2 : « Mise en valeur des enjeux géologiques et de biodiversité du site ENS Serres Boutiérots et vallées de l'Auzène, de la Gluèyre et de l'Orsanne »  Stage de 6 mois sous convention : 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale soit 554,40 € par mois Soit $554,40 \text{ €} \times 6 = 3\,326,4 \text{ €}$ Frais de déplacement et de restauration : 250 km/semaine sur 3 mois = 1 000 € + Repas = 200 €  Soit <u>1 200,00 €</u>		4 527 €			
			<b>Total des coûts</b>		<b>4 527 €</b>	
<b>Financeurs</b>	<b>CD 07</b>	<b>Collectivités</b>				
<b>Participation (en %)</b>	<b>Max. 70%</b>	<b>30 %</b>				



Foncier	FON.1.1.1	Définir une stratégie concertée de maîtrise du foncier entre les différents opérateurs	Priorité 1
<b>Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés</b>	FON1. : Maîtriser le foncier pour mieux conserver, gérer et valoriser le patrimoine naturel FON1.1. : Organiser l'animation et la veille foncière		
<b>Enjeux écologiques</b>	<b>Habitats d'intérêt communautaire et remarquables</b>	<b>Espèces d'intérêt communautaire et remarquables</b>	
	L'ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et remarquables du site B6.		
<b>Objectif de la mesure</b>	Assurer une cohérence et une synergie entre les actions foncières des différents opérateurs.		
<b>Contexte</b>	Le site est en partie concerné par l'Espace Naturel Sensible des Serres Boutiérots, vallées de la Gluèyre, de l'Orsanne et de l'Auzène. Dans ce contexte, le Département de l'Ardèche dispose de l'outil foncier pour participer à la conservation, la gestion et la mise en valeur du patrimoine naturel, via la mise en place de zones de préemption. Mais au-delà de la mise en place de ce type de zonage, d'autres mesures et actions permettant la maîtrise du foncier peuvent être mobilisées pour garantir la préservation de la biodiversité locale.		
<b>Recommandations générales</b>	Assurer une cohérence des actions liées à la maîtrise du foncier entre les différents acteurs/opérateurs pouvant intervenir dans ce domaine.		
<b>Périmètre d'application</b>	L'ensemble du site B6 mais le Département pourra intervenir uniquement sur la partie Site ENS des « Serres Boutiérots et vallées de l'Auzène, de la Gluèyre et de l'Orsanne ».		
<b>Contractants ou bénéficiaires potentiels</b>	CD 07, EPCI, syndicats, communes, conservatoire des espaces naturels, Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, etc.		
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	CD 07, SAFER, conservatoire des espaces naturels, CRPF, chambre d'agriculture, etc.		
<b>DESCRIPTIF DE LA MESURE</b>			
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	<p>1°) Constituer un groupe de travail « foncier », qui réunira les interlocuteurs des communes concernées, des EPCI et syndicats, ainsi que du Département de l'Ardèche, du conservatoire des espaces naturels.</p> <p>2°) Identifier des secteurs prioritaires à maîtriser vis-à-vis des enjeux de biodiversité ;</p> <p>3°) Répartir l'intervention des différents acteurs en fonction du contexte local;</p> <p>4°) Partager les différentes modalités/procédures mobilisables pour maîtriser le foncier en espaces naturels.</p> <p>5°) Réaliser une procédure partagée pour que les différents interlocuteurs et structures impliquées soient informées des actions en cours réalisées par les autres partenaires (exemple : partage d'un fichier dématérialisé, plateforme net, centralisation des informations par la structure coordinatrice locale...)</p>		

Foncier	FON.1.1.1	Définir une stratégie concertée de maîtrise du foncier entre les différents opérateurs				Priorité 1
<b>Actions liées</b>	FON1.3.1 : Porter à connaissance /sensibiliser les acteurs locaux, les habitants, les élus à l'intérêt de maîtriser le foncier pour mieux conserver, gérer et valoriser la biodiversité locale ; Toutes les actions de protection et de gestion du DOCUGE sont également liées.					
<b>Documents cadres existants</b>	-Schéma départemental des espaces naturels sensibles de l'Ardèche « horizon 2020 »					
<b>Indicateurs de suivi</b>	-Formalisation et validation d'une stratégie concertée -Implication des acteurs et des structures concernées : présence aux réunions					
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>

Action	Détail des coûts				Coût de l'action	
Définir une stratégie concertée de maîtrise du foncier	Temps de travail lié à l'animation globale du site Temps de travail pôle ENS du Département				Aucun surcoût	
					<b>Total des coûts</b>	<b>Sans objet</b>
<b>Financeurs</b>	<b>CD 07</b>	<b>Collectivités</b>				
<b>Participation (en %)</b>	<b>X</b>					

<b>Foncier</b>	<b>FON.1.1.2</b>	<b>Lancer des études pré-opérationnelles de faisabilité foncière par une intervention de la SAFER sur les secteurs à enjeux prioritaires</b>	<b>Priorité 2</b>
----------------	------------------	--	-------------------

<b>Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés</b>	FON1. : Maîtriser le foncier pour mieux conserver, gérer et valoriser le patrimoine naturel FON1.1. : Organiser l'animation et la veille foncière		
<b>Enjeux écologiques</b>	<b>Habitats d'intérêt communautaire et remarquables</b>	<b>Espèces d'intérêt communautaire et remarquables</b>	
	L'ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et remarquables du site B6.		
<b>Objectif de la mesure</b>	- Connaître les potentialités de mobilité foncière sur des secteurs prioritaires de l'ENS. <i>Cette action sera sous maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental de l'Ardèche.</i>		
<b>Contexte</b>	Le site est en partie concerné par l'Espace Naturel Sensible des Serres Boutiérots, vallées de la Gluère, de l'Orsanne et de l'Auzène. Dans ce contexte, le Département de l'Ardèche dispose de l'outil foncier pour participer à la conservation, la gestion et la mise en valeur du patrimoine naturel, via la mise en place de zones de préemption. Mais au-delà de la mise en place de ce type de zonage, d'autres mesures et actions permettant la maîtrise du foncier peuvent être mobilisées pour garantir la préservation de la biodiversité locale (conventions, baux, acquisitions amiable...)		
<b>Recommandations générales</b>	- Cette action sera « déclenchée » en fonction des priorités d'actions identifiées dans la stratégie concertée de maîtrise du foncier.		
<b>Périmètre d'application</b>	Site ENS des « Serres Boutiérots et vallées de l'Auzène, de la Gluère et de l'Orsanne » avec une priorité sur la hêtraie de Saint-Julien-du-Gua et le secteur du Champ de Mars et autres secteurs prioritaires de l'ENS.		
<b>Contractants ou bénéficiaires potentiels</b>	CD 07		
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	SAFER		
<b>DESCRIPTIF DE LA MESURE</b>			
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	<p>Pour l'ensemble de cette action, le Département sera maître d'ouvrage de l'opération.</p> <p>1°) Prioriser les secteurs où il semble opportun de faire appel à l'intervention de la SAFER ;</p> <p>2°) Missionner la SAFER pour réaliser les études pré-opérationnelles de faisabilité foncière, selon les principales étapes précisés ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude du contexte foncier (cartographie et base de données foncières) ;</li> <li>- Enquêtes « propriétaires » ;</li> <li>- Enquêtes « exploitants » ;</li> <li>- Présenter les résultats de l'étude pour permettre d'évaluer la faisabilité pour la maîtrise du foncier.</li> </ul> <p>(cf. Annexe n°3 de la convention 2014-2016 de veille et d'intervention foncière sur les ENS entre la SAFER Ardèche et le Département).</p>		

Foncier	FON.1.1.2	Lancer des études pré-opérationnelles de faisabilité foncière par une intervention de la SAFER sur les secteurs à enjeux prioritaires	Priorité 2			
Actions liées	<p>FON1.1.1 : Définir une stratégie concertée de maîtrise du foncier entre les différents opérateurs</p> <p>FON1.3.1 : Porter à connaissance /sensibiliser les acteurs locaux, les habitants, les élus à l'intérêt de maîtriser le foncier pour mieux conserver, gérer et valoriser la biodiversité locale</p> <p>HAB2.1.1 : réaliser un diagnostic foncier agricole pour identifier, valoriser et entretenir les landes les pelouses et les prairies non utilisées</p> <p>HAB3.1.1 : Réaliser un inventaire des milieux et îlots boisés favorables à la formation d'îlots sénescents et identifier les potentialités écologiques de milieux forestiers : îlots de sénescence et rôle de corridors.</p>					
Documents cadres existants	-Schéma départemental des espaces naturels sensibles de l'Ardèche « horizon 2020 ».					
Indicateurs de suivi	-Déclenchement d'une étude pré-opérationnelle de faisabilité foncière : nombre, délai de réalisation, taux de maîtrise du foncier sur les secteurs ayant fait l'objet de ce type d'étude.					
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021

Action	Détail des coûts	Coût total de l'action
<i>Pour mémoire car sous maîtrise d'ouvrage du CD 07</i>		
Action sous maîtrise d'ouvrage du CD 07  Lancer des études pré-opérationnelles de faisabilité foncière (SAFER)	Repérage du site	500 € /jour
	Cartographie des données foncières (intégration des données intégrales du cadastre, calage du périmètre, plan de situation...)	500 € /jour
	Analyse des données foncières : typologie des propriétaires, structure foncière et analyse des références de prix	650 € /jour
	Rencontre préalable des acteurs locaux	500 € /jour
	Préparation des enquêtes (courriers, questionnaires, base de données ACCESS...)	500 € /jour
	Enquête foncière (vérification et recherche de coordonnées, mailing et relances téléphonique, prise de RDV, rencontre des propriétaires et des exploitants du périmètre	150 € / contact
	Saisie des résultats des enquêtes et cartographie des données Analyse et synthèse des résultats des rencontres Evaluation de la faisabilité foncière et proposition de plan d'actions	650 € /jour
	Tenue de réunion avec le maître d'ouvrage (réunion de lancement et de restitution)	400 € / réunion
	Reprographie (3 exemplaires) constitution d'un CD-ROM	Forfait 100 €
<b>Total des coûts</b>		<b>20 000 €</b>
<i>Pour mémoire car sous maîtrise d'ouvrage du CD 07</i>		
<b>Financiers</b>	<b>CD 07</b>	
<b>Participation (en %)</b>	<b>100 % OU 70 % si acquisition par une collectivité autre que le Département</b>	

<b>Foncier</b>	<b>FON.1.1.3</b>	<b>Pérenniser la veille foncière réalisée par la SAFER pour le compte du Département de l'Ardèche et étendre la veille à l'ensemble du site N2000</b>	<b>Priorité 2</b>
----------------	------------------	---	-------------------

<b>Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés</b>	FON1. : Maîtriser le foncier pour mieux conserver, gérer et valoriser le patrimoine naturel ; FON1.1. : Organiser l'animation et la veille foncière.		
<b>Enjeux écologiques</b>	<b>Habitats d'intérêt communautaire et remarquables</b>	<b>Espèces d'intérêt communautaire et remarquables</b>	
	L'ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et remarquables du site B6.		
<b>Objectif de la mesure</b>	-Garantir la pérennité de la veille foncière et en faire bénéficier l'ensemble du site N2000. <i>Cette action sera sous maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental de l'Ardèche.</i>		
<b>Contexte</b>	Le site est en partie concerné par l'espace naturel sensible des Serres Boutiérots, vallées de la Gluèyre, de l'Orsanne et de l'Auzène. Dans ce contexte, le Département de l'Ardèche dispose de l'outil foncier pour participer à la conservation, la gestion et la mise en valeur du patrimoine naturel.		
<b>Recommandations générales</b>	La convention globale entre le Département et la SAFER Ardèche qui permet d'assurer cette veille foncière est prévue en 2015 d'une durée de 2ans ferme + 1 année supplémentaire.		
<b>Périmètre d'application</b>	Site ENS des « Serres Boutiérots et vallées de l'Auzène, de la Gluèyre et de l'Orsanne ». + ensemble du site B6 (mais sans financement ENS).		
<b>Contractants ou bénéficiaires potentiels</b>	Collectivités, syndicats, etc.		
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	CD 07, SAFER, etc.		
<b>DESCRIPTIF DE LA MESURE</b>			
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	<p>Au vu des 1ers résultats positifs en termes de maîtrise du foncier suite à l'envoi des notifications (ventes en cours) par la SAFER au Département, cet outil semble pertinent pour permettre la maîtrise du foncier en espaces naturels.</p> <p>En 2015, cette veille, réalisée par la SAFER pour le compte du Département, porte uniquement sur les sites ENS ardéchois. Aussi, une partie du site Natura 2000 « B6 », n'est pas concerné par cette veille.</p> <p>De plus la convention entre le Département et la SAFER qui permet la réalisation de cette veille, s'étend jusqu'à septembre 2017.</p>		
<b>Actions liées</b>	<p>FON1.1.1 : Définir une stratégie concertée de maîtrise du foncier entre les différents opérateurs ;</p> <p>FON1.1.2 : Lancer des études pré-opérationnelles de faisabilité foncière par une intervention de la SAFER sur les secteurs à enjeux prioritaires ;</p> <p>FON1.1.4 : Accompagner la mise en relation des propriétaires fonciers avec des usagers pour permettre la mise en œuvre d'actions de gestion des espaces naturels.</p>		

<b>Foncier</b>	<b>FON.1.1.3</b>	<b>Pérenniser la veille foncière réalisée par la SAFER pour le compte du Département de l'Ardèche et étendre la veille à l'ensemble du site N2000</b>				<b>Priorité 2</b>
<b>Actions liées</b>	FON1.3.1 : Porter à connaissance /sensibiliser les acteurs locaux, les habitants, les élus à l'intérêt de maîtriser le foncier pour mieux conserver, gérer et valoriser la biodiversité locale					
<b>Documents cadres existants</b>	-Schéma départemental des espaces naturels sensibles de l'Ardèche « horizon 2020 » ; -Convention entre la SAFER et le Département de l'Ardèche.					
<b>Indicateurs de suivi</b>	-Pérennisation de la veille foncière sur la durée du DOCUGE ; -Extension du périmètre de la veille ENS à l'ensemble du site Natura 2000.					
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>

<b>Action</b>	<b>Détails</b>	<b>Coût de l'action</b>
	<i>Pour mémoire car sous maîtrise d'ouvrage du CD 07</i>	
<b>Action sous maîtrise d'ouvrage du CD 07</b>	Frais d'établissement pour l'accès au portail Vigifoncier	500 € TTC
Pérenniser la veille foncière réalisée par la SAFER pour le compte du Département de l'Ardèche et étendre la veille à l'ensemble du site N2000	Forfait annuel de mission de suivi et de surveillance du marché foncier (montant établi sur la base du suivi foncier sur les 16 sites ENS départementaux)	7 200 € TTC/ an
<b>Total des coûts (provision)</b> <i>Pour mémoire car sous maîtrise d'ouvrage du CD 07</i>		<b>22 100 €</b>
<b>Financeurs</b>	<b>Département</b>	
<b>Participation (en %)</b>	<b>100 % 100 % OU 70 % si acquisition par une collectivité autre que le Département</b>	

<b>Foncier</b>	<b>FON.1.1.4</b>	<b>Accompagner la mise en relation des propriétaires fonciers avec des usagers pour permettre la mise en œuvre d'actions de gestion des espaces naturels, en complément de l'action publique</b>	<b>Priorité 3</b>
----------------	------------------	--	-------------------

<b>Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés</b>	FON1. : Maîtriser le foncier pour mieux conserver, gérer et valoriser le patrimoine naturel FON1.1. : Organiser l'animation et la veille foncière		
<b>Enjeux écologiques</b>	<b>Habitats d'intérêt communautaire et remarquables</b>	<b>Espèces d'intérêt communautaire et remarquables</b>	
	L'ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et remarquables du site B6.		
<b>Objectif de la mesure</b>	- Compléter les actions liées aux acquisitions foncières en proposant des systèmes de conventionnements (hors actions publiques) <i>Exemple : un propriétaire conventionne avec un usager dans le cadre d'une gestion environnementale de la parcelle</i>		
<b>Contexte</b>	Le site est en partie concerné par l'espace naturel sensible des Serres Boutiérots, vallées de la Gluère, de l'Orsanne et de l'Auzène. Dans ce contexte, le Département de l'Ardèche dispose de l'outil foncier pour participer à la conservation, la gestion et la mise en valeur du patrimoine naturel.		
<b>Recommandations générales</b>	Assurer une cohérence des actions liées à la maîtrise du foncier entre les différents acteurs/opérateurs pouvant intervenir dans ce domaine.		
<b>Périmètre d'application</b>	Site ENS des « Serres Boutiérots et vallées de l'Auzène, de la Gluère et de l'Orsanne », mais des secteurs seront à prioriser et à identifier.		
<b>Contractants ou bénéficiaires potentiels</b>	Collectivités, propriétaires, agriculteurs, usagers.		
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	CD 07, SAFER.		
<b>DESCRIPTIF DE LA MESURE</b>			
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	- Animer un réseau entre usagers et propriétaires fonciers ; - Créer une plateforme d'échange de l'information ; - Animer/informer/sensibiliser les propriétaires sur les possibilités de conventionnement ; - Assurer le relais de l'information entre les propriétaires et les gestionnaires par le biais du travail d'animation de l'animateur de la structure coordinatrice locale.		
<b>Actions liées</b>	Toutes les actions de protection et de gestion sont liées		
<b>Documents cadres existants</b>	- Schéma départemental des espaces naturels sensibles de l'Ardèche « horizon 2020 »		
<b>Indicateurs de suivi</b>	- Nombre de mise en relation entre propriétaire et usager		

<b>Foncier</b>	<b>FON.1.1.4</b>	Accompagner la mise en relation des propriétaires fonciers avec des usagers pour permettre la mise en œuvre d'actions de gestion des espaces naturels, en complément de l'action publique					<b>Priorité 3</b>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	

<b>Action</b>		<b>Détails</b>			<b>Coût de l'action</b>	
Accompagner la mise en relation des propriétaires fonciers avec des usagers pour permettre la mise en œuvre d'actions de gestion des espaces naturels		Calculé dans l'animation du site			Aucun surcoût	
<b>Total des coûts</b>					<b>Sans objet</b>	
<b>Financeurs</b>	<b>Département</b>					
<b>Participation (en %)</b>	<b>X</b>					



Foncier	FON.1.2.1	Créer de nouvelles zones de préemption sur les secteurs à enjeux	Priorité 1
<b>Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés</b>	FON1. : Maîtriser le foncier pour mieux conserver, gérer et valoriser le patrimoine naturel FON1.2. : Mettre en œuvre la maîtrise foncière		
<b>Enjeux écologiques</b>	<b>Habitats d'intérêt communautaire et remarquables</b>	<b>Espèces d'intérêt communautaire et remarquables</b>	L'ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et remarquables du site B6.
<b>Objectif de la mesure</b>	-Garantir la maîtrise du foncier sur des zones prioritaires en utilisant l'outil « zone de préemption » à chaque fois que cela est possible (en accord avec les communes concernées). <i>Cette action sera sous maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental de l'Ardèche.</i>		
<b>Contexte</b>	Le site est en partie concerné par l'espace naturel sensible des Serres Boutiérots, vallées de la Gluèyre, de l'Orsanne et de l'Auzène. Dans ce contexte, le Département de l'Ardèche dispose de l'outil foncier pour participer à la conservation, la gestion et la mise en valeur du patrimoine naturel, et notamment la possibilité de mettre en place des zones de préemption qui assure une priorité à l'achat des parcelles en vente au profit du Département.		
<b>Recommandations générales</b>	-Bien communiquer et sensibiliser sur l'outil « zone de préemption » afin qu'il n'y ait pas de confusions et d'amalgames avec des outils du type DUP (déclaration d'utilité publique) ou expropriation, qui représenteraient un frein à la mise en œuvre de cette procédure.		
<b>Périmètre d'application</b>	Zonages au niveau parcellaire à préciser du site ENS des « Serres Boutiérots et vallées de l'Auzène, de la Gluèyre et de l'Orsanne »		
<b>Contractants ou bénéficiaires potentiels</b>	CD 07.		
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	CD 07, SAFER.		
<b>DESCRIPTIF DE LA MESURE</b>			
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	<p><b>PHASE 1 : ETAPES INFORMELLES PREALABLES A LA CREATION DE LA ZPENS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les zones à enjeux du site ENS</li> <li>- Rencontrer les élus des communes concernées pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>o présenter la politique ENS, si elle n'est pas connue,</li> <li>o présenter ce qu'est une ZPENS, son intérêt et ses limites,</li> <li>o recueillir leur avis sur la possibilité de mettre en place une ZPENS sur leur commune.</li> </ul> </li> <li>- Si la commune donne un avis favorable de principe, le Département propose un projet de périmètre ZPENS, à une échelle cadastrale. Cette étape peut faire l'objet d'une délibération du Département.</li> <li>- Une fois que la (ou les) commune(s) concernée(s) et le Conseil Départemental sont d'accord sur les limites de la future ZPENS, la procédure réglementaire pour la création de la ZPENS est engagée.</li> </ul>		

Foncier	FON.1.2.1	Créer de nouvelles zones de préemption sur les secteurs à enjeux	Priorité 1
Méthodes et moyens techniques	<b>PHASE 2 : ETAPES DE CREATION DE LA ZPENS</b>		
	<p>consultation des organisations professionnelles agricoles et forestières sur la délimitation de la future ZPENS par le Département.</p> <p><u>Pour les communes dotées de documents d'urbanisme</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Délibération de la (ou les) commune(s) concernée(s) pour approuver la création de la zone de préemption sur son territoire (voir modèle de délibération) ;</li> <li>- Délibération du Conseil Départemental qui constate l'accord formel des communes concernées et approuve la création de la zone de préemption, avec en annexe les limites cadastrales de la zone de préemption.</li> </ul> <p><u>Pour les communes sans documents d'urbanisme</u></p> <p><b>Cas n°1</b> : La commune est d'accord pour créer la zone de préemption La procédure est alors identique que dans le cas des communes qui disposent de documents d'urbanisme.</p> <p><b>Cas n°2</b> : La commune n'est pas d'accord pour créer la zone de préemption Bien que la réglementation permette au Département de solliciter l'accord du représentant de l'Etat dans le Département, pour passer outre l'avis de la commune, en pratique, le Département ne souhaite pas créer de ZPENS, lorsque la commune n'est pas favorable.</p>		
	<b>PHASE 3 : ETAPES DE PUBLICITES ET D'INFORMATION</b>		
	<p><u>Les mesures de publicités de la délibération du Département</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Publication au recueil officiel des actes du Département ;</li> <li>- Mention dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le Département de la création de la zone de préemption ;</li> <li>- Mise à disposition du public à l'hôtel du Département de la copie de la délibération créant la zone de préemption accompagnée des plans.</li> </ul>		
	<p><u>Les mesures d'information aux structures partenaires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une copie de la délibération créant la zone de préemption accompagnée des plans annexés sont adressés :</li> <li>- au conseil supérieur du notariat ;</li> <li>- à la chambre départementale des notaires ;</li> <li>- aux barreaux constitués près du tribunal de grande instance de Privas.</li> </ul>		
	<p><u>Les mesures d'information du public</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- affichage dans les mairies des communes concernées par la création de la zone de préemption, de la délibération du Conseil Départemental, pendant 1 mois ;</li> <li>- mise à disposition du public de la copie de la délibération créant la zone de préemption accompagnée des plans, sur simple demande auprès du Département.</li> </ul>		
Actions liées	<p>FON1.1.1. : Définir une stratégie concertée de maîtrise du foncier entre les différents opérateurs ;</p> <p>FON1.3.1 : Porter à connaissance /sensibiliser les acteurs locaux, les habitants, les élus à l'intérêt de maîtriser le foncier pour mieux conserver, gérer et valoriser la biodiversité locale.</p>		
Documents cadres existants	<p>-Schéma départemental des espaces naturels sensibles de l'Ardèche « horizon 2020 » ;</p> <p>-Code de l'Urbanisme.</p>		

<b>Foncier</b>	<b>FON.1.2.1</b>	<b>Créer de nouvelles zones de préemption sur les secteurs à enjeux</b>				<b>Priorité 1</b>
<b>Indicateurs de suivi</b>	-Nombre de démarches engagées auprès des communes pour aboutir à la mise en place de ZPENS ; -Nombre de zones de préemption créées sur le site.					
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>

<b>Action</b>	<b>Détails</b>			<b>Coût de l'action</b>		
<b>Sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental</b>  Créer de nouvelles zones de préemption sur les secteurs à enjeux	Calculé dans le temps de travail de l'agent du Département			Aucun surcoût		
<b>Total des coûts</b>						<b>Sans objet</b>
<b>Financeurs</b>	<b>Département</b>					
<b>Participation (en %)</b>	<b>100 %</b>					

Foncier	FON.1.2.2	Réaliser des acquisitions amiables				Priorité 1
<b>Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés</b>	FON1. : Maîtriser le foncier pour mieux conserver, gérer et valoriser le patrimoine naturel FON1.2. : Mettre en œuvre la maîtrise foncière					
<b>Enjeux écologiques</b>	<b>Habitats d'intérêt communautaire et remarquables</b>		<b>Espèces d'intérêt communautaire et remarquables</b>			
	L'ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et remarquables du site B6.					
<b>Objectif de la mesure</b>	-Garantir la maîtrise du foncier sur des zones prioritaires à chaque fois que cela est possible et de façon complémentaire à l'outil zone de préemption. <i>Cette action sera sous maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental de l'Ardèche.</i>					
<b>Contexte</b>	Le site est en partie concerné par l'espace naturel sensible des Serres Boutiérots, vallées de la Gluère, de l'Orsanne et de l'Auzène. Dans ce contexte, le Département de l'Ardèche dispose de l'outil foncier pour participer à la conservation, la gestion et la mise en valeur du patrimoine naturel.					
<b>Recommandations générales</b>	-S'assurer qu'une cohérence est faite dans les acquisitions amiables sur les prix pratiqués afin de ne pas créer de spéculation sur le foncier en milieu naturel.					
<b>Périmètre d'application</b>	Site ENS des « Serres Boutiérots et vallées de l'Auzène, de la Gluère et de l'Orsanne ».					
<b>Contractants ou bénéficiaires potentiels</b>	Département (de façon privilégiée), collectivités, syndicats.					
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	CD 07, SAFER.					
<b>DESCRIPTIF DE LA MESURE</b>						
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	-Suite aux actions FON.1.1.2. et FON.1.1.3., mener des acquisitions amiables avec les propriétaires sans utiliser la procédure de préemption.					
<b>Actions liées</b>	FON1.1.1. : Définir une stratégie concertée de maîtrise du foncier entre les différents opérateurs ; FON1.3.1 : Porter à connaissance /sensibiliser les acteurs locaux, les habitants, les élus à l'intérêt de maîtriser le foncier pour mieux conserver, gérer et valoriser la biodiversité locale.					
<b>Documents cadres existants</b>	-Schéma départemental des espaces naturels sensibles de l'Ardèche « horizon 2020 ».					
<b>Indicateurs de suivi</b>	-Nombre de démarches engagées à l'amiable ; -Surfaces acquises à l'amiable.					
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>

Foncier	FON.1.2.2	Réaliser des acquisitions amiables	Priorité 1
---------	-----------	------------------------------------	------------

Action	Détails		Coût de l'action
<b>Sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental</b>	Temps d'animation		Aucun surcoût
Réaliser des acquisitions amiables	Acquisition (frais de notaire, frais SAFER, frais d'achat de terrain, frais de bornage/arpentage...)		18 000 €
<b>Total des coûts (provision)</b>			<b>18 000 €</b>
<b>Financeurs</b>	<b>Département</b>	<b>Collectivités</b>	
<b>Participation (en %)</b>	100 % ou 70% si acquisition par une collectivité autre que DPT	30 % si acquisition	

<b>Foncier</b>	<b>FON.1.2.3</b>	<b>Conventionner avec les propriétaires fonciers privés ou publics pour assurer la gestion des espaces naturels</b>	<b>Priorité 1</b>
----------------	------------------	---	-------------------

<b>Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés</b>	FON1. : Maîtriser le foncier pour mieux conserver, gérer et valoriser le patrimoine naturel FON1.2. : Mettre en œuvre la maîtrise foncière					
<b>Enjeux écologiques</b>	<b>Habitats d'intérêt communautaire et remarquables</b>			<b>Espèces d'intérêt communautaire et remarquables</b>		
	L'ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et remarquables du site B6.					
<b>Objectif de la mesure</b>	-Maîtriser le foncier sur des zones prioritaires pour permettre la mise en œuvre d'actions durable de gestion des espaces naturels, en complément des acquisitions foncières. <i>Cette action sera sous maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental de l'Ardèche.</i>					
<b>Contexte</b>	Le site est en partie concerné par l'espace naturel sensible des Serres Boutiérots, vallées de la Gluère, de l'Orsanne et de l'Auzène. Dans ce contexte, le Département de l'Ardèche dispose de l'outil foncier pour participer à la conservation, la gestion et la mise en valeur du patrimoine naturel.					
<b>Recommandations générales</b>	-Harmoniser les conventionnements dans le cadre de l'élaboration de la stratégie concertée de maîtrise du foncier entre les différents opérateurs publics.					
<b>Périmètre d'application</b>	Site ENS des « Serres Boutiérots et vallées de l'Auzène, de la Gluère et de l'Orsanne ».					
<b>Contractants ou bénéficiaires potentiels</b>	Département, EPCI, collectivités territoriales, Syndicats, communes, éleveurs, conservatoire ou autre organisme gestionnaire des espaces naturels					
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	CD 07, SAFER					
<b>DESCRIPTIF DE LA MESURE</b>						
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	-Suite aux actions FON.1.1.2. et FON.1.1.3., conventionner pour assurer une maîtrise foncière des espaces naturels, et ainsi sécuriser leur protection et la gestion environnementale qui y sera réalisé ; -Les cahiers des charges des conventions de gestion seront à formuler au cas par cas en fonction des enjeux environnementaux.					
<b>Actions liées</b>	Toutes les actions de protection et de gestion sont liées.					
<b>Documents cadres existants</b>	-Schéma départemental des espaces naturels sensibles de l'Ardèche « horizon 2020 ».					
<b>Indicateurs de suivi</b>	-Surfaces conventionnées ; -Nombre de contacts pris auprès des propriétaires.					
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>

<b>Foncier</b>	<b>FON.1.2.3</b>	<b>Conventionner avec les propriétaires fonciers privés ou publics pour assurer la gestion des espaces naturels</b>	<b>Priorité 1</b>
----------------	------------------	---	-------------------

Action	Détails	Coût de l'action	
Sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental	Temps d'animation	Aucun surcoût	
	Réaliser des acquisitions amiables	Frais de bornage éventuels, petits travaux préalable à la mise à disposition (pose de clôture, débroussaillage mécanique...)	2 000 €/an
<b>Total des coûts (provision)</b>			<b>12 000 €</b>
<b>Financeurs</b>	<b>CD 07</b>	<b>Collectivités</b>	
<b>Participation (en %)</b>	100 % ou 70% si acquisition par une collectivité autre que DPT	30 % si conventionnement	

<b>Foncier</b>	<b>FON.1.3.1</b>	<b>Porter à connaissance, sensibiliser les acteurs locaux, les habitants, les élus, à l'intérêt de maîtriser le foncier pour mieux conserver, gérer et valoriser la biodiversité locale</b>	<b>Priorité 1</b>
----------------	------------------	---	-------------------

<b>Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés</b>	FON.1 : Maîtriser le foncier pour mieux conserver, gérer et valoriser le patrimoine naturel FON1.3. : Sensibiliser sur les enjeux de maîtrise du foncier en milieu naturel		
<b>Enjeux écologiques</b>	<b>Habitats d'intérêt communautaire et remarquables</b>	<b>Espèces d'intérêt communautaire et remarquables</b>	
	L'ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et remarquables du site B6.		
<b>Objectif de la mesure</b>	-Assurer la sensibilisation des publics concernés par la maîtrise du foncier en milieu naturel pour améliorer la compréhension de ces actions par les acteurs locaux et limiter les freins aux acquisitions ou aux conventionnements.		
<b>Contexte</b>	Le site est en partie concerné par l'espace naturel sensible des Serres Boutiérots, vallées de la Gluère, de l'Orsanne et de l'Auzène. Dans ce contexte, le Département de l'Ardèche dispose de l'outil foncier pour participer à la conservation, la gestion et la mise en valeur du patrimoine naturel.		
<b>Recommandations générales</b>	Veiller à ce qu'un discours cohérent soit dispensé par les différents opérateurs qui agissent dans le domaine de la maîtrise du foncier.		
<b>Périmètre d'application</b>	Ensemble du site B6.		
<b>Contractants ou bénéficiaires potentiels</b>	Elus, propriétaires, acteurs locaux, professionnels (agriculteurs, sylviculteurs...).		
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	CD 07, SAFER, collectivités, etc.		
<b>DESCRIPTIF DE LA MESURE</b>			
<b>Méthodes et moyens techniques</b>	-Organiser des actions de sensibilisation ; -Créer des supports pédagogiques pour expliquer ce qu'est la maîtrise du foncier en espaces naturels et quels sont les différents outils mobilisables.		
<b>Actions liées</b>	FON1.1 : Définir une stratégie concertée de maîtrise du foncier entre les différents opérateurs FON1.1.4. : Accompagner la mise en relation des propriétaires fonciers avec des usagers pour permettre la mise en œuvre d'actions de gestion des espaces naturels COM1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site COM1.1.2. : communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale		
<b>Documents cadres existants</b>	-Schéma départemental des espaces naturels sensibles de l'Ardèche « horizon 2020 ».		



<b>Foncier</b>	<b>FON.1.3.1</b>	Porter à connaissance, sensibiliser les acteurs locaux, les habitants, les élus, à l'intérêt de maîtriser le foncier pour mieux conserver, gérer et valoriser la biodiversité locale				<b>Priorité 1</b>
<b>Indicateurs de suivi</b>	-Temps passé sur la sensibilisation dans ce domaine -Nombre de support de sensibilisation créés					
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>

Action	Détails		Coût de l'action	
Porter à connaissance, sensibiliser à l'intérêt de maîtriser le foncier pour mieux conserver, gérer et valoriser la biodiversité locale	Calculé dans l'animation du site		Aucun surcoût	
	Acquisition et création de supports de sensibilisation		2 000 €	
<b>Total des coûts (provision)</b>				<b>2 000 €</b>
<b>Financeurs</b>	<b>CD 07</b>	<b>Collectivités</b>		
<b>Participation (en %)</b>	<b>70 %</b>	<b>30 %</b>		

**DOCOB - SITE NATURA 2000 FR 820 1658/B6  
« VALLEE DE L'ÉYRIEUX ET SES AFFLUENTS »**

**DOCPROG - ESPACE NATUREL SENSIBLE  
« SERRES BOUTIEROTS ET VALLEES DE L'AUZENE, DE LA GLUEYRE ET DE L'ORSANNE »  
ARDECHE (07) - DROME (26)**

**DOCUMENT UNIQUE DE GESTION**

**LA CHARTE NATURA 2000**

**2016 – 2021**



Structure animatrice : Syndicat Mixte Eyrieux Clair

Réalisation du DOCUGE : NATURALIA Environnement - Syndicat Mixte Eyrieux Clair

Version : V3

Date : 2 novembre 2015



PRÉFET  
DE L'ARDÈCHE



## VI. CHAPITRE 8 : LA CHARTE NATURA 2000

### VI.1. PRINCIPE ET MISE EN OEUVRE

L'objectif de la charte est la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation du site. Elle facilite la **poursuite, le développement et la valorisation de pratiques favorables** à leur conservation. Il s'agit notamment de « faire reconnaître » ou de « labelliser » la gestion qui a permis le maintien de ces habitats remarquables.

La charte Natura 2000 reprend les valeurs et objectifs du DOCUGE et permet à toute personne physique ou morale, publique ou privée (titulaire de droits réels ou personnels sur des terrains inclus dans le site) soucieuse du devenir du site, de s'engager de façon volontaire et contractuelle.

Cet outil contractuel permet à l'adhérent de marquer son engagement en faveur de Natura 2000 et des objectifs poursuivis par ce réseau, tout en souscrivant à des engagements d'un niveau moins fort que ceux d'un contrat Natura 2000.

#### VI.1.1. Contenu

La charte comprend des engagements et des recommandations relatifs aux milieux ou aux activités présents sur le site. **Une recommandation** est une orientation de gestion favorable au milieu naturel que le signataire de la charte est encouragé à respecter sans aucune obligation.

En revanche, il est réglementairement tenu de respecter **les engagements** relatifs aux milieux et/ou activités concernés qu'il aura choisis. Les engagements proposés n'entraînent pas de surcoût de gestion pour les adhérents et donc ne donnent droit à aucune rémunération. Ces engagements doivent, par définition, pouvoir être contrôlés par les services instructeurs. De ce fait, des points de contrôle sont définis pour chacun d'entre eux afin de pouvoir juger du respect du signataire vis à vis de l'engagement pris.

Pour le site B6 la charte comprend 10 fiches :

#### Par grands milieux :

- Tous types de milieu ;
- Milieux forestiers ;
- Milieux humides ;
- Milieux ouverts et/ou semi-ouverts.

#### Par structures/activités :

- Tous types d'activité ;
- Sports et activités de pleine nature : Sports d'eaux vives, randonnée, vélo ;
- Sports et activités de pleine nature : La chasse ;
- Sports et activités de pleine nature : La pêche ;
- Collectivités territoriales ;
- Entreprises.

#### VI.1.2. L'adhésion

Le signataire est, selon les cas, soit le propriétaire, soit la personne disposant d'un mandat la qualifiant juridiquement pour intervenir et pour prendre les engagements mentionnés dans la charte. La **durée du mandat doit couvrir au moins la durée d'adhésion** à la charte (5 ans).

L'adhérent peut choisir de signer une charte sur la totalité ou sur une partie seulement de ses parcelles incluses dans le site Natura 2000.

✓ **Le propriétaire** adhère à tous les engagements de portée générale et à tous les engagements qui correspondent aux milieux présents sur les parcelles pour lesquelles il a choisi d'adhérer.

✓ **Le mandataire** peut uniquement souscrire aux engagements de la charte qui correspondent aux droits dont il dispose.

✓ **Bail rural** : une adhésion conjointe du preneur de bail et du bailleur ou fermier est obligatoire pour bénéficier de l'exonération de la Taxe Foncière des propriétés non bâties (TFNB\*).

La structure animatrice du DOCUGE a la charge de présenter les grands principes de la démarche aux personnes intéressées, de faire le point sur les enjeux concernant les parcelles identifiées par le futur adhérent et de fournir le formulaire d'adhésion CERFA.

Le signataire conserve le dossier original et fournit aux services instructeurs une copie de la charte signée, une copie du formulaire d'adhésion ainsi qu'un plan de situation des parcelles concernées par la présente adhésion. Pour que le bénéficiaire puisse accéder à l'exonération de la TFNB\* dès le 1er janvier de l'année suivant son adhésion, le dossier devra être déposé au plus tard le 1er juin de l'année en cours. Pour les dossiers déposés entre le 1er juin et le 31 décembre, l'exonération interviendra un an plus tard.

En adhérant à cette charte, la personne ou structure s'engage, pour une durée de 5 ans, à gérer quotidiennement et durablement les terrains ou espaces qu'il possède ou utilise, et à promouvoir des pratiques respectueuses des habitats naturels et des espèces en présence.

L'adhésion à la charte peut se faire dès que le site Natura 2000 est doté de son arrêté ministériel de désignation.

L'adhésion à la charte Natura 2000 du site n'empêche pas de signer un contrat Natura 2000 et inversement.

Par ailleurs, un adhérent à la charte Natura 2000 du site n'est pas obligé de signer un contrat Natura 2000. Les deux dispositifs sont indépendants l'un de l'autre mais peuvent être complémentaires.

**A noter** : Tout propriétaire doit renvoyer les papiers justificatifs aux services fiscaux avant le 1er janvier de chaque année pour pouvoir bénéficier à nouveau de l'exonération.

### VI.1.3. Contreparties financières

L'adhérent à la charte peut bénéficier, durant la période d'adhésion, de certaines compensations financières lorsqu'il s'agit de souscription d'engagements liés aux milieux, et non aux usages. Il s'agit d'avantage fiscaux et aides publiques tels que :

➤ **Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)**. Cette exonération n'est applicable que sur les sites désignés par arrêté ministériel. La totalité de la TFNB est alors exonérée dès lors qu'un contrat, MAET ou charte est signée sur une parcelle et que le propriétaire/gestionnaire en fait la demande écrite. La cotisation pour la chambre d'agriculture, qui ne fait pas partie de la TFNB, n'est pas exonérée. Pour les parcelles données à **bail rural**, une adhésion conjointe du preneur de bail et du bailleur est obligatoire pour bénéficier de la TFNB. Le montant de l'exonération est spécifique à chaque parcelle. La TFNB se calcule d'après plusieurs données : le taux d'imposition communal et intercommunal, la nature de la culture, etc. Cela explique donc la variabilité du montant de cette exonération.

➤ **Exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations (hors forêt)**. L'exonération porte sur les  $\frac{3}{4}$  des droits de mutations. Elle concerne les propriétés non bâties incluses dans un site Natura 2000. Ces propriétés doivent faire l'objet d'un certificat attestant d'un engagement de gestion conforme aux objectifs de conservation de ces espaces.

➤ **Garantie de gestion durable des forêts**. Les propriétaires de parcelles boisées à l'intérieur d'un site Natura 2000 et disposant d'une Garantie de Destination Durable (GDD) sur ces mêmes parcelles doivent mettre en conformité leur document de gestion par rapport aux objectifs de conservation du site pour pouvoir continuer à disposer de la GDD\* (cf. Article L.11 du Code Forestier).

Une instruction fiscale doit préciser les modalités d'application de l'article 1395E du code général des impôts, notamment l'articulation de l'exonération de la TFNB sur les sites Natura 2000 avec les autres exonérations.

#### VI.1.4. Contrôles et sanctions

Les **DDT**, pour le compte du Préfet, **s'assurent du respect des engagements souscrits dans le cadre de la charte Natura 2000**. Ce sont elles qui sont chargées de la sélection des dossiers à contrôler et de la réalisation des contrôles sur place et sur pièces en présence du propriétaire ou de son bailleur. Les contrôles sur place interviennent après que **l'adhérent en ait été avisé au préalable**. Le non-respect des engagements ou le refus du signataire de se soumettre au contrôle, peuvent conduire à la suspension temporaire de l'adhésion à la charte et donc à la suspension des exonérations fiscales et des garanties de gestion durable des forêts (remise en cause du bénéfice des aides publiques). Le Préfet décide de la résiliation de l'adhésion à la charte, ainsi que de sa durée (qui ne peut excéder un an à compter de la date de résiliation). Il en informe l'administration fiscale et les services gestionnaires des aides publiques auxquelles donnent droit l'adhésion. La résiliation avant terme d'une charte est possible, mais elle doit être officialisée par la DDT. Elle équivaut également à la reprise de la taxation sur les propriétés couvertes par la charte résiliée. Le propriétaire ne pourra plus adhérer à une charte pendant une durée d'un an après la résiliation. Lorsque le non-respect de la charte est avéré, la DDT informe l'adhérent par courrier de la durée de suspension de l'adhésion et envoie copie de ce courrier aux services fiscaux du département et le cas échéant au service instructeur des aides sylvicoles.

#### VI.1.5. Durée de validité de la charte

La durée d'adhésion à la charte est de 5 ans.

#### VI.1.6. La réglementation en vigueur

La charte ne se substitue pas à la réglementation en vigueur sur le site telle que :

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION	TEXTES REGLEMENTAIRES
Interdiction de détruire, capturer, cueillir ou perturber intentionnellement des espèces animales ou végétales protégées, ni de prélever des fossiles (certaines espèces d'orchidées, oiseaux, papillons ...)	Article L. 411-1 du Code de l'Environnement
Interdiction d'incinérer les déchets verts	Arrêté préfectoral n°2013-077-0006 du 18/03/2013
Circulation des engins motorisés interdite dans les espaces naturels en dehors des chemins autorisés	Article L. 362-1 du Code de l'Environnement
Interdiction d'introduire, de planter ou de transporter de manière volontaire ou par négligence des espèces animales ou végétales invasives (Ailante, Renouée du Japon...)	Article L. 411-3 du Code de l'Environnement
Interdiction de faire du feu à l'intérieur et à moins de 200 m des bois, landes et garrigues, sauf pour les ayants droits et sous certaines conditions	Arrêté préfectoral de l'Ardèche n°2004-91-1
Dans le cadre de la prévention des incendies de forêt, l'emploi du feu est réglementé	L'arrêté n° 2013-073-0002 du 14/03/2013
Camping sauvage interdit dans les sites naturels classés et inscrits et aux abords des monuments historiques	Article R. 111-42 du Code de l'Urbanisme
Interdiction de défricher des bois et forêts sur une parcelle faisant partie d'un massif forestier de plus de 4 ha sans autorisation administrative	Article L311-1 du Code Forestier

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION	TEXTES REGLEMENTAIRES
Pour certains projets, travaux ou aménagements, obligation d'évaluer les incidences sur les habitats naturels et les espèces qui ont permis de désigner le site Natura 2000 puis chercher à diminuer ces impacts ou à mettre en place des mesures compensatoires	Décret ministériel 2010-365 du 9 avril 2010 Arrêtés préfectoraux de l'Ardèche n°2010-354-28 et n°2013-253-0003

**Tableau 98 : Synthèse de la réglementation en vigueur**

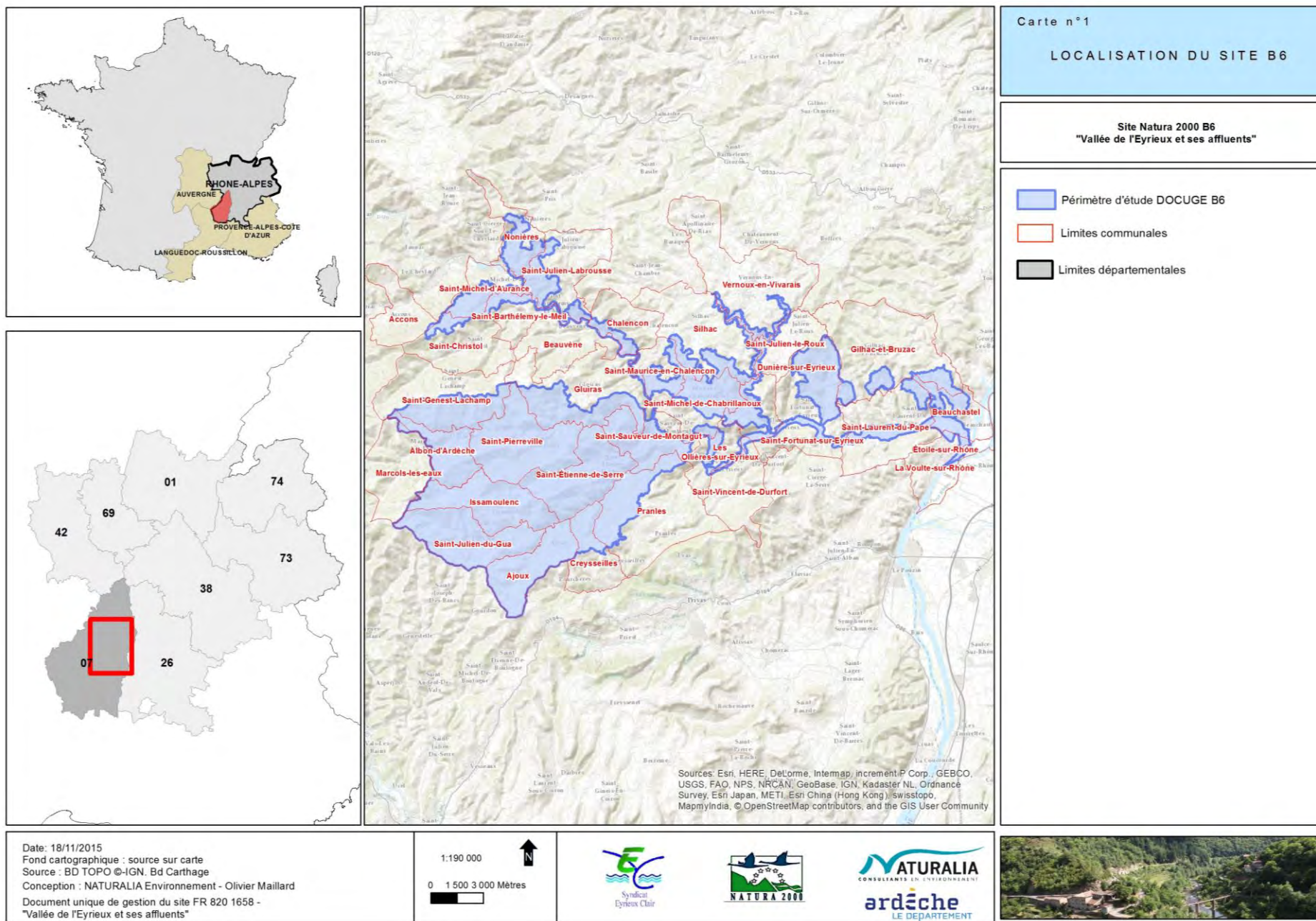
## VI.2. PRÉSENTATION DU SITE B6

### VI.2.1. Généralités

Le Site d'Intérêt Communautaire Natura 2000 B6 « Vallée de l'Eyrieux et ses affluents » est situé dans la partie centrale du département de l'Ardèche, en rive droite du Rhône. Le bassin versant de l'Eyrieux est le second bassin versant du département de l'Ardèche, il s'étend sur plus de 850 km<sup>2</sup>. Le périmètre du site occupe environ 20 273 hectares sur 33 communes dont Etoiles-sur-Rhône, dans le département de la Drôme. Le patrimoine naturel lié aux nombreux cours d'eau, aux plateaux et aux serres y est remarquable. Loutre, Castor, écrevisse à pattes blanches, rapaces, chauves-souris profitent de la mosaïque d'habitats qui composent le site B6. C'est en tout 77 espèces et 23 habitats naturels d'intérêt communautaire qui ont pu être répertoriées via le recueil bibliographique et les inventaires.

Le site B6 est majoritairement localisé à l'intérieur du domaine biogéographique méditerranéen (86%), bien que subissant également l'influence du domaine continental (24 %). L'ensemble des cours d'eau du périmètre sont soumis à un régime hydrologique pluvial, avec une période de hautes-eaux qui correspond aux fortes précipitations atmosphériques de l'automne. A noter que l'influence du climat méditerranéen se fait également sentir par un étiage estival particulièrement sévère, notamment aux mois de juillet et août, lorsque la température atmosphérique est la plus importante. L'hydrologie du secteur est également marquée par le contexte cévenol qui, lors d'épisodes pluvieux de très grande intensité, peut entraîner des crues très violentes mais limitées dans le temps.

Les milieux boisés sont très présents sur le site B6, puisqu'ils représentent 54 % de l'occupation du sol. Les châtaigneraies en vergers exploités ou en taillis en constituent la trame principale. Les milieux ouverts non cultivés tels que les pelouses et pâturages sont minoritaires sur le territoire alors que les milieux fermés et semi-fermés sont très bien représentés. Cela s'explique notamment par la disparition progressive de l'activité pastorale favorisant la recolonisation de ces espaces par la végétation arbustive.



**Figure 92 : Carte de localisation du site B6**

VI.2.2. La richesse faunistique

De nombreuses espèces non inscrites aux directives européennes mais protégées au niveau national ou à forte valeur patrimoniale sont présentes sur le site. Ci-après sont listées uniquement les espèces qui ont permis la mise à jour du Formulaire Standard des Données du site B6.

GROUPE D'ESPECES	STATUT	CODE N2000	Espèces
Mammifères	Annexe II de la Directive Habitats	1303	Petit Rhinolophe
		1304	Grand Rhinolophe
		1307	Petit Murin
		1308	Barbastelle d'Europe
		1310	Minioptère de Schreibers
		1321	Murin à oreilles échancrées
		1323	Murin de Bechstein
		1324	Grand Murin
		1337	Castor d'Europe
		1355	Loutre d'Europe
		1361	Lynx
	Annexe IV de la directive Habitats	1309	Pipistrelle commune
		1312	Noctule commune
		1314	Murin de Daubenton
		1317	Pipistrelle de Nathusius
		1322	Murin de Naterrer
		1326	Oreillard roux
		1327	Sérotine commune
		1328	Grande noctule
		1329	Oreillard gris
		1330	Murin à moustaches
		1331	Noctule de Leisler
		1333	Molosse de Cestoni
		2016	Pipistrelle de Kuhl
		5003	Murin d'Alcathoe
	5009	Pipistrelle pygmée	
5365	Vespère de Savi		
Annexe V de la directive Habitats	1360	Genette commune	
Amphibiens	Annexe II de la Directive Habitats	1193	Sonneur à ventre jaune
	Annexe IV de la directive Habitats	1191	Alyte accoucheur
		1205	Rainette méridionale
		1209	Grenouille agile
		6284	Crapaud calamite
	Annexe V de la directive Habitats	1212	Grenouille rieuse
		1213	Grenouille rousse



Grand Rhinolophe



Loutre d'Europe






Genette commune



Sonneur à ventre jaune

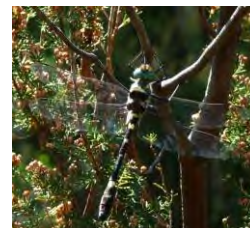


GROUPE D'ESPECES	STATUT	CODE N2000	Espèces	
<b>Amphibiens</b>	Forte valeur patrimoniale	2351	Salamandre tacheté	
		2353	Triton alpestre	
		2355	Triton palmé	
		2360	Pélodyte ponctué	
		2361	Crapaud commun	
<b>Reptiles</b>	Annexe IV de la directive Habitats	5179	Lézard vert	
		1256	Lézard des murailles	
		5670	Couleuvre verte et jaune	
		6091	Couleuvre d'Esculape	
		2452	Coronelle girondine	
		1283	Coronelle lisse	
	Forte valeur patrimoniale		Lézard ocellé	
		Lézard catalan		
<b>Oiseaux</b>	Annexe I de la directive oiseaux	A072	Bondrée apivore	 Bruant ortolan
		A073	Milan noir	
		A074	Milan royal	
		A078	Vautour fauve	
		A080	Circaète-Jean-le-Blanc	
		A084	Busard cendré	 Busard cendré
		A224	Engoulevent d'Europe	
		A246	Alouette lulu	
		A255	Pipit rousseline	
		A302	Fauvette pitchou	 Martinet à ventre blanc
		A338	Pie-grièche écorcheur	
	A379	Bruant ortolan		
	Forte valeur patrimoniale		Petit gravelot	
			Martinet à ventre blanc	
			Grand corbeau	
		Cinacle plongeur		
		Pipit rousseline		
		Chevêche d'Athéna		
		Monticole bleue		

GROUPE D'ESPECES	STATUT	CODE N2000	Espèces
Poissons	Annexe II de la Directive Habitats	1095	Lamproie marine
		1096	Lamproie de Planer
		1103	Alose feinte du Rhône
		1126	Toxostome
		1131	Blageon
		1134	Bouvière
		1138	Barbeau méridional
Invertébrés	Annexe II de la Directive Habitats	1036	Cordulie splendide
		1041	Cordulie à corps fin
		1044	Agrion de Mercure
		1065	Damier de la Succise
		1074	Laineuse du Prunellier
		1078*	Ecaille chinée*
		1083	Lucane cerf-volant
		1088	Grand capricorne
		1092	Ecrevisse à patte blanches
	Annexe IV de la directive Habitats	1053	Diane
		1056	Semi-apollo
		1058	Azuré du serpolet
		1058	Azuré du serpolet
	Forte valeur patrimoniale		Hermite
		Azuré des orpins	
Flore	Annexe IV de la directive Habitats	1900	Spiranthe d'été
	Forte valeur patrimoniale		Ciste de Pouzolz
			Spergulaire des moissons
			Epipactis fibri
			Illécèbre verticillé



Barbeau méridional



Cordulie splendide



Grand Capricorne



Ecrevisse à pattes blanches



Spiryanthe d'été

VI.2.3. Les habitats naturels et remarquables

23 habitats génériques communautaires, dont 3 prioritaires, sont avérés sur le site B6.

GRANDS TYPES D'HABITATS	STATUTS	CODE N2000	HABITATS NATURA 2000 ET REMARQUABLES
Végétations aquatiques, fontinales et amphibies	Annexe I de la directive Habitats	3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>
		3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion
		3280	Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à Salix et Populus alba
	Forte valeur patrimoniale	/	Herbier enraciné à Nénuphar jaune ( <i>Nuphar lutea</i> ) et Nénuphar blanc ( <i>Nymphaea alba</i> )
Landes	Annexe I de la directive Habitats	4030	Landes sèches européennes
		5110	Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses ( <i>Berberidion</i> p.p.)
		5120	Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i>
Pelouses	Annexe I de la directive Habitats	<b>6120*(2)</b>	<b>Pelouses calcaires de sables xériques*</b>
		6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires ( <i>Festuco-Brometalia</i> ) (* sites d'orchidées remarquables)
		<b>6230*</b>	<b>Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*</b>
	Forte valeur patrimoniale	/	Pelouse annuelle acidiphile à Silène de France ( <i>Silene gallica</i> ) et Pied-d'oiseau comprimé ( <i>Ornithopus compressus</i> )
		/	Pelouse annuelle thermophile à Crucianelle à feuilles étroites ( <i>Crucianella angustifolia</i> ) et Catapode des graviers ( <i>Micropyrum tenellum</i> )
Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies	Annexe I de la directive Habitats	6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ( <i>Molinion caeruleae</i> )
		6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin
	Forte valeur patrimoniale	/	Prairie du collinéen inférieur à Menthe suave et Jonc à tépales aigus
		/	Nardaie mésohygrophile à Sanguisorbe officinale
		/	Pelouse mésohygrophile à Sélin des Pyrénées ( <i>Epikeros pyrenaicus</i> ) et Jonc raide ( <i>Juncus squarrosus</i> )

GRANDS TYPES D'HABITATS	STATUTS	CODE N2000	INTITULE NATURA 2000
Prairies mésophiles	Annexe I de la directive Habitats	6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )
		6520	Prairies de fauche de montagne
Formations des escarpements rocheux	Annexe I de la directive Habitats	8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique
		8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>
Forêts hygrophiles à mésophiles	Annexe I de la directive Habitats	9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> ( <i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Illici-Fagenion</i> )
		91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <b>Alno-Padion</b> , <b>Alnion incanae</b> , <b>Salicion albae</b> )*
		92A0	Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>
Forêts sèches	Annexe I de la directive Habitats	9260	Forêts de <i>Castanea sativa</i>
	Forte valeur patrimoniale	/	Chênaie pédonculée - Frênaie à <i>Geranium noueux</i> ( <i>Geranium nodosum</i> )
		/	Chênaie sessiliflore collinéenne acidiphile



3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion*



3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du *Paspalo-Agrostidion* avec rideaux boisés riverains à *Salix* et *Populus alba*



4030 - Landes sèches européennes



5110 - Formations stables xérophiles à *Buxus sempervirens* des pentes rocheuses (*Berberidion p.p.*)



5120 - Formations montagnardes à *Cytisus purgans*



6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) (\* sites d'orchidées remarquables)



6230\* - Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)



6410 - Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*)



6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)



6520 - Prairies de fauche de montagne



8220 - Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique



8230 - Roches siliceuses avec végétation pionnière du *Sedo-Scleranthion* ou du *Sedo albi-Veronicion dillenii*



9260 - Forêts de *Castanea sativa*



9120 - Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)



91E0\* - Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)



92A0 - Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba*

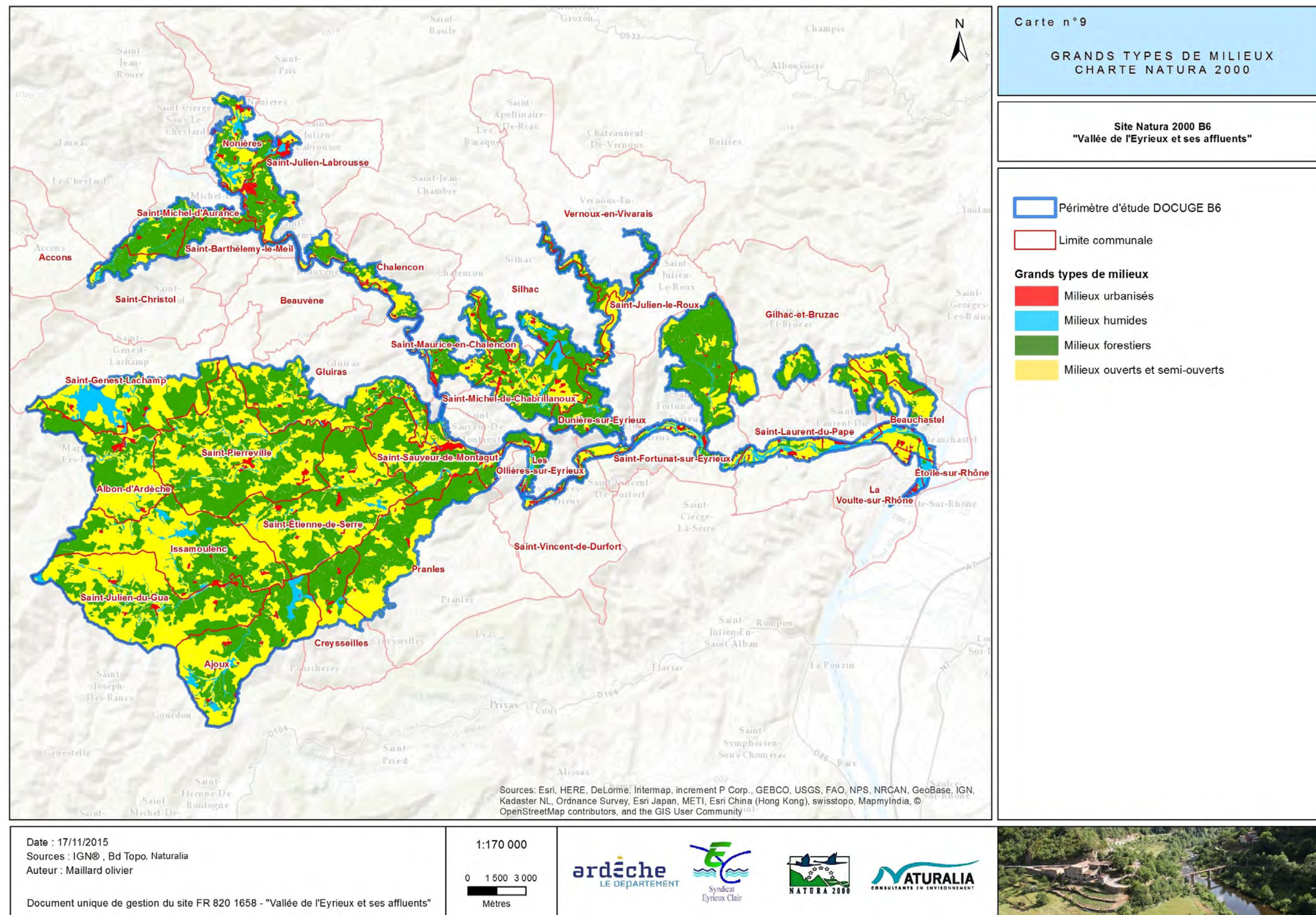


Figure 93 : Carte des grands types de milieux du site B6

## VI.3. ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS PAR « MILIEUX »

### VI.3.1. Tous types de milieux

#### Tous types de milieux

Ces engagements et recommandations sont proposés à tous les propriétaires (et mandataires) indépendamment du type de milieu ou de la surface engagée par l'adhésion à la charte. Ils constituent le socle des actions en faveur des milieux naturels et sont le préalable aux engagements concernant les milieux spécifiques.

ENGAGEMENTS	POINTS DE CONTROLE	BUT RECHERCHE
<input type="checkbox"/> Respecter les réglementations générales et les mesures de protection en vigueur sur le site.	Absence/présence de procès-verbal.	Préserver les habitats et les espèces présents sur le site.
<input type="checkbox"/> Autoriser et faciliter l'accès des terrains soumis à la charte à la structure animatrice du site Natura 2000 et/ou aux experts (désignés par le Préfet ou la structure animatrice) afin que puissent être menées les opérations d'inventaires et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats. J'ai noté que la structure animatrice m'informerait préalablement de la date de ces opérations, ainsi que de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations. Je pourrai me joindre à ces opérations. En outre je serai informé du résultat de ces opérations.	Correspondance Absence de refus d'accès	Permettre l'amélioration des connaissances et le suivi scientifique des milieux naturels et des espèces présentes sur le site.
<input type="checkbox"/> Informer tout personnel, entreprise ou prestataire de service intervenant sur mes parcelles concernées par la charte, des dispositions prévues dans celle-ci et confier, le cas échéant, les travaux à des prestataires spécialisés.	Signalisation de la charte dans les clauses des baux, des actes de ventes, indication sur les demandes de devis de travaux.	Préserver les habitats et espèces présents sur le site.
<input type="checkbox"/> Informer mes mandataires des engagements auxquels j'ai souscrit et modifier les mandats lors de leur renouvellement afin de les rendre conformes aux engagements souscrits dans la charte.	Document signé par le(s) mandataire(s) attestant que le propriétaire les a informés des engagements souscrits, modification des mandats.	S'assurer du respect de la Charte par les mandataires.
<input type="checkbox"/> Ne pas introduire d'espèces exotiques envahissantes.	Etat des lieux avant signature de la Charte, contrôle sur place.	Préserver les habitats et les espèces présents sur le site.



RECOMMANDATIONS	BUT RECHERCHE
Signaler à la structure animatrice toute dégradation des habitats d'intérêt communautaire d'origine humaine ou naturelle (pollution, dépôt sauvage, remblaiement, décapage, coupe...).	Eviter la dégradation et la pollution des milieux.  Préserver les habitats et les espèces présents sur le site.
Limiter au maximum les apports de produits phytosanitaires, amendements, fertilisants ou épandage.	
Privilégier l'utilisation d'huiles biodégradables dans les engins à moteurs lors de travaux réalisés sur les parcelles.	
Privilégier les techniques de compostage ou de broyage à celle du brûlage pour la coupe de ligneux.	
Limiter au maximum l'utilisation de vermifuge (molécules antiparasitaires de la famille des ivermectines...). Privilégier des molécules antiparasitaires ayant moins d'impact sur les invertébrés (benzimidazolés, imidazolés...).	
Ne pas introduire d'espèces végétales invasives ou indésirables et signaler à la structure animatrice la présence de ces espèces le cas échéant.	
Eviter l'ouverture de nouveaux itinéraires de promenades et de randonnées. Informer la structure animatrice ainsi que la DDT07 avant-projet.	
Consulter la structure animatrice avant la mise en place de signalétique sur le site pour une recherche de cohérence à l'échelle du site.	
<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Le _____ à _____</p>	Signature :

VI.3.2. Les milieux forestiers

Milieux forestiers		
<p><b>Habitats d'intérêt communautaire et prioritaires (*) concernés :</b></p> <p><b>Forêts sèches :</b> 9260 - Forêts de <i>Castanea sativa</i></p> <p><b>Forêts hygrophiles à mésophiles :</b> 9120 - Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois <i>Taxus</i> (<i>Quercion roboris</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)</p> <p><b>91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion <i>incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)*</b> 92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i></p>	<p><b>Espèces d'intérêt communautaire et prioritaires (*) concernés :</b></p> <p><b>Mammifères :</b> 1308 - Barbastelle d'Europe, <i>Barbastella barbastellus</i>/1321 - Murin à oreilles échanquées, <i>Myotis emarginatus</i>/1312 - Noctule commune, <i>Nyctalus noctula</i>/1314 - Murin de Daubenton, <i>Myotis daubentonii</i>/1323 - Murin de Bechstein, <i>Myotis bechsteinii</i>/Pipistrelles <i>sp.</i>/1317 - Pipistrelle de Nathusius <i>Pipistrellus nathusii</i>/1303/1304 - Rhinolophes <i>sp.</i></p> <p><b>Oiseaux :</b> A073 - Milan noir/A080 - Circaète-Jen-le-blanc/A224 - Engoulevent d'Europe</p> <p><b>Invertébrés :</b> 1088 - Grand Capricorne, <i>Cerambyx cerdo</i>/1083 - Lucane cerf-volant, <i>Lucanus cervus</i></p>	
ENGAGEMENTS	POINTS DE CONTROLE	BUT RECHERCHE
<input type="checkbox"/> Maintenir plusieurs arbres sénescents, à cavités, morts sur pied et/ou à terre par hectare, sauf risques sanitaires ou mise en danger du public. même pour les propriétaires ayant souscrit un Contrat Natura 2000 allant dans ce sens (soit 4 arbres/ha en plus).	Contrôle sur place.	Développer la richesse biologique du milieu forestier (présence de bois morts).
<input type="checkbox"/> Lors des coupes forestières, maintenir une masse de petit bois mort au sol qui contribuera à la fertilité de la station (micro-habitats).	Contrôle sur place.	
<input type="checkbox"/> Maintenir les milieux ouverts intra-forestiers ( <i>carte à produire à la signature de la charte</i> ).	Contrôle sur place.	Ne pas porter atteinte aux habitats sensibles riches en biodiversité.
<input type="checkbox"/> Ne pas planter dans les zones tourbeuses et marécageuses.	Contrôle sur place.	
<input type="checkbox"/> Au sein des milieux sensibles intra-forestiers tels que les cours d'eau, mares, dépressions humides et les prairies et pelouses intra-forestières ou situées aux abords de la forêt, ne pas entreposer les branches et déchets d'exploitation de coupes de bois (rémanents) et ne pas créer de desserte ou autre atteinte.	Contrôle sur place.	

RECOMMANDATIONS	BUT RECHERCHE
Privilégier un mélange d'essences forestières locales en cas de plantation, ne pas effectuer de plantation d'essences exotiques.	Favoriser la forêt naturelle d'origine et sa biodiversité.
Eviter le remaniement des sols et l'apport important de matériaux extérieurs, vecteurs d'espèces exotiques envahissantes (Robinier faux-acacia...).	
Laisser des rémanents (hors résineux) au sol lors de travaux d'exploitation car ils constituent une source de biodiversité importante pour les milieux forestiers (insectes notamment).	
Préserver les zones refuges : forêts de crête, talwegs appuyés et fonds de vallon.	
Favoriser une diversification des essences : privilégier la régénération naturelle et l'irrégularisation des peuplements pour développer une structure complexe des habitats forestiers (strate arbustive et herbacée).	
Signaler à la structure animatrice tout arbre présentant des critères de sénescence (cavité, fissure, écorce décollée) et le conserver.	Améliorer les connaissances et sensibiliser sur l'intérêt.
<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Le _____ à _____</p>	Signature :

VI.3.3. Les milieux ouverts ou semi-ouverts

Milieux ouverts ou semi-ouverts (pelouses, prairies et landes)		
<p><b>Habitats d'intérêt communautaire et prioritaires (*) concernés :</b></p> <p><b>Pré-manteaux et fourrés :</b> 5120 – Formations montagnardes à <i>Cystus purgans</i></p> <p><b>Végétations des dalles calcaires, pelouses et ourlets :</b> 6210 - Pelouse sèche semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaire</p> <p><b>6230* - Formations herbeuses à Nardus riches en espèces, sur substrats silicieux des zones montagnardes et des zones submontagnardes européennes*</b></p> <p><b>Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies :</b> 6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeaux ou argilo-limoneux</p> <p><b>Prairies mésophiles</b> 6510 – Pelouses maigres de fauche de basse altitude 6520 – Prairies de fauche de montagne</p>	<p><b>Espèces d'intérêt communautaire et prioritaires (*) concernés :</b></p> <p><b>Mammifères :</b> Chiroptères</p> <p><b>Avifaune :</b> A073 - Milan noir, <i>Milvus migrans/A338</i> - Pie-grièche écorcheur, <i>Lanius collurio/A255</i> - Pipit rousseline, <i>Anthus campestris/A0379</i> - Bruant ortolan, <i>Emberiza hortulana/A084</i> - Busard cendré, <i>Circus pygargus/A080</i> - Circaète-Jean-le-Blanc, <i>Circaetus gallicus/A246</i> - Alouette lulu, <i>Lullula arborea/A018</i> - Chevêche d'Athéna, <i>Athene noctua</i></p> <p><b>Reptiles :</b> Lézard ocellé, <i>Timon lepidus</i></p> <p><b>Entomofaune :</b> Hermite, <i>Chazara briseis</i> Criquet de l'Aigoual, <i>Chortipus saulciy algoaldensis/1053</i> - Diane, <i>Zerinthia polyxena /1058</i> - Azuré du Serpolet, <i>Scolitantides orion</i></p>	
ENGAGEMENTS	POINTS DE CONTROLE	BUT RECHERCHE
<input type="checkbox"/> Réaliser des travaux sur les haies, landes, broussailles et arbres isolés (taille, élagage, débroussaillage) entre le 31 juillet et 1 <sup>er</sup> avril.	Contrôle sur place.	Eviter le dérangement des espèces.
<input type="checkbox"/> En cas d'entretien de la parcelle par débroussaillage, maintenir des bandes, ilots refuges ou bosquets de buissons afin de préserver et abriter la faune.	Contrôle sur place.	Conserver des zones refuges pour abriter la faune.
<input type="checkbox"/> Maintenir les éléments structurants du paysage (haies, mares, arbres isolés, alignements d'arbres, terrasses, murets ...) qui seront cartographiés lors de la signature de la charte et annexés à celle-ci.	Contrôle sur place.	
<input type="checkbox"/> Ne pas détruire les prairies, landes et pelouses par travaux de labours, sous solages, désherbage chimique, nivellement, déblais, remblais, plantation d'un verger ou autres sauf avis positif de la structure animatrice (sécurité incendie, travaux de restauration écologique...).	Contrôle sur place.	Préserver les habitats naturels.
<input type="checkbox"/> Hors milieux agricoles, faucher, débroussailler à partir du 31 juillet.	Contrôle sur place.	

RECOMMANDATIONS	BUT RECHERCHE
Signaler à la structure animatrice toute observation d'une espèce inscrite à la directive ou listée dans le DOCUGE.	Améliorer les connaissances.
Mettre en place des rotations pluriannuelles du pâturage dans la mesure du possible (rotation toutes les 3 ou 4 semaines).	Préserver la faune et la flore aquatique (amphibiens, larves d'insectes...) et autre contre le piétinement ou la destruction d'habitat.
Ne pas recourir à l'utilisation d'intrants organiques ou minéraux sur les pelouses sèches.	Eviter la pollution des milieux.
Essayer de développer le pastoralisme sur les milieux en voie de fermeture.	Conserver des mosaïques de milieux.
<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Le _____ à _____</p>	Signature :

VI.3.4. Milieux humides (cours d'eau, berges, prairies humides,...)

Milieux Humides (cours d'eau, berges, bancs de sable, prairies humides,...)		
<p><b>Habitats d'intérêt communautaire et prioritaires (*) concernés :</b></p> <p><b>Forêts hygrophiles à mésophiles :</b>                      9120 - Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (Quercion roboris ou Ilici-Fagenion)                      91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)*                      92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i></p> <p><b>Végétations aquatiques, fontinales et amphibies :</b>                      3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i>                      3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>                      3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i></p> <p>De manière indirecte, ensemble des peuplements liés au système aquatique et rivulaire.</p>	<p><b>Espèces d'intérêt communautaire et prioritaires (*) concernés :</b></p> <p><b>Poissons :</b>                      1131 - Blageon, <i>Telestes soufia</i> (DH II)/1126 - Toxostome, <i>Chondrostoma toxostoma</i> (DH II)                      1138 - Barbeau méridional, <i>Barbus meridionalis</i> (DH II)/</p> <p><b>Invertébrés :</b>                      1041 - Cordulie à corps fin, <i>Oxygastra curtisii</i> (DH II)/1088 - Grand Capricorne, <i>Cerambyx cerdo</i> (DH II)/1083 - Lucane cerf-volant, <i>Lucanus cervus</i> (DH II)/1053 - Diane, <i>Zerynthia polyxena</i> (DH IV)/1092 - Ecrevisse à pattes blanches <i>Austropotomobius pallipes</i> (DH II)</p> <p><b>Mammifères :</b>                      1337 - Castor d'Europe, <i>Castor fiber</i> (DH II)/1355 - Loutre d'Europe, <i>Lutra lutra</i> (DH II)/1310 - Minioptère de Schreibers, <i>Miniopterus schreibersii</i> (DH II)/1308 - Barbastelle d'Europe, <i>Barbastella barbastellus</i> (DH II)/5009 - Pipistrelle pygmée, <i>Pipistrellus pygmaeus</i> (DH IV)/13003/1304 - Rhinolophes sp.</p> <p><b>Avifaune :</b>                      A073 - Milan noir, <i>Milvus migrans</i></p>	
ENGAGEMENTS	POINTS DE CONTROLE	BUT RECHERCHE
<p><input type="checkbox"/> Préserver la végétation des rives (ripisylve) notamment les grands arbres et l'entretenir selon des méthodes favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire : entretenir la végétation uniquement par moyen mécanique (traitement chimique proscrit), maintenir et favoriser les espèces typiques de l'habitat et efficaces pour la stabilité des berges et maintenir des arbres présentant des critères de sénescence ou morts (sauf en cas de danger pour le public), conserver les lianes, n'enlever les embâcles que s'ils constituent une menace pour le public ou les ouvrages.</p>	<p>Contrôle sur place des modalités d'entretien de la végétation des berges.</p>	<p>Préserver les habitats naturels, les espèces inféodées à ces milieux et l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau.</p>
<p><input type="checkbox"/> Préserver des zones de refuge le long des cours d'eau en maintenant localement des ripisylves peu entretenues, des boisements inondables, favorables à la loutre et au castor, des zones de broussailles rivulaires (ronces et épineux) et des zones « ouvertes » à végétation herbacée dense dominante.</p>	<p>Contrôle sur place du maintien de zones de refuge à ripisylve peu entretenues.</p>	<p>Conserver des zones refuges pour abriter la faune.</p>

RECOMMANDATIONS	BUT RECHERCHE
<p> limiter l'accès direct du bétail aux zones humides par la pose de clôtures électriques ou d'un autre système.</p>	<p>Préserver la faune et la flore Des zones humides (amphibiens, larves. d'insectes...) contre le piétinement ou la destruction d'habitat.</p>
<p> Mettre en place des rotations pluriannuelles du pâturage : limiter la pression pastorale à de courtes périodes.</p>	
<p> Maintenir les bosquets, talus de terre meuble des berges de cours d'eau favorables à la nidification des oiseaux, aux castors ...</p>	
<p> Privilégier la régénération naturelle des ripisylves.</p>	
<p> Eviter le remaniement du sol ou tous autres travaux qui favorisent le développement des espèces exotiques envahissantes (Renouée du Japon, Robinier Faux acacia).</p>	
<p> Limiter au les passages (piétons, VTT ...) sur les secteurs de zones humides en général.</p>	<p>Signature :</p>
<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Le _____ à _____</p>	

## VI.4. ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS PAR ACTIVITES ET STRUCTURES

### VI.4.1. Activités en général

#### TOUS TYPES D'ACTIVITE

ENGAGEMENTS	POINTS DE CONTROLE	BUT RECHERCHE
<input type="checkbox"/> Prendre l'attache de la structure animatrice avant l'organisation d'un événement sportif ou culturel, soumis ou non à évaluation des incidences, afin de définir selon quelles conditions l'événement peut être réalisé dans le respect des enjeux écologiques du site.	Dépôt par le porteur de projet d'un dossier descriptif du projet ou d'une notice d'incidence ou d'une évaluation des incidences.	Sensibiliser les usagers sur les enjeux écologiques présents sur le site.
<input type="checkbox"/> Participer à au moins une visite du site qui sera organisée par la structure animatrice afin de sensibiliser les usagers du milieu (au moins un membre du conseil d'administration et/ou un adhérent).	Vérification des feuilles de présence.	
<input type="checkbox"/> Ne pas ouvrir de nouveaux itinéraires de promenades et de randonnées.	Absence de dépôt de dossier descriptif de projet ou de notice d'incidence ou d'évaluation des incidences.	Eviter les atteintes sur le milieu naturel.



RECOMMANDATIONS	BUT RECHERCHE
Signaler à la structure animatrice toute observation d'une espèce inscrite à la directive ou listée dans le DOCUGE.	Améliorer les connaissances et sensibiliser les usagers et habitant sur l'écologie des chauves-souris.
Veiller à préserver le milieu naturel, notamment en empruntant les pistes existantes pour la circulation des véhicules motorisés.	Limiter les atteintes sur le milieu naturel.
Signaler à la structure animatrice des éventuelles perturbations du milieu (pollutions) et sur les espèces (maladie, etc.).	
Emprunter uniquement les sentiers et chemins existants sur le site. (Les accès pour les travaux de gestion courante ne sont pas concernés).	
Ne rien laisser sur site (déchets, matériels, etc.) et respecter la tranquillité des milieux traversés.	Eviter la pollution des milieux.
Favoriser l'utilisation d'huiles biodégradables dans les engins à moteurs lors de l'entretien ou l'ouverture des sentiers et des sites pratiqués.	
Madame, Monsieur,  Le _____ à _____	Signature :

VI.4.2. Les sports et activités de pleine nature – la chasse

SPORTS ET ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE : Activités cynégétiques		
<p><b>Habitats d'intérêt communautaire et prioritaires (*) concernés :</b></p> <p><b>Forêts sèches :</b> 9260 - Forêts de <i>Castanea sativa</i></p> <p><b>Forêts hygrophiles à mésophiles :</b> 9120 - Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois <i>Taxus</i> (<i>Quercion roboris</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>) <b>91E0*</b> - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)* 92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i></p> <p><b>Pré-manteaux et fourrés :</b> 5120 - Formations montagnardes à <i>Cystus purgans</i></p> <p><b>Végétations des dalles calcaires, pelouses et ourlets :</b> 6210 - Pelouse sèche semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire <b>6230*</b> - Formations herbeuses à <i>Nardus</i> riches en espèces, sur substrats silicieux des zones montagnardes et des zones submontagnardes européennes*</p> <p><b>Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies :</b> 6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeaux ou argilo-limoneux</p> <p><b>Prairies mésophiles :</b> 6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude 6520 - Prairies de fauche de montagne</p>	<p><b>Espèces d'intérêt communautaire et prioritaires (*) concernés :</b></p> <p><b>Mammifères :</b> Chiroptères</p> <p><b>Avifaune :</b> A073 - Milan noir, <i>Milvus migrans</i>/A338 - Pie-grièche écorcheur, <i>Lanius collurio</i>/A255 - Pipit rousseline, <i>Anthus campestris</i>/A0379 - Bruant ortolan, <i>Emberiza hortulana</i>/A084 - Busard cendré, <i>Circus pygargus</i>/A080 - Circaète-Jean-le-Blanc, <i>Circaetus gallicus</i>/A246 - Alouette lulu, <i>Lullula arborea</i>/A018 - Chevêche d'Athéna, <i>Athene noctua</i></p> <p><b>Reptiles :</b> Lézard ocellé, <i>Timon lepidus</i></p> <p><b>Entomofaune :</b> Hermite, <i>Chazara briseis</i>/Criquet de l'Aigoual, <i>Chortipus saulciy algoaldensis</i>/1053 - Diane, <i>Zerinthia polyxena</i> /1058 - Azuré du Serpolet, <i>Scolitantides orion</i></p>	
ENGAGEMENT	POINTS DE CONTROLE	BUT RECHERCHE
<p><input type="checkbox"/> Informer les adhérents et les pratiquants du dispositif Natura 2000 et de la fragilité des milieux et des espèces et contribuer à développer un comportement respectueux de ces activités</p>	<p>Bulletin d'information/site internet</p>	<p>Sensibiliser les usagers sur les enjeux écologiques présents sur le site</p>

RECOMMANDATIONS	BUT RECHERCHE
Signaler à la structure animatrice et au GCRA toute observation de cavité non référencée par le BRGM sur le site.	Améliorer les connaissances et sensibiliser les usagers et habitant sur l'écologie des chauves-souris
Veiller à préserver le milieu naturel, notamment en empruntant les pistes existantes pour la circulation des véhicules motorisés.	Limiter les atteintes sur le milieu naturel
Signaler à la structure animatrice des éventuelles perturbations du milieu (pollutions) et sur les espèces (maladie, etc.)	
Ne rien laisser sur site (déchets, matériels, etc.) et respecter la tranquillité des milieux traversés.	Eviter la pollution des milieux
Favoriser l'utilisation d'huiles biodégradables dans les engins à moteurs lors de l'entretien ou l'ouverture des sentiers	
Lors des lâchers d'espèces autochtones, s'assurer que les individus utilisés possèdent bien les mêmes caractéristiques génétiques que les souches locales.	Favoriser les espèces autochtones
Madame, Monsieur,  Le _____ à _____	Signature :

VI.4.3. Les sports et activités de pleine nature – la pêche

SPORTS ET ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE : LA PÊCHE		
<p><b>Habitats d'intérêt communautaire et prioritaires (*) concernés :</b></p> <p><b>Forêts hygrophiles à mésophiles :</b> 9120 - Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (Quercion roboris ou Ilici-Fagenion) 91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)* 92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i></p> <p><b>Végétations aquatiques, fontinales et amphibies :</b> 3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i> 3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i> 3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i></p> <p>De manière indirecte, ensemble des peuplements liés au système aquatique et rivulaire.</p>	<p><b>Espèces d'intérêt communautaire et prioritaires (*) concernés :</b></p> <p><b>Poissons :</b> 1131 - Blageon, <i>Telestes soufia</i> (DH II)/1126 - Toxostome, <i>Chondrostoma toxostoma</i> (DH II)/1138 - Barbeau méridional, <i>Barbus meridionalis</i> (DH II)</p> <p><b>Invertébrés :</b> 1041 - Cordulie à corps fin, <i>Oxygastra curtisii</i> (DH II)/1088 - Grand Capricorne, <i>Cerambyx cerdo</i> (DH II)/1083 - Lucane cerf-volant, <i>Lucanus cervus</i> (DH II)/1053 - Diane, <i>Zerynthia polyxena</i> (DH IV)/ 1092 - Ecrevisse à pattes blanches <i>Austropatomobius pallipes</i></p> <p><b>Mammifères :</b> 1337 - Castor d'Europe, <i>Castor fiber</i> (DH II)/1355 - Loutre d'Europe, <i>Lutra lutra</i> (DH II)/1310 - Minioptère de Schreibers, <i>Miniopterus schreibersii</i> (DH II)/1308 - Barbastelle d'Europe, <i>Barbastella barbastellus</i>/1317 - Pipistrelle de Nathusius <i>Pipistrellus nathusii</i>/1303/1304 - Rhinolophes sp.</p> <p><b>Avifaune :</b> A073 - Milan noir, <i>Milvus migrans</i></p>	
ENGAGEMENTS	POINTS DE CONTROLE	BUT RECHERCHE
<input type="checkbox"/> Informer les adhérents et les pratiquants du dispositif Natura 2000 et de la fragilité des milieux et des espèces et contribuer à développer un comportement respectueux de ces activités.	Bulletin d'information, site internet.	Sensibiliser les usagers sur les enjeux écologiques présents sur le site.
<input type="checkbox"/> Ne pas ouvrir de nouveaux chemins d'accès et de nouvelles voies dans les zones sensibles.	Contrôle sur place.	Eviter les atteintes sur le milieu naturel.
<input type="checkbox"/> Ne pas engager de travaux de débroussaillage des berges, d'élagage sans en aviser la structure animatrice du site.	Contrôle sur place.	
<input type="checkbox"/> Ne pas faire de lâchers d'espèces non autochtones.	Contrôle sur place.	
<input type="checkbox"/> Ne pas faire de demande de déclassement de cours d'eau et de retenue en 2 <sup>ème</sup> catégorie lorsque le milieu concerné est localisé en 1 <sup>er</sup> catégorie.	Contrôle global.	

RECOMMANDATIONS	BUT RECHERCHE
Signaler à la structure animatrice et au GC RA toute observation de cavité non référencée par le BRGM sur le site.	Améliorer les connaissances et sensibiliser les usagers et habitant sur l'écologie des chauves-souris.
Signaler à la structure animatrice toute observation d'une espèce inscrite à la directive ou listée dans le DOCUGE.	
Veiller à préserver le milieu naturel, notamment en empruntant les pistes existantes pour la circulation des véhicules motorisés et les sentiers pour l'accès au cours d'eau.	Limiter les atteintes sur le milieu naturel.
Signaler à la structure animatrice des éventuelles perturbations du milieu (espèces exotiques envahissantes, changement hydrologique anormal, pollutions) et sur les espèces (espèces exotiques envahissantes, maladie, etc.).	
Réaliser les travaux d'entretien des sentiers entre le 31 août et le 15 mars.	Eviter le dérangement des espèces nicheuses.
Ne rien laisser sur site (déchets, matériels, etc.) et respecter la tranquillité des milieux traversés.	Eviter la pollution des milieux.
Favoriser l'utilisation d'huiles biodégradables dans les engins à moteurs lors de l'entretien ou l'ouverture de sentiers d'accès aux cours d'eau.	
Lors des lâchers d'espèces autochtones, s'assurer que les individus utilisés possèdent bien les mêmes caractéristiques génétiques que les souches locales.	Conserver les souches génétiques autochtones.
<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Le _____ à _____</p>	Signature :

VI.4.4. Les sports et activités de pleine nature – Sports d’eaux vives/Randonnée/Vélo

Sports et activités de pleine nature : Sports d’eaux vives/Randonnée/Vélo		
<b>Habitats d’intérêt communautaire et prioritaires (*) concernés :</b> <i>Potentiellement tous les habitats d’intérêt communautaire et prioritaire du site.</i>	<b>Espèces d’intérêt communautaire et prioritaires concernées :</b> <i>Potentiellement toutes les espèces d’intérêt communautaire et prioritaire du site.</i>	
ENGAGEMENTS MINIMUMS	POINTS DE CONTROLE	BUT RECHERCHE
<input type="checkbox"/> Informer les adhérents et les pratiquants du dispositif Natura 2000 et de la fragilité des milieux et des espèces et contribuer à développer un comportement respectueux de ces activités (topoguide, site Internet...).	Vérification de l’information auprès des pratiquants (plaquette, site internet, etc.)	Sensibiliser les usagers sur les enjeux écologiques présents sur le site
<input type="checkbox"/> Dans le cas de manifestations ponctuelles avertir la structure animatrice afin d’adapter le calendrier aux objectifs de conservation du site et notamment aux périodes sensibles pour la faune et la flore (privilégier de fin juillet à fin février), et les modalités de remise en état du site.	Courrier	Eviter le dérangement des espèces sensibles ou la dégradation des milieux
<input type="checkbox"/> Faire la promotion uniquement des sentiers et site sportifs ayant fait l’objet d’un avis positif de la part de la structure animatrice.	Contrôle des documents de promotion	
<input type="checkbox"/> Ne pas intervenir pendant les périodes sensibles sur les cavités où les enjeux chiroptérologiques sont avérés	Absence d’organisation de sorties durant ces périodes Vérification de l’information faite auprès des pratiquants	

RECOMMANDATIONS	BUT RECHERCHE
Signaler à la structure animatrice et au GCRA toute observation de cavité non référencée par le BRGM sur le site.	Améliorer les connaissances
Signaler à la structure animatrice toute dégradation du milieu observé.	Préserver les milieux
Favoriser l'utilisation d'huiles biodégradables dans les engins à moteurs lors de l'entretien des sentiers ou des accès aux sites d'activités.	
Entretien la signalétique des sentiers pour une meilleure canalisation des randonneurs.	
Informé la structure animatrice des éventuels projets de manifestations sportives ou de loisirs, afin de pouvoir éventuellement choisir un site et des dates adaptés aux objectifs de conservation du site.	
Eviter de perturber la faune sauvage ou de détruire, dégrader, ramasser les éléments physiques (végétation rupestre, fleurs rares, insectes, etc.)	Eviter le dérangement des espèces nicheuses
Signaler à la structure animatrice toute observation d'une espèce inscrite à la directive ou listée dans le DOCUGE.	
Réaliser les travaux d'entretien des sentiers et des sites pratiqués entre le 31 août et le 15 mars (hors cavités).	
Madame, Monsieur,  Le _____ à _____	Signature :

VI.4.5. Collectivités territoriales

Collectivités territoriales		
<b>Habitats d'intérêt communautaire et prioritaires (*) concernés :</b> <i>Potentiellement tous les habitats d'intérêt communautaire et prioritaire du site.</i>	<b>Espèces d'intérêt communautaire et prioritaires concernées :</b> <i>Potentiellement toutes les espèces d'intérêt communautaire et prioritaire du site.</i>	
ENGAGEMENTS	POINTS DE CONTROLE	BUT RECHERCHE
<input type="checkbox"/> Informer les administrés dans le bulletin municipal ou intercommunal et sur le site internet de la collectivité de l'existence du site B6 et renvoyer vers la structure animatrice du site.	Contrôle de la diffusion de l'information.	Sensibiliser les élus et les habitants aux enjeux écologiques présents sur le site.
<input type="checkbox"/> Solliciter l'avis de la structure animatrice en préalable à tous projets, actions ou travaux sur les communes concernées par le site B6 (notamment pour les travaux de rénovation dans les bâtiments communaux susceptibles d'accueillir des chauves-souris : combles, charpentes, églises, ponts, etc.).	Contrôles des pièces correspondantes (courrier, dossiers administratifs).	Prendre en compte les enjeux Natura 2000 dès la conception des différents projets.
<input type="checkbox"/> Faire la promotion uniquement des sentiers et site sportifs ayant fait l'objet d'un avis positif de la part de la structure animatrice.	Contrôle des documents de promotion.	Eviter le dérangement des espèces sensibles ou la dégradation des milieux.
<input type="checkbox"/> Informer la structure animatrice en cas de projet relatif à l'aménagement du territoire (carte communale, Plan Local d'Urbanisme, etc.).	Courriers, documents de planification (document d'urbanisme, schéma d'aménagement forestier, etc.).	
<input type="checkbox"/> Travailler à la limitation des espèces végétales exotiques envahissantes (Ailanthé, Renouées asiatiques, Robinier faux-accacia) en prenant l'appui de la structure animatrice.		



RECOMMANDATIONS	BUT RECHERCHE
Signaler à la structure animatrice toute observation de chauves-souris posée dans un bâtiment ou autre ouvrage communal ou privé.	Améliorer les connaissances et sensibiliser habitant sur l'écologie des chauves-souris.
Ne pas utiliser de produits phytosanitaires pour le désherbage des chemins, routes et voies communales (privilégier le désherbage mécanique ou thermique).	Préserver la faune et la flore.
Mettre en place une fauche tardive sur les bords de routes, chemins et voies hors problèmes de sécurité avérés.	
Ne pas utiliser de produits de traitement des charpentes nocifs pour les chauves-souris dans les bâtiments communaux (liste des produits utilisables à demander à la structure animatrice).	Eviter de porter atteintes aux chauves-souris (empoisonnement).
<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Le _____ à _____</p>	Signature :

VI.4.6. Entreprises

Entreprises		
<b>Habitats d'intérêt communautaire et prioritaires (*) concernés :</b> <i>Potentiellement tous les habitats d'intérêt communautaire et prioritaire du site.</i>	<b>Espèces d'intérêt communautaire et prioritaires concernées :</b> <i>Potentiellement toutes les espèces d'intérêt communautaire et prioritaire du site.</i>	
ENGAGEMENTS	POINTS DE CONTROLE	BUT RECHERCHE
<input type="checkbox"/> Informer mes sous-traitants des enjeux et sensibilités écologiques du site.	Courrier ou cahier des charges des interventions.	Sensibiliser les élus et les habitants aux enjeux écologiques présents sur le site.
<input type="checkbox"/> Informer la structure animatrice en amont des projets, travaux, afin de pouvoir éventuellement adapter les dates et les modalités d'intervention sur site.	Contrôles des pièces correspondantes (courrier, dossiers administratifs).	Prendre en compte les enjeux Natura 2000 dès la conception des différents projets.
<input type="checkbox"/> Travailler à la limitation des espèces végétales exotiques envahissantes (Ailanthé, Renouées asiatiques, Robinier faux-accacia) en prenant l'appui de la structure animatrice	Courriers, CR des échanges.	Prendre en compte les enjeux Natura 2000 dès la conception des différents projets.
Madame, Monsieur,  Le _____ à _____		Signature :

## CONCLUSION

---

Afin d'assurer le maintien voire la restauration des habitats et des espèces du site B6, il convient de concilier davantage utilisation du territoire et milieu naturel. Ainsi, la réouverture et l'entretien de milieux prairiaux par une activité pastorale adaptée apparaît très pertinente d'un point de vue social, économique et écologique.

Il convient également de maintenir la dynamique naturelle alluviale de l'Eyrieux, en participant et en renforçant les actions déjà mises en place sur le bassin versant : limitation des espèces exotiques envahissantes, définition avec les collectivités d'un espace de bon fonctionnement, etc.

De même, une meilleure connaissance de l'utilisation et de gestion de l'eau, notamment sur la Dunière, permettrait d'améliorer la qualité des habitats aquatiques pour de nombreuses espèces (poissons, invertébrés et mammifères semi-aquatiques).

Définir des îlots de vieillissement et limiter les taillis de feuillus en relançant les productions forestières de châtaigniers permettraient de diversifier les milieux forestiers sur le site, assez homogènes à ce jour du fait de l'exploitation récente des boisements des Boutières et de la basse vallée de l'Eyrieux.

Enfin, la communication et la sensibilisation des acteurs locaux et du grand public participeraient à la prise de conscience de la valeur du territoire, en termes de biodiversité et de richesse des écosystèmes.

Ces différents points ont le même objectif : développer des usages et des pratiques garants d'une économie locale durable et adaptée aux enjeux du milieu naturel, afin de diversifier les ressources locales et maintenir une biodiversité remarquable.

## BIBLIOGRAPHIE

### GENERALE

**AGRESTE**, 2010 - recensements agricoles communaux.

**ARNOLD N. & OVENDEN D.**, 2004 - Le Guide herpéto. Delachaux & Niestlé, « Les Guides Naturalistes ». 288 p.

**BALAZUC J.**, 1984 – Coléoptères de l'Ardèche, Bulletin de la société Linnéenne de Lyon. 329p.

**BENSETTITI F. & GAUDILLAT V.** (coord.), 2002 - « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 7 - Espèces animales. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 353 p. + cédérom.

**CANARD, J.** 2004 - Etude de faisabilité Montagne de la Serre (Grospierrres). CREN, FRAPNA & CORA, 70p

**CONSERVATOIRE RHONE-ALPES DES ESPACES NATURELS**, 2008 – Complément d'inventaire des zones humides du département de l'Ardèche

**DIREN Rhône-Alpes** – Fiches ZNIEFF et fiches Natura 2000, site Internet :

**DIREN Rhône-Alpes 2007** - Fiches espèces INPN

**DUQUET M.**, 1992 - Inventaire de la faune de France. Nathan, Paris. 416p.

**FRAPNA Ardèche, CREN RA**, 2003 – Font vive et le vallon des Conchettes, Prospections batraciens et libellules de la montagne de Serre (Font-vive et Conchettes – Grospierrres).

**MAURIN H. & KEITH P.** (coord.), 1994 – Inventaire de la faune menacée de France. MNHN, WWF. Nathan, Paris.

### MAMMIFERES

**ARIAGNO, D. et EROME, G.** 2008 - Le Chat forestier *Felis silvestris*, Schreber, 1775 en région Rhône-Alpes (France) et aires limitrophes. Le Bièvre Tome 22 pp 17-30

**ARTHUR L., LEMAIRE M.**, 1999 – Les chauves-souris maîtresse de la nuit – Delachaux & Niestlé, 267 pp.

**AUBERT A.**, 2003 – Grottes et cavernes : un monde à l'abri des intempéries ? – 1ère partie : lumière, obscurité et température dans le domaine souterrain. Bull. ann. Comité Météo du Maine-et-Loire. Angers – Beaucozoué n° 53 : 20-38.

**BALAZUC J.**, 1986 – Spéléologie du département de l'Ardèche. Les éditions de la bouquinerie ardéchoise, 189p.

**BEC J., JAQUART A., JULIEN J-F.** – 2010 – La Grande Noctule, *Nyctalus lasiopterus*, en France : synthèse de sa répartition et hypothèse pour ses préférendum d'habitats. Symbioses n°25.

**BOUCHE, J.** 2008 - Loutre d'Europe *Lutra lutra* en Rhône-Alpes : point sur les observations en 2008 et contribution à l'actualisation de sa répartition en 2003-2007. Le Bièvre Tome 22 pp 5-16,

**BROYER, J. et EROME, G.** 1983 - La loutre (*Lutra lutra* L.) dans le bassin Rhodanien. Le Bièvre Tome 5 n°1 pp 97-118

**DIETZ C., HELVERSEN O.V, NILL D.**, 2009 – L'encyclopédie des chauves-souris d'Europe et d'Afrique du Nord. Delachaux et Niestlé, 395 p.

**EROME, G.** 1983 - Le Castor dans la vallée du Rhône - son écologie, sa distribution. Le Bièvre, Tome 5 n°2 pp 171-195,

**FAUGIER, C.** 1983 - Evolution des Populations de Chauves-Souris en Ardèche depuis Trente Ans. Tome 5 n°1 pp 1-26,

**FAUCIER, C.** 2007 - Les mammifères sauvages d'Ardèche. Ed. La Fontaine de Siloë, 157p,

**FAUGIER, C.** 2010 - La Genette commune (*Genetta genetta* Linnaeus, 1758) dans la région Rhône-Alpes. Le Bièvre Tome 24 pp 41-47,

**FAUGIER, C. et ISSARTEL, G.** 1993 - Évolution des populations de Chiroptères dans le département de l'Ardèche entre 1953 et 1992, Le Bièvre Tome 13 pp 83-96,

**GODINEAU F. et PAIN D.** 2007 - Plan de restauration des chiroptères en France métropolitaine, 2008 – 2012. Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères / Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables, 79 p.

**IBORRA O. & BAYLE P.** 1989 - Répartition en Provence de trois espèces de rongeurs aquatiques : le Castor (*Castor fiber*), le Ragondin (*Myocastor coypus*) et le Rat musqué (*Ondatra zibethicus*). *Faune de Provence* 10 : 71-76.

**ISSARTEL, G.** 2003 - Font vive et le Vallon des Conchettes, Synthèse des connaissances sur les Chiroptères de la Montagne de la Serre (commune de Grospierrres, Ardèche). CREN & CORA Ardèche, 14p

- ISSARTEL, G.** 2009 - Grotte des Conchettes, Etat des lieux écologique des populations de chiroptères. CREN & CORA Ardèche, 15p,
- ISSARTEL, G.** 2011 - Hivernage des Rhinolophidés à la Grotte du Dérocs (Ardèche). Circulaire GCRA - Bat news from the stars n°5 pp 16-19,
- LEGER, F. et RUETTE, S.** 2010 - Répartition de la genette en France. Faune Sauvage N°287 pp 16-22.
- LUSTRAT P.** 2002 - Milieux exploités par les Chiroptères en activité de chasse. Nature recherche.
- PENEL, H. et al.** 1984 - Synthèse sur les mammifères sauvages de l'Ardèche. Le Bièvre Tome 6 n°2 pp 87-116.
- ROUE S.Y. & BARATAUD M.,** 1999 – Habitats et activité nocturne des chiroptères menacés en Europe : synthèse des connaissances en vue d'une gestion conservatrice. Le Rhinolophe, Spéc. 2 : 47-51.
- SFEPM,** 2007 – Effectif et état de conservation des chiroptères de l'annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore en France métropolitaine. Bilan 2004. 33 pp.
- SLUITER J.W. & VAN HEERDT P.F.,** 1957. Une expédition dans les grottes de l'Ardèche en 1956. Bull. mens. Soc. linn. Lyon, 26 (3) : 42-48.
- TILLON,** 2008 - Inventorier, étudier ou suivre les chauves-souris en forêt, conseils de gestion forestière pour leur prise en compte - Synthèse des connaissances, ONF.
- VAN OYE. P.** 1997 - Inventaire des sites à Castor le long du Verdon. (Office National des Forêt pour le compte d'EDF / groupe d'exploitation du Verdon).
- VARRAY S. (ONCFS),** 2011 - Etude des continuités écologique de la Loutre et du Castor sur le bassin de la Loire : analyse de la franchissabilité des obstacles à l'écoulement, 31p.

#### INVERTEBRES

- ABERLENC H. P.,** 1987 - Coléoptères de l'Ardèche, premier supplément à l'inventaire de J. Balazuc. Bull. mens. Soc. Linn Lyon, T56, fascicule 10.
- ABERLENC H. P.,** 1996 - Coléoptères de l'Ardèche, deuxième supplément à l'inventaire de J. Balazuc. Bull. mens. Soc. Linn Lyon, T65 : 113 – 152.
- BALAZUC J.,** 1984 - Coléoptères de l'Ardèche, mens. Société Linnéenne de Lyon.
- BRUSTEL H.** 2004 - Coléoptères saproxyliques et valeur biologique des forêts françaises - Collection dossiers forestiers, n° 13
- CALMONT B.,** 2009 - Etude des Coléoptères saproxyliques de la hêtraie de Saint-Julien du Gua (07). Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny. 144p.
- CALMONT B.,** 2011 \_ Etude des coléoptères saproxyliques bioindicateurs de la qualité des forêts françaises dans les châtaigneraies ardéchoises. Société d'Histoire Naturelle Alcide-d'Orbigny. 112p.
- CINCLE,** 2005 - Etude piscicole des bassins de l'Eyrieux, de l'Embroye et du Turzon – Thème 2 : Répartition actuelle et dynamique des populations d'écrevisses à pattes blanches, avril 2005, 21p.
- DEFAUT B., SARDET E. & BRAUD Y.,** 2009 – Catalogue permanent de l'entomofaune française – Orthoptera : Ensifera et Caelifera, fasc. N°7, ASCETE, Bédailhac-et-Aynat.95 p.
- DELIRY C. (coor.),** 2008 – Atlas illustré des Libellules de la région Rhône-Alpes. Dir. Du Groupe Sympetrum et Museum d'Histoire Naturelle de Grenoble, és. Biotope, Mèze (collection Parthénope), 408 p.
- DEMERGES D.** 2004. Inventaire préliminaire des Lépidoptères du site ENS « Serres Boutiérottes et vallées de l'Auzène, de la Glueyre et de l'Orsanne »(07). Rapport d'étude Société d'Histoire Naturelle Alcide-d'Orbigny et Conseil Départemental de l'Ardèche. Clermont-Ferran (novembre), 2004), 54p.
- DIJKSTRA K.-D.B.,** 2007 - Guide des libellules de France et d'Europe. Delachaux et Niestlé, Les guides du naturalistes, 320p.
- DOUCET G.,** 2011 - Clé de détermination des exuvies des Odonates de France. 2e édition - Société française d'Odonatologie - Décembre 2011. 68p.
- DOMMANGET J.-J.,** 2002 – Inventaire cartographique des Odonates de France Bilan 1982-2000. Martinia Tome 18 supplément 1. Revue scientifique de la Société Française d'Odonatologie.

- DOMMANGET, J.-L.** et al., 2009 - Document préparatoire à une Liste Rouge des Odonates de France métropolitaine complétée par la liste des espèces à suivi prioritaire, SFOnat.
- DUPONT P.**, 2001 - Programme national de restauration pour la conservation de Lépidoptères diurnes (Hesperiidae, Papilionidae, Pieridae, Lycaenidae et Nymphalidae). Document de travail, OPIE, 200 p.
- DUPONT, P.** coordination 2010 - Plan national d'actions en faveur des Odonates. Office pour les insectes et leur environnement / Société Française d'Odonatologie – Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, 170 pp.
- FRAPNA, LADET A.** et **BAUVET C.** 2004 - Inventaire 2004 des odonates du site ENS Boutières. 37p.
- GRAND D., BOUDOT J.-P.**, 2006 - Les Libellules de France, Belgique et Luxembourg. Biotope, Mèze (Collection Parthenope), 480 pp.
- HEIDEMANN H. & SEIDENBUSCH R.**, 2002 – Larve et exuvies des libellules de France et d'Allemagne (sauf de Corse). SFO, Fondation Nature et Découvertes, 415p.
- HENTZ, J., BERNIER, C. & COHEZ, D.**, 2007 - Synthèse 2006 de l'enquête nationale sur la Diane, la Proserpine & les Aristoloches, première année ONEM, Tela-Insecta, Tela-Botanica & CBNP.
- JULIAN C. et P. et LADET A.**, 2000 - Bilan de neuf années de prospection odonatologique dans le département de l'Ardèche. Sympetrum n°15 : 5-15.
- LADET A. JULIAND P. DELIRY C.** – 2012 –Libellules d'Ardèche. Atlas des libellules du PNR MA et du département de l'Ardèche. FRAPNA 07, GRPLS, PNR MA. 236p.
- LAFRANCHIS, T.**, 2000 - Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles, Mèze France): Biotope Ed.
- PETITPRETRE J.** 1999 - Les Papillons diurnes de Rhône-Alpes – Atlas préliminaire. Muséum d'Histoire Naturelle de Grenoble. 203 p.
- SARDET E. & DEFAUT B.**, 2004 – Les Orthoptères menacés en France. Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques. Métriaux Orthoptériques et Endomocénétiques, 9 : 125-137.
- SPEIGHT, M.C.D.** 1989 - Saproxylic invertebrates and their conservation, Nature and Environment series, No. 42. Council of Europe, Strasbourg.
- Base de données :  
**Enquête Lucane OPIE** : [http://www.insectes.org/opie/pdf/2423\\_pagesdynadocs4dd3cecbae4d9.pdf](http://www.insectes.org/opie/pdf/2423_pagesdynadocs4dd3cecbae4d9.pdf)  
**ONEM** (Observatoire Naturalistes des Ecosystèmes Méditerranéens) : <http://www.onem-france.org/wakka.php?wiki=PagePrincipale>  
**Atlas des libellules et des papillons de jours du Languedoc-Roussillon** : <http://atlas.libellules-et-papillons-lr.org/>

#### FLORE ET HABITATS NATURELS

- ABOUCAYA, A.**, 1999. Premier bilan d'une enquête nationale destinée à identifier les xénophytes invasifs sur le territoire métropolitain français (Corse comprise). in « Les plantes menacées de France. Actes du colloque de Brest 15-17 octobre 1997. ». Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, N.S. 19 : 463-482.
- AUROUSSEAU P. & BIANCHIN N.**, 2009. Sortie du dimanche 21 juin 2009 : Plaine de Saint-Sauveur-de-Cruzières (Ardèche). Soc. Bot. Ardèche 54
- BARDAT J., BIORET F., BOTINEAU M., BOULLET V., DELPECH R., GEHU J.-M., HAURY J., LACOSTE A., RAMEAU J.-C., ROYER J.-M., ROUX G. & TOUFFET J.**, 2004. Prodrome des végétations de France. Coll. Patrimoines naturels, 61. Muséum national d'histoire naturelle, Paris, 171 p.
- BISSARDON M. & GUIBAL L.**, 1997. CORINE BIOTOPES. Version originale. Types d'habitats français. ENGREF, Nancy, 217 p.
- BENSETTITI F., RAMEAU J.-C. & CHEVALLIER H.** (coord.), 2001. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 1 - Habitats forestiers. MATE/MAP/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 2 volumes : 339 p. et 423 p. + cédérom.

- BENSETTITI F., BIORET F., ROLAND J. & LACOSTE J.-P.** (coord.), 2004. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 2 - Habitats côtiers. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 399 p. + cédérom.
- BENSETTITI F., GAUDILLAT V. & HAURY J.** (coord.), 2002. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 3 - Habitats humides. MATE/MAP/ MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 457 p. + cédérom.
- BENSETTITI F., BOULLET V., CHAUAUDRET-LABORIE C. & DENIAUD J.** (coord.), 2005. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 4 - Habitats agropastoraux. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 2 volumes : 445 p. et 487 p. + cédérom.
- BENSETTITI F., HERARD-LOGEREAU K., VAN ES J. & BALMAIN C.** (coord.), 2004. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 5 - Habitats rocheux. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 381 p. + cédérom.
- BENSETTITI F., GAUDILLAT V., MALENGREAU D. & QUERE E.** (coord.), 2002. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 6 - Espèces végétales. MATE/MAP/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 271 p. + cédérom.
- CBNA et CBNMC**, version de mai 2011. Catalogue de la flore vasculaire de la région Rhône-Alpes.
- CBNA et CBNMC**, version provisoire de janvier 2012. Liste rouge de la flore vasculaire menacée de la région Rhône-Alpes.
- CBNA et CBNMC**, version provisoire d'octobre 2011. Liste rouge des végétations menacées de la région Rhône-Alpes.
- DEVILLERS P., DEVILLERS-TERSCHUREN J., LEDANT J.-P. & coll.**, 1991. CORINE biotopes manual. Habitats of the European Community. Data specifications - Part 2. EUR 12587/3 EN. European Commission, Luxembourg, 300 p.
- EUROPEAN TOPIC CENTRE ON BIOLOGICAL DIVERSITY**, 2008. European Nature Information System (EUNIS) Database. Habitat types and Habitat classifications. ETC/BD-EEA, Paris.
- KESSLER F. & BIANCHIN N.**, 2010 – Plantes nouvelles ou intéressantes pour le département de l'Ardèche. J. Bot. Soc. Bot. France 49 : 13 – 31
- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT**, 1982 – Arrêté interministériel du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire, modifié par les arrêtés du 15 septembre 1982 (JORF du 14 décembre 1982, p. 11147), du 31 août 1995 (JORF du 17 octobre 1995, pp. 15099-15101) et 14 décembre 2006 (JORF du 24 février 2007, p. 62).
- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT**, 1990 – Arrêté interministériel du 4 décembre 1990 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Rhône-Alpes complétant la liste nationale.
- VANDEN BERGHEN C.**, 1972. L'association à *Schoenus nigricans* et *Aphyllanthes monspeliensis* dans le département de l'Ardèche (France). Royal Botanical Society of Belgium T. 105, Fasc. 1, pp. 9-22

**Base de données :**

**CBNMC** Base de données Chloris : <http://www.cbnmc.fr/chloris/>

## GLOSSAIRE

### Abondance

Paramètre mesurant la fréquence d'une espèce sur une aire géographique donnée. L'abondance est généralement représentée par un indice qualitatif allant, par exemple de très rare à très commun.

### Alliance phytosociologique

Niveau de la taxonomie phytosociologique regroupant des unités de base (= associations végétales) apparentées par leur composition floristique ; les noms des alliances ont une désinence en ion (ex. : Phragmition).

### Anthropique

Qualifie les phénomènes qui sont provoqués ou entretenus par l'action consciente ou inconsciente de l'homme.

### Avifaune

Ensemble des espèces d'oiseaux dans un espace donné.

### Bioclimatique

Influence du climat sur le développement des êtres vivants.

### Biodiversité (Diversité du monde vivant)

La biodiversité désigne la diversité des organismes vivants, qui s'apprécie en considérant la diversité spécifique (diversité des espèces vivantes), celle des gènes au sein de chaque espèce (diversité intraspécifique), ainsi que l'organisation et la répartition des écosystèmes (diversité écosystémique). Le maintien de la biodiversité est une composante essentielle du développement durable.

La biodiversité ne considère pas seulement les espèces ou espaces rares et/ou menacés ; on peut ainsi distinguer une biodiversité ordinaire d'une biodiversité remarquable.

### Biologie (d'une espèce)

Description du cycle et du mode de vie d'une espèce indépendamment de son milieu (voir **écologie d'une espèce**).

### Biotope

Composante non vivante de l'écosystème (éléments physiques, chimiques, climatiques ou topographiques). C'est un milieu homogène qui contient les ressources suffisantes pour assurer le développement et le maintien de la vie. Un biotope donné héberge une faune et une flore spécifiques.

### Bryophytes

Compartiment biologique comprenant les mousses et les hépatiques.

### Calendrier écologique

Ensemble des périodes favorables à l'observation et la détermination des taxons d'un compartiment biologique donné.

### Cariçaie

Formation végétale de milieu humide dominée par des laïches (genre scientifique : Carex).

### Chrysalides

Deuxième stade de développement d'un insecte ; cette étape permet à l'insecte de passer de la larve à l'adulte.

### Corridor biologique

Structure spatiale qui assure la connexion entre deux sous-populations (ou patches) et permet ainsi la migration d'individus (plantes ou animaux) et donc un flux de gènes entre les populations (stratégie apparue comme une possibilité de gestion en conservation pour les espèces menacées du fait de la fragmentation de leur habitat).

### Corridor écologique

Liaison fonctionnelle entre écosystèmes ou entre différents habitats d'une espèce, permettant sa dispersion et sa migration. Ceci a pour résultat un effet favorable non seulement sur la génétique, mais aussi bien sur l'espèce elle-même et sur d'autres interactions au niveau de la population, mais peut également avoir un effet barrière. Leur physionomie diffère des éléments adjacents et sont souvent classés en trois types selon leur signature: liés à une structure linéaire (haies, chemins et bords de chemins, cours d'eau et leurs rives, etc.), à la présence d'îlots-refuges (« stepping stones ») (ex : mares, bosquets) ou à la matrice paysagère. La terminologie des corridors, fortement variable et contradictoire, est employée dans divers contextes.

**Synonymes** : Corridor d'habitats, corridor de dispersion, corridor de déplacement, corridor de faune, corridor écologique ou couloir biologique, bio-corridor, liaison paysagère, coulée verte, etc.

### Cortège

Ensemble des espèces faunistique ou végétale accompagnant les éléments structurant une communauté donnée.

### Dégradé (sites, groupement végétal...)

Maltraité par une exploitation abusive (surpâturage, eutrophisation, pollution, etc...).

### Directive "Habitats, faune, flore"

Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages. Elle prévoit la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

### Directive "Oiseaux"

Directive 2009/147/CE du Conseil des Communautés européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Elle prévoit notamment la désignation de Zones de Protection Spéciale (ZPS).



**Document d'objectifs (DOCOB)**

Il définit pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, des objectifs de gestion et les modalités de leur mise en œuvre. Il est établi par un opérateur avec la participation du comité de pilotage Natura 2000 et en concertation avec les acteurs locaux réunis dans des groupes de travail.

**Dynamique végétale**

Définit en un lieu et sur une surface donnée, les modifications dans le temps de la composition floristique et de la structure de la végétation.

**Ecocomplexe**

Niveau d'organisation des systèmes vivants supérieur à l'écosystème, plus complexe.

**Ecologie (d'une espèce)**

Rapports d'une espèce avec son milieu ; ensemble des conditions préférentielles de ce milieu dans lequel se rencontre cette espèce (voir **biologie d'une espèce**).

**Ecologie (sens général)**

Science étudiant les relations des êtres vivants avec leur environnement et des êtres vivants entre eux ; d'une manière générale, une approche écologique est celle qui vise à saisir le fonctionnement du monde vivant.

**Ecosystème**

Unité écologique fonctionnelle douée d'une certaine stabilité, constituée par un ensemble d'organismes vivants (faune, flore, champignons, = biocénose) interagissant, exploitant un milieu physique déterminé (= biotope). Cette notion intègre les interactions des espèces entre elles et avec leur milieu de vie et peut s'appliquer à différentes échelles spatiales.

**Ecotone**

Zone de transition écologique, d'interface entre deux écosystèmes. La végétation joue un rôle important dans la caractérisation d'un écotone, du fait de la marque physiologique prépondérante qu'elle imprime au paysage. Une ripisylve, entre cours d'eau et milieux adjacents, est un écotone, une lisière forestière, une berge, une haie, la surface d'un plan d'eau..... Les écotones sont d'ailleurs souvent des corridors.

**Edaphique**

Terme désignant les facteurs liés au sol qui ont une influence profonde sur la répartition des êtres vivants et notamment les végétaux.

**Endémique**

Espèce qui ne se rencontre à l'état spontané qu'en une région restreinte, parfois avec seulement quelques stations.

**Entomofaune**

Ensemble des espèces d'insectes dans un espace donné.

**Espace naturel**

Espace qui n'est pas ou n'a pas été artificialisé par l'homme. Cependant de nombreux milieux naturels n'existent que par l'intervention humaine. Exemple : prairies sèches entretenues par le pastoralisme, zones humides faisant l'objet de débroussaillage....

**Espèce**

Unité fondamentale de la classification des êtres vivants, dénommée par un binôme scientifique international composé d'un nom de genre suivi d'un nom d'espèce (ex : Homo sapiens).

**Espèce bio-indicatrice**

Certaines espèces sont liées à des conditions écologiques très précises. La présence d'une espèce bio-indicatrice dans un secteur témoigne de la caractéristique écologique en question.

**Espèce endémique**

Espèce dont la distribution est restreinte à un secteur géographique donné (un massif, une île, etc.).

**Espèce envahissante / invasive**

Espèce faunistique ou floristique exotique qui devient un agent de perturbation nuisible à la biodiversité autochtone des écosystèmes naturels parmi lesquels elle s'est établie par introduction volontaire ou non. Elle s'établit et se répand rapidement, car à court et à moyen terme elle n'est visée par aucun prédateur ni aucune maladie.

Les phénomènes d'invasion biologique sont considérés comme une des grandes causes de régression de la biodiversité. Exemple : Tortue de Floride, *Caulerpa taxifolia* en Méditerranée, Renouée du Japon, ...

**Espèce parapluie**

Une espèce parapluie est une espèce dont le domaine vital est assez large pour que sa protection assure celle des autres espèces appartenant à la même communauté. Une espèce parapluie a donc des effets bénéfiques du fait de sa protection législative (cigognes par exemple), pour les êtres vivants issus de la même communauté.

**Espèce potentielle**

Espèce dont la présence dans un secteur est fort probable - en raison par exemple de l'existence de son habitat, d'une espèce hôte et/ou d'une mention historique - mais non attestée de façon certaine.

**Espèce protégée**

Espèces dont les listes sont fixées en droit français par arrêtés ministériels en application du code de l'environnement (L411-1 et 2) pour en restreindre la destruction, la perturbation, l'utilisation, ou certaines actions la concernant. En fonction du type de réglementation (nationale, communautaire, internationale) et du groupe considéré (flore, oiseaux, insectes...), l'implication de la protection d'une espèce sur un

projet d'aménagement peut être variable, et doit être considérée au cas par cas.

#### **Espèce remarquable**

Terme général désignant de manière plus ou moins précise une espèce de forte valeur patrimoniale.

#### **Etat de conservation**

Degré de conservation de la structure, des fonctions de l'habitat et des espèces qui lui sont caractéristiques.

#### **Eutrophe**

Riche en éléments nutritifs permettant une forte activité biologique et par voie de conséquence, non acide.

#### **Flore**

Ensemble des espèces végétales rencontrées dans un espace donné (voir **végétation**).

#### **Formulaire Standard des Données (FSD)**

Fiche d'identité européenne d'un site Natura 2000 dans laquelle est renseigné de manière synthétique l'ensemble des éléments le constituant.

#### **Friche**

Formation se développant spontanément sur un terrain abandonné depuis quelques années.

#### **Habitat**

Élément ou ensemble d'éléments du paysage qui offre les ressources suffisantes pour permettre à la population d'une espèce de vivre et se reproduire normalement sur ce territoire. Par extension, le mot peut qualifier la somme des caractéristiques particulières du domaine de vie d'une espèce. La destruction, l'altération et la fragmentation des habitats par l'homme sont des causes majeures de disparition d'espèces et de régression de la biodiversité.

#### **Habitat-refuge**

Espace naturel ou artificiel offrant une structure d'accueil temporaire pour la faune en déplacement. Il s'agit souvent de micro-habitats résiduels situés dans un corridor biologique. Exemples : bosquets, étangs, talus herbeux dans une zone d'agriculture intensive.

#### **Hydrologie**

Etude scientifique des eaux naturelles (nature, formation, propriétés physico-chimiques).

#### **Hygrophile** (hygro- : préfixe signifiant "relatif à l'humidité")

Se dit d'une plante ou d'un groupement végétal ayant besoin de fortes quantités d'eau tout au long de son développement et croissant en conditions très humides (sol inondé en permanence) ; par extension, se dit de ces conditions elles-mêmes

#### **Ictyofaune**

Appellation regroupant l'ensemble des poissons

#### **Indigène/autochtone/endémique**

Désigne une espèce ou une population originaire d'une zone déterminée par opposition aux espèces introduites.

#### **Introduite (espèce/plante)**

Espèce exotique apportée volontairement ou non par l'homme et n'appartenant pas à la flore naturelle du territoire considérée. Synonyme d'invasive.

#### **Interférence**

Perception visuelle simultanée d'un aménagement et d'un ou de plusieurs éléments majeurs et remarquables du paysage.

#### **Ligneux**

Formé de bois ou ayant la consistance du bois ; on oppose généralement les espèces ligneuses (arbres, arbustes, arbrisseaux, sous-arbrisseaux) aux espèces herbacées.

#### **Liste rouge**

Document présentant pour un ou plusieurs groupes faunistiques ou floristiques les espèces considérées comme étant plus ou moins menacées dans une région géographique donnée. Un classement peut être fait selon le degré de vulnérabilité des espèces d'un groupe (les reptiles, par exemple) : on parle « d'espèces en danger », « d'espèces vulnérables ». Les listes rouges n'ont pas de valeur juridique. Elles font le bilan des connaissances actuelles sur les espèces les plus menacées. A ce titre, elles sont largement prises en compte dans l'évaluation de la qualité faunistique et floristique.

#### **Livre rouge**

Document présentant une liste rouge, c'est-à-dire une liste d'espèces animales ou végétales considérées comme plus ou moins menacées dans une région géographique donnée. Au niveau français, le Livre Rouge de la Flore menacée de France se compose de deux tomes : espèces prioritaires et espèces à surveiller, un livre rouge de la faune est en cours, 3 chapitres sont déjà publiés.

#### **Merlon**

Levée de terre sous forme d'un cordon de remblai qui peut être planté ou modelé harmonieusement pour éviter une volumétrie trop rigide.

#### **Mosaïque**

Assemblage d'éléments de nature différente (communautés végétales, de peuplements et de sols) coexistant en un lieu donné et étroitement imbriqués. La taille moyenne de ces éléments définit le grain de la mosaïque. (BUREL & BAUDRY, 2003)

**Naturalité**

Notion d'écologie du paysage. Caractère de ce qui est à l'état de nature, qui n'a pas été conçu ou travaillé par la main de l'homme. Caractère sauvage d'un paysage ou d'un milieu naturel. La naturalité est inversement proportionnelle à l'artificialisation d'un territoire. Elle représente le niveau de pression exercée par l'homme sur le milieu. Ainsi, généralement, moins ces pressions sont importantes, plus la naturalité d'un milieu est forte et plus ses potentialités biologiques sont élevées, notamment vis-à-vis des espèces caractéristiques du milieu concerné.

**Phénologie**

Etude des variations des phénomènes périodiques de la vie végétale et animale en fonction du climat.

**Phytosociologie**

Étude scientifique standardisée des tendances naturelles que manifestent des espèces végétales différentes à cohabiter ou au contraire à s'exclure dans l'espace et le temps; étude des groupements végétaux ou phytocénoses à l'aide de méthodes floristique et statistique débouchant sur une taxonomie, une typologie des groupements végétaux.

**Relictuelle (espèce)**

Espèce antérieurement plus répandue, témoignant de la disparition progressive de ses conditions écologiques optimales.

**Représentativité** (pour les habitats naturels d'intérêt communautaire)

Le degré de représentativité donne une mesure de la spécificité de chaque type d'habitat concerné.

**Réseau Natura 2000**

Réseau écologique européen cohérent de sites naturels mis en place en application des directives 79/409/CEE du 2 avril 1979 (dite directive « Oiseaux ») et 92/43/CEE du 21 mai 1992 (dite directive « Habitats »). Il est composé des Zones de Protection Spéciale (ZPS) et des Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

L'objectif principal du réseau Natura 2000 est de favoriser la conservation de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées.

**Restauration**

Action transformatrice entreprise sur un milieu dégradé ou appauvri, afin que ses écosystèmes retrouvent un état et une dynamique aussi proches que possibles de ceux que l'on considère comme originels, donc naturels. L'objet visé par l'action est souvent la formation végétale ou plus largement le biotope, qui font que le projet, tel qu'il est envisagé, représente ainsi une opportunité novatrice pour le génie de la restauration d'un habitat visé.

**Ripisylve**

Désigne des écosystèmes forestiers qui croissent le long des cours d'eau.

**Rudéral (ale, aux)**

Se dit d'une espèce ou d'une végétation caractéristique de terrains fortement transformés par les activités humaines (décombres, jardins, friches industrielles, zones de grande culture...) et eutrophe (milieux enrichis en azote).

**Site d'Intérêt Communautaire (SIC)**

Les sites d'intérêt communautaire sont rassemblés au sein du réseau Natura 2000, qui comporte deux types de sites :

- les Zones Spéciales de Conservation (ZSC), définies par la Directive 92/43/CEE dite *Directive Habitats Faune Flore* ;
- les Zones de Protection Spéciale, (ZPS) définies par la Directive 79/409/CEE dite *Directive Oiseaux*.

**Systémique**

Méthode d'approche scientifique reposant sur la logique de système, c'est-à-dire la compréhension de l'ensemble des éléments et de leurs interactions.

**Swarming**

Site d'essaimage où les individus se regroupent pour se reproduire (fin août à fin octobre)

**Taxon**

Élément dans la hiérarchisation du vivant. Il peut s'agir de la classification des organismes vivants (classe, ordre, famille, genre, espèce, sous-espèce, ...), d'une variété ou des phytocénoses (classe, ordre, alliance, association...).

**Typicité** (pour les habitats naturels d'intérêt communautaire)

La typicité / exemplarité de l'habitat est évaluée par comparaison à la définition optimale de l'habitat au plan communautaire.

**Unité de travail annuel** : mesure en équivalent temps complet du volume de travail fourni par les chefs d'exploitations et coexploitants, les personnes de la famille, les salariés permanents, les salariés saisonniers et par les entreprises de travaux agricoles intervenant sur l'exploitation. Cette notion est une estimation du volume de travail utilisé comme moyen de production et non une mesure de l'emploi sur les exploitations agricoles.

**Valeur patrimoniale**

La valeur patrimoniale d'une espèce peut se définir comme sa rareté en un périmètre donné, les risques de disparition qui pèsent sur cette espèce dans ce périmètre, son utilité économique ou sa valeur culturelle pour l'Homme.

**Zone de Protection Spéciale (ZPS)**

Zone créée en application de la directive européenne 79/409/CEE (plus connue sous le nom directive Oiseaux) relative à la conservation des oiseaux sauvages.

**Zone Spéciale de Conservation (ZSC)**

Zone créée en application de la directive européenne 92/43/CEE (plus connue sous le nom directive Habitats) relative à la

conservation de la faune (sauf les oiseaux), la flore et les habitats.

**Zone humide**

Secteur où la nappe se trouve, au moins une partie de l'année, proche de la surface (au-dessus ou au-dessous) ; il en résulte des milieux aquatiques ou inondables.

*Ce glossaire a été réalisé à partir de ceux définis dans le rapport du Réseau Ecologique National Suisse (REN), dans le guide Biotope, dans l'étude de l'intégration des continuités écologiques dans les SCOT (Cemagref – MEEDDM, mars 2010) et complété à partir de diverses sources dont :*

**Parent S. (1991).** *Dictionnaire des Sciences de l'Environnement.* Hatier-Rageot, 748p.

**Jones G. et al. (1990).** *Dictionary of Environmental Science.* Collins, 473p.

**Rameau J-C, Mansion D. et Dume G. (1989).** *Flore forestière française ; guide écologique illustré ; vol 1 : plaines et collines.* IDF, DERF et ENGREF, Dijon, 1785p.

**Guinochet. M. et De Vilmorin R. (1984).** *Flore de France (fascicule 5).* Editions du CNRS, Paris, pp. 1598 à 1879.

**De Langhe J-E. et al. (1983).** *Nouvelle flore de la Belgique, du Grand Duché du Luxembourg, du nord de la France et des régions voisines.* 3<sup>ème</sup> ed., Edition du patrimoine du Jardin Botanique de Belgique, Meise, 1015p.

## LISTE DES SIGLES

<b>ACCA</b>	Association Communale de Chasse Agrée	<b>MAEC</b>	Mesure AgroEnvironnementale Climatique
<b>ADEME</b>	Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie	<b>MAET</b>	Mesure AgroEnvironnementale Territorialisée
<b>AERM&amp;C</b>	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse	<b>MEDD</b>	Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
<b>APN</b>	Association de Protection de la Nature	<b>MNHN</b>	Muséum National d'Histoire Naturelle
<b>APPB</b>	Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope	<b>ONCFS</b>	Office National de la Chasse de la Faune Sauvage
<b>ATEN</b>	Atelier Technique des Espaces Naturels	<b>ONEMA</b>	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
<b>CCIB</b>	Cahier des Charges des Inventaires Biologiques	<b>ONF</b>	Office National des Forêts
<b>CDCI</b>	Commission Départementale de Coopération Intercommunale	<b>OPIE</b>	Office Pour les Insectes et leur Environnement
<b>CDRA</b>	Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes	<b>ORGFH</b>	Orientations Régionales de Gestion de la Faune sauvage et de ses Habitats
<b>CE</b>	Communauté Européenne	<b>PAC</b>	Politique Agricole Commune
<b>CEN RA</b>	Conservatoire des Espaces Naturels de Rhône-Alpes	<b>PACA</b>	Provence-Alpes-Côte d'Azur
<b>CERMOSEM</b>	Centre d'Etudes et de Recherches sur les Montagnes Sèches Méditerranéennes	<b>PBS</b>	Production brute standard
<b>CD 07</b>	Conseil Départemental de l'Ardèche	<b>PLU</b>	Plan Local d'Urbanisme
<b>CNPN</b>	Conseil National de la Protection de la Nature	<b>PPPM</b>	Projets, plans, programmes et manifestations
<b>COFIL</b>	Comité de Pilotage Natura 2000	<b>PN</b>	Parc National
<b>CREN</b>	Conservatoire Régional d'Espaces Naturels	<b>PNR MA</b>	Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche
<b>CRPF</b>	Centre Régional de la Propriété Forestière	<b>POS</b>	Plan d'Occupation des Sols
<b>DCE</b>	Directive Cadre sur l'Eau	<b>pSIC</b>	proposition de Site d'Importance Communautaire
<b>DDAE</b>	Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploitation	<b>RNN</b>	Réserve Naturelle Nationale
<b>DDAF</b>	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt	<b>RNR</b>	Réserve Naturelle Régionale
<b>DDT</b>	Direction Départementale des Territoires regroupant la DDAF et la DDE	<b>SAU</b>	Surface agricole utile
<b>DIREN</b>	Direction Régionale de l'Environnement	<b>SAGE</b>	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
<b>DO</b>	Directive Oiseaux	<b>SCOT</b>	Schéma de COhérence Territoriale
<b>DOCOB</b>	Document d'objectifs	<b>SDAGE</b>	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
<b>DREAL</b>	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	<b>SDAU</b>	Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
<b>EBC</b>	Espace Boisé Classé	<b>SETRA</b>	Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes
<b>ENS</b>	Espaces Naturels Sensibles	<b>SIC</b>	Site d'Importance Communautaire
<b>EPCI</b>	Etablissement Public de Coopération Intercommunale	<b>SIG</b>	Système d'Information Géographique
<b>ESI</b>	Espace Site et itinéraire	<b>TVB</b>	Trames Verte et Bleue
<b>FDAAPPMA</b>	Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques	<b>UE</b>	Union Européenne
<b>FDC</b>	Fédération Départementale des Chasseurs	<b>UTA</b>	Unité de travail annuel
<b>FSD</b>	Formulaire Standard de Données	<b>UICN</b>	Union mondiale pour la Conservation de la Nature
<b>GCRA</b>	Groupe Chiroptères Rhône-Alpes	<b>VALDAC</b>	Valence Drôme Ardèche Centre
<b>GDD</b>	Garantie de gestion durable	<b>ZICO</b>	Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
<b>GPS</b>	Global Positioning System	<b>ZNIEFF</b>	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique
<b>IBGN</b>	Indice Biologique Global Normalisé	<b>Zone A</b>	Zone Agricole d'un PLU
<b>ICPE</b>	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement	<b>Zone N</b>	Zone Naturelle et forestière d'un PLU
<b>IGN</b>	Institut Géographique National	<b>Zone U</b>	Zone Urbaine (AU : zone à urbaniser) d'un PLU
<b>INPN</b>	Inventaire National du Patrimoine Naturel	<b>ZPS</b>	Zone de Protection Spéciale
<b>IPA</b>	Indice Ponctuel d'Abondance	<b>ZSC</b>	Zone Spéciale de Conservation
<b>JO</b>	Journal Officiel		
<b>LIFE</b>	L'Instrument Financier pour l'Environnement		
<b>LPO</b>	Ligue de Protection des Oiseaux		

## ANNEXES DU DOCUMENT UNIQUE DE GESTION

---

**Annexe 1** : Formulaire standard des données du site B6

**Annexe 2** : Directive Habitat

**Annexe 3** : Relevés phytosociologiques et liste des habitats naturels observés sur le site B6

**Annexe 4** : Liste des espèces végétales à forte valeur patrimoniale observées sur le site B6

**Annexe 5** : Liste des espèces animales à forte valeur patrimoniale observées sur le site B6

**Annexe 6** : Poumailloux A, 2014. Découverte de *Cistus pouzolzii* Delile, 1840 dans les Boutières

**Annexe 7** : Aubin G. et Gaillard E., 2014. Première preuve d'autochtonie de *Macromia splendens* dans le bassin de l'Eyrieux (Ardèche)

**Annexe 8** : Fiches habitats

**Annexe 9** : Fiches espèces

**Annexe 10** : Plaquette de synthèse

**Annexe 11** : Document d'objectif synthétique

**Annexe 12** : Synthèse bibliographique et méthodologie d'inventaires sur le site B6

**Annexe 13** : Synthèse socio-économique

**Annexe 14** : Concertation autour du site B6

**Annexe 15** : Fiche de validation du CBNMC

**Annexe 16** : Clé de détermination standardisée des faciès d'écoulement et échelle granulométrique

**Annexe 17** : Liste du reste de la faune et de la flore inventoriées au cours des inventaires Naturalia de 2013/2014